CIRCULAIRES ET NOTICES

II

CIRCULAIRES
DES SUPERIEURS-GENERAUX ET DES SŒURS SUPERIEURES
AUX FILLES DE LA CHARITE,

ET
REMARQUES OU NOTICES SUR LES SŒURS DEFUNTES
DE LA COMMUNAUTE

TOME DEUXIEME

PARIS

IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie,
IMPRIMEURS DE N. S. P. LE PAPE ET DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE,
RUE CASSETTE, N° 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

M DCCC XLV

PREMIÈRE PARTIE

LETTRES CIRCULAIRES.

---

§ 1er.

LETTRES CIRCULAIRES DES SUPÉRIEURS-GÉNÉRAUX QUE LES FILLES DE LA CHARITÉ DOIVENT CONSERVER ET RELIRE DE TEMPS EN TEMPS.

CIRCULAIRE DE M. ALMÈRAS.

Au sujet de son élection.

Paris, Février 1661.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Il semble que Dieu ait voulu mettre à l'épreuve votre foi et la confiance que vous avez en lui, en vous ôtant presque en même temps M. Vincent, M. Portail et Mlle Legras qui vous tenaient lieu de père et de mère, et qui vous conduisaient si sûrement dans les voies du salut et de la perfection les plus convenables à votre état et à vos forces ; mais par sa miséricorde vous avez témoigné en cette privation que vous vous teniez appuyées sur d'autres fondements que sur des appuis humains, puisqu'ayant perdu ces grands soutiens visibles qui, à la vérité, étaient plus du Ciel que de la terre, vous vous êtes néanmoins tenues fermes aux soutiens invisibles de la grâce et de la protection de Dieu. Peut-être avez-vous espéré que la Providence donnant un autre Supérieur à notre Compagnie et à la vôtre, comme elle a fait, vous trouveriez en lui beaucoup de choses que vous avez perdues en notre digne et commun fondateur, ainsi que vous avez trouvé en M. d'Horgny les bons avis et la sage direction que vous receviez de feu M. Portail, et en notre Sœur Marguerite Chétif, une bonne partie des aides et des consolations que vous aviez en feue Mlle Legras ; mais le bon plaisir de Dieu m'ayant mis en cette première place, à ma grande honte et à mon extrême regret, moi qui n'ai pas la force d'esprit que cette place requiert, vous n'y trouverez pas aussi toutes les assistances et les encouragements que vous en avez attendus, au moins taudis que je ne pourrai pas avoir le bien de vous parler, qui est une chose que je souhaite fort ; car, au reste, mes chères Sœurs, j'ai un cœur plein d'affection pour vous servir ; et le bon Dieu qui rn'a donné ce désir me donnera aussi peut-être le moyen de le mettre en effet, en me donnant la santé, laquelle pourtant je ne demande qu'autant qu'elle est à souhaiter pour sa gloire et à votre édification. Mais, quand il plairait à Notre-Seigneur

de me tenir dans l'état où je suis, et qui ne me permet pas de sortir, [2] quoique je me porte mieux à présent, croyez que sa divine sagesse ne manquera pas de vous faire le bien que je ne pourrai pas vous faire ; il est lui-même votre Père et votre Supérieur, puisque vous êtes les Filles de son infinie charité et les servantes de ses pauvres membres. Oui, mes chères Sœurs, il vous animera de son esprit d'amour, et vous bénira de sa paternelle douceur. Mais laissez-le faire, soumettez-vous à sa conduite, espérez en sa bonté, et je vous prie, résignez-vous à lui pour faire et pour souffrir tout ce qu'il vous ordonnera. Je sais que vous êtes toutes soigneuses de votre avancement, et résolues de vivre et de mourir dans votre chère vocation. Oh ! que cela me console, et que de bon cœur je rends grâces à Dieu ! c'est un effet des prières de nos chers défunts et défuntes qui se réjouissent au Ciel de vous voir faire sur la terre ce que le Fils de Dieu y a fait, et ce qu'il nous a tant recommandé, qui est d'accomplir la volonté de son Père dans les exercices des œuvres de miséricorde envers notre prochain, et dans l'exercice des autres vertus chrétiennes que vous pratiquez. Continuez donc, mes chères Sœurs, à bien édifier un chacun, à être bien humbles et bien douces envers tout le monde, particulièrement envers les pauvres ; assistez-les avec soin et compassion, supportez patiemment leurs murmures et leurs reproches, ayez une pure intention de plaire à Dieu, et ne vous étonnez pas pour les difficultés, car il n'est personne qui n’en ait. Je vous exhorte surtout à conserver entre vous, mes chères Sœurs, la paix et l'union qu'il a plu à sa bonté infinie d'y mettre et d'y maintenir jusqu'à présent ; soyez bien soumises au bon M. d'Horgny qui a grâce de Dieu pour la sanctification de vos ames, qui a aussi grâce pour la conduite de vos personnes et de vos emplois ; ayez confiance en l'un et l'autre ; regardez-les en Dieu, et ne doutez jamais que sa sainte volonté ne vous soit connue par eux ; et lorsque vous aurez envie de recourir à moi dans vos peines, et que vous voudrez me faire part de vos bons sentiments, faites-le, s'il vous plaît, en toute liberté, j'en aurai de la joie. Ecrivez-moi tout simplement, et je vous ferai réponse avec toute l'exactitude que je pourrai, pour vous montrer que je suis en l'amour de Notre-Scigneur, et par sa disposition adorable, etc.

CIRCULAIRE DE M. JOLLY.

Témoignages de son dévouement paternel pour la Compagnie à l'époque de son entrée en la charge de Supérieur, et au sujet des Règles nouvellement envoyées en chaque Maison de la Compagnie.

Paris, Juin 1674.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai tardé à vous faire une lettre en commun, ainsi que je l'ai souhaité, depuis que Dieu m'a chargé de la conduite de notre Compagnie et de la vôtre.... Une des causes de ce délai a été le désir que j'avais de vous témoigner ma bonne volonté plutôt par des effets que par des paroles, commencant à m'employer au bien de votre Institut, selon le devoir que j'ai de procurer son avancement, et participant ainsi avec plus d'assurance au mérite des bonnes œuvres que vous faites partout ; mais maintenant qu'on a mis vos Règles en état de vous être communiquées, que la plupart de vos établissements les ont déjà, et qu'on va les envoyer incessamment aux lieux où elles ne sont pas encore, je ne puis plus différer davantage à vous témoigner la part que je prendrai à la consolation que vous aurez d'avoir et de lire ces Règles, après les avoir tant désirées et si longtemps attendues : vous n'y trouverez pourtant rien de nouveau que vous n’ayez déjà pratiqué et vu pratiquer par les plus exactes, dont plusieurs en ont reçu l'exemple et l’instruction par les premières Sœurs qui ont commencé l'œuvre, et particulièrement par feue Mlle Legras, votre chère Mère, dont la mémoire est

en bénédiction ; on a seulement rangé les mémoires qu'elle en a laissés, de l'avis de notre vénérable instituteur, M. Vincent, en sorte que ces écrits de vos Règles sont proprement le recueil de leurs pensées et de leurs sentiments, touchant votre conduite.

C'est pourquoi, mes chères Sœurs, je vous exhorte à les recevoir, à les estimer et à les observer fidèlement, comme venant de Dieu qui les a **[3]** inspirées à ces âmes charitables pour servir à votre sanctification et au bon ordre de vos emplois ; si vous le faites dans l'esprit et avec la pureté d'intention que Notre-Seigneur demande de vous, elles vous conduiront sûrement à votre perfection ; l'esprit de votre vocation qui y est renferrné passera dans vos cœurs à proportion que vous aimerez ces Règles et que vous les pratiquerez, et par ce moyen, la bonne odeur de votre charitable Institut se répandra de plus en plus dans l'Eglise.

J'espère, mes chères Sœurs, que dans peu de temps on vous enverra aussi la vie de feue Mlle Legras qu'on a composée, et qu'on fera bientôt imprimer, Dieu aidant : ce vous sera un nouveau sujet de joie et d'encouragement d'imiter dans vos saints exercices les vertus de votre chère Mère. Je prie ce même Dieu, quelle a si dignement servi, qu'il vous fasse la grâce de le servir aussi fidèlement et constamment, tant pour l'acquit de vos devoirs envers lui qu'envers les pauvres, selon votre Institut.

Je recommande à vos prières les besoins de notre Congrégation, et les miens en particulier, et suis, etc.

CIRCULAIRE DE M. JOLLY.

Au sujet des saints vœux. A quoi ils obligent.

Paris, 10 Mars 1675.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Le temps qui approche auquel vous avez coutume de renouveler les vœux que l'on fait dans votre petite Compagnie, me donne occasion de vous dire : qu'il y a sujet de louer Dieu de l'affection qu'il vous donne pour cette sainte pratique, par laquelle on se donne à Dieu, d'une manière aussi parfaite qu'on le puisse faire sur la terre, puisque, pour l'amour de lui, et pour imiter Notre-Seigneur de plus près qu'il vous est possible, vous abandonnez volontairement, par le vœu de pauvreté, les biens de ce monde ; par le vœu de chasteté, vous renoncez aux plaisirs de la chair ; par le vœu d'obéissance, vous vous privez de votre propre volonté ; et par celui de stabilité, vous vous attachez, heureusement, à servir Notre-Seigneur, en ses pauvres membres affligés ; tout cela est saint et très-agréable à ses yeux ; mais, mes chères Sœurs, j'ai cru vous devoir dire aussi, que ce n'est pas tout de faire une action si sainte qu'est celle-ci, de se consacrer à Dieu, par les vœux, mais il faut bien rendre, *c'est-à-dire bien accomplir ces vœux* ; il est très-utile de faire des promesses à Dieu qui lui sont si agréables, mais il serait très-dommageable de ne pas tenir ce qu'on lui promet, et il vaudrait même mieux ne pas vouer, que d'être infidèle à ses vœux ; mais, par la grâce de Dieu, vous êtes en disposition, mes chères Sœurs, de bien accomplir les vôtres ; c'est pourquoi je vais vous dire à quoi ils vous obligent, afin que, le sachant, vous puissiez y satisfaire toujours plus parfaitement.

Le premier, qui est la pauvreté, ne souffre point qu'on dispose d'aucune chose par soi-même, comme de prendre ce qu'on voudrait, ou de donner aux autres, sans la permission des Supérieurs, quelque chose que ce soit, ou de retenir de l'argent, ou autres choses, sans qu'ils le sachent, ou le

permettent ; de ne rien occuper, ou s'approprier pour son usage particulier, sans la même permission.

Le deuxième, qui est de la chasteté, vous savez à peu près à quoi il oblige, et comment on peut pécher contre ce vœu, sans qu'il soit besoin que je vous l'explique ; je vous dirai qu'il ne se fait guère de petites fautes en cette matière, et que, les péchés qu'on y ferait auraient double malice en ce que l'on transgresserait les commandements de Dieu, et qu'on violerait le vœu qu'on a fait ; vous savez aussi combien il faut se tenir loin du danger en ceci, évitant soigneusement les moindres occasions qui peuvent causer de la tentation.

Le troisième, est l'obéissance, laquelle oblige de faire ce que les Supérieurs nous ordonnent, lorsqu'ils nous commandent quelque chose en vertu d'obéissance.

Le quatrième, du service des pauvres ; ce serait le violer, si on manquait de persévérance, [4] quittant par son propre mouvement l'entreprise commencée.

Voilà, mes chères Sœurs, en quoi vous pourriez offenser Dieu, si vous n'étiez bien soigneuses de vous acquitter de ce que vous lui avez promis ; de sa part, il ne manque jamais de vous secourir de ses grâces, si vous les lui demandez souvent.

Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'il y a cette différence entre vos Règles et vos Vœux ; parce que vos Règles d'elles-mêmes n'obligent pas à péché, bien qu'on se prive en les transgressant du mérite qu'on aurait en les observant ; on péche néanmoins de les négliger de propos délibéré, à cause qu'il y aurait du mépris, et souvent du scandale ; que si la chose recommandée par la Règle se trouve aussi ordonnée par quelques préceptes divins, alors il est clair qu'il y aurait péché ; mais, quant aux vœux, il n'en est pas comme des Règles, ils obligent par eux-mêmes à péché ; c'est pourquoi il importe beaucoup que vous soyez attentives sur vous-mêmes pour coutenter Dieu, en ce que vous lui promettez par ces vœux. C'est le premier moyen que je vous donne, auquel je joins l'observance de vos Règles, qui vous aidera à bien accomplir lesdits vœux.

Le deuxiéme moyen serait d'entretenir dans vos cœurs une affection continuelle pour vous acquitter fidèlement de vos obligations, en ces points là, afin de prévenir par ce moyen les dégoûts et les tentations qui pourraient arriver.

Le troisième moyen, en cas que ces dégoûts et tentations vous arrivent, vous découvrir à vos Supérieurs et Directeurs.,

Le quatrième, que vous travailliez sérieusement à la pratique de la sainte humilité ; enfin, que vous ne perdiez jamais courage, mais que vous vous confiiez en la bonté de notre bon Dieu, lequel vous avez choisi pour votre époux, et en l'assistance de la sainte Vierge, qui est votre Mère et patronne. Je prie de tout mon cœur le Fils et la Mère de vous protéger de plus en plus contre les efforts du démon et de la nature, qui sont vos ennemis, qui ne cherchent qu'à vous perdre. Vous êtes assurées, mes chères Sœurs, qu'en les surmontant, avec la grâce de Dieu, vous aurez une grande récompense au Ciel, laquelle je vous souhaite de tout mon cœur. Je me recommande à vos prières, et suis toujours, etc.

CIRCULAIRE DE M. WATEL.

Intention à avoir en recevant les images de l'année. Défauts graves qu'on remarque dans quelques sœurs.

Paris, 1er Janvier 1709.

MES SŒURS,

la grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je joins cette lettre aux images bénites que votre Sœur Supérieure a coutume de vous envoyer tous les ans en ce présent mois. Je vous exhorte, mes Sœurs, à les recevoir, non-seulenment avec respect, mais avec une sincère affection pour imiter le saint ou la sainte que vous devez regarder comme votre protecteur ou patronne, et pour pratiquer la vertu qui est marquée au revers de chaque image, et prier pour la fin qui y est recommandée.

Votre Compagnie se multiplie en nombre de Maisons et de sujets, mais cela ne multiplie pas notre joie, car nous apprenons qu'en plusieurs lieux il se trouve de vos Sœurs qui se laissent aller à plusieurs défauts.

Premièrement, contre la charité. Quelques-unes ont la faiblesse de se laisser aller à faire de mauvais rapports, quelquefois malicieux et inventés, ce qui indispose les esprits ; d'autres manquent d'estime pour leurs Sœurs, fomentent les antipathies, et n'ont point de support les unes envers les autres, ce qui oblige à de fréquents changements qui causent de grandes dépenses ; d'autres reçoivent mal leurs Sœurs qui vont et viennent où l'obéissance les envoie, et même quelquefois celles qui sont destinées pour Sœurs Servantes des établissements, à moins qu'elles ne plaisent.

Deuxièmement, contre l'humilité. On remarque qu'on y manque beaucoup ; plusieurs veulent passer pour des Filles d'esprit, et de naissance, se prévalent de l'amitié des personnes puissantes pour se maintenir et s'autoriser où se plaît leur amour-propre, au préjudice de la sainte obéis **[5]** sance, faisant les suffisantes et les entendues, parlant avec hauteur à Messieurs les administrateurs ou Dames de la Charité, voulant l'emporter par-dessus tout, ce qui commence à être fort à charge au public, et à vous rendre odieuses aux lieux où cela se pratique. De plus, on remarque une délicatesse excessive an sujet des avertissements qu'on est obligé de faire de temps en temps.

Troisièmement, contre la mortification. On en voit qui ont une inclination forte à rechercher tout ce qui peut flatter leur sensualité et la satisfiction de la nature, les emplois les plus commodes et apparents, du linge plus fin qu'on n'a coutume d'en avoir en votre Communauté, y mettre du bleu ou de l'empois pour être plus propres, avoir des corps piqués pour maintenir la taille droite, des souliers mignons, des bas tricotés, des cottes traînantes, des chambres frottées, des tables, chaises et guéridons tournés ; et contre l'usage établi de tous temps, se servir de fourchettes.

Quatrièmement, contre la simplicité. On en trouve qui font semblant d'aimer leur vocation pendant qu'elles cachent le dégoût et l'aversion qu'elles en ont, ce qui paraît dans les occasions ; d'autres font entendre aux Supérieurs que tout est bien réglé en leur Maison, lorsqu'il y attrait plusieurs choses à réformer. Quelques-unes grossissent les dépenses, ou marquent une chose pour une autre. Plusieurs ne travaillent pas efficacement à se défaire d'un esprit caché, rusé et dissimulé qu'elles ont.

Cinquièmement, enfin on remarque encore d'autres défauts en quelques-unes, comme de rudoyer les pauvres qui sont appelés en votre Communauté vos seigneurs et vos maîtres ; et il se trouve des Filles qui se persuadent qu'ils leur sont beaucoup redevables pour les services qu'elles leur rendent ; d'autres les servent négligemment pour épargner leurs peines, et manquent à la tendresse et compassion que la charité, toujours ingénieuse, inspire à celles qui sont animées de l'esprit de votre vocation.

Il y a de la dissipation si grande parmi quelques-unes, qu'elles ne sont distinguées des séculiers que par leurs habits, aimant leurs petits divertissements, à voir et parler avec le monde, en sorte qu'elles y passent presque tout leur temps pour leur propre satisfaction, et d'autres le perdent encore dans la lecture des livres nouveaux qu'elles achètent ou empruntent contre ce qui leur est défendu, et que nous leur défendons encore présentement à cause des très-grands inconvénients qui s'y rencontrent.

Il y en a qui parmi tant de défauts ne laissent pas, contre l'usage établi de tous temps, de vouloir communier trois jours de suite, ce que nous défendons aussi, et voulons que vous vous régliez toutes sur le Coutumier spirituel, dont votre Supérieure vous a envoyé copie.

Je vous prie, mes Sœurs, autant qu'il m'est possible, et je vous recommande autant que je dois, de vous appliquer, selon vos obligations, à vous corriger des défauts dont je viens de vous avertir, si devant Dieu vous vous en jugez coupables, et de travailler de toutes vos forces, par l'exacte observation de vos saintes Règles et des louables usages de votre Institut, à la conservation et au progrès de l'esprit prirnitif de votre Compagnie, que M. Vincent, notre vénérable Père et instituteur, et votre digne Mère Mlle Legras ont inspiré à vos premières Sœurs qui ont été à si grande édifcation partout, par leur charité, par leur humilité, par leur mortification, par leur simplicité, par leur douceur et zèle pour le service des pauvres, selon votre Institut, qu'elles ont été la bonne odeur de Notre-Seigneur dans tous leurs emplois sur lesquels elles ont attiré la bénédiction que Dieu y a versée par le passé et sur toute votre Communauté, etc.

CIRCULAIRE DE M. BONNET.

Avis de son élection, et recommandation aux Filles de la Charité de six chefs très-importants pour se maintenir dans la ferveur de leur premier esprit.

Paris, 30 Mai 1711.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je profiterai de cette première occasion pour vous recommander à toutes les points suivants, [6] que j'estime les plus importans pour vous maintenir dans l'esprit de votre état et dans le bon acquit de vos fonctions

1° Je vous recommande singulièrement d'être bien fidèles à l'oraison et à tous les autres exercices spirituels, comme lectures, examens, etc., afin de mener une vie intérieure, recueillie et modeste, qui maintienne vos âmes dans la pureté et édifie le prochain.

2° De vous approcher des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, selon vos Règles et vos usages, avec toutes les préparations et les actions de grâces convenables, pour en tirer tout le fruit que Dieu en attend de votre fidélité, y évitant surtout la routine, la tiédeur et tout respect humain, vous confessant avec grande fidélité et humilité, et vous en rapportant à vos confesseurs sages et discrets en ce qui regarde vos consciences, et à vos Sœurs Servantes en ce qui regarde vos conduites extérieures pour la sainte communion.

3° Il a paru en quelques-unes de vous quelque déchet en ce qui regarde l'obéissance et la dépendance des Supérieurs, ainsi que votre Sœur Supérieure vous l'a mandé dans sa lettre circulaire du commencement de l'année ; je me joins à elle pour vous recommander très-instamment la pratique de l'obéissance, comme le fondement de votre paix et le maintien de vos familles.

4° Je vous exhorte aussi, mes chères Sœurs, à vous aimer les unes les autres comme le Seigneur nous a aimés, c'est-à-dire d'un amour pur, chaste, saint, tout spirituel, général et commun, sincère et cordial, fidèle et constant.

5° Ayez grand soin de vos chers maîtres les pauvres, qui sont les membres affligés du corps de Notre-Seigneur, qui se tient fait à lui-même tout ce que vous faites au plus petit d'entr'eux.

Servez-les donc en esprit de foi, non comme des hommes méprisables, mais comme les enfants du Père céleste, les frères et les cohéritiers de JésusChrist, et les temples vivants du Saint-Esprit.

6° Enfin, mes chères Sœurs, l'avis des avis, le moyen des moyens, et le plus grand secret dont vous puissiez vous servir pour vous maintenir dans la pureté de conscience et le bon acquit de vos devoirs, est la fuite du monde et la séparation des personnes séculières de l'un et de l'autre sexe ; plus vous aurez de commerce avec le monde, et moins vous participerez à l'esprit de Dieu ; plus, au contraire, vous demeurerez dans le secret de vos Maisons après le service des pauvres, et plus vous ferez de progrès dans les grâces et vertus de votre état. Priez bien toutes pour moi, etc.

Je suis, etc.

CIRCULAIRE DE M. BONNET.

Défense expresse de faire la contrebande en quoi que ce soit.

Paris, 5 Octobre 1716.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous fais cette lettre circulaire pour vous donner avis d'une grande affliction qu'une de vos Sœurs vient de nous causer, à ma Sœur Supérieure et à toute votre Communauté, se laissant aller à acheter soixante-dix livres de faux sel pour les pauvres de l'hôpital qu'elle conduit, sous le faux et spécieux prétexte d'épargner l'argent des pauvres ; elle a été surprise presque sur le fait. Cela a éclaté en province et a Paris ; nous aurons toutes les peines du monde à empêcher qu'il n'y ait une sentence flétrissante pour votre Communauté.

Pour fermer à l'avenir la porte à de tels abus, je vous défends, sous peine de désobéissance, et même sous peine d'être renvoyées de votre Coinmunauté, de jamais vous laisser aller à acheter, débiter, transporter ni sel, ni tabac, ni mousseline ou toiles peintes, ou autres marchandises de contrebande de quelqu'espèce ou nature qu'elles puissent être. En voici les raisons : 1° Dieu veut que nous obéissions aux lois de nos princes et de nos rois, non-seulement à cause du danger d'être punis, mais aussi de peur de blesser nos consciences. *Non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam*. 2° En particulier, l'Apôtre saint Paul nous dit au XIII° chapitre de l'*EpÎtre aux Romains* : 3° Jusqu'à présent votre Communauté a toujours été très-fidèle et très-obéissante à toutes les lois du prince, et n'a jamais rien fait qui puisse nuire à l'Etat ; et il ne faut qu'une Fille imprudente ou mal conseillée et désavouée par ses Supérieurs, pour vous faire toutes passer pour ce que vous n'êtes pas, ou pour vous rendre suspectes aux officiers qui lèvent les deniers du roi. Je vous réitère donc, mes chères Sœurs, la défense que je viens de vous faire de ne jarnais vous laisser aller à de telles entreprises contraires à la loi de Dieu, odieuses au public, et très-dommageables à votre Communauté, etc.

CIRCULAIRE DE M. BONNET.

Temps de profession pour faire les vœux.

4 Mars 1718.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Il est à propos de recevoir aux vœux chacune de vous après ses cinq ans de séminaire, sans attendre le 25 mars suivant. Les raisons en sont, l° que vos Constitutions ne demandent précisément que les cinq ans de séminaire avant les vœux ; 2° que nulle part il n'est marqué que l'on attendra le 25 mars suivant ; 3° que les cinq ans sont suffisants pour éprouver les Filles, et pour qu'elles s'éprouvent elles-mêmes ; 4° l'expérience nous fait sentir que cette sixième année que l'on y a ajoutée depuis quelque temps fatigue la plupart des Filles et les rebute, et a fait perdre la vocation à quelques-unes, soit par maladie, soit autrement ; 5° cet usage introduit depuis peu, et qui a varié très-souvent, a fait que plusieurs Sœurs Servantes ont retardé de nous envoyer de très-bons sujets qui ont pris parti ailleurs. C'est pour toutes ces considérations, mes chères Sœurs, et pour d'autres encore, qu'à l'avenir chacune de vous fera les vœux pour la première fois, immédiatement après les cinq ans du séminaire, pourvu qu'elle ait été reçue par votre Supérieure et par nous après l'examen de ses mœurs, qualités et conduite ; et pour l'uniformité, celles qui les auront ainsi faits dans le cours de l'année, les renouvelleront ensuite avec toute la Communauté le 25 mars de chaque année, suivant l'usage. Quant à celles à qui il manquerait un seul jour le 25 mars pour faire les vœux la première fois, elles ne les pourront faire avec les autres, la Constitution exigeant les cinq ans faits et révolus avant de les pouvoir faire ; et partant, il est inutile de nous faire là-dessus aucune demande. Ma Sœur votre Supérieure prendra son temps pour donner à toutes les nouvelles Professes de chaque année la permission de faire les vœux, et les avis dont elles auront besoin. Comme cette lettre contient un réglement permanent et durable, je vous prie, mes chères Sœurs, de l'attacher à votre liasse, et même de la faire transcrire dans le livre à ce destiné. Je suis, etc.

CIRCULAIRE DE M. BONNET.

Nécessité et prescription des retraites annuelles.

Paris, 10 Octobre 1718.

MES CHÈRES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Dans les visites que j'ai faites de vos Maisons, j'ai trouvé que plusieurs d'entre vous n'avaient pas fait la retraite depuis plusieurs années. Cependant il est bien précisément marqué au chapitre VIII de vos Règles, article 3, que tous les ans vous la ferez avec votre confession annuelle, et que celles qui sont au loin tâcheront de se procurer le même secours par les personnes que le Supérieur-général aura désignées pour les confesser et les conduire. C'est pour remédier, autant qu'il est en nous, à ce défaut, qui est devenu commun parmi vous, que nous sommes convenus avec M. Mourguet, votre Directeur, ma Sœur Sébastienne Mazurier, votre Supérieure, et son Conseil, de faire faire tous les quinze jours, depuis Pâque jusqu'à la Toussaint, une retraite de trente personnes au moins et de

cinquante tout au plus. Et afin qu'il y ait toujours des Sœurs prêtes à remplir ce nombre, je prie toutes les Sœurs Servantes des Maisons de Paris et des en [8] virons à douze ou quinze lieues au plus, de nous marquer les temps auxquels elles pourront tour à tour se rendre à ces retraites sans préjudice du service de leurs pauvres, après quoi on en fera un catalogue fixe sur lequel on puisse compter, et l'on donnera avis à chaque Sœur Servante du temps auquel elle y pourra venir et y envoyer ses Sœurs. Pour celles d'entre vous, mes chères Sœurs, qui sont à plus de quinze lieues de Paris, les Sœurs Servantes nous écriront au plus tôt comment elles ont coutume de faire, et nous leur fournirons les moyens de faire aussi leur retraite tous les ans autant qu'il sera possible. Vous savez, mes chères Sœurs, que vous avez toutes besoin de ce secours extraordinaire pour vous corriger de vos péchés, pour travailler aux vertus solides de votre état, et pour vous renouveler dans l'esprit de foi, de confiance et d'amour qui vous est si nécessaire pour vous conserver dans la grâce de Dieu, dans la piété, et dans la fidèle observance de vos vœux et de vos Règles, eu un mot, pour remplir tous les devoirs de votre état. C'est à quoi de notre côté nous voulons contribuer en tout ce qui pourra dépendre de nous, sans rien épargner pour le salut et la sanctification de vos âmes. Je prie donc toutes les Sœurs Servantes de répondre à cette lettre sans délai, et de nous marquer quand et comment elles et leurs Sœurs Compagnes pourront vaquer à ces saints exercices, sans préjudicier au service des pauvres, afin que nous puissions prendre des mesures justes et autant certaines qu'il sera possible, pour vous assurer le bonheur de participer tous les ans à une si grande grâce.

Le 31 mars 1712, mes chères Sœurs, pour rendre les visites des Maisons de votre Compagnie plus faciles et plus utiles, nous les partageâmes en quatorze provinces, savoir : l° celle des Maisons de Paris ; 2° celle des environs de Paris ; 3° celle de l'ile de France ; 4° celle de Picardie ; 5° celle de Normandie ; 6° celle de Bretagne ; 7° celle d'Anjou ; 8° celle de Poitou ; 9° celle de Gascogne ; 10° celle de Languedoc ; 11° celle de Lyon ; 12° celle de Bourgogne ; 13° celle de Champagne ; 14° celle de Pologne. Grâces au Seigneur, les visites qui ont été faites en chacune de ces provinces ont fort bien réussi, et n'ont pas peu contribué à maintenir l'esprit primitif de votre Compagnie, la paix et la Règle dans vos familles, et nous ont fourni et à ma Sœur votre Supérieure beaucoup de connaissances nécessaires pour la bonne conduite de vos familles, et même pour celle des particulières.

Mais comme quelques-unes des Sœurs Visitatrices ont trouvé leurs provinces trop étendues et trop fatigantes pour des Filles, nous nous sommes assemblés avec M. votre Directeur, ma Sœur votre Supérieure et ses Officières, et nous avons partagé en deux les cinq plus grandes provinces, en sorte qu'au lieu de quatorze selon le premier partage, il y en a maintenant dix-neuf, savoir : 1° celle de Paris, que nous avons confiée à ma Sœur Jeanne Chevreau ; 2° celle des environs de Paris, à ma Sœur Julienne Jovin ; 3° celle de l'ile de France, à ma Sœur Marie Briffaux ; 4° celle d'Artois, à ma Sœur Marguerite Chalmette ; 5° celle de Picardie, à ma Sœur Louise Patureau ; 6° celle de Normandie, à ma Sœur Marie Béneteau ; 7° celle du Perche, à ma Sœur Charlotte de Colombières ; 8° celle de Bretagne, à ma Sœur Barbe Dombey ; 9° celle d'Anjou, à ma Sœur Anne Labeaume ; 10° celle de Poitou, à ma Sœur Jeanne Gauvin ; 11° celle de Bordeaux, à ma Sœur Madeleilie Chasles ; 12° celle d'Agen, à ma Sœur MarieTestu ; 13° celle de Languedoc, à ma Sœur Marie Cuissin ; 14° celle de Lyon, à ma Sœur Marguerite Granjean ; 15° celle d'Auvergne, à ma Sœur Jeanne Pomier ; 16° celle de Bourgogne, à ma Sœur Pâque Carlier ; 17° celle de Champagne, à ma Sœur Renée Planchard ; 18° celle de Lorraine, à ma Sœur Louise Raimbault ; 19° celle de Pologne, à ma Sœur Madeleine Maurice.

Je vous recommande, mes chères Sœurs, ces Visitatrices, leurs provinces et toute votre chère Communauté, afin qu'il plaise à Dieu de la bénir de plus en plus, de la faire croître en grâce et en vertu encore plus qu'en nombre, et d'établir parfaitement son règne pour le temps et pour l'éternité dans tous les cœurs des personnes qui la composent. Je suis de tout mon cœur en son saint [9] amour, et dans ces saints vœux que je renouvelle tous les jours pour vous toutes, afin que vous soyez de saintes Filles de la Charité, de fidèles servantes des pauvres malades, et de dignes épouses du Seigneur, etc.

CIRCULAIRE DE M. BONNET.

Retraite annuelle. Retraite d'un jour par mois. Manière de les faire pour se conformer à la Maison principale.

Paris, Mars 1719.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Après avoir reçu la plupart de vos réponses ma lettre du 10 octobre dernier sur la manière dont vous vous y prenez pour faire vos retraites annuelles, nous avons pris ici des mesures avec M. votre Directeur, ma Sœur votre Supérieure et son Conseil, pour procurer à celles qui sont ici autour de nous la consolation de les faire à peu près tous les ans ; et nous écrirons dans la suite aux familles éloignées ce qu'il faudra conserver ou réformer de leur conduite à l'égard desdites retraites, par rapport aux lieux et à la manière. Comme plusieurs seront obligées de les faire seules pour ne pas manquer au service des pauvres malades, qui est votre principal devoir, nous vous envoyons des modèles de retraite, et des ordres tout dressés des sujets de méditation et des lectures que vous pouvez faire tant dans vos retraites annuelles que dans celles des mois, sans pourtant prétendre vous y assujétir, mes chères Sœurs, et beaucoup moins ceux qui auront la bonté de vous aider dans ces saints exercices ; c'est seulement pour vous faciliter les choses, et les rapprocher autant qu'il est possible de ce qui se pratique ici dans votre principale Maison. Je vous exhorte de nouveau, mes chères Sœurs, à faire vos retraites tous les ans autant que vous le pourrez, et à les faire à peu près de la manière marquée dans les modèles joints à cette lettre. Nous n'y employons que les livres qui sont dans toutes vos Maisons, savoir : vos Règles, l'*Imitation de Notre-Seigneur*, les *Méditations* de Busée, et la *Guide des Pécheurs* par Grenade. Si vous n'aviez pas le Busée de la nouvelle édition imprimée à Paris, chez Jacques Hérissant, en 1688, rue Neuve Notre-Dame, *à l'Espérance*, vous trouverez aisément les mêmes Méditations dans les autres éditions, en consultant les tables qui sont à la fin. Je vous propose aussi différents sujets pour vos retraites d'un jour par mois, sans vous astreindre à aucun. Vous prendrez, mes chères Sœurs, ceux qui vous paraîtront plus propres et plus convenables à vos dispositions présentes. Nous vous continuons de bon cœur la permission que feu M. Watel, notre très-honoré Père, vous a accordée, de communier une fois à chaque retraite, supposé qu'il n'y ait pas d'autre communion dans la semaine, et que lesdites retraites ne vous détournent point du service de vos malades. Je prie Notre-Seigneur de vous bénir et de vous sanctifier toutes de plus en plus, et je suis de tout mon cœur en son saint amour, etc.

RETRAITE DE HUIT JOURS.

MÉDITATIONS ET CONSIDÉRATIOINS.

Premier Jour.

La première, de la Création. Seconde partie de Busée, *pag*. 264
La deuxième, de la Rédemption. 2 271

La Considération de nos Devoirs envers Dieu.	2	275
La troisième, des Bienfaits particuliers.	2	276

Deuxième Jour.

La première, du Péché mortel en sa nature.	2	284
La deuxième, de ses effets.	2	288
La Considération de nos Devoirs envers le Prochain.	2	573
La troisième, du péché véniel.	2	508

Troisième Jour.

La première, de la Mort en général.	2	320
La deuxième, du Jugement particulier.	2	325

[10]

La Considération de nos Devoirs envers nous-mêmes.	2	573
La troisième, de l'Enfer.	2	328

Quatrième Jour.

La première, du Paradis.	2	330
La deuxième, de la bonne et fréquente Confession.	2	525
La Considération de la Contrition.	2	553
La troisième, du bon Propos.	2	528

Cinquième Jour.

La première, de la bonne Communion.	2	427
La deuxième, de l'Imitation de NotreSeigneur.	2	530
La Considération de l'Observance des Règles.	2	521
La troisième, de l'Humilité chrétienne.	2	429

Sixième Jour.

La première, de la Mortification chrétienne.	2	433
La deuxième, de l'Amour de Dieu.	1	149
La Considération de l'Amour des Sœurs.	1	227
La troisième, du Service des Pauvres malades.	1	38

Septième Jour.

La première, de la Pauvreté.	2	424
La deuxième, de la Chasteté.	2	488

La Considération de la Modestie.	2	437
La troisième, de l'Obéissance.	2	491

Huitième Jour.

La première, de la Fuite des occasions.	2	532
La deuxième, des Précautions contre les personnes de l'autre sexe pour la garde de la Chasteté. Au chapitre 3e des Règles.		
La Considération de la Fidélité aux Règles de son Office. Dans les Règles.		
La troisième, de la Dévotion envers la très-sainte Vierge.	2	441

Neuvième Jour.

De la persévérance dans le bien et de la fidélité aux bonnes résolutions.	2	541

Le petit Pélerinage se fait à la Paroisse ou à quelque lieu de dévotion peu éloigné.

LECTURES SPIRITUELLES.

Premier Jour.

Le matin, le 2° et le 3° chapitres de la Guide des Pécheurs par Grenade, sur la Création et la Conservation, avec le 20° chapitre du ler livre de l'Imitation de Notre-Seigneur, de l'Amour de la retraite et du silence, et le 10° des Paroles superflues.

Le soir, le 4° et le 5) chap. de Grenade, sur la Rédemption et la Justification, avec le premier chapitre des Règles communes, de la fin et des fondements de l'Institut.

Deuxième Jour.

Le matin, les 1°, 2°, 3° et 12° chap. de la première partie du 2° liv. de Grenade, des Péchés véniels et des mortels et de leurs remèdes, avec le 22° chapitre du ler livre de l'Imitation, des Misères de la vie humaine et le 24°, des Peines de l'enfer.

Le soir, les 25°, 26° et 27° chap. de la 3° partie du 1er liv. de Grenade, des faux prétextes du délai de la Conversion, et le 2° chapitre des Règles, de la Pauvreté.

Troisième Jour.

Le matin, le chap. 7° du 1er liv. de Grenade, de la Mort, et le 23° du 1er livre de l'Imitation, de la Méditation de la Mort, avec le 14° du liv. 3° des secrets jugements de Dieu.

Le soir, le 8° chap. du 1er livre de Grenade, du Jugement, et le 3° des Règles, qui est de la Chasteté.

Quatrième Jour.

Le matin, le chap. 10° du liv. er de Grenade, de l'Enfer ; et le 49° du 3° livre de l'Imitation, du Désir de la vie éternelle, avec le 21° du ler livre, de la Componction du Cœur. **[11]**

Le soir, le chap. 9° du liv. 1er de Grenade, du Paradis, et le 4° des Règles, de l'Obéissance.

Cinquième Jour.

Le matin, le chap. 4° du 2° liv. de Grenade, des remèdes contre l'Orgueil, et le 2° chap. du 1er livre de l'Imitation, des bas sentiments de soi-même, avec le 12° du 3° livre, de l'exercice de la Patience.

Le soir, le 15° chap. du 2° livre de Grenade, de la Réformation de l'homme, et le 5° des Règles, qui est de la Charité fraternelle.

Sixième Jour.

Le matin, le chap. 27° du liv. 1er de Grenade, des difficultés de la Vertu, et le 1er du 1er livre de l'Imitation, de l'imitation même de Notre-Seigneur, avec le 15° du même livre, des Œuvres faites en Charité.

Le soir, le chap. 16° du liv. 2° de Grenade, des Devoirs de la Charité, et le 6° des Règles, qui est des moyens de conserver cette vertu.

Septième Jour.

Le matin, le chap. 5° du liv. 2° de Grenade, des reniédes à l'Avarice, et le 13° du 3° livre de l'Imitation, de l'humble Obéissance, avec le 32° du même livre, de l'Abnégation de soi-même.

Le soir, le chap. 6° du liv. 2° de Grenade, des remèdes à la Luxure, et le 7° des Règles, de la Charité à l'égard des Pauvres malades.

Huitième Jour.

Le matin, les 15°, 16° et 18° chap. du livre 1er de Grenade, des Consolations, de la Paix et de la liberté des gens de bien, avec les 7° et 8° du 2° liv. de l'Imitation, de l'Amour pour Notre-Seigneur et de la familiarité avec lui.

Le soir, les chap. 22° et 23° à la fin de Grenade, de la vigilance et de la force nécessaires pour se soutenir dans la Vertu, et le 8° des Règles, qui est des pratiques spirituelles de la Compagnie.

Neuvième Jour.

Faire sa lecture spirituelle dans le cahier de ses Résolutions.

RETRAITE D'UN JOUR PAR MOIS.

La première Méditation se fait toujours avec la Communauté.

JANVIER.

La deuxième, de nos Devoirs envers Dieu ; la troisième, de nos Devoirs envers le Prochain ; et la quatrième, de nos Devoirs à l'égard de nous-mêmes, dans Busée. 2 572

FEVRIER.

La deuxième, de l'Abus des grâces.

La troisième, de la Vie tiède.	2	505
La quatrième, de l'observance des Règles.	2	521

MARS.

La deuxième, du Péché véniel.	2	508
La troisième, du Scandale.	2	330
La quatrième, de la Mortification.	2	433

AVRIL.

La deuxième, de l'Eternité.	2	515
La troisième, de l'Imitation de JésusChrist.	2	530
La quatrième, de la Persévérance.	2	542

MAI.

La deuxième, de la Mort.	2	320
La troisième, du Jugement.	2	325
La quatrième, de l'Enfer.	2	328

JUIN.

La deuxième, du Péché mortel.	2	284
La troisième, du péché véniel.	2	508
La quatrième, des Occasions du péché.	2	532

JUILLET.

La deuxième, de la Superbe.	2	293
La troisième, de l'Avarice.	2	295
La quatrième, de l'Impureté.	2	297

AOUT.

La deuxième, de la Gourmandise. **[12]**	2	299
La troisième, de la Colère.	2	301
La quatrième, de l'Envie.	2	3o3

SEPTEMBRE.

La deuxième, de la Paresse.	2	3o5
La troisième, de l'Humilité.	2	499
La quatrième, de la Mortification.	2	431

OCTOBRE.

La deuxième, Notre-Seigneur au Jardin.	2	364
La troisième, Notre-Seigneur au Prétoire.	2	374
La quatrième, Notre-Seigneur au Calvaire.	2	390

NOVEMBRE.

La deuxième, des Vœux.	2	483
La troisième, des Règles.	2	521
La quatrième, de l'Abus des grâces.	9	503

DECEMBRE.

La deuxième, le 5e chap. des Règles, de l'Amour des Sœurs.

La troisième, le 7e chap. des Règles, du soin des Malades.

La quatrième, le 8e chap. des Règles, des Pratiques spirituelles.

CIRCULAIRE DE M. BONNET.

Importance de faire un bon choix de Postulantes. Inconvénients qui résultent du contraire. Conditions pour les admettre dans la Compagnie.

Paris, 15 Décembre 1719.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

...Celle-ci, mes chères Sœurs, est uniquement pour vous exhorter à bien choisir les Postulantes que vous nous envoyez de temps en temps. Car depuis quelques années on nous envoie le plus souvent de petites filles, délicates, faibles de poitrine, élevées mollement, sans force et sans vigueur, et tout-à-fait hors d'état de pratiquer les vœux et les Règles de votre Compagnie, d'en soutenir les travaux, et de mener long-temps la vie dure et pénible qui en est inséparable.

Il y a plusieurs sources de ce mal. La première est que l'on aime mieux les filles de famille et des villes, que celles qui sont nées de parents artisans, ou à la campagne : celles-ci cependant sont communément plus propres à l'état des Filles de la Charité, que les demoiselles et les bourgeoises, à moins que ces dernières n'aient un bon esprit, une forte santé et beaucoup d'humilité. La seconde source du mal dont nous nous plaignons, est que celles qui examinent les Postulantes dans les provinces se laissent prendre par l'extérieur qui est plus revenant dans des filles nées demoiselles ou bourgeoises, que dans les villageoises ou filles d'artisans ; celles-la ont d'ordinaire l'esprit plus ouvert et plus cultivé, le langage plus poli et plus spirituel, et enfin plus d'adresse pour se faire goûter, et pour parvenir à leurs fins, au lieu que les autres sont comme des pierres précieuses, grossières et impolies, dont on ne reconnaît pas aisément toute la valeur. La troisième cause de ce défaut est que dans les provinces on ne s'en tient pas au mémoire des qualités et conditions des

Postulantes dressé par feu M. Alméras, notre second Supérieur-général, par M. Jolly, son Assistant, par ma Sœur Mathurine Guérin, alors Supérieure, et par ma Sœur Julienne la Boûë, Directrice du séminaire. Dans ce mémoire on ne demande rien de temporel aux Postulantes, que ce qui est nécessaire pour leur premier habit, pour la dépense du voyage de Paris, et pour le retour chez elles, en cas qu'elles changeassent de volonté. Or plusieurs Sœurs Servantes exigent d'elles des sommes considérables, des douzaines de chemises, autres linges et habits, ce qui décourage plusieurs bonnes filles des villes et villages, et les empêche d'entrer dans votre Compagnie. Je vous prie donc, mes chères Sœurs, de concert avec ma Sœur Votre Supérieure et ses Officières qui se joignent à moi pour vous faire la même prière, de n'exiger des Postulantes qui ont les autres qualités de corps et d'esprit requises, rien de temporel sinon dix ou douze écus pour leur premier habit, les frais du voyage pour aller, et revenir s'il est besoin, le linge et les habits **[13]** suffisants pour qu'une pauvre fille soit en état d'être propre, et de changer de linge au besoin. Que si quelque bon sujet apporte de son plein gré quelque chose de plus, à la bonne heure ; mais nous vous défendons de rien exiger au-delà de ce que nous venons de marquer.

Voici les inconvénients qui sont arrivés d'une conduite opposée : 1° Les filles des villages, et celles qui quoique nées dans les villes ne sont pas riches, n'osent se présenter pour être Filles de la Charité ; il y a pourtant parmi elles beaucoup de bons esprits et de bons sujets. 2° A leur exclusion on nous envoie de petites demoiselles, ou des bourgeoises délicates, faibles et douillettes, qui ne peuvent travailler et vivre pauvrement sans s'épuiser en peu d'années. 3° De là il arrive que pour les conserver, il faut les dispenser des Règles, du travail et de l'austérité, et peu à peu la force et la vigueur d'esprit si nécessaire dans votre Compagnie s'affaiblit visiblement, au lieu qu'elle se soutiendrait beaucoup plus facilement dans des sujets plus robustes et plus faits au travail. Il y a encore plusieurs autres inconvénients à remplir votre Compagnie de ces petites filles précieuses et délicates qui n'ont que du caquet et des paroles, et presque point de bons effets, mais je m'abstiens de les rapporter ici, vous les connaissez assez par l'expérience journalière que vous en faites. Je vous prie donc, mes chères Sœurs, à l'avenir de faire les réflexions suivantes dans l'examen des filles qui se présenteront à vous pour être admises dans votre Compagnie : 1° Que votre état est de soi-même très-laborieux, humble et charitable, et que les sujets qui y entrent doivent avoir du courage et des forces. 2° Que les filles molles, fainéantes et délicates qui font les précieuses n'y sont pas propices. 3° Et que, communément parlant, les bonnes bourgeoises, les filles d'artisans et les villageoises y sont plus propres que les autres, à moins que celles qui ont plus de naissance et de qualité, n'aient aussi un bon esprit, un bon corps, une solide vertu et surtout beaucoup d'humilité.

Et comme cette lettre ne contient point un nouveau Réglernent, j'insère ici le mémoire des conditions requises dans les Postulantes duquel j'ai parlé ci-dessus, afin qu'on l'observe plus fidèlement.

Conditions qu'on désire dans une fille qui demande à entrer dans la Compagnie des Sœurs de la Charité.

I. Condition qui regarde l'extérieur.

1° Etre sans reproche du côté de sa famille et de sa personne ; 2° être d'un âge compétent, ni trop jeune, ni trop avancé ; il est à souhaiter qu'elle ait au moins dix-neuf ans ou environ, et qu'elle ne passe pas vingt-huit ans, à moins qu'elle n'ait de si bonnes qualités qu'on pût user de dispense à son égard ; 3° avoir son extrait baptistaire en bonne forme ; 4° être habillée honnêtement selon sa condition, et avoir du linge suffisamment pour en changer ; 5° avoir de quoi payer son premier habit propre aux Filles de la Charité, et de quoi satisfaire à sa dépense en venant à Paris, et même pour son retour, en cas qu'elle changeât de volonté.

II. Condition qui regarde le corps.

1° Une santé forte et capable de travail, sans infirmité cachée ; 2° une taille convenable ; 3° deux bons yeux ; 4° savoir lire et écrire, ou au moins en avoir quelque bon commencement.

III. Condition qui regarde l'esprit et le naturel.

1° Avoir l'esprit et le jugement au moins médiocrement bon ; 2° un naturel doux et docile, porté à la piété et à la charité vers les pauvres ; 3° être disposée à l'épreuve d'un séminaire de cinq ans, après avoir postulé trois mois ou environ pour y entrer ; 4° et à aller dans tous les lieux même les plus éloignés, où l'obéissance l'enverra ; 5° un sincère désir de remplir toutes les obligations de son état, et de servir Dieu fidèlement dans la Communauté.

Je vous prie, mes chères Sœurs, de vous en **[14]** tenir précisément à ce Mémoire, et d'éviter dans le choix de vos Postulantes toute sorte de vanité, d'avarice et de faveur humaine, et de n'y envisager que Dieu seul. C'est dans son saint amour que je suis de tout mon cœur, etc.

CIRCULAIRE DE M. BONNET.

Avis très-importans concernant le temporel.

28 Juin 1721.

MES CHÈRES SŒURS

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Quoique je vous aie souvent parlé en particu. lier et en public de la bonne et fidèle administration de votre temporel et de celui des pauvres, tant par rapport à Dieu et à la conscience, que par rapport aux hommes et à la borne réputation que vous devez conserver avec tout le soin possible ; je me sens pressé de vous écrire cette circulaire pour vous bien faire comprendre à cet égard toutes vos obligations, premièrement par rapport à Dieu, et secondement par rapport aux hommes.

Pour ce qui est du premier article qui regarde Dieu et pourrait intéresser la conscience, je suis persuadé que vous n'avez rien d'important à vous reprocher à cet égard, parce ce que je sais que vous êtes toutes, mes chères Sœurs, très-éloignées de vouloir faire le moindre tort aux pauvres ou à votre Compagnie, 1° parce que ce serait un vol infâme, une rapine criminelle et un véritable sacrilége ; car, selon saint Jérôme, saint Bernard et les autres Pères de l'Eglise, les biens des pauvres sont des biens saints et sacrés, ce sont les vœux des fidèles, le prix des péchés et le patrimoine de Jésus-Christ ; 2° vous avez quitté le monde et tout ce que vous y possédiez, tout ce que vous pouviez y espérer, et même tout ce que vous y pouviez convoiter, et partant vous êtes infiniment éloignées de désirer, de convoiter et de prendre les plus petites choses qui appartiennent aux pauvres ou à votre Communauté, soit pour les appliquer à vos propres usages, soit pour les donner à d'autres personnes parentes, amies ou étrangères telles qu'elles puissent être ; 3° parce que de tous les péchés il n'en est pas un qui soit plus opposé à la nature et à la sainteté de l'état que vous

avez embrassé. Il consiste tout entier dans la charité chrétienne dont vous êtes les Filles, les Mères et les plus parfaits modèles, exposant pour les pauvres non-seulement tous vos biens, mais encore vos vies mêmes. Or, qu'y at-il de plus opposé à cette charité parfaite que l'avarice ou la cupidité, qui est la racine de tous les maux ? Je n'ai donc rien à désirer de vous, mes chères Sœurs, quant à cette première partie de la justice qui regarde Dieu, qui intéresse la conscience, et qui peut mettre le salut éternel en péril, sinon les choses suivantes qui appartiennent à la charité, à la vertu et à la perfection. 1° Méprisez toutes les richesses périssables de ce monde, qui ne sont, selon saint Bernard, que de la terre rouge et blanche, que l'erreur et l'opinion des hommes ont rendue précieuse ; 2° si vous avez des richesses qui vous appartiennent, ou à votre Communauté, ou aux pauvres, n'y mettez point votre affection, et n'y attachez point votre cœur ; 3° prenez tout le soin imaginable pour ne jamais confondre ou mêler ensemble le bien des pauvres et celui qui appartient à votre Communauté ; mais tenez-les toujours dans des armoires et des livres séparés ; 4° soyez très-exactes et très-fidèles à n'employer le bien des pauvres qu'à pourvoir à leurs besoins et à leurs vraies nécessités ; 5° n'employez pas non plus celui de votre Communauté à des meubles curieux, à des ornements de chapelle non nécessaires ; mais seulement à vous nourrir et à vous vêtir avec suffisance selon vos Règles et vos usages ; ne vous épargnez pas le nécessaire dans la vue d'amasser, et ne faites rien non plus qui répugne à la sainte pauvreté qui convient aux servantes des pauvres, et dont vous avez fait vœu, mais gardez un juste milieu entre ces deux extrémités. Voilà, mes chères Sœurs, ce que j'avais à vous dire sur l'administration des biens temporels par rapport à Dieu, et pour tenir vos consciences pures et nettes, dans une paix solide et une par **[15]** faite tranquillité ; mais ce n'est pas assez par rapport aux hommes de n'avoir rien à vous reprocher devant Dieu, il faut encore vous comporter de manière que les personnes les plus malignes, les plus ennemies ou les moins affectionnées ne puissent pas même former contre vous le plus léger soupçon, ni donner la moindre couleur à l'accusation d'infidélité ; en voici les raisons : 1° Cest que le soupçon d'infidélité dans l'administration du bien des pauvres, ou de celui de votre Communauté, quoique très-injuste et sans aucun fondement réel et véritable, vous nuirait beaucoup et à votre Communauté, s'il était apparent, et qu'il y dit quelque vraisemblance ou probabilité, et vous ferait perdre toute l'estime, toute la confiance et toute l'affection qu'on a pour vous, parce qu'on sait que par la grâce de Dieu vous êtes très-éloignées de tout intérêt, que vous avez le cœur pur d'avarice, et les mains nettes de toute injustice et infidélité. 2° L'estime et la confiance des personnes charitables étant une fois diminuées, notablement affaiblies ou tout-à-fait perdues par rapport à des défauts de conduite et de bon ordre, qui ne seraient pourtant pas des injustices et des péchés, vous deviendriez suspectes, odieuses et presqu'inutiles dans les fonctions de votre sainte vocation. 3° Enfin les pauvres mêmes en souffriraient beaucoup, car vous ne seriez plus si libres, si autorisées, ni si bienvenues à demander aux personnes charitables de quoi fournir à leurs besoins, et ces personnes ne trouvant pas assez de sûreté, assez d'ordre ou d'économie dans votre administration, ne manqueraient pas de fermer leurs cœurs, leurs bourses et leurs mains autrefois libérales et charitables, et les pauvres, vos chers maîtres, en souffriraient beaucoup. Que devez-vous donc faire, mes chères Sœurs, pour être toujours aussi entières et inviolables dans votre réputation devant les hommes, que vous êtes nettes, justes et équitables devant Dieu ? 1° Il faut toujours, et en tout temps, être justes et nettes devant Dieu comme vous l'avez été jusqu'à présent, sans quoi il est malaisé de passer long-temps pour telles devant les hommes qui sont naturellement défiants, soupçonneux et plus portés à juger mal à cet égard des personnes de Communauté qu'à les favoriser. 2° Il faut avoir une conduite vraie, droite et toute simple à l'égard des personnes auxquelles on est comptable. 3° Il faut avoir un livre de recette et de dépense, où l'on marque fidèlement et exactement en recette tout ce que l'on reçoit de quelque côté qu'il vienne, de personnes connues ou inconnues, sans aucune exception, supprimant seulement les noms des personnes qui ne veulent pas être nommées. 4° Pour que ce livre de recette et de dépense soit toujours en bon ordre, il faut être fidèle à y marquer chaque jour ce que l'on a reçu et ce que l'on a dépensé ; faire arrêter le compte de chaque mois par Madame la Trésorière, et faire signer le compte général de chaque année par Messieurs les Curés ou autres seigneurs et administrateurs, afin d'en être bien et dûment déchargées devant les hommes comme devant Dieu. 5° Il faut se

garder d'un défaut qui est presque général dans toutes les filles et les femmes, même les plus pieuses et les plus équitables, et qui consiste à vouloir toujours avoir une petite réserve en cachette, ce qu'elles appellent une poire pour la soif. Cela ne vaut rien du tout, mes chères Sœurs, et ce seul défaut serait capable de vous faire perdre toute votre réputalion, eussiez-vous aux yeux de Dieu la justice la plus parfaite et l'intégrité et le désintéressement les plus inviolables. Ces petites réserves se découvrent tôt ou tard. Or les hommes qui ne voient pas l'intérieur et la fidélité du cœur condamnent ordinairement sur les apparences extérieures dès qu'elles sont tant soit peu probables. Soit donc que vous ayez affaire à des personnes faciles, et qui se confient en vous, soit que vous ayez à traiter avec des personnes qui y regardent de plus près, marchez toujours droit, mes chères Sœurs, ne biaisez point, ne déguisez rien. L'innocence, la droiture et la candeur vous rendront de jour en jour, sinon plus justes aux yeux de Dieu, du moins plus estimables et plus respectables devant les hommes ; c'est ce que je me suis proposé dans cette lettre. Je suis toujours avec une pleine et parfaite conviction de votre justice et de votre fidélité, etc. **[16]**

CIRCULAIRE DE M. BONNET.

Importance pour les Filles de la Charité de se faire entr'elles le catéchisme. Moyens pour rétablir cet usage établi par saint Vincent et Mlle Legras.

Paris, 27 septembre 1721.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soi1 avec vous pour jamais !

L'obligation où nous sommes, ma Sœur votre Supérieure et moi, de veiller à ce que votre Compagnie, et toutes les personnes qui la composent, soient établies sur des fondements solides et inébranlables d'une doctrine pure, d'une solide piété, et d'une exacte discipline, conformes à votre état, à vos vœux et à vos Règles, nous a fait penser dans le dernier Conseil qu'il était à propos de recommander tout de nouveau l'ancienne pratique de faire le catéchisme parmi vous, tant pour votre instruction particulière et personnelle, que pour vous maintenir en état de bien instruire les jeunes filles, auxquelles vous faites l'école, et de conduire au salut éternel les malades dont vous êtes chargées dans plusieurs hôtels-dieu et hôpitaux de ce royaume ; et pour y porter plus sûrement et plus efficacement, je vous marquerai dans la première partie de cette lettre, les motifs de cette sainte pratique ; et dans la seconde, je vous en expliquerai la méthode et les moyens.

Quant à la première partie qui contient les motifs de cette sainte pratique, le premier est que la doctrine chrétienne que l'on apprend dans le catéchisme, est nécessaire absolument : *Ignorans ignorabitur* ; celui qui ne connaît point Dieu ni les principaux mystères de notre sainte religion, comme sont : l'existence d'un Dieu tout-puissant, la Trinité des personnes, le mystère de l'Incarnation du Verbe, et celui de la mort et passion de Notre-Seigneur, les commandements de Dieu et ceux de l'Eglise, les sacrements, et les fins dernières, ne sera point reconnu de Dieu comme l'un de ses enfants, il n'aura point de part à l'héritage du Père céleste qui nous a été acquis par le sang de Jésus-Christ notre Seigneur ; et il sera éternellement exclu du paradis, et condamné à l'enfer avec les païens et les infidèles ; parce qu'ayant été créé de Dieu et mis au monde pour le connaître, l'aimer, et le servir, et par ce moyen obtenir la vie éternelle, il a négligé ces devoirs essentiels, et s'est occupé de toutes autres choses qui ne sont que des amusements et des bagattelles.

Le second motif se tire de la recommandation si souvent réitérée qui vous en est faite par M. Vincent dans plusieurs endroits de vos Règles et de vos Constitutions, et dans les recueils de ses Conférences spirituelles faites à votre Communauté. Dans le chapitre premier qui traite de la fin et des vertus fondamentales de votre Institut, article premier, il parle ainsi : «La fin principale pour laquelle Dieu a appelé et assemblé les Filles de la Charité, est pour honorer notre Seigneur Jésus-Christ comme la forme et le modèle de toute charité, le servant corporellement et spirituellement en la personne des pauvres, soit malades, soit enfants, soit prisonniers ou autres, qui par honte n'osent faire paraître leur nécessité, etc.» Dans le chapitre neuvième de l'emploi de la journée, article neuvième, il marque bien plus précisément et plus clairement en quoi consiste ce secours spirituel que vous devez au prochain, et le fait principalement consister dans le catéchisme et l'instruction ; voici ses propres paroles : «A deux heures, après avoir dit le *Veni sancteSpiritus*, une Sœur fera tout haut la lecture spirituelle ; les autres écouteront cette lecture en travaillant jusqu'à trois heures, appliquant cependant leur esprit à quelque bonne pensée ou à l'instruction que l'on fait au même lieu durant ce temps-là aux Sœurs qui sont dans la Maison où réside la Supérieure, pour leur apprendre les devoirs de bonnes chrétiennes et de vraies Filles de laCharité, à quoi elles tâcheront d'assister, quand leurs occupations le leur permettront.» Au seizième article du même chapitre, il parle ainsi : «Aux dimanches et fêtes elles emploieront le temps ci-dessus marqué pour le travail en des exercices spirituels, tels que sont l'usage des sacrements, l'assistance au service divin, au sermon, au catéchisme, ou à des entretiens de piété ; la lecture des livres de dévotion désignés par le Supérieur ou autredéputé de sa part ; la pratique du catéchisme en **[17]** tr'elles, pour se rendre capables d'instruire les pauvres et les enfants des choses nécessaires à salut, et autres semblables exercices conformes à leur état.» La même pratique du catéchisme et de l'instruction à faire aux pauvres est recommandée dans les Règles des Sœurs Servantes, articles 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, dans celles des maîtresses d'école, articles 2, 3, 4, 8, 9, 10, 15 et 20, dans celles des Sœurs des villages, articles 4, 5 et 6, et surtout dans l'article 2 du chapitre 7, de la charité envers les pauvres malades : «Elles n'oublieront pas de leur dire de fois à autres quelque bon mot pour les disposer à la patience ou à faire une bonne confession générale ou à bien mourir, ou à bien vivre : elles auront particulièrement soin de leur enseigner les choses nécessaires à salut, etc.» Outre tous les endroits des Règles où M. Vincent notre très-honoré Père recommande si expressément la pratique du catéchisme et de l'instruction, qui vous est si nécessaire pour vous instruire vous-mêmes, et pour vous mettre en état d'instruire vos chers maîtres les pauvres, sur la fin de sa vie, je veux dire, le 16 mars 1659, il vous fit en présence de Mlle Legras, votre chère Mère et vénérable institutrice, une conférence sur le seizième article de l'emploi de la journée, où il est parlé du catéchisme et des autres pratiques de piété : Puis adressant la parole à Mlle Legras, il lui fait cette demande : et elle lui répond : «Oui mon Père, il y a une Sœur des Officières, ou quelqu'ancienne qui instruit les autres, soit sur le catéchisme, soit en faisant dire le *Pater* par demandes, et le *Credo* par articles. Quelquefois aussi on s'entretient du sermon, quand ou l'a entendu. Voilà qui est bien, Mademoiselle,» répond M. Vincent, «il a été expédient d'en user de la sorte, il sera bon de continuer, et que vous ayez des Sœurs préposées pour faire le catéchisme ; qu'une interroge et que l'autre réponde : mais quant aux autres qui sont présentes, il faut qu'elles écoutent avec grande modestie et respect celle qui préside, qui entend leurs réponses et leur explique ce qui ne serait pas assez intelligible, et qu'elles ne comprendraient pas. Et s'il s'y fait quelque faute, elle en doit avertir les Supérieurs.» Et Mlle Legras lui ayant demandé permission de parler, dit : «Mon Père, il me semble que non-seulement il est nécessaire que l'on fasse ce que votre Charité a dit pour l'instruction de nos Sœurs à la Maison ; mais qu'il serait bon de le faire aussi aux paroisses, et que les Sœurs anciennes fassent le catéchisme aux Sœurs qu'on leur baille aux heures que voite Charité pourrait leur marquer.»

Le troisième motif est souvent marqué dans les recommandations que nous venons d'extraire et de rapporter avec fidélité, et il consiste en ce qu'étant appelées de Dieu pour élever dans sa crainte et son amour, dans la pratique des vertus chrétiennes, et dans la fuite des péchés et des vices, les jeunes personnes de votre sexe, et pour consoler, édifier, et instruire les malades, et les disposer ou à bien mourir ou à bien vivre, cela est absolument impossible, si vous ne possédez pas à fond la

doctrine chrétienne et les vérités de la religion, et si vous n'avez pas quelque ouverture, adresse, et talent pour les bien expliquer et les faire goûter, ce qui ne se peut sans l'exercice du catéchisme qui fait le sujet de cette lettre et dont je viens de vous exposer les motifs. Il faut à présent vous en proposer les moyens.

Le premier est que dans le Séminaire les Directrices s'appliquent beaucoup plus au catéchisme qu'aux Conférences spirituelles qu'elles ont coutume de faire à huit heures du matin et à deux heures après midi, persuadées qu'elles doivent être, que les Postulantes et les jeunes Sœurs, qui ne savent pas bien leur catéchisme un peu à fond, par jugement et par réflexion, n'entendent rien ou presque rien aux Conférences de piété qu'elles leur font, ni même aux prônes, ou aux sermons qu'elles peuvent entendre à la paroisse ; parce que la doctrine chrétienne qui fait la matière des catéchismes, est comme la base et le fondement de tout l'édifice spirituel des vérités du salut, dont on parle dans les chaires, et quicon **[18]** que n'est pas versé dans cette science qui est comme le lait des nourrissons de notre sainte Mère l'Eglise, ne peut pas manger, ni digérer la nourriture plus solide et le pain des forts que les prédicateurs présentent aux fidèles dans leurs prédications. Il faut donc commencer dès le Séminaire à faire faire aux jeunes Sœurs un bon fonds de doctrine chrétienne sans lequel elles ne seront jamais bien instruites elles-mêmes des mystères de la religion, et par conséquent elles seront toute leur vie incapables d'en bien instruire les petites filles et les malades, qui sont pourtant deux fonctions essentielles à votre état.

Le second moyen est, que dans la grande Maison on continue ces catéchismes dans la chambre du travail où se trouvent les anciennes Sœurs et les jeunes mêlées ensemble, aux heures destinées à la lecture spirituelle, et qu'il y ait toujours une des quatre Officières ou une autre Sœur capable de présider avec grâce et bénédiction à cette sorte de catéchisme, ou d'instruction familière, tant pour rafraîchir la mémoire des anciennes de ces vérités fondamentales, que pour les mieux imprimer et les graver plus avant dans les cœurs et les esprits des jeunes Sœurs. Ce moyen au reste n'est point de notre invention, mes chères Sœurs, vous avez vu dans la première partie de cette lettre comme M. Vincent notre très-honoré Père, et Mlle Legras votre très-honorée Mère, l'ont établi et l'ont fait pratiquer de leur temps.

Le troisième moyen est, mes chères Sœurs, que comme les Filles de la Charité sont dispersées çà et là dans plus de trois cents villes, bourgs ou villages de ce grand royaume et ailleurs, et que souvent elles sont long-temps sans revenir à la grande Maison, les Sœurs Servantes qui sont préposées pour conduire ces différentes familles doivent être fidèles à se conformer à cet égard à la grande Maison, expliquant à leurs Sœurs fort en détail les leçons des catéchismes des diocèses, où elles se trouvent, afin que partout, en tout temps et à tout âge vous soyez en état de rendre compte de votre foi à ceux qui vous en interrogent, et d'en bien instruire les enfants et les malades, qui vous sont confiés. Je prie Notre-Seigneur qui a puisé ces grandes vérités dans le sein de son Père et nous les a annoncées par lui-même et par ses Apôtres sur la terre, de les bien graver toutes dans vos esprits et dans vos cœurs, et de vous faire vivre et mourir dans une pureté de vie et de mœurs, qui ait du rapport à notre sainte religion, et suis de tout mon cœur en son divin amour, etc.

CIRCULAIRE DE M. BONNET.

Instruction sommaire sur les vœux, et autorisation de celle faite précédemment par M. Hénin, Directeur de la Compagnie.

Paris, 10 Août 1722.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Il y a quelques jours que m'entretenant avec ma Sœur votre Supérieure, sur les besoins spirituels de votre Compagnie, elle me dit qu'elle avait beaucoup de peine de trouver plusieurs jeunes Sœurs prêtes à faire les vœux, qui n'en connaissaient pas bien la nature et les obligations, et même quelquefois plusieurs Sœurs anciennes, qui ne les ont jamais bien sues, ou qui les ont oubliées ; à quoi je répondis, que feu M. Hénin, l'un de vos plus sages et plus zélés Directeurs, avoit dressé une instruction sur les vœux en forme de catéchisme ; qu'il fallait savoir si cette instruction était dans toutes les familles, et recommander aux Sœurs Servantes de la lire de temps en temps en présence de leurs Sœurs, et de la leur expliquer fort en détail. Je viens de la lire moimême avec attention, et l'ai trouvée fort solide, et facile à retenir, pour peu qu'on y veuille faire attention. Je vous recommande donc, mes chères Sœurs, de la lire entre vous dans chaque famille avec cette lettre au moins deux fois : 1° Un peu avant la rénovation des vœux, et 2° vers le mois de septembre, lorsque vous faites vos retraites annuelles ; afin que dans ces deux occasions principales vous puissiez vous rafraîchir la mémoire de vos obligations les plus essentielles, et sans l'acquit desquelles vous ne pouvez vous sauver dans le saint état que vous avez embrassé par une grâce toute spéciale de la divine miséricorde sur **[19]** vous. Voici donc, mes chères Sœurs, la Formule de vos vœux.

Je soussignée *N. N.* en la présence de Dieu et de toute la cour céleste, renouvelle les promesses de mon baptême, et fais vœu à Dieu de pauvreté, chasteté et obéissance au vénérable Supérieur-général de la Congrégation de la Mission, conformément à nos Règles pour un an, et de m'employer au service corporel et spirituel des pauvres malades, nos véritables maîtres, en la Compagnie des Filles de la Charité ; ce que je lui demande par les mérites de Jésus-Christ crucifié, et l'intercession de la très-sainte Vierge.

Vous voyez bien clairement, mes chères Sœurs, que dans cette formule que vous prononcez à la sainte messe, peu avant la communion, vous faites les quatre vœux simples de pauvreté, de chasteté, d'obéissance au Supérieur-général de la Congrégation de la Mission, qui l'est aussi de votre Compagnie, et de stabilité dans votre dite Compagnie pour vous y appliquer au service corporel et spirituel des malades, vos chers maîtres, pour toute votre vie autant qu'il est en vous, quoique pourtant votre dite Compagnie, pour de bonnes raisons, ne vous permette de le faire chaque fois que pour un an, à condition de les renouveler tous les ans le jour et fête de l'Annonciation de la très-sainte Vierge, si vous en êtes jugées dignes par les Supérieurs.

Ces vœux sont simples, et non solennels, n'étant pas reçus publiquement de notre sainte Mère l'Eglise ; et partant, après les avoir faits, vous n'êtes pas Religieuses, mais simplement Filles de la Communauté des Sœurs de la Charité, servantes des pauvres malades.

Ils sont dispensables par le Supérieur-général de la Congrégation de la Mission, pour des raisons valables qu'il juge telles, après en avoir délibéré dans le conseil des Sœurs avec le Directeur, la Supérieure, et les autres Sœurs Officières qui entrent dans le conseil.

Quoique ces vœux soient simples et non solennels, ils ne laissent pas d'obliger devant Dieu, comme les vœux les plus solennels des Religieuses et Filles cloîtrées ; de même qu'une Fille qui a fait vœu simple de chasteté dans la maison de ses parents, n'est pas moins obligée, sous peine de péché mortel et de damnation, de l'observer avec exactitude et fidélité, que celle qui l'a fait au pied des autels, dans une religion approuvée. Cela ainsi prouvé et supposé comme incontestable, il ne s'agit plus que de savoir bien précisément à quoi vous vous engagez par vos quatre vœux. A cela je réponds :

1° Que par le vœu de pauvreté, vous ne vous dépouillez pas de la propriété et du domaine de vos biens patrimoniaux, et que par conséquent, vous pouvez hériter, tester, vendre, aliéner vos fonds ; mais vous ne devez le faire ni user de vos revenus qu'en œuvres pieuses, et avec la permission du Supérieur-général de la Mission.

2° Par le vœu de chasteté, vous renoncez comme les Religieuses, à toutes pensées, affections, mouvements, paroles, gestes, attachements, regards, lectures et autres actions opposées à la sainte pureté, et si jamais vous étiez assez malheureuses de faire aucune faute libre et pleinement délibérée contre cette vertu angélique, vous feriez un double péché mortel ; le premier, contre la vertu que vous auriez offensée, et le second contre la religion du vœu auquel vous auriez manqué ; cela est fort étendu, comme vous voyez, mes chères Sœurs, et très-bien expliqué dans vos saintes Règles, auxquelles je vous renvoie sur cet important sujet.

3° Par le vœu d'obéissance, vous vous dépouillez de votre propre volonté, pour suivre celle de Notre-Seigneur, qui vous est marquée par les ordres de vos Supérieurs légitimes, qui sont les Supérieurs-généraux de la Congrégation de la Mission, dont l'autorité dérive aussi sur votre Sœur Supérieure, et sur les autres Sœurs qui vous conduisent dans les Maisons particulières, sinon par l'obligation formelle du vœu, au moins par la communication que le Supérieur-général leur fait de son pouvoir pour vous conduire, n'étant pas à portée de vous gouverner toutes immédiatement par lui-même, et de descendre dans le détail d'une infinité de petites obéissances, et observances qui reviennent tous les jours. **[20]** 4° Quant au vœu de stabilité dans la Compagnie pour y servir les pauvres corporellement et spirituellement, l'usage général présent de votre Compagnie est de ne le faire que pour un an, et de le renouveler chaque année à la fête de l'Annonciation, avec les permissions convenables dont nous avons parlé ci-devant, en sorte que vous êtes obligées de le garder avec fidélité, et de rejeter toutes les pensées contraires à son exacte observation. Il est vrai que les bonnes et saintes Filles de la Charité le font chaque fois, à dessein de le renouveler chaque année, et de l'observer toute leur vie : cependant il est vrai aussi que celles qui après la révolution d'une année, quitteraient la Compagnie ou en seraient congédiées, pour des raisons jugées solides par le Supérieur-général, seraient à cet égard en sûreté de conscience, et ne pourraient sans injustice être regardées ou traitées comme des apostates.

Voilà, mes chères Sœurs, ce que j'ai cru devoir ajouter sommairement à l'instruction que feu M. Hénin vous a donnée sur vos vœux, tant pour autoriser de nouveau cette instruction, qui a été faite par l'ordre de feu M. Pierron, l'un de nos très-honorés Pères et Supérieurs-généraux, que pour vous obliger à en faire plus d'estime, et à la lire plus souvent ; tant pour préparer les séminaristes à l'émission de leurs premiers vœux, que pour rafraichir dans l'esprit des anciennes les vœux qu'elles ont faits, et dont peut-être elles ne comprennent plus les obligations... Je suis, etc.

CIRCULAIRE DE M. BONNET.

Avis importans contre les absences, courses, visites inutiles, etc.

Paris, 12 Juin 1723.

MES CHÈRES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Hier, ma Sœur votre Supérieure et moi, nous nous entretinmes ensemble des défauts qui se glissent insensiblement dans votre chère Communauté, et celui qui nous parut le plus considérable et le plus dangereux fut la non-résidence, ou la facilité que quelques Sœurs Servantes et autres se donnent de quitter leurs familles sans besoin et sans permission, et sous des prétextes frivoles, et pour des besoins peu réels ou de nulle conséquence ; mais seulement pour le plaisir d'aller et de

venir, de se promener, de prendre l'air, et de tuer le temps, qui est si précieux et si court, et dont vous êtes redevables à Dieu, au service de vos chers pauvres et aux besoins de vos Maisons, aussi bien qu'à la gloire, à l'honneur et à la bonne odeur de votre Communauté. C'est là justement, mes chères Sœurs, les défauts que l'Apôtre saint Paul reprochait à ces jeunes veuves de la primitive Eglise, lesquelles étaient portées par la mollesse de leur vie, à secouer le joug de Jésus-Christ, à se marier, et s'engageaient ainsi dans la coudamnation par le violement de la foi qu'elles lui avaient donnée auparavant. Mais de plus, ajoute ce saint Apôtre, elles deviennent fainéantes, et s'accoutument à courir par les maisons, pour y passer le temps en des visites inutiles, et non-seulement fainéantes, mais encore causeuses et curieuses, *Non solùm otiosæ, sed et verbosæ, et curiosæ, loquentes quæ non oportet*. Pesez bien ces paroles, Voilà un fort vilain caractère, pour des personnes consacrées à Dieu ; aussi devez-vous faire tous vos efforts, pour en effacer dans votre conduite jusqu'aux moindres traces, puisque selon le même Apôtre, celle qui vit dans les délices est morte, quoiqu'elle paraisse vivante.

Premièrement, vous devez fuir l'oisiveté, comme une vraie peste, comme la source de tous les vices, et la marâtre et la meurtrière de toutes les vertus. Il y a tant de bonnes choses à faire dans vos familles, par rapport à Dieu, à vos Sœurs et à vos pauvres, qu'il ne vous reste pas de temps à perdre dans une molle, dangereuse et scandaleuse oisiveté.

Secondement, une grande causeuse, une Fille qui parle beaucoup, fait bien des fautes, et se charge la conscience de beaucoup de péchés, qui ne laissent pas d'être considérables, lesquels on porte toutes les semaines une ou deux fois à confesse, et dont on ne se corrige presque jamais. **[21]** Paroles oiseuses, paroles inutiles, paroles badines, paroles de vanité, de vanterie, de médisance, de calomnie, contre la charité, contre la vertu, contre l'observance des Règles, contre les confesseurs, Supérieurs et Directeurs, contre les Sœurs Servantes, les Officières et la Supérieure même, qui y est souvent la plus maltraitée, et cependant il est de foi, que Notre-Seigneur nous demandera compte au jour de son jugement de la plus petite parole oiseuse que nous aurons dite sans nécessité ou sans utilité.

Troisièmement, la curiosité de tout voir, de tout savoir, de se mêler de mille choses qui ne nous regardent point, est une suite comme naturelle des deux précédents défauts, et elle dissipe beaucoup l'esprit, elle affaiblit et éteint peu à peu dans le cœur le feu de l'amour de Dieu. Elle vous ferme la porte de l'oraison, et vous bouche toutes les avenues de la piété et de la vie intérieure, qui vous est pourtant si nécessaire pour marier Marthe avec Marie, c'est-à-dire pour sanctifier vos actions extérieures par un vrai esprit de foi, de piété, de religion et d'amour : sans quoi la plupart de vos bonnes œuvres ne vous serviront de rien, et se changeront en péchés, n'étant plus animées de cet esprit intérieur et saint, qui les rend dignes de Dieu.

Cette dissipation d'esprit entretenue par ces promenades, ces allées et venues, et ces visites actives et passives non nécessaires, fait qu'à Paris on quitte souvent sa maison, pour aller se délasser l'esprit et causer dans les maisons des Sœurs voisines, et quelquefois même chez celles qui sont les plus éloignées : on sort quelquefois de la ville pour aller visiter sans besoin et sans permission ses bonnes amies qui sont aux environs. Cette maladie d'esprit passe aisément de la ville à la campagne, où l'on se va voir de village en village, à deux ou trois lieues à l'entour ; quelques-unes ne se contentent pas d'aller voir leurs Sœurs, elles vont encore perdre leur temps chez les Religieuses ou chez les Dames de qualité dans les châteaux voisins.

De ces courses indiscrètes, peu édifiantes et même scandaleuses, naissent deux grands maux : le premier est que les Sœurs qui restent à la maison s'ennuient, se dégoûtent, sont peu fidèles à l'oraison et aux autres exercices de piété, et qu'elles sont fort tentées de se laisser aller au torrent du mauvais exemple, ou de mépriser leurs Sœurs, d'en parler mal et d'en murmurer aux occasions. Le second est que dans ces entrevues on fait des festins, des collations, des régals peu convenables à votre état pauvre, humble et mortifié : on y boit même quelquefois du vin et des liqueurs, et peu à peu on s'accoutume à la bonne chère, à la friandise, à la délicatesse dans le boire et le manger, qui sont les ennemies de la croix de Jésus-Christ, et les pestes et les meurtrières des vertus ; et les

jeunes Sœurs qui voient leurs anciennes et leurs Mères en user de la sorte, font comme elles, ou par le désir de leur plaire, ou de peur de leur devenir suspectes, comme il arrive souvent.

Il est même déjà arrivé en plusieurs endroits, qu'on a introduit des noces et de petits festins, lorsque les Sœurs du Séminaire font les vœux, on les habille de blanc, on leur fait dire le *Benedicite* et les Grâces aux repas, et le soir on les couche dans un lit blanc couronnées de lis et d'autres fleurs et de rubans, badinages inconnus à vos Mères anciennes : ce que nous vous défendons à l'avenir partout et pour toujours, non comme criminel, mais comme puéril et badin, et pas assez grave pour des épouses de Jésus-Christ, qui ne doivent être parées que de pudeur, de gravité, de modestie et du concours de toutes les vertus.

Les Filles ainsi accoutumées à la dissipation et à la vie molle et sensuelle, ont peine ensuite à suivre le train commun, qui est humble et pauvre, tempérant, sobre et frugal, et très-éloigné des friandises et des délicatesses. Il leur faut du vin pour des besoins peu réels, et quelquefois même tout-à-fait imaginaires. Elles ne pensent plus à se bien préparer de loin à la mort ; elles ne songent plus qu'à vivre, et à vivre commodément, et longtemps ; et aux plus petites maladies et aux moindres dangers de la mort, elles veulent être traitées, soignées, dorlotées autant et plus que les Dames de la première qualité ; se font saigner par des hommes et non par leurs Sœurs. Ce n'est pas assez d'un **[22]** médecin, il en faut deux, trois ou quatre, dont les avis opposés et les consultations réitérées ne font qu'embarrasser, en pure perte, et les malades et les Sœurs qui les soignent. Je sais qu'il y a des maladies et des plaies dangereuses, où il faut du conseil, et ce n'est pas cela que nous blâmons à présent, mais seulement des consultations non nécessaires, et souvent plus dommageables qu'utiles à la vie et à la santé de celles qui les font faire.

Il y a d'autres Filles, qui sont toujours par voie et par chemin, non pour chercher les plaisirs des sens, mais pour courir après des confesseurs extraordinaires, au lieu de se contenter de ceux des lieux où elles sont, et que la Providence leur offre à l'aise, et sans peine. Je sais, mes chères Sœurs, qu'il y a des cas extraordinaires, où la faiblesse des personnes de votre sexe demande quelque soulagement et quelque condescendance ; mais je sais aussi, que pour l'ordinaire, celles qui donnent dans ce défaut, et qui se laissent aller à cette mauvaise délicatesse, sont de petits esprits inquiets, volages, légers, et inconstants, qui tiennent peu à leur état, et qui ne font presque point de progrès dans la vraie et solide vertu. Je prie le grand médecin de nos âmes, de vous guérir ou de vous préserver toutes de telles maladies et faiblesses, et je suis de tout mon cœur en son saint amour, etc.

CIRCULAIRE DE M. BONNET.

Décret authentique des vertus de saint Vincent. Avis importants aux Filles de la Charité pour l'honorer par l'imitation de ses vertus.

Paris, 22 Octobre 1727.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Vous aurez déjà appris en gros par la voix publique, ou par les lettres de ma Sœur votre Supérieure, le succès de la Congrégation des Rits, tenue à Rome le mois passé, sur l'héroïcité des vertus de feu M. Vincent, notre très-honoré Père, et le vôtre. Je vais, par cette lettre, vous en faire un détail exact, et en tirer les conséquences les plus naturelles. et les plus favorables à votre salut et

à votre perfection, et vous insérer ici une version du décret de Sa Sainteté, que je n'ai reçu que par le dernier courrier.

DÉCRET

SUR LA CAUSE VENUE DE PARIS,

«Le 16 septembre de l'année courante 1727, on tint en présence de notre saint Père le Pape la Congrégation générale des Rits, dans laquelle le révérendissime seigneur cardinal de Polignac, ponant ou rapporteur, ayant proposé la cause de la béatification et canonisation du vénérable serviteur de Dieu, Vincent de Paul, instituteur de la Congrégation de la Mission et de la Compagnie des Filles de la Charité, sur ce doute : S'il conste des vertus tant théologales que cardinales dudit serviteur de Dieu, dans le cas, et pour l'effet dont il s'agit. Sa Sainteté ayant entendu les vœux de Messieurs les consulteurs et des révérendissimes seigneurs cardinaux sur ce doute, a jugé à propos d'en différer la résolution, afin d'implorer, selon la coutume, le secours du Ciel avant de la donner sur une délibération si importante. Enfin le jour marqué ci-dessous, elle a ordonné qu'on publiât cette réponse affirmative sur le doute proposé, c'est-à-dire qu'il conste des vertus du vénérable serviteur de Dieu, Vincent de Paul, tant théologales, savoir : la Foi, l'Espérance et la Charité ; que cardinales : la Prudence, la Justice, la Force et la Tempérance, et de leurs annexes, et dans un degré héroïque, dans le cas et pour l'effet dont il s'agit. Et ainsi, etc.»

Ce 22 Septembre 1727.

N. Cardinal COSCIA, *Vice-Préfet*.

N. M. THEDESCHI,

Archevêque d'Apamée, Secrétaire.

Il est constant par ce décret, mes chères Sœurs, **[23]** que M. Vincent a possédé les vertus théologales et cardinales, et les autres qui en dépendent dans un degré héroïque. Et de ce principe vous devez naturellement tirer les conséquences suivantes par rapport à votre salut et à votre perfection. 1° Que vous devez augmenter l'estime, l'affection, la confiance, le respect et la dévotion que vous aviez déjà envers ce grand serviteur de Dieu, qui vous a formées à la piété, à la vertu et aux œuvres de charité, durant qu'il a vécu sur la terre, et qui ne cessera jamais de prier pour vous et de vous protéger dans le Ciel comme ses chères Filles qu'il a réunies en corps d'une Communauté des plus saintes, des plus utiles et des plus édifiantes ; vous devez aussi inspirer cette dévotion à vos bonnes amies, la recommander à vos malades, et nous marquer par écrit toutes les grâces faites et à faire par l'intercession de notre Père, toutes les guérisons et autres faits miraculeux bien avérés et non douteux, controuvés ou mal fondés. 2° Vous devez prendre occasion de ce décret authentique des vertus héroïques de notre Père commun, de vous renouveler dans l'esprit primitif de votre sainte vocation qu'il a conjointement avec Mlle Legras, votre très-honorée Mère, communiqué à leurs premières Filles, vos Mères, lequel est encore passé jusqu'à vous, afin que vous le conserviez avec tout le soin possible jusqu'à la postérité la plus reculée, comme un dépôt sacré que vous êtes obligées de lui transmettre avec intégrité, et sans aucune altération. Esprit

d'humilité qui vous fait aimer les rebuts et les mépris, et endurer patiemment pour l'amour de Dieu, les contrariétés et les confusions qui vous peuvent arriver ; esprit de charité qui vous fait aimer Dieu par-dessus toutes choses et votre prochain comme vous-mêmes pour l'amour de Dieu ; esprit de simplicité qui vous porte à agir toujours en la présence de Dieu, ne regardant en toutes choses que sa pure gloire et l'édification de votre prochain, faisant toutes vos actions avec autant de perfection et de modestie, étant seules, qu'en la présence de vos Supérieures. C'est, mes très-chères Sœurs, dans l'union et l'assemblage de ces trois importantes vertus que consiste votre perfection et l'esprit de votre saint état ; et c'est dans ces mêmes vertus que vous devez vous renouveler présentement pour devenir tous les jours plus semblables en grâces et en vertus héroïques, à celui que Dieu vous a donné pour chef, pour Père et pour modèle. 3° Vous devez aussi, mes chères Sœurs, combattre sans cesse les vices opposés à ces trois vertus qui composent votre esprit. Et 1° ce maudit orgueil avec lequel nous naissons tous, qui vit avec nous pour l'ordinaire, et avec lequel nous mourons, si Dieu n'a pitié de nous, s'il ne nous prévient de ses grâces, et si nous ne sommes extrêmement fidèles à y correspondre, et à les mettre à profit ; 2° ce malheureux amour-propre qui éteint dans nos cœurs l'amour de Dieu et du prochain, et nous porte à n'aimer que nous-mêmes, et est en nous le père de tous les vices et le meurtrier de toutes les vertus ; 3° et enfin cet esprit double, fourbe et diabolique qui se contente des apparences de la vertu, et en rejette la vérité, la réalité et la solidité.

Mais pour entrer, mes chères Sœurs, dans un plus grand détail des défauts dans lesquels vous pourriez tomber, si Dieu ne vous conservait dans la ferveur et la pureté du premier esprit de votre sainte Communauté ; évitez avec soin, 1° pour ce qui regarde l'esprit, la vaine estime de vous-mêmes, vos propres lumières qui ne seraient que ténèbres si elles n'étaient pas bien soumises à la foi, aux maximes de Notre-Seigneur et à l'autorité de vos légitimes pasteurs. Premièrement, à notre saint Père le Pape, comme au successeur de saint Pierre et au vicaire de notre Seigneur Jésus-Christ en terre ; en second lieu à nos seigneurs les Evêques pour ce qui regarde la conduite spirituelle de leurs diocèses ; 3° et enfin à votre Supérieur-général, à votre Sœur Supérieure et à vos Sœurs Servantes pour ce qui concerne la conduite intérieure de votre Communauté, et des familles dans lesquelles vous vous trouvez. Faites gloire d'ignorer ce que vous ne devez pas savoir ; vivez et mourez dans votre ancienne simplicité, vous contentant de connaître Dieu, de l'aimer, de vous aimer les unes les autres, et de bien servir notre Seigneur Jésus-Christ dans la personne de vos **[24]** chers maîtres les pauvres. Ne lisez point de livres nouveaux, contentez-vous de ceux qui sont en usage parmi vous depuis l'établissement de votre Compagnie ; ils vous suffisent pour arriver à la science des Saints que Dieu demande de vous ; et à cette occasion je prie, ma Sœur la Supérieure, mes Sœurs ses Officières, les vingt Visitatrices et toutes les Sœurs Servantes d'ôter de leurs Maisons tous les nouveaux livres qui pourraient s'y trouver, et d'en faire une liste qu'elles nous enverront le plus tôt qu'elles pourront. Soyez fidèles au bon, fervent et fréquent usage des sacrements, ainsi qu'il vous est prescrit par vos Règles ; ne vous en approchez pas sans la pureté du cœur, la ferveur et la modestie requises ; ne vous en éloignez pas non plus par caprice, par indévotion ou par une crainte mal fondée ; mais suivez en cela vos saintes Règles approuvées par le légat du Saint-Siège et par vos Supérieurs.

Pour ce qui regarde le cœur, mes chères Sœurs, n'aimez point le monde ni les choses qui sont dans le monde ; car tout cela se réduit, selon saint Jean l'Evangéliste (1 : I Joan II. 15), à la convoitise de la chair, à l'avarice ou à l'amour des richesses, et à l'orgueil de la vie. Fuyez le commerce trop familier avec les personnes de l'autre sexe, de quelqu'âge, qualité et condition qu'elles soient, car il y a toujours quelque danger ; fuyez aussi les personnes de votre sexe qui sont trop mondaines, trop affectives, ou trop libres en gestes et en paroles ; fuyez même les filles et les femmes dévotes dont l'esprit ne serait pas humble, docile et soumis, ou dont la dévotion serait suspecte par des usages et pratiques extraordinaires qui ne seraient pas conformes à votre état, ou qui seraient désapprouvées par notre sainte Mère l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Bannissez de vos cœurs entre vous les amitiés et les aversions particulières, et donnez-vous bien de garde de vous laisser aller à votre humeur et à vos sympathies ou antipathies naturelles. Pour ce qui est des choses extérieures,

j'en ai conféré avec rna Sœur votre Supérieure, et je commence par vous donner l'avis que saint Jérôme donnait aux vierges de son temps (1 : Epist. XVII ad Eustochium) : Qu'une vierge de Jésus-Christ fuie le vin comme du venin ; qu'elle ne mange que des viandes communes et ordinaires avec une sage et sainte modération. Abstenez-vous donc, mes chères Sœurs, de l'usage du vin, du cidre, de la bière et de toutes les autres liqueurs capables d'enivrer, hors le cas de maladie et de convalescence, auxquels vous pouvez user d'un peu de bon vin mêlé de beaucoup d'eau, avec la permission de vos Sœurs Servantes, aussi bien qu'elles en pareils cas et passagèrement ; car pour en user habituellement, il faut en obtenir la permission du Supérieur-général, qui ne l'accorde pas d'ordinaire qu'après en avoir délibéré avec votre Sœur Supérieure et son conseil. Beaucoup moins devez-vous introduire parmi vous l'usage du tabac, qui dissipe l'esprit, et rend celles qui en usent plus volages et trop libres. Evitez aussi les visites actives et passives, les promenades et les voyages qui engagent à de petits festins, à des régals et à des banquets, où d'ordinaire on passe les bornes prescrites dans votre Communauté. Quant à la matière et à la forme de vos habits, il n'y faut rien changer ; mais vous en tenir à vos anciens usages, et garder partout une entière et parfaite uniformité. 1° Pour le menu et le gros linge, n'avoir pas des cornettes, des collets et des chemises de toile trop fine, et qu'à cet égard les Sœurs Servantes ne se distinguent point de leurs Sœurs Compagnes, et que toutes soient uniformes, et qu'on ne mette point dans le menu linge ni de bleu, ni d'amidon, ni d'empois. 2° Que les habits soient de bonnes grosses étoffes, dont on garde les échantillons dans la grande Maison ; que sous prétexte d'alléger le poids des habits, on n'introduise point parmi vous des sergettes ou étoffes plus fines pour les chemisettes, les tabliers, les cottes et autres habillements ; plusieurs ont des gants de fil et de coton pour l'été, ce qui convient plus à des filles du monde qu'aux Mères et aux servantes des pauvres. Il y en a même quelques-unes qui portent des bas d'estame ou tricotés, des bas de fil ou de coton durant l'été, en quoi il pa **[25]** raît une mollesse et une délicatesse capable de malédifier, surtout si on affecte d'avoir avec cela des souliers mignons, trop pointus, et de hauts talons. 3° Pour l'extérieur de vos Maisons, il faut y éviter également la malpropreté et l'affectation ; et pour commencer par vos chapelles, il ne faut pas retrancher sur les besoins des pauvres de quoi avoir de riches ornements d'étoffe d'or, de soie et d'argent, des bouquets de prix, des burettes, des lampes et des chandeliers d'argent. Il ne faut pas que les degrés et les planchers de vos chambres soient frottés, cirés et si glissants qu'on n'y puisse pas marcher avec sûreté c'est assez qu'ils soient nets, propres et bien balayés. Il faut aussi écarter de vos Maisons les petits chiens, les lapins, les oiseaux, les pigeons, et toutes les autres choses capables de vous amuser et de vous faire perdre le temps qui est si précieux, et que vous devez au soulagement, au service et à la consolation de vos pauvres. Vous ne devez pas non plus vous rendre trop familières avec les seigneurs et les dames des lieux où vous vivez ; vous ne devez point aller seules dans leurs châteaux ; vous ne devez jarnais y boire ni manger, et beaucoup moins y coucher ou y faire séjour, sous prétexte de leur faire compagnie, de les veiller et de les désennuyer ; mais il faut vous borner à vos chers pauvres, et laisser fidèlement aux médecins et chirurgiens des lieux, les riches et ceux qui sont en état de payer. Il ne faut pas non plus recevoir de salaires, d'honoraires ou de présents des personnes auxquelles vous rendez service.

Les moyens d'éviter tous ces défauts sont, mes chères Sœurs : 1° De bien lire assidument les Règles et Constitutions, les avis des Supérieurs et Supérieures, leurs lettres circulaires et les ordonnances de visites, et de s'y conformer le plus exactement qu'il est possible ; 2° garder bien l'ordre domestique depuis quatre heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, pour le lever du matin, pour l'oraison en commun, pour les examens généraux et particuliers, pour les lectures de table, pour les retraites annuelles ; et pour celles d'un jour chaque mois, pour les lectures en commun, pour les répétitions d'oraison, pour les Conférences des coulpes, pour le travail assidu, pour éviter la recherche des confesseurs et directeurs extraordinaires avec lesquels on perd le temps, sous prétexte de confession et de direction. Tâcher d'avoir de bons confesseurs dans les provinces, sages, vertueux, expérimentés et façonnés à la conduite des Filles de Communauté, ne les voir qu'au confessionnal, et ne leur parler uniquement que de ce qui regarde l'état présent de vos ames. 3° Enfin l'union et la charité mutuelle qui fait qu'on s'estime, qu'on s'aime, qu'on s'édifie, qu'on se supporte mutuellement les unes les autres, et qu'on a beaucoup plus de soin de se corriger

de ses défauts, que de se faire changer de Maison en Maison avec grands frais pour les pauvres et pour la Communauté, et avec peu de profit. Je prie Notre-Seigneur, mes chères Sœurs, de graver ces avis dans vos esprits et dans vos cœurs, de vous faire la grâce d'y conformer votre conduite ; et suis de tout mon cœur en son saint amour, etc.

CIRCULAIRE DE M. BONNET.

7 Septembre 1729.

MES CHERES SŒURS,

Le grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous envoie dans cette circulaire, 1° le décret de l'héroïcité des vertus de M. Vincent, notre très-honoré et commun Père ; 2° le décret de l'authenticité de ses miracles ; 3° le bref de sa béatification, et les avis salutaires et paternels que j'estime propres à vous aider à en tirer tout le fruit que Dieu attend de votre piété et de votre fidélité.

DECRETUM PARISIENSE

Beatificationis et Canonizationis vener. servi Dei Vincentii à Paulo, Congregationis Missionis, necnon Puellarum de Charitate nuncupatarum histitutoris.

CORAM sinctissimo D. N. BENEDICTO XIII, die 16 septembris currentis anni 1727, habita fuit Congregatio generalis Sacrorum Rituum, in qua per reverendissimum D. cardinalem de Polignac ponentem seu relatorem, propositâ causâ beatificationis, et canonizationis ven. servi Dei Vincentii à Paulo Congregationis Missionis, necnon Puellarum de Charitate nuncupatarum institutoris ; super dubio : An constet de virtutibus tum theologalibus, tum cardinalibus ipsius ven. servi Dei in casu, et ad effectum de quo agitur. Cùm super eo idem sanctissimus D. N. auditis votis DD. Consultorum, et reverendissimorum DD. Cardinalium resolutionem tune differre censuisset, ut priùs in tàm gravi deliberatione Cœleste de more auxilium imploraret ; tandem infrascriptâ die super proposito dubio, publicari mandavit responsum affirmativum videlicet : Constare de virtutibus ven. servi Dei Vincentii à Paulo tam theologalibus, nempe fide, spe, et charitate, quàm cardinalibus, prudentiâ, justitiâ, fortitudine, et temperantiâ, earumque annexis in gradu heroico, in casu, et ad effectum [27] de quo agitur. Et ità, etc. Hac die 22 septembris 1727.

N. card COSCIA, *Pro-Præfectus*.

t Locus sigilli.

N. M. TEDESCHI,

Archiep. Apamenus, S. Rit. Cong. Sec.

DECRETUM PARISIENSE

Beatificationis et Canonizationis ven. servi Dei Vincentii à Paulo Congregationis Missionis, et Puellarum Charitatis Fundatoris.

DIE 12 currentis mensis Julii anni 1729, coràm Sanctissimo Domino Nostro BENEDICTO XIII, habita fuit Congregatio generalis Sac. Rituum, in eâque per reverendissimum dominum cardinalem de Polignac ponentem, seu relatorem propositâ causâ parisien. beatificationis, et canonizationis ven. servi Dei Vincentii à Paulo, Congregationis Missionis, et Puellarum Charitatis fundatoris super dubio : an, et de quibus miraculis constet in casu et ad effectum, etc. Sanctitas Sua auditis tùm DD. Consultorum, tùm reverendissimorum dominorum Cardinalium suffragiis, nihil tunc decernere censuit, sed resolutionem differre voluit, ut priùs de more divinam opem imploraret. Cùm autem id jam egisset, infrascriptâ die divo Bonaventuræ Ecclesiæ doctori sacrâ, post missam in capellà Sancti Pii V celebratam, super proposito dubio sequens responsum edidit, videlicet, constare de miraculis, primo, subitæ sanationis Claudii-Josephi Compoin à cæcitate ; secundo, instantaneæ largitionis loquelæ, et virium MariæAnnæ Lhullier, puellæ octenni à nativitate mutæ, et ad motum artuum inferiorum impotenti ; quinto, instantarieæ sanationis sororis Mathurinæ Guerin, ab inveterato, et maligno ulcere in tibiâ ; et octavo, subitæ sanationis Alexandri-Philippi Le Grand, ab inveteratâ et contumaci paralysi, tanquam miraculis tertii generis : Præsensque beatificationis ven. servi Dei Vincentii à Paulo per litteras apostolicas in formâ brevis cum con **[28]** suetis indultis quandocumque faciendæ decreturn expediri et publicari mandavit. Die 14 ejusdern mensis Julii 1729.

N. card. CosciA, *Pro-Præfectus*.

t LOCUS sigilli.

N. M. TEDESCHI,

Archiep. Apamenus, S. Rit. Cong. Sec.

Viso suprascripto Decreto apostolico, ejus publicationem permittimus in istâ diœcesi.

Datum Parisiis, die undecimà augusti 1729.

DE GONTAUT, *Vic. Gen.*

BEATIFICATIO

Servi Dei Vincentii à Paulo, Congregationis Missionis, et Puellarum Charitatis Fundatoris.

BENEDICTUS PAPA XIII.

Ad perpetuam rei imemoriam.

JUSTUS, ac misericors Dominus peculiarium quorumdarm servorum, atque electorurn suorum, quos à constitutione mundi in opus suum prædestinatos multiformis gratiæ suæ charismatibus instruxit, sanctitatem interdum signis atque portentis testatam facit in terris, ut illis, quos perennis glorioæ coronà donat in Cœlis, debitæ quoque venerationis cultus à fidelibus impendatur. Inter quos, cùm longé, latèque refulserit servus Dei Vincentius à Paulo, sacerdos Gallus Congregationis Presbyterorum sæcularium Missionis, et Societatis Puellarum Charitatis nuncupatarurn fundator, qui mirabili in Deum, ac proximum, charitate (dilatante cor ejus Spiritu sancto) succensus, veræque pietatis operibus et præsertim animarum lucro jugiter intentus, pauperes ruricolas, quos ut plurimùm in ignorantiæ tenebris [29] miserè jacere dolebat, erudiendi, fideique catholiecæ mysteria, et præcepti, ac viam salutis edocendi voto se, et Presbyteros dictæ Congregationis obstrinxit, necnon clero ritè instituendo in primis addixit, aliarumque omnium virtutum præsidio, et robore accinctus ex alto, toto peregrinationis, ac conversationis suæ tempore fidelem se ministrum, strenuumque, ac indefessum, vineæ Domini cultorem, et operarium exhibuit, Ecclesiam universam nedum suavissimo spiritualium aromatum odore implevit, sed etiam uberrimorum fructuum fœcunditate locupletavit, plenusque dierum, ac meritorum, dilectus Deo, et hominibus, mortalis hujus vitæ cursum feliciter consummavit ; apostolici muneris, quod nos gerere voluit Altissimus, ratio exigit, ut tam splendidam lucernam diutius sub modio latere non sinamus, sed super candelabrum ministerio nostro collocetur, ut luceat omnibus, qui in domo sunt, ad omnipotentis Dei gloriam, catholicæ Ecclesiæ decus, Christianique populi consolationem ac spiritualem ædificationem. Cùm itaque maturè, diligenterque discussis, atque perpensis per Congregationem venerabilium fratrum nostrorum S. R. Ec. cardinalium Sacris Ritibus præpositorum processibus de apostolicæ sedis licentiâ confectis super vitæ sanctitate et virtutibus heroicis, quibus idem servus Dei Vincentius à Paulo multipliciter claruisse, necnon miraculis, quæ ad ejus intercessionem et ad manifestandam hominibus illius sanctitatem à Deo patrata fuisse asserebantur ; ipsa Congregitio cardinalium coram nobis constituta, auditis etiam consultorum suffragiis, uno spiritu, unâque voce censuerit, posse, quandocumque nobis videretur, prædictum servum Dei beatum declarari cum solitis indultis. Hinc est, quod nos piis, atque enixis charissimi in Christo Filii nostri Ludovici Francorum Regis Christianissimi, ac charissimæ in Christo Filiæ nostræ Mariæ eorumdem Francorum Reginæ Christianissimæ ejus conjugis, pluriumque aliorum sublimium catholicorum principum necnon venerabilium fratrum archiepiscoporum, et episcoporum, ac dilectorum filiorum cleri regni Galliarum, totiusque insuper dictæ Congregationis presbyte [30] rorum secularium Missionis supplicationibus nobis, et huic sanctæ Sedi super hoc humiliter porrectis benignè inclinati, de memeratorum cardinalium consilio, et assensu, auctaritate apostolicâ tenore præsentium indulgemus, üL idem servus Dei Vincentius à Paulo in posterum beati nomine nuncupetur, ejusque corpus, et reliquiæ venerationi fidelium (non tamen in processionibus circumferenda) exponantur ; imagines quoque radiis, seu splendoribus exornentur, ac de eo, quotannis die anniversariâ felicis ejus obitûs recitetur officium, et missa celebretur de confessore non pontifice juxta rubricas Breviarii, et Missalis romani. Porro recitationem, officii, ac missæ celebrationem hajusmodi fieri concedimus in locis dumtaxat infrascriptis, videlicet : in pago de Podio, vulgo Poy, Aquen. provinciæ Auxitan. ubi dictus Dei servus natus est ; in castro de Clichi Parisien. et in oppido de Châtillon juxta principatum Dumbarum Lugdunen. respective dicœcesum, in quibus curam animarum obivit, ac in civitate Parisien., unde ad Cœlos evolavit, et ubi venerabile ejus corpus requiescit, ab omnibus utriusque sexûs Christi fidelibus tàm secularibus quàm

regularibus, qui ad horas canonicas tenentur, ac in universâ Congregatione Missionis præfatâ, tàm quoad clericos, et presbyteros ejusdem Congregationis, quàm quoad convictores, et alumnos, qui in illius domibus commorantur ; demum in singulis ecclesiis, sive capellis, vel oratoriis prædictæ Societatis Puellarum, quam ipse servus Dei sub nomine Charitatis instituit, pro sacerdotibus ecclesiarum, sive capellarum, vel oratoriorum istiusmodi servitio addictis ; et quantûm ad missas attinet, etiam ab omnibus presbyteris ad ecclesias, in quibus festum paragetur, confluentibus. Præterea primo dumtaxat anno à datis hisce litteris, et quoad Indias à die quo eædem litteræ illuc pervenerint inchoando, in ecclesiis pagi, castri, oppidi, civitatis, Congregationis, ac Societatis hujusmodi solemnia beaticationis ipsus servi Dei cum officio, et missâ sub ritu duplici majori, die ab ordinariis respectivè constitutâ, postquam tamen in Basilicâ principis Apostolorum de urbe celebrata fuerint eadem solemnia (pro qua re diem 21 currentis **[31]** mensis Augusti assignamus) pariter celebrandi facimus potestatem. Non obstantibus constitutionibus, et ordinationibus apostolicis, ac decretis de non cultu editis, cæterisque contrariis quibuscumque. Volumus autem, ut præsentium litterarum transumptis, seu exemplis etiam impressis, manu secretarii supradictæ Congregationis cardinalium subscriptis, et sigillo præfecti, seu propræfecti ejusdem Congregationis munitis eadem prorsus fides ab omnibus, et ubique tàm in judicio, quàm extra illud habeatur, quæ ipsis præsentibus haberetur, si forent exhibitæ, vel ostensæ.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo piscatoris die xiij Augusti MDCCXXIX, Pontificatûs nostri anno sexto.

F. card. OLIVERIUS.

ORATIO

approbata à SS. D. N. Domino Benedicto XIII, in honorem
beati Vincentii à Paulo recitanda in Officio et Missâ.

OREMUS.

DEUS qui ad evangelizandum pauperibus, derelictorum, infirmorumque miserias sublevandas, **[32]** et ecclesiastici ordinis decorem promovendum, Filii tui spiritum in apostolicâ B. Vincentii à Paulo charitate, et humilitate suscitasti : ejus nobis intercessione concede, ut à peccatorum miseriis sublevati, eâdem tibi semper charitate et humilitate placeamus. Per eumdem, etc., in unitate ejusdem, etc.

DECRET

Sur la cause venue de Paris pour la Béatification et la Canonisation du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul, Instituteur de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité.

LE 16 septembre de l'année courante 1727, on tint, en présence de N. S. P. le Pape, BENOIT XIII, la Congrégation générale des Sacrés Rits, dans laquelle le révérendissime seigneur Cardinal de

Polignac, ponent ou rapporteur, ayant proposé la cause de la béatification et canonisation du vénérable Serviteur de Dieu Vincent de Paul, fondateur de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité ; sur ce doute : s'il conste des vertus, tant théologales que cardinales, dudit vénérable serviteur de Dieu, dans le cas et pour l'effet dont il s'agit, Sa Sainteté, après avoir sur ce doute entendu les suffrages de MM. les Consulteurs et des révérendissimes seigneurs Cardinaux, jugea à propos de différer sa décision, afin d'implorer auparavant, selon la coutume, le secours du Ciel dans une délibération si importante ; et enfin le jour ci-dessous marqué, elle ordonna de publier en la forme suivante, sa réponse affirmative sur le doute proposé : qu'il conste des vertus du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul, tant des théologales, savoir : la foi, l'espérance et la charité ; **[27]** que des cardinales, savoir : la prudence, la justice, la force et la tempérance, et leurs annexes, en un degré héroïque, dans le cas, et pour l'effet dont il s'agit. Et ainsi, etc., ce jour 22 septembre 1727.

N. card. COSCIA, *Vice-Préfet*.

+ Lieu du sceau.

N. M. TEDESCHI,

Arch. d'Apamée, Secr. de la sacrée Congr. des Rits.

DÉCRET

Sur la cause venue de Paris pour la Béatification et la Canonisation du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul, Fondateur de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité.

LE 12 juillet de l'année courante 1729, on tint, en présence de N. S. P. le Pape BENOIT XIII, la Congrégation générale des Rits, dans laquelle le révérendissime seigneur Cardinal de Polignac, ponent ou rapporteur, ayant proposé la cause de la béatification et canonisation du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul, fondateur de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité ; sur ce doute : s'il conste des miracles, et de quels miracles, dans le cas et pour l'effet dont il s'agit ; Sa Sainteté, après avoir entendu les suffrages de MM. les Consulteurs, et des révérendissimes seigneurs Cardinaux, jugea à propos de ne rien déterminer pour lors, et de différer la résolution de ce doute, afin de pouvoir, avant que de la donner, implorer, selon la coutume, le secours du Ciel. Mais, après l'avoir fait, et avoir célébré la messe dans la chapelle de Saint Pie V, le jour de la fête de saint Bonaventure, docteur de l'Eglise, Sa Sainteté a donné sur le doute proposé la réponse suivante, savoir : qu'il conste des miracles ; du premier, en la personne de Claude-Joseph Compoin, aveugle, qui a subitement recouvré la vue ; du second, en la personne de Marie-Anne Lhullier, fille de huit ans, muette de naissance, et qui, n'ayant encore pu ni marcher, ni même se tenir sur ses pieds, reçut dans l'instant la liberté de la langue et celle des jambes ; du cinquième, en la personne de la Sœur Mathurine Guérin, qui fut dans le moment guérie d'un **[28]** ulcère invétéré et très-mauvais qu'elle avait à la jambe ; et du huitième, en la personne d'Alexandre-Philippe Le Grand, guéri subitement d'une paralysie invétérée, et obstinée, comme de miracle du troisième ordre ; et Sa Sainteté a ordonné d'expédier et de publier le présent décret de la béatification du vénérable serviteur de Dieu, Vincent de Paul, pour être faite incessamment en vertu des lettres apostoliques qui seront expédiées par forme de bref avec les grâces ordinaires. Le 14 du même mois de juillet 1729.

N. card. COSCIA, *Vice-Préfet*.

t Lieu du sceau.

N. M. TEDESCHI,

Àrch. d'Àpamée, Secr. de la sacrée Congr. des Rits.

Vu le Décret apostolique ci-dessus, nous en permettons la publication dans ce diocèse.

Donné à Paris, le onzième du mois d'août 1729.

DE GONTAUT, *Vicaire-Général.*

BREF

De la Béatification du serviteur de Dieu Vincent de Paul, Fondateur de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité.

BENOIT PAPE XIII.

Pour perpétuelle mémoire.

LE Seigneur, qui est également juste et miséricordieux, orne toujours des divers dons de sa grâce quelques-uns de ses plus particuliers serviteurs et élus qu'il a prédestinés dès le commencement du monde pour l'accomplissement de son œuvre ; et quelquefois il lui plaît de manifester leur sainteté par des miracles et des prodiges, afin que sur la terre les fidèles rendent les honneurs convenables à ceux que, dans le Ciel, il couronne d'une gloire éternelle. Entre ces hommes choisis, le serviteur de Dieu, Vincent de Paul, prêtre français, fondateur de la Congrégation des prêtres séculiers dits de la Mission, et de la Compagnie des Filles appelées de la Charité, a brillé par tout le monde d'une manière singulière. Il a été embrasé d'une si admirable charité envers Dieu et envers le prochain, qu'on peut dire que son cœur **[29]** avait reçu une étendue toute extraordinaire par une abondante effusion du Saint-Esprit. Aussi fut-il continuellement occupé de la pratique des plus solides œuvres de la piété, et surtout du soin de gagner les âmes à Dieu. Il vit avec douleur les pauvres gens de la campagne plongés, pour la plupart dans les ténèbres de l'ignorance, et pour les en tirer il s'engagea par vœu, lui et les prêtres de sa Congrégation, à les instruire des mystères de la foi catholique ; à leur montrer le chemin du salut, et à leur expliquer les commandements qu'il faut accomplir pour y arriver. Il s'attacha aussi avec un soin tout particulier à bien former les jeunes clercs. En un mot, il cultiva toutes les vertus ; et étant revêtu d'une force toute céleste, il s'est montré pendant tout le cours de son pélerinage, c'est-à-dire tout le temps qu'il a vécu sur la terre, un fidèle ministre et un courageux ouvrier. Il a travaillé infatigablement à cultiver la vigne du Seigneur ; il a rempli l'Eglise universelle de la très-suave odeur de ses parfums spirituels ; il l'a enrichie par une heureuse fécondité de fruits les plus abondants ; et enfin, plein de jours et de mérites, aimé de Dieu et des hommes, il a heureusement terminé le cours de cette vie mortelle. Il est donc du devoir de la charge pastorale dont le Très-Haut nous a chargé, de ne pas laisser plus long-temps sous le boisseau une si éclatante lumière ; mais il faut que, par notre ministère, elle soit placée sur le chandelier, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la Maison de Dieu, pour la gloire du Tout-Puissant, l'honneur de l'Eglise catholique, la consolation et l'édification spirituelle du peuple chrétien. C'est pourquoi la Congrégation de nos vénérables frères les Cardinaux de la sainte Eglise romaine, préposés aux

Sacrés Rits, après avoir considéré et examiné avec soin les procès faits par la permission du Siége apostolique sur la sainteté de la vie du serviteur de Dieu Vincent de Paul, sur les vertus héroïques qu'on disait avoir relui dans sa conduite en bien des manières, et sur les miracles qu'on assurait que Dieu avait opérés par son intercession ; et pour manifester aux hommes sa sainteté, après avoir aussi entendu les suffrages des consulteurs [30] dans la Cangrégation. générale tenue en notre présence, ayant jugé d'avis unanime et tout d'une voix, que ledit serviteur de Dieu pouvait être, quand nous le jugerions à propos, déclaré Bienheureux avec les indults ordinaires. Nous, ayant volontiers égard aux pieuses et instantes prières qui nous ont été humblement faites et au saint Siège sur ce sujet, par notre très-cher fils en Notre-Seigneur le très-chrétien Roi de France Louis, par notre trèschère fille en Notre-Seigneur la très-chrétienne Reine de France Marie son épouse, par plusieurs autres très-hauts princes catholiques, par nos vénérables frères les archevêques et évêques de France, par nos chers fils les autres ecclésiastiques du clergé du même royaume, et par toute la Congrégation des prêtres séculiers de la Mission, avec l'avis et le consentement desdits cardinaux, de notre autorité apostolique, nous accordons par la teneur des présentes, que ledit serviteur de Dieu Vincent de Paul soit désormais appelé Bienheureux, que son corps et ses reliques soient exposées à la vénération des fidéles, sans néanmoins être portées en procession ; que ses images soient ornées de rayons ou de gloire, et que tous les ans, au jour anniversaire de son bienheureux décès, on en fasse l'office, et qu'on en dise la messe comme d'un confesseur non pontife, suivant les rubriques du Bréviaire et du Missel romain. Au reste, cette permission de réciter l'office et de célébrer la messe du nouveau bienheureux, est seulement pour les lieux ci-dessous marqués ; savoir : pour celui où est né le serviteur de Dieu, et qui est communément appelé Poy, villiage situé dans le diocèse d'Acqs, et dans la province d'Auch ; pour le bourg de Clichi, au diocèse de Paris, et la ville de Châtillon-lez-Dombes, au diocèse de Lyon, desquels lieux il a été curé ; et pour la ville de Paris, d'où il est monté aux Cieux, et où repose son vénérable corps. Dans ces quatre endroits, tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, soit séculiers, soit réguliers, qui sont obligés à la récitation des Heures canoniques, pourront faire ledit office. Nous accordons la même chose dans toute l'étendue de la Congrégation de la Mission, tant pour les prêtres et les clercs de cette Congrégation, que [31] pour les pensionnaires et élèves qui demeurent dans ses différentes Maisons. Enfin, nous étendons la même grâce aux prêtres qui desservent les églises, chapelles ou oratoires de ladite Compagnie de Filles que le même serviteur de Dieu a instituées sous le nom de Filles de la Charité. Et pour ce qui regarde les messes, elles pourront être dites par tous les prêtres qui viendront aux, églises où la fête se fera. Outre cela, nous permettons, seulement pour la première année, qui commencera de la date de ces présentes ; et pour les Indes, du jour qu'elles y arriveront ; que dans les églises desdits lieux de Poy, de Clichi, de Châtillon, de Paris, de la Congrégation de la Mission et de la Compagnie des Filles de la Charité, on célèbre la solennité de la béatification dudit serviteur de Dieu, avec office et messe, sous le rit double-majeur, au jour qui sera indiqué par les ordinaires respectifs, après néanmoins que cette solennité aura été faite dans la basilique du prince des Apôtres de cette ville, pourquoi nous assignons le vingt-unième du mois d'août courant, nonobstant les constitutions et ordonnances apostoliques, les décrets qui défendent le culte, etc., et toutes autres choses contraires. Or nous voulons qu'en jugement et hors d'icelui, on ajoute la même foi aux copies de ces présentes lettres écrites ou même imprimées, signées du secrétaire de ladite Congrégation des cardinaux, et scellées du sceau du préfet ou du vice-préfet de la même Congrégation, qu'on ajouterait à ces présentes, si elles étaient montrées.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 13 du mois d'août, l'an 1729, et de notre pontificat le sixième.

Fr. card. OLIVIERI.

ORAISON

approuvée par notre très-saint père le Pape Benoît XIII, en l'honneur du bienheureux Vincent de Paul, pour être récitée dans l'Office et à la Messe.

PRIONS.

O DIEU, qui pour faire annoncer l'Evangile aux pauvres, soulager les misères de ceux qui sont [32] abandonnés ou malades, et augmenter l'honneur de l'ordre ecclésiastique, avez fait éclater l'esprit de votre Fils dans la charité et dans l'humilité apostolique du bienheureux Vincent de Paul, accordez-nous, par son intercession, qu'étant délivrés des misères de nos péchés, nous vous soyons toujours agréables par la même charité et par la même humilité. C'est ce que nous vous demandons, par le même Jésus-Christ, votre Fils Notre-Seigneur, qui, dans l'unité du même Esprit, vit et règne avec vous dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Je suis très-persuadé, mes chères Sœurs, de la sainte joie et de la parfaite consolation que vous sentirez toutes au fond de vos cœurs, en lisant le décret et le bref de la béatification de notre bienheureux et commun Père, fondateur et instituteur, et notre présente lettre circulaire qui vous les annonce et qui vous en expose l'excellence, le mérite et les fruits.

Mais ce serait peu pour vous et pour nous, mes chères Sœurs, d'en concevoir une joie stérile et une consolation infructueuse, si nous ne mettions tout de bon et tout de nouveau la main à l'œuvre pour mettre à profit de si grandes grâces que Dieu nous fait par les mains de notre saint Père le Pape Benoît XIII, par rapport à notre salut, à notre perfection, et à notre parfaite sanctification. Ainsi, mes chères Sœurs, après avoir remercié Dieu, auteur de tout bien, de la faveur inestimable qu'il vient de nous faire en béatifiant notre commun Père ; après en avoir marqué notre reconnaissance à notre saint Père le Pape, qui a presque tout fait dans cette grande et importante affaire, par nos prières les plus humbles et les plus ferventes, par nos communions et saints sacrifices, il faut faire un sérieux retour sur nous-mêmes, et voir si nous vivons conformément aux exemples héroïques de toutes les vertus que nous admirons dans toute la suite de la vie de notre bienheureux Père ; si nous observons fidèlement les saintes Règles qu'il nous a laissées, et si nous gardons fidèlement comme lui les saints vœux par lesquels il nous a liés et attachés pour toujours au service de Notre-Seigneur, son Fils ; et si nous exerçons avec amour, ferveur et fidélité toutes les saintes fonctions et les ministères auxquels il nous a appliqués.

Pour entrer à présent dans un détail de l'esprit de votre état, mes chères Sœurs, des vertus et des vœux qui le composent, et des saints ministères qui y sont attachés, 1° pesez bien devant Dieu, et sous les yeux de son infinie Majesté, si vous êtes vraiment toutes animées de l'esprit des vraies Filles de la Charité de vos anciennes Mères, formées de la première main de notre bienheureux Père. Etes-vous simples d'esprit et de cœur comme les vrais enfants de Dieu : *simplices filii Dei ?* Avez-vous appris de notre Seigneur Jésus-Christ son Fils, à être douces et humbles de cœur, patientes, obéissantes, et supportantes jusqu'à la mort, et à la mort de la croix ? Aimez-vous Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos forces, et votre prochain comme vous-mêmes pour l'amour de Dieu ? et sentez-vous au fond de vos esprits et de vos cœurs cette estime religieuse dans les vues de la foi, ce respect sincère et cordial, et cette affection tendre et maternelle pour vos chers maîtres les pauvres, qui sont les membres affligés, infirmes et malades de Jésus-Christ notre Seigneur, dont vous faites une profession sainte d'être les tendres Mères et les très [33] humbles

servantes ? C'est dans l'assemblage de ces trois grandes vertus que consiste l'esprit de votre pauvre, humble et saint état.

Vous avez toutes, mes chères Sœurs, fait les vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, et du service des pauvres malades, ou vous vous disposez à les faire, lorsque le temps en sera venu. Etes-vous toutes bien fidèles à les observer ? Si cela est vrai aux yeux de Dieu, à ceux des Anges et des hommes, que vous êtes heureuses, que votre état est assuré, qu'il est saint, qu'il est édifiant ! Mais si, au contraire, vous manquiez à ces obligations principales et essentielles à votre saint état, que vous seriez à plaindre, et qne votre salut serait en grand danger ! Je vous crois et vous suppose toutes, 10 bien dégagées de l'amour des biens de la terre, désireuses de ceux du Ciel, et toutes appliquées à procurer à vos pauvres tous les soulagements dont ils ont besoin. Pour ce qui est de la chasteté, notre Seigneur Jésus-Christ vous ayant toutes choisies pour être ses épouses, il s'est emparé de vos cœurs, et vous a donné du dégoût pour les plaisirs de la chair et des sens, et vous a fait goûter les plaisirs de l'esprit, qui sont infiniment au-dessus de tous ceux auxquels vous avez renoncé pour son amour.

Quel bonheur pour vous, mes chères Sœurs, de trouver dans la pratique d'une sainte et filiale obéissance à vos Supérieurs et la sûreté de vos voies, et l'assurance de la bienheureuse éternité ! De plus, mes chères Sœurs, par votre consécration et votre dévouement au service des pauvres, vous êtes assurées de rendre à Notre-Seigneur, votre Epoux, tous les bons offices que vous rendez à vos chers maîtres les pauvres, selon cette parole de Notre-Seigneur : *Quod uni ex minimis meis fecistis, mihi. fecistis* :

Enfin, mes chères Sœurs, toutes vos fonctions se réduisent à l'instruction des jeunes personnes de votre sexe, et au soin de vos chers maîtres les pauvres malades, tant pour le spirituel que pour le temporel. Je ne sais, mes chères Sœurs, si vous comprenez assez les grands biens que vous pouvez faire et que vous faites tous les jours dans l'éducation des jeunes filles ? En leur apprenant à lire et à écrire, à jeter et à compter ; vous leur apprenez aussi, d'une façon très-efficace : 1° l'horreur du vice et des péchés ; 2° la fuite du monde et des mauvaises compagnies, et de toutes les familiarités dangereuses et périlleuses à l'innocence et à la pureté de leurs mœurs ; vous leur inspirez insensiblement la piété, l'amour de Dieu et la pratique de toutes les vertus chrétiennes ; et, par cette sainte éducation, vous les mettez en état de devenir de bonnes mères de familles, de chastes épouses, capables de tourner l'esprit et le cœur de leurs époux à la piété chrétienne et à la vraie dévotion ; en sorte que par votre moyen la piété se perpétue et se dilate dans les familles, et Dieu règne dans tous les cœurs des personnes que vous élevez dans leur enfance, et qui vivent et meurent dans les pieux sentiments que vous leur avez inspirés, et qui. les inspirent à leur tour à toutes les personnes auxquelles elles sont liées par les liens d'un saint mariage, et à celles qui sont les fruits d'une si sainte union.

Quant à vos chers malades, non-seulement vous les soulagez corporellement dans leurs maladies, mais, ce qui est bien plus important, vous les disposez à vivre chrétiennement, si Dieu leur rend la santé, ou à mourir saintement, s'il lui plaît de les appeler à soi. Un mot de consolation, un avis donné à propos par rapport à leur salut éternel, le soin particulier que vous prenez de les disposer à bien recevoir les derniers sacrements, et les préparations prochaines à une bonne et sainte mort précieuse aux yeux du Seigneur, dans lesquelles vous les faites entrer, sont autant de moyens que votre sainte vocation vous fournit et pour votre propre perfection, et pour le salut éternel des pauvres malades qui vous sont confiés.

Vous voyez par ce petit récit, mes chères Sœurs, et par le simple exposé des devoirs de votre chère et sainte vocation, qu'il ne tient qu'à vous de devenir saintes et très-saintes, à l'exemple de notre bienheureux Père, sans rien faire **[34]** que ce que vous faites tous les jours ; mais seulement en prenant garde de le faire avec toute la pureté, la fidélité et la charité qui sont propres et particulières aux personnes de votre saint état.

Je me borne à cela, mes chères Sœurs, et sans entrer dans un plus grand détail de vos défauts et de vos vertus, je me contente de vous exhorter avec zèle et affection paternelle, à vous renouveler

dans l'esprit de votre saint état, dans la pratique de vos vœux et de vos Règles, et dans le bon et fidèle acquit de tous vos devoirs, à l'égard des jeunes filles qui vous sont confiées et des malades dont vous prenez le soin. Moyennant quoi j'espère et me promets avec confiance que vous vivrez et mourrez en vraies Filles de la Charité, en vraies épouses de Notre-Seigneur, en vraies Filles du bienheureux Vincent de Paul ; et qu'après une sainte vie et une bonne mort, précieuse aux yeux du Seigneur, vous aurez le bonheur et la consolation de vivre éternellement dans le Ciel avec notre bienbeureux Père Vincent de Paul, en la compagnie des Anges et des Saints. C'est la grâce, mes chères Sœurs, que je vous souhaite à toutes, et que je vous prie de demander toutes à Notre-Seigneur pour moi, qui suis de tout mon cœur en son saint amour, plein de confiance en vos bonnes prières, etc.

CIRCULAIRE DE M. BONNET.

Différents avis très-importants relativement à plusieurs abus qui s'introduisaient dans la Compagnie.

Paris, 12 Juillet 1732.

MES CHÈRES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Etant obligé par office de veiller sur votre Communauté comme sur la nôtre, je me crois obligé de vous donner les avis suivants pour sa perfection et pour la vôtre.

I. Sur les abstinences des vendredis et des veilles de certaines fêtes de Notre-Seigneur et de la très-sainte Vierge, il m'est revenu que quelques-unes d'entre vous les croyaient affectées à votre grande Maison de Paris seulement, et n'être pas d'usage pour toutes les autres Maisons particulières. Elles se trompent assurément, car elles ont été, réglées et établies par notre bienheureux Père, et par votre vénérable Mère pour toutes les familles indistinctement ; et les raisons de ménage on d'épargne que l'on allègue pour justifier ce petit relâchement ne méritent pas d'être écoutées ou réfutées ; car s'il est difficile d'avoir du poisson dans les petits lieux, on peut y manger des œufs ou des légumes ; un jour est bientôt passé. Que si quelque Sœur particulière pour maladie, convalescence ou infirmité habituelle, avait besoin de manger gras en ces jours d'abstinence, la Sœur Servante peut l'en dispenser, non pas par amitié ou affection particulière, non par mollesse ou complaisance naturelle, mais pour des besoins réels et non imaginaires ; en un mot, pour des raisons qu'elle jugera être solides, et dont elle rendra compte au jugement du Seigueur.

II. C'est une règle, une coutume et un usage établi parmi vous, mes chères Sœurs, dès le commencement de votre Compagnie, de ne jamais vous baiser les unes les autres, de ne vous point embrasser par jeu, par familiarité ou privauté particulière, pour écarter de très-grands inconvénients, et même lorsqu'on va en voyage ou qu'on en revient, lorsqu'on quitte une Maison ou qu'on y arrive de nouveau, on ne doit jamais s'embrasser les unes les autres qu'à genoux, *in osculo sancto*, par un saint et religieux baiser, comme parle saint Paul, ou plutôt par un embrassement de religion et de pure charité. Il ne faut donc pas traiter cette sainte pratique de minutie, comme quelques-unes font ; car sûrement ce n'en est point une, mais une pratique sage et sainte, et établie pour de très-bonnes raisons. Je prie les Sœurs Servantes d'en donner l'exemple et de ne jamais permettre à leurs Sœurs d'y manquer, mais de les en reprendre suavement et fortement comme elles y sont obligées.

III. Il y a aussi quelque chose à désirer par rapport aux Conférences spirituelles des vendredis ; plusieurs ne s'y accusent pas comme elles de [35] vraient avec vérité, simplicité, humilité, désir de réparer le scandale qu'elles ont donné à leurs Sœurs, et avec un ferme propos de se corriger. Il y en a aussi quelques-unes qui ne demandent pas la charité spirituelle comme il la faut demander, et enfin plusieurs manquent à la faire sous différents prétextes frivoles, et par cette omission elles se privent elles-mêmes et leurs compagnes d'un des plus efficaces moyens de se corriger de leurs défauts extérieurs et scandaleux, et d'avancer à grands pas dans les voies du salut, de la perfection et de la sainteté. Je vous prie, mes chères Sœurs, de tenir toujours cette pratique en vigueur et de ne la laisser jamais affaiblir parmi vous. Elle vous aidera puissamment à vous bien connaître vous-rnêmes, à vous tenir humbles et petites à vos propres yeux, et elle empêchera que le déréglement, la fausse liberté et la dissolution ne s'introduisent jamais dans vos familles.

IV. Il en faut dire à peu près autant des répétitions d'oraison qui servent beaucoup à éclairer l'esprit dans les voies de Dieu, à embraser le cœur du divin amour, et à régler votre vie sur le modèle de celle de Jésus-Christ notre Seigneur. Il y a quelques Sœurs Servantes, lesquelles par timidité, par indolence ou par la difficulté de parler des choses de Dieu, négligent ces répétitions et se font un grand tort à elles-mêmes et à leurs Sœurs, Il y a aussi quelques Sœurs Compagnes qui ont peine à y parler ou qui refusent même de le faire lorsqu'elles en sont priées ; et ainsi les unes et les autres par différents motifs et sous diffl érents prétextes, contribuent à l'envi à priver leurs familles, et même par contre-coup toute la Compagnie, de bons sujets, bien formés à l'oraison et à la vie intérieure et spirituelle, qui vous est pourtant absolument nécessaire pour soutenir saintement les travaux extérieurs dont toute votre vie est remplie et dont vos corps et vos âmes sont très-souvent accablés ; ainsi beaucoup de travail et peu de fruit : beaucoup d'extérieur et peu d'intérieur : beaucoup de bonnes œuvres et peu de solide piété. Vous amassez avec peine un grand trésor de bonnes œuvres dans toute la suite de votre vie, mais vous vous trouverez les mains vides à l'heure de la mort, parce qu'en vivant sans cesse dans les travaux extérieurs de Marthe, vous n'y joignez presque jamais l'esprit intérieur, la piété et la sacrée dilection dont Marie était tout embrasée. Ainsi vous travaillez beaucoup et ne gagnez presque rien dans le temps qui puisse vous enrichir pour l'éternité.

V. On a toujours eu grand soin de vous préserver de la lecture des livres dangereux pour la foi, pour la confiance, pour la charité et pour la spiritualité. Notre bienheureux Père et votre vénérable Mère, vous ont fait un catalogue des livres que vous pouviez lire en toute assurance. Il y a un peu plus d'un an que l'ayant relu dans le conseil de ma Sœur votre Supérieure, nous le renouvelâmes et l'augmentâmes de quelques bons livres de piété composés depuis leur mort, et nous chargeâmes les vingt Visitatrices de le laisser au temps de leurs visites dans toutes vos familles. Demeurez-en là, mes chères Sœurs, et ne vous laissez jamais surprendre à la vaine. curiosité et au mauvais goût de la nouveauté qui gâterait vos esprits et corromprait infailliblement vos cœurs.

VI. Par la grâce de Dieu vous ne vous êtes pas mêlées jusqu'ici dans les affaires présentes de l'Eglise et de l'Etat : aussi cela ne vous convient-il en aucune façon, et vous devez uniquement vous borner à une simple et parfaite soumission cordiale et filiale. Aimez bien Dieu, mes chères Sœurs, aimez-vous saintement les unes les autres en Dieu et pour Dieu. Observez fidèlement vos vœux et vos Règles et les usages de votre Compagnie ; et ayez un grand soin de vos chers Maîtres les Pauvres membres de Jésus-Christ notre Seigneur, affligés et malades. Il ne vous en faut pas davantage pour devenir saintes et grandes saintes. Lorsque vous entendrez parler des besoins de l'Eglise et de l'Etat, sans souffrir qu'on vous en fasse de longs, ennuyeux et dangereux discours, retournez-vous vers Dieu et lui dîtes du fond de vos cœurs : «Seigneur, mon Dieu, je n'ai pas besoin dentrer dans le détail de tant de misères ; je ne suis pas en état d'en connaître ni d'y apporter aucun remède ; je vous recommande de toute l'affection de mon cœur les [36] besoins de l'Eglise et ceux de l'Etat. Je vous offre à cette fin toutes mes pensées, toutes mes affections, toutes mes paroles, mes actions et mes omissions, par Jésus-Christ notre Seigneur.» Que si quelqu'un entreprenait de vous instruire à fond du pour et du contre ; dites-lui avec simplicité, douceur et huinilité, mais pourtant

avec fermeté et courage : *Laissez-moi, je vous prie, Monsieur ou Madame, dans ma sainte simplicité, elle vaut mieux que tout ce que vous pourriez m'apprendre*.

VII. Quelques particulières, en petit nombre, écrivent et reçoivent des lettres furtives, c'est-à-dire, qu'elles écrivent à Paris, sans adresser leurs lettres à la Supérieure, ou en province, sans les faire voir à leurs Sœurs Servantes, et elles font voir par ces cachotteries qu'elles ne sont pas entièreinent à Dieu, ni à leur saint état, et elles ne tarderont pas à s'en apercevoir elles-mêmes, et les Supérieurs ne l'ignoreront pas non plus longtemps. C'est un des piéges des plus dangereux dans lesquels elles puissent donner, lequel d'ordinaire les replonge dans le siècle maudit de Jésus-Christ notre Seigneur, et leur fait perdre leur chère et sainte vocation, et les prive pour toujours des moyens de salut qui y sont attachés.

VIII. Quelques-unes usent de tabac et de vin sans permission. Vous savez, mes chères Sœurs, que nous ne vous refusons pas la permission d'user d'un peu de vin dans vos maladies, dans vos convalescences et autres infirmités, et surtout lorsque le grand âge et le travail vous le rendent utile et nécessaire. Il faut donc en obtenir la permission et en user seulement au besoin et avec beaucoup de sobriété et de retenue, de peur d'y excéder. Le tabac n'est pas jusqu'ici un remède connu, introduit et toléré parmi vous. Il vous siérait bien mal et vous disgracierait beaucoup ; il vous inspirerait un certain air de liberté, de hardiesse et de facilité à vous commettre avec les personnes de l'un et de l'autre sexe, pour en donner et en recevoir, et quelquefois même pour en prendre les unes des autres, ce qui vous exposerait à faire bien des fautes contre la modestie, la bienséance et la pauvreté. Saint Jérôme voulait qu'une vierge de Jésus-Christ fuît le vin comme du venin ; je pense qu'il en eût dit autant du tabac, si l'usage s'en fût introduit de son temps.

IX. Voici, mes chères Sœurs, le dernier avis que j'ai à vous donner. Quelques-unes d'entre vous, et même en assez bon nombre, sont trop faciles à demander leur changement de Maison sans sujet. Une Sœur part de Paris toute jeune, ou à la fleur ou dans la force de l'âge, pour aller dans une autre Maison éloignée de cinquante, cent, et deux cents lieues : à peine y est-elle arrivée ou y a-t-elle demeuré six mois ou un an, que pour un petit mal de tête, pour une petite toux, pour une fièvre de rien, elle demande à cor et à cri de changer de Maison ou de province, et elle ne cesse de tourmenter les Supérieurs jusqu'à ce qu'ils cèdent à ses importunités. Cela est-il raisonnable ? cela est-il sage ? cela est-il juste ? Non sans doute ; ce n'est que légèreté d'esprit et inconstance de volonté ; c'est un pur caprice et une vraie passion ; c'est au moins une honteuse faiblesse de tête et une petitesse de jugement et de raison telle qu'elle se trouve d'ordinaire dans les enfants ou dans les filles et les femmes du monde qui ne travaillent point du tout à la vertu. Celles qui se portent bien partout, ayant un bon tempérament et une forte complexion, veulent être changées pour des antipathies naturelles, pour des sympathies enfantines. C'est un mot fâcheux qui leur a été dit ; c'est une petite réprimande qui leur a été faite ; c'est un office qu'on leur a donné ou qu'on leur a ôté contre leur inclination. Tôt, vite : tout est perdu ; on ne peut plus vivre en repos, on presse son changement, on le veut à toute force ; on ne dort plus, on ne mange plus, on ne se confesse plus, on ne communie plus ; il faut mourir ou être bientôt changée ! Ne vaudrait-il pas mieux changer d'esprit que de changer de Maison et de province ? Ne serait-il pas plus avantageux de plier que de rompre ? On se déshonore soi-même par son eutêtement ; on cause des dépenses considérables à la Communauté ou aux pauvres. Un peu de sagesse et de vertu remédierait à tous ces inconvénients ; on s'accommoderait à tous les lieux, à tous **[37]** les emplois et à toutes les personnes, et partant on vivrait saintement, et on mourrait heureuse et contente dans le baiser du Seigneur. Je le prie de vous en faire la grâce et suis de tout mon cœur en son saint amour, etc.

CIRCULAIRE DE M. BONNET.

Les Sœurs ne doivent point quitter leur famille pour aller servir les riches.

Paris, 20 Février 1735.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Un de Messieurs les intendants des provinces de ce vaste royaume vient d'engager, et comme forcer une de vos Sœurs de quitter sa famille pour aller soigner, et veiller Madame l'intendante son épouse de jour et de nuit dans sa maladie de la petite vérole dont elle est atteinte, et de m'écrire pour me prier d'y donner mon consentement. Vous verrez, mes chères Sœurs, par la réponse que je lui fais, et que j'ai communiquée à ma Sœur votre Supérieure, combien cela est dangereux à votre saint état, et combien je suis éloigné de permettre de tels abus, ou de les tolérer le moins du monde. Et je vous prie toutes en général, et chacune en particulier, mes chères Sœurs, de ne jamais acquiescer à de telles demandes, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans en avoir notre permission ou celle de nos successeurs par écrit ; car si nous ouvrions cette funeste porte, nous porterions un coup tout des plus mortels à toute votre chère et sainte Compagnie. Il faudra faire transcrire cette lettre dans le livre des circulaires du Supérieur-Général, ou l'y coller, ou l'y coudre de façon qu'elle ne se puisse pas égarer, et qu'on y puisse toujours avoir recours au besoin, et ne jamais acquiescer en cas pareil, à qui que ce soit, sans la permission expresse du Supérieur-Général par écrit. La chose est juste et raisonnable, et nulle personne sage n'y peut trouver à redire, sans cesser de l'être ; car les dangers sont trop évidents, etc... Je suis, etc.

Copie de ma réponse à monsieur l'Intendant de, etc.

MONSEIGNEUR,

Je suis très-fâché de ne pouvoir faire ce que Votre Grandeur désire de moi ; car j'aurais un vrai désir de lui complaire en toutes choses bonnes, justes et louables : mais je ne le puis ni en honneur, ni en conscience, et je suis persuadé que Votre Grandeur en conviendra elle-même, après la lecture de mes raisons déduites en cette lettre.

I.

Le bienheureux Vincent de Paul notre Fondateur, et instituteur de la Compagnie de ces bonnes Filles, les a établies en corps de Congrégation *des Filles de la Charité, Servantes des pauvres malades*. Elles sont donc par l'acte de leur établissement approuvé par le Saint-Siège, munies des patentes de Sa Majesté, vérifiées au Parlement, comme servantes des pauvres malades, et non pas des riches.

II.

Le bienheureux Fondateur, et ses successeurs, mes devanciers, ont tenu ferme à ne jamais permettre que ces bonnes Filles quittassent leurs Maisons, et leurs pauvres, pour aller de jour et de nuit prendre soin des riches ; cela a été refusé à la reine de Pologne, Marie-Louise de Gonzague, et en France, à des princes et à des princesses du sang royal, à des premiers présidents et preinmères présidentes des Parlements, à des premiers ministres et secrétaires d'Etat, et ainsi des autres personnes inférieures.

III.

Etant par ma place le Supérieur-Général de cette Communauté, le Père, le protecteur, et le défenseur de ces bonnes Filles, il ne me convient en aucune façon d'ouvrir une telle porte au déréglement, et à la ruine de cette Communauté, *qui fait tant de bien dans l'Eglise,* comme vous me le marquez, Monseigneur, et qui ne le fera qu'autant qu'elle sera fidèle à ses vœux, à ses Règles, et à ses constitutions fondamentales ; et dès qu'elle s'en écartera le moins du monde, elle cessera d'é [38] difier et de contenter ; et elle deviendra comme la plupart des anciennes Communautés, inutile, dommageable, et scandaleuse à l'Eglise, et dans tous les lieux où elle se trouve déjà établie.

IV.

Il est plus clair que le jour, Monseigneur, que dès que je permettrais, ou tolérerais un abus si visible, et une prévarication si manifeste, ces bonnes Filles cesseraient bientôt d'être les Mères des pauvres, et deviendraient *les servantes des riches* ; les pauvres n'ont rien que de rebutant par eux-mêmes, si on ne les regarde des yeux de la foi, en Jésus-Christ notre Seigneur ; les riches au contraire ont mille choses qui attirent ; de la sagesse, de l'insinuation, de la tendresse, de la reconnaissance, des récompenses, des flatteries, des douceurs, des présents, des bienfaits, etc.

V.

Dans ces riches familles, elles seraient nourries fort délicatement, des poulets, des perdrix, des viandes délicates et exquifses ; au lieu que chez elles, elles ne mangent que du bœuf, du mouton, et quelquefois un petit morceau de salé, des choux et des navets ; elles y boiraient de bon vin de Champagne et de Bourgogne, au lieu que chez elles, elles ne boivent que de l'eau ou de la tisane tout au plus, hors le cas de maladie.

VI.

Les domestiques des grandes maisons ne sont pas toujours aussi sages, aussi retenus que leurs maîtres et leurs maîtresses ; il s'y trouve des laquais, des pages, des secrétaires et des écrivains qui savent conter fleurette, qui font des compliments, et se mêlent de hasarder des douceurs, qui font des tentatives, et donnent des atteintes à la vertu et à la pudeur.

VII.

Quoique ces bonnes Filles ne soient revêtues que de bure ou d'étoffes grossières, il y en a pourtant plusieurs parmi elles, propres, agréables, et sans aucun reproche du côté de leur famille à l'égard de toutes ; et partant elles sont encore capables d'exciter un amour naturel, périlleux et très dangereux.

VIII.

Serait-ce chose fort extraordinaire, Monseigneur, si entre 15 ou 1800 Filles, il s'en trouvait quelqu'une capable de se laisser toucher, et surprendre par de belles paroles, de magnifiques promesses, ou par des présents de tendresse et d'amour mutuel et réciproque ? et quelles suites cela peut-il avoir, et à quel danger cela ne peut-il pas précipiter une Fille de Communauté ?

IX.

Les dames malades, échappées au danger de la mort par une Fille habile, soigneuse, assidue et très-attentive à tous les symptômes d'une maladie dangereuse, ne seront-elles point tentées de leur marquer leur sincère reconnaissance par des présents considérables, par des pensions viagères, ou même par de pressantes sollicitations de demeurer avec elles le reste de leurs jours, et de ne les jamais quitter qu'après leur mort ? Or tout cela se peut-il aisément accorder avec le vœu de pauvreté, avec celui d'une parfaite obéissance, ou enfin avec celui d'une perpétuelle stabilité dans le saint état qu'elles ont embrassé pour toute leur vie ? Je m'en rapporte à vous, Monseigneur.

X.

Ne se peut-il pas aussi trouver dans ces maisons de qualité de vieux et de riches domestiques, déjà sur l'âge avec assez d'argent, pour faire par un saint mariage la fortune d'une Fille rebutée, à laquelle ils feront de grands avantages pour trouver dans elle une épouse sage et fidèle, qui leur

serve à même temps de médecin, de chirurgien, et d'apothicaire, pour prolonger leurs jours et conserver leur santé ; et toutes les Filles sont-elles à l'épreuve de pareilles tentations et sollicitations ?

XI.

Après quinze jours, ou trois semaines, ou un mois d'une pareille vie molle, voluptueuse et sensuelle, une Fille est-elle bien disposée à repren [39] dre le train ordinaire de sa Communauté, se lever à quatre-heures du matin, faire deux fois la méditation chaque jour, des lectures, et des examens généraux et particuliers, boire de l'eau, manger du pain sec et bis, des fèves ou des pois, de la morue ou du hareng ? Je m'en rapporte à votre sagesse, Monseigneur, et à l'expérience que vous avez des choses de ce bas monde.

XII.

Pendant qu'une pauvre Fille épuisée, lassée et rebutée de veilles, de soins et d'assiduités non interrompues, est obligée de prendre quelques moments de repos et de sommeil à la dérobée sur un fauteuil, sur un canapé, ou dans quelque coin détourné, qui m'assurera que le démon ne veillera pas pour la perdre par lui-même, ou par quelqu'un de ses suppôts, qu'il aura soin de réveiller ?

XIII.

Vous me direz peut-être, Monseigneur : J'en ai pourtant vu quelques-unes à Saint-Cyr, qui y ont demeuré assez long-temps ! Cela est vrai ; mais que Madame de Maintenon les avait demandées au feu Roi de glorieuse mémoire, Sa Majesté les lui avait accordées. Mais c'est une Communauté de saintes Religieuses bien fermées sous la clef. Elles y étaient deux pour s'y conserver l'une l'autre, et elles y faisaient une petite Communauté, dans laquelle elles étaient fidèles à tous leurs exercices spirituels, comme dans leur grande Maison de Paris ; en un mot il n’y a nulle comparaison et nulle parité.

XIV.

Sur ces principes qui sont naturels, qui sautent aux yeux, et qui ne peuvent être contestés, la Sœur N.. n'aurait pas dû quitter sa Maison, abandonner ses pauvres, et laisser ses Sœurs sans conduite, pour aller veiller Madame l'Intendante, qui ne manque d'aucun secours de la part de la Faculté de médecine, ni de femmes ou de filles pour la servir, et la garder de jour et de nuit. Je ne la croyais pas capable d'une telle faute, à laquelle vous avez, Monseigneur, pour le moins autant de part qu'elle ; puisque vous l'y avez comme forcée, prenant le tout sur vous. Je retiens copie de cette lettre dans notre secrétariat, et je prie la Supérieure d'en retenir une pareille dans le sien, afin qu'en faisant des copies pour leurs 345 Maisons, et plus, on ne retombe pas à l'avenir dans une pareille faute nulle part, et que ces bonnes Filles, étant partout fidèles à leurs Règles, elles soient partout à l'abri des grands inconvéniens qui en pourraient arriver, desquels Votre Grandeur ne peut s'empêcher de convenir avec moi qui suis prêt, Monseigneur, de vous obéir, et de vous complaire en toutes choses justes et raisonnables ; mais pour celle-ci je n'y puis pas prendre la moindre part, ni la tolérer un seul instant ; quoique j'aie l'honneur d'être avec un très-profond respect, dans un parfait dévouement, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant Serviteur,

BONNET, etc.

CIRCULAIRE DE M. BONNET.

Ne pas craindre d'exposer sa vie en allant soigner les pestiférés.

Avantages de ce généreux dévouement.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Il y a quelques semaines que ma Sœur votre Supérieure me pria de vous écrire une lettre circulaire, pour vous encourager à vous tenir toujours prêtes à exposer vos personnes pour le service et pour le salut des pauvres pestiférés, à l'exemple de vos chères et saintes Sœurs, qui ont déjà sacrifié leur vie dans un si saint exercice de la charité chrétienne ; et aussi pour vous donner les bons avis et sages conseils dont vous avez besoin pour ne vous pas exposer mal à propos, avec témérité, et sans un vrai besoin ; et c'est à quoi je vais tâcher de satisfaire par cette lettre, à laquelle je prie Notre-Seigneur de donner grâce et bénédiction, pour produire dans vos âmes les deux effets que nous désirons, qui sont le courage chrétien pour ne rien craindre, non pas même la peste ni la mort ; et la sagesse chrétienne qui vous fasse prendre toutes les précautions néces **[40]** saires pour vous conserver pour Dieu et pour ses pauvres membres, dans un si grand danger.

Dès que je pense, mes chères Sœurs, au zèle, à la sainte ardeur, et aux empressements que plusieurs d'entre vous nous ont fait paraître, en nous demandant à genoux et à mains jointes d'aller exposer leur vie au service des pauvres pestiférés de Tarascon, de Marseille et des autres lieux qui ont été frappés du fléau de la peste, qui, par les ordres de Dieu, fait insensiblement de nouveaux et de plus grands progrès ; j'ai de la peine de vous représenter les motifs d'une si sainte action et d'un si grand sacrifice, de peur d'exciter dans vos cœurs une si grande ardeur qu'il ne nous soit plus possible de l'arrêter et de la modérer ; cependant, faisant réflexion que tous les désirs qui viennent de Dieu sont soumis à ses ordres et à ceux des Supérieurs qu'il a mis en place, je vous dirai en peu de mots : 1° que d'exposer ainsi sa propre vie pour le service et pour le salut du prochain, c'est un des actes les plus héroïques de la charité chrétienne, c'est Notre-Seigneur qui nous en assure lui-même dans l'Evangile de saint Jean : *Majorem hac dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis*. Personne ne peut avoir une plus grande charité, que celle qui le porte à exposer sa vie pour ses amis ; or, c'est précisément ce que font ceux et celles qui secourent les pestiférés par un principe de charité, c'est ce qu'ont fait vos Sœurs déjà tant de fois, et en tant d'endroits de la France et de la Pologne ; et c'est ce que vous êtes vous-mêmes disposées de faire au premier signal de la volonté de vos Supérieurs, partout où il leur plaira vous envoyer, préférant, dans les vues de la foi et par un pur acte de la charité chrétienne, le secours temporel et le salut éternel du prochain à votre propre vie ; or, selon le Docteur angélique, l'excellence, la perfection et l'héroïcité de cette action consiste en ce que, vous offrant de bon cœur et vous appliquant au service de ces pauvres malades de maladie contagieuse, lesquels pour l'ordinaire sont fort abandonnés, vous méprisez d'une part le plus grand de tous les biens temporels qui est votre propre vie, et vous surmontez de l'autre le plus grand de tous les maux de cette vie, qui est la mort, et une mort aussi affreuse que l'est celle des pestiférés, qui sont dans un abandon général de tous leurs amis, et dans une privation presque universelle de tous les secours les plus nécessaires, dans l'extrémité où ils se trouvent. 2° C'est une espèce de martyre, et un témoignage authentique que l'on rend à Jésus-Christ, à son Evangile, et à la première de toutes ses lois, de s'exposer ainsi à une mort presque certaine, pour son amour et pour la charité que l'on ne porte à son prochain qu'en vue de Dieu et pour Dieu. Le martyre, ainsi que l'enseigne saint Thomas, ne se borne pas à la seule défense de la vérité chrétienne, qui est conforme à la piété, et qui nous a été révélée par Jésus-Christ. Ce n'est pas par la seule foi, mais encore par la pratique des autres vertus que l'on rend au Seigneur le témoignage qui lui est dû. Saint Jean-Baptiste est honoré comme martyr dans l'Eglise, parce qu'il est mort pour la défense de la pureté conjugale. Les vierges chrétiennes jouissent du même honneur, parce qu'elles sont mortes la plupart pour la défense de leur virginité. Saint Thomas de Cantorbéry a part à la même gloire, parce qu'il est mort pour la défense des immunités de son Eglise. Et Notre-Seigneur nous assure en général que ceux-là sont bienheureux qui souffrent persécution pour la justice : *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam, etc*. Pourquoi donc ne regarderons-nous pas comme de vraies martyres celles de vos Sœurs à qui Dieu a fait la grâce de mourir en effet dans l'exercice de la charité la plus parfaite ? La charité est la reine des vertus ; sans elle le martyre

même n'est rien et ne profite de rien, comme l'assure saint Paul. Et, selon saint Cyprien, le martyre sans charité n'est pas la palme d'une victoire sainte, ce n'est que le supplice d'une insigne perfidie. Ce sont, dit saint Augustin, la foi, l'espérance et la charité qui rendent le martyre ulile, précieux et respectable, et, sans la charité, il ne profite de rien : *Martyrium sine caritate non prodest*. Or, cette vertu règne, brille et éclate d'une manière tout extraordinaire dans la conduite des [41] personnes qui exposent leur vie au danger éminent de contracter la peste et d'en mourir pour soulager par charité les personnes qui en sont atteintes. 3° Enfin, mes chères Sœurs, ce que nous venons de dire de l'excellence, du mérite et de la sainteté de l'action des personnes qui s'exposent au danger de mourir en servant les pestiférés par un motif de charité, n'est pas une exagération ou un éloge outré, ou un sentiment qui nous soit particulier ; c'est la pure vérité ; c'est une expression naïve et naturelle, et le sentiment unanime des Saints qui en ont parlé. Saint Denis d'Alexandrie, dans sa lettre rapportée par Eusèbe de Césarée dans son Histoire de l'Eglise, après avoir rapporté fort en détail tous les ravages que la peste fit de son temps dans la ville d'Alexandrie et dans toute l'Egypte ; après avoir fait valoir le zèle de son clergé et de son peuple, qui s'exposèrent sans crainte et avec une parfaite charité au danger de mourir en soulageant leurs frères chrétiens, tranche le mot, et assure que ce genre de mort, à cause de la piété et de la fermeté de la foi qui y règnent avec éclat, qui le soutiennent et l'animent, ne doit point être estimé inférieur au martyre proprement dit : *Adeo ut genus hoc mortis ob pietatem, fidéique constantiam nequaquàm inferius martyrio censeatur*. Cela étant ainsi, comme nous n'en pouvons pas douter après l'autorité et les raisons solides qu'en apporte cet ancien Père de l'Eglise ; quelle joie, quelle consolation, quel honneur et quel bonheur pour vous, mes chères Sœurs, de vous voir tous les jours à la veille de suivre vos chères Sœurs qui vous ont devancées dans la céleste patrie, et d'avoir comme elles le privilége de naître par la mort, de commencer une vie heureuse en finissant celle-ci, qui est pleine de misères, de trouver une source de vie dans le sein même de la mort, et de régner avec éclat dans le ciel au moment que vous paraissez vous éteindre sur la terre ! C'est à peu près dans ces mêmes sentiments que saint Grégoire, Pape, et saint Charles-Borromée, secoururent leurs peuples de Rome et de Milan, affligés de ce même mal, et qu'ils les exhortèrent à demeurer fermes et stables au secours les uns des autres dans la pratique des prières et des jeûnes, et dans tous les offices de la piété et de la charité chrétienne. Considérez, dit saint Charles dans son Concile provincial de l'année 1579, quelle grande moisson de vertu et de charité Dieu vous présente à recueillir ; voyez qu'il vous est aisé de mériter l'entrée du bonheur éternel ! Le ciel vous est ouvert : *Ad cœlum via munitur,* et vous pouvez vous remplir très-abondamment des fruits de la justice, de la piété, de la charité chrétienne. Voilà, mes chères Sœurs, les principaux motifs avec lesquels vous devez fortifier, soutenir et animer votre zèle ; et voici les moyens et les sages précautions dont vous devez vous servir pour bien servir les pauvres pestiférés d'une facon méritoire du salut éternel, sans trop vous exposer aux dangers de périr.

Il est donc également nécessaire de vous garder de la peur et d'éviter la témérité ; et, pour agir sagement, courageusement et chrétiennement : 1° Vous devez, mes chères Sœurs, avant toutes choses, vous bien mettre avec Dieu, soit par une confession générale, soit par une confession annuelle ou particulière, telle que vous la jugerez utile ou nécessaire au salut de vos âmes ; et vous mettre précisément dans l'état auquel vous désirez être trouvées à l'heure de votre mort ; afin que, n'ayant plus sur la conscience ni péchés ni scrupules qui vous puissent inquiéter, vous soyez plus libres d'agir, de souffrir et de mourir, si tel est le bon plaisir de Dieu. 2° De cette pureté de conscience naîtra sans doute dans vos esprits et dans vos cœurs un grand calme et une paix parfaite, qui vous mettront en état d'être plus présentes à vous-mêmes, plus attentives aux besoins des malades, plus avisées à choisir les remèdes convenables et à les leur appliquer à temps ; et enfin, plus saintes et plus édifiantes dans toutes vos paroles, vos actions et votre conduite. 3° Comme la crainte de la maladie et de la mort ne doit pas vous empêcher de donner à vos pauvres malades tous les secours spirituels et temporels que vous pourrez leur donner ; aussi le désir de mourir pour Dieu et pour le prochain ne doit pas vous faire omettre aucune des précau [42] tions requises pour votre conservation. Il faut tenir un juste milieu, ne rien craindre et se précautionner. La crainte glace le sang dans les veines, le corrompt fort vite et le dispose à gagner le mal. La témérité vous pourrait aussi exposer à mourir sans mérite. Si vous avez à mourir dans cette occasion si favorable et si

désirable, il y faut mourir comme Moïse, par l'ordre de Dieu : *Jubente Deo,* et non pas par votre choix. C'est surtout dans un danger aussi éminent que celui-ci qu'il faut conserver l'humilité chrétienne et la confiance en Dieu : David et saint Pierre, pour avoir trop présumé d'eux-mêmes, manquèrent de fidélité au Seigneur : Caïn et Judas, pour avoir manqué de confiance en la divine miséricorde, perdirent l'espérance de leur salut. Pour vous, mes chères Sœurs, avec la grâce du Seigneur qui vous éclaire, qui vous embrase et qui vous dirige, vous serez, comme je l'espère et le demande à Dieu de tout mon cœur, toujours très-humbles et très-petites à vos propres yeux, devant le Seigneur, toujours pleines de foi, de confiance et d'amour ; et sans rien craindre ni rien hasarder mal à propos, ou vous survivrez à la contagion, pleines de grâces, de vertus et de mérites, ou vous mourrez dans l'exercice de la plus parfaite charité, qui est la plus grande grâce que vous puissiez désirer, puisqu'elle vous méritera un comble de gloire inestimable qui ne doit jamais finir ; c'est dans le désir d'avoir part à vos combats, à vos victoires et à vos triomphes, que je veux vivre et mourir en l'amour de NotreSeigneur, etc.

CIRCULAIRE DE M. COUTY.

Relation de la Canonisation de saint Vincent. Avis à ce sujet.

Paris, 7 Juillet 1737.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Ce que tous les vrais enfants de notre saint Instituteur ont toujours et ardemment désiré, est enfin accompli ; il est canonisé : N. S. P. le Pape Clément XII en fit la cérémonie à Rome dans l'église deSain-Jean-de-Latran, le 16 juin, jour de la très-sainte Trinité, et en voici une relation abrégée que l'on m'a envoyée aussitôt après, en attendant qu'on eût le loisir d'en dresser une plus étendue.

Le clergé tant séculier que régulier, en exécution des ordres de Sa Sainteté donnés le 8 juin, s'étant assemblé le 16 autour de l'église de Saint-Jean-de-Latran vers les cinq heures du matin, la procession commença fort solennellement à six heures. Elle se fit autour du palais de Latran, qui était tout couvert de riches tapisseries, et elle entra dans l'église par le grand portail. Les étendards des quatre saints étaient accompagnés chacun de dix personnes portant des flambeaux. Celui de notre saint Instituteur l'était de dix Missionnaires, celui de saint Jean-François de Régis de dix Jésuites : on ne me marque point quelles personnes accompagnaient ceux des deux saintes.

Cette procession était si nombreuse, quelle dura près de trois heures, quoique le seul tour du palais soit fort court. Il y avait vingt-sept cardinaux, un nombre infini de patriarches, archevêques, évêques et autres prélats, et le concours du peuple était si grand, qu'on avait commandé toutes les troupes pour empêcher le désordre, garder les portes de l'église et celles des tribunes où toute la noblesse romaine était placée.

Pendant que la procession marchait, le Pape partit de Monte-Cavallo, accompagné de sa suite ordinaire, et se rendit à la sacristie de Saint-Jean-de-Latran, d'où, ayant été revêtu de ses habits pontificaux, il entra dans l'église à la fin de la procession, et son Eminence Mgr le cardinal Ruffo, qui officiait à la procession, servit à Sa Sainteté de cardinal-évêque assistant pendant le reste de la fonction. Le Saint Père s'étant placé sur son trône reçut d'abord l'obéissance de tous les cardinaux, archevêques et évêques, ensuite l'instance de l'avocat consistorial qui accompagnait Son Eminence

Mgr le cardinal Corsini, député procureur de la canonisation ; après quoi le Pape se mit à genoux pour prier, nonobstant la douleur qu'il ressentait encore d'une atteinte de goutte qui l'avait pris deux ou trois jours avant la céré [43] monie. Sa prière étant finie, il reçut la seconde instance, et s'étant remis à genoux, les chantres entonnèrent les Litanies des saints, après lesquelles Sa Sainteté reçut la troisième instance, et entonna le *Veni, Creator Spiritus,* à la fin duquel elle chanta l'oraison, et prononça le décret de la Canonisation. En voici la traduction :

«À l'honneur de la très-sainte et indivisible Trinité, pour l'exaltation de la foi catholique et l'accroissement de la religion chrétienne, en vertu de l'autorité de Jésus-Christ notre Seigneur, des bienheureux Apôtres saint Pierre et saint Paul, et de la nôtre, nous déclarons, après en avoir mûrement délibéré, plusieurs fois imploré le secours de Dieu, et pris l'avis de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, les patriarches, archevêques et évêques qui se trouvent en cette ville, que les bienheureux Vincent de Paul et Jean Francois de Régis confesseurs, et les bienheueuses Julienne Falcomeri vierge, et Catherine de Fieschi veuve, sont saints et saintes, et nous les mettons au catalogue des saints ; ordonnant que dans toute l'Eglise on en fasse tous les ans mémoire aux jours ci-assignés : savoir de Vincent au 19 juillet, et de Jean-François au 24 de mai, comme de saints confesseurs non pontifes ; de Julienne au 19 juin, comme d'une sainte Vierge non martyre, et de Catherine au 15 de septembre, comme d'une sainte non vierge ni martyre. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.»

Le pape ayant achevé, entonna le *Te Deum,* et aussitôt les cloches de toutes les églises commencèrent à sonner, et continuèrent de le faire pendant une heure entière : on fit une décharge de tous les canons du château Saint-Ange, on tira autour de l'église 400 boîtes, tous les instruments, trompettes, hautbois et autres jouèrent, et l'ensemble du tout causa dans les assistants une si grande émotion que plusieurs en répandaient des larmes de consolation. Pendant ce *Te Deum,* Sa Sainteté reçut les offrandes dans l'ordre suivant : deux gentilshommes du cardinal-évêque Pic de la Mirandole, portaient deux grands cierges dorés et peints, de soixante livres chacun ; ensuite venait, Son Eminence accompagnée de MM. della Torré et Cossart, le premier partant un cierge de dix livres, et le second deux tourterelles dans une cage très-bien travaillée et pesant environ quarante livres ; après eux venaient deux gentilshommes du cardinal-prêtre Lercari, portant deux grands pains dorés, ensuite ledit cardinal, accompagné de MM. Rostagni et Perotti, supérieurs de Monte-Citorio et de Pérouse, portant celui-là un cierge, et celui-ci deux pigeons dans une cage : enfin deux gentilshommes du cardinal-diacre Olivieri, portant deux petits barils fort bien travaillés, et après eux Son Eminence accompagnée des deux supérieurs de Tivoli et de Pescine. Les offrandes pour saint Jean-François de Régis et pour les deux saintes se firent ensuite, dans le même ordre, et successivement.

Le *Te Deum* étant fini, Sa Sainteté chanta l'oraison composée en l'honneur des quatre saints, après laquelle le cardinal-diacre publia les indulgences, et le Pape s'étant retiré à la sacristie, et de là à son palais, le cardinal Ruffo chanta la messe très-solennellement avec la musique du palais. Outre les vingt-sept cardinaux et les prélats, le roi d'Angleterre, les ambassadeurs et toute la noblesse romaine étaient présents à cette auguste solennité. Le soir toute la ville fut remplie de feux de joie et d'illuminations, les fenêtres des cardinaux et des ambassadeurs étaient garnies de flambeaux, et celles des particuliers de lampions. Cette illumination commune dura deux soirées, et celle des Maisons de la Mission, trois.

Je regarde (et sans doute, mes très-chères Sœurs, vous pensez comme moi) ; je regarde la conclusion de cette grande affaire comme un effet de la miséricorde de Dieu sur votre Compagnie aussi bien que sur notre Congrégation. Car en faisant mettre solennellement au rang des saints son serviteur Vincent de Paul, ne vous fait-il pas voir qu'après vous avoir appelées à son service dans une Compagnie établie par ce saint fondateur, il vous le donne encore pour modèle de la conduite que vous devez tenir, afin de vous y sanctifier ? Vous ne pouvez donc pas douter que son dessein ne [44] soit de vous fournir dans cette canonisation un nouveau et puissant motif de vous renouveler dans l'esprit de votre vocation et dans l'exacte observance de vos vœux et de vos Règles. Et quel malheur serait-ce pour vous, si au lieu de feconder les desseins de la divine bonté

sur votre Compagnie, vous veniez, je ne dirai pas à déshonorer la sainteté de votre état par quelqu'irrégularité dans votre conduite, à Dieu ne plaise que jamais un tel malheur vous arrive ! mais à manquer ou de ferveur dans les exercices de piété, ou de religion dans la fréquentation des sacrements, ou de soumission et de docilité pour les personnes qui vous conduisent, ou d'humilité et de réserve en traitant avec les personnes du monde, ou de donceur et de charité en servant les pauvres membres de Notre-Seigneur, ou d'application et de zèle en instruisant la jeunesse !

N'omettez rien, mes chères Sœurs, pour célébrer cette fête dans vos églises ou chapelles, avec toute la dévotion et le recueillement possible, mais soyez attentives à ne faire que le moins de dépense que vous pourrez, et mesurez-la sur les secours que vous trouverez auprès des personnes qui ont de la bonté pour vous, et de la dévotion pour notre saint Fondateur, en sorte que ces secours que l'on vous donnera ne portent point de préjudice aux aumônes que l'on fait ordinairement aux pauvres. Vous savez combien saint Vincent de Paul les a aimés, et combien il a fait pour eux ; suivons son exemple, si nous voulons que notre dévotion lui soit agréable, et nous obtienne de Dieu les grâces dont nous avons besoin. Au reste il ne faut solenniser qu'un seul jour, quoique vous puissiez, dans les lieux où vous avez des églises ou chapelles, faire dire la messe du saint pendant toute l'Octave. Nos Maisons ne feront qu'un jour non plus, excepté celle-ci où nous sommes obligés de solenniser toute l'Octave. Le corps du saint est dans notre église ; le saint a passé la plus grande partie de sa vie dans Paris ; le saint, par sa longue résidence en cette maison, où il a termine ses jours, en a fait le chef lieu de la Congrégation ; ce sont autant de motifs qui exigent indispensablement de nous l'Octave solennelle.

Nous comptons la commencer le 24 septembre prochain, et ensuite chaque Maison pourra choisir son temps, et vous aurez une année entière pour faire cette fête, à compter du jour de la date de la bulle, dont nous vous enverrons un exemplaire, aussi bien que des autres pièces qu'il est nécessaire que vous ayez avant de rien faire.

Comme jusqu'ici on n'a pas célébré la fête de notre saint Instituteur avec autant d'uniformité qu'il est à désirer qu'on le fasse, nous avons demandé à N. S. P. le Pape d'assigner pour la fête annuelle un autre jour que le 27 septembre, et Sa Sainteté a marqué le 19 juillet, jour auquel toutes nos familles et les vôtres solenniseront désormais cette fête chaque année. Je suis, etc.

CANONISATION DE SAINT VINCENT DE PAUL PAR N. S. P. LE PAPE CLÉMENT XII.

CLEMENS EPISCOPUS,

SERVUS SERVORUM DEI.

Ad perpetuam rei memoriam.

§ 1.

Proœmium.

Superna Hierusalem, et beata Dei viventi civitas, in qua à cœlesti patrefamiliâs unus æternæ vitæ denarius æqualiter omnibus, qui in vinea sua operati sunt, distribuitur, habet diversa loca, et [45]

mansiones, quas quisque pro suo accepturus est merito. Itaque anxios Apostolos de morte Christi, et de sua infirmitate trepidos, et de futuro præmio sollicitos, cum audivissent Petrum promptiorem animo, ac fidentiorem, et qui cæterorum. caput, et princeps constitutus fuerat, ter Dominum ad Galli cantum negaturum, solatus est Christus Dominus, dicens : Non turbetur cor vestrum, in domo Patris mei mansiones multæ sunt : significans his verbis, quod nemo eorum, licet alius alio fortior, alius alio infirmior, alius alio justior, ab illa felici domo excluderetur, in qua multæ essent mansiones, nempè diversæ meritoruin in una vita æterna dignitales. Siquidem alia est claritas solis, alia claritas lunæ, alia claritas stellarum ; stella enim à stella differt in claritate, et non una expressa est in Evangelio fœcunditas ; nam facit aliud quidem centesimum, aliud autem sexagesimum, aliud vero trigesimum : ubi centenus fructus martyribus, sexagenarius virginibus, alius aliis assignatur. Multæ igitur in domo Dei mansiones, non unit stellarum claritas, non idem, sed multiplex est fructus, ita etiam non unit est corona, quæ tempore persecutionis accipitur : habet et pax coronas suas, quibus de varia, et multiplici congressione victores, prostrato, et subacto adversario, coronantur : libidinem subegisse, continentiæ palma est : contra iram, contra injuriam repugnasse, corona patientiæ est : de avaritia triumphus est pecuniam. spernere : laus est fidei fiducia futurorum mundi adversa tolerare : et qui superbus in prosperis non est, gloriam de humilitate consequitur : et qui ad pauperum fovendorum misericordiam pronus est, retributionem thesauri cœlestis adipiscitur : et qui invidere non novit, quique unanimis, et mitis fratres suos diligit, dilectionis, et pacis præmio honoratur. In hoc virtutum stadio, ad has justitiæ palmas, et coronas accipiendas beatus Dei servus Vincentius à Paulo non solùm ipse pervenit, sed alios etiam plurimos opera, et exemplo suo perduxit. Nam tanquam strenuus Dei miles, deponens omne pondus, et circumstans peccatum propositum sibi certamen aliis virtute præcurrens inivit, et ad longævam usque senectutem adversùs principes, et **[46]** potestates, et rectores mundi tenebrarum harum fortiter, ac legitimè certavit, et de manu Domini in æterna illa beatitudine meruit coronari. Quem autem Deus, qui facit mirabilia magna solus, æternæ felicitatis præmio donaverat in cœlis, in terris quoque signis, ac prodigiis illustrem reddere voluit, eo potissimum tempore, quo in Galliis novatores falsis, fictisque miraculis suos diffundere errores, pacem Catholicæ ecclesiæ turbare, simplices ab unitate Romanæ sedis abducere conabantur.

§ 2.

Ad confundendos perversoruni errores decernit summus Pontifex canonizationem B. Vincentii à Paulo, fundatoris Congregationis Missionis, et Puellarum de Caritate.

Itaque divinæ obsequentes voluntati, ut ad currendam viam salutis excitentur fideles, ut perversorum cœrceatur pravitas, et hæreticorum confundatur improbitas servum Dei Vincentium ab universo fideli populo, cujus regimini superna dignatione immerentes præsidemus sanctorum cultu, et honoribus colendum, ac venerandum hodierna die apostolica autoritate decrevimus. Exultet igitur, et gaudeat Ecclesia, novum à Deo patronum sibi oblatum esse, qui pro peccalis populi apud Dominum preces adhibeat. Laudent eum universi fideles, et eo cultu, atque iis honoribus prosequantur, quibus Deus in sauctis suis honoratur. In psalmis igitur, in hymnis et canticis spiritualibus, in compunctione cordis, et egenorum miseratione præclaram de mundo, ac diabolo relatam victoriam, et spiritualem servi Dei **[47]** triumphum, celebremus. Templa quidem in ejus honorem immortali Deo ædificentur ; sed nos, qui templum Dei sumus, humanæ pravitatis labe polluere, ac violare timeamus, demusque operam, ne quid immundum, aut profimum templo Dei, hoc est animæ nostræ inferatur, ne offensus sedem, quam inhabitat, derelinquat. Ejus memoriæ, et altaribus dona, et munera offerantur ; sed exhibeamus quoque corpora nostra hostiam viventem, sanctam, Deo placentem, rationabile obsequium nostrum : ejus denique religiosa simulacra, sacræque imagines in veneratione, et cultu habeantur, sed ejus virtutum egregiam formam,

sanctæque conversationis, divina opitulante gratia, in nobis ipsis exprimere, ac repræsentare quoad cujusque nostrum imbecillitas patitur sollicitè studeamus.

§ 3.

Ex pauperibus parentibus, Vincentius ortus, puer custodiæ gregis addictus, misericordia admirabili erga miseros, sanctitatis initia ponit.

In humili pago, quem Ranquines dicunt, Aquensis diœcesis, ex pauperrimis, sed piis parentibus natus est Vincentius à Paulo, qui à pueritia, tanquam innocens Abel, pastor ovium fuit, et ad eum, et ad munera ejus respexit Dominus. Nam in innocentia vivens, de sua parcirnonia, et abstinentia gratum Deo offerebat sacrificium pietatis ; siquidem farinam, dum à mola rediret, et panem sibi in tenuem victum à parentibus traditum pauperibus distribuebat, impendens virtuti, quod propriaæ subtrahebat sustentationi, ut fieret refectio pauperum abstinentia jejunantis. Ardentem enim pii adolescentuli charitatem paupertas non retardabat, licet parvum esset, quod posset de sua facultate decerpere, tamen animi magnitudine censûs angustiam superabat. Itaque dimidium scutum, quod quotidiana parcimonia, et industria frugalitate è suis laboribus minutatim collegerat, occurrenti misero totum elargitus est, ad **[48]** exemplum illius pauperculæ viduæ, quæ à Domino meruit laudari, quia non ex eo, quod abundabat illi, sed de penuria sua omnia, quæ habuit, misit totum victum suum.

§ 4.

Studiis addicitur, et sacerdos inunctus ad præbendam nominatur.

Ab agresti, et pastoritia vita avocatus à patre Aquas missus est, ut in convictu fratrum Ordinis sancti Francisci litteris operam daret. Id autem sedulo, ac diligenter executus est, ea morum integritate, et erga Deum pietate se gerens, ut æqualibus exemplo, majoribus admirationi fuerit. Hinc Tolosæ, deinde Cesareæ Augustæ in theologiæ studiis opera diligenter posita, castus, humilis, et modestus, et quales in sortem Domini vocatos esse decet, per omnes ecclesiasticos ordines ad sacerdotii sublimem dignitatem ascendit.

§ 5.

Præbendam recusat ob competitoris litem.

Vix autem fuerat sacerdotali honore insignitus, inscius, et absens, cum fama ejus probitatis, et doctrinæ increbuisset, ad pinguem beneficii præbendam nominatus est, quam, ubi rescivit, sine judiciali controversia se adipisci non posse, sponte, ac libenter dirnisit ; nam amans potius injuriam accipere, et fraudem pati quàm judicio cum fratre contendere, uberi voluit carere proventu, quem sine lite ab ecclesiastico viro, ut ipse aiebat, omnino fugienda, consequi non potuisset.

§ 6.

Tolosæ litteras cum pietate edocet.

Intereà ne aliis oneri esset, sed sibi, et pauperi matri victum honestis laboribus, et laudabili [49] industria subministraret humaniores litteras in castro non ignobili, quod Bussetum vocant, diœcesis Tolosanæ, deinde in ipsa urbe edocuit. Et quoniam ejus potissima cura, et vigil sollicitudo erat adolescentum mentes non rerum divinarum sterili dumtaxat notitia instruere, sed eorum animos ad cœlestem sapientiam amplectendam impellere, et mores ad sublimem christianæ professionis virtutem, et sanctitatem informare, nobiles viri certatim filios suos ejus curæ committebant, ut in via Domini, et in sanctorum scientia sub tanti viri proficerent evangelica disciplina, et pietatis magisterio.

§ 7.

Massiliam venit B. Vincentius legatam pecuniam adepturus, unde Narbonem versus profecius in manus Turcarum incidit, qui vulneratum in Africam duxerunt.

Profectus Massiliam, ut pecuniam, quæ ex credito relictæ sibi hæreditatis debebatur, acciperet, cum Massilia Narbonem versus remeaturus Tolosam secundo vento navigaret, in Turcas incidit, qui navis magistro, aliisque interemptis Vincentium sagitta vulneratum, vestibus exutum, et catenis onustum in Africam captivum abduxerunt. Multa, et gravia à Turcarum sævitia ne legem Domini sui desereret passus est, sciens non esse condignas passiones hujus temporis ad futuram gloriam, quæ revelabitur in nobis.

§ 8.

Ad exemplum sancti Raymundi Nonnati catenis concaptivi se ipsum suffecit, donec triennio peracto, tertium herum apostatam convertit, cum quo Avenionem venit, ubi Ecclesiæ fuit reconciliatus.

Narrant, cum fortè unum è conservis suis sub gravi catenarum pondere miserè laborantem conspexisset, nec ad sublevandas miseri illius angustias haberet quod traderet, seipsum dedisse [50] in vincula, ut corporis sui dispendio alienam redimeret calamitatem. Duris agrorum culturæ laboribus immiti ab hero addictus fuerat, qui ultimus extitit, (nam tres toto captivitatis tempore habuit) eumque sæpè consueverat una ex concubinis herilibus adire, quæ à nativitate professione Mahumetana, Christianæ tamen religionis instituta, et fidem audiendi percupida erat. Quadam die cum plura de Deo, et christiana religione rogasset, jussit, ut aliquid cantaret ex canticis Sion. Tunc vero servus Dei psalmum illum : *Super flumina Babilonis illic sedimus, et flevimus* : aliaque pia carmina cecinit. Dum autem ad incircumcisas Mahumetanæ mulieris aures sacrum Domini canticum ex ore Vincentii resonabat, Deus operatus est in corde profanæ fæminæ, ut aliquam cœlestis dulcedinis suavitatem præsentiret. Itaque domum regressa, maritum, qui a christiana fide, ut Mahumetis sequeretur deliramenta, defecerat, convenit, eumque reprehendit religionem suam reliquisse, quam optimam esse censebat, tum ex iis, quæ de ore servi audierat, tum ex inusitata voluptate, quam ex cantico perceperat, quanta neque in majorum suorum paradiso se fruituram esse sperabat. Verbis fæminæ commotus impius ille respexit fœditatem suam, camque damnavit, atque exuere decrevit, adjuvantibus monitis, et orationibus probi famuli sui Vincentii, qui cum, re composita, parva navicula è Turcarum manibus in Gallias aufugit, ibique à Vincentio apostolicæ sedis Avenionensi pro-legato exhibitus, sacris servatis ritibus, impositaque pœnitentia Ecclesiæ reconciliatus est.

§ 9.

Romam venit loca sacra veneraturus.

Romam deinde servus Dei se contulit, ut sacras martyrum veneraretur exuvias, quorum sanguine [51] expiata urbs, quæ fuerat sedes superstitionis, facta est mater, et magistra religionis, et ut ad sepulchra apostolorum se prosterneret, et cathedram Petri adoraret, cujus dignitas etiam in indigno hærede non deficit.

§ 10.

In Gallias reversus duas successive parœcias ex præcepto cardinalis Berulli directoris, rexit, juniores clericos disciplina ecclesiastica sedulô imbuens.

Reversus in Gallias, suadente eximia pietate viro Petro Berullo auctore Congregationis Oratorii Jesu, et postea sanctæ romanæ Ecclesiæ cardinali, primum in Parisiensi, deinde in Lugdunensi diœcesi parœciam administrandam suscepit, ubi factus fornia gregis ex animo oves sibi commissas dirigens in viam Domini verbo pavit, et exemplo. Et quoniam messis quidem multa, operarii autem pauci, juniores clericos in ædibus suis alendos, educandosque excepit, quibuscum communem vitain agens cos in lege Domini instruebat, ut ad majorem provecti ætatem possent verbo Dei, et doctriria salubri Ecclesiam Domini ædificare.

§ 11.

De prædicti cardinalis mandato Parisios revertitur Vincentius, quem apprimè noscens sanctus Franciscus Salesius monasteriis ordinis Visitationis præficit.

Fama pietatis Vincentii, et odor bonæ ejus conversationis pervenit ad sanctum Franciscum Salesium, qui eum sanctimonialibus Visitationis nuncupatis, quarum monasterium nuper Parisiis erectum fuerat, præposuit : in commisso autem sibi difficili ministerio vigil sacrarum ancillarum custos, et prudens animarum rector ostendit, et opere comprobavit, quàm verum, et rectum esset judicium sanctissimi præsulis, qui sacerdotem Vincentio digniorem nullum se nosse palam affirmabat. Porro per quadraginta annos singulari [52] prudentia, cura, et sollicitudine, sacris illis virginibus ad viam salutis beatus Dei servus consuluit, ut quæ à carnali concupiscentia recedentes tàm carne quàm mente se Deo voverant, consummarent opus suum, et ad Dei munera per divina præcepta pervenirent.

§ 12.

De anno 1625. Congregationem Missionis instituit B. Vincentius ; illius officia, et functiones enumerantur, et merito à summo, Pontifice commendantur Missionarii.

Sed flagrans Vincentii charitas haud intra sanctimonialium claustra continebatur, sed cum probè intelligeret nullam esse excellentiorem, præstantioremque curam, quàm quæ curandis, sanandisque

animis collocatur, ad ineundam spiritalem pugnam contra concupiscentiam carnis, et pravitatem mundi, contra superbiam, et rnalitiam sæculie contra calamitates, et miserias filiorum Adam, contra parvulorum ignorantiam, contra demum spirituales nequitias instruxit exercitus fortium, qui præliarentur prælia Doinini. Nam anno millesimo sexcentesimo vigesimo quinto instituit Congregationern presbyterorurn sæcularium Missionis, qui contemptis, atque desertis mundi hujus illecebris in communem vitam castissimam, sanctissimamque congregati nihil proprium habentes simul ætatem agerent, viventes in orationibus, in lectionibus, in exhortationibus, aliisque spiritualibus exercitiis, quibus clericos sæculares in scientia Domini, in ecclesiasticis ritibus, et sacro instruerent ministerio : laicos autem mandatorum divinorum, rerumque cœlestium meditatione eis proposita ad viam salutis currendam accenderent : qui perpetuo voto ad peragendum Apostolicum sacrarum. Missionum opus, præsertim in pagis, in villis, locisque campestribus, ubi jacentibus in tenebris, et umbra mortis raro Evangelicæ veritatis lumen affulget, se Deo obstringerent : qui nulla superbia tumidi, nulla pervicacia turbulenti, nulla invidentia lividi, sed modesti, verecundi, pacati, concordissimam vitam, et intensissimam in Deum, proximumque **[53]** salutem, gratissimum munus omnium bonorum datori offerrent.

§ 13.

Tota Vincentii vita, continuus charitatis actus dici potest, quare ad curandos ægrotos, sublevandos senes, nutriendos pueros, fulciendos debiles, societatem Puellarum Caritatis latissimè diffusam instituit.

Christiana autem charitas erga proximum, quæ à charitate Dei tanquam à fonte proficiscitur, et mirabili quodam modo tanquam gradibus per eam ad perfectum Dei amorem ascenditur, non solùm providet saluti animarum, sed etiam corporis indigentiis consulit. Itaque servus Dei perfecta ardens charitate, et animis, et corporibus subvenire, ac benefacere satagebat, agebatque quantum poterat, ut proximus salvus corpore, salvusque animo esset, ita tamen ut omnem corporum euram ad salutem animarum, de qua potissima debet esse sollicitudo, referret. Quamobrem totis miserationis visceribus compatiens calamitatibus, et angustiis miserorum præsertim ægrotantium, senum, puerorum, puellarumque, qui viribus infirmi, ac débiles sibi succurrere non valentes sæpè necessario destituti auxilio, suis miseriis opprimuntur, Societatem Puellarum Caritatis nuncupitarum fundavit, quæ senibus, pueris, egenis, et omnis generis ægrotantibus curandis, inserviendisque diu noctuque allaborarent.

§ 14

Hinc in singulis fermè Paræciis matronarum sodalitates, quæ ægrorum, et miserorum curam haberent, societates Puellarum Crucis, Providentiæ, et S. Genovefæ ad efformandum sequiorem sexum instituit, promovet, et auget.

Præterea non solùm in singulis urbium, sed etiam pagorum, et villarum paræciis sodalitates matronarum instituit, quarum sollicita cura, et diligenti sollicitudine miserorum præssuræ, et angustiæ levarentur, ægrotantibus remedia tam **[54]** corporalia, quàm spiritualia, calamitosis opes atque auxilium, egentibus pecunia, nudis vestimenta, afflictis consolatio afferretur ; erigendas etiam curavit, variisque in locis jam antè erectas adjuvit, maximèque promovit Societates Puellarum Crucis, Providentiæ, et sanctæ Genovefæ, a quibus educarentur, instruerenturque in foæmineis opificiis, honestisque moribus pauperes puellæ, ne in maturiorem ætatem adultæ ignorantia Dorninicæ legis, aut divinorum mysteriorum inscitia laberentur, vel otiosæ discerent circumire domos, et loquentes quæ non oportet ; retro satanam converterentur, vel manibus laborare

nescientes domesticis oppressæ difficultatibus ad flagitia, et peccata, inopia et egestate impellerentur.

§ 15.

Ad omne opus bonum paratus Vincentius, hospitium pro amentibus, domum pro discolis, hospitale pro senibus artificibus, valetudinaria pro remigibus, Parisiis et Massiliæ erigenda curat.

Insuper hospitium pro amentibus custodiendis, Domum ad immorigeros adolescentes corrigendos, et amplum hospitale ad fovendos, alendosque senes, et artifices, qui ad sibi victum manibus suis quærendum impotentes calamitate aliqua evaserunt, ædificavit. Demum Valetudinaria pro infirmis remigibus, qui prius in antra more bestiarum detrudebantur, Parisiis, et Massiliæ eo enixè procurante regia liberalitate constructa, et dotata fuere, in quâ miseri illi ægritudine laborantes translati, et spiritualibus, et corporalibus subsidiis recrearentur.

§ 16.

Probitate Vincentii, et odore virtutum motus Ludovicus XIII, rex christianissimus ejus opera in distribitendis eleemosynis, consilio in promovendis ecclesiasticis utitur, et moriens hortatorem habet.

Eximia enim, vilacentii probitas, vitæque inlegritas eo magis magisque in diem elucens, quo [55] studiosius ab ipso occultabatur, claræ memoriæ Ludovico XIII Galliarum regi innotuerat, ideoque vivens ejus opera ad distribuendas occultas eleemosynas, ejusque consilio in nominandis clericis ad episcopales cathedras, et ecclesiastica beneficia utebatur ; moriens autem in ultimo illo agone Vincentium sibi adjutorem, consolatoremque esse voluit.

§ 17.

Consiliarius reginæ Annæ reluetans effectus in hoc exequendo munere nihil potentum minas, inimicitias, prærnia, pollicitationes pertimescit, imo sibi semper constans, et rectus admirabili vigilantia, omnia opera pia quibus præest indefessus, regit.

Post vero illius obitum claræ memoriæ Anna Austriaca illius uxor, et Galliarum regina eum licet reluctantem, et invitum in sanctius conscientiæ consilium adscivit : ipse autem ubique, et in palatio inter aulicos, et domi inter suos Missionis alumnos, et in foro inter cives, et in privatis domibus inter egentes, et calamitosos, et in publicis hospitalibus inter senes, et ægrotos, et in villis, ac pagis inter villicos, et agrestes, et in sacrarum virginum asceteriis, et in ecclesiasticis clericorum conventibus, et ubique inter omnes caritatis officia obibat ; sanctitatis lucem diffundebat, bonum Christi odorem disseminabat ; siquidem in regia domo sæculi vanitate contempta, et divitiis, ac honoribus conculcatis, ad Deum conversas, et in cœlo fixas omnes cogitationes suas habebat. Itaque ejus præcipua cura fuit, ut parochialibus præbendis, ecclesiasticis dignitatibus, et beneficiis, quæ sunt bona pauperum, et patrimonium Christi digniores præficerentur, et cum nobiles viri filios suos commendarent, et promissis, aut minis urgerent, vel speranda præmia irrisit, vel prætentas minas calcavit. Neque anima fortis, et robusta detrimento hæreditatis Christi, et crucis dispendio potentes sibi optavit amicos, aut de comminatis malis trepida inimicos formidavit. [56]

§ 18.

Socios suos exemplo virtuturn suarum erudit.

Inter suos autem sacrarum. Missionum socios, quos, secum præsertim ad rusticos, et agrestes fidei catholicæ mysteria, et divina præcepta edocendos voto obligari, tum etiam, clero ritè instituendo, aliisque caritatis operibus addici voluerat, robore accinctus ex alto toto peregrinationis, ac conversationis suæ tempore fidelern se ministrum, strenuumque, ac indefessum vineæ Domini cultorem, atque operarium exhibuit.

§ 19.

B. Vincentii prudentia in regendo socios suos.

Cum autem illorum regimen, non ut quidam, vim fecisset, ut adipisceretur, sed vim passus esset, ut acciperet, ita versabatur, ut omnes intimis caritatis visceribus complecteretur. Curabat enim, ne quern tristitia affligeret, ne cogitatio sæcularis urgeret, et vigili pietatis dispensatione providebat, ne illum nimius labor gravaret, ne nimia hic quiete torpesceret, valentes corpore avocans à desidia, ferventes spiritu cogens ad requiem, suave Christi jugum omnibus allevans, et quidquid diabolus injecisset avertens, omnes in sanctam animorurn societatem, et perfectam Christi caritatem unitos ad currendurn christianarum virtutum stadium verbo et exemplo animabat. **[57]**

§ 20.

Humilitatem ita colit, ut quamvis ab omnibus magni fiat, nihil superbum cogitet, imo præposituram generalem dimittit, quam nisi invitissimus reassumit, et in genua sæpius provolutus supplex defectuum veniam petit.

Ipse autem, qui omnibus sanctitatis merito, et dignitatis gradu anteibat, humili animi demissione inferior erat ; semetipsurn palàm hominem dictabat nihili, filium villici, et olim gregis addictuni custodiæ, perpetua suæ Congregationis præfectura in generali conventu se ineptum, et imparem muneri ferendo præ humilitate affirmans se ibdicavit, et efflagitanti in locum sui aliu substitui, ab iteratis totius conventus precibus vis ei quodammodo illata est, ut imposterum exerceret. Etenim quo sublimius ad sanctitatis altitudinem Deum cognoscendo, et amando ascendebat, eo inferius agnitione, et contemptu, sui se demittebat : ideo vilissima quæque domus obibat officia, et sæpè genibus flexis, et fluentibus lacrymis veniam à suis petebat, quod malis exemplis aliorum animos offendisset : ob eximia pietatis opera excellentesque virtutes summam gratiam adeptus erat in aula regia ; plurimi enim. faciebat eum Galliarum regina, et apud omnes tùm episcopos, tùm cardinales, aliosque optimates, et ecclesiasticos, et sæculares, et apud omnes cujusvis generis status, et conditionis homines magno in honore, et existimatione habebatur. Ipse vero coram Deo omnium bonorum datori humilians se nihil vanum, aut superbum, nihil procax, aut inverecundum, nihil intemperans, aut immoderatum, vel in opere, vel in sermone præ se ferebat ; sed omnia ordinata, et ad christianam disciplinam et evangelicam sanctitatem composita apertè ostendebant nihil intus latere tenebrarum, ubi foris tanta lux virtutum præfulgebat. **[58]**

S 21.

Majorum dericorum seminaria, in quibus juxta diæcesum consuetidinem duobus tribusve annis ante sacrorum ordinum susceptionem commorantur, et in disciplina ecclesiastica ritè efformantur erigenda curat.

Temporum iniquitas, et civilium bellorum tumultus Galliarum cleri sanctitatem, invecta ignorantia, corruptisque moribus labefactaverat : ad reparandum decorem domus Dei, restituendamque ecclesiasticam disciplinam vires omnes, et cogitatiories suas Vincentius intendit. Itaque ut restauraretur ecclesiasticæ disciplinæ vigor, qui languore vitiorum enervatus fuerat, religiosas domos recipiendis clericis, qui ad sacros ordines promovendi essent, assignavit, eosque in sacris ritibus peragendis, sanctisque moribus efformandis, qui ad gradus dignitatem responderent, per se, suosque Missionis socios instruendos curavit : hinc autem sacrarum cæremoniarum nitor, et venerabilis observantia in multas Galliarum ecclesias revocata est.

§ 22.

Sacerdotes pro collationibus spiritualibus qualibet hebdomada inter se habendis, adunat.

Insuper cœtus adunavit sacerdotum, qui statis diebus de divinis rebus inter se conferrent, et se in sacris disputationibus exercerent, ut potentes essent exhortari in doctrina sana, et eos, qui contradicunt arguere, exemplo autem Moysis, qui priusquàm à Deo præficeretur Israelitico populo, ut eum è captivitate liberatum per desertum ad sacrificandum Deo in monte, et deinde ad terram promissionis deduceret, à strepitu Pharaonis aulæ aufugit in solitudinem.

§ 23.

Sacræ ordinationi præmittendas à clericis spirituales exercitationes nova ipsius methodo digestas in domibus suæ Congregationis disponit.

Ita clericis in sortem Domini vocatis, qui in hujus imortalis vitæ terra deserta, et inaquosa ad [59] altare Doinini ministrantes verbo, et exemplo, sanctæ Dei plebi tendenti ad cœlestem patriam, excusso diabolicæ captivitatis jugo, præire debent, auctor fuit, ut priusquàm ad ecclesiasticos gradus ascenderent, à mundanis tumultibus in sanctam secedentes solitudinem per aliquot dies divinis rebus meditandis, contempliandisque sui muneris officiis vacarent.

§ 24.

Vincentius usque ad decrepitam senectutem Missionibus vacat, et operarios zelo animarum incensus in diversas mundi partes mittit.

Profecto non solùm Dei servus Vincentius egregius fuit ministrorum altaris institutor, sed et boni, et fidelis dispensatoris formam in se exhibuit, nam erat veluti omnium egentium, et miserorum perfugium, et eujusvis generis pauperes, erogalis etiam nonnunquam, quæ sibi suisque Missionum sociis videbantur necessaria, ità largis sublevabat eleernosynis, ut communiter pauperum pater nuncuparetur. Assiduam, licèt jam provectus esset ætate, apostolico sacrarum Missionum ministerio dabat operam, hùc illùc alis charitatis super omnem laborem, et super senilis ætatis vires volitans lucem evangelicæ veritatis, et divinorum. mandatorum scientiam ambulantibus in tenebris,

et vitiorum caligine perferebat, præsertim pauperrimis villarum, et pagorum incolis, quos lumine christianæ doctrinæ destitutos, in ignorantiæ nocte per devia aberrantes, in viam Domini reducebat. Et quoniam charitas mensuram non habet, servi Dei virtus Galliarum terminis restricta non est, sed longè, latèque diffusa eluxit : nam ad amplificandam fidem, et pietatem evangelicos misit ex suis alumnis operarios non solùm in Italiam, Poloniam, Scotiam, Hyberniam, sed etiam ad Barbaros, et Indos, nostrisque terris dissociatas gentes, quas suorum alumnorum opera, dispulsis idololatriæ tenebris, ad lucem veritatis adduxit. [60]

§ 25.

Corporibus etiam conservandis intendens multis Galliæ provinciis inopia pressis ingenti pecuniarum copia subvenit, et domi suæ Parisiensi ad duo millia pauperes quotidie reficit.

In remotis autem provinciis animarum salutem expetens, corporum etiam egestatibus consulere non omittebat, ut per temporalia subsidia carnales homines ad Deum attraheret. Itaque non modo Lotharingiam, Campaniam, Picardiam peste, fame, belloque vastatas largiter refecit, missis ingentibus pecuniarum summis, ad quas distribuendas fideli opera Puellarum Charitatis utebatur, sed in aliis etiam remotissimis regionibus hominibus inopia, aut calamitate aliqua laborantibus subvenit ; et cum ipsa Parisiorum civitas ingenti annonæ penuria gravissimè vexaretur, domi suæ ad duo millia pauperum sustentavit.

§ 26.

Tot tantisque vexatus curis nunquam deprimitur, sed pronus ac summè beneficus omnes æquanimiter accipit, ac si aliud nihil sibi esset agendum.

Et quanquam variis, multisque tùm regiæ aulæ, tùm suæ Congregationis, aliorumque locorum, quæ fundaverat, vel quorum curam habebat, distentus negotiis esset, in quibus omnibus indefessam ad Dei gloriam navabat operam, tamen omnium necessitatibus subveniebat, omnium sublevabat angustias, nullum à se repellebat, omnes in Christo complectebatur. Profecto mirum erat, quod nemini ad se negaret aditum, faciles omnium postulationibus accommodaret aures, blandè responderet, comiter exciperet, nullius concitaret invidiam, sed omnibus omnia factus, aliorum curaret corpora, aliorum sanaret spiritus, et prout quisque indigens erat, aut vestimentis, aut sumptibus, aut doctrina vestiret, aleret, instrueret, ostendens quemadmodum etsi non omnibus omnia, omnibus tamen charitas nulli debeatur injuria ; etenim injurias, quæ ab aliis sibi [61] propter justitiam inferebantur, tantum abfuit, ut, cum facilè posset, ulcisceretur, quin neque unquam de illis queri auditus fuerit, quia de se humiliter sentiens, illas, si quando accipiebat, merito se pati judicabat. Itaque adeo patienti animo eas tulit, ut à convicium sibi faciente veniam flexis genibus petiverit, percutienti autem maxillam, alteram humiliter priebuerit.

§ 27.

Inter furentes Militum gladios prosiliens miserum artificem è mortis faucibus eripit.

Militibus cæca rabie, et insano furore infortunatum quemdam artificem jam vulneratum nudis gladiis, ut morti traderent, persequentibus corpus suum opposuit, et se in apertum vitæ discrimen objecit, ut Deo lucraretur, quem è faucibus præsentis mortis periculo capitis, et sanguinis sui eripuisset : et quidem tanta, tamque inusitata animi fortitudine, attonitis, et verbis servi Dei mollitis militum animis, pacati recesserunt ; miser autem ille vivus evasit.

§ 28.

Licet affecta ætate, et corpore imbecillo, nunquam jejunia carnis macerationes intermittit, auget vero dum Ecclesia regnumve in aliquo discrimine versantur.

Sed quoniam Dominicus ager, cujus nos operarii sumus, rorante desuper gratia Dei, fide munitur, jejuniis exercetur, eleemosynis seritur, orationibus fœcundatur ; ideo beatus Vincentius, ne mortalis corporis spirituali cultura neglecta generosum germen periret, et innascentibus spinis, ac tribulis ea producerentur, quæ urenda sunt flammis, non quæ dominicis horreis recunduntur, membra sua domare cilicio, conterere jejuniis, aliisque pœnitentiæ operibus, præcipuè in communibus totius Galliaruni regni, et catholicæ Ecclesiæ calamitatibus consuevit. [62]

§ 29.

Nihil decernendum, aut agendum nisi post effusas Deo enixas preces suscipit : ad examen sæpius animum revocat.

Si in negotio aliquo gravi, et difficili sententiam rogatus, responsum dare cogeretur, aut si aliquid arduum, et insolitum faciendum sibi propositum esset, Deum, ut sanctus rex David, priusquàm. rem aggrederetur consulebat, et supplex à Patre luminum postulabat, ut menti suæ lucem ejus claritatis infunderet, qua et quæ respondenda, aut agenda essent perspiceret, et quæ cognita, et perspecta essent, divina præveniente gratia, sequetur, et quod bonum, et placitum Deo esset, ea adjuvante, perficeret ; quoties è cubiculo domus suæ prodibat in publicum, se coram Deo in terram prosternebat, et divinam opem enixis, sed brevibus precibus implorabat, ne transiens, licèt invitus, per semitas sæculi, et terrena, ac mundana tractans, cœno filiorum hominum inquinaretur. Ubi vero domum rediverat, intrabat secreta cordis sui, et latitantem conscientiam ad examen vocabat, et cogitationibus inter se invicem accusantibust aut etiam defendentibus sollicitè inquirebat, studiosè emendabaït severè puniebat si quid imprudens ex ore exeidisset, aut incautè operatus esset, adeo diligens erat in custodiendis viis Domini, qui mandavit mandata sua custodiri nimis.

§ 30.

Orationis studium intermittere nunquam videtur, ac Deum sibi semper præsentem etiam rerum creatarum ope providet.

Assiduæ autem orationi deditus à divinarum rerum contemplatione nullis turbis, nullis negotiis, nullis rebus aut lætis, aut tristibus abstrahebatur. Deum enim semper præsentem menti habebat, et in ejus conspectu stabat : omnia autem, quæ ipsius oculis obversabantur, diligenti cura, sanctaque industria effecerat, ut rerum omnium creatorem in ejus mentem revocarent, et Dei gloriam, divinasque landes ei suo modo loquentes, ad cælestem pulchritudinem contemplandam excitarent. Itaque semper modestus, et mitis, man [63] suetus, et benignus in omnibus mirabili animi

æqualitate utens, neque lætis efferebatur, neque turbabatur adversis, quia cum propheta dicere poterat : *Providebam Dominum in conspectu meo semper, quoniam à dextris est mihi, ne commovear*.

§ 31.

A sacrificio Missæ nunquam abstinet, agonizantium preces quasi mox ex ergastulo corporis migraturus quotidiè recitat.

Ab incruento altaris sacrificio nunquàm abstinuit, ita vivens, ut quotidiè offerre posset. Et quia nonnullis ante obitum mensibus ob tibiarum morbum gravissimè adauctum pedibus insistere nequibat, aderat quotidiè missæ sacrificio, et pane angelico refectus, post humilem gratiarum actionem solemnes Ecclesiæ preces pro agonizantibus præscriptas, veluti prope diem ex corporeo carcere ad cœlestem patriam migraturus, pio animi sensu recitabat.

§ 32.

Viva in Deum fides, eum Ecclesiæ strenuum defensorem efficit, hinc suborto in Galliis jansenismo acerrimum bellum indicens, nihil non movit, donec impia dogmata à S. Sede damnarentur.

Viva enim in Deum fide animabatur, cujus dum vixit strenuus defensor, et propugnator fuit, nam exorta in Galliis hæretica tempestate, quæ turbine suo cuncta turbaverat, ingemuit Dei servus, posquàm sensit catholicam fidem in plerisque janseniana labe violari, et ab hæreticorum astutia plurimorum illudente simplicitati, ex omni ordine multos in pravum assensum trahi. Itaque sancto Dei zelo succensus contra communes hostes arma fidei arripienda censuit, et quærens Deo non hominibus placere, sacros Ecclesiæ pastores excitavit, ut supra Christi Domini ovile excubias agentes, non sinerent lupos rapaces dominicas oves latentes occidere. Itaque eo quantum poterat hortante, ac suadente, octoginta quinque Galliarum episcopi, quibus postea alii adjuncti sunt, clam irrepentem morbum, et laten **[64]** tem pestem ad culmen apostolatus ad cathedram, Petri detulerant, ad quam pericula quæque, et scandala in regno Dei emergentia, ea præsertim, quæ fidem. lædunt, referenda sunt, ut ibi potissimum damna fidei resarciantur, ubi nequit fides sentire defectum. Itaque datis ad felicis recordationis Innocentium X, prædecessorem nostrum litteris, Galliarum præsules humillimis precibus postularunt, ut apostolico ore pullulantes damnarentur errores, quo suis constabilita regulis Ecclesia, et eo, quod illi timebant, pronunciationis justæ firmata decreto, improbis ad eam aditus patere non posset, qui perversis instructi verborum ambagibus, et callidis argumentorum argutiis sub imagine catholicæ fidei disputantes, et pestiferum exhalantes virus, hominum rectè sentientium in deteriorem partem corda corrumpere, et totam veri dogmatis de libero arbitrio, et gratia Dei, et hominum redemptione per passionem, et mortem Christi Domini quærebant evertere veritatem.

§ 33.

Damnatis Jansenii erroribus B. Vincentii prima cura fuit hanc pestiferam labem ab omnibus, quos regebat ecclesiasticis cœtibus arcere, deinde labefactos, quos potuit ad viam veritatis reducere. Postremo pertinaces è toto Galliarum regno à suprema regia potestate expelli curare.

Ubi vero responsum Româ venit, decretum successoris Petri submissa animi veneratione suscepit, et exultans in Domino, sententia apostolicæ Sedis causam finitam esse, ut tandem finiretur error, summo studio allaboravit ; et prima ejus cura, ac sollicitudo fuit, ut ab omnibus religiosis cœtibus, quos ipse fundaverat, vel quorum curam gerebat, ut occulta catholicæ fidei inimica pestis arceretur, ne tabidæ alicujus partis contagione sana quoque membra corrumperentur. Præterea magnam noscens esse pietatem prodere latebras impiorum, et ipsum in eis, cui serviunt, diabolum debellare apostolica libertate, qualis in negotio fidei servum Dei decet, regem, **[65]**

reginam, regiosque ministros commonere non destitit, ut debitis pœnis contumaces ad obedientiam inducerent, pertinaces vero in suis erroribus, è toto Galliarum regno tamquam pestiferam luem propellerent, atque ita sæcularis districtio prodesset ecclesiasticæ lenitati, quæ etsi sacerdotali contenta judicio cruentas refugit ultiones, severis tamen christianorum principum constitutionibus adjuvatur, dum ad spiritale nonnunquam recurrunt remedium, qui timent corporale supplicium.

§ 34.

B. Vincentius inno à Nativitate Christi 1660 ætatis suæ 85 plenus dierum, et in bona senectute, in his verbis : *Domine, ad adjuvandum me festina,* de hoste triumphator evolat ad cœlum.

Demùm plenus dierum, et meritorum, cum ad octogesimum quintum suæ ætatis annum pervenisset, non minùs senio, quàm corporis laboribus, quos pietatis operibus, et animarum saluti jugiter intentus alacriter susceperat, et ad extremum usque spiritum fortiter toleraverat, Ecclesiæ sacramentis munitus, cœlestia anhelans, terrena despiciens, sacerdotibus extrema religionis officia præbentibus, ad verba illa sibi familiaria : *Deus in adjutorium meum intende* : Respondens : *Domine, ad adjuvandum me festina*, non de suà virtute, sed de divino adjutorio confisus Parisiis in domo S. Lazari Presbiterorum sæcularium Congregationis Missionum feliciter cursum consummavit quinto kalendas octobris anno millesimo sexcentesimo sexagesimo.

§ 35.

Post mortem viri Dei, ejus fama sanctitatis, et miraculorum longè latèque percrebrescit.

Post ejus mortem longè latèque fama sanctitatis percrebuit, quam etiam multis Deus contestatus est signis et miraculis, quibus admirabilis **[66]** ejus providentia abundantiorem exanimis servi sui Reliquiis venerationem conciliavit, declarans quanto in honore apud Deum ejus anima esset, cum apud ejus corpus, quod vita emigrante tanquam deforme remanserat, tam evidenter præsens vitæ dator apparet.

§ 36.

lnstructis solitis processibus auctoritate ordinaria de fama, et non cultu Parisiis approbante Clemente XI signata fuit commissio de anno 1709, et præhabitis aliis requisitis, necnon consuetis Congregationibus, antipræparatoria et præparatoria de annis 1715 et 1717 post generalem emanatum est decretum : *Constare de virtulibus*, anno 1727.

Itaque Parisiis duo processus, ut moris est, autoritate ordinaria constructi fuerunt, alter super fama sanctitatis, virlutibus, et miraculis, alter vero super cultu non exhibito, quibus perrnissu felicis recordationis Clementis XI. Prædecessoris nostri apertis, eorumque validitate in sacrorum Rituum Congregatione approbata, die quarta mensis octobris anno Domini millesimo septingentesimo nono commissio introductionis causæ signata fuit, subindè præmissis omnibus, quæ ex Apostolicæ Sedis præscripto in hisce causis exiguntur, tractatum est, an constaret de virtutibus theologalibus, et cardinalibus in gradu heroïco ; post ultimam autem congregationem venerabilium fratrum nostrorum sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinalium sacris Ritibus præpositorum, quæ generalis fuit, piæ memoriæ Benedictus XIII, qui nobis in pontificatu præcessit die vigesima prima mensis septembris anno Domini millesimo septingentesimo vigesimo septimo decretum, videlicet constare de virtutibus tùm theologalibus, tùm cardinalibus in gradu heroïco publicari mandavit.

§ 37.

Constructis iterum processibus super miraculis, et in Congregationibus sacrorum Rituum examinatis, post tertiam, scilicet de anno 1729 approbata fuere quatuor.

Ventum est deinde ad examen miraculorum, quod peractum fuit in tribus congregationibus, **[67]** quarum ultima generalis habita fuit die decima secunda mensis julii ejusdem anni, et approbata fuerunt quatuor miracula, scilicet : Primum subitæ sanationis Claudii Josephi Compoin à cæcitale. Secundum, instantaneæ largitionis loquelæ, et virium Mariæ Annæ Lullier, puellæ octennii à nativitate mutæ, et ad motum artuum inferiorum impotenti. Tertium instantaneæ sanationis Sororis Mathurinæ Guérin ab inveterato et maligno ulcere in tibia. Quartum vero subitæ sanationis Alexandri Philippi Legrand ab inveterata, et contumaci paralysi.

§ 38.

Ilis miraculis admissis prædicta Congregatio, Benedicto XIII approbante, censet B. Vincentium Beatorum catalogo adscribi posse, quod die 15 angusti 1729 peractum est, concessa Missa et Officio, et insertionem in Martyrologio indulget féliciter regnans CLEMENS XII anno 1731.

Quod autem de miraculis à præfata Rituurn Congregatione judicatum fuit, idem Benedictus prædecessor noster confirmans, ejusdemque Rituum Congregationis esse locum solemni servi Dei beatificationi pronunciantis decreto annuens, die decima tertia mensis augusti anno Domini millesimo septingentesimo vigesimo nono, Vincentium a Paulo in Beatorum numerum adscripsit, et ut de B. Dei servo quotannis die anniversaria felicis ejus obitus quibusdam in locis officium recitaretur, et celebraretur missa de confessore non pontifice juxtà rubricas Breviarii, et Missalis Romani apostolica autoritate indulsit, ac deinde ut ejusdem servi Dei nomen inter sanctos, qui in Romano Martyrologio leguntur, referretur, et propriæ de eodein beato Vincentio lectiones à prænominata Rituum Congregatione, audito fidei promotore, approbatæ, in secundo nocturno publicè recitarentur, permisit. **[68]**

§ 39.

Reassumpta causa, et remissorialibus, atque compulsorialibus litteris expeditis super probatione miraculorum post indultam venerationern superventorum novi efformantur processus quorum validitate perpensa, et admissa post solitas tres Congregitiones sacrorum Rituum de sententia S. R. E. Cardinalium, summus Pontifex duo ex septem, quæ afferebantur, miracula die 24 Junii 1736 approbat.

Expeditis posteà litteris remissorialibus, et compulsorialibus pro conficiendo consueto auctoritate apostolica processu super novis miraculis, quæ supervenerant post decretam ejusdem servi Dei beatificationem, eoque ad Urbem delato, et ejusdem validitate recognita præmissis consuetis Congregationibus præparatoriis, et antipræparatoriis nuncupatis, miraculorum examen delatum est ad nos, qui eidem Benedicto XIII, in sacro apostolatus onere, divina disponente bonitate, successimus, et in Congregatione generali corarn nobis habita die trigesimo mensis januarii anno Domini millesimo septingentesimo trigesimo sexto, auditis venerabilium fratrurn nostrorum sententiis, post imploratum divinæ opis præsidium, die vigesima quarta mensis junii ejusdem anni duo ex septem, quæ afferebantur, miraculis, plenè approbavimus, videlicet : Primum instantaneæ sanationis Sororis Mariæ Theresiæ à S. Basilio à putridis, et diuturnis ulceribus cum longa, et contumaci urinæ retentione, atque enormi hydrope. Et secundum instantaneæ sanationis Francisci Richer ab hernia perfecta inveterata, et desperata.

§ 40.

Die 10 aug. 1736 auditis S. R. E. Card. divino auxilio implorato decernit S. Pontifex posse deveniri ad canonizationem B. Vincentii.

Quod cum à nobis peractum fuisset, habita iterum coram nobis generali Congregatione, in deliberatione positum est, an tuto procedi posset ad solemnem beati Vincentii à Paulo canonizationem, et unanimi voto venerabilibus fratribus nostris sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinalibus assentientibus, decretum de peragenda canonizatione solemniter pronunciavimus. **[69]**

§ 41.

Facta præmissorum omnium ab A. Felice Presb. Card. Zondadario Pro-Præfecto universo Card. Collegio in Consistorio secreto die 6 maii 1737, plena relatione, omnes qui tunc aderant Card. unanimi voce assentiunt ad B. Vincentii canonizationern deveniri posse.

Pluribus mensibus posteà elapsis nos consistorium secretum de more convocari jussimus, in quo dilectus filius Antonius Félix tituli S. Praxedis presbyter cardinalis Zondadarius nuncupatus, suo, et totius Congregationis sacrorum Rituum nomine primùm retulit, scripturas, processum, omniaque causæ acta ritè confecta fuisse, et plenissimam auctoritatis, et legitimæ probationis vim obtinere, deinde beati Vincentii vita, virtutibus, ac miraculis diligenter expositis, se, et cæteros dictæ Congregationis cardinales unanimi suffragio censere, beatum Vincentium, si ita nobis videretur, posse in sanctorum caralogum adscribi, in quorum sententiam reliqui omnes cardinales, qui præsentes aderant, concesserunt.

§ 42.

Sequenti publico Consistorio Thoma Antamoro advocato Consistoriali pro eadem canonizatione perorante, et nomine Regis et Reginæ Galliarum primatum, etc. atque Congregationis Missionis supplicante Pontifex Cardinales, Archiepiscopos, Episcopos, et cæteros præsentes hortatur, ut orationibus, et jejuniis incumbant.

Quare in tàm sancto, ac gravi negotio nihil omnino necessariæ diligentiæ prætermittentes ex more, institutoque majorurn decrevimus, ut ad ulteriora procederetur, et post nonnullos dies publico consistorio congregato, in eo dilectus filius Thomas Antamorus consistorialis aulæ nostræ advocatus, eximia beati Vincentii charitate, vitæ innocentia, et rniraculis copiosè enarratis, charissimi in Christo filii nostri Ludovici Francorum Regis christianissimi, et charissimæ in Christo filiæ nostræ Mariæ eorumdem Francorum Reginæ christianissimæ ejus conjugis, aliorumque catholicorum principum, necnon venerabilium fratrum nostrorum archiepiscoporum, [70] et episcoporum, et universi Cleri regni Galliarum, totiusque inuper Congregationis presbyterorum sæcularium Missionis nomine, ut beatum Vincentium in sanctorum Catalogum referre vellemus, suppliciter à nobis postulavit. Nos autem pro rei gravissimæ magnitudine maturius adhuc cum venerabilibus fratribus nostris S. R. E. cardinalibus, et cæteris archiepiscopis, et episcopis deliberandum esse censentes, publicas orationes, et jejunia indiximus, atque omnes Christi fideles hortati sumus, ut Deum nobiscum precarentur, ut daret nobis spiritum sapientiæ, et intellectus, quo hæc arcana cœlestia, quæ ratione humana comprehendi non possunt, cognosceremus, et illuminaret oculos mentis nostræ, ut quid in hac gravissinia causa secundùm divinum beneplacitum statuendum esset præciperemus.

§ 43.

In semipublico Consistorio die 7 junii dicti anni vocatis etiam Protonotariis apostolicis et Rotæ Romanæ auditoribus pontifex plura de B. Vincentii sanctitate ac miraculis commemorat, et omnes scriptis votis concorditer ad ejus canonizationem deveniendum esse censent, pontifex diem celebrandæ canonizationis indicit cunctos adhortans, ut in orationibus, et jejuniis perseverantes Spiritus sancti gratiam desuper impetrare studeant.

Deinde aliud consistorium semipublicum à nobis habitum est, in quo etiam patriarchas, archiepiscopos, et episcopos in curia romana existentes, protonotarios quoque nostros, qui ex numero dicuntur, et sacri palatii apostolici causarum auditores intéresse jussimus, quibus præsentibus cum plura à nobis de eximia sanctitate servi Dei, ac miraculorum celebritate commemorata fuissent, recensitis etiam instantiis catholicorum principum, et præsertim enixis precibus universæ Congregationis presbyterorum sæcularium Missionis, omnes rogavimus, ut quid censerent liberis suffragiis exponerent : illi autem singuli ex ordine gravibus sententiis dictis, responderunt uno ore benedicentes Deum, beatum Vincentium inter sanctos confessores reponen [71] dum esse. Horum omnium audito consensu, intimo cordis affectu exultavimus in Domino, qui concordes efficeret fratrum nostrorum voluntates, ut nomen ejus glorificaretur in servo suo, ad quem honorandum, quantum homines mortales possunt, corda nostra impelleret, et mentes nostras illustraret. Itaque canonizationis diem indiximus, eosque monuimus, ut in orationibus, ac jejuniis, perseverantes, nobis in tanto opere exequendo supernum lumen, atque auxilium impetrarent.

§ 44.

Omnibus absolutis die Dominico 16 junii SS. Trinitati sacro B. Vincentium sanctuin esse pronunciat, definit, et sanctorum catalogo adscribit in omnium matre Lateranensi Ecclesia ad hunc effectum mirificè adornata ; assignata novi sancti annua festivitate tàe 19 julii.

Omnibus autem ritè absolutis, quæ ex sacris constitutionibus, romanæque Ecclesiæ consuetudine peragenda erant, hodie, quæ fuit dies Dominica sanctissimæ Trinitatis, in sacrosanctam lateranensem Basilicam. decenter ornatam, cum venerabilibus fratribus nostris S. R. E. cardinalibus, necnon patriarchis, archiepiscopis, et episcopis, romanæque curiæ prœlatis, officialibus, et familiaribus nostris, clero sæculari, et regulari, ac maxima populi frequentia convenimus, ubi repetitis pro canonizationis decreto petitionibus à dilecto filio nostro Nereo S. R. E. diacono cardinali Corsino nuncupato, nostro secundùm carnem ex fratre nepote per eumdem Thomam Antamorum advocatum, et decantatis sacris precibus, et litaniis, ac Spiritus sancti gratia humiliter implorata, ad honorem sanctæ, et individuæ Trinitatis, ad exaltationem fidei catholicæ, et christianæ religionis augmentum, auctoritate D. N. Jesu Christi, beatorum apostolorum Petri et Pauli, ac nostra matura deliberatione præhabita, et divina ope sæpiùs implorata, ac de venerabihum fratrum nostrorum. S. R. E. cardinalium, patriarcharum, archiepiscoporum, et episcoporum in Urbe existentium consilio et consensu, [72] B. Vincentium à Paulo sanctum esse decrevimus, definivimus, ac sanctorum catalogo adscripsimus, prout tenore præsentium similiter decernimus, definimus, et adscribimus, illumque universos Christifideles tanquam verè sanctum honorare, et venerari mandavimus, et mandamus : statuentes, ut ab universali Ecclesia in ejus honorem ecclesæ, et altaria, in quibus sacrificia Deo offerantur, ædificari, et consecrari, et singulis annis die decima nona mensis julii memoria ipsius inter sanctos confessores non pontifices pia devotione recoli possit.

§ 45.

Visitantibus corpus sancti Vincentii peccatorum remissionem concedit.

Eademque auctoritate omnibus Christifidelibus verè pœnitentibus, et confessis, qui annis singulis eodem festo die ad sepulcrum, in quo corpus ejus requiescit, visitandum accesserint, septem annos, et totidem quadragenas de injunctis eis, aut alias quomodolibet debitis pœnitentiis misericorditer in Domino relaxavimus, et relaxamus in forma ecclesiæ consueta.

§ 46.

Quibus peractis, et Deo gratias actis necnon adstantibus indulgentia plenaria concessa ob senilem, et affectam ætatem recessit summus Pontifex, relicto Card. Ruffo ex præsentibus antiquiore ad celebranda sacra Mysteria adstantibus cæteris omnibus cardinalibus, patriarchis, etc.

His peractis, Deum Patrem æternum, regemque gloriæ Christum Dominum Patris sempiterni Filium, et sanctum Paraclitum Spiritum, unum Deum, unumque Dominum laudibus, et confessionibus venerati, sacroque hymno *Te Deum* solemniter decantato, omnibusque Christifidelibus tunc præsentibus plenaria omnium peccalorum suorum indulgentia, et remissione concessa prop [73] ter corporales nostras infirmitates, affectamque valetudinem, senilemque ætatem ab eâdem. Lateranensis ecclesiâ recessimus, remanentibus in eâ venerabilibus fratribus nostris S. R. E. cardinalibus archiepiscopis, episcopis, et universo clero, et populo, quibus præsentibus à venerabili fratre nostro Thoma sanctæ Romanæ ecclsiæ cardinali episcopo Prænestino Ruffo nuncupato tanquam cardinali in ordine antiquiori in arâ maximâ præfatæ basilicæ ex indulto, et de licentia nostra solemniter missa cum sancti ejusdem confessoris commemoratione celebrata est.

§ 47.

Iterum gratias Deo agit summus Pontifex ob dicti sancti canonizationem eumque Christifidelibus invocandum, et imitandum, proponit.

Decet autem nos gratias agere, et gloriam dare Deo viventi in sæcula sæculorum, qui benedixit conservum nostrum in omni benedictione spirituali, ut esset sanctus, et iminaculatus coram ipso, et cum illum dederit nobis quasi fulgentem solem in templo suo in hac nocte peccatorum, et tribulationum nostrarum, adeamus cum fiducia ad thronum divinæ Misericordiæ, ore et opere supplicantes, ut sanctus Vincentius universo christiano populo prosit meritis, et exemplo, precibus adsit, et patrocinio, et in tempore iracundiæ fiat reconciliatio.

§ 48.

Hujus Bullæ transsumptis credi, mandat.

Cæterùm, quia nimis difficile foret præsentes nostras originales litteras ad singula loca, ubi opus esset, deferri volumus, ut earum exemplis etiam impressis, manu publici notarii subscriptis, et sigillo alicujus personæ in dignitate ecclesiastica constitutæ munitis, eadem, quæ ipsis præsentibus fides ubique adhibeatur. **[74]**

§ 49.

Sanctio pœnalis.

Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostrorum decreti, adscriptionis, mandati, statuti, concessionis, elargitionis, et voluntatis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei, ac beatorum Petri, et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum.

Datum Romæ apud S. Joannem in Laterano anno Incarnationis dominicæ millesimo septingentesimo trigesimo septimo, sexto decimo kalendas julii, pontificatus nostri anno septimo.

Ego CLEMENS, *catholicæ Eccl. episcopus*.

t Locus sigilli.

t Ego Franciscus, episcopus Ostiern., card. Barberinus.

t Ego Petrus, episcopus Portaen, card. Ottobonus.

t Ego Thomas, episcopus Prænestinus, card. Ruffus.

t Ego Ludovicus, episcopus Albanen., card. Picus.

t Ego Petrus, episcopus Tusculanus, card. Corradinus.

t Ego Joannes Autonius, tit. S. Laurentii in Lucina cardinalis de Via.

t Ego Antonius Felix, tit. S. Praxedis presbyter cardinalis Zondadari.

t Ego Georgius, tit. S. Mariæ in Transtiberim card. Spinula.

t Ego Ludovieus, tit. S. Priscæ card. Belluga.

t Ego Alvarus, tit. S. Bartholomæi in Insula cardinalis Cienfugos.

t Ego J. B., tit. S. Matthæi in Merulana card. de Alteriis.

t Ego Vincentius, tit. S. Petri ad Vincula presbyter card. Petra Major pœnitentiarius.

t Ego Nicolaus Maria, tit. SS. Joannis et Pauli card. Lercari.

t Ego Franciscus Antonius, tit. S. Sixti presb. card. Finus. **[75]**

t Ego Fr. Vincentius Ludovicus, tit. S. Pancratii presb. cardinalis Gotti ordinis Prædicatorum.

t Ego D. Leander, tit. S. Calisti presb. card. de Porzia.

t Ego P. Aloysius Carafa, card. tit. S. Laurentii in Pane et Perna.

t Ego Franciscus Burghesius, card. tit. S. Silvestri in Capite.

t Ego Vincentius, tit. S. Petri in Monte Aureo presbyter cardinalis Bichius.

t Ego Joseph, tit. S. Thomæ in Pavione presb. card. Firrao.

t Ego Ant., tit. S. Stephani in Monte Celio presb. card. Gentili.

t Ego Fr. Jo. A., card. Guadagni tit. SS. Sylvestri et Martini ad Montes.

t Ego T., card. de Aquaviva tit. S. Ceciliæ.

t Ego Dominicus, SS. Quirici et Julittæ presb. card. Riviera.

t Ego Marcellus, tit. S. Mariæ in Ara Cœli presb. card. Passari.

t Ego Petrus, card. Aldrovandus tit. S. Eusebii.

t Ego Fr. P. M., tit. S. Joannis ante Portam Latinam card. Pieri.

t Ego Josephus, tit. S. Pudentianæ presb. card. Spinellus.

t Ego L., Sanctæ Mariæ in Via Lata prior diaconorum card. de Alteriis.

t Ego Carolus, S. Agathæ in Suburra diaconus card. Columna.

t Ego Fabius, SS. Viti et Modesti diaconus card. Oliverius.

t Ego Alexander, S. Mariæ in Cosmedin diac. card. Albanus.

t Ego Nicolaus, S. Mariæ ad Martyres diac. card. Judice.

t Ego Nerius, S. Eustachii diaconus card. Corsinus.

t Ego B., SS. Cosmæ et Damiani diaconus card. Ruspolus.

t Loco plumbi.

ANTONIUS, *card. prodatarius*.

F. card. OLIVERIUS.

Visa de Curia. N. ANTONELLUS.

Registrata in Secretaria Brevium. J. B. Eugeniuss. **[76]**

CLÉMENT ÉVÊQUE,

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU.

Pour la perpétuelle mémoire de la chose.

§ 1.

Préambule.

La céleste Jérusalem et la cité bienheureuse du Dieu vivant, dans laquelle le père de famille distribue également à tous ceux qui ont travaillé dans sa vigne le denier de la vie éternelle, **[45]** à des places diverses et des demeures qui seront données à chacun selon son mérite. C'est ainsi que les Apôtres, tourmentés à la pensée de la mort du Christ, tremblant à la vue de leur faiblesse, inquiets au sujet de la récompense future, en apprenant que Pierre, le plus ardent et le plus résolu d'entre eux, celui qui avait été établi leur chef et leur prince, renia trois fois son Seigneur avant le chant du coq, recueillirent ces paroles consolantes de la bouche de leur divin Maître : leur faisant entendre par ces mots que, nonobstant l'inégalité de leur force et de leur justice, aucun d'eux ne serait exclu de cette maison bienheureuse dans laquelle il y a plusieurs demeures, c'est-à-dire divers degrés de mérite et de gloire dans la même béatitude éternelle. Ainsi autre est la clarté du soleil, autre celle de la lune et des étoiles ; car les étoiles ne brillent pas toutes du même éclat, et l'Evangile n'attribue pas à tous les grains la même fécondité ; l'un produit cent, l'autre soixante, un autre trente pour un : celui qui rend cent, on le compare aux martyrs ; celui qui rend soixante, aux vierges ; et aux autres saints on attribue des fruits divers. Il y a donc plusieurs demeures dans la maison de Dieu ; les étoiles ont leurs degrés de splendeur, les grains leurs degrés de fécondité. - Ainsi varient les couronnes que l'on reçoit après les jours de la persécution. Et la paix aussi a ses couronnes dont elle orne les vainqueurs qui, après des combats divers et nombreux, ont terrassé et vaincu l'ennemi. La palme de la continence c'est d'avoir dompté la concupiscence ; la couronne de la patience, c'est d'avoir lutté contre la colère et supporté les injures ; mépriser les richesses, c'est triompher de l'avarice ; supporter les maux de cette vie par l'espérance des biens futurs, c'est le mérite de la foi ; et celui que n'enfle pas la prospérité tire sa gloire de l'humilité ; et celui dont le cœur s'attendrit sous les besoins du pauvre, obtient en récompense les trésors célestes ; et celui qui ne connaît pas l'envie, et qui, doux et pacifique, aime ses frères, reçoit la récompense de l'amour et de la paix. Ces palmes et ces cou **[46]** ronnes de la justice, le bienheureux serviteur de Dieu Vincent de Paul ne se contenta pas de les atteindre lui-même dans l'arène des vertus, mais par son zèle et par ses exemples, il les fit remporter par un grand nombre d'autres. En effet, tel qu'un soldat intrépide de Dieu, se débarrassant de tout fardeau et de tous les obstacles du péché qui nous environnent, il entra dans la lice, précédant les autres par la vertu, et combattant courageusement et légitimement jusqu'à une grande vieillesse contre les princes, les puissances et les gouverneurs de ce monde de ténèbres, il a mérité de recevoir de la main de Dieu la couronne de l'éternelle béatitude. Or, il a plu à ce Dieu qui lui avait accordé dans le ciel le prix de l'éternelle félicité, à ce Dieu qui seul fait des miracles, de le rendre illustre encore sur la terre par des miracles et des prodiges à une époque surtout où, par des miracles faux et controuvés, des novateurs s'efforçaient en France de répandre leurs erreurs, de troubler la paix de l'Eglise et de séparer les âmes simples de l'unité du siège apostolique.

§ 2.

Pour confondre les pervers, le souverain Pontife, décrète la canonisation du bienheureux Vincent de Paul, fondateur de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité.

Aussi, nous conformant à la divine volonté, nous décrétons aujourd'hui de notre autorité apostolique que, pour animer les fidèles à courir dans la voie du salut, pour réprimer la méchanceté des pervers, pour confondre la malice des hérétiques, le serviteur de Dieu, Vincent, soit vénéré et honoré du culte et des honneurs que l'on rend aux saints par tout le peuple fidèle duquel, bien qu'indignes et par un effet de la bonté divine, nous avons reçu le gouvernement. Que l'Eglise se réjouisse donc et tressaille pour ce nouveau protecteur que Dieu lui offre, lequel priera le Seigneur pour les péchés du peuple. Que tous les fidèles le louent et lui rendent ce culte et ces honneurs, par lesquels Dieu veut être honoré dans les saints. Célébrons donc par des psaumes, par des hymnes et des cantiques spirituels, par la componction **[47]** du cœur et des aumônes versées dans le sein des pauvres, l'illustre victoire que le serviteur de Dieu a remportée sur le monde et le démon, et son spirituel triomphe. Que des temples soient édifiés en son honneur au Dieu immortel ; mais nous, qui sommes le temple de Dieu, craignons de nous violer, de nous souiller de la tache de la perversit humaine ; que rien d'impur et de profane ne corrompe le temple de Dieu qui est notre âme, dans la crainte que le Seigneur offensé n'abandonne la maison qu'il habite. Offrons des dons et des présents aux autels érigés à sa mémoire, mais faisons aussi de nos corps des hosties vivantes, saintes, agréables à Dieu, afin que notre culte soit ainsi raisonnable. Enfin que ses statues et ses sacrées images soient en honneur et en vénération ; mais à l'aide de la grâce et autant que peut le permettre la faiblesse de chacun de nous, appliquons-nous avec zèle à exprimer en nous ses vertus, et à suivre les exemples de sa sainte vie.

§ 3.

Vincent naît de parents pauvres ; il est employé à la garde des troupeaux ; des œuvres admirables de miséricorde sont les commencements de sa sainteté.

Vincent de Paul naquit dans un humble village appelé, Pouy, du diocèse d'Acqs, de parents très-pauvres, mais vertueux ; dès son enfance il fut employé à la garde des brebis ; et tel que l'innocent Abel, il attira sur lui et sur ses offrandes les regards du Seigneur ; car il menait une vie innocente, et du fruit de ses épargnes et de son abstinence il offrait au Seigneur un agréable sacrifice de piété ; ainsi il distribuait aux pauvres de la farine lorsqu'on la rapportait du moulin, et une grande partie du pain que ses parents lui donnaient pour sa modique nourriture, faisant par là servir à la pratique de la charité ce qu'il refusait à son propre soutien, et à nourrir les pauvres ses jeûnes et ses abstinences. L'ardente charité du pieux jeune homme n'était pas enchaînée par sa pauvreté, c'était peu que ce qu'il pouvait donner, mais la grandeur de son âme dépassait de beaucoup ses moyens. Aussi, un demi écu, qu'il avait **[48]** ramassé peu à peu par une économie quotidienne, par une industrieuse frugalité, ou gagné par ses travaux, il le donna tout entier à un pauvre qu'il rencontra, à l'exemple de cette pauvre veuve qui mérita d'être louée par le Seigneur, parce qu'elle donna non de sa surabondance, mais de sa pauvreté, et donna tout ce qu'elle avait, toute sa subsistance.

§ 4.

Il est appliqué à l'étude, ordonné prêtre, et nommé à une prébende.

Son père le retira de la vit champêtre et pastorale pour l'envoyer à Dax faire ses études dans le couvent des frères de l'ordre de saint François. Il s'y distingua si fort par son application, son amour pour l'étude, et surtout par l'intégrité de ses mœurs et sa piété pour Dieu, qu'il devint un modèle pour ses condisciples et un sujet d'admiration pour ses maîtres. Il étudia ensuite la théologie à Toulouse, puis à Sarragosse, où, orné de chasteté, d'humilité, de modestie et de toutes les vertus qui conviennent à ceux qui veulent se consacrer au Seigneur, il fut élevé, en passant par tous les ordres ecclésiastiques, à la sublime dignité du sacerdoce.

§ 5.

Il refuse une prébende, parce qu'un compétiteur voulait la lui disputer.

A peine eut-il été décoré de l'honneur du sacerdoce, qu'à son insu et en son absence, sur la réputation de sa science et de sa vertu, il fut nommé à une riche prébende, mais dès qu'il sut qu'il ne pouvait s'en mettre en possession sans procès, il y renonça spontanément et de bon cœur ; il aima mieux être gravement lésé que d'avoir un démêlé avec un frère, et être privé d'un riche bénéfice que d'entrer dans les embarras d'un procès, ce que tout ecclésiastique, disait-il, doit fuir entièrement.

§ 6.

Il enseigne les lettres à Toulouse, où il fait éclater sa piété.

Cependant, pour n'être à charge à personne, et même pour fournir des secours à sa pauvre **[49]** mère au moyen de travaux honnêtes et d'une louable industrie, il enseigna les belles-lettres à Buset, ville assez remarquable du diocèse de Toulouse, et ensuite à Toulouse même. Et parce que son soin principal, sa plus grande sollicitude était non de remplir les esprits des jeunes gens d'une connaissance stérile des choses divines, mais d'exciter leurs âmes à embrasser la céleste sagesse, et de les former à la pratique des sublimes vertus du christianisme et de la sainteté, les nobles confiaient à l'envi leurs enfants à ses soins, afin qu'instruits de l'Evangile par un maître aussi pieux, ils fissent des progrès dans la voie du Seigneur et dans la science des saints.

§ 7.

Vincent vient à Marseille pour toucher une somme qui lui avait été léguée ; parti de cette ville, et faisant voile vers Narbonne, il tombe entre les mains des Turcs, qui après l'avoir blessé l'emmenèrent en Afrique.

Etant allé à Marseille afin de recouvrer une somme à lui due sur un legs qui lui avait été fait, comme il était parti de cette ville et faisait voile avec un vent favorable vers Narbonne pour retourner à Toulouse, il tomba entre les mains de corsaires turcs qui, après avoir tué le maître du navire et les autres passagers, emmenèrent Vincent captif en Afrique, après l'avoir blessé d'un coup de flèche, dépouillé de ses habits et chargé de chaînes. Il eut à souffrir beaucoup de mauvais traitements de la part de ces cruels barbares qui voulaient lui faire abandonner la loi de son Dieu ; mais il se souvint toujours que les souffrances de cette vie ne sont rien en comparaison de la gloire qui nous est réservée dans l'autre.

§ 8.

A l'exemple de saint Raymond Nonné, il se charge des chaînes d'un de ses compagnons d'esclavage qu'il porta durant trois ans, jusqu'à ce qu'ayant converti son troisième maître, il vint avec ce dernier à Avignon, où il le fit réconcilier avec l'Église.

On raconte qu'ayant vu l'un de ses compagnons d'esclavage souffrir extrêmement du poids accablant de ses fers, et se trouvant dépourvu de tout moyen de soulager les angoisses de ce mal **[50]** heureux, il prit lui-même ses chaînes, *et répara ainsi, aux dépens de sa propre liberté, le malheur de son prochain*. Il fut appliqué aux pénibles travaux de l'agriculture par un maître inhumain (ce fut le dernier des trois maîtres qu'il eut pendant la durée de sa captivité), et une des femmes de ce maître, qui était née dans la religion musulmane, mais qui était fort avide de s'instruire des préceptes et des croyances de la religion chrétienne, l'allait souvent trouver aux champs. Un jour, après lui avoir fait plusieurs questions sur Dieu et sur la religion chrétienne, elle lui commanda de chanter quelque chose des cantiques de Sion. Alors le serviteur de Dieu entonna le psaume *Super flumina Babylonis,* et d'autres chants pieux. Pendant que Vincent faisait ainsi retentir aux oreilles de l'infidèle les saints cantiques du Seigneur, Dieu communiqua au cœur de cette femme quelque avant-goût des douceurs célestes. De retour à la maison, elle alla trouver son mari, qui avait renoncé à la foi chrétienne, pour suivre les folles superstitions de Mahomet ; elle le reprit d'avoir abandonné sa religion, qu'elle pensait devoir être excellente, tant par ce qu'elle en avait appris de la bouche de son esclave que par le plaisir extraordinaire qu'elle avait éprouvé au chant des cantiques, plaisir bien supérieur à celui dont elle espérait jouir dans le paradis de ses ancêtres. Touché des paroles de sa femme, cet impie reconnut toute la honte de son état, et se condamnant lui-même, il résolut d'en sortir avec l'aide des instructions et des prières de Vincent, son vertueux esclave. En effet, après avoir avisé avec lui aux moyens de s'échapper des mains des Turcs, il se sauva sur un petit esquif et arriva en France, où Vincent le présenta au vice-légat du siège apostolique à Avignon, qui le réconcilia avec l'Eglise, après lui avoir imposé une pénitence dans les formes voulues par les rits sacrés.

§ 9.

Il vient à Rome pour vénérer les lieux saints.

Ensuite le serviteur de Dieu se rendit à Rome pour vénérer les saintes reliques des martyrs **[51]** dont le sang purifia cette ville, autrefois le foyer de la superstition et aujourd'hui la mère et la maîtresse du monde chrétien, et pour se prosterner au tombeau des apôtres et adorer la chaire de Pierre dont la dignité ne saurait être affaiblie, mêrne en la personne de son indigne successeur.

§ 10.

Revenu en France, il gouverna successivement deux paroisses pour obéir au cardinal Bérulle, son directeur, et instruisit avec soin de jeunes clercs dans la science ecclésiastique.

A son retour en France, et d'après les conseils de Pierre Bérulle, homme d'une éminente piété, fondateur de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus, et depuis cardinal de la sainte Eglise romaine, il accepta la charge d'une paroisse d'abord dans le diocèse de Paris, et plus tard dans celui de Lyon ; et dès lors il s'appliqua de toutes les forces de son âme à devenir le modèle de son troupeau, à

conduire dans la voie du Seigneur les ouailles qui lui avaient été confiées, à les nourrir de la parole divine et à les édifier par ses exemples. En voyant que la moisson était abondante et les ouvriers peu nombreux, il prit chez lui de jeunes clercs qu'il nourrissait et instruisait ; en vivant avec eux, il leur enseignait la loi du Seigneur, afin qu'imbus d'une saine doctrine ils pussent, dans un âge plus avancé, se rendre utiles à l'Eglise en annonçant la parole de Dieu.

§ 11.

Sur l'ordre du même Cardinal, Vincent revient à Paris, et saint François de Sales qui le connaissait bien lui donne la direction du monastère de l'ordre de la Visitation.

Le bruit de la piété de Vincent et la bonne odeur de ses vertus parvinrent jusqu'à saint François de Sales, qui lui confia la direction des Religieuses dites de la Visitation, dont un monastère avait été récemment établi à Paris ; et dans l'exercice de ce ministère si difficile qui lui fut confié, ce vigilant gardien des servantes du Seigneur et prudent directeur des âmes, prouva combien était juste et vrai le jugement du saint prélat qui affirmait ouvertement ne connaître aucun prêtre plus digne que Vincent. Pendant quarante ans notre **[52]** bienheureux serviteur de Dieu conduisit ces vierges sacrées dans les voies du salut avec une prudence, un soin et une sollicitude toute particulière, afin qu'après avoir renoncé à la concupiscence de la chair et avoir consacré à Dieu leurs corps et leurs âmes, elles consommassent leur sacrifice et méritassent par l'accomplissement des préceptes divins la céleste récompense.

§ 12.

L'année 1625. Le bienheureux Vincent fonde la Congrégation de la Mission dont on énumère les Obligations et les emplois. Le sonverain Pontife fait, et avec raison, l'éloge des Missionnaires.

L'ardente Charité de Vincent ne se bornait pas aux cloîtres des Religieuses ; justement convaincu qu'il n'y a pas d'œuvre plus belle ni plus excellente que celle qui a pour objet le soin des âmes et leur guérison, il forma une armée de forts destinés à combattre les combats du Seigneur, afin de lutter contre la concupiscence et la corruption du monde, contre l'orgueil et la malice du siècle, contre les calamités et les misères des enfants d'Adam, contre l'ignorance de la jeunesse ; en un mot contre tous les vices de l'esprit et du cœur. À cet effet il fonda, l'an 1625, la Congrégation des prêtres séculiers de la Mission qui, méprisant les vains plaisirs de ce monde, les abandonnèrent pour ne posséder rien en propre et mener ensemble une vie pure et sainte, ne s'occupant que de la prière, de l'étude, des conférences et autres exercices spirituels propres à instruire le clergé de la science des saints, des rits ecclésiastiques et des fonctions du saint ministère. Par des sujets de méditations qu'ils proposaient aux laïques sur les devoirs du chrétien et les vérités éternelles, ils leur inspiraient un vif désir de s'avancer dans les voies du salut. Par un vœu perpétuel, ils se consacraient à Dieu pour exercer l'œuvre sainte et apostolique des Missions, principalement dans les bourgs, les villages et les campagnes où le peuple, rarement éclairé de la lumière de l'Evangile, gît dans les ténèbres, à l'ombre de la mort. Exempts des enflures de l'orgueil, de l'opiniâtreté des esprits remuants et jaloux, modestes, humbles et pacifiques, unis en **[53]** semble par les liens de la charité et uniquement occupés de la gloire de Dieu et du salut du prochain, ils présentaient l'offrande la plus agréable au dispensateur de tous les biens.

§ 13.

On peut dire que toute la vie de Vincent ne fut qu'un acte continuel de charité. Aussi il institua pour soigner les malades, soulager les vieillards, nourrir les enfants, aider les infirmes, la société des Filles de la Charité, aujourd'hui si répandue.

L'amour du prochain, qui procède de l'amour de Dieu comme de sa source, et que ce dernier élève d'une manière merveilleuse et pour ainsi dire par degrés à la charité parfaite envers Dieu, ne pourvoit pas seulement au salut des âmes, mais aussi au besoin des corps. C'est pourquoi le serviteur de Dieu, embrasé de cette véritable charité, cherchait tous les moyens de servir et de soulager les corps et les âmes ; mais bien qu'il eût en vue cette double fin, il avait pour but principal en donnant des soins au corps de procurer le salut des âmes qui doivent être l'objet principal de notre sollicitude. Compatissant donc du fond de ses entrailles aux infortunes et aux angoisses des malheureux, et surtout des malades, des vieillards, des jeunes gens et des jeunes filles qui, ne pouvant, à cause de leurs infirmités et de leur faiblesse, subvenir à leurs besoins, demeurent dépourvus des secours les plus nécessaires, accablés sous le poids de leurs misères ; il fonda la société des Filles dites de la Charité pour travailler nuit et jour à soigner et à servir les vieillards, les enfants, les pauvres et les malades de tout genre.

§ 14.

Dans presque toutes les paroisses il établit des Confréries de Dames, pour prendre soin des malades et des malheureux ; de plus, il soutint et augmenta les sociétés des Filles de la Croix, de la Providence et de Sainte-Geneviève, destinées à former les pauvres de leur sexe.

En outre, il établit dans chaque paroisse non-seulement des villes, mais encore des bourgs et des villages, des confréries de Dames qui apportassent les soins les plus assidus et les plus empressés à soulager les malheureux dans leur **[54]** détresse et leurs chagrins, procurant aux malades des remèdes corporels et spirituels ; aux malheureux des secours de toute espèce ; aux pauvres de l'argent ; à ceux qui étaient nus des vêtements ; aux affligés des consolations. Il prit aussi soin de faire établir, il soutint et augmenta, dans les divers lieux où elles existaient déjà, les sociétés des Filles de la Croix, de la Providence et de Sainte-Geneviève, qui s'occupaient à former les jeunes filles pauvres aux travaux propres à leur sexe et aux bonnes mœurs, pour éviter que, dans un age plus avancé, l'ignorance de la loi du Seigneur et des divins mystères ne leur fit faire des fautes, que l'oisiveté ne les portât à courir de maisons en maisons, et à retomber par des entretiens déréglés sous l'empire de satan ; ou enfin que, ne sachant travailler et étant accablées par les malheurs de leurs familles, elles ne fussent poussées au déshonneur et au péché par suite de leurs besoins et de leur pauvreté.

§ 15.

Vincent prêt à toutes sortes de bonnes œuvres, fait bâtir un hospice pour les fous ; une maison de correction ; un hôpital pour les ouvriers âgés ; de plus, à Paris et à Marseille, des infirmeries pour les galériens.

En outre, il fit construire un hospice pour y garder les fous, une maison de correction pour les jeunes gens perdus de mœurs, et un vaste hôpital où seraient recueillis, nourris et entretenus les vieillards et les ouvriers réduits, par quelque accident, à ne pouvoir gagner leur pain. Enfin, grâce à son zèle et aux libéralités de la cour, il s'éleva, à Paris et à Marseille, des infirmeries pour les galériens, abandonnés jusque-là dans des trous obscurs comme les bêtes ; et ces malheureux,

transportés dans ces maisons, y devaient être pourvus, dans leurs maladies, de tous les secours corporels et spirituels.

§ 16.

Le roi très-chrétien Louis XIII, attiré par la probité de Vincent et par]'odeur de ses vertus, l'emploie pour faire ses aumônes, et se sert de ses conseils pour la promotion aux charges ecciésiastiques, et dans ses derniers moments il en est assisté.

La rare probité de Vincent et l'intégrité de sa vie se manifestant de jour en jour, et avec d'autant **[55]** plus d'éclat qu'il était plus soigneux de les tenir cachées, attirèrent l'attention du roi de France Louis XIII, d'illustre mémoire. C'est pourquoi, de son vivant, le monarque se servait de ses mains pour la distribution de ses aumônes secrètes, et de son conseil pour la promotion des clercs aux évêchés et aux bénéfices ecclésiastiques. Et, au moment de sa mort, il le fit venir auprès de lui pour en être assisté et consolé dans ce dernier combat.

§ 17.

Nommé malgré lui conseiller de la reine Anne, il ne se laisse ébranler ni gagner, dans l'exercice de cet emploi, ni par les menaces, ni par les inimitiés, ni par les présents, ni par les promesses des grands : mais il administre toutes les affaires qui lui sont confiées avec une fermeté constante, une vigilance admirable et toujours active.

Après la mort du roi, Anne d'Autriche, d'illustre mémoire, son épouse et reine de France, attira Vincent à la cour, contre son gré, et le fit entrer, malgré lui, au conseil de conscience. Mais partout, et à la cour au milieu des courtisans, et dans sa propre maison au milieu de ses élèves de la Mission, et à la ville au milieu des citoyens, et dans les maisons des particuliers au milieu des indigents et des affligés, et dans les hôpitaux publics au milieu des vieillards et des malades, et dans les bourgs et dans les hameaux au milieu des campagnards et des paysans, et dans les couvents des vierges consacrées à Dieu, et dans les assemblées des clercs, et en tous lieux parmi ceux dont il était environné, partout et avec toute sorte de personnes, Vincent se portait à toutes les œuvres de la charité, partout il faisait briller la lumière de sa sainteté, partout il répandait la bonne odeur de Jésus-Christ. Et au sein de la cour, méprisant la vanité du siècle, foulant aux pieds toutes les richesses et tous les honneurs, il tenait toutes ses pensées fixées au ciel. C'est pourquoi il travaillait uniquement à ce que, dans la distribution des dignités ecclésiastiques et des bénéfices, qui sont le patrimoine des pauvres, les plus dignes eussent toujours la préférence : et lorsque, dans la vue de faire avancer leurs enfants, des personnages **[56]** nobles et riches voulaient le gagner par des promesses ou le forcer par des menaces, aux promesses il répondit par le mépris, et aux menaces par le dédain. Cette âme généreuse et forte ne voulut point se faire des amis des hommes les plus puissants au préjudice de l'héritage de Jésus-Christ et aux dépens de sa croix, ni elle ne s'ébranla jamais à la vue des maux dont ses ennemis la menaçaient.

§ 18.

Il forme les siens par l'exemple de ses vertus.

Parmi ceux qui lui étaient associés pour les saintes missions, et qu'il avait voulu lier par un vœu pour la fin d'instruire les gens de la Compagnie dans les mystères et les préceptes de la religion, et

de former convenablement les clercs et d'exercer d'autres œuvres de charité, muni de la force d'en haut, il se montra tout le temps de sa vie ministre fidèle et ouvrier vigoureux et infatigable de la vigne du Seigneur.

§ 19.

Prudence de Vincent dans la conduite des siens.

Loin d'avoir obtenu par violence, ce que quelques-uns ont fait, la charge de Supérieur de sa Congrécation, il n'y était entré qu'après y avoir été contraint ; il s'y comportait de telle sorte qu'il en portait tous les membres dans le fond de son cœur. Il avait grand soin que la tristesse n'en affligeât aucun, et qu'aucun ne fût inquiété par le souvenir du monde : sa piété, dans la vigilante distribution qu'il faisait du travail, veillait attentivement à ce que l'un ne fût pas surchargé d'occupations, tandis que l'autre languirait dans le loisir, excitant les forts et modérant l'ardeur des faibles, rendant doux et léger aux épaules de tous le joug de Jésus-Christ, et quoi que pût faire le démon pour les en détourner, il ne cessait, par 1'union des esprits et par la charité parfaite de JésusChrist, qu'il faisait régner parmi eux, de les exciter, par ses paroles et par ses exemples, à parcourir avec courage la carrière des vertus chrétiennes. [57]

§ 20.

Il pratique l'humilité de telle sorte, que, quoique environné de l'estime de tous ceux qui l'approchent il ne conçoit pas la moindre idée avantageuse de lui-même ; et il va même jusqu'à se démettre de la place de Supérieur-Général, qu'il est cependant forcé de reprendre malgré lui. Il se met très-souvent à genoux devant les siens, et leur demande humblement pardon de ses défauts.

Cependant, par l'abaissement continuel de son esprit, il paraissait, en toutes circonstances, le plus petit de tous, quoiqu'il fût réellement supérieur à tous par le mérite de sa sainteté et l'élévation de son emploi : il publiait partout qu'il n'était qu'un homme de rien, le fils d'un pauvre paysan, et qu'il avait gardé les troupeaux dans ses jeunes années ; et dans une assemblée générale des siens, il se démit de la place de Supérieur, disant, par humilité, qu'il n'était ni assez habile ni assez fort pour soutenir un tel fardeau, et voulant absolument qu'on en nommât un autre à sa place ; en sorte qu'il ne consentit à la reprendre que violenté en quelque sorte par les supplications réitérées que lui fit toute l'assemblée.

En effet, plus il s'élevait à une haute sainteté par la connaissance et l'amour de Dieu, plus il s'abaissait par la connaissance et par le mépris de lui-même : ainsi il remplissait les offices les plus bas de la maison, et souvent, se mettant à genoux les larmes aux yeux, il demandait pardon, aux siens des mauvais exemples qu'il croyait leur avoir donnés : les œuvres extraordinaires de sa charité et ses vertus éclatantes lui avaient attiré une grande considération à la cour ; la reine de France avait pour lui la plus haute estime, et il était honoré des évêques, des cardinaux, de toutes les autres personnes élevées, tant ecclésiastiques que séculières, et des hommes de tout rang et de toute condition. Mais Vincent s'humiliait devant Dieu, auteur de tout bien ; et dans toute sa conduite et ses paroles il ne paraissait jamais rien de vain ni de hautain, rien de précipité ni d'inconvenant, rien d'intempestif ni d'immodéré : au contraire, tout était si bien réglé et si conforme à la morale chrétienne et à la sainteté de l'Evangile, qu'en voyant au dehors l'éclat de tant de vertus, on demeurait frappé de l'abondance des lumières de son esprit. [58]

§ 21.

Il fait élever des grands séminaires où les clercs passent deux ou trois ans, suivant les diverses coutumes des diocèses, avant de recevoir les ordres sacrés, et se forment à la discipline ecclésiastique.

La perversité des temps et le trouble des guerres civiles qui désolaient la France, avaient introduit l'ignorance et la corruption des mœurs, et par là porté une grave atteinte à la sainteté du clergé : Vincent consacra à rétablir la beauté de la maison de Dieu et à faire revivre la discipline ecclésiastique toutes ses forces et toutes les pensées de son esprit. C'est pourquoi, afin de remettre dans toute sa vigueur la discipline ecclésiastique que la contagion des vices avait relâchée, il désigna des maisons de retraite pour recevoir les clercs qui devaient être promus aux ordres sacrés, et il eut soin de les exercer, par lui-même ou par ses missionnaires, dans les rites de l'Eglise, et de les former à des mœurs dont la sainteté répondît à la dignité de leur caractère : par ce moyen, plusieurs églises de France virent reparaître les cérémonies sacrées dans toute leur splendeur et leur religieuse observance.

§ 22.

Il rassemble des ecclésiastiques, pour conférer ensemble chaque semaine, sur des sujets de piété.

Outre cela, il forma des réunions d'ecclésiastiques qui, à certains jours, se rassemblaient pour conférer sur des matières de piété et s'exercer à la controverse, afin de se rendre par là capables d'enseigner une saine doctrine et de combattre les ennemis de la religion : à l'exemple de Moïse qui, avant d'être préposé de Dieu à la conduite du peuple d'Israël, pour le délivrer de la captivité et le conduire à travers les déserts pour sacrifier à Dieu sur la montagne, se déroba du bruit de la cour de Pharaon et se retira dans la solitude.

§ 23.

Pour préparer les clercs à l'ordination, il établit dans les Maisons de sa Congrégation des exercices spirituels, qui devaient se faire selon les règles de sa nouvelle méthode.

Les clercs étant appelés à prendre le Seigneur pour leur unique héritage, et devant conduire **[59]** dans le désert stérile de cette vie mortelle le peuple élu de Dieu qui marche vers la céleste patrie, le délivrer du joug du démon, lui distribuer la parole de vie et l'animer par leurs exemples ; Vincent fit en sorte, qu'avant de monter les degrés du sanctuaire, ils s'éloignassent du tumulte du monde et se retirassent dans la solitude, pour s'y livrer, pendant quelques jours, à la méditation des choses divines et des devoirs de leur état.

§ 24.

Vincent se livre aux Missions jusqu'à une extrême vieillesse, et enflammé de zèle pour le salut des âmes, il envoie des ouvriers dans les diverses parties du monde.

Non-seulement Vincent, serviteur de Dieu, se montra excellent instituteur des ministres des autels, mais il donna encore dans sa personne le modèle d'un bon et fidèle dispensateur : il était comme le refuge de tous les indigents et de tous les misérables ; il soulageait les pauvres de toute condition par des aumônes, souvent dues aux privations qu'il s'imposait ainsi qu'à ses enfants, et si abondantes, qu'il fut appelé communément le père des pauvres. Quoique déjà avancé en âge, il s'appliquait tout entier à l'œuvre apostolique des Missions ; porté sur les ailes de la charité, et s'élevant au-dessus des fatigues et de la faiblesse de son âge, il volait çà et là, répandait partout la lumière de l'Evangile, et apportait la connaissance des préceptes divins à ceux qui marchaient dans les ténèbres et qui étaient plongés dans l'aveuglement du vice ; il se donnait surtout aux pauvres gens des champs et aux babitants des villages, qui, privés de la connaissance de la doctrine de la religion et égarés dans une profonde ignorance, étaient ainsi ramenés dans les voies du Seigneur. Et comme la charité ne connaît point de bornes, celle du serviteur de Dieu ne put se restreindre dans les limites de la France ; elle se répandit au loin et brilla de tout côté : en effet, pour étendre la foi et la religion, il envoya de ses enfants évangéliser non-seulement l'Italie, la Pologne, l'Ecosse, l'Irlande, mais encore les Barbares, les Indiens, et autres nations éloignées, qu'il retira ainsi des ténèbres de l'idolâtrie, en les amenant à la lumière de la vérité. **[60]**

§ 25.

Vincent fournit de grandes sommes d'argent pour subvenir encore aux besoins corporels de plusieurs provinces de France en proie à une grande disette, et nourrit tous les jours à sa maison de Paris deux mille pauvres.

Travaillant au salut des âmes dans les provinces éloignées, il n'oublie pas non plus les misères corporelles, afin d'attirer à Dieu les hommes charnels en pourvoyant aux besoins de leur corps. Ainsi, lorsque la Champagne, la Lorraine, la Picardie se trouvaient dévastées par la peste, la famine et la guerre, on le vit subvenir à leurs besoins par des sommes immenses d'argent qu'il y fit distribuer par les Filles de la Charité, et il secourait en même temps, dans les provinces les plus lointaines, les victimes de la famine ou de tout autre malheur ; et pendant que la ville de Paris elle-même souffrait d'une très-grande disette, il nourrissait à sa maison jusqu'à deux mille pauvres abandonnés.

§ 26.

Quoique partagé par de si grands et de si nombreux soins, il conserva toute la force et toute l'égalité de son caractère ; il accueillait tout le monde avec autant de douceur et de bienveillance que s'il n'avait pas eu d'autres occupations.

Vincent, quoique partagé par les occupations diverses et nombreuses qui lui venaient tant de la cour que de sa Congrégation et des différents établissements dont il était le fondateur ou dont il avait la charge, cherchait toujours et en toutes choses la plus grande gloire de Dieu, et ne laissait pas de subvenir aux besoins de tous, d'alléger toutes les misères, de ne repousser personne, enfin de tout embrasser en Jésus-Christ. Oui, c'était une chose admirable de le voir accessible à tous, se prêter si facilement à toutes les demandes, y répondre avec douceur, accueillir tout le monde avec cordialité, ne jamais exciter l'envie de qui que ce soit et se faire tout à tous. A ceux-ci il rendait la santé du corps, à ceux-là celle de l'âme ; et suivant leurs besoins il les habillait, il les nourrissait, les instruisait, montrant par là que, si on ne peut répondre à toutes les nécessités, **[61]** on doit agir envers tous avec charité et n'offenser personne. Quant aux offenses que recevait Vincent pour la cause de la justice, loin de s'en venger lorsqu'il en avait tous les moyens, on n'a jamais entendu sortir une plainte de sa bouche ; il avait de lui-même une opinion si humble, qu'il croyait les avoir

toutes méritées, aussi les endura-t-il avec tant de patience qu'il allait jusqu'à demander pardon à genoux à ceux qui l'injuriaient, et à présenter humblement la joue droite à qui lui frappait la gauche.

§ 27.

Il se jette au milieu des épées des soldats furieux pour sauver la vie d'un pauvre artisan.

Des soldats poursuivaient avec une rage aveugle et une fureur insensée un pauvre artisan ; déjà ils l'avaient blessé et allaient le tuer, lorsque Vincent, se jetant entre leurs sabres et lui, lui fit un rempart de son corps au péril de sa propre vie, espérant gagner à Dieu celui pour lequel il exposait ainsi sa tête. Son courage, si grand et si rare, arrête et étonne les soldats, ses paroles calment leur fureur, ils se retirent et laissent vivre le malheureux.

§ 28.

Vincent cassé de vieillesse, et malgré la faiblesse de son corps, ne diminue ni ses jeûnes, ni ses macérations, mais les augmente quand l'Église ou le royaume sont menacés de quelque danger.

Vincent considérant que le champ du Seigneur, dont nous sommes les ouvriers, étant arrosé des pluies de la grâce, est fortifié par la foi, labouré par le jeûne, ensemencé par l'aumône, fécondé par la prière, et craignant que la culture spirituelle d'un corps périssable étant négligée, la semence immortelle précieuse ne vint à périr, et qu'au lieu de moissons destinées à remplir les greniers du maître, il n'y poussât que des épines et des chardons propres seulement à être brûlés, domptait son corps par le cilice et l'affaiblissait par les jeûnes et par les autres genres de pénitence, ce qu'il faisait surtout dans les calamités communes du royaurne et de l'Eglise. [62]

§ 29.

Il ne décide rien, il n'entreprend rien, qu’après de longues prières et de mûres délibérations.

Toutes les fois qu'il avait à prononcer sur quelque affaire grave et difficile, quand on lui proposait quelque entreprise épineuse et extraordicaire, il commençait toujours, à l’exemple du roi David, par consulter le Seigneur, implorant le Père des lumières, demandant son secours, le priant de répandre dans son âme quelques rayons de sa sagesse, afin de savoir ce qu'il devait répondre ou faire, et d'accomplir le bon plaisir de Dieu, selon que la grâce le lui aurait fait connaître.

Chaque fois qu'il sortait de la maison, il se prosternait la face contre terre pour implorer l'assistance divine par des prières courtes, mais ferventes, dans la crainte qu'en traversant, même à regret, les sentiers du siècle, et en maniant les choses de la terre, il ne se souillât de la boue des enfants des hommes. Et aussitôt qu'il était de retour à la maison, il rentrait dans le fond de son cœur, interrogeait sévèrement sa conscience, en pesait avec soin l’accusation et la défense, corrigeait avec zèle, punissait avec sévérité ce qui lui était échappé de paroles imprudentes ou d'actions inconsidérées, tant était grand son zèle pour marcher dans les voies du Seigneur, qui nous ordonne d'observer exactement tous ses préceptes.

§ 30.

On ne le vit jamais interrompre l'exercice de l'oraison, il se servait de toutes les créatures pour se rappeler sans cesse la présence du Créateur.

Telle était son application à la prière, que ni le monde, ni les affaires, ni les succès, ni les revers, ne pouvaient le distraire de la contemplation des choses divines : la pensée de Dieu lui était tonjours présente ; il savait adroitement et saintement se servir de tout ce qui s'offirait à ses l'excitait à contempler la beauté du ciel : c'est pourquoi toujours modeste, doux, débonnaire et benin, toujours égal dans son âme, il ne se laissait ni élever par [63] le succès ni abattre par l'adversité ; de manière qu'il pouvait dire avec le prophète : J'ai toujours Dieu sous les yeux, il est à ma droite, je ne serai point ébranlé.

§ 31.

Il n'omit jamais le saint sacrifice et récitait chaque jour les prières des agonisants, comme devant quitter bientôt la prison de son corps.

Il n'omit jamais de célébrer le sacrifice non sanglant de nos autels, et vivait de manière à pouvoir l'offrir chaque jour ; et parce que, quelques mois avant sa mort, l'enflure de ses jambes s'était telllement accrue, qu'il ne pouvait plus marcher, il assistait chaque jour en saint sacrifice de la messe, et s'y fortifiait du pain des anges. Après son action de grâces, il récitait avec pénétration de cœur les prières solennelles prescrites par l'Eglise pour les agonisants, croyant toucher au jour où il devait sortir de la prison de son corps pour entrer dans la céleste patrie.

§ 32.

Sa foi vive le rend vaillant défenseur de l'Église. Aussi lorsque le jansénisme se propagea en France, il ne se donna pas de repos que le Saint-Siége n'eût condamné les dogmes impies.

Une foi vive l'animait ; aussi jusqu'à son dernier soupir, s'en montra-t-i1 le vaillant défenseur ; et quand l'hérésie s'élève comme une tempête sur la France jetant partout le trouble et l'alarme, le serviteur de Dieu en gémit amèrement, parce qu'il voit que l'erreur de Jansénius infecte la foi presque dans son entier, que les hérétiques tendent des piéges à la simplicité, et entraînent la foule dans le sens impie. Brûlant d'un saint zèle, il prend les armes de la foi contre les ennemis communs, et cherchant à plaire non aux hommes, mais à Dieu, il excite les pasteurs de l'Eglise à veiller autour du bercail de Jésus-Christ, et à défendre les brebis du Seigneur qui leur sont confiées contre la rapacité des loups. Grâce à ses efforts, à ses exhortations et à ses conseils, quatre-vingt-cinq évêques de [64] France, auxquels d'autres se joignirent dans la suite, dénoncèrent cette peste qui croissait dans les écrits, au siège de Pierre, le premier de l'Eglise, celui que l'on doit informer de tous les dangers et de tous les scandales qui désolent le royaume de Dieu, et surtout de ceux qui blessent les dogmes de foi, celui qui répare toutes les atteintes portées à la vérité, et dont la foi ne saurait faillir. C'est pourquoi des lettres de tous les prélats de France furent envoyées à notre prédécesseur Innocent X d'heureuse mémoire, pour le prier instamment de condamner de son autorité apostolique ces erreurs qui pullulaient de tous côtés, afin que l'Eglise, affermie dans ses lois par un décret décisif, fermât toute entrée à ses ennemis, qui, habiles dans l'art perfide de tromper, donnaient à leurs subtiles raisonnements la couleur de la foi catholique ; et qui, exhalant un poison mortel, pervertissaient les cœurs les plus droits, et s'efforçaient de renverser tout ce

qu'enseigne la foi sur le libre arbitre, sur la grâce et sur la rédemption du genre humain, par la vertu de la passion et de la mort de Jésus-Christ.

§ 33.

Les erreurs de Jansénius ayant été condamnées, Vincent s'occupa d'abord à préserver de cette peste les assemblées ecclésiastiques qu'ils dirigeait, puis à ramener dans le chemin de la vérité ceux qui s'étaient égarés, et enfin, à recourir à l'autorité royale pour faire éloigner du royaume ceux qui persistent dans ces erreurs.

Mais dès que la réponse fût venue de Rome, il reçut avec la plus respectueuse soumission le décret du successeur de Pierre, et se réjouissant dans le Seigneur de voir la cause terminée par là, il fit tous ses efforts pour détruire l'erreur ; aussi consacra-t-il ses soins les plus empressés à éloigner des Associations religieuses qu'il avait fondées, ou dont il avait la direction, ce mal qu'il regardait comme une peste cachée au sein de la foi catholique, afin de préserver les membres sains encore, de la contagion des parties gangrénées ; convaincu d'ailleurs que déjouer les manœuvres des impies, et s'opposer avec une liberté apostolique au malin esprit dont ils sont les ministres, serait une œuvre **[65]** agréable à Dieu et digne d'un serviteur zélé pour les intérêts de la foi ; il ne cessa d'engager le roi et la reine et leurs conseillers, à user de justes rigueurs pour ramener les contumaces à l'obéissance, et à éloigner même de toutes les parties du royaume, comme un mal contagieux, les plus opiniâtres dans leurs erreurs, afin que la sévérité des lois civiles suppléât à la douceur de la discipline ecclésiastique, qui, se contentant d'un jugement sacerdotal, a en horreur les vengeances cruelles, mais se sert néanmoins des constitutions des princes chrétiens, lorsque la crainte d'une peine corporelle porte à recourir aux remèdes spirituels.

§ 34.

Le B. Vincent, plein de jours, et dans une heureuse vieillesse, à l'âge de quatre-vingt cinq ans, l'an de Notre-Seigneur 1660, s'envole au ciel après avoir triomphé de l'ennemi du salut.

Enfin, arrivé au terme d'une vie pleine de jours et de mérites, et non moins affaibli par l'âge que par les travaux corporels et les œuvres de piété auxquelles le porta jusqu'à son dernier soupir son zèle ardent et constant pour le salut des âmes, fortifié par la réception des sacrements de l'Eglise et aspirant au bonheur du Ciel par un entier détachement de la terre ; entouré de ses prêtres qui lui venaient offrir les dernières consolations du chrétien, il répondait à ces paroles qui lui étaient si familières : *Deus in adjutorium*.... par ces autres : *Domine, ad adjuvandium*..., et se confiant non dans ses propres mérites, mais dans le secours divin, il termina heureusement sa vie à Paris, dans la Maison de Saint-Lazare des prêtres séculiers de la Congrégation de la Mission, le cinquième jour des Calendes d'octobre (le 27 Septembre) de l'année 166o, âgé de quatre-vingt cinq ans.

§ 35.

Après la mort de l'homme de Dieu, le bruit de sa sainteté et de ses miracles se répand partout, au loin.

Aussitôt après la mort de ce fidèle serviteur se répandit en tout lieu le bruit de sa sainteté, que Dieu daigna confirmer par des preuves éclatantes **[66]** et plusieurs miracles, excitant ainsi, suivant l'ordre admirable de sa Providence, dans le cœur des fidèles une vénération profonde pour ses

restes inanimés ; montrant ainsi de quelle gloire devait jouir son âme dans le Ciel, lorsque dans son corps privé de vie Dieu faisait encore paraître des signes de sa puissance.

§ 36.

Après les deux procès d'usage, touchant la réputation de sainteté et de *non culte*, Clément XI désigna une commission en 1709 pour introduire la cause. Ensuite, après tous les préparatifs d'usage, depuis 1715 à 1717, paru le décret *Constare*, etc., en 1727.

C'est pourquoi furent dressés à Paris, par l'autorité ordinaire, deux procès. suivant l'usage, l'un sur la réputation de sa sainteté, de ses vertus et de ses miracles ; l'autre pour attester qu'aucun culte ne lui avait dès lors été rendu ; lesquels ayant été ouverts avec la permission de notre prédécesseur Clément XI, d'heureuse mémoire, et leur validité ayant été approuvée par la Congrégation des sacrés Rits, le quatrième jour du mois d'octobre de l'année 1709, fut désignée la Commission chargée d (introduire la cause ; puis, après tous les préparatifs exigés en pareilles causes par le SaintSiège, on examina si l'on pouvait constater dans un degré héroïque la pratique des vertus théologales et cardinales. Or, après la dernière assemblée générale de nos vénérables Frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine proposés à la Congrégation des Rits, Bénoît XIII, notre Prédécesseur, de pieuse mémoire, fit publier le vingt-unième jour d'octobre 1797, le décret constatant que le serviteur de Dieu avait pratiqué dans un degré héroïque les vertus théologales et cardinales.

§ 37.

On passe à l'examen de ses miracles que la sacrée Congrégation des Rits approuva en l'an 1729.

On passa ensuite à l'examen des miracles discutés dans trois assemblées, dont la dernière gé **[67]** nérale, qui eut lieu le 12 juillet de la même année, approuva quatre miracles, savoir : l° la guérison subite de cécité en la personne de Claude-Joseph Compoin ; 2° Marie-Anne Lullier, âgée de 8 ans, muette de naissance et infirme de tous ses membres, recouvre instantanément l'usage de la parole et la vigueur naturelle de ses membres inférieurs ; 3° la guérison subite de la Sœur Mathurine Guérin, d'un ulcère invétéré qu'elle avait à la jambe ; 4° la guérison subite d'Alexandre-Philippe Legrand, malade d'une paralysie ancienne.

§ 38.

Ces miracles étantt admis, la susdite Congrégation, en cela approuvée par Benoît XIII, opine à ce que le bienheureux Vincent soit mis au nombre des saints ; ce qui fut accompli le 15 du mois d'août 1729. Clément XII, heureusement régnant, accorde sa messe, son office, et son insertion dans le Martyrologe, l'année 1731.

Or, ce jugement, que la susdite Congrégation des Rits avait porté sur les miracles, le même Benoît, notre prédécesseur, le confirma ; et souscrivant au décret de la même Congrégation des Rits, qui avait déclaré qu'il y avait lieu à la solennelle canonisation du serviteur de Dieu, l'an mil sept cent vingt neuf, et le treizième du mois d'août, il mit Vincent de Paul au nombre des bienheureux, accorda de son autorité apostolique, que chaque année, le jour anniversaire de l'heureuse mort du bienheureux serviteur de Dieu, on récitât son office en certains endroits, et que l'on célébrât en son honneur la messe de confesseur non pontife, selon les rubriques du Bréviaire et

du Missel Romain ; il permit ensuite que le nom du même serviteur de Dieu fût mis parmi les saints qui se lisent dans le Martyrologe Romain, et que les leçons propres du même bienheureux Vincent, que la susdite Congrégation des Rits avait approuvées, après avoir entendu le promoteur de la foi, fussent lues publiquement au second nocturne. [68]

S 39.

La cause est reprise. On discute les procès-verbaux, les enquêtes, pour faire le procès des miracles opérés depuis le décret de béatification. La vérité en ayant été examinée et reconnue, après les trois Congrégations ordinaires des Rits, de l'avis des Cardinaux, le Pape approuve, le 24 juin 1736, deux des sept miracles soumis à l'examen.

Ensuite, après qu'on eut expédié les pièces d'enquête et les procès-verbaux, pour en former le procès qui est d'autorité apostolique sur les nouveaux miracles opérés depuis le décret de béatification du même serviteur de Dieu ; ce procès ayant été porté à Rome, et la validité en ayant été reconnue dans les Congrégations ordinaires appelées préparatoires et anti-préparatoires, l'examen des miracles nous fut dévolu à nous, qui, par un effet de la bonté divine, avons remplacé Benoit XIII sur le siège apostolique ; et dans une Congrégation générale tenue devant nous, le 30 du mois de janvier 1736, arès avoir entendu les sentiments de nos vénérables frères, imploré le secours d'en haut, le 24 juin de la même année, nous avons approuvé deux des sept miracles soumis à notre jugement : d'abord celui de la guérison instantanée opérée sur Sœur Marie-Thérèse de Saint-Basile, d'un ulcère putride et de longue durée, accompagné d'une rétention d'urine, constante et opiniâtre, ainsi que d'une grave hydropisie ; et en second lieu, celui de la guérison instantanée d’une hernie bien caractérisée, invétérée et désespérée en la personne de François Richer.

§ 40.

L'an 1736 et le 10 du mois d'août, après avoir imploré le secours divin, le Pape déclare que l'on peut procéder à la canonisation du bienheureux Vincent.

Il se tint ensuite dans notre présence une nouvelle Congrégation générale, où l'on mit en délihération si l'on pouvait procéder en toute sûreté à la solennelle canonisation du bienheureux Vincent de Paul, et ayant l'assentiment de nos vénérahles frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, nous déclarâmes unanimement qu'on le pouvait. [69]

§ 41.

Le 6 du mois de mai 1737, le cardinal-prêtre appelé Zondadario fait un ample résumé de tout ce qui s'était déjà fait. Tous les cardinaux présents sont d'avis qu'on peut procéder à la canonisation du bienheureux Vincent.

Plusieurs mois s'étant écoulés, nous fûmes tenir, selon l’usage, un consistoire secret où notre cher fils Antoine Félix, cardinal prêtre du titre de sainte Praxède, appelé Zondadario, en son nom et en celui de toute la Congrégation des sacrés Rits, nous déclara d'abord que tous les procès-verbaux, toutes les pièces et tous les actes de la cause avaient été dûment faits, et qu'ainsi ils avaient une parfaite authenticité et la force de preuve légitime ; puis nous faisant avec beaucoup de soin l’exposé de la vie, des vertus et des miracles du bienheureux Vincent, il nous témoigna que son sentiment et celui des cardinaux de la susdite Congrégation était, que si cela nous paraissait

convenable, on pouvait inscrire le bienheureux Vincent au nombre des saints ; à ce sentiment, se rangèrent tous les autres cardinaux présents.

§ 42.

Au suivant consistoire public, Thomas Antamoro, avocat consistorial, ayant plaidé pour la même canonisation et l'ayant humblement demandée au nom du Roi et de la Reine de France, des Archevêques, etc. du même royaume et de la Congrégation de la Mission, le Pape exhorte les Cardinaux, les Archevêques, les Évêques, et toutes les autres personnes présentes à vaquer au jeûne et à la prière.

Toutefois pour ne rien omettre de la diligence nécessaire dans une affaire si sainte et si grave, nous décrétâmes, selon l'usage et la coutume de nos prédécesseurs, qu'il serait procédé aux opérations ultérieures. Ainsi, quelques jours après, il se tint un consistoire public où notre cher fils, Thomas Antamoro, avocat consistorial de notre cour, après nous avoir fait une longue et excellente dissertation sur la charité du bienheureux Vincent, sur l'innocence de sa vie et sur ses miracles, nous demanda humblement, au nom de notre très-cher fils, Louis, roi très-chrétien de France, au nom de sa très-chrétienne épouse, la reine de France, notre chère fille Marie en Jésus **[70]** Christ, et de tous les princes chrétiens ainsi qu'au nom de nos vénérables frères les archevêques et les évêques de tout le clergé de France, et de plus de toute la Congrégation des prêtres de la Mission, il nous demanda, dis-je, qu'il nous plût mettre le bienheureux Vincent au nombre des saints. Pour nous, persuadé qu'à raison de la gravité et de la grandeur de la chose, nous en devions délibérer plus mûrement encore avec nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise, et les archevêques et évêques, nous avons ordonné des prières publiques et des jeûnes, et exhorté tous les fidèles à prier Dieu avec nous, afin qu'il répandît sur notre âme l'esprit de sagesse et d'intelligence sans lequel nous ne saurions comprendre ces secrets célestes que la raison humaine ne peut pénétrer ; et qu'il éclairât les yeux de notre esprit, afin que nous vissions clairement ce qu'il était du bon plaisir divin, que nous statuassions dans une affaire d'une si grande gravité.

§ 43.

Après avoir tenu, le 7 juin de la dite année, un consistoire à demi public, les protonotaires apostoliques et les auditeurs de la Rote, le Pontife rappelle plusieurs traits de la sainteté du bienheureux Vincent et plusieurs de ses miracles ; tous, par des suffrages écrits, opinent unanimement qu'il en faut venir à la canonisation. Le Pontife fixe le jour où la canonisation sera célébrée, et il exhorte tous les assistants à lui obtenir la grâce du Saint-Esprit par leurs jeûnes et par leurs prières.

Nous avons ensuite tenu un consistoire à demi public où ont assisté, par notre ordre, les patriarches, les archevêques et les évêques qui composent la cour romaine, ainsi que nos protonotaires et les auditeurs des causes du sacré palais apostolique. Après avoir rapporté en leur présence plusieurs choses de l'excellente sainteté du Serviteur de Dieu et de la célébrité de ses miracles, exposé les instances des princes catholiques, et surtout les ardentes supplications de toute la Congrégation des prêtres séculiers de la Mission, nous les avons priés tous de nous déclarer librement ce qu'ils pensaient : ils ont répondu chacun selon son rang en paroles pleines d'une *religieuse* gravité, et en bénissant Dieu d'une même voix, que le bienheureux Vincent devait être mis au **[71]** nombre des saints confesseurs. Après avoir entendu leur consentement unanime, notre cœur a tressailli pieusement en Dieu, et nous l'avons remercié de ce qu'il rendait conformes entre elles les volontés de nos frères, afin que son nom fût glorifié dans son serviteur ; et de ce qu'il éclairait nos esprits et inclinait nos cœurs à rendre à ce saint serviteur tout l'honneur que des mortels peuvent lui rendre. C'est pourquoi nous avons fixé le jour de la canonisation, et nous les

avons exhortés à nous obtenir, par leur persévérance dans la prière et le jeûne, la lumière et le secours d'en haut pour l'exécution d'une si grande œuvre.

§ 44.

Tout étant accompli, le 6 juin, jour de Dimanche et fête de la Sainte-Trinité, le Pape déclare et définit dans la mère Église de Latran, magnifiquement ornée à cet effet, que le bienheureux Vincent est saint ; et en conséquence il l'inscrit sur le catalogue des saints, et assigne pour sa fête le 19 juillet.

Après avoir rempli exactement tout ce que prescrivent les sacrées constitutions, et tout ce qui est fondé sur l'usage de la sainte Eglise romaine, aujourd'hui, dimanche de la sainte Trinité, nous nous sommes rendus à la sainte Eglise de Saint-Jean-de-Latran, convenablement décorée à cet effet, avec nos vénérables frères les cardinaux S. R. E., ainsi que les patriarches, les archevêques et évêques, les prélats de la cour romaine, nos officiers et toute notre maison, le clergé régulier et séculier, ainsi qu'une grande multitude de fidèles ; et là, après la réitération de la prière pour le décret de canonisation que nous a faite le même Thomas Antamoro, avocat, de la part de notre cher fils Nérée, cardinal-diacre, appelé Corsini, et notre neveu selon la chair, nous avons chanté les sacrées prières et les litanies, imploré humblement la grâce du Saint-Esprit, et, pour l'honneur de la sainte et indivisible Trinité, pour l'exaltation de la foi catholique, pour l'accroissement de la la religion chrétienne, par l'autorité de notre Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul, après en avoir d'ailleurs mûrement délibéré, après avoir imploré fréquemment le secours divin à cet effet, de l'avis et du consentement de nos vé [72] nérables frères les cardinaux, les archevêques et les évêques présents à Rome, nous avons décrété et défini que le lienheureux Vincent de Paul était saint, et nous l'avons inscrit sur le catalogue des saints, comme par la teneur des présentes nous le décrétons, nous le définissons et nous l'inscrivons, et nous ordonnons et commandons qu'il soit honoré et vénéré par tous les fidèles comme vraiment saint. Statuant que dans toute l'Eglise on peut bâtir en son honneur, consacrer des temples, des autels où l'on offre à Dieu le saint sacrifice, et fixant le 19 juillet pour celui où l'on pourra honorer pieusement sa mémoire comme celle d'un saint confesseur non pontife.

§ 45.

Il accorde des indulgences à ceux qui visiteront le corps de saint Vincent.

De la même autorité, nous accordons sept ans d'indulgences et autant de quarantaines à ceux qui, s'étant confessés et étant vraiment pénitents, visiteront le tombeau où repose son corps ; de la même autorité, nous avons remis et nous remettons, miséricordieusement dans le Seigneur en la forme usitée de l'Eglise, sept ans et autant de quarantaines des pénitences imposées ou dues de quelque manière que ce soit, à ceux qui, vraiment repentants, et s'étant confessés, visiteront chaque année, le même jour de fête, le tombeau où repose son corps.

§ 46.

Ces choses étant terminées, des actions de grâces étant rendues à Dieu, le Pape accorde une indulgence plénière, et se retire à cause de sa mauvaise santé et de son âge avancé, laissant le cardinal Rufo, le plus ancien des cardinaux-assistants, pour offrir le saint sacrifice en leur présence, etc.

Tout cela étant accompli, nous avons offert l'hommage de nos adorations et de nos louanges au Père éternel qui est Dieu, au Roi de gloire Jésus-Christ notre Seigneur, Fils du Père éternel et à l'Esprit saint, Paraclet, qui ne font tous les trois qu'un seul Dieu et qu'un seul Seigneur ; nous avons chanté solennellement l'hymne sacrée appelée *Te Deum ;* et près avoir accordé à tous les [73]

fidèles présents une rémission et indulgence plénière de tous leurs péchés, nous nous sommes retirés de la même église de Latran, à raison de nos infirmités corporelles, de notre santé affaiblie et de notre âge avancé ; mais nous y avons laissé nos vénérables frères les cardinaux, les archevêques, les évêques, tout le clergé et le peuple pour assister à la messe solennellement célébrée, avec notre permission, au grand autel de la susdite église, et avec commémoraison du même saint confesseur, par notre vénérable frère Thomas, cardinal-évêque de la sainte Eglise romaine, appelé Prænestino Ruffo, et doyen du sacré Collége.

§ 47.

Le souverain Pontife rend grâces à Dieu de la canonisation de saint Vincent, et le propose à l'invocation et à l'imitation des fidèles.

Nous devons remercier et glorifier Dieu, qui vit dans les siècles des siècles, qui a répandu sur notre frère ses plus abondantes bénédictions, pour qu'il fût saint et sans tache devant ses yeux, et qui nous l'a donné comme un soleil resplendissant dans son Eglise, au milieu de cette nuit, de nos péchés et de nos tribulations ; allons avec confiance au trône de la divine Miséricorde, prions-la pour que les mérites et les exemples de saint Vincent profitent à tous les chrétiens, pour qu'il les assiste de ses prières et de sa protection, et qu'il devienne leur réconciliation dans les jours de colère.

§ 48.

Il ordonne de croire aux copies de cette Bulle.

D'ailleurs, comme il serait très-difficile de faire parvenir à tous les pays, qui le reclameraient l'original de cette présente Bulle, nous voulons qu'on ajoute la même foi qu'à la présente, à toutes les copies qui en seront imprimées, pourvu qu'elles soient signées par un notaire public, et revêtues du sceau de quelque personne constituée en dignité dans l'Eglise. [74]

§ 49.

Sanction pénale.

Que personne ne soit assez téméraire pour oser enfreindre ou contredire ces pages qui contiennent nos décret, inscription, ordre, statut, concession, permission et volonté. Si quelqu'un ose le tenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres saint Pierre saint Paul.

Donné à Rome, à Saint Jean de Latran, l'an 1737 de Notre-Seigneur, le 16 des calendes de juillet, de notre pontificat la septième année.

† Moi CLÉMENT, *évëque de l'Eglise cathol*.

t Lieu du sceau.

t Moi François, cardinal Barberini, évêque d'Ostie.

t Moi Pierre, cardinal Ottoboni, évêque de Port...

t Moi Thomas, cardinal Ruffo, évêque de Préneste.

t Moi Louis, cardinal Pico, évêque d'Albano.

t Moi Pierre, cardinal Gorradini, évêque de Tusculanum.

t Moi Jean-Antoine, cardinal de Vie du titre de Saint-Laurent en Lucina.

t Moi Antoine-Félix, cardinal-prêtre Zondandari du titre de Sainte-Praxède.

t Moi Georges, cardinal Spinula du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre.

t Moi Louis, cardinal Belluga du titre de Sainte-Prisce.

t Moi Alvarez, cardinal Cienfugos du titre de Saint-Barthélemy-en-l'lle.

t Moi J. B., cardinal Altieri du litre de Saint-Matthieu-en-Merulana.

t Moi Vincent, cardinal-prêtre, grand-pénitencier du titre de Saint-Pierre-aux-Liens.

t Moi Nicolas-Marie, cardinal Lercari du titre des SS. Jean et Paul.

t Moi François-Antoine, cardinal Fino, prêtre du titre de SaintSixte. **[75]**

t Moi François-Vincent-Louis Gotti, cardinal-prêtre de l'ordre des Frères Prêcheurs du titre de Saint-Pancrace.

t Moi D. Léandre, cardinal-prêtre de Porzia du titre de Saint-Caliste.

t Moi P. Louis Caraffa, cardinal du titre de Saint-Laurent-en-Pane et Perna.

t Moi François, cardinal Borghèse du titre de Saint-Sylvestre-en-Capite.

t Moi Vincent Bichi, cardinal-prêtre du titre de Saint-Pierre-in-Monte-Aureo.

t Moi Joseph Ferrao, cardinal-prêtre du titre de Saint-Thomas-in-Pavione.

t Moi Antoine Gentil, cardinal-prêtre du titre de Saint-Etienne-sur-le-Mont-Cœlius.

t Moi Fr.-Jean-A., cardinal Guadagni du titre de Saint-Sylvestre et Saint-Martin-des-Monts.

t Moi T., cardinal de Aquaviva du titre de Sainte-Cécile.

t Moi Dominique Riviera, cardinal-prêtre du titre de Saint-Quirice et Julitte.

t Moi Marcel Passari, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Marie-in-Ara-Cœli.

t Moi Pierre Aldrovando, cardinal du titre de Saint-Eusèbe.

t Moi Fr. P. M., cardinal Pieri du titre de Saint-Jean-devant-la-Porte-Latine.

t Moi Joseph Spinelli, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Pudence.

t Moi L. de Altieri, cardinal premier diacre du titre de Sainte-Marie-dans-la-Voie-Large.

t Moi Charles Colonna, cardinal-diacre du titre de Sainte-Agathe-in-Suburra.

t Moi Fabius Olivieri, cardinal-diacre de Saint-Modeste et Saint-Vit.

t Moi Alexandre Albano, cardinal-diacre de Sainte-Marie-in-Cosmedin.

t Moi Nicolas Judice, cardinal-diacre de Sainte-Marie-aux-Martyrs.

t Moi Nerius Corsini, cardinal-diacre de Saint-Eustache.

t Moi B. Ruspoli, cardinal-diacre de Saiat-Côme et Saint-Damien.

t Place du plomb.

ANTOINE, *card. protodataire*.

F. card. Oliverius.

Visa de la Cour. N. ANTONULI.

Enregistré au Secrétariat des Brefs. J. B. Eugène. [76]

CIRCULAIRE DE M. CAYLA.

Divers avis très-importants.

Paris, 1er Janvier 1789.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous dois les sentiments d'un père, mais ils ne seraient pas dignes de vous, si je ne joignais aux effusions d'une tendre charité les empressements du zèle et l'étendue des soins qu'il inspire.

Et d'abord, je dois exciter votre reconnaissance pour ce Dieu plein de bonté qui veille sur vous d'une manière admirable, et qui vous multiplie presqu'à l'infini pour l'honneur et la gloire de son nom. Tandis qu'on voit tant d'autres Communautés s'affaiblir ou s'éteindre, vous prenez tous les jours de nouvelles forces ; il accourt de toute part une foule d'Aspirantes qui demandent à partager vos travaux ; votre réputation s'étend avec vos établissements ; mille bouches répètent vos louanges, et votre dévouement au service des malheureux, vous assure les hommages et la reconnaissance des âmes sensibles et vertueuses.

Je partage bien sincèrement ces sentiments que vous méritez à tant de titres ; mais je ne puis me défendre d'un mouvement d'inquiétude à ce sujet ; peut-être ma tendresse m'inspire-t-elle des alarmes mal fondées : je crains pour vous l'impression d'un bonheur trop soutenu ; je crains qu'en vous étendant, vous ne vous affaiblissiez ; je crains que l'amour-propre, qui se nourrit de tout, ne gâte un peu le mérite du sacrifice, et que les louanges des hommes ne prennent quelque chose sur les suffrages du Seigneur qui doivent être le seul objet de votre ambition.

Pensez, mes très-chères Sœurs, que la sublimité de votre dévouement n'est pas votre ouvrage ; il est l'effet d'une providence miséricordieuse sur vous ; le Seigneur vous a distinguées par un choix honorable pour vous établir les Ministres de son amour pour les malheureux. Il a mis dans vos cœurs cette tendre compassion pour les pauvres, ces soins attentifs et délicats, cette sollicitude inquiète, cet héroïsme de courage que vous déployez tous les jours dans ces asiles destinés à essuyer les larmes de l'infortune, et à soulager les besoins du pauvre. Jamais la nature ne vous eût élevées jusque-là : craignez donc de devenir ingrates envers celui qui vous a appelées à un ministère aussi divin. Ne dégradez pas la noblesse de votre sacrifice par les petites vues de la vanité, par le désir d'une gloire mondaine, ou par des complaisances profanes : vous êtes trop heureuses d'être appliquées à un genre de vie qui vous associe aux martyrs de la charité, et qui vous prépare tant de consolation à la mort, et un juge favorable dans une meilleure vie. Votre seule crainte doit être de demeurer au-dessous de votre vocation, et de recevoir ici bas votre récompense.

Estimez votre état, il n'en est pas de plus respectable : aimez-le encore davantage ; mais que ces sentiments soient purs comme la charité qui est l'objet de vos travaux.

Cependant quelque divins que soient vos emplois, ils ne peuvent servir à votre bonheur, ni garantir votre innocence, qu'autant que vous y porterez les vues sublimes de la religion, les mouvements d'une ardeur céleste et toutes les précautions qu'inspire la sagesse. Placées au milieu du monde, sans cesse en relation avec les riches pour en obtenir des secours, et avec les pauvres pour leur en faire une juste distribution, que deviendriez-vous si l'esprit du Seigneur ne dirigeait vos pas, et si sa main ne soutenait votre faiblesse ? La moindre imprudence serait un écueil, et la chute suivrait de bien près la tentation. La sagesse de votre saint Instituteur a vu le danger, il ne l'a pas craint pour vous, parce qu'il a prévu votre fidélité constante aux Règles de prudence qu'il vous a tracées. Le Dieu de saint Vincent vous soutiendra au milieu des plus grands périls, si vous ne tentez pas sa Providence ; mais n'attendez rien de sa bonté si l'amour du monde, l'ennui de la retraite, une inquiétude profane, des soins déplacés, une charité présomptueuse prenaient la place des sentiments et des précautions que la vue du danger doit inspirer. [77]

Ne paraissez donc chez les personnes du monde qu'autant que la charité vous en fera un devoir ; ne les attirez pas chez vous, elles y porteraient l'esprit qui les anime, et elles vous enlèveraient un temps précieux. Aimez à vivre retirées, et sanctifiez votre retraite par les exercices qui vous sont propres, et surtout par l'esprit de foi qui doit les consacrer.

Mais, lorsque le devoir vous appelle auprès des malades, volez à leur secours ; que rien ne soit capable de ralentir votre ardeur ou d'affaiblir votre zèle : portez au milieu d'eux cette tendresse de charité qui ne se rebute pas de leurs maux, cette générosité de soins qui ne connaît pas de danger, et surtout ces manières douces et engageantes qui ajoutent au mérite du bienfait. Les murmures des pauvres, leur ingratitude ne sauraient justifier dans leurs humbles servantes les paroles dures, les mouvements de la vivacité, le ton de la fierté. Vous éviterez sans peine tous ces défauts, parce que la religion vous a appris qu'en servant les malades, vous avez le bonheur de servir Jésus-Christ en leur personne.

Toutefois, mes très-chères Sœurs, vous ne devez pas être tellement occupées des œuvres de charité que vous en négligiez le premier devoir, celui qui intéresse votre bonheur personnel et votre sanctification. Réunies sous la protection des mêmes lois, vous formez une Compagnie de vierges chrétiennes qui joignent l'office de Marthe à l'emploi de Marie, et chez lesquelles on doit trouver l'heureux accord de l'action et de la contemplation. La Règle que vous a laissée votre saint Instituteur est très-propre à concilier ces deux états ; elle est marquée au coin de la plus haute sagesse, et elle suffira pour perpétuer votre Institut en opérant votre salut, si toujours également fidèles, vous en soutenez le poids avec une constance digne de vos grandes espérances.

Quoique tous les points de votre Règle soient infiniment respectables, il en est qui me tiennent plus au cœur, parce qu'ils sont plus intéressants pour votre bonheur dans l'ordre de la religion. Je mets à la tête le lever de quatre heures et l'oraison qui le suit : cet article n'est jamais négligé impunément par une Fille de la Charité, et il sera toujours suivi d'un affaiblissement trop sensible dans la piété, lorsque la mollesse et la négligence en seront le principe. Je prie les Supérieures de tenir la main à l'exécution de ce point important, mais avec les ménagements que peuvent exiger les besoins réels de quelques compagnes : le devoir paraîtra plus facile si elles marchent à la tête de leurs Filles dans la voie de la régularité.

Je demande la même fidélité pour les autres exercices de piété, examens, lectures, instructions : plus vous êtes exposées par vos fonctions, plus vous devez vous fortifier en employant toutes les ressources que la religion vous offre. Cette exactitude vous préparera à la fréquentation des sacrements, et elle vous en assurera les fruits précieux.

Je désire avec trop d'ardeur votre avancement dans la piété pour vous dissuader de la fréquente communion ; mais je ne puis applaudir à cette dévotion déplacée qui inspire des désirs indiscrets, et qui fait hasarder des demandes pour se retirer de l'ordre commun. L'uniformité doit être la première

vertu des Communautés ; et la piété ne saurait perdre à suivre un ordre qui porte l'impreinte de la volonté de Dieu : bornez-vous donc aux communions de règle, elles suffiront pour vous sanctifier ; et cette conduite ne contribuera pas peu à entretenir la bonne intelligence.

Ce serait, sans doute, bien fâcheux, si la négligence, ou des scrupules déplacés éloignaient de la sainte communion ; mais quel malheur déplorable si le respect humain, ou d'autres motifs semblables engageaient à s'approcher avec des dispositions équivoques, ou malgré le témoignage d'une conscience accablée du poids de son indignité ! Aussi vous prierai-je avec toute l'instance dont je suis capable, qu'à cet égard il règne parmi vous la plus grande liberté : il doit suffire aux Supérieures que leurs Compagnes se confessent aux jours marqués. Si la sagesse doit employer quelquefois les conseils et les exhortations, elle proscrit toujours les reproches et ces manières qui [78] annoncent le mécontentement dans une Supérieure. Cette conduite peut avoir quelques inconvénients, parce que les meilleurs plans en ont : mais une marche différente expose aux suites les plus déplorables.

Quant aux confessions, il est dans l'ordre que dans les différentes Maisons on s'adresse au même confesseur, lorsque le grand nombre des Sœurs ou d'autres circonstances n'exigent pas qu'on ait recours à plusieurs. Je crois cependant qu'à cet égard, il ne faut pas exclure toute liberté, ni rejeter absolument toute demande, lorsqu'elle est modeste et qu'elle vient rarement. Le saint concile de Trente accorde quatre fois l'année des confesseurs extraordinaires aux Religieuses. On ne peut pas suivre exactement le même ordre pour les Filles de la Charité. Mais je serais bien affligé que les Supérieures, par un zèle déplacé, refusassent à leurs compagnes de s'adresser de loin en loin à des confesseurs, dont les lumières et la sagesse sont connues après en avoir obtenu la permission du Slupérieur-Général ou du Directeur : ne chargeons pas la religion d'un odieux qu'elle réprouve, et ne convertissons pas en tyrannie les précautions de la sagesse.

Que vous dirai-je encore, mes très-chères Sœurs ? votre saint Instituteur vous a donné le nom de Servantes des pauvres malades, et il a voulu qu'il fût à vos yeux un titre d'honneur. Ne le désavouez jamais par votre conduite. Ce serait le méconnaître que de se permettre des ameublements précieux, une élégante simplicité, des commodités recherchées. Que votre demeure présente l'image de la plus grande simplicité. Ce serait une mauvaise excuse de dire qu'on n'a rien acheté, qu'on n'use que de ce qu'on a reçu en présent ; on ne doit pas en accepter qui contrastent avec la sainteté de votre nom et avec les engagements de votre vocation. Par ces réflexions, je veux plutôt prévenir le mal que corriger un abus. C'est dans le même esprit que je me crois obligé de vous dire que vous ne devez pas vous permettre sans nécessité, l'usage du café, du tabac, des liqueurs, et de toutes ces douceurs qui décélent des âmes trop délicates et trop sensuelles. Vous avez de trop grands objets et des travaux trop sérieux pour vous livrer à ces goûts frivoles des femmes du monde pour les cartes, les oiseaux et autres animaux, vous serez toujours au-dessus de ces puérilités, et j'aurais tort de m'y arrêter davantage.

Saint Vincent n'a pas voulu vous assujettir à des austérités incompatibles avec vos travaux, mais il demande l'esprit de retraite. Le souvenir presque continuel de la présence de Dieu, un silence profond aux heures prescrites, l'amour du travail et un renoncement absolu à sa propre volonté ; il y a seulement ajouté quelques petites privations à certains jours, et l'abstinence du vin dans tous les temps ; cette privation ne peut pas coûter à la plupart de vous. Elevées à ne boire que de l'eau, si un peu de vin devient nécessaire à quelques-unes, je ne le blâme pas : mais que ce soit avec permission. Les autres doivent suivre la Règle, et ne s'en dispenser sous aucun prétexte.

La régularité est entre les mains des Supérieures, et dans l'ascendant de leur exemple. Il est bien rare qu'elles ne soient comptables de tous les affaiblissements qui s'introduisent. La fermeté leur est nécessaire ; elle serait un mal si elle dégénérait en hauteur ou dureté ; une bonne Supérieure est la Mère de ses Filles, et elle en doit avoir la tendresse et les sentiments ; elle aime à se trouver avec ses chères enfants, elle les forme au travail et au service des malades par des soins toujours empressés, et par les manières les plus engageantes. Elle ne leur cache rien de ce qui peut contribuer à les rendre utiles, et elle engage les chefs d'offices à ne pas retenir pour elles seules des

connaissances qui ne sauraient être assez répandues. Elle profite des intervalles pour les former à la lecture, à l'écriture, à l'aritméthique, et à tenir les registres d'une Maison ; mais elle n'oublie pas les leçons, plus intéressantes de la religion ; sans faire la prêcheuse, elle les forme à la véritable piété, et surtout aux vertus qui doivent honorer une Fille de la Charité. Elle ne reprend pas à tout propos, elle ne revient pas sans cesse sur les mêmes choses. Elle se proportionne au goût, au besoin de chacune ; elle accorde gaiement ce qui **[79]** est en son pouvoir, et elle sait faire goûter jusqu'à ses refus. Son bonheur, c'est de faire celui de ses Filles. Elle les porte toutes dans son cœur, point d'exception, point de préférence ; elle veille à leur santé ; elle fournit abondamment à leurs besoins ; aussi est-elle chérie de toutes ses Filles. Elles ne se plaisent qu'en sa compagnie, leur confiance est sans bornes et leur paix inaltérable.

Puisse le Ciel, mes très-chères Sœurs, vous en accorder toujours de semblables ! Puissiez-vous vous-mêmes les dédommager de leurs travaux par une parfaite docilité, et par un attachement soutenu à tous vos devoirs ! Que la paix de Jésus-Christ habite toujours au milieu de vous ! sacrifiez à cet avantage précieux vos goûts, vos répuguances, et ne craignez pas de faire les plus grands sacrifices pour vous rendre mutuellement heureuses. Cette attention écartera les dégoûts, les plaintes ; on ne verra pas se multiplier à l'infini des changements au grand préjudice du bon ordre et du temporel des Maisons. Je crois devoir vous prévenir qu'on se rendra très-difficile à cet égard, qu'on n'accordera rien à l'inconstance, à l'inquiétude et à des demandes qui ne seraient pas très-fondées de quelque part qu'elles viennent.

Je suis, etc.

CIRCULAIRE DE M. BRUNET.

Mort de M. Cayla. M. Brunet lui succède. Charité, union.

Rome, Monte-Citorio, le ler Novembre 1801.

MES TRES-CHERES SŒURS

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Après une si longue suite de malheurs que notre Congrégation a essuyés, elle ne pouvait, ce semble, en éprouver un plus sensible que la perte de son Supérieur-Général qui, depuis douze ans, la gouvernait avec tant de sagesse et de douceur, et qui dans les divers événements dont elle avait été agitée et presque entièrement éteinte, avait donné tant d'exemples des vertus les plus héroïques, surtout d'une soumission sans bornes aux ordres de la Providence. Sa mort devait être, pour la congrégation, un coup d'autant plus terrible qu'il ne restait plus auprès de lui qu'un seul Assistant qui, par une providence toute particulière, s'est trouvé désigné et nommé Vicaire-Général dans un billet scellé de trois cachets et signé de sa main, dans la retraite qu'il termina le 30 octobre 1798. Ce digne Supérieur et imitateur de saint Vincent ayant fini sa carrière le 12 février 1799, la lecture du billet fut faite en présence de l'Assistant et des Prêtres de la Maison de Rome, qui en constatèrent l'authenticité et me reconnurent pour Vicaire-Général de la Gongrégation de la Mission. Le Souverain Pontife Pie VII, ainsi que les cardinaux et évêques ayant confirmé et autorisé cette nomination, je dirige et gouverne librement et paisiblement la Con grégation de la Mission et la Compagnie des Filles de la Charité dans tous les lieux où elles ont des Etablissements.

Et pour vous prouver, mes très-chères Sœurs, que je ne vous ai point oubliées, je vous adresse à toutes cette lettre circulaire qui est la première que j'aie pu vous faire parvenir à cause de la difficulté des temps qui, par la grâce de Dieu, sont actuellement changés. Le gouvernement français non-seulement vous a rendu une existence légale, mais vous a pressées de recevoir de nouveaux sujets, et vous en a facilité les moyens par son arrêté, et en reconnaissant la très-chère Sœur Marie-Antoinette Deleau, votre honorée Mère, pour votre Supérieure-Générale, à qui feu M. Cayla avait, à différentes fois, prorogé les pouvoirs et à qui j'ai écrit moi-mêmepour les lui confirmer en ma qualité de Vicaire-Général. C'est par son canal que je vous fais entendre ma voix pour vous manifester quels sont les sentiments de mon cœur. Le premier que je dois vous exprimer c'est celui de la joie attendrissante que m'a causée la nouvelle de la résurrection de votre Compagnie. Personne ne pouvait y prendre plus de part et d'intérêt que moi. Vous êtes le chef-d'œuvre de saint Vincent de Paul, et son ouvrage chéri. Vous embrassez dans vos emplois les deux grands objets qu'il a eu tant à cœur pendant tout le temps de sa longue vie : le soulagement des pauvres dans leurs besoins et dans leurs infirmités, et le salut de leur âme autant que **[80]** votre état le permet : ce sont là les deux grands biens que Notre-Seigneur opérait lui-même, lorsqu'il était sur la terre. Ce qui vous inspire le zèle dont vous êtes animées pour ces objets ; ce qui rend vos fonctions infiniment précieuses aux yeux de Dieu, c'est *la charité,* c'est elle qui vous donne ces sentiments nobles et élevés, lesquels vous soutiennent dans les services pénibles et souvent dégoûtants que vous rendez aux pauvres, aux malades et aux infirmes. C'est à elle que vous êtes redevables surtout de ce généreux désintéressernent qui vous fait oublier et négliger vos propres besoins, vos personnes même, pour épargner et économiser, en faveur des pauvres, les biens qui vous sont confiés et dont vous avez l'administration. Voilà le témoignage que le gouvernement français vient de vous rendre et ce qui l'a engagé à vous rétablir, ce qu'il publie hautement et ce qu'a reconnu toute la France même qui applaudit à cette opération du ministre de l'intérieur, témoignage infiniment précieux pour vous. Continuez à le mériter ; prouvez et montrez de plus en plus que vous en étiez dignes, en redoublant d'ardeur, s'il est possible, pour la pratique des mêmes vertus qui vous ont rendues si chères et si précieuses à l'humanité, et qui vous attirent tant de gloire aux yeux du monde. Mais que cette gloire ne fixe pas vos désirs et vos prétentions ; il en est une autre plus solide à laquelle vous devez aspirer et que vous mériterez par des vertus moins éclatantes aux yeux du public, parce qu'elles n'auront pour témoins que Dieu même, votre propre conscience, vos Supérieurs et vos compagnes, vertus cependant qui émaneront également de la charité, car elle les comprend toutes et donne à toutes un prix réel, et le mérite qu'elles ont pour l'éternité. Pourquoi et comment la charité met-elle dans vos œuvres cette ardeur à vous prêter à tous les besoins des pauvres ? C'est qu'elle vous fait envisager Jésus-Christ dans les pauvres et que vous croyez, ce qui est vrai, servir Jésus-Christ dans leurs personnes. Si par le principe de la charité, vous envisagez Notre-Seigneur dans le pauvre, ne doit-elle pas vous donner aussi les mêmes vues par rapport à vos Supérieures et à vos compagnes ? Vous savez que telle était la pratique de saint Vincent de Paul. Il avait moins de liaison avec les personnes de l'illustre maison de Gondy que vous n'en avez entre vous, et avec vos Supérieures. Cependant il regardait Notre-Seigneur dans toutes ces personnes, et c'est ce qui lui fit pratiquer à leur égard, selon la différence des états, toutes ces vertus qui lui méritèrent l'estime et la considération dont il a joui dans cette famille distinguée, et qui le lui rendirent si cher. Cette pratique, il l'observa toute sa vie : de là cette chaîne non interrompue de bonnes ceuvres et des vertus les plus éclatantes.

Je ne demanderais autre chose de vous, mes chères Sœurs, pour vous voir exercer dans vos Maisons, avec la plus constante fidélité, toutes les vertus de votre état, que cette vue continuelle de Jésus-Christ, dans les personnes avec lesquelles vous vivez. Regardez Notre-Seigneur dans vos Supérieures, principalement dans votre Mère Supérieure Générale, alors vous ne pourrez jamais vous écarter du respect, de la soumission, de l'obéissance que vous lui devez, elle vous tient en effet la place de Notre-Seigneur ; elle est à juste titre votre Supérieure ; elle a été légitimement élue par vous-mêmes et conformément à vos Règles et à vos constitutions. Il est vrai que suivant ces mêmes Règles, on aurait dû faire une nouvelle élection pour la continuer dans sa place, mais les circonstances des temps s'y sont opposées. C'est pourquoi feu notre très-honoré Père l'a continuée

dans son office, et je lui ai envoyé des patentes qui l'y continuent également : elle m'a offert plusieurs fois sa démission, je n'ai pas cru devoir l'accepter, et en la refusant, j'ai pensé vous obliger toutes, soit parce que je sais que par la manière douce et prudente avec laquelle elle vous a gouvernées jusqu'ici, elle a mérité votre estime, votre attachement, votre respect et votre reconnaissance, soit parce que je suis persuadé qu'après vous avoir gouvernées dans un temps si orageux, avec tant de sagesse, vous la verriez avec plaisir jouir de la satisfaction que votre rétablissement peut lui procurer, soit enfin parce qu'il importe qu'elle mette au fait de tout ce qui vous concerne, **[81]** des Sœurs sur qui vous puissiez jeter les yeux pour la remplacer, lorsque quelques-unes encore de vos Maisons de Paris étant rétablies, comme il y a un espoir fondé qu'elles le seront dans peu, vous pourrez tenir une assemblée plus imposante pour faire votre élection.

Les raisons qui forment des obstacles insurmontables à la convocation d'une assemblée générale de notre propre Congrégation, pour donner un successeur à feu M. Cayla, sont à peu près les mêmes que celles qui m'empêchent de me rendre à Paris pour prendre au gouvernement de votre Compagnie la part qui me convient. Mais ce que je ne puis faire par moi-même, je puis le faire par un substitut, aussi m'en suis-je donné un pour cet effet, c'est M. Philippe, que vous auriez sûrement choisi vous-mêmes, s'il eût été à votre choix, homme vraiment apostolique, qui, pour vous maintenir dans l'esprit de votre saint état dans les temps les plus critiques, a essuyé tant de fatigues, a couru tant de dangers, et sur lequel la Providence a évidemment veillé d'une façon toute singulière pour le conserver jusqu'à présent, afin que vous eussiez toujours en lui, un guide sûr, un conducteur et un Directeur digne de toute votre confiance, et ce qui me comble d'une nouvelle joie et ce qui doit vous pénétrer vous-mêmes de la plus vive reconnaissance envers Dieu, c'est que je lui ai donné pour coopérateur M. Placiard, homme de Dieu, vertueux prêtre de la Congrégation de la Mission, digne enfant de saint Vincent de Paul, et qui après avoir donné pendant plus de vingt ans, des preuves de sa régularité, de sa vertu et de son mérite à la Maison de Saint-Lazare, à Paris, en qualité de professeur, s'est signalé dans les temps malheureux qui viennent de s'écouler, par son attachement à la foi, son amour pour l'Eglise, et par les services qu'il a rendus et qu'il rend présentement avec le plus grand zèle à votre Communauté renaissante, et qui mérite par ses talents et votre estime et votre confiance.

Tant de faveurs que le Seigneur vous accorde, demandent de vous, mes très-chères Sœurs, premièrement la subordination la plus entière, elle vous est prescrite par l'arrêté même qui vous rétablit ; ainsi les deux puissances, l'ecclésiastique et la civile, concourent à vous en faire un devoir ; mais ne vous êtes-vous pas imposé à vous-mêmes cette subordination, par la religion de vos engagements ? et que nulle Sœur ne s'en suppose dispensée sous prétexte qu'elle ne les aurait pas renouvelés ; car il suffirait que vous fussiez agrégées à la Compagnie, pour être obligées de vous soumettre et d'obéir à vos Supérieures comme pendant les cinq premières années que vous y avez passées, et ce n'est en quelque sorte que pour rendre votre obéissance et votre soumission plus méritoires, qu'on exige de vous, que vous vous engagiez par une promesse faite à Dieu même. Mais en second lieu, je dois ajouter qu'on ne saurait souffrir qu'aucune Fille de la Charité après les cinq années refuse de contracter désormais les engagements d'usage dans la Compagnie et qu'elle ne les renouvelle pas chaque année : le bon ordre de la Compagnie ne pourrait subsister si elle était composée en partie de celles qui se seraient engagées et en partie d'autres qui ne le seraient pas c'est pourquoi il est décidé que toutes celles qui ne voudront point contracter d'engagement et le renouveler ensuite toutes les années, seraient censées renoncer aux droits spirituels et temporels de la Communauté. Secondement, étant rétablies comme vous êtes, mes très-chères Sœurs, il faut qu'on ne puisse remarquer entre une Fille de la Charité et sa compagne, aucune différence dans la manière d'être vêtues, cette ressemblance de costume rappelle celle des esprits et des cœurs. Il est donc de toute nécessité que votre habillement soit le même, et à désirer qu'il se rapproche le plus qu'il est possible de celui que vous aviez avant la Révolution. Mais s'il n'est pas encore possible de reprendre l'ancien, au moins est-il absolument indispensable que vous adoptiez une manière de vous vêtir qui soit commune à toutes les Maisons. En conséquence aucune Sœur n'aura de bourse particulière. Toute pension sera mise en commun, et la Supérieure locale pourvoira aux besoins des

Sœurs comme une bonne mère le doit à l'égard de [82] ses enfants : tout usage de propriété est interdit dans chaque Maison, n'y ayant rien de plus opposé à la pauvreté, et à l'union des cœurs ; car vous devez sentir que rien n'est plus capable d'entretenir la bonne intelligence, que ce désintéressément. Celles d'entre vous, mes chères Sœurs, qui ont soupiré après leur rétablissement et qui, rappelées par la Supérieure-Générale, sont accourues pour reprendre leur état et dont un bon nombre aura fait des sacrifices, les unes d'une manière, les autres de l'autre ; celles-ci, dis-je, auront sans doute conservé le même esprit que celles qui sont restées dans les Maisons ? Mais celles qui ont différé jusqu'ici à obéir à la voix qui les appelait, montreraient par une plus longue résistance que le bon esprit, dont je parle, les avait abandonnées. Cependant comme il faut que la Compagnie se renouvelle, pour entrer même dans les vues du gouvernement et satisfaire au désir de tant de départements qui demandent des Sœurs à la Supérieure-Générale : celle-ci prescrira un terme de délai aux Sœurs qui ne sont point encore rentrées, au bout duquel on avisera sur le sort de celles qui ne se seront point rendues dans le temps marqué.

Enfin, la Compagnie sera composée des Sœurs qui, comme on peut s'y attendre, vont se présenter en bon nombre pour se dévouer au service des pauvres. Le nombre des Postulantes jusqu'à ce jour est de soixante. Ces nouvelles Sœurs formées par les exemples, les vertus et les conseils des anciennes, ne pourront manquer de se remplir aussi du même esprit. Ne pourrait-on pas même dire que comme elles viennent s'agréger à vous, quoiqu'elles n'ignorent pas ce qui depuis une dizaine d'années est arrivé à votre Compagnie, c'est déjà cet esprit qui les conduit dans votre Communauté pour partager avec vous vos travaux, vos peines, vos fatigues, dans la vue de participer aussi à vos mérites ?

Ces mérites, mes très-chères Sœurs, ne peuvent être douteux. C'est vous surtout que regardent les paroles de bénédiction éternelle que Jésus-Christ au jugement dernier prononcera sur ceux qu'il aura fait placer à sa droite. *Venez les bénis de mon Père,* etc. Ce qui vous assure cette bénédiction, c'est votre charité, si cependant elle est entière et parfaite, c'est-à-dire, si après vous être rendues les servantes des pauvres, par charité, vous devenez, par la même charité, des Filles obéissantes et respectueuses à l'égard de vos Supérieures, et des Sœurs pleines de douceur et de tendresse envers vos compagnes et les pauvres. Telles furent les premières Filles de la Charité, à la naissance de votre Compagnie. Telles, j'espère, vous serez à sa renaissance. Afin de vous y engager par un nouveau motif, j'ai demandé pour vous toutes à notre Saint-Père le Pape Pie VII, sa bénédiction apostolique qu'il a eu la bonté d'accorder. Faites-vous un devoir de recommander chaque jour à Dieu sa personne sacrée et son Pontificat, mais pour votre propre intérêt, n'oubliez pas non plus dans vos prières journalières, celui qui, dans l'amour de Notre-Seigneur, est avec respect et avec vénération de votre Compagnie et de vous toutes en particulier, etc.

P. S. Nous accordons la permission de deux onces de pain les jours de jeûne, par égard à vos pénibles travaux, et toujours avec la condition d'un besoin réel et bien connu.

CIRCULAIRE DE M. PLACIARD.

S'en tenir aux communions que la Règle prescrit. Saint Vincent désapprouve celles qui désirent en faire d'extraordinaires.

Paris, 16 Janvier 1807.

MES CHÈRES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous ai recommandé dans la circulaire de ne rien ajouter à la Règle ni d'en rien retrancher ; c'est le seul moyen de conserver l'esprit de l'état, si l'on ne s'était jamais éloigné des maximes des fondateurs, malgré l'incrédulité de notre siècle, on n'aurait pas désiré et effectué la suppression des Ordres monastiques ; votre Compagnie n'a survécu aux établissements qui couvraient le sol de la France, que parce que saint Vincent vivait encore dans un grand nombre de Sœurs ; l'édifice de ce **[83]** grand serviteur de Dieu portait encore son empreinte. Vous ne pouvez mieux faire que de vous rappeler entièrement à votre institution ; vous n'aurez rien à craindre tant que vous serez sous l'égide de notre saint Instituteur. Vos Règles sont donc pour vous ce qu'était la loi de Moise pour les Israélites. Ce législateur, suscité de Dieu, prononce anathème contre celui qui aurait la témérité d'y faire le moindre changement. Saint Vincent annonce aussi les plus grands malheurs à celles qui toucheraient à ses institutions.

Il en est qui les changent sans en avoir l'intention ; je sais que des Sœurs se permettent des communions extraordinaires ; le motif en est louable sans doute ; il est beau d'être affamé du pain de vie, mais il faut de la sobriété, même dans la sagesse, dit saint Paul, et ce qui est bon en soi ne convient pas toujours. Dieu n'a pour agréable que ce qui est dans l'ordre ; or, mes chères Sœurs, ces communions extraordinaires ne sont pas conformes à l'esprit et aux maximes de saint Vincent ; elles étaient inconnues avant la Révolution ; on a fait sagement de les permettre dans les temps de crise ; aujourd'hui, que par un bienfait signalé de la Providence, vous êtes entièrement rentrées dans votre état, il faut, à l'imitation des Juifs, au retour de la captivité, revenir aux Règles qui vous sont prescrites à cet égard. Saint Vincent défend expressément dans ses Conférences du 14 juin 1643, du 5 novembre 1657 et du 16 mars 1659 : Dans un autre endroit il ajoute : «Je vous dirai que les communions trop fréquentes ont été de grands abus à plusieurs personnes, non à cause de la sainte communion, mais par la mauvaise disposition que souvent l'on y apporte. Ainsi, je le répète, ne communiez pas plus souvent que les autres, d'autant que l'uniformité demande que vous soyez semblables en toute chose. Lorsque vous aurez un grand désir de faire la communion à d'autres jours que ceux que la Règle prescrit, vous offrirez à Dieu votre désir, afin davoir et le mérite de la communion, et celui de l'obéissance à votre Règle.»

Comme nous ne pouvons mieux faire que de suivre ce que nous dit saint Vincent, vous voudrez bien, mes chères Sœurs, vous conformer à ce qu'il prescrit relativement aux communions. On vous a envoyé le calendrier de celles qui sont permises ; je souhaite qu'on vive assez bien pour les faire toutes, mais je n'en accorde aucune qui n'y soit pas portée, etc.

CIRCULAIRE DE M. HANON.

Préparation à l'extinction du schisme.

Paris, ler Janvier 1815.

MES TRES-CHERES SŒURS,

Que la grâce et la paix viennent sur vous, du Seigneur Dieu notre Père, et de son Fils notre Sauveur Jésus-Christ.

(Rom. 1, *7.)*

Ces vœux qui sont en tête de toutes les épîtres de saint Paul, que notre saint Instituteur nous a donnés pour salut en nos correspondances, ces vœux renferment tout ce qu'un père, un frère et un

ami vous souhaite de biens, tout ce qu'il n'a cessé, ce qu'il ne cesse encore de demander au Ciel pour vous..... Que la grâce et la paix viennent sur vous, mes très-chères Sœurs !.... La grâce sur chacune ! la paix sur toutes !.... La grâce en vos pensées, en vos désirs, en vos résolutions, en vos paroles, en vos actions, en vos peines ! La paix en vos consciences, en vos maisons, en vos offices, en vos rapports journaliers au dehors !.... La grâce, qui, fécondant vos pieux travaux, vous en procure un jour la plus riche moisson de récompenses et de mérites ! La paix, qui, devançant pour vous les joies du ciel, vous inonde ici-bas, dès cette terre de désolation, de toutes les délices de la vertu !

La paix ! disait saint Augustin, dans un sermon à son peuple après de longues et de cruelles agitations ; la paix ! la paix !.... A ce nom seul, vous tressaillez. Vos yeux se lèvent, s'attachent tous sur moi. Vos cœurs flétris par une suite de maux que n'ont jamais connus nos pères, par des retours et des redoublements inattendus qui trom **[84]** paient tout calcul, vos cœurs soulèvent le poids énorme qui les accable : ils se dilatent, ils respirent. -- Nous espérons, mes très-chères Sœurs, avoir bientôt à vous tenir ce langage. Nous ne pouvons encore vous annoncer la décision finale : son retard tient sans doute, quant à la terre, à cet encombrement d'affaires, de demandes qui se pressent autour du trône pontifical ; et quant au Ciel, ne tient-il pas à sa justice qui punit longuement nos longs écarts, qui veut attendre, pour nous rendre la paix, que nous la méritions par un retour entier à nos antiques vertus ? -- Rassurez-vous cependant, prenez courage, Filles de saint Vincent ! nous pouvons vous donner dès ce moment de grandes et solides consolations. Elles reposent, non sur un mot, une interprétation qu'on peut suspecter ou rejeter, mais sur des preuves, sur une suite de documents qui ne laissent aucun doute sur la manière dont le Pape et le sacré Collége regardent notre cause.

l° *Etat actuel de nos affaires à Rome*.... Une lettre de cette ville en date du 13 août nous annonça d'abord que le souverain Pontife prenait tout l'intérêt possible pour la conservation et la tranquillité des Sœurs de la Charité : et on convient, y est-il dit, sur le principe que cette Congrégation doit être rétablie sur la constitution primitive.... Ce n'a pas été la volonté du saint Père, ajoute-t-on, de faire aucun changement dans les constitutions, avec le rescrit. (C'est celui envoyé à Rethel par le cardinal Mattei.) Si des Sœurs doutent qu'il soit de lui, elles peuvent avoir tort. Nous n'allons point jusque-là : mais nous avons remarqué dans notre circulaire du 17 juillet qu'il faudrait voir l'original (on nous a écrit de Rethel même qu'il se trouve perdu), pour s'assurer que la traduction imprimée y est conforme, d'autant plus qu'il se trouve en cette traduction des inexactitudes et des faux. Il est encore palpable que ce rescrit lui-même détruit absolument toutes les prétentions du parti ; vu que le droit de gouverner la Compagnie n'y est donné à la chère Sœur Durgueil que *par manière de dispense,* et seulement *pour l'état présent, pour les circonstances présentes,* ou celles du 16 mars 1813. C'est une preuve sans réplique, que la chère Sœur Durgueil ne tient donc point ses droits de son installation ; qu'elle a régi durant les trois années antérieures, par la seule volonté d'un laïque (le ministre des cultes) ; qu'ainsi les Sœurs qui, durant ces trois ans, ont refusé de reconnaître son titre comme contraire aux institutions de saint Vincent, souffraient vraiment pour la justice et la défense, assurément bien légitime, de leur état.... Le parti même a tellement compris que ce rescrit lui était tout contraire, qu'il l'a caché quoiqu'il ne l'eût reçu que pour le publier, Il vous l'a caché à toutes durant seize mois, et trois grands mois après la fin des temps fâcheux : il me l'a caché à moi-même durant le mois entier de juin, et précisément dans le temps où nous discutions ses prétentions.

A l'appui de la première lettre venue de Rome, diverses personnes, dont plusieurs distinguées, en reçurent d'autres qui augmentèrent notre espoir. Nous en citerons une de son éminence le cardinal di Pietro, en date du 10 novembre dernier.... Une dame lui demandait pour une Sœur, quelque permission que j'hésitais de donner.... « Quant à cette Sœur N., lui dit son éminence, je suis persuadé que M. Hanon ne se refusera pas à.... si cette indulgence de sa part ne s'oppose point au Réglement du saint Fondateur. Je vous le souhaite, et si l'opportunité s'en présente, je ne manquerai pas de favoriser vos instances. Cependant je vous prie de lui faire mes compliments, ainsi qu'aux bonnes filles que vous me nommez... » Depuis ce temps, un prélat respectable qui arrivait de Rome

nous assura que le sacré Collége reconnaissait unanimement la légitimité de nos droits et la justice de notre cause.... Il nous remit en même temps une lettre de M. Sicardi, notre premier Assistant et votre ancien Directeur-Général, mes très-chères Sœurs ; par conséquent l'homme le plus intruit de vos constitutions, de vos Règles, de vos rapports avec les fils et le successeur de saint-Vincent, avant que la révolution ne fût venue tout renverser et tout confondre dans le sanc [85] tuaire même. Ce digne Missionnaire nous mande en date du 2 octobre, que le saint Père lui a parlé deux fois de nos affiaires, qu'il connait bien les personnages qui ont excité parmi vous une pareille insubordination. Il traite d'indépendantes celles qui se sont séparées d'un établissement fixé par saint Vincent, et qui s'était conservé jusqu'ici avec autant d'avantage pour les pauvres que d'édification pour les fidèles.... Il nous exhorte à continuer de soutenir fortement la bonne cause.... Il nous en promet le succès si désiré de vous, de moi et de tous ceux qui aiment le bon ordre et le bien public ; et j'espère, ajoute-t-il, qu'avec encore un peu de patience, vous reverrez les Filles de la Charité réunies sous le même régime, la même autorité.

2° *Etablissement projeté de la Compagnie en Irlande*. Un décret positif émané du Saint-Siège, a déjà confirmé cette assurance et ces promesses de M. Sicardi.... Mgr Murray, archevêque d'Hiérapolis et coadjuteur de l'archevêque de Dublin, maintenant à Paris, après avoir pris l'autorisation du Pape à ce sujet, nous a demandé (à nous et non à d'autres) quelques-unes de nos Sœurs pour l'établissement de votre Compagnie en Irlande. La supplique qu'il a présentée à Rome, porte que quelques dames et demoiselles de Dublin désirent y établir la Congrégation dite des Filles de la Charité, fondée en France par saint Vincent de Paul, avec les mêmes règles et constitutions prescrites par le saint Fondateur.... Le rescrit pontifical qui accorde cette grâce, fait la mention et la réserve expresse de tous les droits y compétents aux prêtres de la Congrégation de la Mission : *Sine tamen præjudicio jurium presbyteris dictæ Congregationis in quocumque casu competentium...* , et enfin les instructions relatives que nous avons reçues en même temps, nous recommandent de fonder et de régler ces nouveaux établissements comme l'ont été ceux de Pologne et d'Espagne, qui, comme vous savez toutes, mes très-chères Sœurs, doivent toujours être unis à ceux de France, sous la dépendance immédiate et exclusive, pour leur régime intérieur, du Supérieur-Général de la Congrégation ou de ses délégués, les Visiteurs de nos provinces particulières dans ces pays étrangers... Vous pensez bien, mes très-chères Sœurs, que je me suis empressé de seconder des intentions et des autorités si respectables. L'établissement, selon toute apparence, va se former : je recommande à vos prières cette œuvre si précieuse pour la religion, si honorable pour vous.

3° *Reprise du costume pour nos Sœurs expulsées par le dernier Gouvernement*. A cet événement qui remplira vos ames d'une bien douce consolation, mes très-chères Sœurs, ajoutons-en un autre qui ne saurait manquer d'avoir aussi tous vos suffrages. Il faut enfin faire cesser la proscription de tant de dignes Filles de saint Vincent, qui gémissent encore loin de leurs Sœurs, loin des malades et des pauvres que, par une mesure qu'un tyran seul pouvait imaginer, on leur a interdit de soulager et de servir. Je sais que leur état vous touche, vous afflige : il me déchire l'âme : il scandalise toutes les âmes religieuses et sensibles.... Puisqu'aujourd'hui nous nous livrons au doux espoir de voir bientôt sécher la zizanie que l'homme ennemi a semée parmi vous, pourrions-nous, mes très-chères Sœurs, ne point aller au-devant d'elles, ne point les appeler avec empressement, et ne pas leur rouvrir toutes les portes de la maison paternelle qu'elles ont défendue avec tant de justice, de foi et de courage ? Et vous aussi, avez des droits à nos éloges, à la reconnaissance de la famille, très-chères Sœurs, qui ne quittâtes point votre costume ni vos fonctions auprès des pauvres, mais qui les conservâtes sans adopter les nouveautés, sans prendre part aux mouvements qu'on excitait autour de vous, et en gardant toujours les vœux, les sentiments que vous avaient transmis vos respectables Mères !.... Du reste encore, disions-nous dans notre circulaire du 25 juin dernier :

Pour revenir à la reprise du costume, nous ac [86] cordons la faculté de se revêtir de suite de votre saint habit, à toutes celles de nos chères Sœurs, qui, réunies deux, trois ou plus, dans un établissement de charité quelconque, y voudraient vivre jusqu'au moment de leur rentrée dans vos Maisons, sous l'observation de leurs Règles.... Quant à celles qui vivent seules dans leur ménage, dans leurs familles ou sous les toits hospitaliers qui les ont recueillies avec tant d'intérêt, nous nous

réservons de leur accorder à chacune, en particulier, la même permission de s'y revêtir de leur costume, si elles nous en font la demande, et quand d'ailleurs nous nous serons assuré que cette reprise ne peut avoir aucun inconvénient, soit pour l'honneur de la Compagnie, soit pour elles-mêmes.

Nota. N'entendons point, au reste, renfermer dans cette permission de reprendre l'habit des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, ni celles qui auraient été renvoyées du corps pour quelque cause, à quelque époque ou sous quelque Supérieure que ce fût, ni les anciennes Sœurs qui n'y sont pas rentrées depuis son rétablissement en 1801, ni les Sœurs qui seraient sorties d'elles-mêmes depuis le commencement de 1809, pour des causes étrangères à nos malheurs actuels.... Si quelques-unes d'entr'elles ont le désir de rentrer, qu'elles nous le transmettent par écrit ; nous nous informerons avec soin de ce qui les concerne, et nous nous empresserons de les recevoir de nouveau, s'il y a lieu.

4° *Rentrée des mêmes Sœurs expulsées dans les Maisons de la Compagnie*. Cette justice que nous rendons à nos Sœurs victimes d'un acharnement impie contre l'autorité et les institutions de l'Eglise, cette justice n'est pas complète : elle ne répond pas même totalement à nos vues.... Des raisons d'ordre et de prudence nous imposent la loi de ne point aller au-delà pour le présent. Que ces chères Filles se contentent donc aujourd'hui des consolantes prémices de leur rentrée effective et prochaine. Nous les rappellerons aux offices, aux places et aux maisons de la Compagnie, tout aussitôt et à mesure qu'il nous sera possible de le faire...: en attendant, qu'elles restent, jusqu'à nouvel avis de notre part, dans les lieux où elles sont à la réception de la présente ; qu'elles y restent, à moins que quelques-unes des Sœurs Servantes en actuel exercice dans des Maisons voisines, ne les invitent à y venir partager leurs travaux, ou qu'elles-mêmes, en s'offrant, n'obtiennent l'avantage d'y être admises de gré à gré.... Nous permettons, nous approuvons, nous encouragerons, pour cette fois, ce genre d'arrangements : nous désirons qu'ils soient multipliés en proportion des besoins....; mais les rentrantes n'y pourront être que provisoirement et comme passagères : elles y seront sous la Règle et sous la dépendance de la Supérieure locale, qui, au surplus, nous donnera avis de la rentrée ou du séjour desdites Sœurs dans sa Maison.

5° *Demande des saints vœux, soit à renouveler, soit à émettre pour la première fois*. Vous touchez à l'instant, mes très-chères Sœurs, où vous devez la faire, cette demande ; et déjà un grand nombre d'entre vous me manifestent leurs désirs, leur embarras, leurs inquiétudes à cet égard. Supprimer en effet les saints vœux, ou les suspendre, ou les laisser tomber d'eux-mêmes tout à la fois, dans toute la Compagnie, serait sans doute en achever la ruine ; une charpente dont tous les liens sont supprimés s'écroule sous son poids.... Notre position exige, d'autre part, quelques mesures de circonstance.... Je vous entretiendrai d'abord de la formule de vos vœux ; ensuite du lien et de l'engagement sacré qui en résulte, puis nous viendrons aux moyens d'en faire la demande dans le moment actuel.

Formule des saints vœux. Les deux familles de Saint-Vincent n'en ont jamais connu d'autre pour vous, mes très-chères Sœurs, que celle qui exprime l'obéissance au vénérable Supérieur- Général de la Congrégation de la Mission. Il n'y a point encore cinq ans qu'on a imaginé la seconde formule, qu'on pourrait tolérer en la prenant dans le sens de vos anciens et véritables statuts, mais qui, dans les principes et les intentions du parti, effacerait bientôt les preuves et jusqu'au souvenir de votre ancien régime.... Que de fruits amers en sont éclos ! car c'est à cette époque surtout qu'ont, **[87]** éclaté les troubles et les scandales. C'est à son occasion que votre respectable Supérieure-Générale, la très-chère Sœur Moustirot, s'est vue contrainte d'abandonner la conduite et de fuir...., que je fus exilé, traîné dans les cachots... , que tant et tant de vos compagnes ont été dénoncées, chassées de vos hospices, dépouillées forcément de votre saint habit, interdites de toutes fonctions envers les malheureux, errantes, poursuivies avec acharnement de lieu en lieu, en proie à la misère et aux douleurs auxquelles plusieurs ont succombé. Ces faits sont d'hier ; ils sont publics, connus de vous et de toute la France, et on a pu vous dire que ces Sœurs *ont quitté* leur état et leurs fonctions !.... Disons plutôt, mes très-chères Sœurs : Comme d'après l'Evangile, on connait l'arbre par ses fruits,

cette formule de 1810 est jugée par ses suites, ainsi que les principes et l'esprit qui la dictèrent ou la firent valoir.... N'en parlons plus.

Votre formule ancienne, celle que presque toutes vous prononçâtes tant de fois avec une joie sainte au pied des saints autels ; l'expression de votre obéissance au vénérable Supérieur de la Congrégation de la Mission, fut en usage parmi vous dès le berceau de votre Compagnie. Saint Vincent la suppose ; il la commente, la développe dans ces précieuses Conférences qu'on vous lisait autrefois avec tant de fruit... Cette formule est encore attestée, transcrite mot pour mot ; elle est signée par M. Alméras, le successeur immédiat de saint Vincent, à la page 106 du manuscrit original de vos Constitutions. Vous savez aussi toutes que c'est dès 1700 qu'un de vos sages Directeurs-Généraux, M. Hénin, a rédigé votre Catéchisme des vœux ; et en 1701, que M. Pierron, notre quatrième Supérieur-Général, l'a approuvé. Vous y avez sous les yeux cette ancienne formule de vos saints vœux, expressément, verbalement insérée, donnée pour Règle et expliquée dans tous ses termes. Comment donc qualifier cette assertion si souvent répétée, même imprimée par le parti, que vos saints vœux n'existaient pas avant M. Bonnet, notre sixième Supérieur-Général, mort seulement en 1735 ; que c'est lui seul qui les imagina, les prescrivit, en rédigea la formule, pour établir une autorité absolue et despotique du Supérieur et sur les élections et sur toutes les Sœurs ?

Engagement, lien des vœux. Nous ne vous parlerons ici, mes très-chères Sœurs, que de l'engagement ou du lien réciproque qui s'établit par les saints vœux entre la Compagnie et vous. Mais je vous prie de me donner toute votre attention, puisqu'il s'agit d'une matière qui intéresse gravement votre salut, et le salut, la conservation de votre saint état. Vos vœux, mes très-chères Sœurs, sont un échange mutuel de charges et de biens, une convention, un véritable contrat. La votante s'engage, se lie et se dévoue à la Compagnie ; la Compagnie s'engage, se lie à la votante. La Sœur met en commun, à la disposition des Supérieurs, sa volonté, son temps, ses forces, son travail, son industrie pour le service des pauvres et de la Compagnie. Les Supérieurs, de leur côté, communiquent à la Sœur tous les biens spirituels et temporels de la société. *Tous ses biens spirituels,* savoir, ses bonnes œuvres, ses suffrages, ses bons exemples, pratiques, règles, instructions domestiques, tous ses moyens de salut et de perfection, les grâces d'élite que le Seigneur et l'Eglise ont attachées an saint état des Filles de saint Vincent. *Tous ses biens temporels,* tels que l'habit, la nourriture et autres nécessités corporelles en tout état de santé, vieillesse, infirmité, maladie ; les offices, les places dans la Société à proportion des talents ; la haute estime, la considération générale dont elle jouit dans le monde et qui se réfléchit sur les sujets. -- Or, la nature d'un contrat, c'est que les deux parties s'instruisent, qu'elles s'avertissent franchement de leurs intentions ; c'est qu'elles stipulent, qu'elles s'obligent et se lient l'une à l'autre, selon les conditions énoncées et convenues entre elles ; c'est que l'une des deux n'entende pas ou ne croie pas se dégager, tandis que l'autre resterait ou se croirait liée.... Il est bien évident que dans un tel état de choses, il n'existerait plus d'égalité dans les échanges, par conséquent de garantie ni de contrat. Une partie serait lésée, trompée dans son attente ; ce serait donc une fraude, une injustice grave, mortelle de **[88]** sa nature, et de plus ici, un sacrilége pour la violation du saint nom de Dieu, qui intervient et qu'on invoque comme témoin, comme garant d'une promesse qui n'existerait pas ou qui serait détruite par une intention contraire.

Appliquons maintenant, mes très-chères Sœurs, les décisions de votre Catéchisme des vœux à ces principes incontestables et lumineux ; vous y trouverez toutes de grands sujets de réflexion. -- 1° Si une Sœur faisait, ou renouvelait les vœux de la Communauté sans en avoir eu la permission des Supérieurs, ces vœux seraient nuls ; vous sentirez qu'en ce cas il n'y aurait point eu de conventions préalables ; il n'y aurait point d'engagement réciproque ou de contrat, vu que la Compagnie ne saurait être engagée à son insu, sans son consentement ou celui des chefs qui la régissent et représentent. Non-seulement les vœux faits sans la permission des Supérieurs sont nuls et sans aucun effet ; mais ils sont criminels et sacriléges pour celles qui les auraient faits ainsi ou provoqués ou conseillés sciemment, par la raison sus-dite que ce serait prendre en vain le redoutable et très-saint nom de Dieu. -- 2° Les Supérieurs ou chefs de la Compagnie qui permettent les vœux, ne sont et ne peuvent être ni les Sœurs Servantes locales, ni les Officières, ni même la

Supérieure, vu que toutes ces Sœurs sont obligées d'obtenir elles-mêmes la permission de les renouveler, et que la Supérieure les demande chaque année au Supérieur-Général pour elle et toutes les Sœurs. Le Catéchisme vous dit en plusieurs endroits que les Supérieurs qui peuvent vous permettre les vœux, ceux à qui les Filles de la Compagnie doivent obéir par leur vœu, sont vos Supérieurs de Paris, ou, comme il le détermine encore, le successeur de votre saint Fondateur, le Supérieur-Général de la Congrégation de la Mission, dont la mention expresse a toujours été insérée dans la formule des vœux ; et à défaut du Supérieur, le Missionnaire, leur Directeur à qui il confie leur conduite générale.-- 3° Comme jamais vos Supérieurs n'accordent la permission de faire. les saints vœux, à moins qu'elle ne leur soit expressément demandée, il en résulte qu'une Sœur qui, au temps prescrit par les statuts, ne renouvelle ou ne fait pas cette demande, indique par-là même qu'elle ne veut plus s'engager envers la Compagnie. Ainsi tout contrat tombe, l'engagement réciproque est fini ; comme elle peut quitter, on peut aussi la congédier ; et si les Supérieurs ne le font pas pour des considérations quelconques, cette Sœur n'en a pas moins cessé d'être Fille de la Charité ou membre de la Compagnie. Elle continuerait à en porter l'habit, à en remplir les places, les fonctions : elle n'en a pas moins perdu toute participation et tout droit à tous les biens spirituels du corps ; les biens temporels même ne lui seraient plus dus qu'à titre de salaire ou de compensation pour son service actuel. -- 4° Il y aurait encore plus de désordre, plus d'injustice et plus de perte pour vous, mes très-chères Sœurs, à demander les vœux sans intention de les faire, ou à ne les pas faire par négligence, spéculation ou mépris, quand ou en a demandé et obtenu la grâce ; ces Sœurs, dit le Catéchisme, pèchent grièvement, trompant leurs Supérieurs en matière considérable, vu qu'elles abusent de leur confiance ; que, par leur faute et tromperie, les Supérieurs se croient toujours liés, engagés envers elles, tandis qu'elles-mêmes se dégagent ; vu encore qu'elles tiennent ou plutôt qu'elles volent ou surprennent les avantages, distinctions, offices de la Société, contre l'intention de ses chefs et au préjudice de ses vrais membres. -- 5° Ici, c'est le Catéchisme des vœux lui-même qu'il faut citer et développer : (il faut en dire autant des Sœurs qui, au moment actuel, n'en feraient pas la demande, et de celles qui ne sont pas admises à les faire. Ces trois classes de Sœurs) (L'article 12 des constitutions le porte aussi expressément.) Ainsi elles ne peuvent être ni Supérieure, ni Assistante, ni Econome, ni Officière. Les constitutions, art. 14, y sont aussi formelles. Pour les mêmes motifs, les dites Sœurs ne sauraient être Visitatrices ni Sœurs Servantes, ni Assistantes dans les Maisons parti **[89]** culières ; parce qu'en tout état et en tout droit on ne peut être chef d'un corps dont on n'est pas membre, parce qu'on ne peut ni mériter, ni partager la confiance et l'autorité des Supérieurs, quand on les trompe ou qu'on les brave ; parce que de telles Officières ou Supérieures n'iront pas maintenir des Règles, des constitutions et des vœux qu'elles-mêmes méprisent ; qu'ainsi l'esprit et le corps même de la Compagnie seraient bientôt en dissolution.

Venons à la demande des saints vœux pour le moment présent.

Demande des saints vœux aux Supérieures locales. Les jeunes Sœurs dont les cinq ans de probation sont accomplis ou le seront au 25 mars prochain, toutes les Sœurs qui ont déjà fait les saints vœux et qui désireront les renouveler, soit celles qui sont restées dans nos Maisons aux années précédentes, soit celles qui y seront rentrées, d'après l'article 4 ci-dessus, sont invitées, admises à faire, selon l'usage et le plus tôt possible, la demande des saints vœux à leur Supérieure locale.-- Si celle-ci refuse, ou s'il y a juste motif de présumer qu'elle négligera de nous faire passer les désir et demande des vœux, les Sœurs dont il s'agit doivent nous les transmettre elles-mêmes, soit de vive voix, soit par lettres. Une Supérieure quelconque n'a pas le droit, elle se rend coupable d'après ses Règles mêmes, de l'empêcher. -- Si elle le faisait ou tentait de le faire, les Sœurs susdites nous demanderont les saints vœux, soit par quelqu'une de leurs compagnes, soit par toute autre Sœur ou autre moyen.

Nota. L'invitation susdite de demander les saints vœux s'étend aussi à toutes les Sœurs expulsées par le dernier gouvernement, qui auraient repris leur costume, d'après l'article 3 ci- dessus, même restant encore dans des Maisons qui ne sont pas de la Compagnie. Ce sera la plus ancienne d'entre elles qui nous en transmettra la demande pour elle-même et ses compagnes. -- Celles des Sœurs

pareillement sorties ou expulsées à raison de nos troubles, qui seraient seules dans leurs familles ou des maisons particulières, pourront aussi nous adresser directement leur demande des vœux, mais en nous exposant plus en détail leur position et les moyens qu'elles y trouveraient pour les garder exactement.

Transmission des demandes susdites par les Supérieures locales. Chaque Sœur Servante ayant recu de ses Sœurs, selon ce que dessus, la demande des saints vœux, soit à renouveler, soit à émettre pour la première fois, nous la fera passer directement. (Cette mesure n'est que pour cette fois et vu les circonstances.) -- Elle y joindra ses notes et son sentiment, pour ou contre, à l'égard de chaque Sœur dont elle transmettra la demande, avec ses noms, prénoms, années de naissance et de vocation. (Elle nous marquera en même temps le nombre actuel ou effectif de ses Sœurs ; combien sont au-dessus et combien au-dessous des cinq ans d'épreuves.) -- Cette transmission des demandes des vœux par les Sœurs Servantes devra se faire au plus tôt, pour que, selon l'usage, nous les ayons toutes reçues dans le courant de janvier.... Nous-même ensuite, dans le courant de février, ferons passer la permission que nous aurons accordée, et les instructions qui pourraient être nécessaires pour l'émission ou la rénovation au 25 mars prochain.

Qu'il m'est pénible, mes très-chères Sœurs, d'avoir à déployer ainsi, pour réunir et pour sauver la précieuse famille, toute la latitude des pouvoirs que les institutions de notre saint Fondateur et la délégation du souverain Pontife m'ont donnée, tandis qu'il m'eût été si doux, qu'il entrait tant dans mes désirs et dans mes vues, de n'en user que de concert et par l'organe de vos Supérieures ordinaires !.... Le temps viendra (et nous avons, d'après ce que dessus, l'espoir fondé que ce sera bientôt), le temps viendra où nous reprendrons avec joie le cours paisible de nos usages, de nos constitutions et de nos Règles.... Ralliez-vous cependant, mes très-chères Sœurs, ralliez-vous d'avance autour de ce trésor que vous laissa saint Vincent ; de cette arche sacrée où reposent ensemble la sûreté, la gloire et tous les biens de la famille.... Ne vous laissez donc plus ni ébranler, ni surprendre par tous les piéges **[90]** qu'on a semés depuis long-temps, qu'on sème encore autour de vous.... Restez paisibles dans l'attente du jugement définitif... Remplissez cependant vos fonctions saintes avec un nouveau zèle.... Redoublez aussi vos prières, vos bonnes œuvres, pour obtenir enfin du Ciel une réunion solide, générale, des esprits et des cœurs... Reposez-vous du reste sur mon zèle, sur mon entier dévouement pour la plus importante, la plus juste des. causes. Avec la grâce du Seigneur et la protection de saint Vincent nous sauverons, j'espère, votre admirable Institution d'un des plus grands dangers qu'elle pourra jamais courir.

Je suis, etc.

CIRCULAIRE DE M. HANON.

Jugement du Pape Pie VII qui a mis fin au schisme.

Paris, 24 Février 1815.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je me hâte de vous transmettre une copie authentique de la décision de Rome sur nos affaires. Je vous la donne en latin et en français ; *en latin*, pour que MM. les Ecclésiastiques, à qui je vous permets de la communiquer, mais specialement MM. vos Curés et Confesseurs, puissent s'assurer

par eux-mêmes et vous donner la certitude que la traduction est d'une exactitude scrupuleuse : *en français*, pour que vous puissiez entendre, par vous-mêmes, les intentions du Pape, et qu'à sa voix toute opposition cesse, tout souvenir s'efface, que tous les cœurs et les esprits ne soient plus qu'un en Jésus-Christ par l'observance des saintes Règles, par la confiance et la soumission aux Supérieurs légitimes, par un attachement intime et désormais inébranlable aux constitutions et aux usages de votre état.

Dilecto filio d'Astros, Vicario Capitulari, Parisiis.

Dilecte Fili, salutem et apostolicam benedictionem.

Quæ propter tristissimorum temporum iniquitatem, inter Filias Caritatis D. Vincentii a Paulo aliquot per annos eruperunt, atque etiam nunc velut cancer serpunt dissidia dissensionesque, ad aures nostras multis abhinc mensibus pervenêre. Frustrà laboramus, si verbis explicare conemur quantum idcirco paterno ceperimus animo dolorem, ob peculiarem arnorem quo sanctissimum illud et salutare amplexi fuimus institutum ; cui hujusmodi discordiarum flamma et multùtn mali **[91]** intulerat et interitum quoque ipsum, minitari propemodùm, videbatur.

Quùmque prece et obsecratione humili, ferventique studio litteris ad nos missis postulatum sit, ut his malis Apostolicâ provisione consuleremus, nullâ interpositâ morâ, rem omnem, accuratè, sanè, diligenterque expendi euravimus ; verùm relationum varietas, gravissimorumque quibus premimur negotiorurn copia, quominùs hâc de re sententiam nostram explicaremus, moram impedimentumque attulerunt. Tandem, postquàm nullis in re investiganda curis pepercerimus, promptior simulque efficacior pacis restituendæ discordiarumque germina radicitùs evellendi ratio hæc nobis visa est.

Habeantur nempè quani celerrimè generalia earumdem Filiarum Caritatis comitia in quibus liberè et servatis omnibus quæ institutum illud sancit, solemniis præposita generalis seligatur. Hunc ad finem et pro hac vice tantùm iis constitutionum articulis qui præpositæ generalis eligendæ tempus Pentecostes præfigunt, illiusque oflicium triennii finibus cœrcent, apostolicà auctoritate derogamus, decernentes eos menses qui ab hâc electione ad proximam Pentecosten excurrent, in memorati triennii spatio nullâ ratione esse numerandos.

Ut autem extraordiriarius hic indicatur conventus, utque in antecessum singula quæque ad illum cuni omnium Sororum assensione atque approbatione celebrandum parari opportune queant, te, dilecte Fili, in Visitatorern apostolicum totius Congregationis Filiarum Caritatis deputamus, eligimus, nominamus.

Sarta tecta tamen manere volumus jura dilecti filii Hanon, generalis Præfecti Missionis, qui unà tecum præfatis comitiis intererit, munia quotquot per statuta ei commissa sunt implebit ; et in quâque re consilia tibi præsidiaque suppeditabit **[92]** opportuna, ut simul collatis consiliis opibusque vestris dispersæ Sorores in unum revocentur, animi iterùm vinculo pacis caritatisque colligentur, omniaque in pristinum rectum ordinem unitatemque restituantur ; ut ità Filiæ Caritatis pacatè et cum obedientiæ laude ad majorem Dei gloriam, ad Ecclesiæ gaudium et ad commodum christianorurn constantià et fortitudine stabiles sint, abondantes ut antea in opera misericordiæ non sine gravi cura et labore quemadmodùm laudati Vincentii sancti præcepta institutioque expostulant ; scientes quod earum labor non est inanis in Domino, teste apostolo ad Corinthios (I, xv, 58). Interim vero tibi, dilecte fili, apostolicam benedictionem peramanter impertimur.

Datum Romæ, apud Sanctam Mariam majorem, die 19 januarii anni 1815, pontificatûs nostri anno 15e.

PIUS PP. VII.

Pour copie conforme,

A notre cher fils d'Astros, Vicaire-Capitulaire, à Paris.

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Il nous est parvenu depuis plusieurs mois que des disputes et des dissensions ont éclaté durant quelques années, parmi les Filles de la Charité de saint Vincent de Paul, et qu'elles s'y répandent encore comme la gangrène, par suite de l'iniquité des temps actuels, si déplorables. Nous chercherions en vain des termes pour exprimer la profonde douleur qu'en a ressentie notre cœur paternel, vu l'affection toute particulière que nous portons à cet Institut aussi recommandable par **[91]** une sainteté éminente que par son utilité ; ces flammes de discorde lui ayant fait beaucoup de mal, et semblant même le menacer d'une destruction entière.

Or, comme plusieurs lettres nous ont été adressées, pleines de demandes, d'humbles supplications, de vœux ardents, pour que nous remédiions à ces maux par une disposition Apostolique ; nous avons fait, sans délai, examiner toute l'affaire avec beaucoup de soin, d'exactitude, de diligence. Mais la diversité des relations et la multitude des affaires très-importantes dont nous sommes accablés, ont apporté du retard et des obstacles à ce que nous rendions notre jugement. Cependant, enfin, après n'avoir rien épargné pour démêler la vérité, voici le moyen le plus prompt et le plus efficace que nous croyons devoir, prendre pour rétablir la paix et détruire jusqu'aux germes de ces dissensions.

On tiendra, le plus tôt possible, une assemblée générale des mêmes Filles de la Charité, pour y élire une Supérieure-Générale, en toute liberté de suffrages et en y observant toutes les formalités établies par leurs constitutions. A cette fin et pour cette fois seulement, nous dérogeons par notre autorité apostolique, aux articles des mêmes constitutions qui fixent à la Pentecôte le temps de l'élection d'une Supérieure-Générale et la durée de son office à trois ans ; et nous décernons que les mois qui vont encore s'écouler, de cette élection à la Pentecôte prochaine, ne pourront être aucunement comptés dans le susdit triennal.

Mais, pour que cette assemblée extraordinaire soit convoquée, pour que toutes choses soient préparées à l'avance et convenablement, pour que cette assemblée se tienne avec l'assentiment et l'approbation de toutes les Sœurs, nous vous députons, cher fils, nous vous élisons et vous nommons comme Visiteur apostolique de toute la Compagnie des Filles de la Charité.

Nous voulons cependant que les droits de notre cher fils Hanon, Préposé-Général (de la Congrégation) de la Mission, soient maintenus dans toute leur intégrité ; il assistera avec vous à ladite assemblée ; il y remplira toutes les fonctions qui lui **[92]** sont commises par les statuts (1) ; et en toutes choses il vous donnera les avis et l'appui convenables, afin que, par la réunion et l'ensemble de vos conseils et de vos moyens, toutes les Sœurs dispersées soient rappelées dans la famille ; que les cœurs se rattachent par les liens de la paix et de la charité, et que toutes choses soient rétablies dans l'ancien bon ordre et l'unité ; afin que, réunies ainsi paisiblement et sous le joug honorable de l'obéissance, les Filles de la Charité soient affermies en constance et courage pour la plus grande gloire de Dieu, la joie de l'Eglise et l'avantage des chrétiens ; afin qu'elles abondent comme ci-devant en œuvres de miséricorde, qu'elles ne se laissent point abattre sous le poids des peines et des travaux qui y sont attachés, comme les Règles et l'institution de saint Vincent le prescrivent ; persuadées qu'elles doivent être, que leur travail ne sera point sans récompense devant le Seigneur, suivant le témoignage de l'Apôtre aux Corinthiens. Et cependant, cher fils, nous vous accordons affectueusement notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome à Sainte-Marie majeure, le 19 janvier de l'an 1815, de notre pontificat le quinzième.

PIE VII PAPE.

D'ASTROS, *Vcaire-général*.

Nota. 1° Si la Supérieure-Générale est élue assez à temps pour qu'elle nous demande les saints vœux et qu'elle puisse en envoyer notre permission à ses Sœurs, nous reprendrons avec plaisir nos usages anciens à cet égard comme à tout autre. Cependant le petit nombre de Maisons ou de Sceurs qui n'attendaient que la décision du Pape pour m'adresser leurs demandes, sont invitées à le faire encore au plus tôt, pour n'être pas omises dans la liste des permissions, s'il arrivait que le peu de temps qui nous reste pour l'envoyer ne permît pas d'attendre l'élection.

2° C'est aussi le moment de proclamer un fait bien important pour la consolation de toutes nos chères Sœurs, pour l'honneur même des deux familles de saint Vincent et l'édification générale des fidèles : c'est que ces troubles, ces divisions que va éteindre le jugement paternel du souverain Pontife n'ont eu pour cause que l'impiété, l'esprit de schisme et le despotisme du dernier gouvernement, ainsi que l'influence et l'action de quelques étrangers. L'immense majorité de nos chères Sceurs resta toujours intimement attachée à ses Constitutions et à ses Supérieurs légitimes..... Dès avant l'arrivée du Bref, plus de cent cinquante Maisons entières nous avaient demandé les saints vœux de la **[93]** manière prescrite par notre circulaire du 1er janvier. Dans les Maisons où l'élan du cœur était comprimé, quatre, six, huit et jusqu'à douze Sœurs s'unissaient pour nous adresser leurs demandes, outre une foule de lettres particulières que nous avons reçues sur le même sujet. Après la décision du Saint-Siège, nous n'avons plus à douter de l'unanimité ; il n'y aura peut-être pas une Sœur sur cent qui ne se joigne et ne contribue pour sa part à la satisfaction générale.

Je suis avec un bien sincère et respectueux attachement en notre Seigneur Jésus-Christ, etc.

(1) Les fonctions du Supérieur ou Préposé-Général de la Mission à l'élection d'une Supérieure-Générale sont, d'après les Statuts (articles 19-24), de présider l'assemblée, de proposer les deux Sœurs sur qui les votes se balancent, de recevoir ceux-ci avec un autre Prêtre de la Mission qu'il s'adjoint, de proclamer la nouvelle Supérieure-Générale, de confirmer son élection, d'en dresser l'acte et de le signer avec qui de droit.

CIRCULAIRE DE M. HANON.

Au sujet de l'entière réunion.

Paris, 16 Septembre 1815.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Ce fut sans doute comme un miracle et une preuve bien éclatante de la protection du Ciel sur les familles de saint Vincent, que nous ayons reçu le dernier Bref pontifical, et avec lui la paix, au

moment même où le retour de Bonaparte nous replongeait dans les plus grands périls, dans la consternation et dans les alarmes... Mais alors nous n'avons pu qu'ébaucher l'œuvre importante de notre Restauration. La nomination d'une nouvelle Supérieure-Générale n'était, dans l'intention du souverain Pontife, que le prélude et le moyen de trois autres objets si désirés de toutes les vraies Filles de saint Vincent, si nécessaires à leur bonheur, à leur salut, à la conservation de votre Compagnie, savoir, 1° la rentrée effective de toutes nos chères Sœurs dispersées ; 2° la réunion sincère et totale des cœurs ; 3° le rétablissement de la Règle et du bon ordre ancien : *Ut dispersæ sorores in unum revocentur... animi iterùm vinculo pacis caritatisque colligentur... omniaque in pristinum rectum ordinem unitatemque restituantur...* C'est de ces trois objets recommandés, voulus, enjoints si fortement par le Pape, que je viens vous parler dans cette circulaire, qui est le complément de mes deux dernières, que je devais vous adresser au mois de mars, mais que des circonstances trop connues ont retardée jusqu'ici.

1° *Rentrée de toutes nos Sœurs dispersées,* c'està-dire de toutes celles qui ont été chassées ou forcées de sortir pour s'être refusées à des innovations voulues par un gouvernement aussi antichrétien que tyrannique. (*Voyez* la note page 4, de notre*Circulaire* du 1er janvier dernier.)

Dispositions générales. Nous désirons que toutes, sans exception, soient rentrées au plus tôt, et pour la Toussaint, autant que possible, dans les Maisons de la Compagnie ; et pour exécuter cette mesure, voici la marche que nous croyons devoir prescrire, après en avoir communiqué avec la chère Sœur Supérieure-Générale et son conseil. Toutes nos chères Sœurs encore dispersées qui, à la réception de notre présente circulaire, n'auront pas reçu d'ordre pour une destination particulière, pourront se rendre de suite et sans autre avis dans toute Maison où la Sœur Servante les inviterait à venir pour y rester provisoirement ou jusqu'à placement définitif, si leurs infirmités ou leur âge n'y font obstacle. A défaut d'invitation, elles pourront s'annoncer ou s'offrir elles-mêmes pour quelque Maison que ce soit, et les Sœurs Servantes sont autorisées à les y recevoir : elles seconderont même en cela nos plus ardents désirs. Si quelque Sœur sortie n'était ni envoyée, ni invitée, ni acceptée pour une Maison quelconque, aux termes des deux articles précédents, elle devra s'adresser de suite à la Communauté ou à nous, pour qu'il y soit au plus tôt pourvu. Au reste, les **[94]** Sœurs Servantes qui auront reçu chez elles quelqu'une des Sœurs sorties, sont tenues d'en donner aussitôt avis à la chère Sœur Supérieure-Générale ou à nous ; et lesdites Sœurs rentrées en quelque Maison que ce soit, devront y vivre sous la Règle et sous la dépendance de la Sœur Servante actuelle.

Dispositions particulières pour les Sœurs âgées et infirmes. Elles rentreront de droit dans leurs anciennes Maisons, dès qu'elles y seront redemandées ou admises par l'administration, de concert avec les Sœurs Servantes. C'est un égard pour celles-ci que nous les dénommions à ce concours : car pourraient-elles se refuser ou n'acquiescer qu'à contre-cœur à la rentrée de leurs Sœurs dans la Maison de leur jeunesse ou de leurs longs et importants services ? Au reste, en cas d'opposition de quelque part que ce soit, nos chères Sœurs âgées ou infirmes s'adresseront aux Supérieurs pour y pourvoir. Elles pourront aussi, si elles le préfèrent, entrer de suite dans toute autre Maison de la Compagnie, d'une des deux manières prescrites ci-dessus dans les dispositions générales.

Si quelque Sœur Servante avait et volonté et local, mais sans moyens pécuniaires pour recueillir les Sœurs âgées et infirmes, nous autorisons par la présente toutes les autres Maisons à subvenir par des dons volontaires et proportionnés (déjà plusieurs nous en ont fait des offres généreuses). Les Sœurs particulières sont aussi invitées, autorisées par la présente à concourir, s'il en était besoin, de leurs moyens personnels à un tel acte de charité, de justice et d'honneur. A cet effet, et pour y mettre un ordre et un ensemble qui en assure la réussite, 1° les Sœurs Servantes qui pourront recevoir dans leur Maison une ou plusieurs Sœurs âgées et infirmes prendront d'abord le consentement de qui de droit, et en donneront ensuite avis à la Communauté ou à nous, en y joignant les observations convenables ; 2° toutes les Sœurs Servantes et autres qui pourront, et voudront coopérer à la rentrée des Sœurs âgées et infirmes, par des dons valontaires, nous indiqueront aussi de suite, ou à la Supérieure-Générale, le montant de la somme qu'elles entendent y consacrer... Elles ne dilivreront cependant aucuns deniers que sur l'état et sur l'avis particulier qui leur seront adressés à ce sujet.

2° *Réunion des cœurs et des esprits*. Cette partie si essentielle des injonctions du Pape dans son Bref renferme deux objets : 1° Réunion franche et entière aux Supérieurs légitimes ; c'est ce que le saint Père appelle se réunir paisiblement sous le joug honorable de l'obéissance ; 2° réunion sincère et cordiale de toutes les Sœurs entre elles, quelque conduite qu'elles aient tenue.

Quant au premier objet, un certain nombre de Sœurs non rentrées, n'ont point encore écrit à la chère Sœur Supérieure-Générale pour reconnaître sa nomination, et lui donner l'assurance de leur respect et soumission. Nous pensons bien que ce retard n'a eu pour cause que les obstacles multipliés des circonstances, mais ce motif n'ayant plus lieu, nous invitons lesdites Sœurs à lui écrire au plus tôt et avant leur rentrée dans nos Maisons.

Quelques Maisons ou Sœurs Servantes auront à acquitter envers nous, un semblable devoir. Depuis que les pouvoirs et les droits de ma place, sur les Filles de la Charité ont été reconnus et confirmés par le Bref du 19 janvier, l'omission volontaire de leur reconnaissance, à plus forte raison toute action, tout propos qui y serait contraire porterait avec soi un caractère de révolte contre le Pape même, et ne pourrait que prolonger nos maux. Nous avons bien promis oubli général, silence absolu sur tout ce qui s'est passé ; même justice, mêmes égards, même affection et bonté pour toutes les Sœurs sans exception, quels qu'aient été précédemment leurs sentiments, leur conduite et leur langage. Aucune voix ne nous accusera d'avoir manqué à ces promesses ; et nous les tiendrons constamment. Mais, il serait déplorable qu'elles enhardissent certains esprits à méconnaître encore nos qualités et leurs devoirs envers nous, à se tenir comme isolés et étrangers au chef de la famille, ne nous donnant aucune marque de soumission et de confiance, et interceptant même, ou entravant les communications de leurs Sœurs avec nous. Quelques Sœurs Servantes n'ont point lu nos circulaires dernières à leurs familles ; d`autres **[95]** les altéraient en les lisant. Plusieurs écrivent et au-dedans et au-dehors de la Compagnie, ce que toutes sortes de raisons devraient leur interdire. Il en est même, et nous les connaissons, qui paraissent nourrir et afficher encore l'esprit d'insubordination et de parti.

Nous aimons à penser qu'en signalant ainsi la conduite répréhensible de ce très-petit nombre de Sœurs, nous les amènerons à suivre enfin l'exemple consolant de soumission et de paix que leur offre l'immense majorité de la famille. Comme toutes nos Filles cependant doivent être instruites des intentions du Pape, de leurs rapports et devoirs envers nous, nous enjoignons à toutes les Sœurs Servantes qui ont soustrait, caché à leurs compagnes nos deux dernières circulaires, de leur lire incessamment et exactement celle du 24 février derrnier, contenant le Bref pontifical, et au moins les paragraphes de *la Formule des vœux, et de l'engagement ou lien des vœux,* qui sont aux pages 4 et suivantes de celle du 1er janvier. Nous invitons également toutes les Sœurs Servantes qui, depuis la réception de nos mêmes circulaires, ne nous ont point écrit, ou ne nous ont pas certifié de vive voix de leur soumission au Bref du Pape, comme à nos droits et pouvoirs qui y sont reconnus et confirmés, de le faire avant la fin du mois d'octobre, par une lettre écrite en signée de leur main.

Réunion sincère et cordiale de toutes les Sœurs entre elles. Mais à quoi servirait, mes très-chères Sœurs, cette soumission aux Supérieurs légitimes, si vous étiez vous-mêmes divisées entre vous, si la religion ne ranimait en vos cœurs la charité, l'humilité, et à leur suite l'oubli des torts mutuels, l'apaisement et le silence des passions, les prévenances, l'amitié tendre, mais grave et religieuse, qui distinguaient vos pieuses devancières, et n'en faisaient dans le Seigneur qu'une famille, un cœur et un esprit ? Pardonnez donc !... oubliez donc !... arrachez donc de votre âme tout reste, toute racine d'indisposition et d'amertume !... Que vos lèvres ne s'ouvrent qu'aux expressions honnêtes, douces, amicales envers toutes vos Sœurs, non aux reproches, aux provocations, aux tristes souvenirs des faits passés !... Et si l'humeur, l'indiscrétion, quelque passion mal étouffée d'une compagne vous mettait à l'épreuve, gardez-vous de répondre, de repousser des torts par d'autres torts !... montrez-vous au contraire les dignes Filles de la divine Charité !... Sacrifiez sur son autel et à sa table sainte les mouvements d'une nature trop sensible !... Rendez le bien, tous les égards, tous les services et toutes les douceurs de l'amitié chrétienne pour les défauts contraires !... et le Seigneur bénira vos efforts !... et vous regagnerez votre Sœur !... ou si son cœur trop endurci résistait à la

grâce, et perdait sa couronne, les grâces et la couronne de votre Sœur vous reviendraient, selon Jésus-Christ même (Luc. X, 6) !... Vous doubleriez et vos mérites, et votre récompense !...

3° *Rétablissement de l'ancien bon ordre et de l'unité de conduite*. Seraient-ils donc écoulés pour jamais ces jours de grâce et d'émulation où la Règle était tout, où les saints vœux étaient connus, étudiés et remplis à la lettre, où l'on volait au premier cri du pauvre, au premier signe des Supérieurs, où un habit grossier, un extérieur modeste et humble rehaussait tant le prix et l'héroïsme des vertus, où le respect, l'admiration, la confiance universelle environnaient les Filles de saint Vincent, multipliaient dans leurs mains, avec les dons du riche, les ressources du pauvre, et les rendaient ainsi la Providence des malheureux, l'odeur suave de Jésus-Christ, la consolation et la gloire de la patrie et de l'Eglise !... C'est l'injonction du souverain Pontife, mes très-chères Sœurs ; que ce précieux flambeau soit relevé parmi vous, qu'il brille encore dans les ténèbres des jours mauvais où nous sommes plongés ; et en voici le moyen, il ne dépend que de vous :

Prenez en main vos saintes Règles, l'instruction ou catéchisme sur les vœux (que les Maisons qui n'ont pas ce dernier se le procurent au plus tôt). Lisez, relisez-les, et en particulier et en famille ; confrontez-y votre conduite journalière, vos habitudes, vos rapports au dehors, l'ameublement **[96]** et la tenue de vos Maisons. C'est spécialement aux Sœurs Servantes à établir cet examen, à se juger, et elles et leurs familles, sur les devoirs sévères que leur état, leur charge leur imposent ; ni l'ignorance, qui ne peut être qu'affectée, ni les prétextes, ni la coutume, ni le silence forcé, ou la connivence des Supérieurs, ni de funestes conseils reçus ou pris au dehors, ne les excuseront au tribunal du juste Juge. La Règle écrite, qui est aux mains de toutes ; la lettre des saints vœux faits au Seigneur, conformément à la Règle : voilà le code, le devoir de conscience, le seul moyen de grâce et de salut qu'aient jamais eu et que puissent avoir une Sœur quelconque de Charité, mais surtout celles qui sont chargées de la conduite des autres... Qu'elles voient donc, qu'elles recherchent avec soin et les amendements et les réformes qui seraient nécessaires, et dans elles-mêmes, et dans leurs Sœurs, et dans leurs Maisons, pour se remettre à l'observation exacte et de la Règle et des saints vœux... Qu'elles provoquent même à cet égard, qu'elles accueillent du moins les pieux désirs de leurs compagnes ; qu'elles arrêtent, qu'elles emploient de concert avec elles les moyens les plus prompts et les plus efficaces pour arriver à une fin si désirable !... une retraite faite avec soin, une revue exacte de la conscience, activeront ces moyens, et en assureront le succès. Ainsi l'ancien bon ordre, la régularité, l'esprit des premiers temps se rétabliront parmi vous et par vous-mêmes, mes très-chères Sœurs ; vous aurez le mérite, la consolation de dégager l'œuvre admirable de notre saint Instituteur de cette rouille désolante qui le dépare et qui le ronge sensiblement ; vous lui rendrez son premier lustre... Vous comblerez ainsi les vœux du souverain Pontife ; vous rendrez le repos, la consolation à son cœur paternel qu'ont déchiré nos maux derniers ; et vos Supérieurs même, s'applaudissant que vous les devanciez dans la réforme des abus, n'auront qu'à diriger, à seconder vos saints efforts pour leur extirpation finale et absolue.

Je prie encore toutes les Sœurs Servantes et autres à qui cette circulaire parviendra, de la faire connaître à toutes celles de nos chères Sœurs non rentrées, à qui, faute d'adresse ou d'occasion, je n'aurais pu l'envoyer.

Je suis, avec un respectueux attachement, en notre Seigneur Jésus-Christ, etc.

CIRCULAIRE DE M. VERBERT.

Annonce de sa nomination, et divers avis pour l'union des cœurs et l'accomplissement des devoirs.

Paris, 21 Novembre 1810.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Il m'est donc enfin donné de vous faire entendre ma voix. Oh ! combien je soupirais après cet heureux moment, toujours retardé par d'innombrables occupations et par des indispositions presque continuelles !

Mais vous annoncer moi-même, mes très-chères Sœurs, que la Providence, par un de ses décrets de justice ou de miséricorde (hélas ! je l'ignore encore), m'a destiné à diriger. les deux Congrégations des enfants de saint Vincent de Paul, notre père commun, c'est vous dire que si, d'un côté, vous ne trouvez pas en moi les qualités nécessaires au poste bien plus effrayant qu'honorable où je me trouve élevé, le Seigneur a bien voulu me donner au moins le penchant le mieux senti à travailler de tous mes moyens à votre bonheur. Le souvenir encore récent des épreuves diverses par où vous avez passé, le cœur encore ému de tous les maux que vous avez soufferts, je me sens vivement pressé, mes très-chères Sœurs, de cicatriser vos plaies, et de vous en faire perdre, si je le puis, jusqu'au douloureux souvenir.

Mais, en attendant, mes très-chères Sœurs, ne perdez pas le mérite de tant de maux, ou par des sentiments peu chrétiens contre ceux qui en sont les auteurs, ou par de secrètes complaisances que le démon de la vanité inspire quelquefois pour se prévaloir aux yeux des hommes de ses combats et de ses victoires. Rappelez-vous que notre Père aimait, honorait ceux qui lui avaient fait quelques peines, bien plus encore que ceux qui lui avaient fait quelque bien, et qu'il cachait les cicatrices de ses chaînes à ceux qui le connaissaient le mieux. **[97]** Dans ces temps malheureux, si le démon de la discorde s'était introduit parmi vous, ah. ! revenez, mes très-chères Sœurs, revenez à cette amitié tendre et chrétienne qui faisait auparavant le lien le plus doux comme le plus fort de votre réunion. Jamais le disciple bien-aimé n'a dit avec plus d'effusion que moi : *Aimez-vous, mes chers enfants, aimez-vous les uns les autres*. Gardez-vous également, et de ces prédilections secrètes, et de ces répugnances qu'on ne s'explique pas toujours bien à soi-même, pour celles d'entre vous dont les opinions et la conduite auraient pu se montrer plus ou moins conformes aux vôtres. Oh ! de combien de maux encore celui-ci serait infailliblement suivi ! La violence on l'obscurité de la tempête ont-elles pu vous égarer sur cette mer orageuse et vous éloigner du port ? Ah ! mes très-chères Sœurs, hâtez-vous de le regagner, maintenant qu'un vent favorable vous y pousse. Réunissezvous autour de moi ; c'est un père, c'est un ami, c'est un frère et non pas un maître qui vous y invite. Personne n'est moins porté que moi, moins propre que moi à vouloir dominer sur vos esprits : trop heureux si je pouvais gagner vos cœurs par la persuasion de tout ce que la vérité a d'aimable, par ma tendresse pour vous, par mon zèle et mes soins à mériter votre confiance, pour mieux adoucir ce que vos devoirs peuvent avoir de pénible, et porter plus sûrement la paix dans vos âmes.

Mais vous êtes sûres de la posséder toujours cette paix du cœur qui fait seule le vrai bonheur de la vie, et sans laquelle il n'est point de bonheur ; vous êtes sûres de la posséder toujours, mes très-chères Sœurs, si toujours vous êtes fidèles à ces Règles saintes que vous avez reçues par tradition, comme des mains mêmes de saint Vincent ; ces Règles dont vous avez promis solennellement l'exacte observance, après les avoir lues, après les avoir étudiées, approfondies pendant cinq années consécutives ; ces Règles, dont une longue expérience justifie si bien la sagesse, et que le temps seul a investies du droit inviolable de prescription contre tout genre d'innovation ; ces Règles vénérables et primitives qui font encore aujourd'hui la gloire de saint Vincent, et qui, depuis plus d'un siècle et demi, n'ont jamais cessé de faire la consolation de l'Eglise, l'édification du public chrétien, votre sûreté, votre bonheur à vous-mêmes. Elles vivaient heureuses ces anciennes et pieuses compagnes, qui, scrupuleusement attachées à ces Règles antiques et saintes dont elles s'étaient nourries dans les premiers et beaux jours de leur ferveur, en suivaient, avec une respectueuse et docile simplicité, tous les statuts, sans s'inquiéter s'il y avait quelque chose de plus

libéral et d'aussi sûr pour le salut. Elles étaient heureuses : et, remarquez-le bien, mes très-chères Sœurs, si jamais la paix, l'union, le bonheur viennent à s'altérer parmi vous, ce ne sera que lorsqu'impatient d'un joug devenu moins respectable par l'usage, plus onéreux par le relâchement, le cœur se sera laissé entraîner par cet esprit de vertige et d'erreur qui se persuade, malgré les engagements les plus sacrés, pouvoir arriver au ciel par une voie plus adoucie.

Loin de vous, mes très-chères Sœurs, toute idée d'adoucissement ou de changement dans ces constitutions que vous avez autrefois adoptées et suivies jusqu'à présent. Vos Règles, mes très-chères Sœurs, vos Règles, voilà pour une Fille de la Charité vraiment appelée, la seule voie sûre du salut ; toute autre, fût-elle plus parfaite, ne pourrait que vous égarer. Combien donc plus encore vous égarerait tout changement dicté par le relâchement, la licence ou l'amour-propre. Il m'est revenu cependant que dans plusieurs de vos Maisons, le lever à quatre heures et le coucher à neuf n'étaient plus observés ; que le silence n'est point gardé ; que les lectures, les oraisons, les examens, les retraites sont fort négligés. Ces pratiques saintes, mes très-chères Sœurs, prenez-y garde, sont plus nécessaires au salut qu'on ne pense, peut-être. La première est comme un cadre qui renferme toutes les actions de la journée, et qui aide à les faire avec exactitude et avec ordre. Une maison où le silence n'est pas gardé est une maison où l'esprit est dissipé, le cœur relâché, le temps perdu, où la charité et les autres vertus sont au moins très-exposées. Les oraisons, les lectures, les examens **[98]** de conscience, les retraites sont si essentielles, que c'est par-là seul que l'âme se nourrit et s'embrase d'amour pour la vertu et d'horreur pour le vice ; que ce n'est que là qu'on apprend à connaître Dieu et à le servir, à se connaître soi-même, à se haïr et se réformer. Je prie très-instamment les Sœurs Servantes des Maisons où ces usages saints auraient éprouvé quelque altération, de ne rien épargner pour les remettre bientôt en vigueur, et *je les charge devant Dieu* de toute la négligence qu'elles pourraient apporter à cet égard.

Les Sœurs Servantes doivent être bonnes, douces, complaisantes pour leurs compagnes, mais fermes aussi pour le bon ordre et la Règle. Qu'elles n'oublient jamais qu'elles sont faites pour diriger et pour affermir les pas quelquefois chancelants des unes, pour adoucir aux autres les vicissitudes de la société et de la vie humaine, et pour servir à toutes de modèle et d'appui par la plus scrupuleuse régularité. Malheur aux Supérieures qui par une molle insouciance, ou une lâche condescendance, ou un honteux respect humain, laisseraient introduire dans les Maisons qu'elles dirigent, le relâchement ou la licence ! Elles égareraient les plus anciennes, elles feraient perdre la vocation aux plus jeunes, elles se perdraient elles-mêmes. Mais malheur aussi aux Supérieures qui, par la hauteur, la brusquerie, ou cette opiniâtreté de caractère qu'on se cache à soi-même sous le faux nom de fermeté, déconcertent les faibles, irritent les plus douces, et sèment sous tous les pas le mécontentement, les murmures, le trouble et l'aversion ! Quel terrible jugement les Supérieures de ce genre s'attirent pour le grand jour du Seigneur !

Mais aussi les inférieures, quel inaltérable respect elles doivent avoir pour leurs Supérieures ! Quelle douceur dans leurs paroles ! quelle honnêteté, quelle soumission dans leurs réponses ! Elles doivent respecter jusqu'à leurs défauts ; n'en jamais murmurer entre elles, n'en parler surtout jamais au dehors, supporter leurs inconséquences, leurs rigueurs même, avec calme, avec humilité, comme des épreuves utiles et même nécessaires à leur sanctification, suscitées de Dieu même. Entr'elles, les Sœurs doivent être douces, prévenantes, officieuses, je dirai même polies, parce que la politesse supplée quelquefois ce qui manque à la piété dans un cœur.

En vous parlant de vos devoirs mutuels, mes très-chères Sœurs, je ne dois pas passer sous silence les fonctions honorables et utiles que vous exercez envers les étrangers. Souvenez-vous des pauvres, vous êtes faites pour eux. Voilà votre vocation. Qu'ils trouvent toujours en vous des âmes bonnes, compatissantes et d'une douceur inaltérable, au milieu même de leur grossièreté, de leur injustice et de leur ingratitude. Il faut que jusque dans les refus que vous êtes quelquefois forcées de leur faire, ils vous bénissent encore et se trouvent soulagés. On s'est plaint que les Filles de la Charité ne sont pas toujours très-attentives sur ce point. Ah ! prenez-y garde, mes très-chères Sœurs, ne méritez pas les malédictions du pauvre ; elles sont souvent ratifiées par ce bon Dieu qui les aime.

Les pauvres malades font aussi une portion honorable de votre charité. C'est à ces membres souffrants de Jésus-Christ que vous devez surtout des soins tendres et assidus. Songez que vous devez leur rendre méritoires, par la patience et la résignation, les maux dont Dieu les afflige. Il faut que par la reconnaissance que leur inspireront votre tendresse et vos soins, vous les portiez à remercier Dieu lui-même de leurs souffrances, et que par des paroles pleines de douceur, d'onction et de piété, vous les prépariez à paraître avec sécurité au tribunal d'un Dieu, qui ne vous les a confiés, dans leurs derniers moments, que pour vous faire participer un jour à leur bonheur. Quelle confiance pour une Fille de la Charité à la mort, que le souvenir des soins qu'elle aura prodigués aux pauvres malades ! Mais aussi quels cruels remords attendent à ce terrible et décisif moment, celles d'entre vous qui auront à se reprocher d'avoir négligé les moyens de procurer une mort sainte et précieuse à ces infortunées vivtimes de l'indigence et du malheur.

Jeunes Sœurs que l'obéissance appelle à l'instruction des enfants, sentez tout le prix de votre [99] vocation. Concevez toutes les obligations que vous aura la religion, si en apprenant à ces jeunes plantes à bégayer les premiers éléments des connaissances humaines, vous savez leur insinuer l'amour de l'innocence, et si, par vos exemples, comme par la douceur et les instructions de vos paroles, vous faites passer dans leur cœur cette piété tendre et solide dont le vôtre doit être pénétré. Appliquez-vous-y tout entières, et que jamais les distractions d'un travail étranger ne dissipent l'attention que vous devez aux petites leçons de ces enfants.

Telles sont vos Règles à toutes, mes très-chères Sœurs, tels sont vos devoirs. Mais il en est d'autres qui les sanctifient, qui les consacrent tous par les liens qui vous y attachent irrévocablement.

Et d'abord, ce vœu d'obéissance, ce vœu sacré qui fait de l'homme un véritable holocauste au Seigneur, en lui sacrifiant sans réserve son esprit, son cœur et son corps tout à la fois. Ah ! que ne m'est-il seulement donné de vous faire sentir tout le bonheur attaché à cette intéressante vertu ! Songez donc, mes très-chères Sœurs, qu'il n'en est pas une dans votre état qui puisse vous rendre aussi heureuses que cet esprit de soumission et d'obéissance, que cette indifférence sainte et ingénue si fort recommandée par saint Vincent, qui ne demande et qui ne refuse jamais rien, qui se soumet à tout, qui est contente de tout. Mais songez aussi que ce vœu sacré, prononcé au pied des autels, va plus loin qu'on ne pense : que non seulement on le viole par des refus opiniâtres et prémédités, mais qu'on en trahit encore les devoirs par ces airs de hauteur, par ces murmures d'humeur, par ces résistances de brusquerie dont ou use envers les Supérieures, par cette facilité même, et remarquez-le bien, avec laquelle, aujourd'hui, plus que jamais, on sollicite, on presse jusqu'à l'importunité des changements d'une Maison dans une autre, d'une fonction dans une autre fonction ; changernents trop souvent fondés sur de simples caprices, ou sur la négligence qu'on apporte à travailler sur son cœur pour apprendre à supporter certains caractères peut-être un peu fâcheux, ou à soutenir les peines attachées quelque fois à certaines fonctions ; changements enfin, et l'on ne saurait trop y faire attention, souvent contraires autant à la justice et à la pauvreté par les dépenses qu'ils occasionnent, qu'à l'humilité, la douceur et la mortificafion. Les Supérieures doivent se donner bien de garde de ces changements trop arbitraires.

J'ai dit la justice et la pauvreté. N'oubliez jamais, mes très-chères Sœurs, que le superflu de vos Maisons, quand il y en a, appartient aux pauvres, et que vous êtes strictement obligées à leur ménager toutes les ressources, tous les adoucissements que vous pouvez, au lieu de les en priver par des voyages inconsidérés. La pauvreté, cette vertu qui nous rapproche si fort de Jésus-Christ, prenez garde, mes très-chères Sœurs, à en violer le vœu que vous en avez fait, ou par le luxe de vos ameublements, le superflu de vos lits, la délicatesse de vos tables, ou par l'usage trop arbitraire de votre argent. Je ne puis en conscience autoriser, et l'on ne peut en conscience se permettre aucun changement dans la qualité des étoffes, ni dans la forme des habillements. L'un et l'autre seraient incompatibles avec l'absolution. Aussi, pour vous attacher, autant qu'il m'est possible, à l'exercice de ces deux importantes vertus, je révoque et je suspens toute permission qui n'aurait pas été donnée par moi sur les obligations de la pauvreté ; et je ne proroge celles en petit nombre que j'ai pu accorder, que pour un an, à dater de la présente circulaire.

Oserai-je vous parler de cette sublime et précieuse vertu qui fait de vous toutes autant d'anges sur la terre ? Grâces à Dieu, vous êtes intactes sur ce point. Je n'ai reçu aucune plainte sur votre compte à ce sujet. Mais continuez, mes très-chères Sœurs, à mériter de suivre un jour l'Agneau sans tache, et d'entrer avec lui dans la salle de ce festin éternel qu'il prépare aux vierges. Vous êtes, par votre état, plus exposées aux dangers ; fuyez le monde, mes très-chères Sœurs, fuyez le monde. N'ayez, avec les personnes d'un sexe différent, que des rapports honnêtes et polis sans doute, mais nécessaires, courts et sérieux. Gardez-vous d'attachement trop humain les unes pour les au **[100]** tres. Méfiez-vous même de cette confiance que vous ressentez pour ces hommes divins, à qui vous ouvrez le secret de vos consciences. Qu'on ne vous voie jamais avec eux que dans ce lieu sévère et sacré, où, courbées humblement à leurs pieds, vous accusiez avec componction vos fragilités, et écoutiez avec respect leurs salutaires leçons.

En vous parlant du sacrement de pénitence, je vous ferai observer que souvent on tourne en poison un des remèdes les plus efficaces pour le salut ; ce qui se connaît par le peu de fruit qu'on en retire, soit pour corriger ses défauts, soit pour faire des progrès dans la vertu. L'habitude de s'en approcher souvent expose au danger de ne le faire que par une sorte de routine, sans componction, sans ferveur et sans fruit. Vous n'avez pas sans doute, mes très -chères Sœurs, à vous reprocher, au sacré tribunal, des fautes graves contre la morale sainte de l'Evangile ; mais ne manquez pas d'y porter celles que vous faites contre vos Règles, et surtout contre l'esprit de vos Règles. Elles sont pour vous une sauvegarde des vertus chrétiennes, et si vous négligez de vous accuser des fautes qui y sont opposées, vous ne serez pas long-temps sans tomber dans des transgressions considérables.

Ce que je dis des précautions saintes que vous devez au sacrement de pénitence, je le dis également de la participation au corps et au sang adorables de Jésus-Christ. Ah ! c'est ici, mes très-chères Sœurs, que votre piété doit s'exhaler tout entière. Quelle pureté de cœur, quelle vivacité de foi, quel transport d'amour vous devez porter à ce banquet sacré que les anges n'entourent qu'en tremblant ! C'est ici que vous devez sérieusement sonder vos dispositions ; c'est ici que vous devez craindre les dangers de l'habitude, et ne pas vous dissimuler ces taches volontaires, qui seraient pour la sainteté, comme pour la bonté de Jésus-Christ, un outrage si injurieux, et pour vous, mes très-chères Sœurs, le principe d'un jugement terrible. Au milieu de vos occupations journalières, vous communierez assez souvent pour affermir votre piété, et faire toujours plus de progrès dans la vertu, si vous communiez bien ; vous communieriez trop, si vous le faisiez avec des dispositions moins saintes. C'est pour éviter le danger des communions trop fréquentes et moins préparées, que votre Règle et moi vous défendons d'en faire d'autres que celles qui vous sont indiquées. Tenez-vous-en là ; et si j'en ai permis quelques-unes de plus à certains jours, mon intention est que mes permissions ne durent que pour un an. Hélas ! dans les beaux jours de ferveur de la Congrégation naissante, saint Vincent a cru ne devoir en permettre qu'un nombre déterminé ; en permettrait-il davantage aujourd'hui que le relâchement des Maisons touche à son comble ?

Voilà, mes très-chères Sœurs, ce que j'avais à vous recommander. Je me suis trop étendu. peut-être sur le détail de vos devoirs. Pardonnez-le-moi ; mon cœur est si plein du désir de vous les voir pratiquer tous, que si j'en suivais l'impulsion, ma plume ne s'arrêterait pas encore. C'est, qu'hélas ! mes très-chères Sœurs, je ne vois que votre bonheur, et que vous ne serez jamais heureuses tant que vous ne serez pas fidèles à tous vos devoirs.

Maintenant, mes très-chères Sœurs, j'ai à vous demander la ferveur et la persévérance de vos prières, pour qu'il plaise à Dieu d'agréer encore les services que la Congrégation des prêtres de la Mission peut rendre à la religion dans ces temps malheureux, et qu'il bénisse les efforts que je fais pour la rétablir. Priez pour moi, qui succombe tous les jours sous le fardeau terrible dont mes faibles épaules se trouvent chargées. Priez pour vos propres Sœurs, afin qu'il n'y en ait pas une qui ne soit animée de cet esprit d'union, de simplicité, de charité et de piété qui fait le caractère propre des vraies Filles de saint Vincent de Paul. Priez pour votre Supérieure-Générale et pour moi, afin que, toujours animés du même esprit, nous puissions toujours travailler de concert à vous rendre heureuses ici bas, pour nous trouver un jour réunis tous dans le sein de la béatitude éternelle.

Je prie les Supérieures locales de lire et de faire lire plus d'une fois cette lettre à leur famille.

Je suis, etc. [101]

CIRCULAIRE DE M. BOUJARD.

Détails sur la mort de M. Verbert. Avis divers.

Paris, 26 Février 1821.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Des obstacles inattendus m'ont empêché de vous manifester, aussitôt que je l'aurais désiré, les sentiments qui m'animent pour le bonheur de votre nombreuse et intéressante Compagnie. Le Souverain Pontife ayant daigné confirmer par son autorité apostolique, le choix que mes confrères ont fait de moi pour le gouvernement des deux familles de saint Vincent de Paul, notre père commun, je dois vous informer que la divine Providence m'a chargé du fardeau redoutable, que feu M. Verbert, mon prédécesseur, portait si dignement. Hélas ! nous l'avons perdu cet excellent Supérieur, dans le temps où nous concevions les plus flatteuses espérances, dans un moment où l'œuvre de Dieu commençait à croître visiblement entre ses mains, et où les deux sociétés ne formaient qu'un cœur et qu'une âme par la plus sincère soumission à leur chef légitime ; dans un moment où la confiance générale renaissait, parce que tous s'appliquaient à correspondre à ses pieuses intentions qui n'avaient pour but que la plus grande gloire de Dieu, et pour moyen un gouvernement paternel que tous aimaient et respectaient. C'est, dis-je, dans ce temps que Dieu dont les desseins impénétrables sont toujours adorables, l'a ravi à notre amour. Quelle perte, mes très-chères Sœurs ! vous l'avez ressentie comme nous. Eh ! quel est celui des enfants de saint Vincent, qui eût pu y être insensible, lorsque tant d'autres l'ont pleuré avec nous ?

Ce n'est pas cependant que nous n'ayons dans notre douleur, bien des sujets de consolation : nous les trouvons dans le souvenir d'une vie consommée dans la pratique constante des vertus de notre saint état.

En effet, mes très-chères Sœurs, nous pouvons dire en général (car le détail nous mènerait trop loin), nous pouvons dire que notre cher défunt se donna à Dieu dès sa plus tendre jeunesse, qu'il se dévoua sans réserve à son service, et qu'il y travailla constamment. Sa fidélité aux exercices privés de sa vocation ne se démentit jamais, comme on ne vit point son zèle se ralentir dans les pénibles fonctions du saint ministère. Une foi vive, une piété sincère, étaient le mobile de toutes ses démarches. Sa confiance en Dieu le soutenait dans les entreprises qu'il faisait pour sa gloire, et sa prudence éclairée en assurait le succès. Doux et affable, facile et prévenant, patient dans toutes les occasions, toujours prêt à obliger ; ces qualités d'un bon cœur lui concilièrent autant que les talents distingués de son esprit, l'estime et l'affeclion de tous ceux qui le connurent. Le Roi lui-même, dans une audience particulière dont Sa Majesté a daigné m'honorer, a eu l'extrême bonté de me témoigner sa sensibilité sur la perte que nous avions faite.

Si je ne craignais de passer les bornes d'une lettre, je pourrais, mes très-chères Sœurs, vous citer un grand nombre de traits édifiants de sa vie : l'amitié constante qui nous avait unis depuis le séminaire, les rapports particuliers que j'ai eus avec lui, m'ont mis à portée de les recueillir plus que

personne, et ils ne s'effaceront jamais de ma mémoire. Mais je ne puis vous laisser ignorer le sacrifice généreux qu'il fit de son repos, de ses amis les plus intimes et de tous les avantages que lui procurait la place honorable qu'il occupait, pour se courber sous le poids de la Supériorité d'une Congrégation qui sortait à peine de ses ruines et qui ne lui présentait qu'un travail continuel, des difficultés et des embarras sans nombre qui devaient le consumer dans peu. A peine a-t-il appris que la Providence le destine à cette bonne œuvre par le choix empressé de ses confrères, qu'il oublie dans l'instant toute idée de son bien-être personnel, il se jette à genoux, il fait son sacrifice sans réserve, et il se rend où l'appellent la plus grande gloire de Dieu, le bien de l'Eglise, le salut des âmes, je pourrais ajouter, l'amour le plus vif et la plus haute estime de son état, la fidélité la plus parfaite à sa première vocalion : car il manifesta bien, sans y penser, peu de jours avant sa mort, quelles avaient toujours été **[102]** à cet égard ses dispositions intérieures, lorsque pressentant ce qui est arrivé, et m'exhortant à ne pas refuser la charge qu'il allait bientôt laisser, il répondit d'un ton de voix animé aux excuses que j'apportais : Beau sentiment ! qu'il décèle à la fois de vertus et de grandeur d'âme !

Pendant une maladie d'environ cinq mois, nous l'avons vu suivre sa correspondance administrative avec ses chères Filles, donner des ordres, pourvoir à tout, malgré l'état de faiblesse où il était réduit. Il eut, jusqu'à la fin, le même zèle pour toutes les pratiques de la religion, soit qu'elles fussent d'obligation, de conseil, ou de plus grande perfection. En un mot, en maladie comme en santé, il ne s'occupa que de Dieu, des devoirs de sa place, et de ceux de son état. Toujours d'un caractère égal, doux et humble, plein de confiance en Dieu, parfaitement résigné à sa sainte volonté, il vit venir la mort d'un œil calme et serein.

Plus d'un mois avant ce terrible moment, il m'avait conjuré avec l'humilité la plus édifiante, et avec tant d'instances qu'il était impossible de m'y refuser, d'aller tous les soirs après la prière de la communauté, lui donner la bénédiction, comme s'il eût dû mourir dans la nuit.

Enfin, sur le point de recevoir pour la dernière fois le saint Viatique, environné de ses enfants, Prêtres, Séminaristes, Frères, Filles de la Charité, qui tous fondaient en larmes, et lui-même sensiblement attendri, il tourna vers nous ses regards mourants, et il nous adressa ces paroles touchantes : «Messieurs et chers confrères, vous pouviez sans doute avoir un meilleur Supérieur que moi, mais non un meilleur confrère. Je suis édifié de l'union qui règne parmi vous et du zèle qui vous anime. Continuez, Messieurs, à observer nos saintes Règles. Confiez-vous en Dieu, ne cherchez que sa gloire, le salut des âmes et votre sanctification. Pardonnez-moi ce que j'ai pu omettre de mes devoirs par lâcheté ou par trop de condescendance, et priez s'il vous plait pour moi.» Puis levant les yeux et les mains au ciel, ce tendre Père nous donna sa bénédiction, mélant ses larmes à celles de ses enfants éplorés. Quelques jours après, il rendit son âme à son Créateur, doucement et sans effort, tenant dans ses mains le signe sacré de notre rédemption. C'est ainsi que termina le 4 mars 1819, sur les six heures du soir, une carrière de 66 ans, ce bon et sage Supérieur dont le souvenir nous sera toujours précieux.

Je n'aurais satisfait qu'à demi le besoin de mon cœur, mes très-chères Sœurs, si à la justice que je viens de rendre aux vertus de notre très-honoré Père, je ne joignais ici l'expression de notre reconnaissance pour les soins assidus et toujours empressés que nos chères Sœurs de Paris n'ont pas cessé de lui rendre durant tout le cours de sa longue et douloureuse maladie. Dans la saison rigoureuse de l'hiver, ces véritables Filles de la Charité ne l'ont pas quitté un instant, ni le jour ni la nuit. Rien ne leur coûtait quand elles avaient l'espoir de lui procurer quelque soulagement. Leur dévouement sans bornes les portait à rivaliser entr'elles pour la garde du malade pendant la nuit. Elles auraient voulu, dans l'effusion extraordinaire de leur cœur, que l'échange de leur vie pour la sienne eût pu se faire. Plusieurs même l'ont demandé à Dieu avec instance, comme une grâce particulière, et si le Seigneur n'a pas accepté leur sacrifice, on ne peut pas douter qu'il ne lui ait été agréable, et que ce juste juge qui apprécie le bon désir comme la bonne œuvre, ne leur en réserve tout le mérite pour le jour de l'éternité bienheureuse. C'est l'espérance que nous en avons qui nous console de l'impossibilité où nous sommes de reconnaître pleinement tout ce qu'elles ont fait et désiré pouvoir faire dans cette circonstance.

Pour vous, mes très-chères Sœurs, à qui la distance des lieux n'a pas permis de rendre les mêmes devoirs de piété filiale à notre cher et respectable Supérieur, j'aime à vous rendre ce témoignage honorable et bien mérité, que vous avez pris et manifesté pour lui tout l'intérêt que votre situation pouvait permettre. J'en ai pour garants ces lettres si fréquentes et si touchantes **[103]** que vous écriviez pour vous informer de sa santé, ces secours de toute espèce que vous nous faisiez passer pour son soulagement, et surtout ces prières continuelles, ces pieuses neuvaines, ces saints sacrifices que vous faisiez célébrer pour demander et obtenir sa guérison. La ferveur a été si unanime et si persévérante, que plusieurs fois nous avons conçu l'espoir que le bon Dieu ferait un miracle pour nous rendre l'objet de tant de bonnes œuvres et de vœux si ardents... ! Mais le temps du combat était fini pour lui, la foi de ce serviteur fidèle était éprouvée, la justice voulait couronner en lui l'œuvre de la miséricorde, et Dieu l'appela à recevoir la récompense promise à ceux qui l'aiment.

Quelque fondée néanmoins que puisse être cette confiance que nous avons de son heureux sort, nous ne devons pas laisser, mes très-chères Sœurs, de demander au Seigneur le repos éternel de son âme, et je le recommande à vos prières suivant l'usage, afin que Dieu dont la sainteté infinie ne peut laisser entrer dans le Ciel la moindre souillure, achève de le purifier au besoin, par sa grâce, de celles pour lesquelles il n'aurait pas encore entièrement satisfait.

Unissez-vous aussi à lui pour rendre grâce à Dieu des bienfaits dont il le combla toujours : il y était si sensible ! il fut toujours si reconnaissant ! «Oh ! que je suis heureux, nous disait-il souvent, que j'ai bien sujet de remercier le Seigueur, de ce qu'il m'a fait la grâce de mourir dans ma sainte vocation ! 0ù aurais-je pu trouver en mourant, autant de secours spirituels et temporels que j'en trouve au milieu de mes Frères et de mes Sœurs !... Dieu en soit béni à jamais !»

Tels étaient ses sentiments pendant sa vie : il ne les a pas perdus en mourant ; car la reconnaissance est une vertu des bienheureux plus que des mortels, et vous pouvez ajouter encore à tous les droits que vous avez déjà acquis à la sienne.

Quant à la nôtre, mes très-chères Sœurs, nous n'oublierons jamais l'étendue qu'elle doit avoir envers vous, et c'est pour en donner un témoignage solennel, que notre assemblée générale du 13 mai 1819, pénétrée de la plus vive émotion et attendrie jusqu'aux larmes au récit du dévouement parfait que vous aviez montré à notre cher défunt et à notre Congrégation renaissante, députa trois de ses principaux membres pour exprimer à votre digne Supérieure, à ses Assistantes et à la société entière des Filles de la Charité, les sentiments de la plus sincère gratitude. Je m'estime heureux de pouvoir vous assurer que ces mêmes sentiments ne s'affaibliront point, et d'être dans cette occasion l'organe de tous mes chers confrères.

Je viens de remplir un devoir bien cher à mon cœur ; j'en ai bien d'autres envers vous, mes très-chères Sœurs, dont je dois aussi m'acquitter.

Le poids d'une administration aussi importante que celle de votre nombreuse Communauté m'est dévolu par l'élection de mes confrères et par la volonté du Chef de l'Eglise. Je sens toute l'étendue des obligations qu'elle m'impose, ma faiblesse pour les remplir, les conséquences qui peuvent en dériver ; c'est ce qui m'effraie et m'engage d'abord à vous demander le secours de vos prières sur lesquelles je compte beaucoup.

Elevé en quelque sorte parmi vous, j'eus, dès ma plus tendre jeunesse, une grande vénération pour votre sainte Congrégation, et pour nos chères Sœurs l'estime et le respect que m'inspirèrent leurs vertus et leurs bonnes œuvres dont j'étais journellement le témoin. Ces premières impressions n'ont point été affaiblies en moi par l'âge, elles n'ont fait qu'augmenter par la réflexion et par les connaissances que j'ai acquises. Vous pouvez donc aussi compter sur mon zèle, qui, je l'espère de la grâce du Seigneur, ne me laissera rien omettre de ce que je croirai le plus avantageux pour votre Compagnie en général et pour l'avancement de chacune de vous dans la voie qui doit la conduire au bonheur éternel.

C'est ce zèle qui m'engagera à vous rappeler sans cesse à l'esprit primitif de votre vocation, à l'esprit que vous ont communiqué saint Vincent et Mlle Legras, vos saints et illustres Père et Mère en Jésus-Christ.

Quelle serait ma douleur, si je vous voyais dé **[104]** générer sous mon gouvernement ! Dans quelles angoisses je passerais et je finirais mes jours ! Et comment aller paraître devant mon juge, si j'avais laissé dépérir entre mes mains une œuvre de Dieu aussi glorieuse à la religion, aussi utile aux hommes, que celle de votre établissement ! Cette pensée me touche et me pénètre... !

Mais non, je n'aurai point ce malheur ; j'ai au contraire l'espérance la mieux fondée en Dieu et dans votre piété, que vous serez le sujet de ma joie et de ma consolation dans les peines inséparables de ma charge, par votre correspondance à la sainteté de votre état et par votre fidélité à en remplir tous les devoirs. Votre Institut, monument éclatant de cette Providence éternelle et bienfaisante que l'impie s'efforce de méconnaître, conservera son esprit, ses bonnes œuvres, et la gloire qu'il s'est acquise depuis près de deux siècles. En répandant partout la bonne odeur de Jésus-Christ, il prouvera qu'il n'y a que la religion sainte qui puisse produire un dévouement héroïque, au soulagement des malheureux, tel que celui qu'exigent vos pénibles fonctions. Il continuera d'être un sujet d'étonnement à l'incrédule, d'édification au fidèle, à tous une ressource dans le besoin ; et ce sera un des motifs de ma confiance à la mort, comme la cause de votre bonheur dans l'éternité.

Pour parvenir à ces fins si grandes et si désirables, vous devez avant tout, mes très-chères Sœurs, concevoir la plus haute idée de votre sainte vocation, reconnaître et apprécier cette grâce privilégiée, en remercier le Seigneur tous les jours de votre vie, le supplier de vous y affermir par sa miséricorde et de vous y rendre fidèles. Sans cette estime du don précieux que Dieu vous a fait, sans cette reconnaissance et ces moyens que je vous indique pour y correspondre, vous vous rendriez indignes des regards protecteurs de la divine Majesté qui vous sont si nécessaires ; et séduites par les faux raisonnements du siècle, par les illusions de l'amour-propre et du démon, vous cesseriez d'être les Filles de la Charité devant Dieu, et peut-être devant les hommes.

Ecoutez votre Père : «Je ne connais point, disait saint Vincent de Paul, je ne connais point de Religieuses plus utiles à l'Eglise que les Filles de la Charité. Instruire les enfants, soigner les malades, les visiter dans leurs maisons, c'est ce que faisait Notre-Seigneur sur la terre, allant de ville en ville, de bourgade en bourgade, faisant du bien partout.» Pénétrez-vous de cette pensée, et vous serez en paix. Vous arriverez à un haut degré de mérite et de sainteté, et vous ne vous laisserez point inquiéter par l'ennemi de votre salut, qui cherche quelquefois à vous troubler par les apparences trompeuses d'une plus grande perfection.

Oh ! qu'elle est élevée celle où peut vous conduire l'observance de vos saintes Règles, et des engagements sacrés que vous avez pris avec le Seigneur par les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance ! C'est pour vous aider à l'atteindre, mes très-chères Sœurs, que je dois encore vous ouvrir mon cœur sur quelques abus que vous devez éviter ou réformer.

Et d'abord, il ne sera pas inutile de vous rappeler qu'il ne vous est pas permis, d'après vos engagements, de disposer, par donation entre-vifs, de vos biens, meubles ou immeubles, comme rentes, pensions viagères ou autres, sans la permission du Supérieur-Général, qu'il n'accorde qu'avec connaissance de cause. Toute permission accordée par vos Supérieures, sans autorisation du Général, serait une usurpation de pouvoir ; elle serait nulle pour celle qui la recevrait, et un péché grief pour celle qui l'accorderait.

Je sais qu'il y a eu malheureusement, dans les temps de calamité et de persécution publiques par lesquels vous avez passé, des prévarications sur ce point. Je m'en console par l'idée que les circonstances fâcheuses et difficiles où vous vous êtes trouvées, en ont été la seule cause, et que, depuis le calme dont le royaume jouit par la miséricorde de Dieu, ces fautes ont été lavées dans le bain salutaire de la pénitence.

L'ignorance, faites-y bien attention, mes très-chères Sœurs, l'ignorance ne vous excusera point devant Dieu sur la transgression de vos vœux. [105] Vous en avez l'explication qui vous en montre toute l'étendue, vous devez la lire attentivement, la lire assidument, vous en pénétrer et ne la perdre jamais de vue un instant. Dans vos incertitudes, vous devez vous adresser à moi en toute confiance, j'y répondrai avec empressement, et je tâcherai de m'en rendre digne.

La simplicité dans vos vêtements, dans votre petit mobilier, comme la frugalité de vos tables, sont des obligations rigoureuses de votre état. Vous êtes par choix les humbles servantes des pauvres. Pour avoir une part plus abondante à la gloire et aux richesses de Jésus-Christ dans le Ciel, vous avez voulu participer aux humiliations et à la pauvreté où il s'est réduit sur la terre, et vous l'avez promis à Dieu par un acte libre de votre volonté. Tout ce qui vous en éloignerait, serait donc une transgression très-coupable.

Quelle idée aurait-on d'un pauvre qui ne voudrait manquer de rien ; qui voudrait avoir ses aises, ses commodités, être vêtu, logé, nourri comme les riches ? Et que penser d'un pauvre volontaire qui voudrait avoir le mérite de la pauvreté évangélique et qui n'en voudrait pas souffrir les privations ? Ne serait-il pas odieux à son Dieu, ni l'objet de pitié aux bons et de risée aux méchants ? Fuyez, mes très-chères Sœurs, fuyez en toute chose la vanité, l'ostentation, la sensualité. Laissez aux mondains leurs frivolités. Que tous vos désirs se portent vers le Ciel où est votre trésor. Ne cherchez ici-bas rien de superflu : contentez-vous du nécessaire et demeurez inviolablement attachées à l'honorable et édifiante simplicité de votre état. En conséquence, je vous défends les parapluies à cannes, les parapluies brillants, les bagues, les crochets d'argent. Que ne puis-je aussi efficacement réprimer cette espèce de fureur pour les changements de Maison qui trop souvent n'ont d'autre motif que l'orgueil ou le caprice, et qui absorbent si injustement une portion de la subsistance du pauvre ! Je renvoie à leur dernière heure ces esprits si scandaleusement inconstants.

Ce n'est pas sans étonnement que j'ai appris que quelques-unes s'imaginaient qu'il leur suffisait, à la rigueur, d'observer ce qui leur est ordonné par le Supérieur-Général ou la Supérieure. Erreur pernicieuse à la conscience où elle se trouve ; erreur subversive de l'ordre et destructive de votre société entière, si elle se propageait ; erreur enfin contraire à toutes les lois naturelles, divines et humaines. Votre vœu d'obéissance a toute l'étendue que porte le petit Catéchisme qui en contient l'explication. Et vous devez y remarquer que les Sœurs Servantes ont le droit de commander en vertu de la sainte obéissance aux Sœurs qui sont sous elles. Mais faut-il donc les obliger à prendre ce moyen extrême pour déterminer des Filles de la Charité, des Filles de saint Vincent, à obéir à leurs Supérieures ! c'est-à-dire, à remplir un devoir que la loi de Dieu et leurs saintes Règles leur prescrivent antérieurement à leur vœu, par là même qu'elles sont membres de la Société, et dans un état de dépendance ! L'insubordination a toujours été et sera toujours un motif légitime d'exclusion d'un corps quelconque.

Une vraie Fille de la Charité obéit avec simplicité et humilité à toutes celles qui ont le droit de lui commander et dont elle dépend, soit dans une Maison, soit dans un office quelconque. La foi lui fait voir l'autorité de Dieu dans celle de ses Supérieures, et elle ne met point de bornes à sa soumission, parce qu'elle prend pour modèle de son obéissance le Fils de Dieu qui s'est rendu, pour l'amour de nous, obéissant jusqu'à la mort de la croix.

Que vous dirai-je, mes très-chères Sœurs, de cette vertu éminente qui élève l'âme au-dessus des sens ! Qui, sans la dégager entièrement des liens d'une chair corruptible, la fortifie contre les affections terrestres, et la fait rivaliser avec les pures intelligences ! De cette vertu, qui, émanée du Ciel, forme sur la terre à l'époux céleste un cortège choisi, digne de l'accompagner partout et de lui être indivisiblement uni ! Vous dirai-je que c'est le plus riche et le plus bel ornement de votre sexe, la gloire de la religion, l'honneur de votre société devant Dieu et devant les hommes ! vous n'ignorez rien de tout cela. Vous connaissez l'excellence, le mérite, les priviléges de la chas [106] teté, et vous n'oublierez jamais l'engagement sacré que vous avez pris avec l'époux des vierges. Je vous rappellerai donc seulement que vous portez ce trésor dans des vases fragiles, pour me servir des paroles de l'Apôtre, et que plus il est précieux, plus vous devez prendre de précautions pour en

conserver l'intégrité. La prière, l'humilité, la mortification, une vigilance active et continuelle sur tous vos sens intérieurs et extérieurs, l'éloignement du monde, une modestie sévère, une tendre dévotion à la très-sainte Vierge et l'observance exacte de vos saintes Règles, voilà les gardiennes fidèles de la vertu angélique et les moyens que vous devez employer pour transmettre à celles qui vous suivront dans votre Compagnie, le dépôt d'honneur que vous y avez trouvé.

La pureté ne vous suffirait cependant pas, mes très-chères Sœurs, pour être admises aux noces de l'Agneau sans tache. La parabole des dix vierges en fournit une preuve terrible et non équivoque qui doit vous rendre actives. Il faut encore, dit Notre-Seigneur, avoir dans vos mains des lampes ardentes, c'est-à-dire, comme l'explique saint Grégoire-le-Grand, des bonnes œuvres et des bonnes œuvres faites pour Dieu et dans son amour.

Et qui plus que vous, mes très-chères Sœurs, est à portée d'en faire, et de plus précieuses aux yeux de Dieu ! C'est là, sans doute, votre bonheur, et ce qui rend votre état si digne d'envie à ceux qui ne regardent le présent que par rapport à l'avenir ; qui voient par la foi l'éternité de la récompense dans le travail du moment, comme le laboureur voit sa récolte dans ses semailles, car

«Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde, car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, vous m'avez donné à boire ; j'étais malade et vous m'avez soulagé ; en prison et vous m'avez visité ; j'étais nu et vous m'avez vêtu ; j'étais étranger et vous m'avez donné asile... Je vous dis en vérité, que toutes les fois que vous avez fait ces choses à un de ces petits, c'est à moi que vous l'avez fait.

Vous reconnaissez, mes très-chères Sœurs, dans ces paroles infiniment consolantes pour vous, vos occupations de chaque jour, de chaque semaine, de chaque mois, de chaque année, de toute votre vie ; et vous y trouvez aussi vos titres assurés sur la parole du Fils de Dieu même, au royaume des cieux qui en sera la récompense éternelle.

Que ces titres à un si noble et si magnifique héritage renouvellent donc chaque jour votre ardeur ; mais qu'ils vous suffisent. N'en ambitionnez point d'autres qui pourraient vous les faire perdre. Marchez en assurance par le chemin qui vous est tracé, et où tant d'âmes saintes vous ont précédées ; ne vous en écartez sous aucun prétexte. Toute route nouvelle vous est interdite, parce qu'elle vous éloignerait de votre but, je veux dire de la fin de votre Institut ; des pratiques de mortification non autorisées par vos Règles, vous détourneraient des bonnes œuvres que Dieu exige de vous. Vos pénibles fonctions sont votre pénitence journalière, et elles consumeront vos forces bien plus tôt que ne le demanderaient les besoins des malheureux ! Pour les pratiques de dévotion, celles que saint Vincent a établies dans votre édifiante Société, suffisent pareillement pour vous conduire à la perfection que vous désirez ; s'il vous en eût fallu d'autres, il n'eût pas manqué de vous les prescrire. C'est d'après ces considérations graves, et aussi pour remédier à de grands abus, que je défends aux Filles de la Charité, sans une permission expresse du Supérieur, l'usage de la discipline, du cilice, de la ceinture ou chaînette, tout jeûne et toute communion non autorisés par l'Eglise ou par leurs saintes Règles, toute association aux confréries, formules de nouvelles prières ou oraisons, neuvaines fixées à certaines époques, et je révoque, sans exception, toutes les permissions quelconques accordées par mes prédécesseurs antérieurement au 13 du mois de mai 1819.

Je ne fais en cela que remplir l'intention fortement prononcée de feu M. Verbert, mon digne **[107]** prédécesseur. «Si le Seigneur daigne me rendre la santé, m'a-t-il dit plusieurs fois, le premier usage que je ferai de ce bienfait, sera de révoquer toutes les permissions de mes prédécesseurs, que j'aurais confirmées, et toutes celles généralement que j'aurais accordées.» La vénération dont je suis pénétré pour ses vertus et ses lumières, me fait donc aussi un devoir de me conformer à son intention qui n'était que trop fondée, et qu'une mort prématurée l'a empêché d'exécuter.

Pour toutes les nouvelles permissions dont vous pourrez avoir besoin dans la suite, je me ferai un devoir, mes très-chères Sœurs, et un vrai plaisir de vous les accorder, lorsqu'elles me paraîtront utiles, à votre avancement dans la vertu, et qu'elles ne vous détourneront point de vos importantes

fonctions ni de l'esprit de votre Institut ; mais je vous préviens que mon silence à ces sortes de demandes devra être regardé comme un refus positif de ma part.

C'était aussi pour vous faire conserver dans toute sa pureté l'esprit de votre vocation, que saint Vincent vous disait : «Vous ne devez point trop fréquenter les Religieuses, parce que chaque communauté a son esprit qui lui est propre : vous risqueriez, même en conversant de matières de spiritualité, de vous éloigner de l'esprit de simplicité qui est propre à votre état. Une Fille de la Charité, disait-il encore, qui a bien l'esprit de son état, préfère les Conférences toutes simples qu'on lui fait dans chaque Maison, dans le temps fixé par la Règle, aux plus beaux sermons. Elle n'ira point courir toutes les églises où il y a des dévotions, les communautés où il se fait des cérémonies de vêture ou profession religieuse.» Je prie les Supérieures de ne point permettre à leurs compagnes ce que saint Vincent désapprouvait et ce que je dois désapprouver comme lui.

Vous ne devez communiquer vos Règles à aucun externe, pas même au confesseur ; saint Vincent l'a défendu et je ne puis pas le permettre. Vos directeurs de conscience doivent s'en rapporter, comme on a toujours fait, aux déclarations verbales que vous leur faites de vos devoirs particuliers, comme de vos fautes.

Vous ne devez pas non plus rien innover dans vos Maisons particulières, soit pour la manière d'enseigner ou autrement, sans une permission expresse.

Je recommande d'une manière particulière aux Sœurs Servantes d'observer et de faire observer l'article 7 du second chapitre des Règles communes, qui défend

Je vous prie d'examiner plus soigneusement les sujets qui se présentent à vous pour entrer dans votre Communauté. Il vous en vient qui n'ont point de santé, point d'aptitude, point d'instruction, point de marques de vocation, quelquefois même appartenant à des familles suspectes. Vous sentez tous les inconvénients qui en résultent pour votre Communauté, pour les parents de ces Filles, pour les Filles elles-mêmes ; vous éviterez, ces inconvénients par un examen plus exact des qualités de l'esprit, du cœur, du caractère, de la complexion, de la réputation des familles.

J'ai la confiance, mes très-chères Sœurs, que désormais je n'aurai plus le pénible désagrement d'être obligé de punir d'une manière exemplaire, aucune Sœur Servante ou autre Sœur, qui oserait se permettre d'ouvrir ou de lire, sans ma permission, les lettres que je pourrai être dans le cas d'écrire à quelqu'une d'entre vous. J'en dis autant de celles qui commettraient la même transgression envers la Sœur-Supérieure de votre Communauté. Cet article de vos constitutions est trop essentiel pour ne pas mériter toute votre attention.

Le lever de quatre heures est aussi trop recommandé par notre saint Instituteur, et il est trop essentiellement lié avec le bon emploi de la journée, pour que je me croie dans la nécessité de vous en rappeler l'obligation.

J'ai fait, mes très-chères Sœurs, ce que me prescrivaient mon devoir et mon dévouement à **[108]** votre Congrégation. Votre piété et votre docilité me répondent que vous profiterez de mes soins, c'est la consolation que je vous demande et que j'attends avec bien de la confiance. Je me recommande de nouveau à vos prières, ainsi que notre Communauté, et afin d'obtenir du Ciel les grâces dont j'ai besoin pour m'acquitter dignement de mes effrayantes obligations envers nos deux Compagnies, je vous accorde une communion dont les Supérieures locales fixeront le jour.

Je recommande spécialement à vos ferventes prières, notre très-saint Père le Pape, le Roi, notre auguste bienfaiteur, et son illustre famille.

Je suis avec une respectueuse et très-sincère affection, dans l'amour de Notre-Seigneur, etc.

CIRCULAIRE DE M. DE WAILLY.

Sa nomination extraordinaire de Supérieur-Général.

Historique du gouvernement de la Congrégation depuis M. Cayla.

Paris, 6 Juillet 1827.

MES TRÈS-CHERES SŒURS, '

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Depuis plus d'un siècle et demi, la Congrégation de la Mission, faible dans sa naissance, comme le grain de sénevé dont il est parlé dans l'Evangile, avait pris des accroissements considérables à l'ombre des maximes de son saint Fondateur. Elle répandait sur tous les points du monde la bonne odeur de Jésus-Christ. Les pays infidèles trouvaient en elle des Apôtres intrépides, l'hérésie des ennemis redoutables, les séminaires des directeurs zélés et tout remplis des vertus sacerdotales ; les pauvres des campagnes, des Pères, qui, pleins de cette tendresse et de cette charité qui animaient celui qu'on se plaît encore à appeler aujourd'hui la providence des pauvres, parcouraient toutes nos provinces, pour y détruire l'empire du vice et de l'ignorance, et y établir celui de la vertu et de la vérité. En un mot, les fonctions de la Mission étaient une source de gloire pour l'Eglise et de bonheur et de salut pour les peuples. Telle était l'œuvre de saint Vincent de Paul à l'époque où commencèrent nos malheurs.

Mais, comme tout ce qui était bien ne put échapper à la fureur d'une révolution aussi impie que barbare, notre chère Congrégation devint victime de l'irréligion et de l'anarchie. Persécutée et proscrite, plusieurs de ses mernbres furent martyrs de leur foi, et ceux qui purent se soustraire à la persécution, gémirent long-temps dans l'exil sur les maux de l'Eglise et de leur, patrie.

M. Cayla, dont la mémoire sera toujours en bénédiction dans les deux familles de saint Vincent, alors Supérieur-Général, se réfugia à Rome, pour y attendre le moment favorable au rétablissement de l'œuvre qui lui était confiée ; mais il mourut sans avoir conçu même l'espérance de voir ses vœux réalisés. M. Cayla avait choisi et désigné M. Brunet pour Vicaire-Général.

L'état déplorable de la France à cette époque, ne permettant pas de prendre les mesures d'usage pour l'élection du Supérieur-Général, le souverain Pontife confirma et continua.M. Brunet dans sa place de Vicaire-Général. Peu de temps après, Sa Sainteté, qui prévoyait bien que les troubles de France étaient loin de toucher à leur terme, conçut et exécuta le dessein d'établir un pouvoir provisoire auquel devraient s'adresser les Missionnaires et les Filles de la Charité, jusqu'au moment où il serait possible de rétablir les choses dans leur état primitif. A cet effet, il nomma deux Vicaires-Généraux, l'un à Rome pour toutes les provinces étrangères, et l'autre à Paris pour la France. Dès-lors M. Brunet ne fut plus chargé que de gouverner les Missionnaires et les Filles de la Charité dans l'intérieur de la France.

A M. Brunet succéda M. Placiard. Ce vénérable Missionnaire, si recommandable par ses lumières et ses vertus, parut ne nous avoir été donné que pour renouveler nos peines et exciter nos regrets les plus amers. La mort nous l'enleva fort peu de temps après son élévation. A M. Placiard succéda M. Hanon. La malveillance du gouvernement qui pesait alors sur la France, l'esprit de nouveauté et d'irréligion qui le dirigeait en tout, mirent l'Œuvre de Saint-Vincent à deux doigts de sa perte ; mais M. Hanon, né, ce semble, pour les temps **[109]** les plus difficiles, était doué d'une fermeté de caractère, d'une étendue de lumières, d'une solidité de vertus propres à vaincre les plus grands obstacles ; aussi rien ne fut capable de l'ébranler. Les amertumes dont il fut abreuvé, la persécution qu'il eut à endurer, l'exil et la prison auxquels il fut condamné, ne firent qu'enflammer sa sollicitude et son zèle pour les deux familles confiées à ses soins, et, soutenu du secours d'en haut, il eut la consolation de voir ses efforts couronnés du succès.

Après M. Hanon vint M. Verbert. Quoique la mort l'ait enlevé trop tôt à notre affection, les précieux souvenirs qu'il nous a laissés de son zèle et de sa sollicitude nous seront toujours présents. C'est à lui, en effet, que nous devons la Maison que nous occupons aujourd'hui. Eh ! quel bien n'eût-il pas fait pour ses deux familles, si la mort ne l'eût pas prévenu !

M. Verbert eut pour successeur M. Boujard, qui a rempli jusqu'ici les fonctions de Vicaire-Général. C'est sous son gouvernement tout paternel que notre Maison s'est principalement augmentée, que nos établissements se sont multipliés, et que notre chère Congrégation a pris de la consistance. Ses vues s'étendirent plus loin. Les circonstances lui paraissant plus stables et plus consolantes pour la religion, il adressa au souverain Pontife une supplique, dans laquelle il exprimait à Sa Sainteté son désir et celui de tous ses confrères, de voir s'opérer la réunion de tous les enfants de Saint Vincent, sous un seul et même chef, par la nomination d'un SupérieurGénéral. Le Vicaire de Jésus-Christ, qui n'attendait que le moment favorable, comme il l'avait toujours exprimé dans les brefs qu'il adressa à MM. les Vicaires-Généraux depuis la mort de M. Cayla jusqu'aujourd'hui, accueillit favorablement cette supplique ; et, après avoir pris les renseignements nécessaires, il nomma et institua un Supérieur-Général par un bref apostollique, donné à Rome, le 16 janvier 1827, approuvé et promulgué par ordonnance royale, en date du 1er juillet suivant.

Cette grâce nous a été précieuse à tous, nos trés-chères Sœurs, et mon cœur a tressailli d'allégresse en apprenant cette heureuse nouvelle. Tout pénétré de reconnaissance envers le Seigneur, de. voir ce que tant de Missionnaires avaient si ardemment désiré sans que leurs désirs eussent pu être satisfaits, affaibli par les infirmités, par les amertumes d'un long et pénible exil, et par les années qui pèsent sur ma tête, je disais dans mon cœur, comme le prophète Siméon : *Cest maintenant, Seigneur, que je mourrai en paix,* puisque j'ai vu les merveilles de votre bonté envers une Congrégation qui a toujours été l'objet de votre protection spéciale.

Mais quel fut mon étonnement, mes très-chères Sœurs, lorsque j'appris que le choix du souverain Pontife était tombé sur moi ! Tout occupé des devoirs d'une supériorité locale, que m'aidaient à remplir des confrères tout pleins de l'esprit de saint Vincent, j'étais loin de penser qu'on jetât les yeux sur moi pour une place qui exige tant de sagesse, tant de lumières, tant de zèle et de courage. Comment ma faiblesse se soutiendra-t-elle sous le poids d'une charge si effrayante par son immensité ? comment mes facultés, absorbées déjà par la sollicitude d'une seule Maison, pourront-elles embrasser tous les Etablissements des deux Compagnies ?

Je vous avoue, mes très-chères Sœurs, que toutes ces réflexions accablaient mon esprit et contristaient mon cœur. Mais cette Règle que nous a laissée saint Vincent, et qui nous oblige avant tout à obéir avec promptitude au premier pasteur de l'Eglise, me fit aussitôt sentir ce qu'elle a de pouvoir sur moi. J'ai adoré les desseins de Dieu ; j'ai imploré son secours tout puissant, et, bien pénétré de ma misère, je me suis soumis à cette accablante nécessité. Mon unique ressource est donc de m'abandonner entièrement entre les bras de celui qui fortifie et qui sait opérer des merveilles avec les instruments les moins propres aux grandes choses.

Mais, mes très-chères Sœurs, une pensée bien rassurante vient ranimer mon courage : c'est que dans l'administration de votre Compagnie, je ne pourrai que goûter de grandes consolations. Je sais que la paix, l'union et la charité règnent **[110]** parmi vous, et que vous êtes toutes animées d'un véritable zèle pour vos sublimes fonctions. J'ai la confiance que je n'aurai qu'à vous fortifier dans ces heureuses dispositions. Je suis convaincu que, toutes, vous apprécierez toujours votre vocation, que vous n'aurez jamais qu'un seul désir, celui de correspondre fidèlement aux grâces précieuses dont elle est la source, et de servir Dieu et les pauvres dans toute la simplicité de vos cœurs.

Mes vénérables prédécesseurs vous ont donné des règles de conduite sages et adaptées à vos besoins dans vos différents emplois. Animés du même esprit que saint Vincent, ils vous ont inspiré l'amour de vos saintes Règles et vous ont exhortées par les motifs les plus puissants à ne jamais les oublier. Je n'aurai donc qu'à vous rappeler leurs avis et leurs leçons, pour vous mettre à même d'atteindre dignement le but de votre vocation. Vous ne trouverez en moi ni leurs lumières, ni leurs vertus ; mais vous pourrez, du moins, apercevoir dans ma conduite le même désir de votre

perfection et de votre bonheur. Vous me trouverez toujours disposé, autant qu'il sera en mon pouvoir, à essuyer vos larmes, à adoucir l'amertume de vos peines, à dissiper vos doutes, à vous donner des consolations et les encouragements dont vous pourrez avoir besoin, et à vous suggérer les moyens d'éviter les écueils que vous rencontrerez dans la pratique de la vertu et dans l'accomplissement de vos devoirs. Je vous en donne l'assurance, mes très-chères Sœurs ; mon cœur vous sera toujours ouvert. Vous êtes Filles de saint Vincent ; dès lors ma sollicitude et ma tendresse vous sont consacrées. Mes intérêts sont inséparables des vôtres, comme votre bonheur l'est du mien.

Mes très-chères Sœurs, je veux vous faire le sacrifice de mon repos ; vous consacrer ce qui me reste de force et de vie ; mais n'oubliez pas que nous sommes unis par des obligations réciproques. Si je vous dois la vigilance, vous me devez l'obéissance. S'il est dans mes obligations de vous être dévoué, d'avoir pour vous une sollicitude sans réserve, d'être compatissant pour les faibles, encourageant pour les fortes, bienveillant et charitable pour toutes ; vous devez aussi toutes une pleine et entière soumission à l'autorité dont je suis revêtu, une grande docilité à mes paternelles leçons.

Enfin, mes très-chères Sœurs, connaissant la sublimité de votre vocation, les importants devoirs qu'elle vous impose et le besoin pressant que vous avez de la grâce du Seigneur, sans cesse mon âme se répandra devant lui pour attirer sur vous ses bénédictions les plus abondantes. De votre côté, j'espère que vous ne moublierez pas dans vos prières, et que vous m'accorderez une part toute particulière dans vos bonnes œuvres. Je demande à toutes et à chacune de vous une communion au jour fixé par la Supérieure de chaque Maison. Après ce tribut de votre piété filiale que je réclame autant dans vos intérêts que dans les miens, je ne sens plus d'autres besoins que celui de mériter votre estime, votre affection et votre confiance.

Veuillez agréer, etc.

CIRCULAIRE DE M. SALHORGNE.

M. Salhorgue est élu Supérieur. Avis.

Paris, 10 Juillet 1829.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai différé de vous écrire pour vous annoncer ma nomination à la charge de Supérieur-Général des deux Congrégations : j'ai même hésité si je le ferais ; car pourquoi vous annoncer un événement que vous savez déjà, et qui, vu mon grand âge et mes infirmités, ne peut pas vous donner l'espoir que je vous sois grandement utile ? Aussi, par la connaissance que j'ai de moi-même, je regarde cet événement comme un des plus fâcheux de ma vie. Ce n'est pas, mes très-chères Sœurs, que je ne tienne à grand honneur les relations que cette place me donne avec vous ; mais le sentiment de ma faiblesse, joint à la haute idée que j'ai conçue de votre nombreuse Société, m'inspirent dei justes craintes. Je vous vois placées par la divine Providence dans trois cents Etablissements pour y être, par les différents offices de votre immense charité, le soulagement de ceux qui souf **[111]** frent, la consolation des affligés, le refuge des pauvres, les sages institutrices de la première jeunesse, et partout les modèles édifiants des plus sublimes vertus. Voilà le témoignage honorable que rendent

de vous tous ceux qui éprouvent ou qui connaissent les heureux effets de votre zèle et de votre piété. Le monde lui-même, tout pervers qu'il est, vous admire et vous vénère. Si quelques-unes, en très-petit nombre, infidèles à la grâce de leur vocation, se montrent peu dignes de vous être associées, ce sont des exceptions rares qui n'ôtent rien à la gloire de votre Société : ce sont des ombres qui rehaussent l'éclat des couleurs dont l'ensemble forme le tableau.

Quel est donc le premier devoir que j'ai à remplir envers vous ? C'est de remercier Dieu des vertus qu'il vous a données, vous exhorter à y persévérer par une pratique constante, et à y faire chaque jour quelque progrès, afin d'arriver à la perfection de votre saint état.

Ne vous rassurez pas sur les bonnes œuvres que vous avez faites jusqu'ici, multipliez-les de tout votre pouvoir ; elles ne doivent cesser qu'avec votre vie. Quand il est question de notre avancement spirituel, ne disons jamais c'est assez. Ne nous reposons pas sur la médiocrité, elle est la perfection des petits esprits ou des âmes tièdes, et serait un défaut blâmable dans une Fille de saint Vincent de Paul, dont la grande âme comptait pour peu les biens immenses qu'il avait faits, parce qu'il en découvrait d'autres à faire.

Notre divin Sauveur voulait que ses Disciples se regardassent comme des serviteurs inutiles, lorsqu'ils auraient fait tout ce qui leur serait commandé. Voilà, mes chères Sœurs, ce que vous devez penser de vous-mêmes, lorsque vous aurez accompli tout ce que la loi divine ordonne, et ce que les obligations de votre état vous imposent. Si les Apôtres qui ont tout quitté, et tant souffert pour le nom et la religion de leur divin Maître, devaient se croire des serviteurs inutiles, nous serait-il permis de nous applaudir du peu que nous faisons, puisque, malgré tous nos efforts, nous resterons toujours beaucoup au-dessous de ce que nous lui devons ; car nous en recevons chaque jour de nouveaux bienfaits. Soyons fervents, dit saint Paul ; c'est le Seigneur que nous servons.

Rappelez-vous le souvenir et les exemples des Sœurs qui vous ont précédées, et qui sont maintenant dans le Ciel. Vous leur succédez, et Dieu vous destine à perpétuer, par vos bonnes œuvres, la Société dont vous êtes membres, et à soutenir la bonne réputation qu'elle s'est acquise. Cette réputation est un bien dont vous jouissez, et que vous devez transmettre à celles qui viendront après vous. Les Sœurs anciennes doivent continuer à donner le bon exemple à celles qui les suivent, et qui devront à leur tour servir de modèle aux plus jeunes. C'est ainsi que vous entretiendrez parmi vous cette uniformité de conduite exemplaire qui vous rend agréables à Dieu, et recommandables au jugement du monde même, qui, voyant en vous l'assemblage de toutes les vertus, est contraint d'avouer que la morale de l'Évangile n'est pas impraticable. Vous exercez donc une sorte d'apostolat par les différentes fonctions de votre saint état. Vos œuvres sont le témoignage de votre foi, et chaque jour vous acquerrez des droits à la récompense que Jésus-Christ a promise à ceux qui confesseraient son nom devant les hommes. C'est dans ce nom divin que je puise les sentiments de respcct et de dévouement avec lequel je suis, etc..

CIRCULAIRE DE M. SALHORGNE.

Annonce de la translation des reliques de saint Vincent.

Paris, ler Avril 1830.

MES TRÈS-CHÈRES SŒURS.

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Il y a plus de trente ans que le corps de saint Vincent de Paul, vénéré de toute la France et du monde entier, fut soustrait à la fureur révolutionnaire qui a bouleversé toute l'Europe. Par une protection toute spéciale de la divine Providence, qui prouve combien ce grand saint est puissant dans le Ciel, cette relique précieuse échappée aux recherches de l'impiété, après plusieurs translations, fut déposée dans la chapelle de votre Communauté. **[112]**

Il nous est donné enfin de pouvoir rendre au culte public ce digne objet de la vénération de nos deux familles et de la piété des fidèles. Grâce à l'heureuse coopération de nos Confrères et de nos chères Sœurs, nous avons pu concevoir et exécuter le projet de construire une chapelle qui, en même temps qu'elle sera un monument de la piété filiale des enfants de saint Vincent envers leur Fondateur, sera aussi un monument de sa gloire.

Ne semble-t-il pas, mes très-chères Sœurs, que le Seigneur veuille manifester combien nos deux familles lui sont chères ? Il rétablit sur ses anciens fondements l'œuvre de saint Vincent, et il veut l'entourer lui-même de toute la gloire que lui ont méritée ses vertus.

Quelle consolation pour moi de vous annoncer une si heureuse nouvelle ! Qu'elle est bien propre à alléger le fardeau qui vient de m'être imposé ! et sous quels heureux auspices commence mon adininistration ! Cette cérémonie fera époque dans l'histoire des deux familles : j'ai la confiance qu'elle fera aussi époque par le renouvellement de l'esprit de notre saint état. C'est dans cette circonstance que nous devons sentir redoubler d'ardeur en nous le désir de marcher sur les traces de notre illustre Fondateur, de nous dévouer comme lui au service de Dieu et au soulagement des pauvres, et de parcourir avec zèle la sainte carrière de notre sublime vocation.

J'ai la Consolation de vous annoncer que le 25 du présent mois d'avril se fera la translation du corps de notre saint Instituteur, de votre chapelle dans notre église.

Cette belle et mémorable cérémonie sera présidée par monseigneur l'Archevêque de Paris. Ce vénérable prélat, qui dans toutes les circonstances donne des marques de sa dévotion à saint Vincent, et des marques de bonté et d'attachement à ses enfants, y convoquera tout son clergé ; et il se dispose à l'entourer de toute la pompe qui sera en son pouvoir. Plusieurs évêques y assisteront ; et on nous fait espérer qu'elle sera honorée de la présence de quelque membre de la famille royale.

Il y aura grande octave dans notre église, à chaque jour il y aura grand'messe, vêpres et panégyrique du Saint.

Il me serait bien agréable, mes très-chères Sœurs, de pouvoir vous inviter d'assister à cette touchante cérémonie ; mais cela étant impossible, non-seulement pour les Sœurs qui habitent les provinces, mais encore pour le plus grand nombre de celles des Maisons de Paris, je vous engage, en offrant à Dieu cette privation, de vous unir à nous de cœur et d'esprit, afin que de concert nous rendions un tribut d'hommage et de piété à notre Père commun. A cette fin, mes chères Sœurs, je vous accorde à toutes une communion le 26 de ce mois : celles de vous, qui seraient légitimement empêchées de faire cette communion le 26, pourront la remettre à un des sept jours suivants. Pour perpétuer le souvenir de cette auguste cérémonie, il sera ajouté, au catalogue de vos communions, une communion qui se fera chaque année peudant l'octave de la translation.

Agréez l'assurance, etc.

CIRCULAIRE DE M. ETIENNE.

Son élection à la charge de Supérieur-Général ; état présent des deux familles de Saint-Vincent ; diverses recommandations et annonce d'une retraite spéciale et annuelle pour les Sœurs Servantes.

Paris, 8 septembre 1843.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Enfin, il s'est levé sur nous ce jour tant désiré qui devait mettre un terme au long et triste veuvage des deux fimilles de Saint-Vincent. Maintenant elles ne sont plus orphelines ! Après l'effroyable tempête qu'elles ont essuyée, et qui les a exposées à de si grands dangers, il a plu au Seigneur de leur rendre la tranquillité et la paix. Les larmes ont cessé de couler ; les cœurs sont rouverts à l'espérance et à la joie, et tout annonce que le Seigneur s'est souvenu de ses anciennes miséricordes envers les enfants de notre bienheureux Père. Une seule parole descendue du haut de la chaire de saint Pierre a conjuré l'orage qui nous menaçait, et la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ a calmé les flots agités dont la fureur faisait **[113]** redouter un désastreux naufrage. L'esprit de Dieu a manifesté sa puissance contre les desseins hostiles des hommes et de l'enfer, et un instant a suffi pour rétablir et affermir sur ses bases l'édifice ébranlé jusque dans ses fondements. Grâces en soient rendues à l'auteur de tout don, au Dieu de saint Vincent ! Les rudes épreuves par lesquelles nous venons de passer n'auront servi qu'à dévoiler la mystérieuse et puissante protection dont le Seigneur favorise nos deux familles.

Mais, mes très-chères Sœurs, il me serait bien difficile de vous exprimer l'émotion que j'éprouve en présence du grave événement qui vient de s'accomplir. Mon âme se trouve agitée en même temps par deux sentiments qui viennent tour à tour la pénétrer. Sans doute je ne puis m'empêcher de me livrer à une vive reconnaissance à la vue des bienfaits dont la divine Providence nous a gratifiés ; mais aussi quel effroi m'inspire la position nouvelle que m'a faite le dénouement de la crise que nous venons de subir ! J'ai besoin, je vous l'avoue, pour calmer toutes mes alarmes, de me rappeler la pensée du grand Apôtre : que Dieu se plaît à se servir des instruments les plus faibles pour accomplir les desseins de sa sagesse et de sa bonté ; j'ai besoin de me rappeler encore que je ne suis qu'un gouvernail frêle et impuissant par lui-même, mais qui entre les mains du divin Pilote peut conduire sûrement à travers les écueils et les dangers la barque de saint Vincent. J'ai besoin surtout de me rappeler tant de prières que vous avez adressées au Seigneur pour obtenir la cessation de nos maux et la grâce de ne plus être orphelines. Tant de vœux ne pouvaient manquer d'attirer les bénédictions du Ciel sur l'assemblée qui devait décider de l'avenir de nos deux familles, et en fixer les destinées futures. Aussi, je ne puis attribuer à une autre cause l'union des esprits et des cœurs qui se manifesta tout à coup chez des hommes venus des divers points du monde avec des impressions si différentes, et qui produisit dans cette circonstance une si grande édification. C'était un beau spectacle, celui que présentait cette mémorable assemblée générale, composée des hommes les plus respectables de notre Congrégation, réunis dans un but commun, celui de restaurer l'œuvre de saint Vincent, ébranlée par une effroyable catastrophe, et ne formant tous qu'un seul cœur et qu'une seule âme. On eût dit un nouveau cénacle rempli de l'Esprit de Dieu. On sentait qu'une vertu divine dirigeait toutes les pensées et tous les sentiments, et qu'une ère nouvelle allait s'ouvrir pour nos deux chères Communautés.

C'est cette pensée, mes très-chères Sœurs, qui a porté la consolation dans mon âme. Ne pouvant douter que ce sont vos prières qui ont fixé le choix de Dieu sur moi pour tenir au milieu de vous la place de saint Vincent, j'ai la confiance que ce seront elles aussi qui m'obtiendront les grâces dont j'ai besoin pour remplir la tâche importante qui m'est imposée. Je sais quelles graves obligations j'ai à remplir envers vous, quels exemples de vertu je dois vous donner ; je sais que je suis appelé à vous éclairer et à vous conduire dans la voie sublime de votre sainte vocation, et je sens combien est grande mon incapacité pour m'acquitter de ces devoirs. Mais par vos prières, celui qui m'a imposé le fardeau me donnera la force de le porter ; il mettra dans mon cœur tous les dons de sa grâce dont j'ai besoin pour remplir la mission qu'il m'a confiée.

D'ailleurs, mes très-chères Sœurs, si je ne puis vous édifier comme saint Vincent, du moins je crois pouvoir vous assurer que mon dévouement pour vous sera égal au sien. Depuis que j'ai eu occasion de connaître votre Compagnie et de lui être attaché par les liens de ma propre vocation, j'ai toujours éprouvé une tendre affection pour elle ; je l'ai toujours singulièrement estimée et vénérée. C'est par le moyen d'une Fille de la Charité que la divine Providence m'a attiré dans la famille de saint Vincent. Mes relations avec vous datent de l'époque de mon entrée dans notre Congrégation, et ces relations ont toujours été pour moi de douces jouissances. Si je ne puis pas dire toutes, du moins beaucoup d'entre vous, connaissent mes sentiments à cet égard, et se plaisent à en rendre témoignage. Mon cœur vous est donc acquis depuis long-temps, et ma position nouvelle au mi [114] lieu de vous ne fera que lui fournir le moyen de se dilater davantage et de rendre son dévouement plus efficace.

De beaux souvenirs, mes très-chères Sœurs, me tracent la voie que je dois suivre pour vous conduire à la fin de votre sainte vocation. J'ai eu le bonheur de connaître ces Filles vénérables, restes précieux de l'antique édifice de votre Compagnie, qui avaient échappé aux désastres de la plus épouvantable des révolutions, et qui avaient été chargées, par la Providence, de vous transmettre les saintes traditions de votre état. Les exemples de leurs vertus, et surtout de leur admirable simplicité, ont laissé dans mon esprit des traces qui ne s'effaceront jamais. J'ai été élevé par ces hommes de Dieu que vous avez eus pour Supérieurs et Directeurs, qui me retraçaient si bien le portrait des premiers Missionnaires, qui, après avoir traversé des temps de douleurs et de persécutions, ont consacré avec mérites devant Dieu. J'ai apprécié leur tendre affection pour vous, et c'est à leur école que mon cœur a puisé ses inspirations. Je ne puis m'empêcher de vous citer, en particulier, un nom qui est en vénération parmi vous, et qui m'est bien cher, celui de M. Salhorgne, homme éminent en science comme en vertu, avec lequel j'ai passé les sept plus heureuses années de ma vie, que j'ai pleuré comme un père, qui m'a aussi aimé comme un fils, et qui m'a fourni un si beau modèle à imiter. Je bénis mille fois le Seigneur d'avoir été élu le jour même de sa fête et dans la chambre qu'il a habitée jusqu'à son dernier soupir. Il semble, par cette circonstance, qu'il ait eu en vue de me donner l'assurance qu'il jouit de la félicité éternelle, et que je l'aurai pour protecteur au Ciel, comme je l'ai eu pour père sur la terre.

Je me sens aussi bien encouragé, mes très-chères Sœurs, en voyant sous quels heureux auspices commence le ministère que j'ai à remplir au milieu de vous. Je contemple votre Compagnie, et je la vois plus prospère et plus nombreuse qu'elle ne fut jamais. Je vois partout des Filles aimant leur vocation plus que leur vie, animées d'une sainte ardeur pour en conserver l'esprit, pour en pratiquer les vertus, pour en faire les œuvres, et pour en recueillir les récompenses. A travers quelques nuages de misères inséparables de la faiblesse humaine, je vois partout régner un bon esprit et l'observance de vos saintes Règles. Je ne puis méconnaître que c'est là l'ouvrage de Dieu, lorsque je considère les circonstances par lesquelles nous venons de passer ; je ne puis méconnaître une intervention bien manifeste de l'auguste et immaculée Marie, qui vous a donné des gages si touchants et si extraordinaires de sa tendresse. Oh ! n'en -doutons pas, ce sont les mérites de ses douleurs qui ont été appliqués à nos douleurs et qui les ont guéries ! C'est sa puissante médiation qui a obtenu de Dieu que nos deux familles ne périraient pas au milieu des malheurs qui les ont accablées, et qu'il s'en servirait pour ranimer la foi. Pouvons-nous attribuer à une autre cause ces vocations si incompréhensiblement nombreuses qui se manifestent de toutes parts pour votre saint état, ces développements si prodigieux et si consolants de votre Compagnie au sein même de la tempête et des agitations ? N'est-ce pas à elle que vous êtes redevables d'avoir vu les limites du champ de vos travaux se reculer et envelopper presque l'Europe entière ? Quoi de plus consolant que ces rapides progrès qu'a obtenus, en si peu de temps, votre Séminaire si édifiant de Turin, qui est devenu une source pure en même temps et abondante, qui déjà répand ses eaux bienfaisantes sur tous les points de l'Italie ! Je n'oublierai jamais les moments si doux que j'ai passés à Gênes, où, pour la première fois, j'ai pu voir nos chères Sœurs italiennes. Mon âme était attendrie en contemplant les desseins admirables de la Providence, qui, de toutes les nations, ne veut faire qu'une seule nation dans la famille de Saint-Vincent ! Les bornes mêmes de PEurope ne suffisent

plus pour contenir les efforts de votre charité ; tout à coup l'esprit apostolique a éclaté au sein de votre Compagnie ; la charité a dilaté les cœurs : traverser les mers, aller habiter des plages lointaines, s'exposer à tous les dangers, à toutes les privations, et à tous les sacrifices, tout cela a paru un bonheur, une [115] jouissance ; et l'Asie et l'Afrique étonnées, ont vu les Filles de la Charité apparaître au sein de leurs populations infidèles, apprenant à leurs enfants à bégayer le nom de Dieu, et allumant dans leurs cœurs la flamme de son amour, manifestant partout à la gloire du Seigneur et pour l'honneur de son Eglise, toutes les richesses de la charité de Jésus-Christ. Je les ai vues, et le souvenir en restera gravé dans ma mémoire jusqu'à mon dernier soupir ; je les ai vues, et ce n'est pas sans verser des larmes d'attendrissement, que j'ai contemplé ces apôtres d'un nouveau genre et les heureux fruits de leur zèle et de leur dévouement. Que dirons-nous, mes très-chères Sœurs, en contemplant ces œuvres admirables de votre Compagnie pendant qu'elle se trouvait au sein des tribulations ? Nous dirons avec l'Ecriture : Le doigt de Dieu est là. Nous dirons avec saint Bernard : C'est par Marie que tous ces biens nous sont venus du Ciel.

Mais aussi, mes très-chères Sœurs, plus le Seigneur se plait à manifester ses desseins de miséricorde sur votre Compagnie, plus aussi grandit à mes yeux la tâche qui m'est imposée. Appelé à vous guider dans cette carrière sublime, je comprends que je dois m'employer tout entier à vous la faire parcourir avec succès. Les moyens de correspondance doivent être en proportion avec l'immensité de vos destinées. C'est sur l'humilité, caractère distinctif de votre saint état ; c'est sur la simplicité, ornement divin de la charité ; c'est sur la piété, aliment essentiel de toutes les vertus ; c'est sur l'obéissance, le renoncement, la pauvreté, conditions indispensables pour rendre vos œuvres dignes de Dieu, que repose le succès de vos travaux et de votre zèle ; en un mot, c'est de votre fidélité à conserver et à développer en vous l'esprit de votre saint état, que dépend tout l'avenir de votre Compagnie et l'exécution des desseins de Dieu sur vous. C'est là aussi, croyez-le, ce qui sera l'objet continuel de mes prières, de ma sollicitude et de mes méditations. Vos destinées sont désormais identifiées avec les miennes ; vos chagrins doivent être mes chagrins, et vos consolations mes consolations ; vous devez être et ma joie et ma couronne ; aussi ma vie entière vous appartient sans aucune réserve, et elle sera consacrée à travailler sans cesse à vous rendre dignes de votre sainte vocation. En quelque lieu que la Providence vous ait placées, dans les régions infidèles comme au sein de la catholicité, dans les pays éloignés comme dans les maisons qui sont sous nos yeux ; quelle que soit la langue que vous parliez, à quelque nation que vous apparteniez, mon cœur me dit que je vous dois à toutes la même affection, la même sollicitude, le même dévouement. Mon bonheur sera de vous soutenir toutes dans vos travaux, de vous consoler dans vos peines, de vous encourager dans vos difficultés, de vous animer à bien combattre les combats du Seigneur, à travailler à sa gloire, à répandre partout la bonne odeur des vertus et des œuvres de saint Vincent.

Or, mes très-chères Sœurs, le moyen le plus efficace pour atteindre ce but, c'est de vous mettre à même de pouvoir chaque année retremper vos âmes dans l'esprit de votre état, par la retraite spirituelle. Je ne négligerai rien pour vous procurer cette grâce. Déjà j'ai pris mes mesures. Un bon nombre de mes confrères se trouveront prêts, l'année prochaine, à porter partout ce secours si nécessaire à la vie spirituelle ; et j'ai la satisfaction de vous apprendre qu'ils se prêteront à vous rendre ce service, avec un empressement qui indique le zèle qui les anime pour votre avancement et pour votre salut. Il sera bon que, dans le cours de l'année, les demandes me soient adressées assez à temps pour que je puisse disposer le travail des retraites avant le commencement des vacances.

De plus, mes très-chères Sœurs, vous n'ignorez pas que j'ai besoin, pour bien diriger votre Compagnie, d'être efficacement secondé par le concours de celles qui partagent ma sollicitude et qui sont les dépositaires de mon autorité. Les Sœurs Servantes doivent avoir toute ma confiance, et je dois pouvoir me reposer aussi sur elles pour le bon gouvernement de leurs Maisons, pour le bonheur et l'avancement spirituel de leurs compagnes. La bonne intelligence des compagnes avec les Sœurs Servantes, des Sœurs Servantes avec les Supérieurs majeurs, voilà le [116] moyen de produire une harmonie parfaite dans la Communauté. Or il me semble que, pour atteindre ce but, il est nécessaire que nous puissions nous voir, conférer ensemble des besoins et de l'état de chaque

Maison. Nous éviterons par ce moyen bien des misères, bien des malentendus, et nous établirons entre nous une confiance réciproque qui produira notre mutuelle édification et consolation. A cet effet, nous avons résolu que, une fois chaque année, il sera donné une retraite à la Communauté, pour les seules Sœurs Servantes. Nous disposerons des moyens spirituels tout particuliers pour cette retraite, afin d'en assurer les fruits. Nous prendrons nos mesures pour que, dans le cours de peu d'années, toutes les Sœurs Servantes puissent profiter de cette retraite. J'ai la confiance que cette mesure sera accueillie avec empressement ; parce qu'elle n'a d'autre but que de rendre l'autorité des Sœurs Servantes plus respectable, en lui assurant les lumières et la direction les plus propres à obtenir l'estime et la soumission des compagnes.

Les Sœurs Servantes seront prévenues par la Supérieure-Générale de l'époque où cette retraite aura lieu. En attendant, je les engage à lire et à méditer attentivement les nouveaux avis qui leur ont été récemment adressés. Elles y trouveront une nourriture substantielle pour leurs âmes, et des moyens d'éviter ou du moins de bien supporter les peines et les difficultés de la conduite.

On a adressé aussi récemment aux Sœurs Servantes de nouveaux avis au confesseur. Je dois leur faire observer qu'elles ne sont obligées de les communiquer à leurs confesseurs, que dans le cas où ils demanderaient eux-mêmes à connaître dans quel esprit ils doivent diriger leurs familles. Par ce moyen, on sera dispensé de leur communiquer vos saintes Règles, qu'ils demandent souvent à voir.

Je bénis le Seigneur, mes très-chères Sœurs, de ce qu'il a disposé toutes choses de manière à favoriser le succès de mon ministère au milieu de vous. Il serait impossible que je pusse être mieux secondé. Vous avez dans la Supérieure-Générale une véritable Mère, qui partage bien mes sentiments pour vous. Depuis longues années que j'ai eu des relations avec elle, j'ai conçu de ses excellentes qualités, de sa piété si vraie, de ses vues si pures, de sa charité si tendre, une estime que les dernières circonstances n'ont fait que confirmer. Il fallait, en effet, tout le calme de sa confiance, toute l'ardeur de sa foi, toute sa tendre piété envers l'auguste et immaculée Marie, et toute la prudence dont elle est douée, pour espérer comme elle l'a fait, contre l'espérance même, et maintenir la paix dans votre Compagnie, au milieu des perturbations qui menaçaient de la désoler. Il suffit de jeter un regard sur les œuvres que vous avez entreprises et sur les progrès de votre Compagnie depuis quatre années qu'elle est à votre tête, pour comprendre que Dieu est avec elle, et que les bénédictions du Ciel accompagnent les efforts de son zèle. J'aime à la voir entourée d'Officières si dignes d'elle, qui possèdent si bien sa confiance, et qui sont si zélées à partager sa sollicitude maternelle. C'est à cette union intime, à cette confiance mutuelle, que vous devez de voir dans votre Maison-Mère une cordialité si touchante et une si édifiante régularité.

Je m'estime heureux aussi, mes très-chères Sœurs, de pouvoir m'aider de l'expérience et des lumières de M. le Directeur. L'amitié qui nous unit depuis tant d'armées, l'estime que j'ai de sa vertu, le prix que j'attache à ses conseils et à son affection pour votre Communauté, lui ont acquis il y a long-temps toute ma confiance. Il vous a donné aussi des gages de son zèle pour votre avancement spirituel. Je sais que je puis compter sur un généreux concours de sa part pour vous faire tout le bien qui est dans mon cœur.

Il n'y aura donc dans le conseil, mes très-chères Sœurs, qu'une même pensée, qu'un même esprit, qu'un même cœur et qu'une même âme. Ce sera une sollicitude toute paternelle qui inspirera toutes nos résolutions. La charité de JésusChrist nous presse de travailler à votre bonheur : elle présidera seule à nos réunions ; et vous savez que celui qui demeure dans la charité, demeure en Dieu, et Dieu en lui. Oh ! si vous aussi vous répondez à notre attente, si vous êtes soumises **[117]** par esprit de foi, obéissantes par affection filiale, si vous ne voyez dans ma personne que le représentant de saint Vincent, le joug de la Règle vous paraîtra alors bien doux et bien léger ; vous le porterez avec une sainte allégresse : et vous préparerez à votre Compagnie l'avenir le plus consolant pour la gloire de Dieu et pour l'édification de son Eglise. Dilatez-vous donc, vous dirai-je avec le grand Apôtre. Que tout se fasse entre nous dans la charité. Que cette divine vertu règle tous nos rapports, dirige tous nos travaux, inspire toutes nos paroles, règle toute notre conduite ; elle nous fera goûter combien le Seigneur est bon envers ceux qu'il aime, et combien il est doux de le servir. Cette sainte

union mettra mon cœur à l'aise ; au lieu de voir dans l'autorité qui m'est confiée, un poids accablant qui effraie ma faiblesse, je n'y verrai plus que l'ineffable moyen de vous être plus utile, et de vous témoigner plus de dévouement ; et ma sollicitude ne sera plus pour moi qu'une douce jouissance.

Je vous renouvelle la permission de faire une fois la sainte communion dans les semaines où la Règle ne vous en accorde point.

Je révoque toutes les permissions qui vous ont été accordées par mes prédécesseurs. Cependant, pour que vous ayez le temps de les faire renouveler, je consens à ce que vous en jouissiez jusqu'au 1er janvier prochain. Passé cette époque elles seront absolument révoquées.

Le premier acte d'obéissance filiale que je réclame de vous, mes très-chères Sœurs, c'est d'adresser des prières ferventes au Dieu de toute miséricorde pour qu'il daigne m'accorder les lumières et les grâces dont j'ai besoin pour remplir dignement l'importante mission qu'il m'a confiée. Et pour favoriser votre zèle à vous rendre à mes désirs, je vous accorde à cet effet quatre communions extraordinaires que vous ferez aux jours que désignera la Sœur Servante de chaque Maison : la première en l'honneur des sept douleurs de Marie, en actions de grâces de la cessation de nos tribulations ; la deuxième en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, en mémoire de ce que mon élection a eu lieu le premier vendredi du mois, jour qui lui est consacré ; la troisième en l'honneur de l'immaculée Conception de l'auguste Marie, en reconnaissance de la puissante protection qu'elle exerce en faveur de nos deux familles ; et la quatrième en l'honneur de saint Vincent, pour que ce bienheureux Père m'obtienne d'occuper dignement sa place sur la terre, et d'avoir en vous toutes des Filles selon son cœur.

Je suis, etc.

CIRCULAIRE DE M. ETIENNE.

Annonce de l'ouverture de la retraite pour les Sœurs Servantes. Moyens de s'y préparer.

Paris, 25 Mars 1844.

MES TRES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Le moment approche où va se réaliser la pensée que nous avons conçue aux pieds de saint Vincent et sous les auspices de l'auguste et immaculée Marie, le jour même où il a plu à la divine Providence de nous placer à la tête de votre Compagnie. C'est un besoin pour notre cœur de vous dire combien il soupire après cet heureux moment où il lui sera donné de se communiquer tout entier, et de manifester dans l'intimité la tendre affection qu'il vous porte, à celles qui nous remplacent au milieu de vous, et qui nous aident à porter le poids de notre sollicitude paternelle. Il nous sera bien doux de nous voir entouré de cette nombreuse assemblée qui présentera l'élite de votre Compagnie, et des Filles plus respectables encore par les vertus de votre saint état, dont elles s'appliquent à perpétuer parmi vous les exemples, que par l'autorité dont elles sont revêtues. Nous n'éprouvons qu'un regret, c'est de n'avoir pu répondre à tous les vœux, et d'avoir été forcé de limiter le nombre de celles qui viendront nous apporter leur part de lumières, d'expérience et d'édification. Mais il sera bien touchant le spectacle que nous offrira dans cette circonstance votre Maison-Mère. Il nous semblera que nous serons revenus à ces beaux jours de vos temps pri **[118]** mitifs, où saint Vincent se plaisait à réunir autour de lui ces premières Filles vénérables, dépositaires des

sentiments de son grand cœur, qu'il avait formées à son école, qu'il avait remplies de son esprit, et qui présidaient avec lui à la formation et au développement de votre Institut. Il aimait à se trouver au milieu de ses généreuses coopératrices, si dociles aux inspirations de son zèle, pour ranimer dans leurs âmes le beau feu de la charité qu'il leur avait communiqué, pour leur dévoiler toute la sublimité de la mission qu'elles avaient à remplir, pour étudier avec elles, et pour accomplir les grands desseins que la divine Providence voulait confier à cette famille naissante qui était encore au berceau, et qui devait grandir d'une manière si admirable dans la suite des temps pour la gloire de l'Eglise et la consolation de l'humanité souffrante. Ce sont les eaux vivifiantes des bénédictions célestes qu'attiraient ces pieuses réunions, qui, répandues avec abondance sur les tendres racines de ce faible arbrisseau, le firent croître avec vigueur et devenir un grand arbre qui étend aujourd'hui majestueusement ses rameaux chargés de fruits de salut jusqu'au sein des peuples infidèles dispersés sur des plages lointaines.

Les Sœurs Servantes qui partagent aujourd'hui notre sollicitude, nos très-chères Sœurs, et que nous allons réunir autour de nous, ont concouru à relever cet arbre majestueux de votre Compagnie, renversé par une effroyable tempête. Elles en sont devenues même les plus profondes racines, les branches les plus fécondes. C'est à elles qu'a été légué le précieux héritage des traditions anciennes, qu'elles doivent transmettre aux générations qui viendront après elles. Ce sont elles qui ont recueilli le dépôt sacré de l'esprit de votre sainte vocation qu'elles doivent conserver dans son intégrité, et laisser aux âges futurs pour perpétuer les œuvres et les bienfaits qui doivent glorifier Dieu, édifier l'Église, consoler tous les membres souffrants de Jésus-Christ, et faire bénir le nom de saint Vincent par toutes les nations et par tous les siècles. La mission qu'elles ont à remplir est donc la même que celle qui fut confiée aux premières coopératrices de notre saint Instituteur. Aussi qu'il sera doux et consolant pour notre cœur de pouvoir, à deux siècles de distance, leur redire les mêmes paroles que saint Vincent adressait à ses premières Filles, de voir en elles les mêmes sentiments qui les animaient, de retrouver en elles la simplicité, le dévouement, la charité qui sont les traits caractéristiques de votre état, et de pouvoir compter sur la même docilité aux inspirations de notre zèle et aux enseignements de vos saintes Règles ! Réunies de tous les points de la France et des pays étrangers, qu'il sera consolant de contempler ensemble les admirables desseins de la Providence sur vous, de raconter les beaux développements qu'a acquis et qu'acquiert tous les jours votre Compagnie, le bien immense qui s'opère par son ministère, non-seulement au sein des pauvres qui nous entourent, de cette capitale et de tout le royaume, mais encore dans les autres États de l'Europe, en Algérie, en Grèce, en Asie, dans la capitale même de l'Islamisme, et jusque sur le sol brûlant de l'Egypte ! Nous réunirons ensemble toutes les bénédictions et tous les succès pour en faire notre commune joie et notre commune consolation ; et toutes nos actions de grâces s'élèveront comme en un faisceau de rayons de gloire jusqu'au trône de Dieu pour aller ensuite s'ajouter à l'éclat de l'auréole de saint Vincent.

Ce n'est pas tout, nos très-chères Sœurs, cette retraite des Sœurs Servantes sera, nous en avons la confiance, un événement qui exercera une heureuse et puissante influence sur l'avenir de votre Compagnie. Ce serait bien méconnaître notre pensée que de lui attribuer le motif de quelques combinaisons administratives, d'en faire l'occasion de certains arrangements de communauté, plus faciles à opérer par ce moyen. Ce serait, j'ose le dire, nous faire injure que de nous supposer une si singulière dissimulation, et de nous croire capable de recourir à de semblables moyens, lorsque nous avons en mains toute l'autorité de saint Vincent ; je dis plus, ce serait vous faire injure à vous-mêmes et blesser vos sentiments les plus chers, en vous supposant capables de n'avoir qu'une docilité douteuse, et une fidélité suspecte à votre **[119]** vœu d'obéissance. Non, nos très-chères Sœurs, nous vous respectons trop, et nous nous respectons trop nous-même pour concevoir de semblables pensées. Nous vous connaissons trop bien pour douter des sentiments qui vous animent, et vous connaissez trop bien la droiture de notre cœur pour donner accès dans votre esprit à de ridicules appréhensions.

Quand nous avons résolu, nos très-chères Sœurs, de vous réunir autour de nous, c'est notre tendre affection pour vous qui nous a inspiré cette grave et importante résolution. Nous en avons puisé les

motifs à une source plus élevée, dans la méditation des devoirs que nous impose la charge qui nous a été confiée, et des obligations que vous avez à remplir pour correspondre aux desseins de la Providence sur vous. Nous avons surtout consulté notre amour pour votre Compagnie, le désir qui nous anime de la voir occuper dignement la belle place qui lui est attribuée dans l'Eglise de Dieu, et le zèle dont nous sommes dévoré pour procurer votre bonheur et votre sanctification. En devenant le successeur de saint Vincent, nous avons compris combien vos âmes doivent nous être chères, et la gravité du compte que nous aurons à en rendre au souverain Juge. Etabli pasteur de votre immense bercail, si nous ne pouvons encore vous connaître chacune en particulier, du moins devons-nous bien connaître celles qui sont placées à votre garde, et nous enquérir d'elles si le troupeau confié à leurs soins est à l'abri des attaques de l'ennemi, s'il est nourri des enseignements de saint Vincent, et s'il est l'objet d'une sollicitude aussi tendre que fidèle. N'est-ce pas un devoir pour nous de nous assurer si celles qui sont dépositaires de notre autorité, l'exercent avec la confiance et la tendresse dont nous désirons vous voir environnées ? Ne devons-nous pas aussi connaître les circonstances de leur position, et surtout les difficultés et les obstacles qu'elles rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions, pour les aider à les surmonter, pour éveiller leur attention, encourager leur faiblesse, et exciter leur zèle ? Dès lors qu'elles partagent notre sollicitude et notre responsabilité, n'est-ce pas dans notre sein paternel qu'elles doivent trouver les lumières, les consolations et les conseils qui leur sont nécessaires pour remplir la pénible tâche qui leur est confiée ? N'est-ce pas dans notre cœur qu'elles doivent épancher le leur, y déposer leurs peines et leurs inquiétudes, pour y puiser des adoucissements, de la force, le calme et la paix ? N'est-ce pas dans ce but que la divine Providence nous a confié la conduite de votre Compagnie ? Et si nous vous sommes redevables à toutes, si nous vous devons à toutes un dévouement sans bornes, celles qui sont chargées de la conduite, n'y ont-elles pas des droits tout particuliers ? Or, vous le savez, qu'il est difficile, sinon impossible, d'établir entre nous et les Sœurs Servantes ces rapports aussi consolants que nécessaires par la seule correspondance ! Que d'erreurs, que de préventions, que de jugements précipités, on peut dissiper dans un instant d'entretien, que l'on ne détruirait peut-être jamais par lettres !

De plus, nos très-chères Sœurs, n'avons-nous pas dû considérer aussi la consolation que goûteraient les Sœurs Servantes en venant visiter le berceau de leur vocation, où jadis elles ont passé des jours si doux et si heureux, retremper leurs âmes à la source pure où autrefois elles furent abreuvées des eaux délicieuses des maximes de votre saint état et des bénédictions du Ciel, réchauffer leurs cœurs à ce foyer de la ferveur et de l'esprit de saint Vincent, dont elles ressentirent les ineffables ardeurs au début de leur carrière, durant le temps de leur séminaire ? Si dans le monde la vue d'une première communion touche le cœur le plus endurci, rappelle de doux souvenirs, inspire des sentiments salutaires, quelle impression touchante et instructive tout à la fois, n'éprouveront pas les Sœurs Servantes en revoyant ce séminaire, dont le seul souvenir, au loin, soutient le courage dans les difficultés, console dans les peines, et excite à la pratique de la vertu ? De quelle joie leur cœur ne sera-t-il pas dilaté à la vue de cette nombreuse jeunesse si édifiante par sa piété, si zélée pour la pratique de vos saintes Règles, qui, par son ardeur à se remplir de l'amour de Dieu et des pauvres, fait concevoir de si belles espé **[120]** rances pour l'avenir de votre Compagnie ! quelle édification n'éprouveront-elles pas aussi à la vue de ces vénérables Sœurs anciennes, au milieu desquelles nous ne paraissons jamais nous-même sans être profondément touché et attendri, qui donnent tous les jours le beau spectacle de la patience dans les infirmités, de l'union la plus cordiale, de l'observance la plus fidèle, et qui, après avoir honoré la Communauté par la pratique de toutes les vertus et de toutes les bonnes œuvres durant tout le cours d'une longue carrière, en font la gloire et la consolation par les bons exemples dont elles savent remplir leurs dernières années ! Elles n'auront pas moins de jouissances de pouvoir se mettre en communication intime avec celle que vous aimez à appeler du doux nom de Mère, pour laquelle le Seigneur nous a inspiré les mêmes sentiments que saint Vincent éprouvait pour Mlle Legras, que nous sommes heureux d'entourer d'une estime profonde, de notre confiance entière, et de notre affection la plus tendre. Nous n'avons pas besoin de vous dire la tendresse que son cœur vous porte. Elle sera heureuse aussi de se trouver plus à même d'en donner aux Sœurs Servantes des témoignages plus

sensibles. Elle avait prévenu nos intentions, et depuis long-temps elle désirait les voir jouir de cette consolation, et il n'a pas dépendu d'elle si elles en ont été privées jusqu'à présent. Nos respectables Sœurs Officières partagent ses sentiments pour vous, et se réjouissent avec elle dans l'espérance de voir dans la Maison Mère cette édifiante réunion de famille.

Nous en avons la confiance, nos très-chères Sœurs, le Seigneur répandra sur cette retraite d'abondantes bénédictions. Saint Vincent du haut du Ciel y portera des regards de complaisance, et il obtiendra à celui qui, quoique bien indigne, occupera sa place dans cette circonstance, la grâce de le représenter selon le désir de notre cœur dans cette pieuse réunion. Sa puissante intercession se fera sentir dans ce nouveau cénacle ; le Saint-Esprit y communiquera ses dons à toutes les âmes, y enflammera tous les cœurs du feu de la charité ; et les Sœurs Servantes qui y seront réunies, s'y étant renouvelées dans l'esprit de votre saint état, iront porter ensuite, dans les Maisons qu'elles sont chargées de conduire, les heureuses impressions qu'elles auront reçues et le bon exemple de toutes les vertus. Elles seront comme des canaux bienfaisants, par lesquels se répandront dans toutes les parties du corps de la Compagnie, la ferveur et l'amour de vos saintes Règles, qui produiront partout la paix, la cordialité et le bonheur. Ayant observé le bel ordre qui rend la Maison-Mère si édifiante, elles s'efforceront de l'établir dans leur petite famille ; elles raconteront à leurs compagnes la sainte uniformité, la touchante union et l'exacte régularité qu'elles y auront admirées, et toutes s'empresseront de se conformer à de si belles leçons. Et c'est ainsi, nos très-chères Sœurs, que se renouvellera l'esprit de votre saint état dans toutes les Maisons ; que se régénèrera votre Compagnie tout entière ; que se resserreront les liens qui doivent en unir tous les membres en un seul cœur, en une seule âme, en un seul esprit ; que s'établiront entre les Supérieurs et les inférieurs de douces et agréables relations, qui rendront l'obéissance aimable, et l'exercice de l'autorité facile ; qu'il nous sera donné, enfin, de revoir parmi vous les beaux jours de saint Vincent, et de ne plus voir dans ce nombre immense de Filles de la Charité répandues dans nos provinces et dans les contrées les plus éloignées, qu'une seule famille, qu'une même pensée dirige, qu'un même sentiment anime, qu'une même charité fait opérer partout de grands biens pour la gloire de Dieu, pour la consolation et le salut des pauvres. C'est là l'objet de tous les désirs de notre cœur, ce que nous demandons à Dieu par d'instantes prières ; c'est ce qui fera notre joie et notre consolation ; parce que c'est ce qui assurera à jamais votre bonheur et la prospérité de votre Compagnie.

Or voilà, nos très-chères Sœurs, les considérations qui nous ont déterminé à établir que chaque année il y aura à la Maison-Mère une retraite des Sœurs Servantes. Nous avons, l'intime persuasion que vous applaudirez à cette mesure et que vous apprécierez les avantages qui en résulteront pour votre Compagnie. Notre intention n'est pas qu'il **[121]** y ait d'exception pour aucune. Nous voulons, au contraire, que toutes comprennent qu'elles appartiennent à la famille, et que toutes elles doivent retremper leurs âmes à la même source de l'esprit de votre saint état ; parce qu'il n'y en a aucune qui puisse être étrangère, et à notre sollicitude et à notre affection. La facilité des voyages et des communications nous permettra d'y faire participer celles même qui travaillent à l'étranger. Ce secours et cette consolation leur seront bien utiles pour soutenir leur dévouement dans les services qu'elles rendent à l'Eglise et aux pauvres, et ce sera une précieuse récompense de leur générosité qui fait tant d'honneur à votre Communauté. D'ailleurs il faut bien que la sève vivifiante qui découle du tronc de l'arbre se répande jusque dans les branches les plus éloignées pour les rendre fécondes.

Chaque année, la Supérieure-Générale vous indiquera l'époque précise où se fera l'ouverture de cette retraite ; et elle avertira les Sœurs Servantes qui devront y être appelées, assez à temps pour qu'elles puissent disposer toutes choses, de manière que leur absence puisse avoir lieu sans inconvénients pour les Maisons dont elles sont chargées. Cette retraite ayant pour objet non-seulement la sanctification des Sœurs Servantes, mais encore le bien général de la Compagnie, toutes, nos très-chères Sœurs, vous êtes intéressées au succès que nous en attendons ; et, par conséquent, vous devez toutes vous unir à nous pour prier le Seigneur d'y répandre ses bénédictions. En conséquence, dans chaque Maison, pendant neuf jours, qui commenceront du jour de l'ouverture de la retraite, on récitera à cette intention en commun, après l'oraison du matin, le

Veni Creator et l'*Ave, maris Stella*. Nous accordons une communion extraordinaire l'un de ces neuf jours, au choix de la Sœur Servante ou de celle qui la remplacera.

Chaque année ces mêmes prières et cette conimunion se feront dans toutes les Maisons à l'époque fixée pour l'ouverture de la retraite des Sœurs Servantes, et la veille on fera la lecture en commun de la présente circulaire.

Vous savez déjà, nos très-chères Sœurs, que cette année cette retraite s'ouvrira le 1er mai. Il nous a semblé qu'aucune époque ne pouvait être plus favorable à cette pieuse réunion que le temps qui est spécialement consacré à honorer l'auguste Reine des Anges et des hommes. Vous n'ignorez pas avec quelle tendresse l'immaculée Marie protége et favorise votre Compagnie, avec quelle profusion elle répand sur elle les bénédictions célestes dont elle est la dispensatrice, et combien elle a à cœur de posséder toute votre confiance. C'est là une des prérogatives les plus précieuses de votre sainte vocation. Or, si elle déploie avec tant de magnificence, envers les simples fidèles, les richesses de son amour pendant ce mois si justement appelé *le mois de Marie,* comme elle se plaira à faire éclater son amoureuse intervention dans une circonstance aussi importante, en faveur d'une Compagnie qui lui est toute consacrée, et en qui elle a placé ses complaisances ! Nous bénissons Dieu, et c'est la plus douce des jouissances de notre cœur, de voir se manifester parmi vous une confiance toute filiale envers la Reine des vierges, et de voir cette confiance devenir partout l'appui de votre vertu et l'aliment de votre piété. Nous serons pleinement satisfait et consolé si cette retraite peut contribuer à augmenter encore, à rendre plus tendre et plus fervente, la dévotion à cette divine Mère ; parce qu'alors à nos yeux le succès de notre sollicitude sera certain, et l'avenir de votre Compagnie assuré.

Je me recommande instamment à vos prières, et je suis en l'amour de Notre-Seigneur et avec un parfait dévouement, etc.

CIRCULAIRE DE M. ETIENNE.

Résultats consolants de la retraite des Sœurs Servantes. Avis importans touchant la régularité. ; divers abus signalés, etc.

Paris, 4 Août 1844.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

il tardait beaucoup à mon cœur de vous rendre compte des consolations qu'il a goûtées durant [122] ces précieux jours où il m'a été donné de contempler le touchant spectacle que présentait la retraite des Sœurs Servantes. Cette mémorable réunion a laissé dans mon souvenir des traces qui ne s'effaceront jamais. Elle a comblé tous mes vœux et dépassé mes espérances. Il était beau de voir l'empressement avec lequel se rendaient près de nous, de tous les points de la France et de l'Italie, celles qui avaient été appelées à prendre part à ces pieux exercices ! Il me serait impossible surtout de rendre l'impression de bonheur que j'ai éprouvée, en voyant des Filles vénérables plus qu'octogénaires, ne considérant ni leur grand âge, ni leurs infirmités, solliciter avec de vives instances la faveur d'être admises à la retraite comme à la dernière jouissance qu'elles désirassent avant de terminer leur carrière, entreprendre pour se la procurer un voyage de près de cent cinquante lieues, témoigner la joie la plus vraie et la plus vive de revoir encore une fois le berceau

de leur vocation, donner, par l'exemple édifiant de toutes les vertus de votre saint état, la preuve la plus authentique de leur fidélité à conserver les antiques traditions qu'elles avaient mission de vous transmettre. C'étaient aux yeux de la génération nouvelle de précieux débris qui indiquaient toute la majesté de l'ancien édifice de saint Vincent ; c'était une dernière lumière qui attestait tout l'éclat dont votre Compagnie avait brillé dans l'Eglise. Leur présence seule était une prédication éloquente ; en témoignant de ce qu'ont été vos devancières, elles vous disaient l'importance de la tâche qui vous est imposée pour transmettre aux âmes futurs le dépôt sacré de l'esprit et des œuvres de votre Compagnie.

Il faut, mes très-chères Sœurs, avoir assisté à cette touchante réunion, pour avoir une idée de l'impression profonde qui se faisait sentir dans tous les cœurs. On éprouvait une émotion qu'on ne pouvait définir et qui remplissait l'âme de consolation ; les mêmes sentiments s'échappaient du sein de la retraite, et se communiquaient au Séminaire et à toute la Maison-Mère, comme un rayon céleste qui y portait la joie et le bonheur. Le doigt de Dieu était là, et tout annonçait que l'Esprit saint opérait une œuvre de régénération.

Vous comprenez facilement combien j'étais attendri moi-même en voyant ces Filles respectables, plus respectables encore par leurs longues années passées au service de Dieu et des pauvres, que par l'autorité dont elles sont revêtues, suivre ponctuellement les exercices de la retraite comme la novice la plus fervente, recevoir avec une docilité d'enfant les avis qui leur étaient adressés, exposer leurs difficultés et leurs doutes avec une simplicité digne des premiers jours de votre Compagnie, rendre compte de leur : intérieur, faire la répétion d'oraison avec une candeur et une humilité semblables à celles que saint Vincent admirait lui-même dans ses premières Filles. Dieu seul sait l'émotion qui agitait mon âme dans les si consolantes communications que j'ai eues avec elles ; et surtout je ne pourrais rendre ce qui se passa en moi, lorsqu'au dernier jour de la retraite, les voyant toutes réunies autour des vénérables reliques de saint Vincent, j'offris au milieu d'elles la divine Victime, pour sceller de son sang précieux la nouvelle alliance qu'elles venaient de contracter avec le Seigneur, je leur distribuai le pain destiné à les fortifier, et à perpétuer les beaux sentiments que la grâce avait fait naître dans leurs âmes. Il me semblait voir le Ciel s'entr'ouvrir, saint Vincent, du haut de son trône de gloire, les contempler avec complaisance, applaudir à leurs généreuses résolutions, encourager leur confiance, les bénir avec moi dans toute l'effusion de son cœur, et leur assurer une protection aussi efficace pour procurer la prospérité de la Compagnie, que puissante pour la préserver des nouveaux périls qui pourraient la menacer encore.

Aussi quel sentiment de bonheur n'emportèrent-elles pas avec elles en sortant de cette retraite ! quelle impression n'ont-elles pas conservée des beaux exemples de vertu dont elles ont été témoins ! Comme elles étaient touchées des attentions et de la tendre charité dont elles avaient été l'objet de la part de toutes les Sœurs de la Maison-Mère, depuis la Supérieure et les Officières, **[123]** jusqu'à la dernière Sœur du Séminaire ! Quelle édification n'ont-elles pas éprouvée en voyant l'empressement avec lequel les Sœurs Servantes de Paris, privées de faire cette retraite, venaient du moins s'associer à elles pour entendre les instructions qui leur étaient adressées !

Non, mes très-chères Sœurs, je ne crois pas que jamais, à aucune époque, votre Compagnie ait présenté un spectacle aussi touchant. Aussi quelle abondance de larmes découlaient de tous les yeux ! mais c'étaient des larmes bien douces, qui indiquaient la joie ineffable qui dilatait tous les cœurs ! 0n ne pouvait plus penser aux douleurs passées, quand on se trouvait favorisé de si pures jouissances. Il m'était réservé de contempler ce beau spactacle, de présider cette édifiante réunion, et j'en bénirai le Ciel toute ma vie. Le Seigneur m'avait préparé cette consolation au début de mon généralat, pour encourager ma faiblesse, en me montrant la puissante et amoureuse intervention qu'il exerce dans la conduite de votre Compagnie. Il a voulu aussi me faire toucher au doigt, ce que je pressentais déjà avec bonheur, que l'esprit de saint Vincent anime toutes les âmes ; qu'il y a dans toutes une tendre affection pour votre saint état, un zèle ardent pour en remplir dignement les devoirs, en observer fidèlement les Règles et en pratiquer parfaitement toutes les vertus. Et en effet, quand on voit un si grand nombre de Sœurs Servantes, réunies de contrées diverses et les plus éloignées, qui n'ont point revu la Maison-Mère depuis dix, vingt, trente, et presque quarante années,

qui ont eu à supporter les événements les plus désastreux, qui ont traversé les circonstances les plus difficiles, qui ont eu à peine quelques rares relations avec les Supérieurs majeurs, reparaître avec le même amour de leur vocation, manifester le même désir de retremper leurs âmes dans l'esprit de leur état et de reprendre leur ferveur première, montrer le même zèle pour réparer les brèches que les malheurs des temps avaient pu faire à la régularité, et faire revivre les beaux jours des temps primitifs de votre Compagnie ; quand, dis-je, on aperçoit de si édifiantes dispositions, des sentiments si dignes de saint Vincent, on comprend que le feu sacré n'est pas éteint, qu'il brûle dans tous les cœurs ; on sent qu'une protection puissante du Ciel veille sur la Communauté, et que la Providence a des desseins sur elle.

J'admire, mes très-chères Sœurs, cette magnificence de complaisance et de protection que la Providence déploie sur votre Compagnie. Lorsque du Piémont mes regards se portent à Naples, je vous vois comme une nouvelle branche qui commence seulement à sortir du tronc de l'arbre, mais qui, empruntant sa force et sa vie des contradictions même qu'elle est obligée de traverser, s'annonce comme devant être un jour pleine de vigueur et de fécondité. De là, en traversant l'immensité de la mer, je vous retrouve sur la terre d'Egypte répandant la douce influence de la charité sur des cœurs desséchés et abrutis par l'esclavage et la barbarie, portant partout sous le voile des bonnes œuvres la connaissance et l'amour du Dieu qui y est méconnu, et de la religion sainte qui y est blasphémée. Avec Alger, Constantinople, Smyrne et Santorin, vous enlacez en quelque sorte la Méditerranée tout entière dans le réseau de votre charité ; l'Europe, l'Asie et l'Afrique vous présentent une vaste et magnifique carrière à parcourir. L'Amérique elle-même veut aussi être le théâtre de vos travaux ; Mexico appelle de tous ses vœux et verra bientôt une colonie de Filles de la Charité partie de la Péninsule traverser l'Océan et arriver dans ses murs pour y former une nouvelle génération de la grande famille de saint Vincent. Dans des contrées plus rapprochées de nous, je contemple les Filles de la Charité formant dans Genève comme une colonne sur laquelle repose le catholicisme, préservant les cœurs du venin de l'erreur par l'exemple de leur vertu et l'efficacité de leurs enseignements, démolissant en quelque sorte pièce à pièce l'édifice élevé à l'hérésie dans la ville de Calvin, et soutenant avec constance et à la grande gloire de l'Eglise les rudes combats livrés à la vérité. Plus loin encore, c'est l'Espagne, qui, au milieu de convulsions sans cesse renaissantes, voit votre **[124]** Compagnie grandir dans son sein en proportion des maux qu'elle endure. En un mot, mes très-chères Sœurs, ce sont cinq mille Filles de saint Vincent qui sont dispersées dans près de cinq cents Maisons ; c'est une affluence toujours croissante de vocations dont ou n'avait jamais vu d'exemple : c'est un développement de votre Compagnie qui augmente chaque jour et dont on ne voit point les bornes ; c'est une multitude infinie de pauvres et de malades soutenus et consolés, secourus et soulagés, instruits et. sauvés ; c'est enfin une prospérité incomparable qui ne s'explique pas par la pensée humaine. Nous sommes forcés de nous écrier avec le prophète royal : C'est-là l'ouvrage de Dieu ; la main de l'homme ne peut point s'y reconnaître ; *à Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris*.

Ce beau et consolant tableau que présente votre Compagnie, mes très-chères Sœurs, est l'objet continuel de mes méditations, surtout depuis l'époque où il a plu au Seigneur de m'en confier la conduite. Une année s'est déjà écoulée depuis que cette tâche importante m'a été imposée, et cette année je l'ai passée à étudier et à apprécier la marche suivie par la divine Providence et la fin qu'elle se propose dans ces développements si extraordinaires, dans cette prospérité toujours croissante de votre Compagnie. Il ne faut pas nous le dissimuler, et ma conscience me commande de vous le dire, si le Seigneur vous favorise d'une prédilection si sensiblement marquée, s'il manifeste dans le succès de vos œuvres une intervention si puissante, si, en un mot, il vous fait occuper une si belle place dans son Eglise, c'est que sa gloire y est intéressée, et qu'il a résolu de se servir de vous pour procurer l'agrandissement de son royaume et le salut des âmes. La mission qu'il avait donnée à saint Vincent n'était pas bornée au cours de sa vie ; elle avait pour objet les temps futurs aussi bien que son siècle ; et ses deux familles étant identifiées avec lui, ont été suscitées pour en poursuivre l'accomplissement après lui et continuer ses œuvres. Voilà pourquoi il a voulu qu'elles survécussent à toutes les catastrophes et à tous les bouleversements de l'ordre social ; voilà pourquoi il les a fait

renaître de nouveau après une entière destruction ; voilà pourquoi il les a rétablies au milieu de difficultés et d'obstacles de toute nature qui devaient constater son action divine ; voilà pourquoi, après avoir renversé le mur de séparation que l'esprit de division et de schisme avait voulu élever entre elles, il a resserré plus fortement que jamais le lien qui doit les unir ; voilà pourquoi, enfin, il les a introduites toutes deux dans la belle carrière de bonnes œuvres ouverte devant elles, pour y marcher ensemble, s'y prêter un mutuel appui, y confondre leurs efforts, y perpétuer et y multiplier de plus en plus les fruits du zèle et de la charité de saint Vincent, leur commun père.

Aussi, mes très-chères Sœurs, Dieu ne s'est pas contenté d'inspirer à notre saint Fondateur la pensée de fonder votre Compagnie ; il a voulu en même temps qu'il l'entourât de moyens propres à lui conserver les bénédictions du Ciel qui lui sont acquises, et à assurer le succès des fonctions qui lui sont confiées. Il ne suffisait pas de fonder l'Institution, il fallait encore la conserver et la transmettre aux âges futurs. Il devait pour cela lui communiquer son esprit, et perpétuer dans son sein les inspirations qu'il avait reçues du Ciel ; il fallait que les Filles de la Charité qui devaient dans la suite des temps continuer sa mission pussent être nourries des mêmes maximes, être formées à la même école, avoir entre les mains les mêmes moyens de succès que celles qu'il avait formées lui-même sous ses yeux à la vie de votre saint état. Or, le livre de vos saintes Règles est le trésor précieux dans lequel se trouvent toutes les ressources nécessaires pour la maintenir dans son esprit et pour rendre toujours ardente la flamme de charité qu'il y a allumée. Ce n'est point notre industrie ni l'emploi des moyens humains qui sont capables de soutenir et de perpétuer les œuvres de saint Vincent, mais bien les bénédictions du Ciel. Et ces bénédictions, ce n'est pas à nous ni à nos efforts qu'elles sont attachées, mais bien à vos saintes Règles, qui sont les bases sur lesquelles saint Vincent a élevé l'édifice de votre Compagnie. Par **[125]** conséquent plus la régularité sera exacte parmi vous, plus aussi vous serez propres à l'accomplissement des desseins de Dieu ; par conséquent encore, plus vous tendrez à faire revivre l'esprit primitif dans la Compagnie, plus aussi vous assurerez sa prospérité et ses développernents.

Cette vérité, mes très-chères Sœurs, nous a été rendue sensible par l'expérience. Durant les vingt-quatre années que j'ai passées dans la famille de saint Vincent, j'ai suivi pas à pas votre Compagnie dans sa marche de réorganisation ; j'ai observé ses progrès, et j'ai reconnu qu'ils ont toujours été en proportion des efforts qui étaient tentés pour y rétablir les sages Réglements et les pieuses pratiques des temps primitifs ; j'ai toujours aperçu que les âmes ferventes et vraiment désireuses de se remplir de l'esprit de votre saint état ne se préoccupent que des moyens de rétablir l'observance des Règles ; je me suis convaincu aussi que l'union des esprits et des cœurs, la paix et les douceurs de la vie commune, l'esprit intérieur, l'amour des pauvres dans une Maison, et la bonne odeur de toutes les vertus que l'on y respire, sont le fruit de la régularité, et qu'au contraire, là où il y a relâchement dans l'observance, on aperçoit toujours de tristes désordres qui finissent souvent par produire de déplorables scandales.

De ces considérations, nous devons conclure, mes très-chères Sœurs, que mon premier devoir, pour répondre aux desseins de la Providence, et remplir la tâche que m'impose la place que j'occupe au milieu de vous, c'est d'user de toute l'autorité dont je suis revêtu, de toute la confiance que vous avez dans l'affection que je vous porte, et de toutes les ressources de ma sollicitude, pour rappeler au milieu de vous les beaux jours des commencements de votre Compagnie. Mais si ma conscience me prescrit d'exercer envers vous un dévouement semblable à celui de saint Vincent, et de retracer dans ma personne ses exemples aussi bien que ses enseignements ; la vôtre aussi vous commande de seconder mes vues, et de ne négliger aucun moyen, aucun effort, aucun sacrifice, pour faire reparaître en vous les premières Filles de la Charité. Par l'accomplissement de ce double devoir, nous assurerons de concert à Dieu la gloire qu'il attend de nous, à l'Eglise, les immenses services que vous êtes appelées à lui rendre, à la Compagnie, un avenir prospère qu'aucune autre institution n'aura jamais connu. Par là aussi nous satisferons à l'immense responsabilité qui pèse sur nous, et les complaisances du Ciel dans ce monde, et ses magnifiques récompenses dans l'autre, seront notre héritage inaliénable.

J'ai médité, mes très-chères Sœurs, ces graves considérations au pied des autels et en présence des restes précieux de notre bienheureux Père, auprès desquels j'ai le bonheur d'offrir tous les jours le divin sacrifice. C'est de là que je promène sans cesse ma pensée sur tous les points du monde que vous habitez. J'ai pénétré dans l'intérieur des nombreuses Maisons que la Providence vous a confiées ; j'ai assisté aux divers exercices qui vous occupent ; j'ai apprécié les œuvres si multipliées que vous faites ; j'ai considéré les rapports que font naître vos fonctions avec les pauvres et avec le monde ; j'ai envisagé aussi les difficultés que vous avez à vaincre les dangers auxquels vous êtes exposées ; j'ai porté en un mot mon attention sur toutes les circonstances où vous vous trouvez placées par les obligations de votre vocation, afin de me rendre compte de la manière dont vos saintes Règles sont observées dans la Compagnie. Et après une année de réflexions sur ces divers objets, j'ai résumé mes observations, et j'en ai formé des avis salutaires que j'ai résolu de vous adresser. J'ai la confiance que vous les recevrez dans le même esprit qui me les a dictés, et qu'ils ne seront à vos yeux qu'une preuve sensible de mon dévouement pour votre Compagnie, et du désir que j'ai de la voir remplir dignement la belle mission dont elle est honorée. Vous y verrez aussi, j'aime à le croire, l'expression du tendre intérêt que je porte à chacune de vous, et du zèle qui m'anime pour votre sanctification et pour votre bonheur. Celles d'entre vous qui ont fait partie de la retraite des Sœurs Servantes, y reconnaîtront les communications que je leur ai faites, et la **[126]** manière dont elles les ont accueillies m'est un sûr garant que je serai oompris par toutes, et que je trouverai partout docilité et soumission à se rendre à mes désirs.

1. Tout ce qui dans vos saintes Règles indique les moyens d'entretenir et d'alimenter en vous la piété et de diriger vos âmes dans la voie de la perfection, a fixé d'abord mon attention. Chaque Communauté a sa destination spéciale dans les desseins de Dieu ; par conséquent aussi, chacune a ses moyens particuliers pour l'atteindre. La Fille de Saint-François-de-Sales, celle de Sainte-Thérèse et celle de Saint-Vincent, doivent avoir en vue la gloire de Dieu et tendre à la perfection ; mais chacune d'une manière appropriée à la fin de sa vocation ; par conséquent aussi, chacune par une route qui lui est propre. S'écarter de cette route, c'est s'exposer à s'égarer et à tomber dans les illusions les plus dangereuses. Il est facile de le comprendre, et l'expérience en fournit des preuves nombreuses. Or la route que chacune doit suivre, c'est celle qui est tracée dans les Règles de son Ordre et dans les enseignements du Fondateur.

J'ai eu lieu de me convaincre que dans votre Compagnie on n'a pas toujours observé les prescriptions que saint Vincent vous a faites à cet égard. Ma conscience me fait un devoir de vous en signaler quelques-unes que je considère comme les plus importantes et qu'on ne peut enfreindre sans s'exposer aux plus funestes conséquences.

1° Vos saintes Règles veulent que le confesseur chargé de vos consciences soit désigné par le Supérieur-Général. Vous ne pouvez vous adresser à un autre prêtre sans manquer à l'obéissance. Saint Vincent avait les plus graves. motifs d'établir cette Règle. La direction de vos consciences exerce une grande influence dans l'intérieur de vos Maisons et dans les rapports de la vie commune aussi bien que dans la régularité et le service des pauvres. Aussi, c'est là un objet qui doit occuper particulièrement la sollicitude du Supérieur-Général et dont sa conscience se trouve chargée ; parce que c'est par la direction surtout que l'esprit de votre saint état se conserve ou se dénature.

Or, il est venu à ma connaissance que dans quelques Maisons on ne fait pas grand cas de cette Règle et que l'on se permet sans scrupule de changer de confesseur ou de s'adresser à un confesseur extraordinairement sans permission. Une Sœur Servante qui permet ou qui tolère une semblable infraction n'apprécie pas sans doute les suites qu'elle peut avoir, et elle ne se doute pas que par là elle ouvre la porte à la perte de l'esprit de l'état, et même à la perte de la vocation. Je dois vous dire, mes très-chères Sœurs, que je me regarderais comme très-coupable devant Dieu, si je ne réprimais pas sévèrement un tel oubli des devoirs les plus sacrés de l'obéissance.

2° Non-seulement saint Vincent vous défend de vous adresser à un confesseur autre que celui qui vous est indiqué ; mais encore il vous recommande de ne jamais prendre pour confesseur, soit ordinaire, soit extraordinaire, un Religieux. C'est le curé de votre paroisse, autant que possible, qui

doit être votre Confesseur, et à son défaut un autre prêtre séculier. Vous savez bien que par votre vocation vous êtes des auxiliaires placées dans les paroisses pour seconder et partager en quelque sorte la sollicitude pastorale. Vos œuvres doivent être soutenues et favorisées par MM. les curés ; leur confiance vous est nécessaire en mille rencontres ; il est donc naturel que vous receviez d'eux la direction de vos âmes. N'oubliez pas que vous n'êtes pas Religieuses, mais bien Filles séculières et paroissiennes, par conséquent la direction des Religieux ne vous convient nullement. D'ailleurs, un Religieux n'est point versé dans votre esprit ; il ne connaît que celui de son Ordre. Plus donc il aura l'esprit de son état, moins il sera capable de vous inspirer le vôtre, et insensiblement, sans vous en douter, il vous engagera dans une voie opposée à celle que vous a tracée notre saint Fondateur.

Cependant je ne puis douter que depuis quelque temps il s'est glissé dans un bon nombre d'entre vous une disposition bien prononcée à se mettre sous la direction des Religieux. Je suis loin de blâmer le motif qui inspire cette disposition ; c'est le désir de faire plus de progrès dans la perfec **[127]** tion, de trouver des moyens plus efficaces de se corriger de ses défauts. Mais sous ces apparences de plus grande vertu se cache, n'en doutez pas, une illusion dangereuse. Nous pouvons appliquer ici la maxime du grand Apôtre : Qu'il faut travailler à acquérir la sagesse, mais travailler avec sobriété. Nous ne devons pas oublier que le démon sait se transformer en ange de lumière pour mieux nous tromper. Je pourrais, pour vous éclairer sur cette matière, vous citer bien des faits qui constatent les funestes conséquences auxquelles on s'expose en se livrant à cette direction si dangereuse pour vous. Mais qu'il me suffise de vous renvoyer aux enseignements que vous a donnés saint Vincent lui-même sur ce sujet. Il s'est exprimé trop clairement sur cette matière pour qu'il soit nécessaire que j'entre dans de plus grands développements. J'ajouterai seulement qu'un de ses plus vénérables successeurs, formé à son école et rempli de son esprit, n'hésita pas à rompre une maison de votre Compagnie par le seul motif que les Sœurs de cette Maison ne pouvaient avoir pour confesseur qu'un Père Jésuite.

Je vous ai dit que votre confesseur doit être, autant que possible, le curé de la paroisse. Je n'ignore pas qu'il peut se présenter des circonstances qui ne vous permettent pas de vous adresser à lui. Dans ces circonstances, je vous autoriserai volontiers à prendre pour confesseur un autre prêtre séculier. Mais je vous déclare, que ma conscience ne me permettrait pas de vous autoriser jamais à vous mettre sous la direction d'un Religieux, et dussé-je en venir là, je me déterminerais à suivre l'exemple de mon vénérable prédécesseur, M. Joly, et à supprimer un établissement où vous seriez réduites à la nécessité de vous adresser à un Religieux. A cette occasion, je crois devoir vous rappeler la défense que vous fait saint Vincent d'avoir des rapports avec les Religieux et les Religieuses, même de les visiter. Je vous prie d'y faire une attention particulière ; parce que cette défense est fondée sur des motifs tellement graves, que je me crois obligé en conscience de prendre toutes les mesures nécessaires pour que vous l'observiez exactement. La conservation de l'esprit de votre saint état, et même de votre vocation, y est grandement intéressée.

Ce que je dis de votre direction, je le dis également de celle des pauvres dont le soin spirituel vous est confié, et des associations de jeunes personnes qui se réunissent dans vos Maisons. Ces œuvres sont essentiellement paroissiales ; ce sont par conséquent MM. les curés qui doivent ou les diriger eux-mêmes, ou bien les faire diriger par un autre prêtre de la paroisse. Je crois devoir vous défendre également de les confier à des Religieux, soit pour la confession, soit pour les instructions, soit pour les Retraites.

II. Vos saintes Règles disent aussi que le prêtre chargé de vous donner votre retraite annuelle doit être désigné ou approuvé par leSupérieur-Général. Cet article a été aussi fréquemment violé dans plusieurs Maisons de votre Compagnie. Il est de mon devoir de vous rappeler qu'il n'est pas moins important que celui qui regarde le confesseur ; il est appuyé sur les mêmes motifs, et en l'établissant, saint Vincent a eu en vue de prévenir des inconvénients graves. La retraite annuelle a pour but de vous renouveler dans l'esprit de votre saint état, et de procurer votre avancement dans la pratique de la perfection. Elle doit donc se faire de manière à assurer ce résultat ; et le prêtre chargé de la conduire doit réunir les qualités propres à cet effet. Or c'est au Supérieur à juger en pareille

matière ; et c'est pour cela que la Règle veut qu'il désigne lui-même celui qui devra diriger ces exercices si importants pour votre sanctification.

En conséquence, je vous prie à l'avenir de ne pas vous permettre de choisir vous-mêmes le prêtre qui devra vous donner la retraite annuelle. Grâces à Dieu, je suis en mesure de vous envoyer de mes Confrères presque partout pour conduire ce précieux exercice. Tous sont pleins de bonne volonté pour vous rendre ce service, et m'aider par ce moyen à entretenir parmi vous la ferveur et l'esprit de saint Vincent. Mais dans le cas où il vous serait impossible d'avoir un Missionnaire, ayez soin de proposer toujours à mon approbation celui qui devra y suppléer. Votre confesseur sera **[128]** naturellement celui sur lequel votre choix devra se porter, comme étant plus à même que tout autre de vous donner la retraite utilement. Je dois vous prévenir que je ne pourrais vous accorder la permission d'user pour cela du ministère d'un Religieux. Les mêmes raisons pour lesquelles vous devez éviter de prendre un Religieux pour confesseur, doivent vous empêcher de réclamer ses services pour la retraite annuelle.

III. En vous parlant du confesseur et de la retraite, je suis tout naturellement conduit à vous entretenir des confessionnaux et des chapelles dont vous faites usage.

1° Vous n'ignorez pas, mes très-chères Sœurs, que primitivement il n'y avait pas de chapelles dans vos Maisons. Saint Vincent ne reconnait d'autre chapelle aux Filles de la Charité que l'église de la paroisse. C'est une conséquence de la position qu'elles occupent par leur vocation ; elles sont paroissiennes, et par conséquent elles doivent être des modèles d'édification aux yeux des fidèles, et les déterminer par leurs bons exemples à remplir leurs devoirs religieux. Ce sont les malheurs des temps, les difficultés dont la révolution de 1793 a entouré l'exercice du culte, qui ont donné lieu de former partout des chapelles domestiques dans l'intérieur des maisons particulières, où les fidèles se réunissaient pour entendre la parole de Dieu, et remplir les autres devoirs du chrétien. Les Maisons des Filles de la Charité étaient choisies de préférence pour ces réunions pieuses. De là s'est introduit dans votre Compagnie 1'usage d'avoir une chapelle dans chaque Maison et de se confesser dans cette chapelle.

Je crois qu'aujourd'hui encore une chapelle particulière est grandement utile dans une Maison de Filles de la Charité, à cause de la distance qui la sépare presque partout de l'église paroissiale et des nécessités du service des pauvres. Il me semble que saint Vincent l'autoriserait dans les circonstances présentes. Elle offre d'ailleurs une consolation qu'il eût grandement appréciée, celle de pouvoir faire l'oraison et les exercices spirituels en présence du Saint-Sacrement ; ce qui favorise et nourrit beaucoup la piété. Mais il n'eût pas manqué d’en éloigner les abus auxquels elles peuvent donner lieu, et qu’il est de mon devoir de signaler.

Ainsi, mes très-chères Sœurs, vous ne devez pas perdre de vue que, autant que le service des pauvres peut le permettre, dans les Maisons de Charité, vous devez faire vos communions à l'église de la paroisse, excepté dans le cas de maladie. C'est un exemple d'édification qu'apprécient beaucoup MM. les curés, et qui exerce une heureuse influence sur les paroissiens.

Ainsi, vous ne devez admettre à dire la sainte messe dans vos chapelles que les prêtres envoyés à cet effet par MM. les curés, ou qui seraient munis de sa permission. Vous n'avez aucune autorité pour y autoriser la célébration des saints mystères ; le droit canonique ne donne ce pouvoir qu'au Pasteur de la paroisse. En manquant à votre devoir sur ce point, vous vous exposeriez à me compromettre moi-même vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique.

Ainsi, vous ne devez point vous permettre de laisser faire dans vos chapelles des fonctions qui ne doivent avoir lieu que dans les églises paroissiales, comme les baptêmes, les mariages, les instructions au peuple. Ces fonctions ne peuvent avoir lieu dans vos chapelles sans exciter une juste susceptibilité de la part de MM. les curés, et sans violer leurs droits. Je vous recommande de ne point user même à cet effet de permissions accordées par autorité supérieure, de semblables permissions, quelque légitimes qu'elles soient, vous exposeraient à de graves inconvénients qu'il importe d'éviter. Vos chapelles n'ont d'ailleurs d'autre destination que celle de votre utilité

personnelle ; elles ne doivent point servir de lieu de réunion qui vous mettrait dans des rapports trop fréquents et toujours dangereux avec les personnes du monde.

Ainsi, vous devez éviter avec une grande délicatesse de conscience d'employer à l'entretien de vos chapelles des fonds qui appartiennent aux pauvres, et qui sont destinés à les secourir. Vous vous feriez grandement illusion même, si vous croyiez pouvoir y appliquer des sommes dont on **[129]** vous laisse la libre disposition ; car ceux qui vous témoignent cette confiance ont bien l'intention que vous consacriez leurs aumônes au soulagement des pauvres. Vous ne pouvez employer à l'entretien de vos chapelles que ce qui vous est expressément donné à cet effet. Et encore n'oubliez pas que la simplicité et la pauvreté de votre vocation doivent reluire dans vos chapelles comme dans les autres parties de vos Maisons, et que c'est un devoir sacré pour vous d'en bannir tout ce qui sent l'éclat et le luxe.

2° L'usage d'avoir une chapelle dans chaque Maison a amené celui d'y établir un confessionnal, et dès lors on a cessé généralement d'aller se confesser à l'église paroissiale.

Je crois aussi que dans les circonstances présentes, saint Vincent autoriserait cet usage. La difficulté d'avoir une heure fixe où l'on soit assuré de trouver le confesseur à la paroisse, l'inconvénient qu'il y aurait à se mêler aux fidèles et attendre son tour pour se confesser, ce qui occasionnerait presque toujours une grande perte de temps, enfin souvent l'impossibilité qu'il y a de s'absenter de la Maison sans que le service des pauvres en souffre ; ce sont là des motifs assez graves pour légitimer cet usage, et pour permettre que l'on continue à en agir ainsi. Mais ces motifs ne peuvent vous autoriser à avoir dans vos chapelles des confessionnaux qui n'y seraient pas établis conformément aux prescriptions de l'Eglise ; et c'est sous ce rapport qu'il existe dans beaucoup de vos chapelles des abus qu'il importe de réformer.

Ainsi vous ne devez pas vous contenter d'une simple grille. Cette forme de confessionnal gêne beaucoup la timidité d'une Fille de la Charité vertueuse, et fait souffrir la sévérité de sa modestie ; elle n'est pas à son aise pour se confesser de cette manière. La séparation entre le confesseur et la pénitente doit être complète, soit par un confessionnal proprement dit, soit par une cloison bien établie.

Ce n'est point encore assez ; le confessionnal doit être établi dans vos chapelles, de manière à ce qu'il soit en vue des personnes qui se préparent à la confession, et que le confesseur et la pénitente n'en soient pas isolés.

Ces deux conditions sont tellement essentielles, que l'évêque du diocèse qui verrait un confessionnal disposé autrement, s'il faisait son devoir, se croirait tenu en conscience de l'interdire.

Il vous est facile, nos très-chères Sœurs, de pressentir les motifs qui rendent ces conditions indispensables, et qui me font un devoir à moi-même de vous défendre de vous confesser dans vos chapelles à un confessionnal qui ne serait pas établi conformément à ces prescriptions du droit canonique. Vous aurez donc soin de vous conformer à mes intentions à cet égard. L'expérience m'a instruit des graves inconvénients auxquels donnent lieu les abus dans cette matière, et votre salut m'est trop cher pour que je puisse les tolérer dans aucune circonstance.

Par les mêmes motifs, je dois vous défendre, dans aucun cas, de vous confesser dans la chambre du confesseur lorsqu'il est malade ou infirme. Je vous recommande instamment d'éviter tout respect humain sur ce point, et de ne pas redouter la peine que vous feriez alors à votre confesseur en allant vous adresser à un autre prêtre. Ce serait de sa part une susceptibilité déraisonnable que nul motif ne peut légitimer, et qui ne doit point entrer en comparaison avec les conséquences fâcheuses auxquelles vous vous exposeriez en y ayant égard. Lorsque vous vous trouverez dans un cas de cette nature, n'hésitez pas à dire que vous ne pouvez vous confesser ainsi, sans aller contre la défense formelle de vos Supérieurs et contre votre vœu d'obéissance.

IV. Il y a un autre moyen de sanctification dont vous faites un usage continuel, qui m'a paru digne de fixer votre attention aussi bien que la mienne d'une manière particulière ; c'est la lecture des livres de piété. Les bons livres sont une nourriture céleste que l'Esprit saint a préparée à nos

âmes pour nourrir notre foi et entretenir notre ferveur au service de Dieu. Ce sont des recueils de pensées salutaires, de sentiments de vertu que, nous consultons pour nous les approprier : ce sont comme des miroirs où nous pouvons nous considérer à loisir et découvrir les défauts et les imperfections qui nous empêchent de marcher dans les [130] voies intérieures ; ce sont aussi comme des arsenaux où nous pouvons trouver toutes sortes d'armes pour combattre les ennemis de notre salut. Il est rare qu'une âme intérieure n'y ait recours pour y chercher des moyens de faire des progrès dans la perfection. Grâces à Dieu, je sais que toutes vous aimez à repaître vos âmes des enseignements de la foi déposés dans les bons livres, et que vous comprenez que la lecture spirituelle n'est pas moins nécessaire que l'oraison pour alimenter la piété. Mais je sais aussi que souvent vous êtes exposées à oublier qu'il y a des armes dont quelquefois on ne peut se servir sans se blesser ; et qu'une nourriture bonne en elle-même, et délicieuse au goût, peut altérer la plus belle santé quand elle n'est pas adaptée au tempérament de celui qui en fait usage ; c'est-à-dire que bien des livres de spiritualité, quoique bons et utiles pour certaines personnes, peuvent être nuisibles à une Fille de la Charité, lui fausser le jugement sur ses devoirs, lui inspirer le goût d'une voie intérieure qui n'est pas de son état, et dénaturer en elle l'esprit de sa vocation.

Pasteur établi de Dieu pour veiller à la garde de votre troupeau et pour le conduire dans le chemin du salut, il est de mon devoir de l'éloigner des pâturages qui ne lui offriraient qu'une nourriture dangereuse. Je serais infidèle à la haute mission qui m'est confiée, si je ne vous prémunissais contre le poison que vous pourriez puiser à des sources qui vous paraissent salutaires. Il y a des illusions dans l'oraison ; il y en a aussi dans la lecture. Dans l'une et dans l'autre, le démon sait se transformer en ange de lumière pour tromper et perdre les âmes.

Aussi, mes très-chères Sœurs, le danger que l'on peut rencontrer dans les lectures de piété n'a pas échappé à la vigilance de notre saint fondateur. Il a compris quelle influence bonne ou mauvaise elles peuvent exercer sur l'esprit de votre Compagnie, et par conséquent la responsabilité dont se chargeraient les Supérieurs qui négligeraient d'exercer une sollicitude continuelle sur ce point important de vos exercices spirituels. Pour prévenir les excès d'un zèle indiscret et les suites fâcheuses d'une piété mal entendue, il a jugé nécessaire de fixer un catalogue des livres qui devraient être seuls en usage dans votre Compagnie, et d'interdire la lecture de tous les autres sans une permission particulière du Supérieur. C'était à ses yeux un moyen efficace de maintenir dans toutes les Maisons l'uniformité dans les devoirs de piété, comme elle doit exister dans les fonctions de votre vocation. Ses successeurs ont eu grand soin de veiller à ce que ses intentions sur cette matière importante soient observées avec exactitude ; et c'est à cette sollicitude que vous devez de voir une Communauté si nombreuse répandue dans un nombre immense d'établissements, et presque sur tous les points du monde, après deux siècles d'existence, parlant partout de Dieu de la même manière, avec la même simplicité, ayant les mêmes babitudes, les mêmes pensées et les mêmes sentiments sur la perfection de votre saint état, et sur les vertus qui en composent l'esprit. Puisant toutes, vos enseignements aux mêmes sources, votre éducation spirituelle est la même, votre esprit est aussi le même ; vos œuvres par conséquent et votre vie tout entière ne peuvent varier, quoique vous traversiez toutes les circonstances et tous les siècles.

Je ne puis, mes très-chères Sœurs, marcher sur des traces plus sûres, suivre de plus beaux modèles, ni vous offrir un moyen plus efficace de vous maintenir dans la voie de votre sainte vocation. Aujourd'hui plus qu'en aucun autre temps, il est essentiel de vous prémunir contre les publications nombreuses qui se répandent avec profusion parmi les âmes pieuses, et qui bien souvent ne pourraient offrir à vos âmes qu'un aliment dangereux, par le peu d'exactitude qui a présidé à leur rédaction, et par l'exaltation qu'elles respirent. C'est dans ce but, et pour obéir à un devoir impérieux de ma conscience, que j'ai résolu de faire et de vous adresser le catalogue des livres qui désormais devront être entre vos mains.

Ce catalogue est divisé en trois parties. La prémière contient les livres qu'il est commandé d'avoir dans chaque Maison ; la deuxième indique ceux qu'il est permis d'avoir pour l'usage commun de la famille, et la troisième renferme ceux qu'il est permis à chaque Sœur d'avoir et de lire en son particulier. [131]

CATALOGUE DES LIVRES PERMIS

DANS

L À COMPAGNIE DES FILLES DE LA CHARITÉ,

REVU ET MODIFIÉ PAR M. LE SUPÉRIEUR
DEPUIS LA PUBLICATION DE SA CIRCULAIRE.

Livres qui doivent se trouver dans chaque Maison à l'usage commun.

Le Manuel des Filles de la Charité, imprimé nouvellement par la Communauté, et que chaque Sœur qui a fait les vœux doit avoir à son usage particulier.

Le Manuel des Maîtresses d'Ècoles, destiné aux Filles de la Charité.

La Vie de saint Vincent, surtout celle par Abelly, et son Esprit.

Toutes les Conférences de saint Vincent avec la collection des Circulaires et des Conférences de nos Supérieurs-Majeurs, nouvellement imprimées.

La vie de Mlle Legras.

Toutes les Règles des Offices et livres réglementaires, imprimés par ordre de la Communauté.

Le Martyrologe Romain, en français.

Livres qui peuvent être à l'usage commun,
autant que les ressources de la Maison permettent de se les procurer.

Epîtres et Evangiles du R. P. Léon de Mouzon, ou de Duquesne, en 8 vol. in-12.

La Vie de Notre-Seigneur, par Ligny. -- De saint Joseph, traduit par Tarbé.

Intérieur de Jésus et de Marie, par le P. Grou.

Vie des Saints, par Godescard. -- L'abrégé en 4 vol. in-12, par lui-même ; ou bien Vie abrégée des Saints, par Bonnefons ; ou bien l'Année Chrétienne, par Croiset.

Catéchismes, 1° de Couturier, de Constance ; 2° de Collot, ou Explication abrégée de la Religion ; 3° le Catéchisme du Mans, en 2 volumes ; 4° celui de Montpellier, *par Charency,* et non *par Colhert,* qui est Janséniste... (Y faire bien attention).

Lhomond : 1° Doctrine chrétienne ; 2° Histoire abrégée de la Religion avant la venue de Jésus-Christ ; 3° celle de l'Eglise.

Catéchisme de Persévérance, 8 vol. in-8°. Chez Gaume, à Paris.

Méditations : 1° d'Abelly, ou la Couronne Chrétienne ; 2° Celles de Buzée, de Dupont, -l'Abrégé, par Frison ; 3° Retraite de Bourdaloue, -- Celle du P. Nepveu, -- son Esprit du Christianisme ; 4° Celle de Collet ; 5° Celle surtout qui est destinée spécialement pour les Filles de la Charité.

La Perfection Chrétienne, par Rodriguez.

Les Œuvres du R. P. Louis de Grenade.

Les ouvrages de M. l'Abbé Baudrand. Ses différentes Ames élevées, etc.

Les ouvrages du R. P. Saint-Jure.

Les fins de l'Homme, par Pallu.

Confiance en Dieu, par Languet.

Paix intérieure, Joie de l'Ame, etc., par Lombez.

Grandeurs de Marie, par Duquesne.

Les différentes Conduites du P. Avrillon, et sa Préparation à la sainte Communion, ou Méditations et Sentiments, etc.

La Pratique de Piété catholique, par Auvray.

L'heureuse Année, ou l'Année sanctifiée, etc., par M. l'abbé Lassausse.

Le Chrétien charitable qui va visiter les malades, par Bonnefons.

La Vie de saint François de Sales, son Introduction à la Vie dévote, son Esprit, et ses autres petits ouvrages seulement.

La Vie de sainte Françoise de Chantal ;

Celle de saint Jean de Dieu ;

Celle de sainte Geneviève.

Bible de Royaurnont.

Les Annales de la Mission, de la Propagation de la Foi, de l'Archiconfrérie, et les différentes Vies des Misstonnaires de la Congrégation.

N. B. Il est libre à chaque Sœur, d'avoir et de se procurer pour elle, de ses deniers, ces ouvrages qui sont à l'usage commun.

Livres qu'il est permis de se procurer pour son usage particulier.

L'Imitation de Jésus-Christ, surtout c'elle par Gonnelieu. -- Celle de la sainte Vierge.

Le Combat spirituel.

Livres d'Eglise, tels que : Paroissien, Office divin, Semaine Sainte, Journée du Chrétien, Manuel du Chrétien, Pensez-y bien, Eucologe, Formulaire, Office de saint Vincent, l'Ange conducteur.

Livre dOr, ou Humilité en pratique.

Les petits livres du Chemin de la Croix, du Sacré-Cœur, du Mois de Marie, de la Civilité, par Chantal. (Récente.)

Semaine Eucharistique (chez Gaunie), ou Mois Eucharistique ; Froment des Elus.

Instructions pour éclairer les âmes pieuses, etc., par Quadrupani.

M. Boudon : 1° La Présence de Dieu partout ; 2° les saintes Voies de la Croix (seulement).

Les petits ouvrages ascétiques de saint Liguori seulement, tels que : 1° l'Horloge de la Passion ; 2° la Pratique de l'Amour de Notre-Seigneur ; 3° Visites au Saint-Sacrement ; 4° l'Importance de la Prière ; 5° les Gloires de Marie, etc.

Petit Traité sur les petites Vertus, du P. Roberti, traduit et imprimé chez Rusand. **[132]**

Les Entretiens spirituels, de Courbon.

La Présence de Dieu, de Vaubert.

Les livres de Cantiques.

La Notice de la Médaille.

Je vous recommande, mes très-chères Sœurs, de vous contenter des livres indiqués dans ce catalogue ; vous y trouverez une nourriture abondante et appropriée aux besoins divers de vos âmes. En conséquence, la Supérieure-Générale aura soin de faire disparaître tous les autres livres qui n'y sont pas compris, de la bibliothèque de la grande Maison, de celle du Séminaire et des différents Offices. La Supérieure-Générale également, ainsi que les Officières et les Sœurs Servantes, veilleront à ce que la même chose s'observe dans les diverses Maisons de la Compagnie, et à ce que les Sœurs particulières n'aient pas à leur usage d'autres livres que ceux indiqués ci-dessus.

Chaque Sœur Servante demandera avis à la Supérieure-Générale, et celle-ci au Supérieur-Général ou au Directeur, sur l'usage qu'il faudra faire des livres supprimés.

Avant de terminer cet article important, je crois devoir vous donner certains avis que je recommande à votre attention.

l° J'ai appris que dans quelques Maisons on néglige la lecture des Règles, et qu'elle n'a pas lieu tous les mois, comme il est prescrit. Il me semble qu'il suffit de signaler cette négligence pour vous déterminer à l'éviter à l'avenir. C'est là la vraie substance qui doit alimenter en vous l'esprit de votre sainte vocation ; vous ne pouvez donc trop en faire usage. Je prie les Sœurs Servantes de ne pas manquer à leur devoir en ce point, et c'est en cela que je reconnaîtrai en elles l'amour de vos saintes Règles.

2° Un autre abus qui est généralement plus répandu, c'est celui qui consiste à ne pas faire la lecture tout le temps que durent les repas, comme le prescrit la Règle. Je sais bien que dans bien des Maisons on a des motifs d'en agir de la sorte. Ainsi, il est difficile dans une Maison peu nombreuse d'assujétir les Sœurs à faire la lecture durant tout le repas ; le tour de chacune reviendrait trop souvent, et les santés pourraient en être altérées. Ainsi, l'obligation où chacune se trouve de se rendre à son office aussitôt après le repas, ne lui laisserait pas le temps nécessaire pourqu'elle pût faire la lecture. Ces motifs sont, je l'avoue, à quelques égards, plausibles ; et c'est pour cela que j'hésitais à vous signaler cet abus. Mais ma conscience y voyant une infraction à la Règle, j'ai dû en provoquer la réforme. D'ailleurs, mes très-chères Sœurs, nous sommes obligés de convenir que du temps de saint Vincent, les Maisons étaient bien moins nombreuses qu'elles ne le sont aujourd'hui, et il n'en a pas moins établi l'obligation partout de faire la lecture durant tout le temps des repas. Cette Règle s'observait alors ; elle pourrait donc encore s'observer aujourd'hui : pour cela, il suffirait de se partager la lecture entre plusieurs.

Ce qui, pour beaucoup d'esprits, paraît légitimer cet abus, c'est un autre abus, beaucoup plus grave à mes yeux. On prétend que la nécessité de se rendre aux divers offices aussitôt après les repas, prive les Sœurs de la récréation. Pour se dédommager de cette privation, on termine la lecture au milieu du repas, et on emploie le reste à faire la récréation ; c'est-à-dire qu'alors, au lieu d'enfreindre seulement une Règle, on en enfreint deux, celle de la lecture et celle du silence. Or cette seconde infraction a des conséquences beaucoup plus graves que la première. On a eu lieu de remarquer, en effet, que c'est surtout durant ce temps que l'on manque le plus à la charité et à bien d'autres vertus. Il est facile d'en voir la raison ; c'est qu'il y a des grâces attachées à la récréation, quand elle se fait aux temps prescrits par la Règle, et ces grâces préservent des fautes auxquelles on s'y trouve exposé ; au lieu qu'il n'y a pas de grâces attachées aux manquements que l'on fait au silence pendant les repas.

Si l'on voulait bien observer la Règle, mes très-chères Sœurs, ou trouverait moyen d'avoir du temps pour faire la récréation après les repas sans que les offices en souffrent. En voulez-vous la preuve ? Examinez avec moi comment les choses se passent. Le dîner a lieu à onze heures et demie. Eh bien, les conversations le prolongent presque généralement jusqu'à une heure. Or, si l'on faisait

[133] la lecture, et si l'on observait le silence, le repas pourrait finir un peu après midi. On pourrait donc faire la récréation jusqu'à une heure, sans que les offices en souffrissent, puisque l'on peut bien passer ce temps dans les conversations qui ont lieu à table.

Je dois encore vous dire que les Filles de la Charité qui ont bien l'esprit de leur état souffrent beaucoup de voir ces conversations contraires à la Règle ; et par amour de leur devoir, et parce qu'elles sont souvent péniblement censurées, si elles refusent de participer aux infractions dont elles sont témoins.

Je prie donc les Sœurs Servantes de veiller à ce que le silence s'observe exactement pendant tout le temps des repas, lors même qu'il ne serait pas possible de faire la lecture durant tout ce temps. Leur négligence en ce point chargerait leur conscience, non-seulement des infractions à la Règle, qu'elles toléreraient, mais aussi de toutes les fautes qui se commettraient pendant ces conversations abusives.

Et, puisque je suis amené à vous parler du silence des repas, je dois encore vous signaler une autre infraction qui n'est pas moins générale : c'est celle qui a lieu pendant le déjeûner. La Règle prescrit le silence rigoureusement au réfectoire durant tous les repas. Le déjeûner n'en est pas excepté. Cependant, presque partout, cet abus se rencontre, au grand scandale des âmes régulières. Il est de mon devoir de recommander aux Sœurs Servantes de le réformer sans délai.

Le silence vous est aussi recommandé par la Règle jusqu'après la sainte messe. Or, la sainte messe ne se disant pas à la même heure dans toutes vos Maisons, et souvent se disant fort tard en certaines localités, je sais que la conscience de plusieurs se trouble de l'obligation de garder le silence souvent jusqu'à une heure fort avancée. Je dois à cet égard vous fixer sur la conduite que vous avez à tenir. Du temps où vivait saint Vincent, la messe de Communauté se disait à sept heures dans la grande Maison. On pensait qu'à cette heure on pouvait également entendre la messe dans toutes les Maisons. Nous devons naturellement en conclure que la Règle n'avait en vue de prescrire le silence que jusqu'après cette messe. Quand il arrive donc que vous ne pouvez entendre la sainte messe qu'à une heure plus avancée, vous observez cette Règle en gardant le silence jusqu'à sept heures (Et pas même jusqu'à sept heures, si l'on entend la messe plus matin.).

J'ajouterai encore que je désire vivement que généralement vous vous appliquiez avec plus de soin à la pratique du silence et de la récollection. Vos fonctions vous exposent grandement à la dissipation et à perdre de vue la présence de Dieu. Et cependant vous comprenez qu'il n'y a plus d'esprit d'oraison, plus d'esprit intérieur dans une âme dissipée. Elle oublie de purifier ses intentions dans ses actions ; elle agit machinalement, par coutume ; elle ne pense point à s'entretenir avec Dieu, mais bien plutôt avec les créatures : et que de fautes s'ensuivent contre la charité ! Qu'il est facile en vivant ainsi de perdre l'esprit de son état, et de se voir exposé aux plus grands dangers pour son salut ! C'est au contraire la récollection et le silence qui font rentrer une âme dans son intérieur, qui lui permettent au milieu même de ses occupations matérielles, de méditer les choses de Dieu et d'entretenir dans son cœur le feu sacré de la ferveur. Cest par là en un mot qu'elle peut imiter saint Vincent, qui, au milieu de toute sorte de soins et d'affaires de tout genre, sut si bien conserver son esprit et son cœur sous la direction de la grâce et dans les pensées et les sentiments de la plus fervente union avec Dieu.

V. Un autre point de Règle que je regarde comme de la plus haute importance, mes très-chères Sœurs, c'est celui qui fixe les rapports que vous devez avoir avec vos Supérieurs. Je crois devoir en citer le texte.

«Les Sœurs Servantes qui sont hors de Paris écriront au moins deux ou trois fois l'an à la Supérieure, pour lui rendre compte de leurs emplois et de l'état de leurs Sœurs ; de plus, tant elles que les Sœurs compagnes, lui écriront ou au Supérieur toutes les fois qu'elles auront [134] quelque chose de conséquence à lui proposer ; et les Sœurs Servantes donneront toujours une entière liberté à leurs compagnes d'écrire aux Supérieurs, sans témoigner aucun désir de voir leurs lettres ni celles qu'elles reçoivent de leur part.»

Je vous prie d'observer qu'il ne s'agit pas ici d'un avis seulement ou d'un simple conseil. C'est un des articles les plus importants de vos saintes Règles au chapitre de l'obéissance, et par conséquent vous ne pouvez l'enfreindre sans compromettre votre conscience. C'est d'ailleurs une prescription fondée sur les motifs les plus graves, et je puis dire que c'est de la fidélité à l'observer que dépend le bon ordre dans les Maisons, l'union des esprits, le bonheur des supérieures et des inférieures, la conservation de l'esprit de l'état, et la prospérité de la Compagnie tout entière. Vous ne formez toutes qu'un même corps sous un même chef. Tous les membres doivent recevoir du chef le principe de leur action et de leur vie, et pour cela il est indispensable qu'ils soient dans des rapports continuels avec lui. Que suis-je au milieu de vous, mes très-chères Sœurs ? Le père de la famille, chargé de pourvoir aux besoins spirituels et corporels de chacune de vous. Le jour où le Seigneur m'a établi le successeur de saint Vincent sur la terre, il m'a non-seulement confié son autorité sur vous, mais encore, et surtout, il m'a transmis le trésor de sa tendre sollicitude pour votre bonheur, et de son zèle pour diriger chacune de vous dans la voie sublime de votre vocation. Dès lors ce n'est plus pour moi une œuvre de surérogation de remplir cette grave et honorable mission ; c'est un devoir rigoureux, une obligation à laquelle mon propre salut est attaché. J'aurai à répondre devant Dieu de l'état de votre Compagnie et de la position de chacune de vous. Et cornment me sera-t-il possible de porter cette responsabilité, si je n'ai pas des relations continuelles avec vous ? Je dois souffrir avec celles qui souffrent, pleurer avec celles qui pleurent, me réjouir avec celles qui sont dans la joie : il ne m'est plus permis d'être étranger à tout ce qui peut vous intéresser, et mon cœur doit être un trésor où vous devez toutes puiser force, secours, consolations, conseils, encouragements dans toutes les circonstances où vous pouvez vous trouver. Et comment pourrai-je pourvoir à tous ces besoins de vos âmes, si vous n'avez pas toutes et toujours une liberté entière de me les faire connaitre ? Saint Vincent même vous recommande *de ne point communiquer vos peines et ros tentations à votre confesseur, mais de vous en ouvrir au Supérieur ou au Directeur*, qui a mission et grâce du Ciel pour vous éclairer et vous diriger. Et comment vous sera-t-il possible de vous conformer à cette prescription, si vous êtes génées pour correspondre avec moi ? Aussi, mes très-chères Sœurs, autant je considère comme rigoureux le devoir qui m'est imposé de vous consacrer ma vie tout entière, autant je comprends que je ne dois reculer devant aucune mesure pour rendre entièrement libres vos relations avec moi. Il fut un temps où bon nombre de Sœurs Servantes se permettaient d'interdire à leurs compagnes de correspondre avec les Supérieurs, ou bien de leur faire sentir combien elles supportaient avec peine qu'elles se permissent de leur écrire. Dieu veuille que par cette conduite elles n'aient pas chargé leur conscience de fautes bien graves, et que l'on ne peut s'empêcher de regarder comme mortelles, à cause des conséquences funestes qui ont pu s'ensuivre ! Dieu veuille surtout qu'elles n'aient pas eu à rendre compte de vocations perdues, et peut-être de la perte des âmes auxquelles elles ont refusé ce moyen de consolation et de salut que leur fournissait la Règle !

J'aime à croire, mes très-chères Sœurs, que cet abus déplorable n'existe plus dans la Compagnie ; et si je vous en parle, c'est dans le but d'en prévenir à jamais le retour. J'avoue que je ne puis comprendre comment une Sœur Servante a pu jamais se laisser aller à un tel aveuglement, lorsque la Règle est si formelle sur ce point. Une pareille conduite de sa part ne peut être qu'une preuve évidente qu'elle a de grands reproches à se faire dans le gouvernement de sa Maison. Si elle était irréprochable, elle ne craindrait pas les relations de ses Compagnes avec les Supérieur **[135]** majeurs ; ou bien il faut dire qu'elle se défie de la sagesse des Supérieurs, et qu'elle les juge capables de la condamner avant de l'avoir entendue. L'une et l'autre de ces deux pensées indiqueraient qu'elle est bien peu propre à l'emploi qui lui est confié.

Je prie donc les Sœurs Servantes, non-seulement de laisser leurs Compagnes entièrement libres de correspondre avec les Supérieurs, mais encore de leur montrer qu'elles voient avec plaisir qu'elles s'adressent pour avoir des conseils et des consolations, à ceux qui tiennent pour elles la place de Dieu. Je les prie également de respecter le sceau des lettres qui viennent d'eux. Pour éviter qu'elles puissent se tromper sur l'empreinte de ces lettres, je les préviens que je me servirai désormais d'un cachet à timbre d'encre, qui fera parfaitement reconnaître les lettres qui viendront de

moi. Toutes les lettres qui ne seront pas munies de ce timbre pourront être ouvertes par la Sœur Servante sans aucune inquiétude.

Mais ce ne sont pas seulement les simples Compagnes qui doivent correspondre avec les Supérieurs majeurs, lorsque le besoin de leurs âmes le requiert. La Règle prescrit aussi aux Sœurs Servantes de leur écrire deux ou trois fois l'an, pour leur rendre compte de leurs emplois et de l'état de leurs Sœurs. Cette obligation qui leur est imposée, est aussi fondée sur les motifs les plus graves. La Sœur Servante tient la place du Supérieur-Général dans la conduite de la Maison qui lui est confiée. C'est donc de lui qu'elle doit recevoir la direction qui lui est nécessaire ; c'est selon ses vues et par conséquent d'après ses instructions qu'elle doit gouverner la Maison à la tête de laquelle elle est placée. De plus, c'est de lui qu'elle reçoit l'autorité qu'elle exerce ; et comme par là il est responsable devant Dieu des actes de son administration, c'est un devoir rigoureux pour lui de la diriger dans l'exercice de son emploi, de l'aider de ses conseils, de lui consacrer en un mot une sollicitude particulière. D'ailleurs, saint Vincent nous l'a dit expressément, le bon ordre d'une Maison, le bonheur de la famille, la ferveur et la régularité qui y règnent, dépendent presque toujours de la Sœur Servante. Par conséquent la prospérité de la Compagnie tout entière est assurée, si toutes les Sœurs Servantes occupent dignement la place qui leur est confiée. Dès lors, mes très-chères Sœurs, vous devez comprendre combien il importe à une Sœur Servante de ne pas avoir la présomption de se suffire à elle-même, de s'en rapporter à son seul jugement, de suivre ses propres idées dans la conduite de sa Maison et des œuvres qui en dépendent. Oh ! qu'elle s'exposerait, en agissant ainsi, aux illusions et aux démarches les plus fausses, et que l'honneur de la Compagnie et le bien des pauvres se trouveraient compromis entre ses mains !

Cependant il y a bien des Sœurs Servantes qui négligent d'avoir avec les Supérieurs majeurs les relations que prescrit la Règle. Je les prie instamment de ne pas négliger ce devoir. Plus votre Compagnie prend de développements, plus il est nécessaire qu'il y ait unité de vues et de moyens dans son administration, et que toutes celles qui sont dépositaires de mon autorité suivent une même direction dans la conduite de leurs Maisons. Or, elles ne pourront jamais avoir une manière uniforme d'exercer leur emploi, marcher avec ensemble, si elles ne vont pas puiser la direction qui doit les éclairer à la source même de l'autorité qui leur est confiée.

Et ce que je dis de la correspondance des Sœurs Servantes et des Compagnes avec les Supérieurs ne doit pas s'entendre seulement des Sœurs françaises. La Règle ne fait pas cette distinction. Nos Sœurs des provinces étrangères appartiennent à la famille comme les Françaises ; elles ne forment avec elles qu'une seule Communauté ; elles contractent donc les mêmes obligations et jouissent des mêmes avantages. Faisant le même vœu d'obéissance, elles dépendent du même chef ; et si elles lui doivent la même soumission, elles doivent pouvoir en attendre le même intérêt, les mêmes secours, les mêmes consolations. D'ailleurs, n'en doutez pas, le moyen indispensable de conserver l'unité entre les diverses provinces, et **[136]** par là le même esprit et par conséquent les mêmes bénédictions du Ciel pour le succès de vos œuvres, c'est la fidélité à conserver les relations prescrites par la Règle avec la Maison-Mère. Si ces relations se ralentissent, les liens de l'obéissauce se relâchent, et insensiblement la soumission d'une part, la sollicitude de l'autre diminuant en proportion, il ne faut plus ensuite qu'une circonstance pour détacher une branche du tronc de l'arbre et la priver de la sève qui peut seule la rendre féconde. Nous avons une preuve bien frappante de cette vérité dans ce qui est arrivé à votre province de Pologne. Par suite de la position fâcheuse où elle s'est trouvée placée, ayant, à tort ou à raison, rompu ses relations avec les Supérieurs majeurs, qu'est-elle devenue après cette rupture ? N'étant plus appuyée sur les bases inébranlables posées par saint Vincent dans vos Constitutions, ne puisant plus son principe de vie à la source pure de l'autorité légitime, elle n'a plus eu qu'une existence factice ; elle n'a plus rempli sa destination que d’une manière irrégulière et par conséquent infructueuse ; et peu à peu elle est devenue une Communauté informe et dégénérée, qui conserve encore votre saint habit et quelques dehors de votre saint état ; mais qui n'en a plus l'esprit et qui ne peut plus en faire les œuvres. Dieu veuille que les malheurs qui sont venus fondre sur elle et rendre sa ruine complète, en fassent arriver quelques débris dans l’asile charitable que leur ouvre avec empressement la Maison-Mère,

et qu'ensuite ayant repris leur forme première, ils puissent servir un jour à reconstruire l'édifice de saint Vincent sur le sol infortuné de la Pologne, où jadis il a été jeté un si bel éclat ! J'en ai la confiance, mes très-chères Sœurs, depuis que j'ai reçu une lettre touchante de quatre Sœurs polonaises, par laquelle elles me demandent de venir se réunir à nos Sœurs françaises, pour se retremper dans l'esprit de votre sainte vocation, et réchauffer leurs âmes au berceau même de votre Compagnie. La province d'Espagne aussi s'était engagée dans la même voie. Elle partagea les mêmes malheurs, et elle ne se relève aujourd'hui avec succès que parce qu'elle s'est replacée sur le même fondement de la soumission à l'autorité.

Et je n'ai pas besoin d'aller au loin chercher des preuves de cette vérité ; nous en avons eu sous les yeux une bien frappante. Beaucoup d'entre vous se ressouviennent encore des affreux désastres que votre Compagnie eut à souffrir en France et qui la mirent à deux doigts de sa ruine entière, lorsque des mains téméraires tentèrent de la séparer de son chef légitime et de briser le lien de dépendance qui l'unissait à lui. Que d'abus s'introduisirent dans les Maisons ! que de ferments de. discorde s'allumèrent de toutes parts dans les esprits et dans les cœurs ! quelle anarchie régna partout, durant les quelques années que la Communauté se trouva violemment séparée de son chef et soumise à une autorité étrangère ! Il ne fallut rien moins qu'un miracle pour l'empêcher de périr dans ses effroyables convulsions ; il en fallut un plus grand encore pour y rétablir l'union et la paix, et la replacer sur les bases de vos Constitutions, et près de trente années d'efforts et de sollicitude ont à peine suffi pour effacer les traces de cette terrible catastrophe.

Voilà, mes très-chères Sœurs, où conduit le relâchement des liens de l'unité et de la dépendance. Ne croyez pas que l'on arrive à de tels malheurs tout d'un coup. Non, l'oracle de l'Esprit saint nous en avertit : on *commence par de petites infidélités, avant de tomber dans de grands désordres*. Le défaut de relations avec les Supérieurs majeurs produit l'indifférence pour l'autorité, cette indifférence passe d'une Maison à une autre, le mal se communique et se propage, et ensuite la Communauté tout entière se trouve dans un véritable état de désorganisation, auquel on ne voit plus de remède qu'une intervention puissante du Ciel.

Vous remarquez sans doute, mes très-chères Sœurs, que je vous parle de relations avec les Supérieurs majeurs, et non pas avec le Supérieur-Général seulement. C'est que la Règle s'exprime de la même manière ; parce qu'elle suppose, comme cela doit être, que le Supérieur-Général, la Supérieure et le Directeur ne font qu'un dans l'exercice **[137]** d'une même autorité, et que, entretenir les relations avec l'un d'eux, c'est les entretenir avec tous les trois. Si par le passé les choses ont pu ne pas se traiter ainsi, c'est que les malheurs des temps avaient altéré le principe d'unité qui doit toujours exister dans le conseil de votre Compagnie. Alors il n'y avait pas la confiance mutuelle ni la sympathie des mêmes pensées et des mêmes sentiments nécessaires pour diriger votre Communauté vers un même but. Aujourd'hui j'ai la consolation de vous assurer que cet état de choses n'existe plus, et que jamais il n'y a eu dans le conseil plus d'union dans les esprits, plus de droiture dans les intentions, plus de zèle pour travailler au bonheur de chacune de vous, à la prospérité de la Compagnie et au rétablissement de votre esprit primitif. Je suis heureux de pouvoir vous dire que nos réunions se font avec tant d'édification et d'ensemble, que mon cœur en est attendri, tant il me paraît visible que le Saint-Esprit y préside. Aussi les longues heures que nous y passons nous paraissent-elles courtes, et les jouissances que nous y goûtons nous font-elles oublier le travail et la fatigue de nos délibérations. Je bénis le Seigneur de m'avoir entouré de cœurs qui vous sont si dévoués, et qui par leur zèle à partager ma sollicitude et par le bon esprit qui les anime, savent si bien me rendre douce et même aimable la tâche, de sa nature si pénible, que la Providence m'a imposée. Je vous engage à prier instamment le Dieu de saint Vincent de conserver ce cordial et touchant accord qui est son ouvrage, et de ne jamais permettre que l'homme divise ce qu'il a lui-même si admirablement uni.

VI. Après vous avoir entretenues de l'esprit d'unité qui doit assurer l'avenir et la prospérité de votre Compagnie, j'ai à vous parler d'une vertu qui n'est pas moins indispensable, parce qu'elle est le caractère distinctif de votre sainte vocation : c'est la simplicité. Elle est en effet comme le sceau auquel sont marquées toutes les œuvres de saint Vincent. Elle est comme une auréole céleste qui

jette un éclat tout divin sur l'esprit de votre saint état. Elle est le secret mystérieux par lequel vos œuvres commandent l'estime et le respect, même aux plus grands ennemis de la relïgion. C'est elle, en un mot, qui, dégageant votre vie tout entière de l'esprit du monde, des pensées et des sentiments de la terre, vous fait pratiquer la perfection la plus sublime dans une carrière en apparence commune et ordinaire.

Aussi, mes très-chères Sœurs, le trait caractéristique auquel on reconnaît qu'une Fille de la Charité se relâche dans l'accomplissement de ses devoirs, et qu'elle perd l'esprit de son état, c'est l'absence de la vertu de simplicité. De même le premier pas que l'on voit faire à une Maison de la Compagnie dans la voie du relâchement, c'est pour s'écarter de la simplicité, et pour adopter les pensées et les usages du monde. Cette vérité frappait tous les yeux à l'époque où la Communauté avait rompu le lien de l'unité. C'est de cette époque que datèrent une multitude d'abus que l'on eut ensuite une peine infinie à déraciner, et dont quelques-uns n'ont pas encore entièrement disparu. Or, c'est pour en effacer jusqu'aux dernières traces que je veux vous rappeler à la simplicité primitive par quelques avis que je veux vous adresser.

1° Simplicité dans vos vues et vos intentions. Je remarque assez généralement, mes très-chères Sœurs, que dans l'accomplissement de vos devoirs vous mettez trop dimportance à ce que peuvent penser et dire les hommes de votre manière de faire. Vous seriez assez disposées à admettre des nouveautés contraires même à l'esprit de saint Vincent, pour ne pas déplaire à des administrateurs, pour attirer la protection et la faveur des âmes charitables et puissantes ; vous consentiriez même à faire quelques sacrifices de la Règle dans des choses qui vous semblent peu importantes, pour obtenir des moyens plus abondants de faire le bien. En un mot, bien souvent vous mettez la pensée de l'homme là où ne doit être que la pensée de Dieu.

Ainsi vous ferez votre possible pour faire admettre dans la Compagnie une Postulante qui ne réunit pas les qualités requises par les constitutions, par le motif qu'elle est d'une naissance distinguée, qu'elle a de la fortune, que son admis **[138]** sion peut faire honneur à votre Communauté. Et que sont ces motifs, mes très-chères Sœurs ? Des motifs purement humains, que réprouve l'esprit de saint Vincent. Et cependant vous croyez en cela rendre service à la Compagnie, lui procurer des sujets capables ; et pour arriver à votre but, vous tairez les renseignements qui peuvent lui être défavorables et empêcher qu'elle soit admise. Vous ne voyez pas qu'en cela vous trompez les Supérieurs, et que Dieu ne peut bénir une semblable conduite. Laissez à la Providence le soin d'appeler à sa vigne les ouvrières qu'elle a choisies. Celles que vous croyez les plus dignes d'être admises sont précisément celles qui ne feraient que gâter l'ouvrage de Dieu, parce que *les pensées de Dieu ne sont pas les pensées des hommes,* et que les instruments les plus impropres aux yeux du monde, sont ceux qui lui servent le mieux à opérer ses œuvres.

Ainsi, s'il se présente un Etablissement nouveau à former, vous désirez qu'il soit confié à votre Compagnie ; vous redoutez qu'on appelle à côté de vous une autre Communauté ; vous ferez des démarches, vous vous montrerez disposées même à faire des sacrifices pour obtenir que cette œuvre soit remise entre vos mains. Et vous ne voyez pas que, en cela, vous agissez contre les intentions formelles de saint Vincent. Et que savez-vous s'il entre dans les desseins de Dieu que vous dirigiez cet Etablissement ? Et si telle n'est pas sa volonté, loin de mériter ses bénédictions, vous mettez obstacle à sa gloire, et vous éloignez ses grâces.

Ainsi, par un zèle qui n'est pas selon la science, au lieu d'attendre que la Providence vous présente des œuvres à faire et les moyens de les réaliser, vous les chercherez vous-mêmes ; vous vous lancerez dans des entreprises dont vous n'aurez pas apprécié l'importance et l'étendue ; vous vous jeterez dans des embarras inextricables ; vous chargerez une Maison d'obligations qu'elle ne pourra peut-être jamais remplir, et vous pourrez compromettre votre tranquillité et votre considération, ainsi que l'honneur de votre Compagnie. Et pourquoi agissez-vous ainsi ? Pour faire le bien à votre manière, pour ne pas dépendre d'une Administration ; et pour ne pas être arrêtées même par vos Supérieurs, vous éviterez de leur donner connaissance de vos vues et de vos moyens ; ou bien vous ne les leur communiquerez que d’une manière imparfaite et dans le but

d'obtenir une autorisation faussement motivée. Ce n'est plus là faire l'œuvre de Dieu ; c'est faire une œuvre tout humaine que saint Vincent ne pourra jamais avouer, parce que ce n'est pas son esprit qui y préside. Ne perdez pas de vue qu'il y a des illusions dans la charité comme dans la piété, et qu'elles n'ont pas des conséquences moins funestes ; et le moyen d'en prévenir le danger, c'est d'agir avec simplicité, de rejeter ses propres pensées, pour ne consulter que celles de Dieu, et de tout soumettre à la sagesse des Supérieurs, pour suivre en tout leur direction.

2° Simplicité dansla manière de faire les œuvres de votre vocation. Aujourd'hui, mes très-chères Sœurs, on ne parle que de progrès et de perfectionnements. On en veut partout, même dans les œuvres de la religion. Mais on ne fait pas attention qu'on n'en perfectionne les œuvres souvent qu'en en dénaturant l'esprit. On invente tous les jours de nouveaux moyens pour faire avancer dans la culture des sciences humaines ; mais on s'inquiète fort peu d'en trouver pour former plus efficacement les cœurs à la vertu. Or il importe de ne pas oublier que l'objet principal de la mission qui vous est confiée par le Ciel, c'est le salut des pauvres ; que c'est dans ce but que vous avez embrassé votre sainte vocation, et que par conséquent c'est cette fin que vous devez avoir toujours en vue dans l'accomplissement de vos devoirs. Saint Vincent ne vous a placées auprès du malade pour le servir et adoucir ses souffrances, que dans le but de lui procurer la santé de l'âme par les soins du corps, et pour obtenir qu'il ne quitte cette vie qu'en faisant la mort des Justes. Il ne vous envoie visiter les malheureux dans leurs tristes réduits, que pour que vous exerciez sur eux une salutaire influence, et pour leur faire respirer l'odeur de la vertu, en même temps que vous répandez la consolation et le soulagement sur leurs infortunes. il ne vous a chargées de l'é **[139]** ducation des petites filles pauvres, que pour les former à la vie chrétienne, pour les préserver des dangers qui menacent leur innocence, et pour les mettre à l'abri des maximes et de la corruption du monde. Tous les perfectionnements donc que l'on peut vous proposer, et qui dénatureraient cette fin sublime de votre vocation, vous devez les repousser avec une résistance inflexible, et ceux qui vous sont imposés par une autorité à laquelle vous ne pouvez vous soustraire, vous ne devez les accepter qu'en prenant toutes les mesures pour en détourner le danger, et pour qu'ils ne mettent pas obstacle au but que vous vous proposez d'atteindre.

Or les fonctions où vous êtes le plus exposées à oublier la simpliçité de votre état dans le temps présent, ce sont celles qui concernent l'éducation des enfants. Aussi je vous recommande instamment :

1° D'éviter de vous occuper des enfants des riches. Les filles pauvres ont seules un droit rigoureux à vos soins. Les filles de familles aisées ne peuvent être admises dans vos classes que par exception, et encore doivent-elles être confondues avec les pauvres, recevoir la même instruction et être traitées de la même manière ;

2° De ne jamais consentir, par conséquent, à établir dans vos classes une division pour les filles de familles qui ne sont pas pauvres, sous quelque prétexte que ce puisse être ;

3° De ne point accepter, par la même raison, de classes payantes. Nous avons repoussé jusqu'à présent toutes les propositions de cette nature qui nous ont été faites par les administrations, comme contraires à l'esprit de votre état ;

4° De vous conformer en tout point, pour l'enseignement, aux avis que contient le *Manuel des maîtresses d'école* imprimé récemment pour votre usage ;

5° De ne jamais recevoir parmi les orphelines internes, sous quelque prétexte que ce soit, des enfants de familles aisées. Vos ouvroirs ne sont pas des pensionnats, mais bien des asiles ouverts aux pauvres ; il ne doit donc s'y trouver que des pauvres. Les matières de l'enseignement doivent être les mênies que dans les classes externes ; le costume doit être uniforme et adapté à la simplicité de vos fonctions ;

6° De n'enseigner aux enfants, soit des classes externes, soit des ouvroirs, que le chant des cantiques, et d'éviter qu'il leur soit donné jamais aucune leçon de musique.

En un mot, mes très-chères Sœurs, vous ne devez avoir en vue dans l'éducation de vos enfants, que d'en faire de bonnes chrétiennes solidement vertueuses, et de bonnes ouvrières, capables de se procurer une existence honnête dans le monde.

Et à propos des ouvroirs je dois vous signaler un abus qui existe dans bon nombre de Maisons : c'est celui qui a pour objet d'attacher tellement une Sœur à cet office, qu'elle soit entièrement privée de la vie commune. Je recommande aux Sœurs Servantes de ne point souffrir un semblable abus. La Sœur de l'ouvroir doit être avec la Communauté à tous les repas, à tous les exercices et aux récréations. Il doit y avoir une sous-maîtresse qui la remplace auprès des enfants dans ces circonstances.

3° Simplicité dans les habitudes et les usages de la vie commune. S'il est vrai que les apparences extérieures ne sont pas toujours une indication sûre des vertus qu'elles semblent supposer, parce que dans tous les temps l'hypocrisie a su se couvrir du dehors de la sincérité, il n'est pas moins vrai que là où il y a une vertu réelle, elle se manifeste toujours à l'extérieur. La modestie ne manque jamais de s'entourer des précautions qui doivent la mettre à l'abri des dangers ; l'obéissance a toujours un langage de soumission et de respect pour les Supérieurs ; il en est de même de toutes les vertus. Ainsi la simplicité, quand elle existe réellement dans une Maison, sait se manifester dans toutes les circonstances, et elle le fait avec d'autant plus de soin, que dans votre sainte vocation elle ne fait pour ainsi dire qu'un avec la pauvreté qui est la matière d'un vœu. Or j'ai grandement à cœur, mes très-chères Sœurs, de ne rien négliger pour faire revivre cette vertu dans toutes vos Maisons : parce que partout et en tout elle est le caractère qui doit distinguer une Fille de la **[140]** Charité, et parce que par-dessus toutes les autres elle était chère au cœur de saint Vincent. On a déjà beaucoup fait dans ce but, et je ne cesse de bénir le Seigneur de la disposition qui existe généralement pour seconder mes vues à cet égard. S'il y a quelques abus en cette matière, ils sont l'effet de la coutume et de l'ignorance plutôt que de la volonté.

Ainsi je vous rappellerai la parole de saint Vincent, qu'une Fille de la Charité doit être traitée en maladie et en santé, comme sont traités les pauvres. Elle doit avoir toujours le nécessaire, mais elle doit éviter les recherches qui ne sont inspirées que par l'immortification et l'esprit du monde. Toujours et en tout elle doit se rappeler qu'elle est la servante des pauvres.

Ainsi dans la nourriture, je recommande d'éviter avec soin tout ce qui respire la sensualité. La Règle vous prescrit à cet égard la conduite que vous devez tenir : elle vous dit *de vous conformer à ce qui se fait dans la Maison-Mère*. Voilà le modèle que vous devez vous proposer sur ce point comme sur tous les autres ; et votre conscience sera toujours à l'abri de tout reproche, si vous ne faites que ce qui s'y pratique. Il en est de même de la forme des habits, de la qualité du linge et de tout ce qui tient à votre ameublement.

Et pour que la simplicité soit observée rigoureusement dans tout cela, il est indispensable aussi que l'on pratique l'uniformité. Ce sont les temps de désordre qui ont amené des distinctions dans les usages de la vie ; car une Sœur Servante a fait les mêmes vœux que sa compagne ; elle a contracté les mêmes engagernents ; elle s'est soumise à la même Règle. La seule circonstance donc qui doit la distinguer, c'est qu'elle doit être le modèle des autres dans la simplicité comme dans toutes les autres vertus, et que tout doit être tellement ordonné dans sa conduite, que ses compagnes puissent toujours se former sur elle. Il serait donc inconvenant, pour ne rien dire de plus, qu'elle fût traitée autrement que ses compagnes, et sa conscience aurait lieu de redouter d'être un objet de scandale. On a pu à une certaine époque s'autoriser de l'exemple de la Maison-Mère pour se permettre des distinctions dans cette matière. Grâces à Dieu, on ne peut plus avoir ce prétexte aujourd'hui. Nous voyons avec grande édification la Supérieure-Générale et ses Officières ne se permettre que ce que peut faire la dernière des Sœurs de la Maison, prendre leur déjeûner au réfectoire à la même heure et le même que toute la Communauté, et ne pas permettre qu'aux autres repas on leur serve autre chose que ce qui est servi sur les tables communes. En cela comme en tout, elles montrent l'esprit de régularité qui les anime, et combien elles ont à cœur de maintenir l'observance des Règles et des traditions transmises par saint Vincent, afin que la Maison-Mère soit toujours et en tout le modèle

des Maisons particulières. Il n'y a plus qu'une seule distinction, c'est celle qui concerne les vénérables Sœurs anciennes, dont l'âge et les infirmités réclament des adoucissements, et les malades dont la position exige des soins particuliers. Et cette distinction, non-seulement je permets, mais encore je recommande qu'on l'imite dans les Maisons particulières. Elle est tout-à-fait dans l'esprit de saint Vincent qui professait et qui recommandait une grande sollicitude pour nos Sœurs anciennes, et qui considérait les malades comme la bénédiction des Maisons.

La simplicité qui doit reluire dans vos appartements vous interdit aussi d'en cirer les parquets. Outre la perte du temps que l'on met à entretenir ce cirage, c'est un usage peu convenable à de pauvres Filles, et qui ressemble trop aux recherches du monde. Si je pouvais l'interdire aussi dans les salles des pauvres et des malades, je croirais de mon devoir de le faire. Mais je sais que les exigences des administrations ne permettent pas toujours de s'en dispenser. Je vous recommande du moins de l'éviter dans les Maisons où on vous laisse libres sur ce point, et surtout dans les Maisons qui sont indépendantes de toute administration. Je n'excepte que les chapelles, les sacristies et les pharmacies.

Il existe encore parmi vous un autre usage peu conforme à la simplicité et à la pauvreté de votre saint état, et contre lequel des avis vous ont déjà été donnés dans plusieurs circulaires : c'est la ma **[141]** nière dont se célèbre la fête de la Sœur Servante. On fait à cette occasion des dépenses qui présentent plusieurs inconvénients assez graves. D'abord les compagnes achètent pour lui offrir en cadeau des objets souvent inutiles, et plus souvent encore trop recherchés, qui deviennent en quelque sorte sa propriété. Ensuite, comme toutes les Compagnes doivent concourir à l'achat de ces objets, celles qui n'ont pas de quoi y contribuer se trouvent humiliées. Je suis bien persuadé que le plus grand nombre des Sœurs Servantes apprécient ces inconvénients, qu'elles supportent avec répugnance cet abus, et qu'elles seront bien aises que je me sois déterminé à le réformer. D'ailleurs il est tout-à-fàit contraire aux anciens usages de la Communauté, qui veulent qu'en cela comme en toute autre chose vous observiez la simplicité. La fête de la Sœur Servante doit être une occasion de lui témoigner l'affection qu'on lui porte et la cordialité qui unit tous les membres de la famille. Mais tout doit se borner là. C'est surtout devant le Seigneur que les compagnes doivent déposer les vœux qu'elles font pour elle ; et pour qu'elles puissent le faire plus efficacement, je permets que ce jour-là elles fassent toutes ensemble avec elle la sainte communion ; et si c'est un jour de communion de Règle, j'autorise la Sœur Servante à la remettre au jour qu'elle jugera à propos de désigner ; mais qu'elles ne lui offrent tout au plus qu'une image ou emblême. Souvent, je le sais, les compagnes profitent de cette occasion pour fournir la chapelle de quelque objet qui lui manque ; mais elles pourront le faire dans un autre temps, afin que cela ne passe pas en coutume. Je vous recommande d'observer la même chose à l'occasion des premiers vœux. Je permets seulement à celle qui a le bonheur de les faire, de distribuer une image et quelques dragées à sa Supérieure et à ses compagnes. Si elle veut donner autre chose, que ce soit uniquement à la chapelle de sa Maison, et que ce qu'elle offrira soit conforme à la simplicité de votre état.

VII. Ma conscience me fait un devoir de vous signaler un autre abus que je déplore amèrement : c'est la facilité avec laquelle on se laisse aller au désir de revoir sa famille. Il n'y a que quelques années qu'on a lieu de le remarquer, parce que malheureusement on a trop bien accueilli les demandes qui ont été adressées sur cet objet ; et bientôt ce funeste exemple les a multipliées d'une manière effrayante. Je vous déclare que je veux mettre un terme à ce désordre, parce que je le considère comme subversif de l'esprit de l'état et comme pouvant occasionner même la perte de la vocation ; et en cela je sais que je ne ferai que remplir les vœux des vraies Filles de la Charité, qui savent bien qu'autrefois il était inoui qu'aucune eût jamais reparu chez ses parents. Car ce n'est pas l'esprit de Dieu qui inspire ce désir si opposé aux exemples, aux maximes et à l'esprit de saint Vincent. Lorsque vous quittâtes vos familles, vous aviez bien la pensée de ne jamais les revoir ; vous en fites alors le sacrifice à Dieu, et vous rompîtes avec bonheur les liens de la chair et du sang. Vous comprîtes que le défaut de clôture dans votre Compagnie n'était pas une raison pour vous autoriser à reparaitre dans un monde auquel vous n'appartenez plus. La nécessité de faire des arrangements de famille n'est qu'un prétexte dont le sentiment de la nature voudrait faire un motif

sérieux. Saint Vincent savait bien que cette raison pouvait se présenter souvent, et cela ne l'a pas empêché de vous recommander de ne jamais reparaître au sein de vos familles. Toutes les affaires d'intérêt peuvent se traiter par procuration. D'ailleurs, dussiez-vous être lésées dans vos intérêts à cause de votre absence, ce ne serait pas un motif suffisant pour vous porter à aller chez vos parents. Vous aurez toujours assez des biens de ce monde pour pratiquer la pauvreté. Je vous prie donc d'éviter à l'avenir de m'adresser de semblables demandes, auxquelles je ne pourrais répondre que par un refus formel, à moinsqu'elles ne soient appuyées sur un motif de nécessité que je ne puis prévoir.

Ce n'est pas assez d'éviter de vous retrouver jamais au sein de vos familles. L'esprit de votre saint état demande aussi que vous n'ayez avec vos parents que les relations qu'exigent les convenances compatibles avec vos obligations. On sait **[142]** bien dans le monde qu'une personne consacrée à Dieu doit renoncer autant que possible à ces sortes de relations ; et on ne s'étonne pas qu'elle n'en conserve que les indispensables. On serait même peu édifié si on la voyait se mêler à tous les soucis, à toutes les sollicitudes et à toutes les affaires de sa famille. Et qui ne voit que par là elle ne serait que de corps dans sa Communauté, et que son esprit serait encore tout naturel et tout mondain ? Or, je crois que bon nombre d'entre vous ont des reproches à se faire sur cette matière, et qu'elles sont loin de ressembler à l'âme fidèle dont parle l'Esprit saint, qui, pour être tout à Dieu, *dit à son père et à sa mère : Je ne vous connais pas ; et à ses frères et sœurs : Je ne me souviens plus de vous*. Que de temps perdu dans des correspondances inutiles ! Et comme ces correspondances entretiennent dans le cœur mille pensées, mille sentiments, qui sont autant d'obstacles au progrès dans le chemin de la perfection, et qui souvent, à la première peine ou difficulté, ébranlent la vocation ! Que dirai-je donc de cette faiblesse vraiment déplorable qui porte à se charger de prendre soin de parents tombés dans l'infortune, et à pourvoir à leurs besoins par des moyens fournis par votre vocation même, et que l'on n'aurait pas à sa disposition dans le monde ? On se crée mille embarras, on fait mille démarches, on s'agite dans tous les sens pour leur procurer des secours étrangers et pour donner à leurs enfants une éducation qu'ils n'avaient pas droit d'attendre, au risque même de négliger ses devoirs essentiels, et de compromettre l'honneur de la Communauté. Je vous avoue, mes très-chères Sœurs, que je me sens profondément humilié quand je vois une telle conduite de la part d'une Fille de la Charité, et que je ne puis la concilier avec vos saints vœux. Je ne suis pas étonné que quelquefois elle donne lieu à des tentations contre la vocation. Mon cœur souffre de voir votre considération exposée sur le point le plus délicat, par la pensée que l'on puisse vous soupçonner ou de soutenir vos parents avec les ressources qui vous sont confiées, ou de diriger vers eux des aumônes qui devraient être appliquées aux pauvres, au soulagement desquels vous êtes Consacrées. Oh !. je vous en conjure, mes très-chères Sœurs, dégagez vos cœurs de tous ces liens de la nature, qui ne vous tiennent occupées des créatures que pour vous empêcher de vous élever, vers Dieu ! Dépouillez-vous de sentiments si peu convenables à des âmes qui ont rompu avec le monde, et qui doivent *laisser laisser les morts ensevelir leurs morts*.

En vous exhortant à vous défier des relations avec les parents, je ne dois pas omettre de vous faire les mêmes recommandations pour éviter les rapports inutiles avec les personnes du monde. Vous devez en comprendre les dangers, et combien ils sont opposés à l'esprit et aux maximes de saint Vincent. Ils vous porteraient à vous occuper de ce qui se passe dans le monde, des affaires du temps, des discussions politiques, auxquelles il est de votre devoir de demeurer étrangères. Il m'est revenu même que, par suite de rapports de ce genre, certaines d'entre vous se permettent de lire les gazettes, au grand scandale de ceux qui s'en aperçoivent. Je crois devoir à cette occasion vous citer un avis que donnait à votre Compagnie un de mes plus vénérables prédécesseurs, M. Bonnet. Quoique donné il y a plus de cent ans, il a son application au temps présent comme il l'eut alors. Je le recommande à vos méditations :

«Par la grâce de Dieu, vous ne vous êtes pas mêlées jusqu'ici dans les affaires présentes de l'Eglise et de l'Etat ; aussi cela ne vous convient-il en aucune façon, et vous devez uniquement vous borner à une simple et parfaite soumission cordiale et filiale. Aimez bien Dieu, mes chères Sœurs, aimez-vous saintement les unes les autres en Dieu et pour Dieu. Observez fidèlement vos vœux et

vos Règles, et les usages de votre Compagnie, et ayez un grand soin de vos chers maîtres les pauvres membres de Jésus-Christ notre Seigneur affligés et malades. Il ne vous en faut pas davantage pour devenir saintes et grandes saintes. Lorsque vous entendez parler des besoins de l'Eglise et de l'Etat, sans attendre qu'on vous en fasse de longs, ennuyeux et dangereux discours, retournez-vous vers Dieu, et lui dites du fond de vos cœurs : **[143]** «*Seigneur, mon Dieu, je n'ai pas besoin d'entrer dans le détail de tant de misères ; je ne suis pas en état d'en connaître ni d'en apporter aucun remède ; je vous recommande de toute l'affection de mon cœur les besoins de l'Eglise et ceux de l'Etat ; je vous offre à cette fin toutes mes pensées, toutes mes affections, toutes mes paroles, mes actions et mes omisions, par Jésus-Christ notre Seigneur*.» Que si quelqu'un entreprenait de vous instruire à fond du pour et du contre, dites-lui avec simplicité, douceur et humilité, mais pourtant avec fermeté et courage :

Je ne saurais assez vous recommander, mes très-chères Sœurs, de mettre cet avis en pratique ; il vous préservera de bien des fautes qui, sans vous en douter, nuiraient aux œuvres qui vous sont confiées, et à la considération même de votre Compagnie. Car ce que l'on estime particulièrement dans l'esprit de votre saint état, c'est qu'il vous rend tout-à-fait étrangères aux débats et aux agitations de la terre. N'oubliez pas que vous ne devez *traverser* ce monde que comme l'a *traversé* Notre-Seigneur lui-même, *en faisant le bien*.

VIII. Autant je désire vous voir affranchies de tous les liens du monde, autant j'ai à cœur de voir se multiplier et s'étendre vos relations avec le Ciel. Autant je veux que vous soyez vides des sentiments de la nature, autant je tiens à ce que vous soyez remplies de l'esprit de Dieu. C'est une consolation bien grande qui m'était réservée, que celle de voir la piété et la ferveur régner si universellement parmi vous. A aucune époque de l'histoire de votre Compagnie, j'en ai l'intime conviction, on n'a vu les vocations plus manifestement marquées du doigt de Dieu, ni plus pures dans leurs motifs et plus généreuses dans leurs sacrifices. Il faut le dire aussi, à la gloire de celui *de qui descend tout don parfait*, jamais on n'a remarqué dans votre Compagnie un plus grand amour pour vos saintes Règles, une plus touchante ardeur pour se remplir de l'esprit de saint Vincent. On en a la preuve sensible dans l'empressement que l'on met à venir se renouveler dans la retraite, et dans la peine que l'on éprouve lorsque l'on est privé pour un temps du bonheur de le faire. On voit par là que la foi est vive dans les cœurs. Il y a des exceptions sans doute, et c'est à ces exceptions qu'il faut attribuer les abus que je vous ai signalés ; mais les Communautés les plus parfaites en ont toujours présenté ; mais elles sont bien plus rares qu'on ne pourrait le penser ; mais elles sont l'effet de circonstances malheureuses qui devaient naturellement laisser des brèches bien plus grandes à la régularité.

Je vous recommande instamment par les entrailles de Jésus-Christ, mes très-chères Sœurs, de faire tout ce qui dépend de vous pour faire disparaître ces exceptions. Le moyen efficace pour y arriver, c'est de vous conserver et de vous renouveler sans cesse dans la ferveur, c'est de devenir toutes des Filles d'oraison, comme le veut notre saint Fondateur, et de vous rappeler sans cesse, comme il ne cessait lui-même de le répéter, que *l'Oraison est à la Fille de la Charité ce qu'est* l'*épée au soldat*. Une pratique, bien propre à vous entretenir dans cet état de ferveur, c'est la répétition d'oraison à laquelle saint Vincent attachait une grande importance pour votre avancement spirituel. Cette pratique a été bien négligée par le passé ; mais, par la grâce de Dieu, elle est remise en vigueur aujourd'hui dans presque toutes les Maisons, et je compte sur votre zèle pour que bientôt elle ne soit plus omise nulle part, et pour qu'elle produise partout les heureux effets que nous devons en attendre pour la plus grande édification de la Compagnie tout entière.

Etant des branches de l'arbre divin, qui est Jésus-Christ, si vous lui êtes étroitement unies par l'esprit intérieur, vous recevrez de lui en abondance la sève céleste de la grâce qui vous fera porter des fruits de bénédiction ; il découlera aussi du cœur de cet aimable Sauveur dans le vôtre une onction sainte qui vous procurera d'ineffables jouissances, qui adoucira toute l'amertume des peines et des sacrifices attachés aux **[144]** fonctions de votre saint état, et qui vous fera posséder une paix et un bonheur que le monde ne connaît pas. Mais pour cela ayez soin d'éviter que votre piété sorte des règles de la simplicité tracées par saint Vincent lui-même. N'oubliez pas que l'exagération dans

cette matière a des dangers non moins funestes que l'absence même de la piété. Aussi je vous recommande de vous contenter des exercices spirituels marqués par la Règle, et de vous défier des dévotions particulières, qui, sous les apparences d'une plus grande perfection, n'ont d'autre effet en réalité que d'altérer l'esprit de l'état, de détruire l'union et la cordialité, et de nuire aux œuvres de votre sainte vocation.

Je crois devoir vous faire observer aussi que saint Vincent vous défend d'assister aux réunions des confréries et aux diverses dévotions qui ont lieu dans les églises. La raison en est que le temps que vous y passeriez serait ravi aux pauvres à qui il appartient. J'ai lieu de penser cependant que généralement vous n'êtes pas assez fidèles à vous conformer à cette défense. Je prie les Sœurs Servantes d'y tenir la main et de ne point permettre d'infractions sur ce point que je regarde comme d'une grande importance, autant pour l'honneur de votre Compagnie que pour la bonne direction du service des pauvres.

Je sais aussi que MM. les curés tiennent quelquefois à ce que vous assistiez à ces réunions. Vous devez leur dire en toute simplicité que cela vous est défendu par vos saintes Règles. Je n'excepte que les exercices du mois de Marie, mais encore sous la condition expresse que vous n'enfreindrez pas la Règle qui veut que vous soyez couchées à neuf heures. Si vous ne pouvez y assister sans manquerà cette Règle, il vaut mieux vous en dispenser, et faire votre mois de Marie dans la Maison.

IX. Ce qui est surtout pour mon cœur une grande consolation au milieu de mes sollicitudes pour vous, mes très-chères Sœurs, c'est l'ardeur que je remarque généralement en vous pour vous approcher de la table sainte. Elle est pour moi la plus sûre garantie de l'avenir qui vous est réservé, et la preuve la plus certaine du bon esprit qui règne dans la Communauté. J'aime à vous voir aller réchauffer vos cœurs au foyer même de la charité divine. C'est bien l'aliment propre à conserver en vous l'esprit intérieur, et à nourrir la flamme céleste qui doit être le principe et le mobile de toutes vos œuvres. Rien ne me touche davantage que de voir une Fille de la Charité s'unir à la charité même, se l'incorporer, ne faire qu'un avec elle : parce que je vois s'opérer en elle le mystère qui s'opérait dans le grand Apôtre : *Ce n'est plus elle qui vit ; c'est Jésus-Christ qui vit en elle*. Cette union ineffable vous embrase d'amour pour Dieu, afin que vous n'agissiez plus que pour lui ; elle vous remplit les unes envers les autres d'une douce et tendre cordialité, qui fait de tous les cœurs un seul cœur, et de toutes les âmes une seule âme ; elle répand en vous des trésors de compassion et de miséricorde, pour alimenter votre zèle et votre dévouement envers les pauvres. Je médite avec bonheur cette parole du Disciple bien-aimé que vous répétez tous les jours : *Dieu est charité, et celui qui demeure dans la charité demeure en Dieu, et Dieu en lui*. Demeurant en Dieu, et Dieu en vous par la sainte communion que vous faites si souvent, votre Compagnie ne peut plus être qu'un objet de complaisance pour le Ciel, et ses bénédictions deviennent votre partage inaliénable. Aussi il me serait difficile de vous dire le sentiment de bonheur que j'éprouve tous les jours où la Règle vous permet de participer au divin banquet, lorsque je me représente cette multitude de Filles qui me sont si chères, s'unissant d'une manière si intime à l'Epoux cèleste, et puisant sans mesure à cette source délicieuse des dons de la grâce. Oh ! que cette pensée soulage et console ma sollicitude, et qu'elle allége le poids de la responsabilité qui pèse sur mon cœur ! Je ne saurais donc trop vous engager à croître de plus en plus dans cette précieuse et si salutaire dévotion, et à faire tous vos efforts pour mener une vie assez vertueuse pour vous assurer les fruits de ces communions fréquentes. Pour vous prouver combien j'applaudis à votre zèle sur ce point, et combien je désire vous voir **[145]** toutes vivre dans une union continuelle et parfaite avec Notre-Seigneur, j'ai résolu d'ajouter trois communions à celles que vous êtes dans l'usage de faire jusqu'à présent. Elles se feront aux jours marqués ci-après :

1° Le 31 mai, jour de la clôture du mois de Marie. Je sais combien vous désirez jouir de cette consolation pour terminer heureusement les pieux exercices de ce mois. Je sais aussi tout ce que doivent les deux familles de saint Vincent, de reconnaissance et d'amour à l'auguste et immaculée Mère de Dieu et des hommes ; et c'est un bonheur pour moi de vous mettre à même, en lui offrant cet hommage, d'obtenir de sa tendresse une protection plus efficace encore.

2° Le 3 décembre, jour consacré à attirer les bénédictions du Ciel sur l'Œuvre incomparable de la Propagation de la Foi. Nous sommes trop intéressés au succès de cette Œuvre pour ne pas unir nos vœux à ceux de tant de chrétiens fervents, qui ce jour là recommandent avec instance au Dieu de bonté et de miséricorde, et les hommes apostoliques qui portent la lumière de la foi sur tous les points du monde, et les pécheurs et les infidèles qu'ils évangélisent, et toutes les âmes charitables qui soutiennent de leurs secours et de leurs prières les œuvres qu'ils entreprennent pour la gloire du nom de Notre-Seigneur et pour l'agrandissement de son royaume. Nos deux familles ont part à ces prières et à ces secours, puisqu'elles ont le bonheur d'avoir une large part aux travaux apostoliques qui en sont l'objet, et de compter un si grand nombre de leurs membres parmi ces généreux athlètes de l'Evangile.

3° Le 4 août, jour où le Seigneur m'a choisi pour occuper la place de saint Vincent, et pour gouverner ses deux familles. Je connais assez vos sentiments pour ne pas douter que chaque jour vous adressiez des vœux au Ciel à l'effet de m'obtenir les grâces dont j'ai besoin pour remplir la tâche importante qui m'est confiée. J'aime à croire que votre piété filiale se fait un devoir de me rendre cet hommage et ce service au pied des autels, comme c'est une jouissance pour moi de vous donner le même témoignage de ma tendresse paternelle. Mais le jour où se sont formés des liens si sacrés et si chers entre vous et moi, demande de vos cœurs et du mien une effusion plus grande de nos sentiments réciproques ; et j'ai pensé que c'est surtout dans notre union mystérieuse avec le Dieu de charité qu'elle doit s'opérer.

Ce jour doit nous être cher à tous à d'autres égards encore : c'est celui du patron de deux vénérables enfants de saint Vincent, dont le souvenir doit se conserver précieux à jamais dans nos deux familles. Le premier est M. Dominique Hânon, qui, il y a près de trente ans, dans des temps malheureux, porta tout le poids de la tempête qui éclata sur votre Compagnie, qui supporta les rigueurs de l'exil et un long et pénible emprisonnement, plutôt que de consentir des tentatives qui ne pouvaient qu'amener votre ruine entière, et qui eut le bonheur, en rendant le dernier soupir, d'apercevoir le terme de cette déplorable crise et l'aurore du bel avenir que la Providence vous destinait. Le second est M. Dominique Salhorgne, que vous avez connu et environné de votre respect et de votre vénération, et qui en retraçant si bien dans sa personne les vertus et les exemples de notre saint Fondateur, et en nous transmettant les traditions et l'esprit de la génération ancienne qu'il avait mission de représenter, nous a rendu des services qui ne pourront jamais être assez appréciés, et a mérité d'occuper une place distinguée parmi les successeurs de saint Vincent. Je bénirai toute ma vie le Seigneur d'avoir fait coïncider mon élection avec le jour de sa fête ; cette coïncidence est à mes yeux la garantie d'une protection particulière du Ciel sur mon généralat.

Je vous prie donc, mes très-chères Sœurs, d'unir ces trois souvenirs ensemble dans cet anniversaire, et d'offrir votre communion au Seigneur en actions de grâce des bienfaits qu'il a accordés à nos deux familles par le moyen de ces deux Supérieurs, et pour le prier de leur accorder l'entrée dans le séjour de sa gloire, si déjà, comme j'en ai la confiance, ils n'y sont introduits, aussi bien que pour attirer sur moi les bénédictions du Ciel.

Quand l'anniversaire de mon élection tombera un jour de communion de Règle, j'autorise la **[146]** Sœur Servante à désigner un autre jour pour faire celle que je permets à cette intention.

X. Puisque je vous parle de l'union dans laquelle vous devez vous entretenir avec Dieu, et des moyens que vous devez employer à cet effet, je ne dois pas omettre, mes très-chères Sœurs, de vous signaler l'écueil le plus dangereux que rencontre leplus ordinairement l'esprit de votre saint état ; ce sont les peines et les contrariétés auxquelles on se trouve souvent exposé dans la vie commune, et les difficultés qui entravent la marche de vos œuvres. L'expérience de tous les jours prouve que vous ne vous rappelez pas assez que la preuve la plus certaine de notre amour pour Dieu, c'est la fidélité à bien supporter les croix qu'il veut bien nous envoyer, et que d'ailleurs le travail de la perfection n'est autre chose qu'un combat continuel contre notre jugement, notre volonté, la recherche de nous-mêmes, nos goûts, nos répugnances, en un mot tous les sentiments de la nature, pour arriver à nous dépouiller du vieil homme, et à nous revêtir de l'homme nouveau qui est

Jésus-Christ. Or ce travail ne peut se faire sans peine, sans souffrance, et il ne lui serait pas réservé une si belle récompense, s'il n'imposait pas des sacrifices et des actes de générosité. Ce sont là les coups de marteau et de ciseau qui doivent tailler et polir la pierre, pour qu'elle puisse occuper sa place dans l'édifice céleste. Nous sommes les enfants des Saints et les cohéritiers de la gloire qu'ils possèdent. Or, c'est par de grandes tribulations de toute nature qu'ils l'ont obtenue, et c'est en pratiquant la patience dont ils nous ont donné l'exemple, que nous pourrons l'obtenir nousmêmes. Voilà ce qui explique toutes les peines que l'on éprouve pour pratiquer l'obéissance, la pauvreté, la simplicité, l'uniformité, la douceur, l'humilité, en un mot toutes les vertus de votre état. Voilà où nous trouvons la source de la différence des humeurs et des caractères, et par conséquent des contrariétés qui en sont la suite inévitable. Une Fille de la Charité qui voit toutes ces choses avec les yeux de la foi, y trouve un aliment continuel de sa vertu, un moyen de glorifier Dieu par l'abnégation de soi-même. Une Fille de la Charité, au contraire, qui ne considère tout cela que du point de vue de la nature, n'y voit que des occasions sans cesse renaissantes de découragement, d'abattement, et souvent de tentation contre sa vocation. Ce qui prouve combien les illusions sont générales sur ce point, c'est que presque tous les changements qui sont demandés ne sont fondés que sur des motifs de cette nature.

Ce sont des antipathies de caractère, la jalousie, l'attachement à sa volonté et à sa manière de voir, la répugnance pour un office, un défaut de confiance dans une Supérieure, qui n'est que l'effet de l'orgueil, de la présomption, et mille autres misères de ce genre qui sont opposées à l'esprit de sacrifice et de renoncement qui doit être le caractère distinctif de votre sainte vocation. Oh ! combien de fois je gémis devant Dieu en pensant qu'une Fille de la Charité a su pratiquer la générosité jusqu'à l'héroïsme, qu'elle a su briser les liens sacrés de la nature, et renoncer à tout ce qu'elle avait de plus cher dans le monde pour obéir à la voix de Dieu et embrasser le saint état auquel elle s'est consacrée, et que cette Fille de la Charité soit si peu généreuse pour supporter des contradictions qui ne sont en rien comparables aux sacrifices qu'elle a faits ! C'est un mystère de notre pauvre humanité que je n'ai jamais pu m'expliquer que par l'absence d'une vertu solide et véritable, ou par l'oubli des maximes de la foi.

Or cette illusion, mes très-chères Sœurs, elle se rencontre encore et non moins funeste, dans l'exercice des fonctions de votre saint état. A quel souci, à quel détournement, à quelles angoisses souvent ne se laisse-t-on pas aller, quand on n'obtient pas le succès que l'on se promettait dans les œuvres auxquelles on travaille ! Que de plaintes, que de murmures surtout contre ceux qui mettent obstacle au bien ! Combien de fois se laisse-t-on aller à la pensée de quitter un office, dans lequel on ne réussit pas, une Maison où l'on rencontre trop d'obstacles pour diriger le service des pauvres comme on le voudrait ? Eh bien, mes très-chères Sœurs, où portez-vous vos pensées dans ces circonstances ? Uniquement aux créatures **[147]** qui s'opposent à vos desseins et aux entreprises de votre zèle. Et voilà pourquoi vous vous déconcertez. Une Fille de la Charité qui vit de la foi, au contraire, se rappelle sans cesse que les ceuvres de Dieu souffrent toujours des difficultés, que c'est même là le caractère auquel on les reconnaît ; elle ne s'étonne pas que le génie du mal use de tous les moyens pour les entraver ; elle sait qu'il est de leur nature de ne croître et se développer qu'autant qu'elles sont arrosées par les eaux de la contradiction. Au lieu donc d'y trouver des occasions de découragement, elle y voit des motifs de confiance et une garantie du succès de ses efforts. Oh ! que je désire vous voir dégager vos âmes de toutes pensées humaines dans l'exercice des fonctions de votre sainte vocation, ne chercher votre appui que dans Dieu, qui est l'auteur de tous biens, et ne point redouter les obstacles que les hommes peuvent vous opposer ! Vous savez que saint Vincent vous l'a assuré ; moins il y aura de l'homme dans vos œuvres, plus la main de Dieu s'y fera sentir, et par conséquent plus le succès en sera certain. Combien de fois la Providence nous a rendu cette vérité sensible par l'expérience ! Ma vraie consolation est de ne considérer en vous que des instruments de la divine miséricorde, qui se sert de vous comme de saint Vincent pour l'accomplissement de ses desseins ! J'aime à vous voir lutter contre les difficultés, vous épuiser en sacrifices de toute nature pour vaincre les obstacles, et espérer aussi contre toute espérance ! J'aime à vous voir répandre la semence divine de la charité dans les angoisses et dans les larmes : le

Prophète royal m'assure qu'un jour vous ne pouvez manquer de moissonner dans la joie et dans la consolation ! Oui, c'est à la vue de ces luttes et de ces combats que je comprends la gloire que vous procurez à Dieu, que vos œuvres me paraissent belles et dignes de ses complaisances du Ciel, et que votre vocation est à mes yeux sublime par l'abnégation de vous-mêmes qu'elle vous commande, et par les magnitiques récompenses qu'elle vous prépare.

Cette lettre est bien longue, mes très-chères Sœurs. Je ne me proposais pas de lui donner cette étendue. Mais ma tendre affection pour vous et le désir que j'ai de votre sanctification ne m'ont pas permis d'omettre aucun des avis qu'elle renferme, et ma sollicitude pour la prospérité de votre Compagnie m'a fait un devoir de traiter les diverses matières sur lesquelles j'ai attiré votre attention et excité votre vigilance. J'ai la confiance que vous apprécierez mes intentions et que vous comprendrez que mon but n'est autre que de faire revivre parmi vous l'esprit de votre saint état dans toute sa perfection primitive, et par là de rendre votre correspondance aux desseins de Dieu digne des bénédictions dont il favorise votre Compagnie et des destinées qu'il lui réserve. Je ne terminerai pas sans vous rappeler la parole de saint Vincent. Mes *Filles, gardez vos Règles, et vos Règles vous garderont*. Oui, vos saintes Règles sont le rempart qui vous environne et qui vous met à l'abri de toutes les attaques des puissances de l'enfer ; elles contiennent des enseignements de sagesse qui vous feront toujours triompher de toutes les illusions du monde, comme de tous les obstacles qu'il peut opposer aux entreprises de votre zèle ; semblables en ce point aux maximes évangéliques dont elles ne sont que l'application, elles participent de leur immutabilité, et elles sont pour tous les temps, pour toutes les circonstances, un moyen infaillible de remplir avec succès la belle mission qui vous est confiée.

Maintenant, mes très-chères Sœurs, il ne me reste plus qu'à vous exprimer le même vœu que le grand Apôtre formait pour ses chers fidèles de Thessalonique : *Que le Seigneur vous multiplie de plus en* plus ; puisque vous n'avez d'autre pensée que de travailler à sa gloire ; puisque vous êtes prêtes à faire dans ce but les plus grands sacrifices, à traverser les mers, et à aller jusqu'aux extrémités du monde pour étendre son royaume et lui gagner des âmes. *Vos autem Dominus multiplicet ! Qu'il répande avec abondance sa charité dans vos cœurs* ; puisque c'est par elle, et par elle seule, que vous voulez vivre ; puisque c'est son seul nom que vous voulez porter ; puisque vous ne voulez avoir de pensée, de sentiment, d'action que par elle ; *et abundare faciat charitatem ves* **[148]** *tram* ! Que cette charité soit abondante, d'abord des unes envers les autres ; qu'elle vous unisse toutes dans une sainte cordialité ; qu'elle fasse de toutes vos Maisons autant de familles célestes où règnent le support, l'union des esprits, une sincère estime et une affection véritable, et qu'elle en fasse par là autant de petits paradis sur la terre ! *Que cette charité soit abondante* aussi envers le prochain ; qu'elle vous fasse chérir le nom sublime de servantes des pauvres ; qu'elle vous remplisse de respect et de vénération pour vos chers maîtres les membres souffrants de Jésus-Christ ; qu'elle dilate vos cœurs et vous inspire un zèle généreux qui vous rende capables de tout faire, de tout entreprendre et de tout sacrifier, même votre santé et votre vie, pour les secourir, les soulager, les sauver ! *Abundare faiciat charitatem vestram in invicem et in omnes*. En un mot, qu'en vous répandant sur toute la surface de la terre et chez toutes les nations qui l'habitent, portant partout le même esprit de saint Vincent, observant partout la même fidélité à vos Règles et aux traditions de votre état, déployant partout les mêmes richesses de la charité divine sur toutes les misères et sur toutes les infortunes humaines, vous soyez aussi partout *en spectacle au monde, aux anges et aux hommes,* pour l'édification de l'Eglise, dont votre Compagnie est un des plus beaux ornements, pour la gloire du grand saint qui vous a transmis l'héritage de ses œuvres, et pour la consolation de celui qui, malgré son indignité, a été appelé à occuper sa place an milieu de vous.

Prosterné moi-même auprès des restes précieux de notre saint Fondateur, m'unissant au même apôtre, je vous prie et vous conjure au nom du Seigneur Jésus, de marcher dans la voie de votre sainte vocation, d'après les enseignements que je vous adresse et qui ne sont autres que ceux que vous a donnés le grand saint qui est notre commun père. Par là vous serez assurées de plaire à Dieu, et de voir se soutenir et se développer encore davantage la prospérité de votre Compagnie et la protection du Ciel dont elle est l'objet. *De cætero rogamus vos et obsecramus in Domino Jesu, ut*

quemadmodùm accepistis à nobis quomodo oporteat vos ambulare et placere Deo, sic ambuletis, ut abundetis magis.

Je vous recommande de lire cette circulaire chaque année, pendant la retraite qui a lieu dans chaque Maison. Ce sera le moyen de vous rendre toujours présents les avis qu'elle renferme.

Je suis en l'amour de Notre-Seigneur et en l'union de vos prières, etc.

AVIS.

Plusieurs SœursServantes m'ont demandé s'il était permis de faire assister les Postulantes à la lecture commune, lorsque l'on y lit les Règles ou les Conférences de saint Vincent. Comme dans toutes les Maisons on a besoin de savoir à quoi s'en tenir sur ce point, je vous avertis qu'après en avoir conféré avec le Conseil de la Communauté, j'ai décidé que les Postulantes ne doivent pas être admises à ces lectures. Mais, les jours où elles ont lieu, on pourra leur donner à lire les Vies des Sœurs défuntes. **[149]**

&&&&&&&&&

§ II.

LETTRES CIRCULAIRES DES SŒURS SUPÉRIEURES

TOUCHANT

LA RÉNOVATION DES SAINTS VŒUX ET QUELQUES AUTRES POINTS INTÉRESSANTS

QU'IL EST BON DE RELIRE DE TEMPS EN TEMPS.

N. B. Dans ces Circulaires, on a retranché à dessein ce qui n'est que de style, de circonstance, ou de pures répétitions des mêmes choses, pour ne point augmenter inutilement cette Collection, et afin que la lecture en fût plus agréable et plus utile, laissant d'ailleurs le texte tel qu'il est dans les originaux. Celles qui manquent depuis Mlle Legras sont perdues... D'autres, dans la suite, seront omises parce qu'elles ne sont qu'une répétition des mêmes choses.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MATHURINE GUÉRIN,

SUPERIEURE.

M. Gicquel envoie pour étrennes aux Filles de la Charité quelques avis pour se tenir dans l'esprit de leur vocation.

Paris, 13 Janvier 1672.

MES TRES-CHERES SŒURS,

Je prie Notre-Seigneur nous donner pour étrennes l'augmentation de son saint amour pour lequel et auquel nous puissions faire et souffrir tout ce que la divine Providence nous enverra, soit à l'intérieur ou à l'extérieur. Je m'étais proposé de vous écrire à chacune en particulier à ce commencement d'année, mais la Charité de M. Moreau me donne sujet de vous adresser celle-ci en commun avec un petit extrait qu'il a tiré des Conférences de monsieur notre très-honoré Père. Je ne doute pas, mes chères Sœurs, que ces étrennes jointes aux images que la Providence vous a fait échoir, ne vous servent d'un puissant moyen pour rentrer tout de nouveau dans la fidèle pratique de nos Règles.

M. Almeras, notre très-honoré Père, a été plus mal que d'ordinaire depuis la Pentecôte dernière ; cela n'empêche pas qu'il ne travaille pour peu que ses infirmités le lui permettent.

Etrennes de M. Gicquel pour les Filles de la Charité.

Renouveler en nous l'esprit de notre vocation ; travailler également à acquérir l'esprit de Marthe et de Marie, par la fidélité aux exercices spirituels et travaux extérieurs chacun en son temps ; demander incessamment cet esprit à Notre-Seigneur, et qu'il augmente les bons ouvriers ; renouveler l'union entre nous toutes ; l'humilité, l'obéissance, la ferveur, l'amour des malades et de nos Règles.

Je crois, mes chères Sœurs, que vous n'oubliez pas d'unir votre intention à la messe que monsieur notre Directeur dit tous les 25 de chaque mois à sept heures pour toute la Communauté, pour tous ses besoins temporels et spirituels ; et surtout remercier la divine Bonté de toutes les grâces qu'il verse sur la petite Communauté, etc.

Priez Dieu, mes chères Sœurs, qu'il nous le conserve infirme, puisque nous ne le pouvons avoir en santé, et recevez sa bénédiction que nous **[150]** lui demandons pour toute la Compagnie. M. Gicquel vous donne aussi la sienne, et vous offre tous les jours à Notre-Seigneur. Il se porte bien, grâces à Dieu ; pour M. Moreau, il a été malade depuis peu ; il se recommande à vos prières, et moi j'y recommande toute la Compagnie, surtout le séminaire, nos malades et infirmes, qui sont en grand nombre. J'y recommande aussi un établissement de trois de nos Sœurs, qui viennent de partir pour aller à Versailles, où le roi est souvent et où il y a beaucoup de malades, à cause des ouvriers qui y travaillent. Toutes nos Sœurs Officières vous saluent et se recommandent à vos prières, et moi particulièrement, qui suis en l'amour de Notre-Seigneur et sa sainte Mère, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MATHURINE GUÉRIN,

SUPERIEURE.

Etrennes. --Faveurs obtenues. -- Indulgence de la bonne mort, et manière de la gagner.--Neuvaines d'usage à la Communauté.

Paris, 3 Janvier 1680.

MES CHÈRES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Voilà vos étrennes et images bénites que nous vous envoyons, telles que la divine Providence vous les a fait échoir ; ayez y dévotion, tâchant de pratiquer tous les jours quelque acte de la vertu qui vous y est marquée ; et de prier vos saints protecteurs et patrons, faisant quelquefois votre examen là-dessus, pour voir le profit que vous faites, ou ne faites pas, de tous les moyens que Dieu vous donne pour avancer dans la perfection qu'il demande de chacune de vous.

Il est bon que vous soyez instruites, mes chères Sœurs, d'une chose dont peut-être n'avez-vous pas toutes la connaissance, par ma faute, dont je demande pardon à Dieu et à vous.

Vous saurez donc, mes chères Sœurs, qu'en l'année 1673, M. Jolly, notre très-honoré Père, ayant été élu Supérieur-Général, nous procura beaucoup de grâces incontinent après son élection, par le moyen de deux de ses Messieurs, qui étaient venus d'Italie pour la susdite élection.

L'un fut M. Laurense, Supérieur de la Mission à Turin, qui nous fit tirer deux copies sur le saint Suaire de Notre-Seigneur, qui est gardé en ladite ville, et nous les envoya, après qu'ils eurent été touchés, le 4 mai, auquel jour le saint Suaire est montré au peuple en grande cérémonie.

L'autre fut M. Simon, pour lors Supérieur de la Mission à Rome ; lequel nous obtint des indulgences du Saint-Père sur les médailles qui ont été distribuées par feue ma Sœur Nicolle Havan, pour lors notre Supérieure, à laquelle sa Charité les envoya avec les saintes Reliques que nous gardons comme un précieux trésor.

De plus, ce bon Monsieur demanda pour toute la Compagnie la bénédiction apostolique, pour l'heure de la mort ; ce que le Saint-Père accorda, ainsi que mondit sieur Simon le fit savoir par une lettre qu'il écrivit à M. Moreau sur ce sujet. Et d'autant que quelques-unes se sont persuadé qu'il fallait un prêtre pour faire gagner cette grande indulgence accordée du Saint-Père, et qu'il se peut trouver quelqu'un qui n'ajoutera pas foi à ce qu'on en pourrait dire ; nous avons demandé à M. Jolly, notre très-honoré Père, ce qu'il faut faire de notre part, afin de vous le mander.

Voici ce que sa Charité a dit sur ce sujet : Quand le Saint-Père accorde la bénédiction pour l'heure de la mort, il n'est point besoin de prêtre pour cela, il suffit de dire trois fois Jésus, Maria, avec douleur de tous ses péchés. Ce n'est pas qu'il ne faille procurer autant qu'il se pourra commodément qu'un prêtre aide à la pauvre nualade à se disposer pour recevoir cette grâce ; mais au défaut, nous avons la consolation de le pouvoir faire en faisant ressouvenir de ce qui est dit.

Vous savez aussi, mes chères Sœurs, qu'encore qu'on prie Dieu tous les jours pour les besoins de la Communauté, à ce qu'il plaise à sa Bonté nous conserver toute à son service, et dans la fidélité requise pour nous maintenir toujours en sa grâce ; on fait de plus plusieurs neuvaines pendant le cours de l'année pour le même effet.

La première a sainte Geneviève, le 3 janvier ; la deuxième se commence le 15 mars ; mais c'est plutôt une quinzaine qu'une neuvaine, car on **[151]** continue le reste du mois à cause de la fête du grand saint Joseph, et du 25, auquel vous savez que la Compagnie se consacre à Dieu.

La troisième entre l'Ascension et la Pentecôte ; la quatrième à saint Pierre et saint Paul, le 29 juin ; la cinquième le 15 d'août, à la sainte Vierge ; la sixième au 27 septembre, pour nous renouveler dans l'esprit de la Compagnie ; la septième au 9 octobre à saint Denis ; la huitième à l'honneur de tous les Saints, le 1er novembre ; et la neuvième à l'honneur de la Conception de la sainte Vierge, le 8 décembre, pour demander à Dieu, entre autres vertus, la sainte pureté.

Je vous prie, mes chères Sœurs, de vous unir les unes aux autres, particulièrement dans ces occasions-là, afin que la prière soit plus efficace. Si vous me demandez ce que vous devez faire pour ce sujet : rien autre chose que de dire quelques prières courtes, et offrir vos actions au lieu de prières ; la Maison fait dire plusieurs messes pendant ces neuvaines auxquelles vous avez part.

Je vous prie d'attacher cette lettre à vos Règles, afin que personne ne l'emporte, et qu'on la lise quelquefois ; je crois que vous lisez souvent vos Règles, et que, par cette lecture, vous apprenez vos obligations, particulièrement à ne point montrer vos lettres aux externes, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MATHURINE GUÉRIN

SUPRIEURE.

Permission universelle de porter toujours la cornette.

Paris, 26 Juillet 1685.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Le sujet de cette circulaire est pour vous faire savoir que M. Jolly, notre très-honoré Père, ayant été bien informé de la nécessité que la plupart de nos Sœurs ont de porter des cornettes à cause de l'incommodité qu'elles reçoivent du grand froid en hiver, et de l'ardeur du soleil en été, servant les malades, ce qui oblige fort souvent de leur permettre pour quelque temps, de sorte que cela faisant une désuniformité, les unes s'en pouvant bien passer, et les autres non, tout cela donc ayant été pesé avec les sentiments de plusieurs personnes de piété qui trouvaient à dire à l'immodestie de notre coiffure, sa Charité a permis d'en porter toutes, à condition qu'elles ne seront pas de toile plus fine que celles dont on fait notre autre linge, de crainte que ce qui nous est permis pour la nécessité ne vînt à servir à la vanité ; pour éviter cela ayez de la toile plutôt un peu trop grosse que déliée.

MM. nos Directeurs pourront dans quelque temps vous faire envoyer quelques échantillons, et modèles, afin que chacune les ait l'une comme l'autre ; mais en attendant, j'ai été bien aise de vous donner celle-ci, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MATHURINE GUÉRIN,

SUPÉRIEURE.

Il faut travailler à se rendre semblables à Jésus-Christ. - Relire les lettres des anciennes Supérieures. - Faire la demande des vœux à la Supérieure.

Paris, 2 Janvier 1687.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

A l'occasion de la nouvelle année où nous allons entrer, je vous prie de vous exciter à une nouvelle ferveur au service d'un si bon Dieu, qu'il nous comble de biens et de miséricorde, nous consolant dans toutes nos tribulations, et nous pardonnant si souvent nos péchés. Un des grands défauts de tout le monde est de ne pas reconnaître le prix et la valeur du temps qui nous est donné pour opérer notre salut. Peu de personnes se tiennent à rien faire, mais il y en a encore moins qui s'appliquent à faire ce qu'ils font avec présence d'esprit, pour de bonnes fins, pour honorer la vie sainte de notre Seigneur Jésus-Christ, auquel Dieu veut que nous soyons semblables. Voilà vos images bénites à l'ordinaire, ayez-y dévotion, et soyez fidèles à la pratique et à la prière que vous y trouverez marquée.

Souvenez-vous, je vous prie, mes chères Sœurs, **[152]** de tant de belles lettres que vous avez reçues de nos anciennes Supérieures et les relisez, cela vous fera prier pour les vivantes et pour les trépassées. Mademoiselle notre bonne Mère manda un jour à une de nos Sœurs qu'elle relise ses lettres, et que faute de cela il était inutile d'écrire. Celles d'entre vous, mes chères Sœurs, qui êtes pour les vœux, demandez-les sitôt la présente reçue, et écrivez toutes ensemble, c'est-à-dire donnez vos lettres cachetées pour les mettre dans un paquet, faute de cela nous avons bien de la peine ; écrivez-nous toutes, et non au Supérieur, ni autre, quand vous n'aurez que cette permission à demander, car soit que vous écriviez au Supérieur, ou au Directeur, il faut toujours que nous fissions les réponses, je n'entends pas vous empêcher de leur écrire, quand vous avez quelqu'autre besoin de conscience, au contraire, je vous y exhorte toutes, et me recommande à vos prières, et tous les besoins de la Communauté, étant avec affection, en l'amour de notre Seigneur Jésus et Marie, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MATHURINE GUÉRIN,

SUPERIEURE.

Les Sœurs infirmes sont dispensées du jeûne. - Celles des écoles et celles qui soignent les malades peuvent aussi manger quelque chose. - Mortifier ses passions, c'est jeûner. - De la préparation au renouvellement des vœux.

Paris, 14 Février 1687.

MES CHERES SŒURS,

Je vous salue aux pieds adorables de Jésus dans le désert, et vous prie de lui demander pour vous et pour nous toutes, qu'il nous fasse la grâce de bien passer le Carême, s'il lui plaît, unissant le peu de pénitence que nous ferons à celles que Notre-Seigneur a faites dans cette sainte quarantaine pour nos péchés.

Vous savez, mes chères Sœurs, que les infirmes sont dispensés du jeûne, mais afin de vous mettre la conscience en repos, consultez le médecin ou quelqu'habile chirurgien, et suivez ce qu'il vous dira, et après demandez-en permission à M. le curé.

Celles qui sont en état de jeûner, et qui sont appliquées au service des pauvres et petites écoles, M. le Directeur leur permet de manger deux onces de pain tous les matins. Je vous prie, mes chères Sœurs, d'obéir simplement à ce qui vous est marqué, sans attendre de nous d'autres nouvelles pour cela, ne vous inquiétez pas si vous n'êtes pas en état de jeûner ; mortifions nos passions, c'est un jeûne que toutes peuvent faire, et qui est nécessaire pour se sauver. Voici le 25 de mars, jour auquel toute la Communauté se consacre à Dieu par la rénovation des saints vœux, tâchons de nous y préparer par une réflextion sérieuse sur les fautes que nous avons faites contre les vœux pendant l'année, excitant en notre cœur un regret sincère d'avoir été si lâches à leur observance, et faisons résolution de mieux faire à l'avenir. Vous savez, mes chères Sœurs, que quelques semaines avant la fête de l'Annonciation de Notre-Dame, on fait des lectures dans Rodriguez ou dans l'Homme religieux touchant les vœux ; on fait aussi les méditations qui sont dans Buzée qui traitent de leur excellence. Vous n'ignorez pas qu'il faut une grande disposition pour une chose si importante, comme il est vrai que les péchés contre les vœux sont plus griefs après les vœux que devant ; il est vrai que les mêmes vœux nous fortifient et donnent un surcroît de mérite à tout ce que nous faisons, si nous n'y apportons empêchement, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MATHURINE GUÉRIN,

SUPÉRIEURE.

Il faut craindre la désunion. - Ses causes.

Paris, janvier 1688.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Nous voilà encore arrivées à une nouvelle année. Rendons grâces à Dieu de ce qu'il nous donne le temps pour travailler à la correction de nos défauts ; je ne doute pas que vous n'ayez fait un bon examen pour bien connaître les vôtres, afin de vous exciter à l'amendement, car en matière de vertu, vous savez, mes chères **[153]** Sœurs, que ne pas avancer c'est reculer. Or, entre ceux que nous devons leplus craindre, à mon avis, c'est la désunion causée par le défaut de support, la négligence à l'oraison mentale et autres prières marquées dans nos Règles, la trop grande familiarité avec les externes, surtout quand ce sont personnes de l'autre sexe, ce qui cause de grands désordres lorsqu'on n'y prend pas garde, et, quand il n'y en aurait point d'autre que la perte du temps que nous devons tout aux pauvres, après le service de Dieu, ce serait un assez grand mal pour que nous y prenions garde.

Voilà vos petites étrennes bénites à l'ordinaire, ayez-y grande dévotion, vous appliquant à la pratique de la vertu, qui vous y est marquée, et n'oubliez pas de prier Dieu fort souvent pour la conservation de M. Jolly, notre très-honoré Père, MM. Talec, Serre, et de Saint-Paul, qui ont tant de bonté pour notre Communauté, laquelle va son petit train, grâces à Dieu, par leurs soins charitables.

Je vous suis bien obligée, mes chères Sœurs, des prières que vous avez faites et fait faire pour moi ; je me porte un peu mieux, Dieu merci ; aidez-moi à remercier sa divine bonté, et à obtenir la grâce de bien employer le temps qui me reste.

Nos Sœurs Officières vous saluent, je les recommande à vos prières et tous les besoins de la Compagnie, et suis avec affection, en l'amour de NotreSeigneur, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE MOREAU,

SUPERIEURE.

Quelques Sœurs Servantes n'instruisent pas leurs compagnes. -
On fait des voyages de dévotion. - On manque à la pauvreté.

Paris, 2 Janvier 1694.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Nous apprenons avec bien de la douleur que la plupart des Sœurs Servantes ne font aucune instruction à leurs Compagnes, qui répètent les pensées de leur oraison, ce qu'elles sont obligées de faire autant qu'on le peut, comme aussi de leur apprendre à bien servir les pauvres corporellement et spirituellement, à les maintenir dans l'exacte observance des Règles, surtout du silence, ce sont là les principales obligations d'une Sœur qui est chargée de la conduite des autres, et, si cela ne se fait pas, elle en répondra devant Dieu. L'on se donne la liberté de faire des voyages par dévotion et par visite, cela n'est pas bien, et les Filles qui le font blessent leur conscience et font contre l'intention des Supérieurs. Nous remarquons aussi que l'on se relâche dans la pratique de la sainte pauvreté, on ne veut manquer de quoi que ce soit : je vous prie de considérer, mes chères Sœurs, que ce n'est pas garder le vœu que nous avons fait, ni ce que nous avons promis en entrant dans la Compagnie ; nous sommes beaucoup mieux que nos maîtres. Et, pour pratiquer la sainte panvreté, il faut avoir disette de quelque chose de notre nécessaire ; et avoir tout à souhait, ce n'est pas être pauvre, mais bien à son aise. Voilà vos images bénites, ayez grande dévotion à la pratique qui vous est échue.

Je vous prie que celles qui sont au temps de faire ou de renouveler les vœux les demandent sitôt la présente toutes ensemble ; il n'est pas nécessaire de les demander à M. le Supérieur, ni à M. le Directeur non plus, cela n'avance de rien ; il faut que ce soit nous qui vous fassions réponse ; je recommande à vos prières M. Jolly, notre très-honoré Père, qu'il plaise à Dieu nous le conserver. Je suis avec affection, en Notre-Seigneur, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MATHURINE GUÉRIN,

SUPERIEURE,.

Lire souvent les Règles. - Être fidèles aux Règles pour ce qui regarde l'intérieur comme pour ce qui regarde l'extérieur. - Quelques Filles ne sont pas exactes au lever. - Mal qui en résulte. - D'autres demandent toujours à changer.

Paris, 2 Janvier 1695.

MES CHERES SŒURS,

Je prie Notre-Seigneur d'être toujours avec nous par sa grâce et nous éclairer pour connaître [154] ce qui lui peut déplaire en nous, afin de travailler à nous en faire quittes, ce que nous ne pouvons sans un sérieux examen sur la pratique de nos Règles, qu'il faut lire souvent, et les prendre pour sujet de nos méditations, je ne dis pas seulement tout les 25 de chaque mois, mais au moins une fois la semaine, prenant les premiers chapitres dans le livre, je suis sûre que vous y trouverez toujours de nouveaux motifs d'encouragement pour travailler à la perfection de vos âmes.

Nous ne manquerons pas sitôt à la pratique des Règles qui regardent l'extérieur qu'à celles qui sont pour l'intérieur ; par exemple, on ne s'oubliera pas de servir les malades, mais d'envisager Notre-Seigneur en eux, c'est ce qui échappe souvent à la mémoire, comme la rudesse et le défaut de respect de quelques-unes d'entre les Filles de la Charité, le font assez voir, ce que Dieu ne laissera pas impuni, non plus que sans récompense le bien qu'on leur aura fait, selon ce qu'il dira au jour du jugement au bienheureux, ce que vous avez fait au plus petit des miens, vous me l'avez fait à moi-même. Je vous prie, mes Sœurs, de prier Dieu qu'il purge la Compagnie des Filles de la Charité, établie pour servir les pauvres, de toutes celles qui la pourraient faire périr.

Il s'en trouve d'autres, et en très-grand nombre, qui, sans nécessité, s'accoutument à demeurer au lit à quatre heures, et, par conséquent, ne font point l'oraison, ne gardent point le silence, ne se mettent guère en peine de se ranger aux heures des repas, et ne font pas de difficulté de manger chez les externes et même chez les prêtres ; jugez quel exemple si on ne remédiait pas à cela, et ce que deviendrait la pauvre Compagnie !

Il s'en trouve aussi qui ne veulent rien souffrir de leur Sœur Servante, et qui ne sont point stables, désirant qu'on les change à la moindre occasion. Tous ces défauts marquent le peu de vertu solide ; à quoi on remédiera si on s'applique comme il faut à la pratique de nos Règles.

Celles d'entre vous, mes chères Sœurs, à qui Dieu a fait la grâce de ne pas faire ces fautes, en doivent remercier sa bonté et prendre garde à n'y pas tomber...

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MATHURINE GUÉRIN,

SUPÉRIEURE.

Divers manquements dans lesquels on tombe au sujet du lever, de l'oraison, du travail, de la pauvreté, des lettres aux Supérieurs-Majeurs.

Paris, ler Janvier 1696.

MES CHERES SŒURS,

L'on vous a donné ces années passées plusieurs avis touchant les défauts en général qu'on avait remarqués se commettre dans la Compagnie, auxquels nous apprenons avec douleur qu'on y a fait peu d'attention pour s'en corriger, mais au contraire on remarque une grande dissipation, tant intérieure qu'extérieure, et peu d'affection pour les exercices spirituels ; nous ne saurions à quoi attribuer cela, sinon au peu d'amour que nous avons pour Dieu, et de même pour nos chères Règles qui ont tant coûté de soins et de fatigues à nos premiers Supérieurs. Ah, mes Sœurs ! si nous ne profitons de tant de moyens de salut rendus inutiles par le défaut d'attention sur nous-mêmes, craignons que Dieu ne nous en fasse rendre un compte très-rigoureux.

On remarque qu'on se relâche au lever du matin, à l'oraison, au silence et lecture spirituelle que l'on fait souvent sans attention, ce qui cause le peu de profit qu'on en retire. On ne voit plus parmi nous ce premier esprit de ferveur qui régnait dans nos bonnes Sœurs anciennes, qui animait toutes leurs actions, et les faisait vivre dans une grande union et support les unes avec les autres, ce qui faisait que les externes n'avaient pas connaissance de nos petites faiblesses, et nous voyons à présent tout le contraire, cela ne peut venir que du défaut de charité et d'estime les unes pour les autres ; c'est à quoi, mes Sœurs, je vous prie de prendre garde, et de vivre ensemble comme des vraies Filles de la Charité, ou pour mieux dire, comme les épouses de Notre-Seigneur qui chérit tendrement celles qui font leur possible pour lui plaire par la fidélité à l'observance de nos Règles, et surtout l'exactitude aux plus petites pratiques, comme par exemple : se demander la **[155]** charité spirituelle tous les mois, se mettre à genoux et prendre de l'eau bénite en entrant et sortant, porter le chapelet de la Communauté à son côté pour le dire au temps marqué par la Règle.

On remarque aussi que plusieurs s'épargnent dans le travail, en prenant des personnes de dehors pour faire faire leur ouvrage ; cela ne provient que d'une trop grande tendresse sur soi-même, ne se faisant pas assez de violence pour surmonter les petites difficultés qui se rencontrent, pour maintenir l'esprit de nos premières Sœurs, qui se plaisaient aux emplois bas et répugnants à la nature, comme de porter la hotte, etc. Il semble à présent que ce soit une ignominie. Ah ! mes Sœurs ! le Ciel souffre violence, il n'y a que celles qui se la font, qui le ravissent.

On ne fait pas assez d'attention à l'article de la pauvreté, qui dit qu'on ne sera point couché ni meublé autrement que les autres : cependant il y en a plusieurs qui se servent de lit de plume ou de deux matelas, et de rideaux blancs pour l'été ; cela est contre l'usage et ne peut venir que d'une trop grande mollesse, cela appartient aux Dames et non à des pauvres Filles comme nous. Il y en a qui se servent de faïence sous prétexte de propreté, contre la défense qui en a été faite par notre très-honoré Père, M. Jolly, dans une visite qu'il fit faire, il y a quelques années. Il faut, mes Sœurs, faire beaucoup d'attention à ne rien faire contre l'ordre des Supérieurs. On remarque que quelques Sœurs Servantes n'ont pas assez de soins de leurs compagnes ; ô mes Sœurs ! vous êtes comme leurs Mères, c'est pourquoi vous devez leur faire comme on fait à la Maison. Je ne dis pas que vous leur donniez tout ce qu'elles vous demandent, quand cela n'est pas nécessaire. Il s'en trouve qui donnent à leurs compagnes tout ce qu'elles désirent, et cela est contre le vœu de pauvreté que nous avons promis à Dieu : faites-y attention, s'il vous plaît.

Un autre défaut, pire que les précédents, c'est qu'il y a des Sœurs qui font ce qu'elles peuvent pour empêcher leurs compagnes d'écrire aux Supérieurs, craignant qu'elles ne parlent de leur conduite, bien loin de les y exciter en leur fournissant les choses nécessaires pour cela. Il y en a qui ont été jusque-là, que de retirer de la poste les lettres de leurs compagnes et les ont retenues. Quoi, mes Sœurs, ne savez-vous pas ce que dit la Règle sur ce sujet ? qu'on donnera toute liberté aux compagnes d'écrire aux Supérieurs, toutes les fois qu'elles en auront besoin, sans qu'il vous soit permis de voir les lettres qu'elles écrivent, non plus que celles qu'elles reçoivent de leur part : faites attention à tous ces défauts, et vous en corrigez si vous y êtes tombées.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MATHURINE GUÉRIN,

SUPÉRIEURE.

Se préparer à la rénovation des vœux par la lecture des Règles qui y ont rapport. - En faisant ses lectures et oraisons sur ce sujet.

Paris, 14 Février 1696.

MES CHÈRES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

C'est avec consolation que je vous écris pour vous dire que M. notre très-honoré Supérieur vous accorde la rénovation des vœux : faites-les donc avec le même amour, et s'il se peut plus grands que la première fois, vous donnant à Dieu entièrement, et ne vous regardant plus que comme heureuses créatures, servantes et épouses de Notre-Seicneur, lesquelles, en cette qualité, doivent rendre service aux pauvres avec amour et fidélité, selon qu'il est porté par notre Règle ; c'est à la lecture des trois chapitres qui parlent des vœux que je vous renvoie pour vous bien préparer à cette rénovation, et aussi à ce qui en est dit dans l'Homme religieux, ou Rodriguez, si vous les avez ; prenez un peu plus de temps pour faire ces lectures, vous en servant même pour sujet d'oraison. Je ne doute pas que vous n'ayez gardé les lettres qu'on vous a écrites les années passées sur ce sujet ; et celles des étrennes, relisez-les aussi, non-seulement aux approches du 25 de mars, mais encore de temps en temps pendant l'année. C'est un avis que j'ai reçu de Mlle Legras, notre très-honorée Institutrice. Car, faute de cela, il serait peu profitable d'avoir de si grandes lettres qu'on s'étudie **[156]** à vous écrire pour contribuer autant que nous pouvons à votre perfection, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR JULIENNE LA BOUE,

SUPERIEURE.

Paris, 11 Janvier 1698.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

J'avais espéré que M. notre Supérieur vous aurait écrit à toutes en son entrée d'office, mais il m'a envové une lettre de sa part, pour vous en faire avoir une copie dans chaque établissement.

Il faudra avoir un livre, si vous n'en avez déjà un, pour écrire les lettres circulaires, ou un portefeuille pour les garder. Et, à ce sujet, je vous prie la première fois que vous m'écrirez de me mander si vous n'avez pas gardé les lettres circulaires que MM. Almeras et Jolly, nos très-honorés

Supérieurs, vous écrivirent au commencement de leur office de Général, même quelques autres pendant leur vie ; nous les avons céans, et nous trouvons qu'elles sont si belles et si utiles qu'on ne peut rien vous mander de meilleur.

Souvenez-vous, je vous prie, mes chères Sœurs, de ce qu'on vous a prié ci-devant, qui est de témoigner de bonne heure votre disposition pour les vœux ; nous avons tant d'Etablissements qu'il nous faut bien du temps pour écrire partout ; il n'est pas nécessaire que chacune écrive en particulier, mais qu'elle prie la Sœur Servante d'écrire pour elle, car aussi bien ne pouvons-nous pas recevoir aucune Sœur, ni pour les premiers vœux, ni pour la rénovation, sans le témoignage de la Sœur Servante, qui doit répondre à Dieu et aux Supérieurs de la fidélité ou infidélité qu'elle a remarquée pour la pratique des mêmes vœux dans la petite Communauté.

Si vous n'avez pas la lettre du 18 juillet de l'année 1678, je vous marque ici un petit abrégé des avis que feu notre bon Père, M. Jolly, donnait à toutes nos Sœurs, et à chacune en particulier. Premièrement, la pratique des Règles ; deuxièmement, que vous en fassiez la lecture de temps en temps en commun ; ou, si vous n'étiez pas en liberté, que chacune la fasse en son particulier, et après cela, les tenir toujours sous la clef, ne les laissant jamais exposées aux personnes de dehors ; troisièmement, que, pour vous faciliter la fidèle pratique de vos Règles aux heures, vous vous procuriez, autant que vous le pourrez, d'avoir un réveil ; s'il n'y a point d'horloge dans le lieu, tout au moins faut-il avoir un sable ; quatrièmement il recommande le silence qui ferme la porte aux paroles inutiles et mauvaises, et l'ouvre aux bonnes pensées, et la répétition de l'oraison étant un bon moyen pour apprendre à bien faire les actes de la méditation ; cinquièmement, éviter un certain esprit d'autorité, un cœur resserré et un visage triste les unes envers les autres, mettant en la place de ce défaut la charité et la cordialité ; sixièmement, laisser la liberté aux Sœurs Compagnes d'écrire quand elles voudront aux Supérieurs, et ne pas manquer d'envoyer à la Supérieure les échantillons de l'étoffe et de la toile qui doivent servir à notre usage, afin de garder l'uniformité ; neuvièmement, que, même en tout temps, la sobriété soit gardée parmi nous, évitant certaines occasions de faire bonne chère, etc.

Il y a encore plusieurs autres choses, mais cela serait trop long à dire ici. Vous savez, mes chères Sœurs, combien les avis de nos très-honorés Pères et Mères nous doivent être chers et en recommandation, puisque, pratiquant eux-mêmes ce qu'ils nous ont enseigné, ils se sont rendus agréables à Dieu par ce moyen, et possèdent, comme nous avons sujet de croire, le paradis, par les mérites de Notre-Seigneur, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR JULIENNE LA BOUE,

SUPERIEURE.

Relire les lettres sur les vœux. - Ne pas demander les vœux avant cinq ans. - Faire la demande des vœux et de leur renouvellement à la Supérieure seulement. - La Sœur Servante fait cette demande pour toutes en rendant compte des dispositions de ses Filles.

Paris, 17 Février 1699

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Puisque Dieu vous a fait la grâce de persévérer plusieurs années dans la pratique de vos vœux, [157] au moins plusieurs d'entre vous, c'est avec consolation que je vous écris celle-ci pour vous faire savoir la permission que M. Pierron, notre trèshonoré Supérieur, vous donne bien volontiers pour les renouveler à cette sainte fête du 25 mars prochain. Si vous avez gardé les lettres pleines d'instructions qui vous ont été envoyées les années précédentes, comme cela se doit, je vous prie de les relire et de faire votre possible pour bien préparer vos cœurs à une si sainte et généreuse action.

Je vous prie aussi, mes chères Sœurs, de vous souvenir chaque année, de témoigner de bonne heure la volonté que vous aurez de les renouveler ; et qu'il est inutile de demander à les faire pour la première fois si on n'a pas atteint les cinq années de vocation au 25 susdit. Il est aussi inutile de demander la permission de les faire ou de les renouveler à M. le Supérieur ou à M. le Directeur, qui n'ont pas le temps de vous faire réponse, et qui en ont toujours chargé les Sœurs Supérieures. Et, afin de vous mettre en repos sur ce sujet là, je vous dirai que cela se résout à notre assemblée en présence de mon dit sieur le Directeur, ensuite la Supérieure demande à M. le Général la permission pour elle et pour toutes ses Sœurs de renouveler ou de faire les saints vœux. C'est ce que je vous fais savoir : ainsi nos Sœurs qui sont pour les premiers vœux devraient se contenter de prier leur Sœur Servante de nous témoigner leur bonne volonté aussi bien que celles qui les doivent renouveler.

La Sœur Servante ne doit pas manquer en demandant la rénovation pour elle, de la demander pareillement pour ses Sœurs, et doit encore en même temps assurer la Supérieure de la disposition de ses dites Sœurs compagnes, et si elles ont été fidèles à la pratique de leurs vœux l'année passée, car il ne serait pas juste d'accorder une si grande grâce, sans bien connaître les personnes qui la demandent ; et comment avoir cette connaissance, sinon par le moyen de la même Sœur Servante, laquelle est chargée de la conduite de ses Sœurs, et en doit répondre à Dieu, avec la même Supérieure ? Je ne doute point qu'on ne vous ait déjà écrit la même chose : aussi quelques-unes sont-elles dans la pratique, mais non pas toutes. 0 mes chères Sœurs, quelle consolation de savoir qu'à même jour un si grand nombre de bonnes âmes s'offirent à Dieu en sacrifice pour être toutes à lui ! Prions les unes pour les autres, afin de nous entraider à nous bien préparer à ces saintes épousailles, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR JULIENNE LA BOUE,

SUPÉRIEURE.

Sacrifice que fait une Sœur par les vœux. - On permet de manger deux onces de pain le matin pendant le Carême.

Paris, 14 Février 1700.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Voici le 25 mars, jour auquel M. Pierron, notre très-honoré Père et Supérieur-Général, vous permet de renouveler les saints vœux pour un an seulement, conformément à l'usage de notre Communauté, avec cette disposition toutefois que, s'il vous était permis, vous les feriez de bon cœur pour toute votre vie. Disposons-nous donc, mes chères Sœurs, à une si sainte action, afin de paraître devant notre divin Époux dans un esprit humilié par une réflexion sérieuse sur les fautes

que nous avons faites contre les vœux, excitant en nos cœurs un regret sincère d'avoir été si lâches à leur observation, faisant résolution d'être plus fidèles à l'avenir à nous acquitter de nos obligations.

... Il faut une grande disposition pour une chose si importante que les vœux, ne nous y trompons pas, c'est à Dieu que nous promettons, hé quoi ? ce qu'une fille a de plus cher, sa liberté, ses biens, son corps, son âme, avec toutes les affections de son cœur, ne se réservant pas le pouvoir de disposer de rien en faveur de ses proches, amis ou autres, soit argent, habits, linges, livres ou autres choses à l'insu des Supérîeurs, ne point disposer de l'argent qui est donné pour les pauvres, à notre volonté, mais conformément à l'intention des bienfaiteurs. **[158]** Ne point garder de sommes d'argent considérables sans la participation des Administrateurs ou des Dames, ne. point prendre de dépôt chez soi, ne rien acheter de superflu, ménager le bien des pauvres et celui de la Conimunauté comme le patrimoine de Notre-Seigneur, et dont il faudra rendre compte ; enfin, mes chères Sœurs, les vœux ne sont point de simples résolutions, mais des promesses et des obligations très-étroites. Vous connaîtrez mieux vos engagements par la lecture des chapitres de nos Règles qui traitent des vœux, que par ce que je vous en pourrais dire. Je vous prie de lire chaque mois ces mêmes chapitres et de les prendre quelquefois pour sujet d'oraison ; confiez-vous en Dieu, il ne manquera pas de vous fortifier pour l'accomplissement de vos promesses, c'est la grâce que je lui demande pour vous ; je vous prie de le faire aussi pour moi, qui en ai plus besoin qu'aucune de la Compagnie...

On vous permet de manger deux onces de pain le matin, en considération du service que vous rendez aux pauvres, afin de vous aider à passer le Carême. Celles à qui ce petit morceau ne suffira pas et qui auront besoin de prendre davantage, ou de faire gras, consulteront le médecin, et demanderont permission à M. le curé, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR JULIENNE LA BOUE,

SUPÉRIEURE.

Les Filles de la Charité font quatre vœux. - Fautes contre.

Moyens de les garder. - Jour des vœux.

Paris, 8 Mars 1701.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Vous savez, mes chères Sœurs, que l'usage de la Communauté est de faire quatre vœux. le premier, de pauvreté ; le deuxième, de chasteté ; le troisième, d'obéissance ; et le quatrième, de nous employer au service corporel et spirituel des pauvres, nos véritables maîtres, regardant Dieu en leurs personnes. Nous ne les faisons que pour un an, afin de nous tenir toujours dans la ferveur et le désir de les renouveler chaque année par une plus exacte observance des Règles et des mêmes vœux.

Les fautes contre la pauvreté seraient de disposer de son bien propre sans la permission de M. le Supérieur-général de la Congrégation de la Mission, s'en servir pour ses commodités, en laisser jouir ses parents, le distribuer à d'autres sans la même permission ; recevoir des présents, en disposer, donner, prêter de l'argent ou autre chose. De plus, prendre du bien de la Communauté, le

garder, en disposer selon son désir, en faire des présents, en acheter des livres, étuis ou autres bagatelles sans permission, faire des dépenses de bouche qui ne sont pas en usage dans la Communauté, tenir quelque chose de caché, tout cela est contre le vœu de pauvreté aussi bien que ce qui suit ; ne pas bien ménager le bien des pauvres, le perdre par sa faute, le donner sans discrétion, en assister ses parents ou amis par inclination naturelle : ces fautes sont de conséquence, il les faut éviter avec soin.

Celles qui sont contre la chasteté seraient de ne pas rejeter les pensées contraires, ne pas réprimer les mouvements intérieurs, désirs ou délectations impurs, s'y arrêter ou consentir, souffrir quelque cajolerie ou y donner occasion, se toucher l'une l'autre par légèreté ou mignardise, quand ce ne serait que les mains, et chanter des chansons du monde ; tout cela ne se doit jamais faire pour garder son vœu.

Les moyens pour conserver la pureté, c'est la mortification des sens, surtout de la vue, et de ses appétits intérieurs, les soumettant à la raison, se défier de soi-même pour se confier en Dieu, et se confesser des moindres fautes sur cette matière où il ne s'en fait guère de légères.

Le vœu d'obéissance nous engage, mes Sœurs, d'obéir à M. Pierron notre très-honoré Père, et à toutes les personnes établies de sa part pour notre conduite ; comme M. le Directeur qui réside actuellement à Saint-Lazare, la Supérieure de céans, ses Officières et les Sœurs Servantes qui nous sont données : le vœu d'obéissance nous engage, dis-je, d'obéir à toutes ces personnes en tout ce qu'elles nous ordonnent pour notre propre **[159]** perfection, et le secours que nous devons rendre au prochain, suivant la fin de notre Institut.

Les moyens que nos Supérieurs nous ont toujours donnés pour nous perfectionner, sont la pratique de nos Règles, soyons-y fidèles en toutes choses, mes chères Sœurs, puisque nous faisons nos vœux conformément à nos dites Règles.

La fin de notre Institut, c'est de nous employer au service corporel et spirituel des pauvres, et c'est notre quatrième vœu ; ce serait faire des fautes que de les traiter durement de paroles ou d'actions, ne leur rendant pas les services que nous sommes obligées : de les mettre sur la paille sans paillasson et sans draps, sous prétexte d'épargne, de les laisser long-temps sans les changer, et par conséquent les exposer à s'écorcher quand ils gâtent au lit, et ne pas regarder Dieu en leurs personnes.

On fait les vœux le jour et fête de l'Annonciation, et ils durent jusqu'à la même fête de l'année suivante, quoique cette fête soit quelquefois renvoyée après l'octave de Pâque, comme elle le sera cette année, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR JULIENNE LA BOUE,

SUPÉRIEURE.

Dispositions où l'on doit être pour renouveler ses vceux.

Paris, 10 Mars 1702.

MES CHÈRES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

J’ai été consolée de voir, par la lettre que vous m'avez écrite pour demander à renouveler vos saints vœux, la douleur que vous témoignez avoir des fautes que vous y avez pu faire par le passé, et le grand désir que vous avez de les observer plus fidèlement à l'avenir ; plaise à Dieu que ces désirs ne soient pas des velléités, mais de fermes et constantes résolutions qui vous fassent surmonter toutes les tentations que le monde ou le démon pourrait vous suggérer au contraire.

M. Pierron, notre très-honoré Supérieur-Général, vous donne la permission de renouveler vos vœux le 25 mars pour un an conformément à nos Règles.

0 mes chères Sœurs ! quelle consolation de savoir qu’à même jour un si grand nombre de bonnes âes s'offre à Dieu en sacrifice pour être à lui de tout leur cœur et de toutes leurs affections, et de pouvoir nous unir toutes ensemble dans une action qui donne tant de gloire à sa divine Majesté, quand elle est bien fait ; demandons-en la grâce à son infinie bonté les unes pour les autres, et de nous bien préparer à célébrer dignement ces saintes épousailles.

Les épouses, comme vous savez, mes Sœurs, se revêtent d'habits précieux aux jours de leurs noces ; de même devons-nous, pour contracter une si sainte alliance avec le Fils de Dieu, orner notre âme d'une pureté angélique s'il se pouvait, d'une charité toute ardente pour Dieu et le prochain, d'un détachement universel de toutes les créatures, d'une soumission parfaite aux volontés de Dieu et de nos Supérieurs, et enfin du courage et de la fermeté nécessaire dans les travaux de nos emplois, accompagnée de la douceur et de l'humilité requises pour vivre avec un chacun en vraies épouses de Jésus-Christ, ce sont là les parures qu'il demande de nous ; ainsi, mes Sœurs, voyons chacune en notre particulier si nous travaillons à acquérir ces saintes vertus, et examinons sérieusement si, au contraire, nous ne nous relâchons point dans la pratique de la pauvreté, s'il n'y a pas beaucoup d'attache à notre volonté propre, si nous n'épargnons pas trop nos peines et nos soins dans les services spirituels et corporels que nous promettons à Dieu de rendre aux pauvres, et enfin si on ne se rend pas trop libre avec les personnes du monde, surtout avec MM. les ecclésiastiques, n'observant pas les précautions marquées dans nos Règles ! Qui aime le péril y périra ; défions-nous beaucoup de nous-même, évitons les occasions, et Dieu aura soin de nous conserver dans les dangers où nous sommes exposées par l'ordre de sa providence.

Renouvelons notre dévotion à la sainte Vierge, mes Sœurs, à nos saints anges gardiens, et surtout à l'ange tutélaire de la Compagnie, et nous attirerons par leur entremise les bénédictions du Ciel sur nous : c’est la très-humble prière que je fais à **[160]** Dieu pour vous, étant avec affection en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR JUIENNE LA BOUE,

SUPÉRIEURE.

Par les vœux on se donne à Dieu d'une manière parfaite. - Comment on doit traiter les Sœurs malades. - Fautes contre les vœux. - Moyens de les accomplir fidèlement.

Paris, 7 Mars 1703.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

J'ai reçu avec joie la demande que vous avez faite de renouveler vos vœux. Ce qui me donne occasion de vous dire qu'il y a sujet de louer Dieu de l'affection que vous témoignez avoir pour cette sainte pratique, par laquelle on se donne à Dieu d'une manière aussi parfaite qu'on le puisse faire sur la terre, puisque pour l'amour de lui et pour imiter Notre-Seigneur d'aussi près qu'il est possible, nous abandonnons volontairement, par le vœu de pauvreté, les biens de ce monde ; par celui de chasteté, nous renonçons aux plaisirs de la chair ; par le vœu d'obéissance, nous nous privons de notre propre volonté ; et par le quatrième nous nous attachons heureusement à servir, avec fermeté et constance, Notre-Seigneur en ses pauvres membres affligés. Tout cela est saint et très-agréable à Dieu, mais, mes chères Sœurs, ce n'est pas assez de faire une action si sainte, qu'est celle de se consacrer à Dieu par les vœux, il les faut accomplir ; il est très-utile de faire des promesses à Dieu qui lui sont si agréables ; mais il est très-dommageable de ne pas tenir ce qu'on lui promet, et il vaudrait mieux ne point vouer que d'être infidèle à ses vœux. Par la grâce de Dieu, mes chères Sœurs, vous êtes en disposition de bien remplir les vôtres ; c'est pourquoi M. Pierron, notre très-honoré Père, vous permet de les renouveler à la fête de l'Annonciation de la sainte Vierge, à l'ordinaire. On vous a donné ci-devant tant d'instructions sur les obligations qu'on y contracte, que je me dispenserais volontiers d'en rien dire davantage ; mais afin que vous puissiez y satisfaire plus parfaitement, voici encore quelques avis qui rafraîchiront votre mémoire de ce qu'on vous en a déjà écrit.

Le premier, qui est la pauvreté, ne souffre point qu'on retienne de l'argent, ou autre chose, sans la permission des Supérieurs, ni d'acheter ou s'approprier quoi que ce soit pour son usage particulier sans la même permission, de prendre, donner ou disposer du bien des pauvres à sa volonté, mais on doit, pour l'acquit de sa conscience, suivre la volonté des bienfaiteurs. Quoiqu'on vous accorde, mes Sœurs, la portion commune des pauvres quand vous êtes malades, je prie pourtant celles qui ont chacune cinquante écus par an de ne rien prendre, si ce n'est quand les maladies sont grièves, qu'on a besoin de monde pour se secourir ; il est permis en ce cas de prendre pour la malade comme on donne aux pauvres, seulement parce qu'il faut payer à vos dépens la personne qui vous aide, mais, pour des infirmités habituelles qui arrivent fréquemment, je ne crois pas qu'on doive en conscience se servir de ce privilége, quand bien même M. le curé ou la Supérieure de la Charité vous l'ordonnerait, car le bien des pauvres ne leur est confié que pour le distribuer en toute justice et équité aux pauvres, et non aux Filles de la Charité, si ce n'est dans le cas marqué ci-dessus ; on peut néanmoins recevoir quelque petit soulagement des personnes qui prennent part à vos incommodités, pourvu qu'on ne leur demande pas.

Le second, qui est la chasteté, vous savez à peu près à quoi il oblige et combien il se faut tenir loin du danger, évitant soigneusement les moindres occasions qui peuvent causer la tentation.

La troisième regarde l'obéissance, qui oblige de faire ce que les Supérieurs et les Sœurs Servantes ordonnent.

Le quatrième, par lequel on promet de s'adonner au service des pauvres malades, serait violé si on manquait de persévérance, quittant de son propre mouvement l'entreprise commencée, ou négligeant le service des pauvres. Voilà, mes Sœurs, en quoi principalement vous pourriez offenser Dieu si vous n'étiez bien soigneuses d'exécuter vos promesses ; de sa part il ne manquera **[161]** jamais de vous secourir de ses grâces pour vous en bien acquitter, surtout si vous les lui demandez souvent.

Il importe beaucoup que vous soyez fort atentives sur vous-mêmes pour contenter Dieu en ce que vous lui promettez par vos vœux. C'est le premier moyen que je vous donne, auquel je joins l'observance de nos Règles qui vous aideront extrêmement à bien remplir vos vœux.

Le deuxième est d'entretenir dans vos cœurs une affection continuelle pour vous acquitter fidèlement de vos obligations, afin de prévenir les dégoûts et les tentations.

Le troisième, est qu'en cas que ces dégoûts et ces tentations vous arrivent, vous les découvriez à MM. notre Supérieur ou Directeur.

Le quatrième, que vous travailliez sérieusement à la pratique de la sainte humilité, afin, mes Sœurs, que vous ne perdiez jamais courage, mais vous confiant beaucoup en la bonté de Notre-Seigneur, lequel vous avez choisi pour votre Epoux, et en l'assistance de la sainte Vierge notre bonne Mère et patronne ; je prie le Fils et la Mère de nous protéger de plus en plus contre les efforts et les surprises du monde, du diable et de la nature corrompue, qui sont nos ennemis, qui ne tâchent qu'à nous perdre. Vous êtes assurées, mes Sœurs, qu'en les surmontant avec la grâce de Dieu vous aurez une grande récompense dans le Ciel, laquelle je vous souhaite de tout mon cœur, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE GUÉRIN,

SUPÉRIEURE.

Considérations sur les vœux de pauvreté. - Chasteté. - Obéissance. - Et du service des pauvres. - L'amour de Dieu est un moyen d'accomplir ses vœux.

Paris, 19 Février 1704.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Je suis extrêmement consolée de l'ardent désir que vous me témoignez avoir pour la rénovation de vos saints vœux, ce qui me fait croire que vous êtes dans une ferme résolution de les observer plus exactement que jamais ; nous devons nous animer d'une nouvelle ferveur à bien faire cette sainte action, afin de réparer toutes les fautes que nous avons commises à ce sujet. Si nous avons ravi à Dieu ce qui lui appartenait par la transgression de nos vœux, tâchons, mes chères Sœurs, de le restituer, renonçant généreusement à tous les droits que nous avons pu reprendre sur nous-mêmes, afin de présenter une victime agréable aux yeux de sa divine Majesté ; si nous ne lui avons donné que des fleurs et des feuilles, efforcons-nous de lui donner l'arbre et le fruit, et pour nous en acquitter dignement, réfléchissons tout de nouveau sur notre consécration.

Premièrement, pour bien pratiquer le vœu de pauvreté, il ne suffit pas de ne rien recevoir, prêter ou donner, il faut encore ressentir les effets de la sainte pauvreté sur nous-mêmes, souffrant avec tant d'empressement ses petites commodités comme font quelques-unes, qui semblent n'être venues en communauté que pour avoir leurs aises, et un soin trop excessif de leurs santés, ce qui est fort éloigné de l'exemple de Notre-Seigneur et des saints dont nous faisons profession de suivre les maximes. Vous êtes assez instruites, mes chères Sœurs, touchant la chasteté, pour bien connaître le prix de cette vertu, et les fautes qu'on peut commettre à son égard, ainsi je vous exhorte seulement de lire avec attention le troiSièrne chapitre de nos Règles et vous bien servir des précautions qu'elles nous marquent pour la conservation de cette vertu, surtout la fuite des occasions de voir et d'être vues sans nécessité des personnes de l'autre sexe, et la communication trop fréquente avec MM. les ecclésiastiques. Tout est périlleux en cette matière, où l'on ne remporte la victoire qu'en fuyant les dangers.

Pour l'obéissance, elle doit être étroite surtout envers Dieu, recevant tous les événements de sa Providence avec conformité et soumission à sa très-sainte volonté, et à l'égard de nos Supérieurs il ne se faut pas contenter d'être fidèles à leurs ordres, on doit aussi prévenir leur intention autant qu'il

est possible, car, en obéissant, on n'est jamais trompé, et, au contraire, la propre volonté est un poison qui infecte la plupart de nos actions et nous en fait perdre le mérite. [162]

Au sujet du quatrième vœu, ce n'est pas assez, mes chères Sœurs, d'apprêter avec soin et donner en temps et lieu les aliments et remèdes aux pauvres ; il faut de plus avoir un grand zèle de leur salut et employer sa petite capacité à leur faire connaître, aimer et servir Dieu, et leur apprendre les conditions requises pour faire de bonnes confessions et communions, et le reste. La crainte que j'ai qu'il n'y en ait quelques-unes qui négligent leur devoir, faute de le bien connaître, m'a porté à vous en faire la répétition ; l'amour de Dieu, mes chères Sœurs, est bien capable de nous animer à surmonter les difficultés qui se pourront rencontrer dans la pratique de nos vœux, que M. Watel, notre très-digne Supérieur, vous permet de renouveler à cette grande fête de l'Annonciation de la sainte Vierge. Sa Charité vous permet encore de prendre deux onces de pain tous les matins pendant ce Carême, à cause de vos grands travaux ou infirmités, afin de vous aider à porter le jeûne, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE GUÉRIN,

SUPÉRIEURE.

Manquements qu'on remarque parmi les Sœurs. - On porte des gants fins. - On fait des dépenses extraordinaires. - On prête, - On donne, - On reçoit sans ordre. - Tabliers de serge. - Modestie dans les yeux, le langage. - Fautes contre l'obéissance. - Du service des pauvres.

Paris, 28 Février 1705.

[Ma Sœur Marie Guérin, pour nous bien préparer à la rénovation des vœux, recommande la lecture des Règles, la lecture de l'instruction de M. Henin, de 1701, et de la lettre de ma Sœur Julienne La Boue, de 1701, (voir plus haut) et continue ainsi :]

On remarque qu'il se glisse quelques manquements dans la Compagnie ; faites attention aux suivants, je vous prie.

Premièrement, l'on se licencie à porter des gants trop fins, et à s'en servir dans les églises et quand on va en visite : c'est contre l'usage qui permet seulement de s'en servir pour garantir ses mains du froid, dans les voyages et en allant porter la portion ou soigner les pauvres.

Deuxièmement, c'est une faute notable de prêter de l'argent des pauvres ou de la Communauté, et de mélanger l'un avec l'autre. Vous devez, ma Sœur, qui en avez le soin, le tenir séparé ; et vos livres de compte en bon ordre, s'ils n'y sont déjà.

Nous savons qu'il y en a quelques unes qui font des dépenses extraordinaires, en réparations, ajustements, ou ornements, sans permission, et en voyages inutiles. D'autres achètent, reçoivent ou donnent des livres, images ou autres présents sans ordre.

Il y en a qui se servent de tabliers de petite serge ou toile bleue et rayée, ce qui ne se doit pas faire. Il est seulement permis de se servir de gros droguet ou toile grise, pour épargner les blancs en hiver, et quand on sort de la Maison l'on doit avoir son tablier de Communauté, si l'on ne va servir les malades. C'est encore une faute d'emporter des hardes d'une Maison à l'autre, ou autre commodité qu'on y donne pour le besoin de ce lieu-là.

Pour la sainte pureté vous savez, mes chères Sœurs, qu'on doit prendre toutes les précautions nécessaires pour la conserver, et surtout observer une grande modestie dans les églises, et en allant par les rues, ne tournant point la tête et ne regardant pas de côté et d'autre par légèreté, ne parlant

que dans la nécessité, et à qui il faut, marchant les yeux baissés et non trop élevés ni d'un air affecté, ne s'exposer jamais allant seule, où l'on doit avoir une compagne ; ce point est de conséquence pour conserver la bonne odeur de la Communauté. Je prie ma Sœur qui a le soin d'y tenir la main.

Vous connaissez, mes chères Sœurs, l'importance de l'obéissance pour le bon ordre ; quelquefois l'on cause du trouble, faute d'exécuter les ordres que nous donnons pour les changements, en désobéissant à la Sœur Servante, murmurant ou parlant mal de la conduite, négligeant les avis que MM. les Visiteurs donnent soit de bouche ou par écrit. Il n'y a point de petits manquements en toutes ces choses qui sont considérables, et fort préjudiciables à celles qui les font.

Quant au zèle que nous devons avoir pour le **[163]** service des malades, il doit, mes chères Sœurs, être ardent et courageux jusqu'à la fin de nos jours, bien loin de nous relâcher comme quelques-unes qui, après avoir travaillé quelques années, se retirent des emplois bas, et recherchent les honorables, et s'épargnent au travail au lieu d'avancer dans la ferveur ; d'autres négligent de visiter les malades, ne leur donnent pas la nourriture ni les remèdes quand il faut ; qui parlent aux pauvres durement et avec impatience, ne les consolent, exhortent ni instruisent de ce qui regarde le bon usage de leurs maladies ou de leur salut, et manquent à leur faire recevoir les sacrements.

Les remèdes à ces fautes, mes chères Sœurs, sont d'en demander pardon à Dieu et de s'en confesser, si on ne l'avait déjà fait, et de prendre une généreuse résolution de les éviter à l'avenir.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE GUÉRIN,

SUPÉRIEURE.

Il ne faut pas faire les vœux par manière d'acquit. - Frais inutiles et non autorisés. - Ne point amasser. - Grande modestie comme chez les anciennes. - Exactitude à suivre les avis et les Règles. - Ne point traiter les pauvres rudement. - Bien faire oraison.

Paris, 22 Février 1706.

MES CHÈRES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Je ne puis, ce me semble, vous donner des marques plus certaines de l'intérêt que je porte à votre perfection et du désir que j'ai de vous servir,. qu'en vous exhortant, comme je fais, à correspondre à Jésus, le divin Epoux de nos âmes, et aux douces poursuites qu'il fait sans cesse de nos cœurs ; il les demande, cet aimable Sauveur, mais il les veut avoir vides de toutes les choses créées pour y faire sa demeure et les remplir de ses dons et de ses grâces. Donnons-les-lui donc, mes chères Sœurs, sans aucune réserve et nous rendons, sans plus différer, aux amoureuses recherches d'un Dieu si bon ; ce sera le moyen de renouveler nos vœux avec plus de ferveur et une meilleure volonté que jamais de les bien observer. Gardons-nous donc bien, mes clières Sœurs, de faire une si sainte action avec négligence et par manière d'acquit, crainte de nous rendre indignes des grâces de Dieu ; mais embrassons de bon cœur l'humble assujétissement de notre volonté à l'observance de nos Règles, et l'heureuse contrainte que demande un tel engagement, car celles qui licencient et cherchent plus de liberté que notre vocation n'en donne, s'en trouvent mal, ainsi que l'expérience le fait voir. Faites donc vos vœux, mes chères Sœurs, avec zèle et courage, suivant la permission que

M. Watel, notre très-honoré Père, vous en donne avec joie. Faisons d'abord une sérieuse réflexion sur les fautes que nous y avons commises, afin d'en concevoir un repentir sincère et un ferme propos de nous en corriger ; celles qu'on a remarquées se glisser contre la pauvreté sont les dépenses inutiles, soit pour son particulier ou pour l'accommodement des Maisons ; car, quand on sait son inclination on ne craint point de défaire ce que d'autres ont fait avec bien de la peine et des frais, pour remettre les choses à sa fantaisie, ce qui nous fait passer pour des fantasques dans l'esprit des personnes de qui nous dépendons, à moins qu'on ne remarque évidemment le besoin du contraire. Nous devons, mes chères Sœurs, ménager soigneusement le bien des pauvres et ne pas employer vingt ou trente livres où dix pourraient suffire ; l'on n'est pas sujet à cela dans les petites Maisons où le nécessaire manque assez souvent ; mais il est à craindre dans les grandes où l'on a plus aisément ses commodités ; il s'en trouve aussi qui passent à l'autre extrémité, qui amassent, d'une année à l'autre, ce qu'on leur donne pour les pauvres et les laissent pâtir au lieu de le leur distribuer : c'est un défaut de confiance qui tend à l'avarice et déplaît beaucoup à Dieu.

Pour conserver la sainte pureté, si agréable à notre divin Epoux, il faut, mes chères Sœurs, veiller soigneusement à la garde de tous nos sens, et nous bien servir des avis qui nous sont donnés dans le troisième chapitre de nos Règles, et par ce moyen nous éviterons tout ce qui pourrait flétrir cette belle vertu, comme la dissipation, certains petits airs libres et mondains, qui ont donné lieu **[164]** d'en faire traiter quelques-unes de légèreté, n'avant pas gardé dans les voyages toute la retenue qu'elles devaient. Dieu veuille que cela ne passe pas jusqu'aux autres ! imitons plutôt nos premières Sœurs dont la modestie était louée et admirée d'un chacun, et qu'on se défasse entièrement de ces manières affectées, et de mettre de l'empois dans son linge, car notre très-honoré Père le défend expressément.

Pour l'obéissance, il est à souhaiter, mes chères Sœurs, qu'on se rende un peu plus ponctuelles aux Règles et avis qui nous sont donnés pour notre perfection, soit de vive voix ou par écrit, et que la Sœur Servante enferme bien le livre des Règles, car il y en a qui en tirent des copies contre la défense des mêmes Règles, qui en a été faite par un bon motif ainsi je vous prie d'en ôter l'occasion à celles qui ont l'inclination de les avoir en leur particulier.

Quant au service des pauvres, j'entends avec douleur une plainte presque universelle, qu'on les traite rudement et qu'on manque de compassion et de douceur à leur égard. D'où vient cela, mes chères Sœurs ? c'est qu'on manque de considérer Jésus-Christ en leurs personnes, qui tient comme fait à lui-même tout le bon ou le mauvais traitement qu'on leur fait ; car, si on s'en souvenait bien, qui de vous oserait leur dire une parole choquante, et les aborder sans leur faire une profonde révérence ? Mais on s'oublie de son devoir et des conditions avec lesquelles on les doit servir. Pour vous les remémorer, lisez le septième chapitre de nos Règles ; c'est Dieu qui nous les a données, il nous enseigne la manière de bien servir les pauvres, tâchons à l'avenir de les observer à la lettre, et animons, je vous prie, notre foi afin de nous comporter si vertueusement à l'endroit de ces chers maîtres, que toutes nos paroles et actions leur servent de prédication, les enseignent à souffrir patiemment et à vivre et mourir en bons chrétiens ; autrement, mes chères Sœurs, nous aurons un grand compte à rendre, à l'article de la mort, du mauvais exemple que nous leur aurons donné ou de la négligence que nous aurons apportée à leur faire recevoir les sacrements. La chose est de grande importance ; veillez-y donc soigneusement, je vous prie, car nous sommes encore plus obligées d'avoir soin de l'âme que du corps.

Le vrai moyen, mes chères Sœurs, de remplir tous ses devoirs, c'est de bien faire ses oraisons ; on y puise les lumières et les grâces nécessaires pour soi et pour les pauvres. Il est dit dans les Conférences de M. Vincent, notre vénérable Père, qu'un bon mot qui part d'un cœur rempli de l'amour divin, est une flèche qui transperce celui du pauvre et le porte à Dieu, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE GUÉRIN,

SUPÉRIEURE.

Il faut tenir aux promesses des vœux.- Gémir de ses infidélités et se donner à Dieu sans réserve. - Des ameublements trop recherchés. - Il faut demander les besoins de chaque Sceur. - Eviter les familiarités avec hommes.- De l'usage du vin.- Découvrir aux visiteurs les défauts que l'on connait.- Deux onces de pain pour le Carême.

Paris, Février 1707.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Nous voici encore arrivées au temps de la rénovation de nos saints vœux, que M. Watel, notre très-honoré Père, vous accorde de tout son cœur suivant votre désir. Que ferons-nous pour bien renouveler les engagements que nous avons contractés par nos vœux, et qui vont finir le 25 de mars prochain, afin de nous réconcilier de plus en plus avec Dieu, et de nous rendre dignes des promesses qu'il fait à ceux et celles qui s'en acquitteront fidèlement ? Deux choses me paraissent nécessaires.

La première, de faire un bon examen sur les manquements commis sur ses obligations ; car taire à Dieu des promesses et ne les pas accomplir, c'est une offense très-griève et non pas un jeu ; que chacune y fasse les réflexions nécessaires, mais sérieusement et non pas à la légère et avec indifférence, puisqu'il y va du salut éternel.

La seconde, s'humilier beaucoup à la vue de ses infidélités, demander pardon à Dieu avec un sincère regret de l'avoir offensé, et une ferme volonté de s'amender, prendre ensuite de bons **[165]** moyens pour se relever et se donner à Dieu sans réserve, ce qui demande un grand courage et une généreuse résolution de se faire toutes les violences nécessaires. La vertu ne se pratique pas sans peine, et il n'y aura que les âmes courageuses qui raviront le Ciel. Pesez bien cette vérité, mes chères Sœurs, puisque Dieu veut que je vous la dise, et en faites votre profit. Nous pouvons bien ôter la connaissance de nos fautes à nos Supérieurs, mais non pas à Dieu, qui voit jusqu'à nos plus secrètes pensées pour les châtier ou récompenser selon leurs mérites. Tâchons de n'en faire aucunes volontaires et de corriger ce dont nous nous trouverons coupables des manquements suivants :

Premièrement, on voit du superflu dans les ameublements de plusieurs, et quelque chose d'opposé à l'esprit de pauvreté, comme seraient les lits à la mode, courtepointes, tapis, tables et chaises tournées et garnies de tapisserie ou autre étoffe, les tableaux dorés, hors quelques-uns de bas prix sur l'oratoire, les chambres frottées et les montées cirées.

Deuxièmement, l'on remarque que l'on ne demande pas de temps en temps à toutes les particulières quelles sont les choses dont elles ont besoin, d'où il arrive qu'il n'y a que celles qui osent les demander ou les prendre d'elles-mêmes qui aient leurs nécessités.

Troisièmement, éviter la familiarité avec les personnes du sexe, et par conséquent avec celles de l'autre sexe, comme un piégé dangereux ; n'écrire ni recevoir des lettres sans permission des Supérieurs ; marcher dans les rues d'un air hardi et peu modeste, regardant de côté et d'autre ; négliger de mettre les mains sous le tablier selon l'usage.

Quatrièmement, l'on se donne la liberté de faire usage de vin, bien que la Règle le défende, à moins qu'on n'en ait permission expresse de M. notre très-honoré Père et Supérieur-Général.

Cinquièmement, plusieurs de celles qui sont visitées manquent à l'obéissance et aux ordres des Supérieurs, ne découvrant pas à MM. les Visiteurs et à nos Sœurs Visitatrices les défauts généraux et particuliers de toutes les personnes de la Maison, ne leur faisant pas avec sincérité et confiance leur communication spirituelle, et ne recevant pas avec soumission et docilité leurs avis et avertissements. Ceci mérite vos attentions, mes chères Sœurs, ayant intérêt de contribuer avec moi à la conservation de l'esprit primitif de notre Communauté et à l'édification du prochain. J'attends ce secours de votre zèle et fidélité.

Les deux onces de pain vous sont accordées pour ce Carême à l'ordinaire. Celles à qui cela ne suffira pas auront recours au médecin et à la permission de M. leur curé selon la coutume, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE GUÉRIN,

SUPERIEURE.

Ce qu'exige de nous le titre d'épouses de Jésus-Christ. - Des communications avec Prêtres ou Religieux. - Du service spirituel et corporel des malades. - De l'usage du vin.

Paris, 25 Février 1708.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Après avoir informé M. Watel, notre très-honoré Père, de la demande que vous faites des saints vœux, sa Charité vous les accorde, et vous exhorte à les renouveler avec toute la dévotion dont vos cœurs sont capables. Quelle bonté, mes chères Sœurs, Notre-Seigneur daigne avoir pour nous de nous recevoir pour ses épouses, nous qui ne sommes que ses chétives créatures ! Cette grâce demande de nous de grands sentiments de reconnaissance et d'humilité, une fidélité inviolable à ses promesses et une sainteté de vie exemplaire, qui réponde à l'alliance que nous contractons par nos saints vœux avec sa divine Majesté ; il n'est pas nécessaire, comme quelques-unes se pourraient l'imaginer, de faire des choses extraordinaires, mais seulement les communes et journalières pratiquées en esprit, c'est-à-dire d'observer nos saintes Règles avec le motif de plaire à Dieu ; aimez-les donc, mes chères Sœurs, et les lisez exactement comme des moyens les plus propres pour arriver à la perfection où Dieu vous appelle ; elles renferment ce qu'il y a de principal dans **[166]** l'Evangile et de plus convenable à notre vocation : dans les conseils de Notre-Seigneur, de qui vous avez tout à espérer, et si vous les gardez fidèlement, vous pouvez vous assurer que vous n'éprouverez point la terreur des jugements de Dieu, ni les frayeurs que ressentiront à l'heure de la mort celles qui les auront méprisées ou au contraire, vous jouirez de la paix intérieure et du repos d'une bonne conscience, qui n'a rien de comparable en cette vie, outre la gloire que Dieu prépare en l'autre à celles qui lui sont fidèles. Evitez sur toutes choses, mes Sœurs, les communications avec MM. les prêtres, les religieux ou séculiers, quelque sainteté qu'ils aient, et sous quelque prétexte que ce soit, n'y en ayant point de bon dès que cela se fait contre l'ordre établi, qui défend ces communications et directions étrangères, à cause des liaisons de cœur et embarras d'esprit que cela traîne après soi, et des piéges que le démon tend en ces rencontres à la pureté des personnes dédiées à Dieu ; fuyez donc le danger, car le Saint-Esprit nous apprend que quiconque aime le danger y périra : c'est ce que vous ferez en observant les précautions marquées au troisième chapitre de nos

Règles, surtout celles qui ordonnent de prendre toujours une compagne quand il y a nécessité d'aller leur parler.

Nous avons encore, mes Sœurs, un point de grande importance à vous recommander, savoir le service des pauvres. Comment s'en acquitte-t-on ? la conscience ne vous reproche-t-elle rien sur le zèle que nous devons avoir pour leur salut ? a-t-on soin de leur procurer les sacrements, afin qu'ils partent de cette vie en bon état ; de leur dire un bon mot qui les porte à Dieu, et à souffrir leurs maux en patience ? tâchons nous de les consoler et édifier par nos bons exemples ? c'est sur quoi nous devons faire un sérieux examen ; car quand il s'agit de remplir les obligations d'un vœu, il y faut procéder avec mûre délibération ; si c'est un péché pour nous, au sentiment des docteurs, de faire la sourde oreille quand un malade appelle avec importunité, à moins qu'il y en ait d'autres plus pressés qui demandent en même temps votre présence et vos services, que sera-ce des paroles rudes ou de mépris, et des scandales qu'on leur donne par des emportements et autres fautes considérables commises en leur présence ? C'est ce que je laisse, mes chères Sœurs, à vos méditations et à vos examens, pour considérer devant Dieu le mal qu'il y a de s'épargner au service des pauvres, de ne pas employer ses forces et son industrie pour les soulager corporellement et spirituellement, de les laisser pâtir par indolence et tendresse sur soi-même pour éviter le travail, et de négliger en tout ou en partie ce qu'on doit à ses chers maîtres et à ses Sœurs, qu'on surcharge quand on manque de partager avec elles la peine qu'il y a à les servir. Celles d'entre vous, mes chères Sœurs, qui avez la consolation d'être visitées par MM. les Visiteurs, avez déjà été priées de demander à Monseigneur votre Evêque rapprobation et le pouvoir de vous confesser à celui qui vous fera cette chatité ; je vous prie derechef de la demander une fois pour toujours par écrit, afin que ces visites vous soient plus utiles, et profiter de la charité que notre très-honoré Père vous procure.

Monsieur notre très-digne Supérieur ayant appris qu'en quelques-uns de nos Etablissements on usait de vin pour la moindre incommodité et les jours qu'on prend médecine, et qu'il y a de nos Sœurs qui prétendent avoir cette permission, il m'a ordonné de vous mander, mes Sœurs, qu'il révoquait toutes les permissions données ci-devant par qui que ce soit, et qu'il nous défendait à toutes d'user à l'avenir même d'un peu de vin sans avoir reçu de lui une nouvelle permission, dont il se réserve à lui seul le pouvoir suivant nos saintes Règles et le bien de notre Compagnie, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE GUÉRIN,

SUPÉRIEURE.

Précautions pour la pureté. - Désappointement de certaines Filles à l'heure de la mort.

Paris, 16 Février 1709.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

. . . Servons-nous des précautions marquées au troisième chapitre de nos Règles pour la con **[167]** servation de la pureté ; évitez surtout le danger qu'il y a de se familiariser avec quelques hommes

que ce soient, de recevoir d'eux des présents et de leur parler seule à seul. Rien de plus pernicieux que ces choses pour les vierges, à cause des ruses et des piéges du démon. Je m'effraie quand je pense au nombre de jeunes filles que nous avons de tous côtés, mais je me rassure lorsque je considère les miracles continuels que Dieu fait pour les conserver, et la protection dont il a favorisé jusqu'ici notre Compagnie, la préservant et la maintenant en bonne odeur comme il fera encore à l'avenir si nous pratiquons toujours bien nos Règles.

Celles qui font le moins qu'elles peuvent pour s'épargner, qui se cachent aux yeux des Supérieurs et ne pensent qu'à sauver les apparences, seront bien étonnées à l'heure de la mort de se trouver les mains vides après avoir passé en vain le temps de salut. Il faut laisser le reste à vos réflexions et à vos examens sérieux sur l'acquit de nos devoirs, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE LE ROY,

SUPÉRIEURE.

Etre résolues à tenir ce qu'on promet dans les vœux. - Pauvreté. - Conservation de la pureté. - Obéissance prompte.- Conduite affectueuse envers les pauvres malades.

Paris, Février 1710.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

J'ai reçu la consolation de votre lettre par laquelle vous marquez désirer vous consacrer à Dieu de nouveau par la rénovation des saints vœux ; notre très-honoré Père et Supérieur, M. Watel, vous les permet volontiers, à condition que vous observerez et accomplirez fidèlement les promesses que vous y faites à Dieu ; oh ! que cela est juste, mes chères Sœurs, de rendre à Dieu ce que nous lui promettons ; car si un homme de la terre en peut contraindre un autre par justice, s'il vient à manquer à sa parole, combien nous serait-il préjudiciable de faire des vœux et ne pas les accomplir ! Ne nous y trompons point, mes Sœurs, celui à qui nous nous engageons est juge et partie, et ne peut se laisser surprendre comme les juges de la terre, puisqu'il est souverainement éclairé et qu'il voit jusqu'aux plus secrets replis, de nos cœurs, et par conséquent les plus petits défauts de nos intentions.

Il faut vous dire, mes Sœurs, quoique dans la douleur de mon cœur, qu'il y en a quelques-unes d'entre nous, non pas toutes, par la miséricorde de Dieu, qui font les vœux par cérémonie, et qui vivent comme si elles n'en avaient point fait, œ qui est très-dangereux pour le salut et ne peut passer que pour hypocrisie ; c'est bien éloigné de mourir au monde et de nous crucifier avec Notre-Seigneur, comme nous le devons faire par la fidélité à nos vœux.

Nous nous dépouillons, par celui de pauvreté, du droit d'avoir quoi que ce soit en propre, aussi bien que de disposer de rien en faveur de nos parents ou amis, non plus que de rien recevoir de leur part sans permission.

L'on ne saurait trop vous recommander, mes chères Sœurs, d'observer les précautions marquées par nos Règles pour la conservation de la sainte pureté. C'est tenter Dieu et s'exposer témérairement, d'avoir de longs entretiens avec les personnes de l'autre sexe, fussent-ils des saints ;

et il faut bien prendre garde de leur marquer trop de confiance ou de complaisance, ce qui ne se peut guère faire sans danger.

Pour l'obéissance, comment en observons-nous le vœu ? est-ce avec tout le renoncement à notre propre volonté que nous devons avoir ? si cela était, on n'entendrait pas tant de répliques, de raisonnement, et on ne verrait pas du délai quand on nous ordonne quelque chose qui ne nous plaît pas ; celles qui tiennent tête à leurs Sœurs Servantes, qui les traitent avec mépris, qui murmurent et ne tiennent compte de ce qu'elles leur ordonnent de raisonnable, se sont bien éloignées de ce vœu.

Quant au quatrième vœu de stabilité au service des pauvres malades, de quelle manière s'en acquitte-t-on ? est-ce avec les conditions marquées par nos Règles ? ne les traite-t-on point, au con **[168]** traire, avec hauteur et d'un air impérieux, indifférent et nonchalant ? ne leur fait-on point ressentir les injures que la nécessité leur fait dire, et ne les prive-t-on point pour cette raison des secours que l'on accorde aux autres ? si cela était, mes chères Sœurs, que ce serait mal satisfaire à son vœu, et nous rendre indignes des promesses que Dieu a faites à ceux et celles qui s'acquittent comme ils doivent des secours spirituels et temporels qu'on est obligé de leur rendre ; c'est à quoi j'espère, mes chères Sœurs, que vous ferez de sérieuses attentions, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE LE ROY,

SUPÉRIEURE.

Saint Vincent a béni les Sœurs fidèles à leurs vœux, et maudit celles qui leur sont infidèles. - Une Sœur ne peut disposer de rien sans permission.- Ne peut garder de dépôt.- Ne peut amasser certains petits meubles superflus. - Ni garder de l'argent. - Les Sœurs compagnes doivent rendre compte de ce qu'elles ont en maniement. - Il faut obéir promptement et sans observation.

Paris, 1711.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Dans la lettre que j'eus la consolation de vous écrire au commencement de cette année, je souhaitais toutes sortes de bénédictions à celles qui s'acquittent comme elles doivent de leurs obligations tant envers leurs Sœurs, qu'envers les pauvres ; mais, présentement qu'il s'agit de répondre à la demande que vous faites de la rénovation des saints vœux, que M. Bonnet, notre très-honoré Supérieur, en qualité de Vicaire-Général, veut bien vous accorder, que vous dirai-je, mes chères Sœurs ? n'ai-je pas raison de vous remettre devant les yeux les paroles mémorables que M. Vincent, notre très-honoré Père, nous a laissées dans ses Conférences, où après avoir souhaité toutes sortes de bénédictions à celles qui sont fidèles à l'observance de leurs vœux, il fulmine au contraire malédiction contre celles qui ne les gardent pas ? et pour commencer par celui de pauvreté, en remplissons-nous comme il faut les obligations, lorsque nous disposons, recevons, donnons ou prêtons quelque chose, soit des pauvres ou de la Communauté, comme meubles, argent, ou que sous de spécieux prétextes nous gardons des dépôts sans la permission des Supérieurs, comme l'on a fait en quelques endroits dont il est arrivé de très-fâcheux inconvénients ?

Une faute sur laquelle on rebat depuis fort long-temps, et qui devient fort commune, est l'amas de certains petits meubles superflus, et qui ressentent la dame, comme petits flacons, livres, etc..., que

l'on tient serrés et cachés aux yeux des Supérieurs, mais non pas à ceux de Dieu, qui pénètrent jusqu'au fond de nos cœurs.

Une autre faute non moins considérable, qui se glisse peu à peu dans la Compagnie, est que la plupart des compagnes gardent de l'argent et en disposent comme bon leur semble, sous prétexte qu'une dame bonne amie ou parente leur donne pour avoir des livres ou lancettes, et choses semblables, en quoi elles contreviennent à leur vœu, qui leur ôte tout pouvoir de donner, garder, ou s'attribuer quoi que ce soit sans la permission des Supérieurs. Il y a aussi de l'abus pour les mêmes compagnes, qui ne rendent point compte à leur Sœur Servante de l'argent qu'elles ont en maniement pour leur petite dépense, ou de celui que les dames et autres personnes leur peuvent donner pour les douceurs des pauvres, soit aux paroisses ou aux hôpitaux ; et pour obvier à cette faute si ordinaire, je prie nos Sœurs qui ont la conduite de tenir la main à se faire rendre compte là-dessus à l'avenir, et d'agir raisonnablement de concert ensemble. Je ne vous dirai rien, mes chères Sœurs, sur les vœux de chasteté et de stabilité, etc.... Je me contenterai seulement de vous dire quelques mots sur l'obéissauce : nous apprenons avec douleur qu'on y manque beaucoup ; il y en a plusieurs qui ne savent quasi plus ce que c'est que d'obéir, et pour peu que ce qu'on leur ordonne répugne à leurs sentiments, ce ne sont que murmures, répliques et retardement ; on agit par humeur et de sa tête. Si l'on a envie de se coucher avant l'heure ou de se reposer le matin, on le fait sans scrupule et sans permission, et si une Sœur Servante, ré **[169]** gulière, pense en avertir charitablement, on lui fait des reparties indignes, je ne dis pas d'une Fille consacrée à Dieu par des vœux, mais d'une chrétienne. Oh ! mes chères Sœurs, que j'aurais de choses à vous dire sur ce sujet que je laisse à vos réflexions pour vous exhorter de tout mon pouvoir à l'exacte pratique de ce que vous promettez à Dieu par vos vœux, et à vous rendre dignes des récompenses que son infinie bonté a préparées de toute éternité à celles qui lui seront fidèles. Je veux croire que si quelques-unes se sont ci-devant écartées de leurs devoirs, elles vont avec la grâce du Seigneur travailler si efficacement à leur amendement, qu'elles seront la joie du Ciel et notre consolation, etc...

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE LE ROY,

SUPÉRIEURE.

Manière de bien renouveler ses vœux. - Manière de vivre après leur rénovation.

Paris, 13 Février 1712.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Je vais employer cette lettre à vous marquer les dispositions dans lesquelles nous devons faire cette rénovation et en quel esprit nous devons observer ces mêmes vœux. Pour bien faire cette rénovation, mes chères Sœurs, nous devons d'abord rappeler dans notre mémoire, par un serieux examen, toutes les fautes que nous avons commises cette année contre l'observance de nos saints vœux, pour en demander pardon à Dieu et nous en confesser. Ensuite il faut reconnaître et peser l'étendue de nos obligations, et nous confiant en la bonté de Dieu et dans le secours des grâces qu'il nous présente tous les jours si abondamment, renouveler nos vœux, protestant à Dieu que nous voulons être tout à lui tout le temps de notre vie, et que s'il nous était permis, au lieu de les faire

pour un an seulement, nous les ferions pour toute la durée de la plus longue de toutes les vies. Enfin après notre rénovation faite, il nous faut marcher dans la nouveauté de la vie, être plus pauvres, plus pures et plus obéissantes que par le passé.

Il faut observer notre vœu de pauvreté, non par contrainte mais par amour ; être bien aises de manquer souvent de plusieurs choses nécessaires, commodes ou agréables, pour l'amour de Notre-Seigneur qui est né dans une crêche, qui a vécu dans une si grande pauvreté, qu'il n'avait pas une pierre où reposer sa tête, et qui est mort tout nu sur la croix.

Voilà, mes chères Sœurs, notre Dieu, notre maître et notre modèle ; tâchons de lui ressembler dans sa pauvreté, ne possédons rien en propre sur la terre, ne donnons rien, ne recevons rien sans permission, et n'ayons jamais rien de caché, pour nos Supérieurs. Tâchons de nous passer de tous les petits meubles superflus, et privons-nous pour Dieu de toutes les délicatesses, friandises, et mollesses de la vie, vivant plus pauvrement que les pauvres mêmes dont nous nous glorifions d'être les servantes.

Quant à la chasteté, fuyons les moindres dangers, veillons sur nos pensées, sur nos affections, sur nos paroles, sur nos actions, et sur tout notre extérieur ; détournons nos yeux des vanités du monde ; bouchons nos oreilles pour ne rien entendre de trop libre ou qui puisse faire naître une mauvaise idée ; soyons toujours graves, humbles, et modestes, tant entre nous qu'avec les personnes de dehors, surtout avec celles de l'autre sexe, tant ecclésiastiques que réguliers ou séculiers, et sur le chapitre de la pureté, ne nous pardonnons rien, mais fuyons jusqu'aux moindres apparences du mal, et confessons-nous des moindres fautes.

Enfin, mes chères Sœurs, je vous recommande singulièrement la sainte obéissance ; obéissez toutes à vos Sœurs Servantes comme à nous-mêmes, ou plutôt comme à Notre -Seigneur, en qui nous devons regarder toutes les personnes qui nous tiennent sa place et qui exercent sur nous son autorité. Si vous vous animez de cet esprit, vous obéirez aussi volontiers et avec la même fidélité à la plus jeune de toutes les Sœurs Servantes qu'au Supérieur ou à la Supérieure de la Compagnie : mais pour obéir parfaitement il le faut faire promptement, joyeusement et persévéramment, conformant votre volonté et votre ju **[170]** gement à la volonté et au jugement de vos Supérieurs et Sœurs Servantes, faisant exactement tout ce qu'elles vous commandent, et vous abstenant fidèlement de tout ce qu'elles vous défendent ; je supplie Notre-Seigneur de nous faire à toutes la grâce de vivre et de mourir dans ces sentiments et dans la fidèle pratique de nos saints vœux.

Comme le 25 de mars arrivera cette année le Vendredi-Saint, vous renouvellerez vos vœux le jour que l'Eglise solennisera la fête de l'Annonciation de la sainte Vierge dans le diocèse où vous êtes, etc...

CIRCULAIRE DE MA SŒUR JEANNE CHEVREAU,

SUPÉRIEURE.

Des habits rapiécés et du linge. - Des conversations avec les externes. - Ne rien entreprendre de son propre mouvement. - Ne pas se décharger sur des externes du soin des pauvres.

Paris, 4 Mars 1713.

MES CHÈRES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Dieu veut bien nous admettre au nombre de ses épouses, qualité qui est au-dessus de tout ce que nous pouvons penser et désirer sur la terre. N'épargnons donc rien, mes chères Sœurs, pour nous rendre dignes de ce bonheur, et soyons des vierges prudentes et sages ; faisons une grande attention aux fautes que l'on remarque avec douleur, qui se commettent encore après plusieurs avertissements qui nous ont été faits.

1° C'est au sujet de la pauvreté. L'on ne veut point porter d'habits rapiécés ni usés ; l'on défait ceux qui ne plaisent pas, pour les faire selon qu'on les souhaite, et on les gâte de telle sorte qu'ils ne peuvent plus servir. La délicatesse se trouve pareillement au linge, que l'on rebute quand il ne plaît pas ; l'on manque d'envoyer les échantillons de toile et de l'étoffe à la Maison pour voir s'il est conforme à l'usage de la Communauté ; on est trop attaché à l'argent, on en reçoit quelquefois des dames ou autres, sous prétexte de petits besoins particuliers, sans permission : il en est de même de toute autre chose que l'on reçoit pour le garder secrètement contre notre vœu de pauvreté.

2° L'on ne prend pas assez de précautions pour la conversation qu'on est obligé d'avoir avec les externes, surtout avec MM. les ecclésiastiques, sur quoi les Sœurs Servantes doivent apporter une grande vigilance pour en donner avis aux Supérieurs en cas de besoin.

3° L'obéissance n'est pas en vigueur. On remarque que l'on entreprend, au loin comme auprès, des choses sans le demander ; comme de prendre des pensionnaires, se charger de certaines petites orphelines où l'inclination y a souvent plus de part que la charité, et plusieurs accommodements que l'on fait dans les Maisons de son propre mouvement, qui souvent nous brouillent avec les Administrateurs et les Dames. Les Supérieurs ont ensuite bien de la peine à raccommoder ces fautes là.

4° On voit de la paresse pour rendre service aux pauvres malades, nos chers maîtres ; et souvent on se décharge du soin que nous en devons avoir sur quelques personnes externes pour leur poirter les remèdes ou pour leur rendre quelque autre service : ce qui est une marque infaillible que nous nous oublions de nos devoirs essentiels. J'espère, mes très-chères Sœurs, que vous ferez attention à toutes ces fautes, et que la volonté sincère que vous avez d'aimer et servir Dieu vous fera travailler avec vigueur et générosité pour ne pas tomber dans ces sortes de manquements, vous souvenant qu'il n'y a que les âmes généreuses qui régneront au Ciel, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR JEANNE CHEVREAU,

SUPÉRIEURE.

Le titre d'Epouses de Dieu doit faire tout surmonter. - Des gants, bas, souliers, lits de plumes. - Fourchettes. - Vieux habits. - Ne point aller seules chez les Prêtres. - Quand on est rappelée, venir sans chercher à rester. - Ne communiquer ses peines qu'aux Supérieurs.

Paris, 4 Mars 1714.

MES CHÈRES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

En renouvelant nos vœux, nous avons toutes sortes de bonnes et solides raisons pour faire le [171] sacrifice de nous-mêmes entier et sans réserve : 1° C'est la grâce singulière que Dieu nous fait, de nous choisir entre tant d'autres milliers qui possible feraient mieux que nous si elles avaient les mêmes avantages que nous avons d'être ses épouses bien-aimées. 2° Ce Dieu, infini en miséricorde, ne nous promet rien moins si nous sommes fidèles à nous acquitter de nos obligations et des promesses que nous lui faisons par les saints vœux, que l'union avec sa divine Majesté pour le temps et pendant l'éternité. Voyez, mes chères Sœurs, si notre travail et la violence que nous nous ferons à pratiquer la vertu, ne seront pas bien récompensés au centuple ; animons-nous donc, mes chères Sœurs, l'une et l'autre à nous rendre maîtresses de nos passions et de notre amour-propre, qui sont les obstacles de la perfection à laquelle nous devons sans cesse aspirer. Unissons, mes chères Sœurs, nos esprits et nos cœurs tous ensemble, à l'envi l'une de l'autre, à l'observance de la sainte pauvreté d'esprit, de cœur et de fait.

A la chasteté, qui nous fera suivre le céleste Époux de nos âmes dans la céleste béatitude ; à l'obéissance qui nous donne des assurances de la part de Dieu, que dans son exacte pratique nous faisons sa sainte volonté ; par la stabilité dans le bon service que nous rendons aux pauvres malades et autres, nous sommes pareillement assurées, selon la parole de Notre-Seigneur qu'il tient fait à soi-même le service que l'on rend aux moindres des siens, en y persévérant jusqu'à la mort, que nous aurons part aux éternelles récompenses.

l° Cependant, mes chères Sœurs, l'on remarque avec douleur qu'on se laisse aller aisément à plusieurs fautes qui sont opposées aux saints vœux et aux actes de leurs pratiques ; par exemple, pour la pauvreté, l'on porte des gants et bas de fil en été, l'on manque à mettre des clous sous les souliers, quoique ce soit un ancien usage de la Commumauté, hors les hôpitaux où l'on n'en met point ; on porte aussi des bas tricotés, robes de chambre, et l'on met des lits de plumes sous les matelas hors le cas de grosses maladies ; l'on se sert de fourchettes, ce qui est contraire aux maximes de la Compagnie ; on fait des dépenses inutiles, on n'a pas assez de soin de conserver ses habits, on les rebute lorsqu'ils ne plaisent pas, et quelquefois on les donne et cache sans permission pour en avoir d'autres ; on doit rapporter à la Maison, lorsqu'on y est rappelé, tous ces habits bons et mauvais, avec tout ce que l'on peut avoir, sans rien cacher ; on achète du linge et autres choses qui ne sont pas à l'usage de la Communauté, sans la permission des Supérieurs ; on amasse des livres inusités, et l'on se sert quelquefois de tabac, dont on défend l'usage.

2° L'on ne prend pas assez de soin et de précaution pour la pratique de la sainte pureté ; il ne faut jamais aller chez les prêtres seules, ni leur donner aucun remède qui soit contre la bienséance, ne nous risquant jamais à en donner aux riches, mais seulement aux pauvres.

3° On manque très-fort à la pratique de l'obéissance, qui est une des vertus les plus nécessaires pour maintenir le bon ordre dans la Communauté. Lorsqu'on nous rappelle, on cherche et on mendie des moyens pour ne pas sortir de son poste ; ce qui cause beaucoup de peine aux Supérieurs, et fait perdre entièrement la grâce et le mérite de l'obéissance, et n'en sauve pas toujours même les apparences ; on résiste en face aux Sœurs Servantes, et l'on se sert de paroles piquantes et offensantes, comme de leur dire qu'elles n'ont pas assez d'expérience, qu'elles sont trop jeunes, etc. ; en un mot, on ne veut point obéir, quoique l'on s'y soit obligé par le vœu qu'on en a fait.

4° Pour la stabilité, on est trop facile à consulter sur ses difficultés les personnes qui n'ont pas grâce pour nous donner de bons conseils ; c'est d'où viennent les embarras de conscience, et le peu de zèle et d'amour que nous avons pour le service des pauvres. Il faut s'adresser aux Supérieurs dans toutes nos difficultés pour ne pas être trompées, ni mal conseillées dans ses doutes.

Je vous puis dire, mes très-chères Sœurs, pour votre consolation, qu'il y a peu de nos Sœurs qui tombent dans ces fautes. La meilleure partie s'acquittent, par la miséricorde de Dieu, de leurs [172] obligations avec édification, et dans la régulière pratique de nos saints vœux, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR JEANNE CHEVREAU,

SUPÉRIEURE.

Excellence des vœux. - Du linge trop fin. - Des habits vieux. - L'argent doit être employé selon les intentions des bienfaiteurs. - Modestie dans les voyages. - De la charité spiriluelle.

Paris, 4 Mars 1715.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Noite-Seigneur soit avec nous pour jamais !

La charité de M. Bonnet, notre très-honoré Père, vous permet les saints vœux bien volontiers, puisque, par la fidèle observance de ces vœux que nous allons renouveler, nous pouvons, mes chères Sceurs, espérer avec la grâce de Dieu qu'il nous fera entrer dans la salle du festin de la gloire céleste, si nous sommes surveillantes et ferventes comme les vierges sages à nous acquitter de nos devoirs dans la pratique de l'humilité, de la douceur et de la charité qui nous est signifiée par la lampe ardente dont ces vierges étaient toujours munies comme vraies épouses de Notre-Seigneur. Nous avons aussi, mes chères Sœurs, l'honneur de l'avoir choisi pour le céleste Époux de nos âmes. Nous ne devons donc rien négliger, pour ne pas déshonorer cette belle qualité. Dieu veut que nous lui soyons fidèles ; il est le seul maître et souverain de nos cœurs à qui nous nous engageons volontairenient : ainsi, nous sommes dans la même obligation d'observer nos vœux selon notre état, comme les plus régulières Religieuses dans le leur. Apportez donc tous vos soins, mes chères Sœurs, à vous bien instruire de vos obligations sur les vœux de pauvreté, chasteté, obéissance et de stabilité au service des pauvres malades. Les fautes que l'on remarque se faire dans la Communauté, contraires à ces saints engagements, sont :

1° Que l'on achète de l'étoffe qui n'est pas conforme à celle de la Communauté, plus fine, de différentes couleurs, des tabliers plus amples, des cottes trop longues. On ne veut quasi plus porter de vieux habits, on les amasse dans un coin, où les vers les rongent ; on fait aussi teindre ses cottes, qui pourraient encore servir, pour les donner aux pauvres sans permission, ne se donnant pas la peine de les raccommoder, ou envoyer à la Maison, ainsi qu'on l'a dit plusieurs fois. On manque encore d'envoyer et de faire voir à la Maison les échantillons de la toile que l'on achète ; on porte des pantoufles comme des dames, des bas blancs, du linge trop fin : ce qui scandalise le prochain, et est tout-à-fait contraire à la sainte pauvreté de notre chère vocation.

2° On fait des accommodements considérables dans les Maisons, sans en parler aux personnes de qui on dépend, ni sans en communiquer aux Supérieurs. On ferait de grandes fautes dans l'administration de l'argent que l'on a entre les mains pour les pauvres, si on ne l'appliquait pas selon l'intention des bienfaiteurs, soit en assistant ses parents pauvres, à qui ces aumônes ne sont pas destinées. Il n'est pas à propos de donner à nos Sœurs Visitatrices les petites épargnes que vous pouvez faire sur vos pensions pour vos habits, de crainte de les embarrasser, mais nous faire savoir ce que vous avez quand vous nous enverrez le mémoire de votre dépense...

3° L'on doit avoir beaucoup de retenue dans les voyages pour ne pas malédifier le prochain, et pour cela suivre exactement les avis qui nous sont donnés sur ce sujet, et garder un grand silence et modestie en ces sortes d'occasions ; on se souviendra de ne se point charger de commissions pour les externes, lorsqu'on est rappelé à Paris, pour les inconvénients qui en peuvent arriver.

4° On fait une grande faute en ouvrant les lettres et paquets que la Supérieure envoie à une Maison pour faire tenir à une autre : à quoi on doit faire une particulière attention, pour ne pas tomber dans ces fautes contraires au respect, à l'obéissance, à la fidélité et au bon ordre de la conduite de la Compagnie.

5° Il faut demander la charité spirituelle tous les mois, et se la faire avec douceur, simplicité et humilité, en vue de la gloire de Dieu, de notre la perfection, etc. **[173]**

CIRCULAIRE DE MA SŒUR JEANNE CHEVREAU,

SUPÉRIEURE.

Ne point faire de réserve à l'insu des Administrateurs. - De ses aises. - Circonspection dans les entretiens avec les externes. - Servir les pauvres avec amour. - Suivre les conseils des Supérieurs.

Paris, 7 Mars 1716.

MES CHÈRES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

.....Ne manquez pas de faire vos lectures dans les livres ordinaires qui parlent des vœux, surtout dans nos saintes Règles que nous devons lire posément, fréquemment, et faire l'oraison sur les chapitres qui traitent de cette matière ; car toutes les fautes qui se font dans la Communauté et contre les vœux ne proviennent que de l'inobservance de nos dites Règles. Celles qui sont venues à notre connaissance sont :

1° De garder de l'argent des pauvres sans le su des Administrateurs ou Trésoriers, sous prétexte que l'on prévoit qu'il peut arriver dans la suite quelques besoins particuliers à l'endroit des pauvres ; il faut du moins, mes chères Sœurs, s'éclaircir auprès des Supérieurs, afin de recevoir de leur part les avis convenables là-dessus, pour éviter les fautes qui se peuvent commettre contre le vœu de pauvreté en gardant de l'argent, et vous devez nous rendre compte tous les six mois, ou au moins tous les ans, de la recette et dépense de vos pensions.

2° On remarque trop d'affection pour ses coinmodités, ce qui nous fait avoir et cacher plusieurs choses qui ne sont pas absolument nécessaires sans permission ; on ne se donne pas la peine de raccommoder ses habits et de les tenir propres ; il s'en trouve encore qui portent leurs cottes trop longues ; on se sert aussi de linge trop fin et clair, ce qui oblige de mettre de l'empois dedans, quoique défendu ; l'on doit avant que d'acheter la toile, en envoyer un échantillon à la Maison....

3° On manque de circonspection et de sagesse en parlant aux personnes du monde, particulièrement aux ecclésiastiques, sous prétexte de direction, quoiqu'il s'ensuive souvent de très-grandes fautes, et même la perte de l'esprit de son état.

4° On n'a point assez d'amour pour les pauvres, surtout les malades que nous avons le bonheur de servir, ne leur parlant pas avec le respect et la dévotion que nous devons, n'ayant point assez d'attention pour leurs besoins, ne leur donnant pas à point nommé les remèdes et la nourriture qu'il leur faut, et manquant de les instruire de notre mieux pour la réception des Sacrements, et de leur procurer tous les secours dont ils ont besoin.

5° Ce serait en vain, mes chères Sœurs, qu'on nous donnerait des avis si nous ne les recevions pas comme venant de la main de Dieu, et ne travaillions avec générosité et ferveur à en bien profiter ; mais j'espère, moyennant sa grâce, que vous en ferez un saint usage, étant comme de véritables Filles de notre Communauté, pour en conserver l'esprit : je me joins avec vous pour le demander à Dieu...

Celles d'entre vous, mes chères Sœurs, qui ne peuvent jeûner le Carême et qui ont besoin de faire gras, s'adresseront à nous avec un mémoire de leur état, et après en avoir conféré avec monsieur notre très-honoré Père, nous vous marquerons ce que vous aurez a faire, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR JEANNE CHEVREAU,

SUPÉRIEURE.

Notre âme est comme un vaisseau sur une mer orageuse. - Des dépenses inutiles. - Des ports de lettres. - De la charité mutuelle.- Ne parler avec les externes (hommes) qu'en lieu évident. - Ne se pas visiter d'une maison à l'autre. - De cinq Sœurs qui vont en Pologne.

Paris, 1717.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Vous savez que, pour bien s'assurer dans un vaisseau qui est en mer, l'on fait attention de fermer les moindres petites fentes que l'on y apercoit, de crainte que l'eau qui y pourrait entrer, ne le fît dans la suite submerger et périr ; de **[174]** même, nous avons le vaisseau de notre âme, qui est d'un prix infini, et que nous devons conduire sur la mer orageuse de ce monde ; c'est pourquoi, mes chères Sœurs, nous ne devons rien épargner pour la garantir des moindres fautes, qui, avec le temps, lui pourraient faire faire naufrage, si on n'y remédiait promptement, en nous remettant avec la grâce de Notre-Seigneur dans une plus exacte pratique de nos devoirs ; c'est l'unique moyen qui nous conduira à l'heureux port de la gloire céleste, mais, pour cela, faites attention aux manquements qui sont opposés à nos obligations, afin de les éviter...

1° On fait des accommodements inutiles dans les Maisons, ce qui fait également craindre pour la pauvreté et pour la justice, privant les pauvres des secours qu'ils pourraient recevoir de ce que l'on emploie inutilement et pour satisfaire son amour-propre...

2° Ne point multiplier les ports de lettres sur un même sujet à M. Bonnet et à moi, parce que nous nous communiquons les lettres qui ne regardent pas la conscience, mais les aflaires...

3° On manque de respect et d'affection les unes pour les autres, se servant de paroles indifférentes, comme de dire : La Sœur une telle a dit ou fait telle chose ; notre usage est de dire : Ma Sœur une telle, la nommant par son nom.

4° Nous ne pouvons assez, mes chères Sœurs, vous recommander la retenue avec les personnes externes, surtout avec MM. les prêtres, d'éviter les entretiens inutiles, ne nous y arrêtant que dans la pure nécessité et en peu de mots, toujours en lieu évident et jamais seule à seul ; que si vous trouvez avoir quelque penchant à ces sortes d'amusements qui sont très-opposés à la perfection de notre état, donnez-en avis aux Supérieurs, afin qu'on y remédie promptement.

5° Nous apprenons avec douleur qu'on fait encore des visites les unes chez les autres, des voyages et des pélerinages, quoiqu'on l'ait déjà défendu plusieurs fois, et que cela soit opposé à nos Règles : 1° le service des malades en souffre ; 2° on scandalise le prochain qui nous en fait la représentation ; 3° ces sortes de voyage causent une grande dissipation à celles qui les font : n'en faites donc plus, mes chères Sœurs, ni aucun pélerinage, sans la permission des Supérieurs, même de ceux qui vous paraissent nécessaires et qui sont au-dessus de huit on dix lieues. M. Bonnet, notre très-honoré Père, a arrêté dans le conseil que celles qui tomberaient dans ces sortes de fautes après cet avertissement, on leur imposera une pénitence qu'elles ressentiront. Voyez-vous cordialement aux lieux proches et ne vous visitez pas sans besoin, sinon en cas de maladie, mais jamais par récréation ni régals, et n'usez pas de tabac, ainsi qu'on l'a déjà défendu...

Comme nous devons envoyer vers le mois de juillet cinq de nos Sœurs en Pologne, je prie celles d'entre vous, mes chères Sœurs, à qui Dieu donnera la volonté et le courage de faire ce voyage, de nous le mander au plus tôt, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR JEANNE CHEVREAU,

SUPÉRIEURE.

On ne doit ni recevoir ni faire de Présent. - On ne doit rien avoir en particulier, ni s'épargner au travail. - Eviter certaine recherche de toilette. - Eviter la trop grande familiarité entre Sœurs. - N'avoir pas de petits chiens - Des lettres aux Supérieurs ou qu'on reçoit d'eux. - Du choix des Postulantes. - Du soin au service corporel et spirituel des pauvres.

Paris, 8 Mars 1718.

MES TRÈS-CHÈRES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Je vous avoue que ce qui fait gémir les pauvres Supérieurs, c'est de voir et savoir que l'on a une si grande opposition au bien, et à la pratique de ses devoirs en plusieurs de nos Maisons ; ce qui m'oblige de vous marquer quelques-unes des fautes qui se font contre les vœux, afin de les éviter avec soin...

1° Plusieurs reçoivent facilement des présents et en donnent sans permission, ce qui est très-pernicieux, et a de fâcheuses suites...

2° On remarque que quelques-unes gardent de l'argent secrètement, pour en acheter des petits accommodements souvent inutiles, par un esprit d'indépendance, et pour satisfaire l'amour-propre. **[175]** et les Sœurs Servantes en laissent à leurs compagnes, qui font aussi la même faute. On introduit trop facilement des filles ou femmes pour faire les gros ouvrages, sans vraie nécessité, par manière de servantes, ce qui est très-dangereux ; il y en a même qui s'oublient jusqu'à ce point de se faire appeler Madame ou ma Mère ; on parle de sa famille et noblesse, quoique souvent il n'y ait rien de moins vrai.

3° On est trop facile à faire entrer les externes dans nos chambres, sans un besoin absolu. L'on affecte de mettre sa cornette avec deux épingles à côté de la tête, et à en ôter une par derrière ; on se

serre par le corps par un esprit de vanité, et on s'attire des infirmités qui empêchent de travailler selon nos obligations.

4° L'on doit éviter la trop grande familiarité l'une avec l'autre, et ne pas coucher ensemble sans grande nécessité, encore moins avec les filles ou femmes externes ; ne s'appeler que par son nom propre de Sœur, et non de mon cœur, ni ma bonne, et l'on doit donner avis aux Supérieurs, dès que l'on remarque en ses Sœurs quelque attache ou causerie avec quelque personne que ce soit, particulièrement avec les ecclésiastiques et les religieux, sous quelque prétexte que ce puisse être, pour éviter les grands maux qui en peuvent arriver. L'on ne doit pas non plus avoir des petits chiens pour les caresser, encore moins les laisser coucher dans son lit. Vous savez, mes chères Sœurs, que la Règle le défend expressément...

5° On témoigne de la peine à ses Sœurs lorsqu'elles écrivent aux Supérieurs, ou qu'elles reçoivent des lettres de leur part, quoique la Règle donne liberté entière de le faire. Plusieurs manquent de mettre à la fin des lettres qu'elles écrivent, indigne Fille de la Charité, servante des pauvres malades, ce qui est notre plus beau titre.

6° Je vous recommande de nouveau de bien examiner les Postulantes que vous nous envoyez, tant sur leurs familles que sur leurs infirmités connues ou secrètes, de peur qu'elles ne fassent beaucoup de dépenses inutiles, lorsque nous sommes obligées de les renvoyer.

7° On remarque que le service des malades est négligé, quelques-unes manquant d'attention à faire le bouillon aussi bon qu'elles le peuvent et qu'elles doivent, rapinant sur la quantité de viande qu'ils doivent avoir, et sur le pain, sous prétexte de ménager pour d'autres besoins, et sur l'exactitude à bien faire leurs remèdes. On leur parle brusquement, et on ne les instruit pas assez sur leurs devoirs de chrétiens, selon notre petite capacité ; c'est à quoi nous devons faire beaucoup d'attention, comme étant une de nos principales obligations.

Je ne vois point d'autres moyens, mes chères Sœurs, pour ne plus tomber dans de si grands défauts, que ceux-ci : 1° nous en humilier devant Dieu ; 2° avoir une bonne volonté de nous en corriger ; 3° le demander à Notre-Seigneur dans nos prières que nous devons faire pour cela ; 4° embrasser la mortification ; 5° l'exactitude à la lecture et pratique de nos saintes Règles, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR SÉBASTIENNE MAZURIER,

SUPÉRIEURE.

L'exactitude aux vœux fait imiter Notre-Seigneur. - Ne point rechercher les objets de luxe. - Eviter la recherche dans les habits. - La conversation avec les hommes. - Il faut aller partout et avec touteSœur. -Des dégoûts de son état. -Soin de la santé des jeunes Sœurs. - Conserver l'esprit primitif de la Compagnie.

Paris, 1719.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Vous savez les grands avantages qu'il y a de se dévouer à Dieu par les promesses que nous lui faisons de vivre pauvrement, chastement, et dans l'humble assujétissement de notre propre volonté, lui consacrant toutes nos actions par le service que nous nous engageons de rendre aux pauvres : 1°

nous nous ôtons par là tous les empêchements au salut, du côté de la convoitise par la pauvreté, de la mollesse par la chasteté, et de l'orgueil par l'obéissance ; 2° nous nous mettons dans l'heureuse nécessité de faire toujours le bien et de nous rendre semblables à Notre-Seigneur, **[176]** le divin original et modèle de tous les fidèles en la manière qu'il le demande de nous, et par conséquent d'être chéries et bénies de lui en tout ce que nous ferons ; procurons-nous ce grand bien, ma très-chère Sœur, et évitons sur toutes choses les fautes suivantes, qui sont fort opposées à nos saints vœux et à notre état.

1° De faire incliner la volonté des bienfaiteurs à contenter notre vanité, soit pour avoir des tableaux, figures ou autres meubles de prix et superflu, contraire à la pauvreté, ou avoir des apothicaireries magnifiques en ustensiles ou enjolivements non nécessaires, etc., pendant qu'on laisserait pâtir de pauvres familles honteuses et dans le besoin ; cette faute serait criante devant Dieu et devant les hommes.

2° Affecter d'avoir des cottes trop longues, des souliers mignons, des bas tricotés, des tabliers de serge fine ; défaire ses habits pour les façonner à son gré contre la défense de la Règle ; tout cela, ma très-chère Sœur, est contraire à 1'usage et humble simplicité que M. Vincent et Mlle Legras, nos très-dignes Père et Mère, ont si sagement établis et si instamment recommandés à nos premières Sœurs, et leur ont défendu l'usage des lits de plumes, dont on ne doit point se servir qu'en cas de maladie.

3° On ne saurait trop vous recommander, mes très-chères Sœurs, d'être toujours accompagnées, comme la Règle nous l'enjoint, quand vous êtes obligées d'aller chez MM. les prêtres ou autres personnes de leur sexe, et de ne point vous ennuiter seule avec un homme, quelque sage et sûr qu'il soit ; c'est toujours s'exposer à quelque danger.

4° Il nous paraît aussi qu'on se flatte en vain d'être obéissantes, lorsquon refuse d'aller dans les endroits ou avec les personnes qui ne plaisent pas, et qu'on se rend indépendantes de MM. les Administrateurs et des Dames de la Charité, après nous être volontairement engagées par état à l'obéissance...

5° Ce serait aussi s'exposer à manquer de stabilité dans la Compagnie que de s'entretenir volonlairement dans des dégoûts de son état sans s'ouvrir, et les déclarer aux Supérieurs, comme on le doit faire, pour en être aidée et fortifiée contre les surprises du démon. Il ne faut pas déclarer ces sortes de peines et tentations aux externes.

6° Je vous prie, ma chère Sœur, d'avoir un grand soin de conserver la santé de nos jeunes Sœurs, de les bien former à l'oraison, à la piété, à la vie commune et au service des pauvres ; et j'exhorte les Sœurs Compagnes à respecter leurs Sœurs Servantes, comme notre Seigneur Jésus-Christ même, dont elles leur tiennent la place, étant revêtues de son autorité, leur obéissant dans cette persuasion comme à Dieu même.

7° Enfin, mes chères Sœurs, l'intérêt commun que nous avons de travailler vous et moi à la conservation de l'esprit primitif de notre Compagnie, me fait espérer de l'infinie miséricorde de Dieu et de votre bon cœur, la grâce de concourir unanimement à maintenir si fidèlement cette Compagnie dans ses anciennes et saintes pratiques de charité envers Dieu et les pauvres nos chers maîtres, d'humilité et de simplicité à l'égard de nous-mêmes, que nous deviendrons la bonne odeur de Jésus-Christ, et nous nous rendrons dignes de la vie éternelle, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR SÉBASTIENNE MAZURIER,

SUPÉRIEURE.

Le Ciel est pour les pauvres. - Ne rien s'attribuer ni des panvres, ni de la Communauté. - Grandes précautions pour couserver la pureté. - L'obéissance fait reconnaître de suite une vraie Fille de la Charité. - En servant les pauvres nous servons Notre-Seigneur.

Paris, 24 Février 1720.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Par la manière dont vous vous êtes préparées à la rénovation des vœux, et l'ardeur avec laquelle vous la demandez, vous marquez que vous aspirez à ce qu'il y a de plus parfait, et que vous voulez travailler efficacement à vous dépouiller des inclinations du vieil homme **[177]** pour vous revêtir du nouveau en retranchant toutes les occasions dangereuses au salut, et vous conformant à la vie pauvre, humble et obéissante de Jésus-Christ notre Seigneur, à quoi les avis suivants vous serviront beaucoup, mes chères Sœurs, si vous y faites l'attention que je vous recommande instamment.

1° Je ne trouve rien de plus puissant pour engager nos cœurs à l'amour de la sainte pauvreté que l'assurance que Notre-Seigneur nous donne par la première béatitude, que le royaume des cieux lui appartient : selon cela, mes chères Sœurs, examinons sérieusement s'il n'y a rien en notre conduite qui s'oppose à ce saint vœu, si elle est bien conforme aux usages anciens de la Compagnie, et à ce qui est marqué par nos Règles au chapitre second de la pauvreté.

Nous ne pouvons nous attribuer seulement un denier du bien de la Communauté, à plus forte raison de celui des pauvres, car après nous être liées les mains par ce saint vœu, il ne nous est plus libre de donner sans pécher plus ou moins grièvement, selon la valeur de la chose que l'on donnerait à qui que ce soit, pauvre ou domestique, du dedans ou du dehors de la. Maison ou l'on est, soit nourriture, argent, habits, linge, etc., sans la permission des Supérieurs ou de la Sœur Servante.

2° Vous savez, mes Sœurs, l'excellence de la sainte pureté qui nous fait mener sur la terre une vie angélique, et mériter le bonheur de voir Dieu et de suivre l'Agneau, si, avec les bienheureux esprits, nous vivons sur la terre dans la pureté de cœur et de corps, que le vœu de chasteté demande de nous, et avec les précautions qui nous sont marquées au chapitre trois de nos Règles pour la conservation de cette vertu, si aisée à blesser qu'une seule immortification de la vue, de l'ouïe, etc., et par conséquent les entretiens inutiles avec les personnes de l'autre sexe peuvent la flétrir ; c'est pourquoi nous sommes dans une obligation indispensable de porter continuellement la mortification de Jésus-Christ et la ceinture de justice pour contenir tous nos sens dans la loi de Dieu, et nous préserver des piéges que le démon nous tend en toutes occasions pour nous faire tomber, si nous ne nous tenons bien sur nos gardes en nous refusant les divertissements les moins dangereux.

3° Un des pressants motifs qui nous engage, mes chères Sœurs, à l'exécution de notre vœu d'obéissance, est l'exemple de Notre-Seigneur, qui a mieux aimé mourir que d'y manquer ; c'est par cette sainte vertu que l'on distingue ses véritables servantes d'avec celles qui ne le sont qu'en apparence, et qu'on connaît les bonnes Filles de la Charité, qui font toute leur vie la consolation des Supérieurs et l'édification de la Communauté par leur docilité et obéissance en toutes choses, au lieu que les indociles troublent partout où elles sont par les difficultés qu'elles apportent à soumettre leur volonté à celles des Supérieurs et Sœurs Servantes, ou pour les contraindre de condescendre à leur fantaisie, soit pour changer d'office ou de lieu quand cela leur déplaît, ou pour y rester lorsqu'elles s'y plaisent, usant de spécieux prétextes d'infirmité ou autres, encore que bien souvent ce ne soit qu'immortification et le seul désir de se contenter qui les porte à en user de la sorte sans attention à l'obligation que leur impose leur vœu d'obéissance.

4° Enfin, mes chères Sœurs, avec quelle stabilité et ferveur ne devons-nous pas supporter les travaux du service des pauvres malades, et surmonter les difficultés qui s'y rencontrent, puisque Notre-Seigneur nous assure qu'il tient fait à lui-même ce que nous faisons aux moindres des siens, et promet son paradis pour un verre d'eau donné en son nom, que pourront donc espérer les Filles de la Charité qui, du matin au soir, sont dans l'heureuse nécessité de pratiquer les œuvres de rniséricorde spirituelles et corporelles, si elles le font en vue de Dieu et de soulager le prochain pour l'amour de Notre-Seigneur, sans écouter l'inconstance d'esprit ni les répugnances de la nature qui souvent feraient prendre des manières hautaines, dures, méprisantes et rebutantes à l'égard des pauvres, et tout-à-fait opposées à celles que le vœu que nous faisons pour honorer Dieu doit nous inspirer, et à la douceur, compassion, **[178]** respect et tendresse maternelle qui nous sont tant recommandés par nos Règles, et sans lesquels nous ne saurions bien accomplir ce saint vœu, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR SÉBASTIENNE MAZURIER.

SUPÉRIEURE.

Il ne faut point placer d'argent sous le nom d'autrui. - Obéir sans recourir à des recommandations externes.

Paris, 7 Mars 1721.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Sur la pauvreté. - Ne prêtons-nous point du bien des pauvres ou de celui de la Communauté ; ne le donnons-nous point en mains tierces pour en passer le décrit en danger de tout perdre ?...

Sur l'obéissance. - Ne cherchons-nous point des excuses pour ne point aller dans les lieux qui ne nous plaisent point, ou pour demeurer dans ceux qui nous plaisent ; ne mendions-nous pas pour cela la protection des dames et seigneurs des lieux... ce qui sape l'obéissance jusque dans ses fondements ?...

CIRCULAIRE DE MA SŒUR SÉBASTIENNE MAZURIER,

SUPÉRIEURE.

Imiter Jésus-Christ et non le monde. - Eviter trop de recherche et de propreté dans les habits. - N'user de vin qu'avec permission. - Ne se point médicamenter trop facilement. - Se supporter mutuellement. - Exactitude à rendre ses comptes. - Bonheur d'une Fille qui aura été fidèle à ses vœux.

Paris, 13 Février 1722.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Que l'alliance que nous faisons avec Dieu par les vœux est grande, qu'elle est élevée, que celles qui la contractent doivent s'estimer heureuses d'avoir été appelées à un état si saint, qui fera notre bonheur pendant toute l'éternité si nous sommes fidèles à nos devoirs, cherchant en toutes choses de plaire à notre divin Epoux, qui s'est fait notre modèle et notre exemplaire ! Travaillons donc, mes chères Sœurs, à devenir de fidèles imitatrices des vertus que Notre-Seigneur nous a enseignées lorsqu'il était sur la terre ; fuyons le monde qui est son ennemi et pour lequel il a déclaré qu'il ne priait point ; fuyons ses maximes, ainsi qu'il nous est enseigné dans le premier chapitre de nos Règles, article 5, où il est dit : Elles auront en horreur les maximes du monde et embrasseront celles de Jésus-Christ, entre autres celles qui recommandent la mortification tant intérieure qu'extérieure, le mépris de soi-tnême et de toutes les choses de la terre ; voilà, mes chères Sœurs, ce que notre divin Epoux demande de nous et ce que nous lui avons promis, non-seulement par nos vœux, mais dans notre baptême ; avons-nous un parfait détachement de toutes les choses de la terre, ou plutôt quelques-unes ne cherchent-elles pas de plaire au monde par des airs affectés de propreté qui ne conviennent point à une Fille de la Charité, et qui font dire aux personnes de piété qui s'intéressent pour le bien de la Compagnie, qu'on ne connaît plus certaines Filles de la Charité, et qu'elles ont bien dégénéré de l'esprit de simplicité et de pauvreté qu'on a remarqué dans nos premières Sœurs, et qui faisait l'honneur de la Communauté ? Elles affectent d'avoir du linge trop fin qui ne convient pas à notre Communauté, et ne veulent plus sortir avec des habits un peu passés et rapiécés, parce, disent-elles, qu'on est obligé de voir des personnes de condition. Abus, mes chères Sœurs, c'est ce qui nous trompe ; ces personnes seront plus édifiées de nous voir dans notre pauvreté et simplicité qu'avec des airs affectés, conservant néanmoins la propreté, ainsi qu'il est dit dans nos Règles, sans aucune affectation.

Je suis très-mortifiée, mes chères Sœurs, de vous avertir d'un grand abus qui se glisse dans la Compagnie à l'occasion du vin dont on ne devrait prendre que dans un vrai besoin, ou avec une permission expresse de notre très-honoré Père M. Bonnet, et nous apprenons cependant avec douleur qu'on le rend trop commun, le donnant sans distinction et sans un besoin pressant aux jeunes comme aux anciennes ; nous prions les Sœurs Servantes de tenir la main à ce qu'un si grand abus ne s'introduise point dans la Com **[179]** munauté qui la ferait périr avec ignominie, et c'est pour remédier à un si grand mal que M. Bonnet, notre très-honoré Père, rétracte toutes les permissions qu'il a données ci-devant ; celles qui en auront un vrai besoin et qui ne pourront absolument s'en passer s'adresseront à sa Charité pour en avoir une nouvelle permission. Et, pour éviter toute occasion d'en mal user, je prie toutes les Sœurs Servantes de n'en point tenir dans les Maisons où il n'y a pas d'hôpital, sous prétexte que c'est pour faire des remèdes pour les pauvres.

Nous sommes aussi sensiblement touchées de voir l'empressement que plusieurs ont pour faire des remèdes, qui, loin de procurer leur santé, la détruit, ainsi qu'il est dit dans la Règle, et les met hors d'état de remplir leurs devoirs et de rendre aux pauvres les services dont nous leur sommes redevables, et auxquels nous nous sommes engagées par nos vœux ; on s'oublie même jusque-là que de solliciter messieurs les médecins pour faire ordonner de retourner en son pays pour prendre son air natal. Peut-on, mes chères Sœurs, s'oublier jusqu'à un tel point ? cela nous convient-il de ne vouloir rien souffrir ? voyant tous les jours nos chers maîtres les pauvres accablés d'infirmités et rnanquant des choses les plus nécessaires à la vie, et nous, qui faisons profession d'être leurs servantes, nous ne voulons manquer de rien ; gémissons devant Dieu de notre mollesse et immortification, donnons-nous à lui tout de nouveau pour imiter celles d'entre nous qui tâchent, malgré leur infirmité, de bien remplir leur devoir, et qui sacrifient avec courage leur peu de santé, et deviennent par là des victimes de la charité.

La confiance que j'ai en vous, mes chères Sœurs, et la part que je suis persuadée que vous prenez à tout ce qui regarde le bien de la Communauté, me fait encore exposer un très-grand défaut qui est

le manque de support. Pour peu de chose on s'indispose l'une contre l'autre, ce qui nous détruit devant Dieu et devant les hommes, de là s'ensuivent les mauvais rapports qu'on fait les unes des autres, et qui donnent lieu à la division, à l'antipathie, qui rendent les changements si fréquents, sans guérir les esprits, et qui souvent ne servent qu'à nous détruire dans l'esprit des personnes du monde.

Je prie aussi les Sœurs Servantes de faire grande attention à la lettre circulaire que M. notre très-honoré Père s'est donné la peine d'écrire touchant les comptes qu'on est obligé de rendre à MM. les administrateurs ou aux dames trésorières, et pour cela qu'elles tiennent toujours leurs registres de recettes et de dépenses en état, et qu'elles rendent compte à la Supérieure tous les six mois, ou au moins tous les ans, de l'argent qu'elles ont reçu pour leur nourriture et entretien, ainsi qu'il est marqué dans la Règle, particularisant bien les recettes et les dépenses.

Enfin, mes chères Sœurs, c'est peut-être ici la dernière fois que nous aurons le bonheur de renouveler notre sacrifice, donnons-nous à Dieu pour entrer dans ses aimables desseins sur nous, n'oublions jamais les engagements que nous prenons avec sa divine Majesté ; notre paix et notre consolation à l'heure de notre mort sera d'y avoir été fidèles ; rendons-nous dignes par cette fidélité d'entendre dans ce dernier moment ces divines paroles de la bouche de notre cher Epoux : Venez, les bénies de mon Père, posséder le royaume qui vous a été préparé, car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; ces paroles, qu'il dira pour tous les élus, seront en particulier pour les bonnes Filles de la Charité qui, pendant leur vie, l'auront servi dans la personne des pauvres en esprit de foi, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR SÉBASTIENNE MAZURIER,

SUPÉRIEURE.

De l'économie du bien des pauvres et de la communauté. -
Obéissance entière. -Stabilité au service des pauvres.

Paris, 2 Mars 1723.

MES CHÈRES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Faisons de sérieuses réflexions touchant les obligations que renferment nos vœux, et principalement sur ce qui regarde la pauvreté et la bonne économie du bien des pauvres et celui de la Communauté ; je vous avoue, mes chères Sœurs, que je tremble pour plusieurs lorsque je pense au **[180]** compte rigoureux qu'il nous faudra rendre à Dieu à l'heure de la mort de cette administration...

A l'égard du vœu d'obéieance, de quelle manière nous en acquittons-nous ? Hélas ! nous voyons avec douleur qu'elle est fort négligée, et que plusieurs, après l'avoir vouée, en secouent le joug et emploient tous les moyens possibles pour parvenir à leurs fins, qui sont de faire leur volonté en demeurant dans les lieux et les emplois qui leur plaisent et pour lesquels elles n'ont pas grâces ; se faire changer quand elles ne sont pas placées selon leur inclination et leurs prétendus talents ; et lorsqu'on ne répond pas à leurs désirs, se dégoûtent de leur état et forment un dessein volontaire de

tout quitter, sans penser qu'elles font un péché contre le vœu de stabilité par lequel elles se sont engagées de servir Notre-Seigneur en la personne des pauvres dans la Compagnie des Filles de la Charité : quoique, grâces à Dieu, le nombre de ces Filles ne soit pas grand, il est toujours fâcheux qu'il s'en trouve parmi nous : au reste, je vous dirai, mes chères Sœurs, pour votre consolation et la mienne, qu'il y en a un bon nombre qui servent Dieu en esprit et vérité, sont la bonne odeur de Notre-Seigneur, édifient le prochain et donnent beaucoup de satisfaction aux Supérieurs, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR SÉBASTIENNE MAZURIER,

SUPERIEURE.

Le vœu de pauvreté demande qu'on ne s'écoute pas trop dans ses prétendus besoins. - La chasteté est un trésor fragile. - De l'usage du vin et des liqueurs. - Du tabac. - Fuir l'oisiveté. - L'obéissance est le soutien de la Compagnie. -Motifs d'être stables au service des pauvres.

Paris, ler Février 1724.

MES CHÈRES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Il semble que plusieurs ne regardent le vœu de pauvreté que comme une simple cérémonie sans en venir à la pratique, ne se refusant rien sous prétexte d'infirmité, s'oubliant de ce que nous dit la Règle : Qu'étant servantes des pauvres, nous ne devons pas être mieux traitées que nos maîtres. La même Règle nous permet dans les maladies considérables de prendre les remèdes et adoucissements nécessaires pour notre soulagement. Après quoi, il faut reprendre le train commun sans prétendre d'user des dispenses qu'on nous a accordées pendant la maladie, sous prétexte de petites infirmités passagères.

A l'égard du vœu de chasteté, vous savez, mes chères Sœurs, combien il est nécessaire de se tenir sur ses gardes : souvenons-nous de ce que dit l'Apôtre, que nous portons un trésor dans un vase fragile ; veillons continuellement sur nous-mêmes, ne nous exposons point mal à propos dans le danger, et ne négligeons aucun article de la Règle, surtout ceux du chapitre de la chasteté. Toutes nos peines viennent de ce que l'on n'en fait point d'état. N'usons de vin et autres liqueurs sans grande nécessité ; évitons surtout d'en prendre l'habitude. Saint Jérôme, écrivant à la vierge Ustoche, lui défend le vin comme le venin de la chasteté. Je vous exhorte aussi de tout mon cœur à avoir une horreur extrême du tabac ; plusieurs, à notre grand regret, ont eu trop de soumission à l'ordonnance des médecins pour en user ! Grâces à Dieu, les bonnes Filles de la Charité de M. Vincent et de Mlle Legras n'ont point encore pris ce maudit usage du monde. Fuyons aussi l'oisiveté, comme la mère de tous les vices, et surtout celui de l'impureté ; occupons-nous toujours utilement pour le service des pauvres, et n'oublions jamais le compte qu'il nous faudra rendre du temps mal employé.

Pour l'obéissance, mes chères Sœurs, vous savez qu'elle est le nerf et le soutien de notre Communauté ; nous voyons avec douleur que plusieurs en négligent la pratique, surtout nos jeunes Sœurs, qui, n'étant pas bien persuadées de leurs obligations, cessent d'obéir sitôt qu'elles en ont fait le vœu, ne voulant plus demeurer dans les lieux, avec les personnes et dans les emplois où la Providence les a placées, ce qui fait gémir les Supéiieurs, voyant que de tels sujets ne sont capables

que de troubler le bon ordre de la Communauté, comme nous l'a prédit M. Vincent dans ses Conférences : dès que l'obéissance, dit-il, ne sera plus parmi vous, adieu la pauvre Charité ; elle est morte, il en faut faire les obsèques. **[181]**

Que vous dirai-je, mes chères Sœurs, sur le vœu de stabilité dans le service des pauvres malades ! Est-ce la foi, la religion, l'amour de Dieu et du prochain qui en font la base ? N'oublions jamais, pour nous encourager dans les difficultés qui en sont inséparables, ces paroles de NotreSeigneur : Ce que vous ferez au moindre des miens, je le tiens fait à moi-même, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR JULIENNE JOUVIN,

SUPÉRIEURE.

Maximes de Jésus Christ.- Maximes du monde. - De l'usage du tabac.

Paris, 1er Mars 1725.

MES CHÈRES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Pour réparer et couvrir toutes les fautes passées, et pour n'y plus récidiver, évitons les maximes du monde gâté et corrompu, et méditons et suivons celles de Notre-Seigneur qui sont toutes différentes et opposées. Ce sera par nos œuvres que l'on connaîtra le modèle que nous imitons. Or, mes chères Sœurs, les maximes de notre Seigneur Jésus-Christ portent à l'humilité, à la Charité, à la pauvreté, à la mortification, et en un mot, à renoncer continuellement à soi-même, et à porter la croix jusqu'à la mort ; celles du monde, au contraire, portent à mener une vie molle et commode autant qu'on le peut, selon son état, à éviter tout ce qui humilie, et ce qui est opposé à l'inclination et à la passion dominante sur lesquelles nous sommes toujours ingénieuses à nous flatter et à nous tromper nousmêmes, sous prétexte qu'il n'y a point de mal, et que d'autres, plus austères et plus régulières que nous, le font sans scrupule. Par exemple, mes chères Sœurs, d'où vient que plusieurs d'entre nous se laissent aller à user de tabac, sans permission, ce qu'on avait peine autrefois à tolérer aux personnes les plus rustiques d'humeur et d'emploi : la coutume que tout le monde en a pris a-t-elle justifié cet abus ? Non, mes chères Sœurs, au contraire ; elle ne fait que nous prouver que c'est la passion qui a mis en usage cette sensualité et mondanité sous lesquelles sont renfermées bien des misères. Rien donc de si ridicule que de voir de pauvres Filles de la Charité se livrer à cette sensualité d'une façon si nouvelle et si scandaleuse ; je loue Dieu mille et mille fois d'avoir jusqu'à présent préservé nos meilleurs sujets de cette contagion, et le prie de tout mon cœur, par les entrailles de sa miséricorde, de faire la grâce à celles qui sont dans ce dérangement de se reconnaître et de se corriger, car autrement elles se rendraient impropres pour le service des pauvres et de la Communauté ; et qu'on n'allègue point des raisons d'infirmités, car celles qui s'en servent sont plus infirmes que les autres ; nos preMmières Sœurs ne s'en sont jamais servies, non plus que nos bonnes anciennes, qui ont été partout à édification et à bonne odeur ; je ne prétends pas dire que l'usage du tabac par lui-même soit un péché ; mais il est certainement parmi nous la source de beaucoup de fautes et de péchés contre la pauvreté, contre la modestie ; il inspire de la hardiesse, de la liberté, de l'imprudence, de la témérité, et grand nombre de fautes très-opposées à la sainteté de l'état auquel Dieu nous a appelées ; et s'il est supportable dans des soldats, il ne convient nullement

à des vierges chrétiennes, épouses de Jésus-Christ, mères de ses enfants et servantes de ses pauvres membres affligés. J'aurais plusieurs autres choses à vous dire, mes chères Sœurs ; mais permettez que je vous renvoie aux circulaires de nos bonnes Mères et anciennes Supérieures, que nous devons lire au moins deux fois l'an, savoir : au commencement de l'année et aux approches de l'Assomption : nous y trouverons plusieurs avis et moyens pour nous avancer dans la perfection de notre état, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR JULIENNE JOUVIN,

SUPÉRIEURE.

Exactitude à lire les circulaires et à suivre les avis des Supérieurs. - Bien choisir et bien éprouver les Postulantes. - Qualités nécessaires en elles.- Souffrir pour expier nos péchés.

Paris, ler Mars 1726.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Nous apprenons avec douleur que les lectures des circulaires des Supérieurs et Supérieures [182] sont très-négligées dans quelques-unes de nos Maisons, et qu'on n'a pas assez d'estime pour les avis qui viennent des Supérieurs, parce qu'ils condamnent les défauts auxquels nous sommes sujettes ; nous espérons de la bonté de Dieu qu'elle nous fera la grâce de mieux faire et de rentrer dans cet esprit d'humilité, de charité et de simplicité, qui ont toujours fait et feront toujours le caractère et le bonheur des bonnes et vraies Filles de la Charité, au lieu que les esprits fiers et indépendants, qui traitent de bagatelles et de petitesses d'esprit les maximes et les pratiques de la Communauté, sont peu édifiantes au dedans et au dehors et le nombre en est petit, grâces à Dieu, mais il y en a toujours trop ; prions-le sans cesse de le diminuer et de verser de plus en plus ses grâces sur cette pauvre et nombreuse Communauté, qui est demandée de tous côtés à cause de la misère des pauvres qui est presque générale.

Je vous prie, mes chères Sœurs, de bien examiner les Postulantes avant de nous les proposer, et de les bien éprouver avant de nous les envoyer, afin de ne les pas exposer au renvoi ; il faut qu'elles sachent lire suffisamment et un peu écrire, qu'elles soient jeunes, fortes, de bonne santé et de taille raisonnable, d'un bon caractère d'esprit et de famille sans tache, etc. Quoique nous en ayons à présent bon nombre au séminaire, celles qui seront bien disposées, et qui auront un fond de piété et bonne vocation, y seront toujours bien venues, mais point de preneuses de tabac, je vous en prie, à moins qu'elles n'y veuillent renoncer pour toujours. Qu'elles soient laborieuses et d'un bon cœur pour les pauvres ; car les fainéantes et les filles qui aiment leurs commodités et leurs aises font plus de mal que de bien dans les Communautés avec leurs particularités en nourriture, en habits et en linge fin, etc. Nous ne prétendons pas, en disant ceci, que les vraies infirmes n'aient leurs petits soulagements, mais que ce soit toujours selon les Règles, et non autrement. Au reste, mes chères Sœurs, que d'infirmités passagères le courage et l'amour de Dieu et des pauvres font surmonter ! Ne faut-il pas souffrir et payer pour nos péchés dans cette vie ou dans l'autre ? Nous avons, outre nos petites peines, de belles occasions en main dans la triste situation où se trouvent les pauvres. Tâchons en bonnes Mères, tendres et charitables, de les aider à se sanctifier ; adoucissons leurs

maux : premièrement, en priant beaucoup pour eux ?, deuxièmement, en leur procurant tous les secours que nous pourrons auprès des riches ; troisièmement, en leur rendant nos services de tout le cœur, trop heureuses de mourir pour eux et d'être les victimes de la charité, ainsi que plusieurs de nos Sœurs l'ont été et le sont encore tous les jours, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR JULIENNE JOUVIN,

SUPÉRIEURE.

Craindre d'être rejetées du nombre des épouses de Jésus-Christ. - Une Fille qui ne fait pas ses vœux après cinq ans d'épreuves ne peut être gardée. - Nos vœux obligent comme les solennels. - Lire les Règles et surtout celles sur les vœux.

Paris, ler Mars 1727.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Vous savez que dans l'ancienne loi les victimes que l'on offrait devaient être pures et sans taches ; si nous désirons que notre sacrifice nouveau soit plus agréable à sa divine Majesté, il faut nous y préparer par quelques jours de retraite, examinant à la faveur des lumières de l'Esprit saint dans l'oraison les taches de notre pauvre âme, les bien laver dans le bain salutaire d'une sincère et amoureuse pénitence, accompagnée du bon propos de plutôt mourir que de manquer à l'acquit de nos devoirs. Que de grâces, mes chères Sœurs, les âmes bien disposées recevront en ce grand jour ! Tâchons d'être du nombre des fidèles épouses de Notre-Seigneur, et prenons garde de ne rien faire qui déroge à une si noble alliance, de crainte d'être rejetées comme des vierges folles, ce qui serait pour nous le comble de tous les malheurs. Profitons du triste exemple de quelques-unes qui se sont séparées de nous, n'ayant pas fait assez d'état des saints vœux, et ayant manqué de les renouveler (quoiqu'elles en eussent demandé et **[183]** obtenu la permission) ; elles ont été emportées par la force de la tentation à laquelle elles se sont exposées par leurs fautes, qu'elles ont reconnues, mais trop tard, Dieu leur ayant retiré ses grâces et les ayant expulsées de la compagnie de ses épouses, dans le temps même que les Supérieurs les croyaient de bonne foi, et faisaient tous leurs efforts pour les y conserver.

Vous n'ignorez pas, mes chères Sœurs, qu'une Fille sans vœux après cinq années d'épreuves, n'a que le nom et l'habit de Fille de la Charité, et qu'elle est comme morte spirituellement, ne participant plus aux bonnes œuvres qui se font dans la Communauté ; elle ne peut donner ni recevoir aucun suffrage, ni être mise en office, ni en conduite légitimement, en un mot c'est un membre estropié qui ne peut profiter pour lui, et nuit beaucoup aux autres. Dieu nous veuille préserver de tels sujets, dont le salut est en si grand danger ! et pour empêcher qu'aucune y tombe, M. Bonnet, notre très-honoré Père, et tout notre conseil, sommes bien résolus de ne point garder de Filles volontaires, qui seraient capables de faire périr la Communauté, et de détruire les grands biens qu'il plaît à la divine bonté de faire par les vraies Filles de la Charité ! Tâchons, mes chères Sœurs, d'en être du nombre, gardons nos Règles et nos vœux, et n'entrons pas dans le sens de quelques unes mal instruites, qui ne comprennent pas que quoique nos Règles n'obligent pas sous peine de péché, et que nos vœux soient simples, il nous est impossible de bien garder les commandements de Dieu, si l'on ne garde pas les Règle de l'état où il nous a appelées, et que nos

vœux, quoiqu'ils ne soient pas solennels, obligent également étant faits à Dieu, et quoique nous ne les fassions que pour un temps, nous devons être dans la disposition de les faire pour toute la vie, s'il nous était permis ; autrement nous nous tromperions nous-mêmes, nous tromperions la Communauté et ferions injure à Dieu, qui mérite d'être aimé en tout temps. Soyons à lui de tout le cœur, mes chères sœurs, et le servons le plus parfaitement qu'il nous sera possible ; méditons sans cesse sur la vie humble et laborieuse de notre Seigneur Jésus-Christ, que sa pauvreté et son obéissance nous servent de modèles, surtout ayons le cœur pur et dégagé de l'affection de toutes créatures, afin d'avoir un jour le bonheur de voir et de posséder Dieu dans l'éternité.

Lisons souvent et attentivement nos Règles, surtout les quatre chapitres qui traitent des saints vœux, c'est sur quoi nous serons jugées à l'heure de la mort. Hélas, mes chères Sœurs, que nous penserons bien différemment dans ce moment de ce que nous faisons à présent ! prévenons les troubles qu'une conscience alarmée peu ressentir ; faisons tout le bien qui nous est possible, et ne disons jamais c'est assez. Imitons notre divin chef, en portant de bonne grâce et amoureusement les petites portions qu'il nous fera de sa croix ; un moment d'affliction produira en nous un poids immense de gloire qui ne finira jamais, dit le saint apôtre. Si nous étions bien persuadées du mérite des souffrances, nous craindrions de manquer d'occasions, et refuser de souffrir ce n'est pas aimer véritablement Jésus-Christ, qui nous a aimées plus que la vie, puisqu'il l'a donnée pour nous. Hélas, nous n'avons peut-être encore fait que peu d'actions dignes de lui, commençons donc, dès aujourd'hui et tout à l'heure, à l'aimer tendrement, courageusement et constamment, et que rien ne soit capable de nous séparer de lui, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR JULIENNE JOUVIN,

SUPÉRIEURE.

Que notre amour pour Dieu soit effectif. - Travaillons à nous faire quittes de toute imperfection.- Obéissance aveugle à Dieu, aux Règles et aux Supérieurs.

Paris, 1er Mars 1728.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

0 l'heureux jour pour nous, que celui auquel nous nous consacrons à Dieu par un si saint engagement ! Son amour étant si grand à notre égard, ne devons-nous pas nous donner à lui sans aucune réserve ni restriction, et ne serait-ce pas une chose monstrueuse que de préférer encore les créatures **[184]** au créateur ? Toutes choses nous annoncent que Dieu nous aime : aimons-le donc aussi d'un amour de préférence et plus effecfif qu'affectif, qui se fasse remarquer par notre conduite journalière ; il faut qu'un chacun y reconnaisse que nous participons à l'humilité et à la pauvreté de NotreSeigneur et que nous nous bornons volontiers au seul nécessaire pour la nourriture et le vêtement, selon nos anciens usages. Plus nous excellerons dans la sainte pratique de la pauvreté, plus nos richesses spirituelles seront grandes.

Pour bien garder le vœu de chasteté, il en faut souvent demander à Dieu la grâce et être amies de la mortification. Ceux, dit le saint apôtre, qui sont du parti de Jésus-Christ, ont crucifié leur chair avec toutes ses convoitises. Evitons, mes chères Sœurs, toutes sortes de péchés, quelque légers

qu'ils nous paraissent, et travaillons efficacement à nous faire quittes de toute attache aux moindres imperfections, persuadées que nous devons être que, malgré toute notre assiduité à les détruire, il nous en restera encore beaucoup que nous ne reconnaîtrons qu'à la mort ; n'épargnons rien pour nous en procurer une heureuse, mourons tous les jours à tout ce qui n'est point Dieu.

Pour accomplir parfaitement notre vœu d'obéissance, il faut que tout soit soumis en nous à la loi de Dieu, à nos saintes Règles et aux ordres de nos Supérieurs, agissant toujours par le motif d'un amour généreux et constant. Efforcons-nous, mes chères Sœurs, d'entrer dans ces heureuses dispositions, et pour lors l'obéissance n'aura que de l'agrément pour nous et nous jouirons d'une paix inaltérable dans tous les lieux, dans tous les emplois et avec toutes les personnes où la providence nous placera. Faisons de bonne grâce tous les frais nécessaires pour acquérir un si grand trésor ; tenons-nous toujours bien près de Dieu par la pureté de conscience et par la droiture de nos intentions ; conservons entre nous l'union et le cordial support ; ayons aussi pour les pauvres, nos chers maîtres, des entrailles maternelles, compatissantes et bienfaisantes, selon notre petit pouvoir ; demandons ardemment ses grâces à Notre-Seigneur, les unes pour les autres, avec la persévérance finale, afin de pouvoir gagner la couronne de vie, qui doit être le but de tous nos vœux.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR JULIENNE JOUVIN,

SUPÉRIEURE.

Pour qui aime Dieu rien ne coûte. - Aimer les offices humbles.
- L'obéissance donne du prix à tout.

Paris, ler Mars 1729.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Posons bien sous les yeux de Dieu nos grandes obligations envers son infinie bonté, et n'épargnons rien pour les bien remplir ; soyons fidèles dans les petites choses comme dans les grandes, afin de n'être pas privées des grâces attachées à chacune de nos actions. Nous devons être saintement avares de ses grâces, étant les seuls biens dignes de notre ambition et sans lesquels nous ne pouvons plaire à Notre-Seigneur ; aimons-le solidement et rien ne nous coûtera à son service ; plus nous souffrirons, plus nous désirerons de souffrir. Etant le propre de l'amour de conformer l'amante à l'objet aimé, et de l'y transformer autant qu'il est possible, nous devons, mes chères Sœurs, tendre sans cesse à la perfection de cet amour ; et pour y parvenir méditons souvent et pratiquons soigneusement ces belles paroles de nos Règles : Elles n'auront attache à aucune chose créée, etc., nous en servant comme d'un glaive pour retrancher en notre intérieur et de notre extérieur tout ce qui tient de la créature et qui met obstacle à notre vraie paix et parfaite union avec Dieu, dont le bon plaisir doit borner tous nos désirs.

Entrons dans la pratique de notre vœu de pauvreté, demeurant, pour l'amour de Notre-Seigneur et à son exemple, dans les lieux peu commodes et mortifiants à la nature ; faisons avec soin et affection les offices humbles et laborieux, par-là nous acquerrons et conserverons la pureté du cœur, qui se trouve en danger dans les lieux et les emplois, qui flattent l'orgueil et l'amour-propre.

Le vœu d'obéissance met celles qui le gardent fidèlement à l'abri de beaucoup d'écueils, et donne un prix infini à toutes leurs actions ; soyons, mes chères Sœurs, dans une sainte émulation entre **[185]** nous, à qui deviendra la plus fervente dans l'ohservance de nos Règles et de nos vœux ; prenons-les de temps en temps pour sujet de méditation, humilions-nous de nos fautes passées, et reconnaissons devant Dieu notre aveuglement et notre insensibilité pour le vrai bien de nos âmes. Rendons à sa divine Majesté amour pour amour : c'est ainsi qu'on l'adore en esprit et en vérité, comme nous y oblige le premier de ses commandements ; sans cet amour nous serons malheureuses en ce monde-ci et dans l'autre, puisqu'il est certain que celles qui n'auront pas aimé Dieu sur la terre, ne le posséderont jamais dans le Ciel. Je vous invite, mes chères Sœurs, à cette école de l'amour divin, où nous apprendrons tous nos devoirs envers Dieu et les pauvres, et à vivre cordialement entre nous, surtout avec celles de nos Sœurs qui nous paraissent les plus opposées à nos inclinations, ainsi que la Règle nous l'ordonne.

Pour nous animer à le faire, lisons souvent le treizième chapitre de la première épître de saint Paul aux Corinthiens ; nous y verrons les effets que doit produire en nos cœurs la vraie charité, vertu qui fait dans le Ciel les délices des bienheureux, et sur la terre le paradis anticipé des âmes où elle règne souverainement.

Continuons, mes chères Sœurs, de prier pour la paix de l'Eglise, et n'entrons que par nos prières dans les affaires du temps, ainsi que la charité et la prudence nous l'ordonnent ; soyons toujours unies et parfaitement soumises au Saint-Siége, à l'exemple des personnes sages et bien éclairées, et Dieu nous bénira. Tel a été l'esprit de M. Vincent, notre très-honoré Père, et de Mlle Legras, notre vénérable Mère, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR JULIENNE JOUVIN,

SUPÉRIEURE.

Moyens d'être fidèles à ses vœux. - On pèche en enfreignant les Règles. - De la paix intérieure.

Paris, le 1er Mars 1730.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

...Faisons attention que plus on fait une chose, et mieux on la doit faire, et que nos obligations envers Dieu se multipliant avec nos années, nous devons tâcher d'y satisfaire en redoublant notre amour et notre reconnaissance ; amour et reconnaissance, que nous ne pouvons mieux lui témoigner que par notre fidélité à remplir tous les devoirs de notre saint état ; demandons-lui sans cesse cette grâce sans crainte de lui être importunes ; aimons l'oraison et la lecture des bons et anciens livres usités dans la Communauté depuis son commencement, et surtout nos Règles dans la pratique desquelles est renfermée toute l'économie de notre perfection et de notre salut éternel ; ne cherchons point à nous tromper nous-mêmes, en nous flattant qu'on peut enfreindre les Règles et les vœux sans pécher, nous oubliant que c'est un grand mal de ne pas faire le bien que Dieu veut de nous, et pour l'exécution duquel sa bonté nous fournit tous les moyens nécessaires sans obligation de sa part et sans aucun mérite de la nôtre.

Répondons, mes chères Sœurs, à ses bienfaits par un entier dévouement de tout notre être, et que dorénavant nous ne perdions plus de vue ce divin objet à qui nous devons seul tout notre amour ; satisfaisons de bonne grâce à une dette qui nous est également avantageuse et glorieuse, et ce sera le moyen d'être toujours contentes, et de parvenir à une paix parfaite, que toutes semblent désirer, mais que peu de personnes possèdent, la faisant consister dans des choses frivoles.

Je vous la souhaite, mes chères Sœurs, de tout mon cœur cette paix, premièrement, avec Dieu, par l'union de vos volontés avec la sienne tout aimable ; deuxièmement, avec le prochain, lui rendant à cet effet tout ce que vous lui devez par justice et par charité ; et troisièmement, enfin, avec vous-mêmes, tenant toujours vos passions soumises à la raison et dépendantes de la sainte loi de Dieu...

Vous savez, mes chères Sœurs, que chacune ne recueillera que ce qu'elle aura semé ; occupons-nous bien de cette vérité, elle nous soutiendra dans la pratique de la vertu, et nous en fera surmonter les difficultés, etc. **[186]**

CIRCULAIRE DE MA SŒUR PASQUE CARLIER,

SUPÉRIEURE.

On ne remplit pas le vœu de pauvreté en ne s'épargnant rien. - Ce qui flatte les sens est ennemi de la pureté. - Ne pas coucher ensemble. - S'abstenir des promenades, courses, etc. - Ne pas demander de changement avec importunité ou menace. - Ne pas soigner les riches.

Paris, ler Mars 1731.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Nous, n'ignorons pas que par notre vœu de pauvreté nous nous proposons de vivre dans un total dépouillement de toutes les choses créées ; aussi doit-il nous paraître juste que notre cœur, qui n'est fait que pour Dieu, mette tout son bien et ses richesses en lui seul, et se fasse un vrai plaisir de mépriser toutes les choses de ce monde pour imiter plus librement la sainte pauvreté de Jésus-Christ son divin Epoux ; et plût à son infinie bonté de nous bien ouvrir les yeux à cette vérité, que nous nous épargnerions de peines, que nous éviterions de fautes, et que nous acquerrions de mérites, si nous étions assez généreuses pour nous rendre fidèles à tout ce qui nous est prescrit par nos saintes Règles sur cette sainte vertu ; mais vous l'avouerai-je, mes très-chères Sœurs, à notre grande confusion, un très-petit nombre font état de cet esprit de pauvreté ; on se procure avec soin toutes les petites douceurs et commodités dont on se persuade avoir besoin, et bien plus amplement qu'on ne les aurait jamais eues dans le monde ; puis on se flatte de garder le vœu de pauvreté, en quoi nous nous trompons lourdement, ne devant pas espérer que Dieu nous tienne compte d'une vertu qui n'est que dans notre idée, et dont notre conduite nous fait éprouver tout le contraire, ce qui nous éloigne en même temps des dispositions qui nous sont nécessaires pour bien garder notre vœu de chasteté, sa conservation dépendant beaucoup de l'attention que nous apportons à nous priver des satisfactions et commodités de la vie ; les souffrances, l'obéissance, l'humilité, la mortification et l'observance de nos saintes Règles sont les bonnes murailles qui nous aident à conserver ce riche trésor. Ayant été appelées aux noces virginales de l'Agneau immaculé, nous devons donner avec

grande délicatesse de conscience tout notre amour à ce cher et divin Epoux, qui, étant la pureté même, n'aime rien tant que les âmes qui possèdent cette sainte vertu, laquelle est ennemie de tout ce qui flatte les sens, des manières trop libres et enjouées, même entre nous, de ces amitiés particulières qui font qu'on ne se nomme plus Sœur, mais seulement Manon, Margot, Jeanneton, etc. ; on couche ensemble quelquefois, et l'on passe bien du temps dans des entretiens tout-à-fait inutiles, et souvent très-préjudiciables à notre sainte vocation ; cette vertu est encore fort opposée à toutes curiosités, et par conséquent, mes trèschères Sœurs, bien opposée à toutes les courses et promenades que plusieurs d'entre vous rendent fréquentes, et s'exposent par ce moyen à commettre de très-grandes fautes contre leur vœu de chasteté ; celui de pauvreté y est encore endommagé par les dépenses extraordinaires qu'on est obligé de faire, aussi bien que celui d'obéissance, comme il est aisé de le voir par nos saintes Règles qui nous marquent si expressément que nous nous devons entièrement et tout notre temps au service des pauvres ; mais, comme on néglige la lecture de ces mêmes Règles, l'on s'apprivoise presque sans s'en apercevoir à toutes les fautes qui leur sont opposées.

L'on ne se fait point de scrupule de demander son changement des lieux où l'on est, en se choisissant les maisons où l'on veut être ; on les demande aux Supérieurs avec tant d'empressement, qu'on les assure de ne les pas laisser en repos jusqu'à ce qu'ils aient accordé ce qu'on leur demande ; quelques-unes menacent de s'en revenir sans ordre, et d'autres de quitter la Compagnie ; ce nombre de Filles volontaires à ce point n'est pas grand par la miséricorde de Dieu ; mais nous pouvons dire qu'il l'est encore trop, et que celles qui sont dans de semblables dispositions ne sont pas dignes de la grâce des saints vœux, si elles ne sont bien résolues de changer de sentiment, ce que je de **[187]** mande à Notre-Seigneur pour elles, afin que leurs sacrifices lui soient agréables, et qu'elles vivent ensuite dans la dépendance et la soumission auxquelles elles s'engagent par leur vœu d'obéissance ; et pour en faciliter la pratique, nous enjoignons à toutes nos Sœurs, maîtresses d'école et autres qui gardent de l'argent en leur particulier, de le remettre, aussitôt la présente lue, entre les mains de leurs Sœurs Servantes, pour ne l'employer qu'avec la permission et pour les besoins de leurs offices.

Nous prions encore nos Sœurs chargées de la conduite de tenir ferme à ce qu'aucune de nos Sœurs ne saigne, panse et médicamente les personnes riches dans les endroits où il y a des chirurgiens établis, afin de ne pas donner sujet à ces personnes de se plaindre, comme plusieurs ont fait avec raison, ce qui nous met en danger de nous voir privées de rendre ces bons services aux pauvres par les défenses que l'on nous en pourrait faire, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR PASQUE CARLIER,

SUPÉRIEURE.

Bonheur des Filles de la Charité. - Marques d'une vraie Fille de Charité. - L'humilité aide à pratiquer la pauvreté. - N'avoir d'attache qu'à Notre-Seigneur. - Laisser les nouvelles du monde. - Nos Règles représentent la volonté de Dieu. - En servant les pauvres nous servons Jésus--Christ.

Paris, ler Février 1732.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Ne cessons de rendre grâce à la miséricorde de Dieu de nous avoir choisies et appelées à un état si saint, dans lequel nous avons abondamment les moyens de nous sanctifier, si nous voulons nous rendre fidèles à nos promesses et garder nos saintes Règles, ainsi que notre bienheureux Père nous l'a recommandé ; nous ne serons reconnues pour ses vraies Filles, qu'autant que nous prendrons soin de nous conserver dans l'esprit d'humilité, de simplicité et de charité, lequel nous facilitera la pratique de nos vœux : l° Mes chères Sœurs, une âme humble, bien persuadée de son néant, ne s'approprie rien, se contente de peu, et par conséquent est bien éloignée de murmurer, lorsque quelque chose même nécessaire lui manque ; lisons le chapitre second de nos saintes Règles, touchant notre vœu de pauvreté, nous y trouverons mieux qu'en aucun livre jusqu'où doit aller notre esprit de pauvreté, que nous acquerrions sans peine si nous avions bien celui d'humilité ; mais, par un malheur que nous ne saurions trop déplorer, quelques-unes de. nous se dérangent extraordinairement en ces points, non seulement on veut toutes les choses nécessaires, mais on les veut en quantité, tout ce qu'il y a de plus beau ne l'est pas trop pour quelques-unes d'entre nous, je dis quelques-unes, mes très chères Sœurs, car nous avons encore grand nombre de bonnes Filles de la Charité qui vivent selon ce premier esprit, qui se feraient grande conscience d'avoir la moindre chose dans leurs Maisons ou pour leur particulier qui ne ressentit l'esprit de pauvreté ; aussi sont-elles la bonne odeur de Notre-Seigneur et le soutien de notre Compagnie ; ce sont des vierges sages, lesquelles s'étant toutes dévouées à l'Epoux céleste, mettent toutes leurs richesses à se dépouiller de toutes les choses d'ici-bas, pour ne se remplir que de Dieu et de l'accomplissement de sa divine volonté, qui leur est parfaitement connue par nos saintes Règles et par nos vœux dont elles étudient continuellement les pratiques ; de telles Filles, mes chères Sœurs, remplissent bien les devoirs de leur vœu de chasteté, n'ayant rien qui puisse flatter la vanité et la sensualité ; elles rejettent facilement les moindres idées contraires à cette sainte vertu ; lorsqu'elles se présentent, elles sont à édification au prochain par leur modestie et retenue dans leurs manières et leurs paroles ; toujours occupées, elles ne trouvent de temps que pour le service de leurs pauvres, et jamais pour s'entretenir, soit au dehors, ou au dedans, de leurs Maisons, de toutes les nouvelles du monde où elles n'habitent que par nécessité, et par conséquent, elles ignorent tout ce qui s'y passe.

Ce sont ces mêmes Filles qui nous adoucissent **[188]** le poids de la conduite, en demeurant avec soumission dans les lieux où la Providence les a placées, persuadées qu'elles ont fait vœu pour obéir, et non pour faire obéir leurs Supérieurs, et que partout nous devons porter notre croix, que les plus grandes ne proviennent souvent que de notre peu de vertu, et qu'ordinairement, celles qui se plaignent le plus fort, sont celles qui exercent davantage, qu'enfin, mes très-chères Sœurs, nous étant données à Dieu d'une manière particulière, et étant dans sa Maison en qualité d'enfants et d'épouses, nous devons comme bonnes Filles nous soumettre au meilleur de tous les Pères, dans les petites épreuves où il plait à sa bonté de nous faire passer ; et comme épouses nous conformer à notre divin Epoux, souffrant volontiers tout ce qui se présente puisqu'il nous en a donné l'exemple, et que nous ne serons reconnues du Père éternel à l'heure de notre mort, qu'autant que nous aurons travaillé pendant la vie à nous conformer au modèle qu'il nous en avait donné.

Vous pensez bien, mes chères Sœurs, que toutes celles qui se montrent si courageuses dans la pratique de ces trois vœux, sont bien éloignées de chanceler dans leur saint état ; elles en connaissent trop la grandeur pour entretenir en leurs esprits la moindre pensée d'inconstance ; elles se livrent de tout leur cœur au service des pauvres, dans la personne desquels elles regardent continuellement Notre-Seigneur, s'estiment heureuses de pouvoir par les services les plus humiliants, donner à Dieu quelques faibles marques de la reconnaissance qu'elles ont à sa miséricorde de les avoir préférées à tant d'autres, dont elles craignent toujours ne pas assez parfaitement remplit les places.

Tâchons, mes chères Sœurs, que ce soit là notre conduite, et que celles qui s'en reconnaissent éloignées entrent en confusion d'avoir tant perdu de grâces et de mérites par leurs fautes, en ne se voulant pas faire les violences nécessaires pour se rendre telles que leurs engagements le demandaient, et que Dieu leur fera voir au moment de leur mort, qu'elles pouvaient parvenir avec le secours de sa grâce à une grande perfection, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR PASQUE CARLIER,

SUPÉRIEURE.

La fidélité aux vœux nous obtient les grâces de Dieu. - Il faut se contenter de ce que donne la Communauté. - Soin de conserver la pureté. - Comment se conservent l'humilité, la simplicité, la charité. - Obéir aux Supérieurs et non s'en faire obéir. - Jésus-Christ est dans les pauvres, etc.

Paris, 18 Février 1733.

MES CHÈRES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

. . . Nos vœux sont les plus courts et les plus sûrs moyens dont nous puissions nous servir pour plaire à Dieu, l'engager à nous départir ses grâces et ses bénédictions, avec le secours desquelles nous remplirons bien toutes les heures, les jours et les années de notre vie qui est si courte, et dont le temps nous devrait être extrêmement précieux, nous y examinant sans cesse sur le profit que nous faisons de tant de moyens de salut que nous avons entre les mains, sur le fruit que nous retirons de l'approche des sacrements, de nos lectures, oraisons et bonnes œuvres du matin au soir, lesquelles nous devons craindre de faire par routine, habitude, humeur, plutôt que dans cette vue de plaire à Dieu, de satisfaire à nos devoirs, et enfin de mériter la vie éternelle ; c'est néanmoins, mes chères Sœurs, ce que nous devrions faire, et ce que nous ferions en effet si nous gardions bien nos vœux ; la rénovation que vous en demandez, et que notre très-honoré Père nous accorde avec sa bonté ordinaire, est un nouveau nœud que nous ajoutons au premier que nous avons fait, lequel nous doit unir plus intimement à notre divin Epoux, que nous nous devons trouver obligées d'imiter dans sa pauvreté, en nous retranchant toutes superfluités, toutes bagatelles auxquelles notre cœur s'attache, et notre esprit s'amuse plus que nous n'aurions fait dans le monde à des choses plus considérables, en sorte, mes très-chères Sœurs, que nous soyons toujours contentes de ce que la Communauté nous donne, et que nous ne désirions jamais rien avoir de particulier, nous souvenant de cette béatitude : Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux est à eux. Si nous nous occupons bien des richesses que notre Père cé **[189]** leste nous promet, nous nous priverons sans peines de toutes celles que le monde peut nous offrir, et nous nous tiendrons bien étroitement à ce que notre vœu et nos saintes Règles nous prescrivent sur cet article.

Quant à notre vœu de chasteté, nous devons toujours craindre de n'être pas assez sur nos gardes pour conserver ce précieux trésor, et ne pas donner occasion au prochain de nous soupçonner des moindres fautes opposées à cette retenue, cette sagesse, cet air recueilli que nous devons conserver au milieu de nos emplois les plus dissipants ; à quoi nous nous habituerons facilement, si nous lisons bien nos oraisons, que trous soyons attentives aux lectures spirituelles, que nous fuyions avec soin les moindres amitiés particulières, lesquelles sont en quelques-unes de nous une source de fautes et d'imperfections, dont elles feront un jour une rigoureuse pénitence dans le purgatoire, s'il plaît à Dieu leur faire miséricorde. Persuadons-nous, mes chères Sœurs, que les peines que nous trouvons à la pratique des vertus d'humilité, de simplicité, de charité et de douceur, ne proviennent que de notre peu de fidélité et de ferveur à nos exercices spirituels, et surtout à l'oraison, ainsi que notre très-honoré Père nous le marque dans sa lettre du 12 juillet de l'année dernière, dont je désire que vous fissiez souvent lecture pour vous animer à rendre votre travail utile à vos âmes, vous en

acquittant sous les yeux de Dieu avec un vrai désir de lui plaire et de nous remplir de son amour ; lorsque nous en serons animées, son joug nous sera toujours doux et léger, nous n'apporterons plus tant de raisons pour nous excuser de ce que nos Supérieurs demandent de nous, mais plutôt nous ferons gloire d'imiter notre divin Epoux qui s'est rendu obéissant pour notre amour jusqu'à la mort de la croix ; c'est donc, mes très-chères Sœurs, nous bien éloigner de son imitation, que de ne vouloir faire que ce qui est de notre choix, ou du goût de notre amour-propre, de prescrire à nos Supérieurs les lieux et les personnes avec lesquelles nous estimons que nous serons bien, et, en un mot, vouloir tout le contraire de ce que les personnes chargées de notre conduite, veulent et demandent de nous. N'est-ce pas se moquer de Dieu que de lui faire vœu d'obéissance, et de faire sa propre volonté du matin au soir ? C'est à quoi celles qui commettent cette faute ne font pas assez d'attention, non plus qu'aux peines qu'elles se procurent dès cette vie, ne pouvant goûter aucune paix et n'en donnant point aux autres auxquelles elles fournissent de continuels sujets d'exercice et de sanctification, sans pouvoir se promettre de se sanctifier elles-mêmes.

Pour ce qui est de notre quatrième vœu du service des pauvres, il ne faut pour nous en bien acquitter, que nous remplir des vues de la foi ; regardant toujours Notre-Seigneur en la personne des pauvres, nous les servirons avec grand respect, humilité, douceur et vraie compassion avec joie et reconnaissance envers Dieu de nous fournir si abondamment les bonnes occasions de nous acquitter de nos dettes envers sa divine Majesté, et de lui donner des preuves assurées de notre amour, en supportant constamment et généreusement toutes les difficultés qui se rencontrent dans le continuel travail que demande le service du prochain, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR PASQUE CARLIER,

SUPÉRIEURE.

En faisant les vœux se donner à Dieu sans réserve. - Les vœu nous mettent dans l'heureuse nécessité de faire le bien. - Motif de travailler à notre perfection.

Paris, ler Mars 1734.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Il n'y a rien de plus grand, que de nous consacrer à Dieu par les saints vœux ; c'est un sacrifice nouveau que nous avons le bonheur de faire tous les ans, qui lui est très-agréable si nous y apportons les dispositions nécessaires, c'est-à-dire si nous nous donnons sans réserve à sa divine Majesté ; plusieurs en apparence se consacrent à Dieu, mais peu s'y donnent parfaitement, et c'est ce que nous devons extrêmement craindre.

2° Nos vœux relèvent infiniment le mérite de **[190]** toutes nos actions ; ce qui fait dire à saint Augustin Ah ! mes chères Sœurs ! qu'il nous est important de comprendre les grandes miséricordes de Dieu sur nous, les dangers évidents dont il nous a préservées en nous appelant et nous donnant l'inspiration de nous consacrer à lui dans la Communauté ! mais en même temps comprenons bien l'obligation que nous avons de correspondre aux desseins amoureux de notre bon Dieu, regardons d'où nous sommes sorties, et où nous sommes entrées ; si nous comprenions bien

que nous sommes sorties du siècle corrompu, et que nous sommes entrées dans une école de sainteté et de vertu, nous nous étudierions sans cesse à nous rendre parfaites, ne devant espérer notre sanctification qu'autant que nous y travaillerons ; pour nous y encourager, mes chères Sœurs, rappelons souvent dans notre cœur les premiers mouvements de grâce que Dieu y excita quand nous avons commencé de nous donner à lui, et que nous lui avons fait nos premiers vœux : quel était pour lors notre dessein ? Sans doute que nous étions toutes résolues de renoncer à nous-mêmes et à tout ce que nous avions de plus cher au monde pour ne vivre plus que pour Dieu ; c'est aussi ce que nous lui avons promis, et c'est ce qu'il attend de nous pour donner une récompense éternelle, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR PASQUE CARLIER,

SUPÉRIEURE.

Ne désirer autre chose que Dieu. - La chasteté nous rend semblables aux Anges. - Outre la chasteté du corps, il y a aussi celle de l'âme. - Moyens de les garder. - Quand nous faisons notre volonté nous faisons le mal. - Notre obéissance console nos Supérieurs.

Paris, 1er Mars 1735.

MES CHERES S0EURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... La pratique de nos vœux est pour nous une source de grands avantages. En effet, quel trésor ne renferme pas la pauvreté dont nous faisons profession ! elle est le fondement de la perfection des personnes consacrées à Dieu ; c'est par elle qu'une âme se détache des fragiles biens du siècle, qu'elle s'estime heureuse de n'y rien posséder en propre, et de n'y rien désirer, sachant bien que Dieu, son unique trésor, est dans le Ciel. Heureuses donc les Filles de la Charité, dont la sainte pauvreté affranchit l'esprit de toutes les sollicitudes du monde, et préserve leur cœur de toutes ses épines ; heureuses celles qui, véritablement pauvres d'esprit, se contentent toujours de ce que la Communauté leur donne, et qui, n'ayant d'attache à rien, ne craignent point qu'on leur enlève ce qui est à leur usage ; celles-là peuvent se glorifier avec humilité, non en elles-mêmes, mais en Dieu, de garder fidèlement leurs vœux, de ne désirer au Ciel, ni sur la terre, autre chose que Dieu, et d'être vérilablement libres, puisqu'elles ne tiennent à rien qu'on puisse leur ôter. Quel bonheur pour elles de n'être point occupées de mille bagatelles dont on voit souvent les personnes du siècle éprises, et quelquefois même entre les personnes de Communauté ; celles qui, oubliant qu'elles ont renoncé à de plus considérables, pour se donner à Dieu, lui dérobent une partie de leur cœur par l'attache puérile et injuste qu'elles ont à des riens.

Vous n'ignorez pas, mes chères Sœurs, l'importance infinie de notre vœu de chasteté, sa grande étendue et son extrême délicatesse, s'il est permis de parler ainsi ; son importance est fondée sur l'excellence et les prérogatives de cette aimable vertu, qui est si fort au-dessus de la faiblesse humaine que, dans l'ancien Testament, les exemples en sont très-rares ; que, dans le nouveau, Jésus-Christ s'est contenté d'y exhorter en la représentant comme très-élevée, très-difficile, et par conséquent très-glorieuse. En effet, elle nous rend semblables aux Anges, et de plus, saint Paul nous apprend qu'elle nous donne moyen de nous occuper uniquement des choses du Seigneur et de

ce que nous devons faire pour plaire à Dieu. Son étendue ne comprend pas seulement [191] le corps et les sens extérieurs auxquels elle interdit toutes complaisances pour les plaisirs défendus, mais elle embrasse encore les facultés intérieures, la mémoire, l'entendement, l'imagination, la volonté dont elle bannit absolument toute pensée, tout souvenir, toute représentation, tout désir tant soit peu dangereux ; enfin, son extrême délicatesse se reconnaît à la facilité qu'il y a de la blesser ; car que faut-il pour cela ? un coup-d'œil imprudent, une parole indiscrète, un geste, ou une contenance moins grave, une pensée ou un désir désavoué trop mollement.

Continuez donc, mes chères Sœurs, à veiller exactement sur tout votre extérieur et votre intérieur, et ne permettez jamais que votre cœur soit possédé du désir de plaire à d'autres qu'à Dieu, ou même embarrassé par aucune liaison trop tendre, ou trop particulière avec celles de vos compagnes pour qui leurs bonnes qualités vous donneraient plus d'inclination ; mais surtout si nous voulons être pures, soyons humbles, et menons une vie laborieuse et mortifiée.

Quant à notre vœu d'obéissance, il suffit pour nous engager à le pratiquer exactement, de penser que c'est lui qui fait notre sûreté et la consolation de nos Supérieurs ; c'est à eux à examiner ce que Dieu demande de nous, et nous sommes assurées qu'en leur obéissant dans ce qui n'est pas manifestement péché, ni Dieu, ni les hommes, ni notre conscience, n'ont aucun juste reproche à nous faire ; nous savons, d'ailleurs, que ce n'est qu'en suivant notre propre volonté que nous avous fait tant de fautes, il est donc bien juste de renoncer à cette propre volonté pour réparer le mal que nous avons fait. Cette conduite est la consolation de nos Supérieurs à qui nous ne pouvons en donner de plus grandes que de nous laisser conduire à Dieu avec la simplicité et la docilité des enfants de l'Evangile ; au lieu qu'il serait bien triste pour eux d'être obligés de répondre de nos âmes, et de ne pouvoir pas régler notre conduite.

Je vous exhorte donc, mes très-chères Sœurs, de faire croître de plus en plus l'affection que Dieu vous a donnée pour ces trois vertus, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR PASQUE CARLIER,

SUPÉRIEURE.

Sublimité de la vocation des Filles de la Charité. - L'unique chose nécessaire est de travailler à son salut. - Si on n'a pas été entièrement à Dieu, s'humilier, etc. - De l'usage du vin.- Du jeu de cartes.

Paris, 1er Mars 1736.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Je me contente dans la présente de vous marquer simplement mes chétives pensées sur les grands avantages que nous remportons de la rénovation de nos saints vœux, lorsque nous les faisons dans le désir de glorifier Dieu et de nous perfectionner.

1° Mes chères Sœurs, nous dévouant et consacrant à Dieu par la rénovation de nos vœux, nous devenons d'une façon particulière les Filles du Père céleste, les épouses de son Fils, Notre-Seigneur, les temples et les sanctuaires du Saint-Esprit qui habite en nous, et par cette habitation nous enrichit et nous comble de ses grâces et de ses précieux dons.

2° Les grâces que nous recevons par la rénovation de nos vœux sont de nous pénétrer de la grandeur de Dieu, du néant de toutes les créatures, de la vanité des richesses, du venin des voluptés sensuelles, et que la seule chose nécessaire et à laquelle nous devons soingeusement travailler, c'est le soin de notre salut. De cette connaissance, mes très-chères Sœurs, suit nécessairement les dégoûts du monde et de toutes ses maximes, les regrets de nos péchés passés, et une ferme confiance aux miséricordes de Dieu par les mérites de Notre-Seigneur qui nous remplit de ferveur pour son service ; d'amour et de support pour nos Sœurs et pour nos pauvres, portant notre volonté à nous acquitter de tous les devoirs de notre saint état, faisant consister notre pénitence à la vie commune et au travail du service des pauvres, étant très-persuadées que tel bien que nous fassions, il nous est fort inutile pour notre salut, s'il n'est réglé par l'obéissance.

Un troisième avantage que nous retirons de **[192]** notre consécration et rénovation bien faite, c'est notre sanctification, dont la vie éternelle est la fin et l'unique but de tous nos désirs, si nous sommes à Dieu aussi parfaitement que notre consécration nous y engage : que si nous n'y avons pas encore été aussi entièrement par le passé, ainsi qu'il ne nous sera pas difficile de l'apercevoir, humilions-nous beaucoup, et prenons une ferme résolution de réparer par la rénovation prochaine toutes les fautes commises dans les précédentes, afin que, bien pénétrées de la grandeur et de l'infinie majesté du Dieu à qui nous appartenons, nous le servions avec respect, avec amour et reconnaissance de l'honneur qu'il nous fait, évitant soigneusement tout ce qui peut lui déplaire et est contraire aux promesses que nous lui faisons...

Je me trouve de nouveau obligée de vous dire avec une vraie douleur, qu'il nous revient de plusieurs endroits, qu'on fait trop facilement usage de vin, et qu'on se donne la liberté de jouer aux cartes ; nous estimons ces deux pratiques si opposées à l'état de perfection où nous nous engageons par notre consécration, et si contraire à l'esprit, que notre bienheureux Père a inspiré à nos prernières Sœurs, que nous ne feignons point de vous avertir que toutes celles qui se trouvent coupables de ces deux défauts, subiront de bonnes pénitences ; et comme les permissions que feu M. Bonnet notre très-honoré Père avait données à plusieurs pour l'usage du vin, sont finies avec lui, nous prions celles qui croient en avoir un vrai besoin de renouveler leur demande, afin que nous leur obtenions une nouvelle permission de M. notre futur Général, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR JULIENNE JOUVIN,

SUPÉRIEURE.

Garder de l'argent à l'insu des Supérieurs, Administrateurs, etc. c'est pécher. - Se mortifier pour garder la chasteté. - Vaciller dans son état, c'est faire voir qu'on ne s'est pas bien donné à Dieu.

Paris, ler Mars 1737.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Je suis obligée de vous dire que celles qui gardent de l'argent, soit à elles, soit à la Communauté ou aux pauvres, à l'insu des Supérieurs ou de MM. les administrateurs ou trésorières, pèchent grièvement, et mettent leur salut en danger ! Allons toujours droit devant Dieu, mes chères Sœurs, et devant les hommes, et nous aurons la conscience tranquille.

Pour bien garder le vœu de chasteté, il faut mener une vie mortifiée et entièrement opposée à l'esprit et aux maximes du monde, en sorte que nous puissions dire avec autant de vérité que le saint Apôtre, que nous sommes mortes à tout ce qui n'est point Dieu, et que notre vie est cachée en lui.

Le vœu d'obéissance nous oblige à une soumission et démission parfaite de notre volonté à celle de Dieu, qui nous est manifestée pas ses divins commandements, par nos saintes Règles et par nos Supérieurs, ou par ceux et celles qui nous sont donnés de leur part pour nous conduire.

Les Filles inconstantes pèchent grandement contre notre quatrième vœu de stabilité, vacillant dans leur état, et s'entretenant volontairement dans la pensée de le quitter, pour ne vouloir pas se faire les violences nécessaires, et demeurer dans le lieu, l'emploi, ou avec une Sœur pour qui elles seront devenues antipathiques, faute de courage et d'amour pour Dieu ! Lâcheté de cœur inexcusable, qui prouve certainement qu'elles ne se sont données à lui qu'en apparence, ce qui rend leur sacrifice non seulement défectueux, mais même injurieux à sa divine Majesté qui les a en horreur, et les rejette comme ceux de Caïn. Tâchons, mes très-chères Sœurs, d'imiter le juste Abel dans la sincérité de son culte et de son amour pour Dieu, qui regarda, premièrement, son cœur, et ensuite son offrande, lesquels lui furent l'un et l'autre agréables. Soyons constantes et fidèles jusqu'à la mort dans notre amour pour Dieu, et nous aurons la couronne de vie. Que la désertion des esprits fiers et hautains nous serve de préservatif, et soit un pressant motif pour nous engager à travailler à nous établir dans la solide pratique de la sainte humilité, qui nous mettra à l'abri de nos ennemis et fera disparaître nos inconstances, nous rendant **[193]** immuables autant qu'une faible créature bien unie à Dieu le peut être en ce monde, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR JULIENNE JOUVIN,

SUPÉRIEURE.

Beaucoup de Sœurs sont à édification. - Quelques-unes manquent en recevant de l'argent, faisant des présents. - D'autres en achetant des livres non en usage. - Telle n'était pas la conduite des anciennes Sœurs. - Il faut fuir les communications avec les externes, surtout prêtres. - Ne point manger chez eux. - Obéir aux Sœurs Servantes, c'est obéir à Dieu. - Des égards dus aux pauvres. - Suivre les intentions des bienfaiteurs.

Paris, ler Mars 1738.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Grâce à Dieu, bon nombre de nos Sœurs répandent une bonne odeur, et travaillent avec bénédiction, selon l'esprit de notre saint état, ce qui nous est d'une grande consolation, et nous adoucit un peu la douleur que nous causent celles qui manquent à leurs devoirs, se faisant un plan de vie conforme à leurs inclinations et passions dominantes.

1° Telles sont celles qui recoivent de leurs parents ou autres personnes de l'argent sans permission, et le gardent de même pour en disposer à leur volonté contre les vœux de pauvreté, d'obéissance, et peut-être contre celui de chasteté, en faisant des présents au dehors par inclination, etc.

2° Celles qui amassent quantité de livres non usités dans la Communauté, qui ne servent souvent qu'à dépenser de l'argent par le transport qu'il en faut faire dans les changements. Tenons-nous-en, mes chères Sœurs, à la bonne maxime de nos premières et saintes Sœurs qui se contentaient de la parole et de l'imitation de Notre-Seigneur avec une paire d'heures ; elles étaient des prodiges de vertus, et notre bon Dieu les enrichissait de ses grâces dans cette pauvreté évangélique. Si nous désirons les suivre dans la gloire qu'elles ont le bonheur de posséder, imitons-les dans leurs vertus, surtout dans la pratique de l'humilité qui les a fait aimer de Dieu et de tout le monde. Soyons Filles d'oraison, et nous serons bien savantes ; ayant sans cesse devant les yeux les infinies perfections de Dieu, nous l'aimerons sans mesure, et toutes nos pensées, paroles et actions en seront autant d'actes. Enfin tout parlera en nous le langage de l'amour divin.

3° Soyons ennemies de toute visite ou courses inutiles ; surtout, mes chères Sœurs, point de conversations avec aucun ecclésiastique, quelque saints qu'ils paraissent ; usons à leur égard des sages précautions marquées dans nos Règles ; celles qui ne le font pas s'en trouvent mal ; et plût à Dieu que nous n'en eussions pas tant d'exemples ! Je prie mes Sœurs, qui partagent avec nous la conduite, d'écarter d'elles et de leurs compagnes tous entretiens non nécessaires avec les personnes de ce caractère, et de ne jamais boire ni manger chez les personnes externes, surtout qu'aucune n'use de vin ni d'autres liqueurs semblables, sans une permission nouvelle de M. Couty notre très-honoré Père, l'eau ou la tisane devant nous suffire, ainsi qu'à celles qui nous ont précédées, qui ont regardé le vin comme le venin de la sainte pureté et l'ennemi de la mortification, hors l'extrême caducité de l'âge.

4° Quelques-unes ont manqué d'obéissance à leurs Sœurs Servantes, ignorant que c'est à Notre-Seigneur que s'adresse l'honneur ou le mépris que nous leur portons. Méditons, mes chères Sœurs, sur la parfaite soumission que notre divin Sauveur a eue aux ordres de son Père, à ceux de Marie et de Joseph, et aux Juifs même qui l'ont fait mourir, nous adoucirons par ce souvenir le joug de la sainte obéissance, et renoncerons volontiers à notre propre volonté.

5° On manque de respect et de douceur envers les pauvres malades et autres, leur parlant avec hauteur, leur reprochant leurs défauts avec aigreur, au lieu de leur être de bonnes et tendres mères toujours prêtes à les soulager et consoler dans leurs besoins autant qu'il est possible. Souvenons-nous, mes chères Sœurs, que c'est à Notre-Seigneur que nous rendons service, et qu'il **[194]** nous traitera comme nous les aurons traités. Que deviendront à son jugement ces cœurs durs et insensibles aux gémissements du pauvre, lorsque le souverain Juge les condamnera aux flammes éternelles ? Pour éviter ce malheur, ranimons notre foi, notre amour pour Dieu et ses pauvres membres affligés, humilions-nous beaucoup du passé, et tâchons qu'ils deviennent nos avocats et non pas nos juges.

Nous exhortons les Sœurs Servantes à suivre exactement les intentions des bienfaiteurs en la distribution des aumônes ; et les Sœurs compagnes de leur remettre toutes celles qu'elles toucheront, en leur disant les intentions desdits bienfaiteurs. Surtout, mes chères Sœurs, point de sommes en réserve ; la Providence a des fonds inépuisables, n'en arrêtons pas le cours par une fausse prudence, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR JULIENNE JOUVIN,

SUPÉRIEURE.

Union entre Sœurs. - Amour pour les pauvres.

Paris, 19 Mai 1739.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Tâchons de faire revivre parmi nous, l'union des premiers chrétiens, qui n'avaient tous qu'un cœur et qu'une âme ; je vous demande cette grâce de la part de notre Seigneur Jésus-Christ, notre Epoux, et d'avoir pour les pauvres des entrailles vraiment maternelles ; dans les jours calamiteux, dans lesquels grand nombre meurent de misère, et s'il nous est du tout impossible de la soulager, prions pour le salut de leurs âmes, agissons à leur égard comme Notre-Seigneur l'a fait au nôtre : vous savez, mes chères Sœurs, qu'il a prié, veillé, et est mort par amour pour nous ; mourons courageusement en exerçant la charité, et ne disant jamais c'est assez, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR JULIENNE JOUVIN,

SUPÉRIEURE.

On gagne tout en se donnant à Dieu. - Le monde même se moque d'une Fille affectée dans ses habits. - Le bon emploi du temps est nécessaire pour le salut. - Vouloir faire sa volonté dans la Communauté, autant valait-il rester dans le monde. - Les Filles qui ne se trouvent jamais bien où on les met sont en danger de perdre leur vocation.

Paris, 25 Février 1740.

MES TRES-CHÈRES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Si nous aimons véritablement notre divin Epoux comme nous y sommes obligées, nous lui en donnerons des marques, par le détachement de nous-mêmes et de tous nos intérêts ; faisons-lui généreusement ce sacrifice, mes chères Sœurs, nous perdrons très-peu et gagnerons beaucoup. Que ce ne soit plus nous qui vivions, mais que Jésus seul vive en nous ; faisons tous nos efforts pour obtenir de sa bonté la grâce de n'agir que par les mouvements de son Esprit saint ; qu'il dirige nos pensées, nos paroles et nos actions : telle devrait être notre conduite si nous étions ce que nous devons être, et c'est ce que ne font pas celles :

Premièrement, qui ne veulent manquer de rien pour le vivre et le vêtement, recherchant ce qui flatte leur sensualité, aimant le linge fin, les habits neufs, et n'en portant qu'avec peine de vieux et rapiécés ; ce qui est très-opposé à l'esprit de pauvreté, et peu édifiant dans une Fille de la Charité : si c'est pour plaire au monde, nous nous trompons fort, mes chères Sœurs, car tout corrompu qu'il est, il ne nous estime qu'autant qu'il suppose en nous de la vertu, et a un souverain mépris pour les personnes de Communauté trop affectées dans leurs habits et manières d'agir. Le véritable amour pour Notre-Seigneur porte à l'imiter dans la pratique de la sainte pauvreté et de toutes les autres vertus dont il nous a donné de si grands exemples pendant le cours de sa vie divinement humaine. **[195]**

Deuxièmement, nous continuons à vous recommander la fuite du monde et de ses maudites maximes, et d'éviter les entretiens inutiles avec les externes, et même avec les Prêtres ou Religieux,

hors les cas de nécessité absolue, et couper court selon la Règle, afin de ne pas dérober aux pauvres un temps qui leur appartient. Persuadons-nous bien, mes chères Sœurs, que notre salut dépend entièrement du bon emploi du temps : c'est ce qui a fait les saints, c'est par ce moyen que nos chères Sœurs qui nous ont précédées se sont procuré l'entrée dans le Ciel ; si nous désirons avoir le même bonheur, marchons sur leurs traces, et nous y arriverons avec l'aide de Dieu.

Troisièmement, c'est pécher contre le vœu d'obéissance de recevoir de l'argent et d'en disposer sans permission des Supérieurs, d'écrire des lettres furtives et d'en recevoir de même, etc. Toutes fautes très-considérables et très-opposées à la perfection que Dieu demande de nous : pour vivre dela sorte, il fallait demeurer dans le monde plutôt que d'entrer dans une Communauté dans laquelle on ne se sauvera pas ; en y vivant en volontaire, on dévient un sujet d'exercice et de mauvaise édification à ceux et à celles qui ont connaissance d'une si pauvre conduite qui mène infailliblement à une mauvaise fin, après la perte de la vocation, ainsi que l'expérience nous en fournit de temps en temps de tristes exemples.

Quatrièmement, contre le vœu de stabilité, pèchent celles qui se nourrissent d'inconstance dans notre état et demandent avec entêtement à changer de lieux ou d'emploi faute de patience et de mortification, sans avoir égard à la dépense qu'elles causent aux pauvres ou à la Communauté qui est bien maltraitée pour la grâce qu'elle leur a faite en les y recevant : de tels sujets ne méritent nulle confiance de notre part, n'étant ni à Dieu ni à leur état, dont sa bonté les chassera tôt ou tard ; évitons ce malheur, mes chères Sœurs, estimons et conservons précieusement la grâce de notre vocation, remplissons-en toutes les obligations, ce sera le moyen d'obtenir de notre bon Dieu la persévérance finale, et de devenir dès ce monde l'objet de ses divines complaisances ; je vous avoue, mes chères Sœurs, que j'en ai une très-grande, en pensant aux bonnes Filles de la Charité qui sont parmi nous ; je baise en esprit avec autant de respect et de dévotion leurs pieds et leurs mains que j'aurais pu faire ceux des saints martyrs qui ont répandu leur sang pour la confession de la foi ; elles sont des victimes de là charité qui les consume par son ardeur, et les fera renaître de leur cendre comme des phénix pour ne plus mourir, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR JULIENNE JOUVIN,

SUPÉRIFURE.

Excellence de nos vœux. - Bonne préparation à leur renouvellement. - Il ne faut pas avoir plus de deux habits.

Paris, ler Mars 1741.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Vous savez, que nous sommes créées pour le Ciel, il faut donc tendre continuellement à cette noble fin, en prenant tous les moyens d'y parvenir ; entre lesquels la fidélité à nos vœux en est un très-excellent, renfermant dans sa perfection l'observance des commandements de Dieu, des conseils évangéliques et les règles de notre état ; estimons donc autant qu'il est en nous la grâce de notre vocation, remplissons-en exactement toutes les obligations ; c'est par-là que nous témoignerons à Dieu notre parfaite reconnaissance et la sincérité de notre amour ; surtout, souvenons-nous que celui qu'il nous a porté est un amour de préférence, sans aucun mérite de notre

part, nous lui devons le réciproque et ne pouvons lui refuser sans commettre la plus énorme de toutes les infidélités ; gémissons dans l'amerturne de nos cœurs, mes chères Sœurs, sur celles dont nous sommes coupables ; le reste de nos jours serait trop court pour **[196]** les expier, si l'amour divin n'était pas le motif de notre pénitence qui serait infructueuse sans son secours ; mettons tout en œuvre pour nous bien disposer à notre rénovation, faisant les lectures propres à nous en bien instruire, sans négliger celles des Règles et circulaires ; prenons tour à tour quelques jours de retraite, sans nous absenter du service de nos pauvres, qui loin de nous dissiper nous unit à Dieu, si nous travaillons pour lui et avec lui ; faisons de bonnes revues, accompagnées d'une vraie douleur du passé et d'un ferme propos pour l'avenir ; ainsi préparées, prononçons nos vœux comme si c'était la première et la dernière fois de notre vie (ce qui arrivera sans doute à plusieurs et peut-être à moi la première), unissons-les à ceux que Notre-Seigneur a faits pour nous à Dieu son Père, et à ceux de la très-sainte Vierge notre bonne Mère, qui sera toujours favorable aux bonnes Filles de la Charité qui auront été de dignes épouses de son cher Fils, ce que ne sont pas celles qui se livrent à l'esprit de propriété au préjudice du vœu de pauvreté qu'elles ont fait, ayant jusqu'à trois habits sous le spécieux prétexte d'économies. Nous prions instamment nos Sœurs chargées de la conduite, de se borner et leurs compagnes à deux, et que chacune se fasse une loi d'user ses vieux habits qu'on doit rapiécer proprement sans les donner aux pauvres, ou les jeter dans un coin de grenier, ce qui ne serait pas seulement opposé à la sainte pauvreté, mais encore à la ressemblance que nous devons avoir avec notre divin Epoux, auquel seul nous devons désirer de plaire dans toutes nos actions. Ayons une extrême horreur de toute affectation ; imitons de plus près qu'il nous sera possible notre bon Maître, surtout dans son obéissance qui a été sans borne, l'ayant pratiquée même à l'égard des bourreaux qui l'ont fait mourir ; soyons constantes dans notre vocation pour l'accomplissement de notre quatrième vœu. Si nous sommes tout à Dieu, rien ne pourra nous en séparer, et loin que les peines nous ébranlent, elles nous affermiront dans son amour qui se perfectionne dans les épreuves, et s'il refuse de souffrir, il n'est pas véritable, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR JULIENNE JOUVIN.

SUPÉRIEURE.

Fuir les maximes du monde. - Des Filles qui n'ont de la charité que le nom. - Quelques qualités des Postulantes.

Paris ler Février 1742.

MES TRÈS-CHÈRES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Gémissons sur nos fautes passées, et les réparons, par un amour ardent et constant, qui réponde à celui que Dieu le père nous a témoigné en nous donnant son Fils unique et bien-aimé ; conservons le trésor des grâces que ce cher Fils nous a méritées au prix de son précieux sang, afin que nous puissions dire avec le saint Apôtre, que nous ne les avons pas reçues en vain. Ayons une horreur extrême de l'esprit et des maudites maximes du monde, si nous voulons plaire à Notre-Seigneur, et devenir un même esprit avec lui ; ne pensons, ne parlons et n'agissons que par ce divin Esprit ; c'est ainsi que se comportent les vierges sages et prudentes, en attendant l'arrivée du divin Epoux, qui ne tardera pas à venir au-devant d'elles pour les introduire dans ses tabernacles éternels : mais prenons

garde, mes chères Sœurs, qu'il n'y en ait parmi nous de folles, qui n'ayant que le nom et l'habit de la Charité n'y auront jamais d'entrée ; ces Filles, dis-je, qui ne pratiquent les Règles et les vœux qu'en ce qui ne leur coûte pas beaucoup ; qui ne veulent des emplois et des lieux que ceux qui favorisent leur amour-propre, cherchant à plaire au monde et à elles-mêmes. Plaignons de tels sujets qui se rendent à charge partout, et peu utiles aux pauvres.

Nous vous prions, mes chères Sœurs, de bien examiner les Postulantes qui se présentent à vous : premièrement, sur leur famille et sur leur santé ; deuxièmement, qu'elles aient deux bons yeux et les jambes bien saines (nous avons été obligées d'en renvoyer en arrivant qui les avaient en mauvais état) ; troisièmement, dire leur nom, âge, leur savoir faire, si elles savent lire et écrire, surtout un bon fonds de piété et de sagesse ; quatriè [197] mement, leur trousseau suivant leur moyen et l'argent de même ; du moins de quoi venir et s'en retourner en cas de besoin, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE-ANNE BONNEJOYE,

SUPÉRIEURE.

Que tout notre être soit à Dieu. - Des biens patrimoniaux. - Les compagnes doivent dire aux Sœurs Servantes ce qu'elles reçoivent, et les intentions des bienfaiteurs. - La retraite est l'asile de l'innocence et de la paix. - Il ne faut point s'occuper des nouvelles du dehors. - Fuir la médisance. - Soumission aux Administrateurs.

Paris, 1er Mars 1743.

MES CHÈRES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Donnons-nous sans réserve à Notre-Seigneur, puisqu'il n'en a mise aucune à notre égard dans la communication de ses précieux dons ; estimons-les tous, et lui demandons sans cesse celui de son divin amour, afin qu'il consume et détruise entièrement en nous, ce qui pourrait mettre des bornes à l'étendue de son empire et y entretenir celui de nos passions ; que notre plus forte désormais soit celle de plaire à ce céleste Epoux. Aimons-le de tout notre cœur, faisons en sorte que nos désirs, nos affections et nos attaches n'aient que lui pour objet ; que notre esprit se tourne vers lui, que notre âme et ses facultés lui soient consacrées ; que notre extérieur aussi bien que l'intérieur lui soient dévoués, et qu'enfin tout ce qui nous compose s'efforce de lui marquer la sincérité et l'étendue de l'amour que nous lui portons, et comme nos œuvres en feront la preuve, appliquons-nous, mes chères Sœurs, à les rendre conformes à nos obligations, remplissons celles que notre saint état nous impose, ce sera par cette assiduité que nous deviendrons les objets des complaisances de notre divin Epoux, et qu'étant véritablement et entièrement à lui, nous pourrons espérer qu'il sera tout à nous ; pour mériter ce bien, soyons constantes dans la pratique exacte des promesses que nos saints vœux renferment :

Premièrement, celui de pauvreté nous oblige à nous contenter du simple nécessaire que la Communatité nous accorde, et il nous défend tout acte de propriété quoiqu'en choses légères, en matière de vœux il n'y a rien de petit ; vous ne pouvez, mes très-chères Sœurs, recevoir ni disposer de la plus modique somme à l'insu de vos Sœurs Servantes qui ne doivent vous le permettre qu'après en avoir obtenu elles-mêmes la permission des Supérieurs, j'entends pour ce qui concerne vos biens patrimoniaux, etc., qui vous est offert pour vos besoins personnels, car pour ce qui

regarde ce qui est destiné pour les pauvres, c'est à elles à vous en prescrire la distribution, et à vous à leur déclarer l'intention des bienfaiteurs s'ils s'adressent à vous ; plusieurs particulières se prévalent de ces petites distinctions qui ne leur sont point dues, elles disposent sans scrupule de ce qui leur est confié, et font un semblable usage des petits présents qu'elles reçoivent, oubliant que cette conduite indépendante et volontaire les rend criminelles aux yeux de Notre-Seigneur, et anéantit le mérite de leurs bonnes œuvres, que cet esprit de propriété leur ravit ; au nom de Dieu, mes très-chères Sœurs, évitons cet écueil où plusieurs font naufrage ; quittons tout et nous trouverons tout ; imitons Jésus-Christ dans sa pauvreté en renonçant comme lui non-seulement à la possession fragile et passagère des faux biens de cette vie, mais encore au désir d'en faire la moindre destination contraire à nos devoirs.

Le vœu de chasteté nous oblige à fuir le monde que nous ne verrons sans péril que lorsque la charité nous y obligera ; sans cette sauve-garde son commerce sera toujours pernicieux à notre âme, et peut être la cause de sa perte éternelle. Aimons la retraite, mes chères Sœurs, comme l'asile de l'innocence et de la paix ; bannissons de nos familles le récit dangereux de ce qui se passe au dehors ; c'est ce que ne font pas celles qui ne paraissent appliquées qu'à apprendre et débiter des nouvelles de toutes espèces ; on se plaît à examiner et censurer la conduite des autres et à s'en entretenir ; de cette démangeaison procède une infinité de fautes contraires à la charité et à la bienséance qui convient à des vierges consacrées à Dieu ; on traite trop librement de certaines ma **[198]** tières qu'une prudente et sage réserve devrait nous faire supprimer. Prenez-y garde, mes très-chères Sœurs : la bouche parle de l'abondance du cœur ; si les nôtres sont à Notre-Seigneur, il fera le plus ordinaire sujet de nos conversations ; nous n'en trouverons même d'agréables que celles où il aura toute la part. Vous savez à quoi nous engage le vœu d'obéissance pratiqué exactement par plusieurs d'entre nous, qui font par cet endroit notre consolation ; mais il se trouve des caractères revêches qui nous affligent par leurs esprits indépendants, qui semblent ne connaître de règle que celle que leur prescrit leur propre volonté ; livrées qu'elles sont à un si mauvais guide, elles s'égarent et s'exposent à mille dangers : un abîme en attire un autre ; craignons, mes chères Sœurs, celui que notre propre volonté nous creusera comme le plus dangereux dans lequel nous puissions tomber. Je prie nos chères Sœurs, qui partagent avec nous le soin de la conduite, de se soumettre à celles de MM. les administrateurs en tout ce qui regarde le temporel des Maisons qu'elles habitent, puisqu'en faisant le contraire on cause des dérangements bien difficiles à réparer. Bornons-nous uniquement à soigner nos pauvres, pour accomplir le vœu que nous en avons fait ; si nous sommes obligées de solliciter leurs besoins auprès des personnes qui doivent y pourvoir, que ce soit humblement, avec cette sainte douceur et dépendance qui convient à notre état, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE-ANNE BONNEJOYE,

SUPÉRIEURE.

L'usage du vin, des liqueurs et du tabac a été défendu par plusieurs Supérieurs. - Dieu veut régner seul dans notre cœur. - Les œuvres faites contre l'obéissance sont rejetées de Dieu.

Paris, 1er Février 1744.

MES CHÈRES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

1° On continue de se mettre au hasard de commettre une infinité de fautes contre notre vœu de chasteté, en négligeant de pratiquer la mortification intérieure et extérieure qui en est la défense ; l'usage du vin sans permission et des liqueurs devient commun en quelques-unes de nos familles, et un très-grand nombre prennent celui du tabac, quoiqu'on n'ignore pas que son usage nous soit interdit, et que notre saint instituteur, qui nous exhorte si souvent à la privation de toute sensualité, n'eût condamné fortement celle-ci, qui est si dangereuse dans ses suites ; ses successeurs de tout temps se sont déclarés contre cette pernicieuse habitude, ainsi qu'on le peut voir dans les Conférences de M. Bonnet, d'heureuse mémoire, et dans la circulaire de ma Sœur Julienne Jouvin, en 1725. Vous y trouverez, mes chères Sœurs, les fautes dans lesquelles tombent toutes celles qui font usage de cette poudre, encore que la plupart disent la prendre par remède ; l'expérience nous prouve qu'elles sont les plus infirmes et toutes les plus sensuelles. Au nom de Dieu, mes chères Sœurs, travaillez à la destruction de ce défaut, et soyez fidèles à éviter de vous répandre au dehors, sans une vraie nécessité ; souvenez-vous que vous portez vos trésors dans des vases fragiles ; qu'il ne suffit pas, pour les conserver, de vous éloigner des occasions manifestes de le perdre, mais qu'il faut encore observer cette vigilance perpétuelle, qui nous fera découvrir que ce n'est pas seulement dans ce siècle corrompu que se trouvent les écueils de l'innocence, mais que notre propre cœur les contient ; qu'il ne faut qu'un épanchement mal réglé de ce cœur vers la créature, qu'une légère attache entretenue, etc., pour lui procurer insensiblement l'indignation de ce Dieu saint, pur et jaloux, qui ne souffre aucun partage, et qui exige avec justice que nous lui réservions en entier ce même cœur qui lui a tant coûté, et qu'il a seul droit de posséder ; nous ne pouvons nous promettre de paix solide qu'en nous livrant sans réserve à celui qui nous a créés pour lui ; veillons sans cesse, mes très-chères Sœurs, mais prions également ; séparons-nous de tout ce qui ressent l'amusement, les maximes, les pratiques et l'esprit du monde ; soyons humbles, réservées, toujours en garde sur nous-mêmes ; respectons nos corps comme des sanctuaires de la Divinité, et **[199]** nous deviendrons des victimes dignes d'être favorablement reçues de la divine Majesté.

2°. L'obéissance est aussi très-négligée ; on suit en toutes rencontres les mouvements de sa propre volonté dont on fait sa principale règle ; on reçoit, on donne, sans daigner demander permission ; cette pratique si sainte et si respectable, qui a toujours été familière aux plus grands saints, passe aujourd'hui pour une minutie qui ne convient qu'à de petits esprits scrupuleux ; car tel est le titre injustement imposé à celles d'entre nous qui font profession ouverte de régularité ; on s'étourdit volontairement sur les obligations étroites du vœu d'obéissance, dont néanmoins la plus légère infraction nous rend désagréables à Dieu, qui condamne et rejette les meilleures œuvres, lorsqu'elles ne sont point animées et réglées par cette sainte vertu, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE-ANNE BONNEJOYE,

SUPÉRIEURE.

La pratique de la pauvreté procure un bien indicible. - Des liaisons innocentes d'abord dégénèrent souvent. - Le travail auprès des pauvres et les entretiens avec Dieu procurent plus de contentement que tous les plaisirs du monde. - Imitons la modestie de Jésus-Christ. - On ne doit pas seulement obéir quand la chose plait.

Paris, 1er Mars 1745.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

L'heureux jour de la rénovation de nos vœux est enfin arrivé ; ils nous sont accordés par monsieur notre très-honoré Père. Cette grâce nous fournit de nouveaux motifs de reconnaissance et d'attachement pour Notre-Seigneur. Hâtons-nous, mes chères Sœurs, de lui en donner des marques, en fortifiant de bon cœur les sacrés liens qui nous unissent à lui. Bénissons-le de ce qu'il a rompu ceux qui nous retenaient au monde : offrons-lui unanimement ce sacrifice de louanges qui est dû à sa souveraine Majesté, pour tous les bienfaits dont elle nous a comblées. Rendons-nous dignes, par la sainteté de notre vie, de publier à jamais, dans la société des Saints, les bienfaits dont Dieu nous a comblées. Tel sera l'heureux sort des bonnes Filles de la Charité, qui toujours fidèles à ce qui nous est prescrit par nos Règles et par nos vœux, font leur principale étude de s'en acquitter et de ne rien négliger pour que la grâce de Dieu ne soit pas infructueuse en elles. Voilà ce qui devrait se vérifier en nous toutes, et ce qui ne se trouve pas dans celles, 1° qui se laissent dominer par l'amour et la recherche des commodités superflues de la vie, contre le vœu de pauvreté, dont elles ne connaissent que le nom ; conduite qui les prive des précieux avantages inséparables de cette vertu évangélique, qui renferme dans sa pratique des trésors cachés, des sources de consolations ineffables, inconnues aux âmes attachées à la terre, mais bien comprises de celles qui, après avoir tout quitté et tout abandonné pour Notre-Seigneur, l'ont choisi pour leur unique partage, et se sont rendues dignes de devenir en quelque façon le lien et les plus tendres objets de ses divines complaisances.

2° Nous avons toujours sujet de vous recommander la pratique du vœu de chasteté, et de nous plaindre de la négligence de plusieurs dans l'usage des moyens propres à l'observer parfaitement. Mille vaines complaisances vous entraînent au dehors, on s'y permet des parties de promenades sous prétexte de délassement : par même principe, on fait des visites inutiles, on forme des liaisons trop humaines avec les externes, des prêtres et des Religieux. On se persuade que la piété et la probité de ces différentes personnes mettent à l'abri de tout danger, et on oublie volontiers qu'ici bas la sainteté n'est pas inaltérable, que les premiers motifs qu'on s'était proposés dégénèrent avec le temps de leur innocence, et qu'enfin des chutes déplorables n'ont été précédées que de tels amusements. Evitons-les, mes chères Sœurs, avec assiduité ; soyons toujours occupées, à l'exemple de Jésus-Christ, de ce qui regarde le service de notre Père céleste et des pauvres, ses plus chers enfants. Tâchons de passer nos jours dans une sainte alternative des œuvres de charité et de la prière ; donnons à celle-ci tous les moments qui sont à notre disposition. Oh ! que nous y serions exactes si nous connaissions les **[200]** dons de Dieu, et combien leur suavité surpasse toutes les vaines satisfactions du siècle ! Un instant passé aux pieds de Notre-Seigneur serait préféré à tout autre plaisir. Nous y éprouverions que les larmes répandues en sa sainte présence et produites par son amour, ont des charmes plus doux et plus puissants que tous ceux qui accompagnent les joies du monde ; le divin Maître serait l'objet de toute notre tendresse : lui seul nous paraitrait beau, parfait et aimable ; ses grandeurs et ses miséricordes deviendraient la plus douce occupation de nos esprits et de nos cœurs. Nous apprendrions aisément à si bien contracter l'habitude de la plus sévère modestie, que nos regards, nos paroles, nos démarches et toutes nos façons d'agir en seraient une expression. Travaillons, mes chères Sœurs, à nous conformer à ces saintes maximes, si nous désirons imiter de plus près Notre-Seigneur, et mériter qu'on puisse dire de nous avec proportion ce qui a été dit, qu'il sortait de lui une vertu qui guérissait les malades qui l'approchaient. Si nous n'opérons pas de tels prodiges, nous en produirons d'autres également propres à glorifier Dieu, en tenant cette vertueuse conduite, qui contribuera à notre salut éternel et à celui de plusieurs par l'édifiant exemple que nous leur donnerons.

3° L'obéissance dont l'excellence et la nécessité sont si bien connues, devient plus que jamais négligée. C'est un joug qu'on secoue sans remords, pour peu qu'il paraisse pesant. Son mérite est oublié, sa pratique ne subsiste aujourd'hui que dans les circonstances où elle a du rapport avec l'inclination naturelle. Tout est sacrifié à celle-ci. Nous avons la douleur de trouver des Filles entêtées et rebelles, de qui il faut étudier le penchant et le suivre par ménagement pour leur faible

vertu, qui refuse la plus légère contrainte. On s'éloigne de tout ce qui est opposé à l'humeur et au caractère, sans respect pour la Providence ; si ses ordres nous associent avec des esprits difficiles, on s'en délivre par importunité. Il faut à présent consulter les inférieures dans ce qu'on a droit d'en désirer, elles l'exigent par leur conduite funeste à elles-mêmes, et bien affligeante pour ceux à qui Dieu en a confié le principal soin. Il arrive aussi qu'on se rend propriétaires, sans permission, de certaines sommes d'argent dont on dispose à son gré. Craignons, mes chères Sœurs, pour ces pauvres Filles, qui, après s'être engagées à ne se rien réserver, retiennent ce qu'il ne leur est plus permis de garder ; si elles sont épargnées en cette vie, ce n'est que pour être plus rigoureusement châtiées en l'autre.

4° Nulle d'entre nous n'ignore les engagements de notre quatrième vœu, mais nous avons toutes de puissants motifs de nous humilier de notre indolence à remplir des devoirs si importants, après avoir paru si ferventes, quand il a été question de les contracter. Gémissons donc du ralentissement de notre ferveur : faisons tout ce qu'il faut pour la renouveler, en sorte que la terre de notre âme ne produise désormais que les fruits de la grâce et de la plus excellente charité, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE-ANNE BONNEJOYE,

SUPÉRIEURE.

Ne soupirons qu'après les biens du Ciel. - Veillons à ce que notre cœur soit pour Dieu seul. - Aimons la retraite, c'est notre arche de Noé. - Obéissons d'esprit, de jugement, et en tout. - C'est la volonté propre qui a créé l'enfer. - Soigner l'âme et le corps des malades.

Paris, 1er Mars 1746

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

. .. . . Méditons l'étendue de nos saints vœux, dans le dessein de les remplir désormais avec la plus exacte fidélité.

1° Par le vœu de pauvreté nous renonçons aux biens de ce monde.... Ceux du Ciel sont les seuls dignes de nos soins. La terre n'a rien qui mérite nos recherches. Gémissons, mes chères Sœurs, de la triste nécessité où nous sommes d'y habiter. Soupirons sans cesse après notre délivrance. Commençons de l'opérer en vivant en véritables exilées de la céleste patrie, qui ne trouvent de plaisir que dans ce qui leur en rappelle le souvenir.

2° Notre mortification doit être perpétuelle, **[201]** pour bien conserver le précieux trésor de la chasteté ; nous le portons dans des vases fragiles. Environnées d'occasions périlleuses, il faut que notre vigilance soit continuelle, que, nous défiant de nous-mêmes, nous ayons sans cesse recours à Notre-Seigneur de qui nous devons attendre notre secours. Pour nous en rendre dignes, mes chères Sœurs, ne nous contentons pas d'aimer cette vertu qui lui est si chère, de nous abstenir de tout acte extérieur capable de la blesser. Portons plus loin notre fidélité, qu'elle aille même jusqu'à la délicatesse ; en ce genre, nous ne pouvons excéder. Joignons à la modestie la plus exemplaire et à la réserve la plus constante, un égal soin d'observer les affections de nos cœurs, pour en bannir toutes celles dont Dieu ne serait pas le principe et la fin. Songeons que ce cœur, qui est la plus noble portion de notre être, est aussi celle que Dieu se réserve spécialement. C'est le sanctuaire où il

veut habiter, l'autel où il prétend que nous entretenions sans interruption le feu de son saint amour, le temple sacré où nous devons avoir avec lui un commerce perpétuel. Ne nous privons pas, mes chères Sœurs, de ces avantages si glorieux et si estimables. Travaillons, au contraire, à nous les assurer par une union intime avec notre divin Epoux. Fortifions-la cette union, en nous rendant fidèles à l'approche des sacrements, à la prière, au silence, et à la retraite dont nous devons conserver l'esprit au milieu des occupations les plus dissipantes. Obligées souvent de traiter avec le monde, tout méchant qu'il est, il ne nous nuira point tant que nous ne le verrons que lorsque la charité nous y contraindra. Cette règle nous mettra à l'abri des périls dont il est le centre. Imitons à son égard la colombe dans sa première sortie de l'arche. Elle y revint promptement, parce que la terre, couverte d'eau et de cadavres, n'était pas un séjour propre à son repos. N'en cherchons pas non plus, mes chères Sœurs, dans ce siècle corrompu. C'est à regret que nous devons y paraître, et toujours avec l'inclination d'un prompt retour dans nos Maisons, pour y réparer aux pieds de Notre-Seigneur le déchet que notre ferveur pourrait avoir reçu au dehors, pour nous y purifier des légères souillures que nous y avons contractées, et pour bénir sa miséricorde de nous avoir séparées de cette Babylone, en nous appelant à lui par une bonté spéciale, et en nous conservant par sa toute-puissante protection.

3° L'obéissance, pour être bien pratiquée, doit être accompagnée de la soumission de l'esprit et du jugement dans la prompte exécution de ce qui nous est prescrit. Il faut aussi qu'elle soit universelle. Nous ne sommes pas exposées à recevoir des ordres contraires à ceux de Dieu ; ce serait le seul cas où notre résistance pourrait lui plaire : hors de cette circonstance, notre docilité doit être sans bornes et sans acception des personnes. Craignons, mes chères Sœurs, d'être coupables à cet égard. On veut obéir, on convient de cette nécessité, mais nous mettons dans notre obéissance des limites qui la rendent défectueuse ; trop semblables en cela à Saül, nous épargnons les victimes qui nous sont chères, sous des prétextes spécieux, et cette réserve injurieuse à Dieu qui n'en veut point dans nos sacrifices, nous attire son indignation, et devient pour plusieurs la principale cause de leur désertion de la Compagnie, malheur qui entraîne à d'autres plus redoutables. L'enfer doit son origine à la propre volonté. Les anges rebelles sont tombés dans cet abîme en refusant de se soumettre à Dieu. Tel sera le sort déplorable des esprits difficiles et obstinés qui méprisent ce qui leur est prescrit par autorité légitime. Prions pour ces pauvres aveugles, afin qu'il plaise à Notre-Seigneur de les éclairer et de les ramener dans le sentier du salut dont ils s'écartent volontairement.

4° Ce que nous devons aux pauvres n'est pas ignoré : mais avons-nous soin de nous en acquitter ? de regarder en leur personne celle de Jésus-Christ ?.... Sommes-nous attentives à joindre aux soulagements corporels que nous devons à nos malades, les secours spirituels nécessaires au salut de leurs âmes ? C'est là le principal objet de notre charité. Tels sont nos devoirs : plusieurs d'entre nous les remplissent avec édification, et c'est ce qui les rend dignes du beau nom de Filles **[202]** de la Charité. Mais, hélas ! qu'il est mal imposé à d'autres ! Que de lâches mercenaires sont confondues parmi les Filles de Dieu ! Un jour ce grand Maître en fera le discernement, et en rejetant les unes, il introduira les autres dans sa sainte Maison. Faisons tout ce qu'il faut pour être du nombre de ces vierges sages, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE-ANNE BONNEJOYE,

SUPÉRIEURE.

Dieu veille sans cesse sur nous. - Craignons de faire à Dieu un sacrifice défectueux. - Le Ciel est réservé aux pauvres d'esprit. - Ne tenons à rien de terrestre. - Point de petits garçons dans nos écoles. - Veiller à la pureté du cœur. - Sans l'obéissance, pas de mérite, même dans les meilleures choses, etc. - Que notre présence soit une source de consolation et d'édification comme celle de Notre-Seigneur.

Paris, 1er Mars 1747.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Dieu, en nous continuant ses faveurs, multiplie les motifs de notre reconnaissance ; ils égalent en nombre tous les moments de notre vie, puisque tous ces moments sont des témoignages sensibles de sa puissante protection, et de son infinie bonté. Mais parmi ses bienfaits, il en est qui exigent de nous une plus vive gratitude. Telle est, mes chères Sœurs, la grâce des saints vœux, et leur rénovation, que monsieur notre très-honoré Père nous accorde pour le 25 mars, grâce inestimable qui doit ranimer notre amour pour notre divin Epoux, et notre ferveur à son service. Pénétrées de ces pieux sentiments, rassemblons-nous en esprit à ses pieds, pour le supplier de nous préparer lui-même à notre sacrifice, en nous rendant des victimes pures, saintes et dignes d'être favorablement reçues de sa divine Majesté. Pensons que les offrandes défectueuses ne lui furent jamais agréables, et craignons, mes très-chères Sœurs, chacune en particulier, d'être rejetées comme elles. Mais joignons aux justes sujets de nos alarmes, une douce confiance dans les miséricordes de notre divin Sauveur. Prions-le instamment qu'en ce jour de son union avec la nature humaine, il daigne nous pardonner nos égarements et nos faiblesses, et nous fasse désormais marcher, tous les jours de notre vie, dans les sentiers étroits de la justice. C'est l'avantage qu'ont les vraies Filles de la Charité, qui pratiquent exactement nos saintes Règles et nos vœux. Méditons sérieusement les obligations de ceux-ci, remplissons-les avec fidélité, et corrigeons-nous des fautes que nous découvrirons avoir commises contre leur observance.

1° Nous n'ignorons pas les devoirs qui nous sont imposés par notre vœu de pauvreté, ni les heureuses prérogatives de cette vertu, qui est à notre égard cette perle précieuse à l'acquisition de laquelle nous devons tout sacrifier. C'est par elle que nous aurons droit au royaume des cieux, lequel n'appartient qu'aux véritables pauvres d'esprit et d'affection ; sommes-nous de leur nombre, mes très-chères Sœurs ? Consultons notre conscience, et à la faveur de ses lumières nous découvrirons peut-être en nous bien des retranchements à faire, soit dans la nature, ou la multiplicité des choses que nous possédons, soit dans la manière d'en user. Apprenons une bonne fois à nous borner au simple nécessaire qui nous est prescrit. Méprisons la terre et tous ses faux biens. Rien de périssable ne doit arrêter des âmes immortelles créées pour le Ciel. Tâchons qu'il soit notre unique trésor, puisqu'il est le seul digne de notre cœur et capable d'en satisfaire pleinement les désirs.

2° Pour conserver la chasteté, il faut s'éloigner du monde et de ses maximes, et prendre garde de se livrer aux vains et pernicieux amusements qu'il procure. Le jeu de cartes s'introduit dans quelques-unes de nos familles. Il arrive aussi que, par une complaisance que nous ne saurions trop blâmer, on souffre dans les écoles des petits garcons, pour être instruits avec les jeunes filles. Ce mélange est si contraire à la bienséance qu'il n'est pas possible de le tolérer. Nous avons de puissants motifs de vous prier, mes très-chères Sœurs, de détruire des innovations si dangereuses, et de vous avertir que si vous ne vous rendez à cette représentation, nous serons dans l'affligeante nécessité de punir les incorrigibles. Epargnez-nous, je vous conjure, ce désagrément, et travaillez aussi à devenir de plus en plus circonspectes dans vos **[203]** paroles, et réservées avec les externes. Ecartez de vos conversations le récit de tout ce qui pourrait blesser la sainte délicatesse de la chasteté ; le nom même du vice contraire ne doit pas être proféré par une vierge chrétienne. Observez toutes les précautions que nos Règles nous recommandent pour la conservation de cette aimable vertu ; Souvenons-nous, surtout, qu'elle doit résider dans l'esprit et dans le cœur, et que nous devons être attentives à éloigner de l'un et de l'autre jusqu'à la moindre affection déréglée vers

un objet créé. Car la vertu, pour être solide, doit être intérieure. Toute la gloire de la fille du roi vient du dedans. Le cœur est la source du bien et du mal. Il est, pour le dire ainsi, l'œil de notre âme ; s'il est pur et saint, toutes nos actions seront aussi saintes et pures. Tâchons de les rendre telles, mes très-chères Sœurs. Dieu demande à proportion de ses dons ; ceux qu'ils nous a faits exigent de nous une grande perfection. Notre consécration nous associe à la nature angélique ; nous devons, par conséquent, nous proposer l'imitation des bienheureux esprits. Ils ne sont point souillés du commerce qu'ils ont avec les hommes, parce que ce commerce n'interrompt point leur union intime avec Dieu. Si nous nous tenons également attachées à lui, nous jouirons du même privilége. Soyons donc fidèles à Notre-Seigneur, mes très-chères Sœurs, ne le perdons point de vue, appuyons-nous sur ce bien-aimé de notre âme ; invoquons son secours, bénissons son saint nom ; prions-le de diriger nos pas ; il est si bon qu'il se rendra propice à nos désirs. A l'ombre de sa protection, nous conserverons sans tache notre innocence, au milieu même du siècle le plus corrompu, parce qu'il en sera le défenseur et le soutien.

3° L'obéissance n'est observée, par le plus grand nombre, qu'autant que ce qu'elle prescrit est conforme à leur propre volonté. C'est toujours le funeste poids qui les entraîne et qui peut conduire à la perte éternelle celles qui n'y résistent pas. Ne nous y trompons point, mes chères Sœurs, sans cette vertu, nos meilleures œuvres nous deviendront inutiles ; mais aussi consolons-nous, puisqu'avec cette vertu, les plus légères actions dont elle sera le principe, peuvent nous être des plus méritoires. Attachons-nous donc constamment à sa pratique, et qu'elle soit la règle invariable de nos désirs, de nos démarches et de toute notre conduite.

4° Appliquons-nous avec zèle au service des pauvres, afin de nous acquitter dignement du vœu que nous en faisons ; soyons attentives à procurer les remèdes nécessaires à leurs besoins spirituels et corporels. Estimons-nous heureuses, mes chères Sœurs, d'être choisies de Dieu pour des fonctions si glorieuses : elles approchent de celles que notre divin Sauveur a exercées sur la terre. Sa présence était une source de bénédictions dans tous les lieux qui en étaient honorés. La nôtre doit être aussi un sujet continuel d'édification et de consolation pour les malades que nous soulageons, soit dans les hôpitaux ou dans les paroisses. Soyons partout la bonne odeur de Notre-Seigneur par nos bonnes œuvres. Prenons garde qu'il ne s'y trouve aucun alliage qui en altère le mérite à ses yeux. Purifions-nous de la rouille de nos imperfections par le feu du divin amour ; entretenons-le dans notre cœur, en faisant un saint usage des peines de notre état. Elles peuvent servir d'aliment à cette céleste flamme. Puissions-nous l'accroître tous les jours de notre vie, et la terminer dans ce saint exercice, qui fait le bonheur des Saints et qui nous en rendra participantes, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE-ANNE BONNEJOYE,

SUPÉRIEURE.

Dieu regarde surtout les dispositions du cœur. - Disposer des aumônes selon les intentions des bienfaiteurs ou Administrateurs. - Ne pas donner ni recevoir des marques trop sensibles d'amitié. - Le sacrifice de sa volonté est la chose la plus agréable à Dieu. - En soignant les riches, on ferait tort aux chirurgiens.

Paris, 1er Février 1748.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

L'heureux moment de la rénovation des vœux approche. M. notre très-honoré Père nous accorde cette grâce pour le 25 mars prochain, [204] jour consacré à honorer le mystère adorable de l'alliance du Verbe divin avec la nature humaine. Mystère incompréhensible dans sa grandeur et dans les avantages qu'il nous procure. Pour les bien comprendre, rappelons le souvenir de nos anciennes disgrâces, la nature de leur remède, son efficacité et les biens ineffables dont il nous met en possession. Ces vérités, mes chères Sœurs, sont les premières qu'on nous apprend et que nous apprenons souvent aux autres, mais en sontelles plus profondément gravées dans nos esprits et dans nos cœurs, et en faisons-nous le sujet le plus fréquent de nos réflexions et de nos actions de grâces ? C'est, du moins, ce qu'il faut se proposer pour l'avenir. Le Dieu que nous servons est jaloux de sa gloire ; la reconnaissance de ses dons est un tribut qu'il a toujours exigé et le moyen le plus propre pour perpétuer sur nous ses miséricordes. Bénissons-le donc mille fois de celles qu'il fait éclater en ce jour en nous donnant son divin Fils. Occupons-nous sans cesse de ses divins abaissements et de l'amour qu'il nous témoigne. Unissons-nous à ses dispositions adorables à l'égard de son Père céleste. Vous n'avez point voulu, lui dit-il, des victimes ni des holocaustes, m'y voici en leur place pour accomplir votre sainte volonté. Tels doivent être, mes chères Sœurs, les sentiments avec lesquels nous devons nous offrir à la divine Majesté. Faisons-lui un sincère hommage de tout ce que nous avons reçu, et que ce soit avec ce bon cœur que Dieu, dans tous les temps, a regardé plutôt que le présent et qui en fait à ses yeux tout le mérite. Ne négligeons rien de ce qui peut lui rendre notre sacrifice agréable. Si des égards pour notre faiblesse le limitent quant au temps, respectons ces bornes, mais qu'il n'y en ait point dans notre dévouement au service de ce bon Maître, dans notre amour pour lui et dans notre fidélité à accomplir nos promesses : méditons les obligations qu'elles imposent, et gémissons des transgressions passées que nous aurons lieu de nous reprocher.

l° A l'égard de notre vœu de pauvreté, il ne suffit pas de ne rien écarter du bien des pauvres ni celui de la Communauté, il faut de plus employer l'un et l'autre selon sa destinée, sans rien changer, non pas même en faveur de quelque bonne œuvre, si elle était étrangère à celles qui nous sont prescrites ;,nous ne saurions, mes chères Sœurs, avoir trop de délicatesse à cet égard. Dieu, notre souverain juge, exigera un compte rigoureux de l'administration qui nous est confiée ; le produit d'une obole nous sera demandé. Ces réflexions ont de quoi alarmer les consciences de celles d'entre nous qui se permettent trop aisément certaines petites dépenses inusitées, qu'elles devraient supprimer. Tout ce qui nous concerne, mes chères Sœurs, soit pour la nourriture, les vétements ou les meubles, doit annoncer la simplicité de notre saint état et l'éloignement de tout superflu, ne désirons de ce monde que ce que JésusChrist en a voulu ; les opprobres, les humiliations et la croix ont été son partage, et deviennent celui des âmes qui lui appartiennent et leur véritable trésor...

2° Quant au vœu de chasteté, ne nous permettons aucune affection trop sensible ou inquiète pour qui que ce soit. Notre divin Epoux, mes chères Sœurs, veut être aimé sans partage. Il en a seul le droit et le mérite. Il se plaît d'habiter avec les âmes pures ; elles sont ces lys d'agréable odeur, parmi lesquels il se repose ; rendons-nous dignes de cette prérogative glorieuse, en pratiquant exactement ce vœu ; non contentes de ne tenir qu'à Dieu, faisons tout ce qu'il faut pour porter à lui seul les personnes avec qui la charité nous unit ; évitons même de les occuper trop naturellement. Refusons sans affectation, mais avec une pieuse industrie, les témoignages d'amitié et de bienveillance, qui, sans avoir de mauvais principes, paraîtraient trop humains ou pourraient le devenir. La méfiance de nous-mêmes doit égaler notre faible, qui est extrême. Il ne faut qu'un instant pour nous perdre sans retour. Ce malheur n'est pas toujours subit. Des routes qui d'abord en semblaient éloignées par la légèreté des écarts où elles engageaient, conduisent à la fin à ce fatal terme.

3° L'obéissance, qui donne devant Dieu le prix à toutes nos œuvres, continue d'être né [205] gligée... Ce mal n'est pas général, grâce à Dieu, il trouve encore parmi nous un petit nombre de fidèles servantes, qui, dociles à sa voix, font consister leur bonheur et le trouvent effectivement dans l'accomplissement de ses volontés. Mais que ces vraies Filles de la Charité deviennent rares, à notre grand regret ! Dieu les moissonne de plus en plus pour récompenser leur mérite, et peut-être

aussi pour exercer plus librement envers les coupables les effets de sa justice, que ces bonnes âmes suspendaient. Ne nous flattons pas, mes chères Sœurs, le déchet de la régularité et de la ferveur ne subsiste que trop parmi nous ; c'est l'ouvrage de notre propre volonté ; immolons-la donc une bonne fois. C'est, pour le plus grand nombre, la victime chérie que Dieu demande, et au sacrifice de laquelle il attache les bénédictions les plus abondantes.

Notre quatrième vœu, mes chères Sœurs, a pour objet le soulagement spirituel et corporel des pauvres malades, ne séparons jamais ces devoirs si essentiels et si dignes de notre zèle...

Je vous prie, mes chères Sœurs, de borner vos services aux seuls pauvres et de ne les étendre aux riches que dans le cas où la Règle le permet. Le défaut de cette fidélité occasionne des affaires fâcheuses avec MM. les chirurgiens et les prive injustement du salaire et de la confiance qui leur est due. Notre charité n'est véritable qu'autant qu'elle est équitable. Méditons souvent les caractères de cette vertu divine, pour travailler à la réaliser en nous. Vous savez, mes chères Sœurs, la nécessité de cette vertu, sans laquelle toutes les autres nous deviennent inutiles. C'est la robe nuptiale dont le défaut exclut du festin éternel, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MADELEINE LEMAISTRE,

SUPÉRIEURE.

Demander à la sainte Vierge de nous aider à devenir dignes épouses de Jésus-Christ.

- De l'abus du vin.

Paris, ler Février 1749.

MES CHERES S0EURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

La rénovation de nos vœux nous est accordée avec bonté par M. notre très-honoré Père, pour la prochaine fête de l'Annonciation de la très-sainte Vierge. Prions cette divine Mère : de nous obtenir de son Fils adorable une participation abondante aux sentiments d'humilité, de foi, d'amour et de reconnaissance dont elle a toujours été pénétrée, et qui l'ont rendue si agréable à ses yeux. Présentons-nous sous les auspices de cette Reine des vierges à celui qui en est l'unique et chaste Epoux, mais, pour en être reçues favorablement, purifions-nous de tout péché et de ses plus légères souillures, afin qu'il n'y ait rien en nous qui ne soit digne de ses faveurs. La lumière, mes chères Sœurs, ne peut s'allier avec les ténèbres ; tâchons donc de dissiper toutes celles que nos infidélités ont répandues dans nos âmes, pour qu'elles soient moins éloignées de la perfection que Dieu en exige, en qualité de ses épouses bien-aimées ; titre auguste qui nous met en possession de la dignité la plus relevée, mais qui nous oblige aussi à la vertu la plus exacte et la plus consommée ; car telle est la mesure de sainteté que Dieu demande de nous. Heureuses, mes chères Sœurs ! mille fois heureuses, celles qui travaillent efficacement à la remplir dans toute son étendue. Les saintes douceurs inséparables de cette fidélité dédommagent des violences passagères qui l'accompagnent. Le Ciel en est le salaire et la récompense, il mérite bien ce qu'il en coûte pour le ravir. Comptons donc pour peu les sacrifices les plus durs et les disgrâces les plus pénibles où son acquisition nous expose. Dieu sait en adoucir l'amertume à l'âme juste et fidèle, et lui faire trouver sa béatitude ici-bas dans les tribulations. Il n'en est aucune qui altère sa paix ; toutes, au contraire, la

perfectionnent et ne servent qu'à augmenter sa gloire. Telles sont les aimables prérogatives de la vraie vertu : rendons-nous dignes de les éprouver. L'observance de nos saintes Règles et de nos vœux nous en présente les moyens ; nous le connaissons, et nous n'ignorons pas non plus ce qui peut nous en écarter.

Je vous renvoie à ce qui vous a été marqué dans la dernière circulaire des vœux, j'ajoute seulement que s'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise, que quelqu'une contrevînt à la défense de boire du **[206]** vin, et qu'en punition de sa désobéissance elle tombât dans quelque excès sensible, le premier écart serait puni dans la coupable par son retour au séminaire sans l'habit, et une récidive la conduirait à la porte, sans égard à l'âge ni aux talents. Quand on manque à Dieu et au salut éternel de son âme, on se rend indigne de ménagement. Il n'est point de vice qui en mérite moins que celui-là, ni qui soit plus odieux en soi, ni plus terrible dans ses progrès. C'est la route ordinaire des plus grands désordres. Le seul nom qui les exprime a de quoi alarmer des vierges pures et innocentes. Puissions-nous être telles, mes chères Sœurs, aux yeux de Dieu, et nous présenter à son tribunal redoutable, au moment de notre mort, revêtues de ces aimables qualités si chères à son cœur, et si propres à nous attirer ses affections les plus tendres ; il ne peut les refuser aux âmes fidèles à ce vœu. C'est en le pratiquant, mes très-chères Sœurs, dans toute son étendue que nous vivrons dans le siècle même le plus corrompu, à l'abri de sa malignité et de toutes ses séductions. Faisons-y revivre la modestie et la réserve si édifiantes de nos premières Sœurs. Imitons-en aussi la frugalité, la parfaite obéissance et cette double justice qu'elles ont si fidèlement accomplie en remplissant tous leurs devoirs à l'égard de Dieu et du prochain, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MADELEINE LEMAISTRE,

SUPÉRIEURE.

Faisons pénitence de nos fautes contre nos vœux. - Les attaches aux choses de la terre empêchent l'âme de se remplir de la grâce. - Usage du tabac. - Eviter les communications avec les externes. - De la fidélité aux devoirs de son état. - De la dépendance aux Administrateurs et autres.

Paris, ler Février 1750.

MES CHERES S0EURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Si nous ne pouvons nous rendre le consolant témoignage d'avoir toujours été fidèles à nos vœux, nous devons y tendre pour l'avenir et nous proposer d'imiter l'âme juste, qui, pour conserver ici-bas sa justice, travaille sans relâche à l'accroître, et incline par ce soin les miséricordes du Seigneur vers elle : nous les mériterons si nous expions par la pénitence nos anciens défauts, et si nous cessons d'en multiplier le nombre. Je ne veux point ici les rappeler, ils vous sont connus et vous êtes également instruites des moyens propres à les éviter. Je ne puis que plaindre avec amertume le sort de celles qui, malgré ces secours, se laissent entraîner au gré de leurs passions immortifiées. Captives des biens de la terre, en combien de façons ne sommes-nous pas propriétaires d'une infinité de choses que le vœu de pauvreté nous interdit, et qui ne manquent à nos désirs insatiables que par l'impuissance où nous sommes de les satisfaire ? Ainsi le vase de notre âme, occupé par ce limon si indigne d'elle, ne peut se remplir des richesses immenses de la grâce de Jésus-Christ.

Connaissons-en le prix, mes chères Sœurs, et nous n'aurons d'ambition que pour l'obtenir par le détachement le plus parfait des choses périssables.

Nous ne saurions trop blâmer la liberté qu'on se donne d'user si facilement de tabac. La moindre incommodité sert de prétexte pour s'y habituer, même sans permission. Soulagement plus imaginaire que réel pour la plupart, et qui dégénère en quelques-unes en passion basse, qu'on satisfait trop souvent aux dépens de la sainte gravité qui convient si fort à des vierges sages et chrétiennes. Dieu veuille aussi que la justice ne perde aucun de ses droits dans les dépenses qui se font à cette occasion ! Nous remarquons encore, mes chères Sœurs, qu'on continue de se répandre sans besoin au-dehors. On y entretient des liaisons étroites avec les externes, c'est pour eux qu'on réserve toutes les complaisances et les manières affables qu'on doit à ses Sœurs ; celles-ci n'éprouvent, de la part de ces sortes de Filles, que les traits fâcheux d'une humeur bizarre et inquiète, à qui rien ne plaît que le siècle et ses amusements : aussi les visites fréquentes, les voyages coûteux et non nécessaires ne sont pas épargnés. Ces maximes mondaines sécularisent peu à peu l'esprit et le cœur, l'éloignent de la piété et l'entraînent à une infinité de fautes. Une telle conduite n'est pas toujours **[207]** exempte de remords, on se plaint même de se voir coupable. La conscience la moins timorée n'est pas sans alarme, mais on s'étourdit sur ces justes reproches, parce qu'on n'a pas le courage de s'interdire des curiosités qui plaisent et des confidences qui flattent d'autant plus qu'elles n'ont pas toujours les caractères rebutants du vice. Le penchant l'emporte enfin sur les lumières, mais ces lumières déposeront un jour contre notre infidélité, car sans parler des défauts qui sont sensibles au dehors, il en est que Dieu seul découvre, et qui, quoique compatibles avec les apparences d'une vie occupée et irréprochable selon le monde, ne mettent pas à l'abri des vengeances du Seigneur. Ne nous y trompons pas, mes chères Sœurs, ce ne sont point les dehors ni les engagements d'un état saint qui nous rendent dignes de la société des Saints, c'est la fidélité à remplir ces mêmes engagements dans toute leur étendue ; fidélité qui ne doit pas être médiocre pour des âmes que Dieu ne borne point aux grâces communes. Jugeons-nous sur ces principes, réformons les maximes qui, nous en écartant, rendent nos vertus fausses et nos travaux inutiles pour l'éternité.

Prions Dieu, ce soleil de justice, de dissiper de notre cœur les nuages que nos imperfections y forment, et qui peuvent y affaiblir l'éclat de sa divine lumière, et nous rendre moins susceptibles du feu de son saint amour. Entretenons ce feu sacré tous les moments de notre vie par le bon usage des tribulations qui l'accompagnent. Car c'est le bois salutaire de la croix qui est le véritable aliment de l'amour divin, et qui en prouve la force et la solidité.

Je ne puis vous taire, mes chères Sœurs, votre indépendance envers MM. les administrateurs et autres personnes qui les représentent, et je vous conjure, au nom de Notre-Seigneur, de nous épargner les reproches durs et mortifiants que nous recevons à ce sujet. Comment pouvez-vous vous flatter que Dieu vous regardera pour ses fidèles servantes tant que vous lui résisterez en refusant de vous soumettre à ceux qu'il a établis pour vous conduire ? 0 ! que seront tristes et mécontentes au moment de la mort ces âmes rebelles, et celles qui, à l'égard des membres de Jésus-Christ, seront trouvées répréhensibles d'insensibilité pour leur misère spirituelle et corporelle ! car nous devons être toujours animées d'un saint zèle pour remédier à ce double besoin, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MADELEINE LEMAISTRE,

SUPÉRIEURE.

Nous devons être à Dieu plus parfaitement. - Ne point se procurer des délicatesses qu'on n'aurait pas eues dans le monde. - On ne doit point se charger de commissions qui obligent à des courses, voyages, etc. - Eviter les maximes

du monde, surtout pour ce qui est de la recherche dans les habits. - Nous devons prier. - Les Règles sont pour nous une arche contre le naufrage.

Paris, 1er Février 1751.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

En vous annonçant la permission de renouveler nos vœux de la part de M. notre très-honoré Père, pour la fête de l'Annonciation de la très-sainte Vierge, je vous exhorte à ranimer les sentiments de votre ferveur, et de votre reconnaissance envers le Seigneur pour une grâce si précieuse à laquelle sa divine bonté nous a appelées par notre sainte vocation, grâce de choix et de prédilection qui caractérise à notre égard d'une mrnière ineffable la générosité et l'étendue du tendre amour que Dieu nous porte. Non, il n'est point de nation si privilégiée qui ait une plus grande part à l'abondance de ses divines faveurs. Tel est notre avantage, mes chères Sœurs ; mais si l'engagement que nous contractons avec Dieu par les vœux nous élève au-dessus du commun des chrétiens, il nous engage aussi à l'obligation plus étroite d'être uniquement à Dieu et de le servir plus parfaitement ; heureux engagement Conservons-en toujours le doux souvenir, qu'il fasse les délices de notre cœur, tâchons aussi qu'il en soit la règle et de toute notre conduite. C'est ce que nous devons nous proposer pour l'avenir en commençant par détruire les abus suivants qui formeraient des obstacles à notre perfection. Implorons le secours de la grâce pour cet important ouvrage ; elle ne nous manquera pas, mes **[208]** chères Sœurs, si nous sommes fidèles à la demander humblement avec confiance et persévérance.

1° Nous remarquons avec douleur qu'on s'aveugle sur le vœu de pauvreté, soit ignorance ou autre défaut ; plusieurs reçoivent des présents de prix et de l'argent sans permission ; il en est même qui osent en demander aux personnes riches pour en disposer ensuite en faveur des besoins que leur mortification leur suggère ; besoins que nous aurions toujours ignorés la plupart de nous, mes chères Sœurs, si nous fussions restées dans le premier état où la Providence nous a fait naître, ce que je dis sans cesser de respecter toutes les conditions, puisque c'est Dieu qui les a réglées ; mais celles qui recherchent dans la Communauté des délicatesses superflues qu'elles n'auraient pu se procurer dans le siècle, s'éloignent beaucoup des desseins de Dieu sur elles et de l'esprit de notre saint état. Il en est d'autres dont les inclinations sont contraires sans être plus justes ni plus raisonnables. Elles se refusent jusqu'au nécessaire, souvent elles en privent les autres ; Dieu veuille même que les pauvres ne soient pas les tristes victimes de cet esprit d'avarice que nous ne saurions trop blâmer ! Cette injuste passion les porte à faire des amas qu'elles possèdent avec attache et inquiétude ; il s'est même trouvé des Filles de ce caractère assez mal instruites pour se croire en droit de disposer à leur gré du fruit de leurs épargnes ou des présents reçus sans en avoir auparavant obtenu la permission. Qu'il est terrible de tomber entre les mains de Dieu avec l'odieuse tache de quelqu'acte de propriété ! que d'erreurs, que de fautes plusieurs d'entre nous, mes chères Sœurs, trouveront-elles à se reprocher sur cette matière !

2° Il nous revient qu'on introduit dans la Compagnie des innovations dangeureuses : on fait des quêtes de vin, de raisins ou autres fruits, ce qui oblige à de longues et fréquentes courses ; d'autres se chargent de solliciter les paiements des soldats morts ou malades dans les hôpitaux où ils ont séjourné : c'est encore une occasion de faire plusieurs voyages souvent dans des lieux éloignés et de se distraire de ses devoirs les plus essentiels. Des raisons sages et solides, mes chères Sœurs, nous obligent de vous défendre expressément ces sortes de soins qui ne sont pas de notre état. Nous donnons tant d'accès à l'esprit du monde qu'il fait parmi nous le progrès le plus affligeant. Il y en a qui en sont si susceptibles que leur conduite en devient une naturelle expression. Rien, cependant,

ne sied plus mal à une Fille de la Charité ; rien n'est plus contraire à la sainteté de ses engagements. Néanmoins il s'en trouve, et le nombre n'en est que trop grand, qui ne montrent d'empressement que pour copier les maximes du siècle, l'air enjoué, la curiosité de tout voir, de tout savoir, et d'entretenir les autres de choses souvent peu séantes à des vierges sages et chrétiennes. Ces sortes de Filles, pleines des maximes du siècle, affectent jusque dans le linge et les habits pauvres dont nous sommes revêtues, un air de mondanité que le monde, tout méchant qu'il est, censure et méprise. Je vous avertis à ce sujet, mes chères Sœurs, que nous ne devons pas porter hors de nos Maisons des pantoufles, ni des tabliers bleus ou blancs ; il n'est pas de la bienséance que nous paraissions ainsi dans les églises ni même dans le public, tâchons plutôt de l'édifier toujours par notre régularité. N'ayons de sollicitude que pour plaire à notre Epoux céleste ; fuyons le monde, jamais il ne fut plus digne de notre éloignement que dans les tristes jours où nous vivons. Si la charité ou l'obéissance nous oblioge d'avoir quelque commerce avec lui, que ce soit toujours avec cette sainte gravité, cette réserve édifiante, cette sage modestie, qui, en réglant parfaitement nos sens extérieurs, nos démarches et nos actions, soient l'image de la pureté de nos cœurs et de la sainteté de nos affections. Toute la gloire de la fille du roi vient du dedans, notre vertu n'est solide qu'autant qu'elle est intérieure. Si nous usons, mes chères Sœurs, de toutes ces saintes précautions avec le monde, nous n'aurons rien à craindre de l'air contagieux qu'on y respire. Comme le soleil ne perd rien de sa pureté en répandant ses rayons sur les lieux les plus infects, ainsi notre innocence conservera tout son lustre lorsqu'elle ne s'exposera que sous la garde de la sainte charité et de la vigi **[209]** lance chrétienne. Joignons-y la prière, car un de nos grands défauts c'est que nous prions peu. On oublie de nourrir son âme, ce qui donne lieu à sa faiblesse pour le bien, à sa sécheresse, et aux dégoûts qu'on éprouve dans la pratique de la vertu. Dieu nous prive justement des douceurs et des consolations de l'esprit, quand on n'aime point à lui parler dans la prière, ni à l'écouter dans les lectures qui nous sont prescrites. Soyons donc fidèles, mes chères Sœurs, à tout ce qui concerne la piété. Soyons inébranlables dans notre sainte vocation, aimons-la tendrement et fortement ; elle est pour nous, mes chères Sœurs, une arche mystérieuse qui nous met à l'abri de l'inondation des vices qui couvrent la terre et qui nous conduira heureusement au port du salut éternel, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MADELEINE LEMAISTRE,

SUPERIEURE.

Prévenons les regrets que nous réserverait l'inobservance des Règles. - La liaison avec personne d'autre sexe est un piège pour la pureté. - Un cœur pur est le sanctuaire de Dieu. - On ne peut changer de confesseur sans permission qu'au Jubilé. - Nous ne devons point enseigner à saigner à des externes. - N'usons point de choses de contrebande. - L'obéissance change tout en or.

Paris, ler Mars 1752.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Plus Dieu nous communique ses grâces, plus il multiplie aussi ses droits à notre reconnaissance et à notre fidélité. Rendons-lui tous les jours de notre vie ce tribut si légitime, en remplissant exactement les obligations que nous contractons par nos vœux ; monsieur notre très-honoré Père nous en accorde la rénovation pour la fête de l'Annonciation de la sainte Vierge, nous supposant

dans la bonne volonté de les observer jusqu'à la mort ; affermissons-nous dans ces généreux sentiments et redoublons nos soins pour nous mettre en état d'offrir à Jésus-Christ en nos personnes, des victimes pures et saintes qui attirent ses regards de miséricorde et de bonté. Puissions-nous mériter, mes très-chères Sœurs, par la sainteté de nos dispositions et le désir sincère de les rendre constantes et invariables ; fuyons les moindres fautes volontaires qui pourraient les affaiblir ; veillons sur nous-mêmes et souvenons-nous que les âmes qui craignent Dieu, et qui l'aiment, ne négligent rien ; si nous sommes de ce nombre nous éviterons avec soin les défauts suivants :

1° On renouvelle les abus qui vous ont été exposés dans les dernières circulaires sur le vœu de pauvreté. 0 ! que d'erreurs ! et qu'il sera triste pour nous un jour, mes chères Sœurs, d'avoir refusé de les connaître lorsque nous pouvions les corriger ! Prévenons les regrets amers et inutiles, entrons en compte avec nous-mêmes, cessons d'étouffer les salutaires remords d'une conscience justement alarmée, craignons enfin qu'en continuant de contrister l'esprit de Dieu, nous ne le contraignions de nous abandonner.

2° Nous ne saurions être trop attentives à l'usage des moyens prescrits par nos saintes Règles pour la conservation de la chasteté, vertu si délicate que, comme une belle glace, le moindre souffle la ternit. Aussi rien n'est à mépriser sur cette matière, la plus légère négligence peut nous rendre répréhensibles aux yeux de ce Dieu si saint et si pur, qu'il découvre des taches dans ses créatures les plus parfaites. Cependant on traite de bagatelles une infinité d'amusements que la sagesse de nos Règles nous interdit ; visites inutiles, avidité inquiète d'apprendre et de débiter des nouvelles de toutes les espèces, de s'en nourrir l'esprit et le cœur ; liaison trop marquée avec des personnes de différents sexes, pieuses à la vérité ; mais quelque saintes qu'elles puissent être, la seule perte de temps qui se glisse dans ces différentes circonstances est un piège dangereux que nous devons éviter. Souvenons-nous, mes chères Sœurs, que de la fidélité aux petites choses, dépend celle que nous devons espérer de Dieu dans les occasions essentielles au salut. Mais en nous observant au-dehors, veillons encore plus sur les sens intérieurs pour les purifier sans cesse des moindres nuages d'affections mal réglées qui pouvaient s'élever vers les créatures. Nos corps sont les temples du Dieu vivant, mais nos cœurs sont **[210]** les sanctuaires où sa Majesté redoutable se plaît d'habiter ; c'est le lieu qui devrait être inaccessible à tout ce qui n'est point Dieu ou pour Dieu, c'est l'autel où il veut recevoir le continuel hommage de notre adoration et de notre amour, et où nous devons conserver et entretenir ce divin feu qu'il est venu apporter sur la terre. Si nous en sommes bien animées, mes chères Sœurs, il remplira nos âmes de saintes délices, il nous consolera dans nos peines, il nous soutiendra dans nos laborieuses fonctions, il conduira nos pas dans les routes dangereuses du siècle ; si nos devoirs nous y exposent, nous y vivrons à l'abri de sa corruption et nous y deviendrons véritablement, par la sainteté de notre conduite, un spectacle agréable à Dieu et aux anges et édifiant au monde même.

3° Entre un grand nombre de fautes qui se commettent contre le vœu d'obéissance, il en est plusieurs sur lesquelles je vous prie, mes chères Sœurs, de veiller plus particulièrement : l° Dans les maisons particulières on se donne la liberté de changer de confesseur sans permission, privilége qui ne nous est accordé que dans le Jubilé et pour le temps qu'il dure ; hors de ce cas, nous devons nous adresser au confesseur qui nous est désigné comme ayant grâce particulière pour nous conduire. La diversité de direction n'est pas toujours un secours pour la paix et l'union, et encore moins pour la sanctification de celles qui ne voltigent d'un confesseur à l'autre que par inconstance naturelle, ou souvent par des principes d'immortification et d'indolence pour leur perfection. Telles sont les causes ordinaires de ces sortes de changements. Il n'est pas impossible, j'en conviens, qu'il ne s'en trouve de nécessaires, mais on doit les proposer et en obtenir la permission ; Dieu bénit cette sage déférence, au lieu qu'on s'expose, en y manquant, à tomber à la conduite de guides peu propres à nous diriger sûrement dans les voies du salut. 2° Sous prétexte de faire des bonnes œuvres, on montre à saigner et à panser à des demoiselles, on entreprend de former des élèves pour des maisons de charité, tout ceci à l'insu des Supérieurs ; d'où il arrive que ces maisons ont été mal administrées par ces sujets, triste fruit de la désobéissance de celles qui, pour faire étalage de leurs

prétendus talents, les communiquent à d'autres contre les défenses faites à cet égard. 3° Enfin, nous vous défendons, mes chères Sœurs, de la part de monsieur notre très-bonoré Père, sous peine de désobéissance, l'usage des moindres choses qu'on nomme communément de contrebande ; n'en souffrez jamais chez vous, n'en favorisez point le passage ; en un mot, s'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise, que quelqu'une fût assez injuste que de se rendre coupable sur cet article, nous l'exclurions sans retour de la Compagnie. Nous devons respecter les puissances supérieures et leur obéir comme à Dieu, puisqu'elles participent à son autorité suprême. Je finis, mes chères Sœurs, cette matière, en vous exhortant à ranimer votre fidélité à l'exacte pratique de l'obéissance ; saint Vincent nous la propose comme la vraie pierre philosophale qui convertit en or ce qu'elle touche : n'oublions pas aussi que Dieu en fait tant de cas, qu'elle donne le prix à ses yeux à nos bonnes œuvres, en sorte qu'il rejette celles qui n'en sont pas animées. Craignons donc notre propre volonté comme le plus dangereux écueil de la vertu et celui qui nous expose au risque de nous trouver dépourvues de tout bien au moment de la mort, après avoir beaucoup travaillé pendant la nuit de cette vie, mais en vain, parce que Dieu n'était pas avec nous et que l'accomplissement de ses ordres n'était ni la règle de nos actions, ni la fin que nous nous proposions, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MADELEINE LEMAISTRE,

SUPERIEURE.

Effets fâcheux des manquements aux vœux. - L'attache à une bagatelle peut être très-coupable aux yeux de Dieu. - Soyons économes en ce que nous manions. - Fuyons les repas au dehors, les parties de plaisir. - Pour les changements, on doit obéir sans représentation.

Paris, 1er Mars 1753.

MES CHÈRES S0EURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Faisons des vœux à Dieu, rien n'est plus louable, plus saint, plus glorieux, ni plus digne de **[211]** notre ambition, mais accomplissons ces mêmes vœux, cette condition est essentielle ; évitons plus que la mort les moindres infractions qui les regardent, quelque légères qu'elles paraissent ; nous les redouterons, si nous en envisageons les suites funestes : la sainteté de Dieu qu'elles offensent, les grâces dont elles nous privent, et la sévérité des châtiments qu'elles attirent. Ces sujets sont vastes et dignes de nos plus sérieuses réflexions ; tâchons qu'elles servent à la réforme de notre conduite, et surtout de celles qui ne se font aucun scrupule de tomber dans les défauts suivants.

1° Contre le vœu de pauvreté, pèchent celles qui ne craignent point de se procurer un superflu abondant, et tout ce que l'esprit de délicatesse peut y joindre. On transgresse encore ce vœu par des désirs déréglés des biens de ce monde. Ces différentes fautes qui souvent peuvent être considérables de leur nature, le deviennent encore davantage par la disposition du cœur qui sera jugé par la mesure de son attachement à ces biens frivoles et méprisables. Une bagatelle suffit pour le captiver d'une manière criminelle aux yeux de Dieu. Craignons aussi, mes chères Sœurs, le défaut d'économie dans l'administration de ce qui appartient aux pauvres ou à la Communauté, les fautes d'omission, de complaisance, de participation ; ne nous épargnons aucun détail pour prévenir l'exactitude de celui que nous fera subir un jour le souverain juge dans ce moment redoutable où la

honte et un opprobre, éternel seront le triste partage des âmes infidèles, lâches, injustes et qui auront fait son œuvre négligemment.

2° On s'expose à commettre des fautes notables contre le vœu de chasteté par la trop grande communication qu'on se permet avec les personnes externes, même de différent sexe ; on se donne la liberté de manger chez elles, d'accepter des parties de plaisir à la campagne et à la ville ; il y en a qui se permettent sur cet article ce que des filles chrétiennes qui vivent sans engagement dans le siècle, se refuseraient par bienséance et par délicatesse d'âme. Il semble qne l'habit de Communauté et le vœu de chasteté autorisent quelques-unes à moins de circonspection et de vigilance sur la garde d'un trésor si précieux et si délicat ; aussi que de cruels déchets ne reçoit-il pas ? que d'atteintes mortelles ? je laisse ceci, mes chères Sœurs, à votre examen ; il n'est pas de matière qui en exige de plus sérieux, parce que rien n'y est petit. Des vierges sages et chrétiennes ne doivent avoir de relations avec les créatures, que celles que la charité et les devoirs de l'état rendent nécessaires ; encore doivent-elles observer les mesures les plus prudentes et les plus exactes : notre conversation doit être dans le Ciel, quoique nous habitions sur la terre. Ne perdons pas de vue les piéges dangereux dont elle est couverte à notre égard ; nous ne les éviterons que par l'usage des moyens que nous en donnent nos saintes Règles, ayons-les toujours présentes, conduisons-nous, mes chères Sœurs, dans tous les temps et dans tous les lieux, comme de fidèles épouses de Jésus-Christ, titre auguste qui rend celles qui le soutiennent par l'innocence et la sainteté de leur vie, la plus noble portion de l'Eglise, les anges de la terre, et les tendres objets des complaisances de Dieu. Nulle langue mortelle ne peut dignement exprimer les avantages précieux et inestimables que Dieu accorde dès cette vie à ces âmes privilégiées : puissions-nous les mériter.

3° L'obéissance ne fût jamais plus négligée que dans les tristes jours où nous vivons ; chacune a son goût et chacune veut qu'on le suive, soit pour les lieux ou les emplois où on les destine. On exige cette attention des Supérieurs avec une espèce d'arrogance et de mépris. S'agit-il dun changement ? pour peu qu'il déplaise, on prend sur soi le délai de l'exécution, on se croit en droit de demander les motifs de ce changement, d'en marquer tout son chagrin, de refuser de se soumettre ; l'amertume la moins respectueuse assaisonne ces sortes de représentations. Elles furent toujours inconnues, mes chères Sœurs, aux âmes parfaitement obéissantes et persuadées que c'est mépriser Dieu que de mépriser ceux qui nous conduisent de sa part ; comme c'est l'écouter que **[212]** d'écouter avec respect et docilité les personnes qui le représentent, et d'accomplir ce qu'elles nous prescrivent, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MADELEINE LEMAISTRE,

SUPÉRIEURE.

Ne point recevoir de présents. - Ne point faire de réserve. - Pour conserver la pureté, mortifier ses sens intérieurs et extérieurs. - Prier, fuir les attaches. - Il n'y a point d'office bas. - Se mettre en garde contre l'inconstance.

Paris, ler Mars 1754.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Nous sommes comme chrétiennes appelées à la sainteté ; l'obligation d'y parvenir est indispensable pour tous, mais elle devient plus étroite à notre égard par le choix miséricordieux et gratuit qu'il a plu à Dieu de faire de nous, mes chères Sœurs, en nous destinant à un état singulièrement saint et rempli des moyens propres et efficaces pour nous faire arriver à la sainteté. Destination glorieuse digne de la plus vive reconnaissance ; n'oublions jamais les obligations qu'elle nous impose ; nous ne la remplirons qu'en nous rendant fidèles à nos vœux... Disposons-nous, mes chères Sœurs, à vivre désormais d'une manière si conforme à notre vocation, que nous soyons véritablement les fidèles imitatrices du Père céleste, ses Filles chéries, les épouses bien- aimées de son divin Fils, et les temples du Saint-Esprit. Telles sont les prérogatives des bonnes Filles de la Charité...

1° On s'abuse encore sur le vœu de pauvreté..., ou reçoit des présents, de l'argent, etc., sans permission, on en dispose sans scrupule, ou on en fait des amas secrets qui attachent criminellement le cœur, et doivent faire craindre que ces choses périssables ne soient le funeste trésor qui le captive pour le rendre malheureux dans le temps et dans l'éternité.

2° Le vœu de chasteté nous oblige à une continuelle vigilance sur nous-mêmes et à de sages précautions qui ne furent jamais ni plus nécessaires ni plus négligées. On s'étourdit sur différents dangers qui n'ont pas à la vérité les dehors rebutants du crime, mais qui peuvent y disposer insensiblement le cœur, et peut-être même l'en rendre souvent coupable devant Dieu. L'esprit de mondanité, de curiosité, de dissipation et d'amusements qui domine plusieurs d'entre nous, ne fut jamais celui des vierges sages et chrétiennes ; la retraite, la mortification des sens intérieurs et extérieurs, la prière, l'amour du travail ont toujours fait leur partege. Nous est-il commun à toutes, mes chères Sœurs, ce partage qui devrait nous être si cher et si précieux ? Il en est, et c'est le plus grand nombre, grâces à Dieu, qui savent le rechercher et s'y attacher ; mais coinbien d'autres s'écartent de cette obligation et blessent essentiellement celle que nous impose ce vœu, par des liaisons séculières et trop humaines que nous ne saurions trop craindre ! Les attaches mêmes trop naturelles envers nos propres Sœurs, si la charité ne les règle, sont des piéges que l'ennemi tend à notre innocence. Tout ce qui peut diviser le cœur, l'expose à s'éloigner de Dieu, qui doit seul le posséder sans réserve, et en qui seul ce cœur peut trouver un bonheur solide et constant ; ne le cherchons point ailleurs, mes très-chères Sœurs ; les plaisirs les plus séduisants du siècle sont les semences des plus cruelles douleurs. Nous ne goûterons de satisfaction véritable que dans la fidélité constante que nous devons à Dieu. N'hésitons point à lui faire les sacrifices qu'elle exigera. Nous servons un bon Maître qui ne se laissera pas vaincre en libéralité : plus nous lui donnerons, et plus aussi nous recevrons de son infinie bonté qui n'a point de bornes.

3° L'obéissance reçoit de grands déchets ; la propre volonté devient de plus en plus le poids funeste, qui en entraîne beaucoup au penchant de leur perte éternelle. On s'y expose sans remords, parce qu'on vit dans l'oubli des vérités terribles de la religion et des devoirs de son état. On méprise certaines fonctions ; on en recherche d'autres plus apparentes pour l'amour-propre. On oublie que si nous étions animées, mes chères Sœurs, de l'esprit de foi, nous n'aurions d'ambition dans la Maison de Dieu que pour les emplois qui paraîtraient les plus vils ; parce qu'ils sont en **[213]** effet les plus grands à ses yeux, et les moins dangereux pour le salut. D'autres se laissent tellement dominer par leur inconstance naturelle, qu'on est forcé de les faire circuler d'office en office, de Maison en Maison, sans réussir à les rendre contentes, parce qu'elles traînent partout leurs fatigantes inquiétudes, qui les rendent à la fin insupportables à elles-mêmes, et la croix des familles où elles se trouvent. Je vous renouvelle, mes chères Sœurs, la défense qui vous a déjà été faite des quêtes de vin, fruits, etc., sous quelque prétexte que ce puisse être. Je sais qu'on y a contrevenu, mais je vous conjure, au nom de Notre-Seigneur, de ne plus récidiver ; bornons-nous aux devoirs de notre saint état, soyons-y inébranlables, quelqu'effort que le monde et l'enfer puissent faire pour nous en retirer...

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE-ANNE BONNEJOYE,

SUPERIEURE.

Imitons les vierges prudentes. - N'obligeons point par notre immortification les Supérieurs à nous changer de lieux, - D'emplois. - Dispensons les aumônes selon les intentions des bienfaiteurs, etc.

Paris, ler Mars 1755.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Nous pouvons rendre à plusieurs le témoignage édifiant que, fidèles à Dieu, pleines de zèle pour son service, appliquées à procurer sa gloire, elles n'ont d'empressement que pour lui plaire par la pratique de tous leurs devoirs. Proposons-nous, mes chères Sœurs, d'imiter, chacune en notre particulier, ces vierges sages et prudentes ; vivons comme elles dans l'attente de l'Epoux céleste, allons au-devant par l'ardeur d'une charité pure, sincère, éclairée et agissante. C'est cette vertu qui doit nous introduire dans les tabernacles éternels. Nous sommes toutes appelées à ce bonheur ; mais hélas ! il y en a qui s'en écartent et qui, par la négligence de leurs vœux, courent risque d'en être exclues : telles sont celles qui tombent dans les défauts suivants.

Il y a des Filles qui non-seulement s'écartent del'obéissance en se procurant des changements de lieux et d'emplois par l'immortification de la propre volonté, mais qui s'éloignent encore des obligations que le vœu impose en donnant ou recevant sans permission. Cette facilité devient une source de fautes plus ou moins grandes selon la qualité et la quantité des choses dont on dispose. On néglige dans la distribution des aumônes de suivre exactement l'intention prescrite par les bienfaiteurs, sous prétexte d'un plus grand bien. Il n'est jamais permis de le procurer par le mal le plus léger. Or, c'en est un considérable qui en renferme plusieurs autres, que de changer de son propre mouvement la destination des choses qui nous sont confiées ; outre le danger de pécher même contre la justice. Souvenons-nous, mes chères Sœurs, que c'est de l'obéissance que dépend le mérite de nos bonnes œuvres. Dieu rejette toutes celles qui sont destituées de cette belle vertu. Les sacrifices et les jeûnes même, comme il s'en explique, lui sont un objet d'horreur, lorsque la propre volonté s'y trouve.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE-ANNE BONNEJOYE,

SUPÉRIEURE.

Exhumation et translation des reliques de notre vénérable Mère.

Paris, ler Décembre 1755.

MES TRES-CHÈRES SŒURS,

Je m'empresse de vous annoncer un événement des plus consolants pour toute notre Compagnie : événement qui, en nous rappelant l'origine de notre société, doit aussi ranimer en nous toutes, l'esprit de charité, d'humilité, de simplicité, de mortification, de détachement, de sacrifice, qui dès lors en faisait la base, et qui doit toujours former notre caractère, pour répondre aux desseins de Dieu.

Vous savez, mes très-chères Sœurs, que la Providence fit choix de saint Vincent de Paul pour être notre Instituteur, et de dame Louise de Marillac, veuve de M. Legras, secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis, pour être sa fidèle coadjutrice dans notre établissement dont elle devint la fondatrice et la première Su **[214]** périeure. C'est au zèle charitable et à la piété vive et agissante de ces deux grandes âmes que nous devons, le bonheur de notre sainte vocation. L'esprit de Dieu qui les animait, leur inspira pour le bien spirituel et corporel des pauvres, les fonctions de charité qui nous sont codifiées, et les Règles de perfection qu'ils nous ont données, pour nous sanctifier plus sûrement, en travaillant au soulagement et à la sanctification du prochain. Ils ne sont pas seulement nos fondateurs et nos législateurs, mais encore nos modèles : modèles propres dont nous devons spécialement étudier l'esprit, et imiter les actions, si nous voulons être reconnues pour leurs véritables Filles, et nous rendre dignes d'être les enfants des Saints.

Il est vrai, mes très-chères Sœurs, et il est bon de vous en prévenir, que nous ne devons donner cette qualité de saint, qu'à Vincent de Paul notre Instituteur, à qui l'Eglise a publiquement décerné les honneurs religieux qui ne sont dus qu'à la sainteté reconnue. Parfaitement soumises à ses décisions et à ses jugements, nous devons même nous donner bien de garde de les prévenir. C'est pourquoi, en vous proposant pour motif de ranimer votre zèle et votre ferveur, la grâce qui vient de nous être accordée par la cession des cendres respectables de notre vénérable Mère, ne croyez pas que nous ayons en vue de vous inspirer de lui rendre aucun culte public. L'Eglise le désavouerait et le condamnerait, car il n'appartient qu'à elle seule de le prescrire. Mais vous apprendrez avec plaisir que nous avons présentement au milieu de nous ce précieux dépôt : monument sensible qui nous rappelant tous les jours les vertus de notre digne Mère, nous avertira du zèle et de la fidélité avec laquelle nous devons l'imiter.

Depuis près d'un siècle le corps de cette fidèle servante de Dieu reposait dans la chapelle de la Visitation de l'église Saint-Laurent notre paroisse. Nous savons par son testament dont nous conservons la minute, et par sa vie écrite par feu M. Gobillon, que, suivant sa demande, elle y avait été inhumée fort simplement, dans une bière de bois, le 17 mars 166o. Mais nous étant rappelé que 20 ans après, M. Legras son fils et Mme de Miramion, ayant conçu le dessein de recueillir les ossements de notre vénérable Mère pour les renfermer dans un cercueil de plomb, en avaient obtenu la permission de Mgr l'Archevêque de Paris. Pour en être plus assurées, nous avons recherché dans nos archives le procès-verbal qui en fut dressé alors. L'ayant heureusement trouvé, nous y avons vu qu'effectivement le 10 avril 1780, par permission de M. l'Archevêque de Paris, en présence de M. Gobillon, Curé de Saint-Laurent, de M. Joly, Supérieur-Général de la Congrégation de la Mission, de M. Moreau notre Directeur, de Mme de Miramion, de la petite-fille de notre vénérable Mère, de nos Sœurs Marguerite Chétif, Mathurine Guerin et autres Officières dont l'acte fait mention, on avoit procédé à l'exhumation du corps de Mlle Legras ; qu'on avoit commencé vers les neuf heures du soir, qu'ayant trouvé le cercueil et l'ayant ouvert, on avait trouvé les chairs à la vérité consumées, mais les os tout entiers d'une couleur rougeâtre et onctueux sans aucune mauvaise odeur, contre l'ordinaire de ce qui arrive aux autres ouvertures de terre ; qu'environ minuit tous les ossements mis dans un drap donné par Mme de Miramion, avaient été arrangés par elle-même dans un cercueil de plomb, et qu'après une courte prière que M. le Curé fit pour les défunts, on avait mis le cercueil dans la même fosse, ayant auparavant posé dessus une plaque de cuivre contenant le nom et les qualités de la vertueuse défunte.

Assurées par-là d'une manière plus précise de l'existence de ce précieux dépôt, nos cœurs conçurent le plus vif. désir de nous le procurer. Nous en fîmes la demande à M. notre très-digne Pasteur, et nous la lui avons souvent renouvelée avec de vives instances. Quoique très-porté à nous obliger en tout, nous l'avons long-temps trouvé très-difficile sur ce point, sans doute par les mêmes principes d'estime, de respect et de vénération qui rendaient nos désirs si empressés. Mais ces désirs nous paraissaient en même temps si justes, que rien n'a pu nous décourager. Nous les avons humblement exposés à Mgr notre Archevêque, pleines de confiance dans la bienveillance dont il nous honore spécialement. Sa Grandeur trou **[215]** vant notre demande *très-juste*, et comme elle a bien voulu s'en exprimer en termes formels dans sa permission d'exhumer donnée à Conflans le 22 octobre 1755, *désirant de sa part concourir à ce qui peut maintenir et augmenter notre piété, et nous rappeler les exemples de vertus et les travaux de notre Fondatricepour le soulagement des pauvres*, Elle nous promit de nous être favorable. Notre auguste Reine qui dans toutes les occasions nous fait éprouver avec autant de gérosité que de bonté les effets de sa protection Royale, a bien voulu aussi, approuvant nos désirs, appuyer notre demande, soit auprès de Mgr notre Archevêque, soit auprès de M. notre Curé, par le ministère de Mme la duchesse de Villars notre insigne protectrice, qui pendant le cours de cette affaire s'est employée avec un zèle aussi constant qu'édifiant et charitable, à soutenir notre cause, et à lui procurer un heureux succès.

Près de deux ans se sont écoulés dans ces négociations. Mais les difficultés et les obstacles n'ont servi qu'à rendre nos désirs plus vifs et plus ardents. Enfin tout étant aplani, tous les esprits et les cœurs étant bien disposés, la permission de Mgr l'Archevêque nous ayant été adressée, le 24 novembre 1755 fut choisi pour l'exhumation de ce précieux dépôt, afin d'en faire le transport dans notre chapelle. Il avait été réglé, pour des raisons de prudence, que cette cérémonie, sans être dérobée à la connaissance du public, se ferait néanmoins sans bruit et sans éclat. Sur les trois heures après midi, Mme la duchesse de Villars qui par piété a bien voulu assister à tout, se rendit chez M. le Curé. Nous eûmes l'honneur de l'y accompagner. M. Debras notre très-honoré Père, M. Jacquier notre Directeur et quelques autres Messieurs de la Mission s'y trouvèrent pareillement. On procéda à l'ouverture du tombeau, après s'être assuré par la lecture de l'épitaphe qui est sur la tombe. On fouilla d'abord les terres a côté du cercueil, ce qui augmenta un peu le travail, mais bientôt le cercueil fut en état de paraître. On le trouva tel qu'il avait été déposé, sans que le temps ni la pesanteur des terres lui eussent causé la moindre altération. On le retira, et après s'être de nouveau assuré par cette inscription posée sur la plaque de cuivre : *Damoiselle Louise de Marillac, veuve de M. Legras, secrétaire de la reine Marie de Médicis, Fondatrice* et *première Supérieure des Filles de la Charité*, *décédée le 15 mars 166o, agée de 68 ans*, que c'était là le cercueil de notre vénérable mère, chacun donna des marques de son respect et de sa piété, et on le renferma dans une nouvelle bière de bois fermant à clef. On le monta ensuite sur un petit char couvert de noir, et on se mit en marche selon l'ordre qui suit. M. le Curé en surplis, et avec l'étole, précédait dans le carosse avec M. Debras notre très-honoré, Père et M. Jacquier notre Directeur. Le char marchait ensuite entouré de quatre flambeaux allumés ; venait après le carosse de Mme la Duchesse avec quelques-unes de nos Sœurs.

Quand on fut près de se mettre en marche, plusieurs de MM. du clergé de Saint-Laurent et de MM. les Missionnaires qui avaient été présents à l'exhumation, devancèrent pour se trouver à la Communauté à l'arrivée du convoi. La plus grande partie de la Communauté était rangée sur deux lignes depuis la porte de la cbapelle, chacune un cierge à la main. Il y avait à la tête une croix avec un clergé suffisant en surplis. La cérémonie n'avait rien de lugubre. Une impression de joie avait saisi si vivement les cœurs, qu'elle paraissait peinte sur tous les visages. Madame la Duchesse l'augmenta beaucoup par sa présence dont elle honora toute la cérémonie, et par la piété qui la fait respecter à la cour, et dont elle donna ici les marques les plus touchantes.

Le pieux cortége arriva à la Communauté sur les cinq heures trois quarts. Dès que le précieux dépôt fut descendu, on le conduisit décemment et dévotement à la chapelle, où après les prières de l'Eglise on le mit dans le caveau préparé à cet effet. Après le clergé, toute la Communauté fut en rang jeter de l'eau bénite. Cependant on lut à haute voix l'acte qui avait été dressé, et outre les

témoins qui y sont nommés, plusieurs autres des assistants, par piété et par dévotion, ont voulu le confirmer par leur signature. [216]

Il y a sur le caveau une tombe de marbre noir avec cette épitaphe : *Ci gît dame Louise de Marillac, veuve de M. Legras, secrétaire des Commandements de la reine Marie de Médicis ; Fondatrice et première Supérieure des Filles de la Charité, Servantes des pauvres malades, inhumée en la chapelle de la Visitation dans l'église paroissiale de Saint-Laurent le 17 mars 166o, et transportée dans cette chapelle pour la consolation de la Compagnie le 24 novembre 1755. Vraie Mère des pauvres, modèle de toutes les vertus, digne du repos éternel. Puissent ses cendres respectables, rappelant sa charité, exciter son esprit !*

Voilà, mes très-chères Sœurs, en peu de paroles, l'abrégé des qualités et des vertus de notre vénérable Mère, avec des vœux pour qu'à la vue de ses cendres et au souvenir de sa charité, nous nous revêtions de son esprit, qui ne fut autre que celui de saint Vincent, comme celui de saint Vincent fut tout formé sur celui de Jésus-Christ, Dieu de tendresse, de compassion, de charité pour tous les hommes. Tâchons donc, mes très-chères Sœurs, à l'occasion de la translation du corps respectable de notre bonne Mère, de ne nous pas contenter d'une joie passagère, qui, quoique légitime, nous serait moins utile ; mais piquons-nous toutes d'une sainte émulation pour imiter, autant que nous le pouvons, ses œuvres immortelles de charité, et pour les continuer dans le même esprit. Que les cendres respectables de cette fidèle servante de Dieu soient comme animées par rapport à nous, en nous rappelant plus vivement et plus fréquemment les rares exemples de vertus qu'elle nous a donnés, et les leçons de charité et de sagesse qu'elle a laissées dans ses édifiants écrits.

Ayons donc toujours devant les yeux sa piété si tendre envers Dieu, son union si intime avec lui, son zèle courageux pour les pauvres, et infatigable pour leur soulagement. Après Dieu, nul objet n'était plus cher à son cœur, parce que dans les pauvres malades sa foi lui faisait respecter les membres de Jésus-Christ souffrant. Ayons les mêmes vues, les mêmes sentiments, les mêmes affections, soutenons-les par nos œuvres. Que le tombeau de notre Mère, monument respectable, présentement au milieu de nous, soit comme une voix qui nous invite sans cesse à l'inviolable fidélité aux devoirs de notre sainte vocation, et à la conservation de son esprit primitif. C'est la grâce que nous devons demander à Dieu avec une nouvelle ardeur les unes pour les autres. J'espère que vous le ferez particulièrement pour moi, qui suis et serai toujours sans réserve en l'amour de notre Seigneur, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE-ANNE BONNEJOYE,

SUPÉRIEURE.

On ne doit point se charger de pensionnaires.-Il faut bien tenir ses comptes. - Informer la Communauté des événements qui peuvent arriver.

Paris, ler Février 1756.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

l° Entre les fautes considérables qui se commettent contre l'obéissance, dont plusieurs ne connaissent que le nom, nous avons la douleur de remarquer que contre nos usages et sans aucune permission de notre part, on se charge de pensionnaires dans des Maisons où il n'y en eut jamais et où il ne doit pas même y en avoir ; on prend des personnes de tout âge, même des enfants, ce que nous défendons expressément sous quelque prétexte que ce puisse être. Des principes sages, mes chères Sœurs, nous décident à ne point tolérer cet abus et à vous prier instamment de le détruire. L'édification, le bon ordre et la paix de nos familles dépendent de ce soin. Je prie nos Sœurs chargées de la conduite de redoubler d'attention : 1° à marquer exactement leurs recettes et leurs dépenses pour être toujours en état d'en produire l'emploi. 2° De ne faire aucun accommodement dans leurs Maisons sans en avoir obtenu l'agrément de MM. les Administrateurs ou autres qui en tiennent lieu. 3° D'avoir pour ceux-ci tout le respect et la déférence que le devoir prescrit et que la bienséance et la vertu exigent. 4° Enfin de se mettre à l'abri de tout ce qui pourrait les faire soupçonner d'aucun trait d'indépendance ou de propriété, comme aussi d'aucun défaut d'économie. On doit aussi nous prévenir de tous les événements qui surviennent **[217]** et ne rien innover sans notre participation. Les Communautés bien réglées ne se soutiennent qu'autant que la subordination et l'esprit de justice s'y conservent. Or, l'exactitude dans les moindres détails est la ressource essentielle au bien général. Je vous exhorte de ne point vous relâcher sur aucun de ces articles, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE-ANNE BONNEJOYE,

SUPÉRIEURE.

Soyons bien disposées à tenir ce que nous promettons à Dieu par les vœux. - Évitons un certain luxe dans les habits, souliers, etc. - Ne point manger dehors. - Fuite du monde. - Évitons l'indépendance. - Les Sœurs Servantes doivent faciliter l'obéissance. - Point de hauteur, de rudesse envers les pauvres.

Paris, ler Février 1757.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais. !

... En nous préparant à renouveler nos vœux, souvenons-nous qu'on ne peut en imposer à Dieu, et que cette nouvelle grâce qu'il nous fait servira à notre plus grande condamnation si nous négligeons de faire tous nos efrorts pour la rendre utile à notre salut éternel. Sondons bien notre cœur et craignons que ses sentiments et nos œuvres ne semblent désavouer ce que la bouche profère. Craignons encore que le cœur ne retienne la meilleure partie de ce qu'il doit immoler ; craignons enfin tout ce qui pourrait rendre notre sacrifice défectueux. Prions sans cesse le Dieu de miséricorde et de toute bonté qu'il prépare lui-même les victimes, afin que lui étant agréables elles deviennent plus susceptibles de ce feu divin qu'il est venu apporter sur la terre ; demandons-lui de l'accroître et de la fortifier dans nos cœurs et d'y consumer tout ce qui s'oppose à son règne ; veillons surtout à corriger les défauts suivants.

Nous avons aperçu dans plusieurs une innovation particulière. On porte des jupons de bazin, ordinairement c'est du plus beau, des bas d'une finesse qui égale la soie, des talons de bois aux souliers, on sort avec des tabliers de couleur contre la décence qui convient à des Filles de Communauté et la défense expresse que nous en avons faite.

2° Les précautions qu'exige le vœu de chasteté ne furent jamais ni plus nécessaires, ni moins pratiquées. On réunit à l'indolence pour la piété les entretiens frivoles et mondains avec les personnes séculières de tout sexe ; on mange, on boit chez elles avec une liberté qui ne distingue d'elles que par des traits d'une plus grande dissipation et d'un penchant trop marqué pour l'amusement et la vanité. Tel est le caractère affligeant de plusieurs d'entre nous et la pure cause de leur perte. 0 ! mes chères Sœurs, que cette conduite est funeste à l'innocence ! nous oublions que ce trésor, qui doit nous être si cher, est renfermé dans des vases fragiles et qu'il ne s'y conserve que par une sainte vigilance, une prière exacte dans la disposition du cœur, une fuite continuelle de tout ce qui peut nous distraire de nos devoirs. S'ils nous exposent au-dehors, nous ne devons y paraître qu'avec les sages précautions qui nous sont prescrites. Si nous sommes véritablement à Jésus-Christ, le monde doit nous être crucifié, et nous devons être crucifiées au monde. Son commerce, lorsqu'il sera réglé par la seule charité, ne nous pourra nuire ; mais si nous le recherchons par d'autres motifs, et que nous dégénérions des vues saintes qui doivent nous guider et nous animer dans ce commerce, insensiblement il nous perdra. Les dangers du siècle ne furent jamais ni si nombreux, ni plus à craindre ; c'est une mer orageuse où le naufrage est presque inévitable pour peu qu'on y séjourne témérairement. Souvenons-nous, mes chères Sœurs, que la sainteté de notre consécration nous oblige à ne chercher de repos, de satisfaction, de bonheur solide que dans tout ce qui peut nous rappeler à Dieu, nous unir à lui et nous rendre autant qu'il est possible sur la terre les imitatrices des anges qui sont dans le Ciel. Telle est l'obligation des vierges sages et chrétiennes : puissions-nous être toutes de ce nombre,

3° L'obéissance n'est presque plus pratiquée que dans les occasions où elle sympathise avec la propre volonté : un très-grand nombre ne connaît que celle-ci pour règle. C'est ce qui fixe pour les lieux et pour les emplois ; on n'a nul égard à ce qu'il en coûte aux pauvres ou à la Commu **[218]** nauté pour les changements qu'on sollicite avec toute la vivacité qu'inspire l'immortification et l'orgueil. L'indépendance est applaudie ; c'est aujourd'hui pour les esprits rebelles et à leurs yeux une simplicité méprisable que les saintes pratiques de soumission établies par notre saint Fondateur. Demander des permissions, ne rien faire à l'insu des Supérieurs ou de celles qui représentent leurs places, quoique en choses légères et pieuses, c'était la sainte maxime des saintes Filles de la Charité qui nous ont précédées ; mais à présent on veut une vertu moins assujétissante : Dieu n'en jugera pas ainsi, ses pensées sont bien éloignées des nôtres ; c'est au moment terrible de la mort que ces Filles irrégulières et indépendantes se trouveront les mains vides à ses yeux, parce que leurs œuvres étant l'ouvrage de leur propre volonté, elles seront rejetées, comme autrefois les sacrifices, où elle se rencontrait. Pensons-y sérieusement, mes chères Sœurs, revenons à l'exactitude primitive, si nous voulons opérer notre salut. Mais en exhortant à l'obéissance, nous prions aussi celles qui sont en place de faciliter sa pratique, en accordant de bonne grâce, en prévenant même et en évitant dans les refus tout ce qui pourrait les rendre amers, se tenant en garde contre tous les tons d'une primauté fâcheuse et rebutante, qui humilie et déconcerte. Il faut rendre la vertu aimable, en donner la première l'exemple, ne se distinguer que par cet endroit, et se souvenir qu'on n'est véritablement grand devant Notre-Seigneur qu'autant qu'on est humble et petit à ses propres yeux.

4° Sommes-nous de vraies Filles de la Charité dans les différents exercices où cette vertu nous applique ? Je n'ose, mes chères Sœurs, comparer nos devoirs avec la manière dont plusieurs les remplissent. C'est un contraste trop douloureux. Les unes ont des manières hautes, impérieuses, qui les rendent presque inaccessibles aux pauvres ; il faut que ceux-ci rampent et étudient les moments favorables pour exposer leurs besoins ; d'autres les rebutent avec des termes méprisants, durs et accablants ; on les tutoie, on oublie que nous leur sommes, après Dieu, redevables du bonheur dont nous jouissons dans notre saint état. Rappelons-nous donc les obligations qu'il nous impose par rapport à eux. Que notre charité soit désormais plus douce, plus attentive et plus compatissante, et moins infatigable, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR- MARIE-ANNE BONNEJOYE,

SUPÉRIEURE.

Dépouillons-nous du vieil homme. - Se contenter du nécessaire. - Eviter les liaisons avec le monde. - Les médisances. Ne point chercher à voir les lettres écrites aux Supérieurs ou reçues d'eux.

Paris, ler Mars 1758.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Cette année, vous renouvellerez vos vœux après la fête de Pâque. Ce saint temps doit servir à nous préparer plus parfaitement à une action si importante. Après avoir recueilli les précieux fruits des souffrances et de la mort de notre divin Rédempteur ; après avoir participé aux mérites de sa résurrection glorieuse, serait-il possible que le vieil homme subsistât en nous, et que ses inclinations vicieuses y fussent également dominantes et qu'enfin quelque reste du levain du péché corrompît nos bonnes œuvres ? Dieu nous préserve, mes chères Sœurs, d'un si grand mal, nous ne saurions trop, nous en garantir par la prière, la vigilance et la fuite des plus légères fautes. Corrigeons surtout les suivantes qui ont rapport à nos vœux.

1° Je ne puis vous dissimuler mes craintes pour le plus grand nombre d'entre nous qui renouvellent tous les ans le vœu de pauvreté et qui ignorent sa pratique, soit en ne voulant manquer de rien des commodités de la vie, mais encore en les multipliant et les variant au gré de leur délicatesse et de leur immortification ; nous devons en toutes choses nous borner au simple nécessaire.

2° Les fautes qui regardent le vœu de chasteté et qui exposent cette vertu angélique, nous affligent d'autant plus qu'on continue de les mépriser. On se permet sans remords des visites inutiles, des liaisons trop humaines où la perte du temps, qui est un si grand mal, est le moindre qui s'y trouve ; tantôt c'est des discours trop mon **[219]** dains et enjoués qui fournissent à l'entretien ; d'autres fois le prochain en devient l'objet, et c'est ou pour affaiblir son mérite ou pour révéler ses défauts. ll est rare qu'on n'ajoute pas quelque chose du sien dans le vice qu'on censure, on ne le donne jamais pour ce qu'il est, mêlant toujours aux récits qu'on en fait la malignité des conjectures. Ces sortes de Filles injustes et dissipées ne se repaissent que du soin d'apprendre des nouvelles et de les débiter ; elles affectent dans leur maintien et dans tout ce qui les environne les manières du monde, tout respire chez elles son esprit ; craignons pour elles, mes chères Sœurs, le sort des vierges folles, qui furent rejetées de Dieu. Pour éviter ce malheur, ne faisons pas consister notre vertu à des dehors pharisaïques, à être irrépréhensibles à certains égards aux yeux des hommes ; craignons encore plus tout ce qui peut blesser ceux de Dieu. Soyons attentives à garder exactement les règles de la plus sévère modestie dans tout ce qui nous compose, un regard trop dissipé, un air affecté, des moments perdus en choses inutiles, un extérieur trop enjoué, la plus légère attache du côté du cœur, quoique son objet ne soit pas répréhensible, il n'en faut pas tant pour alarmer une vierge sage et chrétienne qui counaît la délicatesse et le prix de la chasteté.

3° Contre l'obéissance, pèchent celles qui, contre tout droit, prétendent voir les lettres que les particulières nous écrivent et celles qu'elles reçoivent de notre part, malgré les défenses déjà faites à cet égard ; nous vous les réitérons très-expressément : épargnez-nous la douleur de revenir sur ce sujet, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE-ANNE BONNEJOYE,

SUPÉRIEURE.

Ne point introduire de linge trop fin.- La chasteté. - Les Sœurs Servantes doivent supporter leurs compagnes et ne pas chercher à s'en défaire.

Paris, 1er Mars 1759.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... 1° Nous avons la douleur de remarquer que les. derniers avis par rapport à la pauvreté n'ont rien opéré pour sa pratique.... Quelle différence de l'esprit de pauvreté et de mortification qui caractérisait nos premières Sœurs, avec ce que nous voyons aujourd'hui ! Je le laisse à vos réflexions, en vous obligeant aux réformes qu'elles exigeront très-certainement, si elles sont sérieuses et si vous les faites de bonne foi. Je vous prie surtout, mes chères Sœurs, de ne plus vous servir de batiste pour le linge. Il y en a qui en font les collets : les cornettes seront bientôt de même. Nous vous défendons d'employer du linge trop fin et trop clair pour ce qui nous concerne ; ceci paraîtra des minuties à certains esprits, mais l'esprit de Dieu, toujours sage et toujours éclairé, veut que nous évitions les plus légères fautes, si nous voulons nous garantir des plus considérables. Si de si saintes maximes étaient les nôtres, mes chères Sœurs, nous ne serions pas dans le cas de nous affliger des abus considérables que nous déplorons...

2° Quant à la chasteté, il n'est pas possible, mes chères Sœurs, de retracer ici les différentes fautes qui nous éloignent de la perfection de cette vertu angélique ; vous en êtes suffisamment instruites, mais il serait à désirer que vous joigniez à ces lumières la fidélité aux devoirs qu'elles vous découvrent, vous goûteriez dans leur exacte pratique des consolations saintes et ineffables qui vous feraient mépriser sans retour cette foule de petits amusements qui vous séduisent. Le bonheur d'être à Dieu et de le servir sans partage renferme un avant-goût de la félicité éternelle, et en devient le gage. Puissions-nous toutes le posséder.

3° Contre l'obéissance pèchent celles qui, non-seulement refusent de s'assujétir à la pratiquer dans le détail des devoirs qu'elle prescrit tous les jours, dans les présents acceptés sans permission, distribués de même, etc., mais encore celles qui, par légèreté ou inconstance, refusent de s'assujétir aux emplois qui leur sont confiés, et cherchent à se tirer des Maisons où on les place, ne pouvant souffrir la moindre contrariété qui survient, ni le joug d'une régularité tant soit peu gênante ; motifs frivoles, qui cependant obligent les Supérieurs de céder à l'importunité de ces Filles volontaires **[220]** que Dieu punit souvent, en permettant qu'elles mènent une vie presque errante, ne trouvant nulle part le repos qu'elles désirent, parce qu'elles ne le cherchent point dans sa vraie source, qui est la soumission aux ordres de la Providence, et le soin de ne jamais les prévenir. Il est des Sœurs Servantes qui, manquant au support maternel et charitable qu'elles doivent à leurs compagnes, cherchent à s'en défaire pour des défauts qu'un peu de patience corrigerait, ou pour des infirmités souvent acquises dans ces Maisons où elles ont par là même droit de résidence.

4° Il en est d'autres qui, pour mieux réussir à les éloigner, les offrent comme des sujets les mieux qualifiés. La charité, mes chères Sœurs, fut toujours inséparable de la vérité ; et ce procédé est tout

à la fois injuste et dangereux pour la Communauté, en ce qu'il expose à confier à ces Filles des emplois qu'elles ne sont pas capables de remplir, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE-ANNE BONNEJOYE,

SUPÉRIEURE.

Dans l'administration du temporel ne rien laisser périr et donner avec discernement. - Prendre garde d'occasionner des frais de voyages, - Des dépenses de port de lettres. - Obéir sans discuter, sans murmurer.

Paris, 1er Mars 1760.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... 1° On manque à l'économie. On use des choses avec prodigalité ; on donne lieu par la négligence à des dépérissements de choses dont la conservation serait utile, mais dont la perte touche peu, parce que ces choses paraissent légères. Mais considérons que toutes légères qu'elles paraissent, étant bien conservées et réunies ensemble, elles peuvent former un tout considérable pour les pauvres. On se rend encore coupable de mauvaise administration, peut-être même d'injustice, lorsque, sans discernement de la vraie indigence, on donne, par une inclination naturelle et indiscrète, des secours à des personnes qui n'en ont pas un véritable besoin. Rien ne doit nous paraître indifférent dans l'administration de ce qui nous est confié ; c'est à Dieu que nous en rendrons compte au moment de notre mort. 2° Les dépenses inutiles sont encore opposées à la pauvreté. C'est presque toujours l'immortification plutôt que le besoin qui les occasionne. A la moindre contrariété, on sollicite son changement, sans égard aux frais considérables de voyage qu'on cause à la Communauté ou aux pauvres, et on le sollicite quelquefois du ton le plus indépendant. Je n'ose dire que la menace les accompagne souvent. Ceci n'est pas général. Mais il y a des Sœurs, je le dis à notre honte, qui, ayant écrit pour leur changement, ont répliqué qu'elles écriront à toutes les postes jusqu'à ce qu'elles aient obtenu ce qu'elles désirent : indépendance scandaleuse, et digne de punition. Il y en a même en qui, par un contraste de sentiment qui n'est pas compréhensible, se sont ensuite plaintes d'avoir été exaucées jusqu'à dire que, si elles l'avaient prévu, elles n'auraient pas insisté, tandis que leur changement n'était dû qu'à leur importunité. On se fait un amusement de former ainsi des demandes qui ne sont point réfléchies, sans égard aux frais multipliés des ports de lettre, qui, plus que jamais, nous causent de fortes dépenses. Elles nous seront toujours consolantes, mes chères Sœurs, quand elles seront fondées sur des besoins réels. Ne les épargnez jamais en pareil cas, mais il faut savoir s'y borner, sans affaiblir, je vous le répète, ce commerce, que du côté de l'inutilité. Il sera d'ailleurs toujours satisfaisant pour nous de savoir votre situation et de saisir toutes les occasions de vous obliger. 3° Enfin, souvenons-nous que l'esprit. de pauvreté doit régler nos désirs, nos affections et toute notre conduite. Jésus-Christ a promis son royaume aux véritables pauvres d'esprit, qui ne se bornent point à l'écorce de la pauvreté extérieure, mais qui l'affectionnent sincèrement, comme la source des véritables biens et l'unique route qui puisse nous en assurer la possession.

L'obéissance ne subsiste plus dans sa vigueur primitive. Les moins coupables ne s'y refusent pas ouvertement, mais elles s'épuisent en raisons, pour être dispensées de ce que l'obéissance exige.

[221] Elles ont recours à des délais. C'est toujours leurs propres lumières qui les guident et qui les décident ; que si quelquefois elles cèdent, c'est avec un esprit de murmure qui ajoute de nouvelles fautes aux précédentes ; d'autres résistent ouvertement ; on veut tel emploi, telle maison ; on ne craint point de se montrer décidées dans des sortes de choix si contraires à la perfection de l'obéissance, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MADELEINE LEMAISTRE,

SUPÉRIEURE.

Ne jamais parler des défauts de ses Sœurs aux externes. - Des lettres aux Supérieurs et de celles qu'on reçoit d'eux. - Défense de porter des bagues.

Paris, ler Mars 1761.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Fuyons tout commerce inutile avec le monde dangereux qui nous environne. Visites inutiles, parties de plaisir, voyages sans permission, liaisons trop humaines, jeux folâtres, dissipation de tous les sens, voilà ce que nous devons nous interdire sans réserve. Car, peut-on se flatter d'être chaste quand on se permet tant de libertés capables de mettre la chasteté en péril ? Nous nous plaignons, mes chères Sœurs, de celles qui, témoins de ces légèretés au moins périlleuses, nous les taisent par un ménagement pernicieux, et ont la cruelle indiscrétion d'en faire la confidence à des séculiers, ce qui, non-seulement découvre dans le public des fautes que la charité devrait tenir secrètes, mais donne lieu à des exagérations et à des calomnies dont la flétrissure peut rejaillir sur toute la Communauté.

Nous enjoignons aux Sœurs Servantes de laisser à leurs compagnes une pleine liberté de nous écrire, de refuser même la lecture des lettres qui nous sont adressées, de n'ouvrir jamais non plus celles que nous écrivons, et qui sont scellées du cachet de la Communauté, ou du sceau de M. le Supérieur-Général, et de ne marquer même à cet égard ni inquiétude ni critique, qui empêcherait le bien qui doit résulter d'une libre communication.

Sur l'avis qui nous a été donné que plusieurs de nos Sœurs introduisent l'usage de certaines bagues qu'elles portent au doigt, sous prétexte de dévotion ou d'utilité, nous vous le défendons absolument, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MADELEINE LEMAISTRE,

SUPÉRIEURE.

Gardons-nous de nous croire quelque chose. - Les défauts des pauvres ne doivent point ralentir notre charité, notre zèle à leur égard.

Paris, ler Mars 1762.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Evitons la funeste ambition qui admet le choix des lieux ou des offices. Il en est parmi nous qui, prévenues en faveur d'un mérite dont on les flatte, et trop occupées de certains talents qu'elles envisagent comme supérieurs, cherchent une distinction contre laquelle Jésus-Christ a prononcé en déclarant que, pour être véritablement grand dans son royaume, il fallait, à son exemple, se rendre ici-bas le dernier et se mépriser sincèrement.

Si les pauvres sont vicieux, injustes, ingrats, séparons les défauts de leur personne ; ils ont toujours droit à nos respects. Combattons leurs vices avec zèle qu'une douce charité rend fructueux. Ce sont des aveugles qu'il faut guider et éloigner du précipice où leur aveuglement les conduit. Ce sont des malades et des blessés sur les plaies desquels nous ne devons répandre que l'huile et le vin du charitable Samaritain. Imitons la douceur de Jésus-Christ envers les pécheurs, si nous voulons lui plaire et accomplir la loi de la charité. Portons-en la délicatesse jusqu'à nous interdire tout sentiment, toute réflexion peu charitable. Supportons notre prochain ; supportons-nous les unes les autres ; soyons ingénieuses à cacher les faiblesses que nous remarquons, ou, s'il faut les découvrir, que ce ne soit jamais qu'aux Supérieurs. Nous ne pouvons les déclarer à d'autres sans blesser la charité ; conservons ce précieux don qui nous affermira de plus en plus dans notre sainte **[222]** vocation, et qui noue méritera la grâce d'y persévérer jusqu'à la mort, et d'obtenir celle des justes et des bien-aimés de Dieu.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MADELEINE LEMAISTRE.

SUPÉRIEURE.

Se supporter mutuellement. - Fuir les murmures, - La jalousie, - L'ambition. - Ne se point confier l'une à l'autre les défauts que l'on découvre. - Les faire connaître aux Supérieurs. - Éviter entre soi les termes familiers.

Paris, ler Février 1763.

MES CHERES SŒURS,

la grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Corrigeons-nous des fautes suivantes, qui, quoiqu'elles ne soient pas directement sur la matière des vœux, formeraient un obstacle essentiel, non-seulement à la perfection qu'ils exigent, mais encore au salut éternel.

1° Le support mutuel s'affaiblit parmi un très-grand nombre ; on ne connaît de la charité que ce qui peut s'allier avec l'inclination naturelle. L'esprit de division, de murmure, de partialité, de jalousie ou d'ambition en affecte plusieurs ; ces principes vicieux deviennent une source de

différents changements coûteux aux pauvres ou a la Communauté. La voix de la conscience sur cette matière n'est plus écoutée. On ne consulte que l'inclination, et c'est à celle-ci qu'on sacrifie quelquefois et la vérité et la justice, se servant de prétextes contraires à l'une et à l'autre pour se procurer les changements qu'on sollicite.

2° On a l'indiscrétion de se confier mutuellement les défauts qu'on découvre dans les unes et les autres, avec la précaution injuste de n'en pas parler aux Supérieurs par un motif de ménagement, dit-on, et de charité. Charité aveugle et meurtrière, qui laisse ignorer le mal aux seules personnes établies de Dieu pour le connaître ce mal et pour y remédier, lorsqu'on instruit plusieurs familles, et par elles une province entière des défauts d'une particulière ; défauts qui, souvent légers en eux-mêmes, ne paraissent considérables que parce qu'en circulant de bouche en bouche ils reçoivent des circonstances qui les aggravent, et qui répandent de l'odieux sur ces victimes innocentes. Il n'est pas même jusqu'à des externes qui, étant admis dans ces indiscrètes confidences, les répandent insensiblement dans le public, ce qui avilit et dégrade les délatrices et les objets de leurs injustes délation. Oh que c'est avec raison qu'on compare, les langues imprudentes au glaive le plus tranchant et à l'activité d'un feu dévorant ! En retranchant parmi nous, mes chères Sœurs, les fautes de la langue, nous retrancherons pour la plupart les plus grands obstacles au salut. Veillons donc exactement sur toutes nos paroles, et, puisqu'elles sont une expression des dispositions du cœur, commençons par la réforme de celui-ci, sans ménagement et sans réserve. Tâchons de n'y conserver que des sentiments miséricordieux, bienfaisants et charitables, qui nous rendent dignes d'être invariablement unies au Dieu de toute charité.

3° On manque au respect mutuel. On se tutoie. On se sert d'autres termes trop familiers que la vertu et l'éducation obligent à réformer, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR CATHERINE GEST,

SUPÉRIEURE.

Habits superflus. - Ne pas confondre l'argent des pauvres avec celui de la Communauté. - Du bien de famille. - Ne jamais mendier de protection pour rester en un lieu.

Paris, ler Février 1764.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur sait avec nous pour jamais !

1° *Contre l'esprit de pauvreté*. On se permet l'été, dans quelques-unes de nos Maisons, une sorte de déshabillé de différentes couleurs, des bas fins, des souliers et des pantoufles de peau également de couleur. De tels dehors ne sont que trop les suites de la mollesse, et peut-être de l'attachement du cœur à ce siècle corrompu auquel nous avons renoncé. Il en est d'autres qui ne sont pas assez attentives à l'exacte économie qu'exige ce qui appartient aux pauvres ou à la communauté. Ce sont deux dépôts sacrés qu'il ne faut jamais confondre, et desquels il ne nous est point libre de changer la destination, une fois prescrite, **[223]** sous quelque prétexte que ce puisse être, sans y être autorisées par les Supérieurs légitimes de chaque partie ; vous en devez rendre un compte exact à qui il appartient dans le temps marqué, sans négliger de le faire à notre égard. Celles qui ont du bien de famille doivent se munir de la permission des Supérieurs pour être en état d'en disposer

sans blesser leur conscience. Soyons fidèles, mes chères Sœurs, aux plus petites choses, pour mériter de l'être dans les plus considérables, etc. S'il arrive à quelques-unes un changement qui leur déplaise, elles ont la bassesse de mendier des protections au dehors, soit pour se fixer dans les Maisons qui leur plaisent, soit pour obtenir celles qu'elles désirent : conduite qui les déprécie devant Dieu, aux yeux de leurs Supérieurs et des gens de bien, qui ne peuvent disconvenir que ces sortes de caractères sont des esprits indépendants, immortifiés, rebelles et dépourvus de l'esprit de notre saint état. Il y en a qui font des amas de linge qu'elles transportent d'une Maison à l'autre, c'est une injustice et une avidité que nous défendons expressément, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR CATHERINE GEST,

SUPÉRIEURE.

On ne doit point avoir de linge en particulier. - Ne rien se procurer en cachette avec quelque argent que ce soit. - Ne jamais sortir la nuit, même pour affaire de charité. - De l'usage du tabac. - Lettres des Supérieurs. - Se garder d'affliger un pauvre. - Soyons des Marthe et des Marie.

Paris, ler Février 1765.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

1° *Sur le vœu de* pauvreté. Il y a une singularité plus marquée dans plusieurs de nos Maisons pour le linge trop fin ; il en est quelques-unes qui affectent de l'avoir en particulier, ce qui est très-opposé à l'uniformité que nous devons observer. L'esprit de propriété fait des progrès affligeants ; il y en a qui ont à l'égard du linge, habits et semblables choses à leurs usages, la conduite des avares pour leurs trésors ; changent-elles de lieu, il faut y transporter en cachette et à grands frais ces amas faits par leur choix et sans permission, s'appropriant sans remords ce qui appartient aux Maisons qu'elles quittent, sans réfléchir sur le tort qu'elles causent, ni sur la nature des soupçons qu'elles donnent lieu de former. Il suffit à leurs yeux que c'est un bien de Communauté pour qu'elles imaginent y avoir droit sans réserve. D'autres se rendent importunes à leurs familles pour en tirer de l'argent qu'elles gardent avec attache, ou dont elles font un emploi inutile et souvent nuisible à leur conscience ; c'est toujours la blesser que de faire quelque disposition en ce genre sans une permission légitime. En matière de vœu, rien n'est petit, et les méprises sont dangereuses. On estime véniel ce qui peut être mortel.

2° Il est des Sœurs qui, par une indiscrète charité, sortent la nuit lorsqu'on les demande, malgré la défense qui nous en est faite, et que nous renouvelons très-expressément. Cette infraction de la Règle ne peut être justifiée par des besoins pressants, la Règle qui interdit ces sorties établit les moyens que les pauvres n'en souffrent point. Tout est prévu dans ce qu'elle prescrit, conformons-nous-y exactement. Nous condamnons également l'usage trop familier du tabac ; ses progrès nous affligent. Il y en a qui s'oublient jusqu'au point d'en prendre librement avec les externes sans aucune distinction, ce qui les dégrade et les avilit.

3° On ne doit point communiquer à des externes les lettres des Supérieurs.

4° On s'épargne à l'égard des pauvres le soin de les servir soi-même, ce qui les expose à des rebats et à des mépris qui les contristent. Or, affliger le pauvre, c'est affliger le cœur de Dieu ;

hélas ! mes chères Sœurs, s'il s'agissait d'éviter l'occasion d'offenser un bienfaiteur, qui aurait droit à notre reconnaissance et de qui nous attendrions de nouveaux bienfaits, nous saurions bien nous abstenir de tout ce qui pourrait lui déplaire, et Jésus-Christ ne recevra pas de notre part les mêmes égards ! où est donc notre foi ?

5° Nourrissons notre piété par la fidélité à l'oraison, aux lectures spirituelles, à l'approche des sacrements, aux retraites annuelles, au recueillement intérieur. Soyons des Marthe laborieuses [224] et saintement empressées à servir notre divin Maître, sans nous priver du doux repos de Marie : une vraie Fille de la Charité, bien remplie de l'esprit de son état et bien pénétrée du sérieux des engagements sacrés qui l'unissent à Jésus-Christ, ne le perd point de vue dans les occupations les plus dissipantes. Elle habite la terre sans s'y reposer, agissant par proportion comme ces esprits bienheureux qui prêtent leur ministère charitable aux hommes, sans cesser de rendre au souverain Maître le continuel hommage de leurs adorations, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR CATHERINE GEST,

SUPÉRIEURE.

Ne point disposer de son bien de patrimoine sans permission. - Se garder de rechercher les nouvelles, - Les défauts d'autrui pour les publier. - Procurer aux malades les secours spirituels.

Paris, 1er Février 1766.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

. . . 1° Je dois vous prévenir que celles d'entre nous qui ont des biens de famille ne peuvent en faire aucune disposition sans permission des Supérieurs majeurs, soit pour les fonds, soit pour les revenus. Recevoir ceux-ci, les conserver, les accumuler ou les appliquer à de bonnes œuvres, donner, prêter, accepter des présents, etc., quoique toutes ces circonstances puissent être très-légitimes, elles ne suffiraient pas pour en justifier l'usage devant Dieu à notre égard, si nous négligions de les revêtir de cette permission expresse des Supérieurs majeurs dans les choses essentielles : et quant aux communes, et de peu de valeur, les inférieures doivent avoir l'agrément de leur Sœur Servante, dans nos Maisons particulières, et leur remettre sans réserve en dépôt ce qui leur appartient, évitant aussi de mettre aux loteries par l'espoir d'un gain personnel.

2° Evitons la curiosité de tout entendre et la démangeaison de rapporter ensuite dans nos Maisons des nouvelles de toute espèce : c'est une sorte de venin qui circule et qui affaiblit souvent la charité. Il y en a qui s'occupent des défauts vrais ou faux qu'elles découvrent, et qui semblent se faire un mérite d'en instruire les personnes qui les ignorent. Les suites de ce mal sont infinies et très-difficiles à réparer. La langue imprudente est un glaive dangereux et un monde d'iniquités ; les vraies épouses de Jésus-Christ ont autant de délicatesse pour conserver la charité que pour l'éclat précieux de la parfaite chasteté qu'elles professent.

3° Procurons l'instruction des pauvres. Portons-les à une vie chrétienne. Tâchons de ne rien omettre dans leurs maladies pour les disposer à une bonne mort par la digne réception des sacrements, et tous les secours spirituels que cet état exige. Nous pouvons être dans ces

circonstances à leurs égards des instruments de miséricorde de Dieu pour sauver leurs âmes en procurant à propos ces différents secours, et nous nous exposerions à devenir au contraire des victimes de sa justice si, par notre faute, quelqu'une de ces âmes qui lui sont si chères se perdait. Nous rendrons de ceci le compte le plus rigoureux à son tribunal redoutable où il demandera âme pour âme. Unissons donc, mes chères Sœurs, à ces œuvres de miséricorde corporelle, pratiquées dans un esprit de douceur et de charité, ces œuvres de miséricorde spirituelle, exercées avec tout le zèle qu'une piété sincère peut inspirer ; moissonnons pour le Ciel dans le vaste champ que notre sainte vocation nous fournit. Bénissons le choix miséricordieux qui nous y a placées. Renouvelons de bon cœur les sacrés et doux liens qui nous y attachent. Faisons tous nos efforts pour nous conserver jusqu'à la mort l'heureux partage qui nous est échu, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR ANGÉLIQUE HESNARD,

SUPÉRIEURE.

La négligence des exercices spirituels mène à la tiédeur. - Ne point élever de petits chiens. - Se mettre en garde contre la médisance. - De la charité. - Il faut obliger avec bonne grâce.

Paris, ler Février 1767.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

1° Plusieurs se relâchent dans les exercices de piété que la Règle prescrit dans le lever de quatre **[225]** heures, l'oraison, les lectures spirituelles, les examens de conscience et l'assidue réception des sacrements, selon nos pieux usages. On se dispense de ces différents devoirs fort légèrement : ou si on les remplit c'est d'une manière superficielle, comme par hasard, sans faire aucun effort soutenu pour s'en acquitter par des vues de religion. L'âme se dessèche faute de ce secours, et cet état de faiblesse et de langueur est si redoutable que Dieu se déclare prêt à rejeter ces âmes lâches et tièdes à son service. Craignons ce triste sort qui est la route funeste de notre perte éternelle.

2° Il y en a d'autres, mes chères Sœurs, qui ne s'affectionnent, ni à leurs emplois, ni aux Maisons qu'elles habitent, qu'autant que l'amour-propre en est flatté. Tout ce qui le blesse ou le contrarie devient motif de solliciter des changements, sans égard s'ils sont coûteux aux pauvres ou à la Communauté ; on évite une croix, et on en trouve d'autres plus pesantes, par une providence de justice qui punit ainsi ces sortes de lâchetés. En vain ces caractères légers et inconstants voltigent d'un lieu à un autre, la paix qu'ils cherchent s'éloigne, elle n'est en effet le partage que des âmes qui se possèdent par la patience dans les adversités de cette vie, et qui savent les recevoir avec soumission aux ordres de Dieu, comme de vrais moyens de purifier la vertu et de la perfectionner.

3° On nourrit des animaux qui ne servent qu'au plaisir : même des petits chiens. Nous défendons ces innovations qu'on qualifie innocentes, qui peuvent l'être dans le principe, mais qui souvent dégénèrent et deviennent nuisibles.

4° Les abus que nous ne faisons qu'effleurer disposent insensiblement à une foule de fautes qu'on commet sans remords, surtout par rapport à la charité : médisances, calomnies, antipathies, secrets préjugés défavorables ; on se permet jusqu'à l'art funeste d'envenimer les dehors les plus innocents. Ces sortes d'esprits sont contagieux, même dans la société civile, parce qu'il est difficile qu'ils ne

communiquent en quelque chose le venin qui les affecte. En matière de charité il est aussi dangereux de prêter l'oreille à ce qui la blesse que la langue ; il n'est pas jusqu'au silence gardé mal à propos qui ne puisse l'intéresser. Les écueils en sont variés et innombrables ; et les fautes de cette nature sont des plus difficiles à réparer. On ne peut s'en garantir que par une continuelle vigilance soutenue de la prière. Si une parole inutile nous sera reprochée au jugement de Dieu : que ne devons-nous pas craindre ; et quelle attention ne devons-nous pas nous prescrire d'observer non-seulement nos paroles, mais encore nos pensées les plus secrètes ? Commencons par rendre l'esprit et le cœur bien charitables : la langue n'est que l'interprète de l'un et de l'autre ; et suivant la maxime d'un grand saint, si une action pouvait avoir cent faces, accordons-lui toujours la plus avantageuse.

5° On donne doublement quand on donne obligeamment, sans paraître fatigué par aucune importunité ; un refus honnête est quelquefois plus agréable qu'une libéralité brusque qui déprécie le don, surtout quand on y mêle des reproches amers et humiliants, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR ANGÉLIQUE HESNARD,

SUPÉRIEURE.

Ecrire ses lettres sur du papier fin. - Prendre garde à ne pas multiplier les frais pour ports de lettres. - Éviter une économie extrême.

Paris, 3 Février 1768.

MES CHÈRES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... J'ai à vous prier, non de vous priver de nous écrire, c'est une consolation qui m'est trop chère, mais en ce cas, prenez du papier plus fin, et que les inférieurs, hors un besoin pressant, remettent leurs lettres cachetées à leurs Supérieures lorsqu'elles nous écrivent ; nous recommandons à celles-ci de ne montrer ni inquiétude ni curiosité, sur ce sujet ; s'il s'en trouvait quelqu'une qui fût capable d'ouvrir ces sortes de lettres, ce serait une faute très-grave devant Dieu. Il y a encore un abus qui consiste à multiplier vos lettres sur le même sujet : celles d'entre vous qui se servent de la juste liberté que nous avons de nous adresser **[226]** à M. notre très-honoré Père ou à M. le Directeur, et qui nous écrivent les mêmes choses, souvent par la même poste, donnent lieu à des frais coûteux et répétés qui pourraient être épargnés ; l'esprit d'économie saisit les plus minces détails ; en vous l'inspirant, je ne prétends point autoriser celles qui portent trop loin cette maxime, se refusant le nécessaire, ou ne l'accordant qu'à regret et sur un ton de reproche à celles à qui elles doivent le procurer : ces sortes de devoirs ne sont bien remplis qu'autant qu'on y unit des manières affables et bienfaisantes ; la vertu condamne en toutes choses les extrémités, et elle ne se trouve que dans un juste milieu, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR ANGÉLIQUE HESNARD,

SUPÉRIEURE.

On ne doit point cirer les appartements. - Estimer grandement sa vocation.

Paris, 1er Février 1769.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Nous défendons qu'on cire les appartements ; à la réserve des apothicaireries, ou lingeries, ou petits oratoires, que nous tolérons en supprimant tout le reste. Nous vous recommandons aussi, mes chères Sœurs, une exacte économie dans les choses usuelles ; soit qu'elles appartiennent aux pauvres, ou à la Communauté. L'esprit de pauvreté et d'une délicate justice doit régler et diriger nos soins dans ces sortes de besoins journaliers pour prévenir toute inutile consommation, et la plus légère perte.

Mon cœur est saisi d'une tristesse profonde et pressé d'une douleur continuelle à la vue de celles qui ne font non plus de cas de leur chère vocation, qu'en ferait un mercenaire et une âme bassement vénale du service ingrat d'un mauvais maître ! Elles doivent se souvenir que leur facilité à nous mettre le marché à la main, et à nous menacer de se retirer brusquement de la Compagnie, est censée une infraction notoire de tous les vœux qu'elles ont prononcés, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR ANGÉLIQUE HESNARD,

SUPÉRIEURE.

Ne point faire de réserve. - Pour conserver la pureté, imiter la sainte Vierge. - L'obéissance est un des plus grands moyens, de parvenir à la perfection. - Les Supérieurs doivent user de support envers les inférieurs.

Paris, le, 1er Février 1770.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

1° La pauvreté nous oblige à éloigner de notre cœur toute affection déréglée aux biens périssables, soit pour les acquérir, soit pour réserver la plus légère partie dans le. temps que les pauvres souffrent, encore moins de former aucun dépôt, sous le spécieux prétexte de leurs besoins à venir.

2° Les écueils du vœu de chasteté étant innombrables et sa délicatesse extrême, nous ne saurions trop veiller à la conservation de ce précieux trésor. Imitons la sainte Vierge dans la pratique d'une vertu qui lui fut toujours si chère. Soyons à son exemple parfaitement humbles, vigilantes, fidèles à l'oraison, attentives à conserver nos cœurs purs et sans tache, c'est le sanctuaire secret où nous

devons entretenir une sainte et continuelle union avec Dieu ; contractons l'heureuse habitude d'agir toujours sous ses yeux et pour son amour, en sorte qu'il soit le poids qui nous entraîne et qui dirige notre conduite.

3° L'obéissance renferme l'abrégé de toutes les vertus. Comme elle est le tombeau de la propre volonté et par elle de tous les vices, c'est un des plus grands moyens de parvenir à la perfection chrétienne, mais elle exige le sacrifice de l'esprit et du cœur, pour assujétir entièrement l'un et l'autre à ce que les Supérieurs nous prescrivent. Obéir promptement, obéir sans réplique, obéir dans tous les temps. Telle est la conduite du véritable obéissant.

4° Nous prions celles de nos Sœurs, qui sont chargées de la conduite, de redoubler, s'il est possible, de support, de patience, et de charité envers les inférieures, séparant de l'autorité, qu'elles ont sur elles, le ton et les expressions qui n'annonceraient pas suffisamment les sentiments [227] de bonté maternelle qu'elles leur conservent ; elles ne doivent point tolérer les défauts qui pourraient devenir essentiels ; mais pour rendre leurs avis fructueux, ils doivent être assaisonnés de la douceur chrétienne, dont Jésus-Christ nous a donné l'exemple. Les inférieures doivent être averties : que si elles négligent d'en profiter, on doit nous informer de cette espèce d'incorrigibilité ; mais afin que nous renouvellions ces sortes d'avis si le cas l'exige, nous prions nos Sœurs, de ne jamais supprimer aux défaillantes les lettres que nous leurs écrivons pour ces objets, comme aussi de leur donner pleine liberté de nous écrire. Nous exhortons les inférieures, au respect, à la soumission qu'elles doivent à celles qui les conduisent ; afin qu'elles fassent leur consolation et la nôtre ; et que le bien se pratique parmi nous dans cet esprit de subordination, de bonne intelligence et de paix, qui nous rend selon le cœur de notre divin Maître, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR ANGÉLIQUE HESNARD,

SUPÉRIEURE.

Dieu doit occuper notre esprit et notre cœur. - Fidélité à l'oraison, - Aux retraites annuelles. - Obéir promptement d'esprit et de cœur. - Les peines de notre état contribuent à assurer notre salut.

Paris, 1er Février 1771.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Préparons-nous fervemment à la rénovation de nos vœux, qui doit fortifier les sacrés liens qui nous unissent à Dieu. Tous les jours nous lui disons dans les prières qui nous sont prescrites, qu'il est notre partage et notre unique héritage. La conduite, mes chères Sœurs, soutient-elle cet heureux choix et cette protestation ? Dieu est-il véritablement le Dieu de notre esprit ? Est-ce de lui que cet esprit s'occupe volontiers et fréquemment ? Dieu est-il bien le Dieu de notre cœur, ce cœur l'aime-t-il sans réserve et sans aucun mélange répréhensible ? Dieu en possède-t-il les affections sans aucune restriction ? En un mot, est-il bien cet héritage précieux qui satisfait et qui suffit à nos désirs ? Ces circonstances forment un vaste sujet de réflexion pour des âmes qui lui sont consacrées. Proposons-nous, moyennant sa grâce, de purifier courageusement l'alliage des imperfections que nous découvrirons dans la pratique de ces devoirs. Semblables à des aigles mystérieuses, faisons des efforts solides pour nous renouveler dans notre ferveur primitive. Evitons

les plus légères omissions contraires à la sainteté de nos vœux ; méditons ces vœux pour les remplir dans toute leur étendue.

l° Nous ne saurions trop, mes chères Sœurs, vous exhorter à la pratique exacte et entière du vœu de pauvreté dont Jésus-Christ nous a donné de si grands exemples. C'est à cette vertu évangélique que son royaume est promis. Elle est d'obligation pour tous les Chrétiens ; mais cette obligation devient plus étroite pour les âmes qui lui sont consacrées. C'est d'elles surtout qu'il exige la parfaite pauvreté d'esprit et de cœur qui exclut les pensées mêmes et les désirs qui pourraient nous entraîner vers les biens périssables de cette vie, et nous faire rechercher la frivole possession de ses commodités. La vraie pauvreté nous éloigne en effet si parfaitement de l'un et de l'autre de ces écueils, qu'elle nous apprend à supporter même certaines petites privations dans ce qui concerne nos besoins personnels ; car ce n'est pas être pauvre et remplir l'étendue de ce vœu que de procurer largement l'utile et le commode. Il en est plusieurs qui vont plus loin par une délicatesse recherchée qui les rapproche, à leur propre confusion et à la nôtre, de la vanité du monde et de ses maximes. En matière de pauvreté, l'attache même à des choses légères nous rend répréhensibles devant Dieu, à proportion de l'affection déréglée que nous leur portons. L'ennemi qui cherche à nous captiver, nous laisse le choix des liens ; pourvu qu'il puisse assurer notre esclavage, peu lui importe quelle en soit l'espèce. Craignons ses piéges ; et pour les éviter, soyons sur nos gardes pour vivre dans le plus parfait dégagement de toutes choses, n'accordons à nos besoins que le simple nécessaire, tel que nos saintes Règles le prescrivent.

2° Pour conserver sans tache le précieux trésor **[228]** de la chasteté, soyons saintement recueillies, fidèles à l'oraison, de sorte qu'elle soit notre aliment quotidien en la manière que nos saintes Règles le prescrivent. Portons-en partout l'esprit dans nos occupations laborieuses, dans nos voyages, dans le monde même le plus dissipé, lorsque la charité nous y expose. C'est cet esprit de piété et de saint recueillement qui nous rendra propres à répandre la bonne odeur de Jésus-Christ en tout lieu. Si nous l'aimons véritablement, rien ne sera capable de nous distraire de ce divin exercice. Le bien, le mal même, et tout événement de la vie peut y rappeler une âme vertueuse, et lui servir de motifs de s'élever à Dieu. Imitons autant que la faiblesse humaine le permet, les saints Anges qui prêtent leur charitable ministère aux hommes, sans rien perdre de leur intime union avec Dieu.

Nous vous exhortons, mes chères Sœurs, à redoubler votre fidélité pour les exercices spirituels et pour les retraites annuelles, qui se négligent beaucoup depuis quelques années, quoique nous ne devions pas nous en dispenser quand nos fonctions nous laissent la liberté d'y vaquer. Il ne faut qu'une bonne volonté pour se procurer un si grand bien. On trouve le temps de s'accorder quelque délassement, si les besoins du corps l'exigent ; nous devons à plus juste titre ce secours à notre âme. Soyons donc attentives à prendre notre temps pour reconnaître une foule de déchets que la piété reçoit dans le commerce de la vie, afin de les réparer et de fortifier nos bons désirs, pour les réaliser plus fervemment, par une conduite digne de la sainteté de notre état.

3° Le vœu d'obéissance nous oblige d'unir la soumission de l'esprit et du cœur à la prompte exécution de ce qui nous est prescrit, sans nous permettre ni murmures secrets, ni plaintes, ni réflexions contraires aux ordres des Supérieurs, et encore moins des sollicitations et des démarches pour les obliger à les révoquer. Si nous avons des motifs solides pour faire quelque représentation, c'est à eux directement que nous devons nous adresser, dans la disposition de nous soumettre à leurs décisions ; s'il s'agit de la demande d'un changement fondé, ce n'est encore qu'aux Supérieurs qu'on doit en exposer les raisons, sans les confier à d'autres. En matière de charité, nous ne saurions être ni trop réservées, ni trop discrètes. Il est de petites faiblesses qui, en circulant, reçoivent des exagérations ou des additions qui en changent l'espèce, au désavantage des coupables qui par-là se trouvent décréditées injustement.... Ne nous rebutons point des mauvais traitements des pauvres, ou des manières désagréables que nous pourrons éprouver de leur part : qu'elles ne nous autorisent jamais à aucun mauvais traitement qui les contriste. Souvenons-nous de plus que la croix est notre partage, et qu'à la suite d'un Dieu crucifié, nous ne devons estimer que ce qui peut nous rendre semblables à ce divin modèle. Envisageons nos peines et les difficultés de notre saint état, comme des ressources sanctifiantes que la Providence nous a ménagées pour opérer notre salut avec

sûreté ; si nous sommes fidèles à nous en servir avec un saint courage, nous pourrons espérer avec le Prophète, que le Seigneur achèvera notre bonheur en nous couvrant du bouclier de ses divines bénédictions, à la faveur desquelles nous obtiendrons la persévérance finale dans notre sainte vocation, et les récompenses éternelles réservées à cette grâce de prédilection et de choix, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR ANGÉLIQUE HESNARD,

SUPERIEURE.

Aimons-nous et supportons-nous les unes les autres. - Souffrons de la part des pauvres, mais qu'ils ne souffrent jamais de la nôtre.

Paris, ler Février 1772.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

La rénovation des vœux nous est accordée avec bonté par M. notre très-honoré Père pour le 25 mars, vu l'empressement unanime et édifiant qui a paru dans la demande que vous en avez faite ; quoique cette sainte action ne présente à notre égard aucun appareil extérieur, nous ne devons pas cependant oublier que les liens qu'elle produit, n'en sont ni moins forts, ni moins respectables, **[229]** puisqu'étant faite à Dieu, c'est de lui plutôt que d'aucune autre formalité qu'elle tire sa force, sa dignité et son excellence. Il est en effet l'objet et la fin de ce sacrifice, comme il en est le principe. C'est au pied du trône de sa divine Majesté, que nous contractons les heureux engagements qui nous unissent à lui. Puissions-nous mériter qu'il fixe bien sur nous ses regards de complaisance, comme sur autant de victimes pures et saintes, toutes dévouées à se constituer sans réserve à son service et à sa gloire.

Proposons-nous donc pour préparation à cette rénovation si désirée, le renouvellement de notre fidélité au parfait accomplissement de ces mêmes vœux, dans toute leur étendue. Méditons sans cesse les obligations qu'ils imposent, comparons nos actions et notre conduite avec ces devoirs sacrés. Souvenons-nous qu'ils feront la matière du jugement de justice ou de miséricorde que nous aurons à subir au moment de la mort. C'est pour lors que ces obligations nous seront présentées par le souverain juge, pour être rapprochées de notre vie, et si par malheur il ne s'y trouve nulle conformité de l'une à l'autre, ou que nous soyons convaincues en choses essentielles de l'infraction de quelques-unes, semblables aux vierges folles, nous serons exclues de la présence de l'Epoux céleste, et désavouées de sa part. Prévenons un sort si déplorable, par la réforme intérieure de tout ce qui serait contraire à la perfection qu'elles exigent. Mes chères Sœurs, vous me dispenserez, au sujet des manquements aux vœux, d'un détail qui mobligerait à de tristes répétitions, vous devez y suppléer par vos propres réflexions, en relisant les précédentes circulaires ; puisque les mêmes défauts qui en ont fait la matière et l'objet subsistent.

Aimons-nous les unes les autres, d'une charité sincère et véritable ; supportons-nous mutuellement dans nos faiblesses, faisant abstraction des défauts d'autrui qui blessent notre amour-propre, pour ne nous souvenir, ou que de notre propre fragilité, ou que du respect que nous devons aux personnes ; ne nous permettons aucune espèce de murmure, ni le plaisir secret de les entendre : dans l'un et dans l'autre cas, la charité se trouve également blessée. S'il s'agit de donner

des avis, n'oublions pas que le zèle n'en est louable qu'autant que c'est la douceur de la charité qui l'inspire et la prudence qui le règle, et qu'enfin il n'est jamais plus efficace que lorsqu'on travaille de son côté à acquérir les vertus qu'on cherche à inspirer aux autres. Ne nous exposons point à juger et à condamner sur des apparences, justifions même tout ce qui peut être susceptible de bonne interprétation. Si le mal est évident, rappelons-nous que ceux qui en sont coupables, ont pu cesser de l'être devant Dieu par le changement de leur cœur ; lui seul peut sonder cet abîme impénétrable à tout autre. Ces saintes maximes, si elles sont fidèlement suivies, affermiront le règne de la charité, dont les fruits consolants sont la paix, la bonne intelligence et cette sainte harmonie qui nous rendra véritablement un spectacle agréable à Dieu, aux anges et aux hommes.

Souffrons de la part des pauvres, mais qu'ils ne souffrent jamais de la nôtre. C'est là notre Règle invariable et comme un de nos premiers principes. Pour cela ne nous permettons aucun trait qui les contriste, ni dans les paroles, ni dans le ton, ni dans la manière de la conduite. C'est toujours la charité la plus parfaite qui doit animer tous les services dont ils sont les objets. Notre vie même leur appartient, et ce sera toujours notre gloire de la sacrifier en leur faveur dans les circonstances qui l'exigeraient. Je prie Dieu qu'il vous affermise dans ces généreux sentiments, et accomplisse en vous par un surcroît de grâce la bonne œuvre que sa miséricorde y a commencée, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR RENÉE MALVILLE,

SUPÉRIEURE.

Soyons pauvres comme Jésus-Christ. - Attachons-nous à notre vocation.

Paris, 1er Février 1773.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigueur soit avec nous pour jamais !

... Que la vue d'un Dieu fait homme et anéanti pour notre amour, qui a voulu vivre dans la pau [230] vreté, et en souffrir les incommodités pour nous engager à le suivre et à l'imiter, nous décide à marcher après lui dans cette voie sanctifiante, qui est celle de l'abondance des biens solides et réels. En quittant tout pour plaire à ce divin Maître, nous trouverons ce centuple de vraies richesses, que ni les vers, ni la rouille ne peuvent altérer, et qui seules sont dignes de nos désirs et de nos constantes recherches.

Resserrons avec une sainte joie les sacrés liens qui nous attachent à notre sainte vocation : entrons à ce sujet dans les dispositions où était le saint Apôtre, lorsqu'il protestait que ni la mort, ni la vie, ni les puissances du siècle, ni celles de l'enfer ne seraient capables de le séparer de la charité de Jésus-Christ : je le supplie de vous affermir invariablement dans ces généreux sentiments ; afin qu'après l'avoir glorifié en cette vie, nous puissions ensemble le posséder dans le séjour des saints, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR RENÉE MALVILLE,

SUPÉRIEURE.

Veiller à rester pauvres dans les habits.

Paris, 1er Février 1774.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Il s'introduit un usage que nous avons toujours condamné ; c'est les jupons blancs ou de bazin, les petits déshabillés mondains, et la chaussure même qui ne nous distingue presque plus des personnes séculières ; on supprime les talons de cuir comme trop grossiers, on se dispense également des tabliers de Communauté, même à la sainte Table, malgré les défenses faites à ce sujet. Ces innovations qu'on estime légères ne le sont pas aux yeux d'une fidélité éclairée, qui sait que le mépris des petites choses peut conduire à l'oubli des plus essentiels devoirs. Rapprochons-nous, mes chères Sœurs, de la sainte uniformité primitive, par le renoncement à ces sortes de frivolités, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR RENÉE MALVILLE,

SUPERIEURE.

Se garder de résister aux ordres des Supérieurs.

Paris, ler Février 1775.

MES CHÈRES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

L'obéissance et les obligations qu'elle prescrit nous sont rappelées fréquemment, vous en connaissez tous les détails ; mais ils sont mal pratiqués de la part de quelques-unes d'entre nous qui s'exposent au châtiment du serviteur infidèle, lequel ayant su la volonté de son maître négligea de l'accomplir. Il fut puni avec la dernière rigueur. C'est l'Evangile qui nous l'apprend. Craignons ce même sort, celles qui se rendent réfractaires de ce vœu par leurs résistances aux ordres des Supérieurs, les obligeant de les réitérer, et souvent de céder à leur indocilité. Abus qui devient si fréquent et rend le gouvernement si onéreux que je suis obligée, mes chères Sœurs, de vous prévenir de la part de M. notre très-honoré Père, que désormais celles qui se rendront coupables de ces sortes d'écarts seront privées de la rénovation des vœux ; ceci soit dit sans toutefois que nous prétendions interdire les représentations justes et fondées que nous saurons toujours distinguer de celles qui ne sont qu'illusoires ou purement humaines, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR RENÉE MALVILLE,

SUPERIEURE.

Manière de demander un changement si on le croit nécessaire.

Paris, ler Février 1776.

MES CHÈRES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Au sujet de l'obéissance, il est surprenant qu'on prenne le ton le plus impérieux pour demander des changements, et indiquer en même temps les lieux et les emplois qu'on veut remplir. Les unes font choix de paroisses, celles-ci d'hôpitaux ; presque aucune ne veut se prêter aux offices **[231]** intérieurs de la cuisine, etc. Ces abus deviennent si fréquents que, pour en arrêter le cours et mettre fin aux lettres multipliées et importunes que nous recevons à ce sujet, je vous avertis, mes chères Sœurs, que comme nous ne voulons point nous refuser à des changements nécessaires, nous sommes également décidées à n'en accorder aucun d'inutile, pour ne pas vous exposer à vous rendre coupables d'injustice par les frais de voyages que vous occasionneriez, soit aux pauvres, soit à la Communauté ; ainsi celles qui auront motif pour la santé de désirer un déplacement, doivent prier leurs Sœurs Servantes de nous en faire l'exposé. Quant à celles qui souvent prennent à faux le prétexte de la conscience, elles peuvent s'adresser à M. notre très-honoré Père ou à M. le Directeur, à qui il appartient de juger de la nature de ces raisons, qui seront reçues quand elles seront bonnes, solides et exposées avec toute la sincérité possible. Nous ne cherchons dans tout ceci, que vos vrais intérêts et non à vous gêner dans vos besoins et encore moins dans vos pieux désirs. Ce n'est pas le goût et le penchant qu'il faut suivre, mais le devoir et l'esprit de la Règle. Nous vous devons l'équité et la justice surtout pour votre salut ; mais aussi nous avons droit de l’exiger de votre part pour notre consolation et le bien général de la Communauté, à laquelle une fausse ou trop molle complaisance sera toujours nuisible. Nous aimons à faire plaisir sans prédilection, et nous le ferons toujours à celles qui seront les plus régulières en ces trois points essentiels, la pauvreté, la chasteté et la parfaite obéissance, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR RENÉE MALVILLE,

SUPERIEURE.

Paris, 1er Février 1777.

MES CHÈRES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Tâchons que ce nouveau bienfait de la rénovation des vœux en augmentant notre reconnaissance augmente aussi notre fidélité à nous perfectionner dans les vertus qui en sont l'objet. Pour cela nous nous souviendrons qu'il est dit que le juste doit toujours croître en justice et en sainteté jusqu'à ce qu'il parvienne à l'état d'un homme parfait à la mesure de l'âge selon laquelle Jésus-Christ doit être pleinement formé en nous, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR RENÉE MALVILLE,

SUPERIEURE.

Ne point négliger les exercices spirituels, et surtout les Conférences du vendredi. - La vraie charité est particulière à la religion catholique.

Paris, 1er Février 1778.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Je ne puis vous dissimuler ma douleur sur le déchet sensible que l'observance de la Règle reçoit dans plusieurs d'entre nous. On se dispense, pour fort peu de chose, du lever de quatre heures, de l'oraison, des lectures spirituelles. Sans se déclarer ouvertement contre ces saintes pratiques, on les abandonne sans scrupule, quoiqu'établies et maintenues par les Saints, non-seulement comme très-utiles, mais encore comme absolument nécessaires à l'avancement spirituel. Je parle aussi, mes chères Sœurs, de la garde du silence dans les temps marqués, des conférences spirituelles du vendredi. Il s'en trouve qui, non contentes de se refuser à y assister le pouvant faire, blâment cet usage et cherchent à l'abolir. Cependant, un peu de connaissance de la vertu leur apprendrait que c'est le lieu où la vertu s'exerce avec plus d'avantage sur l'ennemi commun, qui seul peut inspirer l'éloignement qu'on en ressent et que l'on voudrait communiquer à d'autres. Il n'est aucune de nos saintes pratiques que nous ne devions observer et respecter. Les âmes qui sont à Dieu véritablement ne négligent rien...

Il ne faudrait qu'un bon cœur susceptible d'humanité pour se livrer au soulagement des pauvres et le procurer. Nous en voyons des exemples dans les fausses religions mêmes, mais il n'appartient qu'à la nôtre, seule sainte et véritable, de nous y **[232]** obliger dans des détails aussi sanctifiants par leur principe qu'héroïques dans la continuité de leur pratique. Nous faisons vœu, mes chères Sœurs, du service corporel et spirituel des pauvres. Ce double objet de charité doit être rempli, de notre part, avec un zèle prudent et attentif, une charité tendre, compatissante, infatigable, que rien ne puisse ralentir dans son exercice, même le plus pénible, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MADELEINE DROUET,

SUPERIEURE.

Efforçons-nous d'imiter la sainte Vierge dans son humilité, - Sa chasteté, - Sa résignation aux volontés divines. - Ne point aspirer aux emplois élevés.

Paris, 1er Février 1779.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Vous renouvellerez vos vœux le jour de la fête de l'Annonciation de là très-sainte Vierge ; prions cette divine Mère de nous obtenir de son Fils adorable une ample participation aux dispositions saintes qui fixèrent sur elle ses regards de complaisance et de bonté, dans l'ineffable mystère que l'Eglise célèbre en ce jour de miséricorde et de salut. Son humilité profonde semble déterminer son bonheur. C'est d'elle que nous l'apprenons par ces paroles. Le Seigneur a regardé la bassesse de sa servante, etc. Imitons-la dans cette vertu ; qu'elle soit également notre modèle dans son attachement parfait et inviolable à la vertu angélique, dont elle donna des marques si authentiques dans cette circonstance, ainsi que de son entière soumission à la volonté de Dieu. C'est elle qui forma en elle cet heureux fruit qui fit la perfection de son bonheur et le nôtre. Soyons, à son exemple, saintement disposées en tout événement, bon ou fâcheux, à prononcer avec elle et d'après elle, ces paroles : Voici la servante du Seigneur, qu'il nous soit fait selon sa volonté ; que l'esprit et le cœur soient d'accord dans cet acquiescement parfait. Tels sont les sentiments, mes chères Sœurs, qui doivent nous animer, si nous voulons mériter que Dieu reçoive favorablement notre sacrifice. Proposons-nous aussi, moyennant sa grâce, de nous perfectionner dans l'observance de nos vœux, et de réformer sans ménagement les défauts contraires à la sainteté des engagements qu'ils nous imposent...

Il y a des Filles qui n'obéissent que dans ce qui peut flatter leur amour-propre, qui se cherchent en toutes choses, qui prétendent aux choix des Maisons et des emplois, rejetant les uns comme trop abjects ou trop obscurs, recherchant avec une sorte d'avidité importune ceux qui sont plus apparents. On veut se former, dit-on, se rendre capables, acquérir les talents utiles ; ces motifs ne sont louables qu'autant qu'ils sont séparés de toute vue humaine, opposée à l'humilité chrétienne, et qu'ils sont autorisés par l'obéissance ; en sorte que nous ne portions nos vues et nos désirs qu'à ce qu'elle exige, et que nous sachions préférer, si c'était à notre disposition, les fonctions basses et obscures à tout autre, comme la matière et l'objet des vertus les plus solides et les plus propres à notre sanctification personnelle ; nous ne pouvons l'opérer, cette sanctification, qu'en observant ce vœu universellement sans aucune restriction ; soumettant l'esprit et le cœur à son entière pratique, etc.

CIRCULAIRE DE SŒUR MADELEINE DROUET,

SUPERIEURE.

Dieu doit régner sur tout notre être. - Nous devons aimer Dieu et le prochain. - Les Supérieurs doivent supporter leurs inférieurs. - Chercher à les corriger et non à s'en défaire.

Paris, 1er Février 1780.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Je viens vous exhorter à vous rappeler par la lecture des précédentes circulaires les avis qu'elles renferment sur les vœux ; celle-ci n'ayant pour objet que les moyens de remplir plus parfaitement les conseils évangéliques, après nous avoir rendues plus exactes à la pratique de ses préceptes, qui sont principalement et sommairement d'aimer Dieu de toute l'étendue de notre esprit, **[233]** de toute la capacité de notre cœur, et enfin de toutes nos forces, et le prochain comme nousmêmes par rapport à lui. Tel est l'abrégé de la loi que Jésus-Christ nous a imposée et de l'observation entière de laquelle dépend notre salut éternel. C'est à nous, mes chères Sœurs, à refléchir sérieusement sur la manière dont nous remplissons ces grands objets, et si Dieu est véritablement celui qui occupe notre esprit ; s'il est la règle des sentiments et des penchants de notre cœur, et si enfin toutes nos facultés intérieures se réunissent vers lui, et ne tendent qu'à lui, sans réserve et sans partage. C'est par les œuvres que nous pouvons en juger, et conclure à notre avantage, s'il est bien vrai que toutes celles qui sont de notre saint état sont les mêmes que celles dont Notre-Seigneur a fait l'éloge, soit pour l'espèce, soit pour la manière. Elles sont les mêmes quant à la substance et à l'espèce ; mais pour nous en acquitter avec toute la perfection qu'il exige de notre part, nous le devons faire dans l'ordre que nos saintes Règles nous prescrivent, soit dans l'emploi de la journée en nous rendant toutes exactes aux pieux exercices des lectures, des oraisons, des examens particuliers, et la digne participation des sacrements ; soit à l'usage des moyens que les mêmes Règles nous prescrivent pour remplir saintement nos emplois, et conserver entre nous l'union et la paix. Heureuses celles qui n'auront sur un objet si important, aucune infraction volontaire à se reprocher, dans aucun de ses détails ! Mais ce n'est pas là l'opinion que nous pouvons avoir de quelqu'unes qui se négligent totalement en matière de piété...

Les vertus de mortification, de renoncement à soi-même, d'humilité, de pauvreté, etc. sont peu connues, et on parvient comme par degré à cet oubli de Dieu qui fait que l'on est mort à ses yeux, sans le paraître au dehors. Au dehors on conserve l'écorce de la vertu en quelque chose ; mais cette écorce ne justifie pas l'intérieur, selon cette parole bien digne de remarque, c'est l'esprit qui vivifie. On cesse d'être à Dieu par le cœur, ce. qui suffit pour en être rejeté et méconnu, comme n'ayant aucun des rapports intimes que nous devons avoir avec la vie et les sentiments de notre divin Maître. Faisons nous-mêmes le parallèle de la sienne avec celle que nous menons, et jugeons de la conformité qui s'y trouve. Si nous voulons qu'il nous reconnaisse pour ses fidèles épouses, prenons tous les moyens de le devenir. Le commandernent d'aimer le prochain, renferme à la fin près, les mêmes devoirs que celui d'aimer Dieu, et est aussi indispensable. Celui qui dit qu'il aime Dieu et n'aime pas son prochain, est un menteur, et la vérité n'est point en lui. Qui dit prochain dit toute créature humaine, parce que chacune d'elles est l'image de Dieu, et cela seul suffit pour lui assurer notre respect, et cet amour sincère et véritable dont nous devons donner des preuves par tous les services qui dépendent de nous. Les grandes règles de la charité ne souffrent en effet ni modification, ni exception, dans les sentiments ni dans la conduite. Nos ennemis, s'il s'en trouve, n'en sont pas exclus. Comme le soleil éclaire les bons comme les mauvais, notre charité doit également s'exercer envers les uns et les autres. Nous n'avons pas, grâces à Dieu, mes chères Sœurs, à vous reprocher de ses fautes grossières contre la charité que la religion déplore ; mais n'avons-nous pas à craindre certains déchets considérables de cette vertu parmi nous, par le défaut de support mutuel qui s'affaiblit sensiblement ? Pour peu qu'un caractère d'esprit déplaise, au lieu de le porter charitablement à se réformer, et de lui en donner le temps, on cherche promptement à s'en défaire, sans égard aux frais multipliés qu'occasionnent ces changements trop précipités pour être fondés ou nécessaires : frais qui tombent sur les pauvres ou sur la Communauté, qui jamais n'a

essuyé de si fortes dépenses sur ce sujet qu'aujourd'hui. Il est des inférieures, qui à la vérité se montrent revêches, antipathiques, peu soumises, ne voulant faire que leur propre volonté, ne pouvant souffrir l'avertissement le plus modéré. Mais la charité n'a-t-elle donc plus de ressources à tirer de son trésor ? A ces défauts très-fréquents, on en réunit un autre très-considérable : c'est qu'il se trouve des langues indiscrètes qui confient à leurs amies et même à **[234]** des externes ces sortes de cas domestiques ; insensiblement ils circulent dans nos Maisons de province ; en sorte qu'on ne sait où placer les coupables, qui ne devraient être connues pour telles, que des Supérieurs qui seuls ont droit d'en être instruits. Ces sortes de confidences sont plus dangereuses qu'on ne pense, une conscience éclairée ne se les permet jamais. La charité couvre les défauts, ou si elle s'en permet la déclaration, ce n'est qu'aux personnes qui par leur place doivent y remédier. Les rapports rarement sont fidèles, et il ne s'y trouve que trop d'exagération ; il en est plus de faux que de vrais. Il est certains esprits qui, sans y faire attention, grossissent les faits, et saisissent les apparences du mal, pour le mal même ; d'où s'ensuit des jugements précipités, et peu fondés, des préventions injustes, que le temps même n'efface point, et une foule de méprises lesquelles approfondies et éclairées prudemment, feraient trouver moins de coupables et par-là plus de justice parmi nous. En général nous ne saurions trop veiller sur nous-mêmes, pour éviter les plus légères fautes en matière de charité. Vous savez toutes, mes chères Sœurs, que sa délicatesse égale celle de la vertu des vierges et exige les mêmes attentions pour être conservée. On pèche contre cette reine des vertus, par l'esprit, par le cœur, par la conduite, par la langue, dans tout ce qui est consenti, ou lâchement désavoué. On pèche aussi par un silence affecté qui devient une improbation de ce qui se dit à l'avantage du prochain. Le principe qui occasionne ce silence est encore un sujet d'examen, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MADELEINE DROUET,

SUPERIEURE.

Chaque rénovation des vœux augmente le mérite ou le démérite,
selon qu'on y est fidèle ou infidèle.

Paris, ler Février 1781.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Il ne s'agit pas dans cette sainte action de la rénovation des vœux d'une simple promesse ou d'un bon propos, mais de vœux formés et prononcés au pied du trône de la divine Majesté, en présence des saints anges et de toute la cour céleste ; autant par conséquent de témoins qui déposeront un jour contre celles qui se seront rendues coupables de l'infraction de ces mêmes vœux. Ils obligent, ces vœux, mes chères Sœurs, dès la première fois, à leur observance la plus stricte ; mais la rénovation qui s'en fait semble leur donner une nouvelle force propre à augmenter le mérite de celles qui s'y sont constamment rendues fidèles, et le démérite de celles qui, manquant volontairement en choses tant soit peu essentielles, à des promesses si sacrées, multiplient par-là cette espèce de parjure qui mériterait, dans un sens, le même rigoureux châtiment que la justice divine réserve aux menteurs et aux apostats. Craignons d'y avoir part ; pour éviter ce malheur, suivons le conseil de l'Esprit saint qui nous invite à faire des vœux, mais qui nous charge en même

temps de les accomplir dans toute leur étendue et sans délai. C'est ce que nous devons nous proposer moyennant sa grâce, qui ne nous manquera pas si nous sommes fidèles à suivre ses divins mouvements, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MADELEINE DROUET,

SUPERIEURE.

S'abandonner à la volonté divine. - En imitant la sainte Vierge on fait honneur à la Communauté. - Se donner tout à Dieu. - Nous serons les véritables épouses de Jésus-Christ si nous imitons ses vertus.

Paris, 1er Février 1783.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... M. notre très-honoré Père accorde la rénovation des vœux pour le jour de l'Annonciation de la très-sainte Vierge ; tâchons de participer en quelque chose à la sublimité de ses dispositions dans l'ineffable mystère que l'Eglise célèbre en ce jour. Le prompt acquiescement que cette incom **[235]** parable Vierge donna à la parole de l'ange, fit tout à la fois le comble de sa gloire et le bonheur du monde entier ; le comble de sa gloire, par la dignité de Mère de Dieu dont elle fût revêtue à l'instant même ; le bonheur du monde entier par sa coopération à sa rédemption prochaine. Cette réflexion nous invite à ne nous regarder toutes d'après elle que comme les plus petites servantes du Seigneur et de zélées coopératrices du salut des pauvres, selon notre honorable Institut, en sorte que nous ne manquions jamais de parfaite soumission de cœur à tous les événements qui nous peuvent survenir, quels qu'ils soient, soit gracieux, soit désagréables, et encore moins à profiter de toutes les occasions de nous rendre utiles au prochain, soit par nos pieuses instructions, soit par de nouveaux exemples d'une pureté à toute épreuve, nous souvenant de ce que dit l'Esprit saint, que l'on ne peut faire de bien aux autres sans s'en faire à soi-même, ni honorer sa personne par les vertus de la Vierge, sans faire la gloire de la Communauté dont on a le bonheur d'être enfant et membre. Livronsnous donc sans réserve comme sans murmure à la perfection de l'obéissance, puisque c'est elle qui fait le mérite et le prix de toutes nos œuvres ; et ne manquons jamais à aucun point de la plus exacte modestie, puisque c'est sous les yeux de la plus pure de toutes les vierges que nous nous préparons à faire à son cher Fils, le divin époux de nos âmes, une nouvelle consécration de tout ce que nous sommes, et que nous pourrions devenir dans la suite. C'est régner, dit l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, que de lui appartenir sans réserve et sans partage.

Nous aspirons toutes à ce bonheur suprême. Eh ! quel autre objet pourrions-nous ambitionner, puisqu'il n'en est point de plus digne ni de plus désirable que celui d'appartenir à Notre-Seigneur en qualité de ses épouses ? Mais ceci doit être un engagement inviolable et sacré d'accomplir littéralement nos vœux dès qu'ils seront sortis de notre bouche ; mais avant de les prononcer, réfléchissons un peu si celui de pauvreté se trouve rempli de la part de celles qui ne se refusent rien de ce qui peut flatter leur immortification et leur délicatesse ; qui abondent dans les commodités personnelles qu'elles se procurent contre les usages ; qui se font des amas de toutes les espèces, amas qu'elles possèdent avec attache et sans permission, quoiqu'elles n'ignorent point que l'esprit de pauvreté et de mortification chrétienne ne connut jamais ces sortes de relâchement que, pour les

interdire et les condamner. Je laisse ce détail à vos réflexions, en vous rappelant que Jésus-Christ ne nous reconnaîtra pour ses véritables épouses qu'autant qu'il trouvera dans notre conduite quelques rapports avec la sainteté de la sienne ; soyez saints, nous dit-il, parce que je suis saint ; soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait. Cette obli-gation commune à tous les chrétiens, à qui estelle plus propre qu'à nous, qui nous sommes mises à la suite de celui qui, étant infiniment riche, s'est fait infiniment pauvre pour nous enrichir de sa pauvreté même ? Il nous l'apprend par ces paroles : Les oiseaux du ciel ont des nids, et les renards des tanières ; et le Fils de l'homme n'a pas seulement où reposer sa tête. Ce qui a fait dire à saint Bernard que Notre-Seigneur a été pauvre dans sa crèche, plus pauvre dans le cours de sa vie, et très-pauvre au moment de sa mort. Travaillerionsnous, comme pour lui faire honte, à devenir riches et toujours plus riches, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MADELEINE DROUET,

SUPERIEURE.

Les Sœurs Servantes ne doivent point commander en vertu de l'obéissance.

Paris, 1er Février 1784.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Je veux prévenir nos Sœurs, chargées de la conduite, de s'abstenir d'exiger de leurs inférieures aucunes choses sous peine de désobéissance, de peur d'aggraver les fautes des coupables, etc. **[236]**

CIRCULAIRE DE MA SŒUR RENÉE DUBOIS,

SUPERIEURE.

De la fidélité et de l'infidélité aux vœux. - Nécessité de la mortification intérieure et extérieure. - Pratiquer la charité, - La modestie. - Fidélité aux exercices spirituels,

Paris, 1er Février 1785.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Tous lesjours que le Seigneur a faits sont saints, et ils publient sa gloire et sa magnificence ; mais il en est où il nous prodigue plus spécialement ses bienfaits et ses dons les plus précieux ; tel est pour nous le jour tant désiré de la rénovation des vœux.

Heureuses celles d'entre nous, mes très-chères Sœurs, qui pourront se présenter au trône de la divine Majesté en qualité d'épouses fidèles qui ont rempli leurs engagements primitifs jusqu'alors dans toute leur étendue, n'ayant à se reprocher que ces sortes de fautes légères inséparables de la fragilité humaine !

Mais malheur, au contraire, à celles, s'il s'en trouvait, qui, en multipliant leurs promesses, multiplieraient sur elles les malédictions de Dieu les plus terribles ! Elles les multiplieront, en effet, si elles osent paraître devant lui coupables habituellement d'infractions en choses essentielles sur la matière des vœux, et ne pourront s'attendre, en entassant infidélité sur infidélité, qu'à ses châtiments toujours plus redoutables. Nous ne saurions trop les craindre pour les éviter. Je supplie sa divine bonté de nous préserver d'un état si funeste, et d'éclairer celles qui s'exposeraient à y tomber, afin qu'elles se renouvellent efficacement et sincèrement dans la pratique des devoirs sacrés que les vœux nous imposent, se rendant attentives à l'avis qui nous est donné par le Saint-Esprit : Faites des vœux à Dieu, mais observez-les ; remplissons littéralement ces conditions essentielles à notre bonheur éternel.

La mortification intérieure et extérieure est indispensable à l'acquit fidèle de nos vœux ; ils nous consacrent à Jésus-Christ, nous le choisissons pour notre unique partage, quelle gloire et quel bonheur ! mais aussi quelle obligation étroite pour nous de lui appartenir sans aucune réserve ! il doit régner avec un empire souverain sur toutes les puissances de notre âme, l'esprit, le cœur, la mémoire qui ne doivent s'occuper qu'à lui plaire et à éviter les plus légères fautes ; les sens extérieurs doivent être également réglés dans le détail le plus propre à nous rapprocher des exemples que Jésus-Christ notre divin Epoux nous a laissés. C'est son imitation que nous devons nous proposer en toutes choses, nous devons par conséquent comme lui avoir en horreur le monde qu'il a condamné et toutes ses fausses maximes, et nous observer sans cesse pour ne parler que le langage de la paix et de la charité la plus délicate, laquelle ne permet pas de rien entendre de contraire à cette reine des vertus qu'autant que par nos places nous en avons l'obligation et le droit, soit pour la conserver, soit pour remédier à ce qui lui serait nuisible ; soyons également circonspectes lorsque nos devoirs envers les pauvres nous exposent dans ce siècle pervers à voir et à entendre bien des choses capables de blesser la plus exacte modestie, nous souvenant que notre saint Instituteur nous donne pour voile et pour grille cette si honorable vertu qui doit être notre caractère distinctif. Joignons-y la crainte de Dieu et le souvenir de sa divine présence en tout temps, en tout lieu et en toutes circonstances. C'est un préservatif puissant pour nous garantir de tout péché ; mais pour nous soutenir dans cette vigilante attention, rendons-nous fidèles, mes chères Sœurs, aux pratiques de la vie intérieure : le recueillement, l'oraison, les saintes lectures, l'approche des sacrements, sont des moyens de nous unir plus étroitement à Dieu. Ces secours spirituels sont aussi nécessaires à notre âme, pour la soutenir sans déchet dans la ferveur, que la nourriture corporelle l'est au corps pour le garantir de l'anéantissement. Si nous aimons Dieu véritablement, nous ferons nos délices de ses saintes pratiques, et nous y goûterons cette joie sainte que le monde ne connaît pas. Puissions-nous toutes nous rendre dignes de l'éprouver ! etc. **[237]**

CIRCULAIRE DE MA SŒUR RENÉE DUBOIS,

SUPERIEURE.

Imitons Jésus-Clrist dans sa pauvreté. - Suites funestes de la désobéissance.

Paris, ler Février 1786.

MES CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit arec nous pour jamais !

...Voyons quel rapport nous avons avec Jésus-Christ dans la pratique de la pauvreté, lui qui dit de lui-même qu'il n'avait pas où reposer sa tête. Ne craignons point les sacrifices que nous aurons à faire pour nous rapprocher de ce divin modèle ; notre bonheur présent et futur consiste à nous y rendre conformes en toutes choses compatibles avec notre état, où ayant de quoi nous nourrir et nous vêtir, nous devons selon saint Paul être contentes...

Je supprime, mes chères Sœurs, les devoirs bien connus du vœu d'obéissance, l'affligeante continuité de leur infraction dans quelques-unes de nous, en priant Dieu de les éclairer et de toucher leur cœur, afin de les préserver du malheur de l'endurcissement, et des châtiments funestes qui en sont les suites : c'est ce que je laisse à leurs réflexions, pour leur faire entendre que quand on abuse des grâces du Seigneur et des richesses de sa patience, on amasse sur sa tête, comme le dit saint Paul, un trésor de colère pour le jour de ses vengeances.

A Dieu ne plaise qu'aucune en soit la victime ; et puissent-elles en prévenir l'éclat par un retour sincère qui opère leur salut en les rétablissant dans la pratique parfaite de leurs devoirs sur cette matière plus qu'essentielle dans une Communauté comme la nôtre, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR RENÉE DUBOIS,

SUPERIEURE.

Les Sœurs compagnes doivent informer les Sœurs Servantes de leurs sorties, et de ce qu'elles font au dehors.

Paris, 1er Février 1787.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

...Il y a des Filles qui s'exemptent dans les Maisons particulières de demander à celles de nos Sœurs qui ont la conduite, les permissions nécessaires et de bienséance pour agir avec ordre ; de façon que plusieurs sortent et vont où bon leur semble, sans que personne puisse rendre raison de leurs démarches, encore moins des motifs de ces démarches. L'indépendance et l'incivilité à cet égard va quelquefois si loin que plusieurs s'offensent si on ose leur demander le nombre et l'état des malades qu'elles ont vus dans leurs courses. Cependant, ces détails intéressants sont autant pour l'honneur des particulières que pour faciliter à la Sœur Servante les réponses aux questions sensées et justes qu'on ne manque presque jamais de lui faire chaque jour, sur la position des malades de

son hôpital on de sa paroisse. Je charge et enjoins, autant que j'en ai le droit, aux Sœur Servantes de nous déférer toutes celles qui, dans ce point, feraient les suffisantes et affecteraient de ne connaître et suivre que leurs prétendues lumières et leur trop réel amour-propre. Qu'elles sachent et comprennent une bonne fois, que c'est là l'ennemi qu'elles ont le plus à craindre et dont la victoire est la plus difficile pour ne pas dire presque inouie, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR RENÉE DUBOIS,

SUPERIEURE.

Invoquer la sainte Vierge pour se disposer à renouveler les vœux.

- Excellence de notre vocation.

Paris, 1er Février 1788.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Voici le temps de nous disposer plus prochainement à la rénovation des vœux... Tous les ans nous nous mettons sous la puissante protection de la sainte Vierge, en la fête de son immaculée Conception, la regardant comme notre mère et notre avocate. Prions-la d'exercer en notre faveur ces qualités auprès de son Fils adorable, pour en obtenir les saintes dispositions qu'il exige de notre part dans cette nouvelle consécration, afin qu'il l'ait pour agréable et qu'elle produise en nous d'heureux et continuels progrès dans la fidélité à **[238]** ces mêmes Vœux. Nous ne saurions trop souvent, mes très-chères Sœurs, nous en rappeler la matière et la teneur, pour les méditer et y conformer toute notre conduite, tant intérieure qu'extérieure...

Je n'entre point, mes chères Sœurs, dans les détails du bonheur de notre sainte vocation. Son objet est par lui-même au-dessus de tous les éloges, puisque Jésus-Christ les a accordés si magnifiquement à toutes les saintes œuvres où elle nous occupe. Remplissons-les d'une manière digne de lui...

Respectons-la, cette vocation, chérissons-la et travaillons à nous y assurer la persévérance finale, par notre exactitude à remplir toute justice, dans les devoirs sacrés qu'elle nous impose, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR RENÉE DUBOIS,

SUPERIEURE.

Les visites des Maisons sont très-utiles.

Paris, 1er Février 1789.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Je vous préviens que pour arrêter le cours d'une foule d'abus qui se glissent parmi nous, nous allons rétablir les visites dans les circonstances nécessaires. L'usage en est aussi ancien que notre existence, quoiqu'il ait été suspendu quelques années par de bons motifs, nous le rappelons par de bonnes vues et comme essentiel à maintenir le bon ordre où il se trouve établi et à ranimer cette fidélité où elle pourrait se trouver moins active. Ceci entre dans mes obligations essentielles et je ne veux point avoir à me reprocher, au tribunal redoutable de Jésus-Christ, aucune omission volontaire de ce qui peut concourir à lui conserver le nombreux troupeau qu'il a confié à ma vigilance et à mes soins ; tant pis pour celles qui n'en profitent pas. J'ai la confiance que la majeure partie applaudira aux motifs qui me. font agir et que toutes celles qui sont bien à leur état auront une nouvelle émulation de soutenir la bonne renommée de la Communauté, par leur conduite régulière, solidement vertueuse et irrépréhensible à tous égards, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR RENÉE DUBOIS,

SUPERIEURE.

Ne point user des biens de patrimoine sans perrnission. -
Précaudons pour conserver la chasteté.

Paris, 1er Février 1790.

. MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

I. Le vœu de pauvreté exige de chacune de nous le parfait renoncement d'esprit et de cœur aux biens frivoles et périssables de cette vie. En sorte qu'en conservant la liberté accordée par des raisons de sage prévoyance, de la jouissance et de la propriété de nos biens patrimoniaux, nous les possédions comme ne les possédant pas, sans inquiétude sur leur privation, si elle nous arrivait ; observant toujours de n'en faire aucun usage sans l'agrément des Supérieurs majeurs, qui ne le refusent point en choses justes et raisonnables. Nous devons également nous interdire tout superflu dans ce qui nous est personnel, toute recherche de délicatesse dans nos repas, dans lesquels la frugalité doit être entière, sans aucune distinction qui ne soit justifiée par des besoins particuliers. Les premiers chrétiens vivaient en commun, nous devons en retracer la conduite en toutes choses. Nous obligeons nos chères Filles qui dans les paroisses et autres Maisons reçoivent les aumônes pour les pauvres, de les remettre, sans en rien retenir, à leur Supérieure, en l'instruisant de l'intention des bienfaiteurs, et celle-ci a l'obligation de s'y conformer sans y rien changer...

Le vœu de chasteté nous oblige aux vertus les plus parfaites et les plus religieuses. Les vierges chrétiennes qui vivent dans le monde et qui par état doivent s'y répandre lorsque la charité l'exige, ne sauraient excéder en sages précautions de réserve, de modestie, d'union avec Dieu, imitant autant que la faiblesse humaine le peut permettre, les intelligences célestes, qui, dans leur ministère

charitable envers les hommes, ne participent point à leur corruption ; le siècle, ses plaisirs fri [239] voles, ses maxiines pernicieuses, doivent être pour elles des objets odieux et insipides, comme ils le sont effectivement pour toute âme qui en connaît le vide, la frivolité et les dangers. Veillons aussi sur tous nos sens pour les sanctifier ; et comme le cœur est la partie essentielle qui fixe les yeux de Dieu et d'où dérivent nos mérites et nos démérites, observons tous les moyens d'en assurer l'entière possession à notre céleste Epoux, par une fidélité attentive à en écarter ce qui pourrait y affaiblir le règne de l'empire souverain qu'il doit y exercer, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR M. ANTOINETTE DELEAU,

SUPERIEURE.

Avançons toujours dans la perfection. - La perfection ne consiste pas à multiplier les bonnes œuvres. - Tout est vanité, si ce n'est aimer Dieu. - Nous devons aimer tout le monde.

Paris, 1er Février 1791.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Voyons à rectifier nos voies dans les sentiers de la justice, afin d'y marcher d'un pas égal, sans nous livrer au moindre relâchement volontaire, et que nos jours, désormais marqués par nos progrès dans la perfection de nos œuvres, deviennent des jours pleins et agréables à notre divin Maitre. L'âme juste est semblable au soleil, qui ne s'arrête point dans sa carrière. Tâchons de fournir la nôtre de manière qu'arrivant au terme, nous puissions être semblables aux vierges sages qui, ayant en main leurs lampes remplies de l'huile sainte de la charité, se présentèrent avec confiance à l'Époux céleste, et furent par lui introduites dans les tabernacles éternels. Nous sommes, mes chères Sœurs, en possession de tous les moyens de parvenir à ce bonheur ; ils consistent non à multiplier les prières, les bonnes œuvres, etc., mais à bien faire toutes celles que notre saint état nous prescrit, et à nous assurer leurs mérites toujours dépendants de la pureté d'intention qui les anime, et que Dieu envisage uniquement, en sorte que les plus petites actions sont d'un grand prix à ses yeux, quand il en est le seul objet. Avantage précieux que nous ne saurions trop estimer et reconnaître, par un grand amour pour un Dieu si libéral à notre égard, amour de préférence, amour dominant, amour de fidélité, qui exclut tout amour dont il ne serait pas le principe et la fin unique ; si nous l'aimions véritablement, nous serions occupées de lui dans toutes nos œuvres, nous marcherions sans efforts en sa divine présence, nous ne verrions rien dans la nature qui ne nous rappelle à ce souverain bien ; le connaissant, tout le reste nous deviendrait insipide et méprisable : nous serions convaincues de la vérité du Sage, qui, d'après l'expérience de tous les biens, honneurs et plaisirs dont on peut jouir ici-bas, déclare qu'il n'y a vu que vanité et affliction d'esprit, si ce n'est d'aimer Dieu et d'être à lui sans réserve et sans partage. C'est le précepte que nous avons reçu de sa divine bonté : mais il en est un autre qui n'est ni moins grand, ni moins étendu, et qu'il unit inséparablement au sien. Je reconnaitrai, nous dit-il, si vous m'aimez véritablement, dans l'amour que vous avez les uns pour les autres. Aimez-vous tous comme je vous ai aimés ; ce peu de paroles est une source de réflexions pour toute âme qui en est capable ; c'est la classe universelle de tous les humains qui en sont l'objet, parfaits, imparfaits, amis, ennemis quand il s'en trouve, tous ont une égalité de droits dans ce précepte, que nous ne saurions méditer trop sérieusement pour nous

rétablir dans sa pratique, si en quelque chose nous pouvions y manquer. Une Fille qui porte l'auguste nom de la charité pourrait-elle le démentir dans la pratique ? Cependant, je crois apercevoir dans l'ensemble de nos misères qui m'affectent, que nous pourrions l'observer plus parfaitement, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR M. ANTOINETTE DELEAU,

SUPERIEURE.

Abandon à la volonté divine.

Paris, 1er Février 1792.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Je vous apprends avec consolation que notre rénovation nous est accordée par M. notre très **[240]** honoré Père, suivant vos désirs et la demande que vous en avez faite. Nous, avons de grands motifs de vous supposer les dispositions les plus ferventes pour bien faire cette sainte action, vous avez passé par l'épreuve des plus grandes tribulations, vous êtes disposées à continuer de soutenir votre foi et notre sainte religion par vos œuvres, et par des œuvres faites avec la pureté d'intention qui en continue le mérite aux yeux de Dieu, qui en est et en doit être le seul objet. Ainsi, mes très-chères Sœurs, il me reste à vous souhaiter l'affermissement de vos pieuses et saintes dispositions et leur accroissement, afin que vos jours soient trouvés pleins et votre vie sans tache d'aucune faute volontaire, que vous soyez par cette fidélité constante des victimes pures et saintes que Dieu recevra favorablement.

Soyez toujours attentives aux besoins des pauvres ; consolez-les des privations qu'ils pourraient éprouver. Vous ne pouvez les soulager qu'à la mesure des facultés qui vous seront fournies ; mais vous pouvez toujours les consoler, les exhorter à la patience et leur inspirer tous les sentiments chrétiens qui peuvent rendre leur état sanctifiant. Si vous avez peu, donnez ce peu avec ce bon cœur qui dédommage et qui est comme un supplément de ce qui ne peut leur être accordé ; rendez de plus en plus votre conduite irrépréhensible devant Dieu et devant les hommes.

Conservez-vous dans la paix et la sainte union qui doit régner entre nous, soyez intactes dans toutes vos obligations, et confiez-vous en la Providence, pour toutes choses, soumettez-vous à tous les événements qui pourront vous survenir, c'est elle qui les règle, qui les veut et qui les permet. Nous ne devons que le *fiat* à toutes ces circonstances qui nous seront salutaires. Il faut semer dans les larmes pour recueillir dans la joie, et cette joie sainte qui ne peut vous être ravie, parce qu'elle sera le fruit de la bonne conscience et de l'entière soumission à la volonté de Dieu. C'est en son saint amour que je continue d'être, sans aucune réserve, avec un sincère attachement, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR M. ANTOINETTE DELEAU,

SUPERIEURE.

La révolution avait fait prendre l'habit séculier. - On revient à un uniforme noir. - Ne pas communiquer les lettres des Supérieurs aux gens du dehors. - Ne point s'associer de religieuses. - Attachement des Sœurs à leur Communauté.

Paris, 1er Février 1802.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Suivant le désir que vous nous avez témoigné de la rénovation des vœux, je suis autorisée par M. Brunet, notre très-honoré Père Vicaire-Général, à vous accorder cette grâce pour le 25 mars prochain, persuadée que vous êtes disposées à être fidèles aux engagements que vous voulez contracter ; je dois cependant vous faire remarquer les infractions qui se sont glissées depuis des années dans leur observance.

Je sais que les tristes événements que nous avons passés ont forcé de tolérer bien des abus, quoique dans la vérité ces événements n'aient pu affaiblir nos devoirs, surtout pour celles qui ont été conservées dans leur Maison. J'ai vu avec consolation qu'un grand nombre d'entre vous, mes chères Sœurs, ont constamment vécu dans la pratique fervente de nos saintes Règles, et que, n'ayant changé que d'habits, elles ont toujours conservé, l'esprit de vraies Filles de la Charité. Mais il en est dont la conduite m'a sensiblement affligée, parce qu'elles ont laissé affaiblir leur première charité, et que l'habit séculier, qui a dû être pour nous toutes un sujet d'humiliation, est devenu pour plusieurs un prétexte pour suivre l'esprit et les maximes du monde. On a recherché dans les habits ce qu'il y avait de plus beau, des dentelles de prix, etc., et en se revêtant des habits séculiers, on a oublié que nous devions toujours conserver cette simplicité qui convient si bien à notre état. Mais je vois avec une satisfaction intime que, quoique nous ne puissions encore reprendre notre ancien costume, l'uniformité des habits qui com **[241]** menée à s'établir nous en rapprochera en quelque chose, nous nous sommes décidées en faveur du noir, parce que cette couleur se trouve partout. Mais je vous prie, mes chères Sœurs, de m'épargner la douleur d'apprendre que l'on choisit ce qu'il y a de plus beau, comme draps, étamine fine, voile, etc. ; cela serait un nouvel abus et ne s'accorderait certainement pas avec notre vœu de pauvreté ; que la pratique de cette précieuse vertu fasse notre gloire, elle a été la fidèle compagne de notre divin Maître, qu'elle soit aussi la nôtre, que tout en nous annonce l'estime que nous en faisons. Ce serait peu que nous paraissions pauvres à l'extérieur, si notre cœur tient aux biens fragiles de ce monde, si on recherche ses conmmodités, ses aises. Ne nous attachons qu'à Dieu, lui seul peut remplir la vaste capacité de nos cœurs.

Soyons, mes chères Sœurs, dans une continuelle vigilance pour éviter tout ce qui pourrait blesser la sainte vertu de pureté ; rappelez-vous l'éloge que saint Vincent faisait de la modestie et de la retenue de nos premières Sœurs. Les gardiennes de cette précieuse vertu sont la présence de Dieu, la prière, la mortification, la fuite des occasions et du monde avec lequel nous ne devons avoir de relation que quand la charité nous y oblige : mais est-ce par le principe de cette vertu que l'on se permet de longues visites, des voyages de plaisir, des entretiens fréquents qui sont toujours préjudiciables à notre âme par le temps que l'on perd, qui doit être employé pour les pauvres, par le travail et les œuvres de piété auxquels nos saintes Règles nous obligent ? Il est difficile, lorsqu'on a passé plusieurs heures à faire ou à recevoir des visites inutiles, de trouver le temps de reprendre ses exercices, et quand ou pourrait le retrouver, à quoi serait-il employé ? l'esprit, rempli de tout ce qu'on aurait dit ou entendu, trouve beaucoup de difficulté à s'occuper de Dieu ; il faut que le cœur soit vide des créatures pour qu'il puisse le remplir.

Il semble encore que l'habit séculier a autorisé à manger chez les séculiers, à les admettre chez soi. On sait les défenses expresses de nos saintes Règles sur ce sujet, même à l'égard des parents, des ecclésiastiques que l'on ne doit pas introduire dans l'intérieur des Maisons ; on ne trouve plus de difficulté à tout ceci. Et on se permet encore de communiquer nos lettres aux personnes du monde, aux administrateurs, aux prêtres, ce qui gêne beaucoup notre confiance à votre égard. Nos Sœurs chargées de la conduite ne doivent pas même faire part à leurs compagnes de ce que nous leur marquons de particulier, que quand cela peut contribuer au bien.

Souvenons-nous, mes chères Sœurs, que l'obéissance rend celles qui la pratiquent victorieuses de tous leurs ennemis, et que les plus petites actions et les plus communes, revêtues de cette vertu, nous deviennent méritoires. Cependant elle est bien peu connue de plusieurs d'entre nous ; on ne sait presque plus ce que c'est que de demander des permissions ; on dispose de tout et de soi-même comme on le juge à propos ; on se place et se déplace sans scrupule ; on se choisit les Maisons, on achète comme on veut et ce que l'on veut, quoique l'on sache que l'on ne peut disposer de rien sans permission ; il me tarde que tout puisse être mis en commun comme nos saintes Règles le prescrivent, au moins faut-il y mettre tout ce qui peut l'être, et que nos Sœurs chargées de la conduite soient dépositaires de l'argent de leurs compagnes, mais je les prie de fournir à leurs besoins et de ne point leur refuser leur nécessaire, et leur laisser une pleine liberté de nous écrire sans désirer de voir leurs lettres, ni celles que nous leur écrivons, qu'elles doivent leur remettre sans les ouvrir.

Enfin, mes chères Sœurs, remplissons nos obligitions envers les pauvres dans cet esprit de foi et de religion qui en fait tout le mérite ; nos œuvres, quelque bonnes qu'elles soient, ne nous sanctifieront pas si elles sont faites tout naturellement sans cet esprit intérieur. Regardez toujours Notre-Seigneur dans la personne des pauvres, cette vue nous animera à les supporter, à les traiter avec douceur et une tendre compassion, et à ne nous permettre rien qui puisse les mal édifier. Il serait bien aussi à désirer qu'en général le prochain soit édifié de toute notre conduite, et que **[242]** personne n'eût connaissance des petites misères qui se passent dans vos familles, bien loin d'en faire des confidences aux externes, ce qui n'arrive que trop, et cela produit des effets qui m'affligent.

Nous défendons expressément à nos Sœurs chargées de la conduite de s'associer dans leur Maison aucune personne religieuse ; la longue expérience des abus que cela occasionne ne nous permet pas de le tolérer, non plus que d'admettre des pensionnaires, soit enfants riches ou pauvres, même des parents, qui sont témoins de tout ce qui se passe dans vos familles.

Donnons-nous donc à Dieu, mes très-chères Sœurs, pour nous rapprocher autant que possible de notre esprit primitif, cela ne peut être que par la fidèle observance de nos saintes Règles ; reprenons la bonne habitude du lever de quatre heures, du silence que l'on ne connaît presque plus dans quelques-unes de nos Maisons ; les conférences, les lectures en commun ont été aussi négligées ; soyons persuadées, mes chères Sœurs, que ce sera dans la fidélité à nos exercices spirituels, et dans l'oraison que nous puiserons les grâces nécessaires pour nous acquitter de nos emplois, pour supporter les peines attachées à notre saint état et pour en faire un usage sanctifiant, qui nous rende dignes des récompenses éternelles, dont je désire que vous soyez toutes participantes.

Je ne veux point terminer mon entretien avec vous, mes chères Sœurs, sans vous exprimer la sensibilité de mon cœur à la vue de l'attachement du vôtre pour la Communauté ; je dois ce sentiment à celles qui ont montré un zèle, un empressement pour venir au secours de leur Mère commune ; nous avons été attendrie plus d'une fois de ce que vous y avez contribué, vous avez été les instruments dont la divine Providence s'est servie pour aider à soutenir l'édifice qui n'est fondé que sur elle. Notre rétablissement, qui s'est opéré au-delà de nos espérances, est vraiment l'œuvre de la Providence, elle ne cesse de la protéger ; efforçons-nous de mériter la continuation de cette protection par notre fidélité et par une reconnaissance effective pour les grâces privilégiées que le Seigneur nous accorde, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR M. ANTOINETTE DELEAU,

SUPERIEURE.

La révolution a affaibli l'obéissance. - Il est nécessaire de tenir les Maisons proprement. - Etre subordonnées aux Administrateurs.

Paris, 1er Février 1803.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Le zèle et l'ardeur que vous nous avez témoignés pour la rénovation de votre sacrifice, m'est un sujet de vraie consolation ; je n'ai pas manqué d'en faire part à M. notre très-honoré Père, Vicaire-Général, qui vous permet cette sainte rénovation pour la fête de l'Annonciation de la très-sainte Vierge. Dieu voit avec complaisance vos désirs et votre empressement pour renouer les liens qui vous attachent à son divin service ; mais ce qui fixe principalement ses regards de prédilection sur une âme, vous savez, mes chères Sœurs, que c'est la disposition du cœur et la fidèle correspondance à la grâce. Le mérite ne consiste pas précisément à faire des promesses, mais à les accomplir, c'est ce qui fera la matière de notre jugement ; sondons notre conscience sous les yeux de notre divin maître, et voyons sans nous flatter, mes chères Sœurs, si nous n'avons rien a nous reprocher sur notre fidélité aux saints engagements que nous avons réitérés tant de fois. Notre rénovation de cette année nous trouvera-t-elle le cœur plus détaché des choses de la terre que les années précédentes ?

Pouvons-nous apercevoir quelques progrès dans la pratique de la sainte pauvreté, lorsque l'on semble redouter ce qui se ressent de cette simplicité qui convient si bien à notre état ? J'aurais eu beaucoup de choses à dire à ce sujet, mes chères Sœurs, si nous eussions conservé l'uniforme que nous avions adopté ; j'ai gémi bien des fois de voir le peu de conformité qu'il y a entre nous, soit dans la manière de s'habiller, de se coiffer, etc. Saint Vincent avait une telle estime de cette simplicité qui est toujours accompagnée de modestie, et de cette sage retenue qu'il nous a tant recommandée, qu'il la jugeait très-néces **[243]** saire pour la conservation de la sainte vertu de pureté.

En effet, mes chères Sœurs, le cœur n'est pas exempt de tache lorsqu'il conserve encore des attaches aux faux biens de ce monde, à ses vanités et à ses manières ; la recherche de ses aises et de ses commodités ne s'accorde pas avec la recommandation faite par saint Paul à tous les chrétiens de porter sur leurs corps la mortification de Jésus-Christ qui, dans toutes les divines maximes qu'il nous a données, ne nous parle presque que de la nécessité de porter notre croix, et de nous renoncer tous les jours.

Comprend-on bien, mes chères Sœurs, que ce renoncement nous oblige à nous oublier nous-mêmes, et à faire de la soumission et de l'obéissance la règle de notre conduite ? Hélas ! que la révolution a fait de terribles ravages dans les esprits et dans les cœurs ! combien ne tient-on pas encore à cette funeste liberté, et qu'il faudra de temps avant que l'on sache généreusement faire le sacrifice de sa propre volonté, de ses goûts, de ses répugnances que l'on écoute pour le choix des Maisons, des emplois ! comme si tous les emplois n'étaient pas tous méritoires et sanctifiants, quand on s'en acquitte en vue de Dieu, et dans un esprit de dépendance et de soumission aux

dispositions de la Providence. Notre-Seigneur sait bien dédommager des sacrifices que l'on fait en faveur de l'obéissance ; puissiez-vous, mes chères Sœurs, en faire l'épreuve !

Ranimons notre charité pour les pauvres, que les services que nous leur rendons soient toujours assaisonnés de douceur et d'une tendre compassion, ne nous permettons jamais de leur dire ancune parole dure, mortifiante, de les traiter avec un air de dédain : le mépris que nous ferions de leur personne retomberait sur Notre-Seigneur dont ils sont les membres, et nous priverait des bénédictions et des récompenses promises aux œuvres de miséricorde.

Mais souvenons-nous, mes chères Sœurs, que nous n'avons pas moins l'obligation de procurer le salut de l'âme des pauvres, dont le soin nous est confié, que de ce qui peut contribuer au soulagement de leurs corps ; l'édification et le bon exemple est le premier devoir que nous avons à remplir à leur égard, et dont aucune circonstance ne peut nous dispenser.

En vous rappelant nos devoirs envers les pauvres, mes très-chères Sœurs, je ne puis m'empêcher de vous faire souvenir de ce que nous nous devons à nous-mêmes, en exerçant envers eux la charité ; croyez-vous ne devoir pas la pratiquer entre vous ? Je suis souvent affligée du peu de support et de déférence les unes envers les autres ; l'on ne sait, à cet égard, se faire aucune violence, l'on veut que les autres se fassent à notre caractère, et on ne veut point s'accommoder à celui des autres ; l'on éclate en reproches, en paroles choquantes, souvent devant les pauvres, en présence des domestiques ; cela ne peut manquer de mal édifier les personnes qui en sont témoins ; j'en ai des preuves par les plaintes qu'on m'en a portées. Il ne faudrait qu'un peu d'honnêteté, un peu de ce respect que saint Vincent nous recommande d'avoir entre nous, pour nous en abstenir ; mais c'est surtout en vue de Dieu, de l'honneur de notre sainte religion, et de la Communauté, que je vous conjure, mes très-chères Sœurs, de vous conserver dans la paix et dans une sainte union. Que résulte-t-il ordinairement de ce manque de support ? De fréquentes demandes de changements très-coûteux sous tous les rapports, et dont on ne nous dit pas le motif ; l'on trouve souvent ailleurs de plus pesantes croix que celles qu'on a cherché à éviter.

Redoublons d'exactitude pour nos exercices spirituels ; il n'y a que le besoin des pauvres qui puisse nous en détourner, ou nous les faire différer. Nous trouverions plus facilement le temps de les reprendre, si dans plusieurs de nos Maisons on en faisait plus de cas, si on ne se permettait pas des visites sans nécessité, si on ne se mêlait pas de traiter, de médicamenter, de visiter les personnes riches dans leurs maladies, malgré les défenses expresses de saint Vincent, et qui sont exprimées dans nos saintes Règles ; ces visites, ces œuvres de surérogation dérobent à Dieu et aux pauvres, un temps qui doit leur être consacré, et [244] dont nous rendrons compte, faisons-y attention, mes chères Sœurs, et pensons que nous ne pouvons nous soutenir dans les pénibles travaux de notre état, sans cet esprit intérieur qui en est l'âme.

Je vous recommande, mes chères Sœurs, de tenir les Maisons confiées à vos soins dans le plus grand ordre et propreté ; rappelez-vous que dans tous les temps l'on a su distinguer les hôpitaux où nous étions établies de tous les autres, ne dégénérons pas des éloges que nos Sœurs ont méritées à cet égard ; l'esprit de pauvreté tient beaucoup à l'économie et à la propreté, et nous avons aujourd'hui plus de motifs que jamais de redoubler de vigilance et d'exactitude. Les choses ont changé pour nous sous bien des rapports ; surtout dans les grandes Maisons où nous n'avons plus les mêmes moyens, on exige de nous plus de dépendance, de subordination envers les autorités et les administrations. Dans tout ce qui n'est pas contraire à la loi de Dieu et à. nos saintes Règles, nous devons nous prêter aux circonstances, et nous faire un mérite de cette dépendance et des actes d'hurnilité qu'elle exige. Saint Vincent nous voulait humbles et soumises ; d'ailleurs en voulant être trop despotes on s'attire des surveillances plus désagréables et plus pénibles que les actes de condescendance que nous pratiquerions, et dont le Seigneur nous tiendrait compte, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR THÉRÈSE DESCHAUX,

SUPERIEURE.

Faire toutes ses actions en esprit de foi. - Ne point demander de changement. - Qui peut assister à la lecture des circulaires. - Des communions.

Paris, 1er Février 1804.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Il est douloureux pour nous de voir que l'esprit de notre saint état, qui s'est si fort affaibli pendant la révolution, ne reprend que difficilement ; je ne parle pas positivement du corps de nos bonnes œuvres auxquelles on se livre avec assez de courage et d'activité, et même avec plus de fatigues qu'autrefois ; mais qu'il est à craindre, mes chères Sœurs, qu'après avoir beaucoup semé, nous ne recueillions aucun fruit de nos travaux, parce que nous agissons tout naturellement, et la foi n'influe sur presque aucune de nos actions ; le plus souvent on ne cherche qu'à satisfaire ses goûts, ses penchants ; lorsqu'il se trouve dans les Maisons quelque chose qui contrarie son inclination, ce sont des demandes réitérées de changements dont on se repent ensuite ; il en est qui ont sollicité jusqu'à trois fois leur retour dans les Maisons qu'elles avaient désiré de quitter ; ce ne sont pas les dépenses inutiles que ces voyages occasionnent que l'on regrette ; mais c'est qu'on reconnait trop tard qu'en fuyant de petites croix, on en trouve de grandes ; souvent aussi on n'éprouve pas dans les Maisons où l'on se trouve placée, les satisfactions que l'amour-propre recherche.

L'on ne pensait pas à tous ces changements dans les temps malheureux que nous avons passés ; on se trouvait heureuse de se conserver où l'on était placée ; mais depuis que le Seigneur nous a accordé la grâce d'être plus affermies dans notre état, il semble que l'on s'étudie à voltiger de lieu en lieu, comme si l'on ignorait qu'on se porte partout et que partout on trouvera à souffrir ; les âmes généreuses et ferventes sont persuadées que l'épouse d'un Dieu crucifié, doit s'honorer de porter ses livrées et s'estimer heureuse de partager son calice.

P. S. Je vous prie, mes chères Sœurs, et vous recommande instamment de lire cette circulaire et celles des deux années précédentes tous les mois ; vous savez qu'il faut avoir quatre ans de vocation pour assister à cette lecture.

Je vous recommande encore expressément, mes chères Sœurs, de ne point faire d'autres communions que celles qui sont marquées sur le calendrier, et que la Règle nous permet ; les confesseurs sont libres d'en priver quand ils le jugent nécessaire, mais ils n'ont pas le pouvoir d'en permettre plus que la Règle n'en permet. **[245]**

CIRCULAIRE DE MA SŒUR THÉRÈSE DESCHAUX,

SUPERIEURE.

Méditons souvent Jésus naissant, souffrant, et mourant. - Du lever de quatre heures. - Du silence. - S'en tenir aux confesseurs désignés. - Ne point élever de petits animaux pour amusement. - Ne pas se tutoyer. - Des testaments. - Des lettres à d'autres Sœurs qu'aux Supérieurs.

Paris, 1er Février 1805.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Je me borne à vous exhorter à méditer fréquemment vos obligations au pied de la croix, et à écouter les leçons que notre divin Maître nous y donne du véritable esprit de pauvreté et d'obéissance. Je le répète, méditons souvent Jésus naissant, souffrant et mourant dans la plus parfaite soumission et le plus grand dénuement ; cette étude nous engagera à l'estime et à la pratique de la pauvreté, de la mortification et de l'obéissance. Mais pour goûter ces divines leçons, il faut que l'esprit et le cœur soient disposés à les entendre et à en profiter ; cela ne se peut que par la destruction de tout ce qui s'oppose en nous aux maximes que Jésus-Christ nous a données. Je sais, mes chères Sœurs, et il m'est consolant de vous le dire, qu'il y a encore de vraies Filles de la Charité attachées à Dieu et à leur état ; mais il en est aussi (heureux si ce n'est pas le plus grand nombre) qui semblent n'avoir plus aucun souvenir de ce que nos saintes Règles nous prescrivent ; il est des Maisons où l'on ne connait plus le lever de quatre heures ; on allègue pour prétexte que l'hiver, c'est pour épargner le bois et la chandelle que l'on ne se fait pas scrupule de consommer le soir bien tard. Si l'on était exactes à se coucher à neuf heures, il ne serait pas si difficile de se lever à quatre. La négligence à observer cette Règle, est suivie ordinairement de l'inobservance de plusieurs autres, surtout de l'oraison qui est la nourriture de notre âme, et qu'on omet, parce qu'on ne trouve plus le temps de la reprendre ou qu'on n'en a pas la volonté.

La Règle du silence n'est pas plus en vigueur ; il n'y a plus de différence du temps prescrit pour le garder, à celui du reste de la journée ; on prolonge les conversations inutiles, on parle aussi haut et avec autant de licence qu'aux heures de récréations ; ce manquement de silence et de recueillement nous rend vides de Dieu.

Nous gémissons depuis long-temps sur la multiplicité des confesseurs, il faudrait même en certaines Maisons que chacune ait le sien ; la diversité des directions est souvent la cause de la désunion et du trouble. Quand on s'en tient à ce que nos saintes Règles nous prescrivent sur cet article, en s'adressant à ceux qui sont désignés par les Supérieurs, on doit croire qu'ils ont grâce particulière pour nous conduire ; il n'y a souvent que l'inconstance et l'immortification qui porte à voltiger d'un confesseur à l'autre, et quand il se trouve des circonstances où il y a nécessité d'en changer, onne doit point le faire sans en avoir demandé et obtenu la permission.

Nous vous défendons, mes chères Sœurs, de communiquer nos lettres aux personnes externes, pas plus aux ecclésiastiques, même vos confesseurs, qu'aux autres ; vous ne devez avoir de rapports avec eux que ceux auxquels leur ministère les applique, et que la charité et le besoin des pauvres nécessitent.

Nous ne pouvons tolérer l'attache que l'on a à de certains animaux, je veux dire oiseaux et chiens. Nous savons que ces derniers sont nécessaires dans les campagnes pour la garde des maisons isolées, et on ne doit pas en conserver d'autres. L'attache que l'on a même pour ceux-là est souvent cause de la désunion et des changements, parce que toutes les Sœurs ne prennent pas le même intérêt au traitement de ces bêtes, ce qui produit des reproches, etc., sans compter le temps que l'on perd en ces sortes d'amusements, défendus par nos saintes Règles.

Ces mêmes Règles nous recommandent aussi de nous respecter mutuellement ; les manières dont ou traite ensemble nous prouvent bien le peu de zèle que l'on a pour leur observation ; on se tutoie habituellement. Cet usage n'est devenu si commun que depuis la révolution : nous ne devrions pas le connaître ; ces familiarités ne **[246]** conviennent pas à des personnes de Communauté, qui doivent en tout et partout avoir des sentiments et des manières, opposées à celles du monde...

Souvenez-vous aussi, mes chères Sœurs, que vous ne devez faire aucune disposition, même de votre bien propre, sans la permission des Supérieurs.

Nous devons encore faire observer à nos Sœurs compagnes qu'elles ne peuvent écrire aux Sœurs de leur connaissance, ni même aux Supérieures locales des Maisons où elles ont été, sans la permission de celle avec qui elles demeurent : cette Règle ne souffre d'exception qu'à l'égard des Supérieurs majeurs, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR THÉRÈSE DESCHAUX,

SUPERIEURE.

Ne point porter de bague. - Ne point avoir de boîte d'argent. - Ne point corriger les enfants dans les moments de vivacité. - Ne se point tutoyer. -Une Sœur Servante ne dira jamais : Mes sujets. - Ne point permettre aux compagnes de demander rien à leurs familles.

Paris, 1er Février 1806.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Rien n'est plus contraire à la pratique de notre vœu de pauvreté, que toutes les sollicitudes qu'on se donne pour se procurer les aises et les commodités de la vie, ne voulant manquer de rien de ce que l'immortification et une certaine vanité réclament, se permettant de porter des bagues aux doigts, faisant parade de boîtes d'argent et de miroirs dans plusieurs Maisons ; tout cela était-il connu de nos saintes et anciennes Sœurs ?..

Je prie nos chères Sœurs chargées des ouvroirs et des écoles, de ne point employer de rigueur envers les enfants, de ne les point corriger dans les moments de vivacité ; mais que la religion et la raison réglent les châtiments qu'on est quelquefois obligé d'employer...

Malgré ce qui a été recommandé dans la dernière circulaire des vœux, sur la manière de se parler en se tutoyant, je vois avec peine que cela est passé pour plusieurs en habitude. L'usage même d'aujourd'hui est de dire quand on parle de ses Sœurs, ou qu'on les appelle ; Catherine, Françoise, etc. etc., n'y ajoutant plus le nom de Sœur ; cela, mes chères Sœurs, ne ressent pas des personnes de Communauté, et n'annonce pas le respect que nous nous devons les unes envers les autres et que notre saint Père nous a tant recommandé. Ce respect est tout autrement blessé par les Sœurs Servantes qui se permettent, en parlant de leurs compagnes, de dire : Mës sujets...

Je prie nos chères Sœurs chargées de la conduite, de ne point permettre à leurs compagnes de réclamer auprès de leur famille de l'argent ou toute autre chose. Nous avons appris avec peine que plusieurs de nos jeunes Sœurs avaient fait à ce sujet des demandes à leurs parents, qui sont déjà assez chargés des dépenses qu'ils font à leur entrée à la Communauté. S'il leur plaît d'envoyer

quelque chose à leurs enfants, et qu'ils en aient la faculté, cela est à leur disposition ; mais, je le répète, on ne doit point fatiguer les familles de ces sortes de demandes. La Supérieure locale doit fournir à chacune de ses Sœurs ses besoins, suivant que notre état et les moyens des Maisons le leur permettent ; parce que les Sœurs Servantes doivent tenir l'argent destiné à l'entretien de toutes leurs Compagnes, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR THÉRESE DESCHAUX,

SUPERIEURE.

On continue à remarquer bien des manquements aux Règles. - Ne pas laisser voir ses cheveux. - Il faut avoir confiance en la Communauté. - Dans le choix des Postulantes, n'avoir égard qu'aux besoins de la Communauté.

Paris, 1er Février 1807.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Je ne vous répéterai pas, mes chères Sœurs, ce que renferment les précédentes circulaires sur la transgression des promesses que nous faisons à Dieu par nos saints vœux, la répétition en serait trop affligeante pour moi : je vous avouerai même que j'étais presque décidée à n'en point faire cette année, ayant l'expérience du peu de zèle que l'on **[247]** a à profiter de nos avis, et à réformer ce qui est si contraire aux engagements que nous contractons ; le même esprit de propriété, d'indépendance règne en plusieurs, on entretient des correspondances de lettres, sans que les Supérieures locales en aient connaissance ; les absences des Maisons, les voyages se font sans notre permission ; combien de semblables transgressions ne pourrais-je pas vous citer ? je laisse cela, à vos réflexions...

Je ne dois pas vous laisser ignorer, mes chères Sœurs, que l'on a remarqué avec peu d'édification, que quelques-unes de nos Sœurs laissaient pendre leurs cheveux, à peu près comme les personnes du monde, ce qui est vraiment ridicule : je veux que ce soit sans intention, mais je serais mortifiée que pareille chose me revienne encore..

Il faut que je vous fasse encore part, mes chères Sœurs, de la peine que je ressens d'une certaine méfiance que l'on parait avoir de la Communauté, et que l'on communique aux Postulantes, en leur inspirant de laisser chez différentes personnes des dépôts, soit en linge, hardes, argent, etc., par la crainte que si elles sortaient, on ne les leur rendit pas, ou pour les réclamer quand elles sont placées dans les Maisons. Lorsque ces chères enfants sont auprès de nous, elles nous avouent ces choses, et les conseils qu'on leut a donnés à cet égard ; je vous assure, mes chères Sœurs, que ces sortes de précautions sont bien mal fondées, et blessent notre délicatesse.

L'on ne craint pas aussi de nous envoyer des sujets impropres pour l'état, que l'on ne voudrait pas pour soi : ce qui force à des renvois pénibles, et souvent onéreux pour la Communauté, à laquelle on a laissé ignorer l'ineptie des personnes dont on désirait la réception, quelquefois par un principe de charité mal entendue ; préférant l'avantage des particulières à celui du corps entier, et ne réfléchissant pas que des sujets de caractère exerçant, qui n'ont ni vocation, ni l'amour du travail, ni santé, ni des dispositions pour se former à nos emplois, sont inutiles pour le service des pauvres, qui est la plus essentielle de nos obligations. Je vous prie, mes chères Sœurs, d'éprouver vos

Postulantes, de les accoutumer peu à peu à l'observance de vos saintes Règles et à la soumission. Il en est qui se vantent qu'en postulant elles se levaient, mangeaient, etc., quand elles le voulaient ; enfin ne connaissant aucunes Règles, ni aucune de nos saintes pratiques, ce qui nous donne lieu de croire qu'elles sont peu connues dans les Maisons où ces chères enfants postulent, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR THÉRÈSE DESCHAUX,

SUPERIEURE.

Ne point donner à manger aux prêtres chez nous. - Ne les voir qu'à l'église. - Circonspection dans les paroles.

Paris, 1er Février 1808.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Pendant la révolution on a été forcé de tolérer bien des choses que nous ne pouvons tolérer aujourd'hui, et que je sais avec peine se continuer en certaines Maisons, où les aumôniers ou autres prêtres prennent leurs repas avec vous au réfectoire, font des visites fréquentes, répétées plusieurs fois dans le jour, ce qui procure des entretiens inutiles, des pertes de temps.

Nous ne devons voir les prêtres qu'à l'autel et au tribunal : rappelez-vous ce que saint Vincent nous recommande sur cet article, et comme il se conduisait, même à l'égard de notre vénérable Mère, qu'il ne se permettait pas de voir seul à seule. Si les saints usaient de si sages précautions, quelles sont celles que nous puissions négliger ? celui qui aime le péril y périra. Nous ne saurions être trop sur nos gardes, pour ne point donner prise à l'ennemi.

Je sais aussi qu'il y a plusieurs de nos Sœurs qui sont très-inconséquentes et imprudentes dans leurs paroles ; elles parlent de tout et à tout propos, ne pouvant se résoudre à réformer en elles cette démangeaison de dire, tant dans l'intérieur des Maisons qu'au-dehors, vis-à-vis les pauvres et autres, bien des choses sur lesquelles la charité **[248]** et la prudence devraient inspirer de garder le silence. Ces discours blessent non-seulement les âmes de celles qui les tiennent, mais aussi de celles qui les écoutent, et peuvent même quelquefois être préjudiciables à toute la Communauté. On serait plus silencieuse et plus réservée, si l'on se rappelait qu'il est de foi que nous rendrons compte des paroles inutiles que nous aurons proférées. Que sera-ce de celles qui nuisent au prochain ? etc. Si l'on était plus intérieure, l'on mettrait son bonheur à converser avec Dieu, à l'écouter ; il ne fait entendre son divin langage qu'aux âmes calmes, recueillies, vides des créatures et de l'amour de soi-même, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR THÉRÈSE DESCHAUX,

SUPERIEURE.

Grande attention à choisir des Postulantes propres aux emplois de la Communauté.

Paris, 1er Février 1809.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

...Je vous prie de redoubler d'attention pour les Postulantes, de vous assurer qu'elles n'aient aucune infirmité cachée, soit à la tête ou ailleurs ; pour cela, visitez-les et faites-y bien attention, et qu'elles soient d'une bonne santé, qu'elles soient intactes, ainsi que leur famille, sur la probité et les mœurs ; qu'elles n'aient jamais servi sous aucune dénomination que ce soit ; ayez soin aussi d'éprouver leur caractère, leur vocation, de les exercer au travail, et de savoir si elles sont instruites de notre sainte religion ; il en est qui en ignorent les premiers éléments, qui sont ineptes pour tout ; il faudrait au moins qu'elles aient des dispositions pour se former à nos fonctions, et capables de se rendre utiles aux pauvres, et propres à vous soulager dans vos travaux ; enfin, mes chères Sœurs, n'admettez aucune Postulante sans nous les avoir proposées, nous disant leurs noms et prénoms, leur âge, leur taille, leurs talents, l'état de leurs père et mère et le leur, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR ELISABETH BAUDET,

SUPERIEURE.

Paris, 14 Mars 1815.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

J'étais loin de m'attendre à l'événement que la Providence me réservait, en m'appelant à la pénible place dont elle me charge. La soumission à la volonté de Dieu, et le désir de contribuer au plus grand bien de la Communauté, ont pu seuls me décider à faire le sacrifice que le Seigneur exige de moi ; soyez persuadées, mes chères Sœurs, de toute ma disposition pour concourir à cimenter la paix et l'union entre nous, comme j'espère que, de votre côté, vous ne négligerez rien pour m'alléger le fardeau de ma place par un renouvellement de ferveur dans la pratique d'une parfaite charité, par votre régularité, votre zèle pour le soulagement des pauvres, et par le soin le plus affectueux à les secourir en tout ce qui est en votre pouvoir. Enfin, par l'observance de nos saintes Règles et de nos vœux, dont la rénovation vous est permise par M. notre très-honoré Père pour le jour que l'Eglise solennisera la fête de l'Annonciation de la très-sainte Vierge. Recommandons à cette tendre Mère les besoins de la Communauté. Souvenez-vous des miens devant elle et devant son divin Fils, en l'amour duquel je suis, avec un sincère attachement, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR ELISABETH BAUDET,

SUPERIEURE.

Ne pas s'attacher à son linge, habits, etc. - Défense de mettre à la loterie. Comment se conserve la chasteté.- L'obéissance donne du prix à tout. - Se garder de scandaliser les pauvres. - Lecture fréquente et réfléchie des Règles. - Eviter les longs entretiens avec les externes. - Grande attention à choisir les Postulantes. - Ne rien retenir aux jeunes Sœurs pour le leur envoyer plus tard.

Paris, ler Février 1816.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

On n'a pas manqué, dans les précédentes circulaires, de vous rappeler vos obligations à l'é **[249]** gard de nos vœux, obligations sur lesquelles nous serons jugées, et que je dois vous rappeler encore, puisque les mêmes défauts subsistent par rapport à nos vœux. Celui de pauvreté n'est presque plus observé ; l'esprit de propriété fait des progrès affligeants ; on conserve autant d'attache à son linge, à ses habits et choses semblables, que les avares à leur trésor : il y a de nos Sœurs, qui en changeant de lieu, transportent, même en cachette et à grands frais, ces amas faits à leur choix et sans permission, s'appropriant sans remords ce qui appartient aux Maisons et à la Communauté, ne se faisant pas de scrupule sur le tort qu'elles causent et sur les soupçons qu'elles donnent lieu de former : combien de recherches dans les amenblements, etc. Plusieurs Sœurs se permettent encore de mettre à la loterie, ce qui nous est absolument défendu : tout cela nous rapproche des maximes et des vanités du monde, que nous devons combattre par notre simplicité.

Si nous aimons Dieu véritablement, nous ferons généreusement des sacrifices pour lui prouver notre amour ; sacrifices de toutes les recherches de l'amour-propre, de nos aises, de nos commodités et de tout ce qui pourrait donner atteinte à la précieuse vertu qui nous associe aux anges ; vertu qu'on ne peut conserver que par la pratique d'une humilité profonde, d'une mortification exacte de tout ce qui peut flatter les sens ; une sage et modeste retenue dans nos rapports avec les externes, quels qu'ils soient, surtout par l'exactitude à l'oraison, à la prière fervente et à l'exercice fréquent de la présence de Dieu.

Un sacrifice des plus agréables à Notre-Seigneur est celui de la propre volonté par l'obéissance ; la pratique de cette vertu produit la paix de la conscience ; il n'est aucune de nos actions qui étant dirigée par l'obéissance, ne nous soit méritoire ; mais quelle perte ne fait-on pas lorsqu'on ne suit que sa propre volonté, que l'on se choisit les lieux, les offices, etc., et que l'on se dispense de demander les permissions nécessaires pour acheter, donner, recevoir ce qui plait ? Quelques-unes de nos Sœurs ne se font aucun scrupule de recevoir et d'écrire des lettres en cachette à des Sœurs et à d'autres, quoique cela soit expressément défendu par nos saintes Règles qui ne permettent que d'écrire aux Supérieurs majeurs, sans soumettre ce qu'elles écrivent aux Sœurs Servantes.

Ne perdons pas de vue, mes chères Sœurs, les obligations que nous contractons par notre quatrième vœu, qui nous consacre au service corporel et spirituel des pauvres ; ayons pour eux les soins les plus assidus et les plus affectueux comme aux représentants de Jésus-Christ ; édifions-les par notre patience, notre conduite vertueuse et charitable ; que jamais il ne nous arrive de les rudoyer en aucune manière, ni de leur donner lieu de s'apercevoir des petites altercations qui se passent quelquefois entre nous.

Enfin, mes chères Sœurs, faisons en sorte de nous rapprocher le plus possible de notre esprit primitif par l'exacte observance de nos saintes Règles. J'ai beaucoup de consolation d'un certain

nombre de nos Maisons ou la régularité se soutient ; mais il en est d'autres qui m'affligent sensiblement, ne faisant presque aucun cas des Règles que l'on lit peut-être trop rarement : si la lecture en était plus fréquente et plus réfléchie, on ne manquerait pas de reconnaître une grande différence de ce qui nous y est prescrit avec notre conduite. Je ne puis vous cacher, mes chères Sœurs, que nous recevons des demandes de changements, motivées par le peu de régularité des Maisons. On ne cesse d'inculquer ici aux Sœurs du Séminaire combien nous devons éviter les conversations inutiles avec les gens du monde, qu'on ne doit jamais admettre à prendre leurs repas avec nous ; je sais que quelques-unes de nos Sœurs ne se font pas de scrupule à cet égard, ce qui n'édifie pas non plus que les visites fréquentes où l'on perd un temps précieux, qui appartient aux pauvres ; je n'ignore pas, mes chères Sœurs, que, dans quelques Maisons, ces visites sont prolongées très-tard, ce qui empêche de se coucher à l'heure, et qui occasionne beaucoup de dissipation, de transgression du silence, qui est actuellement bien rarement observé : où il n'y a point de silence, il n'y a point d'esprit intérieur, ni d'es **[250]** prit d'oraison ; il est rare qu'en parlant beaucoup on ne commette bien des failles. Si nous devons rendre compte des paroles inutiles, craignons, mes chères Sœurs, à plus forte raison, le compte de celles qui peuvent blesser la charité et les autres vertus. Edifions-nous plutôt les unes et les autres ; soyons en tout et partout la bonne odeur de Notre-Seigneur ; donnons-nous à lui de toute la plénitude de notre cœur, lui seul peut en remplir la capacité ; tout ce qui est terrestre et passager n'est que vanité et affliction d'esprit, et est indigne d'une âme créée pour posséder le souverain bien et jouir d'une félicité éternelle : puissions-nous, par une constante fidélité, parvenir à ce bonheur !

Quoiqu'on vous ait recommandé, dans les précédentes circulaires, l'examen le plus exact des Postulantes qui vous sont présentées, je ne puis terminer celle-ci sans vous prier, mes très-chères Sœurs, de redoubler de vigilance à cet égard ; de n'en admettre aucune avant de nous l'avoir proposée, de nous avoir marqué leurs noms de baptême et de famille, leur état, celui de leurs parents, leurs talents et leurs moyens ; de s'être assuré de leur santé, si elles n'ont aucune infirmité ; enfin, de faire des informations sur leur conduite, sur la probité et sur les mœurs de leurs familles. Nous avons été obligées, l'année dernière, d'en refuser plusieurs pour ces motifs, et de renvoyer un certain nombre de nos jeunes Sœurs, après avoir donné de grands désagréments, je dirais même des scandales, par leur légèreté, n'ayant ni vocalion, ni sentiments. Quand on ne vient pas à la Communauté dans l'intention de se donner à Dieu de tout le cœur, qu'il n'y a ni piété, ni religion, ni instruction, que l'on n'y vient que pour se soustraire à la surveillance des parents et peut-être que pour chercher du pain ; il n'y a rien de bon à attendre de pareilles vocations : cependant on nous sollicite, on nous fait solliciter, on écrit lettre sur lettre, enfin, on nous force, pour ainsi dire, d'en recevoir malgré nous : quand elles sont de loin, et que l'on est dans la nécessité de les renvoyer, quelle dépense n'occasionne-t-on pas aux familles, et quelle peine pour nous ! La Providence nous mettant à même de choisir, vu le nombreux séminaire que nous avons, et la quantité de sujets qui se présentent, nous sommes bien décidées à ne recevoir que celles qui conviendront absolument à notre saint état, et en qui on reconnaitra les dispositions et les qualités requises pour le bon service des pauvres et de la Communauté. Nous devons toutes avoir à cœur d'en soutenir l'honneur et de perpétuer l'esprit de notre bon Père saint Vincent. Il est un abus que, sans doute, il n'approuve pas, et qui existe depuis long-temps, c'est de retenir des effets aux Postulantes, comme couverts d'argent, etc., pour les leur envoyer dans les Maisons où elles sont placées après leur Séminaire ; je sais même que l'on a conseillé à de ces chères enfants de retenir de l'argent devers elles ; ayant eu la conscience tourmentée à cet égard, elles se sont décidées à le déclarer à leurs Mères du séminaire. Je vous demande, mes chères Sœurs, si cela est édifiant, et si de pareils conseils, donnés à des Filles pieuses, et qui embrassent notre état pour se sanctifier, ne sont pas capables de les dégoûter de leur vocation ? etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR ELISABETH BAUDET,

SUPERIEURE.

Il faut pratiquer les vertus qui composent son état. - Grande union et charité entre Sceurs. - Informer les Supérieurs des dispositions des Sœurs qui sont sur le point de finir leurs cinq ans. - La Communauté ne s'engage point à garder des sujets qui deviendraient intraitables.

Paris 1er Février 1817.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Que vient-on faire en Communauté, si on n'y travaille à sa sanctification par la pratique des vertus, et surtout de celles qui composent l'esprit de notre saint état ? Combien de personnes qui vivent dans le monde nous condamneront au jugement de Dieu, parce que leur vie aura été plus régulière, plus vertueuse et plus édifiante que la nôtre ! Comment voulez-vous, mes chères Sœurs, attirer sur notre Compagnie et sur vos bonnes œuvres les bénédictions du Seigneur, et en espérer les grâces dont vous avez besoin pour **[251]** surmonter les tentations et les dangers auxquels on est sans cesse exposé, si vous n'avez ni ferveur, ni régularité, ne faisant presque aucun cas de l'observance de nos saintes Règles, de l'oraison, du silence, du lever de quatre heures, ou que vous vous acquittiez de ces saints exercices, seulement à l'extérieur et sans esprit intérieur ?

Je vous exhorte, mes chères Sœurs, à ne point perdre de vue le nom de Fille de la Charité que vous portez. Je ne sais en quoi on fait consister aujourd'hui la pratique de cette divine vertu ; on se fâche, le dirai-je, on se querelle même quelquefois devant les pauvres et les externes ; on n'exerce pas le support les unes envers les autres ; on conserve des antipathies ou des amitiés particulières qui sont la ruine de la charité et de la paix ; on ne se fait pas de scrupule lorsque l'on quitte les Maisons, de décrier quelquefois la Supérieure et les compagnes ; si l'on se rencontre avec les Sœurs envoyées dans ces Maisons, on les prévient désavantageusement. Les mauvaises impressions que des discours si peu charitables occasionnent ne s'effacent presque jamais. Si nous devons rendre compte des paroles inutiles, que sera-ce des rapports, des médisances, et peut-être même des calomnies qui se débitent sans scrupule ? Je vous assure, mes chères Sœurs, que je suis sensiblement affligée lorsque j'apprends que quelques-unes se permettent des fautes aussi grièves ; ce qui prouve que la paix et l'union ne règnent pas dans tous les cœurs : cependant c'est cette paix et cette union dans la charité qui fait la consolation de notre exil, et qui est comme l'avant-goût du bonheur que nous espérons de partager avec les saints dans la béatitude éternelle.

Je recommande encore à nos chères Sœurs, chargées de la conduite, de ne point attendre que nos jeunes Sœurs soient à la fin de leur cinquième année pour nous instruire de leur bonne ou mauvaise conduite, de leurs défauts et capacité. Nos jeunes Sœurs doivent aussi savoir que lorsqu'elles ont fait les vœux, la Communauté s'engage à les garder, quelques infirmités corporelles qui leur surviennent ; mais je les avertis que, contractant aussi des engagements envers la Communauté, elles n'y peuvent être conservées qu'autant qu'elles seront fidèles à remplir les devoirs de notre saint état. Les Filles intrigantes, insubordonnées, qui ne sont ni soumises à leurs Supérieurs, ni douces et charitables à l'égard de leurs compagnes et des pauvres, sont plus propres à nuire à la Compagnie qu'à lui être utiles, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR ÉLISABETH BAUDET,

SUPERIEURE.

Quand on change de lieu, ne point s'arrêter en voyage. - Quand on a obtenu son changement, ne point demander à rester ou même à revenir. - Les Sœurs Servantes doivent rendre leurs comptes tous les ans. - Des Postulantes.

Paris, 1er Février 1818.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

J'ai observé qu'il y a de nos Sœurs qui, au lieu de se rendre directement dans les Maisons qu'on leur désigne, se permettent de s'arrêter en chemin où il leur plaît, perdent leur temps, prolongent ainsi leur voyage en augmentant la dépense qui retombe sur les pauvres ou sur la Communauté. D'autres, après avoir demandé leur changement à répétition, et l'avoir obtenu, ne se gênent pas pour demander à retourner dans les Maisons d'où nous ne les avons retirées qu'après leurs instances. Est-ce l'esprit de Dieu qui inspire une telle conduite ? N'est-ce pas plutôt l'esprit d'immortification, de légèreté, d'inconstance, et la recherche de sa propre volonté, qui suggèrent de telles démarches ? On fuit la croix, et on la trouve partout ; on s'en procure soi-même par ses délicatesses, sa sensibilité ; l'on souffrirait moins et avec plus de profit, si l'on était plus résignée, plus humble, plus patiente, et qu'on fût bien persuadée qu'il faut satisfaire à la justice de Dieu, soit en ce monde ou en l'autre. N'avons-nous donc, mes chères Sœurs, aucune dette à acquitter envers sa divine Majesté, ni aucun péché à expier ? Je vous laisse à cette réflexion. J'ai appris, avec beaucoup de peine, qu'il y a quelques Maisons où nos Sœurs se permettent de servir leurs pauvres le matin en habit séculier ; cela les fait mépriser **[252]** et méconnaître des personnes respectables qui en ont connaissance ; elles ne reprennent leur costume qu'à l'heure qui leur plaît. Je ne sais quel peut être le motif d'une pareille conduite : cet abus est rare, il est vrai, mais il existe, et il malédifie ceux et celles qui en sont témoins. Je prie nos chères Sœurs, que cela regarde d'y faire attention.

Je recommande aussi aux Sœurs Servantes d'être plus exactes à nous rendre compte chaque année de la recette et de la dépense qu'elles font pour elles ; c'est un point de règle que très-peu observent : c'est par prudence que je n'en ai pas encore parlé...

Je vois avec peine que nos observations n'empêchent pas que l'on nous envoie de quelques Maisons des sujets ineptes, sans vocation, sans instruction ; des santés faibles, ayant même des infirmités ; d'autres qui ont servi. Pour toutes ces causes nous avons été obligées d'en renvoyer plusieurs l'année dernière. Quelques-unes nous viennent sans leur extrait de baptême, ni aucune attestation qu'elles ont reçu ce sacrement, ce qui les retarde pour les laisser approcher des autres. La Providence permet qu'il se présente un si grand nombre de Postulantes, que cela nous donne la facilité de choisir celles qui ont plus de moyens pour se rendre utiles aux pauvres et à la Communauté, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MADELEINE BESNARD,

SUPERIEURE.

En demandant les vœux, il faut être dans la résolution d'y être fidèles. - S'en tenir au confesseur désigné.

Paris, 1er Février 1819.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

. . . Il est à craindre que quelques-unes ne fassent la demande des vœux par des motifs humains, pour se conformer à l'usage, pour ne point se distinguer, et qui, dans le fond, se réservent de suivre, presque en toutes choses, leur propre volonté, ne cherchant qu'à satisfaire leur inclination, ne connaissant ni obéissance, ni subordination, n'ayant, pour ainsi dire, que l'habit de Fille de la Charité, ne s'attachant pas plus à la pratique de cette reine des vertus qu'à celles qui font la matière de nos vœux ; c'est cependant sur notre exactitude à remplir les obligations qu'ils nous imposent que nous serons jugées.

Rapprochons, mes chères Sœurs, ces obligations de notre conduite : voyez sous les yeux de Dieu ce que vous êtes et ce que vous devriez être. Quel rapport de votre vie avec celle que notre divin Maître a menée sur la terre ! Il nous a montré le chemin, afin que nous marchions sur ses traces. Nous trouvons dans la fidélité à remplir nos saints engagements, la voie la plus sûre pour parvenir à cette imitation : nous devons, autant qu'il est possible, imiter ce divin modèle dans son amour pour la pauvreté, pour l'obéissance, etc.

Hélas ! mes chères Sœurs, quel contraste avec la conduite de quelques-unes d'entre nous, qui entretiennent un esprit de propriété, d'attache, soit à leurs petits meubles, soit à leur argent dont elles disposent à volonté, sans permission, souvent pour se procurer des choses inutiles et même contraires à la simplicité de notre état, ne voulant manquer de rien, recherchant leurs aises, leurs commodités, se laissant aller aux plaintes, aux murmures, dès qu'on s'oppose à l'accomplissement de leurs désirs immortifiés. On ne connaît presque plus cet esprit de simplicité, de détachement, dont nos premières Sœurs étaient animées. Elles ne connaissaient point une espèce d'élégance dans les ameublements, ni celle délicatesse pour la nourriture, qui n'est que trop commune aujourd'hui. Souvenez-vous, mes chères Sœurs, que la tempérance, la mortification sont les gardiennes de la sainte vertu de pureté ; que de précautions n'exige pas la conservation de cette vertu qui nous associe aux anges ! Rappelez-vous, mes chères Sœurs, ce que notre Père saint Vincent nous prescrit sur cet article : il défend tout entretien particulier seule à seul avec les externes, même avec les ecclésiastiques. Que dirait notre Père saint Vincent aujourd'hui s'il voyait les fré **[253]** quentes et longues conférences que l'on se permet avec les confesseurs hors du tribunal ; les difficultés que l'on trouve à s'adresser à celui de la Maison où l'on est ? En certaines Maisons, il faudrait autant de confesseurs qu'il y a de Sœurs. Si l'on approchait du sacrement de pénitence dans un esprit de foi, on ne verrait que Dieu dans son ministre. Ce ne sont pas les longues et fréquentes confessions qui sanctifient seules, il faut y joindre la pratique des vertus, la régularité, l'exactitude aux exercices de piété, à 1'oraison, aux examens, au silence, à la vigilance, pour ne se permettre aucure faute volontaire. Voilà, rnes chères Sœurs, les moyens de vous conserver pures et sans tache aux yeux de votre divin Epoux, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR CATHERINE AMBLARD,

SUPERIEURE.

Ne point s'entretenir avec les externes, au point d'omettre ses exercices. - Les Sœurs ne peuvent aller dans leur famille avec leur costume.

Paris, 1er Février 1821.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

J'aurais une vraie consolation si, en vous transmettant la permission que M. notre très-honoré Père nous accorde de renouveler nos vœux, le 25 mars prochain, je pouvais me persuader que toutes nos chères Sœurs sentent l'importance de cette sainte action, et remplissent avec fidélité les obligations qu'elle nous impose ; mais je suis sensiblement afiligée de la conduite de plusieurs qui se contentent de témoigner leur désir pour cette sainte rénovation, et qui ne se mettent nullement en peine d'accomplir les promesses qu'elles font à Dieu. L'esprit de notre saint état s'affaiblit tous les jours, parce qu'on ne l'entretient pas par l'observance de nos saintes Régles, et par les exercices spirituels qu'elles nous prescrivent, et dont on se dispense sans scrupule, souvent pour se livrer à des conversations inutiles avec des externes, qui prolongent leurs visites très-tard le soir ; la prière se trouve retardée, ainsi que l'heure du coucher ; on ne croit pas ensuite pouvoir se lever à quatre heures, l'oraison est omise, toute la journée se ressent de cette infraction, qui est suivie de beaucoup d'autres par les fréquentes et longues visites des personnes ecclésiastiques ou séculières, que l'on n'ose quitter au temps des exercices. Lorsqu'on est détourné de ces exercices pour le service des pauvres, on ne doit s'en faire aucune peine : saint Vincent dit, que quand un malade a besoin de notre secours, c'est alors quitter Dieu pour Dieu ; mais il recommande qu'en ces circonstances, on tâche de reprendre l'exercice que l'on a été obligé d'omettre par un motif de charité.

Que dirai-je, mes chères Sœurs, de tant de voyages faits uniquement pour se procurer la satisfaction de voir ses parents, ou sous le prétexte de rétablir sa santé ? Je vous préviens, mes chères Sœurs, qu'il a été décidé par le conseil, qu'il ne serait permis à aucune de nos Sœurs d'aller demeurer chez leurs parents avec notre costume : un habit de Communauté ne convient pas dans les compagnies ni dans les récréations du monde : celles qui ont une vraie vocation et qui sont attachées à leur état le prouveront dans ces circonstances ; d'ailleurs les dépenses que ces sortes de voyages occasionnent seraient bien mieux employées au soulagement des pauvres, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR CATHERINE AMBLARD,

SUPERIEURE.

Eviter le luxe dans les ameublements, etc.- Ne pas trop s'occuper de sa santé.

- Les Supérieurs tiennent la place de Dieu.

Paris, 1er Février 1823.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... L'esprit de simplicité n'existe presque plus parmi nous : on recherche le beau dans le linge, dans les ameublements ; on se permet de cirer les chambres, de les tapisser, d'avoir des lits à flèche dorée, et des franges aux rideaux. C'est à quoi nous surveillerons ; car on ne distingue presque plus en quelques Maisons, les appartements des Sœurs de la Charité de ceux des gens du monde. Est-ce ainsi, mes chères Sœurs, qu'on pratique cette **[254]** pauvreté que nous vouons à Dieu, cette humilité qui doit nous faire ressouvenir qu'étant les servantes des pauvres, nous devons participer à leur état en quelque chose...

Jamais on n'a été si occupé de sa santé que quelques-unes d'entre nous le sont aujourd'hui : on craint la fatigue, les airs de certains pays ; on cherche à se rapprocher de sa patrie ; comme si on ignorait que l'on meurt partout, et qu'on est malade partout : on choisit les lieux, les offices qui plaisent ; tout cela, mes chères Sœurs, ne provient que de l'immortification, et parce qu'on ne veut rien souffrir. Nous lisons tous les jours la Vie des Saints, nous devons remarquer qu'aucun n'est arrivé au Ciel que par la croix et les souffrances, et en se faisant violence pour combattre la nature...

On ne connait presque plus la subordination ni la soumission envers les Supérieurs, on ne fait aucun cas de leurs avis, que l'on méprise, que l'on critique. Si vous aviez l'esprit de foi, mes chères Sœurs, vous regarderiez vos Supérieurs comme tenant la place de Dieu ; quoiqu'ils aient des défauts, eh ! qui n'en a pas ! Vous devez les respecter, leur obéir quand ce qu'ils vous prescrivent n'est pas contre les devoirs de notre saint état. Souvenez-vous de ce que Notre-Seigneur dit dans son saint Evangile, parlant à ses Apôtres : Qui vous écoute m'écoute ; et qui vous méprise me méprise, et celui qui m'a envoyé. Nous remarquons encore, mes chères Sœurs, qu'on se permet des voyages de plaisir, sous prétexte de délassement ; on s'absente plusieurs jours de sa Maison, quoiqu'on ne doive point découcher sans permission ; cela produit beaucoup de dissipation et de perte de temps, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR CATHERINE AMBLARD,

SUPERIEURE.

Il est défendu de découcher, - De faire des ouvrages pour cadeaux. - Des dispositions et qualités des Sœurs qui demandent à faire les vœux pour la première fois.

Paris, 1er Février 1824.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Il faut éviter la dissipation ; et je vous dirai à ce sujet, que nous savons que plusieurs de nos Sœurs se permettent de découcher de leur Maison, non seulement un jour, mais même quelquefois quinze sans permission, quoique cela soit expressément défendu. Je vois encore avec peine que dans plusieurs de nos Maisons on occupe nos Sœurs à broder, soit des aubes ou autre chose pour

faire des cadeaux. Je vous prie, mes chères Sœurs, de vous interdire ces sortes d'ouvrages : notre temps doit être employé au service des pauvres et à l'instruction des enfants...

Je vous prie, mes chères Sœurs, de nous donner une note exacte des bonnes et mauvaises qualités de vos compagnes, surtout de celles qui sont dans leur cinquième année de vocation. On demande avec instance les premiers vœux pour elles ; à peine y ont-elles été admises, que l'on sollicite leur changement, que nous sommes résolues de n'accorder que pour de fortes raisons. C'est à vous de vous assurer de leurs dispositions, et à les conserver dans vos Maisons après qu'elles sont agrégées à la Communauté, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR CATHERINE AMBLARD,

SUPERIEURE.

Différentes translations des restes de Mlle Legras, et en dernier lieu à la Maison de la rue du Bac.

Paris, ler Janvier 1825.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Je suis persuadée que vous apprendrez avec plaisir que les ossements de notre vénérable Mère, Mlle Legras, ont été mis dans notre chapelle, comme ils y étaient autrefois ; et comme je ne doute pas que chacune de vous ne soit charmée de savoir de quelle manière la Providence a permis que nous ayons recouvré et conservé ce précieux dépôt, je vais vous donner les extraits des procès-verbaux qui ont été dressés à l'occasion des diverses translations qu'on a été obligé d'en faire depuis la révolution. Le premier est celui de M. Emery, Vicaire-Général de Mgr de Juigné, Archevêque de Paris.

«L'an mil sept cent quatre-vingt-dix-sept, le mardi, dixième jour du mois d'octobre, a com **[255]** paru par-devant nous Jacques-André Emery, Vicaire-Général de Mgr Antoine-Eléonore- Léon Leclerc de Juigné, Archevêque de Paris, Marie-Autoinetie Deleau, Supérieure-Générale de la Congrégation des Filles de la Charité ; laquelle nous a représenté que le corps de la vénérable Louise de Marillac, veuve de M. Legras, Fondatrice et première Supérieure de cette même Congrégation, reposait dans la chapelle de la Maison qui en était le chef-lieu, vis-à-vis Saint Lazare, à Paris, sous une tombe de marbre noir, avec une épitaphe honorable, depuis qu'en mil sept cent cinquante-cinq il y avait été transporté de l'église Saint-Laurent, enfermé dans un cercueil de plomb, auquel était appliquée une lame de cuivre faisant foi du dépôt, et ayant lui-même pour enveloppe un cercueil de bois, ainsi qu'on peut le voir dans la vie de la susdite Fondatrice, donnée au public par M. Gobillon, curé de Saint-Laurent, qu'ayant appris que ladite chapelle était en démolition, elle avait demandé au particulier à qui la chapelle avait été vendue, que ce corps lui fût cédé ; qu'il lui avait été effectivement cédé et remis tel qu'il a été trouvé dans le caveau de la chapelle, c'est-à-dire renfermé dans le double cercueil dont nous avons parlé ci-dessus, moyennant une somme d'argent convenue ; qu'elle l'avait fait déposer, à raison des circonstances, dans la cave d'une maison habitée par deux de ses Filles, rue et faubourg Saint-Martin, n° 91 ; que les mêmes circonstances ne permettant pas de déposer ce corps dans une église, ni de le conserver

prudemment dans le cercueil de plomb dans une maison particulière, elle avait, du cercueil de bois qui renfermait le cercueil de plomb, fait faire une caisse revêtue de plomb en dedans, ayant de longueur deux pieds, sur quatorze pouces et demi de largeur, très-propre à recevoir et à conserver un dépôt si précieux ; et qu'elle nous suppliait de procéder, avec les formes requises, à l'ouverture du cercueil de plomb, et à la translation du corps dans cette caisse.

Nous, déférant aux justes et saints désirs de cette respectable Supérieure, nous sommes transporté, sur les dix heures du matin, accompagné du sieur Jean Montaignes, Docteur de Sorbonne, faisant les fonctions de Secrélaire, à la maison ci-dessus désignée. Arrivés là, aussitôt on nous a fait descendre dans une cave, où on nous a présenté un cercueil de plomb en son entier, avec une lame de cuivre dont la teneur est ce qui suit : Alors ont comparu devant nous Barbe Caillet, Fille de la Charité, Supérieure de l'hospice du Nom-de-Jésus, à laquelle le corps a été immédiatenrent remis au sortir du caveau, et qui l'a accompagné, porté par quatre hommes, jusqu'au lieu de son domicile ; et Marguerite François, avec Marie-Françoise Wille, toutes deux Filles de la Charité, qui l'ont reçu et gardé. Ensuite, en leur présence et en présence aussi de Claire Massal, Supérieure de la Maison des Filles de la Charité de Saint-Sulpice, et de Gilette-Julienne Ricour, l'une des Maîtresses des Novices de la même Congrégation, ayant fait ouvrir ledit cercueil par le sieur Jean-François Lazar, menuisier, demeurant rue du Vieux-Colombier, no 754 ; nous avons trouvé, conformément à ce qui est dit dans l'Histoire déjà citée, les restes d'un corps humain, c'est-à-dire des os, qui, pour la couleur, se rapportaient à ceux désignés dans la même Histoire, avec une certaine quantité de poussière que nous avons jugée être les chairs consumées de ce corps. A l'instant nous avons ramassé le tout avec le plus grand soin, de notre propre main, et placé la poussière dans un vase, et les os dans un drap blanc, avec les précautions convenables pour ne pas les froisser. Puis étant monté en voiture, en compagnie du sieur Montaignes, de Claire Massal, et de Gilette-Julienne Ricour, déjà nommées, nous nous sommes rendus, en faisant des prières, à une maison, rue des Maçons-Sorbonne, n° 445, où, sous les yeux des mêmes personnes, et de **[256]** Marie-Antoinette Deleau, Supérieure-Générale, de Marie-Françoise Wille, d'Anne Vivenot, de Marguerite Causse, de Jeanne Castagnier, de Françoise Bonnelle, de Françoise Viguier, de Marie-Vincente Grobon, de Jeanne-Marie Juvin, toutes Filles de la Charité, après les prières convenables, nous avons respectueusement déposé dans la susdite caisse, fermant à clef, et au milieu d'une quantité de coton suffisante pour empêcher le froissement en cas de transport, les os bien rangés, et les cendres renfermées dans une boîte de fer-blanc : lesquels os et lesquelles cendres nous estimons être, sans aucun doute, les restes précieux de la vénérable Fondatrice de la Congrégation des Filles de la Charité. Dans la même caisse, et à son ouverture, nous avons placé la laine de cuivre trouvée sur le cercueil de plomb, et une copie du présent procès-verbal, sur papier vélin. Enfin, à cette caisse, qui contient un dépôt si précieux aux Filles de la Charité, nous avons apposé le scellé avec un ruban de couleur violette qui couvre l'ouverture de la clef, et posé à une de ses extrémités notre cachet de Saint-Sulpice, et l'autre, celui de la Congrégation des Filles de la Charité.

Fait à Paris, le jour et au lieu que dessus, en présence des personnes soussignées, dont est mention en ce procès-verbal, etc.»

Il fut encore dressé un autre procès-verbal, le 4 mai 1802, par M. Placiard, qui constate le transport qui fût fait des ossements de notre vénérable Mère, de la rue des Maçons à notre Maison, rue du Vieux-Colombier.

Voici celui qui fut dressé par M. Boujard, notre très-honoré Père, le 15 juillet dernier, lorsque lui ayant témoigné le désir de déposer dans notre chapelle la caisse qui contient les précieux ossements, il voulut s'assurer de l'authenticité de ladite caisse.

«Nous, soussigné, Cathelin-Charles-Vincent Boujard, Supérieur-Général des Filles de la Charité, sur la demande qui nous a été faite par ma Sœur Anne-Catherine Amblard, SupérieureGénérale desdites Filles, de nous assurer de l'authenticité de la caisse qu'on nous a dit contenir les ossements de la vénérable Louise de Marillac, veuve de M. Legras, Fondatrice et première Supérieure de la

Compagnie des Filles de la Charité, nous avons fait lecture 1° du procès-verbal en date du vingt-quatre novembre mil sept cent cinquante-cinq, qui constate la translation qui fut faite de ce précieux dépôt, en premier lieu de l'église paroissiale de Saint Laurent en la chapelle de la Maison qui était le chef-lieu de la Congrégation des Filles de la Charité, vis-à-vis Saint-Lazare.

2° Du procès-verbal dressé le mardi dix octobre mil sept cent quatre-vingt-dix-sept, par M. Emery, alors Vicaire-Général de M. Antoine-Eléonore Leclerc de Juigné, Archevêque de Paris, qui constate la translation de ces vénérables ossements, d'abord dans une maison, rue du Faubourg Saint-Martin, n° 91, et ensuite dans une autre maison, rue des Maçons-Sorbonne ; lequel dit procès-verbal est signé par les personnes qui furent témoins de cette translation, et auquel sont apposés les cachets du sieur Emery, VicaireGénéral, et celui de la Congrégation desdites Filles de la Charité.

Enfin du troisième procès-verbal, en date du 4 mai 1802, qui fut dressé par M Claude-Joseph Placiard, Prêtre de la Congrégation de la Mission, et Directeur en second des Filles de la Charité ; il constate la troisième translation qui fut faite du corps de la vénérable Fondatrice de la maison rue des Maçons, à la Communauté des Filles de la Charité, rue du Vieux-Colombier ; ce procès-verbal, signé par ledit sieur Placiard, par les Sœurs qui y étaient présentes, est muni du cachet de la Congrégation des Filles de la Charité.

Nous étant ensuite enquis de la manière dont la caisse contenant les susdits ossements avait été transportée dans la maison qu'habite maintenant la Communauté des Filles de la Charité, ma Sœur Julie-Marthe-Sophie Gaubert, l'une des Mères du Séminaire, nous à déclaré que, le soir 28 juin, de l'année 1815, l'entrée subite des Alliés dans la ville de Saint-Denis, ayant obligé **[257]** les jeunes personnes de la maison d'éducation de la Légion-d'Honneur, de s'enfuir à Paris, le Gouvernement leur assigna pour asile la maison qu'avait occupée jusqu'alors la Communauté ; on fut obligé de faire sortir à la hâte les Sœurs du séminaire, et de déménager avec la plus grande précipitation ; que le lendemain, 29 juin, sur les dix heures du matin, ladite Sœur Gaubert, remplie de frayeur par le bruit qui courait de l'approche des troupes, se fit apporter ladite caisse qui, depuis la dernière translation du 4 mai 1802, était restée en dépôt dans une chambre du second étage, nommée la Retraite, et qu'ayant fait venir un fiacre, elle prit respectueusement ladite caisse qui contenait les précieux ossements, la placa dans le fiacre, puis y étant montée, elle prit son Crucifix à la main, et se recommandant à la garde de Dieu, elle partit avec ce précieux dépôt, qui lui était si cher, et l'accompagna jusqu'à leur principale Maison, rue du Bac, n° 132, où la Communauté allait se fixer. Il fut d'abord porté à la Sacristie ; ensuite, de concert avec ma Sœur Dant, Sacristine, ladite Sœur Gaubert l'a déposé dans une Chambre, au-dessus de la chapelle dite la Retraite, où ladite caisse, que nous avons reconnue être la même que celle qui est désignée dans les susdits procès-verbaux, est restée jusqu'à ce jour. En foi de quoi nous avons dressé le présent procès- verbal, que nous avons signé, ainsi que les Sœurs ci-dessus nommées, et avons apposé le cachet de notre Congrégation et celui des Filles de la Charité.

Fait à Paris, le 15 juillet 1824.»

Enfin, c'est le 5 novembre dernier que nous avons obtenu la consolation que nous avions tant désirée. Les restes de la dépouille mortelle de notre vénérable Mère et Fondatrice ont été déposés dans un caveau, que nous avions fait construire à cet effet, dans la nef de notre chapelle ; et sur lequel nous avons fait mettre une grande pierre de marbre noire, sur laquelle nous avons fait graver la même épitaphe que celle qui était sur la tombe de notre vénérable Mère, dans la chapelle de notre ancienne maison, y ajoutant les dates des dernières translations. Je prie le Seigneur qu'en même temps que nous renouvelons la mémoire de notre vénérable Mère et Fondatrice, il nous inspire à toutes un désir sincère de pratiquer les vertus dont elle nous a donné les lecons et l'exemple, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR CATHERINE AMBLARD,

SUPÉRIEURE.

On ne doit point se servir de corsets. - Quand une Sœur est changée de Maison, lui donner des avis plutôt que de lui témoigner des regrets peu sincères. - Imiter la pauvreté, la mortification, l'obéissance de Jésus-Christ. Des Postulantes.

Paris, 1er Février 1825.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Nous voyons avec peine qu'il y a de nos Sœurs qui mettent de l'affectation jusque dans la manière de faire nos habits : on trouve dans les paquets de plusieurs Sœurs, qui viennent de nos Maisons, des corsets avec des goussets et même avec des baleines. Nous prions nos Sœurs chargées de la conduite, de faire la recherche des corsets faits à cette mode diabolique, de les supprimer, et d'empêcher aussi qu'on fasse des souliers autrement qu'ils ne sont en usage à la Communauté.

Je suis réellernent affligée en voyant, d'une part, nombre de nos jeunes Sœurs remplies de vanité, avides de paraître, toujours prêtes à s'avancer, ne craignant pas de s'excuser des fautes dont on les reprend, même aux dépens de la vérité ; d'un autre côté, des Sœurs anciennes, qui devraient leur donner l'exemple de la soumission, donner au contraire celui du murmure, de la désobéissance ; les unes et les autres prendre si mal les avertissements, que les Sœurs Servantes n'osent plus les reprendre de leurs manquements ; il en faut venir à des changements, et, dans ces occasions, nous sommes nous-mêmes obligées de prendre toute sorte de précautions, afin d'éviter des éclats scandaleux. Cependant nous désirerions, avant le départ des jeunes Sœurs, qu'on eût la charité de leur donner des avis qui pourraient leur être utiles ; au lieu qu'on les confirme **[258]** dans la bonne opinion qu'elles ont d'elles-mêmes, en leur témoignant de très-grands regrets, qui, bien souvent, sont peu sincères. Je le dis en gémissant, beaucoup d'entre nous s'éloignent bien de l'esprit de simplicité et d'humililé qui caractérise les bonnes Filles de Saint-Vincent.

Un Dieu-Homme, dépouillé de tout, même de ses vêtements, expirant nu sur une croix ! Et nous, qui, pour honorer ce détachement universel, avons fait vœu de pauvreté, nous ne voudrions manquer de rien, et nous rechercherions dans notre ameublement, dans nos habits, notre linge, et jusque dans notre chaussure, à nous rapprocher des modes et des manières du monde !

Nous verrons notre divin Epoux la bouche abreuvée de fiel, la tête couronnée d'épines, les pieds et les mains percés de clous, tout son corps couvert de plaies ! Et nous, qui, par le vœu de chasteté, avons embrassé la pratique de la mortification, nous serions délicates à l'excès dans notre nourriture, nous ne voudrions pas nous contenter de l'ordinaire simple et frugal qui est en usage à la Communauté, nous suivrions en tout notre sensualité !

Jésus-Christ s'est rendu obéissant jusqu'à la mort et à la mort de la croix ! Et une Fille de la Charité, après avoir fait vœu d'obéissance, serait attachée à sa volonté, à son propre jugement, voudrait choisir les lieux, les offices qui lui couviennent, se laisserait aller à des murmures contre ses Supérieurs, et les obligerait, en quelque sorte, de plier à ses caprices, de s'accommoder à son humeur, de condescendre à ses fantaisies !

Un Dieu Sauveur, victime de propitiation pour nos crimes, a donné sa vie et répandu tout son sang pour nous délivrer des peines éternelles, procurer notre salut et nous témoigner son amour ! Et une Fille de la Charité, qui s'est donnée à Dieu pour servir les pauvres, craindrait de se fatiguer, et

laisserait à des infirmiers, à des domestiques ce qu'elle trouverait de rebutant et de pénible dans le service des malades !

Au sujet des Postulantes, interrogez les jeunes personnes sur leur santé ; prenez garde si elles n'ont point de cautère ou de vésicatoire, gardez-vous bien de les leur faire supprimer ; les maux d'yeux, humeur dans le nez et autres maux ne manquent pas de revenir lorsqu'on supprime l'écoulement qui les a guéris. Assurez-vous par vous-mêmes si elles n'ont pas la teigne, des dartres à la tête. Ne croyez pas que je vous dise cela sans motif, nous ayons été obligées d'en_remettre plusieurs dans leur famille pour toutes ces raisons. Je vous prie, mes chères Sœurs, dans le temps que les Postulantes sont auprès de vous, de les exercer au travail, et de ne point leur ménager ce qui peut répugnier à la nature, de les accoutumer à rompre leur volonté, c'est le moyen de vous assurer si elles ont un bon caractère, si elles sont dociles, laborieuses, et si leur santé est assez forte pour supporter nos fatigues ; en un mot, ne nous envoyez point de Postulante qui ne soit telle que vous désirez que soient les Sœurs pour votre Maison : chacune voudrait avoir des Filles fortes et de bonne santé ; et la très-grande partie des Postulantes sont petites, faibles et délicates, etc.

CARCULAIRE DE MA SŒUR CATHERINE AMBLARD,

SUPERIEURE.

Il faut savoir le Catéchisme des Vœux. - Les Sœurs ne doivent point faire de présents à leurs Sœurs Servantes, et n'en point recevoir des enfants. - On permet de se donner quelqu'image. - Ne point user de chose de contrebande, etc. - Quand un objet paie droit d'entrée, le déclarer à qui de droit. - Soyons tout à Dieu et aux pauvres.

Paris, 1er Février 1826.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

.. Je vous avoue que j'ai été bien étonnée de voir de nos Sœurs, qui avaient fait les vœux depuis bien des années, ignorer qu'il existât un Catéchisme des vœux. Je prie nos chères Sœurs chargées de la conduite, d'avoir soin que toutes nos Sœurs, qui font les vœux pour la première fois, sachent bien leur catéchisme avant de les faire. Dans les Maisons où il n'y en aurait pas, on doit nous en demander, et la lecture doit s'en faire au moins deux fois l'année, aux fêtes de l'Annonciation et de l'Assomption de la très-sainte Vierge. Je veux croire qu'il n'y a aucune de nos Maisons **[259]** où l'on n'ait le livre de nos saintes Règles ; mais, s'il y en avait quelques-unes où on ne l'eût pas, on ne doit point manquer de nous le demander ; et je vous prie, mes chères Sœurs, de vous renouveler dans la pratique de les lire tous les mois, c'est le plus sûr moyen d'en maintenir l'exacte observance ; car il ne se peut que, si l'on fait souvent et avec attention cette sainte lecture, on ne s'aperçoive des manquements qu'on y fait, qu'on n'en concoive du regret, et qu'enfin on ne prenne les moyens d'y être plus fidèle. Les Sœurs Servantes qui n'ont pas leurs avis particuliers doivent aussi nous les demander.

Vous trouverez dans les chapitres de nos saintes Règles qui traitent des vœux, ainsi que dans les Conférences et dans le Catéchisme des vœux, de quoi vous instruire. Je vous exhorte aussi à relire avec attention la circulaire que M. notre très-honoré Père nous adressa en 1821, elle contient d'excellents avis et une ample matière d'examen. Je me contenterai ici de signaler quelques abus qui

se sont glissés, et qui, je le crains, pourraient entraîner bien des manquements, d'abord contre la pauvreté. Il est bien de nos Maisons où nos Sœurs ont pris la coutume d'offrir des présents à leurs Supérieurs au jour de leur fête : nous avons su qu'il y en avait qui, pour y contribuer, avaient pris sur l'argent des pauvres, que d'autres ont emprunté de l'argent à des externes ; et que celles qui ont de l'argent de leur famille en reçoivent, sous ce prétexte, sans permission. Tout cela n'est point dans l'ordre, et nous prions nos Sœurs chargées de la conduite de ne point recevoir ces sortes de présents de leurs compagnes, et de ne point souffrir que celles-ci en reçoivent des enfants des ouvroirs ou des écoles, au prernier de l'an et à leur fête. On a vu de pauvres gens se priver du nécessaire pour donner à leur fille de quoi acheter un bouquet pour la Sœur, parce que, disaient-ils, sans cela elle ne serait pas bien vue. La Règle est positive sur cet article : Nous voyons aussi avec peine que, dans quelques écoles, nos Sœurs s'amusent à enseigner la grammaire et à faire apprendre des tragédies, et qu'on perd ainsi à la bagatelle un temps précieux, que l'on devrait employer à instruire ces pauvres enfants des choses nécessaires à leur salut.

Nous avons toléré jusqu'à présent les emblêmes qu'on se donne mutuellement : lorsqu'ils sont sur des objets pieux, à bas prix, et qu'on les donne avec permission, il n'y a rien de répréhensible ; mais employer 3, 4, 5 francs, quelquefois davantage à un emblême, cela nous paraît contraire à la pauvreté : je vous prie d'y faire attention ; c'est une espèce de luxe d'autant plus blâmable qu'on n'y voit aucune utilité.

Affectionnons-nous, mes chères Sœurs, à la pratique de cette sainte vertu de pauvreté, estimons-la comme une véritable richesse, aimons-la pour l'amour de Jésus-Christ, auquel nous ne ressemblerons jamais mieux que lorsque nous serons plus pauvres ; faisons-nous un plaisir d'en ressentir quelquefois les rigueurs. Notre divin Sauveur n'avait pas où reposer sa tête : nous voyons dans le saint Evangile ses Apôtres presser des grains de froment pour avoir de quoi se nourrir ; et lorsqu'il multiplia les cinq pains dans le désert, on voit que ceux de sa suite n'avaient que du pain d'orge. Après cela, voudrions-nous, mes chères Sœurs, être dans l'abondance ? Ne courrions-nous pas risque de nous perdre en nous éloignant si fort du chemin dont ce Dieu fait homme nous a marqué les traces ?

Nous trouvons encore dans sa vie toute divine un grand modèle et de puissants motifs pour nous engager à la pratique de la vertu d'obéissance : Jésus-Christ était la science et la sagesse du Père, cependant il n'a cherché aucun prétexte pour s'exempter d'être soumis pendant tant d'années à Joseph et à Marie. Celui qui est le vrai Fils de Dieu a voulu payer le tribut comme sujet d'un empereur infidèle, pour nous apprendre à considérer l'autorité de Dieu dans celle des rois de la terre, dont nous devons respecter les lois. Je prends de là occasion, mes chères Sœurs, de vous recommander expressément d'éviter tout achat et envoi des objets de contrebande : je vous prie bien de n'envoyer jamais à la Communauté, par quelque oc **[260]** casion que ce soit, des vins, liqueurs, saucissons et autres objets qui paient des droits, sans en faire la déclaration. Le contraire nous a occasionné bien des inquiétudes ; et de plus, le désagrément que les malles et paquets, adressés à la Communauté, sont beaucoup plus examinés qu'ils ne l'étaient auparavant ; et une de nos Sœurs ayant voulu assurer de notre délicatesse à cet égard, on lui a répondu qu'elle devait se rappeler qu'on avait été trouvé en défaut, et ne pas trouver surprenant qu'on eût de la méfiance. Dans une circulaire de M. Bonnet, en date du 29 août 1716, il défendait, sous peine de désobéissance, toute sorte de contrebande ; et voici les raisons qu'il en donnait : «Premièrement, Dieu veut que nous obéissions aux lois de nos princes et de nos rois, non-seulement à cause du danger d'être puni, mais aussi de peur de blesser nos consciences. Deuxièmement, saint Paul dit : Rendez à chacun ce qui lui est dû, le tribut à qui vous devez le tribut, les impôts à qui vous devez les impôts. Troisièmement, enfin, jusqu'à présent votre Communauté a toujours été très-fidèle et très-obéissante à toutes les lois du prince, et n'a jamais rien fait qui puisse nuire à l'Etat ; il ne faut qu'une Fille imprudente ou mal conseillée pour vous faire passer pour ce que vous n'êtes pas, et vous rendre suspectes aux Officiers qui lèvent les deniers du roi.» L'expérience nous fait voir combien M. Bonnet avait raison, ce qui nous oblige, mes chères Sœurs, à vous réitérer la même défense.

Ne nous lassons pas de méditer la vie de notre divin Sauveur, puisque nous y trouvons l'exemple de toutes les vertus ; mais surtout laissons-nous toucher par cet ardent amour qui l'a fait descendre du Ciel, et se rabaisser jusqu'à se revêtir de notre nature. Jésus-Christ nous a aimés, et il s'est livré pour nous ! Ah ! mes chères Sœurs, après un tel excès d'amour, pourrions-nous lui refuser notre cœur ? Voudrions-nous en partager les affections par des attaches trop sensibles à la créature ! Loin de nous une pareille ingratitude ! Une épouse se doit tout à son époux : donnons-nous donc sans réserve à celui qui, sans avoir égard à notre indignité, veut bien nous accorder la faveur de nous mettre au rang de ses épouses.

Mais n'oublions pas qu'en lui vouant notre amour par le vœu de chasteté, nous lui vouons aussi nos soins et nos sollicitudes par le vœu qui nous engage au service des pauvres malades. Demandons à notre bien-aimé, avec 1'Epouse des sacrés cantiques, qu'il nous apprenne où il se repose dans la chaleur du jour. Nous le savons, nous dit un saint Docteur, il est dans le lit de ce pauvre accablé de maladie et de misère ; nous le trouverons dans tous les lieux où le prochain a besoin de nos services. Mais quelle que soit notre activité dans ces devoirs extérieurs de la charité, faisons en sorte de conserver le recueillement intérieur, travaillons à secourir le prochain, quittons tout pour exercer envers lui la charité ; mais ne perdons jamais de vue que c'est pour Jésus-Christ que nous travaillons, et que c'est à notre Dieu que s'adressent ces bons offices, cet empressement, cette ardeur ; et nous aurons trouvé le secret de jouir des délices de la vie intérieure, au milieu des plus laborieux exercices de la vie active. Cela est un peu difficile ; mais demandons cette grâce au Père des miséricordes, il ne refuse rien à ceux qui s'efforcent de lui plaire par la pratique des bonnes œuvres, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR CATHERINE AMBLARD,

SUPERIEURE.

Accomplir le vœu d'obéissance, c'est accomplir tous les autres.

Paris, 1er Février 1827.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Faire les vœux, et les renouveler, c'est donner son cœur à Dieu. Le cœur n'est autre chose que la volonté ; ainsi donner son cœur à Dieu, c'est lui faire le sacrifice de sa propre volonté, et c'est en cela que consiste principalement le mérite du vœu d'obéissance. Il est tel, qu'il suffit d'être fidèle à ce vœu pour accomplir tous les autres. En effet, une Fille de la Charité qui sera parfaitement obéissante, ne recevra, ni ne disposera de rien sans permission, elle sera toujours contente **[261]** de ce qu'on lui donnera ; ainsi elle observera le vœu de pauvreté. Etant exacte à l'observance des Règles, elle ne négligera aucune des précautions qu'elles nous prescrivent, elle se conservera pure et chaste. Remplissant avec soin l'office qui lui sera confié, elle contribuera de son mieux au bon service des pauvres. Toujours soumise et obéissante, il lui suffira de connaître la volonté de ses Supérieurs pour la remplir avec zèle et ponctualité. Si l'occasion se présente d'obéir à un ordre difficile à exécuter, et qu'on lui commande ce qui la contrarie, elle dira comme son divin Maître :

Si la nature sent de la répugnance, qu'un ennui mortel lui fasse paraître une sorte d'impossibilité dans l'accomplissement de ce qui lui est commandé, elle ne se découragera pas, mais humiliée aux pieds du Père céleste, elle ne se lassera pas de répéter avec son divin Fils : Enfin, fallût-il souffrir et mourir, marchant toujours sur les traces de son divin Modèle, et soutenue par la force de sa grâce, elle sera comme son Epoux crucifié, obéissante jusqu'à la mort et jusqu'à la mort de la croix. Ainsi, après avoir participé à son calice, elle pourra dire en expirant : et attendre avec confiance autant de couronnes que son obéissance lui aura fait remporter de victoires. Voilà le portrait d'une bonne Fille de la Charité ; celles qui se conduisent de la sorte font de grands progrès dans la vertu, elles jouissent de la paix et du calme que leur donne le témoignage d'une bonne conscience et leur parfaite résignation à la volonté de Dieu leur fait trouver, même au milieu des peines et des contrariétés, le bonheur que chercheraient en vain celles qui voudraient s'éloigner de la voie qui leur est marquée par la Providence...

L'obéissance est le fondement de toute la religion, mais où la trouvera-t-on dans toute sa perfection ? «Où êtes-vous, s'écriait un saint Docteur, sainte et divine fleur qui faites l'ornement des enfants de Dieu ! Je vous cherche partout, et je ne trouve maintenant que stérilité de vertu, que sécheresse. La terre que Jésus-Christ a arrosée de son sang, qu'il a cultivée par ses exemples et ses divins préceptes, ne produit plus que des ronces, et des épines ! Sommes-nous les Disciples de Jésus-Christ, de ce divin Agneau qui s'est rendu obéissant jusqu'à la mort de la croix ? On a vu dans les commencements de l'état monastique, de fidèles imitateurs de ce Dieu anéanti pour notre amour, se faire un plaisir, un devoir, une loi de remplir des ordres de difficile exécution ; ce leur était assez pour obéir avec promptitude, que ce fût l'ordre du Supérieur. On les a vus, soutenus par la force de leur obéissance, marcher sur les eaux, arroser durant un an entier un bois sec et aride ; nul murmure, nulle réplique ; loin de faire comme nous qui nous donnons la liberté d'examiner long-temps si ce que l'on nous commande est à propos, et si il ne serait pas plus utile d'agir autrement. Au lieu d'être ponctuels à obéir, nous cherchons à éluder les ordres des Supérieurs par des ruses étudiées pour secouer le joug de l'obéissance. Pouvons-nous prendre le nom de Religieux ? Peut-on même nous appeler Chrétiens, puisque nous faisons tout le contraire de ce qu'ordonne le christianisme ?» C'est ainsi que s'exprimait ce grand saint ; et ne pouvons-nous pas le dire avec bien plus de raison, en nous affligeant du malheur de celles qui, en faisant le vœu d'obéissance, semblent s'être réservé le droit d'agir suivant leur volonté ?

A la première chose qui contrarie une Fille immortifiée, elle se plaint et n'obéit qu'en murmurant. Si sa Supérieure, quelque compagne, ou même son office lui déplaît, elle demande son changement, et n'a ni fin ni cesse qu'elle n'ait en quelque sorte forcé les Supérieurs d'obéir à ses caprices. On différera de lui répondre pour lui donner le temps de la réflexion, on lui fera observer, et les regrets qu'elle se prépare, et le tort qu'elle a de sortir des voies de la Providence, elle n'écoutera rien jusqu'à ce qu'elle ait obtenu ce qu'elle demande, ou plutôt ce qu'elle veut absolument. Mais, sans doute par une permission de Dieu qui ne veut pas qu'elle trouve la paix dans **[262]** sa révolte contre ses ordres, cette Fille n'a pas plus tôt obtenu son changement, qu'elle tombe dans une sorte de désespoir. Si du moins cela la faisait rentrer en elle-même, et la portait à accepter en esprit de pénitence les peines que lui procure son changement ! Le bon Dieu, touché de son humiliation, lui rendrait le calme ; mais n'écoutant que sa peine, elle s'agite, se tourmente au point d'altérer sa santé ; écrit, fait écrire, et cherche tous les moyens de retourner dans la Maison qu'elle regrette. Ceci peut paraître une exagération, ce n'est cependant que l'exacte vérité, et ce qui, à la lettre, est arrivé à plusieurs, même depuis un an. J'ai voulu entrer dans ce détail, afin qu'il servît de leçon à celles de nos Sœurs qui seraient tentées de demander leur changement sans une vraie nécessité ; et pour que les unes et les autres se tiennent pour averties, que nous regardons comme non-avenues les demandes qu'on peut nous faire de retourner dans les Maisons où on a été.

Je vous assure, mes chères Sœurs, que ces fréquentes demandes de changement, sont ce qui rend la conduite de la Communauté plus pénible et plus embarrassante. Chacune croit avoir de bons motifs, on ne manque pas de dire qu'on a consulté la volonté de Dieu, que le salut est en danger ; mais si l'on voulait parler sincèrement, on conviendrait que c'est un reproche, une contrariété qu'on

a eu à essuyer, un office qui déplaît, ou bien parce que l'on s'imagine qu'ailleurs il y aurait moins de travail ; et mille autres motifs qui se réduisent tous au défaut de soumission, et viennent de ce qu'on n'a pas fait réellement le sacrifice de sa propre volonté.

Je prie instamment nos chères Sceurs chargées de la conduite, de faire une attention particulière à la note que nous donnons pour les Postulantes, spécialement pour ce qui regarde l'honnêteté, la probité des familles, et les qualités de corps et d'esprit que l'on demande des jeunes personnes. C'est leur faire tort à elles-mêmes, occasionner des frais à leur famille, des désagréments à la Communauté, que d'envoyer des filles qui n'ont ni santé, ni capacité, ni amour du travail ; et n'ont souvent d'autre vocation que de chercher à avoir de quoi vivre à leur aise, n'étant dirigées par aucun motif de religion, et n'ayant pas l'ombre d'instruction. On devrait au moins dans le temps de leur postulat, les instruire des premières vérités de la religion : on nous en a envoyé quelques-unes que les confesseurs ont été obligés de priver des sacrements, à raison de leur ignorance. Ces Messieurs sont surpris qu'on ait pu permettre en postulant, la communion fréquente à de jeunes personnes qui ne connaissent pas les Principaux Mystères, et n'ont pas seulement l'instruction qu'on doit exiger des enfants pour la première communion.

Après vous avoir donné les avis que je crois utiles pour le bien de la Communauté, et sur le point de terminer à votre égard la carrière de mes services, je dois, mes chères Sœurs, vous faire part de la consolation que je ressens du parfait rétablissement de la paix et de l'union. Grâces en soient rendues au Seigneur, nous ne faisons plus qu'un cœur et qu'une âme, et tout le troupeau est réuni sous la houlette du Bon-Pasteur, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR ANTOINETTE BEAUCOURT,

SUPERIEURE.

Il faut détruire les abus, mais avec prudence. - Eviter les longues visites au dehors. - Chez les curés, dames, etc. - Les parties de plaisir chez les Sœurs du voisinage. - On ne doit point admettre d'externes à notre table. - Avoir confiance au confesseur donné. - Le respecter. - Les circulaires ne peuvent être montrées aux externes. - On ne doit point leur rapporter ce qui se passe chez nous. - Les Postulantes auront un habit modeste. - Ne pas lire indistinctement toutes sortes de livres de piété. - A plus forte raison de livres profanes. - Ne point rechercher les prédicateurs ni les pratiques de dévotion extraordinaires. - Etre exactes aux pratiques pieuses de la Compagnie.

Paris, ler Février 1828.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Que les Filles qui apercevront dans le détail suivant quelqu'un des abus qu'elles ont trouvé ou qu'elles ont laissé introduire dans leurs Maisons ne se découragent pas, mais qu'elles prennent, avec toute la prudence possible, des moyens efficaces pour les détruire. Et qu'on ne s'autorise **[263]** pas sous les prétextes d'anciennes permissions, des convenances, des usages établis, etc., tout cela ne peut tranquiliser que des personnes qui manquent de droiture de conscience ; il n'y a ni localité, ni usages, ni anciennes coutumes qui puissent vous autoriser à des manquements proscrits par nos Règles et condamnés par les Supérieurs. En voici le détail, mes chères Sœurs, de ces abus qui nous touchent sensiblement, et que nous désirons ardemment de corriger :

1° Il est rare sans doute qu'on ose se permettre de manger chez les personnes du monde dans le lieu où l'on demeure, mais nous avons appris avec douleur que quelques-unes de nos Sœurs ne se font pas scrupule d'aller passer des journées entières chez un Curé, chez des dames, dans des maisons de campagne, dans des châteaux, etc., s'excusant sur la haute vertu des personnes qui invitent, sur le besoin qu'on a d'elles dans les intérêts des pauvres. Abus, mes chères Sœurs ! Nos saintes Règles les proscrivent ; les vrais intérêts des pauvres souffrent de vos absences ; les vôtres les plus chers, ceux de vos âmes, se trouvent compromis dans ces sortes d'occasions. Puissiez-vous sentir comme nous l'importance de ces manquemens !

2° Un second abus, moindre à la vérité que le précédent, mais qu'on ne peut cependant tolérer, parce qu'il entraîne beaucoup de perte de temps, c'est d'aller en partie de plaisir chez les Sœurs des environs, passer des journées et quelquefois des semaines, sans aucune permission des Supérieurs majeurs : et je vous préviens, mes chères Sœurs, que nous ne pouvons autoriser ces voyages que pour des besoins réels ; pour raison de santé, pour délassements jugés nécessaires, pour des affaires de la Maison, des emplettes, etc.

3° Il est, comme vous savez, mes chères Sœurs, très-opposé à nos usages de recevoir les personnes du dehors dans le réfectoire pendant les repas. Combien serait-il encore plus blâmable et tout-à-fait contraire à la Règle d'inviter à manger avec vous qui que ce soit d'étranger ! Si dans le cas d'une absolue nécessité, on était obligé d'inviter quelque proche parent d'une Sœur qui arriverait de bien loin, il ne faut pas que ce soit à la table commune : et dans les Maisons où un ancien usage a rendu comme indispensable, à l'occasion de la fête de saint Vincent, d'inviter à déjeûner ou à dîner MM. les Ecclésiastiques qui ont célébré l'office, les Sœurs ne doivent pas assister au repas ; la Supérieure seulement et une ancienne compagne pourront se présenter à la fin du dîner, pour satisfaire à un certain devoir de bienséance.

4° Nous avons appris avec une vive peine les privations que beaucoup de nos Maisons éprouvent faute de confesseur, ne pouvant s'en procurer que rarement et difficilement. Nous savons aussi que plusieurs de celles qui sont à portée d'en avoir ne sentent pas le prix de cette grâce, et se font des peines, imaginaires pour la plupart, par leur défaut de confiance en celui que la Providence leur a donné pour guide. Nous disons aux premières, qu'après avoir employé tous les moyens permis, et fait les sacrifices convenables, si enfin Dieu permet qu'elles ne puissent avoir un confesseur que tous les quinze jours, ou mêrne dans un temps plus éloigné, elles doivent se faire un mérite de cette privation, et en prendre occasion de se conserver avec plus de vigilance dans l'état de ferveur. Quant à celles de nos Sœurs qui ont l'avantage de pouvoir se confesser plus souvent, mais qui auraient peu de confiance au confesseur qui leur est donné, nous ne pouvons nous dispenser de leur recommander de faire les plus grands efforts pour vaincre leur répugnance, surtout si le Curé de la paroisse est leur confesseur, comme il doit l'être ordinairement ; il n'y a pas de ménagements qu'on ne doive prendre pour ne pas le contrister, et pour ménager sa délicatesse. Avec le secours de la foi, de quoi n'est-on pas capable ? On doit se dire à soi-même : Combien de nos Sœurs sont privées de confesseurs pendant plusieurs semaines, et sont obligées d'en aller chercher bien loin ! si elles avaient celui que la Providence m'a donné, elles s'estimeraient heureuses.

Je ne terminerai pas cet article, mes chères Sœurs, sans vous recommander de conserver un **[264]** profond respect pour MM. vos confesseurs. Combien seraient coupables celles qui s'entretiendraient entr'elles, comme par manière de raillerie et de badinage, de ce qui se passe au sacré tributial ! Il suffira sans doute de vous avertir que c'est une grande faute, une indiscrétion très-grave, pour qu'à l'avenir vous vous absteniez de ces sortes de conversations.

5° C'est aussi une grande indiscrétion de communiquer à des personnes qui ne sont pas des nôtres, les circulaires imprimées ou manuscrites, ou d'autres lettres qu'on reçoit des Supérieurs. La Règle défend de les montrer aux externes. Les circulaires du premier de l'an doivent être lues à toutes les Sœurs : celles des vœux ne doivent être lues qu'aux Sœurs qui ont quatre ans accomplis de vocation ; mais quant aux autres lettres qu'on reçoit des Supérieurs, il est défendu non-seulement

de les montrer aux externes, mais la Règle ajoute : La contravention à cette Règle peut entraîner de très-graves inconvénients.

6° Ce n'est pas un abus moins funeste que dans les rapports que l'on a avec les personnes séculières, on s'entretienne de ce qui se dit et se fait entre nous ; des mécontentements que l'on a, des mortifications qu'on éprouve, des défauts de sa Supérieure et de ses compagnes ; on va jusqu'à critiquer, censurer, condamner les pratiques de la Compagnie, et qui plus est, de nos saintes Règles. On ne peut commettre de pareilles indiscrétions sans blesser grièvement la charité ; et si c'était avec des Postulantes que l'on tînt de pareils discours, ne courrait-on pas risque de les scandaliser et de leur inspirer de l'éloignement pour la Compagnie, en leur donnant lieu de croire qu'il y règne de la mésintelligence ? Que l'on juge dans quelle illusion seraient celles de nos Sœurs, qui dans ces cas se croiraient en sûreté de conscience !...

7° Dans quelques Maisons on n'est pas assez attentif à inspirer aux Postulantes le mépris des vanités du monde : nous désirons que dès leur arrivée on leur fasse prendre un costume plus modeste qui les dispose à celui qu'elles doivent porter dans la suite, et qu'on leur fasse réformer ce qu'il peut y avoir de trop mondain dans leurs robes, fichus, coiffures, etc.

... Je crois devoir recommander spécialement à nos chères Sœurs, chargées de la conduite, de veiller exactement à ce que leurs compagnes ne lisent pas indistinctement toute sorte de livres de piété ; et à plus forte raison doivent-elles leur interdire les lectures profanes qui ne peuvent que flatter leur curiosité, en faire des Filles à prétention, des demi-savantes, en un mot des orgueilleuses qui font le tourment de leurs Sœurs, qui finiraient par faire tort à la Compagnie, et se rendraient elles-mêmes les objets du mépris de tout le monde. Car ne nous y trompons pas, mes chères Sœurs, les gens du monde n'ignorent pas que les Filles de la Charité doivent être des Filles humbles, simples, uniquement occupées de la science des Saints et des œuvres qui font les Saints.

Il est sans doute dans l'ordre de nos obligations de nous prêter à faire tout le bien qu'il nous est possible de faire, mais n'oublions jamais, mes chères Sœurs, que saint Vincent nous a donné des Règles auxquelles le plus grand bien est subordonné. D'après ce principe sagement interprêté, on ne verra pas nos Sœurs aller dans des églises éloignées pour entendre de grands prédicateurs, ou pour d'autres pratiques de dévotion. Elles se contenteront d'assister à la messe et aux vêpres ; nos Sœurs des hôpitaux dans leurs Maisons, et celles des Maisons de charité dens leurs paroisses respectives ; et après avoir rempli leur devoir de chrétienne, elles se rappelleront qu'elles ne doivent à l'édification publique que le temps que leur laissent libre les soins qu'elles sont obligées d'avoir pour les pauvres.

Mais autant nous improuvons les œuvres de surérogation qui pourraient nous détourner du service des pauvres, autant nous vous recommandons l'usage des pieuses pratiques commandées par la Règle : les Conférences du vendredi, les répétitions de l'oraison, si utiles pour former nos **[265]** jeunes Sœurs à ce saint exercice, et qui, cependant, sont bien négligées, surtout dans les petits Etablissements, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR ANTOINETTE BEAUCOURT,

SUPERIEURE.

De la lecture des circulaires. - User de grandes réserves dans ses relations avec les ecclésiastiques. - Les chapelles et oratoires doivent être tenus simplement. - Grand soin de choisir des Postulantes propres à la Compagnie. - Grand support envers les Sœurs anciennes ou infirmes.

Paris, 1er Février 1829.

MES TRES-CHERES S0EURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Nous sommes affligées de savoir que, dans quelques Maisons, les infractions continuent, ce qui nous donne à penser que, dans ces dernières, on n'a pas fait assez d'attention à nos recommandations et aux avis très-essentiels que contenait la dernière circulaire ; c'est pourquoi nous jugeons à propos qu'après la lecture de la présente, on relise celle de l'année passée, et qu'à commencer de cette année, on prenne la coutume de relire quatre fois l'an, en un jour des Quatre-Temps, la circulaire de l'année courante ; et je vous invite, mes chères Sœurs, à faire une sérieuse attention à des avis que nous ne vous donnons qu'en vue de votre salut, et qu'après avoir mûrement examiné devant Dieu ce qui peut le plus contribuer à sa gloire, au bien général de la Communauté, et à votre propre utilité.

J'en ai quelques-uns à vous donner, mes chères Sœurs, sur la manière dont vous devez vous comporter à l'égard de MM. les ecclésiastiques : nous leur devons un grand respect, ils sont les oints du Seigneur, et l'esprit de foi doit toujours nous faire considérer en leur personne celle de Jésus-Christ, dont ils tiennent la place dans l'exercice de leur ministère. Mais, du reste, il faut être sur ses gardes, n'aller chez eux, n'avoir d'entretien avec eux que dans les cas de nécessité, et avec les précautions qu'exigent nos saintes Règles. Nous devrions, d'après les avis de saint Vincent, ne parler aux prêtres qu'au confessionnal, ne les voir qu'à l'autel ; nous devons du moins user de la plus grande réserve dans les relations que nous sommes obligées d'avoir avec ces Messieurs. Il y a toujours du danger pour les Filles de la Charité à se rendre trop familières avec les ecclésiastiques, quelque vertueux qu'ils puissent être ; c'est pourquoi je prie instamment nos chères Sœurs chargées de la conduite de ne jamais permettre à leurs compagnes d'aller seules voir des ecclésiastiques, même sous prétexte de prendre des avis, des conseils... Il est bon que vous soyez toutes instruites que M. notre très-honoré Père ne veut point absolument qu'il se fasse de directions hors du confessionnal.

Je crois encore devoir, mes chères Sœurs, vous faire apercevoir d'une chose qui intéresse le vœu de pauvreté : ce sont les dépenses superflues pour les chapelles ou oratoires. On se fait illusion sous prétexte qu'il n'y a rien de trop beau lorsqu'il s'agit du culte de Dieu. Oui, sans doute, pour les églises paroissiales et cathédrales, où l'appareil du culte est nécessaire pour fixer l'attention des fidèles ; mais pour ce qui est des chapelles ou oratoires des Sœurs de la Charité, la propreté et la simplicité doivent en faire l'ornement, et le bon Dieu n'aurait pas pour agréable que l'on passât à broder des aubes et des chasubles, un temps qui doit être consacré au service des pauvres, et encore moins que l'on employât en ornemens trop riches, ce qui appartient aux pauvres ou à la Communauté.

Quelque désir que j'aie d'abréger, je ne puis terminer ma lettre sans vous réitérer les recommandations que nous avons déjà faites au sujet des Postulantes ; vous voyez par expérience, mes chères Sœurs, combien il est pénible d'avoir des Sœurs malades et infirmes ; cela doit vous faire sentir la nécessité de ne pas admettre des jeunes personnes qui soient d'un tempérament faible, ou qui seraient menacées de quelque infirmité ; et, lorsque vous nous en envoyez dont les infirmités ou l'incapacité ont échappé à votre vigilance, vous ne devez pas être surprises, et encore moins vous formaliser, si, venant à nous en apercevoir, nous les remettons à leur famille. Nous devons **[266]** préférer les intérêts de la Communauté à ceux des particulières ; et vous-mêmes, mes chères Sœurs, manqueriez essentiellement en nous faisant agréger pour les vœux, des Filles que vous ne voyez point être capables de rendre de bons services, et qui, au contraire, par leurs infirmités de corps et d'esprit, risquent de devenir bientôt une charge pour la Communauté. On craint, dira-t-on, de se charger des vocations ? Nous répondons à cela que la vocation est un appel de Dieu, qui, ne

pouvant être contraire à lui-même, donne à celles qu'il appelle réellement à notre saint état, les grâces qui leur sont nécessaires pour en remplir les devoirs, et qui, au contraire, manifeste sa volonté pour l'exclusion de celles auxquelles il ne donne pas la force et la santé indispensables pour l'acquit de nos pénibles fonctions.

Une autre chose qui contribue beaucoup à surcharger la Communauté, est le défaut de support et de charité à l'égard des Sœurs anciennes ou infirmes ; il y en a qui, aussitôt qu'une Sœur ne peut faire tout son ouvrage, écrivent pour qu'on la rappelle ici, et réitèrent leurs instances jusqu'à ce que nous leur ayons permis de l'envoyer ; et réellement, dans le nombre des Sœurs tant anciennes que cadettes qui sont surnuméraires à la Communauté, il y en a au moins une vingtaine qui pouvaient bien se rendre utiles dans les Maisons où on a sollicité leur changement, et qui seraient encore dans le cas de rendre quelques bons services ; cela nous prive d'en recevoir d'autres qui en auraient beaucoup plus besoin, mais la Maison, toute grande qu'elle est, n'en peut contenir davantage ; c'est pourquoi je vous engage, mes chères Sœurs, à exercer la charité à l'égard de celles que le bon Dieu afflige de quelque infirmité, et qui, ayant partagé vos travaux lorsqu'elles jouissaient de la santé, méritent bien qu'on les serve dans leur état de vieillesse et de maladie. Nous nous sommes toutes données à Dieu pour servir les pauvres malades et infirmes ; il est bien juste, lorsque nous-mêmes le devenons, que nous trouvions dans la charité de nos Sœurs les consolations dont on a tant besoin dans l'état d'infirmité, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR ANTOINETTE BEAUCOURT,

SUPERIEURE.

Rénovation des promesses du baptême. - Différents objets de toilette trop recherchés, tels que corsets, petits souliers, grandes cornettes, etc. - Réimpression du Martyrologe pour les Sœurs.

Paris, 1er Février 1830.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Ces paroles que saint Paul adressait aux premiers chrétiens, pour les engager à répondre à la grâce de l'adoption divine qu'ils avaient reçue dans le baptême, nous vous les adressons, mes chères Sœurs, dans toute l'effusion de notre cœur, désirant avec ardeur que le renouvellement de nos Saints engagements ne soit pas pour nous une vaine cérémonie, mais que cette sainte action produise en nous des fruits durables de grâce et de salut.

Pour qu'il en soit ainsi, il faut sérieusement réfléchir sur les obligations que l'on veut contracter ; ne pas se contenter de réciter la formule des vœux, mais tâcher d'en pénétrer le sens, et peser attentivement toutes les paroles qui la composent ; pour notre édification mutuelle je vais les méditer un moment avec vous.

Nous commençons par déclarer que nous prenons Dieu, les Anges et tous les Saints pour témoins de nos engagements, ensuite nous renouvelons les promesses de notre baptême. Nous avons souvent renouvelé ces premières promesses, mes chères Sœurs, mais avons-nous bien apprécié les grâces que nous avons reçues dans le Baptême et les obligations que nous y avons contractées ? En recevant ce sacrement, nous sommes devenues les enfants du Père céleste et les héritiers de sa

gloire ; nous devions donc mépriser les faux biens d'ici-bas, et ne soupirer qu'après les biens éternels. Devenues les disciples de Jésus-Christ, nous étions dans l'obligation de nous conformer à [267] ses lois, de suivre ses maximes, d'imiter ses exemples ; nous devions répondre aux grâces que le Saint-Esprit a répandues dans nos cœurs, par la pureté de nos mœurs et par la sainteté de notre vie. Affranchies de l'esclavage du démon, nous devions rejeter ses suggestions et fuir toute sorte de péchés. Mais hélas ! que d'infractions n'avons-nous pas à nous reprocher, et quels sentiments de douleur, de confusion, devons-nous concevoir en renouvelant des engagements auxquels nous avons été si souvent infidèles ? Ah ! du moins, en ce jour, mes chères Sœurs, renonçons sincèrement à Satan, à ses pompes, à ses œuvres ; ayons en horreur les maximes et les vanités du monde, fuyons-le avec soin, ce monde que Jésus-Christ a maudit, et ne craignons rien tant que de participer à son esprit, car c'est par l'éloignement de l'esprit du siècle que, comme dit l'Apôtre, nous parviendrons à ce renouvellement intérieur, qui opérera en nous cette heureuse transformation, et nous donnera la connaissance de ce que Dieu désire de nous de bon, d'agréable et de parfait ; alors notre esprit étant éclairé de la lumière divine, notre cœur étant échauffé par l'amour du souverain bien, nous nous porterons avec ardeur, non-seulement à l'observation des commandements de Dieu, mais encore à la pratique des conseils évangéliques.

C'est ce que nous promettons au Seigneur, en faisant ou renouvelant les vœux ; mais, je vous le répète, mes chères Sœurs, il ne suffit pas de prononcer du bord des lèvres les paroles de la formule ; pour que notre sacrifice soit agréable au Seigneur, il faut qu'il soit offert par des cœurs disposés à effectuer leurs promesses.

Je vous avoue, mes chères Sœurs, que nous sommes surprises et peinées, après toutes les recommandations qui ont été faites, de trouver encore dans des paquets de nos Sœurs qui passent à la Communauté, des corsets faits à la manière du monde, des souliers qui semblent avoir été commandés pour de petites demoiselles, des livres à tranches dorées, etc. Il y a encore certaines Sœurs qui ne trouvent jamais de cornettes assez grandes, de collets assez beaux, les ourlets assez larges. Hélas ! mes chères Sœurs, à quoi s'amuse-t-on ? Tout cela ressent l'esprit du monde, et celles qui conserveraient de pareilles attaches se rendraient coupables de bien des manquements ; d'abord, contre la pauvreté, qui doit se manifester dans la simplicité de nos habits et de tout ce qui est à notre usage ; on manquerait à l'obéissance, puisque l'on irait sciemment contre l'intention des Supérieurs ; et, vous le dirai-je, mes chères Sœurs, un saint docteur n'a pas craint d'avancer que l'amour de la vanité et l'affectation dans les ajustements sont dans une vierge chrétienne les tristes symptômes d'une chasteté expirante. En faut-il davantage pour en inspirer de l'horreur, et pour engager celles qui, jusqu'à présent, auraient eu du penchant pour la vanité à la réformer entièrement, et à embrasser avec courage la pratique de la simplicité, de l'humilité, de la pauvreté ?

Je vous préviens, mes chères Sœurs, que nous venons de faire imprimer le *Martyrologe romain*. N'en trouvant plus à acheter, nous étions dans l'impossibilité d'en fournir aux nouveaux Etablissements, ainsi que dans bien des Maisons, qui nous en avaient fait la demande ; c'est ce qui a décidé la Communauté à faire cette dépense. L'exemplaire in-4°, d'une belle impression, relié en veau, reviendra à 10 francs, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR ANTOINETTE BEAUCOURT,

SUPERIEURE.

Une bonne Fille de la Charité est à la fois Marthe et Marie. - Les soins donnés aux pauvres nous mériteront le Ciel. - Ahandonnons-nous à la volonté divine.

Paris, 1er Février 1831.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... La vive ardeur dont vous paraissez toutes animées en cette circonstance, est une preuve, mes chères Sœurs, du bonheur que vous goûtez au service de notre divin Maître, et m'assure que rien ne sera capable de vous séparer de son amour. Telle est toujours une vraie Fille de la Charité, son amour pour Dieu lui fait trouver le parfait repos dans le sein, pour ainsi dire, du trouble et de **[268]** l'agitation ; elle sert Jésus-Christ avec Marthe, et ne l'écoute pas moins avec Marie. Toujours en mouvement pour remplir ses fonctions, elle ne perd rien pour cela du recueillement intérieur qui l'attache à son divin Maître ; elle est toujours prête à courir auprès des malades qu'elle voit en danger ; mais son activité ne lui fait rien perdre de ce fidèle et inviolable attachement qui fixe son âme et l'unit à son Dieu ; c'est lui qu'elle sert lorsqu'elle sert le prochain. Elle sait que Jésus-Christ a dit qu'il tient fait à lui-même ce que l'on fait pour le moindre des siens ; rien ne lui paraît rude, ni bas, ni difficile, lorsqu'il s'agit de soulager les membres souffrants de notre divin Sauveur. Rien ne saurait ralentir le zèle ardent qui la dévore. La crainte de s'exposer à prendre un mal contagieux ne serait pas même capable de la décourager : elle regarde Jésus-Christ dans la personne des malades, cela suffit pour ranimer sa constance ; elle donnerait avec joie sa vie pour le soulagement du prochain, assurée de recevoir une récompense égale à celle qu'elle recevrait si elle avait secouru Jésus-Christ en personne.

Qu'il serait à désirer, mes chères Sœurs, que nous fussions toutes animées de ces généreux sentiments ! Du moins ne négigeons rien de ce qui peut dépendre de nous pour soulager les pauvres. Si nous ne pouvons pas secourir tous les indigents, consoler tous les affligés, nous pouvons avoir compassion de tous, les embrasser tous dans notre charité ; rappelons-nous, mes chères Sœurs, que c'est en soulageant le pauvre en sa misère, que nous pouvons mériter de possèder Jésus-Christ dans sa gloire. La vue de ce bonheur éternel doit non-seulement, mes chères Sœurs, nous encourager à bien remplir nos devoirs envers les pauvres, mais cette espérance doit aussi nous soutenir dans tous les événements. Nous n'avons rien à craindre, dit un saint docteur, ni les contradictions des hommes, ni les mauvais bruits, ni les traverses, ni les traits d'aucun ennemi, Dieu sera pour nous ; n'ayant en vue que les intérêts du Ciel, ne souhaitant que les biens de l'éternité, nous jouirons par anticipation des délices du paradis, et encore enfermées dans la prison d'un corps mortel, nous jouirons de la liberté des enfants de Dieu, et notre vie sera aussi heureuse que celle des Anges et des bienheureux. Voulons-nous goûter cette paix, ce repos inaltérable ? abandonnons-nous sans réserve à la miséricorde de celui sans lequel nous ne pouvons rien ; rapportons-nous-en à sa Providence sur tout ce qui peut nous -arriver : les biens, les maux, les bons succès, l'adversité, les richesses, la pauvreté ; tout est entre ses mains, il conduit tout, il règle tout ; il est le juge et le dispensateur de tous les événements.

Quoi de plus excellent que de se reposer en Dieu ! Quel bonheur est comparable à celui d'une âme qui nage pour ainsi dire dans le vaste océan de la Divinité, où se trouvant à couvert de tous les maux, elle jouit paisiblement de ce parfait repos que goûtent les bienheureux dans la possession du souverain bien, et qui est, dès cette vie, le partage de l'âme qui met en Dieu toute sa confiance !

Mes chères Sœurs, désirant nous conformer de plus en plus à nos anciens usages, nous vous recommandons expressément de ne plus vous servir du nom de Mère à l'égard de celles de nos Sœurs qui sont chargées de la conduite, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR ANTOINETTE BEAUCOURT,

SUPERIEURE.

Recourir à Dieu pour les difficultés de nos emplois. - Pour conserver la Communauté, faire un bon choix des Postulantes. - Les bien instruire. - Bien former aussi les jeunes Sœurs. - Se garder de les scandaliser. - Rendre compte des Sœurs qui ont trois ans de vocation.

Paris, 1er Février 1832.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Pour en venir à l'accomplissement de tous nos devoirs, nous avons bien besoin du secours d'en haut ; demandons-le avec ferveur, et remplies de confiance, entrons avec courage dans la pratique de ce saint renoncement ; déclarons la guerre à notre amour-propre ; aidées et fortifiées par la grâce de notre vocation, nous sortirons victorieuses de ce combat ; l'Epoux céleste, té **[269]** moin de nos efforts, récompensera notre fidélité. Que cette pensée nous anime dans nos difficultés ; saisissons les occasions qui se présentent d'offrir au Seigneur quelques petits sacrifices, soit en s'assujétissant à l'exacte observance de nos saintes Règles, en surmontant les répugnances qu'on éprouve pour certaines personnes, pour certains emplois, supportant avec patience et humilité les contrariétés, les privations, etc. Bien loin de nous livrer au murmure, renouvelons la donation que nous avons faite à Dieu, souvenons-nous que nous ne pouvons être véritiblement à lui qu'en renonçant à nous-mêmes ; substituons le désir de lui plaire aux recherches de notre amour-propre ; c'est ainsi que, par la fidélité à nous vaincre, nous renoncer, nous parviendrons à mourir à nous-mêmes. Oh ! heureuse mort, qui, nous procurant une vie toute divine, nous donnera la consolation de pouvoir dire avec le grand Apôtre : Jésus-Christ est ma vie, et il m'est avantageux de mourir à tout pour ne plus vivre que de lui, comme lui et pour lui.

Je suis persuadée, mes chères Sœurs, que vous êtes toutes animées du désir de voir la Communauté se perpétuer, se maintenir dans la régularité et se rendre de plus en plus agréable à Dieu et utile aux pauvres par ses bons services, et que vous êtes en conséquence disposées à prendre tous les moyens de procurer sa conservation ; comme l'un des plus certains est le choix des sujets qu'on y admet, je crois devoir appeler toute votre attention sur un objet si important.

En premier lieu, il est essentiel de s'assurer de la vocation des Postulantes. Si elles ne sont pas appelées de Dieu, que pourrait-on en attendre ? Il faut donc les questionner sur les motifs qui les portent à désirer d'entrer dans notre Communauté, s'assurer si elles ont un vrai désir de se sanctifier dans notre état par la pratique des bonnes œuvres ; si elles n'ont pas de répugnance pour le travail et pour les fonctions les plus pénibles. Il ne faut pas les admettre qu'on ne reconnaisse en elles de bonnes dispositions pour la piété, mais il faut les avertir qu'on ne souffre pas chez nous les dévotions singulières ; et si l'on s'apercevait que ces jeunes personnes fussent entétées de scrupules, il faudrait leur déclarer que, si elles ne se corrigeaient pas, ce serait un motif d'exclusion. On ne doit pas recevoir de Postulantes qui n'aient la force du corps nécessaire pour soutenir les travaux et fatigues journalières ; il faut qu'elles soient au moins de moyenne taille ; lorsqu'elles sont petites et d'une faible complexion, on ne sait à quoi les employer, cela occasionne des murmures dans les Maisons où on les envoie, et on ne manque pas de prendre ce prétexte pour nous en envoyer d'autres aussi petites et d'une faible santé.

Pendant que les Postulantes font leurs trois mois d'épreuve, il faut s'appliquer à leur instruction, et lorsqu'on s'aperçoit qu'elles ignorent les vérités essentielles de la religion, il faut les garder le

temps nécessaire pour les en instruire, et n'en pas recevoir qui ne sachent lire et passablement écrire. Cela est maintenant indispensable pour remplir nos divers emplois. On doit encore pendant leur Postulat, les former autant que possible à nos usages, les accoutumer à la simplicité dans les habits, leur faire quitter les corsets avec des buscs on baleines, et autres manières du monde ; quant aux robes noires qu'elles doivent apporter ici, on doit les faire de la façon qu'on les porte au séminaire ; on doit aussi leur procurer des tabliers bleus, deux paires de bas de laine et deux paires de souliers neufs. Il faut exiger qu'avant leur départ, elles soient munies de leur extrait de naissance et de celui de baptême. J'ai la confiance, mes chères Sœurs, que vous ferez attention à toutes ces recommandations.

S'il est important de bien choisir et bien élever les Postulantes, il n'est pas moins essentiel de bien former les jeunes Sœurs lorsqu'elles arrivent du séminaire. Quel malheur si ces jeunes personnes, sortant de l'école de la vertu, rencontraient des Sœurs peu édifiantes qui, pour avoir des compagnes de leur irrégularité, les porteraient à la dissipation, leur feraient regarder comme des minuties et des bagatelles les pieuses pratiques et les bons usages de la Communauté ! A Dieu ne plaise qu'il se trouve dans la Compa **[270]** gnie des Sœurs capables de tenir un tel langage ! Si malheureusement il y en avait quelqu'une, qu'elle craigne d'encourir la malédiction que prononce Notre-Seigneur : quelqu'un, dit cet adorable Sauveur, scandalise un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui attachât une meule de moulin au cou, et qu'on le jetât au fond de la mer. Qui ne craindrait d'après ces terribles paroles de scandaliser une jeune Sœur ? Mais il est a désirer que, non-seulement nos jeunes Sœurs ne rencontrent point des sujets de scandale, mais encore qu'elles trouvent, dans les Maisons où on les envoie, nos saintes Règles en vigueur, la paix, l'union, la charité entre toutes les Sœurs, le bon exemple de l'obéissance, de l'amour, de la pauvreté et du zèle pour le bon service des pauvres. Lorsque le bon esprit de la Compagnie est bien établi dans une Maison, il ne faut pour le perpétuer que la force qu'auront les bons exemples des Sœurs qui y sont maintenant sur celles qui leur succéderont.

Je prie nos chères Sœurs chargées de la conduite de nous marquer les qualités bonnes ou mauvaises des Sœurs qui ont atteint trois ans de vocation, ainsi que l'état de leur santé. Et, lorsqu'on prévoit qu'on ne pourra pas s'en charger pour les vœux, il ne faut pas retarder davantage de demander leur changement, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR ANTOINETTE BEAUCOURT,

SUPERIEURE.

De la lecture des gazettes. - Avant de demander le changement d'une Sœur, l'avertir charitablement.

Paris, 1er Février 1833.

MES TRES-CHEES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Le service des pauvres n'est-il pas négligé lorsqu'on emploie des temps considérables à des lectures inutiles, telles que celles des journaux et gazettes ? Ménage-t-on bien leurs intérêts et ceux de la Communauté, lorsque pour de faibles motifs on demande et même on nécessite des changements dont la multiplicité occasionne tant de frais et nous donne tant de sollicitude ? Il est

bien à craindre que ces changements demandés sans de bonnes raisons, sollicités avec tant d'instance, deviennent pour plusieurs la cause d'un rigoureux jugement. Je vous le dis avec peine, mes chères Sœurs, cette manie de changer est ce qui rend plus difficile la conduite de la Communauté ; c'est notre plus grande sollicitude ; si, de bonne foi, on veut aller à la source, on la trouvera dans le défaut de support. On ne peut souffrir une petite représentation de la part d'une Supérieure : la moindre contrariété nous met aux champs. On voudrait trouver une Maison où l'on eût tout à souhait, où chacun aille au-devant de ce qui peut nous faire plaisir, où tout abonde pour le spirituel et pour le temporel, en un mot, une Maison, où il n'y eût rien à souffrir ; on oublie qu'il n'y a pas sur la terre de lieu qui soit exempt de peines et de difficultés. La croix nous suit partout ; voulant en éviter une légère, on en rencontre souvent une plus pesante. Croyez-moi, mes chères Sœurs, ne cherchons pas à nous retirer de la voie que la Providence nous a tracée ; il y a des grâces particulières attachées aux lieux, aux emplois qui nous sont désignés par l'obéissance, et l'on se prive de ces grâces lorsqu'on veut être soi-même l'arbitre de ses destinées et se choisir, pour ainsi dire, les Maisons et les emplois qui nous conviennent.

Je vous engage, mes chères Sœurs, à peser attentivement ces réflexions et à ne vous déterminer jamais à demander un changement sans y avoir mûrement réfléchi, et sans avoir consulté les personnes qui vous conduisent ; et enfin lorsque vous croirez devoir le demander, exposez avec vérité et simplicité les motifs qui vous le font désirer. Attendez ensuite avec une entière résignation la résolution des Supérieurs, et regardez-la comme l'expression de la volonté de Dieu à votre égard. Nous prions nos chères Sœurs chargées de la conduite, de nous informer des véritables motifs qui peuvent nécessiter des changements et d'avoir la charité, avant d'en venir là, de reprendre leurs compagnes des défauts qu'elles ont remarqués en elles, et de les avertir que, si elles ne se corrigent point, elles seront obligées **[271]** de demander leur changement. Il nous est souvent arrivé que des Sœurs dont on nous avait fait bien des plaintes, étant rendues auprès de nous, assuraient que leur Supérieure ne leur avait jamais témoigné de mécontentement, ni fait le moindre reproche, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE BOULET,

SUPERIEURE.

Lire les Règles le 25 de chaque mois. - Les Conférences et les Vies des Sœurs défuntes chaque année. - Fidélité à la Règle, et surtout au lever de quatre heures. - Ne point aller à la campagne chez les laïques ou religieuses. - En voyage on peut loger dans des Communautés. - Comme aussi on peut donner l'hospitalité à des religieuses voyageant. - Les Sœurs peuvent donner à manger à part à MM. les Lazaristes, mais jamais ne les faire coucher chez elles. - Uniformité dans la forme des habits et la qualité des étoffes. - Point d'épingles sur les côtés de la cornette. - Les Sœurs qui ont de l'argent à elles doivent le déposer chez la Sœur Servante. - S'il y a des domestiques dans une Maison, ne les point admettre aux exercices.

Paris, 1er Février 1834.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Mon intention aujourd'hui est de vous mettre sous les yeux les manquements qui nous ont été signalés, ne doutant pas que plusieurs pèchent par ignorance, ce qui cependant ne les excuse pas tout-à-fait ; car, si l'on était exact à lire les Règles tous les mois, ainsi qu'il est prescrit par les

mêmes Règles, on en saurait le contenu. Je vous prie, mes chères Sœurs, que l'on ne manque pas à en faire la lecture le 25 de chaque mois, et j'engage nos Sœurs chargées de la conduite, de faire porter à nos jeunes Sœurs qui se disposent aux premiers vœux, la plus grande attention aux quatre chapitres qui en traitent. Dans quelques Maisons, on néglige aussi la lecture des livres de conférences ; cependant, c'est une chose essentielle, et on ne doit pas manquer de les lire chaque année, ainsi que les Vies de nos Sœurs défuntes. Rien n'est plus propre que ces saintes lectures pour renouveler et entretenir parmi nous l'esprit de ferveur et de régularité. Mais hélas ! on néglige ces moyens, et l'on suit l'inclination qui nous porte à fuir tout ce qui nous gêne, et à rechercher avec une sorte d'avidité tout ce qui porte au relâchement. On se dispense aisément du lever de quatre heures, on cherche des prétextes pour se faire illusion à cet égard, on objecte l'économie de la chandelle, et l'on ne se fait pas scrupule de l'employer pour prolonger la récréation du soir jusqu'à huit heures et demie, ou neuf heures. Saint Vincent et notre vénérable Mère, ainsi que nos premières Sœurs, avaient certainement l'esprit de pauvreté, et l'on peut être sûr de pratiquer ce qu'il y a de plus parfait, en se conformant aux Règles qu'ils nous ont laissées. J'insiste sur ce point, mes très-chères Sœurs, parce que je trouve très-essentiel de sanctifier par notre exactitude la première action de la journée. La ferveur avec laquelle on offrira au Seigneur ce premier sacrifice, nous obtiendra la grâce de bien faire notre oraison, et attirera ses bénédictions sur nos travaux et sur toutes nos bonnes œuvres.

Cependant, lorsque les Sœurs chargées de la conduite jugent nécessaire de faire reposer quelqu'une de leurs compagnes, elles y sont autorisées. Nous comptons sur leur sollicitude, tant pour leur accorder tous les soulagements dont elles ont besoin, que pour maintenir l'exacte observance de la Règle. Nous leur recommandons aussi de ne pas accorder, sans nous le demander, des permissions pour des voyages, et de ne se prêter à les solliciter, que dans le cas où elles aperçoivent une nécessité réelle, comme lorsqu'il se trouve des Sœurs qui, à raison de leur santé, ont besoin de ce délassement. On doit se rappeler qu'il est expressément défendu d'aller à la campagne chez les personnes du monde, même chez les ecclésiastiques, ou dans les Communautés qui seraient étrangères à la nôtre. Ce cas ne souffre d'exception que dans les longs voyages, où l'on peut demander l'hospitalité dans les Communautés que l'on connaît disposées à nous recevoir ; comme aussi, on doit en esprit de charité, recevoir les Sœurs des autres Communautés qui se trouveraient dans le même cas ; mais on ne doit jamais aller chez elles, ni les inviter pour parties de plaisir, ni sous prétexte de dévotion. **[272]**

Quelques-unes de nos Sœurs m'ayant marqué leur embarras relativement à MM. les Lazaristes qui, étant en voyage, se présentaient chez elles ; j'ai demandé à M. notre très-honoré Père la conduite qu'on devait tenir en cette circonstance. Il m'a répondu positivement qu'on ne doit jamais accueillir ceux qu'on ne connaît pas, s'ils ne sont munis d'une lettre de recommandation de sa part ou de la nôtre. Alors l'on peut, et l'on doit même leur faire honnêteté ; mais, lorsqu'on leur donne à diner, ce doit être dans une chambre à part, et non au réfectoire, ni avec les Sœurs. Dans les grands hôpitaux, où l'on peut les placer facilement dans un appartement bien séparé, on peut leur donner un lit ; mais dans les Maisons de charité ou petits hôpitaux ils ne doivent pas coucher chez les Sœurs. On fera en sorte de leur procurer ailleurs un honnête logement. Il en doit être de même lorsque ces Messieurs ont la charité d'aller donner des retraites ; il va sans dire qu'on doit pourvoir à leur nourriture et logement ; mais en observant ce qui est marqué ci-dessus.

Si l'on doit en agir ainsi à l'égard de MM. les Lazaristes, à plus forte raison vis-à-vis de tout autre ecclésiastique, même les confesseurs, qu'on ne doit jamais, sous quelque prétexte que ce soit, faire manger au réfectoire, ni avec les Sœurs, ni faire coucher dans nos Maisons, non plus que toute autre personne.

J'ai encore, mes chères Sœurs, à vous signaler beaucoup d'autres manquements qui sont directement contraires au vœu de pauvreté, tels que la recherche dans le linge, les habits, et jusque dans la chaussure : on fait des cornettes et des collets d'une grandeur ridicule. Je suis persuadée que le plus grand nombre sentira la nécessité d'en fixer la grandeur pour être uniformes ; comme aussi il serait bien à désirer que nous eussions cette uniformité pour la qualité des étoffes, tant pour les

habits que pour les tabliers. On obvierait à beaucoup d'inconvénients, dont le plus grand est de nous éloigner de l'esprit de pauvreté et de simplicité. Vous me feriez plaisir, mes chères Sœurs, de me faire connaître votre bonne volonté pour contribuer à cette uniformité qui nous rapprocherait de celle que saint Vincent nous a tant recommandée. Pour les étoffes, il serait facile de trouver les moyens de nous arranger en fabrique ; mais, en attendant, on ne doit pas faire des habits de draps, de castor, ni des tabliers de mérinos, de voile, ni d'alépine.

Il est défendu, dans une de nos anciennes circulaires, de mettre des épingles à côté de la cornette, seulement une sur le haut, pour la tenir. Nous désirons que l'on reprenne cet ancien usage qui nous rapproche de la simplicité de nos prémières Sœurs ; et, quant à la chaussure, il faut éviter tout ce qui ressent l'esprit du monde. Les souliers doivent être bordés simplement. Ne serait-il pas du dernier ridicule d'y faire des nœuds, en garniture de rubans ? On ne doit point porter de bas de soie, pas même de filoselle.

Je dois aussi, mes chères Sœurs, vous avertir que pour l'acquit du vœu de pauvreté, les Sœurs qui reçoivent de l'argent de leur famille, doivent le déposer entre les mains de leur Supérieure, qui mettra leurs noms dessus, et leur fournira ce qu'elles lui demanderont, soit pour leur usage, soit pour les bonnes œuvres qu'elles voudraient faire. Ce qui se dit pour l'argent de famille, doit à plus forte raison se pratiquer pour l'argent provenant des pensions du gouvernement, qui peut, en quelque sorte, être regardé comme argent de Communauté.

Il serait à désirer que dans les Maisons de Charité il n'y ait pas de domestiques à demeure ; mais du moins, lorsque cela est indispensable, il faut éviter un trop grand rapprochement, ne jamais les admettre à aucun exercice, non plus qu'à la récréation. Ce serait un abus de leur faire des cadeaux de prix, et une Supérieure ne pourrait, sans risquer de blesser la justice, payer ces cadeaux sur l'argent de Communauté, encore moins sur celui des pauvres. Les Sœurs employées aux écoles ne doivent pas recevoir de présents des enfants pauvres, encore moins leur rien demander. On a su que des parents s'étaient plaints qu'on engageait leurs enfants à faire des présents pour les. fêtes des Sœurs, et pour celle de la Supérieure. J'espère que cela n'arrivera plus, etc. **[273]**

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE BOULET,

SUPERIEUR.

Epoque fixée pour prendre l'habit gris.

Paris, 18 Septembre 1834.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

D'après les bonnes dispositions que vous m'avez toutes manifestées pour l'uniformité, je suis persuadée que vous apprendrez avec plaisir qu'après plusieurs recherches et différents essais, nous avons enfin trouvé une fabrique où l'on nous fait des étoffes pour habits et pour tabliers. La qualité en est bonne sans être plus pesante que celle que nous portons ; la couleur est noire, avec une petite teinte de gris ; ce qui, je pense, vous sera agréable, vu que cela nous rapproche un peu de l'habit que nous avait donné saint Vincent, et qu'il nous avait bien recommandé de ne pas changer. C'était le

désir de ma Sœur Deleau et de toutes les respectables Supérieures qui lui ont succédé ; la Communauté n'attendait, pour s'y décider, que d'avoir la possibilité d'en faire les avances.

En conséquence, mes chères Sœurs, dès que vous aurez reçu la présente, vous nous adresserez vos demandes pour le nombre d'habits dont vous aurez besoin, afin que chaque Sœur en ait un, que vous aurez soin de faire mettre tous les dimanches et fêtes. Vous pourrez continuer de porter tous les jours ceux que vous avez, pour achever de les user. Il n'est pas nécessaire de vous prévenir qu'à dater d'aujourd'hui, il ne vous est plus permis d'acheter à l'avenir d'autres étoffes que celles qui vous seront fournies par la Communauté. Nous en sommes ainsi convenues avec le fabricant qui s'est engagé à nous les fournir.

Nous avons fixé l'époque où nous prendrons ce nouvel habit au jour de la fête de l'Annonciation ; mais j'ai voulu vous avertir à l'avance, afin d'éviter qu'en attendant vous fissiez d'autres achats ; c'est le motif qui m'a engagée à vous adresser de suite cette petite circulaire, ne voulant pas différer jusqu'à l'envoi de celle du premier de l'an.

Comme je craindrais, mes chères Sœurs, que cette dépense imprévue pût gêner dans quelques-unes de nos Maisons, principalement dans les plus petites, vous pourrez d'abord n'en payer qu'une partie, et le reste plus tard.

Il nous a paru nécessaire de prendre, à cet égard, une mesure générale, afin d'assurer à l'avenir une entière uniformité et obvier à la variété qui s'était introduite par la difficulté de se procurer des étoffes semblables à celles de la Coinmunauté. Saint Vincent nous a tant recommandé la simplicité, la pauvreté et le maintien de l'uniformité, que nous regardons comme un devoir essentiel de vous en faciliter la pratique, et je suis bien persuadée, mes chères Sœurs, que nous ne faisons en cela que favoriser vos bonnes dispositions. Soyez vous-mêmes convaincues du dévouement sans réserve avec lequel je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE BOULET,

SUPERIEURE.

Quand nous éprouvons des contrariétés, des difficultés, regardons Jésus-Christ. - On ne doit point se servir d'argenterie. - Les montres ne doivent pas être regardées comme propriété particulière. - Elles ne sont jamais en or. - Les pendules doivent être sïmples. - Les repas de certains jours de fêtes doivent être sans superfluité ni prétention. - Lire les avis et circulaires.

Paris, 1er février 1835.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Courage, mes chères Sœurs, marchons sur les vestiges sacrés de notre divin Epoux. Ne craignons point les railleries et les mépris du monde. Si l'on tourne en ridicule la couleur de nos habits, rappelons-nous que Jésus-Christ a voulu être revêtu d'une robe blanche, comme un fou, et d'un manteau de pourpre, comme un roi de théâtre, et dans toutes les circonstances où la nature aura à souffrir de quelque privation, revenons à considérer notre divin modèle : son exemple et l'onction de sa grâce nous aideront à surmonter nos répugnances. Je ne crains pas d'assurer avec le docteur

séraphique que : «Lors [274] que vous aurez contemplé Jésus-Christ sur la Croix, vous vous détacherez des choses périssables, vous vous retrancherez non-seulement le superflu, mais vous irez jusqu'à vouloir vous priver du nécessaire. La pauvreté deviendra votre fidèle et inséparable compagne. Vous la pratiquerez dans vos habits, dans la dépense de votre table ; vous aurez en aversion tout ce qui flatte le corps, vous vous réjouirez dans l'affliction, et rendrez grâces à Dieu lorsqu'on vous comblera d'injures et de mépris ; vous ferez enfin un sacrifice continuel de vous-mêmes que vous associerez à celui qu'offre Jésus- Christ pour vous, et dont il est lui-même la victime. Aimez la pauvreté (dit encore le même Père), aimez-la pour Jésus-Christ, auquel vous ne ressemblerez jamais mieux que lorsque vous serez plus pauvres : faites-vous un plaisir d'en souffrir toutes les rigueurs, pour devenir conformes à cet homme de douleurs qui est votre chef. La pauvreté est un ornement royal dont Jésus-Christ vous a revêtus après l'avoir porté lui-même durant tout le cours de sa vie. Quel honneur pour vous qui n'êtes que poussière, que le Roi de gloire vous ait ainsi fait part de ce qu'il a consacré à son usage, et qu'il ne réserve qu'à ses favoris ! Tremblez, si vous osez préférer l'abondance des biens et des consolations de ce monde, l'ennemi de Dieu ; vous courez risque de vous perdre, puisque vous vous éloignez du chemin qu'a tenu Jésus-Christ et qu'il a marqué des traces de son sang.»

J'ai remarqué, mes chères Sœurs, que beaucoup d'entre vous, en nous faisant la demande des nouvelles étoffes, ont ajouté comme par exclamation. Ah ! puissions-nous en même temps que nous reprendrons la couleur de l'habit de nos premières Sœurs, nous revêtir de leur esprit ! Ce vœu, qui doit être celui de toutes les bonnes Filles de la Charité, me fait présumer que vous adopterez sans peine les petites réformes que le conseil a décidé que je devais vous annoncer.

On doit supprimer l'usage des couverts d'argent : on doit y substituer des couverts de buis ou de métal ; on ne doit se servir de gobelets d'argent que pour l'usage de l'infirmerie ou des pharmacies. Dans les Maisons où les couverts d'argent appartiennent à l'administration, on aura soin de les mettre dans une boîte avec l'étiquette en conséquence, ainsi que ceux qui appartiennent aux Sœurs en général. Quant à ceux qui appartiennent à des particulières qui les auraient reçus de leurs familles, on y mettra une étiquette particulière, afin qu'ils puissent leur être rendus en cas de changement ou d'autre événement. Pour ce qui est des montres, on ne doit point les regarder comme propriété particulière, soit qu'on les ait reçues de sa famille ou de l'argent qui en provient ; on doit les remettre à la Supérieure, et n'en faire usage qu'avec sa permission et pour le besoin. Pour les Sœurs qui n'en ont pas et qui sont dans la nécessité d'en faire usage, soit pour la visite des malades, soit pour les écoles, les Maisons doivent les leur fournir comme un meuble qui doit y rester. On ne doit, sous aucun prétexte, se servir de montres d'or, mais seulement en argent, de la manière la plus simple et pour le besoin.

Si l'on est obligé d'avoir des pendules, elles doivent être fort simples, et non point pour l'ornement des cheminées. Celles qui en auraient de trop élégantes doivent s'en défaire pour en substituer d'autres plus conformes à l'esprit de simplicité. On doit supprimer les meubles qui ne sont que pour décors, comme glaces, vases dorés, porte-montres élégants, etc. Nous devons observer la plus grande simplicité dans tous nos ameublements, et si des administrateurs, par bienveillance, voulaient nous faire décorer avec luxe les appartements qui sont à notre usage nous devons les en remercier et nous en excuser comme chose opposée à notre simplicité ; cela ne pourra que les édifier.

Je dois aussi, mes chères Sœurs, vous parler d'un abus qui s'est introduit dans un bon nombre de nos Maisons. Je veux dire dans les fêtes de réunion. On y observe pour la somptuosité et la symétrie des divers services, toutes les manières des grandes tables du monde. Je n'ai pas besoin d'insister sur cet article, vous sentez comme moi la né [275] cessité de cette réforme. Je me borne à vous prier de retrancher dans ces circonstances les recherches et superfluités, et de vous en tenir à la manière simple et unie qu'on observe à la Communauté ; servir tous les plats à la fois ; le dessert doit être très-simple ; on ne doit jamais servir de liqueurs ; les tasses dont on fait usage ne doivent pas être à filets dorés. En terminant cet article, je vous observerai que la simplicité et la sobriété

dans les repas, sont des moyens que nous donnent nos saintes Règles pour l'observance du vœu de chasteté.

Il y a lieu de croire, mes chères Sœurs, que les abus qui se sont glissés viennent pour la plupart de ce que l'on a négligé, de faire attention aux avis qui ont été donnés par mes respectables devancières. Cest pourquoi je vous prie, mes chères Sœurs, de former un recueil de toutes les circulaires des vœux, et d'avoir soin qu'on y fasse la lecture dans les semaines des Quatre-Temps. Si l'on est fidèle à cette pratique, je suis persuadée qu'on en retirera de grands fruits pour se renouveler dans l'exacte observance de nos saintes Règles, et pour nous animer de plus en plus au bon service des pauvres, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE BOULET,

SUPERIEURE.

Les Sœurs Servantes doivent faire lire les Règles tous les mois, et veiller à leur observance. - Une Sœur ne doit rien faire par rapport à son bien de patrimoine sans la permission des Supérieurs. - Exécuter exactement les ordonnances des médecins. - Dire les dispositions et qualités des jeunes Sœurs. - De certains défauts chez les Postulantes.

Paris, 1er Février 1836.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Attachons-nous à l'exacte observance de nos saintes Règles ; qu'elles soient pour nous cette loi inspirée par l'esprit de Dieu à notre saint Fondateur, et qu'il nous a donnée comme une voie sûre pour nous conduire à la perfection de notre saint état. Mais à qui saint Vincent a-t-il confié le dépôt de cette loi ? C'est à nos Sœurs chargées de la conduite ; c'est à elles que le bon Dieu en demandera compte à son tribunal ; elles seront responsables des infractions qui seraient occasionnées par leur négligence et leur défaut de vigilance. Elles doivent donc être bien soigneuses de faire lire tous les mois le livre de nos saintes Règles ; ces fréquentes lectures les graveront dans la mémoire de nos Sœurs. L'exactitude aux Conférences du vendredi est aussi un excellent moyen pour maintenir la fidèle observance des Règles. On y trouve l'occasion de faire remarquer les abus, et d'indiquer les moyens d'y remédier. Nous savons qu'il y a quelques Maisons où l'on n'est pas trèsexact à ces saintes pratiques, ce qui me fait un devoir de vous les recommander bien spécialement...

Je dois aussi vous avertir, mes chères Sœurs, que ce serait un manquement aux vœux de pauvreté et d'obéissance d'envoyer des procurations, laisser ses revenus aux parents, faire des testaments sans en avoir demandé la permission à M. notre très-honoré Père. Il faut en même temps lui envoyer le projet du testament que l'on désire faire. Il est quelquefois arrivé que pour en avoir fait, sans avoir pris conseil, quelques-unes de nos Sœurs ont laissé, après leur décès, bien des tracas à celles qui les ont remplacées, et à nous bien des embarras...

On doit remplir avec soin les ordonnances de MM. les médecins ; la négligence, à cet égard, pourrait occasionner de très-graves inconvénients. Il ne faut pas, sous prétexte d'économie, se faire illusion là-dessus, non plus que pour faire des réserves qui priveraient les pauvres et les malades des douceurs dont ils ont besoin ; ce serait bien mal l'entendre que d'employer en amélioration pour

le mobilier et les bâtiments les petites ressources nécessaires pour subvenir à des besoins plus urgents.

Nous ne devons pas être moins soigneuses, mes chères Sœurs, du service spirituel que nous devons aux pauvres malades ; il faut de temps en temps leur parler du bon Dieu, avoir soin de les disposer à la réception des sacrements ; avec quel zèle devons-nous procurer le salut de ces âmes rachetées par le sang d'un Dieu, destinées à régner avec lui dans le séjour de la gloire ! Jésus brûlant d'amour leur ouvre son cœur ; c'est dans **[276]** cette fournaise ardente que nous trouverons ce feu divin qui embrasera le nôtre, et nous animera à ne rien épargner pour procurer leur salut. Nos soins, nos prières et nos veilles ne peuvent être mieux employés qu'à gagner des âmes à Dieu, et ne devrions-nous pas nous estimer heureuses de faire, s'il le faut, le sacrifice de notre propre vie pour assurer le salut des pauvres malades et des enfants dont le soin nous est confié ?

Il me reste, mes chères Sœurs, à vous faire quelques observations à l'égard des jeunes Sœurs qui se disposent à faire les saints vœux. Ce serait une charité bien mal entendue de conserver à la Communauté des sujets qui, sous peu d'années, lui deviendraient une charge ; c'est cependant ce que l'on fait en demandant les vœux pour de jeunes Sœurs qui n'ont point assez de santé et de capacité. Il ne faut donc pas solliciter cette grâce pour celles dans lesquelles on ne reconnait pas les qualités requises ; mais lorsqu'au bout de deux ou trois ans on comprend que l'on ne pourrait pas s'en charger, il faut, en demandant leur changement, en dire sincèrement les motifs, et ne pas craindre de nous marquer ce qu'on voit en elles de défectueux ; la charité doit exclure toute exagération, mais elle ne doit pas empêcher de nous dire la vérité. Je vous prie aussi de porter une grande attention au choix des Postulantes. Il est absolument nécessaire qu'elles sachent lire et écrire au moins passablement. Il faut avoir soin pendant leur postulat de les instruire des principaux mystères, leur apprendre à faire les prières de la Communauté, bien éprouver leur caractère, les exercer au travail. A l'égard de leur constitution, il est important d'observer que leur taille ne soit point difforme, que les épaules ne soient point voutées, et que la poitrine ne soit pas enfoncée ; s'assurer si elles n'ont point de maladies de peau, de dartres sur le corps et à la tête. Quoique l'on ait déjà fait bien des recommandations à cet égard, j'ai cru devoir les réitérer afin qu'on redouble de vigilance pour nous éviter le désagrément que nous avons eu cette année de renvoyer un grand nombre de ces jeunes personnes à raison de leur défaut de capacité ou pour leur mauvaise santé, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE BOULET,

SUPERIEURE.

Donner à lire aux confesseurs le petit cahier rédigé pour eux. - Eviter les partis. - Donner aux plus malades des attentions plus particulières. - Fidélité à la Conférence du vendredi. - Plusieurs Sœurs sont à consolation aux Supérieurs par leur régularité.

Paris, 1er Février 1837.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Nous voyons avec une vive douleur des Sœurs qui ont fait vœu d'obéissance, qui l'ont renouvelé pendant nombre d'années, et qui se conduisent d'une manière tout opposée aux saints engagements qu'elles ont contractés. Non-seulement elles donnent mauvais exemple par leur désobéissance, mais encore elles forment un esprit de parti contre l'autorité. D'où peut provenir une telle conduite ? C'est sans doute de l'abus qu'elles ont fait des grâces attachées à leur vocation dont elles se rendent indignes. C'est pourquoi nous croyons devoir prévenir celles qui se conduisent de la sorte que, si elles ne se corrigent, il faudra, conformément à ce que dit saint Vincent, les prier de se retirer comme nuisibles à la Compagnie qui ne pourrait se soutenir avec de tels sujets.

Le but de notre vocation est de nous dévouer au service des pauvres, nous nous y engageons par vœu ; nous ne pouvons donc nous trop pénétrer de l'étendue de nos obligations à leur égard. La charité est ingénieuse, elle nous fait trouver des ressources pour les assister en donnant aux malades, surtout à ceux qu'un état de langueur rend plus dégoûtés, des attentions plus particulières, des soins plus assidus, et toutes les petites douceurs qu'il est possible de leur procurer ; on doit aussi ne rien négliger pour préparer les aliments qu'on donne aux pauvres. Nous savons qu'il y a des Sœurs qui s'acquittent mal de cet emploi, sous prétexte d'une économie mal entendue qu'on doit plutôt attribuer à l'oubli de leurs devoirs. Nous recommandons aux Sœurs chargées de la conduite de surveiller cette partie du service qui ne doit pas être étrangère à leurs obligations.

Nous-croyons devoir signaler un relâchement [277] qui s’est introduit sur un point très-essentiel de nos saintes Règles. On sait qu'à l'exception du Vendredï-Saint, et ceux où il arrive des fêtes chômées, on doit se réunir pour faire la conférence. En conséquence, nous prévenons que lorsque les vendredis ordinaires il se rencontre des confessions ou des communions, cela ne doit pas exempter de cette Règle, dont l'observance ne peut être que très-agréable à Dieu, tant par les actes d'humilité que l'on y pratique que par les bons avis qui y sont donnés par les Sœurs Servantes auxquelles nous recommandons de tenir la main à cela, comme à la fidèle observance de nos saintes Règles, les considérant comme un dépôt qui leur est confié, dont elles rendront compte au jugement de Dieu...

Après avoir signalé les manquements qui nous affligent, j'éprouve, mes chères Sœurs, une vraie consolation à rendre justice à la ferveur d'un grand nombre d'entre vous qui nous édifient, tant par leur prompte soumission à tous nos avis, que par leur exacte régularité et leur tendre charité envers les pauvres. Je suis bien persuadée de la bonne volonté dont vous êtes animées, et je prie avec ardeur celui de qui vient tout don parfait qu'il «nous rende toutes dignes de notre vocation, accomplissant en nous, par sa vertu, tout le bon plaisir de sa volonté et l'œuvre de notre foi, afin que le nom de notre Seigneur Jésus-Christ soit glorifié en nous, et que nous soyons aussi glorifiées en lui par le secours de sa grâce,» etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE BOULET,

SUPERIEURE.

Nos Règles sont tirées de l'Evangile. - L'esprit intérieur doit tout animer. - Pourquoi on a donné une formule de reddition de comptes. - Les Sœurs Servantes doivent veiller à former les jeunes Sœurs, - A donner un compte exact de leurs dispositions et qualités, etc. - Ne plus porter partout que l'habit gris. - La rénovation des vœux se fait dans toutes nos Maisons le même jour.

Paris, 1er Février 1838.

MES TRES-CHERES S0EURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

La plus excellente préparation que nous puissions apporter à la rénovation des vœux est de nous renouveler dans l'exacte observance de nos saintes Règles : c'est le plus sûr moyen d'obtenir les grâces dont nous avons besoin pour ranimer notre ferveur. La fidélité à observer la Règle nous rendra douces et faciles toutes les autres pratiques de piété et nous aidera puissamment à observer les vœux. Celui qui est fidèle dans les petites choses, dit Notre-Seigneur, le sera aussi dans les grandes. Si nous nous attachons à notre saint état par la fidèle observance de toutes nos Règles, nous résisterons facilement à toutes les tentations qui pourraient nous porter à l'infraction des vœux.

Nous devons faire une grande estime de nos saintes Règles, les regardant comme l'abrégé de l'Evangile ; saint Vincent a puisé dans cette divine source les instructions qu'elles contiennent. C'est pour honorer la charité de Jésus-Christ, source et modèle de toute-chatité, que notre saint Fondateur nous prescrit de rendre aux pauvres tous les services auxquels nous engage notre vocation. C'est d'après la doctrine de notre divin Sauveur qu'il nous enjoint de travailler avec grand soin à notre perfection, à faire plus d'estime du salut de notre âme que de toutes les choses de la terre, d'avoir en horreur les maximes du monde et d'embrasser celles de Jésus-Christ, de nous appliquer soigneusement à l'acquisition des vertus chrétiennes, entr'autres, la mortification, le renoncement, le mépris de soi-même, le détachement des choses créées, étant toujours prêtes à tout quitter quand l'obéissance l'ordonne, la patience dans les contradictions et une grande confiance en la divine Providence.

Voilà le précis du premier chapitre de nos saintes Règles ; nous trouvons dans les chapitres suivans les instructions sur les vœux et les moyens de remplir les obligations qu'ils nous imposent, ayant soin de les lire souvent, de les bien méditer et surtout d'y conformer notre conduite. Il y a de nos Sœurs qui se font illusion et qui se croient bien régulières, parce qu'elles sont exactes au lever de quatre heures et ponctuelles à se rendre aux heures des exercices. Cela est nécessaire pour l'édification ; mais l'extérieur serait bien peu de **[278]** chose si l'on n'avait soin d'y joindre le plus essentiel, qui est la pratique des vertus, et l'esprit intérieur qui doit animer toutes nos œuvres pour les rendre agréables à Dieu et méritoires à nous-mêmes.

Je crois aussi devoir vous observer, mes chères Sœurs, que c'est. pour satisfaire aux demandes que bon nombre de nos Sœurs, chargées de la conduite, m'en avaient faites, que je vous ai adressé des formules pour les redditions de compte. Je suis bien éloignée de penser à vous priver des petites avances que vous pouvez avoir ; je désirerais, au contraire, que dans chaque Maison il se trouvât au moins une année d'avance. Je n'ai donc eu autre chose en vue, en vous indiquant la manière de simplifier vos comptes, que de tranquilliser les consciences, en vous facilitant le moyen d'observer cet article de la Règle. A Dieu ne plaise que cette mesure soit jamais, pour aucune de vous, une occasion de s'écarter de la droiture et de la simplicité que l'on doit toujours conserver dans les rapports qu'on a avec les Supérieurs !

Nous ne saurions trop recommander à nos Sœurs qui sont chargées de la conduite de ne rien négliger pour former nos jeunes Sœurs à l'esprit de notre saint état. Les besoins multipliés des divers Etablissements ne permettent pas de les retenir au séminaire tout le temps qu'il serait nécessaire pour les fortifier dans la vertu ; c'est pourquoi il est bien nécessaire que dans les Maisons où elles sont envoyées, elles trouvent de bonnes Mères qui leur remplacent celles du séminaire et qui s'appliquent à leur inspirer une piété éclairée, leur apprenant à bien faire l'oraison, et à se maintenir dans l'esprit intérieur et la pratique de la vertu. C'est ainsi qu'en leur inspirant de la confiance, elles parviendront à les mieux connaître, et pourront discerner, lorsqu'elles sont dans leur troisième année, si elles ont une bonne vocation, et nous en rendre compte, afin que nous soyons à même de juger de leurs dispositions. C'est une des plus importantes obligations de nos chères Sœurs qui sont chargées de la conduite, et nous sommes bien convaincues que c'est de ce bon discernement que dépend le bien à venir de la Communauté. C'est surtout lorsque les jeunes

Sœurs sont dans leur cinquième année qu'il est essentiel de les disposer aux vœux, par des instructions qui leur fassent comprendre l'étendue des obligations que nous imposent ces saints engagements.

Je crois aussi devoir vous réitérer les recommandations qui vous ont été faites pour l'uniformité des habits ; nous exigeons, que cette uniformité soit générale et que, désormais, tant au-dedans qu'au-dehors de la Maison, on ne porte plus que des habits gris, et que ce qui peut rester des habits noirs soit utilisé pour des jupes de dessous, pour des roues, etc.

P. S. Lors même que, dans quelques diocèses, la fête ne serait pas remise au lundi, la Communauté renouvelant les vœux ce jour-là, chaque Maison doit s'y conformer.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE BOULET,

SURERIEURE.

Les intérêts de Dieu avant tout. - Fuir les amitiés particulières. - Choix des Postulantes. - Ne point rechercher les dévotions extraordinaires. - Ne point assister aux offices de paroisses qui se prolongent trop tard. - L'uniformité est rétablie dans les habits. - Éviter certain luxe pour les lits. - Grande dévotion à la sainte Vierge *conçue sans péché*.

Paris, 1er Février 1839.

MES TRES-CHERES SŒURS.

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Qu'il est consolant pour nous de pouvoir nous dire en servant les pauvres que c'est à Jésus- Christ même que s'adressent nos bons offices ! Cette vue est bien capable de ranimer notre ferveur, de nous soutenir et encourager au milieu des plus rudes travaux ; nous ne trouverons rien de pénible et de dégoûtant dans les emplois les plus laborieux, si nous avons soin d'entretenir cet esprit de foi, cet amour dominant qui nous fait constamment préférer les intérêts et la gloire de Dieu à notre-propre satisfaction et à celle qu'on peut trouver dans les créatures. Gardons-nous avec soin de rechercher l'estime et l'approbation du monde ; ce défaut de pureté d'intention nous ferait perdre **[279]** le mérite de toutes nos bonnes œuvres. Fuyons les amitiés particulières, qu'on doit regarder comme un des plus grands obstacles à cet amour de préférence et au parfait accomplissement de notre second vœu. Ces attaches trop naturelles cachent des dangers qui peuvent donner lieu à de graves inconvénients, occasionner des chutes funestes, et souvent la perte de la vocation. Aussi nous ne pouvons trop recommander à nos Sœurs chargées de la conduite d'apporter la plus grande surveillance pour les empêcher ou en arrêter le cours. Le plus sûr moyen de s'en préserver est d'avoir les unes pour les autres le respect cordial que saint Vincent nous a recommandé, d'éviter les jeux et petites familiarités défendus par la Règle, ne point se tutoyer, ni donner des noms de mignardise ou de sobriquets : tout cela est contraire au respect que nous devons avoir les unes pour les autres. Regardons toutes nos Sœurs comme les épouses de Notre-Seigneur, cette considération nous portera aussi à conserver entre nous l'union et la charité, supportant les défauts de nos Sœurs, leur rendant toute sorte de bons offices, évitant avec soin tout ce qui pourrait les contrister on mal édifier.

Quoique je vous aie déjà fait plusieurs fois, mes chères Sœurs, des recommandations à l'égard des Postulantes, je me vois obligée de revenir là-dessus, afin de vous engager à ne rien négliger dans le choix et l'examen de ces jeunes personnes, tant pour leur santé que pour leur capacité. On nous en a envoyé plusieurs auxquelles on avait fait sécher des cautères ou des vésicatoires déjà établis et qu'on a guéris pour les recevoir. Cette mesure ne peut qu'aggraver les infirmités qui avaient rendu ces précautions nécessaires, et qui, tôt ou tard, reparaissent avec plus d'intensité. De là, tant de jeunes Sœurs qui deviennent infirmes, avant même d'avoir pu se rendre utiles. En nous envoyant de tels sujets, on ne fait que surcharger la Communauté, dont les laborieux travaux qui se multiplient tous les jours ne peuvent être soutenus que par de bonnes Filles dont la santé soit forte et robuste. On craindra peut-être de contrister par un refus ces jeunes personnes ou celles qui les présentent, auxquelles on doit, dit-on, de la reconnaissance, des égards, etc. Nous répondrons à cela que l'intérêt de la Communauté doit être préféré à toutes les considérations particulières, et je prie instamment qu'on redouble de vigilance pour s'assurer de la bonne constitution, ainsi que des bonnes dispositions des Postulantes qu'on nous propose.

J'ai encore, mes chères Sœurs, un avertissement à vous donner au sujet des dévotions extraordinaires qui ne s'accordent pas avec l'accomplissement de nos devoirs. Lorsque les exercices de piété qu'on fait dans les paroisses se prolongent jusqu'après huit heures du soir, vous devez vous priver d'y assister, cela étant contraire à la pratique de la Règle.

Je me fais un plaisir, mes chères Sœurs, de vous exprimer combien j'ai été édifiée et consolée de la soumission avec laquelle vous vous êtes conformées à une mesure qui nous a rapprochées, pour la couleur et la qualité de l'étoffe, de l'uniformité que saint Vincent nous a tant recommandé de garder, et qui n'avait été interrompue que par la difficulté qu'on avait éprouvée de s'arranger en fabrique. Ce n'a été qu'après plusieurs essais dont les succès ont varié, qu'on y est enfin parvenu, et j'ai la confiance, qu'à l'avenir, toutes nos Sœurs seront satisfaites.

J'ai encore, mes chères Sœurs, une petite réforme à vous proposer, qui est de retrancher une sorte de luxe qui s'est introduit dans quelques Maisons pour les bonnets de nuit, les manteaux de lit que l'on fait à la mode des dames. C'est surtout lorsque les Sœurs sont malades que, pour recevoir les visites des personnes du dehors, il y en a qui prennent les petites manières du monde qui nous écartent de l'esprit de pauvreté et de simplicité ; je prie qu'on y fasse attention.

En terminant ma dernière Circulaire, c'est une consolation pour moi de vous exhorter à continuer d'avoir toujours une grande confiance en la protection de la très-sainte Vierge ; invoquons-la souvent sous le titre que nous savons lui être si agréable, celui de *Marie conçue sans péché*. Le grand nombre de faits prodigieux qui se multi **[280]** plient tous les jours, par la dévotion à l'Immaculé Conception, sont bien propres à confirmer la croyance pieuse de ce glorieux privilége de la Mère de Dieu. Je puis vous assurer, mes chères Sœurs, que dans beaucoup de circonstances, particulièrement au sujet des tracasseries qui nous ont été suscitées, et que vous connaissez aussi bien que moi, nous avons souvent éprouvé, d'une manière bien sensible, la protection de notre bonne Mère. Ne cessons de lui en demander la continuation, et, pour obtenir cette grâce, redoublons de ferveur pour la faire honorer et pour propager son culte.

Enfin, mes chères Sœurs, c'est dans le cœur de Jésus et celui de Marie que je viens vous faire mes adieux ; c'est dans ces divins rendez-vous que nous pourrons mutuellement nous retrouver ; vos prières me les rendront favorables et m'obtiendront, je l'espère, la grâce de bien servir Dieu jusqu'à mon dernier moment, et de mourir dans son saint amour. Je vous promets, de mon côté, de solliciter pour vous toutes la grâce d'une sainte persévérance, afin que nous ayons le bonheur d'être réunies dans le bienheureux séjour de l'immortalité.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE CARRÈRE,

SUPERIEURE.

Se bien pénétrer des engagements que l'on contracte par les vœux. - La pauvreté veut qu'on se dépouille de tout esprit de propriété. - Suites fâcheuses de notre indépendance dans la comptabilité, - Dans l'obéissance. - Joindre l'esprit du vœu à sa pratique. - Différents prétextes qu'on allègue pour obtenir de voyager. - Mauvais fruits de ces voyages. - Des objets d'ornement. - Des dispositions pour les premiers vœux.

Paris, 1er Février 1840.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

La grâce de renouveler nos saints vœux vous est accordée pour le 25 mars, fête de l'Annonciation de la très-sainte Vierge et de l'Incarnation de Notre-Seigneur ; méditons d'avance la grandeur de nos engagements et combien ils nous sont avantageux et honorables, afin de pénétrer nos âmes d'estime et d'amour pour une vocation qui nous met à même de les contracter.

Je me plais sans doute à m'entretenir avec vous de notre commune gloire, de ce privilége qui nous associe aux Anges ; mais je ne dois et ne saurais vous taire les obligations qu'il nous impose, quel retour Dieu demande pour un si grand bienfait : le sentiment de vos cœurs vous dit déjà que votre gratitude doit être effective ; oh ! mes chères Sœurs, pourriez-vous vous borner à une stérile reconnaissance, pour la grandeur de la miséricorde divine, qui nous a tirées du milieu du monde et des dangers que nous y aurions courus ? Pourrions-nous nous contenter de nous faire connaître par un nom que nous ne mériterions pas ? par un costume indifférent par lui-même ? par quelques pratiques extérieures qui peuvent devenir de pures habitudes ? Non, non, mes chères Sœurs, si par un choix tout gratuit de la part de notre Sauveur, nous nous trouvons appelées à un état qui n'a rien de commun avec le monde et ses attraits ; si pour mettre une plus forte barrière entre nous et lui, nous faisons des promesses volontaires qui enchaînent nos mauvaises inclinations et nous consacrent au Seigneur ; gardons-nous de mentir au Saint-Esprit, nous contentant de prononcer des paroles, sans avoir la volonté d'effectuer ce qu'elles signifient : l'œil jaloux de notre Dieu pénétrerait la duplicité de nos cœurs ; et, irrité contre nos réserves et nos détours, il nous repousserait, et nos promesses trompeuses ne feraient que nous rendre plus coupables. Si le divin Maître a parlé à notre cœur et lui a fait connaître ses volontés ; s'il lui a fait sentir qu'il attendait de nous un sacrifice d'amour pour répondre à tous ceux que nous lui avons coûtés ; ah ! mes chères Sœurs, ne mettons aucune réserve à notre dévouement ; qu'il soit entier, qu'il soit parfait, et prouvons-le d'une manière digne du Dieu qui daigne nous demander l'hommage de nos affections et de notre amour !

Nous faisons vœu de pauvreté : comprenons bien ce qu'il exige de nous : c'est un abandon sans exception de tout ce qu'il nous est possible de posséder sur la terre. Oui, mes très-chères **[281]** Sœurs, le vœu de pauvreté ne nous permet la possession de quoi que ce soit ; dès là que nous avons voué cette vertu, notre cœur doit être dépouillé de tout esprit de propriété, afin qu'il soit tout à Dieu. Voilà l'esprit de notre vœu ; nous ne pouvons l'accomplir avec exactitude ni avec mérite, qu'en joignant l'esprit à la pratique. Si nous sommes bien pénétrées de cet esprit de la sainte pauvreté, de quelle paix ne jouirons-nous pas ! Que de doutes bientôt levés ! que d'embarras, que d'illusions dissipés ! Levons souvent les yeux sur notre Sauveur dépouillé volontairement de tout, recevant la mort au milieu des plus cruelles privations, et nous ne rechercherons plus le commode, le bon goût, l'élégant, ce qui peut nous rapprocher des manières du monde dans ce qui est à notre usage, autrement nous démentirions notre foi et les sentiments de notre amour, de notre reconnaissance !...

Mais une pensée m'occupe depuis long-temps, mes chères Sœurs, elle comprime mon âme, il faut que je vous la dévoile comme à de vraies amies dont les peines et les intérêts sont communs : D'où viennent tant de tourments, de vexations ? d'où viennent ces exigences en matière de comptabilité, ces économes, etc. ? Hélas ! que je crains que nous ne nous soyons attiré ces humiliantes mesures, par l'abus que nous avons fait du maniement des biens qui nous étaient confiés (non que pas une de nous ait à se reprocher aucune bassesse ; notre conscience, sans doute, est nette de tout ce qui serait indigne de nous à cet égard, à Dieu en soit la gloire) ! Mais avouons-le en gémissant : l'amour de l'indépendance ne s'est-il pas joint à notre industrieuse charité ? L'attache à ce que nous n'avions qu'en dépôt, ne nous a-t-elle pas en quelque sorte rendues propriétaires ? et notre manière de le gérer pour les pauvres ne l'a-t-elle pas prouvé, aux gens du monde ? Et qu'en est-il résulté ? des soupçons, des jalousies, des entraves à la bienfaisance, à la charité, à tout bien, etc. Saint Vincent, notre bon Père, l'avait prévu, ce joug accablant qui pèse sur nous, il nous l'avait prédit pour fruit de notre indépendance... Maintenant, mes chères Sœurs, réclamons son secours dans l'espèce d'esclavage où nous sommes réduites, rattachons-nous plus que jamais à la marche qu'il nous a tracée, que la plus scrupuleuse délicatesse règne dans notre conduite à l'égard des biens dont nous ne sommes que les charitables ménagères, mais nullement propriétaires. Dieu ne nous demandera pas compte des ressources que nous n'aurons pas eues à offrir à nos pauvres ; mais il nous punirait de les avoir attirées contre les règles de la justice, de la vérité et au détriment de l'esprit de pauvreté, et il récompensera notre bonne volonté, notre obéissance, les peines que nous avons à souffrir, quoique nous les ayons méritées : que l'affliction nous rende plus sages, plus fidèles, plus sincèrement pauvres d'esprit et de conduite.

Que vous dirai-je du vœu d'obéissance, mes chères Sœurs ? je ne puis m'empêcher de donner des éloges à la soumission de la plupart d'entre vous : souvent forcée d'imposer de pénibles sacrifices, que nous partageons en vous les demandant, je vous avoue que je suis édifiée et consolée de trouver tant de docilité ; ce qui m'attache d'autant plus à vous, que je sens d'avance tout ce qu'il doit vous en coûter souvent pour pratiquer cette soumission. Jalouse de la beauté de vos âmes, j'aime à croire que vous unissez l'esprit de ce vœu à sa pratique ; sans quoi, le courage que vous pourriez faire paraître ne serait qu'un vil respect humain qui, en vous laissant sans mérite, n'empêcherait pas les murmures secrets, les révoltes du propre jugement, l'indocilité du cœur, qui sont autant de sources de nombreux péchés, d'amers chagrins que rien n'adoucit et ne console. Qu'il est bien plus doux et avantageux, mes très-chères Sœurs, d'obéir avec amour dans la simplicité d'un cœur qui entend la voix de l'Epoux céleste dans celle des Supérieurs ! faites-en l'épreuve avec générosité, et vous goûterez combien le joug de l'obéissance est doux et léger, vous trouverez le repos de vos âmes, et vous vous assurerez les récompenses attachées à la pratique de cette divine vertu.

Je ne saurais terminer, mes chères Sœurs, sans vous signaler quelques défauts qui offrent bien des dangers à la conservation et à la perfection de **[282]** la précieuse vertu qui fait l'objet de notre troisième vœu, et auxquels nous nous laissons aller facilement. Je m'aperçois que les voyages sont, pour ainsi dire, en vogue, on les désire, on les projette, on demande la permission de les effectuer sous divers prétextes, comme : des arrangements d'affaires de famille auxquels on n'entend rien et qui, dans tous les sens, sont bien mieux traités par procuration ; la maladie, le décès d'un père, d'une mère ; on ne feint pas de dire qu'il y a tant d'années qu'on n'a point vu une parente, une compagne, etc., comme si, en entrant en Communauté, nous avions mis un terme à l'abandon que nous avons dû faire des parents, des amis, de la patrie ! comme s'il nous était permis de fermer les yeux sur l'obligation essentielle où nous sommes d'atteindre sans cesse à un plus parfait détachement de nous-même, à un renoncement plus absolu aux jouissances terrestres qui ne sont propres qu'à nous rengager dans la vie des sens ! Je n'ai pas besoin d'insister sur les inconvéniens auxquels ces voyages sont sujets : votre seule raison, votre piété, votre propre expérience, vous prouvent assez que la perte du temps, les dépenses superflues et souvent considérables, la dissipation, la familiarité avec le monde, la facilité à omettre les pieuses pratiques et à enfreindre les Règles, sont les mauvais fruits qu'ils produisent, et qui deviennent eux-mêmes la cause de beaucoup de péchés et de péchés graves. On ne se reproche pas assez de se procurer à soi-même ou aux autres, sous prétexte de

cadeau d'amitié ou de fête, des objets rares, curieux, mondains, des meubles inutiles et superflus pour orner nos chambres dont toute la parure doit être la simplicité. Souvenons-nous, mes chères Sœurs, que nous avons renoncé au monde et à ses vanités par les promesses de notre baptême, et que nous y avons ajouté un vœu qui nous impose l'obligation de nous priver de tout ce qui peut alimenter les passions, et de ne nous parer que des insignes de la croix de Jésus-Christ ; c'est là que nous trouverons notre force, notre protection, notre gloire.

Donnons-nous donc, mes chères Sœurs, à notre divin Sauveur ; mais donnons-nous à lui de tout notre cœur, et souvenons-nous que s'il nous demande des sacrifices, son tendre cœur sait bien les mesurer à notre faiblesse, sa grâce les adoucit et sa générosité les couronnera : telle est notre espérance !

Vous, nos chères Sœurs, qui vous disposez à vous lier pour la première fois, par des vœux que tant de fois nous avons prononcés, sans que nous osions vous assurer d'avoir de parfaits modèles à vous offrir : vous qui êtes tout à la fois, et l'objet spécial de notre sollicitude, et le consolant espoir de la Communauté, sondez aussi profondément votre cœur sur un sujet si important. Si vous ne vous sentez pas assez de courage pour soutenir les engagements que vous allez contracter ; si votre amour-propre se flatte secrètement qu'il lui sera permis de concilier la délicatesse en tout, l'éloignement de toute gêne, l'attache à la volonté propre avec les promesses de s'astreindre aux plus sévères devoirs... Ah ! alors, ne les prononcez pas, ces promesses, ne vous séduisez pas vous-mêmes ; ce serait prononcer d'avance-votre condamnation !... Mais non, j'éloigne de ma pensée cette supposition ; j 'aime bien mieux me persuader que vous ne cherchez que Dieu seul, et le bonheur de vous sacrifier tout à lui. Approchez-vous donc sans crainte de l'autel du sacrifice, l'Epoux vous y attend pour recevoir l'offrande entière de votre cœur, et en l'unissant au sien lui imprimer les vertus dont il veut être honoré par une pratique constante, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE CARRÈRE,

SUPERIEURE,

Tous nos autres vœux sont la règle et le soutien de celui du service des pauvres. - Une Fille de la Charité qui voit la misère des pauvres peut-elle se permettre des délicatesses, superfluités. - Différence entre une Sœur obéissante et une autre désobéissante. - Pour servir Notre-Seigneur dans les pauvres il faut être pures comme des anges. - Les pauvres sont nos maîtres. - Dangers que courent les Sœurs chargées d'instruire les enfants.

Paris, 1er Février 1841.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... En vous transmettant la faveur de la rénovation de nos saints vœux, il est essentiel de vous **[283]** entretenir des précieux avantages qu'elle vous offre, des obligations étroites qu'elle renferme, et des moyens propres à les remplir avec fidélité. Outre le devoir qui m'engage à vous présenter quelques pieuses réflexions à cet égard, la charité de Jésus-Christ me presse encore davantage de vous faire connaître les désirs de son divin cœur sur ce qui constitue notre précieuse vocation.

Nous sommes pour les pauvres, mes très-chères Sœurs ; c'est ainsi que nous définit saint Vincent, c’est pour eux et pour eux seuls que Notre-Seigneur nous a appelées, nous a assemblées, et c'est

parce qu'ils le représentent que nous nous vouons à leur service. C'est principalement de ce vœu que je me plais à vous parler dans cette circulaire, parce qu'il résume toutes nos obligations, et qu'il doit être le mobile de notre conduite, même par rapport à nos autres vœux, qui ne sont à notre égard que la Règle et le soutien de celui-ci. Qu'il est donc excellent ce vœu ! Combien devons-nous l'apprécier, le méditer, et mettre toute notre application à le bien remplir !

En effet, mes chères Sœurs, si nous nous pénétrions bien de cette pensée que le service des pauvres est la belle portion qui nous est échue, que c'est Dieu qui nous l'a réservée comme à des enfants privilégiés, nous serions jalouses de mériter cette faveur, et de ne rien négliger de ce qui se rattache à ce service. Mais que je crains, vous le dirai-je, mes chères Sœurs ? oui, sans doute, et les devoirs de votre vocation m'y obligent : que je crains que plusieurs parmi vous n'oublient leur destination, et qu'insensiblement elles ne s'éloignent de notre véritable institution, ce qui serait un grand malheur ! Mais déjà n'en est-ce pas un qu'il y ait des Filles de la Charité qui visitent des pauvres dénués de tout, réduits à la plus affreuse misère, souffrant la faim, le froid, la nudité, et qui osent après cette vue déchirante s'accorder tout ce que demande la nature, contenter leur goût : et leur délicatesse ? il en est même qui ne savent supporter aucune privation ; bien plus, puisqu'on se permet des superfluités, des frivolités toutes mondaines ! Quel contraste ! Vos cœurs sensibles peuvent-ils donc le soutenir ? Au sortir du réduit où vous avez laissé toute une famille dans la plus accablante détresse, dans la plus dégoûtante misère, vous rentrez dans vos Maisons que la vanité a eu soin de pourvoir de tout ce qui est commode et agréable ! Ne se permet-on même pas quelquefois des repas coûteux dans lesquels on semble rivaliser avec les mondains par la délicatesse des apprêts et par de ridicules symétries ? Après cela, vous irez chez les riches pour implorer leur commisération en faveur des pauvres ; mais pourrez-vous vous plaindre de n'en pas obtenir quelques secours ? La tendre charité vous aura déjà reproché à vous-mêmes votre propre insensibilité, votre égoïsme. Cependant, mes très-chères Sœurs, nous sommes les servantes des pauvres, et notre bon Père saint Vincent nous dit que les servantes ne doivent pas être mieux traitées que leurs maîtres. Nous sommes aussi leurs mères, et à ce titre nous nous devons entièrement à eux avec la tendresse la plus désintéressée. Celles qui remplissent les devoirs de ce titre glorieux en goûtent toute la douceur ; elles ne voient que Jésus-Christ dans les pauvres qu'elles ont le bonheur de servir ; la reconnaissance unie à la piété leur tracent leur conduite personnelle, et leur inspirent de rendre à ce divin Sauveur amour pour amour, pauvreté pour pauvreté.

Je dis ensuite, mes très-chères Sœurs, que nous avons besoin du vœu d'obéissance pour diriger nos services auprès des pauvres. Ne perdons jamais de vue que c'est notre Seigneur Jésus-Christ qui reçoit dans leurs personnes tous les secours que nous sommes à même de leur procurer. Ah ! mes Sœurs, pourrions-nous de nous-mêmes parvenir à nous acquitter de ce sublime ministère ? N'est-il pas nécessaire que l'obéissanee autorise nos démarches, dirige nos œuvres, règle notre sensibilité et purifie nos intentions ? Gardons-nous donc de rien entreprendre pour le bien des pauvres de notre propre mouvement, par notre volonté, selon nos idées ; Notre-Seigneur rejetterait des services qui partiraient d'une source si sujette à faillir. L'expérience ne nous prouve que trop que plusieurs de nos Sœurs attachées à elles-mêmes, ne voulant être que là où bon leur semble, **[284]** sont la croix des établissements où elles passent, et deviennent à charge aux pauvres par les changements qu'elles nécessitent. Que de dépenses inutiles ! que de désagréments accompagnent cette conduite ! Cependant on veut être Fille de la Charité, on veut à tout prix, dit-on, servir les pauvres ; mais on le veut sans abandon de sa propre volonté, et voilà la cause de bien des maux qui pèsent sur notre Communauté, et qui font gémir vos Supérieurs. Ils voient que les œuvres de saint Vincent ne se font pas dans son esprit ; qu'en les faisant on travaille beaucoup, on se fatigue, on s'use sans s'assurer les mérites auxquels on aurait cependant tant de droits ! Que l'état d'une Fille obéissante est différent ! Toutes ses œuvres quelles qu'elles soient, et de quelque manière qu'on les veuille, sont une même chose pour elle ; tous les lieux et tous les emplois lui deviennent égaux ; elle ne sait faire aucun choix, parce qu'elle ne regarde que Dieu qui lui commande, et qu'elle ne désire que l'accomplissement de sa volonté sainte. Soumise et résignée, les sacrifices lui rappellent la consolation céleste ; ses fatigues lui procurent la délicieuse paix de son Seigneur ; ses travaux

assurent la récompense qu'il promet aux œuvres qu'il ordonne et dirige. Attachons-nous donc, mes très-chères Sœurs, à la sainte obéissance, puisque sans elle point de véritable service des pauvres, point de correspondance ni de fidélité à notre chère et précieuse vocation.

Le vœu de chasteté s'unit à celui d'obéissance, afin que, parées du bel ornement de la pureté, nous puissions approcher du Roi des Anges, et lui rendre nos services. Renouvelons notre foi, et qu'elle nous fasse toujours voir notre divin Sauveur caché sous les vils dehors de nos pauvres. Oui, c'est lui qui languit dans le lit de ce malade, qui est couvert de plaies dans ce pauvre blessé ; c'est lui qui nous représente cette multitude d'enfants confiés à nos tendres soins... Combien cette pensée, profondément gravée dans nos cœurs, ne nous inspirera-t-elle pas l'amour de cette angélique vertu ! Combien ne nous en fera-t-elle pas sentir la nécessité, si nous voulons nous acquitter dignement des devoirs sacrés que Notre-Seigneur nous impose auprès de ses membres souffrants ! Il n'y a que des Anges qui en soient dignes. Ce sont des Anges qui l'entourent de leurs soins et de leur amour, lorsque dans une crèche il commence sa carrière sur la terre ; ce sont des Anges qui l'accompapent et le servent dans le désert ; c'est un Ange qui lui présente des consolations dignes de lui dans le jardin des Olives, ou son amour pour nous le réduit à une mortelle agonie... Ne voyez-vous pas avec la plus humble reconnaissance, mes chères Sœurs, que c'est nous que Notre-Seigneur a choisies pour remplacer ces pures intelligences auprès de nos chers pauvres qui le représentent ? Qu'elle doit donc nous être précieuse cette obligation que nous nous imposons de nous conserver pures de cœur, de corps et d'esprit, de nous écarter de tout ce qui pourrait ternir l'éclat de cette angélique vertu ! Je n'ose vous dire qu'un extérieur mondain, un air volage et libre, des amitiés particulières, souvent trop charnelles, sont des dispositions tout-à-fait opposées à cette douce obligation ; votre instruction, jointe aux lumières que vous avez reçues du Ciel, vous les font regarder avec horreur comme devant souiller vos âmes, et vous portent à les rejeter loin de vous. En effet, mes chères Sœurs, comment oserions-nous nous présenter au divin Epoux pour lui offrir les consolations qu'il nous demande, avec des attaches qui lui raviraient nos affections, avec des intentions qui ne s'éleveraient point au-delà de la créature ? Qu'il deviendrait amer pour cet aimable Sauveur le calice que nous sommes appelées à lui présenter dans ses langueurs, ses angoisses et son agonie ! Dans de semblables dispositions nous affligerions plus son tendre cœur que nous ne soulagerions réellement quelques malheureux.

Renouvelons donc, mes chères Sœurs, notre foi, notre amour, notre zèle envers les pauvres ; gravons profondément dans notre cœur que ce sont nos maîtres, qu'ils ont droit sur nous et sur tout ce qui est à nous, puisque notre santé, nos forces et notre vie leur appartiennent par notre vœu de nous consacrer à leur service.

Je ne saurais terminer, mes chères Sœurs, sans vous dire un mot des soins que vous devez donner [285] aux enfants, soit dans les écoles, soit dans les ouvroirs, etc. Ces soins sont compris dans les services que nous vouons aux pauvres ; nous devons donc avoir les mêmes vues en nous en acquittant, et comme nous ne sommes que pour les pauvres, saint Vincent veut aussi que nous ne donnions de l'instruction qu'aux enfants pauvres et non aux riches. J'aurais à vous signaler ici quelques abus qui se glissent insensiblement parmi nous à cet égard, et qui nous font trembler soit pour les enfants, soit pour les maîtresses d'école. D'bord il est bien à craindre que ces pauvres enfants ne deviennent les victimes d'une éducation qui, en les tirant de leur condition, leur serait bien plus dangereuse qu'utile. Ensuite vous-mêmes, mes chères Sœurs, qui êtes chargées de l'emploi si éminent d'instruire la jeunesse, n'avez-vous pas à craindre de vous éloigner en cela de l'esprit de notre sainte vocation ? Si les exigences du temps vous forcent de vous écarter de notre simplicité primitive, repoussez du moins constamment tout ce que l'amour-propre pourrait vous inspirer de faire pour primer aux yeux du public. Ne cherchez à plaire qu'à Dieu seul, c'est lui qui est le Père de ces pau-vres enfants, de ces orphelines, il vous les a confiées comme un dépôt sacré, non pour les faire devenir savantes, ni pour les faire briller par quelque frivole talent, mais pour en faire de bonnes chrétiennes, en leur apprenant à connaître, à aimer et à servir le bon Dieu etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE CARRÈRE,

SUPERIEURE.

Le cœur de la sainte Vierge est une école et un modète de toutes les vertus. - La charité est le commandement de Dieu par excellence. - Effets de l'amour de Dieu dans nous. - Comment aimons-nous les pauvres. - Les Sœurs Servantes doivent veiller à ce que chaque Sœur remplisse bien son office. - La charité entre les Sœurs fait de leur Maison un paradis. - Grande simplicité dans la célébration du mois de Marie.

Paris, 1er Février 1842.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... C'est toujours une nouvelle satisfaction pour mon cœur de répondre aux pieux désirs des vôtres, et de vous transmettre la permission de renouveler nos saints vœux. Cette grâce nous est accordée par M. le Vicaire-Général pour le 4 avril, la fête de l'Annonciation étant renvoyée cette année après celle de Pâque. Pourrais-je, mes chères Sœurs, ne pas me réjouir en vous voyant solliciter avec tant d'empressement cette grâce inestimable ? Les expressions de votre ferveur me sont un garant bien doux des dispositions de vos âmes. Votre conduite, j'aime à me le persuader, ne saurait démentir ce langage de la fidélité, de l'amour et de la reconnaissance. Oh ! qu'il est glorieux au divin Epoux, et qu'il est avantageux pour nous, ce don entier et parfait que nous lui faisons de tout nous-mêmes, sous les auspices de l'auguste Marie, notre bonne et tendre mère ! Allons donc dans son cœur immaculé nous préparer à renouer toujours plus fortement notre divine alliance ; cet aimable cœur est une école toute sainte où nous apprendrons la grandeur, la sublimité et l'importance de nos saints engagements : il est un océan de pureté, où nous deviendrons toujours plus pures et plus chastes ; il est un modèle de la sainte pauvreté, nous nous y dégagerons de toutes les affections de la terre ; il est un abîme d'obéissance, nous y perdrons notre propre volonté ; il est une fournaise de charité parfaite, nous y puiserons le véritable amour de Dieu et des pauvres. Ce cœur immaculé, la ressource de notre impuissance, sera donc désormais notre rendez-vous, je vous y ai déjà devancées pour vous confier à son amoureuse protection et pour en obtenir des grâces toutes spéciales.

Mon intention, mes très-chères Sœurs, n'est pas de vous entretenir aujourd'hui de la nature de nos vœux, ni des obligations qu'ils nous imposent, chacun en particulier ; j'ai la confiance que la plupart d'entre vous en font le sujet de leurs plus sérieuses, comme de leurs plus douces méditations. Un autre objet qui n'y est pas étranger, occupe toute ma pensée, et depuis long- temps *la charité de Jésus-Christ me presse* de vous convier à la pratique de la belle et aimable vertu de charité ; vertu divine qui nous est toute spéciale, elle nous a donné son nom, et nous en devons remplir la signification et en produire les actes. Que je voudrais, mes chères **[286]** Sœurs, que le Dieu de charité voulût bien me dicter lui-même une aussi sublime leçon, et qu'il disposât vos cœurs à la recevoir, afin qu'ils en fussent pénétrés et qu'ils comprissent la hauteur et la profondeur du mystère de l'amour de Dieu pour nous ! Oui, Dieu est charité, et son commandement par excellence, est que nous nous aimions comme il nous a aimés : tout consiste à connaître le Dieu d'amour, et à accomplir sa loi en aimant : ainsi donc, sans la charité, sans l'union et la cordialité, nous ne sommes rien devant le Seigneur. Toutes les œuvres de notre vocation ne seront tout au plus qu'un son

éclatant et passager, mais qui n'aboutira qu'à signaler notre néant et à fixer les yeux des mondains sur les fautes que nous aurons pu commettre.

Quels sont les avantages de cette diviune charité ? Qui pourra les dire, puisqu'elle est Dieu même qui est la plénitude de tout bien ? C'est elle qui fait les saints ; par elle nous remplissons nos devoirs envers Dieu, envers le prochain, envers nousmêmes d'une manière efficace et méritoire pour notre salut.

Nous rendrons au Seigneur le culte qui seul peut l'honorer, quand notre cœur s'offrira à lui pour l'aimer uniquement : alors nos pieux exercices nous feront puiser avec abondance dans les fontaines du Sauveur, les grâces spéciales de notre saint état. Nos oraisons nous conduiront au mur du divin Maître ; dans cet abîme de miséricorde nous trouverons le pardon de tant d'offenses et de l'abus de mille grâces. Là, notre âme pénétrée de la lumière céleste découvrira le néant de toutes les choses créées, et en dégagera entièrement notre cœur ; là, nous apprendrons la nécessité et l'amour des humiliations, des contradictions, des souffrances : à cette douce école de toutes les vertus nous seront inspirées, la douceur, la bonté compatissante, l'humble soumission et la constance dans les résolutions.

Aimer le prochain... Ah ! c'est ici que nous devons peser et sentir les avantages inappréciables de ce précepte du Seigneur, afin de remplir dans toute leur étendue nos grandes et sublimes obligations. Pour comprendre la mesure de cette charité, une seule parole de notre divin Maître suffit : *Aimez-vous les uns les autres*, nous dit-il, *comme je vous ai aimés*. Voilà notre règle. Hélas ! mes chères Sœurs, y avons-nous jamais sérieusement pensé, et dans les services que nous sommes appelées à rendre à nos chers maîtres les pauvres, avons-nous eu pour eux le cœur de Jésus-Christ, l'esprit de Jésus-Christ, les yeux de Jésus-Christ, c'est-à-dire, les sentiments, le zèle, la générosité, la compassion, le dévouement sans bornes de Jésus-Christ ? Voilà le sujet d'un sévère examen, et peut-être la rnatière de regrets bien amers... Je vous l'avoue, mes chères Sœurs, je ne puis vous dissimuler ma douleur à la pensée que plusieurs d'entre nous ne possèdent pas ces marques de ressemblance avec la charité de Jésus-Christ. J'affligerai sans doute le cœur du grand nombre, elles ne sauront même me comprendre ; mais elles partageront ma douleur trop motivée et s'uniront à moi pour obtenir du Ciel des grâces de rénovation pour toutes. Oui, je ne le sais que trop, il y a des Maisons où les pauvres ont beaucoup à souffrir de la part de celles qui ont mission spéciale de les soulager, de les servir ; je sais qu'il est des lieux où ils deviennent doublement à plaindre, quand la maladie ou les infirmités les conduisent dans les asiles destinés à les recevoir ; non-seulement les petits adoucissements y sont ignorés pour eux ; mais les soins de la compatissante charité leur manquent ; les aliments qui leur sont offerts sont mal apprêtés, le bouillon n'est pas de nature à les soutenir ni à ranimer leurs forces éteintes par de longues souffrances ; la propreté est négligée jusque dans les vêtements qui leur sont destinés ; on ne reconnaît plus dans tout ce qui les entoure, ni dans les services qui leur sont rendus, ce bon ordre, cette intelligence de leurs besoins, cette attention à les leur procurer, que nous avaient légués nos dignes devancières, en nous transmettant leur manière charitable de servir les pauvres de Jésus-Christ. Les enfants confiés à notre sollicitude sont aussi, en quelques endroits, comme délaissés ; et ces petites plantes, si dignes de notre intérêt, dépérissent pour le corps et pour l'âme, faute de vigilance et de maternelle com [287] passion. On oublie que Notre-Seigneur regarde comme fait à lui-même ce qu'on aura fait au moindre des siens. On manque d'égards dans les procédés, de douceur dans les paroles envers les pauvres, et on ne voit plus sous les haillons du malheureux, la personne de Jésus-Christ qui attend de nous commisération et soulagement. Comment se peut-il faire que des Filles du Dieu de charité, qu'il s'est choisies pour en faire des instruments de sa douce, de sa bonne Providence, qui lui ont juré fidélité, puissent s'oublier à ce point ?...

Puissent les quelques détails que je viens de mettre sous vos yeux, vous faire éviter les criants abus qu'ils signalent ! Puissent les réflexions que je n'ai pu m'empêcher de vous présenter, réchauffer dans tous les cœurs le feu sacré de la charité, inspirer à toutes des réflexions efficaces de remplir tous nos devoirs de la manière la plus parfaite ! Je prie, je conjure les Sœurs Servantes de redoubler de sollicitude à cet égard, de veiller avec la plus exacte fidélité à ce que chacune de leurs

compagnes remplisse charitablement son office, d'exciter, d'encourager, de presser celles qui en ont besoin, de seconder le zèle de celles qui goûtent leur bonheur et leur avantage ; de fournir à toutes, volontiers, libéralement et à propos, ce qu'elles ont de ressources destinées pour leurs pauvres. Il m'est doux cependant, mes très-chères Sœurs, de pouvoir ajouter ici, que le plus grand nombre console sensiblement notre cœur ; vraies Filles de la Charité, elles justifient leur nom par leurs œuvres ; humbles servantes des pauvres, dès cette vie elles reçoivent un avant-goût de leur récompense ; elles ne savent compter leurs heureux moments que par les consolations qu'elles procurent aux malheureux ; elles sont bénies sur la terre, et la joie du Seigneur leur est assurée dans le Ciel.

Le moyen infaillible de remplir parfaitement nos devoirs envers les pauvres, c'est de pratiquer la charité entre nous. Oui, mes chères Sœurs, l'union des cœurs, voilà ce qui fait le bien et le bonheur des Communautés, tels doivent être le bien et le bonheur de la nôtre. C'est là son patrimoine, son apanage et comme le sceau qui doit la faire reconnaître ; cette vie d'union est sa vie propre qui doit la soutenir, la faire prospérer pour la gloire de Dieu. Mais cette vie ne doit pas seulement être apparente, étudiée, elle doit avoir son principe en Dieu et se produire au-dehors par les actes qui en sont les effets ordinaires ; car c'est la généreuse fidélité de chaque membre qui affermit tout le corps de la Communauté, et qui lui mérite à juste titre l'honneur et la réputation dont elle jouit ; c'est ce qui lie, qui assemble, qui fond les cœurs, les pensées, les désirs, les volontés, pour n'en faire qu'une même âme, dont toutes les facultés tendent à un même but, s'emploient à un même travail, aspirent à une même récompense : comme aussi c'est au défaut de charité qu'on doit attribuer tant de manquements, d'abus, de changements, de misères de tout genre qui nous affligent. Oui, de là naissent les troubles et les anxiétés de conscience, le mauvais emploi du temps, la perte des grâces, les dégoûts et tentations contre la vocation, et même la perte de cette chère vocation. J'en laisse la preuve à vos sérieux examen, à la juste comparaison que vous ferez entre une Maison où règnent la charité, l'union des cœurs, le support mutuel, et celle où cette vertu serait méconnue ; la première est un paradis sur la terre, où les jouissances sont pures et les souffrances méritoires ; la dernière est un enfer d'autant plus malheureux, que la douce charité en est bannie en réalité, lors même, que toutes les bouches en prononcent le nom et en publient les bienfaits. Méditez et désirez avec ardeur les avantages de cette charité, de cette union divine ; achetez-la de tous vos sacrifices : car c'est au prix de l'oubli de soi-même, du renoncement perpétuel à ses propres inclinations, qu'on peut la posséder et la conserver. C'est ce règne de la douce, de l'humble charité, que j'appelle de tous mes vœux sur vous, parce que là je vois votre bonheur. Secondez-les, et vous saurez par expérience combien *il est doux et avantageux à des frères de vivre dans l'union !* Si ces désirs sont accomplis en vous et par vous, ce me sera une preuve bien précieuse, la seule que j'ambitionne, que mes ser **[288]** vices pour le bien de chacune de vous, et pour la chère Compagnie, ont été agréables à notre divin Maître.

Avant de terminer je dois, mes chères Sœurs, vous signaler un abus qui pourrait avoir des conséquences d'autant plus graves, que la piété et le zèle pour l'honneur de notre bonne Mère, semblent en quelque sorte l'autoriser ; je veux parler de la solennité du mois de Marie et des chants qui l'accompagnent. On va dans quelques endrois jusqu'à chanter en musique, ce qui demande une étude fatigante, superflue, mondaine, et amène a autoriser des leçons données par des ecclésiastiques, des dames musiciennes et même des laïques ; toutes choses qui ne sont pas permises. Je recommande expressement aux Sœurs Servantes de veiller à ce que l'on ne s'écarte plus des bornes de la simplicité et de la modestie que demande de nous saint Vincent. Nous honorerons bien plus sûrement la divine Marie, en nous rapprochant ainsi de l'admirable conduite dont elle nous a laissé le modèle par son silence et son humilité.

Quelques-unes de nos Sœurs désirant être fixées sur la petite rétribution à offrir aux Maisons où elles se réunissent pour les retraites, tant pour qu'on n'ait pas lieu de craindre que la dépense qu'elles occasionnent ne retombe sur les pauvres, que pour participer aux frais voulus dans ces circonstances, je crois qu'une quinzaine de francs sont suffisants, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE CARRÈRE,

SUPERIEURE.

Ce serait un grand bien pour la Religion, si toutes les Filles de la Charité se consacraient parfaitement à Dieu. - L'esprit primitif est nécessaire pour la conservation de la Compagnie. - L'esprit de son état ne vit pas chez toutes. - La simplicité et la pauvreté dans une Maison des Filles de la Charité n'éloignent pas la bienfaisance des fidèles. - Soins pour la conservation de la pureté. - Obéir sans réclamer ou faire réclamer. - Le service des pauvres nous permet de rendre à Notre-Seigneur ce que nous lui devons. - Du Catéchisme. - Des vœux.

Paris, 1er Février 1843.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Comprenez avec moi quelle gloire reviendrait à Dieu, quel triomphe pour sa sainte religion, si toutes les Filles de la Charité, dont la Compagnie est si nombreuse, si étendue ; si, dis-je, toutes ensemble, animées d'un même esprit, n'ayant qu'un même but, nous nous offrions, nous nous consacrions à ce Dieu de bonté du fond de nos cœurs, sans nul partage ni réserve, pour ne vivre et n'agir que selon son. bon plaisir ! De quel œil regarderait-il ce sacrifice si digne de son cœur, ce parfait holocauste consumé par la charité ? Sans doute qu'il fixerait ses complaisances, et attirerait sur toute la Compagnie et les œuvres qui lui sont confiées ses plus abondantes bénédictions. Si une seule bonne Fille de la Charité, dont toute l'étude est de remplir avec simplicité et amour les desseins de Dieu, est si agréable à ce divin Maître, dit saint Vincent, si elle peut faire tant de bien aux pauvres et à tous ceux qui la voient agir, quel entraînement à la piété, à la vertu, à la religion, ne produirait pas un si grand nombre entièrement dévoué à la plus grande gloire de Dieu et au salut du prochain ?

Mais pourquoi n'en est-il pas ainsi, mes très-chères Sœurs ? Pourquoi y en a-t-il tant qui détruisent la belle harmonie qui devrait régner dans la Communauté, et se faire entendre du Ciel et de la terre ? Pourquoi aperçoit-on tant de brèches, tant de déchet dans cette famille de saint Vincent, si chérie de son cœur, sur laquelle il comptait pour faire vivre ses œuvres à jamais ? Ah ! c'est que son esprit, qu'il nous avait légué comme notre plus bel héritage, nous ne l'avons pas conservé dans son entier, que plusieurs l'ont entièrement perdu, ou n'en possèdent que quelque légère empreinte. Cependant, sans cet esprit, qui est l'âme et la vie de la Compagnie, que deviendra-t-elle ? Que deviendront ses œuvres, qui sont celles de saint Vincent ? Lui-même nous répond : Que nous périrons ! Que tant de belles œuvres tomberont en ruines ! Ha ! quel malheur pour nous, mes chères Sœurs, si nous étions la cause d'un si grand mal ! Toutefois, ne nous faisons pas illusion, chacune de nous peut y contribuer, ne serait-ce que par des négligences, des omissions soutenues et volontaires ; le rnauvais exemple à cet égard, entraînant au dégoût, au mépris, à la totale infrac **[289]** tion des devoirs. Mais si le défaut de cet esprit de l'Etat dans la pratique journalière de nos saintes Règles a de si fâcheuses suites ; que serait-ce de prendre des engagements sacrés sans avoir cet esprit ; sans s'être pénétré de la grandeur des obligations qu'on contracte par les vœux ; sans avoir établi dans son cœur l'amour et l'estime de ces mêmes vœux ! Quel serait l'état d'une Fille de la Charité qui se présenterait à l'autel du sacrifice avec un cœur double, une âme partagée, pour offrir en apparence un holocauste parfait ?... Oh ! que de tristes conséquences suivraient une telle offirande dont la formule serait démentie par l'esprit et les sentiments !... L'œil

jaloux du divin Epoux saurait discerner les rapines qu'elle se serait cachées à elle-même ; son amour en serait blessé, et il priverait cette âme avare de ses divines complaisances. Que lui servirait en effet de les prononcer, ces saints vœux, d'en témoigner au dehors une vive reconnaissance, si elle ne sentait en même temps la nécessité d'obtenir l'esprit qui doit en accompagner l'accomplissement et le rendre méritoire ? N'en doutons pas, elle se rendrait d'autant plus coupable, qu'elle serait obligée de tendre à une plus haute perfection.

Hélas ! mes chères Sœurs, l'expérience ne le prouve que trop, où il n'y a pas cet esprit des vœux et de la vocation, c'est en vain que les Règles commandent, elles sont négligées sans peine ! C'est en vain que les vœux obligent, ils sont enfreints sans remords ; c'est en vain que les Supérieurs reprennent nos manquements, nous donnent des avis, nous indiquent des moyens pour nous faire éviter les écueils et avancer dans la solide vertu, leur sollicitude est privée des heureux résultats auxquels leur zèle aspire, parce que la conviction intime manque, cette conviction produite par l'estime, l'amour, l'esprit des vœux et des Règles ; et parce que l'amour-propre trop consulté empêche de faire l'application des remèdes aux maux à guérir ou à éloigner. De là vient que les abus, tant de fois signalés, existent toujours les mêmes ; ou, pour mieux dire, prennent de l'accroissement, par l'habitude que l'on se fait de les continuer sans se les reprocher.

La pauvreté dans l'ameublement et dans tout le matériel, est non-seulement presque ignorée dans plusieurs Maisons ; mais de plus la superfluité, la recherche, la trop grande commodité y paraissent ostensiblement. Je le sais qu'on s'autorise ces infractions, ou mondanités, de la nécessité que l'on a d'entretenir des rapports avec les gens du monde, et des cadeaux qu'on reçoit de leur part, qu'on n'oserait refuser pour ne les point contrister, et arrêter leurs libéralités envers les pauvres. Mais je sais aussi, mes chères Sœurs, et le monde ne l'ignore pas, que nous avons pris des engagements conformes à notre profession de Filles de la Charité, qui nous obligent au détachement du cœur, à la vie pauvre, humble, simple, éloignée des usages du monde. Et ces bonnes Filles de la Charité, remplies de l'esprit de pauvreté, détachées de toutes choses, dont Dieu seul est l'unique trésor, savent bien aussi que leur simplicité, leur privation des commodités de la vie, n'éloignent pas d'elles et de leurs saintes œuvres la bienfaisance des fidèles, ni les ressources de la divine Providence, attentive aux besoins du Pauvre.

Si l'esprit de pauvreté est le seul moyen d'être fidèle au vœu que nous faisons de pratiquer cette vertu, combien est-il plus nécessaire que nous possédions l'esprit de la sainte pureté pour faire avec assurance le vœu qui nous rend les épouses du Dieu trois fois saint ! Qu'il est facile, mes très-chères Sœurs, de ternir cette belle vertu, de compromettre nos promesses, si nous ne possédons un amour aussi fort que la mort pour la conservation de la chasteté, et si nous ne nous entourons de toutes les précautions que prescrivent nos saintes Règles ! Ainsi, mollir sur les affections du cœur, négliger la retenue et la modestie des yeux, regarder comme inutile d'éviter la fréquentation des externes, des ecclésiastiques, laisser l'entrée libre à MM. les Médecins, ou autres personnes, pour visiter seuls les Sœurs malades dans l'Infirmerie, etc. c'est se préparer de grandes tentations et courir à sa perte, en éloignant de soi le secours de la grâce, qui préserve au milieu des dangers que présentent les œuvres de l'état. Si **[290]** donc il se trouvait quelqu'une de nos Sœurs dont le cœur n'aspirât pas à prendre le Seigneur pour son unique partage, et qui ne fût pas disposée à jouir de cet ineffiable bonheur au prix du sacrifice de toutes ses affections et satisfactions naturelles, qu'elle ne fasse point le vœu qui nous associe aux Anges. Mais que celles qui comprennent le don de Dieu, et tous les avantages et la gloire de la sublime alliance à laquelle nous sommes appelées, qui ne mettent rien en comparaison de ce bien précieux, mettent aussi leur confiance dans le Seigneur, et lui offrent sans crainte l'hommage de leur entière consécration.

Quoique nous n'ayons qu'à bénir le bon Dieu de la soumission et obéissance qui règnent en général dans la Compagnie, je ne puis cependant m'empêcher, mes chères Sœurs, de vous dire que je m'aperçois avec beaucoup de peine que le véritable esprit d'obéissance manque en plusieurs. Souvent, forcées par les besoins de la Communauté d'opérer des changements, nous sommes alors accablées de réclamations, ou qu'on fait directement, ou qu'on nous fait adresser par des personnes qu'il est très-difficile de satisfaire sans compromettre le bon ordre de la Compagnie, et souvent vos

véritables intérêts. On prétexte de spécieuses raisons pour se dispenser d'obéir simplement ; si on trouve des obstacles dans l'emploi qu'on se croit incapable de remplir, souvent par défaut d'esprit de véritable obéissance et de généreux oubli de soi-même, on se laisse aller au découragement, à l'ennui, et on se rend incapable de remplir les vues de la Providence, et sur soi, et sur la Compagnie.

Le vœu du service des pauvres nous doit être d'autant plus cher qu'il nous met à même de rendre à Notre-Seigneur ce que nous lui devons : car, si par le bienfait de notre vocation et les vœux que nous y faisons, nous recevons de sa bonté tant d'honneur et d'avantage ; par notre dévouement à l'égard de ses pauvres, nous lui offrons, en retour, le tribut de reconnaissance et d'amour que nous lui devons à tant de titres. Mais afin que ce tribut soit digne de sa majesté, il faut que l'esprit de foi l'accompagne toujours, qu'il nous fasse révérer dans les pauvres les membres sacrés du Sauveur qui nous a tant aimées, qu'il anime et sanctifie nos soins et notre zèle !

Je m'abstiens, mes très-chères Sœurs, de vous signaler bien des fautes qui se commettent contre nos saints engagements, mais je vous présente un bon moyen de les connaître à fond et de les éviter ; c'est l'invitation que je me plais à vous faire de lire avec une nouvelle attention le Catéchisme des vœux, qui a été revu et rédigé avec la plus grande exactitude par M. notre respectable Directeur ; nous en enverrons un ou plusieurs exemplaires dans chacune de nos Maisons.

L'édition du livre des Paroles de Notre-Seigneur étant épuisée, il a été réimprimé, et l'Instruction sur les vœux y a été jointe, avec quelques extraits choisis des Conférences de notre bienheureux Père saint Vincent. Nous nous ferons un plaisir d'envoyer ce Manuel des Filles de la Charité à celles qui le désireraient, etc.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE CARRÈRE,

SUPERIEURE.

Pour accomplir les promesses de nos vœux, recourons à la sainteVierge. - Efforçons-nous de marcher sur ses traces. - La sainte Vierge a été dans le dénument, pouvons-nous ne nous rien refuser. - Les vraies Filles de la Charité sont pleines de consolations au milieu des privations. - La sainte Vierge servait Notre-Seigneur, nous continuons son œuvre en le servant dans les pauvres. - De l'instruction aux Sœurs des écoles.

Paris, 1er Février 1844.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

... Il m'est encore donné de vous transmettre la permission de renouveler les saints vœux qui nous lient d'une manière si intime à notre aimable Sauveur.

Puissé-je, en vous adressant cette circulaire, exciter votre piété et la ferveur de vos désirs, de manière à rendre vos dispositions dignes de notre Dieu : oui, de notre Dieu, car c'est à lui que nous dédions et consacrons nos âmes, nos corps, tout notre être, notre vie tout entière pour être employés à sa plus grande gloire. Oh ! que le sacrifice que nous sommes appelées à offrir est auguste, **[291]** et qu'il nous est glorieux ! Mais qui nous donnera de l'accomplir dignement et fidèlement ? Qui nous donnera de prouver, par notre conduite, que nous appartenons au Seigneur d'une manière

toute particulière ? De nous-mêmes, hélas ! que pouvons-nous ? Nous ne sentons que trop notre extrême impuissance pour opérer le moindre bien ; oserons-nous donc prononcer des promesses si sacrées avec une volonté si chancelante ?.... Allons à Marie, mes très-chères Sœurs ; vous savez de combien de grâces elle nous a favorisées et par quels bienfaits signalés elle s'est acquis tout empire sur nos cœurs ; oui, elle est notre puissante protectrice, notre refuge assuré, notre tendre Mère ; allons donc à elle avec toute la confiance que ces titres peuvent inspirer à des cœurs animés de la foi ; prions-la de nous présenter à son divin Fils, de former elle-même en nous les dispositions qu'elle sait devoir plaire à ce céleste Epoux. Qui mieux que la Mère de JésusChrist connaît ses volontés et les desseins qu'il a sur nous ? Et qui peut s'intéresser plus vivement à ce que nous les accomplissions avec une fidélité inviolable, que celle qui est aussi notre tendre Mère ?

Mais ne nous contentons pas, mes chères Sœurs, de nous appuyer sur son crédit ; si nous voulons nous le rendre aussi salutaire qu'il est doux et puissant, marchons sur ses traces, et que toute sa conduite soit le modèle de la nôtre ; nous n'en saurions trouver de plus analogue à notre sainte vocation, qui nous destine uniquement, comme Marie, au service de Jésus. Notre fidélité à l'imiter prouvera que ce n'est pas en vain que nous aurons réclamé son intervention pour nous présenter à l'autel du sacrifice. Car il ne faut pas se le dissimuler, mes Sœurs, faire les vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et de servir les pauvres, c'est s'engager, sous peine d'anathème, à remplir les obligations attachées à chacun de ces vœux ; c'est donc se dévouer à subir des privations, à vivre dans une pureté si parfaite, qu'elle éloigne du cœur toutes les créatures, pour ne s'attacher qu'à Dieu ; c'est vouloir renoncer à son jugement et à sa volonté, afin de ne se nourrir que de l'accomplissement de la volonté divine, manifestée par celle des Supérieurs, ne trouvant de sûreté et de bonheur que dans ce total abandon ; consacrer enfin tout l'exercice de sa vie, ses travaux et ses talents au service et au soulagement des membres souffrants et affligés de notre Sauveur dans la personne des pauvres.

Voyez-le donc, mes très-chères Sœurs, cet aimable modèle, mais considérez-le avec l'amour et l'estime que les Filles chéries doivent à la meilleure des Mères, qui ne trouvent de véritable jouissance qu'à sa suite : contemplez-la cette Reine du ciel et de la terre, réduite aux plus extrêmes privations, et à n'avoir qu'une pauvre crèche pour déposer le souverain Maître de toutes choses, qui, pour nous, voulut naître dans une étable dépourvue de toute ressource.... Quels exemples, mes Sœurs ! qu'ils sont bien capables de confondre ces âmes dont les dispositions y sont si opposées, qui n'étant pas pénétrées de l'étendue des engagements qu'imposent les vœux, demandent à renouveler celui de pauvreté, l'ont prononcé bien des fois, mais sans vouloir subir les conséquences de ce qu'elles paraissent embrasser volontairement ; ainsi la moindre privation les gêne et les alarme ; elles sont envieuses de tout ce qui flatte la curiosité, la délicatesse, la bienséance mondaine ; elles sont faciles à s'accorder tout ce qui plaît et paraît à leur convenance, ne savent rien se refuser. Ah ! si elles prêtaient l'oreille à la voix de leur conscience, elle leur ferait comprendre efficacement qu'il est impossible d'embrasser par vœu, la sainte pauvreté, sans avoir l'esprit de cette vertu, et sans être disposé à la pratiquer selon nos sages Règles.

Mais que ces mêmes exemples paraissent aimables aux vraies Filles de la Charité ! ils ravissent leurs cœurs, y trouvant sans cesse de nouveaux motifs de répéter avec bonheur leur promesse, et un encouragement toujours présent pour se soutenir dans les généreuses résolutions qu'elles prirent dès leurs premiers pas dans la voie des conseils évangéliques : la pauvreté est pour elles un inestimable trésor ; l'abjection qui l'environne, un précieux avantage ; les privations qu'impose l'uni **[292]** formité dela vie commune, loin de les affliger, leur procurent une douce consolation, en leur donnant l'assurance qu'elles ont part aux privations du divin Maître. Soyons toutes de ce nombre, mes très-chères Sœurs, et sous les auspices de Marie, renouvelons avec courage notre sacrifice, pour le consommer par une effective et parfaite imitation ; et rappelons-nous que nous ne faisons des vœux que pour nous immoler avec notre céleste Epoux sur l'autel de la croix.

Que les mêmes dispositions nous animent en réitérant notre vœu de chasteté et celui d'obéissance. Je ne m'étendrai pas sur les grâces toutes spéciales qui en sont les fruits, non plus que sur les traits de ressemblance qu'ils nous donnent avec l'auguste Marie, notre parfait modèle, si

nous avons soin de les observer avec zèle et avec amour. Je me bornerai à vous rappeler que son détachement des créatures et du monde, sa sublime indifférence entre les mains de Dieu, furent les caractères qui la distinguèrent toute sa vie ; et que c'est par les mêmes sentiments, qu'une véritable épouse de Notre-Seigneur doit prétendre à ses divines complaisances.

Mais je vous prie avec instance de bien méditer notre vœu du service des pauvres, qui fait le caractère distinctif du nom que nous portons, et qui ne nous offre pas moins de précieux avantages que les précédents ; si nous voulons l'observer fidèlement, nous n'avons qu'à imiter notre divine Mère, qui nous aime en Jésus son Fils bien-aimé, parce que nous sommes destinées à lui continuer les mêmes services qu'elle lui a rendus avec tant de respect et d'amour. Etant donc appelées à la représenter sur la terre auprès de ceux que ce divin Fils regarde comme d'autres lui-même, nous devons aller puiser dans son cœur immaculé les dispositions qui doivent animer les nôtres dans des œuvres qui ont été les siennes : toujours nous la verrons remplie d'une profonde humilité, d'une charité ardente, d'une inaltérable douceur, d'une compassion toute cordiale, et de cette respectueuse dévotion qui divinisaient ses moindres actions, et qui nous sont aussi recommandées par notre Père saintVincent. Soyons donc ses fidèles imitatrices, afin de nous rendre de plus en plus dignes de la mission privilégiée dont nous sommes honorées par le Sauveur, nous confiant ses pauvres pour les soulager dans toutes leurs positions souffrantes. Prions-la de nous communiquer, son cœur, son esprit, pour nous acquitter dignement de nos sublimes fonctions, pour être généreuses comme elle, et ne point craindre de nous consumer au service de celui qui nous a tout donné en devenant notre unique héritage.

Que votre piété, mes chères Sœurs, interprète ici tout ce que ma confiance en Marie voudrait vous dire sur un sujet si intéressant : vérifiez ma conviction sur son bienveillant pouvoir envers *sa petite Compagnie* des Filles de la Charité, que chacune de vous se mette à même d'éprouver qu'elle est sa Mère, etc.

P. S. C'est avec plaisir que je vous annonce l'envoi prochain de l'Instruction spéciale aux Sœurs chargées des enfants : veuillez faire attention à l'Avertissement qui la. précède, vous y verrez le but qu'on s'est proposé, et la nécessité de se conformer à ce qu'elle renferme. Nous désirons que de temps en temps on en fasse la lecture en commun.

CIRCULAIRE DE MA SŒUR MARIE CARRÈRE,

SUPERIEURE.

Les vœux sont un moyen de reconnaître les biens que Dieu nous a faits. - On serait bien coupable de ne pas tenir à des promesses faites librement. - Il faut être dégagées de tout. - Soyons parfaitement obéissantes, à l'imitation de Jésus-Christ. - Notre vocation nous unit intimement à Dieu. - Il est nécessaire de nous pénétrer profondément de l'esprit de saint Vincent. - Qu'il soit notre modèle. - Se garder du superflu, etc., dans certains repas de fête. - S'abandonner à la conduite des Supérieurs. - Des demandes pour aller à l'étranger.

Paris, 1er Février 1845.

MES TRES-CHERES SŒURS,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Les considérations que je me suis plu à mettre sous vos yeux dernièrement sur les biens sans [293] nombre que la bonté de Dieu a prodigués à notre Compagnie, ont inspiré à mon cœur ces expressions qui me paraissent être l'élan de la reconnaissance : *Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens dont il m'a comblé* ?.... La circonstance de la rénovation me ramenant auprès de vous, j'aime à unir mes sentiments aux vôtres, pour répéter ensemble ces paroles d'action de grâce : Que rendrons-nous au Seigneur pour tous les biens qu'il nous a faits ?... Oui, mes chères Sœurs, je le comprends, vos cœurs, comme le mien, sentent le besoin d'acquitter la dette immense qu'ils doivent à la libéralité infinie du souverain Bienfaiteur ; et je suis heureuse de pouvoir vous en suggérer le moyen, en vous annoncant que votre demande des vœux a été accueillie par M. notre très-honoré Père, avec la touchante bonté qui lui est si ordinaire, et qu'il vous accorde la grâce de les renouveler le jour de la fête de l'Annonciation de la très-sainte Vierge, qui sera célébrée cette année après celle de Pâques, le 31 mars.

Si nous nous rendons dociles et fidèles aux lumières de la grâce, nous comprendrons facilement, mes Sœurs, que, par cette émission des vœux, nous offrons au Seigneur tout ce qu'il demande de nous à tant de titres, et que nous le lui offrons par le sacrifice entier de nous-mêmes. Etudions donc avec le plus grand soin la nature, les avantages et les obligations des graves engagements que nous avons le bonheur de contracter envers le divin Maître. C'est librement que nous renouons nos liens sacrés ; le céleste Epoux, quoique jaloux de notre amour, ne nous contraint nullement : qu'elles seraient donc coupables celles qui simuleraient des lèvres un sacrifice que leur cœur démentirait, ou ne le feraient qu'à demi ! Et doublement coupables et sacriléges seraient celles qui, par une déplorable infidélité, oseraient retirer la victime déjà immolée sur l'autel !....

Non, mes très-chères Sœurs, il n'en sera pas ainsi ; nous savons apprécier notre vocation sainte ; notre sacrifice sera un véritable holocauste, il sera entier ; nous serons sans partage au Dieu qui se donne à nous sans réserve. Et pour cela, renonçons à toute chose, dégageons notre cœur de l'affection aux créatures, méprisons tout ce que le monde estime, aspirons à devenir véritablement pauvres de cœur, d'esprit et d'effet avec Jésus-Christ, qui s'est fait pauvre pour l'amour de nous.

Mais dépouillons-nous surtout de notre propre volonté, de notre jugement particulier, par une parfaite obéissance : c'est par ce vœu, qui nous fait mourir parfaitement à nous-mêmes, que nous offrons un digne hommage à notre souverain Seigneur : pour nous il s'est anéanti ; pour nous il est descendu des cieux, et il a passé sa vie à accomplir les volontés de son Père. Pour lui aussi, mes chères Sœurs, ne mettons point de bornes à notre soumission envers ceux qu'il a préposés pour nous manifester ses desseins ; mais que cette loi de l'obéissance soit au milieu de notre cœur, afin que notre tribut soit un tribut d'amour.

En s'offrant à nous comme époux, notre divin Sauveur nous entoure de toute sa tendresse ; sans cesse se renouvellent en notre faveur les marques d'une prédilection toute particulière ; il se plait à montrer partout et jusque dans les nations étrangères, que nous lui appartenons spécialement comme ses épouses. Ne sommes-nous pas trop heureuses que notre vocation sainte nous procure le précieux avantage de faire un vœu qui nous oblige à vivre sur la terre d'une vie angélique, qui nous consacre, nous immole au Dieu trois fois saint ! Nécessité heureuse, qui nous rend tout à Dieu, nous unit intimement à Dieu, nous fait vivre uniquement pour Dieu !

Mais qu'il nous doit être cher le vœu par lequel nous nous dédions au service des membres souffrants de Jésus-Christ, puisqu'il est le gage le plus sûr de notre reconnaissance envers Notre-Seigneur, à qui nous consacrons tout notre être, non-seulement par les affections d'un cœur plein d'amour, mais par le dévouement d'une charité aussi tendre qu'héroïque ! Vouons-nous donc généreusement, mes Sœurs, à servir, à soulager, à consoler les pauvres et à leur procurer le salut [294] éternel ; aimant et servant Jésus-Christ en eux, nous pourrons espérer de lui rendre ainsi amour pour amour.

Ne nous bornons pas, mes très-chères Sœurs, à connaître et à considérer les grands avantages que nous présente notre inestimable vocation, et à remercier le Seigneur qui nous a fait une si riche part ; nous ne posséderions ces immenses richesses qu'au détriment de nos véritables intérêts, si

nous n'en usions selon les desseins de l'aimable Bienfaiteur qui nous en a enrichies ; car alors nous serions semblables aux vierges imprudentes de l'Evangile ; et comme elles, dénuées du vrai mérite des bonnes œuvres, privées de la lumière de la grâce, nous nous égarerions hors de la voie, et la porte de la vie serait fermée pour nous. Afin de prévenir un malheur si funeste, remplissons-nous de l'esprit et des maximes de saint Vincent que nous avons le bonheur d'avoir pour Père ; ce sont ses enseignements qui doivent nous instruire, c'est son esprit qui doit nous inspirer, ce sont ses exemples qui doivent nous diriger. Ayons sans cesse les yeux attachés sur ce grand modèle, afin de retracer par toute notre conduite celle de notre bienheureux Instituteur. Etablies pour perpétuer ses œuvres admirables, nous ne pouvons les faire prospérer que par les mêmes moyens qu'il a lui-même employés. Rappelons à notre souvenir les traits d'une si sainte vie, qui sont si propres à sanctifier la nôtre ; vous les connaissez parfaitement ces traits, et vous savez qu'il pratiqua toujours la pauvreté, jusqu'au parfait dénument ; l'obéissance jusqu'à la mort de lui-même ; la vigilance sur ses sens et sur son cœur, jusqu'à fuir l'ombre même du mal, par son amour pour la belle vertu des Anges ; et qu'il mérita le titre si touchant de Père des pauvres, par sa tendre et effective charité pour le soulagement et le salut de tous les malheureux.

Comparons maintenant notre conduite avec la sienne, mes très-chères Sœurs, et confondons-nous devant notre modèle ; nous qui savons à peine souffrir quelques privations et qui éloignons avec soin ce qui amène de la gène, de l'incommodité ; qui nous créons mille besoins imaginaires que nous désirons nous procurer à tout prix ; nous à qui la délicatesse fait rechercher des particularités et répugner au train commun ; nous persuadant quelquefois que nous manquons du nécessaire, lorsque nous n’avons pas les superfluités que réclame la nature. Je sens ici, mes chères Sœurs, le besoin de vous signaler l'illusion que se font quelques-unes de nous à l'occasion des repas auxquels on s'invite par amitié ou bienséance, en s'écartant de la pauvreté et de la simplicité : on a remarqué en effet que dans ces circonstances on excédait quelquefois par la recherche et la multiplicité des mets, et par des apprêts qui ne conviennent pas à cette simplicité qui nous est propre. Le cœur d'une bonne Fille de la Charité ne peut d'ailleurs que souffrir du contraste qu'elle aperçoit entre cette superfluité et les besoins du pauvre dont elle a connaissance. Je regrette, mes chères Sœurs, de revenir à un article sur lequel on vous a déjà fait de si sages observations, vous indiquant même le mode que vous deviez garder pour ne pas sortir de la modestie qui nous convient à tous égards ; j'aurais au contraire souhaité n'avoir qu'à vous louer de votre exactitude à vous conformer à ces prescriptions, comme j'ai eu la consolation de me trouver à même de le faire sur tant d’autres. Si notre bon Père saint Vincent paraissait au milieu de nous dans les circonstances où nous nous trouvons en opposition avec ses principes et ses exemples, quelle serait sa douleur !... Mais quelle doit être notre confusion lorsque nous nous trouvons écartées de l'esprit de ce saint Fondateur !... Il vit toujours au milieu de nous par ses maximes, les souvenirs de sa conduite et par les Règles admirables qu'il nous a données ; c’est vers lui que vos Supérieurs vous ramènent sans cesse ; c'est là qu'ils s'inspirent eux-mêmes pour vous diriger et vous détourner de tout ce qui ne convient pas à la sainteté de notre état. C'est aussi dans son esprit que je vous dirai encore que plusieurs de nos chères Sœurs ne comprennent pas ses leçons sur l'obéissance ; de là les manquements de confiance et d'abandon à la conduite des Supérieurs ; on croit avoir des obstacles insurmonta **[295]** bles dans tel lieu, dans telle position ; on se laisse aller au découragement, à l'ennui ; on se permet de faire ou de faire faire des réclamations réitérées, etc., ce qui double le travail et la sollicitude de notre direction, et prive celles qui agissent de la sorte des avantages attachés à l'obéissance ponctuelle et aveugle ; ces avantages sont immenses. Soyez donc généreuses, mes Sœurs, comme saint Vincent ; allégez à vos Supérieurs le devoir toujours si pénible d'imposer des sacrifices à celles dont ils ne désirent que le bonheur ; soyez convaincues que les seules vues du bien dictent les mesures qu'ils prennent, désirant toujours concilier les besoins des Etablissements avec les intérêts particuliers.

En vous laissant sous la protection de notre bienheureux Père saint Vincent, mes très-chères Sœurs, je vous conjure, au nom de votre unique intérêt, de vous attacher plus que jamais à son esprit, à ses maximes et aux saintes Règles qu'il nous a tracées, parce que je sais que c'est en cela que, pour nous, se trouve la route assurée de la paix et du bonheur. C'est pour vous procurer ce vrai

bonheur que je vous ai adressé mes conseils, mes avis et mes plus pressantes sollicitations ; j'ai eu la consolation de les voir accueillis de votre part avec des sentiments qui m'assurent du bon esprit qui règne dans la Compagnie ; j'en rends de vives actions de grâces au Seigneur, qui, sans avoir égard à mes infidélités dans la grande administration qu'il m'avait confiée, n'a pas laissé de départir sur nous les plus abondantes bénédictions. Priez-le, mes très-chères Sœurs, de me pardonner les fautes que j'ai commises envers vous, et d'exaucer en votre faveur les vœux que je ne cesserai de lui offrir avec un cœur qui vous est tout dévoué.

Je dois dire ici un mot pour la consolation de nos chères Sœurs qui se sont offertes pour nos intéressantes Missions dans l'étranger, et auxquelles nous ne pouvons pas toujours répondre, que nous les assurons que leurs demandes sont accueillies avec plaisir, que nous désirons seconder les desseins de Dieu sur elles ; mais qu'elles doivent s'abandonner à son bon plaisir avec une paisible et aveugle soumission. Si leur attrait ne continuait point, nous les prions de nous en prévenir, afin de ne pas être trompés dans notre choix. Nos jeunes Sœurs qui, dès leur séminaire, ont manifesté le même désir, peuvent, à trois ou quatre ans de vocation, témoigner de nouveau leurs dispositions à cet égard, etc.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

[296/297]

DEUXIEME PARTIE.

CONFÉRENCES ET NOTICES

SUR LES VERTUS

REMARQUÉES DANS NOS SŒURS DÉFUNTES.

---

1 - EXTRAIT D'UNE CONFÉRENCE

TENUE PAR M. VINCENT

SUR LES VERTUS DES PREMIÈRES SŒURS DÉCÉDÉES DANS LA COMPAGNIE.

MA Sœur Marguerite Naseau est venue la prémière pour servir les pauvres malades de la paroisse Saint-Sauveur, en laquelle la Confrérie a été premièrement établie, en l'année 1630.

Cette chère Sœur était de Surène ; elle a été la première qui a été si heureuse que de montrer le chemin aux autres, tant pour enseigner les jeunes filles, que pour assister les pauvres malades, quoiqu'elle n'ait eu quasi d'autre maître que Dieu. De fait, elle n'était qu'une pauvre fille de campagne, qui ne savait aucunement lire ; et cependant, ayant eu une forte inspiration du Ciel d'instruire la jeunesse, elle acheta un alphabet ; et ne pouvant aller à l'école pour se faire montrer, elle se dérobait au commencement pour aller chez M. le curé ou vicaire, pour lui demander quelles étaient les quatre premières lettres, et une autre fois les quatre suivantes, et ainsi des autres ; et après, en gardant les vaches, elle étudiait sa lecon, et dès qu'elle voyait passer quelqu'un qui avait la façon de savoir lire, elle lui demandait : et ainsi, peu a peu, elle apprit à lire, et puis elle enseigna à d'autres filles de son village, et alors elle prit résolution de s'en aller de village en village, pour aller enseigner la jeunesse, et gagna deux ou trois filles à qui elle avait appris à lire, lesquelles prirent la même résolution, et l'exécutèrent avec elle, l'une en un village et l'autre en un autre. Et ce qui est

plus remarquable, c'est qu'elle entreprit tout cela sans argent, et sans autre provision que la Providence divine, ce qui la fit souvent jeûner les journées entières, habiter des lieux où il n'y avait que les murs ; elle vaquait quelquefois jour et nuit à l'instruction, non-seulement des petites filles, mais encore des grandes, et cela sans aucun retour ou dessein de vanité ou intérêt, que celui de la gloire de Dieu. lequel pourvoyait à ses grands besoins sans qu'elle y pensât. Elle-même a dit à Mlle Legris, qu'ayant passé quelques jours sans pain, et sans en rien dire à personne, il arriva qu'en revenant de la messe, elle trouva de quoi se nourrir pour bien long-temps. Plus elle travaillait à l'instruction de **[298]** la jeunesse, plus elle était moquée et calomniée des villageois, qui s'étonnaient de la voir agir de la sorte ; mais cela ne faisait qu'augmenter son zèle pour travailler de plus en plus. Elle avait un si grand détachement, qu'elle donnait tout ce qu'elle avait, se retranchant de ses nécessités pour donner à autrui. Elle a fait étudier quelques jeunes hommes qui n'en avaient pas le moyen, les nourrissant le plus souvent et encourageant au service de Dieu, lesquels ont été dans la suite de très-bons prêtres.

Enfin, ayant appris qu'il y avait à Paris une Confrérie pour les pauvres malades, elle fut pressée du désir d'y être employée, pour pratiquer plus parfaitement la charité ; et, quoiqu'elle eût une grande affection à continuer l'instruction de la jeunesse, elle quitta néanmoins cet exercice de charité, pour embrasser l'autre, qu'elle jugea plus parfait et nécessaire, et pour être la première Fille de la Charité, servante des pauvres malades de la ville de Paris, et y attira des filles qu'elle avait aidées à se détacher de toutes les vanités, et à se mettre dans la dévotion, sous la direction de M. Vincent, et sous la conduite de Mlle Legras.

Elle avait une grande humilité et soumission à prendre conseil ; et, quoiqu'elle n'eût point d'exemple d'autres Sœurs, elle était si peu attachée à son propre esprit, que pour obéir à ceux qui la conduisaient, elle changea volontiers en peu de temps de trois paroisses, d'où elle ne sortait qu'au grand regret d'un chacun.

Dans les paroisses, elle continua toujours la même charité, allait à la campagne, donnant tout ce qu'elle pouvait avoir, quand l'occasion s'y trouvait ; car elle ne pouvait rien refuser, et eût voulu retirer tout le monde chez elle. Il faut remarquer qu'alors il n'y avait point de Communauté formée, ni aucune règle qui lui commandât d'agir autrement.

Elle avait une grande patience, et ne murmurait jamais ; tout le monde l'aimait, parce qu'il n'y avait rien que d'aimable en elle.

Sa charité a été si grande, qu'elle est morte pour avoir pris à coucher avec elle une pauvre fille malade de la peste ; et ayant gagné sa maladie, elle s'en alla à Saint-Louis, le cœur plein de joie et de conformité à la volonté de Dieu, et dit adieu à la Sœur qui était avec elle, comme si elle eût prédit sa mort.

2.CONFÉRENCE

TENUE PAR M. VINCENT

SUR LES VERTUS REMARQUÉES EN MA SŒUR JEANNE DALLEMAGNE,

NATIVE DE LA PAROISSE D'H'ERBELET, PROCHE PARIS, ENTRÉE A LA COMMUNAUTÉ LE 25 MARS 1638, ET DÉCÉDÉE LE 25 MARS 1644.

(Cette Conférence a été écrite de la propre main de notre vénérable Mère.)

LE dimanche 14 de janvier, 1645, M. Vincent, notre très-honoré Père, nous fit la charité de nous faire une Conférence sur l'importance qu'il y a de s'entretenir des vertus de nos Sœurs défuntes.

- Mes chères Sœurs, nous voici assemblés, suivant la coutume de cette Compagnie, pour s'entretenir des vertus de nos Sœurs défuntes. 0 mes Filles ! la bonne chose de s'entretenir des bonnes actions des morts ; cela est tout conforme [299] au désir du Saint-Esprit. C'est pourquoi, mes chères Sœurs, ce vous doit être une consolation de rapporter tout ce que chacune aura remarqué de cette bonne Sœur, comme vous avez déjà fait des autres. Or sus, mes bonnes Sœurs, commençons, vous avez toutes fait l'Oraison, je m'assure, pour vous y disposer.

Le premier point était des raisons que nous avons de nous entretenir des vertus de nos Sœurs défuntes.

Le second, c'est de penser devant Dieu aux vertus que vous avez vu pratiquer à cette bonne Sœur, ou si vous en avez appris quelqu'une que vous ne sussiez pas.

Et le troisième était de vous proposer la pratique des vertus que vous aurez remarquées en elle, dont vous avez plus de besoin, et que vous pensez que Dieu demande de vous.

Dites-nous, ma Sœur, qu'avez-vous remarqué en notre bonne Sœur ?

-Mon Père, j'ai remarqué en elle une grande charité, qui était véritablement en son cœur, qui la rendait fort assidue à assister les pauvres, même plus qu'à l'ordinaire ; elle avait un soin tout particulier de les instruire, et pour cela, les visitait quelquefois l'après-dinée, quand elle n'avait rien à faire pour eux de plus pressé, et leur parlait avec grande douceur.

- Voilà vraiment, mes Filles, le devoir d'une vraie Fille de la Charité, de donner tous ses soins pour les pauvres, à ce que non-seulement leurs corps reçoivent le secours que vous leur devez, mais que leurs âmes en aient le bien que Dieu prétend qu'elles reçoivent par votre moyen. Et vous, ma Sœur ?

- J'ai remarqué en notre bonne Sœur qu'elle avait une grande modestie, et qu'elle marchait toujours en la présence de Dieu. Elle donnait volontiers de la consolation aux Sœurs, quand elle en voyait quelques-unes contristées ; elle les encourageait avec une si grande douceur, que leur peine était soulagée.

Elle prenait aussi un très-grand plaisir à parler de Dieu, et particulièrement aux pauvres.

- 0 la belle remarque, mes Sœurs, qu'elle marchait toujours en la présence de Dieu ! oh ! que c'est un bon moyen pour se perfectionner et pour nous aider à bien servir les pauvres !

Vous, ma Sœur, dites-nous les pensées que Dieu vous a données ?

-Monsieur, la première raison, qui m'a semblé que nous avons de nous entretenir des vertus de nos Sœurs défuntes, est de plaire à Dieu, lequel nous a promis d'être au milieu de nous, si nous sommes assemblées en son nom.

La seconde, c'est que nous y pourrons remarquer des pratiques de vertu, dont nous avons grand besoin, ce qui nous encouragera à la pratique des Règles et à la persévérance en notre vocation.

La première vertu qui m'est venue en l'esprit, qu'elle pratiquait, a été cette présence de Dieu, qu'elle m'a souvent fait paraître lorsqu'elle me rencontrait chargée, venant de la ville ; elle me disait alors : Courage, ma Sœur, travaillons pour Dieu, et quelquefois, lorsque je faisais paraître mon imperfection en me relâchant à lui faire quelque plainte, elle me répondait : O ma Sœur, que Dieu

est bon ! Et quelquefois, la voyant dans quelque sentiment de joie, je la voyais aussitôt rentrer en elle-même, et me disait : Ma chère Sœur, demandez à Dieu, pour moi, la haine de moi-même.

J'ai encore remarqué en elle qu'elle parlait peu, et qu'elle avait une grande modestie et une grande douceur. Pour ma résolution en cette méditation, j'ai eu désir de m'habituer à la présence de Dieu et à la mortification de mes passions, pour anéantir les premiers mouvements de mes impatiences.

- Dieu soit béni, mes Sœurs, des grâces qu'il a faites à cette bonne Sœur. Continuez : et vous, ma Sœur, quelle pensée avez-vous eue ?

- Mon Père, j'ai pensé qu'une des raisons que nous avons de nous entretenir des vertus de nos Sœurs défuntes, c'est pour glorifier Dieu des grâces que nous connaissons, que sa bonté leur a faites ; c'est pour que ces mêmes grâces nous servent d'encouragement pour nous bien affectionner en notre vocation. **[300]**

Les vertus principales que j'ai remarquées en cette chère Sœur, pour le peu de temps que j'ai eu le bien de demeurer avec elle, c'est une grande modestie, retenue et exactitude au réglement de la Maison ; elle aimait l'obéissance, et paraissait avoir l'esprit toujours occupé de Dieu, n'aspirant qu'à faire sa très-sainte volonté ; servait les pauvres avec grande affection, douceur, charité, et était dans une grande indifférence en tout ce qui lui pouvait arriver, et je crois qu'elle aimait beaucoup la pauvreté, d'autant qu'elle n'avait rien à elle.

Un jour, elle me dit comment elle était venue en la Compagnie ; et je crois que ce fut par une sorte d'inspiration, s'y sentant toujours attirée dans ses oraisons, et venait demander sa place avec grande soumission à Dieu, disant : Si je suis reçue ou refusée, je croirai que ce sera la volonté de Dieu, et je serai contente également de l'un et de l'autre. Et nonobstant que de bonnes Religieuses Carmélites avec qui elle était s'opposassent à l'exécution de sa volonté, elle ne désistait point de persévérer à demander d'être reçue.

Et au troisième point, j'ai eu désir d'imiter cette bonne Sœur en toutes ses vertus, et particulièrement sa grande retenue en la présence de Dieu, qui paraissait l'occuper souvent, dans la pensée que cela m'aiderait bien à faire ce que je dois en ma vocation, et me donnera plus de disposition à bien servir les pauvres et mes Sœurs.

-Oh ! que de vertus, mes Sœurs, que de vertus ! Vraiment, nous avions un grand trésor en cette fille. Que de grâces de Dieu, mes Filles ! Vous avez bien perdu en cette fille, et Dieu veuille que ce ne soit point les péchés de moi, misérable, qui en soient cause. Voyez-vous, mes Filles, il la faut considérer dans le Ciel comme un tableau que vous devez imiter ; ayez-y dévotion, elle voit vos larmes. Oui, mes Filles, elle voit la tendresse de vos cœurs, et a charité pour vous, beaucoup plus qu'elle ne vous en a témoigné étant parmi vous.

Dites-nous quelque chose, ma Sœur qui suivez.

- Au premier point, j'ai pensé qu'il était raisonnable de nous entretenir des vertus de nos Sœurs, pour en rendre gloire à Dieu, et que, connaissant les vertus de nos Sœurs, je verrai les défauts qui m'empêchent d'acquérir ces vertus.

Pour ses vertus, j'ai su que, lorsqu'elle était aux Carmélites, elle ne pouvait souffrir qu'on dit le bien qu'elle faisait ; et quand elle était surprise, et qu'on avait remarqué quelque bien en elle, et qu'on le disait, elle s'en affligeait. Voilà ce qu'on m'a rapporté. Je crois que c'était par sa grande humilité qui ne pouvait souffrir les louanges.

- Une autre dit, qu'elle avait remarqué en elle, premièrement une grande humilité, qui lui faisait désirer qu'on avertit sa Supérieure de ses défauts. Elle avait un grand amour de Dieu, qui lui donnait beaucoup de désir de sa perfection.

Elle avait aussi un grand soin du salut des âmes des pauvres qu'elle assistait, et les servait aussi avec grande affection.

J'ai encore remarqué qu'elle était fort obéissante, tant en l'absence qu'en la présence des Supérieurs. Elle avait un si grand détachement, qu'elle était indifférente à tout, et soumise au changement et éloignement des lieux, adorant en tout la conduite de la divine Providence. Elle avait une grande douceur dans sa conversation, et j'ai aussi remarqué en elle une grande sobriété au manger, et qu'elle n'avait aucune attache aux biens de la terre. J'ai eu dessein d'imiter ces vertus du mieux qu'il me serait possible.

- Voyez-vous, mes Filles, dit M. Vincent, voilà les marques d'une vraie et solide perfection, d'être exacte à l'obéissance, aussi bien en l'absence qu'en la présence des Supérieurs. Oh ! la belle vertu que celle-là, surtout quand elle est jointe au détachement des lieux ! Ah ! il faut être ainsi, pour être vraie Fille de la Charité ; autrement on manquerait souvent.

Et vous, ma Sœur, qu'avez-vous pensé ?

- J'ai pensé, Monsieur, que j'avais remarqué en ma Sœur Jeanne une grande douceur et humilité, et qu'elle prenait soin d'encourager les Sœurs qui s'adressaient à elle. J'ai grand désir d'imiter son courage au service des pauvres, et de faire tout ce qu'on me commandera. **[301]**

- Dieu soit béni, ma Fille, et vous fasse cette grâce !

- Une Sœur dit : La vertu principale que j'ai remarquée en elle, est l'humilité. Je lui ai entendu dire une fois : Je ne sais comment on se veut servir de moi, car je ne puis rien faire de bien, et j'ai été comme cela toute ma vie. Ma résolution, Dieu aidant, est d'imiter son humilité, comme étant la vertu dont j'ai plus de besoin.

- Oh ! mes chères Sœurs, quelle parole ! je ne sais rien faire de bien ! Nous avions en cette Sœur un grand tableau de vertu. Soyons-en bien reconnaissants envers Dieu, et pensez qu'il demande de vous les mêmes vertus que vous lui avez vu pratiquer.

Qu'une autre Sœur nous dise ce qu'elle a remarqué.

- Monsieur, j'ai remarqué en la maladie de notre bonne Sœur, qu'elle avait une grande patience et résignation à la volonté de Dieu, et disait qu'elle n'avait qu'un regret si elle mourait, qui était de n'avoir pas bien servi les pauvres, et que si Dieu lui redonnait la vie et la santé, elle les servirait mieux que jamais. Ma résolution a été de pratiquer ce qu'elle nous a recommandé la surveille de sa mort. Sortant d'une faiblesse, elle fit un effort pour parler, et nous regardant toutes, elle nous fit entendre que nous étions bien heureuses d'être appelées au service des pauvres, et nous dit de les mieux servir qu'elle n'avait fait.

- Oh ! mes Filles, cette bonne Sœur savait bien estimer sa vocation. J'ai le cœur tout plein de consolation, d'entendre ses vertus. Continuez, ma Sœur qui suivez, dites-nous vos pensées.

- J'ai reconnu en notre Sœur défunte, que son entretien était toujours bon, et le plus souvent de la vie des Saints, et aussi, que quand elle voyait de nos Sœurs qui avaient quelque chose en l'esprir, elle était fort soigneuse de les consoler ; et quand on la remerciait, elle disait que cela ne venait pas d'elle, mais de Dieu. Elle me disait fort souvent qu'il importait beaucoup de donner bon exemple au prochain, encore que nous soyons méchants. Elle avait un grand mépris d'elle-même, et elle élevait souvent son esprit à Dieu. J'ai eu un grand désir de l'imiter en cette vertu et pratique de la présence de Dieu.

- Et vous, ma Sœur ?

- Je ne sais rien de la vie de notre Sœur défunte, n'ayant eu le bonheur de la voir qu'en sa maladie. Ce que j'ai remarqué en ce peu de temps me donne sujet de croire qu'elle a été vertueuse toute sa vie, lui reconnaissant une grande résignation à la volonté de Dieu dans ses souffrances ; par les actes d'amour qu'elle paraissait faire intérieurement, elle témoignait souvent n'aspirer qu'à son cher Epoux, et je désire m'habituer à faire souvent ces actes, pour parvenir où je crois qu'elle est arrivée.

- Et vous, ma Sœur ?

- Mon Père, elle eut une grande maladie un an avant sa mort, étant à Nanteuil. Elle disait à la Sœur qui lui avait été envoyée de Paris, qu'elle avait un grand déplaisir de n'avoir pas servi les pauvres avec assez d'affection et de détachement nécessaires à une Fille de la Charité, et qu'elle avait beaucoup manqué d'humilité ; elle nous faisait souvent paraître son actuelle présence de Dieu. Me parlant un jour avec grande affection : Ma chère Sœur, me dit-elle, aimez bien votre vocation, servez les pauvres avec humilité. Le souvenir de ce qu'elle m'a dit, me fait craindre que ce ne soit à ma confusion.

- Une autre Sœur dit : Monsieur, j'ai remarqué sa constance à combattre contre le monde, se voulant donner au service des pauvres, et recevant des conseils contre son dessein, par plusieurs personnes de grande vertu, disant toujours en elle-même qu'elle voulait mourir au service des pauvres. Je me suis encore bien étonnée de sa persévérance pour exécuter son dessein, résistant courageusement à tous ceux qui lui promettaient avec beaucoup d'assurances de l'avantager pour toute sa vie ; même les Religieuses où elle était Tourrière lui promettaient de la faire entrer dans le couvent, et employèrent Madame la Princesse, qui lui promit de la faire entrer en quelque couvent qu'elle voudrait. Cela nous a été rapporté par une des Tourrières du couvent où elle était ; **[302]** et comme elle se vit si pressée, elle promit enfin qu'elle y renoncerait, ce qu'elle fit quelque temps. Mais ensuite elle devint triste, et même sa facilité à prier Dieu lui fut ôtée ; elle devint si infirme, qu'elle connut que Dieu la voulait au service des pauvres, et dès aussitôt elle poursuivit sa place ; et quoique le diable se servît des oppositions du monde pour empêcher son dessein, elle fut reçue au nombre des Filles de la Charité, et a vécu parmi nous de telle sorte, qu'elle a fait connaître, par la pratique de ses Règles, et particulièrement de l'obéissance, que sa vocation était de Dieu.

- Oh ! mes Filles, que de grâces et de force, en une pauvre Fille simple ! Pour moi, je suis tout plein de la considération de tant de vertus. Poursuivez, ma Sœur.

- Monsieur, elle faisait grand cas des Règles et de la manière de vie de la Maison ; elle me disait un jour, allant ensemble par la ville : Ma Sœur, tâchons de bien retenir les bons exemples et enseignements que l'on nous donne, tandis que nous sommes à la Maison : cela nous doit beaucoup servir quand nous en serons éloignées ; et ensuite j'ai pensé que ce n'était pas assez de les retenir, mais qu'elle voulait m'enseigner que je devais les pratiquer.

- Et vous, ma Sœur ?

- J'ai pensé, Monsieur, à toutes les vertus qu'on a déjà remarquées, et de plus, qu'elle avait une grande retenue en tous ses sens, une grande résignation à la volonté de Dieu. Elle avait une si grande crainte de tomber en quelqu'acte de présomption, que plusieurs fois en sa maladie, lorsqu'on louait sa patience, elle témoignait ne point agréer cela. Elle avait aussi une grande union avec toutes ses Sœurs, et désirait que toutes fussent aussi bien unies. Un jour, paraissant entre plusieurs quelque petit différent, elle nous dit : Oh ! mes Sœurs, il se faut bien aimer, et toujours vous serez d'accord ensemble.

Elle respectait beaucoup les pauvres, ce qui nous faisait connaître qu'elle regardait Dieu en eux. J'ai remarqué aussi que depuis qu'on a fait des Conférences, cela l'avait beaucoup touchée d'entendre parler de nos Sœurs défuntes.

- Une autre Sœur dit : Monsieur, j'ai été dix-huit mois avec notre sœur Jeanne, et en tout ce temps, il ne me souvient pas de lui avoir vu faire une imperfection, Et une Sœur dit qu'elle aimait beaucoup la lecture du livre de l'*Imitation de Jésus-Christ,* et qu'il semblait qu'elle eût pris à tâche la pratique de ces instructions.

- Oh ! mes Filles ! Voilà qui est bien admirable, et Dieu soit béni, qu'en dix-huit mois on n'y ait su remarquer une imperfection en une Fille ! c'est ce que je n'ai pas encore entendu de pas une autre. Véritablement, Mes Filles, nous avons grand sujet de remercier Dieu, de nous avoir donné un tel exemple de vertu. Mais prenez garde, mes Filles, et dites-moi, je vous prie toutes, dites ingénument, vous autres, quels défauts vous lui avez remarqués.- Et la charité de M. Vincent donnant patience à toutes les Sœurs d'y penser, il n'y en eut pas une qui pût rien rapporter, qu'une

qui dit (ce qui aurait été vertu en une autre), que la seule chose dont on la pourrait blâmer, serait l'excès du désir qu'elle avait de servir Dieu, et de s'appliquer à la prière.

- Oh ! cela n'est rien, mes Sœurs. Qui a jamais entendu parler de la sorte de pas une âme sainte ? Nous parlions, il y a quelque temps, d'une qui était fort estimée, et qui avait de très-grandes perfections ; mais on remarqua que Dieu l'avait exercée par quelques petites choses et par quelque passion non encore mortifiée. Mais de notre bonne Sœur, qu'on n'en ait remarqué pas une, c'est beaucoup. Or sus, ô Dieu, quel bien ! Nous avons grand sujet de remercier Dieu d'avoir un si grand trésor dans la Compagnie.

Je vous dirai, mes Sœurs, que je ne me souviens point de l'avoir jamais abordée, sans m'en sentir édifié. Oui, mes Filles, Dieu permet souvent que les âmes dans lesquelles il habite ordinairement, servent aux autres, et qu'il paraisse, en les voyant, quelque marque de la grâce qui est en elles. Oh, Dieu soit béni ! Dites, ma Sœur.

- Mon Père, outre toutes les vertus que nos Sœurs ont remarquées, il me semble qu'elle avait un grand détachement du monde, qu'elle admirait souvent la bonté de Dieu, fuyait toutes les occa **[303]** sions de recevoir des louanges. Elle compatissait fort aux pauvres ; et quand elle ne pouvait les assister corporellement, elle les consolait et pleurait avec eux, les encourageait à souffrir leur pauvreté et maladie, et leur parlait avec tant de ferveur, qu'il ne semblait pas qu'elle eût du mal. Il nous paraissait que tout ce qu'elle disait et faisait était toujours en Dieu et pour Dieu, ce qui m'a fait penser que, pour être vraies Filles de la Charité, il nous faut être toutes détachées du monde pour être plus unies à Dieu. J'ai encore remarqué en elle une grande prudence en son parler, une grande soumission et condescendance au prochain, quoique la chose lui fût fâcheuse. Elle cédait avec une grande douceur quand Dieu n'était pas offensé ; et quand quelqu'une faisait quelque rapport à son désavantage, elle ne s'en fâchait point ; mais, au contraire, lui montrait bon visage et interprétait tout en bien : elle cherchait tous les moyens de s'humilier, et ne témoignait aucun sentiment de peine de voir qu'elle ne pouvait guérir, lorsque les médecins lui en parlaient tout librement.

- Une autre Sœur a rapporté qu'elle avait remarqué qu'elle se mettait à genoux devant elle, quand elle croyait qu'elle lui avait donné quelque mécontentement ; et comme je ne pouvais parler, dit cette Sœur, à cause de la honte et confusion que je ressentais en la voyant en cette posture, elle s'y tenait néanmoins jusqu'à ce que je lui eusse donné quelque marque que je n'avais plus de peine. Je ne l'ai jamais vue se coucher avec quelque aversion, ou pensant que quelqu'un en eût contre elle ; plusieurs fois elle s'est venue prosterner au pied de notre lit, demandant pardon avec beaucoup d'abaissement, et puis me disant qu'il ne fallait jamais se coucher sentant avoir quelque différent avec son prochain, et se pouvant réconcilier.

Elle avait une grande charité pour le prochain, mais particulièrement pour les pauvres de toute condition ; et pour les secourir elle ne s'épargnait point en tout ce qu'elle pouvait et jugeait leur être nécessaire, tant pour l'âme que pour le corps ; tout son soin était de s'étudier à leur donner quelque soulagement, s'appliquant souvent à trouver quelque remède à leurs maux, et les servait avec douceur.

Pour les blessés et autres plaies, c'est une chose que je crois miraculeuse, les guérisons qu'elle a faites ayant été reconnues pour la plupart difficiles à opérer ; ce qu'elle faisait sans aucune expérience, car bien souvent elle ne savait par où commencer, ni ce dont elle devait se servir ; et lors même elle s'adressait à Dieu, et puis elle disait que Dieu est un bon maître.

Elle ne craignait rien de toutes les difficultés qui se présentent aux sens quand il lui venait des malades. Il y avait à Nanteuil une pauvre fille toute mangée d'écrouelles et délaissée du monde à cause de la puanteur de son mal ; même sa mère ne pouvait plus gagner sa vie par l'appréhension qu'on avait d'elle. Notre Sœur pourvut à leurs besoins avec un grand soin ; elle allait tous lesj ours deux fois panser et nettoyer ces plaies, quoiqu'à raison de ses indispositions cette mauvaise odeur lui causât souvent de grandes débilités ; et quand on m'avertissait des faiblesses qui la prenaient, je lui faisais des reproches, à quoi elle répondait que c'était par son peu de courage, et que puisqu'elle

ne pouvait pas rendre de grands services à Dieu, il fallait au moins s'exercer aux petites occasions pour le service des pauvres honteux. Souvent avant le jour, avant que ces pauvres personnes fussent levées, elle était à leur porte avec quelques aumônes, lors même qu'elles y pensaient le moins, faisant tout cela avec une grande prudence.

Elle ne manquait point tous les soirs d'aller visiter les pauvres passants qui logent à l'hôpital, où est aussi le logement des Filles de la Charité, et les instruisait de ce qu'elle pouvait, particulièrement sur les principaux mystères de notre foi ; et y trouvant quelqu'un qui avait besoin de pain, ne pouvant lui en faire donner d'ailleurs, elle me venait demander si je voulais bien que nous lui donnassions quelque chose pour l'aider à souper, et s'informait si c'était la volonté de nos Supérieurs, car c'était toujours sa coutume de ne point contrevenir à l'obéissance ; et quand je lui disais :

- Oh ! mes Filles, nous dit notre très-honoré Père, n'êtes-vous pas bien contentes d'entendre dire les grâces que Dieu a faites à notre bonne Sœur ? il lui faut être bien reconnaissantes de ce que sa bonté l'a donnée à votre Compagnie. Pour moi, il faut que je vous avoue que je suis plein de douleur de la perte que la Compagnie a faite, et de tendresse de voir un sujet si accompli pour servir d'exemple à vous toutes et à toutes celles qui viendront après vous. 0 Fille pleine de foi ! voyez-vous, mes Filles, la grâce qui était en cette âme se répandait jusquà vous, vous donnant quelque connaissance de ce qu'elle opérait en elle.

Je vous assure, mes Sœurs, que souvent j'ai senti quelque recueillement en la voyant, non pas par vertu, pauvre misérable ! mais Dieu permet quelquefois que les âmes prédestinées soient comme le musc, qui ne peut être en un lieu sans y répandre une bonne odeur.

0 mes Filles ! vous êtes bien obligées à reconnaître les grâces que Dieu vous a faites de mettre en votre Compagnie une âme si remplie de grâce. Les Religieuses ont grand soin de remarquer les vertus de leurs Sœurs défuntes, et encore plus de les imiter. C'est pour cela, mes Filles, que Dieu permet qu'on ait établi cette sainte coutume en votre Compagnie. Faites-en bien votre profit.

Oh ! quelle tendresse de conscience avait notre Sœur ! Je lui ai vu refuser la plus grande consolation qu'elle pouvait avoir, selon les sens, pour lui aider à souffrir ses douleurs qui étaient bien grandes. Hélas ! mes Filles, quand je la confessai la dernière fois (je vous puis dire cela pour votre édification, et sans rompre le sceau de la confession), elle crut se devoir accuser de la satisfaction qu'elle avait dans ses souffrances ; et lui demandant : Ma Sœur, en qui mettez-vous votre espérance ? En Dieu seul, me dit-elle. Je vous promets, mes Sœurs, que j'ai bien vu des vies de saints, mais peu qui surpassent notre Sœur en l'amour de Dieu et du prochain. Oh ! mon Dieu, mes Filles ! que nous ayons vu cet exemple, et que nous demeurions dans nos mauvaises habitudes ; que vous l'ayez vue si exactement observer les Règles, et que l'on continue à y manquer !.... 0 mes Filles ! prenez bien garde à l'avertissement de cette bonne fille, il faut donc bien que cela vous serve d'encouragement. Pensez souvent que vous avez eu le bonheur d'avoir en votre Compagnie une Sœur en laquelle il ne vous souvient pas d'avoir remarqué une imperfection ; et les petits enfants même ne sont pas sans défaut : et pour l'ordinaire, en la plupart des Sœurs, Dieu permet qu'il leur reste toute leur vie quelque passion pour exercer leur vertu, et en celle-ci nous n'en saurions remarquer aucune. Encore une fois, mes Filles, soyez bien reconnaissantes de cette grâce, et vous en servez bien, vous souvenant que souvent en parlant de nos Sœurs défuntes on a peine, en recherchant leurs paroles et actions, à en reconnaître de bonnes, et qu'en notre Sœur nous sommes si remplis du bien qui a paru en elle, qu'en épluchant tout ce qu'elle a fait en sa vie, nous aurions grand'peine à y trouver quelque défaut. Dieu en soit béni ! mes Sœurs, continuez.

- Mon Père, elle témoigna bien son détachement de tout, lorsqu'on lui demanda si elle voulait voir une Sœur qu'elle avait en ville ; à quoi elle répondit : Laissons les morts ensevelir les morts. Elle avait aussi une grande indifférence pour vivre ou pour mourir, et comme elle croyait la mort presque certaine, elle disait quelquefois qu'il lui en tardait. Lorsqu'elle se sentait plus faible et plus pressée de mal qu'à l'ordinaire, comme une Sœur lui disait : Ma Sœur, allez volontiers à votre Epoux qui vous appelle ; elle témoignait en son visage en avoir grande consolation, et baisait

souvent son crucifix. Une fois, étant plus pressée de mal qu'à l'ordinaire, et après plusieurs assauts où elle avait pensé mourir, elle dit à celle qu'elle regardait comme sa Supérieure : Serai-je encore long-temps ici ? Laquelle lui répondit qu'elle ne le pensait pas, mais qu'il fallait être toujours jusqu'à la fin dans la soumission à la volonté de Dieu ; ce qu'elle lui témoigna être sa volonté, mais qu'elle avait crainte d'entrer dans l'impatience, à cause qu'elle souffrait beaucoup ; elle ne le témoignait cependant que par un petit **[305]** plaint fort doux et peu fréquent ; et en effet, elle souffrait beaucoup, ses poumons ayant été trouvés par ceux qui ont pris la peine de l'ouvrir, bien plus haut qu'à l'ordinaire, et presque contre le gosier, ce qui témoigne grande violence dans les parties intérieures. Elle disait toujours quand on lui demandait où était son mal, que c'était dans le corps où étaient ses grandes douleurs. Il semble qu'elle ait plus souffert que d'autres qui meurent de la maladie du poumon. C'était sans doute par une conduite de Dieu sur elle pour sa plus grande perfection.

- Que Dieu soit béni, mes Sœurs, d'avoir voulu qu'en notre Sœur toutes ses pensées, paroles et œuvres nous donnent sujet de le glorifier sur la terre et nous en édifier. Vous pouvez dire d'elle, mes Sœurs, que c'était en votre Compagnie un tableau parfait, et en cela vous avez sujet de reconnaître que c'est un grand bonheur d'être Fille de la Charité ; mais je dis bonne et vraie Fille de la Charité, comme elle était. La dernière fois que je la vis, je lui dis : Eh bien ! ma Fille, dites-inoi maintenant quel aimeriez-vous mieux avoir été en votre vie, ou une grande Dame ou bien Fille de la Charité ? Hélas ! mes Filles, cette bonne Sœur, ne pouvant presque plus parler, me dit : Fille de la Charité ! 0 bonne parole qui nous montre, mes Sœurs, que la condition des Filles de la Charité est plus grande que toutes les grandeurs du monde ; et qui en doute, puisque d'être Fille de la Charité, c'est être Fille de Dieu ! 0 mes Sœurs ! qui n'aimera mieux cette qualité que d'être fille d'un roi ! Ne soyez donc plus en peine, mes Sœurs, à qui recourir au Ciel pour être aidées à obtenir les vertus des vraies Filles de la Charité, puisque vous pouvez croire qu'elle y est. Oui, il vous est permis de le croire, ayant vécu de la sorte qu'elle a fait, et étant nmorte de la mort des justes.

0 mes Filles ! c'est une grande perte pour votre Compagnie, et Dieu veuille que ce ne soit pas mes misères qui en soient cause. Quelle grâce que Dieu ait mis en votre Compagnie un sujet si accompli ! 0 mes Sœurs ! vous avez grande obligation de reconnaître qu'il en a soin, et êtes obligées de vous perfectionner de plus en plus. Dieu soit béni d'avoir permis qu'il se soit fait des Conférences sur ce sujet ; il me semble que sa bonté y donnant bénédiction, cela servira à votre perfection à toutes, et à désirer que ce qu'on en recueillera soit communiqué à toutes nos Sœurs éloignées. - Je vous en prie, dit notre très-honoré Père à quelqu'une, ayez soin de cela ; à quoi nous lui témoignâmes désirer de lui obéir, comme en toute autre chose. Je vous assure, mes Sœurs, que j'ai été touché d'admiration et de tant de consolation tout au long de cette Conférence que je ne puis vous dire. Oh ! que Dieu veuille en retirer la gloire que sa bonté prétend que nous lui rendions !

- Une fois, nous dit notre Père, lui parlant du bonheur qu'elle allait posséder au Ciel, elle me dit : Oh ! je n'en suis pas digne, car je suis bien imparfaite. Et. cela elle le disait par la grande connaissance qu'elle avait d'elle-même, ajoutant qu'elle avait un mauvais intérieur. 0 mes Filles ! c'était une vertu véritablement solide.

Notre bon Dieu a l'heur et la consolation de la voir mourir parmi vous ; et le désir qu'elle en avait, montre bien son détachement de toutes choses, et qu'elle n'avait d'autre intention que celle de faire la très-sainte volonté de Dieu en toutes choses, en la condition en laquelle sa bonté l'avait appelée, et s'y rendre la plus parfaite qu'elle pouvait.

- Mademoiselle dit : Tandis qu'elle était à Nanteuil et qu'on attendait tous les jours sa mort, l'on nous rapporta qu'elle désirait voir M. Vincent, qui ne pouvait y aller pour ses grandes affaires ; et comme on nous la mandait en telle extrémité que l'on ne croyait pas qu'on la dût trouver en vie, ma Sœur Elisabeth, l'une des anciennes de la Maison, y fut envoyée. Aussitôt qu'elle la vit, Dieu parut lui donner de nouvelles forces, et elle dit : Je m'en irai avec vous ; elle continua à se mieux porter, tellement que le médecin assura qu'elle pouvait faire le chemin. M. le Curé de Nanteuil et les autres Administrateurs, quoiqu'ils eussent désiré la vouloir toujours, se portèrent néanmoins à

lui donner la satisfaction qu'elle désirait ; et aux dépens de l'Hôtel-Dieu, ils voulurent [306] avoir une litière pour nous l'envoyer, ce qui lui donna une telle consolation, que, quoiqu'elle fût au plus piteux état qu'il se pouvait dire, et tel qu'elle devait craindre de mourir en chemin, néanmoins Dieu permit qu'elle arrivât très-heureusement, aidée de notre bonne Sœur.

Son arrivée donna consolation à toutes et à elle particulièrement, qui disait souvent : Que je suis aise d'être ici ! Oh ! que je meure quand Dieu voudra ! Il est toujours avantageux de ne vouloir que ce que Dieu veut ; car comme nous nous étions rendues indifférentes par soumission à la divine Providence, qu'elle vînt ou demeurât là, je crois que sa bonté a voulu nous faire expérimenter qu'il agréait cette disposition.

Mais ce que j'admire le plus, c'est que deux ou trois jours avant de mourir, demandant instamment notre très-honoré Père, il vint un soir ; et comme sa Charité vit que nous craignions sa mort la nuit, il fit toutes les prières et recommandations de l'âme avec M. Portail, confesseur de toutes nos Sœurs, en présence de toutes celles qui étaient dans la Maison ; et après, la plus ancienne de toutes les Sœurs, demandant sa bénédiction pour toute la Compagnie, tant pour les présentes que pour les absentes, à ce qu'il plût à Dieu que toutes eussent les mêmes grâces à leur mort que l'Eglise venait de demander pour l'âme de cette chère Sœur ; ce que sa Charité fit très- volontiers, proférant de bouche aussi bien que de cœur les paroles de la bénédiction.

Une Sœur, qui connaissait le mieux les dispositions de la chère défunte, supplia M. Vincent d'avoir la charité de l'offrir à Dieu en la manière qu'elle savait lui être agréable, afin qu'à l'instant de sa mort son âme soit unie à celle de Jésus-Christ, et par ce moyen obtenir miséricorde.

- Très-volontiers, ma très-chère Sœur, je vous promets de l'offrir souvent à Dieu en la manière qu'elle le désire ; je supplie sa bonté de vous faire cette même grâce, et la faire pareille à toutes les Filles de la Charité, qui sont et qui seront à l'avenir.

Cela donna une si grande satisfaction à toutes, pensant que le pouvoir de cette prière et bénédiction nous servirait à la mort, que j'ai voulu la mettre bien au long, afin que cela nous fasse connaître la conduite de la divine Providence sur la Compagnie des Filles de la Charité, et que cela l'oblige à en être toujours reconnaissante. Je ne veux pas omettre de dire qu'une de nos Sœurs, rencontrant le père dom Maurice, lui dit le décès de notre Sœur, la recommandant à ses prières ; il lui dit : Je ne crois pas qu'elle en ait besoin, mais bien nous de ses prières. Je ne laisserai pas pourtant de faire prière à Dieu pour elle.

Notre très-honoré Père concluant, nous dit : 0 mes Filles, je vous assure que je vous estime fort heureuses d'avoir eu cette bonne fille en votre Compagnie. Béni en soyez-vous, ô mon Dieu, pour les grâces que vous lui avez faites, et pour la connaissance que vous nous avez donnée de sa vertu !

Je supplie Dieu de tout mon cœur qu'il vous donne les mêmes grâces et vous rende participantes de ses vertus ; d'imiter son détachement de toutes choses ; d'aimer la pratique des Règles, la condescendance aux Sœurs en tout ce qui ne peut point offenser Dieu. Et enfin, je supplie sa bonté, vous faire estimer et aimer votre vocation, afin que vous y soyez fidèles. C'est la prière que je vous fais, mon Dieu, vous suppliant de les bénir toutes, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Cette bonne Sœur est morte la trente-troisième année de son âge, ayant été six ans dans la Compagnie des Filles de la Charité ; le vingt cinquième jour de mars, jour anniversaire où Dieu lui a fait la grâce de se donner toute à lui pour le service des pauvres, en faisant les vœux qui sont en usage dans ladite Compagnie, et est la première décédée de toutes celles qui se sont données à Dieu de la sorte ; qu'il en soit béni éternellement ! [307]

3. CONFÉRENCE DU 9 DÉCEMBRE,

TENUE PAR M. VINCENT,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOS SŒURS ANNE DE GENNES, MARIE LULLEN, MARGUERITE BOSSU ET CÉCILE DELAITRE.

LA première de nos Sœurs dont il fut parlé dans cette Conférence, fut ma Sœur Anne de Gennes, qui, étant de noble extraction, quitta tout pour se donner à Dieu dans la Compagnie des pauvres Filles de la Charité, où elle eut le bonheur de persévérer jusqu'à la mort.

Une de nos Sœurs, qui avait demeuré avec elle, dit que ma Sœur de Gennes témoignait de la peine quand on lui parlait de sa noblesse, que cela la mortifiait, qu'elle ne le pouvait souffrir... Ah ! mes Sœurs, dit M. Vincent, quelle vertu de ne pas vouloir être estimée, ni de ne pas vouloir qu'on parle de sa famille ! Cette bonne fille cachait ce que les autres manifestent, et s'humiliait de ce qui aurait donné à d'autres sujet de s'élever. Y en a-t-il quelqu'une, dit M. Vincent, qui ait demeuré avec ma Sœur Anne ?

Une Sœur répondit : Mon Père, j'ai été un peu de temps avec elle.

- Eh bien, ma Fille, quelles vertus avez-vous remarquées ?

- Mon Père, elle était fort patiente dans ses souffrances, ne se plaignant point, ne se lassant, point de souffrir. Cependant quelquefois elle craignait d'être à charge, et avait de la peine de ne pouvoir travailler comme les autres. J'ai aussi remarqué que ma Sœur était fort humble, elle croyait toujours que ce qu'elle faisait n'était rien qui vaille, et trouvait que ce que faisaient les autres était beaucoup mieux.

M. Vincent dit à cela : C'est très-bien d'être peinée de ne pouvoir travailler, mais c'est une tentation, mes Sœurs, de penser d'être à charge aux autres, et de se troubler à cette occasion. Il faut se résigner à la volonté de Dieu à l'égard des maladies qu'il vous envoie, et avoir de vos Sœurs la bonne opinion qu'elles sont contentes d'exercer la charité dans les services qu'elles vous rendent.

Une autre Sœur dit : Mon Père, j'ai remarqué que ma Sœur Anne s'entretenait souvent avec ses Sœurs des pensées que Dieu lui avait données en l'Oraison, qu'elle avait grand soin que les malades qu'elle servait reçussent de bonne heure les sacrements. Elle ne sortait jamais de la chambre d'un malade qu'elle ne lui eût dit quelque parole d'édification ; elle servait les pauvres comme elle aurait servi Notre-Seigneur, et disait qu'elle ressentait plus de contentement quand elle avait été voir ses pauvres que si elle avait reçu une visite de ses parents.

Ah ! mes Sœurs, dit M. Vincent, quelle vertu ! Ah ! la bonne fille d'aimer mieux voir les pauvres que voir ses parents, et de regarder toujours en leur personne celle de Jésus-Christ ! Dieu en soit béni à jamais ! mes Sœurs, cela doit exciter en nous le désir de nous donner tout de bon à Notre-Seigneur pour imiter les vertus qu'on a remarquées en cette bonne fille, qui, comme nous venons de l'entendre, a été humble, patiente, charitable ; et surtout imitons son humilité, désirant d'être inconnues et comptées pour rien. Et pensons qu'en même temps que nous manifesterions le peu de bien que nous faisons, nous en perdrions tout le mérite devant Dieu. Mademoiselle, avez-vous remarqué quelque chose ?

- Mon Père, j'ai remarqué en ma Sœur Anne **[308]** un grand amour pour sa vocation, surmontant courageusement toutes les difficultés qui s'y rencontraient, et qui furent plus-grandes pour elle que pour une autre, ayant une santé fort délicate ; néanmoins elle ne se plaignait point, et je ne lui ai jamais entendu dire qu'elle ne pouvait pas faire ce qu'on lui disait : son amour pour sa vocation parut encore dans sa dernière maladie, ayant prié avec instance qu'on la menât à la maison, parce qu'elle désirait d'y mourir. Elle a montré une grande patience dans ses souffrances, et

lorsqu'étant au lit de la mort on lui dit : Vous endurez bien du mal ; elle répondit : Ce que je souffre n'est rien en comparaison de ce que Notre-Seigneur a souffert pour moi. Elle a été soumise et obéissante jusqu'à la fin, car un moment avant sa mort la Sœur de l'infirmerie l'ayant pressée de prendre quelque chose, quoiqu'elle se sentît beaucoup de répugnance à cause des violentes douleurs d'estomac que lui occasionnait tout ce qu'elle prenait, elle le prit cependant, témoignant que c'était pour obéir ; et peu après elle expira... -Mes Sœurs, dit M. Vincent, il y a tout lieu de croire qu'elle est avec le bon Dieu.

Voyons maintenant ce qu'on a remarqué en ma Sœur Marie Lullen, qui était native du Mans. Que celles d'entre vous qui ont demeuré avec elle, nous disent tout bonnement ce qu'elles ont vu dédifiant dans sa conduite.

- Une Sœur dit : Mon Père, j'ai remarqué que cette chère Sœur avait une grande charité pour les petits enfants qu'elle était chargée d'instruire. Pendant qu'elle était à Nanterre, où je l'ai connue avant que j'eusse le bonheur d'être dans la Compagnie, je lui ai vu quelquefois baiser leurs pieds, disant qu'elle pensait baiser les pieds du petit jésus.

- Dieu soit béni ! dit M. Vincent ; cette bonne fille avait bien raison de croire baiser les pieds de l'enfant Jésus. Oh ! que cette simplicité lui était agréable !

- Une autre Sœur dit : Mon Père, je rencontrai un jour ma Sœur Marie quand elle amenait ses enfants à la messe, et j'admirai sa charité à l'égard d'un pauvre homme qu'elle trouva sur son chemin ; elle lui parla du bon Dieu, et comme il n'avait pas entendu la messe et ne paraissait pas avoir envie d'y aller, elle fit tant par ses remontrances, qu'elle le décida d'aller l'entendre.

- Une autre Sœur dit : J'ai remarqué son humilité et qu'elle paraissait contente quand ou la reprenait ; et comme un jour, on l'avait un peu mortifiée, lui voyant un air satisfait, je lui témoignai ma surprise, elle me répondit : Ma Sœur, il faut que je m'anéantisse, afin que Jésus vive en moi.

- Oh ! que voilà une bonne parole, dit M. Vincent : il faut que je m'anéantisse ! Et elle se réjouissait lorsqu'on la reprenait, Dieu soit béni et glorifié. Je ne m'étonne pas que M. le Curé de Nanterre s'en est beaucoup loué, quoiqu'il ne donne pas facilement des louanges ; mais il parait que cette chère fille avait une vertu au-dessus du commun.

- Une autre Sœur dit : J'ai connu ma Sœur Marie Lullen, lorsqu'elle était encore au Mans avant qu'elle vint ici, et je me rappelle qu'elle et une autre fille quittèrent leurs habits du monde et prirent un habit gris. Ce qui leur occasionna beaucoup de moqueries et railleries de la part de ceux qui désapprouvaient ce changement. Elles commencèrent à servir les pauvres dans l'hôpital du Mans, elles mirent un grand ordre dans cette maison où jusqu'alors il n'y en avait pas eu beaucoup ; bien des personnes trouvèrent à redire, et elles furent fort persécutées à ce sujet, mais elles souffrirent cela courageusement. Enfin, notre bonne Sœur voulant se donner entièrement à Dieu, se détermina à quitter sa famille qui était fort aisée, et où elle pouvait bien avoir toutes ses satisfactions ; mais son amour pour Dieu lui fit tout quitter courageusement pour venir à Paris dans notre Communauté.

- Mes Sœurs, dit M. Vincent, Dieu avait sans doute de grands desseins sur cette fille. M. Portail, ne vous semble-t-il pas qu'il y a quelque chose en cela ? Pour moi, je suis ravi de ce que l'on vient de dire, je n'ai jamais de plus grande consolation que d'entendre le récit des vertus de nos Sœurs, parce que c'est visiblement l'œuvre **[309]** de Dieu ; qu'il en soit à jamais béni ! Si quelqu'une a encore remarqué quelque chose, quelle le dise, car voyez-vous, mes Sœurs, c'est manifester la gloire de Dieu, que de parler des vertus de vos Sœurs ; il les avait mises en elles pour les sanctifier, et il veut aussi que nous en fissions notre profit en les imitant.

Mademoiselle, dites-nous ce que vous savez.

- Mon Père, cette bonne fille était tout à Notre-Seigneur qui l'avait choisie. C'était une âme privilégiée, elle s'affectionnait particulièrement à la pratique des vertus cachées, elle était fort humble ; j'ai remarqué aussi sa patience et sa soumission dans le temps qu'elle était malade, prenant

les petites choses qu'on lui présentait sans montrer du dégoût, et ne témoignait pas de peine quand on ne lui accordait pas ce qu'elle demandait... Oh ! mes Sœurs, dit M. Vincent, c'est ainsi qu'il faut agir quand on est malade, et ne point dire : Cette médecine n'est pas bien faite, je ne pourrais la prendre ; parler ainsi et témoigner ses goûts, c'est une marque de grande imperfection. S'il y en avait quelqu'une qui cherche ses satisfactions au boire et au manger, qui recherchât le goût des viandes, oh ! mon Dieu, qu'elle prenne garde à elle, car ces personnes-là ne sont jamais guère vertueuses. Oh ! que vous seriez coupables, mes Filles, si vous ne profitiez pas des bons exemples de nos Sœurs dont on vient de nous dire de si belles choses !

Voyons la troisième dont nous avons à parler. Qu'est-ce qui a demeuré avec ma Sœur Marguerite Bossu ?

- Une Sœur dit : J'ai demeuré avec elle un peu de temps, j'ai remarqué qn'elle avait un grand amour pour les pauvres, et aussi que quand je la reprenais de quelque chose, elle le prenait bien, et ne disait rien pour s'excuser.

- Elle était, dit M. Vincent, fort douce et bien silencieuse ; Mademoiselle, voulez-vous nous en dire quelque chose ?

- Mon Père, j'ai connu en elle une grande affection pour sa vocation, ayant surmonté les difficultés que lui donnèrent ses parents, qui se décidèrent avec beaucoup de peine à la laisser venir ; mais elle les quitta courageusement, et quand elle fut reçue, elle était si remplie de joie, qu'elle n'eût pas voulu pour tous les biens du monde quitter la Communauté. Elle n'y a été qu'un an, mais sa ferveur l'a rendue digne de recevoir le salaire, comme les ouvriers qui vinrent à la dernière heure, et qui reçurent autant que ceux qui avaient travaillé toute la journée ; ainsi, je pense que Notre-Seigneur a été aussi content du service que lui a rendu cette bonne fille, que si elle l'avait servi bien des années, parce qu'elle avait effectivement le désir de le servir et honorer toute sa vie, si longue qu'elle eût été. Ma Sœur Marguerite était fort douce, et faisait tout ce qu'on lui disait, ne trouvant jamais à redire ; elle était fort obéissante, aimait beaucoup la Communauté ; ce qu'elle a bien montré, lorsqu'étant malade, la Sœur qui demeurait avec elle, lui dit qu'il fallait aller à la Maison ; et quoiqu'elle fût bien incommodée, elle se leva de suite et témoigna grand plaisir d'y venir.

- Ah ! la bonne fille, dit M. Vincent, que voilà qui est bien d'aimer de venir à la Communauté ! elle a bien montré qu'elle n'aimait que Dieu, puisqu'elle avait un si grand détachement de tout ; elle a quitté sans peine la maison où elle était bien, pour faire la volonté de Dieu. C'est ainsi qu'il faut faire, mes Sœurs, et ne jamais chercher de prétextes, pour vous dispenser de faire ce qui vous est commandé.

- Une autre Sœur dit : Mon Père, j'ai remarqué que ma Sœur Marguerite avait beaucoup de zèle pour apprendre les choses que nous sommes obligées de savoir ; et aussi une grande retenue dans ses paroles : elle n'aurait pas voulu, particulièrement dans le temps du silence, en dire une sans nécessité, ce qui me donnait de la confusion en moi-même de voir sa vertu, et d'en être si éloignée. Elle s'entretenait toujours de quelque chose d'édifiant, particulièrement du bonheur de sa vocation.

- M. Vincent dit : Dieu soit beni à jamais ! que voilà de bonnes pratiques ! - M. Portail, cela ne vous touche-t-il pas d'entendre le récit de si belles vertus ? Nous avons encore à parler de ce **[310]** que l'on a remarqué en notre Sœur Delaître, Qui est-ce qui a demeuré avec elle ?

- Mon Père, repartit Mademoiselle, cette chère Sœur n'est pas sortie de la Maison, elle n'était ici que depuis quatre mois ; on l'exerçait au service des pauvres de Saint-Laurent.

- Eh bien ! Mademoiselle, qu'avez-vous remarqué en elle ?

- J'ai remarqué une grande douceur, beaucoup de soin des malades, néanmoins sans empressement ni inquiétude ; elle était active et laborieuse, et ne se faisait pas valoir pour le travail qu'elle faisait ; elle avait grande disposition au bien, et le désir de se perfectionner, grand support

pour les Sœurs, très-obéissante à ses Supérieurs ; et durant sa dernière maladie elle a souffert avec beaucoup de patience ; tout son regret était de n'avoir pas long-temps servi les pauvres.

- M. Vincent répliqua : Oh ! la bonne fille, quoique jeune dans la Compagnie, elle était ancienne dans la vertu : en ce peu de temps qu'elle y a duré, elle a accompli ce quon pourrait faire en six et même dix et douze ans. Oh ! mes Sœurs, quel bonheur d'être parmi ces plantes qui portent de tels fruits ! mais aussi quelle confusion de se voir dans la vanité d'esprit, dans le désir de se satisfaire ! S'il y en avait quelqu'une d'entre vous qui désirât d'être vue, d'être connue et qui cherchât à être remarquée ; s'il s'en trouvait, dis-je, quelqu'une, il faut s'humilier devant Dieu, et dire : Oh ! mon Dieu ! que dirai-je, que ferai-je, que répondrai-je au jour du jugement, quand il me sera reproché d'avoir vécu avec les épouses de Jésus-Christ, avec des filles remplies de vertu, et de n'avoir pas suivi leurs exemples ! Oh ! s'il y en avait qui recherchassent l'estime des créatures, qui voulussent être applaudies, oh ! quel malheur ! il n'en faudrait pas davantage pour attirer la malédiction de Dieu sur toute la Compagnie. Oh ! je veux croire que vous êtes toutes dans la disposition d'être à Dieu tout de bon ; ne me promettez-vous pas, mes Filles, de vous résoudre à travailler à votre perfection, à n'avoir plus aucune bonne opinion de vous-mêmes, car sitôt qu'une personne a bonne opinion d'elle-même, elle s'éloigne de Dieu. Résolvez-vous donc, mes Filles, de renoncer à votre volonté pour ne plus vouloir que l'accomplissement de la sainte volonté de Dieu. Toutes les Sœurs répondirent : Oui, mon père, c'est tout notre désir.

C'est ce que j'espère, répliqua M. Vincent, moyennant la grâce de Dieu ; et de sa part, je prononcerai les paroles de la bénédiction, le priant qu'en même temps que je les dirai, il remplisse nos cœurs, et à vous et à moi, du désir d'acquérir les vertus dont nous avons entendu le récit.

Benedictio Doinini, etc. **[311]**

4. CONFÉRENCE DU 27 AVRIL 1659,

TENUE PAR M. VINCENT,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUEES EN NOTRE SŒUR BARBE ENGIBOU,

DÊCÉDÉE LE 27 DÉCEMBRE 1658, A L'HOTEL-DIEU DE CHATEAUDUN, OU ELLE SERVAIT LES MALADES.

Elle fut reçue en la Compagnie par Mlle Legris, notre très-honorée Mère, le premier jour de juillet 1654. Son père, Mathurin Engibou, et sa mère, Perrine Blanne, étaient habitants de la paroisse de Saint-Pierre de Séreville, diocèse de Chartres, où elle fut baptisée le 6 de juillet 1605. Elle fit les premiers vœux avec Mademoiselle, et avec les trois premières Sœurs qui en firent en la Compagnie, le 25 mars 1642.

Mes Sœurs, dit M. Vincent, le sujet de cet entretien est de notre chère Sœur Barbe Engibou, de laquelle Dieu a disposé. On le réduira en trois points à l'ordinaire.

Commençons par le premier point. Ma Sœur, pour quelles raisons est-il à propos de parler de nos Sœurs dont Dieu a disposé ?

- Mon Père, entre plusieurs raisons que j'ai vues, celles-ci me paraissent d'importance : la première, qu'en rapportant les vertus de notre Sœur, ce sera honorer Dieu en elle ; la seconde, pour nous servir d'encouragement à la pratique de ces vertus.

- Dieu vous bénisse, ma Fille ! Dieu soit béni ! mes chères Sœurs, notre Sœur dit que la première raison qui doit nous porter à continuer cette bonne coutume, est parce que Dieu sera glorifié par le rapport des vertus des Filles de la Charité, parce que c'est l'œuvre de Dieu en elles ; et avoir mémoire des vertus qu'elles ont eues, c'est honorer l'auteur de ces mêmes vertus : et ainsi on a raison, quand on voit un beau tableau, d'honorer et d'estimer le peintre qui l'a fait. Or, comme tout le monde qui voit ce beau tableau ne donne pas la louange au tableau, mais au peintre, qui en est l'ouvrier, ainsi, mes Filles, en voyant les vertus de nos Sœurs, nous en donnerons toute la gloire à Dieu, parce que ce ne sont pas tant leurs vertus, que les vertus de Dieu en elles.

La deuxième raison qu'on a dite, c'est que les Sœurs ont là un grand sujet d'encouragement. Oui, parce qu'elles peuvent dire : Si ma Sœur Barbe, avec l'aide de Dieu, s'est rendue si vertueuse, et a persévéré jusqu'à la mort dans la pratique de telles et telles vertus, ne puis-je pas faire de même avec la grâce de Dieu ? Elle s'est surmontée dans les difficultés qu'elle a pu avoir : eh ! mon Dieu, ne puis-je pas le faire, puisqu'elle l'a fait ? Oui, je le peux comme elle, si je le veux ; et moyennant la grâce de Dieu, sortir de mes misères, de ma lâcheté, de mes vices et imperfections. Pourquoi ne le pourrais-je pas, puisqu'elle l'a pu ? Si Dieu lui a fait cette grâce, j'espère qu'il me la fera ; allons, courage.

Voilà donc, mes chères Sœurs, comme chacune peut profiter de cet entretien, et vous, et moi, et tous ceux qui sont ici ; quand il y aurait encore cent personnes, toutes auraient assez de quoi faire leur profit.

- Sa Charité interrogeant une autre, dit : Et vous, ma Sœur, avez-vous quelques autres raisons qui fassent voir l'obligation que les Sœurs de la Charité ont de conserver cette sainte coutume, laquelle il faut toujours garder ; car, voyez-vous, tant que la Charité sera Charité, il faut s'entretenir des vertus de nos Sœurs après leur mort.

- Mon Père, j'ai pensé la même chose que ma Sœur vient de dire. **[312]**

- Or sus, Dieu soit béni, en voilà bien assez. Qu'avons-nous à chercher davantage de raisons pour faire cela, puisque nous savons que Dieu en sera glorifié, et que nous-mêmes en serons édifiés ? Dieu donnera un nouveau désir à chacune de pratiquer la vertu ; car, si je ne me trompe, vous direz, entendant le récit de ce que notre Sœur a fait : Voilà qui est beau ! Ah ! pourquoi ne fais-je pas ainsi ? Quoi ! voilà une personne qui a vécu si long-temps dans une Compagnie où j'ai le bonheur d'être, et ma vie est toute contraire à la sienne ! Oh ! je veux me corriger. Mes Sœurs, chacune se dira cela, ou s'il y en a qui ne se soient point touchées du désir de profiter de ce que l'on dit, il faut dire que ce ne sont pas des Filles de la Charité ; et que si elles en ont la robe, elles n'en ont pas l'esprit. Il faut donc vous donner à Dieu pour profiter de cet entretien, et moi avec vous, ce que vous pourrez faire de cette sorte : Si jusqu'à présent j'ai été si désobéissante à la Sœur Servante, si fâcheuse aux Supérieurs et à la Supérieure, je veux, moyennant la grâce de Dieu, me rendre plus docile et plus soumise, non-seulement à ma Supérieure, mais à toutes celles de la Maison, et je serais bien malheureuse si je ne le faisais pas, puisqu'une autre l'a bien fait. Voilà, mes chères Sœurs, ce qui est du premier point.

Ma Sœur Anne Wallin dit avoir demeuré avec la défunte à Saint-Denis. Eh bien ! ma Fille, qu'avez-vous remarqué ?

Mon Père, une grande exactitude à bien observer ses Règles ; elle n'avait point de respect humain, lorsqu'elle savait ce qu'elle était obligée de faire, et ne craignait point de refuser l'entrée de notre chambre aux hommes, même aux Prêtres.

- Voilà donc deux choses que vous avez remarquées : la première, l'exactitude à ses Règles, et la seconde, qu'elle n'avait point de respect humain. Mes Filles, je vous l'ai déjà dit autrefois, il est impossible qu'une Fille de la Charité qui n'est pas exacte à ses Règles, puisse être bien heureuse. La seconde chose que nous avons à remarquer, c'est d'être exactes à garder cette Règle qui défend de laisser entrer les hommes en vos chambres ; il n'est pas permis que les Sœurs de la Charité laissent entrer les hommes chez elles, et vous devez être exactes à garder et à faire garder cela, non pas

même les Prêtres, si ce n'est quand la nécessité y oblige ; comme quand vous êtes malades. Hors cela, il n'est pas à propos, parce que, n'étant pas cloîtrées comme les Religieuses, vos chambres sont vos cloîtres ; et comme il n'est pas loisible d'entrer dans un cloître, à qui que ce soit, sans permission, ainsi il n'est pas expédient qu'on entre dans vos chambres ; quand ce serait moi-même, vous avez droit de me le refuser. Donnez-vous à Dieu pour être exactes à cela ; car, voyez-vous, c est de grande importance ; et parce que quelques-unes n'ont pas fait comme ma Sœur Barbe, il en est arrivé un grand mal, elles se sont laissé aller à recevoir des Prêtres chez elles ; et encore qu'il n'y eût point précisément de mal, cela n'a pas laissé de diminuer la bonne odeur où elles étaient, et Dieu sait le scandale que cela a fait dans le lieu où il est arrivé, et si vous n'y prenez garde, et que vous ne teniez pas ferme à ce que je viens de dire, ce sera par cette porte-là que le démon perdra votre Compagnie, et ce qui pourrait empêcher qu'elle fût en bonne odeur, comme elle l'a été jusqu'à présent. Qui a fait et fait encore que les Filles de la Charité sont demandées en tant de lieux ? qui est-ce qui doute que ce ne soit la fidélité que l'on remarque pour l'observance des Règles ? Mais sitôt que l'on verra du relâchement, non-seulement on ne vous appellera plus à de nouveaux établissements, mais on vous ôtera ceux que Dieu vous avait donné la grâce de faire. Or sus, mes chères Sœurs, donnez-vous à Dieu ; quant à moi, je m'y donne dès maintenant, M. Portail s'y donnera aussi, et Mlle Legras, pour faire résolution de faire notre possible pour faire observer cette Règle-là, de ne jamais laisser entrer d'hommes dans vos chambres, ni même les Prêtres. Ah ! Sauveur ! faites-nous la grâce d'entendre de quelle importance est ce point ! Quoi ! mes Sœurs, si les Dames de la Charité, à qui l'on dira que vous êtes exactes à cette Règle de ne point laisser en **[313]** trer d'hoinines en vos chambres, viennent à savoir le contraire de quelques-unes, elles diront : Les nôtres ne le font pas, et dès-là, jugeront de ces Filles qui permettent l'entrée de leurs chambres à leur confesseur, qu'il faut qu'il y ait là quelque chose qui n'est pas bien. Donnez-vous donc à Dieu pour faire comme notre Sœur Barbe ; je m'assure que cette âme bienheureuse vous offre de bon cœur à Dieu, et prie sa divine bonté, pour qu'elle fasse la grâce à toute la Compagnie de faire ainsi qu'elle a fait, parce qu'elle voit mieux que jamais la nécessité qu'ont toutes les Filles de la Charité, de bien observer leurs Règles.

- Une Sœur dit avoir remarqué que la défunte n'avait point de respect humain. M. Vincent répliqua : Voilà qui est beau, elle ne faisait rien par respect humain ! Cela est vrai, mes Sœurs, et il m'a paru, en ce que je n'ai jamais vu que notre Sœur Barbe ait fait quelque chose contre ce que doit faire une vraie Fille de la Charité : je vous en pourrais citer plusieurs exemples ; mais c'est assez de dire que quand il s'agissait de l'honneur de Dieu, ou de faire quelque chose contre ses Règles, elle rompait avec qui que ce fût, et n'avait point de respect humain.

- Une autre Sœur dit : Mon Père, elle avait encore une industrie admirable et fort particulière pour l'instruction de la jeunesse, et pour attirer les grandes filles au Catéchisme, où il en venait en quantité, et faisait beaucoup de fruit dans Saint-Denis par ce moyen.

- Sœur Jeanne Luce dit : Mon Père, j'ai demeuré aux galériens avec ma Sœur Barbe ; elle avait une grande patience à supporter les peines qui s'y rencontrent, à cause de la mauvaise humeur de ces gens-là ; car, quoiqu'ils fussent animés quelquefois contre elle, jusqu'à lui jeter le bouillon et la viande par terre, lui disant ce que l'impatience leur suggérait, elle souffrait cela sans rien dire, et elle le ramassait doucement, leur témoignant aussi bon visage, comme s'ils ne lui eussent rien fait ni dit.

- Oh ! la bonne chose de leur témoigner aussi bon visa-ge comme auparavant !

- Mon Père, non-seulement cela, mais elle a empêché cinq ou six fois les gardes de les frapper.

- Or sus, mes Sœurs, s'il y en a ici quelques-unes qui aient demeuré aux galériens, et qui aient voulu tenir tête à ces pauvres gens, leur rendant mal pour mal, et injures pour injures, affligez-vous, voyant qu'une de vos Sœurs, qui portait même habit que vous, ne disait mot lorsqu'ils lui jetaient la viande qu'elle leur portait, et si on les voulait frapper, ne le pouvait souffrir ! Oh ! quel sujet

d'affliction pour celles qui ont agi tout antrement, qui ont voulu répondre aux paroles de ces pauvres forcats ou aux gardes !

Mes Sœurs, comme tant que vous êtes ici, vous pouvez être employées à servir ces pauvres gens, apprenez de notre Sœur la manière dont vous vous devez comporter, non-seulement aux galériens, mais partout ailleurs ; apprenez de notre Sœur comme il faut supporter les pauvres avec patience. Notre-Seigneur, lorsqu'on le chargeait d'injures, ne répondait point ; car il est dit de lui, qu'il a été mené comme un doux agneau à la boucherie, sans ouvrir la bouche pour se plaindre ; apprenez donc de lui à ne jamais répartir aux injures ; si vous faites autrement, vous aigrirez les pauvres contre vous, et leur donnerez sujet d'offenser Dieu davantage.

-La même Sœur dit : Mon Père, j'ai aussi remarqué son exactitude à ne point laisser entrer des hommes dans nos chambres.

- Dieu vous bénisse, ma Fille ; ainsi vous devez éviter telles rencontres, autant qu'il est possible. Mais, direz-vous, c'est une personne de condition ? n'importe, vous ne refuserez jamais l'entrée de vos chambres aux hommes, que cela ne porte dans leur esprit un certain respect pour la Compagnie ; et que peuvent-ils dire, sinon : Voilà de vraies Religieuses ?

- La même Sœur dit : Mon Père, elle avait un grand support et charité pour ses Sœurs. -Voilà qui est beau ! M. Portail, ne vous semblet-il pas que cela nous fait voir que cette âme est comme un arbre, et que ce que l'on dit est autant de fruits de cet arbre ? Ne vous excusez point, mes Sœurs, de ce que vous ne pouvez pas sup **[314]** porter votre prochain, puisqu'elle l'a fait, et vous devez vous donner à Dieu pour vous supporter l'une l'autre, quelque part que vous soyez ; car nous sommes tous pleins de défauts, de sorte que nous n'avons pas seulement à souffrir l'humeur des autres, mais nous avons peine, à nous supporter nous-mêmes, parce que nous sommes continuellement agités : c'est comme une meule continuellement agités : c'est comme une meule qui n'est jamais ou fort peu en repos et même état.

- Enfin, mon Père, je n'ai remarqué que vertus pendant que j'ai été avec elle : quand je ne cesserais de dire jusqu'au soir, ce ne serait pas fait.

-Ah ! Sauveur, que voilà qui est beau ! il est dit dans les Saintes Ecritures, que quand bien tous les livres qui sont au monde seraient pleins de ce que Notre-Seigneur a dit et fait, tout ne serait pas écrit ; et notre Sœur dit de ma Sœur Barbe, qu'elle n'aurait pas tout dit ce qu'elle en a remarqué, quand elle ne cesserait de parler jusqu'au soir ! Quelle confusion d'être Sœur d'une telle Sœur, et de ne pas faire comme elle a fait ! d'être d'une Compagnie où il se trouve des âmes si vertueuses, et n'avoir point de ces vertus ! or sus, mes chères Sœurs, que cela nous serve, et quand il arrivera que, par la suggestion de l'esprit malin, vous trouverez quelque chose de difficile, dites : Ma Sœur Barbe a fait cela, pourquoi ne le ferais-je pas ?

Qui est-ce qui a encore demeuré avec elle ?

- Sœur Marie Jolly dit : Mon Père, j'ai été dès le commencement de l'établissement de la Compagnie, et ce que j'ai pu remarquer, ç'a été qu'elle fuyait les hommes, et était fort gaie avec ses Sœurs.

Cela est vrai, elle était d'humeur assez gaie, ce qui n'empêchait pas qu'elle ne sût bien se retenir quand il fallait ; mais elle était d'un agréable entretien. Mes Sœurs, je ne vous puis assez recommander la pratique de notre chère Sœur ; quelle excuse aurez-vous à donner pour laisser entrer les hommes chez vous ? Donnez-vous à Dieu pour empêcher cela, et veillez les unes sur les autres, ne permettez pas que vos Sœurs le fassent. 0 Sauveur ! souffrir sa Sœur s'entretenir avec des hommes dans sa chambre ! Voyez-vous, gardez vos-chambres fermées comme les Religieuses leur cloître ; et si vous apprenez que quelques-unes ne soient pas fidèles à cela, avertissez-en M. Portail, moi ou Mlle Legras, et entretenez-vous les unes avec les antres de la beauté de cette vertu.

-Sœur Marie Poullet dit : Mon Père, j'ai eu le bonheur de demeurer avec ma Sœur Barbe, et j'ai remarqué qu'elle avait une grande charité pour ses Sœurs, en ce qu'une voulant quitter sa

vocation, elle fit tout son possible pour l'en empêcher, jusqu'à se jeter à genoux devant elle pour la prier de ne point faire cela. Elle m'a dit beaucoup de choses pour mon bien, quoique à ma confusion j'en aie bien mal fait mon profit. Secondement, elle avait grand zèle pour le service des pauvres, et un soin tout particulier pour l'instruction des enfants. Elle avait aussi beaucoup d'adresse pour attirer les dames à faire la charité aux pauvres. Pour l'observance de ses Règles, elle y était fort exacte : quand nous fûmes à Châlons, encore que nous eussions peu de temps, elle ne laissait pas de nous faire faire la répétition de l'oraison l'une après l'autre, la faisant aussi ellemême.

- Voilà qui est bien, mes Sœurs. Fûtes-vous à Sainte-Menehould quand le siége y fut ?

- Oui, mon Père, quelques-unes y furent, mais on apportait les blessés à l'Hôtel-Dieu de Châlons. - Dieu soit béni !

- Une autre Sœur dit : Mon Père, j'ai été avec elle à Saint-Denis, où elle a fait de grands fruits par le moyen de ses instructions ; elle attirait toutes les filles, même les femmes qui venaient à l'Hôtel-Dieu pour entendre, tantôt le catéchisme, et quelqu'autre fois la lecture de la Vie des Saints. Il y en eut une fois jusqu'à soixante, et elle leur faisait quelquefois faire l'oraison après l'instruction.

Il arriva un jour, qu'elle dit quelque chose à une Sœur, qui s'en fâcha ; elle, s'étant couchée sans lui demander pardon, se leva de son lit pour le faire, afin de l'adoucir. A la première guerre de Paris, l'Hôpital étant pauvre, on avait déjà fait démonter les lits ; mais elle fit tant, qu'il lui **[315]** fut permis de venir ici ; et par votre permission, mon Père, elle fit en sorte que l'on quêtât suffisamment pour les rétablir. Enfin, elle a retiré quantité d'âmes du chemin de perdition, et il y en a qui la regrettent encore, quoiqu'il y ait plus de neuf ans qu'elle en est dehors.

Elle portait tant de respect à ses Supérieurs, qu'elle se mettait à genoux pour lire les lettres qu'elle recevait de leur part.

- 0 mes Sœurs, voilà un beau tableau devant vos yeux ! Mademoiselle, vous plait-il nous dire ce que vous avez remarqué ?

- Mon Père, je reconnais que tout ce que nos Sœurs ont dit est véritable. Elle avait de l'amour pour toutes les choses qui regardent les Règles, grande affection pour l'instruction de la jeunesse, et inspirait ce zèle partout où elle était. Sitôt qu'elle connut ses Règles, elle n'eût pas voulu rien omettre, ni rien innover de ce qui lui était ordonné. Partout où elle a été, aux Enfans-Trouvés, auxquels elle a fait la visite plusieurs fois, je ne l'ai jamais vue répugner à rien ; quand on a su sa mort, on a écrit ses vertus de tous les endroits où elle a été. Quand elle m'écrivait, elle se soussignait : l'*0rgueilIeuse,* par le désir qu'elle avait d'avoir l'humilité, à quoi elle a travaillé sans se lasser. Elle avait grand support pour les Sœurs avec qui elle était ; une de celles qui étaient avec elle à Châteaudun lui ayant donné sujet d'exercice, en eut regret, et lui en demanda pardon, la voyant malade de la maladie dont elle mourut ; elle lui dit : Ma Sœur, ne fallait-il pas faire ainsi ? comme si elle eût voulu dire, que c'est par le support qu'on gagne ceux qui se laissent emporter à quelque chose contre ce qu'ils doivent. Nos Sœurs qui ont demeuré avec elle en ses derniers jours me mandent qu'elles y ont tant remarqué de vertus, que huit mains de papier ne suffiraient pas pour les écrire. Je ne l'ai jamais vue se détourner de ses résolutions ; elle aimait fort tendrement la Compagnie, et avait grande douleur quand elle savait quelque chose qui n'était pas bien.

Mon Père, il est venu une femme de Châteaudun qui a assisté à sa mort, et qui nous a dit, entre autres choses, que, si elle ne l'avait point vu trépasser, elle l'eût méconnue tant elle était belle après sa mort ; jusque-là que le monde disait qu'on l'avait fardée.

- Or sus, or sus, mes Sœurs, quel beau tableau ! Que nous sommes heureux d'avoir conversé avec une Sœur qui a été dans la pratique de telles vertus ! Mes Sœurs, Dieu a voulu nous présenter ce modèle, afin de nous donner confiance d'arriver avec sa grâce à la pratique de ces vertus. Que celles donc qui sont pusillanimes, s'encouragent et disent à Dieu : Si jusqu'aujourd'hui je n'ai pas fait telles œuvres ; si jusqu'à maintenant j'ai manqué de forces pour accomplir telles choses, je promets à Dieu d'être plus fidèle à garder les Règles qu'elle a si bien observées.

Rendons grâces à Dieu de ce qu'il a mis des Sœurs si vertueuses dans la Compagnie, rendons-lui grâces de l'usage que notre Sœur a fait de la grâce de sa vocation ; prions-le qu'il appelle en cette Compagnie des âmes qui lui soient fidèles comme celle-là ; travaillons, de notre côté, à l'imiter, proposons-nous de travailler à la pratique des vertus de cette servante de Dieu, de cette vraie Fille de la Charité, qui veut dire Fille de Dieu.

- Une Sœur demanda permission de parler et dit : Mon Père, étant avec ma Sœur à Saint-Jacques-de-l'Hôpital, un prêtre lui demanda s'il ne pourrait pas aller la voir quelquefois ; elle fit réponse : qu'à Dieu ne plaise qu'elle fit une si grande faute contre nos Règles ; et comme il lui demandait la raison de ce refus, puisque nous n'étions pas Religieuses ; elle lui dit : Monsieur nous ne sommes pas Religieuses, mais nous ne laissons pas entrer les hommes chez nous, car nos chambres sont nos cloîtres. Elle a servi beaucoup à une Sœur qui est morte à la Compagnie, dans les tentations qu'elle avait contre sa vocation. Elle avait grande affection pour les enfants, et disait qu'elle regardait en eux le petit Jésus, ne plaignant point sa peine pour eux, jusqu'à les tenir la nuit entre ses bras, faute de berceau.

Sœur Vincente dit : Mon Père, après Dieu, c'est à elle à qui j'ai obligation d'être venue à la Com **[316]** pagnie, parce que ce fut par son moyen que j'en eus connaissance, ayant eu la bonté d'écrire pour moi. Elle était aussi fort sobre en son manger.

Mademoiselle dit : Mon Père, elle a été comme cela toute sa vie : quelque occasion qu'elle ait eue de vivre autrement que l'ordinaire de la Compagnie, elle se contentait dun peu de viande fort grossière.

Ma Sœur Marie Poulet dit : Mon Père, faisant voyage avec elle, elle ne voulut jamais se mettre à table avec une grande dame, quoiqu'elle lui fit beaucoup d'instance pour cela ; nous nous retirâmes dans un coin pour prendre notre repas, disant que nous étions pauvres, et qu'il nous fallait traiter en pauvres.

- O mes Sœurs, que voilà un grand exemple aux Filles de la Charité, de ne pas vouloir aller de pair avec les dames, encore qu'elles leur témoignent de l'affection ! Voyez-vous, c'est une prédication muette que Dieu vous fait ainsi qu'il nous fallait traiter en pauvres.

- O mes Sœurs, que voilà un grand exemple aux Filles de la Charité, de ne pas vouloir aller de pair avec des dames, encore qu'elles leur témoignent de l'affection ! Voyez-vous, c'est une prédication muette que Dieu vous fait ainsi qu'à moi.

- Une Sœur demanda pardon, et l'assistance des prières de la Compagnie pour mettre en pratique ce qui a été dit, à laquelle sa Charité dit : J'en prie Dieu, ma Fille, qu'il vous fasse cette grâce, et à nous tous ; j'en prie sa divine bonté, et qu'il ait agréable l'acte de pénitence que vous venez de faire à sa gloire.

- Deux Sœurs étant venues de Châteaudun, où est morte notre Sueur Barbe Engibou, M. Vincent voulut savoir les vertus qu'elles avaient remarquées en elle, et commençant à en interroger une, il dit : Or sus, ma Sœur, notre Sœur Barbe était-elle bien exacte à l'observance des Règles ?

- Oui, mon Père, je n'ai point remarqué qu'elle ait jamais manqué à ses Règles.

- O Sauveur ! ô Sauveur ! ce Pape avait bien raison qui disait qu'il ne voulait point d'autres preuves pour déclarer un Religieux saint, sinon qu'on lui dît qu'il avait été exact à observer ses Règles.

- Mon Père, toute mal qu'elle était, elle ne laissait pas de se lever à quatre heures, et quelquefois ne pouvant entendre l'horloge, elle se levait plus tôt, et puis elle nous en demandait pardon. Elle avait une si grande charité pour ses Sœurs, qu'elle était soigneuse que nous ne manquions point à l'observance de nos Règles ; ellemême nous cherchait pour entendre la lecture de deux heures, et pour faire ensemble l'Acte d'Adoration à trois heures. Elle a bien travaillé à faire des réglements pour séparer les hommes d'avec les femmes malades, et même pour empêcher les prêtres d'entrer parmi nous, et n'avait aucun respect humain pour cela. Une fois qu'un bourgeois du

lieu voulut entrer, elle l'empêcha courageusement : d'abord l'on trouva cela étrange et on en fit quelques bruits, rnais après on loua et approuva sa vertu.

- O mes Sœurs, que vous semble de cela ? C'était une de vos Sœurs qui a eu un tel courage, et pourquoi ne l'auriez-vous pas ?

- Mon Père, toute la ville a tellement reconnu sa vertu, qu'après sa mort, l'on disait : que s'il n'eût tenu qu'à de l'argent, on l'aurait rachetée. Pendant sa dernière maladie elle était entièrement résignée à la volonté de Dieu, et nous recommandait fort de vivre en grande union, et dit qu'elle demanderait cette grâce à Dieu pour toute la Compagnie, elle nous encourageait à ne nous point épargner au travail pour le service des pauvres, et qu'il ne fallait point craindre les infirmités ; elle disait : Il y a vingt ans que je suis en la Compagnie, Dieu merci, je n'ai point d'incomniodités ; travaillez, mes Sœurs, ayez bon courage et ne craignez point. Avant que de mourir, elle fit venir les pauvres petits enfants de l'Hôpital, pour leur remontrer leur devoir et les exhorter à bien vivre.

- Ma Sœur, dites-nous comment elle se comportait envers les malades ?

- Mon Père, elle avait un grand soin de les assister elle-même à la mort, leur faisant gagner les Indulgences sur quelque médaille ou croix ; et elle prit tant de soin d'un homme, qu'elle fut cause de sa conversion.

Elle avait un si grand amour pour le sain sacrement de l'autel, que ne le pouvant recevoir, elle se le fit apporter pour l'adorer, ce qu'elle fit avec une si grande dévotion et témoi **[317]** gnage de joie, que cela se voyait sur son visage.

- 0 mes Sœurs, quelle joie devez-vous avoir de voir une Fille d'entre vous, avoir laissé un si grand exemple d'exactitude à l'observance de ses Règles ! Quel sujet de louer Dieu, mes Sœurs ! Oh ! elle est maintenant au Ciel, et Dieu lui fait voir cela que l'on vient de dire, et lui augmente sa gloire.

Et puis, s'adressant à l'autre, il lui dit : Et vous, ma Sœur, qu'en avez-vous remarqué ?

- Mon Père, d'abord qu'elle fut arrivée, elle fit un grand retranchement, ainsi qu'a dit ma Sœur, pour empêcher la trop grande fréquentation du monde parmi nous, ce que le peuple n'approuva pas et en murmura d'abord ; mais peu après le trouva fort bon. Elle était si exacte aux Règles, qu'elle n'eût pas voulu manquer à quoi que ce fût ; quand les heures des exercices venaient, et qu'il y avait quelqu'un de dehors, elle disait : Madame, trouvez bon que nous vous quittions, et s'en allait. Elle avait soin de conserver l'union entre ses Sœurs ; un jour, je lui avais donné sujet de mécontentement assez grand, elle me souffrit avec une grande charité.

- Or sus, mes Sœurs, courage ! il n'y a nulle d'entre vous qui n'ait sujet d'espérer la même grâce ; elle était de chair et d'os comme nous. Animons-nous d'une espérance parfaite, et disons : Eh bien ! si jusqu'à maintenant je n'ai pas été fidèle à mes Règles, et me suis laissé aller au respect humain, n'ayant pas suivi l'exemple de ma Sœur, ô mon Sauveur, j'espère que vous me ferez la grâce de l'imiter, et de veiller plus soigneusement sur mes actions ; et si, par malheur, je me suis laissé aller à quelques lâchetés, je me donnerai une pénitence. Que ceci, mes Sœurs, nous serve pour nous animer à une sainte confiance que Dieu ne nous refusera pas les grâces qu'il a données à notre Sœur ; et comme nous ne le pouvons pas de nous-mêmes, demandons-le souvent à Dieu. 0 mes Sœurs, que cela serait beau, si toute la Compagnie était composée de Filles comme cela ! 0 Sauveur, béni soyez-vous des grâces que vous avez faites à notre chère Sœur ; lui donnant une si grande fermeté pour l'observance de ses Règles, et une si grande charité pour ses Sœurs.

- La Sœur reprenant son discours, dit : Mon Père, après sa mort tout le monde vint en foule le long de la journée pour lui jeter de l'eau bénite ; elle était si belle, que quelques personnes me demandèrent si on l'avait fardée. A l'enterrement, tous les Messieurs et Commissaires y assistèrent avec une très-grande affluence de peuple, même on lui faisait toucher des chapelets.

- Quoi ! ma Sœur, on lui faisait toucher des chapelets ?

- Oui, mon Père.

- Or sus, mes Sœurs, rendons grâces à Dieu de ce qu'il lui a plu ainsi consoler la Compagnie par le récit de telles choses ! Prions-le de nous donner la grâce de l'imiter en sa ferveur et en la souffrance des injures ; prions Notre-Seigneur qu'il nous prête la main, et nous donne la force de surmonter toutes les difficultés qui nous pourraient empêcher de l'imiter, et qu'il nous fasse la grâce d'être éloignées de tout respect humain, afin que nous n'ayons pas le malheur, après avoir vu un si grand exemple, de n'en avoir pas profité. Je prie Notre-Seigneur qu'il ne nous soit point fait ce reproche ; c'est ce que je lui demande de tout mon cœur ; et de sa part, je prononcerai sur vous les paroles de la bénédiction.

Benedictio Domini.

[318]

5. CONFERENCE DU 10 FÉVRIER 1669,

FAITE PAR M. GICQUET, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOTRE SŒUR CABRIELLE CABARET,

Elle fut reçue en la Compagnie des Filles de la Charité le 7 octobre 1651. Elle était fille légitime de Bernard Cabaret, vivant, seigneur de Gionge et de Fortel, et de dame Anne de Launay, qui était fille du seigneur de Villers-au-Bois. Elle fut baptisée à leur paroisse, nommée Saint-Fargeux, près la ville de Montmirail, diocèse de Soissons, en Champagne, environ l'an 1634. Elle mourut au service des pauvres malades de Saint-Germain-en-Laye, le 5 février 1669.

M. GICQUET commença en cette sorte : Mes chères Sœurs, le sujet de notre entretien est un sujet de joie, encore qu'il soit triste pour la nature. C'est de la mort de notre Sœur Gabrielle ; je ferai le premier point, sur lequel je n'interrogerai personne. Entre les raisons qui obligent la Compagnie à s'entretenir des vertus des Sœurs défuntes, l'encouragement que chaque particulière en retirera pour son affermissement dans sa vocation, est une des principales ; car le diable se sert bien souvent de l'incertitude de la persévérance pour nous inquiéter ; or, on connaît par ces entretiens, qu'il n'est pas impossible, avec la grâce de Dieu, de persévérer dans notre vocation, puisque nous voyons des Filles y avoir persévéré jusqu'à la mort. Et quand il n'y aurait point d'autres raisons pour nous entretenir des défuntes, que la persévérance en la vocation, puisqu'il ne faut que cela pour être sainte, ne serait-ce point assez pour nous y obliger ?

Passons au second point, qui est des vertus qu'on a remarquées.

Ma Sœur, vous plaît-il nous dire ce que vous avez remarqué en notre chère Sœur Gabrielle ?

- Mon Père, ce que j'ai remarqué, est une grande charité pour les pauvres, car, lorsqu'elle en trouvait dans la misère et qu'elle ne pouvait les souhager comme elle eût désiré, elle s'en prenait à ses yeux, pleurant de compassion. Elle avait beaucoup de support pour ses Sœurs, et ma résolution a été de l'imiter en sa grande charité.

Une autre Sœur dit : J'ai remarqué sa fidélité à l'observance des Règles dès les premières années après son entrée, car elle servait d'exemple aux autres en cela, quoiqu'elle fût fort jeune pour lors. J'ai aussi remarqué, sa simplicité et grande charité pour les pauvres qui la chérissaient et aimaient beaucoup, la tenant pour une sainte. Elle n'avait point de plus grand contentement que lorsqu'on l'envoyait leur porter des remèdes.

Pendant les grandes eaux qui rendaient le passage dangereux au quartier où elle demeurait, elle dit à celles qui se mettaient en peine de savoir comment elles feraient, qu'il ne fallait pas laisser d'aller servir les pauvres, et qu'elle s'estimerait heureuse si elle mourait en leur rendant service ; elle ne se souciait point de son corps, sinon pour le mortifier. Elle me dit un jour, comme nous boulangions le pain pour la Communauté, qu'il ne fallait pas épargner sa chair qui devait un jour pourrir. Je souhaiterais bien l'imiter en la pratique de l'observance des Règles.

Une autre Sœur dit : J'ai remarqué en ma Sœur Gabrielle, qu'elle avait une prompte obéissance ; l'amour de la sainte pauvreté, portant volontiers de vieilles hardes ; un esprit prompt à se départir de son propre jugement dans les occa **[319]** sions, et une grande mortification presque en toutes choses.

Une autre Sœur dit : Mon Père, ce que j'ai plus remarqué et qui m'a le plus édifiée, c'est qu'encore qu'elle fût de qualité, elle s'employait indifféremment à toutes sortes de travaux, quelque humiliants et rudes qu'ils fussent ; elle avait aussi grand respect et obéissance pour ses Supérieurs, et une si grande douceur, qu'encore qu'elle fût obligée quelquefois de refuser ce qu'on lui demandait, elle ne laissait point de consoler par ses paroles ; c'est ce que j'ai remarqué de tout temps en elle, et on peut dire que c'est une Fille qui a bien commencé et bien fini.

- Que voudriez-vous pratiquer de tout cela, ma Sœur, dit M. Gicquet ?

- Mon Père, ce que je désire est que Dieu, par sa bonté, me remplisse de l'esprit des Filles de la Charité dont elle était animée.

Mon Père, dit une autre Sœur, j'ai eu le bonheur de servir la défunte dans une maladie qu'elle eut à Saint-Denis, pendant laquelle je lui ai remarqué une grande patience et soumission à prendre tous les remèdes qui lui étaient ordonnés, et un extrême désir de bien travailler si Dieu lui redonnait la santé, ce qu'elle a bien mis en pratique depuis cette maladie ; c'est en cela que je désire l'imiter.

Une autre Sœur dit avoir remarqué son humilité, se confondant beaucoup lorsque quelqu'une pensant l'avoir offensée, lui demandait pardon : elle-même, craignant un jour avoir contristé une Sœur, n'eut point de repos qu'elle ne lui eût demandé pardon, et s'en alla la chercher pour cela. J'ai encore remarqué en elle un grand acte de patience et de support, en ce qu'une Sœur qui lui avait été donnée pour l'aider, ayant répandu une grande cruche d'infusion, elle ne lui dit pas un mot, mais la même Sœur venant à elle, elle lui dit doucement : Ma Sœur, je vais vous en donner une autre. Ma résolution est de tâcher d'imiter son humilité et sa douceur envers nos Sœurs, moyennant la grâce de Dieu.

Une autre Sœur rapporta qu'elle avait remarqué qu'elle prenait pour sa portion le reste de ses Sœurs, et qu'elle avait une grande estime pour sa vocation, disant, dans les rencontres qu'elle avait d'en parler, que les Filles qui quittent leur vocation ne peuvent jamais avoir de contentement.

Ma Sœur la Supérieure étant interrogée, dit : Mon Père, j'ai remarqué en ma Sœur Gabrielle, un grand courage à surmonter les tentations qu'elle eût contre sa vocation dès son entrée à la Communauté ; car, comme elle était fort jeune et d'un naturel fort tendre, elle ne pouvait se résoudre, ce lui semblait-il, à quitter M. son Père et Me sa Mère, ce qui fit qu'elle demeura

longtemps sans prendre l'habit ; mais enfin ayant pris sa résolution, elle demanda et reçut l'habit ; et depuis a toujours travaillé avec beaucoup de ferveur.

Dès ses premières années, elle fut servir les pauvres à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, où, s'étant blessée à la tête, elle en demeura long-temps incommodée ; ce qu'elle souffrit avec beaucoup de patience et de gaité. Partout où elle a demeuré et servi les pauvres, elle a toujours bien édifié, et on l'a regrettée lorsqu'elle en a été retirée, particulièrement à Arras, où elle a été envoyée avant qu'elle fût élue Officière. Si nos Sœurs n'avaient pas remarqué sa charité pour les pauvres, j'aurais quelque chose à dire sur cela, car son amour à les servir était fort tendre. Pour son humilité, il en a paru tant d'actes, qu'il n'est pas possible de les rapporter tous ; elle ne parlait point de son extraction, était prête à obéir et servir toutes ses Sœurs ; elle leur baisait souvent les pieds ; et, si quelqu'une venait à l'offenser ou lui témoigner quelque mécontentement, elle était la première à lui demander pardon. Pour son obéissance à la pratique des Règles, elle était aussi ponctuelle qu'il lui était possible, et comme, en qualité de dépensière, elle avait souvent occasion de quitter les exercices spirituels pour satisfaire aux besoins de nos Sœurs, ce ne lui a pas été une petite peine, parce que voulant faire l'un et l'autre, cela était difficile. J'ai aussi remarqué son amour pour le travail et sa mortification au manger ; car, pour le premier, elle semblait infatigable, et je ne sais lequel était le plus grand, ou l'envie qu'elle avait de se consumer pour Dieu, ou son application au **[320]** service des pauvres, ou son humilité à prendre le plus humiliant. Elle allait elle-même quérir la viande à la boucherie et à la halle, ainsi que les autres choses qu'il fallait acheter pour la Communauté ; elle cuisait le pain pendant son office, et avait soin encore, avec tout cela, de l'apothicairerie et de fournir tous les remèdes qu'on donne aux pauvres à la porte ; enfin, elle faisait de l'ouvrage pour deux filles, et avec tout cela ne mangeait bien souvent que quelques restes de portions des Sœurs.

Dans toutes ses peines, tant du corps que de l'esprit, elle conservait une grande égalité d'humeur et faisait paraître un visage content, même dans sa dernière maladie et jusqu'à la mort. Dieu lui avait donné grâce pour satisfaire et consoler son prochain, voilà ce que je puis dire. Nos Sœurs qui l'ont assistée en sa dernière maladie et à la mort, nous ont écrit qu'elle a souffert avec beaucoup de patience cette fâcheuse maladie, et que lorsqu'elle sentait le plus de mal, elle pensait aux âmes du Purgatoire pour se fortifier : elle a eu la consolation de recevoir tous les Sacrements, elle n'a demeuré qu'environ demi-heure à l'agonie, et est morte entre minuit et une heure, le cinquième du présent mois de février.

- Mes chères Sœurs, dit M. Gicquet, vous voyez que j'ai eu raison de vous dire, dès le commencement, qu'il ne faut qu'être fidèle à se bien acquitter des obligations de sa vocation jusqu'à la fin pour mourir heureusement, puisque vous voyez ce que cette bonne Fille a fait en dix-sept ou dix-huit ans. On a fort bien dit qu'elle était d'un naturel tendre, ce qui lui fit trouver fort rude la séparation de sa mère ; mais, comme Mademoiselle connaissait la noblesse de sa famille, elle compatissait à la petite tendresse de cette Fille, qu'elle eut la bonté de souffrir un an et plus dans ses regrets ; après quoi elle s'avisa de se servir d'un moyen pour voir si en effet elle voulait retourner chez M. son Père, qui fut de lui faire dire qu'elle la voulait renvoyer : cette pauvre entant voyant cela, demanda l'habit et promit de se donner à Dieu et au service des pauvres, tout de bon. Voyez, je vous prie, la grâce de sa vocation, voilà bien la marque qu'elle l'avait nonobstant toutes ses tentations. Mais, depuis, comment a-t-elle marché à la vertu ? à pas de géant, sans jamais se relâcher ; aussi avait-elle un cœur fort généreux et un riche naturel. Mon Dieu ! que saint Bernard et saint Augustin ont eu raison de dire que Dieu a avantagé certaines personnes d'une naissance noble, d'un bon naturel et de beaucoup de dispositions à la vertu, pour la pratiquer éminemment quand une fois elles l'ont entrepris ! Cette Fille, quoique peu accoutumée au travail, s'y est tellement faite, qu'on peut dire qu'elle y a quelquefois excédé ; pendant le temps de son office, auquel elle a été surchargée de plusieurs autres, comme il a été dit, elle possédait néanmoins avec tant d'occupations l'esprit intérieur, s'occupait souvent avec Dieu, digérant entre lui et elle plusieurs peines intérieures que sa bonté a permis lui arriver, sans en faire rien connaître qu'à ceux qu'il fallait. Elle avait beaucoup d'esprit et de facilité à s'énoncer, parce qu'elle avait beaucoup

d'instruction. Pour la foi et l'espérance, oh ! qu'elle les avait en un haut degré ! que de charité envers son prochain auquel elle rendait tous les services qu'il lui était possible, se comportant envers les Sœurs anciennes comme une bonne fille ferait à l'égard de sa mère, et avec les jeunes, comme une bonne mère, les consolant et encourageant dans leurs peines ! Hélas, combien de fois a-t-elle donné aux autres le miel par la douceur de ses entretiens, pendant qu'elle avait l'amertume dans le cœur et qu'elle la réservait pour elle seule ! Pour ses mortifications, elle y était si âpre, que la plus grande peine que nous avions avec elle était de la retenir ; pour ses peines intérieures qui regardaient son salut, elle s'abandonna à Notre-Seigneur, et se résolut de s'appliquer fortement aux obligations de son office, à bien servir les pauvres et ses Sœurs ; et de la sorte elle s'est négligée elle-même pour servir son prochain, et s'est servie du meilleur moyen que je sache pour bien se comporter dans ses peines, qui est de n'en faire ni plus ni moins, mais aller toujours son chemin, s'acquittant du mieux qu'il est possible de son devoir. J'ai eu **[321]** une grande consolation de la voir en mon voyage au Nom-de-Jésus et à Saint-Germain, et d'avoir su la disposition intérieure où elle était, qui était bonne, Dieu merci, mais non pas exempte de tentations, car elle en avait une très-fâcheuse à un cœur tendre pour Dieu comme était le sien ; c'est que depuis quelque temps, il lui venait en l'esprit quand elle faisait quelque chose, que c'était pour le diable qu'elle faisait cela. Voyez, je vous prie, comme Notre-Seigneur permet que les siens soient exercés ! Cette pauvre Fille s'efforcait de faire tout pour l'amour de Dieu, et le démon, pour la décourager, lui mettait en l'esprit que c'était pour lui. Apprenons de là, mes chères Sœurs, qu'il se faut attendre aux tentations, et qu'elles ne portent point de préjudice à ceux qui les surmontent avec courage, comme a fait notre chère défunte que je recommande à vos prières ; et je prie Notre-Seigneur de nous faire la grâce de l'imiter.

Benedictio Domini.

---

6. CONFERENCE DU MOIS DE NOVEMBRE 1675,

FAITE PAR M. DUPONT, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOTRE SŒUR MARTHE DAUTEUIL.

Notre Sœur Marthe Dauteuil était fille de Guillaume Dauteuil et de Claude Vallet, habitants de la paroisse de Clamart, près Paris, où elle fût baptisée le 31 mai 1626. Elle fut reçue à la Communauté le 1er janvier 1642.

M LE DIRECTEUR ayant informé la Compagnie du sujet de la Conférence, les Sœurs qui avaient connu ma Sœur Marthe dès son entrée à la Maison ont rapporté, que l'amour qu'elle avait pour sa bonne mère lui avait servi de tentation dans les premières années de sa vocation, ce qui faisait que Mademoiselle la mortifiait souvent ; et de là aussi on prit sujet de l'éloigner, afin de l'aider à se détacher. Après avoir demeuré deux ans environ à Nantes, comme on avait besoin d'une Sœur à Hennebon, M. Vincent manda à la Sœur Servante de Nantes d'y envoyer une de ses Sœurs compagnes, à quoi MM. les Administrateurs de l'Hôpital s'opposèrent ; ce que voyant ma Sœur Marthe, touchée de compassion de voir nos Sœurs avoir besoin d'être soulagées, et que la Sœur Servante ne pouvait exécuter l'ordre des Supérieurs, cela lui fit prendre la résolution de s'en aller à Hennebon. Les MM. de l'Hôpital de Nantes écrivirent à ceux d'Hennebon pour les avertir de ne

point garder la Sœur Marthe, mais de la renvoyer avec les biens de l'Hôpital qu'elle avait emportés ; ce qu'ils disaient afin de la ravoir. Aussitôt voilà le corps de ville qui vient à l'Hôpital avec cette lettre ; la Sœur Servante paraît, et on lui en fait la lecture : après quoi elle dit à ces Messieurs, que ma Sœur Marthe n'avait d'autres biens entre les mains, que des médecines, qu'elle les avait toutes données à ses malades avant de partir. Elle ajouta : Je vous assure, Messieurs, qu'elle ne leur a pas emporté une obole, ni même ses petites hardes. Ce qui fit rire ces Messieurs. Elle leur dit de plus, qu'elle connaissait bien ma Sœur Marthe, que c'était une bonne servante de Dieu et des pauvres ; que s'ils avaient autant d'amour pour l'Hôpital d'Hennebon que MM. de Nantes en avaient pour le leur, ils feraient autant d'instances pour la garder que ceux-ci en faisaient pour la ravoir : c'est par charité, dit-elle, qu'elle est venue nous soulager, je vous prie de nous la laisser. A quoi **[322]** un des principaux répondit : Oui, ma Sœur, elle restera, et je me charge de répondre à MM. de Nantes pour accommoder votre affaire. Pendant tout ce démêlé, ma Sœur Marthe demeurait paisible et tranquille, s'abandonnant entièrement à la divine Providence, et travaillant de toutes ses forces pour le soulagement des pauvres et de ses Sœurs. Les emplois les plus bas étaient ceux qu'elle prenait plus volontiers, et elle se sentait de plus en plus animée à l'amour de sa vocation.

Quelques années après, les Supérieurs ayant rappelé la Sœur Servante, notre Sœur Marthe resta seule à Hennebon avec une Sœur compagne qui avait l'esprit faible, et qui, prenant ses imaginations pour des inspirations du Saint-Esprit, la fit beaucoup souffrir, inventant des calomnies contre elle ; mais Notre-Seigneur permit que son innocence fût reconnue, et la pauvre fille qui lui avait causé tous ces maux fut reconnue pour telle qu'elle était. Nos Supérieurs l'ayant retirée de ce lieu, ma Sœur Marthe demeura là au moins douze ans, louée et approuvée des gens de bien, mais presque toujours contrariée et mal vue des chirurgiens de la ville, à cause du service qu'elle rendait aux pauvres malades et incommodés qui avaient en elle une très-grande confiance, non sans raison, car Dieu donnait tant de bénédictions à ses soins et à ses remèdes, que plusieurs étaient guéris, quoiqu'elle n'usât que de remèdes simples.

Quelques Sœurs ont rapporté à ce sujet que ma Sœur Marthe avait tant de charité pour les pauvres qu'ils accouraient à elle, et qu'elle les rencontrait en son chemin en revenant de la ville, qui la cherchaient pour lui montrer de gros clous et tumeurs qui eurent grand cours un certain temps, et qui, en effet, étaient des charbons et approchaient de la peste ; elle n'y apportait d'abord point d'autre remède que de les percer, et après les avoir bien nettoyés, elle les assurait que ce ne serait rien, pour les rassurer de la frayeur où ils étaient que ce ne fût la peste, et ne laissait pas ensuite d'y appliquer les remèdes qui y étaient nécessaires. Mais ce qui est bien remarquable, c'est qu'elle ne s'appuyait point sur sa science pour le traitement de ses malades, demandant souvent à ses Sœurs compagnes leurs avis, et les suivant plutôt que le sien. On l'appelait faiseuse de miracles, à cause des cures qu'elle faisait. Elle avait tant de charité pour les pauvres malades, qu'elle les portait sur son dos quelque espace de chemin, quand elle en rencontrait qui ne pouvaient marcher. Une fois elle trouva deux hommes qui se battaient, elle se mit entre eux deux et les conduisit devant une image de la sainte Vierge qui était proche, les fit mettre à genoux avec elle, leur fit demander pardon à Dieu, après quoi elle leur fit promettre de vivre dans la suite en bons amis.

Elle se portait au travail avec tant de ferveur qu'elle prit un effort, et n'osant le déclarer par pudeur, on n'en a rien su que lorsqu'elle ne l'a plus pu cacher ; ce qui lui a servi d'un petit martyre le reste de sa vie.

Voilà, dit cette Sœur, ce que j'ai appris des Sœurs qui ont connu ma Sœur Marthe pendant sa demeure à Hennebon, d'où elle fut rappelée quelques années après la mort de M. Vincent. M. Eudo, grand-vicaire de Vannes, qui avait fondé nos Sœurs à Hennebon, et tous ceux qui connaissaient la vertu de notre Sœur Marthe, témoignèrent beaucoup de regret de l'avoir perdue.

Ma Sœur Marguerite Chétif, qui avait eu notre Sœur Marthe trois ans en l'office d'économe pendant qu'elle était Supérieure-Générale, et à Angers pour compagne quelques années, étant interrogée, dit avoir remarqué en elle, premièrement, une grande douceur et patience dans une rencontre où on l'accusait de quelque chose dont elle pouvait se justifier, et elle ne le fit pas,

supportant cela sans dire mot ; deuxièmement, sa charité envers les pauvres malades, car étant à l'office de l'apothicairerie d'Angers, on la voyait très-souvent dans les salles pour soulager les malades de l'hôpital en leur apportant les remèdes, et s'informant de leurs besoins avec un amour de vraie mère ; troisièmement, elle était grandement sévère à elle-même et infatigable au travail. Pendant qu'elle était en office céans, elle faisait le pain, allait elle-même quérir les provisions pour la Communauté. Elle avait, outre son office d'économe, le soin de l'Apothicairerie et de panser les pauvres [323] de la salle Saint-Côme, et elle ne les renvoyait jamais, quelque affaire qu'elle eût, mais elle était toujours prête à aller sous la porte quand on l'avertissait. Elle se servait de remèdes fort simples, et quelques-unes de nos Sœurs ont dit que Dieu guérissait plutôt les pauvres par la foi et la piété de ma Sœur Marthe que par les remèdes qu'elle mettait sur leurs maux.

Une autre Sœur a rapporté que ma Sœur Marthe, avait une très-grande affection pour la pureté, et que pour cela elle était fort modeste, prudente et discrète en ses paroles, ne disant rien que de bien à propos et fort succinctement. Elle parlait souvent de la pureté avec ses Sœurs, leur témoignant de l'affection à cause du choix qu'elles avaient fait de cette belle vertu. Cette Sœur ajouta : Après Dieu je tiens ma vocation d'elle ; car lorsque je vins me présenter pour être reçue, l'affabilité et la cordialité avec lesquelles cette chère Sœur m'écouta, m'aidèrent à surmonter une violente tentation de m'en retourner, qui m'était survenue en chemin. Elle eut la bonté de me souffrir quelques jours à l'apothicairerie avec elle, quoique je me comportasse fort lâchement à l'ouvrage qu'elle me donnait à faire, sa charité m'excusait et me supportait en toutes choses. Après que j'eus pris le saint habit, le bon Dieu permit que ma Sœur Marthe me menât pour servir les pauvres dans une paroisse de Paris ; le long du chemin elle m'encourageait beaucoup, et m'entretenait des vertus qu'elle avait vu pratiquer à nos Sœurs. Lorsque nous fûmes arrivées à la paroisse, elle pria la Sœur, dont j'allais prendre la place, de me laisser une de ses cottes, ce qui n'agréa pas à cette Sœur ; mais ma Sœur Marthe lui dit avec une douceur d'ange : Ah ! ma chère Sœur, si l'on m'en avait dit autant qu'à vous, j'aurais donné la nôtre six fois pour une. Elle avait une grande affection pour la pratique de la pauvreté. Un jour, revenant des champs fort fatiguée et incommodée, on lui offrit un lit chauffé parce qu'il y avait des draps blancs, ce qu'elle ne supporta qu'avec peine, et ne voulut pas mettre le linge de nuit qu'on lui donnait, disant qu'il était trop fin, témoignant que c'était contre la pauvreté. En beaucoup de rencontres, elle a donné l'exemple à nos Sœurs, et à moi aussi, de pratiquer cette vertu, se contentant du seul nécessaire, tant pour le vivre que pour le vêtir. Elle était si sobre et si mortifiée, qu'il n'était pas possible de lui rien faire prendre au déjeûner avec son pain, quoiqu'elle fût toujours la première aux gros ouvrages.

Elle avait tant de respect pour tout ce qui venait de la part de nos Supérieurs, quelle lisait leurs lettres à genoux, après les avoir gardées un peu de temps par mortification, à cause de la consolation qu'elle recevait de leurs lettres ; elle ne parlait d'eux qu'avec estime et respect ; et s'il arrivait qu'elle en reçût quelque mortification, elle supportait cela sans dire un petit mot de plainte, ni conserver aucun ressentiment ni tristesse. Elle était toujours égale, ne se laissant point aller au chagrin dans les rencontres fâcheuses ; montrant toujours un visage gai, content et affable à ses Sœurs ; et quand elle les voyait peinées, elle les renvoyait à Notre-Seigneur pour lui raconter leurs peines et afflictions, les assurant qu'elles y trouveraient de la consolation. Elle avoua à une de nos Sœurs qu'elle recevait moins de consolation de Notre-Seigneur quand elle en avait beaucoup des créatures. Pour son obéissance, elle a été très-grande pour tout ce que les Supérieurs désiraient d'elle. Un peu avant qu'elle fût envoyée à Angers, il y eut un village assez loin d'ici, soupçonné de peste, à cause de quoi le commerce commençait à n'être plus libre. Nos Sœurs qui servaient les pauvres en ces lieux-là, en ayant donné avis aux Supérieurs, ils y envoyèrent notre Sœur Marthe, comme expérimentée et pleine de confiance en Dieu : elle n'apporta aucune réplique, et bientôt elle dissipa ce soupçon qui mettait tous les pauvres gens en crainte. Au retour de ce voyage, apprenant qu'elle était destinée pour Angers, et se trouvant assez mal, elle dit à quelqu'une de nos Sœurs : On m'envoie à Angers, je ne sais si je pourrai supporter le voyage ; mais Dieu soit béni, il faut obéir. Elle avait une grande défiance d'elle-même et de tout ce qu'elle faisait.

Quelques autres de nos Sœurs ont rapporté que notre Sœur Marthe n'avait point d'attache à ses [324] dévotions, et que quand elle avait entendu la Messe, pour satisfaire à l'obligation du précepte, aux jours de fêtes et de dimanches, elle ne s'inquiétait point si elle ne pouvait assister au reste du service divin, disant dans un esprit de foi qu'elle servait Notre-Seigneur dans la personne des pauvres ; c'est dans cette vue qu'elle cherchait les occasions d'assister les malades les plus infects : elle disait à ce sujet, que la puanteur qu'elle ressentait des pauvres moribonds lui semblait des roses. Elle faisait consister toute sa dévotion en la fidèle observance de nos Règles, et à s'appliquer aux fonctions d'une vraie Fille de la Charité. Elle a servi quelque temps les pauvres de Versailles, où elle a passé pour une Sainte dans l'esprit de quelques officiers du roi, à cause de sa patience à souffrir, sans rien dire, tout ce qu'ils lui disaient dans la promptitude. Etant tombée malade audit lieu, et revenant à la Maison toute moribonde, elle tomba dans les rues de Paris, étant poussée par un carrosse, et la Sœur qui l'accompagnait remarqua qu'un des chevaux venant pour passer sur elle, tint ses pieds de devant levés en haut jusqu'à ce qu'elle fût relevée, en sorte qu'elle n'eut aucun mal, ce qui ne se pouvait faire sans miracle. Elle vécut encore après cela plus de dix mois, toujours malade, à la Maison, et on a remarqué qu'il n'a point paru en elle la moindre impatience. Elle ne refusait jamais ce qu'on lui donnait, et disait que c'était trop bon pour elle.

Quelques jours avant de mourir, elle reçut tous ses sacrements avec de grands sentiments de dévotion. M. le Directeur étant venu lui faire les prières de l'agonie, lui demanda si elle n'avait pas une grande joie de mourir chrétienne et Fille de la Charité ? Elle répondit qu'oui, et que Dieu lui avait fait de grandes grâces pendant sa vie. Elle resta tranquille jusque vers les dix heures du soir qu'elle entra en agonie, qui dura environ une demi-heure, après quoi elle rendit l'âme, les mains jointes et les yeux élevés au Ciel, comme regardant le lieu de sa demeure pour l'Eternité. Son visage qui était jaune et atténué par la longueur de sa maladie, devint blanc, beau et vermeil, et tout. son corps souple et maniable comme si elle n'eût point été morte. Nous la croyons bienheureuse. Elle est morte le 10 novembre 1675.

[325]

7. CONFÉRENCE DU 6 OCTOBRE 1680,

FAITE PAR M. M0REAUX, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOTRE SŒUR SUZANNE PARANT

QUI A ÉTÉ OFFICIÈRE ET ASSISTANTE.

Elle naquit à Laon en Laonnais, et fut baptisée à l'église Saint-Pierre-Dardon, en l'année 1640. Son père s'appelait Jean Parant, et sa mère Louise Audet, laquelle mourut, laissant sa petite Suzanne fort jeune. Son père mourut aussi lorsqu'elle n'avait qu'environ huit ans. Elle fut reçue à la Communauté le 1er janvier 1660, et est décédée dans la même Compagnie le 16 septembre 1680.

Après la mort de son père, ma Sœur Suzanne demeura chez un de ses oncles, qui prit grand soin d'elle, et l'envoyait à l'école, où elle apprit fort bien à lire et a écrire ; quelque temps après, sa marraine, qui était gouvernante de la ville de Laon, la prit avec elle, et, quelques années après, venant à mourir, Notre-Seigneur donna désire ma Sceur Suzanne de venir à Paris demeurer avec une cousine qu'elle y avait, et d'entrer ensuite à la Communauté, où elle fut reçue au mois de janvier 1660.

M. LE DIRECTEUR commença en cette sorte, après la lecture des trois points ordinaires.

Mes Sœurs, nous avons à nous entretenir des vertus de ma Sceur Suzanne. Je n'appellerai personne, vous la connaissez toutes ; je vous prie de dire simplement ce que vous avez remarqué, cela est de conséquence et d'édification pour exciter celles qui viendront après vous ; la matière est ample, vous avez de quoi vous entretenir ; c'est une grande perte que la Compagnie a faite, mais il faut espérer qu'elle attirera bénédiction sur la même Compagnie. Nos Sœurs du Séminaire, si quelqu'une a remarqué quelque chose, dites-le.

-Une d'elles dit qu'elle avait remarqué que ma Sœur Suzanne avait une charité égale pour toutes nos Sceurs, une grande tranquillité et patience dans les grands embarras, un grand amour de Dieu ; je crois, dit-elle, que c'est l'amour de Dieu qui l'a fait mourir.

Une autre dit que si ma Sœur Parant avait pu graver cet amour dans le cœur de toutes ses Sœurs, elle l'aurait fait. La nuit, en la veillant, elle ne nous parla que du désir qu'elle avait d'aller à son Père céleste, et de la résignation qu'il faut avoir dans les souffrances.

Plusieurs jeunes Sœurs parlèrent, qui toutes dirent qu'elles avaient remarqué en ma Sœur Suzanne une grande charité et bonté pour elles, qu'elle les encourageait et excitait à souffrir et à mourir en leur vocation, et à se perfectionner et avancer en la vertu.

Ma Sœur d'Arnaut dit : Mon Père, dans le temps qu'elle était en charge, elle vint un jour à notre paroisse, et après avoir adoré le bon Dieu, elle nous salua fort gracieusement, et puis dit : Ah ça ! mes Sœurs, je viens être aujourdhui la petite Servante des pauvres que vous avez lebonheur de servir. Ah ! si j'avais cette consolation quelqu'un de ces jours, je m'estimerais bien heureuse. Comme nous avions déjà commencé à servir, je la priai de ne se pas donner la peine d'aller servir le reste, et elle dit : Eh bien ! je laverai donc les marmites ; et en effet, elle les lava, balaya et fit tout le ménage avec une ferveur et dévotion admirables ; et quand nous fîmes l'examen, elle ne voulut point dire le *Veni, Sancte* ni le *Benedicite*, se tenant dans une grande humilité, et nous disait : Faites comme si je n'y étais pas ; je suis aujourd'hui la petite Servante du bon Dieu.

Lorsque nous annonçâmes sa mort à M. Mainfré, notre confesseur, il en fut fort touché, et nous **[326]** dit : Vous avez perdu un des meilleurs sujets de votre Compagnie ; je l'ai connue toute jeune, elle était aussi spirituelle et aussi solide dès-lors qu'elle l'était à présent.

Ma Sœur Hélène Bourget dit : Mon Père, j'ai remarqué en ma Sœur Suzanne beaucoup de charité pour moi, surtout à m'avertir de mes défauts ; elle allait jusqu'à demander pardon au bon Dieu des fautes que je faisais. En veillant les malades, elle me disait avec simplicité, qu'elle honorait les Stations que Notre-Seigneur avait faites dans le temps de sa Passion, et elle visitait plusieurs lieux pour cela. Quand nous avions un peu de temps vers la mi-nuit, elle se mettait le plus proche du Saint-Sacrement qu'elle pouvait pour faire son oraison, et quand quelque malade l'appelait, elle disait : Voilà Notre-Seigneur qui m'appelle, et elle allait avec une vitesse si grande qu'il semblait qu'elle volait : je pensais quelquefois qu'elle était portée par son bon ange, tant elle allait vite ; elle disait qu'elle avait autant de consolation auprès d'un agonisant qu'auprès du Saint-Sacrement. Elle parlait avec beaucoup de ferveur à ses pauvres malades, en les exhortant à souffrir ou à bien mourir, et les autres malades qui l'écoutaient étaient si contents de l'entendre, que bien souvent il s'assemblait un grand nombre de personnes auprès d'elle, et les gens d'Angers disaient : Allons à l'hôpital, nous verrons ma Sœur Suzanne ; et quoique bien souvent ils ne lui pouvaient parler, ils se disaient l'un à l'autre : Je n'ai pu lui parler, mais je l'ai vue, et je suis content.

- Ma Sœur Sulpice Chenaut dit : Mon Père, une dame qui a connu ma Sœur Suzanne toute jeune, m'a dit qu'elle l'avait toujours vue fort modeste et humble, et qu'ayant remarqué une fois que ma Sœur Suzanne avait été un peu de temps à parler avec les personnes qu'elle allait reconduire à la

porte, elle l'avertit qu'il ne fallait pas faire cela, et ma Sœur Suzanne la remercia, et lui dit : Madame, je ne le ferai plus. La même dame a remarqué aussi qu'elle était fort dévote, et qu'elle s'appliquait toujours à donner bon exemple au prochain.

Ma Sœur Marie Chaise, pour lors Econome, dit : Mon Père, je peux dire sans exagérer que ma Sœur Suzanne était parfaite en toute sorte de vertus, en l'humilité, en bas sentiments d'elle-même, déférant à toutes nos Sœurs, les saluant profondément, les faisant passer devant elle ; et quand je lui disais qu'elle pratiquait l'humilité aux dépens des autres, elle répondait : Quoi ! moi, misérable ! et quelqu'autre parole d'abaissement. Elle faisait mettre tout le monde au-dessus d'elle, et disait que M. Vincent avait dit qu'il fallait estimer son prochain meilleur que soi et le préférer à soi, regardant Notre-Seigneur en lui. Quand je lui avais donné sujet de peine et que je lui voulais demander pardon, elle se mettait elle-même à genoux, prenant la faute sur elle, et me faisait taire, disant qu'il ne fallait pas penser à tout cela, et qu'il fallait agir simplement et bonnement ensemble ; elle avait un abord gai à l'égard de nos Sœurs ; la première chose qu'elle leur demandait, c'était si elles aimaient bien Dieu, si elles travaillaient à leur salut, leur disant qu'il fallait commencer sur la terre ce qu'elles voulaient continuer dans le Ciel. Par ces entretiens, elle ouvrait le cœur de nos Sœurs à lui dire leurs petites peines : elle leur promettait d'y apporter remède, et elle le faisait aussi, les recommandant à Dieu, leur faisant faire des neuvaines et les engageant à représenter leurs besoins aux Supérieurs. Souvent elle regardait quelqu'une de nos Sœurs et lui disait : Vous êtes malade, ma Sœur, vous avez besoin de quelque chose ; et elle allait elle-même à la cuisine lui faire donner tout ce qu'elle avait besoin ; puis allait dire à l'apothicairerie qu'on prît garde à une telle, et qu'on lui donnât tout ce qu'elle avait besoin.

Elle parlait naïvement, simplement et sans façon, n'agréant pas qu'on prît peine à bien parler, disant qu'il fallait parler simplement et demandait qu'on l'avertît de ses fautes ; et quand on l'avertissait de quelque chose, elle nous disait : Dieu vous le rende, mes chères Sœurs ; je prierai le bon Dieu pour vous ; elle témoignait une si grande joie de ce qu'on l'avait avertie, qu'elle disait qu'on ne lui pouvait pas faire un plus grand plaisir. Elle était fort exacte aux Règles, **[327]** quand la cloche sonnait pour les exercices de la Communauté, et que quelqu'un la voulait arrêter, elle disait : Allons, ma chère Sœur, voilà le bon Dieu qui nous appelle, et elle faisait son possible pour être la première à la chapelle. Elle était fort exacte à l'obéissance et étudiait les intentions de ma Sœur la Supérieure pour les suivre, et elle ne disait rien d'elle-même, mais de la part des Supérieurs. Elle avait une grande modestie partout, mais particulièrement à l'église, en faisant les prières. Tout la portait à Dieu, et elle ne perdait guère de vue sa présence. Elle ne cachait point le flambeau sous le boisseau, parce qu'elle faisait bonnement part à ses Sœurs de ce que le bon Dieu lui donnait.

De plus, mon Père, j'ai encore remarqué qu'il semblait que son corps ne lui fût rien ; elle se plaignait rarement, ayant été fort long-temps dans un grand dégoût ; elle s'encourageait ellemême et tâchait de se forcer, afin, disait-elle, d'avoir un peu de force pour travailler ; elle a eu long-temps un mal de jambe, et avait bien de la peine à se traîner, et ne laissait pas d'aller visiter presque tous les jours nos Sœurs à l'infirmerie, les consolait et encourageait à porter leur mal patiemment. Voilà, mon Père, ce qu'il me souvient.

- Mes Sœurs, dit M. le Directeur, c'était une grande âme qui répondait bien aux desseins de Dieu sur elle ; elle a beaucoup aimé Notre-Seigneur, et on peut dire qu'elle était continuellement dans l'amour de Dieu. Quoiqu'on la vit quelquefois un peu pensive, elle n'était pas de ces gens qui songent creux, elle pensait à ce qui pouvait faire croître son amour pour Dieu. Continuez, mes Sœurs, à rapporter ce que vous avez remarqué.

- Ma Sœur Françoise Michau, pour lors dépensière, dit : Mon Père, j'ai toujours reconnu en ma Sœur Suzanne une grande cordialité pour toutes nos Sœurs, mais c'était une cordialité qui était de Dieu et qui portait à Dieu ; elle avait une grande charité pour toutes nos Sœurs en général, et n'avait point de particularité ; au contraire, j'ai remarqué qu'elle avait plus d'affection à chérir nos Sœurs quand elles étaient moins sociables pour des peines qu'elles pouvaient ressentir, tant intérieures qu'extérieures ; je l'ai éprouvé moi-même assez souvent.

Elle était fort désireuse de la sainte communion ; quand elle voyait quelqu'une de nos Sœurs qui communiait et qu'elle ne le faisait pas, elle ne pouvait s'empêcher de faire paraître sa dévotion envers le Saint-Sacrement dans ces rencontres ; elle disait : Pourquoi faut-il avoir permission d'aller recevoir son Epoux !... L'amour, la faisait parler ainsi de l'abondance de son cœur.

Un jour, ma Sœur la Supérieure me dit d'aller communier ; je la priai de me donner ma Sœur Suzanne pour compagne, et la laisser aussi communier ; et ma Sœur lui ayant permis, elle en témoigna une si grande joie qu'elle ne la pouvait contenir, et elle me disait : Je prierai Dieu pour vous, car sans vous je n'aurais pas communié aujourd'hui.

Elle portait beaucoup de respect aux saintes Reliques, et faisait voir qu'on ne leur pouvait porter assez de vénération, parce que, disait-elle, le Saint-Esprit est inséparable de leurs ossements ; comme ils ont été la demeure du même Saint-Esprit durant leur vie, il continue après leur mort.

Quand elle voyait quelque Sœur nouvellement vêtue de notre habit, elle lui disait : Voyez-vous, ma Fille, j'ai autant d'estime et de respect pour vous, comme si vous aviez été toute votre vie dans la Communauté ; et par ces paroles et autres semblables, elle les encourageait.

Quand il lui fallait prendre quelque peu de vin que notre très-honoré Père M. Jolly lui ordonna à cause de son grand dégoût, elle disait souvent : Il faut que je demande à quitter cela ; sur quoi je lui demandai si elle pouvait bien s'en passer ? Elle me disait simplement que non, et quelquefois le scrupule la reprenant, elle croyait qu'elle s'en passerait bien ; de sorte qu'il lui fallait persuader par raison d'user de cette boisson pour l'aider à se soutenir, et faire son office. Une fois je la repris à ce sujet, lui disant que je craignais qu'il n'y eût en cela un défaut et recherche d'amour-propre à **[328]** faire tant de réflexion pour suivre l'obéissance. Vous avez raison, me dit-elle, c'est le plus parfait : il vaut mieux s'humilier dans la vue de ce qu'on ne fait pas comme les autres ; elle disait bien souvent : 0 mon Dieu ! ce sont des voies pour conduire à l'éternité, que les infirmités, si cela vous plaît !

Elle avait tant d'estime pour sa vocation, qu'elle n'eût pas changé son habit avec celui des plus grandes Dames du monde.

Dans sa dernière maladie, je lui demandai un jour comment elle avait passé la journée elle me dit qu'elle avait beaucoup souffert, et qu'elle avait été comme ces garçons de boutique de son pays quand ils vont à la noce, qui sont couverts de rubans de plusieurs couleurs ; j'ai été aujourd'hui comme eux, dit-elle, car c'est ainsi qu'elle appelait ses douleurs, les livrées de Jésus-Christ. Lui demandant encore si elle était bien conforme à la volonté de Dieu, soit pour vivre ou pour mourir, elle répondit : Oui, je veux tout ce qu'il veut ; sa sainte volonté s'accomplisse en moi ; je m'y soumets eutièrement : mais si Dieu me fait la grâce de revenir en santé, je tâcherai plus que jamais de soulager ma Sœur la Supérieure dans son emploi, et aussi à bien veiller que toutes nos Sœurs s'acquittent de leur devoir ; car voyez-vous, ma Sœur, me disait-elle, nous porterons les fautes que feront nos Sœurs, si, par respect humain, nous ne les reprenons pas quand nous connaissons leurs fautes ; et quand nous sommes au conseil, il faut dire simplement sa pensée, selon que Dieu nous l'inspire ; après cela, qu'on la suive ou non, nous en sommes déchargées.

Elle était fort sensible à tout ce qui arrivait contre le bon ordre ; néanmoins, je puis dire à la gloire de Dieu et à la louange de notre chère défunte, que ces plaintes n'étaient point pour faire de la peine à ceux à qui elle les disait ; au contraire, c'était pour eux un sujet d'encouragement. Elle disait souvent ces mots : Tout ce qui ne tend pas à la vie éternelle, tend à la mort éternelle ; puis ces autres paroles : Celui-là est bien avare à qui Dieu ne suffit pas. Elle divertissait de son esprit tout ce qui était contraire à l'esprit de Dieu ; elle était continuellement attachée à se mortifier intérieurement et extérieurement ; elle avait une attention continuelle à la garde de ses sens, tant intérieurs qu'extérieurs, et disait que c'était un soin qui devait toujours nous occuper, et que continuellement nous trouvions des occasions d'amasser du bien pour le Paradis, si nous voulions prendre garde à nous.

Quand elle avait un saint du mois qui marquait pour pratique l'humilité, la douceur, l'obéissance, ou autre pratique de vertu, elle disait : Je n'ai qu'à prendre garde à moi, je ne manquerai pas d'occasion de les mettre en pratique, et je dois bien m'attendre à être combattue du vice contraire à la vertu qui m'est donnée pour pratique.

Elle disait que notre cœur est comme un jardin qui continuellement produit de méchantes herbes, et qu'à l'exemple d'un bon jardinier, il fallait continuellement arracher ces méchantes productions de notre cœur : car, quoique le jardinier soit vigilant, nonobstant tous ses soins, la terre ingrate ne laisse pas de produire de méchantes herbes. Notre cœur est entouré de nos passions qui continuellement nous attaquent, les unes plus, les autres moins ; les unes après les autres produisent de méchantes herbes, inutiles et nuisibles tout ensemble, nous empêchent de parvenir au degré de vertu que Dieu demande de nous, si nous n'avons soin d'arracher de ce pauvre cœur tout ce que nous voyons qui déplaît à Dieu ; et, quoiqu'en apparence nous y soyons fidèles, nous ne laisserons pas de voir en nous quantité de défauts que Dieu nous fera la grâce de connaître ; alors ce sera un sujet d'humiliation pour nous de nous voir toujours pauvres de vertu ; mais pour tout cela il ne faut pas se décourager dans ce chemin, car il durera jusqu'à la mort. Le Paradis vaut bien cela, disait-elle.

Elle était fort exacte aux Règles ; elle avait tant de peine quand ou manquait à se rendre au son de la cloche, qu'un jour, comme je manquai la lecture de deux heures par obéissance, elle me dit : Ma Sœur, où étiez-vous, je ne vous ai pas vue à la lecture ? Ce qu'elle me dit avec tant de franchise et de bonté, que je la priai de me faire **[329]** toujours la même chose, et qu'elle me ferait une grande charité de m'avertir quand je manquerais. J'ai remarqué la même ferveur à la Règle en toutes choses, et à l'égard de nos Sœurs pour les leur faire observer ; elle aimait aussi beaucoup l'union, et la recommandait souvent à la Communauté.

Une fois, en passant sur un pont, elle tomba du haut en bas avec la bête sur laquelle elle était montée ; mais Dieu, qui la tenait en sa protection, l'empêcha de se blesser.

Elle me dit une fois : Voyez-vous, ma Fille, quand nous trouvons des croix, nous les saluons et leur faisons la révérence : les véritables croix, ce sont les peines et mortifications ; chérissons-les donc, et les recevons de bon cœur.

- Ma Sœur Françoise Héno parla ensuite, et dit : Mon Père, lorsqu'on envoya ma Sœur Suzanne à Angers, M. Dorgny nous dit : Voilà un trésor que l'on envoie à Angers ; depuis que j'ai eu le bien de la connaître, j'ai toujours remarqué en elle une grande modestie et espérance en Dieu.

Il me souvient encore qu'une fois qu'on avait lu dans le *Martyrologe* les noms de plusieurs martyres, elle dit à ce sujet : que si les Filles de la Charité étaient fidèles à Dieu, elles seraient martyres aussi. Quelquefois je lui disais : Ma Sœur, vous allez vous faire mortifier à notre sujet ; elle me répondait : Eh bien ! ne faut-il pas souffrir quelque chose pour le bon Dieu ? J'ai aussi remarqué en ma Sœur une grande piété et dévotion.

- Une autre Sœur qui avait eu le soin de la lingerie avec elle, dit : Mon Père, j'ai remarqué en ma Sœur Suzanne une grande charité pour nos Sœurs. L'été, dans les grandes chaleurs, elle les amenait elle-même à la lingerie, et les faisait changer de linge, leur rendant elle-même les offices les plus abjects : elle prenait le plus gros linge pour elle, et disait que les pauvres n'étaient pas si bien qu'elle en cela. Elle me disait une fois : Ma Fille, à quoi pensez-vous en donnant le linge ? Voyez-vous, il faut spiritualiser sur toutes choses ; la blancheur de ce linge nous fait ressouvenir de la blancheur de l'âme. Elle m'avertissait des moindres fautes que je faisais. Une fois que je lui disais quelque chose d'une dame qui était en retraite, elle me dit : Ma Fille, il. ne faut pas dire cela, c'est une parole inutile. Elle faisait souvent des Oraisons jaculatoires, et avait une grande dévotion envers le Saint-Sacrement ; les veilles de communion, elle disait souvent : Nous recevrons demain notre bon Dieu ; demain, nous recevrons notre Epoux ! Le jour de saint Stanislas, elle disait avec ferveur : Hélas ! ce saint s'est sanctifié en dix-huit mois ! Il semblait qu'elle fût en extase en disant cela.

- Ma Sœur Elisabeth Bourdois dit : Mon Père, j'ai remarqué en ma Sœur toutes les vertus que nos Sœurs ont déjà dit y avoir remarquées ; et de plus, j'ai remarqué qu'une fois on lui fit un avertissement qu'elle reçut avec une grande humilité, sans témoigner de chagrin ; elle saluait les bons anges de celles qu'elle abordait ; et quand elle sortait du réfectoire, elle demandait permission de sortir aux jeunes Sœurs, quand il n'y avait point d'Officière ni d'anciennes. Elle disait que tous nos emplois nous devaient porter à Dieu ; que quand on blanchissait, cela nous devait faire souvenir du sacrement de Pénitence. Elle admirait la Providence de Dieu sur toutes choses.

- Ma Sœur Anne Lemoine dit : Mon Père, j'ai remarqué en ma Sœur Suzanne une grande soumission aux ordres de Dieu, ce que j'aperçus dans la première Conférence que l'on fit après son retour d'Angers, quand elle fut élue Officière. On lui demanda les pensées qu'elle avait eues dans son oraison, ce qu'elle répondit fut : que comme le colombeau faisait tout pour sa colombe, laquelle se repose en lui, elle la voulait aussi imiter, puisque Dieu étant son colombeau, elle se reposait toute en lui, se conformant en tout à sa volonté, admirant ses ordres sur elle, à quoi elle ne devait pas résister, mais s'y soumettre sans raisonnement. Ce petit discours si amoureux, me fit concevoir que l'amour qu'elle avait pour Dieu, lui faisait surmonter toutes les difficultés que pouvoit avoir en cette rencontre une âme aussi humble que la sienne. **[330]**

Elle disait qu'elle aurait préféré le soin d'un malade à tout autre exercice de piété, parce que c'était sa principale obligation, et que Notre-Seigneur attendait cela d'elle. Elle avait une si grande douceur, qu'elle contentait tout le monde, tant du dedans que du dehors ; c'est pourquoi on l'aimait tendrement, et toute la ville la tenait pour une Sainte. Sa douceur ne l'empêchait cependant point de reprendre les fautes que l'on commettait, mais d'une manière toute particulière ; c'est ce que j'ai éprouvé moi-même, ne m'avertissant pas sur l'heure, mais attendant au lendemain pour le faire, et avec beaucoup d'humilité, ne voulant rien dire d'elle-même ; mais elle n'oubliait rien de ce qui pouvait humilier un esprit qui en avait besoin.

- Ma Sœur Françoise Ugot a remarqué qu'il semblait qu'elle fût chargée du salut de tout le monde, parce qu'elle cherchait tous les moyens de porter les âmes à Dieu, et souhaitait qu'elles fussent toutes au Ciel. Elle avait un si grand penchant à parler de Dieu, qu'elle s'y laissait aller insensiblement ; et quand cela lui était arrivé dans le temps du silence, elle en demandait pardon, à cause, disait-elle, que la Règle le défend. Quoiqu'elle eût bien aimé à faire l'oraison, elle n'y demeurait pas plus long-temps que la Règle l'ordonne, pour se conformer aux autres. Elle priait qu'on lui obtînt du bon Dieu la sainte vertu d'humilité, disant qu'une âme douée de cette vertu avait une parfaite connaissance de ses misères.

- M. Moreau dit à cette Sœur : Il faut faire un petit extrait de ce que vous avez remarqué, ma Sœur, et vos Sœurs à venir seront consolées de ce que vous aurez parlé si avantageusement de cette bonne Sœur, et béniront la journée en laquelle nous en aurons parlé ; mais en attendant, que faut-il faire ? Il faut être de bonnes chrétiennes, de bonnes Filles de la Charité ; elle est morte d'amour, nous n'étions pas dignes de posséder une fille si remplie de Dieu. Combien a-t-elle mis d'âmes dans le Ciel, combien d'actes d'amour de Dieu a-t-elle fait faire aux agonisants, qui ne seraient peut-être pas dans le Ciel sans elle ! Il y a peu de jours que nous étions avec la Sœur Suzanne, je la regardais avec des yeux qui n'enviaient pas ce que Dieu avait mis en elle mais qui auraient désiré y avoir part ; si vous saviez quels étaient les exercices de cette bonne Fille, j'admirais les dons de Dieu en elle ! Cependant elle était travaillée, dans son imagination, de certaines idées et fantômes, qui la tenaient dans l'humiliation. Qu'heureuse est la Communauté d'avoir eu un tel trésor ! Je crois qu'elle lui a attiré de grands biens, et qu'elle en attirera encore ; je n'ai eu d'autre envie, dans ma retraite, que de faire ce que la Sœur Suzanne a fait. Nous avons peine à quitter ce sujet ; néanmoins, il faut que chaque chose ait son temps : la Sœur Suzanne a fait et pratiqué, il n'en faut pas demeurer là, il faut l'imiter. Ah ! mes Sœurs, un peu d'ardeur, un peu d'amour, voilà une prédication de vive voix ; il est vrai que le récit était touchant : pendant que notre Sœur a parlé, on a eu une attention toute particulière, pas une n'a toussé ni craché, tant l'application était grande. Oh ! que ceci est un grand motif pour nous animer de temps en temps à faire ce qu'a fait la Sœur Suzanne ! la grâce ne nous manquera pas pour le faire aussi, si nous sommes fidèles comme elle a été. Finissons, mes Sœurs, il

s'en va cinq heures ; il y a deux heures que nous sommes ici, nous remettrons le reste à la première Conférence. Celles qui ont parlé je vous prie de mettre par écrit ce que vous avez dit, et mettez vos billets entre les mains de quelque Officière. Pour moi, je n'oublierai jamais ce que je viens d'entendre.

Sancta Maria, etc. Benedictio.

8. CONTINUATION DE LA CONFERENCE,

FAITE LE 3 NOVEMBRE 1680

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOTRE SŒUR SUZANNE

M. LE DiRECTEUR dit : Mes Sœurs, dans la Conférence que nous fîmes il a quelques jours, plusieurs de nos Sœurs n'eurent pas le temps de parler ; celles qui auront remarqué quelque chose sur les vertus de la Sœur Suzanne, parleront aujourd'hui. Pendant l'année, on vous parle de différents sujets ; mais de temps en temps, ce sont des vertus de vos Sœurs défuntes, car il en meurt souvent. La Sœur Suzanne, de laquelle nous allons parler, était parmi nous il y a peu ; je vous prie de bien mettre dans votre cœur ce qu'on en dira, et j'espère que cette journée ne sera pas d'une petite utilité ; nous avons employé deux heures la dernière fois, il y en a encore plusieurs qui n'ont rien dit ; chacune dira ce qu'elle a remarqué : je crois que vous vous en retournerez bien édifiées, et remplies des vertus de notre bonne Sœur.

- Ma Sœur Beaulieu dit : Mon Père, j'ai remarqué en ma Sœur Suzanne, par le peu de conversation que j'ai eu avec elle, qu'il semblait qu'elle avait la clef des cœurs ; sa manière d'agir faisait qu'on se découvrait entièrement à elle ; sa prudence, son humilité, m'ont été un sujet d'admiration, et quand je fais réflexion à sa conduite, il me semble qu'elle possédait en perfection toutes les vertus, et qu'elle menait la vie d'une sainte ; ce que j'en puis dire n'est rien, auprès de ce qui est.

- Ma Sœur Lefèvre dit : Mon Père, j'ai remarqué en elle une grande humilité et charité, beaucoup de zèle pour la gloire de Dieu, et un grand amour pour sa vocation ; elle avait aussi beaucoup de patience. Je l'ai remarqué en ce que quelquefois je lui allais parler : quoiquelle fût entourée de toutes nos Sœurs, et très-affairée, elle interrompait son discours, et m'écoutait avec grande patience. Elle avait aussi une grande dévotion au Saint-Sacrement, elle y faisait des révérences bien profondes en passant devant le grand autel, et même devant les Eglises.

Elle-avait une grande mortification en son manger, et on ne la pouvait voir sans en être édifié ; je voudrais bien aussi pouvoir imiter son attention à la présence de Dieu, et son humilité. Voilà, mon Père, ce que j'ai remarqué.

- Ma Sœur Marie Moreau dit : Mon Père, j'ai été quelque temps avec elle, à la cuisine, à Angers, elle avait une adresse admirable pour ne rien perdre de ses exercices spirituels au milieu des plus grandes occupations, et comme nous avions beaucoup à faire, et qu'il fallait nous en revenir peu de temps après la sainte communion, elle disait qu'il nous fallait dépêcher à notre ouvrage, et que nous prendrions chacune le temps de la Messe pour prier Dieu, ce que nous faisions dans quelque coin de la cuisine, et nos affaires ne s'en faisaient pas moins.

Elle s'entretenait toujours de Dieu, disant que l'on était bien simple de parler de tant de bagatelles, pendant qu'il y avait tant de bonnes choses à dire. En travaillant, elle nous racontait des histoires édifiantes au quelques remarques de la lecture.

Je l'ai vue quelquefois exercée à Angers par des peines intérieures, et il semblait que toutes les personnes qui l'eussent dû aider et consoler, lui jetassent la pierre, et pendant tout ce temps-là je lui ai remarqué une grande patience et beaucoup **[332]** de recueillement. Dans ses instructions, elle disait qu'il fallait avoir grande dévotion à saint Joseph ; et pour apprendre à faire l'oraison, qu'il fallait lire peu et le méditer.

- Ma Sœur Jeanne de Meaux, dit : J'ai remarqué en ma Sœur Suzanne Parant une foi vive pour tous les mystères de notre sainte Religion ; elle désirait que l'on se disposât beaucoup à les bien solenniser, parce que, disait-elle, chacun porte sa grâce particulière, et Dieu la donne à l'âme bien préparée ; surtout elle exigeait cette préparation pour approcher de la sainte communion, et nous disait que les dispositions éloignées consistaient à avoir une dévotion continuelle, un abandon entier aux événernents ménagés par la volonté de Dieu, et qu'il fallait faire le plus de bonnes œuvres qu'il nous serait possible, et faire une grande attention sur toutes nos pensées, paroles et actions, afin que le tout soit selon l'esprit de Dieu ; éviter toutes les occasions du mal, tant petit soit-il, à cause que Jésus-Christ avait répandu son sang, souffert la flagellation, le couronnement d'épines avec le reste des mauvais traitements qu'il a endurés pour l'expiation de nos péchés. Quoi ! nous aurions horreur de le faire mourir par un péché mortel, mais nous ne faisons pas difficulté de nous mettre en devoir de renouveler ses tourments par nos petits péchés de murmure, de paroles contre la charité, de curiosité de savoir bien des choses dont nous n'avons que faire, de perte de temps, de rudesse envers les pauvres et à l'égard de nos Sœurs, etc. et on fait cela sans scrupule, et l'on communie làdessus, ou si l'on s'en confesse, c'est par routine, sans douleurs ni bon propos ! Ah ! disait-elle avec exclamation : Je ne m'étonne plus si on voit si peu de vertu solide, et si l'on ne voit plus reluire l'esprit primitif de la Compagnie en nous, puisque le défaut de préparation à la sainte communion est si fréquent !

Ensuite sa charité nous donnait de bons moyens pour commencer tout de nouveau à changer de vie : Premièrement, fuir les occasions, éviter cette Sœur qui a été la cause de notre chute, ou ne la pas écouter, ou changer de discours, et se ressouvenir que nous l'avons promis à Dieu au tribunal de la pénitence ; deuxièmement, s'imposer de bonnes pénitences quand on y aurait manqué ; troisièmement, avoir recours à Dieu, à la sainte Vierge et à notre bon Ange. Elle disait aussi qu'il fallait penser que nous faisions couler le sang du divin Epoux quand nous tombions dans quelqu'une de ces fautes : que cette pensée à une âme bien née la retenait tout court.

Pour les dispositions prochaines qu'il faut apporter à la sainte communion, elle disait qu'il fallait faire des actes d'amour de Dieu affectif, de foi, d'espérance, d'adoration, d'humilité, de désir, de joie, d'admiration de voir la grandeur de Dieu s'anéantir jusqu'à ce point que de venir chez nous, et quand on l'a reçu, se tenir dans la retraite du cœur ; puis, recevoir ce que sa divine Majesté nous veut donner. Un jour, après nous avoir fait rendre compte à toutes de ce que nous faisions devant le Saint-Sacrement, elle nous dit par un sentiment d'humilité : Pour moi, je ne fais rien autre chose que de recevoir ce que Dieu veut me donner, et me laisse aller là où son attrait me mène. Je manque d'expressions pour bien dire la manière dont elle se comportait ; mais, à ce que j'ai pu comprendre, sa communion était semblable à celle de saint Jean, se reposant sur la poitrine du Sauveur.

Sa charité était affective et effective pour le prochain : elle disait que les Filles de la Charité devaient en avoir pour tout le monde, priant Dieu pour tous, et en particulier pour l'Eglise. Le jour des saints Patrons de nos Sœurs, elle nous exhortait à les prier pour elles ; de pIus, qu'il fallait avoir un grand amour et respect les unes pour les autres, et qu'il fallait commencer par nos Sœurs, en les regardant comme les épouses de Jésus-Christ ; et quand on se rencontrait ou qu'on se saluait, qu'il fallait adorer Dieu dans le cœur de sa Sœur, et lui dire quelques mots qui la puissent enflammer de l'amour divin. Et pour les pauvres et les malades, qu'il fallait avoir beaucoup de compassion, de douceur, d'affabilité et de support pour eux dans leurs continuelles importunités, ne les rebutant

jamais, mais tâcher toujours [333] de les satisfaire, faire conscience de manquer au moindre petit service que nous leur pouvons rendre : quand on leur porte la portion, les consoler par quelque mot d'encouragement, leur faire faire des actes de foi, d'espérance, de charité, de douleur d'avoir offensé Dieu, de bon propos de mieux faire ; faire approcher les enfants et leur demander les principaux mystères de notre religion afin d'éviter la confusion aux grandes personnes ; lesquelles on instruit par ce moyen des choses nécessaires à leur salut, en leur apprenant ce que c'est que les Sacrements, leur en faisant concevoir une grande idée.

Elle disait que si Dieu lui donnait la santé, elle voudrait aller par tous nos Etablissements pour voir avec quelles intentions nos jeunes Sœurs faisaient leurs actions, parce que, disait-elle, nos emplois sont fort nobles, et que pour cela il ne serait pas glorieux à Dieu ni par conséquent d'aucun mérite pour l'âme, mais bien un sujet de châtiment, si nous ne les faisions pas avec de bonnes intentions. Pour encourager les jeunes Sœurs et pour leur faire voir que chaque emploi avait sa grâce particulière, elle disait qu'il y en avait une si grande aux Enfans-Trouvés, qu'elle en était toute ravie quand elle y pensait ; et qu'elle avait expérimenté cela par l'onction céleste qu'elle y avait reçue avec une telle abondance, qu'elle n'avait pas trouvé ailleurs pareilles grâces ; et elle ne pouvait se lasser d'encourager celles que l'on y envoyait pour rendre service à ces petits anges : ainsi les nommait-elle par le respect qu'elle leur portait.

Sa charité en faisait de même à celles que l'obéissance envoyait aux paroisses ou aux hôpitaux ; à celles-là elle leur disait d'avoir bien soin des malades, et elle recommandait, aux Sœurs Servantes d'avoir grande tendresse pour les jeunes Sœurs, leur disant qu'elles devaient être à leur égard comme de vraies mères en les supportant et encourageant dans leurs petites peines : parce que, quelque bonne volonté qu'elles puissent avoir, elles feront toujours des fautes, étant encore tout embarrassées de la fumée de leurs passions, ce qui donne beaucoup de peine avant qu'elles soient toutes abattues ; et de plus, que ce serait manquer de raison de demander autant de fruits d'un arbre de deux ans, que d'un qui en a cinquante. Aux Sœurs Compagnes, elle leur recommandait le respect et l'obéissance à leurs Sœurs Servantes, comme aux Supérieures, et qu'elles ne répliquassent point du tout, mais quelles reçussent fort humblement toute sorte d'avertissements, à genoux, sans s'amuser à dire : C'est une telle qui a dit cela de moi ; car cela ne vaut rien, et une Fille qui en agit de la sorte n'est pas pour nous : elle n'a pas l'esprit de la Compagnie et il faut s'en donner de garde, crainte qu'elle n'empoisonne le reste du troupeau ; et si elle ne se corrige point, prier Dieu qu'il purge notre Compagnie de ces membres gangrenés ; parce qu'il vaut mieux en avoir peu qui soient agréables à Dieu, que d'en avoir tant de misérables qui seraient la cause de la ruine de la Compagnie qui jusqu'ici a tant fait de bien aux pauvres : et celles-là attireraient la malédiction du Ciel pour ne leur en plus faire. Oh ! il vaut bien mieux qu'elles se retirent que de causer tant de malheurs ! Mais celles qui ont bonne intention, doivent se réjouir et confier en Dieu, afin qu'elles puissent faire elles-mêmes tout le bien dont les autres se sont rendues indignes ; et elle nous disait que Notre-Seigneur était la pierre d'aimant, et que nous devions souvent le prier de nous attirer à lui par sa vertu, afin que nous ne fissions aucune chose indigne de sa divine Majesté dans le service des pauvres. Quand vous aurez fait tout votre possible, mes Sœurs, pour les soulager, s'ils vous chargent de beaucoup d'injures, ne vous fâchez pas pour cela ; mais témoignez-leur que vous êtes fâchées de leur avoir donné du mécontentement, et ne croyez pas que les pauvres vous en doivent : au contraire, nous leur sommes bien obligées pour les grands avantages et honneur qu'ils nous procurent d'être les servantes de Dieu en leur rendant quelque petit service ; et souvenez-vous que le royaume de Dieu est à eux et que c'est eux qui nous procureront un repos éternel.

Voilà une grande partie des remarques écrites dans le billet de ma Sœur Jeanne, de Meaux. [334]

Ma Sœur Marguerite Chetif dit : Mon Père, ayant eu le bonheur de connaître notre chère défunte et de converser avec elle d'une manière particulière, depuis son entrée à la Compagnie jusqu'à sa mort, j'ai remarqué, premièrement, que dès son entrée en la Compagnie, elle a été très-affectionnée à sa vocation et a conçu un grand désir de s'y sanctifier, et pour cela a embrassé avec beaucoup d'assiduité et une très-grande activité, le travail nécessaire pour acquérir les vertus, en

telle sorte qu'elle en avait toujours une en particulier qu'elle s'efforçait d'acquérir, et y prenait tant de peine qu'elle ne la quittait point qu'elle ne l'eût acquise et obtenue de Dieu. Elle les a prises ainsi les unes après les autres ; son travail pour cela était de les demander beaucoup au bon Dieu, de faire des considérations sur icelles, et d'en produire des actes le plus qu'elle pouvait, et cela avec une grande assiduité et fidélité, même aux plus petites choses : elle m'a dit autrefois, lorsqu'elle me parlait des grâces extraordinaires que Dieu lui faisait, qu'elle croyait que c'était à cause qu'elle s'était adonnée à la pratique des petites choses.

Dès ces commencements, je l'ai vue fort affectionnée à la pratique de nos Règles ; dès le premier son de la cloche, elle quittait tout, et se taisait quand c'était l'heure du silence, et elle a pratiqué cela partout jusqu'à sa mort.

Elle a tant travaillé à acquérir le don d'oraison, qu'elle est enfin parvenue jusqu'à un très-éminent degré ; dès le commencement elle s'est fort affectionnée à ce saint exercice, et n'y aurait pas voulu manquer une seule fois ; par ce moyen, elle se la rendait familière et presque continuelle.

Elle était si pénétrée de la présence de Dieu dans les pauvres, elle les servait avec un esprit de foi si vif et si pénétrant, qu'elle croyait fermement que c'était à Notre-Seigneur à qui elle rendait service, et elle le croyait jusqu'à ce point, que quand quelque pauvre lui avait dit : Ma fille, donnez-moi cela ou faites-moi cela, elle en était dans une joie si grande, qu'elle disait que le bon Dieu l'avait appelée sa fille. Elle a continué cet exercice de la présence de Dieu jusqu'à sa mort, et avec une si grande perfection, que peu avant sa mort, elle me disait que Dieu lui faisait la grâce de le voir en toutes ses créatures, et que tout ce qui lui arrivait par elles, elle le regardait et le recevait comme venant. de la main de Dieu, en telle sorte que, si on la robutait, elle s'élevait au même temps à Dieu, disant en son cœur : 0 mon Dieu ! je ne mérite pas la douceur de vos divines paroles, je mérite votre châtiment, et puis elle l'agréait et acceptait avec douceur et résignation ; et elle me disait que cette pratique la mettait dans une si grande paix, que hors de là elle était mal, mais qu'en se tenant là, elle se trouvait bien.

Je l'ai vue environ dix-huit mois ou deux ans s'affectionner à rechercher l'acquisition de l'humilité, et durant ce temps-là, elle priait tous ses amis de demander à Dieu cette vertu pour elle ; elle lisait et relisait le Traité de cette Vertu, par Rodriguès ; et Dieu lui donna une si grande connaissance d'elle-même et de son néant, qu'elle n'avait garde de se glorifier des dons que Dieu lui faisait et mettait en elle, voyant clairement qu'ils étaient à lui et rien à elle, et que ce que nous faisons ou possédons est à lui, vient de lui, et qu'à lui seul en doit revenir la gloire et l'honneur.

Elle me dit une fois que comme elle avait vu qu'elle était encline à beaucoup parler, elle s'était adonnée à parler toujours de Dieu, ce qu'elle a continué de faire toute sa vie.

Pour sa charité envers le prochain, je l'ai vue travailler si fortement à cette vertu, qu'elle était ingénieuse à chercher les occasions de témoigner de l'affection au prochain, comme étant l'image et ressemblance de Dieu ; sa pratique était de le respecter, regardant Dieu en lui : et dans cette vue, elle cherchait les occasions de le servir en mille petites rencontres auxquelles d'autres n'auraient pas pensé, comme de l'accueillir, le consoler, l'instruire ; et enfin, elle tâchait, par toute sorte de moyens, de lui rendre service pour l'âme et pour le corps.

Je l'ai vue travailler à acquérir l'esprit de notre vocation avec tant de force et de fidélité, qu'elle l'a enfin acquis en un très-haut degré, et elle me **[335]** disait un jour, en. parlant sur ce sujet : S'il m'était permis de faire des livres, je ferais un gros volume sur les biens et grâces qui sont renfermés dans notre Vocation.

Pour les saints Vœux, elle les a faits, la première fois, le jour de la fête des Saints Anges, avec beaucoup de ferveur et d'amour, et toutes les fois qu'elle les renouvelait, c'était avec tant de dévotion et de si belles pratiques, qu'elle était capable d'animer les plus tièdes ; elle disait qu'elle priait tous ses amis de venir à sa noce ; c'étaient la sainte Vierge, saint Joseph et tous les Saints et Saintes de sa dévotion ; mais depuis quelques années, sa dévotion était si fort augmentée envers les Saints, que le jour de leur fête, elle faisait de grandes considérations sur leurs vertus et sur le

chemin qu'ils avaient tenu pour aller à Dieu, elle tâchait de le suivre et disait que, pour bien solenniser la fête des Saints, il fallait imiter leurs vertus ; elle adorait Dieu en eux et les honorait en lui : elle portait sur elle leurs saintes Reliques avec grande dévotion et amour.

Outre l'obéissance qu'elle rendait à sa Sœur Servante, elle s'accommodait aussi avec ses Sœurs Compagnes pour pratiquer cette vertu entre elles, se demandant l'une à l'autre : Vous plaît-il que je fasse ou ne fasse pas telle et telle chose ? Et elles se disaient oui ou non, et faisaient cela, afin, disait-elle, de s'accoutumer à rompre la propre volonté. Elle a continué cette pratique dans tous les emplois qu'elle a eus durant toute sa vie et dans tous les lieux où elle a été ; et l'a tellement tournée en habitude, que les premiers coups de cloche, les premières paroles ou signal d'appel la faisaient tout quitter, et même l'oraison, dès le premier moment. Elle recherchait tant les occasions de rompre ainsi sa volonté, que quand elle était à écurer les marmites et que l'on venait à heurter à la porte, elle quittait tout dans le moment, et courait l'ouvrir et contenter son monde, et revenait prendre son écurage ; et puis l'on recommençait aussitôt, elle courait encore ouvrir et donner ce que l'on demandait, comme tisane et autres choses, continuant toujours de même.

Elle avait aussi grande affection pour les saints Livres, écoutant avec dévotion les lectures qu'on en faisait, les retenait presque toutes, et les imprimait si fort dans son esprit qu'elle en parlait en toute rencontre ; j'ai souvent admiré la science qui était renfermée en elle, j'admirais la bonté de Dieu qui enseigne les simples et les ignorants quelquefois plus que les docteurs.

Elle avait un si grand zèle du salut des âmes, qu'elle se plaisait fort à instruire le prochain, à exciter les pauvres à faire des confessions générales ; elle l'a tant fait paraître à l'hôpital d'Angers, qu'elle a procuré ce bien a un grand nombre de personnes.

Elle était si désireuse de plaire au bon Dieu, en s'acquittant bien de son emploi, que dans son dernier office de Sœur Assistante, elle croyait, à l'imitation de Sainte Gertrude, que toutes les faveurs et, grâces que Dieu lui faisait étaient pour le prochain ; c'est pourquoi elle tâchait de nous en faire part à toutes, et si exactement, qu'elle ne refusait jamais de répondre aux propositions et demandes que nous lui faisions pour notre bien spirituel, et elle se rendait exacte à écouter les difficultés de nos Sœurs, afin de les consoler et instruire par ce moyen, et disait qu'il fallait qu'elle s'assujétît fort à écouter celles qui venaient lui parler, attendu que c'était ce que Dieu demandait d'elle, et de crainte que si elle ne les écoutait pas, elles s'allassent décharger ailleurs.

Sur ses derniers jours, étant dans son lit de mort, elle me dit que Dieu lui faisait la grâce d'être dans une grande indifférence pour tous les états où il lui plairait de la mettre ; et comme le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix elle ne communia point, à cause qu'elle était malade, elle me dit qu'elle préférait son état de souffrance à la sainte communion. Une autre fois, comme elle me disait qu'elle ne croyait pas mourir de cette maladie, je lui dis : Mais si cela arrivait, en seriez-vous bien aise ? Oui, dit-elle, puisque je n'offenserais plus le bon Dieu ; et puis elle me dit : Ne faut-il pas qu'une fille soit bien aise d'aller voir son père ?

-Ma Sœur la Supérieure dit ensuite : Ce que j'ai remarqué des vertus de ma Sœur Suzanne **[336]** Parant, c'est, premièrement, une grande foi et une ferme espérance ; pour sa confiance en Dieu, elle était toute spéciale, car elle espérait fermement réussir en tout ce qu'elle entreprenait pour le service du prochain ; ce que j'ai remarqué au sujet du bon ordre qu'elle a procuré à l'hôpital d'Angers, par le moyen de l'augmentation de nos Sœurs pour les nouveaux emplois de la grande cuisine, de la dépense et de l'apothicairerie, où il se faisait de prodigieuses dépenses et dégât du bien des pauvres : car encore qu'elle eût l'approbation des Supérieurs et de M.M. les Administrateurs dudit Hôtel-Dieu pour cela, elle ne laissait pas d'être fort contrariée des externes, et taxée d'imprudence par plusieurs de nos Sœurs, lesquelles n'ayant pas vu le désordre avaient peine à croire qu'il en dût arriver autre chose qu'une surcharge de travail pour notre Communauté.

Mais on a bien vu le contraire cinq ans après, quand M. Jolly notre très-honoré Père, offrit à nos Sœurs d'Angers de les faire décharger de ces emplois, si elles le voulaient ; à quoi elles ne purent jamais se résoudre, se souvenant des désordres qu'elles avaient vus par le passé. Or, la vertu

de ma Sœur Suzanne se montra encore en cette rencontre, car ayant souffert patiemment tout ce qu'on lui avait reproché pour avoir procuré ces nouveaux emplois à nos Sœurs, elle ne témoigna point de joie en se voyant justifiée et approuvée par ceux-là même qui lui avaient été contraires. Ce que j'ai admiré bien des fois.

La charité, l'amour de Dieu et du prochain ont été si grands dans le cœur de cette Sœur, que jamais je n'ai vu personne en avoir autant, et tout ce qu'elle faisait et disait tendait à cela ; de là procédait qu'elle ne pouvait cesser de penser à Dieu et de parler de lui, sans se faire violence ; et quand la charité l'obligeait d'écouter ou de parler de quelqu'autre chose, elle paraissait si abstraite, qu'on avait lieu de croire que son esprit n'était pas à ce qu'elle disait.

Dans la récréation, elle glissait toujours quelque bonne parole afin qu'on pensât à Dieu.

Elle a été favorisée dès ses premières années d'un amour de Dieu fort effectif, au moyen duquel elle se portait avec ardeur à toute sorte de bien, soit pour ce qui regarde la piété, soit pour ce qui concerne la charité du prochain ; ce qui n'a pas empêché qu'en même temps elle n'ait été exercée de diverses tentations contre sa vocation, qu'elle craignait fort de perdre, jusqu'à se laisser presque vaincre à la peine que lui donnait la crainte de ne pas persévérer ; mais, comme elle a toujours agi avec ses Supérieurs et Directeurs fort simplement et ingénument, elle découvrait ses tentations à M. Dorgny, lequel, aprés l'avoir souvent rassurée, lui dit un jour qu'elle mourrait Fille de la Charité, aussi bien que lui Missionnaire ; ce qui dissipa toutes ses craintes sur ce sujet.

Elle se portait aux exercices de dévotion avec grande ferveur, et n'en pouvait être divertie que par l'obligation du service des pauvres.

Elle avait un très-grand amour pour le saint sacrement de l'autel, et quand elle en parlait ou chantait quelque hymne ou cantique, elle ravissait les cœurs, et ressemblait à un Séraphin, tant elle paraissait pleine d'amour !

La faim excessive qu'elle sentait en son âme pour la parole de Dieu, obligeait agréablement M. l'abbé Devaux, qui était donné par M. Vincent pour Directeur à nos Sœurs d'Angers, à leur faire des Conférences, ce qu'elle appelait son pain blanc. Elle ne pouvait supporter qu'avec peine qu'on fit des entretiens inutiles, et quand c'étaient des personnes à qui elle pouvait parler librement, elle les interrompait pour dire quelque chose d'édifiant ; mais, quand la qualité des personnes l'obligeait au silence et à écouter, elle m'a dit que cela lui était insupportable.

Elle avait un si grand amour pour le prochain, qu'elle ne pouvait assez trouver d'occasions pour le lui témoigner par toute sorte de services qu'elle pouvait s'aviser de lui rendre ; et je ne puis comprendre comment pouvait s'accorder en elle une si grande attention à son intérieur et une si continuelle application à faire la charité au prochain : car quand on aurait eu besoin de plusieurs choses en même temps, elle accommodait son esprit à un chacun, de sorte qu'elle con **[337]** tentait tout le monde, soit les pauvres ou nos Sœurs.

Elle était si persuadée de cette vérité, que ce qu'on fait aux pauvres on le fait à notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il lui était comme impossible de leur rien refuser ; de là vient qu'elle leur parlait toujours avec beaucoup de respect et de cordialité, leur faisant de grandes révérences en les abordant et en les quittant, comme si elle eût parlé à des personnes de haute qualité.

Ayant été envoyée à Angers en l'année 1667, et y ayant demeuré jusqu'à ce qu'elle fût élue Assistante en l'année 1678, elle y a beaucoup travaillé et souffert en servant les pauvres de cet hôpital, étant d'une complexion fort délicate, qui se ressentait beaucoup du mauvais air qui est dans cette Maison ; mais bien loin de désirer d'en sortir, elle répondait aux personnes qui lui disaient que l'air d'Angers la rendait infirme : Qui aime sa vie la perdra.

Quand elle parlait aux personnes riches tonchant les nécessités des pauvres, elle le faisait avec grande liberté, espérant qu'elle ne serait point refusée ; en effet, elle a fait faire des aumônes à beaucoup de pauvres gens, par les dames de la ville d'Angers qui ne pouvaient lui rien refuser, ni

même les Administrateurs auprès desquels elle se rendait avocate pour les pauvres quand il en était besoin, soit pour les faire garder davantage à l'hôpital, soit pour quelqu'autre chose.

Depuis son retour d'Angers, elle n'a pas manqué d'occasions pour exercer le grand zèle qu'elle avait pour l'assistance des pauvres, se servant bien à propos de la connaissance qu'elle avait des pauvres honteux de notre paroisse, dont elle avait le soin particulier. Quand elle en rencontrait, soit à notre porte ou dans la rue, elle ne passait pas outre sans s'informer de leurs besoins, et ensuite elle les faisait entrer et leur donnait largement quand ils étaient véritablement pauvres honteux ; s'ils ne l'étaient pas, elle s'excusait humblement et doucement, ne les rudoyant pas, crainte de les contrister.

Elle avait un grand amour pour la prière ; personne n'était exclus de celles qu'elle faisait, car elle priait pour tous en général, aussi bien que pour chacun en particulier. Elle ne se contentait pas de prier pour ses Sœurs, qu'elle aimait d'un véritable amour, mais elle pourvoyait à toutes leurs nécessités spirituelles et corporelles ; tout ce qui les affligeait la touchait si sensiblement, qu'il semblait qu'elle portât elle-même leurs peines, avec cette différence pourtant qu'elle n'eût pas cherché à s'en délivrer ; mais pour ses Sœurs, ce lui était une très-grande peine si elle ne pouvait leur apporter quelque soulagement ; elle se serait volontiers privée de tout ce qui lui était nécessaire pour le donner aux autres, s'il lui eût été permis. Elle était toujours égale et cordiale à l'égard de ses Sœurs, témoignant être bien aise de les voir et de leur parler, se servant à ce sujet de petits mots de gaîté spirituels, pour dissiper leur ennui, si elle leur en remarquait, surtout à l'égard des malades ; et comme elle avait le talent de bien parler de Dieu et des choses spirituelles, elle ne manquait point de s'en servir en toute occasion pour aider son prochain à s'élever à Dieu.

Deux ans ou environ avant qu'elle revint d'Angers, elle commença à devenir plus incommodée qu'auparavant et à n'avoir plus d'appétit, mais elle se faisait violence afin d'obéir en prenant quelque nourriture ; ce même dégoût a continué et même augmenté pendant les deux années de son office, ce qui a fait que peu à peu elle est devenue si faible et si languissante, qu'à peine pouvait-elle se soutenir, et ce lui était une espèce de martyre quand elle se voyait forcée de prendre quelque peu de nourriture pour la conservation de sa vie.

Ce qu'elle a souffert du changement de nourriture depuis son retour d'Angers n'a été connu que de Dieu seul, à cause de sa grande mortification qui lui faisait passer toutes choses sous silence. J'ai appris par hasard, quelques mois devant sa mort, que la viande qu'on donne à nos Sœurs infirmes lui était si fort à contre-cœur, qu'elle n'en pouvait user, quelque violence qu'elle se fit ; cependant, comme personne ne savait cela, on lui en donnait toujours, ce qui l'empêchait de manger. Ses infirmités et son continuel mal de **[338]** tête ne l'empêchaient point de se trouver à tous les exercices de la Communauté, même aux travaux communs, et elle était si accoutumée à souffrir, qu'en la voyant on n'eût pas dit qu'elle eût rien enduré, si on ne l'eût su d'ailleurs.

Enfin, pour rapporter toutes les vertus de ma Sœur Suzanne en peu de mots, il suffit de dire qu'elle a eu une continuelle fidélité à la pratique des vertus qui composent l'esprit de la Compagnie des Filles de la Charité ; savoir : l'humilité, l'amour de Dieu et du prochain, la simplicité, l'obéissance, l'amour de la pauvreté, la fidélité à la pratique des Règles, la patience, la mortification intérieure et extérieure, l'indifférence pour les emplois, pour les lieux et pour les personnes, ne cherchant en toutes choses que la volonté de Dieu.

- Ma Sœur Julienne La Boüe dit : J'ai remarqué en ma Sœur Suzanne qu'elle faisait souvent le signe de la croix sur son cœur, principalement quand elle entrait en quelque lieu ou qu'elle sortait pour aller en ville.

Elle aimait la pauvreté et en faisait des pratiques à tout moment, jusqu'à ramasser soigneusement les petites miettes de pain qui restaient sur la table ou qui tombaient par terre.

Quand quelque Sœur avait peine à prendre de la nourriture par dégoût, elle lui faisait donner quelques viandes plus délicates, et lui disait gaiment : Mangez, ma Sœur, mangez, ce sont des fruits de la basse-cour de notre Père, appelant toute la terre la basse-cour de Dieu.

Elle avait une grande joie aux approches du 25 mars, dans la vue qu'elle se consacrerait à Dieu tout de nouveau, disant et redisant de Notre-Seigneur : Il est beau, il est riche, il est tout-puissant, il est tout rempli de gloire et tout triomphant. Et lui ayant demandé où elle prenait ces beaux petits cantiques, elle me dit qu'elle les faisait elle-même pour se réjouir avec Notre-Seigneur.

Elle avait un si grand respect pour les ecclésiastiques, qu'elle n'aimait pas de leur parler, si ce n'était au confessionnal. Elle nous disait encore qu'il fallait parler gravement et courtement aux hommes, soit prêtres ou séculiers, et se tenir en leur présence comme si on était devant Notre-Seigneur, et surtout qu'il ne fallait jamais rien prendre d'eux.

Elle m'a dit plusieurs fois la manière dont elle s'était comportée dans les occasions touchant cela, ce qui me faisait bien voir qu'elle était dans la pratique de ce qu'elle recommandait aux autres.

Elle encourageait les pauvres à souffrir leur mal patiemment, et leur faisait donner largement, selon leurs besoins ; si c'était en hiver, elle les faisait chauffer.

Quelquefois, lorsque par rencontre une autre faisait le bien qu'il lui appartenait de faire, elle laisait paraître son détachement en cela, et ne s'en fâchait pas. Au contraire, elle disait : Eh bien ! qu'importe par qui le bien se fasse, pourvu qu'il soit fait ? Il faut nous réjouir du bien que fait notre prochain ; par-là nous y participerons.

Elle ne pouvait voir traîner les images ou quelque écrit qui parlât de Dieu : ainsi elle ramassait tous les papiers qu'elle voyait à terre, disant qu'elle trouverait peut-être là-dedans. quelque parole de vie éternelle pour sa sanctification.

Elle avait un grand respect pour le pain bénit, et en réservait le dimanche pour en manger à jeun les jours qu'elle ne communiait pas, ce qu'elle faisait avec beaucoup de dévotion.

Elle priait souvent pour le roi et pour les besoins de l'Eglise, et particulièrement pour l'extirpation du Jansénisme, dont elle avait une aversion fort grande.

Elle a été fort long-temps languissante, et tellement dégoûtée qu'elle ne pouvait presque manger ; il lui prenait quelquefois envie de demander quelque chose pour se ragoûter ; elle le disait simplement, et aussitôt elle priait qu'on ne lui donnât pas, disant qu'il ne lui fallait rien d'extraordinaire. Sa maladie commença par une défaillance qu'elle eut dans la rue, où elle pensa mourir ; personne n'en osait approcher, croyant que ce fût un mal caduc : elle fut blessée notablement au visage, et elle a souffert cela avec une grande patience et gaité. Le chirurgien lui ayant appliqué **[339]** une pierre infernale pour manger quelque chair qui venait trop vite, elle ne remuait non plus en sentant cette opération brûlante, que si elle eût été insensible. Ensuite elle fut environ quatre mois à se porter un peu mieux, puis elle retomba le 17 août dans le même accident ; cela la mit dans une telle faiblesse, qu'on pensait qu'elle en allait mourir dès-lors ; elle traîna pourtant jusqu'au 8 de septembre, qu'elle fut contrainte de se mettre au lit, en revenant de la sainte messe ; mais avant de se coucher, elle voulut encore gagner les œuvres de miséricorde, en aidant à ensevelir une jeune Sœur qui était morte la veille, et aida à la porter sous la porte, quoiqu'elle-même fût si faible qu'à peine pouvait-elle se traîner ; elle pleurait de joie en faisant cette action, considérant le bonheur de cette jeune Sœur qui était allée à Dieu, et brûlant du désir de la suivre. Elle se coucha en s'abandonnant entre les mains des médecins qui ne pouvaient presque rien lui ordonner, ne lui trouvant pas grande fièvre ; elle était si faible qu'à peine pouvait-elle se remuer dans son lit sans l'aide de quelqu'une de nos Sœurs, et dans cette rencontre elle nous fit bien paraître son amour pour la pureté, car on ne savait comment la changer de linge, parce qu'elle ne voulait pas qu'on la touchât.

Ses convulsions la prenaient de temps en temps avec tant de violence, qu'elle faisait pitié à voir ; cependant on la voyait souvent recueillie et s'occuper du bon Dieu. Le jeudi, qui était le treizième du mois et le cinquième de sa maladie, ou lui dit qu'on faisait ce jour-là la fête de saint Maurille, évêque d'Angers ; elle s'occupa toute la journée de ce grand Saint, et racontait ses vertus à celles qui l'allaient voir. Le 14 septembre, jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, elle souffrit plus qu'à l'ordinaire, et son mal redoubla fortement ; elle se confessa vers les trois heures après-midi,

ensuite on lui proposa de la communier en viatique, lui disant qu'elle était en danger de mort ; elle répondit : Oh ! la bonne nouvelle ! N'est-ce pas un grand bonheur à un enfant d'aller voir son père ? N'est-ce pas une chose qu'il faut faire que de mourir ? Or sus, il faut donc se préparer à communier ; il me semble pourtant que je ne suis pas si mal, mais puisqu'on le veut, je le veux aussi, c'est un acte dobéissance.

Lorsque j'accommodais la chambre où elle devait communier, il y eut une de nos Sœurs qui me fit la charité de m'avertir que je n'arrangeais pas bien la table ; j'eus peine a me voir contrariée ; ce que voyant notre chère malade, elle me dit : 0 ma Sœur ! qu'il y a grand mérite à souffiir d'être contrariée sans rien dire ! En préparant toutes ces choses, on prépare un lieu extérieur pour y faire reposer Notre-Seigneur ; mais en ne disant rien quand on nous contrarie, on lui prépare un Paradis en son cœur pour l'y faire reposer.

On la communia entre quatre et cinq heures du soir ; elle s'assit sur son lit, prit un cierge en sa main, et dit qu'il fallait qu'elle fit amende honorable à Notre-Seigneur ; elle le reçut avec une dévotion angélique : le reste du jour se passa en de grandes douleurs qu'elle ressentait à la jambe, ce qui lui donnait bien de la joie, disant que c'était du bois de la vraie croix, et que, pour grand'chose, elle n'aurait pas voulu n'avoir pas souffert tous ces maux-là en ce saint jour. Elle passa la nuit en produisant de temps en temps des actes de conformité à la volonté de Dieu et de désir de le posséder ; le matin elle fut un peu en repos, mais dans l'après-midi ses convulsions redoublèrent ; on lui appliqua les ventouses, ce qu'elle souffrit avec beaucoup de patience, disant avec gaité : Voyez, mes Sœurs, je suis revêtue des livrées de mon Epoux. Ses grandes souffrances continuèrent toute la nuit ; elle demanda l'Extrême-Onction croyant mourir le matin.

M. Moreau, notre Directeur, ayant pris la peine de la venir voir, et la trouvant presque à l'agonie, lui demanda si elle ne voulait point recevoir les saintes Huiles. Elle répondit qu'oui ; et, pour s'y mieux disposer, elle fit une confession extraordinaire, quoiqu'elle fût fort mal. On lui administra l'Extrême-Onction entre neuf et dix heures du matin ; elle reçut ce sacrement avec une application intérieure tout-à-fait grande ; à chaque onction qu'on lui faisait, elle paraissait élever son esprit à Dieu avec une grande dévotion. **[340]**

Ensuite ses douleurs redoublèrent avec tant de violence qu'on crie qu'elle allait mourir. M. le Directeur étant venu entre une et deux heures de l'après-midi pour lui faire les prières de l'Agonie, une partie de la Communauté s'assembla autour de son lit pour assister à son dernier passage. Après qu'on eut dit les Litanies du Saint-Nom de Jésus, M. le Directeur lui demanda si elle n'était pas bien consolée de voir toutes nos Sœurs qui priaient Dieu pour elle, et si elle était contente de faire la volonté de Dieu et de mourir Fille de la Charité ? Quoiqu'il y eût déjà long-temps qu'elle ne parlât plus, elle ramassa ses forces, et dit en souriant : Oh ! qui ne serait contente ! je le suis on ne peut plus ! Puis elle resta en repos, écoutant les prières de l'Agonie, et donnant des marques qu'elle entendait bien, elle reçut la bénédiction apostolique. Plusieurs de nos Sœurs restèrent auprès d'elle, lui jetant de l'eau bénite, lui faisant produire de temps en temps divers actes, et faisant des prières pour elle. Entre sept et huit heures du soir, M. le Directeur étant venu, et la voyant à l'extrémité, lui jeta de l'eau bénite, et pria pour elle ; il lui prit alors une convulsion qui l'emporta dans un moment, le 16 de septembre. Après sa mort, elle paraissait plutôt en oraison que morte, tant son visage était beau et dévot. Elle fut enterrée le lendemain.

- M. Moreau, notre Directeur, parlant ensuite, dit : Mes Sœurs, nous avons trouvé de grands exemples dans les deux entretiens sur les vertus de la Sœur Suzanne ; c'est un grand livre où nous avons de quoi nous contenter abondamment ; je ne sais si jamais vous avez entendu dire tant de bien d'une personne : depuis son enfance jusqu'à la mort, elle a pratiqué la vertu ; on peut dire que la Sœur Suzanne était une vraie Fille de la Charité ; c'est l'amour de Dieu qui l'a fait entrer dans l'esprit de sa vocation, et c'est ce même amour qui a abrégé sa vie : c'est un esclavage bien doux que d'être dans l'obligation d'aimer celui qui est infiniment aimable ; notre chère défunte l'a bien éprouvé, puisque toute sa vie a été occupée à ce saint exercice depuis qu'elle a connu Dieu. 0 heureux exercice qui ne finira jamais ! Cet amour produisait en elle une attention continuelle à la

présence de Dieu ; elle avait l'esprit tellement élevé à lui, que les choses qui semblaient capables de porter à la dissipation lui faisaient tirer des conceptions qui la portaient à Dieu. Oh ! qu'on est heureux quand on peut vivre de cette vie là ! La conduite qu'a tenue la Sœur Suzanne a bien fait voir qu'elle était une véritable Fille de la Charité ; elle n'a pas été sans peine d'esprit, mais elle avait aussitôt recours à Dieu : une chose qui lui faisait beaucoup de peine, c'était d'être livrée aux choses extérieures ; cette bonne Fille était accoutumée de s'élever souvent à Dieu, et elle se trouvait quelquefois distraite par ses emplois, ce qui lui causait de la peine. Mais les âmes qui sont à Dieu savent bien ménager toutes choses, car si on voulait retirer la Sœur Suzanne de l'abattement où ses peines la mettaient quelquefois, il n'y avait qu'à lui parler de l'amour de Dieu ; aussitôt elle sortait de son état, et disait tout ce qu'on pouvait souhaiter sur ce qu'on lui demandait.

Dieu l'a purifiée sur la fin de sa vie ; elle a beaucoup souffert, mais avec joie et persévérance ; vous en avez vu des marques dans sa dernière maladie ; on lui faisait faire des actes d'amour de Dieu, elle ramassait toutes ses forces comme dans une pleine santé, et témoignait du contentement ; enfin elle est du nombre des Saints dont on solennisait la fête ces jours passés ; nous devrions pleurer la perte qu'on a faite en la personne de la Sœur Suzanne. Dieu a enlevé à votre Compagnie un trésor et une perle précieuse ; vous avez plus perdu que vous ne pensez. N'étiez-vous pas embaumées des instructions qu'elle vous-faisait ? Ah ! il nous faut conformer à la volonté de Dieu qui a voulu que la Sœur Suzanne ne soit que vingt années dans votre Compagnie : elle n'est plus parmi nous, mais il ne la faut pas perdre de vue cette véritable servante des pauvres !

Oh ! qu'elle est consolée à présent ! je m'imagine voir M. Vincent et Mlle Legras la prendre l'un par une main, et l'autre par l'autre pour la présenter à Dieu en lui disant : Voilà celle qui s'est consommée dans l'exercice de la charité et dans la pratique de toutes les autres vertus ! je ne crois pas **[341]** exagérer. La Sœur Suzanne n'est plus parmi vous, il ne la faut pas perdre de vue, m'ais quand il se présente quelque vertu à pratiquer, se demander comment la Sœur Suzanne faisait en telle rencontre. Quand il faut se lever le matin au son de la cloche, se souvenir comment elle élevait son cœur à Dieu ; une fille qui ne peut prier, doit se représenter comment faisait la Sœur Suzanne ; celle qui n'a pas de dispositions à la réception des sacrements, penser comment faisait la Sœur Suzanne, comment elle passait ces jours-là, avec quel recueillement, comme elle se trouvait dans un certain baume qui rejaillissait sur toutes ses actions ! Penser à l'hu milité qu'elle a pratiquée, a son recueillement, à sa douceur, à son attention à la présence de Dieu en toutes ses actions, penser à sa charité, et se dire à soi-même : Quoi ! serai-je toujours négligente et paresseuse après avoir vu la Sœur Suzanne agir avec tant de ferveur et de dévotion ? oh ! il n'en sera pas ainsi.

Mes chères Sœurs, nous ne finirions pas, il faut quitter et prendre résolution que ce qui a été dit ne s'envole pas comme la parole, mais s'imprime dans nos cœurs pour le pratiquer. Elle nous entend faire son éloge la Sœur Suzanne, mais elle n'est plus capable de vanité ; je crois qu'elle est auprès de Dieu, elle le possédera éternellement. Tâchons donc, mes Sœurs, que cela nous profite, reconnaissons le bien qu'elle nous a fait, elle n'a plus besoin de nous : ce qu'elle demande, c'est que vous remplissiez la signification de votre nom, et que vous soyez des Filles de la Charité, d'effet, et non en peinture. Entrez donc dans la pratique des vertus qui composent votre esprit, la charité, l'humilité, la simplicité et l'amour de vos Règles ; c'est à quoi la Sceur Suzanne s'est appliquée pendant sa vie ; si vous l'imitez, vous augmenterez sa gloire accidentelle et si elle était capable de douleur, ce serait de voir une Fille qui ne ferait pas ce que nous venons de dire ; si elle n'est plus capable de douleur étant dans le Ciel comme je le crois, au moins n'en donnez pas à vos Supérieurs.

Je recommande à vos prières la même Sœur Suzanne, afin que, s'il y avait encore quelque chose à purifier en elle, elle puisse être aidée par vos prières ; je vous recommande également les besoins de votre Compagnie ainsi que vos Sœurs malades, et je prie Notre-Seipeur, mes chères Sœurs, qu'ils vous fasse part des vertus de notre chère Sœur Suzanne.

Sancta Haria, etc. Benedictio.

9. CONFÉRENCE DU 18 FÉVRIER 1685,

FAITE PAR M. SERRE, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOTRE SŒUR MARIE DU SERRE,

DÉCÊDÉE A L'HOPITAL DE MONTPELLIER LE 18 ÀOUT 1681,

ET SUR CELLES DE NOTRE SŒUR ANTOINETTE RICHEVILLAIN,

DÉCÉDÉE A LA MAISON LIE 19 AOUT 1684.

Ma Sœur Marie du Serre était fille de Guillaume du Serre, et de Barbe Caron, son épouse, habitants de la paroisse de Bailleval, près Clermont-Beauvoisin, diocèse de Beauvais, où elle fut baptisée le 14 août 1633. Elle fut reçue dans la Compagnie le 8 mars 1658. L'habit lui fut donné le 28 avril suivant ; elle fut reçue aux premiers vœux le 24 juin 1664.

M. LE DIRECTEUR commença en cette sorte : Mes Sœurs, le sujet de la présente Conférence est des vertus que l'on a remarquées en notre Sœur Marie du Serre. C'est une coutume universelle de toute l'Eglise de parler des vertus des défunts ; c'est cette sainte pratique qui nous a fourni tant de belles vies de saints que nous n'aurions pas pour exemple si l'on n'eût pas fait les remarques des particularités de leurs vies. Vous lisez tous les jours la Vie des Saints, et vous y voyez combien ils ont été fidèles à la pratique des vertus ; de plus cela encourage, quand on considère que d'autres personnes aussi faibles et de même condition que nous ont fait telles et telles choses.

Mes Sœurs, cela était mis en pratique dans l'Ancien Testament, où il est porté dans quelque passage, ces paroles :

C'est une pratique ordinaire, dans toutes les Communautés de s'entretenir des vertus qu'on a remarquées dans les défunts, car pendant leur vie ils ont tâché de cacher leurs bonnes œuvres, et de plus, il n'est pas permis de louer les gens de bien en leur présence, de crainte de leur donner sujet de vanité, car le diable ne dort jamais, et d'ailleurs il n'y a que la persévérance qui mérite des louanges. Une personne qui aura bien fait quelques années, si elle désiste de bien faire et ne finisse pas comme elle a commencé, ne mérite aucune louange, puisque notre bon Dieu ne promet la couronne éternelle qu'à ceux qui persévèrent jusqu'à la fin.

M. le Directeur, s'adressant à une Sœur, lui dit : Ma Sœur, vous plaît-il nous dire ce que vous avez remarqué en notre Sœur Marie du Serre ?

- Mon Père, j'ai remarqué en ma Sœur une grande obéissance aux ordres de nos Supérieurs en toute chose, mais particulièrement aux changements des lieux, tant à son égard qu'au sujet de ses Sœurs Compagnes, partant les unes et les autres, à point nommé, selon l'ordre qu'elles avaient reçu. Je l'ai remarqué une fois entre autres à son sujet, lorsqu'ayant reçu ordre de nos Supérieurs par lettre, d'aller demeurer à l'hôpital de Montpellier et de laisser la paroisse où elle était, aussitôt qu'elle eut reçu la lettre elle partit à l'heure même, quoique la nuit fût proche. Elle nous fit aussi paraître en cette rencontre sa grande **[343]** humilité, témoignant de la joie d'être déchargée de l'office de Sœur Servante qu'elle avait exercé, et d'être mise Sœur Compagne dans la même ville sous une jeune Sœur Servante, à laquelle elle obéissait comme un enfant à sa mère.

Une de ses Sœurs Compagnes se donna la liberté de lui dire à ce sujet : Quoi ! ma Sœur, est-ce là celle que nos Supérieurs nous envoient pour Sœur Servante ? elle est bien jeune. Notre chère défunte lui répondit bien humblement : Ma Sœur, il ne faut pas regarder à l'âge mais à sa vertu, et remercier Dieu de la grâce qu'il nous a faite, le regardant en sa personne, puisque c'est à lui que nous obéissons plutôt qu'à elle. On a toujours remarqué en elle une grande cordialité et douceur pour toutes ses Sœurs, leur rendant service en toute rencontre avec beaucoup de charité ; et si quelques-unes de ses Sœurs lui rendaient la pareille, la soulageant au travail, elle en témoignait tant de reconnaissance, que cela leur donnait de la confusion.

Elle estimait beaucoup l'union entre elle et toutes ses Sœurs, ce qui la faisait fuir la conversation des externes, et ne paraissait jamais plus joyeuse que lorsqu'elle était avec ses Sœurs, qu'elle aimait toutes également, ne s'attachant pas plus aux unes qu'aux autres.

J'ai aussi remarqué en ma Sœur une grande charité pour le service des pauvres, et quoiqu'elle fût beaucoup incommodée, cela ne l'empêchait point de les aller servir, même par des temps fort fâcheux. Sa charité était grande, non-seulement pour procurer le soulagement aux pauvres malades, mais aussi pour tous les nécessiteux, et elle représentait leurs besoins aux personnes charitables avec tant de compassion, qu'elles lui donnaient toujours quelque chose avant qu'elle les quittât ; mais entre tous, les pauvres honteux avaient toujours leur bonne part dans les aumônes qu'on lui avait données. Elle était fort soigneuse de faire recevoir à temps les sacrements à ses malades ; elle était aussi fort bonne ménagère du bien des pauvres, ne souffrant pas qu'on en laissât perdre la moindre chose. J'ai aussi remarqué sa grande sobriété au manger, se contentant de peu, et ne recherchant point les choses qui eussent pu satisfaire la sensualité.

- M le Directeur, après avoir écouté ce récit, reprit le discours en ces termes : Ce n'est pas une petite chose, mes Sœurs, que de changer de bon cœur d'un lieu à un autre quand l'obéissance l'ordonne, et sans s'arrêter à ses ressentiments si on en a, sans murmurer ni retarder dans les lieux d'où l'on sort, et à écouter les raisonnements que l'amour-propre peut fournir, par exemple, ceux-ci : Pourquoi m'ôte-t-on d'ici ? je m'y porte bien, je m'y accommode et suis en paix avec mes Sœurs, etc.

Voilà, mes Sœurs, ce qui arrive ; l'on s'attache aisément aux lieux, à une Sœur, à un emploi, cela va ainsi si nous n'y prenons garde.

Mes Sœurs, voulez-vous que je vous donne un bon moyen. pour vous rendre les changements fades ? il ne faut que considérer la vie de Notre-Seigneur.

Vous savez qu'il n'est pas sitôt de retour à Nazareth après avoir été offert au temple, que l'Ange commande à saint Joseph de le porter en Egypte ; et ce saint homme ne fait pas la moindre réflexion sur la difficulté du chemin, l'obscurité de la nuit, l'âge tendre du fils, et la délicatesse de la mère, mais il obéit à l'aveugle.

Sept ans après, Notre-Seigneur obéit tout de même pour son retour, ensuite il demeure en Nazareth, et les trois dernières années de sa vie, il converse avec les hommes et va d'un lieu à un autre.

Pourquoi le Père éternel a-t-il fait changer son Fils tant de fois de demeure, et qui a obligé cet adorable Fils à tant de changements ? C'était pour nous montrer l'exemple : or cela étant, mes

Sœurs, que ne devons-nous pas faire pour imiter son obéissance en toutes rencontres, puisque nous l'avons pris pour notre modèle ? car il n'avait que faire de tout cela ; s'il avait voulu il pouvait nous sauver par un acte de sa volonté, et satisfaire à Dieu son Père pour tous les péchés des hommes, par une seule de ses paroles ; mais il a voulu être soumis, comme les autres hommes, à toute sorte de changements et de vicissitudes. De même il faut que les Filles de la Charité se soumettent de **[344]** bon cœur à tous les changements que Dieu perrmettra leur arriver.

Il ne faut pas seulement être préparé au changement des lieux, et à se détacher de tout ce qui nous y pourrait arrêter ; mais le grand détachement à quoi nous devons travailler, c'est à celui de notre propre jugement et volonté ; et à combattre l'attache à ses commodités, à sa santé, et à cent sortes de bagatelles à quoi nous nous amusons comme des enfants ; par exemple, à des livres, à des images, etc.

Mes Sœurs, partout où nous allons, n'avons nous pas le nécessaire ? Oui, sans doute ; cela étant, devons-nous désirer davantage ? Vous avez partout beaucoup plus que vos pauvres, qui sont pourtant vos maîtres ; donc il faut vous soumettre aux ordres de la Providence. Je demeure d'accord que vous trouverez quelquefois bien des difilcultés à vaincre, mais celles qui seront spirituelles, en tireront grand profit, et se feront des Saintes, si elles veulent. Or, quand je parle de spiritualité, j'entends dire des personnes vraiment spirituelles, qui agissent par l'esprit de Dieu, et non par celui du monde, qui est tout politique ; ou plutôt hypocrite, comme parle Notre-Seigneur.

Oh ! mes Sœurs, qu'il est dangereux de tomber entre les mains du Dieu vivant, quand on ne s'est pas bien acquitté de son devoir en cette vie ! Il faut donc profiter des sujets de peine qui nous arrivent ; car il vaut bien mieux souffrir ici qu'en enfer ou en purgatoire.

Si vous avez une Sœur Servante qui vous mortifie et humilie beaucoup, et que vous souffriez cela en patience, sans vous plaindre ni murmurer : c'est être spirituelle à la manière que Dieu veut que nous le soyons. C'est le Saint-Esprit qui le dit *:*

Il a été dit une chose considérable au sujet des Sœurs Servantes que les Supérieurs mettent en office, étant jeunes. Ah, mes Sœurs ! c'est un grand abus que de regarder à l'âge. Dites-moi, je vous prie, si on vous donnait une pistole neuve sortant de la main de l'ouvrier, l'estimeriez-vous moins à cause qu'elle est neuve ? Au contraire, puisqu'elle en serait plus belle. Et si vous la montrez à un enfant, dont vous devez avoir l'esprit, il l'aimera davantage qu'une autre.

Si, faisant voyage, vous êtes menées par un jeune cocher, que vous importe, pourvu qu'il vous mène bien ? S'il est jeune, il a plus de force. Ah, quelle badinerie, d'enfant de regarder à l'âge ! Que vous importe, pourvu que ce soit une Fille qui ait l'esprit de Dieu et de la vertu ? Pensez-vous que les Supérieurs l'aient mise en cet emploi, sans qu'ils l'en aient jugée capable ? Obéissez donc à l'aveugle, puisque c'est à Dieu à qui vous obéissez en sa personne. Voilà pour l'obéissance.

On a remarqué ensuite sa charité. Mes Sœurs, la charité, c'est votre vertu propre, c'est la reine des vertus. Saint Paul nous l'enseigne en disant :

Vous savez, mes Sœurs, que cette vertu cousiste à aimer et à préférer Dieu à toutes choses, et à aimer le prochain en vue de lui plaire, à faire du bien indifféremment à tout le monde : ç'a été la maxime commune de tous les saints, de faire aux autres, pour l'amour de Dieu, ce que nous voudrions nous être fait à nous-mêmes.

L'on a encore remarqué en cette bonne Sœur défunte, qu'elle était bonne ménagère du bien des pauvres. Cela est de grande conséquence ; car si on se relâchait dans cette pratique, cela pourrait être un jour la cause de la destruction de votre Compagnie ; car les personnes du monde se confient en vous pour la distribution de leurs charités, dans la pensée que vous les appliquerez bien à propos, et que vous ne laisserez rien perdre. Or, s'il en arrivait autrement, et que plusieurs Filles de la Charité ne ménageassent pas, comme il faut, le bien des pauvres, faisant des dépenses inutiles, et voulussent, comme on dit, nager à grande eau, on ne se confierait plus à vous, et ainsi on n'aurait plus besoin des Filles de la Charité.

Vous voyez bien par-là qu'il vous importe de bien conserver cette bonne pratique ; et bénites soient les Sœurs qui ont donné cette réputation à [345] votre Communauté, par leur exacte fidélité et bonne économie. Il n'est pas besoin de vous dire en particulier, en quoi consiste le bon ménagement du bien des pauvres ; car il le faut faire en toute sorte de rencontre, et vous priver, en esprit de pauvreté, de beaucoup de petites choses non nécessaires, et qu'il faudrait acheter aux dépens des pauvres, si vous ne vous en priviez pour l'amour de Dieu. Et quant à ce qui est absolument nécessaire d'acheter sur l'argent des pauvres, il faut bien marchander, et ne se pas laisser tromper, ce qui arrive souvent en faisant des achats, si on n'a de l'expérience.

- Une autre Sœur étant priée de dire ce qu'elle avait rernarqué en notre Sœur défunte, elle dit : Mon Père, ma Sœur Marie du Serre avait un grand amour pour la pureté, et en parlait avec grande estime, et je n'ai jamais rien remarqué en sa conduite ni en ses entretiens, qui ne fût très-honnête et modeste. Elle avait l'humilité de cœur. J'ai souvent entendu des personnes la louer en sa présence, à cause qu'elle réussissait si bien dans les saignées et autres choses qu'elle faisait pour les pauvres, de quoi elle s'humiliait d'autant plus qu'on l'élevait, disant que ce n'était pas elle qui avait bien fait, mais le bon Dieu qui lui avait fait cette grâce par l'intercession de la sainte Vierge, à laquelle j'ai remarqué qu'elle avait une dévotion toute particulière, lui ayant entendu dire qu'elle avait reçu de Dieu beaucoup de grâces par son intercession, et que cela l'obligeait d'avoir recours à elle dans tous ses besoins.

J'ai encore remarqué en ma Sœur une grande patience et mortification, car étant d'un naturel fort prompt, elle savait bien le dompter et retenir dans des occasions fâcheuses que Dieu permettait lui arriver quelquefois, ce qui nous était à grande édification.

Si elle se trouvait obligée de reprendre, soit ses Sœurs, ou les pauvres, elle le faisait avec une grande douceur et charité ; elle avait aussi beaucoup de défiance d'elle-même.

Elle était fort fervente aux veilles de la nuit, et suivait plutôt les sentiments des autres que les siens propres en tout ce qui n'était pas péché.

- Bienheureux sont ceux qui ont de l'humilité ! dit M. le Directeur. Mes Sœurs, saint Grégoire dit, parlant de l'humilité, que c'est elle qui tient les autres vertus en assurance, parce qu'elle les cache. Il apporte cet exemple pour nous précautionner contre la superbe qui nous porte à faire paraître le peu de bien que nous faisons : Si une personne, dit ce saint, portait des cendres dans la main et venait à l'ouvrir au vent, infailliblement elles s'en iraient et il ne resterait rien. Voilà la similitude, et voici la vérité :

Pendant qu'une personne tiendra cachées sous les cendres de l'humilité, toutes ses autres vertus, elles seront toujours en assurance ; si au contraire elle les expose au vent de la vanité, il ne restera plus de vertus : Dieu résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles ; notre bonne Sœur savait bien ces vérités, comme elle l'a montré par la pratique.

On a encore remarqué en elle une belle vertu, c'est son amour pour la sainte pureté. Mes Sœurs, c'est un grand don de Dieu que la vertu de chasteté, car il est indubitable que le péché le plus universel par tout le monde, c'est celui de l'impureté, et c'est ce misérable vice qui a attiré et attire tous les jours tant de malheurs sur la terre.

Ce fut pour le punir que Dieu envoya le déluge où tous les hommes périrent, excepté sept personnes de la famille de Noé, qui étaient exempts de ce vice, et ils furent sauvés dans l'Arche.

Ce fut encore en punition de ce péché que le feu fut envoyé du Ciel pour brûler les misérables villes de Sodome et de Gomorrhe. 0 mes Sœurs ! qu'il nous faut avoir d'horreur pour ce vice et pour tout ce qui en peut approcher, comme serait quelque action ou parole inconsidérée qui pourraient donner occasion de soupçon sur vous, quoique vous n'y pensiez point de mal !

Par exemple, si vous êtes envoyée en quelque lieu, et que chemin faisant vous entriez en quelque église pour prier Dieu, ceux qui vous verront seule et peut-être à une heure où il n'y aura guère de monde, savez-vous ce qu'on pourra penser ? Et ce serait bien pis, si une Sœur recherchait

l'occasion d'aller parler à son confesseur, et quand [346] elle reviendra au logis, si on lui demande ou elle a tant tardé, elle n'osera le dire, crainte d'être reprise, car elle sait bien que c'est une faute d'aller ailleurs que là où on l'envoie, et elle ajoutera faute sur faute, déguisant ainsi la vérité ; et si pareille chose arrivait souvent, il en faut avertir les Supérieurs, et si vous ne le faites, vous vous mettez en hasard de péché, car si on le savait, on y apporterait le remède nécessaire, et faute de cela, les choses vont quelquefois bien loin.

- Mon Père, dit une Sœur arrivée depuis peu de Montpellier, nos Sœurs de Montpellier ont remarqué en ma Sœur Marie du Serre toutes les vertus qui viennent d'être rapportées, et de plus, cette chère Sœur nous a beaucoup édifiées pendant sa dernière maladie. Aussitôt qu'elle se vit en danger, elle demanda à recevoir l'Extrême-Onction, disant qu'il ne fallait point attendre davantage, crainte que la mort ne la surprit, et elle recut ce sacrement avec beaucoup de dévotion et d'attention sur chaque onction. Après l'avoir reçu, elle témoigna être bien aise qu'on la laissât dans le recueillement pour remercier Dieu de la grâce qu'il lui venait de faire ; mais elle ne put demeurer en repos qu'environ un quart d'heure, à cause d'une grande oppression qui la fit beaucoup souffrir, ce qu'elle endura en esprit de pénitence et en union des souffrances de Notre-Seigneur dans son agonie.

Elle recommandait souvent son âme à Dieu, disant : *In manus tuas, Domine, etc*., écoutant avec grande attention le prêtre qui lui faisait les prières, y répondant dans son cœur parce qu'elle avait peine à parler.

Pendant son agonie, elle me dit qu'un bon moyen pour persévérer dans notre vocation était d'être bien fidèles à nos Règles, et que si nous les gardions, elles nous garderaient aussi ; qu'un autre moyen, c'était d'avoir une grande charité les unes envers les autres.

Elle disait quelquefois : Dieu soit béni ! Seigneur, j'espère en votre miséricorde ; sainte Vierge, j'ai toujours eu une grande confiance en votre protection, j'espère que vous ne m'abandonnerez pas. Un petit quart d'heure avant que d'expirer, elle pria le prêtre qui l'assistait de lui appliquer l'indulgence accordée par le saint Père pour l'article de la mort, et de dire pour elle *In manus tuas, Domine*, parce qu'elle craignait de ne le dire pas bien, et ils le dirent ensemble ; ensuite elle fit plusieurs prières pour obtenir le pardon de ses péchés par les mérites de la Passion de Notre-Seigneur ; ce qu'elle fit entendre au prêtre, le priant par signes de continuer, prêtant toujours attention à ses prières, jusqu'au moment qu'elle rendit l'âme à Dieu.

Mes Sœurs, dit M. le Directeur, rendons gloire à Dieu de la grâce qu'il a faite à cette bonne Sœur.

Voyons maintenant ce qu'on a remarqué en notre Sœur Antoinette :

Notre dite Sœur Antoinette Richevillain était fille d'Azor Richevillain et de Catherine Jongleux, habitants de la paroisse Saint-Pierre dans la ville de Senlis, où elle fut baptisée le septième jour de septembre 1631.

Elle fut reçue dans la Compagnie le 30 novembre 1654, et prit l'habit le 2 février 1655. Elle fit ses premiers vœux le quinzième jour d'août 1661, et mourut à la Maison le 19 août 1684.

- Notre Sœur Catherine Tasseau, Sœur Servante à Saint-Benoit, qui avait demeuré avec la défunte, étant avertie du sujet de la Conférence, a écrit ce qui suit :

Les vertus que j'ai remarquées en feu ma Sœur Antoinette sont, premièrement, une grande simplicité en ses paroles et manières d'agir, sans aucune duplicité ;

Deuxièmement, une grande promptitude à soulager le prochain. J'en peux bien rendre le témoignage, ayant expérimenté sa charité en mon endroit, car elle a eu une grande bonté et douceur à me supporter dans mes infirmités spirituelles et corporelles. On avait beau lui faire de la peine, elle agissait toujours avec une grande franchise, sans témoigner de ressentiment. Enfin, pour tout dire en un mot, c'était une Fille sans rancune et sans malice, qui n'était que trop bonne, car un enfant l'aurait trompée. [347]

Elle aimait bien la pratique de nos Règles et à faire l'oraison ; elle était aussi fort exacte à se lever à quatre heures.

Elle avait une dévotion toute particulière à entendre la parole de Dieu et à se trouver à l'aspersion de l'eau bénite, et elle en avait toujours sur elle. Elle était fort assidue à aller à la Maison pour entendre les Conférences, et en tout ce qui regarde le service de Dieu, j'ai remarqué en elle une grande piété et dévotion ; voilà ce dont je me souviens présentement.

-- Quelques autres Sœurs étant requises de dire ce qu'elles avaient remarqué en la défunte, dirent n'avoir pas demeuré avec elle, mais avoir remarqué que dans les rencontres où elles s'étaient trouvées ensemble, elles avaient remarqué en elle une grande bonté et simplicité.

- Une Sœur, après toutes, dit que quand elle rapporterait tout ce qu'elle savait de notre. Sœur Antoinette depuis environ trente ans qu'elle la connaissait, c'est-à-dire depuis son entrée à la Communauté, elle ne pourrait dire que ce qui a été rapporté par la première Sœur qui a parlé, sinon qu'elle a passé toute sa vie dans la pratique de ces mêmes vertus.

Elle a été malade un an de la fièvre quarte, et pendant toute cette année elle a bien édifié la Compagnie par sa patience et conformité à la volonté de Dieu, ne se laissant point attrister ni chagriner par la longueur de sa maladie.

- Mes Sœurs, dit M. le Directeur, vous avez entendu dire qu'il ne faut a une personne de Communauté pour acquérir la sainteté, que d'avoir été fidèle à garder ses Règles. Si nos bonnes Sœurs ont été trouvées du nombre des fidèles observatrices de leurs Règles, il ne faut pas douter qu'elles n'aient été favorisées de Notre-Seigneur. Plaise à la bonté de Dieu nous faire participants des grâces qu'il leur a faites, et nous préserver de tous péchés.

Benedictio.

10. CONFÉRENCE DU 1er AVRIL 1685,

FAITE PAR M. SERRE, NOTRE DIBECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOTRE SŒUR JEANNE THÉREAU,

DÉCÉDÉE LE 8 À0UT 1684 À L'HOPITAL DE MONTPELLIER,

ET SUR CELLES DE NOTRE SŒUR CLAIRE JAUDOIN,

DÉCÉDÉE LE 6 NOVEMBRE DE LA MEME ANNÉE.

Ma Sœur Jeanne Théreau était fille de Louis Théreau et de Jeanne Amyot, de la paroisse de Vineuil, près la ville de Blois, diocèse de Chartres, où elle fut baptisée le 19 mai 1655. Elle fut reçue dans la Compagnie le 25 de novembre 1674. Elle prit l'habit le 25 mai 1675, et est décédée au service des pauvres malades de la paroisse Saint-Pierre, dans la ville de Montpellier, le 8 août 1684.

M. LE DIRECTEUR a commencé la Conférence, en demandant à une Sœur quelles vertus elle avait remarquées en notre dite Sœur Jeanne Théreau ?

La Sœur répondit : Que c'était premièrement une grande obéissance ; deuxièmement, une rare modestie ; troisièmement, une grande attention à la présence de Dieu ; quatrièmement, une grande humilité ; cinquièmement, beaucoup de patience dans les sujets de peine qui lui arrivaient ; sixièmement, une grande charité pour nos Sœurs et pour les malades, desquels elle avait un grand **[348]** soin, ainsi que de bien ménager ce qui leur appartenait.

Elle avait tant de charité, qu'étant bien malade, et apprenant que ma Sœur Marie du Serré était aussi tombée malade, elle se leva pour l'aller voir et lui faire offre de ses services, quoique elle-même en eût plus de besoin que celle qu'elle visitait.

Le jour qu'elle reçut les derniers sacrements, elle le passa en actions de grâces envers notre bon Dieu, pour une si grande miséricorde, se préparant ainsi à bien mourir.

- Une autre Sœur dit avoir demeuré huit mois avec la défunte, sans avoir remarqué en elle aucune inégalité d'esprit ; mais que les vertus qu'elle lui avait remarquées étaient une grande exactitude au silence et à l'obéissance ; et quoiqu'elle craignît beaucoup d'être Sœur Servante, néanmoins, quand elle en eut reçu l'ordre des Supérieurs, elle surmonta généreusement sa répugnance et se soumit à ce qu'on exigeait d'elle.

- Ah ! mes Sœurs, dit M. le Directeur, que l'obéissance a un grand pouvoir ! Elle fait faire des miracles ; vous savez ce qui arriva à saint Maur, que saint Benoit avait envoyé pour retirer Saint Placide du danger où il était ; il se feta dans l'eau, où il n'enfonça point, et amena son confrère au bord de la rivière, et cela par la vertu de l'obéissance..

Vovez-vous, mes Sœurs, il est facile quand on a l'esprit de soumission, de faire beaucoup de choses dont on ne croirait pas être capable, pourvu toutefois qu'on se rende digne de recevoir les grâces de Dieu par la pratique d'une obéissance aveugle qui fait soumettre le jugement aussi bien que la volontié. Mais souvenez-vous que quand on raisonne sur les ordres des Supérieurs et qu'on s'arrête à son sens, ce n'est plus une vraie obéissance.

Une autre Sœur étant interrogée, répondit : Ma Sœur Jeanne avait de la charité pour tout le monde, mais particulièrement pour les pauvre. Elle ne pouvait souffrir entendre mal parler de personne elle était fort retenue avec les externes, mais particulièrement à l'égard des ecclésiastiques, auxquels elle parlait rarement et toujours avec grand respect.

M. le Directeur dit à ce sujet : Il est bon d'avoir une grande vénération pour les Prêtres, car ils sont les oints du Seigneur, et on leur doit un grand respect ; mais, du reste, il faut être sur ses gardes, et n'aller jamais chez eux qu'avec les précautions portées par vos Règles, et souvenez-vous qu'il est toujours dangereux pour les Filles de la Charité de se rendre trop familières avec les ecclésiastiques, quelque vertueux qu'ils puissent être.

Ce qui vient d'être rapporté touchant les externes est considérable ; car, mes Sœurs, vos occupations sont assez dissipantes par elles-mêmes, sans chercher parmi les externes des entretiens inutiles et capables de ruiner l'esprit intérieur ; lorsqu'une Fille de la Charité se répand trop au dehors, négligeant ses exercices spirituels, ce sera bien peu de chose que tout le reste, puisque ce qui se fait en esprit de foi est le suc, la mœlle et la suavité qui donnent le prix à vos actions ; et il est toujours dangereux de se rendre trop familière et trop libre avec les externes ; pour peu qu'on se laisse aller à ce défaut, cela nuit à la perfection que Dieu demande de nous.

Pour moi, mes Sœurs, en ce que j'ai pu connaître de notre chère Sœur Jeanne Théreau, je lui ai toujours remarqué un esprit fort intérieur.

- Une autre Sœur dit avoir remarqué en la défunte une grande présence d'esprit, et qu'elle ne se laissait point aller à l'impatience ni à l'empressement dans les embarras où elle s'était trouvée souvent, et que quelque peine qu'elle eût, il n'en paraissait jamais rien sur son visage ; elle était toujours d'un abord fort gracieux : les personnes du monde avec qui elle traitait des affaires des

pauvres admiraient sa prudence ; et quoiqu'elle fût fort jeune lorsqu'on la mit Sœur Servante, cela ne paraissait pas dans sa conduite, que Dieu bénissait, parce qu'elle faisait soit possible pour agir dans son esprit. Son attention s'étendait sur tous les besoins des malades et de ses Sœurs, auxquelles elle fournissait tout ce qui leur était nécessaire.

- Une autre Sœur, qui avait demeuré à Nar **[349]** bonne avec notre Sœur Jeanne Théreau, avant que les Supérieurs l'eussent fait venir à l'hôpital de Montpellier, dit qu'elle avait remarqué en ma Sœur Théreau une grande humilité en sa conduite, ce qui faisait qu'elle ne déterminait rien d'elle-même, sans demander avis à ses Sœurs ; elle ajouta que cet exemple l'avait souvent fait rentrer en elle-même.

Elle avait, dit-elle, une grande charité pour apprendre aux enfants les devoirs de bonnes chrétiennes, et avait soin d'apprendre l'économie aux jeunes filles, et à ne rien laisser perdre, afin de les rendre capables de gagner leur vie quand elles seraient hors de l'hôpital.

Elle était fort exacte aux Règles, particulièrenient à garder et à faire garder le silence, ce qu'elle faisait même observer aux enfants. Ce qui nous édifia encore beaucoup fut les bas sentiments qu'elle témoigna d'elle-même à la nouvelle qu'elle reçut qu'elle était nommée Sœur Servante à l'hôpital de Montpellier, car elle était si affligée que nous avions peine à la consoler, et elle disait que c'était là le châtiment de ses péchés.

- M. le Directeur voyant que toutes les Sœurs présentes qui avaient connu la défunte n'avaient plus rien à rapporter, dit : Mes Sœurs, je vous prie de prendre pour pratique celle de notre bonne Sœur ; je veux dire le soin qu'elle avait de pourvoir aux besoins de ses Sœurs, et que cet esprit de charité ne se refroidisse pas entre vous. On est fort exact à cela chez nous ; tous les lundis, un de nos Messieurs va, la plume à la main, demander à chacun ce qui lui est nécessaire.

Dans vos plus grandes Maisons, il doit y en avoir une qui ait ce soin-là ; pour les lieux où vous êtes en petit nombre, ce doit être les Sœurs Servantes. Que si par hasard elles s'en oubliaient, il faut que celles qui ont des besoins les demandent bien humblement.

On a dit encore une belle chose de cette chère défunte ; c'est qu'elle avait grand soin d'instruire la jeunesse. Ah ! mes Sœurs, que c'est un grand emploi que d'avoir la jeunesse à instruire ! C'est l'emploi des Anges plutôt que des créatures humaines ! Car qu'est-ce qu'enseigner les enfants ? C'est leur montrer le chemin du Ciel, en leur faisant connaître ce qu'il faut savoir et faire pour y arriver ; enfin, c'est imiter Notre-Seigneur, qui n (est venu au monde que pour instruire et sauver les hommes.

Voyez, mes Sœurs, combien la bonne instruction de la jeunesse est de grande importance ! Car il ne faut quelquefois qu'un quart d'heure pour contribuer au salut de plusieurs âmes ; c'est pourquoi celles d'entre vous qui ont l'honneur d'être employées aux écoles, doivent s'appliquer avec grand zèle à ce saint exercice, et celles qui servent les malades ne sont pas exemptes de l'obligation d'instruire, comme il est porté par la Règle, savoir, selon l'occasion et le temps que vous pouvez avoir.

- Ma Sœur Claire Jaudoin, décédée le 6 novembre 1684, fut la deuxième défunte de laquelle il a été fait mention en cette Conférence. Elle était fille d'André Jaudoin et de Jacquette Bareaux, son épouse, habitants de la paroisse Saint-Martin-d'Assée, à huit lieues de la ville de Poitiers, où elle fut baptisée le 7 mars 1729. Elle fut reçue dans la Compagnie le 8 avril 1653, et reçut l'habit le 29 mai suivant, 1653.

- M. le Directeur ayant interrogé une de nos Sœurs, elle répondit avoir remarqué en feu ma Sœur Claire une grande charité à enseigner ceux et celles qu'elle voyait manquer d'instruction. Beaucoup d'affection pour l'observance des Règles, ménageant bien son temps, coupant court avec ceux qui venaient lui parler, ne craignant point de dire aux personnes qui étaient trop longues dans leurs entretiens : Monsieur, Madame, je vous demande excuse si je vous quitte, il faut que j'aille servir nos pauvres.

Elle était fort fervente au travail, prenant toujours le plus pénible pour elle ; je l'ai vue aller quérir de l'eau elle-même bien loin, tant pour se mortifier, que pour épargner l'argent des pauvres. Elle avait aussi une grande humilité et de bas sentiments d'elle-même ; en sorte qu'elle déférait facilement aux sentiments de ses Sœurs, envers lesquelles elle était fort cordiale et charitable.

-Mes Sœurs, dit M. le Directeur, c'est un effet **[350]** de la vraie humilité que la défiance de soi-même. Il y en a qui font consister cette vertu à produire des actes extérieurs ; cela est bon, mais il faut que l'extérieur soit accompagné de l'intérieur, qui est le meilleur. Car, quoique les humiliations extérieures soient très-bonnes et exemplaires, elles peuvent porter à la vanité, ou plutôt le diable s'en peut servir pour nous tenter de vaine complaisance ; mais nourrir en soi- même de bas sentiments de nos personnes, il n'y a rien à craindre.

Vous avez aussi entendu, mes Sœurs, ce qui a été dit de la charité de notre chère défunte, et de quelle manière elle se tirait des longs entretiens avec les externes, préférant les occupations qui regardent le service des pauvres à toute autre chose. Plaise à Dieu mettre ces pratiques en usage dans votre Compagnie, car voilà comme il faut faire pour s'acquitter de ses obligations, qui sont de bien servir vos pauvres, et non pas de savoir ce qui se passe dans le monde, que vous avez quitté, pour mener la vie d'une vraie Fille de la Charité.

Si vous demandiez à un tailleur de vous faire un portrait, il vous répondrait que ce n'est pas là son affaire, mais bien faire des habits. Vous devez dire tout de même quand on veut vous parler de quelque chose qui ne vous convient pas : Que vous n'entendez rien à cela.

- Ma Sœur Marguerite Chétif rapporta de la défunte, que dès son entrée à la Compagnie, elle avait un esprit mûr ; qu'elle était fort posée, humble, timide, et qu'elle n'avait été conservée dans la Communauté que pour sa vertu, parce qu'elle était infirme et menacée de paralysie.

- On la voulait renvoyer, dit M. le Directeur, et on n'en fit rien, à cause de sa vertu. Cela vous fait voir, mes Sœurs, qu'on ne regarde pas tant à l'infirmité qu'à la vertu. C'est pourquoi ayez confiance en Dieu et un grand abandon à sa conduite, on aura toujours plus d'égard à votre bonne volonté qu'à vos infirmités.

- Une autre Sœur dit que ma Sœur Claire était d'une si bonne conduite, que les Supérieurs n'en avaient jamais reçu de plaintes, et qu'elle avait toujours demeuré beaucoup d'années dans les établissements où elle avait été envoyée. Qu'au retour de la Roche-Guyon, où elle avait servi long-temps les pauvres, elle fut élue à l'office de la dépense, dont elle s'acquitta très-bien, à l'édification de la Communauté ; que bien loin de se servir de l'autorité que cet office, lui donnait, il semblait qu'elle fût devenue plus craintive, demandant permission pour plusieurs choses qu'elle aurait pu faire d'elle-même. Elle craignait si fort de donner quelque déplaisir à la Supérieure, qu'il fallait bien se donner de garde de lui témoigner avoir peine de quelque chose qu'elle eût fait, si on ne voulait l'affliger jusqu'aux larmes, non pas qu'elle se fâchât d'être avertie, mais par la crainte qu'elle avait de manquer aux intentions des Supérieurs.

Au sortir de cet office, elle fut envoyée à l'Hôtel-Dieu de Châteaudun, parce que c'est un lieu qui a toujours été de difficile conduite jusqu'ici ; c'est dans ce lieu où elle a beaucoup souffert, et où devenant paralytique après une grande maladie, il fut résolu par notre Supérieur qu'on l'enverrait aux eaux de Bourbon, avec notre Sœur Adrienne Hurpy, qui devait la soigner, ce qu'on fit dans l'espoir de la rétablir ; mais Dieu ne l'ayant pas permis, la même Sœur la ramena à la Communauté, où elle a demeuré toujours malade l'espace d'environ quatre ans sept mois, pendant lesquels il est impossible de dire ce qu'elle a souffert, particulièrement les trois derniers mois de sa vie ; car ne pouvant plus se tenir dans sa chaise, elle fut obligée de garder le lit, sans pouvoir s'aider ni se remuer, demeurant en la position où on la mettait, et comme elle était fort puissante, une seule infirmière ne la pouvant pas secourir dans tous ses besoins, elle a souvent été trouvée froide la nuit pendant l'hiver, et elle ne se plaignait point pour cela. Voilà, Monsieur, dit la Sœur, ce qu'il me souvient des vertus de cette chère défunte.

- Une autre Sœur dit : Que ma Sœur Claire n'avait jamais donné lieu de se plaindre d'elle ; qu'elle était fort respectueuse à l'égard de ses Supérieurs, et si patiente dans ses maux, qu'elle plaignait plus la peine que ses Sœurs avaient à **[351]** la servir dans sa maladie, que le mal qu'elle avait elle-même ; elle observait aussi ses Règles autant qu'elle pouvait, nonobstant son infirmité.

- Une autre Sœur ajouta qu'elle avait remarqué en la défunte :

1° Une grande dévotion à la sainte Vierge, et aussi qu'elle témoignait recevoir une grande consolation quand on lui parlait de Dieu et de quelqu'autre bonne chose ;

2° Une grande soumission et mortification ; ce qu'elle fit surtout paraître, en ce que n'ayant point perdu l'appétit pendant sa maladie, M le Médecin lui conseilla de s'abstenir du souper, à quoi elle se soumit volontiers ;

3° Elle souffrait sa maladie, quoique longue, avec patience, et en esprit de pénitence.

- C'est bien du temps, dit M. le Directeur, que quatre ans de maladie. Si ce n'était qu'une fièvre de deux ou trois mois, patience ; mais tant d'années de maladie soufferte avec résignation et conformité à la volonté de Dieu, cela est beau ; une Fille de la Charité qui n'aurait pas eu de vertu aurait bien gémi ; c'est pourquoi il fait bon travailler à acquérir la vertu de bonne heure. Je conseille particulièrement aux jeunes Sœurs de bien amasser des vertus pendant leur jeunesse, pour la vieillesse et le temps de la maladie, imitant les artisans, lesquels, pendant qu'ils sont jeunes, amassent de quoi subvenir à leurs nécessités dans la vieillesse.

Les fourmis même nous apprennent cette leçon, elles font pendant l'été leurs provisions pour l'hiver ; voilà comme il faut faire, amasser, pendant qu'on a la santé, les vertus de patience, de mortification, d'obéissance et autres, pour bien profiter des maladies quand il plaira à Dieu en envoyer.

Notre bonne Sœur a été fidèle à garder les Règles, non-seulement durant la santé, mais encore dans le temps de la maladie ; c'est en quoi vous la devez particulièrement imiter, car si vous gardez vos Règles, elles vous garderont.

Dieu dit aux Israélites, en leur donnant ses commandements, qu'ils eussent à les garder, leur promettant que s'ils y étaient fidèles, ces mêmes commandements les garderaient. La bonne défunte avait aussi grande raison de persévérer dans sa dévotion à la sainte Vierge jusqu'à la mort, puisque c'est dans ce temps-là que nous avons plus grand besoin de son assistance, ayant le plus à craindre. Et on peut dire que dans le nombre des années, des mois, des semaines et des journées qui composent notre vie, il n'y a en tout cela qu'une heure dans le jour à craindre ; eh ! qui est-elle, mes Sœurs ? C'est celle en laquelle nous sortirons de ce monde ; mais pour nous rendre cette heure favorable et heureuse, il faut à chaque heure et même à chaque moment, s'il est possible, se souvenir que tels nous serons trouvés, tels nous serons jugés.

Plaise à la bonté de Dieu nous donner les grâces qui nous sont nécessaires pour nous bien préparer à cette dernière heure.

Benedictio. Sancta Maria.

11. CONFÉRENCE DU 15 AVRIL 1685,

FAITE PAR M. SERRE, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOS SŒURS MARIE MILLERET ET ÉLISABETH GRIGNON.

La Conférence commença par notre chère Sœur Marie Milleret. Elle était fille de Nicolas Milleret, et de Jeanne Provins, soit épouse, habitants de la paroisse Saint-Maclou, diocèse de Paris, où elle fut baptisée le 22 juillet 1636. Elle fut reçue à la Compagnie le 4 juillet 1662, et reçut l'habit le 27 août suivant. Elle est morte au service des pauvres malades de l'Hôtel-Dieu de Chauny en Picardie, diocèse de Noyon, le 28 novembre 1684.

M. LE DIRECTEUR demanda à une Sœur ce qu'elle ait remarqué en notre Sœur Marie Milleret ?

- Elle répondit : Monsieur, j'ai reconnu qu'elle avait une grande douceur, cordialité et égalité d'esprit parmi l'inégalité des événements, car on ne la voyait point changer, quelque chose qui lui arrivât ; elle bénissait Dieu de tout.

Elle était fort retenue envers les ecclésiastiques, elle leur parlait rarement et toujours avec grand respect ; elle était aussi fort retenue à l'égard de tous les autres externes.

Elle était ponctuelle à l'obéissance, et fort exacte à l'observance des Règles, et avait beaucoup de charité et de compassion pour les pauvres malades : quoiqu'elle fût infirme, elle ne laissait pas d'être toujours la première au travail et aux exercices spirituels.

- Voilà, dit M. le Directeur, trois choses bien considérables qu'on vient de rapporter de cette bonne défunte, elle ne s'arrêtait point à parler avec les externes hors le cas de nécessité : il, faut l'imiter en cela, mes Sœurs, puisque c'est une de vos Règles ; et si vous faites autrement, que diront les externes, s'ils vous voient faciles à parler, et vous arrêter en toutes rencontres ? Il est hors de doute, mes Sœurs, que cela est plus propre à vous attirer leur mépris et même à toute la Compagnie, que non pas leur estime, quelque beau semblant qu'ils en fassent ; et croyez-moi, mes Sœurs, les gens du monde n'ont pas tant d'amitié pour vous qu'ils vous en témoignent, mais c'est l'esprit de curiosité qui les porte à rechercher votre conversation, pour voir votre génie et pour en parler ensuite dans les occasions, où ils pourront dire : Ces filles-là sont assez libres, on n'y voit rien de réservé. Enfin, quoi qu'il en soit, leurs entretiens, hors la nécessité et la charité, sont toujours contraires à vos Règles et à votre perfection.

Pour les ecclésiastiques, ah ! qu'il est dangereux de se rendre trop familières avec eux ! Il y a un secret venin caché sous ce prétexte de charité, comme disait souvent M. Vincent, notre bon Père. Et je crains, mes Sœurs, que votre Compagnie ne périsse par-là : tâchons donc, mes Sœurs, de prévenir ce malheur par la fuite de leurs entretiens. Qu'avez-vous à faire avec eux hors la confession ? Vous avez des Directeurs que Dieu vous a donnés, lesquels sont plus propres à votre conduite que les prêtres que vous avez pour confesseurs hors la Maison ; qui ne connaissent pas vos Règles ni les usages de la Communauté.

Mais, dira quelqu'une, c'est un si honnête homme ! J'ai quelque chose à lui dire qui me fait peine. Ah ! mes Sœurs, vous n'êtes pas si long-temps sans venir ici, votre Directeur vous écoutera volontiers et vous donnera des avis qui seront plus propres a votre avancement, parce qu'il est **[353]** établi de Dieu pour cela ; et de plus, il peut vous accorder des permissions que d'autres n'ont pas pouvoir de vous donner, et il reçoit de Dieu grâce pour vous consoler et encourager. Enfin, celles qui sont éloignées peuvent écrire à la Communauté.

Une deuxième vertu qu'on a remarquée en notre chère Sœur, c'est l'égalité d'esprit ; qui dit égalité d'esprit en une personne, la représente comme se possédant si bien, qu'elle ne se laisse point emporter à la colère ou à l'impatience, à la tristesse ni à la vaine joie. Non-seulement cela, mais elle

fait encore que cette égalité la porte à distribuer les charités selon l'intention des donateurs, ne suivant point en cela d'inclination particulière, et ne témoignant pas plus d'amitié à un pauvre qu'à un autre, ni à une Sœur qu'à toute autre.

Ah ! mes Sœurs, quel ravage ne font point dans une Communauté les amitiés particulières ! Plût à Dieu qu'on n'en eût pas de si tristes expériences !... Elles sont plus à craindre que les aversions ; en voici la raison : Quand on a des aversions, on les cache autant qu'on peut. Ce n'est pas qu'entre vous autres, il n'y ait peut-être quelque aversion ; mais, par la grâce de Dieu, je crois que vous les surmontez, en vous faisant violence. Mais pour les amitiés particulières, ah ! il est impossible de les cacher : on se parle en toute rencontre, on se témoigne ses petites consolations et afflictions, et quoique cela malédifie les autres Sœurs et leur fasse de la peine, vous ne sauriez vous empêcher de faire paraître celle amitié parficulière, et quand vous y êtes prises, il semble que toutes les autres ne vous soient rien ; c'est ce qui les offense et leur donne souvent des peines que vous ne connaissez pas. Après cela, si on vient à changer de lieu, c'est une peine qui ne se peut dire ; vous le savez, celles qui y ont passé ? C'est donc un plus grand mal d'avoir des amitiés particulières, que des aversions, quoique ni l'un ni l'autre ne vaille rien.

Une troisième vertu qu'on a remarquée en notre chère défunte, c'est la compassion et charité envers les pauvres. Vous pouvez vous souvenir, mes Sœurs, qu'on a toujours rapporté cela de vos Sœurs défuntes, et je sais qu'il y en a parmi vous qui regardent toujours Notre-Seigneur en leurs pauvres : si vous ne faites cela, mes Sœurs, vous ne tirerez pas grand profit de toutes vos œuvres de charité.

Mais n'oubliez pas la charité spirituelle que Dieu demande de vous. Hélas ! un mot de consolation coûte si peu ! et quelquefois il est d'un grand profit à ces pauvres gens qui sont accablés de douleur et de misère ; oh ! vous devez les consoler de tout votre possible, écoutant avec patience et compassion les plaintes qu'ils pourraient faire. Ce que vous leur portez pour le soulagement de leurs corps ne vient pas de vous, mais une petite instruction, un mot de la Passion de Notre-Seigneur pour les encourager à profiter de leur maladie ou pauvreté, c'est là votre charité propre, et par laquelle vous pouvez beaucoup mériter. Mais, au contraire, s'il arrivait à quelqu'une de les contrister, oh ! le grand mal d'affliger l'affligé ! hélas ! ces pauvres gens sont assez accablés de leur misère sans les affliger davantage.

Sœur Catherine Buisson a rapporté par un billet envoyé à notre Supérieure ce qui suit : Les vertus que j'ai remarquées en feu ma Sœur Marie Milleret sont, premièrement, qu'elle avait pour pratique d'aller dire le *Veni, sancte Spiritus* devant le saint Sacrement ou ailleurs, avant que de résoudre les choses qui regardaient le bien des pauvres ou de la Maison ; comme lorsqu'il fallait aller parler aux Messieurs de ville, pour l'hôpital ou pour acheter quelque chose de considérable, elle avait aussitôt recours à Dieu.

Pour les choses perdues, elle avait recours à la sainte Trinité, et on en a vu des suites avantageuses.

Il y a trois ans que les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Chauny, faisant creuser un puits dans cet hôpital, les hommes appliqués à cet ouvrage se trouvèrent en grand danger de leur vie, et sans espoir de trouver l'eau ; ce que voyant ma Sœur Marie, elle prit avec elle ses deux Sœurs, et s'en allèrent toutes trois devant le saint Sacrement pour implorer le secours de Dieu, et sortant de la chapelle, l'eau se trouva venir de deux endroits **[354]** au fond du puits, ce qui fut attribué à sa dévotion envers la sainte Trinité ; et les pauvres ouvriers furent préservés du péril.

Elle baisait la terre trois fois en se couchant, saine ou malade, en l'honneur de la sainte Trinité.

Elle était fort économe du bien des pauvres, mettant tout à profit ; c'est pourquoi elle était fort aimée et estimée de MM. les administrateurs.

- Une autre Sœur dit : que ma Sœur Marie Milleret avait une grande modestie, dévotion et bonne économie ; ce qui avait fait que les Supérieurs l'avaient chargée de la conduite de la paroisse Saint-Médard, peu d'années après son entrée à la Communauté ; de quoi elle s'était fort bien

acquittée, à l'édification de ses Sœurs compagnes et à la satiseaction des pauvres. Elle y avait eu une grande maladie d'où elle était restée fort infirme, ce qui n'empêcha pas que les Supérieurs ne l'envoyassent faire le petit établissement de Chauny, où elle a si bien servi les pauvres, qu'elle y est fort regrettée.

Voyons maintenant ce qu'on a remarqué. en notre défunte Sœur Elisabeth Grignon. Son entrée à la Communauté fut le 30 août 1682. Son père s'appelait Jean Grignon, et sa mère Marie Ancieu, habitants de la paroisse Saint-Pierre dans la ville de Guise en Picardie, où elle fut baptisée le 8 octobre 1660. Elle est décédée au service des pauvres de l'hôpital d'Alençon, le ler décembre 1684.

- M. le Directeur s'informant d'une Sœur ce qu'elle avait remarqué en la défunte, elle répondit que c'était l'humilité, laquelle lui faisait aimer à être reprise de ses fautes. Ensuite on rapporta ce que notre Sœur Jeanne, de Meaux, pour lors Sœur Servante à Alençon, a mandé de la défunte à notre Supérieure.

«Elle a servi les pauvres de tout son cœur avec un courage et une affection admirables, et est morte en vraie Fille de la Charité, pleine d'amour de Dieu et du prochain. Elle avait aussi une grande dévotion à la sainte Vierge, et comme elle l'avait beaucoup aimée pendant sa vie, aussi en a-t-elle été favorisée spécialement durant sa maladie qui a duré douze jours. Elle a reçu tous ses sacrements avant sa mort, et nous a fort édifiées par sa conformité à la volonté de Dieu, tant en santé qu'en maladie.

«Elle était fort obéissante à tout ce qu'on désirait d'elle, et ferme à exécuter ce que je lui avais recommandé, quelques difficultés qu'on lui apportât ; et on avait beau lui donner des raisons pour faire le contraire, elle ne désistait point, et disait : l'obéissance l'exige, il faut s'en tenir là. Ainsi je nme reposais entièrement sur elle.

«Elle était douce et cordiale, mais non flatteuse ni molle ; elle était fort sincère et candide ; avait une grande modestie et retenue, ne se laissant point aller aux puérilités condamnées par nos Règles. Elle ne parlait jamais aux hommes sans grande nécessité, et portait un grand respect aux prêtres, ne leur parlant qu'au confessionnal, et cela si courtement et si à point, que le confesseur en était fort édifié.

«Elle n'avait point de particularités, mais aimait toutes ses Sœurs également, et toutes l'aimaient pareillement. Lorsqu'elle se trouvait avec nos Sœurs au travail, j'étais bien assurée que leurs entretiens n'étaient que de bonnes choses ; car, pour y contribuer, elle priait quelqu'une de lire trois ou quatre lignes de l'Imitation de Jésus-Christ, afin de s'en entretenir intérieurement ; et par son bon exemple, elle les animait toutes à qui ferait le mieux, tant les **[355]** jeunes que les anciennes, qui ne pouvaient s'empêcher de me témoigner leur contentement à son sujet.

«Elle était aussi toujours prête à soulager ses Sœurs : son cœur était si rempli de charité, qu'elle n'eût pas voulu déplaire à personne si elle eût pu, mais aurait voulu faire du bien à tous : c'était un modèle de vertus ; et elle les a pratiquées en tant de rencontres, que je ne pourrais entreprendre de les décrire. Je l'ai vue au Séminaire avant que de venir ici, je n'ai remarqué en elle que vertus ; et pendant qu'elle a vécu ici, elle ne m'a donné aucun sujet de mécontentement : quand je lui faisais quelque avertissement, c'était plutôt pour lui faire pratiquer la vertu que pour la reprendre de véritables défauts. Pour moi, je crois qu'elle avait tous les dons du Saint-Esprit ; elle faisait surtout paraître une sainte joie, et était pleine de confiance en la bonté de Dieu.

«Enfin, ma Sœur, j'avais trop de consolation de l'avoir avec nous, et nous vivions comme dans un petit paradis de repos avec elle et les autres bonnes Filles qui sont malades, quelquesunes à l'extrémité, c'est pourquoi je vous prie de nous envoyer du secours.»

- Dieu soit béni, dit M. le Directeur. Entre tout ce qui a été remarqué de plus considérable, c'est d'aimer à être reprise de ses fautes ; car, comme il n'y a point de si bons jardins qui ne rapportent quelques mauvaises herbes, de même il n'y a point d'âme si pure ni si attachée à Dieu qui n'ait quelque défaut. Or, une personne qui n'aime pas à être avertie, montre qu'elle ne veut pas se corriger. Il y a des hôpitaux pour les malades incurables, mais ces sortes de malades n'ont que faire de remèdes pour ainsi dire, car ils leur seraient inutiles.

Nous avons dans notre âme certaines maladies, je veux dire des défauts que nous ne prenons pas la peine de corriger avant que le mal soit invétéré ; ainsi, par notre négligence, ils deviennent incurables, et ensuite tous les remèdes deviennent inutiles ; d'où vient cela ? C'est qu'on n'a pas voulu souffrir d'être avertie. Pourquoi encore ? c'est qu'ordinairement on ne connaît pas ses fautes, parce qu'on s'aime trop, et que nous avons des yeux pour voir les défauts des autres, et nous n'en avons pas pour nous voir nous-mêmes. C'est pourquoi quand vos Sœurs vous font la charité de vous avertir, vous devez aimer cela, mes Sœurs, si vous aimez votre perfection.

Mes Sœurs, continua M. le Directeur, voici un saint temps, et nous voilà déjà à la fin du Carême, comment l'avons-nous passé ? Avez-vous été plus silencieuses, plus recueillies, plus mortifiées ? Ah ! j'ai bien peur que non, et qu'on se trouve aussi imparfaites à la fin qu'au commencement. A Dieu ne plaise pourtant que vous ayez abusé de tant de grâces, de tant de communions et de tant de Pâques que vous avez déjà faites ; il faudra rendre compte de tout cela, mes Sœurs. Voyez donc si, à chaque communion, vous trouvez avoir gagné quelque chose sur votre esprit, mauvaise humeur et inclination : si cela n'est pas, vous avez sujet de craindre ; car quand la bonne nourriture ne profite de rien à ceux qui la prennent, cela est mauvais, c'est signe que leur estomac n'est pas bien disposé.

Il en est ainsi de cette sacrée nourriture que nous recevons dans la sainte communion, qui est la très-pure chair de Jésus-Christ ; si elle ne profite point ou très-peu à nos âmes, ah ! c'est que le cœur n'est pas bien disposé !

Mais savez-vous pourquoi tant de si bons moyens que Dieu nous donne pour notre avancement, nous profitent si peu, je ne dis pas seulement les communions, mais les bonnes lectures, les oraisons et tant d'instructions qui nous sont faites ? C'est que nous ne sommes pas fidèles à nos résolutions : nous sommes semblables à un jardinier, lequel connaissant la qualité de la terre, dit : Telles et telles choses viendraient bien dans ce terrain-là ; deunain, s'il plaît à Dieu, j'y ferai travailler : cependant il n'en fait rien pour cette fois-là ; puis, se promenant une autre fois dans **[356]** son jardin, il dit encore la même chose ; son jardin n'en sera pas plus beau, s'il ne vient à l'exécution, et tous ses beaux desseins n'empêcheront pas que le jardin ne, demeure en friche et plein de mauvaises herbes.

Appliquez cela à une Fille de la Charité, laquelle faisant oraison se promène dans le jardin de son âme, qu'elle voit plein d'imperfections : elle en remarque quelqu'une en particulier, si vous voulez, l'immodestie. Elle verra que la modestie est la vertu contraire à ce vice, et fera résolution de travailler dès aujourd'hui à l'acquisition de cette belle vertu ; elle dira en elle-même : Je m'en vais être plus modeste que jamais, et si l'on m'envoie en ville, je ne lèverai pas les yeux ; mais la bonne fille n'est pas hors de la porte qu'elle regarde partout. Elle fait le lendemain la même résolution, mais elle ne la met pas mieux en pratique.

Il en est de même du silence et des autres vertus ; elle fait assez de résolutions, mais à la moindre occasion elle se laisse aller comme auparavant.

A quoi sert de prendre tant de résolutions et ne se faire jamais aucune violence ? Ne savez-vous pas bien que si on veut venir à bout de déraciner quelque vice pour planter en sa place quelques vertus, il faut qu'il en coûte ? Voilà donc d'où vient notre mal, et pour y apporter remède,

il faut mettre en pratique ce que nous avons résolu. Faisons donc, mes Sœurs, notre possible pour mieux passer la Semaine Sainte que nous n'avons fait le saint temps de Carême, afin de nous bien préparer à la grande fête de Pâques.

Bénédiction.

12. CONFÉRENCE DU 20 MAI 1685,

FAITE PAR M. SERRE, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOS SŒURS FRANCOISE GOUPIL, CLAUDE PARCOLÉE, ET JULIENNE POIGNANT.

La Conférence a commencé par notre Sœur Françoise Goupil. Son père, Étienne Goupil, et sa mère, Margueyite Péan, étaient habitants de la paroisse de Pringé, près La Flèche, diocèse d'Angers, où elle fut baptisée le 22 mars 1628. Elle fut reçue dans la Compagnie le 15 août 1648 ; elle prit l'habit le 8 novembre suivant, et fit ses premiers vœux le 25 août 1656. Ellle est décédé à la Maison, le Dimanclie 11 Mars, en l'année 1685.

M SERRE, s'adressant à une Sœur, lui demanda ce qu'elle avait remarqué en la défunte, laquelle lut un billet que sa Sœur Servante avait écrit, où il y avait entre autres choses : Que la défunte avait contume de dire qu'il fallait faire nos actions avec pureté d'intention et en vue de Dieu ;

Qu'il fallait garder les Règles, et ne pas les négliger quoiqu'on fût hors la vue des Supérieurs ; que ce ne seraient pas les Supérieurs qui nous jugeraient, mais Dieu.

- Oh ! mon Dieu ! mes Sœurs, dit M. le Directeur, elle disait bien vrai ! Ce ne sera pas le Pape, ni les Cardinaux, les Evêques, ni les Archevêques, ni même nos Supérieurs qui nous jugeront, mais ce sera Dieu. Il est vrai que Notre-Seigneur a promis aux Apôtres qu'ils seraient assis sur douze trônes pour juger les douze tribus d'Israël au jour du jugement ; mais notre jugement sera tel alors que nous l'aurons reçu au jour de notre mort. C'est ce qui donne une si grande assurance aux âmes qui, pendant leur vie, ont eu une pureté d'intention si grande, qu'elles n'ont jamais rien fait pour plaire aux créatures, mais bien pour plaire à leur Créateur. **[357]**

Saint Paul nous apprend bien cette vérité lorsqu'il dit : Je ne me soucie pas quel jugement on fera de ma conduite, car j'ai Dieu seul pour témoin de mes actions.

C'est aussi ce que peut dire une Fille de la Charité qui ne cherche qu'à plaire à Dieu en tout ce qu'elle fait par obéissance, laquelle, jointe avec la pureté d'intention, fait le vrai paradis de l'âme en cette vie, par la paix et tranquillité intérieure qu'elle produit, et que personne ne peut comprendre que ceux qui la goûtent.

Mais le contraire de ces vertus tient toujours une Fille de la Charité en gêne et crainte que les Supérieurs ne sachent ce qu'elle a fait et dit. N'est-il pas vrai, mes Sœurs, que les âmes qui ne vont pas droit ne jouissent point de la vraie liberté des enfants de Dieu ? Il est vrai qu'il peut arriver que pour avoir fait du mieux qu'on a pu, on soit censuré et blâmé. Eh bien ! il faut dire dans ces occasions, comme notre bonne Sœur : Dieu est celui qui me jugera, et puis demeurer en repos.

- Une autre Sœur rapporta avoir appris que la défunte avait été accusée, devant le Supérieur Général, d'une chose fort humiliante, qui était d'avoir gardé de l'argent, en changeant de lieu à

autre, ce qui était faux ; cela ne laissa pas de lui faire beaucoup de peine, mais elle la supporta pour l'amour de Dieu. Elle ajouta qu'elle avait entendu parler bien des fois de la grande charité qu'elle avait pour les pauvres, et de son adresse pour les assister et panser dans leurs maladies ; ce qui fait qu'elle a été employée le plus souvent à la campagne, parce qu'elle servait de médecin et de chirurgien aux pauvres.

Une autre Sœur étant interrogée, répondit : Mon Père, j'ai remarqué en ma Sœur Françoise Goupil une grande foi et confiance en Dieu, car elle entreprenait souvent des choses difficiles pour le soulagement des pauvres, et quand on le lui représentait, elle disait avec assurance : J'espère que Dieu m'aidera, et qu'avec sa grâce j'en viendrai à bout.

Elle avait aussi une grande charité pour ses Sœurs, faisant tout ce qu'elle pouvait pour leur soulagement dans les occasions. S'il lui arrivait de leur donner quelque petit sujet de peine, parce qu'elle était fort prompte, elle tâchait aussitôt de réparer cela, en leur parlant cordialement et les obligeant en quelque chose, si l'occasion s'en présentait ; ce que j'ai éprouvé bien des fois en mon endroit lorsque je demeurais avec elle.

J'ai aussi remarqué qu'elle excusait volontiers, soit nos Sœurs, soit les externes, dans les sujets de mécontentement qu'elle en recevait, n'en conservant aucun ressentiment, et parlant aux personnes même qui l'avaient mortifiée comme si rien n'était arrivé. J'ai remarqué beaucoup d'autres choses touchant les peines qui lui arrivaient quelquefois par sa trop grande franchise, qui la faisait mortifier même par nos Supérieurs ; ce qu'elle recevait d'abord avec peine, mais bientôt elle rentrait en elle-même, avait recours à Dieu, et marquait n'en point retenir d'amertume. Il est vrai qu'elle n'était pas sans défaut, mais en récompense il y avait beaucoup de bien en elle. Voilà ce que je peux dire.

- Ce que vous venez de rapporter de notre chère défunte, ma Sœur, dit M. Serre, n'est pas une petite vertu ; car quand on prend bien les mortifications qu'on nous fait éprouver, et qu'on reçoit en esprit de pénitence les avertissements que nous font nos Supérieurs, cela est d'un grand mérite devant Dieu ; et au contraire, lorsqu'ils ne sont pas bien pris, ils sont très-dommageables, car c'est convertir la médecine en poison et l'antidote en venin.

- La Sœur qui avait ci-devant parlé, se ressouvenant de quelque chose, se leva et demanda la permission de parler.

J'ai aussi rernarqué, dit-elle, que ma Sœur avait beaucoup de zèle pour le salut du prochain, car quand je faisais la lecture à nos pauvres femmes, selon la coutume dans les villages, elle la leur expliquait merveilleusement bien, leur enseignant la manière d'en faire bon usage, et comme elle leur parlait avec grande bonté, cela les attirait.

Ce même zèle et charité la portaient à compatir aux peines qu'elle remarquait quelquefois dans ses Sœurs, particulièrement dans les jeunes qui, **[358]** n'étant pas encore, accoutumées, souffraient quelquefois beaucoup des tentations ; alors elle les encourageait et supportait avec patience, sans se plaindre, les consolant dans leurs peines autant qu'elle pouvait.

Quoiqu'elle ne sût pas lire, elle parlait fort bien de Dieu, parce qu'elle avait une bonne mémoire et tant d'amour pour lui, qu'elle ne se lassait pas d'en parler.

- M. le Directeur reprenant son discours, dit : Mes Sœurs, pendant qu'on a parlé du support de cette bonne Sœur, il m'est venu dans l'idée, que de même que, pour bâtir une maison, il faut rassembler quantité de pierres, les arranger les unes sur les autres, les cimenter en bon ordre, et que ce n'est qu'au moyen du support mutuel de toutes les parties, que le bâtiment s'achève et peut subsister en bon état ; de même, mes Sœurs, une Communauté ne peut se bien établir et se maintenir dans le bon ordre, que par la parfaite union et le support mutuel des parties qui la composent.

Quand toutes les Sœurs de votre Communauté seront bien unies ensemble par le lien de la charité, et que l'on saura bien se supporter l'une l'autre, la Compagnie demeurera toujours en bon

état et rendra beaucoup de gloire à Dieu : Qui dit se supporter, dit s'entendre à soutenir bien les intérêts des unes des autres, particulièrement devant les externes, quand on nous rapporte quelques fautes de nos Sœurs ; les excuser charitablement, humblement, toutefois avec vérité.

Voyons pour la seconde défunte ; c'est notre Sœur Claude Parcolée. Elle était fille d'Edme Parcolée et de Claude Morest son épouse, habitants de Hauteville, diocèse de Châlons, où elle fut baptisée.

Elle fut reçue dans la Compagnie le 7 septembre 1654 ; elle prit l'habit le 4 novembre suivant. Elle est décédée au service des pauvres dans l'hôtel-Dieu d'Evreux, le 12 mars 1685.

M. le Directeur s'adressant à une Sœur, lui demanda ce qu'elle avait remarqué en la défunte ?

- Mon Père, dit-elle, ma Sœur Claude Parcolée avait une grande charité pour les pauvres, leur procurant autant qu'elle pouvait toutes les assistances dont ils avaient besoin, jusqu'à se priver elle-même du nécessaire pour les en accommoder.

La Sœur ayant achevé de parler, on lut un billet qu'une des Sœurs, compagnes de la défunte avait écrit sur ses vertus à notre Supérieure.

«Ma chère Sœur : je fus envoyée avec ma Sœur Claude, pour faire l'établissment d'Evreux en l'année 1673. Elle y a beaucoup souffert, particulièrement les premières années ; mais je puis dire que ç'a été avec une patience extraordinaire, et qui surpassait la force d'une fille. Elle avait une charité toute maternelle pour encourager ses Sœurs à bien aimer leur vocation, et à avoir un grand support les unes pour les autres. Quand elle était obligée de les avertir, elle le faisait avec grande douceur : elle aimait tendrement celles qu'elle voyait se porter au bien, et les y encourageait, disant souvent, que si nous connaissions bien Dieu, rien ne nous serait impossible, et que le travail que nous faisions pour les pauvres, nous deviendrait facile, si nous le faisions pour son amour.

«Elle avait une charité sans pareille pour les pauvres ; je l'ai vue les aller chercher dans la ville pour les prier de venir à l'Hôtel-Dieu, parce qu'elle ne pouvait les soulager chez eux, cela n'étant pas permis par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu. Bien plus, elle les apportait elle-même avec quelqu'une de nous à l'Hôtel-Dieu ; et un jour que nous fûmes rencontrées par un bon ecclésiastique, il la voulut soulager, voyant qu'elle pliait sous le faix à cause de sa grande débilité ; mais elle ne voulut pas quitter sa charge, disant à ce bon prêtre que Notre-Seigneur n'avait pas évité les souffrances, mais les avait cherchées, et qu'une pécheresse comme elle devait tenir à grande faveur de porter les membres de Jésus-Christ. **[359]**

«Elle était toujours la première aux plus forts ouvrages, quelque diligence que je pus apporter pour lui en éviter la peine, cause de son infirmité ; et lorsque je la priais de ne se pas tant fatiguer, elle me répondait que la charité de Jésus-Christ la pressait, qu'il fallait travailler en cette vie pour mériter la vie éternelle ; que ce qu'elle faisait était peu de chose en comparaison de ce qu'elle devait faire pour ses pêchés.

«Elle avait un tel amour pour nos Règles, qu'il lui semblait en les entendant lire, que c'était Dieu lui-même qui lui parlait ; c'est pourquoi elle les gardait le plus exactement qu'il lui était possible, se levant ordinairement à quatre heures, nonobstant ses infirmités qui ont été presque continuelles.

«Un jour il lui tomba sur le pied un escabeau, qui le lui démit, et comme on allait le lui remettre, elle dit au bon Dieu qu'elle avait encore un autre pied qui était à lui, qu'il en fit ce qu'il lui plairait ; que s'il permettait qu'il fût encore rompu, elle le souffrirait volontiers pour son amour.

«Elle a long-temps souffert d'une toux qui était presque continuelle, et qui la mettait souvent hors d'haleine, au point que je croyais qu'elle allait mourir entre mes mains ; puis, étant un peu remise elle disait : 0 mon Dieu ! donnez-m'en encore, je le souffrirai pour votre amour.

«Pour la pauvreté, elle m'a dit en avoir telle estime, qu'il lui était impossible d'avoir rien en propre. Elle n'avait pas moins d'affection pour la pratique du vœu de chasteté ; sa pureté était angélique, c'est pourquoi elle n'avait garde de rien faire ni dire contre cette sainte vertu.

«Elle avait une grande dévotion au saint Sacrement de l'Autel, et lorsqu'elle en parlait, on voyait bien que son cœur était tout embrasé de cet amour, comme si c'eût été un chérubin, particulièrement quand elle avait communié. Comme nous nous entretenions un jour sur ce sujet, il lui échappa de me dire que NotreSeigneur, son cher époux, s'était fait voir à elle, entouré d'un cercle de pierreries dans une lumière qui l'avait éblouie, et qu'il lui avait paru si beau, qu'il n'y avait rien de semblable. En me disant cela il semblait qu'elle allait pâmer, et elle aurait donné de la dévotion aux plus tièdes ; elle m'avait défendu d'en parler ni avant ni après sa mort ; mais je crois que je ne fais pas mal de vous le dire.

«Un gentilhomme entrant dans une chambre où elle était seule, ferma la porte de cette chambre à deux gros verroux : ce que voyant notre Sœur, et considérant le péril où elle était, sans espérance de secours humain, elle se recommanda à la sainte Vierge, et s'approchant de la porte, elle la jeta sur la montée d'un seul coup qu'elle donna contre ; ce qui ne s'était pu faire sans miracle, car elle me disait en parlant de cette grâce, qu'une vingtaine de coups bien plus forts que celui qu'elle avait donné, n'auraient pas ébranlé cette porte qui était bien forte. Ainsi elle attribuait la conservation de son honneur à la sainte Vierge ; elle n'avait alors que vingt ans.»

Voici ce qu'a écrit notre Sœur Jeanne Deville, qui avait été envoyée à Evreux pendant son office de Dépensière, pour voir plusieurs accommodements nécessaires à l'hôpital. Ayant réuni ses remarques à celles qu'avaient faites les Sœurs compagnes de la défunte, elle s'exprime ainsi : Notre chère Sœur Claude Parcolée avait une grande douceur et charité envers les pauvres. Un malade étant sorti de l'Hôtel-Dieu par trois fois pour vivre plus à sa liberté, et étant toujours retombé malade, elle le reçut autant de **[360]** fois avec la même douceur et cordialité. Elle avait une égale tendresse pour tous les pauvres en général.

Elle avait soin que le bouillon des malades fût fait avec de la bonne viande ; elle avait si peur que les pauvres gens manquassent de quelque chose, que, tout incommodée qu'elle était, elle se levait la nuit pour voir en quel état ils étaient, et s'il ne leur manquait rien.

Elle avait un très-grand soin de faire recevoir les derniers Sacrements aux malades ; en sorte qu'on n'a pas remarqué qu'il en soit mort un seul, sans les recevoir, au moins par sa faute.

Elle a eu de grandes épreuves dans le commencement de l'établissement d'Evreux ; car on ne voulait point voir nos Sœurs, et on leur disait toute sorte d'injures, les appelant des coureuses, qui mangeaient ce qu'il y avait de meilleur, et donnaient le reste aux malades ; cela se disait même chez les premiers de la ville ; notre défunte souffrait tout cela pour l'amour de Notre-Seigneur, disant qu'il en avait bien souffert davantage.

Elle parlait peu aux gens du monde, avec lesquels elle coupait court, même avec les grands, leur disant : La charité de Jésus-Christ me presse ; il faut que j'aille servir mes pauvres ; elle enseignait à ses Sœurs à faire de même, leur disant que jamais les grands parleurs n'étaient personnes d'oraison. Elle aimait fort le silence, et avait une grande dévotion à la Passion de Notre-Seigneur, jeûnant exactement tous les vendredis, et disait souvent les Litanies de la Passion.

Sa dévotion à la sainte Vierge était très-grande, et en plus de trente ans quelle a vécu dans la Compagnie, elle n'a pas manqué un seul jour à dire son chapelet.

Elle était fort mortifiée, refusant assez souvent à ses goûts les choses même dont elle pouvait user licitement.

Elle avait un grand amour pour le travail, ne perdant pas un moment de temps, et exhortant ses Sœurs à le bien employer, leur disant que c'était un temps consacré à Dieu, et qu'il lui en

faudrait rendre compte. Elle n'était pas seulement fervente pour le gros travail, mais elle se portait encore à ce qu'il y avait de plus bas, comme à laver la vaisselle, etc.

Tant quelle a pu se traîner, elle a toujours servi et apprêté le manger de ses Sœurs, et les sevait à table ; enfin, si elle avait pu tout faire seule, elle l'aurait fait.

Son confesseur la donnait pour exemple à ses Sœurs compagnes, leur disant en particulier, que c'était une belle âme devant Dieu par sa fidélité, douceur et patience, tant en maladie, que dans toutes les plus grandes épreuves qu'elle a eues.

Le même confesseur a rendu encore ce témoignage après sa mort : Elle avait un si grand amour pour la gloire de Dieu, qu'elle pleurait souvent, quand elle le voyait offensé, et disait que c'était elle qui était cause de tout cela. Il paraissait sur son visage, en ses paroles et en sa manière d'agir, qu'elle avait toujours la contrition dans le cœur, soit pour ses péchés, soit pour ceux des autres.

Elle avait une profonde humilité, et on a remarqué que c'était par cet esprit d'humilité qu'elle demeurait à la porte de l'église, ou bien proche, pour entendre la sainte Messe, pendant qu'elle demeurait à Liancourt et à Evreux. Partout elle a été à grande édification au prochain, particulièrement par sa modestie, ce qu'elle recommandait souvent à ses Sœurs.

Pendant sa maladie, elle a pratiqué la douceur et la patience où elle s'était exercée pendant qu'elle avait la santé ; car on ne l'a non plus entendue se plaindre que si elle eût été morte. Elle a obéi pendant toute cette longue maladie à son confesseur, au médecin et à son infirmière, comme aurait fait un enfant. On a cru que Dieu lui avait fait la grâce de lui faire savoir le mois, le jour, et l'heure de sa mort. Comme on la voyait si bas, on lui donna les derniers Sacrements, qu'elle reçut bien volontiers par obéissance, et dit qu'elle ne mourrait pas ce mois-là, mais que ce serait dans le mois de mars ; et comme on s'attendait, d'heure à autre à la voir mourir, elle nous disait : Je vous avertirai, allez vous chauffer ; ce qu'elle disait, parce qu'elle avait grande pitié de la fatigue qu'on prenait pour elle.

On a remarqué que depuis la fête de l'Exalta **[361]** tion de la Sainte-Croix de l'année 1684, jusqu'à sa mort, arrivée le 12 mars 1685, elle a souffert tous les vendredis extraordinairement. Ce qui nous confirma dans la pensée qu'elle savait l'heure de sa mort, c'est que le jour d'auparavant on voulait la communier en viatique, et elle désira de recevoir le saint Sacrement en dévotion, disant qu'elle ne mourrait point ce jour-là et qu'elle espérait que Dieu lui ferait la grâce de le recevoir en viatique lorsqu'il en serait temps. Ce jour-là, depuis neuf heures et demie jusqu'à sept heures du soir, elle demeura les bras croisés dans son lit, comme si elle eût été morte. Revenant à elle, elle demanda quelle heure il était, et quand on le lui eut dit, elle dit ensuite : Dieu soit béni ! Je suis tout à vous, mon Dieu ; je suis tout à vous !

Le lendemain, qui était le lundi, elle avertit qu'on préparât ce qu'il fallait pour lui faire recevoir le saint Viatique ; elle avait dit le matin à son infirmière, qui lui avait fait prendre un bouillon, que c'était le dernier, et qu'elle mourrait le soir ; ce qu'elle la pria de ne dire à personne, pas même à son confesseur ; elle communia donc en viatique, et depuis elle demandait souvent quelle heure il était ; mais la dernière fois qu'elle le demanda, comme on lui répondit qu'il était cinq heures, elle dit : L'heure approche, qu'on demande à Dieu des forces pour moi. Et elle expira à cinq heures et demie du soir, le 12 mars, comme il a été dit.

Après sa mort, son corps est demeuré si souple et si maniable qu'on l'aurait plié comme on l'aurait voulu.

Son confesseur la voyant décédée, dit qu'elle avait fait son purgatoire en ce monde, et que Notre-Seigneur lui avait fait ressentir les douleurs de sa Passion. Il est vrai de dire qu'il semblait impossible qu'une créature humaine pût vivre en l'état où elle a demeuré si long-temps, eu égard au peu de nourriture qu'elle prenait et aux souffrances qu'elles enduirait, sans un secours particulier de Dieu. Je remercie le bon Dieu d'avoir permis que j'aie eu le bien de voir mourir une si bonne Fille de la Charité.

- M. le Directeur ajouta à tout ce qui a été dit ce qui suit : Il est vrai qu'on était bien content de cette bonne défunte. Il y a quelque temps qu'ayant eu l'honneur de parler à Mgr l'évêque d'Evreux, il m'en dit beaucoup de bien, et qu'on avait été fort édifié de sa vertu. En effet, elle a mis l'hôpital de ce lieu-là en bon ordre.

A propos des Etablissements, il est bon que nous disions quelque chose pour nos Sœurs qui partent demain pour Rochefort, ainsi que pour toutes celles qui seront envoyées en d'autres Etablissements, car on vous demande en beaucoup d'endroits ; il faut prier Dieu, mes Sœurs, qu'il nous envoie de bonnes Filles de la Charité, car la moisson est grande et il y a peu d'ouvrières.

Persuadez-vous, mes Sœurs, que vous trouverez bleaucoup à souffrir dans les Etablissements, c'est pourquoi il faut vous y préparer d'avance, et lorsque vous y serez arrivées, il ne faudra pas vous étonner des rebuts et contradictions que vous trouverez, ni du dénûment de beaucoup de choses qui vous manqueront : donnez-vous donc au bon Dieu pour faire et souffrir tout ce qu'il lui plaira. Je parle à toutes ; car, mes Sœurs, toutes tant que vous êtes, vous y pouvez être envoyées, soit d'un côté, soit de l'autre.

Surtout je vous recommande, mes Sœurs, de ne vous point rendre difficiles ; contentez-vous de peu, et tâchez plutôt d'édifier le prochain par votre patience et amour de la pauvreté qui doit vous rendre bien aises de manquer de quelque chose ; ce qu'on n'a pas dans un temps vient dans un autre ; ainsi les choses se perfectionnent peu à peu.

Voyez comment fut Notre-Seigneur quand il fit son Etablissernent dans ce monde après son Incarnation : il voulut naître pauvrement, vous savez que toutes choses lui appartenaient ; et cependant vous voyez comme il a voulu manquer de tout, même du nécessaire à la vie ; bien plus, on lui porta envie incontinent après sa naissance, jusqu'à conjurer sa perte, ce qui fut cause du massacre des Innocents. C'est là votre modèle, mes Sœurs ; considérez donc ce qu'il a souffert et comme il a souffert. **[362]**

Souvenez-vous aussi de l'exemple que vous a laissé votre bonne Sœur Claude ; rien de plus vrai que ce que l'on dit communément, que la mort est l'écho de la vie ; notre bonne Sœur était toujours sur ses gardes, c'est pourquoi elle ne pouvait pas être surprise.

Voyons maintenant ce qu'on dira de notre bonne Sœur Julienne Poignant :

Notre dite Sœur Julienne Poignant était fille de Christophe Poignant et de Jeanne Hernoul, habitants de la paroisse de Quel, au diocèse de Saint-Malo, où elle fut baptisée le 19 mars 1651.

Elle fut reçue dans la Compagnie en 1676, le 3 juillet, et prit l'habit le 27 septembre suivant. Elle fit ses premiers vœux le 25 mars 1682. Elle est décédée au service des pauvres malades de la paroisse Saint-Pierre dans la ville de Montpellier, le 2 avril 1685.

- La première Sœur qui a parlé dit avoir remarqué en la défunte qu'elle aimait beaucoup le travail.

- Une autre Sœur dit que c'était une Fille fort modeste, recueillie, et dans laquelle il ne paraissait aucune légèreté ; qu'elle était fort mortifiée, de sorte qu'à peine la voyait-on rire. Que comme il paraissait en elle-même une grande maturité, on lui avait donné l'habit avant les six mois ordinaires, et que pour cela même elle avait été choisie pour aller à Montpellier lorsqu'on y fit le nouvel Etablissement de la Charité.

Ladite défunte étant allée toute nouvelle à Montpellier, il ne s'est trouvé que peu de Sœurs, qui la connussent lorsqu'on a fait cette Conférence ; ce qui fait que M. Serre, qui l'avait envoyée à la Communauté lorsqu'il était Supérieur à Saint-Meen, dit : Un défaut de cette bonne défunte était de se porter à trop de mortifications ; on avait beau lui en permettre, elle ne disait jamais c'est assez, et on ne la pouvait contenter de ce côté-là.

Or, mes Sœurs, cela est un défaut : il ne la faut pas imiter dans cette grande austérité qui ne convient pas aux travaux continuels qui se trouvent dans votre vocation, lesquels étant fidèlement exercés vous tiennent lieu de mortifications. On s'imagine quelquefois, quand on fait ces sortes de

mortifications, faire merveille, mais souvent elles servent plutôt à donner de la vanité que de la sainteté. Ne mettez donc pas, mes Sœurs, votre perfection à faire de grandes austérités, mais à bien recevoir les contradictions et humiliations qui vous arrivent ; vous aurez souvent plus de mérite et rendrez plus de gloire à Dieu, en souffrant patiemment et en silence une parole rude que l'on vous dira, que vous n'en auriez en prenant une rude discipline. Je ne veux pas dire que les mortifications ne soient bonnes et même nécessaires quelquefois ; mais croyez-moi, mes chères Sœurs, ce n'est pas en cela que consiste votre perfection, mais à aimer et chérir les travaux de votre vocation, à vous contraindre dans vos inclinations et passions désordonnées, à refuser à vos sens les satisfactions non nécessaires, et surtout à une parfaite obéissance qui fera souvent mourir l'amour-propre et la propre volonté ; ce sont là les bonnes mortifications, les plus assurées et celles qui vous conviennent le mieux ; car elles sont hors de la connaissance des hommes. Ayons donc soin de rapporter le tout à Dieu, sans lequel nous ne pouvons rien faire de bien.

Demandons-lui la grâce de lui être fidèle jusqu'à la mort, comme nos bonnes Sœurs défuntes, et de profiter dans son amour.

Bénédiction. **[363]**

13. CONFÉRENCE

FAITE PAR M. SERRE, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOTRE SŒUR FARRE DE ROCH,

DÉCÉDÉE AU SERVICE DES PAUVRES GALÉRIENS DE LA TOURNELLE, LE NEUVIÈME JOUR DE JUIN 1685.

Elle était de Montmirel. Son père se nommait Louis de Roch, et sa mère Nicole Le Bœuf, personnes fort recommandables pour leurs bonne vie et mœurs. Elle fut baptisée le 13 octobre 1632 ; elle fut reçue à la Compagnie le 14 septembre 1660. Elle prit l'habit le 1er janvier suivant, et fit ses premiers vœux le 8 novembre 1664.

M. SERRE ayant fait la prière à l'ordinaire, pria les Sœurs qui étaient présentes de dire ce qu'elles avaient reconnu en la défunte.

Ma Sœur Chétif se leva et dit : Mon Père, j'ai eu le bonheur de demeurer cinq ans avec elle à Angers, et je lui ai toujours remarqué l'esprit d'une véritable Fille de la Charité. Tout ce que je pourrai dire ne sera rien au prix de ce qui en est ; car elle avait toutes les vertus qu'on peut pratiquer en notre vocation, et je n'exagère rien dans ce que je vais rapporter.

Elle avait une grande fidélité à l'observance de toutes nos Règles, et n'eût pas voulu y manquer en la moindre circonstance, se rendant ponctuelle à les observer jusqu'à un iota, reprenant ses exercices quand elle avait été obligée de les interrompre pour le service des pauvres.

Elle faisait une particulière attention à la Règle qui dit : C'est à quoi elle s'appliquait de tout son possible, observant si bien la justice, la charité et la fermeté tout à la fois, qu'on ne pouvait presque rien trouver à reprendre dans sa conduite.

Elle aimait beaucoup l'ordre, et elle était ferme à le maintenir en tout ce qui concernait son office dans l'hôpital.

Sa charité était égale et sans particularité ; c'était assez de lui découvrir ses besoins pour la porter à y pourvoir.

Quand elle était appliquée à quelque office particulier, elle faisait en sorte de se trouver aux heures du service des malades, et elle s'appliquait surtout à servir ceux qui étaient les plus infects. Je l'ai souvent observée tout exprès, car j'étais ravie et consolée de la voir les servir avec un si grand zèle ; elle savait si bien les prendre, et les traitait avec tant de bénignité, qu'elle les gagnait à notre bon Dieu, et on peut dire véritablement qu'elle servait les pauvres malades avec les cinq conditions portées dans la Règle, savoir : avec compassion, douceur, cordialité, respect et dévotion.

- Une autre Sœur dit ensuite de la défunte : Elle a rendu service aux pauvres dès son entrée, ayant été envoyée à l'Etablissement de Chartres avec notre Sœur Jeanne de la Croix. Depuis ayant été rappelée d'Angers à sa prière, elle fut regrettée des pauvres et des administrateurs, à cause de son mérite, et après avoir été mise Sœur Servante à Saint-Jean-en-Grève, et s'être bien acquittée de son office pendant quelques années, elle fut envoyée à Commercy où Mgr le cardinal de Retz désira établir trois de nos Sœurs ; et là, **[364]** comme partout ailleurs, elle rendit de grands services à tous les pauvres malades et affligés : de sorte que les Dames de la ville, apprenant la résolution de M. Jolly, notre très-honoré Père, pour le rappel desdites Sœurs après la mort du cardinal, firent ce qu'elles purent pour les retenir, particulièrement notre Sœur Farre, à cause du grand zèle qu'elles avaient reconnu en elle pour l'assistance du prochain.

Après son retour de Commercy, elle fut envoyée au service des pauvres galériens auxquels elle a procuré tous les soulagements que la charité peut donner à ces pauvres affligés, traitant si prudemment les gardes et autres qui ont charge de ces pauvres prisonniers, que cela les obligeait à les traiter plus humainement : elle allait jusqu'à se jeter à genoux devant eux pour leur épargner quelques coups lorsqu'ils étaient sur le point d'être maltraités.

Sa charité pour ses Sœurs était grande et universelle pour toutes ; car pas une de celles qui ont demeuré avec elle, n'ont été un seul jour sans en ressentir les effets, soit qu'elle les soulageât dans leur travail ou les aidât dans leurs difficultés par ses bons conseils et encouragements, procurant la paix et l'union entre elles par son support pour leurs défauts, quand il arrivait qu'elles les fissent paraître.

Ma Sœur Chétif ajouta à ce qu'elle avait dit au commencement de la Conference : J'ai remarqué en la défunte un vrai esprit de pauvreté, se contentant pour les besoins de sa personne du pur nécessaire, et même qu'elle s'en privait quelquefois, n'usant pas, dans ses maladies, des petites douceurs qu'elle eût pu prendre, ne voulant pas être mieux traitée que les pauvres. Dans ce même esprit de pauvreté elle était fort bonne ménagère du bien des pauvres, ramassant soigneusement jusqu'aux moindres choses pour les faire servir. Voilà ce que je puis dire de cette chère défunte.

- Notre Sœur Anne Joüen qui avait élé à Commercy avec notre Sœur Farre de Roch, dit ensuite : Ce qui a été rapporté de sa charité m'a paru bien véritable ; mais j'en ai remarqué un acte particulier que je crois ne devoir pas taire ; ce fut au sujet d'un pauvre duquel elle avait reçu des mauvais traitements ; ce que M. le Grand-Prévôt ayant su, il le voulut faire punir comme il le méritait ; mais notre défunte en étant avertie, elle s'alla jeter à ses pieds pour lui obtenir son pardon, ce que ce bon Monsieur ne lui put refuser.

J'ai aussi remarqué en elle, dit la même Sœur, une grande obéissance ; car sitôt qu'elle connaissait la volonté des Supérieurs, elle l'exécutait et avait un tel respect pour eux, qu'elle ne pouvait souffrir qu'avec peine qu'on trouvât à redire à leur conduite, disant à ses compagnes : Mes Sœurs, nos Supérieurs sont conduits par le Saint-Ésprit, et font toutes choses avec connaissance ; nous sommes bien heureuses de n'avoir qu'à nous soumettre.

- Une Sœur rapporta ensuite une instruction que lui avait faite ma Sœur Farre : Au sujet de la peine que j'avais éprouvée, dit cette Sœur, d'avoir changé deux fois de paroisse en deux jours. Voici, ajouta-t-elle, ce qu'elle me dit avec grande charité : Que nous importe, ma Sœur, si on nous change de lieu à autre en peu de temps ? Ne sommes-nous pas tout à Dieu ? laissons-le faire, c'est

un bon Père, et nous le trouverons partout, il sait bien ce qu'il veut faire de nous ; j'aime bien nos pauvres galériens que j'ai l'honneur de servir ; mais si l'on me disait présentement que nos Supérieurs me rappellent, je m'en irais tout droit à la Maison, et quoique je sois bien près de la Maison, je ne voudrais pas seulement penser à y retourner.

- Notre Sœur Anne Gobert dit ce qui suit : Mon Père, j'ai eu le bonheur de demeurer avec ma Sœur Farre à Metz en Lorraine ; tout ce que nos Sœurs ont dit de sa charité est très-véritable ; c'est ce qui la fit beaucoup regretter des Dames et des pauvres lorsqu'on la retira de ce lieu-là. Mais de plus, j'ai toujours remarqué en elle une grande humilité, en ce qu'elle s'estimait indigne de la charge qu'elle avait, quoique véritablement elle s'en acquittât fort bien ; et comme le service des pauvres n'est pas sans rebuts et sans humilialions, elle faisait bien son profit de celles qu'elle rencontrait ; et si quelque contradiction venait à la toucher sensiblement, elle n'en faisait rien pa **[365]** raître, conservant toujours l'égalité d'esprit dans sa manière d'agir. Quand quelqu'un lui donnait des louanges, elle avait l'adresse de faire changer de propos, parlant d'elle en termes fort humbles.

Elle avait beaucoup de charité pour ses Sœurs, et était fort rude et austère à elle-même, en toutes choses ; car pour le travail elle prenait ordinairement le plus rude et répugnant pour elle, de sorte qu'il semblait qu'elle fût infatigable ; et quand on lui disait quelque chose à ce sujet, elle répondait qu'elle était mieux qu'elle ne méritait, à cause de ses péchés.

J'ai reconnu qu'elle avait une grande pureté d'intention en toutes ses œuvres, ce qui lui faisait dire quelquefois : Pourvu que Dieu soit content, cela suffit, on ne peut pas toujours contenter les créatures. Elle avait l'esprit fort vif et pénétrant, ce qui faisait qu'elle prévoyait les choses de loin, cela lui servait à éviter le mal, et à faire le bien que Dieu demandait d'elle.

J'ai remarqué aussi qu'elle était fort intérieure : elle me dit un jour avec une grande simplicité et candeur, qu'elle se préparait à la sainte communion quelques jours auparavant, se tenant récolligée en son intérieur, particulièrement le jour et la nuit qui la précédaient, s'occupant de la grandeur de ce sacrement ; et comme elle y avait manqué une fois, elle n'osa communier.

Elle est morte dans un grand détachement de toutes choses, et ne faisait non plus cas de la mort quand on lui en parlait, que si on lui eût dit qu'il fallait passer d'une chambre à une autre.

Dès les premiers jours de sa dernière maladie, elle dit qu'elle ne relèverait pas. Dieu sait quelles étaient ses dispositions, et de quelle ferveur son cœur était animé !

Sa maladie fût très-violente et ses douleurs si excessives, que je ne les puis exprimer. J'eus le bien d'aller la voir le treizième ou le quatorzième jour de sa maladie, et la trouvant si mal, je m'informai si nos Supérieurs étaient avertis de son état ? Et l'on me répondit que l'on avait envoyé trois fois à la Maison, mais que personne n'était venu : ce qu'entendant la malade, elle dit : Mes Sœurs, il ne faut pas vous étonner de cela, nos Supérieurs ne manquent pas de charité ; mais ils ont plus d'une affaire dans l'esprit, et peut-être ne leur a-t-on pas dit que je suis si mal : ayez patience, ils viendront, et vous verrez l'effet de leur charité.

Elle souffrait ses douleurs avec une patience admirable, ne se plaignant point, et surmontant généreusement la répugnance qu'elle sentait pour les aliments et les remèdes qu'on lui présentait ; et quoiqu'elle se tint certaine qu'elle mourrait de cette maladie, elle ne laissait pas de prendre tout ce qu'on lui voulait donner.

Comme il ne se trouvait plus personne qui eût autre chose à dire que ce qui vient d'être rapporté, M. Serre reprit en ces termes : Mes Sœurs, on a dit entre autres choses, que la bonne Sœur Farre ne faisait non plus cas de la mort que de passer d'une chambre à une autre. Ah ! qu'il y a de plaisir à servir Dieu, que de grâces il donne à une âme qui persévère fidèlement à son service ! Quelle consolation pour cette âme quand elle voit la fin de son pélerinage et le commencement de son bonheur ! Il ne faut pas vous étonner, mes Sœurs, si cette bonne fille a eu part à cette consolation ; il est dit dans les Actes des Apôtres : Quelle faveur d'avoir Dieu pour lors avec soi dans ce moment ! car c'est à cette heure-là que les démons font tous leurs efforts pour perdre les âmes, soit par le désespoir, en leur représentant l'énormité de leurs péchés, soit en les tentant de

vanité par une vaine complaisance en eux-mêmes ; mais ceux qui ont Dieu pour eux sont assez forts pour résister à toutes les embûches des ennemis de notre salut.

L'on a aussi remarqué qu'elle était fidèle aux Règles ; c'est de là, mes Sœurs, que dépend toute votre perfection. Ah ! si l'on était exacte, à l'exemple de notre bonne Sœur, aux petites pratiques qui nous y sont marquées, on ferait un amas de vertus que nous serions bien aises de trouver à l'heure de la mort : car c'est par la pratique des petites vertus que l'on parvient aux grandes, et au contraire, on déchoit de la vertu **[366]** par l'infidélité aux petites Règles ; l'amour-propre nous fait dire ou penser : Cela n'est pas grand-chose ; puis nous ayant fait passer par dessus une Règle aujourd'hui, demain nous passerons sur une autre, et cela fait qu'au lieu d'avancer dans la perfection, on recule.

Voyez Notre-Seigneur qui s'est fait notre exemplaire, combien il a été exact à accomplir tout ce qu'il connaissait être agréable à Dieu son Père, et utile à notre salut ! Il n'a pas manqué à la moindre chose, ainsi qu'il l'a témoigné lui-même, en mourant sur la croix, par ces paroles : Tout est accompli !

Ce qu'on a encore dit de sa charité est touchant : se mettre à genoux en faveur des pauvres coupables, cela est généreux ! Elle a imité en cela la sainte Vierge, qui se prosterne souvent devant son Fils en faveur des pécheurs.

Quant à la pauvreté qu'elle aimait si fort, c'est une vertu bien nécessaire à une Fille de la Charité, et une des plus grandes pour ce qui regarde l'extérieur. Oui, mes Sœurs, c'est une de vos plus grandes vertus, et il faut y être fidèle, car c'est une chose essentielle aux Communautés, sans la pratique de laquelle elles ne peuvent pas se maintenir dans leur esprit. Vous me demanderez peut-être en quoi consiste la vertu de pauvreté ? Mes Sœurs, je vous dirai que la vraie vertu de pauvreté consiste non-seulement à se priver du superflu, mais encore à se passer du nécessaire, et même à s'en priver pour l'amour de Dieu ; cela s'entend des petites choses dont nous n'avons pas précisément besoin. C'est là le moyen d'attirer les grâces de Dieu sur nous.

Nous voyons des Sœurs parmi vous autres qui ont peu de chose, et sont pourtant contentes ; d'autres, qui en ont plus et ne sont pas satisfaites ; cela procède de l'esprit de cupidité qui n'est jamais content de ce qu'il a.

Voyez dans les Maisons où vous êtes établies, si vous regardez de près, vous y trouverez beaucoup de petits accommodements superflus, et cela aux dépens des pauvres.

Il y en a qui ont toujours envie d'avoir des lancettes plus qu'il ne leur en faut ; mes Sœurs, prenez-y garde, il faudra un jour payer tout cela.

Voilà encore deux ou trois choses considérables qu'on a rapportées de la défunte : Premièrement, qu'elle n'avait point de respect humain, ne se mettant pas en peine des créatures, pourvu que Dieu fût content. Ah ! mes Sœurs, que les respects humains nous font perdre de grâces pour marcher dans les voies de Dieu ! Quand nous aurions gagné l'amitié de tout le monde par nos vaines complaisances, à quoi nous servirait cela ? Le monde est trop changeant, et quand même cela ne serait pas, il faut se donner de garde de ce piége-là, et chercher à plaire à Dieu seul, qui est toujours le même.

La deuxième chose qu'on a remarquée est son obéissance et sa prudence, lorsque les Dames de Commercy la voulurent retenir, car elle me témoigna ne désirer aucunement d'y demeurer, non plus que de s'en revenir ; mais elle demeura dans une indifférence chrétienne, et attendit l'ordre de ses Supérieurs, lequel ayant reçu, elle s'en revint aussitôt.

Voilà comme il faut faire, mes Sœurs : être tonjours prêtes à changer de lieu et d'emploi quand l'obéissance l'ordonne, et prendre garde de ne pas s'attacher ; car quand il faut quitter ce que l'on a trop aimé, il y a bien de la peine ; cependant, quand il n'y aurait à considérer que notre propre intérêt, cela devrait suffire pour nous faire éviter les attaches qui nous empêchent de parvenir à la parfaite obéissance ; au lieu que celles qui n'en ont point courent pour ainsi dire dans les voies de la sainte obéissance. On compare le peu de peine qu'ont les personnes qui n'ont d'autre désir que de

faire la volonté de Dieu, qui leur est signifiée par leurs Supérieurs, à la facilité qu'il y a d'ôter un gant de la main ; et celles qui ont des attaches, à la peine qu'on souffre quand on nous arrache une dent. Vous savez bien que l'un se fait sans douleur et l'autre avec une violence extrême ; voilà la différence qu'il y a entre les personnes qui ont des attaches et celles qui n'en ont pas.

Pour finir cette Conférence, disons encore [367] quelque chose sur ce qui a été rapporté de notre Sœur Farre ; savoir, qu'elle prenait le pire pour elle, soit au travail, soit à ce qui touchait sa personne. Oh ! cela est bien rare de prendre le pire pour soi ! Cela n'appartient qu'au Fils de Dieu et aux Saints ; en effet, notre Sauveur a pris le plus amer et le plus lourd fardeau, en se chargeant de nos péchés. Un saint Louis, roi de France, faisait ainsi, et prenait le pire pour lui quand il mangeait les restes des pauvres ; plusieurs autres Saints ont fait de même. Ainsi, je le répète, choisir le pire pour soi est une action divine, puisqu'il n'y a eu que Notre-Seigneur qui ait pu faire cela, et les Saints auxquels il a donné la grâce de l'imiter ; or, il ne demande pas que vous mourriez comme lui sur la croix, mais que vous receviez volontiers de sa part ce qui vous arrivera de pénible ; voilà ce qu'il veut de vous. Or, quand vous remarquerez en quelqu'une de vos Sœurs qu'elle prend le pire pour elle, assurez-vous qu'elle est conduite par l'Esprit de Dieu, car la chair et le sang ne portent point à cela, mais à se trop aimer. Plaise à notre bon Dieu nous faire la grâce de profiter de l'exemple de notre bonne Sœur !

Bénédiction.

14. CONFÉRENCE DU 5 MAI 1686.

FAITE PAR M. SERRE,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOTRE SŒUR ANNE BENOIT.

Elle était de la ville d'Angers, sur la paroisse de la Trinité, où elle fut baptisée le 10 août 1649. Elle avait conçu le dessein de se consacrer à Dieu dans la Compagnie dès l'armée 1670 ; mais elle fut obligée de rester chez son père pour assister sa mère, qui était infirme ; après sa mort, elle fit tous ses efforts pour obtenir de son père la permission d'exécuter son bon dessein, à quoi il ne voulut point consentir ; mais ayant consulté M. l'Abbé de Veaux sur sa vocation, il lui conseilla de passer par-dessus toutes ces difficultés, ce qu'elle fit en se dérobant de la maison paternelle ; elle partit d'Angers, étant un peu déguisée, et se rendit ici, où elle fut reçue le 2 octobre 1676. Elle est décédée au service des pauvres malades de la paroisse Saint-Côme, à Paris, le 9 mai 1685.

M. SERRE commençant dit : Mes Sœurs, je vous prie que celles qui ont remarqué quelques vertus en notre défunte Sœur Arne Benoît, aient à le dire.

La première qui parla fut une de nos Sœurs qui l'avait connue à Angers, laquelle dit qu'elle avait souffert de grandes contradictions de la part de ses parents, depuis qu'elle leur avait manifesté son dessein pour venir dans la Compagnie, ce qui ne l'avait pas empêchée d'aller souvent servir les pauvres à l'hôpital avec grand courage ; ce que sa mère voyant, elle la venait reprendre rudement, jusqu'à la frapper, quoiqu'elle l'aimât beaucoup. Enfin on ne peut dire combien elle a été maltraitée au sujet de sa vocation.

S'ennuyant enfin de se voir toujours empêchée de suivre sa vocation, elle se déroba de la maison paternelle, et se mit dans un bateau, pour venir par eau jusqu'à Orléans, et ensuite à Paris ; mais son père ayant été averti de son départ, l'envoya prendre par huit archers, et ensuite la fit

enfermer, où elle souffrit beaucoup, sans que cela pût arracher de son cœur l'amour de sa vocation. Elle n'était pas seulement détournée de son dessein par ses parents, mais encore par toutes les personnes de sa connaissance, qui jugeaient qu'elle ferait mieux de rester dans le monde, continuant à bien vivre comme elle faisait, que de venir en Communauté ; néanmoins, comme il a été dit au commencement, après six ou sept ans **[368]** de combats, elle se déroba une seconde fois, et vint se présenter aux Supérieurs, qui la reçurent bien volontiers.

Plusieurs autres Sœurs ont rapporté qu'elle était si exacte au silence, qu'elle n'y manquait point, et même qu'elle parlait fort peu en tout temps.

Si quelque Sœur venait à se plaindre ou à murmurer, elle l'avertissait charitablement, lui représentant que nous devions être contentes partout où les Supérieurs nous mettaient. Elle soutenait toujours la conduite des mêmes Supérieurs, ne souffrant point qu'on murmurât contre eux en sa présence, sans en témoigner son déplaisir.

Une personne qui avait souvent communiqué avec elle pour les nécessités des pauvres malades, a dit, depuis sa mort, qu'elle avait reconnu en elle, par sa conduite, un esprit des mieux faits qu'elle eût jamais vu. Elle a aussi rapporté qu'elle avait remarqué son humilité et sa patience en plusieurs rencontres où les Dames lui avaient donné sujet de souffrance dans les paroisses où elle a servi les pauvres, et cela fort injustement ; car elle se comportait en tout fort prudemment ; néanmoins elle supporta cette épreuve avec une grande égalité d'esprit. Elle fit paraître beaucoup d'humilité pendant le temps qu'elle fut sans charge ; et, après avoir été ôtée de celle de Sœur Servante, elle parut fort en paix et contente de toutes les autres occupations où elle fut appliquée.

On a aussi remarqué qu'elle avait une grande charité et douceur pour supporter les injures et reproches que lui faisaient les pauvres mécontents, desquels elle se vengeait sur-le-champ en leur faisant tout le bien qui lui était possible, les adoucissant et contentant par sa grande douceur ; ce qui avait beaucoup édifié les Sœurs qui en avaient été témoins et qui ont rapporté cela.

- Une autre Sœur dit ensuite, qu'avant son entrée en la Compagnie, elle avait eu occasion d'admirer plusieurs fois la modestie, sagesse et bonne conduite de notre Sœur Anne Benoît, ainsi que deux de ses compagnes ; ce qui lui avait fait concevoir tant de mépris pour le monde et pour ses vanités, qu'elles s'étaient résolues de le quitter, et qu'en effet ses deux amies s'étaient faites Carmélites, et elle Fille de la Charité.

- Plusieurs autres Sœurs ont dit avoir remarqué en notre chère Sœur défunte, une si grande cordialité, douceur et affabilité respectueuse, qu'il ne s'en pouvait pas trouver une plus grande ; qu'il semblait que la douceur fût née avec elle, ou au moins qu'elle était comme naturalisée en elle ; ce qui fit qu'on lui donna pour compagnes deux Sœurs dont l'humeur était des plus fâcheuses, s'assurant qu'elle les saurait bien supporter et édifier par sa grande douceur ; ce qui n'empêcha pas néanmoins qu'une de ses compagnes ne quittât la Compagnie après que ma Sœur Anne eût fait tout ce qui se pouvait pour la ranger à son devoir.

Lorsque nos Sœurs avaient occasion d'aller la voir dans sa paroisse, elle les recevait fort cordialement : enfin sa douceur paraissait en tout, et particulièrement lorsqu'on la reprenait, elle ne faisait rien paraître que d'édifiant.

- Notre Sœur Mathurine Guérin, qui était en office lorsque ladite défunte fut reçue dans la Compagnie, dit que tout ce qui avait été dit d'elle était très-véritable ; qu'on avait fait et dit à son égard tout ce qui se peut pour empêcher les Supérieurs de la recevoir, afin de la détourner de sa vocation, jusqu'à la vouloir faire passer pour infirme et inhabile à nos emplois ; mais que Dieu lui avait fait la grâce de surmonter tous ces obstacles ; qu'ensuite le diable et le monde lui avaient livré de grands combats contre sa vocation au sujet de son père, auquel plusieurs personnes voulaient lui persuader d'être attachée préférablement aux pauvres qu'elle servait, parce qu'étant bonne couturière et bien achalandée, elle gagnait beaucoup et aidait à entretenir la maison ; mais comme ladite défunte n'avait rien fait sans bon conseil, cela joint à sa fidélité la rendit victorieuse de toutes ses tentations.

Son père étant devenu pauvre, Mgr l'évêque d'Angers écrivit à M. Jolly, notre Supérieur, qu'il avait besoin de sa fille pour l'assister ; ce qu'on lui fit savoir. Elle était pour lors Sœur [369] Servante à Saint-Leu, et le Directeur lui dit qu'on lui donnait pleine liberté d'aller servir son père, puisque ce devait être son premier pauvre ; mais la bonne Fille ayant peine à se persuader qu'elle lui pût être bien utile, vu qu'il s'était remarié, après avoir recommandé cette affaire à Dieu, elle vint le lendemain dire à M. le Directeur, que si lui et M. Jolly voulaient bien répondre à Dieu de sa vocation, elle s'en irait par obéissance ; mais qu'à moins de cela elle n'en ferait rien. Ce que nos Supérieurs ayant entendu, et voyant sa fermeté au service des pauvres, on la laissa en liberté, ne la voulant contraindre en rien. Il parut bientôt après, que c'était Dieu qui l'avait conduite en cette rencontre ; car son père étant devenu malade, il se fit porter à l'Hôtel-Dieu, où il mourut après avoir été bien assisté de toutes choses ; de sorte que si sa fille s'était mise en chemin pour l'aller trouver comme il le souhaitait, à peine eût-elle été arrivée assez à temps pour le voir mourir.

La bonne fille recevant la nouvelle de cette mort, bien loin de s'en faire de la peine, ni d'avoir confusion de ce que son père était décédé à l'hôpital, en rendit grâces à Notre-Seigneur.

Enfin, lorsqu'elle était sur le point de vivre en paix, Dieu l'a retirée de ce monde, après avoir souffert avec beaucoup de patience pendant quelques mois, un mal de tête extraordinaire, duquel on ne s'apercevait point ; car elle ne laissa pas d'agir au service des pauvres jusqu'à la veille de sa mort.

M. Serre ayant entendu les remarques faites par nos Sœurs, dit avec admiration : Il faut avoir une âme bien forte pour essuyer autant de difficultés que cette bonne âme en a rencontrées, et pour embrasser un état aussi méprisable qu'est le vôtre aux yeux du monde, je dis aux yeux du monde, car il ne l'est pas devant Dieu.

Pour moi, je ne saurais assez admirer la force de cette fille ; il se trouverait bien des hommes qui n'en auraient pas eu autant, même pour de moindres occasions. Voyez, mes Sœurs, comme le démon tâche toujours de nous vaincre, en nous dressant des piéges pour nous empêcher de faire le bien et nous porter au mal. Bénissons Dieu de ce qu'il a fait la grâce à notre Sœur de persévérer, malgré toutes les tentations du diable et du monde, permettant que son père et sa mère soient morts avant elle. Enfin elle est morte aussi plus tôt qu'on ne pensait. Ah ! qu'il fait bon faire le bien pendant que nous en avons le temps, car nous pouvons mériter de jour en jour de nouvelles récompenses pour le Ciel. Il faut imiter ici-bas les voyageurs qui ne s'arrêtent pas beaucoup à considérer ce qu'ils trouvent dans leur chemin, car ce ne serait pas le moyen d'avancer ; mais ils marchent toujours, supportant la fatigue et la lassitude sans se reposer, jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à leur but. Voilà, mes Sœurs, comme il nous faut faire dans le chemin de la vertu, travaillant sans nous arrêter, jusqu'à ce que nous soyons arrivés à notre perfection, souffrant le plus que nous pourrons en esprit de pénitence toutes les peines qui se rencontrent, nous souvenant que rien de souillé n'entrera en paradis, et que bien qu'une personne ait vécu saintement, il ne faudra pas laisser d'aller en purgatoire, pour payer à la Justice divine ce que nos plus légers péchés ont mérité.

Mais, Monsieur, combien y sera-t-on ? Mes Sœurs, cela n'est connu que de Dieu seul ; il y a des personnes qui y demeureront bien cent ans et peut-être plus ; mais, quand on y resterait cent ou deux cents ans et même davantage, au bout de ce temps-là, on n'aura pas plus de vertus et de mérites que lorsqu'on y est entré ; c'est ce qui doit nous encourager à bien supporter les peines de cette vie ; car non-seulement nous abrégeons les peines du purgatoire par ce moyen, mais encore nous augmentons nos mérites.

Il faut que je vous avertisse à ce sujet d'une erreur qui empêche quelques personnes de rapporter les vertus qu'elles ont remarquées dans les défuntes, parce qu'elles ont peur que ces vertus-là ne soient pas véritables, mais apparentes. Oh ! mes Sœurs, ce sont là des paroles trop hasardées, et la sainte Eglise n'oserait pas le dire, parce que ce qui paraît être bien à nos yeux, il le faut croire ainsi. Et puisque nous ne devons pas juger mal [370] de ce qui le parait être, mais l'interpréter en bien autant que nous le pouvons ; de même, comme on voit ordinairement mieux le mal que le bien, aussi, pour peu que nous apercevions de vertu en notre prochain, nous devons

croire qu'il y en a encore davantage que nous n'en voyons, et qu'il cache autant qu'il peut ce qu'il fait de bien, car il n'y a que Dieu qui connaisse bien le fond des cœurs.

Il s'en trouve d'autres, même parmi vous, qui craignent de parler des vertus des défuntes, parce que, disent-elles, si elles n'avaient pas les vertus qu'on leur suppose, au degré où on les met, cela les ferait. souffrir en Purgatoire. Cela n'est pas vrai, mes Sœurs, et ce serait une superstition de le croire ; sachez donc qu'on peut parler sans crainte des vertus qu'on a remarquées en ses Sœurs pour s'animer au bien.

Pour avoir reconnu beaucoup de bien dans une personne, il ne faut pas laisser de prier Dieu pour elle après sa mort, car la justice de Dieu est exacte : elle nous fera tout payer, jusqu'à une parole oiseuse et les plus légères fautes, à plus forte raison faudra-t-il souffrir de grandes peines pour les plus grands péchés, comme les médisances, les murmures et autres que nous pourrions faire. Ah ! mes Sœurs, on n'y pense pas assez, il y a bien loin de la terre au ciel, et il y a aussi bien loin des jugements de Dieu aux nôtres. C'est ce qu'a dit notre-Seigneur :

On a encore dit une belle chose de cette bonne Sœur, qu'elle était silencieuse, et je remarque que cela se dit ordinairement de vos Sœurs défuntes. Prenez cela, mes Sœurs, pour votre pratique : le silence est une chose fort nécessaire à toute personne qui fait profession de vertu. On se plaint souvent des distractions qui viennent à l'oraison ; n'en cherchons point d'autre cause que le défaut de silence : on parle, on écoute des nouvelles, et cela remplit l'imagination et la mémoire de tout ce qu'on a dit et entendu, et puis cela revient à l'oraison. Voulez-vous donc bien faire votre oraison ? Gardez le silence partout, en quelques lieux de la Maison que ce soit ; il n'y a rien de si aisé que de se taire quand on veut. Une Personne peut bien dire : Je ne saurais jeûner, car je suis trop infirme, ni porter la marmite étant trop faible ; une autre pourra s'excuser de faire l'école, parce qu'elle a la poitrine trop délicate ; mais personne ne peut dire : Je ne saurais garder le silence. Si vous ne vous rendez fidèles, mes Sœurs, à cette observance qui vous est tant recommandée par vos Règles, vous n'aurez point de vertu ; ou s'il y en a quelqu'une infuse ou acquise dans vos âmes, elle s'écoulera et se perdra, comme un tonneau de vin s'écoule et se perd par la cannelle ou fausset qui n'aurait pas été bien fermé. Voilà ce que fait le beaucoup parler, il fait perdre le peu d'intérieur et de vertu qu'on a. Au contraire, par le silence, on s'édifie l'une l'autre, et on gagne beaucoup en se taisant aux créatures, parce que c'est le moyen de bien parler à Dieu.

Voyez les Chartreux, ces grands serviteurs de Dieu, ils ne parlent jamais que dans une extrême nécessité, encore, à voix basse et souvent par signe. Vous n'avez pas un silence si rigoureux à garder, mais au moins soyez fidèles à celui qui vous est enjoint, et accoutumez-vous à parler peu en tout temps : parler peu et faire beaucoup a toujours été la maxime des Saints.

Souvenez-vous encore de l'humilité et de la patience qu'on a remarquées en cette bonne défunte. Oh ! que nous serions heureux si nous pouvions supporter tout ce que l'on peut dire de nous et contre nous ! Il faut tâcher de se mettre dans cette disposition et ne pas se faire peine de tous les rapports qu'on peut faire de nous aux supérieurs, car ils examinent prudemment toutes choses et ne s'en tiennent pas aux premières paroles. Ah ! mais on a dit des choses auxquelles je n'ai jamais pensé ? Une autre dira : On a rapporté cette chose autrement qu'elle n'est ? Mes Sœurs, ne vous mettez pas en peine : Dieu qui connait tout, sera votre juge et vous justifiera quand il lui plaira, si vous souffrez pour son amour, avec humilité de cœur, et sans vous justifier.

La modestie de notre Sœur vous doit être aussi **[371]** bien recommandable, puisqu'elle a attiré le monde à aimer Dieu ; grâce à sa bonté, elle est bien en pratique parmi vous. J'ai souvent demandé à des Postulantes, qui leur avait inspiré le désir de venir à la Compagnie ? Et presque toutes m'ont dit : Monsieur, c'est que j'ai admiré la modestie des Sœurs que j'ai vues. Il en faut remercier Dieu, mes Sœurs, car cela vient de lui, et continuer à pratiquer cette vertu à l'exemple de Notre-Seigneur qui attirait le peuple à le suivre par sa grande modestie ; il en était tellement dans l'admiration, qu'il perdait le boire et le manger pour le suivre des deux ou trois jours de suite, comme il est rapporté dans l'Evangile. La modestie a un grand pouvoir sur les cœurs ; il est vrai que la beauté a aussi grand pouvoir de les attirer, mais il n'y a pas de beauté plus belle que la modestie.

On se lasse de voir de belles personnes, de beaux habits, mais on ne se lasse jamais de voir la modestie dans les personnes ; et je pose en fait qu'une Fille de la Charité avec son habit pauvre, qui aura cette modestie, édifiera beaucoup.

Finissons par la charité qu'avait la défunte pour toutes ses Sœurs. Vous êtes toutes, chacune en votre particulier, les membres qui composent le corps de la Communauté ; ainsi comme les membres du corps humain sont toujours prêts à se secourir l'un l'autre, il faut être comme cela les unes à l'égard des autres. Si une de vos mains ne voulait pas soulager l'autre quand elle en a besoin, ne diriez-vous pas que ce serait un membre inutile ? Dites de même d'une Sœur ; que ce n'est plus une Fille de la Charité, si elle refuse de soulager ses Sœurs, le pouvant faire. Il faut donc se prêter la main l'une l'autre autant qu'on peut, sans préjudice de l'emploi où l'obéissance vous a appliquée : car je ne vous dis pas qu'il le faille laisser imparfait pour aller faire l'ouvrage des autres ; mais si vous êtes diligentes et de bonne volonté, peut-être trouverez-vous du temps de reste pour aller aider aux autres : de plus, il se trouve tant de petites occasions où il ne faut que quelques moments pour exercer la charité ! Il ne faut donc pas les laisser passer ni se faire prier, mais plutôt prévenir les personnes dans leurs besoins. C'est ce qu'a fait Notre-Seigneur envers nous par sa grâce ; car nous n'aurions pu aller à lui, s'il ne nous avait prévenus. C'est ce qu'il fait encore tous les jours, nous prévenant par ses inspirations pour nous faire faire le bien.

Oh bien ! que chacune prenne pour soi ce qu'elle veut imiter en notre chère Sœur Anne Benoît, pour profiter de cette Conférence.

Plaise à Dieu nous en faire la grâce !

Benedictio.

15. CONFERENCE DU 19 MAI 1686,

FAITE PAR M. SERRE,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOS SŒURS MARIE GROUILLER, LAURENCE DUBOIS, MADELEINE BEIGNET, CATHERINE LE CAMUS ET FRANÇOISE PERRIER.

La Conférence commença par notre Sœur Marie Grouiller. Elle était de Montmirel ; elle y fut baptisée le 6 avril 1659. Son père s'appelait Renaud Grouiller, etsa mère Nicole Grouillon. Elle fut reçue à la Compagnie le 9 juillet 1682, et prit l'habit le 18 février 1685. Elle est décédée au service des pauvres de Saint-Germain-en-Laye, le 5 juillet 1685.

NOTRE Sœur Anne Joüen dit ce qui suit : Les vertus que j'ai remarquées en notre dite Sœur pendant environ un an qu'elle a demeuré à l'Enfant-Jésus avec nous, sont premièrement : un esprit fort paisible avec toutes ses Sœurs, et une adresse particulière pour les contenter ; ce qui faisait qu'elle vivait en paix et en union avec toutes celles qui lui étaient associées au travail.

La deuxième vertu que j'ai remarquée, est qu'elle était très-prudente et silencieuse.

La troisième est, qu'elle ne disait jamais de mal de personne, ne pouvant pas même se résoudre à se plaindre d'aucune de ses Sœurs, quoiqu'elle en eût reçu souvent de petits sujets de

mécontentenment ; mais elle passait cela sous silence, et faisait son possible pour ne mécontenter aucune de ses Sœurs. Elle craignit une fois d'avoir fait de la peine à sa Sœur Servante, par quelque faute de surprise ; elle en témoigna tant de regret, qu'on crut que cela avait contribué à une maladie qu'elle eut dans la suite.

Enfin on peut dire que c'était une fille de paix, fort patiente dans ses maladies, et bien résignée à la volonté de Dieu.

- Une autre Sœur rapporta qu'étant au même office avec la défunte à Saint-Germain-en-Laye, elle lui avait remarqué une humilité et une patience admirables ; que souvent il lui était arrivé de la contredire par des paroles brusques et fâcheuses, sans que jamais elle en eût fait paraître le moindre sujet de peine.

Nous en parlions souvent avec une de nos compagnes, dit la même Sœur, et nous disions avec admiration : Il semble que ma Sœur Marie soit insensible à tout ce qu'on lui dit de fâcheux. Je lui disais quelquefois, ajouta-t-elle : Ma Sœur, ne vous donné-je pas beaucoup de peine par mes paroles brusques ? Elle me répondait humblement : Point du tout, ma Sœur, je n'y pense seulement pas.

Elle était fort intérieure, et presque toujours occupée de Dieu, ce qui faisait qu'elle parlait peu. Je n'avais qu'à la regarder pour que son recueillement me fit rentrer en moi-même ; enfin je puis dire qu'elle m'a beaucoup édifiée.

- Mes Sœurs, dit M. Serre, Notre-Seigneur apparaissant à ses Disciples après sa résurrection, la première parole qu'il leur dit fut celle-ci : Et quand il envoyait ses Apôtres annoncer le saint Evangile par la Judée, la Galilée et la Samarie, il leur disait : Quand vous entrerez en quelque lieu, dites premièrement : La paix soit en cette maison. Et nous-mêmes, quand nous allons porter le bon Dieu à quelque malade, les premières paroles que nous disons en entrant dans les maisons, sont des paroles de paix ; aussi le faut-il, car le Dieu de paix est là présent, tant il est vrai qu'il est ami de la **[373]** paix. Toute sa vie n'a été que paix ; sa douceur, sa patience, son humilité et sa charité montrent qu'il est le Dieu de paix, et si vous me demandez où est Dieu ? je vous dirai : Il est dans la paix, cherchez-le là, et vous le trouverez. On a beaucoup dit quand on a rapporté de notre chère défunte, que c'était une fille de paix ; c'est autant que qui dirait fille de Dieu, qui est le vrai centre de la paix. Vous voyez, mes Sœurs, qu'une Fille de la Charité qui aime la paix et qui la procure est de grande édification au prochain et à ses Sœurs ; mais le moyen d'avoir cette paix, mes Sœurs, c'est d'avoir de la patience et du support les unes pour les autres ; c'est qu'il faut que les Sœurs Servantes supportent leurs compagnes, et les compagnes leurs Sœurs Servantes ; si cela ne se fait ainsi, jamais vous n'aurez la paix. C'est saint Bernard qui le dit : Que le moyen d'avoir la paix, c'est d'avoir de la patience.

- Notre Sœur Laurence Dubois, la deuxième défunte dont il a été parlé ensuite, était bien plus ancienne dans la Compagnie, y ayant été reçue l'an 1648, le 6 décembre. Elle était de la paroisse de Silly-Sainte-Croix, près de Meaux, où elle fut baptisée le 14 octobre 1623. Elle est décédée au service des pauvres malades, à Réveillon, le 16 septembre 1685.

M. Serre demandant qui avait connu notre Sœur Laurence Dubois ? il fut répondu qu'il s'en trouverait peu, parce qu'elle avait demeuré longtemps à Bernay, où (Mademoiselle) notre bonne Mère l'avait envoyée quelques années avant sa Mort.

- Une de nos Sœurs s'étant levée, dit : On m'envoya tenir sa place à la paroisse de Saint-Merry lorsqu'on la voulut envoyer à celle ou elle est décédée ; et lorsqu'elle ne fut plus vue des pauvres, je leur en entendis dire beaucoup de bien, et elle fut fort regrettée à cause de sa grande charité.

- Ma Sœur Supérieure voyant que personne n'avait connu la défunte, se leva et dit : Mon Père, ce que je puis dire, c'est que j'ai toujours entendu parler de ma Sœur Laurence comme d'une fille de bonne conduite, paisible avec ses Sœurs, fort patiente et charitable. Au retour de Bernay, elle fut mise Sœur Servante à la paroisse Saint-Merry, d'où elle fut retirée pour être envoyée à la paroisse de Réveillon.

J'ai beaucoup admiré son humilité dans une circonstance que je vais rapporter. Un pauvre homme qui avait reconnu combien elle était charitable et secourable aux misérables, eut recours à elle pour en être assisté dans son extrême nécessité dans le temps qu'elle demeurait à Saint-Merry : il l'importuna tant de fois qu'enfin elle l'assista de quelques aumônes qu'elle avait dans les mains, sans faire assez de réflexion que cet homme n'étant pas de la paroisse, ce qu'elle lui donnait n'était pas destiné pour lui.

Etant donc tombée bien malade à Réveillon, Dieu lui fit la grâce de se ressouvenir de cette faute, de laquelle elle conçut grand regret, et m'écrivit la chose tout au long, demandant humblement que la Communauté rendit aux pauvres de la paroisse Saint-Merry ce qu'elle avait donné à ce pauvre homme qui n'en était pas. Ce qui fut fait comme elle le désirait, de l'avis de M. le Directeur, auquel j'en parlai seulement, parce qu'elle a encore vécu quelque temps après.

- M. Serre dit à ce sujet : Mes Sœurs, le démon se sert de plusieurs moyens pour tromper les hommes ; tantôt les portant à l'orgueil, à l'envie, à la gourmandise et autres vices ; mais comme il connaît qu'on se défie de lui et que par la grâce de Dieu vous tâchez de vous éloigner de tous ces péchés, que fait-il pour vous attraper, et vous faire tomber en quelque faute ? Il vous inspire de faire du bien contre l'ordre de Dieu et de vos Supérieurs qui tiennent sa place.

Il se transforme en ange de lumière et couvre le mal sous couleur de bien, car il sait qu'il sera bien reçu en vous présentant de belles occasions de charité. Or, mes Sœurs, ces tentations-là sont fort dangereuses, car vous avez toutes de l'inclination à assister les pauvres ; cela est conforme à votre état ; mais tant de charité qu'il vous plaira, il ne faut rien faire contre l'ordre ; si vous le faites, vous blessez votre conscience, et ce qui de soi serait bon, vous le rendez mauvais en ne gar **[374]** dant pas l'ordre qu'il faut. Par exemple, voilà un pauvre prisonnier qui n'a pas moyen de payer ses dettes, c'est une bonne œuvre de le délivrer ; mais il ne faut pas se servir des charités destinées à l'assistance des autres pauvres. Voilà un homme fort malade, il aurait besoin d'être veillé ; c'est une bonne œuvre, j'en tombe d'accord ; mais vous ne la devez pas faire, n'étant point obligées de veiller personne hors les salles des malades dans les hôpitaux que vous servez. Mais, direz-vous, si cet homme meurt sans sacrements ? Mes Sœurs, vous vous exposeriez à l'occasion d'offenser Dieu et de scandaliser le prochain, c'est pourquoi il ne le faut pas faire ; si vous croyez qu'il ait besoin de recevoir les sacrements, prévoyez-y de bonne heure et ne faites rien contre l'obéissance ni contre la prudence chrétienne. Une Fille de la Charité qui ne sera pas fidèle à cela fera bien des fautes sous l'apparence du bien.

En second lieu, pour connaître si un bien à faire est une tentation ou une inspiration, il ne faut que considérer si on le ferait devant les Supérieurs, car, si on se sent porté là le cacher, cela ne vaut rien. Si cette bonne œuvre vous regarde seule, il ne la faut point cacher à vos Supérieurs, oui bien aux autres, si l'on peut, afin d'éviter la vanité.

Troisièmement, il faut voir si cette bonne œuvre qu'on nous propose ne porte point préjudice à une autre obligation plus étroite. Quand le Pape donne des dispenses, il met toujours dans ses lettres : Voyez, mes Sœurs, quelles mesures vous devez prendre dans l'exercice de la charité.

Il y en a parmi vous qui se laissent surprendre par une fausse compassion ; par exemple, prêter de l'argent sans permission, soit du vôtre ou de celui des pauvres, c'est une faute et non une charité. Mais, me dira-t-on, je sais qu'ils me le rendront ; n'importe, vous ne devez pas faire cela. Lisez bien vos Règles, et elles vous instruiront. Mais retenez bien que vous ne pouvez disposer du bien des pauvres contre l'intention de ceux qui vous l'ont mis en main, sans pécher mortellement, quand la chose est un peu de conséquence ; or, le prêter, aussi bien que le donner, est hors de votœ pouvoir, quand même vous n'auriez pas fait vœu, parce que vous n'avez rien que pour votre nécessaire. Mais, Monsieur, y aurait-il du mal à prêter à ses Sœurs ? Oui, si vous n'avez permission. N'est-ce pas une bonne œuvre de jeûner au pain et à l'eau ? Oui, cela est bon pour d'autres, mais non pas pour vous. Vous trouverez des gens qui se tueront de mortifications, et s'il faut faire un acte d'obéissance contre leur inclination, il n'y a plus personne. Ah ! croyez-moi, mes Sœurs, faites tout

le bien que vous pourrez, conformément à vos Règles et à l'obéissance, et vous n'aurez point de reproches de conscience.

Passons maintenant à la troisième défunte, qui est notre Sœur Madeleine Beignet ; elle était de Fontainebleau, fille d'Alexandre Beignet et de Madeleine Gautier, ses père et mère. Elle fut baptisée le 14 janvier 1664, et fut reçue dans la Compagnie le 1er décembre 1682. Elle est décédée au service des pauvres malades, au village de Pantin, le 9 octobre 1685.

- M. Serre interrogeant les Sœurs qui avaient connu la défunte, elles dirent en substance ce qui va suivre :

Notre chère Sœur Madeleine Beignet rendait service aux pauvres avec grande dévotion, douceur et compassion, et il paraissait bien que la foi la faisait agir, car quoiqu'elle ne fût pas d'une complexion forte, elle se portait pourtant avec grand zèle à tous les exercices de la charité, prenant les plus lourds et plus pénibles fardeaux pour elle. Elle avait aussi un grand talent pour l'école, et les pauvres petites filles du lieu profitaient beaucoup sous sa conduite. Elle était fort silencieuse, parlait peu et d'un ton fort modéré, en tout temps ; était fort recueillie et amie de l'orraison, à laquelle elle ne manquait jamais par sa faute, aux heures réglées.

- Une autre Sœur, entre les autres, a rapporté que la défunte était trés-affligée en voyant les besoins de quelques pauvres malades auxquels elle ne pouvait donner l'assistance dont ils avaient be **[375]** soin. Elle dit aussi que ma Sœur Beignet avait gagné la maladie dont elle est morte à servir quelques pauvres passants malades. Dès les prerniers jours de sa maladie, elle eut le transport, ce qui fit encore mieux connaître le bon état de son intérieur, car elle ne disait que de bonnes paroles. Elle demanda pourtant dans cet état à se confesser, et le confesseur ayant entendu sa confession témoigna un grand étonnement de ce qu'elle avait fait une revue de sa conscience aussi bien qu'elle l'eût pu faire en santé, quoique le reste du temps que dura sa maladie elle n'eût plus de connaissance, ce qui fit qu'on ne la put communier. Voilà tout ce qui a été remarqué de cette défunte.

- Mes Sœurs, dit M. Serre, l'oraison est le moyen et le plus assuré chemin, avec la grâce de Dieu, pour arriver à la perfection, et vous verrez toujours qu'une personne qui s'applique bien à l'oraison, avancera plus en peu de temps qu'une autre qui ne fait point oraison ne ferait en plusieurs années.

Mais un moyen pour bien faire l'oraison est de ne point voltiger d'un sujet à un autre, et de prendre garde de changer trop souvent de résolution, ce qui fait que vous ne profitez pas : par exemple, si vous avez bien froid, et qu'entrant dans une chambre où il y aurait bon feu, au lieu de vous y arrêter, vous passiez dans une autre, cela suffirait-il pour vous réchauffer ? Vous avouerez que non, et qu'une demi-heure auprès du feu vous aurait davantage échauffée : il en est de même de l'oraison ; car comme le feu échauffe les corps, de même elle échauffe les âmes qui s'y tiennent assidues. C'est pourquoi, mes Sœurs, il ne faut jamais s'en dispenser sans une pressante nécessité, et, comme je vous ai dit, empêcher votre esprit de passer trop vite d'une considération à une autre, mais l'obliger à se tenir appliqué à quelque besoin particulier, comme à l'acquisition d'une vertu, ou à vous défaire de quelque passion prédominante.

Si le sujet de votre oraison est sur quelques mystères de la Passion de Notre-Seigneur, par exemple, celui de sa flagellation : après l'avoir regardé des yeux de votre âme, attaché à la colonne, et considéré sa patience à souffrir ce tourment, ne vous trouverez-vous pas encouragées à supporter les petites difficultés qui se présentent, et les humilialions et contradictions qui vous arrivent ? Sans doute, cette méditation, doit produire cette bonne résolution dans une âme chrétienne.

Quelqu'une me pourra objecter, c'était un Dieu ? Oui, mais il était aussi un homme, et en cette qualité il était très-sensible. Premièrement, en son âme très-sainte qui était d'autant plus affligée qu'elle connaissait plus parfaitement sa grandeur et notre bassesse, sa bonté et notre malice. Deuxièmement, en son sacré corps qui a aussi ressenti vivement les grandes douleurs qu'on lui a

fait souffrir, parce qu'il l'a ainsi voulu pour honorer Dieu son Père, et nous témoigner davantage son amour.

Enfin si vous le regardez, attaché à la croix, vous prendrez de là sujet de vous résoudre à la patience ; tenez-vous donc à cette pensée, et ne faites pas comme les oiseaux qui voltigent de branche en branche ; ne quittez point votre sujet que vous n'en ayez tiré du profit, et ne vous contentez pas de prendre une seule fois la même résolution, mais renouvelez-la plusieurs jours de suite, même plusieurs semaines, jusqu'à ce que vous soyez parvenues à la pratique de la vertu que vous avez entrepris d'acquérir ; après cela, vous en pourrez prendre une autre. Si vous faites ainsi, mes sœurs, vous verrez que vous profiterez.

Voyons maintenant ce qu'on a remarqué en notre Sœur Catherine Le Camus : c'était une Fille d'environ sept ans de vocation, ayant été reçue à la Compagnie le 17 mai en l'année 1678. Elle est décédée à la Maison le 29 octobre 1685. Elle était propre Sœur de notre Sœur Marguerite Le Camus, qui est à la Compagnie depuis l'année 1669.

Son père, Gilles Le Camus, et sa mère, Marie Rocqueron, étaient habitants de la paroisse Notre-Dame d'Orbec, où ladite Catherine Le Camus, leur fille, fut baptisée le 27 janvier 1658.

Il a été rapporté par les Sœurs qui. ont assisté à cette Conférence, que notre Sœur Catherine Le Camus était une Fille prudente et judicieuse, **[376]** qui avait une grande douceur pour tout le monde, particulièrement pour les pauvres et pour nos Sœurs ;

Qu'elle était fort obéissante ; ce qui la rendait indifférente pour les lieux, les changements de demeure et d'emploi ; qu'on lui avait entendu dire plusieurs fois que ni les lieux, ni les personnes ne nous feraient des Saintes, mais qu'il fallait qu'il en coûtât pour le devenir. Ne trouvons-nous pas le bon Dieu partout, disait-elle ?

On a encore remarqué qu'elle avait un grand amour pour sa vocation, ce qu'elle montra bien dans une occasion où elle fut blessée à la tête, en servant les malades aux Invalides ; car comme on croyait qu'il la fallait trépaner, et qu'on ne guérit guère parfaitement de cette opération, elle dit à M. Moreau, notre Directeur, qui lui demandait si elle voulait bien souffrir le trépan, qu'elle le souffrirait volontiers, et qu'elle était prête à mourir, si c'était la volonté de Dieu ; mais qu'elle ne se laisserait jamais trépaner, si, en guérissant par ce moyen, il ne lui assurait en même temps que l'infirmité qui lui pourrait rester ne serait jamais cause de la perte de sa vocation ; ce qui lui ayant été promis, elle dit : Oh bien ! mon Père, que l'on me fasse tout ce que l'on voudra !

On a encore remarqué en cette bonne défunte un grand courage pour supporter et surmonter les difficultés qui se rencontrent dans la vie, comme aussi pour se bien acquitter du travail attaché au service des pauvres, quoique alors elle fût infirme.

La cinquième défunte dont il a été parlé en cette Conférence, est notre Sœur Françoise Perrier, de la paroisse Notre-Dame d'Orbec, où elle fut baptisée le 2l juin 1649. Elle fut reçue dans la Compagnie le 26 novembre 1676. Elle est décédée à Sceaux le 20 novembre 1685.

Plusieurs Sœurs étant interrogées sur les vertus qu'elles avaient remarquées en la défunte, une d'elles rapporta que dès son entrée à la Compagnie, elle avait paru une fille d'une vertu accomplie, en laquelle on ne pouvait presque rien désirer davantage, quant à l'extérieur.

Elle était nièce d'un bon Prêtre fort vertueux, appelé M. Le Seine, qui dirigeait l'hôpital d'Orbec, lequel avait pris soin de la former à la vertu. Etant dans le séminaire, elle se tenait si humble et si cachée, qu'on ne s'apercevait qu'elle y fut que lorsqu'on la voyait. Elle était fort condescendante, se soumettant à toutes nos Sœurs, même à celles qui n'avaient pas l'habit. Elle était à grande édification dans la conversation, à cause qu'elle parlait discrètement et humblement.

Elle n'avait jamais prise avec aucune de ses Sœurs, condescendant toujours à leur volonté, et quittant tout d'un coup ses propres sentiments, lorsqu'il n'y avait point de péché.

Elle était douée d'une grande modestie, et on la voyait toujours fort recueillie en la présence de Dieu, faisant souvent des oraisons jaculatoires, élevant ses yeux au Ciel, et se laissant surprendre aux soupirs ; ce qui marquait son application à Dieu.

Cette grande dévotion ne l'empêchait point de se bien acquitter de ses obligations envers les pauvres, qu'elle a servis de grand cœur l'espace de huit ans, faisant aussi l'école aux pauvres petites filles avec bien du succès, particulièrement à Villeneuve-le-Roi.

- Je me souviens, dit une autre de nos Sœurs, d'avoir été fort édifiée en la voyant si souple et si prompte à l'obéissance, particulièrement une fois qu'on l'alla quérir aux champs, la veille qu'elle devait partir pour aller dans un Etablissement ou on avait besoin d'elle ; car arrivant fort tard, et apprenant qu'il fallait partir le lendemain matin, elle ne témoigna pas la moindre répugnance.

Nos Sœurs de Narbonne ayant demandé du secours, les Supérieurs choisirent notre dite Sœur Françoise Perrier pour l'y envoyer ; elle s'y comporta fort bien pendant le temps qu'elle y demeura, qui fut d'environ cinq ans et demi, et elle n'en serait pas si tôt revenue, si elle n'eût eu une grande maladie, de laquelle on croyait qu'elle dût mourir, et dont elle aurait eu peine à se remettre à Narbonne, parce que l'air lui était contraire, ce qui fut cause de son rappel.

- Notre Sœur Jeanne Le Bœuf, qui avait de [377] meuré avec la défunte à Narbonne, et qui en était revenue avant elle, a fait écrire ce qui suit :

Les vertus que nous avons remarquées en ma Sœur Francoise Perrier, sont : Premièrement, une grande attention à la présence de Dieu en tout ce qu'elle faisait et disait.

Elle avait une grande charité pour les pauvres en tout ce qui regardait leurs besoins spirituels et corporels.

Elle avait une grande horreur de la médisance, ne pouvant souffrir que l'on parlât mal du prochain ;

Une grande patience en ses maladies, ne se plaignant jamais ; elle prenait tout ce qu'on lui donnait avec beaucoup de reconnaissance.

Elle avait le soin des pauvres de la ville, et, quand elle. était revenue de ses courses, elle s'informait de ce qu'il y avait à faire pour soulager ses Sœurs, au lieu de se reposer.

Elle agissait toujours avec une grande dépendance et soumission de jugement.

J'ai remarqué aussi que notre confesseur me disait que nous avions en elle un trésor caché que nous ne connaissions pas.

Quand elle fut revenue de Narbonne, comme elle était toute malade, je la vins demander à la Maison pour venir à la paroisse Saint-Jean, où j'étais, afin de la récréer un peu, parce que nous avions demeuré ensemble ; elle me dit à ce sujet : Si le bon Dieu permet que nous demeurions encore ensemble àla bonne heure, mais il ne faut pas le demander, car nous aurions trop de satisfactions ; laissons agir la Providence.

Elle avait une grande douceur, cordialité et support avec ses Sœurs, et un soin tout particulier de celles qui étaient malades, se levant plusieurs fois la nuit pour voir si elles avaient besoin de quelque chose.

Elle avait une grande affection à apprendre le catéchisme aux petites filles de l'hôpital, quand elle pouvait avoir quelque moment de reste ; c'était tout son plaisir d'être avec ses pauvres petits enfants.

Elle avait une grande humilité en toutes ses actions, beaucoup de modestie en tout son extérieur ; elle ne s'excusait jamais quand on l'avertissait de ses défauts, et ne se justifiait point, quoiqu'elle eût été en droit de le faire quelquefois ; au contraire, elle disait : En un mot, je puis dire devant Dieu, que c'était une fille qui avait le véritable esprit de la Communauté.

- M. Serre ayant entendu ces récits, dit : Mes Sœurs, voilà beaucoup de choses par lesquelles vous voyez en quoi consiste la vertu : une grande humilité, douceur, obéissance et mortification, jointes à la charité, laquelle a fait embrasser à notre chère Sœur toutes les fatigues et peines intérieures et extérieures qu'elle a pu rencontrer dans sa vocation. Voilà, mes Sœurs, ce qui la rend considérable devant Dieu, et surtout cette grande patience qu'on a remarquée en elle, qui faisait qu'elle ne se plaignait jamais. Ah ! mes Sœurs, cela marque une vertu de patience consommée.

Il y a des personnes qui à la vérité pratiquent la patience en certaines rencontres, et ne se plaignent pas à chaque moment à ceux qui peuvent remédier à leur mal ; mais elles le font à d'autres, et prennent plaisir à parler de leur mal, ce qui est fort imparfait.

On a encore remarqué en cette bonne Fille, qu'elle avait une grande égalité d'esprit. Cela est beau à voir dans une personne ! c'est une marque que cette bonne défunte avait bien mortifié ses passions, car ce sont les passions déréglées qui rendent l'esprit inégal, et qui font qu'on est tantôt triste, et tantôt gaie, qu'on se laisse aller aux joies mondaines, et qu'on est sensible dans les rencontres fâcheuses ; et que lorsqu'on désire quelque chose avec ardeur, on en parle à tout montent, et il semble qu'on le voudrait dire à tout le monde.

Voilà, mes Sœurs, comment font les personnes immortifiées, leurs passions les mènent, comme les vents agitent un vaisseau sur mer, le faisant aller ça et là, quelquefois contre les rochers où il se brise.

Notre bonne Sœur n'est pas tombée dans ce malheur, mais on peut dire qu'elle a été du nombre des âmes parfaites qui ressemblent à une **[378]** mer bien calme sans aucune agitation. Je ne veux pas dire que ces âmes-là ne sentent point de troubles, mais si elles les ressentent, elles les ont bientôt calmés, et agissent toujours également et vertueusement comme si elles n'éprouvaient rien.

Donnez-moi une âme comme cela, et ne doutez pas qu'elle ne soit dans une grande perfection. Or sus, Dieu soit béni ! y en a-t-il encore quelques-unes qui aient remarqué quelque chose ?

- Une Sœur s'étant levée, dit : Monsieur, ma Sœur Françoise Perrier était une fille dans laquelle nous n'avons remarqué que de la vertu ; entre les autres, elle avait une si grande douceur et égalité d'esprit, comme il a déjà été dit, qu'elle gagnait tous les cœurs, de sorte qu'il semblait que la vertu fût née avec elle ; et en tout ce que j'en ai reconnu, il me semble qu'elle avait tout ce qu'on peut souhaiter dans une Fille de la Charité.

Ma Sœur Mathurine Guérin dit : Mon Père, si nos Sœurs n'avaient pas touché toutes les vertus écrites ci-devant, je pourrais dire quelque chose, particulièrement sur sa prompte obéissance et sa grande modestie ; mais je ne ferais que répéter ce qui a été dit.

- M. Serre reprenant dit : Ce que vous avez rapporté de la modestie de cette bonne Fille et de ses autres vertus, me fait dire une chose qui serait mieux en la bouche d'un autre qu'en la mienne. Il est vrai que la modestie paraît presque en toutes vos Sœurs, à Dieu en soit toute la gloire. Continuez, mes Sœurs, dans la pratique de cette vertu de modestie ; elle a de puissants attraits pour porter les âmes à aimer Dieu.

Il y a dans Paris une certaine Congrégation de prêtres qui édifient tout le monde par leur modestie, surtout lorsqu'ils sont au chœur, et on ne peut dire combien de personnes quittent le monde, attirées par leur seul exemple. Et chez nous, c'est la modestie de ces jeunes séminaristes qui en attire tant dans notre Compagnie, et qui inspire à tant de séculiers le désir des retraites.

Vous avez grand sujet, mes Sœurs, de louer et de remercier Dieu des grâces qu'il verse sur tant de bons sujets qu'il donne à votre Compagnie : continuez à bien servir avec fidélité, afin d'obtenir de sa bonté qu'il les continue sur vous et sur toute la Compagnie : c'est ce que je désire et demande à Dieu de tout mon cœur.

Benedictio.

16. CONFERENCE DU 10 NOVEMBRE 1686,

FAITE PAR M. TALEC, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOS SŒURS JEANNE DE VILLE, ADRIENNE D'ASPIC, JEANNE BARON ET MADELEINE FLÉCHE.

Notre chère Sœur Jeanne de Ville était fille d'Innocent de Ville et de Marie Gontier, habitants d'une paroisse du diocèse de Beauvais où elle fut baptisée le 11 avril 1636. Elle entra à la Communauté le 8 janvier 1663, et est décédée au service des pauvres, le 28 janvier 1686, à Luçon, où elle avait été envoyée à la sortie de l'office de Dépensière, pour faire la visite et pourvoir à quelques besoin de cet Etablissernent.

M. LE DIRECTEUR commençant dit : Mes Sœurs, le sujet de cette Conférence est de vos Sœurs défuntes ; puis interrogeant une Sœur, il lui demanda ce qu'elle avait remarqué en feu notre Sœur Jeanne de Ville.

Elle répondit qu'elle lui avait remarqué beaucoup de vertus. Premièrement, un grand respect et soumission à l'égard des Supérieurs ; secondement, une grande charité pour nos Sœurs et pour les pauvres malades ; troisièmement, une grande **[379]** douceur et modestie, par lesquelles elle édifiait beaucoup le prochain ; quatrièmement, qu'elle était fort humble et respectueuse envers un chacun. C'est en quoi j'ai besoin de l'imiter, ajouta la Sœur.

- Une autre Sœur, se levant, dit avoir remarqué en la défunte une grande fidélité à l'observance de nos Règles ; deuxièmement, qu'elle n'eût pas voulu faire la moindre chose contre l'obéissance ; troisièmement, qu'elle était très-fervente, tant pour les exercices spirituels, que pour le service des pauvres malades, auquel elle était infatigable ; quatrièmement, qu'elle avait toujours conservé l'esprit de la Compagnie, partout où elle a demeuré, et particulièrement l'esprit de pauvreté et autres vertus, pour lesquelles, comme je le crois, elle fut élue à l'office de Dépensière, qu'elle a exercé à l'édification de toute la Compagnie, par la fidélité aux obligations de son emploi, particulièrement à l'égard des Sœurs malades, cherchant tous les moyens possibles de les sonlager.

- Une autre Sœur rapporta qu'elle avait remarqué en la défunte beaucoup d'amour pour le service des pauvres, ce qu'elle témoignait à toutes nos Sœurs qu'elle voyait partir de la Maison pour ce sujet, les encourageant par l'estime qu'elle faisait de leur bonheur.

- Une autre Sœur rapporta la même chose, et ajouta de plus : J'ai remarqué qu'elle avait beaucoup de zèle pour se perfectionner dans son état, un grand courage pour supporter le gros travail, disant à celles qui lui conseillaient de prendre un peu de repos, parce qu'elle était fatiguée, que ce n'était pas la peine, témoignant ne se guère soucier de la vie, qui n'est pas grand'chose, disait-elle.

La même Sœur dit de plus, que la défunte avait été exercée par de grandes peines intérieures qu'elle avait supportées généreusement pour l'amour de Dieu, et dont elle était sortie par la grande confiance qu'elle avait en lui, se servant de ces mêmes peines pour profiter dans la vertu ; qu'elle aimait beaucoup le bon ordre et la pratique des Règles, tenant ferme pour cela en toute rencontre.

- M. le Directeur ayant entendu parler nos Sœurs, dit : Mes Sœurs, j'ai eu le bien de connaître la bonne défunte, et j'ai été édifié de son zèle pour le bien de votre Compagnie ; elle l'a fait paraître

en plusieurs occasions, mais particulièrement dans le dernier voyage qu'elle a fait, pour lequel elle avait beaucoup de répugnance et avec raison, car il y avait beaucoup de difficultés à essuyer ; mais voyant que c'était la volonté de Dieu et que ses Supérieurs la destinaient à cela, elle y alla de grand cœur et y à travaillé selon la fin pour laquelle elle y avait été envoyée ; elle y est tombée malade et enfin y est décédée ; ce qui fait que l'on peut dire qu'elle a sacrifié sa vie pour le bien de votre Compagnie.

- Une autre Sœur a donné par écrit ce qui va suivre : Ma Sœur Jeanne de Ville eut ordre de notre Supérieure de m'accompagner chez Mme la duchesse de Richelieu, à Versailles, parce que c'était cette dame qui faisait l'établissement de Fronsac. Pendant le voyage, j'ai remarqué sa prudence et son zèle pour la gloire de Dieu, en ce que se trouvant dans un coche ou il y avait des hommes et des femmes qui faisaient de grandes immodesties, ma dite Sœur leur fit connaître leur faute, leur disant que cela déplaisait à Dieu ; ce qui fit un très-bon effet et édifia toutes les personnes qui étaient dans le coche, parce qu'elle parla fort prudemment et courtement.

Etant arrivée chez nos Sœurs, elle leur parla avec tant de cordialité, qu'elles en étaient tout embaumées, et comme il y en avait quelques-unes de peinées, je remarquai que lorsqu'elle leur eut parlé en particulier, elles paraissaient toutes contentes.

Un jour que nous fûmes chez Mme la duchesse de Richelieu, je remarquai son humilité, en ce qu'elle voulut me faire passer et parler la première ; et comme je lui en témoignai ma peine, en lui disant qu'elle était Officière et que je n'étais qu'ancienne, il semblait que ce mot d'Officière lui donnât lieu de s'humilier encore davantage. Pendant ce petit voyage, j'ai remarqué qu'elle faisait à mon égard plusieurs actes d'humilité, ce qui me rendait confuse. **[380]**

J'ai aussi appris de ma Sœur Geneviève Joyeteau, qui était à Luçon lorsqu'elle y fut envoyée, et qui l'a gardée et servie dans sa dernière maladie, qu'elle avait beaucoup souffert dans le voyage de Paris audit Luçon, parce qu'ayant été obligée de prendre une charrette, elle donna les meilleures places à deux Sœurs qui l'accompagnaient, et se plaça dans la plus incommode ; ce qui la fatigua tellement qu'on a cru que cela avait contribué à sa mort, aussi bien que sa ferveur, qui ne lui avait pas permis de prendre le repos nécessaire après un si fâcheux voyage.

J'ai appris de la même Sœur, que la défunte avait été fort mal reçue par les Sœurs qui servaient alors l'hôpital, parce qu'elles ne s'attendaient pas au changement qu'elle avait ordre de faire, Dieu permettant cette mauvaise disposition pour donner matière et exercice de vertu à cette bonne âme, ce qu'elle supporta avec une patience admirable, jusqu'à ce qu'enfin elle se vit obligée de s'aliter et de céder au mal.

Enfin, se sentant approcher de sa fin, elle fit appeler toutes ses Sœurs et leur demanda pardon des sujets de peine qu'elle leur avait donnés, leur disant que si leur peine à son égard venait de ce qu'elle avait écrit aux Supérieurs, elle avait cru y être obligée pour la gloire de Dieu et l'acquit de sa conscience. Voilà ce que j'ai appris et cru ne devoir pas garder sous silence.

La Supérieure qui était pour lors en charge, dit que la Compagnie avait fait une grande perte par la mort de cette chère défunte, parce qu'elle avait de belles qualités pour servir la Communauté. Je pourrais bien rapporter, dit-elle, plusieurs de ses vertus ; mais, comme elles ont été touchées par les Sœurs qui viennent de parler, je ne pourrais répéter que les mêmes choses.

- La seconde défunte dont il est parlé en cette Conférence, est notre Sœur Adrienne d'Aspic, qui fut reçue dans la Compagnie le 17 avril 1678, et est décédée au service des pauvres malades de l'Hôtel-Dieu de Pithiviers, le 2 février 1686. Elle était de Saint-Quentin, au diocèse de Noyon. Elle fut baptisée sur la paroisse Saint-Thornas de Cantorbéry, le 2o avril 1657. Son père s'appelait David d'Aspic, et sa mère Marie Carlier.

Une Sœur dit avoir remarqué en cette défunte, dès son entrée à la Compagnie, un esprit bien fait, une grande modestie et piété ; qu'elle s'acquittait fort bien de ses emplois, et surtout du service des pauvres.

Notre Sœur la Supérieure rapporta aussi les mêmes vertus, et en particulier que la défunte avait travaillé, même avant d'avoir notre habit, à préparer les potages qu'on distribuait pendant l'hiver aux pauvres honteux de la paroisse Saint-Laurent, avec beaucoup d'édification, se rendant fort soigueuse et charitable.

Qu'elle avait admiré son grand courage, ne discontinuant pas son travail par une grande fluxion qu'elle eut à la tête, quoiqu'elle souffrit beaucoup ; il y a même sujet de croire qu'il lui en resta toujours quelque chose ; car presque tout le temps qu'elle a demeuré à Pithiviers, elle en a été incommodée, quoique les Administrateurs eussent fait tenter au médecin tous les moyens possibles pour lui procurer une parfaite santé.

Quoiqu'elle fût ainsi malade, elle ne laissait pas d'agir auprès des malades avec grande charité, surmontant son mal avec un grand courage ; de sorte qu'on l'aimait mieux qu'une autre qui aurait été plus forte.

- Une Sœur qui avait demeuré avec elle audit Pithiviers, a rapporté qu'elle avait une grande patience à supporter son mal pour l'amour de Dieu, ainsi que la rudesse d'humeur de la Sœur Servante qui était pour lors en ce lieu-là, ce qui n'était pas inconnu aux personnes du dehors, lesquelles témoignant avoir compassion de notre chère défunte, lui eussent donné sujet d'avouer la vérité, si sa prudence ne lui eût suggéré de rejeter cette rudesse qui paraissait en sa Sœur Servante, sur sa manière de parler qui venait plutôt de son organe que d'aucune mauvaise disposition ; excusant ainsi, par charité, celle de qui on remarquait le défaut.

Elle avait un grand amour pour le travail, et elle paraissait infatigable. Je l'ai vue se faire de grandes violences pour vaincre son naturel qui était fort vif ; et, lorsqu'elle avait quelques jeunes **[381]** Sœurs avec elle, peu stylées au ménage, elle leur montrait avec grande douceur et charité, s'estimant toujours moins que ses Sœurs, ce qui lui faisait dire qu'elles étaient meilleures qu'elle, et qu'elles avaient plus d'esprit et d'expérience qu'elle n'en avait.

Enfin, c'était un Fille propre à toutes les bonnes œuvres de l'Institut ; notre Sœur Calherine Marteau, pour lors au service des pauvres de l'hôpital de Pithiviers, a été fort édifiée de la patience qu'elle lui a vu pratiquer pendant sa maladie qui a bien duré quatre mois, et qu'elle a non-seulement soufferte avec conformité à la volonté de Dieu, mais même avec gaieté.

Notre Sœur Marie Moreau qui gouvernait le séminaire lorsque ladite Sœur y fut reçue, a rapporté ce qui suit :

J'ai remarqué qu'elle avait beaucoup de zèle à s'acquitter des emplois qu'on lui donnait, se rendant fort diligente et soigneuse, ce qui faisait que chacune désirait l'avoir, parce qu'elle était d'un grand secours.

Elle était fort silencieuse, et aimait à être reprise de ses fautes, témoignant de la reconnaissance à celles qui lui faisaient cette charité. Elle avait un grand zèle pour apprendre tout ce qui lui était nécessaire pour bien servir les pauvres et pour apprendre ses prières ; elle avait tellement ce désir à cœur, qu'elle demandait souvent à ses Sœurs, qu'elles lui fissent la charité de les lui apprendre.

- La troisième défunte est notre Sœur Jeanne Baron, décédée à Sain Martin, faubourg Saint-Marceau, le 5 février 1686. Elle fut reçue à la Compagnie le 13 novembre 1681, par où on peut voir qu'elle n'a pas demeuré quinze mois parmi nous. Son père, Jean Baron, et sa mère, Marie le Presseux, étaient habitants de la paroisse de Guyonne, diocèse de Reirns, où elle fut baptisée le 27 novembre 1667. Elle prit l'habit le 20 mai 1685, et fit ses vœux pendant sa dernière maladie

Toutes les Sœurs qui ont parlé des vertus de cette jeune Sœur ont presque toutes remarqué en elle une grande ferveur, tant pour le spirituel que pour ce qui concernait les emplois dont on la chargeait. Nos Sœurs qui gouvernaient le séminaire, dont la première était ma Sœur Marie Moreau, dirent qu'elle leur était d'une grande utilité, étant propre à tout, ce qui faisait qu'elle servait d'Ange gardien aux nouvelles reçues, parce qu'elle les instruisait fort bien.

Elle lisait et écrivait avec tant de bon sens, qu'elle fut souvent employée à copier les Règles et autres choses dont on avait besoin.

- Notre Sœur Marie Bulé ayant été avertie du sujet de la Conférence, écrivit ce qui suit :

Lorsque je fus envoyée à Saint-Martin pour y servir les pauvres, ma Sœur Jeanne Baron me dit : Ma Sœur, nous sommes bien jeunes toutes deux, il nous faut travailler à nous perfectionner, et pour cela bien aimer le bon Dieu, et faire un séminaire, ici pour nous deux, tâchant d'être chacune de nous la première à la pratique de nos Règles dans les heures fixées, et au service de nos pauvres, envers lesquels il nous faut comporter avec charité, sans nous épargner, quand même il irait de notre vie.

Elle était toujours la première à tout faire, déchargeant les autres Sœurs autant qu'elle pouvait, non-seulement du travail qui regardait le service des pauvres, mais aussi des fautes qu'il leur arrivait de commettre, disant, quand on lui demandait pardon, que c'était à elle à le faire, et qu'elle en avait bien fait d'autres dont on n'avait pas la connaissance, mais qu'elle n'était capable que de cela.

J'ai remarqué plusieurs fois sa patience à l'égard d'une personne qui lui faisait de la peine, en ce qu'autant de fois elle priait Dieu pour elle, me disant de faire de même. Un jour qu'elle en avait recu de nouvelles peines, elle me pria de faire une neuvaine avec elle pour la recommander à Dieu et lui demander son amendement, se mettant à genoux sur l'heure même pour cet effet. Cela lui est arrivé plusieurs fois de se mettre à genoux quand on l'avait contristée ; je crois que c'était pour offrir à Dieu ce qu'elle souffrait et lui demander la patience.

Elle avait beaucoup de zèle pour le salut des **[382]** pauvres gens, leur parlant souvent de leurs obligations et de la nécessité de se conformer à la volonté de Dieu dans les souffrances et nécessités, mais elle faisait cela avec tant de douceur qu'elle leur gagnait le cœur, et le monde disait que c'était là une vraie Fille de la Charité. Je l'ai entendu dire plusieurs fois.

Jamais je ne l'ai entendue s'entretenir des affaires du monde, sinon pour encourager à bien faire ceux qu'elle y voyait engagés. Elle avait une grande charité et beaucoup de talent pour faire l'école ; je l'ai vue avoir jusquà cent vingt enfants dans sa classe ; elles observaient un si grand silence qu'on n'aurait pas dit qu'il y en eût une seule. Sa pratique pour les tenir dans leur devoir était de se mettre à genoux un peu de temps au milieu de l'école, les mains jointes, dans une grande modestie, sitôt qu'elle les entendait faire du bruit ; et sans rien dire les enfants se taisaient.

Elle me disait souvent : Ma chère Sœur, prions Dieu les unes pour les autres, afin d'obtenir la grâce de bien profiter du temps qui est si précieux pour notre salut.

Etant tombée malade, comme je vis le danger où j'étais de perdre bientôt un si bon exemple, je fus touchée de tristesse, ce dont elle s'aperçut bien, et me demanda ce que j'avais. A quoi je répondis que c'était la peine de la voir tant souffrir ; elle me repartit : Pour moi, je n'en ai point, puisque c'est la volonté de Dieu ; je serais bien fâchée d'être traitée plus doucement, puisque les souffrances sont des marques de l'amour que Dieu a pour nous. Lui ayant demandé si elle était bien contente de mourir, elle témoigna être toute prête à faire la volonté de Dieu. Plus je vivrai, disait-elle, et plus je deviendrai coupable. Pour moi, je crois qu'elle est morte pour avoir pris du travail, au-delà de ses forces, ne pouvant contenir son zèle et sa ferveur dans une juste modération ; car elle a beaucoup souffert du froid, en donnant les besoins aux pauvres cet hiver ; elle ne se chauffait point, se laissant geler à la porte.

- Une autre Sœur a dit qu'elle entra dans une grande crainte au sujet de sa vocation, parce qu'elle avait entendu dire que le sang qu'on lui avait tiré dans cette maladie était mauvais et portait l'empreinte d'une poitrine faible qui ne promettait pas une bonne santé ; car comme elle avait l'esprit vif et pénétrant, elle prévit bien que s'il était vrai qu'elle ne dût point espérer de santé, elle était en danger d'être renvoyée, et ainsi de perdre sa chère vocation qu'elle aimait plus que sa vie. Ce qui nous fait voir qu'il faut bien prendre garde à ce que l'on dit aux malades.

- Notre Sœur Gabrielle du Pressoir, qui était seconde à la conduite du séminaire, a dit qu'on ne pouvait rien désirer de plus en elle pour l'exactitude à toutes les Règles, et qu'on se pouvait bien assurer que tout ce qu'on lui disait de faire serait exécuté en la manière qu'on lui avait ordonné ; mais qu'il se fallait bien donner de garde de lui rien dire qu'on ne voulût pas qui fût fait, parce qu'elle avait une obéissance aveugle ; ce qu'elle fit bien paraître un jour qu'il était survenu plusieurs Sœurs de dehors à la Maison, car ladite Sœur Gabrielle lui ayant dit par manière d'acquit : Mon Dieu, ma Sœur, voilà bien des Sœurs d'arrivées, où les coucherons- nous ? Je crains bien que nous n'ayons pas assez de lits, et qu'il ne faille que vous alliez coucher dans le tombereau. La défunte, prenant cela tout simplement, accommoda son lit dans ledit tombereau qui était à découvert dans la basse-cour, à l'intention de s'y coucher, et l'aurait fait effectivement, si quelque Sœur voyant cela, n'en eût averti.

- Ma Sœur Marie Moreau dit ensuite que notre Sœur Jeanne Baron était fort attentive aux lectures spirituelles et aux Conférences qu'elle retenait fort bien. Un jour, dit-elle, j'entendis un entretien fait par M. le Directeur, et je témoignai du regret de ce qu'on ne l'avait point écrit ; ce qu'entendant notre dite Sœur Baron, elle s'offrit à l'écrire, et en ayant été priée, elle le recueillit si bien que je ne crois pas qu'elle en eût oublié un mot ; ce qui fit admirer son heureuse mémoire à toutes nos Sœurs qui avaient entendu la même Conférence. Enfin, tout ce que je puis dire de sa bonne mémoire et de la subtilité de son esprit n'est rien en comparaison de ce qui en était, et **[383]** nous pouvons dire que la Compagnie a perdu un grand exemple de vertu, car si elle avait vécu et persévéré dans sa ferveur, elle aurait été bien utile à nos Sœurs du séminaire, et de bon service aux pauvres ; ce qui fait qu'elle est beaucoup regrettée de nos Sœurs qui ont eu le bien de la connaître.

- Il est vrai, mes Sœurs, dit M. le Directeur, que cette bonne enfant était telle que vous venez de la dépeindre ; Dieu a trouvé bon de l'appeler à lui, il faut adorer sa conduite et le remercier de tout ce qu'il permet arriver à votre Compagnie, soit pour le général, soit pour le particulier.

La quatrième défunte est notre Sœur Madeleine Flèche, décédée au service des pauvres malades, aux Invalides, le 7 mars 1686. Elle entra dans la Compagnie le 27 février 1674.

Elle était fille de Michel Flèche et d'Elisabeth Calette, habitants de la paroisse de Plaisir, près Marly, au diocèse de Chartres, où elle fut baptisée le 6 octobre 1655.

- Une Sœur étant interrogée, rapporta que dès son entrée au séminaire, elle avait paru fort sage et fort modeste, et qu'elle servait d'exemple à toutes par sa fidélité aux exercices spirituels et par l'amour qu'elle témoignait avoir pour Dieu.

- Une autre Sœur dit que la défunte avait paru toute spirituelle dès son arrivée, et fille bien instruite à la lecture et à l'écriture, ce qui avait donné lieu aux Supérieurs de la garder quelque temps, étant d'ailleurs d'une faible complexion, et qu'ensuite elle avait été envoyée aux champs pour faire l'école aux pauvres petites filles.

- Ma Sœur Mathurine Guérin dit : J'étais à Saint-Germain-en-Laye au commencement de l'année 1674 lorsque son père la présenta pour être reçue à la Compagnie, et en ayant écrit à M. du Pont, notre Directeur, et à ma Sœur Nicole Haran, notre Supérieure, elle fut reçue. Ce qui a été dit d'elle ci-dessus nous parut bien dès-lors, et son père, qui vivait plutôt en religieux qu'en homme du monde, n'avait rien épargné pour lui donner nue bonne éducation.

Quand elle fut rappelée de la Ferté, tout le monde la regetta, à cause qu'elle s'acquittait parfaitement bien de son école ; quelque temps après, elle fut mise Sœur Servante à la paroisse Saint-Barthélemy, où elle a servi les pauvres et les prisonniers avec beaucoup de charité, jusqu'à ce qu'elle en fût retirée un peu avant sa mort, arrivée, comme il a été dit, aux Invalides, où elle a demeuré si peu qu'on n'en peut rien dire de particulier, sinon que sa patience en sa maladie fut très-grande.

- Notre Sœur Gillette le Marchand, qui était une de ses Sœurs compagnes à Saint-Barthélemy, étant interrogée, dit que la défunte avait une grande douceur et beaucoup de support pour ses Sœurs, et qu'elle était fort ponctuelle à servir les pauvres malades en temps et lieux.

Une fois, dit-elle, croyant lui avoir donné sujet de peine pour quelque chose que j'avais cru être obligée de dire à la Maison, au sujet de laquelle elle avait reçu quelque mortification, cela me fit craindre son abord ; mais l'ayant rencontrée, elle me témoigna tant de cordialité que j'en fus fort édifiée. J'ai aussi remarqué qu'elle faisait bon usage des petites peines qui lui arrivaient.

-Voilà, mes Sœurs, dit M. le Directeur, de belles vertus à imiter ; donnez-vous à Dieu pour y travailler.

Benedictio. [384]

17. CONFÉRENCE DU 29 NOVEMBRE 1686,

TENUE PAR M. TALEC, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOS SŒURS MARIE RANGEARD, MARIE NAVAIN, JEANNE CHRÉTIEN ET JEANNE DE BUIRE.

M. LE DIRECTEUR commençant, dit : Mes Sœurs, le sujet de cette Conférence est de vos Sœurs défuntes ; il y a trois points : le premier est des raisons que vous avez de vous entretenir de vos Sœurs défuntes ; le deuxième, quelles sont les vertus que vous avez remarquées en ces mêmes Sœurs ; et le troisième, en quoi il faut les imiter.

Deux ou trois Sœurs ayant été interrogées sur le premier point, répondirent premièrement, que ce qui nous devait porter à faire ces entretiens, est qu'il y allait de la gloire de Dieu, nous faisant connaître les grâces que Dieu a faites à la Compagnie, et qu'il a faites en particulier aux Sœurs desquelles on parle ; deuxièmement, que cela encourage à les imiter ; troisièmement, que ces entretiens nous afferrnissent dans notre vocation en voyant la persévérance de nos Sœurs ; quatrièmement, enfin, que cela donne grande consolation à la Compagnie, lui apprenant des vertus qu'elle ne connaît pas pendant la vie de ces chères défuntes.

Après toutes ces raisons rapportées, M. le Directeur dit : Pendant la vie, il ne serait pas à propos de dire les vertus qu'on reconnaît dans les bonnes âmes, crainte de leur donner sujet de vanité ; mais il est louable d'en parler après leur mort. En effet, mes Sœurs, la sainte Ecriture nous apprend cela, louant les vertus de plusieurs grands personnages, comme de Noé, Job, David, et même plusieurs femmes vertueuses, telles que Rebecca, Rachel, Judith ; et pourquoi cela ? C'est afin que les autres femmes imitent leurs vertus.

On a encore dit que cela confirme dans la vocation, et cela est vrai, car on peut se dire à soi-même : Pourquoi ne ferais-je pas bien ce que ma Sœur a fait ? Elle était aussi infirme que moi, et si je pratique les vertus qu'elle a eues, j'aurai le bonheur de posséder le Ciel.

Si les Apôtres et Evangélistes ne nous avaient pas laissé par écrit les miracles et les prédications du Fils de Dieu, nous eussions été privés d'une grande consolation.

La Cananée, la fille du prince ressuscitée, la pauvre femme malade depuis douze ans, nous ont laissé des exemples de vertu que nous n'aurions pas connus, si on ne nous les eût laissés par écrit.

Pourquoi donc, mes Sœurs, pensez-vous que l'Evangile nous rapporte ces exemples ? C'est afin que nous imitions la foi et la confiance de ces bonnes personnes, surtout la patience et le courage de cette pauvre malade qui, toute languissante qu'elle était, fend la presse, et s'approche de Notre-Seigneur dont elle fut guérie à l'heure même pour avoir touché avec foi le bord de sa robe. Elle fut fidèle à l'inspiration du Saint-Esprit. C'est ce qu'il faut imiter en elle, ainsi que son humilité, lorsqu'elle se jeta aux pieds de Notre-Seigneur, entendant qu'il demandait qui est-ce qui l'avait touché, parce qu'elle craignait d'avoir fait une faute.

Or sus, vous êtes assez persuadées, mes Sœurs, qu'il est bon et utile de rapporter les vertus de vos Sœurs défuntes : passons au second point, et voyons œ qui a été remarqué en notre Sœur Marie Rangeard.

Elle était fille de Michel Rangeard et de Marie **[385]** Bourguignon, habitants de la paroisse de Vindeuil près la ville de Blois, au diocèse de Chartres, où elle fut baptisée le 6 novembre 1661. Elle fût recue dans la Compagnie le 1er mars 168o, et est décédée au service des pauvres malades de la paroisse Saint-Sulpice, le 24 avril 1686.

Ce qui a été remarqué en elle dès son entrée à la Communauté, a été une grande modestie ; il ne paraissait rien de jeune dans sa conduite, quoiqu'elle n'eût alors que dix-neuf ans ; c'est pourquoi cela joint à une grande force et adresse pour le service des malades, fit qu'on n'eut pas de difficulté à lui donner l'habit ; elle fut employée incontinent dans les paroisses et aux Invalides, où elle s'est si bien comportée, qu'on l'envoya à Château-Valiers pour remplir la place d'une Sœur qui en avait été retirée : y ayant demeuré environ deux ou trois ans, elle en fut rappelée. Une de nos Sœurs qui demeurait audit lieu avec elle, a rapporté avoir remarqué en la défunte, un grand amour pour le travail, beaucoup d'affection et de diligence à se bien acquitter des petits emplois que la Sœur Servante lui donnait ; une grande charité pour ses Sœurs et pour les pauvres ; elle était fort accommodante, obéissante, silencieuse, et avec cela fort cordiale avec ses compagnes.

J'ai aussi remarqué, dit la même Sœur, qu'elle était bien patiente et courageuse, car lui étant venu une grosse loupe au genou, elle l'a portée sans se plaindre, se tenant à genoux aux prières, soit à l'église ou à la Maison, comme si elle n'eût point eu de mal. On croyait être obligé de le lui percer, mais elle fit une neuvaine à la sainte Vierge avec tant de foi et de confiance, qu'elle en fut guérie sans autre remède.

Voyons maintenant ce qu'on a rernarqué sur les vertus de ma Sœur Marie Navain.

Elle était fille de Pierre Navain et de Jeanne Beaucousin, ses père et mère, habitants de la paroisse d'Anière-sur-Doise, au diocèse de Beauvais, où elle fut baptisée le 8 août 1619.

Elle fut reçue dans la Compagnie le l0 juin 1648, et est décédée à la Maison le 27 avril 1686.

- Une Sœur dit : Mon Père, ma Sœur Navain avait une grande patience dans ses maladies, ne se plaignant presque point ; deuxièmement, elle était fort résignée à la volonté de Dieu ; troisièmement, dans ses besoins elle ne murmurait point lorsqu'ils lui manquaient.

- Une autre Sœur dit : J'ai remarqué en ma Sœur Marie Navain une grande pauvreté dans ses habits, en ce qu'elle aimait toujours en avoir de vieux, et ne pouvait souffrir que les autres usassent ses restes.

- M. le Directeur reprenant les vertus qui avaient été rapportées, dit : C'est une grande vertu, mes Sœurs, que la patience, et la résignation à la volonté de Dieu en est la perfection.

L'apôtre saint-Jacques en cette belle épître qu'il a écrite, dit que la patience rend l'homme parfait.

- Une Sœur reprit ensuite, et dit que la défunte était fort exacte à son oraison, ainsi qu'à se lever à quatre heures, quoiqu'elle fût très-infirme ; qu'elle était fidèle à garder le silence, et fort

charitable envers ses Sœurs malades. C'est en quoi, dit la Sœur, je désire l'imiter, moyennant la grâce de Dieu.

- M. le Directeur reprit en ces termes : C'est une grande vertu, mes Sœurs, que d'être exacte au lever de quatre heures ; je vous l'ai déjà recommandé et je vous le recommande encore, à l'exemple de cette bonne Sœur qui avait tant d'empire sur elle, que sans écouter ses infirmités elle se levait à quatre heures pour avoir le moyen de faire son oraison.

On a dit qu'elle aimait le silence : remarquez bien cela, mes Sœurs, sans le silence point d'intérieur, point de recueillement, point d'attention à la présence de Dieu ;.car ces vertus-là sont les enfants du silence.

- Une autre Sœur dit ensuite qu'elle avait remarqué en la défunte un grand acte d'obéissance dans sa dernière maladie, au sujet d'un remède fort difficile qu'on lui avait ordonné ; quelqu'une de nos Sœurs l'engageant par une fausse compassion à ne pas le prendre, la malade répondit qu'elle aimerait mieux mourir que de manquer à l'obéissance.

-Voilà un grand point, dit M. le Directeur, **[386]** elle était si obéissante qu'elle eût mieux aimé mourir que d'y manquer ; oh ! que cela est grand ! 0r sus, mes Sœurs, que celles qui ont encore remarqué quelque chose le disent, car Dieu y est glorifié.

- Une Sœur se levant, dit qu'elle avait remarqué en la défunte une grande charité pour les pauvres, et que les mêmes pauvres se louaient beaucoup d'elle dans les lieux où elle a été pour les servir.

- Une autre Sœur dit : Monsieur, j'ai eu le bien de connaître notre Sœur Marie Navain dès le commencement de sa vocation, parce que nous sommes entrées à la Communauté dans la même année ; j'ai toujours remarqué en elle beaucoup de piété et de dévotion. Il lui a fallu aussi beaucoup de patience pour supporter ses infirmités l'espace de trente années ou environ, car je ne l'ai jamais vue avoir une parfaite santé.

M. le Directeur dit à ce sujet : La charité de cette bonne défunte envers les pauvres me fait souvenir de la vie d'un grand Seigneur qui, pour mieux soulager les pauvres, s'était fait apprendre la médecine et la chirurgie. Un jour ayant rencontré à Paris une Fille de la Charité qui sortait de la maison d'un pauvre, il lui demanda d'où elle venait ? Elle répondit : Monsieur, je viens de là-haut à une telle chambre où il y a bien à gagner pour un cœur rempli de charité. Ce Seigneur l'ayant priée de l'y conduire, il prépara lui-même des onguents et autres choses pour sonlager ces pauvres gens. Il y a, mes Sœurs, en ceci deux choses à remarquer : la bonne disposition du cœur de cette Sœur pour faire soulager son prochain, et la charité de ce bon Seigneur qui le fit devenir pauvre lui-même et si mortifié, qu'il allait par les rues tout seul dans les temps de pluie et de neige pour soulager les pauvres et leur rendre quelques services.

Si personne n'a plus rien à dire de notre Sœur Navain, nous passerons à la troisième défunte proposée, qui est notre Sœur Jeanne Chrétien.

Notre Sœur Jeanne Chrétien était native de la paroisse Saint-Laurent, à Nogent-sur-Seine, au diocèse de Troyes en Champagne, où elle fut baptisée l'an 1617.

Elle fut reçue en la Compagnie le 31 octobre 1542. Elle est décédée à la Maison le 10 juillet 1686. Après avoir été environ deux ans paralysée, elle obtint sa guérison par les prières de.M. Vincent, notre très-honoré Père, auxquelles elle avait grande confiance, ou du moins assez de forces pour aller tous les jours à la sainte Messe ; ce quelle disait à nos Sœurs, afin de leur inspirer la même confiance.

Une Sœur étant interrogée, dit qu'elle avait remarqué en ma Sœur Jeanne Chrétien, premièrement, son exactitude à la pratique des Règles ; deuxièmement, qu'elle était la première levée à quatre heures, et la première au lieu où se faisait l'oraison ; troisièmement, qu'elle avait beaucoup de zèle pour porter nos Sœurs à la vraie dévotion ; quatrièmement, qu'elle avait beaucoup de charité et de douceur pour les pauvres, qui ne sortaient jamais mécontents d'auprès d'elle ;

cinquièmement, elle avait aussi beaucoup de charité pour ses Sœurs ; sixièmement, sa patience était grande dans ses peines et travaux ; septièmement, elle avait une grande obéissance aux ordres des Supérieurs.

M. le Directeur reprenant quelques-unes des vertus rapportées par la Sœur, dit : Mes Sœurs, quand on remarque dans une Fille une grande charité et douceur envers les pauvres, c'est y comprendre en même temps beaucoup d'autres vertus. Elle était exacte à l'observance de ses Règles ; c'est autant que qui dirait : C'était une Fille de mortification et autres vertus ; car vos Règles en contiennent beaucoup.

- Une autre Sœur rapporta que la défunte ne voulait recevoir aucun témoignage de reconnaissance des pauvres pour les services qu'elle leur rendait ; et lorsqu'on lui donnait des louanges, elle disait : Je travaille pour Dieu, et ne me soucie point des louanges des créatures.

Mes Sœurs, dit M. le Directeur, c'est un grand point de travailler purement pour Dieu : notre Seigneur Jésus-Christ l'a fait éminemment, et cette bonne Fille a tâché de l'imiter. Il faut une vive foi **[387]** pour agir comme cela, car on cherche naturellement à être loué pour le bien qu'on fait ; mais cette bonne Sœur ne le voulait point souffrir.

- Une autre Sœur dit : J'ai remarqué en ma Sœur Jeanne le véritable esprit des Filles de la Charité ; car, premièrement, elle avait une simplicité d'enfant, ne biaisant et ne déguisant jamais ; secondement, une grande charité accompagnée d'un grand courage qui la rendait très-dure à elle-même, ce qu'elle me fit connaître un jour, que la voyant marcher avec peine, parce qu'elle était incommodée, je lui dis que Dieu ne demandait pas l'impossible, et que je ne croyais pas qu'elle fût en état de se lever à quatre heures ; à quoi elle répondit : Ah ! ma Sœur, on est plus long-temps couché que debout !

Elle a été fidèle à tous les exercices de la Communauté, et quand elle n'a plus été en état de les suivre, elle a gardé exactement les règles de l'infirmerie. Elle s'entretenait toujours de bonnes choses, entr'autres des instructions qu'elle avait entendues de M. Vincent et de Mlle Legras. Mais elle ne pouvait souffrir qu'on parlât jamais contre la charité en sa présence, sans en témoigner de la peine ; et si après cela on continuait, elle sortait du lieu. Ses récréations étaient des choses édifiantes ; voilà, mon Père, ce que j'ai remarqué.

- Mes Sœurs, dit M. le Directeur, en voilà assez pour gagner le Paradis ; oh ! que la simplicité est une belle vertu, surtout dans une personne qui est arrivée à un âge avancé ! on dit que cette Fille était simple comme un enfant ; les enfants parlent simplement, et ne savent ce que c'est que de déguiser la vérité ; ils sont comme des Anges, sans fraude ni malice, ils ne se méfient de rien, quand ils seraient même avec leurs plus grands ennemis : c'est pourquoi il est dit que Dieu se plait dans les âmes simples et humbles ; l'une de ces vertus ne va point sans l'autre.

- Une autre Sœur étant interrogée, dit : Quand la défunte ne pouvait plus aller à l'oraison avec les autres, elle se levait et la faisait auprès de son lit. Elle aimait aussi beaucoup la pauvreté ; voilà ce que je puis dire de notre chère défunte.

- Voilà, dit M. le Directeur, le fruit que cette bonne âme a retiré de la Passion de Notre-Seigneur, l'imitant en sa pauvreté et en son oraison. Oh ! que cela est beau ! elle ne peut plus se traîner ni se soutenir, et elle se glisse à côté de son lit pour faire son oraison ; cela est capable de gagner le cœur de Dieu.

Or sus, mes Sœurs, continuez si vous avez encore quelque chose à dire.

- Une Sœur, se levant, dit : Elle avait un grand support pour toutes ses Sœurs, comme il a été dit, et les aimait également, sans témoigner plus d'amitié à l'une qu'à l'autre.

Elle n'aimait point à paraître, et quand il fallait aller parler à M. le Curé ou aux Dames de la Paroisse où elle servait les pauvres, elle y envoyait souvent de ses Sœurs compagnes, crainte de recevoir quelques louanges ou de faire croire que les choses dépendaient plus d'elle que des autres.

Elle était infatigable dans le service des pauvres, et avait la puésence de Dieu en grande recommandation. Je désire particulièrement l'imiter dans son support pour le prochain, moyennant la grâce de Dieu.

- Mes Sœurs, dit M. le Directeur, je vous souhaite cette vertu de support les unes envers les autres, et cette vraie amitié pour toutes vos Sœurs, laquelle se reconnaît lorsqu'elle se répand sur toutes sans exception ; car aimer une Sœur parce qu'elle est Officière ou qu'elle est gentille, adroite dans ce qu'elle fait, ou qu'elle nous supporte, mes Sœurs, toute cela s'appelle amour-propre ; les Turcs et les Païens aiment comme cela, et saint François de Sales appelle cette amitié un amour de bête. Notre bonne Sœur Jeanne n'aimait pas ses Sœurs comme cela.

- Une Sœur témoignant avoir quelque chose à dire, et en ayant obtenu la permission, dit qu'elle avait reconnu en la Sœur défunte une grande dévotion à la sainte Vierge, et qu'un peu avant que de mourir elle disait encore le *Salve, Regina*.

- Une autre Sœur dit que, dans ses maladies, elle était si mortifiée qu'elle prenait indifféremment tout ce qu'on lui donnait, chaud ou froid, sans rien dire ; qu'elle ne voulait pas même user **[388]** d'aucune douceur, ne prenant pas seulement de l'eau pendant la nuit.

- Une autre Sœur dit qu'elle était fort reconnaissante des petits services qu'on lui rendait, et qu'elle exhortait nos Sœurs à s'accoutumer à faire toutes leurs actions pour Dieu, et avec gaité d'esprit, parce que cela chassait les tentations.

La quatrième Sœur dont il a été parlé dans cette Conférence est ma Sœur Jeanne de Buire.

Elle était fille de Simon de Buire et de Sainte-Petit, son épouse, habitants de la ville d'Arras, où elle fut baptisée le dernier jour de février 1636.

Elle fut reçue dans la Compagnie le 16 juin 166o, et prit l'habit le ler août suivant. Elle est décédée au service des pauvres, à Bléré, le 8 août 1686.

M. le Directeur, s'informant à nos Sœurs de ce qu'elles avaient remarqué en ladite Sœur Jeanne de Buire, ma Sœur Marguerite Chétif, qui l'avait beaucoup connue, l'ayant servie dans sa vocation pour laquelle elle avait écrit à M. Vincent, notre très-honoré Père, et à Mlle Legras, notre bonne Mère, dit que c'était une Fille d'une grande sagesse, modestie et piété, et que ladite Sœur s'étant informée d'elle des obligations de notre Institut et quelle assurance on donnait aux Filles qui s'y engageaient, elle avait satisfait à sa demande, ce qui la fit persévérer dans le bon dessein qu'elle avait de se donner au service des pauvres ; mais encore, que je l'eusse ainsi satisfaite, dit ma Sœur Chétif, il me vint en pensée d'écrire à M. Vincent les demandes que notre Sœur Jeanne de Buire m'avait faites.

«La réponse, me dit-il, que vous ferez à cette bonne fille, laquelle, pour entrer en votre Compagnie, veut être assurée pour sa vie, est de lui dire que cela ne se peut ; qu'on n'a pas encore donné cette assurance à aucune, et qu'on ne la donnera à personne, de crainte que quelques unes, se relâchant dans leurs exercices, ne deviennent scandaleuses, et se rendent indignes de la grâce de leur vocation ; car si ce malheur arrivait à quelque esprit mal fait, ne serait-il pas raisonnable de retrancher ce membre gangrené, afin qu'il ne gâtât pas les autres ? Vous saurez néanmoins, ma Sœur, que l'on ne met personne dehors que rarement, et seulement pour des fautes notables, et jamais pour des manquements communs, ni même extraordinaires, s'ils ne sont fréquents et considérables ; encore le fait-on le plus tard qu'on peut, et après avoir long-temps supporté les chutes d'une telle personne, et employé vainement les remèdes propres à sa correction. On use surtout de cette patience et charité envers celles qui ne sont pas tout-à-fait nouvelles, et encore plus envers les anciennes, de sorte que s'il en sort quelques-unes, c'est que ce sont elles-mêmes qui s'en vont, ou par légèreté d'esprit, ou parce qu'ayant été lâches et tièdes au service de Dieu, Dieu lui-même les vomit et les rejette avant que les Supérieurs pensent à les renvoyer. De dire que celles qui sont fidèles à Dieu et soumises à la sainte obéissance, sortent dela Compagnie, c'est ce qui n'arrive pas, grâces à Dieu, ni à l'égard de celles qui se portent bien, ni envers celles qui sont infirmes ; on fait ce qu'on peut pour les conserver toutes, et on prend tous les soins possibles des

unes et des autres jusqu'à la mort. Si donc cette bonne fille se veut résoudre d'entrer chez vous et d'y mourir, elle y sera traitée de même avec cette grande charité ; mais dites-lui, s'il vous plait, que ce sera à elle à assurer sa vocation par de bonnes œuvres, selon le conseil de l'apôtre saint Pierre ; et pour cela, qu'elle doit s'appuyer sur Dieu seul et espérer de lui la grâce de la persévérance ; que si elle veut avoir des assurances de la part des hommes, il y a apparence qu'elle cherche autre chose que Dieu ; il la faut laisser là, et ne s'en plus mettre en peine.»

- Notre Sœur Barbe du Paty, qui avait été compagne de ma Sœur Jeanne de Buire à Bléré, nous a écrit après son décès, qu'elle avait remarqué en elle une continuelle fidélité à la pratique des Règles ; une grande charité pour les pauvres malades, n'épargnant aucune peine pour leur donner tous les soulagements dont ils pouvaient avoir besoin ; et que, quand ils avaient des mala **[389]** dies dangereuses ou quelques grandes nécessités, cela la touchait si fort qu'elle en perdait le repos de la nuit, pensant et repensant comment elle pourrait faire pour les assister. Comme le recours de tous les pauvres était de venir chez les Sœurs raconter leurs misères, il m'est arrivé quelquefois d'en renvoyer sans les assister, et de ne le pas dire sur-le-champ à notre chère défunte ; mais, comme sa charité était plus grande que la mienne, elle m'obligeait de les aller chercher et de les ramener au logis, afin de s'informer de leurs besoins pour y remédier, si elle le pouvait. A cette charité pour les pauvres, elle joignait une grande douceur à leur égard, et s'il m'arrivait de manquer à quelque chose de mon devoir envers eux, elle m'en reprenait charitablement, me disant souvent que le service des pauvres était une de nos principales obligations auxquelles nous devions être bien fidèles, aussi bien qu'à la pratique des autres Règles.

Elle nous montrait l'exemple, étant la première à tout faire, mais avec tant de ferveur et d'amour de Dieu, qu'elle donnait envie de faire comme elle. Elle se prenait toujours aux choses les plus humiliantes, et disait que c'était ses mets les plus délicieux.

Elle me disait souvent, pour m'exhorter à mon devoir : Que si je croyais faire à Notre-Seigneur ce que je faisais aux pauvres, je le ferais bien d'une autre manière.

Elle avait aussi un grand zèle pour que les pauvres fussent instruits des choses nécessaires à salut, s'y employant de tout son pouvoir, et nous recommandant aussi de le faire lorsque nous en trouvions l'occasion.

Malgré sa douceur, elle avait une grande fermeté pour se défendre des choses qu'on lui proposait, lorsqu'elle savait que cela était contraire à nos Règles.

Un jour on l'importuna tant pour aller voir une demoiselle qui était malade, qu'enfin elle y fut, quoiqu'elle se défendit tant qu'elle pouvait de faire des visites aux riches, cela étant contre nos usages ; or étant revenue un peu tard au logis, elle témoigna une si grande douleur d'avoir manqué à se trouver à l'heure marquée par la Règle, que, nous demandant pardon de son mauvais exemple, elle disait qu'elle aurait bien mérité qu'on ne lui ouvrit pas la porte, et qu'on la laissât coucher dans la cour en punition de sa faute.

Elle avait un grand respect et confiance en nos Supérieurs, et une telle fidélité à leur obéir, qu'elle ne pouvait rien faire tant soit peu extraordinaire, sans demander leur avis qu'elle suivait ponctuellement, et avec un si grand contentement qu'elle ne pouvait pas le cacher ; et nous disait en ces rencontres : Oh ! mes Sœurs, qu'il fait bon de demander toujours avis à nos Supérieurs ! on n'est jamais trompé en les suivant. L'amour qu'elle leur portait, la faisait compatir souvent à la peine de leur charge, et la portait à nous recommander fort affectueusement de prier Dieu pour eux. Quand elle recevait de leurs lettres, elle les lisait à genoux après avoir dit le *Veni, sancte,* et faisait cette lecture avec autant de consolation et de respect que si c'eût été une lecture spirituelle, et elle nous disait que tout ce qui venait de la part des Supérieurs était beaucoup à estimer, soit que cela fût agréable ou mortifiant pour la nature.

Elle avait beaucoup d'amour de Dieu, et en parlait souvent avec grande affection, et lorsqu'elle avait quelque entretien avec les personnes dévotes, c'était toujours sur le sujet de l'amour de Dieu, ou sur quelque autre sujet de vertu.

Toutes les fois qu'elle nous faisait quelque entretien, nous expérimentions que l'amour divin brûlait dans son cœur, et nous nous trouvions animées par ses paroles à la pratique de la vertu.

Elle avait beau avoir des peines, elle ne laissait pas d'être fidèle à la pratique de nos chères Règles, particulièrement à la réception des Sacrements, et, par ce moyen, elle se conservait toujours dans une grande égalité d'esprit.

Sa fidélité à l'oraison était si grande, que quelque chose qui pût survenir, elle n'y manquait jamais.

Lorsque quelques personnes demandaient à lui **[390]** parler, et qu'elle s'apercevait qu'elles lui voulaient dire des nouvelles du monde, elle les priait de s'arrêter, leur témoignant qu'elle n'avait que faire de savoir ces choses-là ; que si elles avaient quelques bonnes choses à dire pour l'âme, à la bonne heure ; mais que sinon elle les priait de ne rien dire. 0 mon Dieu ! que c'était une Fille qui avait bien l'esprit de sa vocation, et qu'elle s'acquittait bien de ses obligations !

Elle avait une fidélité inviolable pour l'observance des saints vœux, et entre toutes les vertus que j'ai remarquées en elle, sa simplicité était aimée et admirée d'un chacun, et M. notre confesseur nous a souvent recommandé de l'imiter, nous parlant de sa vertu avec beaucoup d'estime, particulièrement de cette grande simplicité, et de la crainte qu'elle avait d'offenser Dieu, au moyen de laquelle elle conservait son âme bien pure devant Dieu.

Elle avait beaucoup de compassion pour les pauvres malades, ce qui la portait à les consoler et encourager à bien souffrir pour l'amour de Dieu ; et elle les instruisait autant que le temps le lui permettait.

Je finirai en disant : que je n'ai point connu de Fille de la Charité avoir plus de zèle pour la perfection de ses Sœurs, et qui eût plus de crainte de les malédifier qu'elle. Elle avait une très-grande dureté sur elle-même, et je crois ne pas me tromper en attribuant la cause de la maladie dont elle est morte, à la trop grande rigueur qu'elle avait pour elle.

La trouvant un jour tout en larmes, je la priai de m'en dire la cause, et elle m'avoua qu'elle n'en avait point d'autre que la peine qu'elle me donnait à la servir dans sa maladie, qu'elle a soufferte avec une patience admirable, ne se plaignant jamais, et témoignant être toujours contente des petits services qu'on lui rendait.

Elle n'a point eu d'agonie, ni perdu la connaissance ; mais ayant toujours eu l'esprit présent, elle est morte comme un enfant.

Notre Sœur Françoise Michau, qui était à la ville d'Eu où elle avait été envoyée à la sortie de son office de Supérieure, et qui avait demeuré long-temps avec ladite défunte à l'hôpital d'Hennebon, a écrit ce qui suit :

Ma chère Sœur Jeanne de Buire était fort intérieure ; j'ai remarqué, dès son entrée à la Communauté, qu'elle avait beaucoup d'amour pour Dieu et pour sa vocation ; c'était une Fille fort laborieuse et bonne ménagère du bien des pauvres.

Elle avait la conscience fort tendre, ce qui lui faisait craindre de tomber dans la moindre faute contre Dieu.

Elle était fort dure à elle-même, et très-mortifiée en sa nourriture et en ses habits, ne se sonciant pas de quelle manière elle était traitée, étant beaucoup plus appliquée à Dieu qu'à elle-même. En allant et venant, elle priait souvent vocalement, et marchait en la présence de Dieu.

Voilà, ma Sœur, ce qu'il me peut souvenir de particulier ; je souhaiterais bien la pouvoir imiter en ses vertus.

Or sus, mes Sœurs, dit M. le Directeur, voilà un grand sujet de joie : quand on apprend dans le monde qu'une personne a fait un grand gain, on est curieux d'apprendre de quel moyen elle s'est servie, afin de l'imiter. Je vous applique cela : vous voyez que vos Sœurs se sont enrichies de vertus par la fidélité qu'elles ont eue à s'acquitter des obligations de leur vocation ; aimez donc cette chère

vocation, afin de vous enrichir comme vos Sœurs défuntes ; vous n'avez remarqué que le dehors, mais au dedans, il y avait de plus grands trésors cachés aux créatures. Il est temps de finir ; nous continuerons à faire les Conférences des autres défuntes à la suite. Cependant le profit que vous devez tirer de ce qui a été dit, c'est d'en parler ensemble et à celles qui n'étaient pas ici, afin de vous encourager toutes à imiter les vertus de vos Sœurs. Je prie Notre-Seigneur vous en faire la grâce.

Benedictio. [391]

18. CONFÉRENCE,

FAITE PAR M. TALEC, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOS SŒURS MARGUERITE FIDRY, MARIE-ANNE BERTEAU, LOUISE GAUVIS ET JEANNE VIVIEN.

Ma Sœur Marguerite Fidry fut baptisée le 3 mai 1649, dans la paroisse de Saint-Maximin à Metz. Elle fut reçue dans la Compagnie le 4 mai 1677, et est décédée au service des pauvres, le 2 mai 1687, agée de trente-huit ans.

MES SŒURS, dit M. le Directeur, nous commencerons par la bonne Sœur Marguerite Fidry. Je prie celles qui en ont remarqué quelque chose d'édifiant, de le dire.

- Une Sœur s'étant levée, dit : J'ai reconnu que ma Sœur Marguerite Fidry avait un grand amour pour le bon Dieu, et beaucoup de charité pour les pauvres et pour nos Sœurs ; outre cela, elle était fort active et courageuse au travail, en prenant souvent au-delà de ses forces. Elle était bonne ménagère du bien des pauvres et agissait toujours avec une grande pureté d'intention. Elle était fort modeste, retenue et égale dans sa manière d'agir, avait une grande humilité, patience et résignation à la volonté de Dieu en toutes rencontres, ne se plaignait jamais de rien, encore qu'elle en eût sujet.

- Une autre Sœur dit ensuite : J'ai remarqué en ma Sœur à peu près les mêmes vertus, et de plus, qu'elle était une Fille fort simple et naïve, dure à elle-même et secourable à ses Sœurs ; une Fille qui se tenait basse et humble, respectant un chacun, et se comportant avec douceur et cordialité à l'endroit de ses Sœurs.

Une autre Sœur dit que pour le peu de temps qu'elle avait servi les pauvres malades en qualité de Sœur Servante à l'Hôtel-Dieu de Saint-Fargeau, elle avait bien fait connaître sa grande charité et sa bonne conduite ; ce qui faisait qu'elle y était bien regrettée ; et que cette bonne Fille avait toujours bien fait partout par sa fidélité à l'observance des Règles. Enfin, qu'elle avait bien rempli les dix années de vie que Dieu lui avait fait la grâce de passer dans la Compagnie au service des pauvres.

Notre Sœur Louise Le Febvre, qui avait eu notre chère défunte avec elle à l'office de l'apothicairerie, a rapporté d'elle beaucoup de vertus ; entre autres, sa grande douceur, cordialité et patience, ne l'ayant jamais vue se fâcher en tout le temps qu'elles avaient demeuré ensemble.

Elle avait, dit-elle, un grand amour pour sa vocation, et une grande estime pour toutes les Règles et pratiques de la Communauté, et elle ne pouvait voir sans peine que quelqu'une de ses Sœurs s'éloignât de son devoir.

- M. le Directeur ayant entendu le rapport des Sœurs, dit : Mes Sœurs, j'ai vu cette bonne défunte et entendu sa communication dans sa dernière retraite, j'en ai été bien édifié ; j'ai aussi remarqué que c'était une Fille fort prudente, mais candide.

On a remarqué qu'elle avait beaucoup d'humilité et de charité, qu'elle était fort respectueuse envers ses Sœurs ; oh ! que cela est beau de se respecter chrétiennement les unes les autres !

Saint Paul recommandait cela aux chrétiens de son temps, et il nous le recommande aussi par ces belles paroles : C'est ce que faisait cette bonne Fille, et ce que vous devez imiter en elle, évitant les fautes contraires à la charité et au respect, comme de dire des paroles rudes et contrariantes, ce qui serait opposé à ce que ce grand Saint nous a recommandé.

Voyons maintenant ce qu'on a remarqué en ma Sœur Marie-Anne Berteau.

Elle était fille de Barthélemy Berteau et de Martine Gausset, ses père et mère, habitants de Saint-Germain-en-Laye, et nièce de ma Sœur Franroise Michau, depuis peu sortie de l'office de Supérieure.

- Une Sœur s'étant levée, dit avoir remarqué que ma Sœur Berteau recevait avec beaucoup d'humilité, l'avertissement de ses fautes, se mettant aussitôt à genoux.

Elle avait aussi une grande douceur et modestie, était fort exacte au silence, et, par ce moyen, se conservait dans la présence de Dieu.

Elle se laissa aller à la tentation de retourner chez son père et sa mère, au sujet d'un grand mal d'estomac, duquel elle craignait de ne pouvoir guérir ; ce qu'ayant enfin exécuté, elle ne fut pas si tôt sortie, que le remords de conscience lui reprochant sans cesse son peu de courage, elle n'eut point de repos, et n'en donna point à ses parents ni à ses Sœurs de Saint-Germain-en-Laye, qu'elles ne témoignassent aux Supérieurs le désir qu'elle avait de recouvrer ce qu'elle avait perdu par sa faute ; de sorte que voyant sa persévérance et le refus qu'elle faisait de s'établir dans le monde, on eut pitié d'elle et on la reçut. On n'a pas eu sujet de s'en repentir dans la suite ; car elle a travaillé à la vertu avec plus de ferveur qu'elle n'avait fait la première fois, ne craignant rien tant que de faire quelque faute qui pût contribuer une seconde fois à la perte de sa vocation.

Ce fut le 4 décembre 1686 qu'on la reçut la seconde fois, âgée de dix-neuf ans. Avant reçu l'habit environ après les six mois d'épreuve, elle fut envoyée servir les pauvres malades aux Invalides, où elle ne demeura pas long-temps, y étant morte le 3 juin 1687, laissant toutes nos Sœurs parfaitement édifiées de sa vertu, particulièrement du grand désir qu'elle avait de travailler à sa perfertion, et on peut dire qu'elle est morte dans une grande ferveur.

- Dieu soit béni, mes Sceurs, dit M. le Directeur : nous ne parlons point ici à faux dans ces Conférences ; ce que vous rapportez ne porte pas à la recherche des plaisirs et vanités du siècle, mais nous parlons de la conduite que Dieu a tenue pour attirer à lui ces bonnes âmes, et de là il est aussî aisé de juger combien ces entretiens sont utiles.

Voyons maintenant ce qu'on a remarqué en notre Sœur Louise Gauvin.

Son père s'appelait Vincent Gauvin, et sa mère Andrée Tardif ; ils étaient habitants de la ville de Porny en Bretagne, diocèse deNantes. Notre Sœur fut baptisée le 16 décembre 1667.

Sa bonne mère ayant reçu nouvelle par son frère qui demeurait à Saint-Lazare, et qui était Frère de la Congrégation de la Mission, qu'on était prêt à recevoir ses deux filles, elle les amena, elle-même, ne voulant pas les quitter jusqu'à ce qu'elle les vît placées ; et ce qui fit admirer le zèle de la mère et des filles, c'est qu'elles firent le voyage à pied. Elles arrivèrent donc à Paris le 4 mai l'an 1684, et les deux filles, savoir : Jeanne Gauvin qui était l'ainée, et notre chère défunte Louise Gauvin, furent reçues ce même jour au nombre des Filles de la Charité. Elles se comportèrent si bien pendant les six mois d'épreuve, qu'on leur donna l'habit le 28 octobre 1684. Notre dite défunte fuit envoyée avec nos autres Sœurs pour commencer l'établissement de l'hôpital des malades à Montauban, où elle mourut comme il a été marqué.

M. le Directeur s'informant s'il y en avait quelqu'une qui eût demeuré avec la défunte, une Sœur répondit : Mon Père, j'ai remarqué en ma Sœur une grande humilité, simplicité et soumission ; elle aimait beaucoup le travail, entreprenant ou désirant faire toujours plus qu'elle ne faisait ; nos Sœurs, avec lesquelles elle demeurait, m'ont dit qu'elle travaillait fortement à sa perfection.

- Mes Sœurs, dit M. le Directeur, en voilà assez pour rendre une âme riche en vertus, puis **[393]** qu'un seul acte de la vertu d'humilité bien pratiqué en produit plusieurs autres.

Un cardinal examinant un jour devant le Pape la vie d'un Saint qu'on voulait canoniser, comme on rapportait les miracles qu'avait faits ce Saint, le bon cardinal s'endormit. Ensuite on en vint aux vertus que le Saint avait pratiquées, et on dit entre autres choses, qu'allant un jour par la ville, il lui arriva de heurter un homme par mégarde, lequel lui donna aussitôt un soufflet, se mettant fort en colère contre lui. Le Saint s'étant aussitôt jeté à genoux lui demanda pardon de sa balourdise, le priant de lui en donner autant sur l'autre joue.

A ces mots, le cardinal s'éveilla et dit avec admiration à la Compagnie : Voilà un grand miracle dans la vie de ce bienheureux Père ! Il a été rapporté plusieurs autres actes de vraie humilité dans la vie de ce Saint, lequel ne s'excusait point quand quelqu'un se plaignait de lui, et quoiqu'il ne fût pas coupable, il se mettait à genoux et demandait pardon.

Vous voyez par cet exemple, mes Sœurs, l'estime que vous devez faire des vertus que Dieu avait mises dans vos Sœurs. Y en a-t-il quelqu'une qui ait remarqué quelque chose ?

- Une Sœur dit : Ma Sœur Louise Gauvin était bien obéissante à faire tout ce qu'on lui disait, fort docile et fort facile à conduire. Elle avait une si profonde humilité qu'elle ne s'estimait pas digne d'être avec ses Sœurs, et craignait de gâter tout ce qu'elle faisait ; de plus, j'ai remarqué en elle un grand courage pour entreprendre ce que l'obéissance lui proposait ; rien ne lui faisait peur, quoiqu'elle eût trouvé beaucoup à travailler dans l'hôpital, particulièrement dans les commencements, et je n'ai pas peine à croire que sa ferveur ait abrégé sa vie ; on l'estime comme une Sainte, et on regrette beaucoup de l'avoir sitôt perdue.

- Mes Sœurs, dit M. le Directeur, j'ai remarqué aussi en cette bonne Fille une grande modestie et un grand courage ; ma Sœur la Supérieure ayant enjoint à sa Sœur Jeanne Gauvin, qui est au service des pauvres de l'hôpital de Paul, de lui mander simplement les vertus qu'elle avait remarquées en elle, voici ce qu'elle a écrit pour réponse :

«Ma chère Sœur, pour obéir à ce que vous m'ordonnez, touchant défunte ma Sœur Louise, je vous dirai que Dieu l'avait douée d'un naturel si doux, que jamais je ne l'ai vue se fâcher encore que je lui en aie donné sujet plusieurs fois ; avec cela elle était simple, docile et patiente, souffrant l'accusation de certaines petites fautes arrivées chez mon père, sans s'excuser, quoique souvent elle ne les eût pas faites ; nonseulement elle souffrait l'accusation, mais encore la punition, comme de quelques soufflets que ma mère lui donnait par promptitude ; et moi-même étant son aînée, il m'est aussi arrivé de la frapper et de me comporter à son égard avec empire, ce que je dis à ma grande confusion : elle était fort obéissante et respectueuse envers mes père et mère, leur demandant pardon à genoux lorsqu'elle leur avait déplu, sans chercher aucune excuse.

Je puis dire qu'elle n'a jamais donné à personne aucun juste sujet de se fâcher contre elle. Nous allions elle et moi à l'école ensemble, elle était si soigneuse d'apprendre son catéchisme, ses prières, ainsi qu'à lire et à écrire, qu'elle n'a jamais donné sujet de lui faire aucun châtiment, parce qu'elle était toujours à son devoir. Depuis sa première communion elle s'est toujours confessée et approchée de la sainte communion tous les quinze jours, jusqu'à ce que nous soyons venues à la Communauté, et j'ai ouï dire à son confesseur qu'elle avait conservé son innocence baptismale ; je ne m'en étonne point, car elle ne faisait ni ne disait aucune chose mal à propos, et a été portée à la dévotion dès sa tendre jeunesse ; je dois dire, à ma confusion, qu'elle m'a devancée dans le bien, quoique ma cadette. Comme elle avait un si bon naturel, elle était bien aimée du monde, et elle-même aurait été assez portée à s'entretenir avec lui : mais je remarquais qu'à mesure qu'elle

avancait en la dévotion elle se détachait de ses compagnes ; de sorte qu'entendant parler de notre Communauté elle témoigna à mon père le désir [394] qu'elle avait de me suivre, et elle fit cela avec tant de grâce qu'elle obtint son consentement, lui représentant qu'il y avait long-temps qu'elle désirait trouver un lieu pour mettre son salut en sûreté ; de sorte que, depuis ce temps jusqu'à ce que nous soyons entrées, elle me fortifiait toujours dans ma résolution, car elle était bien plus fervente que moi, étant toujours prête à partir ; et lorsqu'elle entendait quelques raisonnements qui tendaient à faire reculer le voyage, elle me disait que je ne savais pas ce que je faisais de différer ainsi mon bonheur, et que le monde est un trompeur : j'avoue devant Dieu qu'elle me faisait rougir de honte, considérant ma lâcheté, et que c'est à elle que je dois en partie la grâce de ma vocation.

Elle quitta mon père, mon frère, mes sœurs, avec tous nos parents et connaissances qui se trouvèrent en grand nombre à notre départ, sans jeter une seule larme ni témoigner aucun regret ; au contraire, elle avait une grande joie de les quitter tous pour l'amour de Dieu.

Voilà, ma chère Sœur, ce que je puis vous dire, de ma défunte Sœur, qui a fini sa course en peu de temps ; je demande le secours de vos prières pour obtenir de Dieu la grâce de l'imiter en ses vertus, afin que je la puisse suivre dans la gloire où je crois qu'elle est parvenue par la Miséricorde de Dieu.»

- Notre Sœur Adrienne Hurpy, Sœur Servante de la défunte à Montauban, a mandé que c'était une Fille fort douce et d'une obéissance ponctuelle et sans réplique, fort exacte à l'observance des Règles, et affectionnée au service des pauvres, particulièrement en ce qui était le plus vil et le plus dégoûtant, ce qui a même été remarqué par des personnes de mérite qui ont été fort édifiées de sa ferveur.

Elle avait beaucoup d'amour pour sa vocation, car lui ayant dit, en partant de Paris, que je pensais qu'elle ne vivrait pas long-temps à certaines remarques que je fis sur elle, elle me fit réponse que si cela arrivait qu'elle mourût bientôt, elle en serait bien aise, étant pleine de confiance qu'elle persévérerait en sa vocation, ce qui a fait qu'elle n'a pas eu de peine à se résoudre à la mort qu'elle a soufferte avec résignation à la volonté de Dieu, et a témoigné être bien consolée de mourir Fille de la Charité.

Voilà ce que je puis dire de particulier, et de plus qu'elle nous était à toutes un exemple de vertu. Plaise à Notre-Seigneur me faire la grâce de l'imiter, comme je le désire de tout mon cœur.

- Mes Sœurs, dit M. le Directeur, cette bonne Sœur a fait paraître le grand zèle qu'eIle avait d'être vraie Fille de la Charité. Elle fut choisie, comme on a remarqué, pour être du nombre de celles qui devaient aller faire l'Etablissement de Montauban ; c'est une ville où il y a beaucoup d'hérétiques, et il fallait de bonnes Filles, bien attachées à leur état et capables de donner bon exemple ; or, le choix que votre Supérieure et autres firent de la défunte, marque l'estime qu'on avait de sa vertu. Non-seulement elle, mais encore vos autres Sœurs sont à édification ; et j'ai entendu dire que les hérétiques ont été fort surpris de leur modestie et autres bons exemples ; cela donne gloire à Dieu, et il le faut bénir des grâces qu'il fait à votre Compagnie, et n'en être pas méconnaissantes.

Reste à voir ce qu'on a à dire de la quatrième défunte, c'est notre bonne Sœur Jeanne Vivien. Elle était fille de Pierre Vivien et d'Etiennette Dousé, demeurants sur la paroisse Saint-Maurice à Montereau, diocèse de Sens, où elle fut baptisée.

Elle fut reçue dans la Compagnie le 4 juillet 1686 ; elle reçut l'habit le jour de la Toussaint de la même année, et incontinent elle fut envoyée servir les pauvres à Alençon, où elle mourut le 1er août 1687.

M. le Directeur interrogeant uneSœur, elle répondit : J'ai remarqué en ma Sœur une grande attention à la présence de Dieu ;. car, en commençant son ouvrage, elle disait toujours : Elle était fort simple et bien charitable envers ses Sœurs ; elle avait une grande humilité, se mettant aussitôt à genoux quand on la reprenait de quelque faute.

L'amour et la charité qu'elle avait pour les pau [395] vres lui faisait aimer le travail qu'elle embrassait avec ferveur.

Une autre Sœur dit : J'ai remarqué en la défunte une grande modestie, et aussi qu'elle était fort respectueuse envers le prochain.

Elle était fort portée à la mortification intérieure et extérieure, et il fallait lui défendre d'en trop faire plutôt que de lui en ordonner.

Elle ne s'excusait jamais de faire tout ce qu'on pouvait lui commander, ne parlait point mal de ses Sœurs ni de personne. Elle avait une grande tendresse de conscience, craignant les moindres fautes et les reconnaissant aussitôt, ce qui la rendait soigneuse et fervente. Voilà ce que j'ai remarqué en elle.

M. le Directeur, ayant entendu le peu de Sœurs qui avaient connu la défunte, dit : J'ai un peu connu cette bonne Fille, et j'ai remarqué en elle une grande ardeur pour sa perfection et pour le service des pauvres. Il est vrai qu'elle avait l'esprit de pénitence et aurait voulu faire des mortifications qui surpassaient ses forces, pour témoigner à Dieu l'amour qu'elle avait pour lui, mais cela était modéré par la vertu d'obéissance, qui la faisait se soumettre à ce qu'on lui disait.

Elle était fort estimée ici, parce qu'on en faisait tout ce qu'on voulait. Elle avait un grand courage, et n'était point tendre sur elle-même ; ce qui lui causa une maladie dangereuse pour ne s'être pas fait soulager dans un grand besoin, ce qu'il ne faut pas imiter ; car il faut un milieu et avertir des besoins qui ne se voient pas.

Mes Sœurs, pour conclusion de cette Conférence, ne faut-il pas avouer que voilà des âmes qui ont été bien favorisées de Dieu ? On dit communément que la voix du peuple est la voix de Dieu, lorsqu'il s'agit du bien ; or, tout ce que vous avez rapporté nous est une marque que Dieu, ayant vu les vertus de ces bonnes Filles, les aura reconnues et reçues, comme il est marqué qu'il reçoit les justes.

Il est dit dans le saint Evangile, que Dieu dit aux justes : Venez, bons et fidèles serviteurs, entrez dans la joie de votre Seigneur : or, la joie de Notre-Seigneur c'est le paradis, et il est à croire que ces bonnes âmes ont été reçues de la sorte par sa divine Majesté.

Or sus, mes Sœurs, tâchez d'imiter les vertus de ces bonnes filles, et faites en sorte que vos tombeaux jettent une bonne odeur de patience, d'humilité, de charité pour Dieu et pour le prochain, à l'imitation de vos Sœurs, et quoique nous ayons sujet d'avoir ces bons sentiments de leur félicité, je ne laisse pas de vous recommander de prier Dieu pour elles.

Benedictio.

19. CONFÉRENCE DU 10 JUILLET 1688,

FAITE PAR M. TALEC, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOS SŒURS FRANÇOISE GOUIN ET MARIE DUFOUR.

Notre chère Sœur Françoise Gouin était native de la paroisse Saint-Hilaire, au diocèse de Poitiers, où elle fut baptisée le dernier jour de février 1631. Son père s'appelait Louis Gouin, et sa mère Louise de Barbé. Elle fut reçue

dans la Compagnie le 9 juillet 1654, prit l'habit le 21 novembre suivant, et fit ses premiers vœux le 15 août 1660. Elle est décédée au service des pauvres, à Fontenay-aux-Roses, le 12 juin 1688.

MES Sœurs, dit M. le Directeur, ce sujet est de grande importance, puisque sans ces Conférences, la Compagnie de la Charité serait privée de la connaissance des vertus que vos Sœurs ont pratiquées durant leur vie, d'autant que les emplois de votre vocation vous éloignent assez les unes des autres. **[396]** Ainsi vous ne vous connaissez pas toutes ; c'est pourquoi celles qui ont remarqué quelques vertus doivent s'animer à les rapporter, pour la gloire de Dieu.

Vous savez que la première défunte de laquelle nous avons à parler est notre Sœur Françoise Gouin, morte à Fontenay-aux-Roses.

- Une Sœur étant interrogée, dit qu'une raison qui nous devait porter au récit des vertus de nos Sœurs défuntes, était que cela nous excitait à les imiter.

J'ai remarqué, dit-elle, que ma Sœur Françoise avait une grande simplicité et charité envers les pauvres ; deuxièmement, qu'elle ne s'épargnait point, sortant aussi bien par un temps de pluie pour aller secourir les pauvres, comme par un beau temps.

- Une autre Sœur rapporta avoir remarqué dans la défunte ces vertus de simplicité et de charité en toutes ses paroles et actions.

- Une autre dit : Je l'ai vue servir nos Sœurs malades à l'infirmerie avec beaucoup de charité, ce que j'ai éprouvé moi-même, ayant été du nombre. Elle avait beaucoup de bonté pour nos jeunes Sœurs, était bonne ménagère du bien des pauvres et de celui de la Communauté, pour laquelle elle avait beaucoup d'affection.

- Mes Sœurs, dit M. le Directeur, on a beaucoup dit quand on a rapporté ces deux vertus de charité et de simplicité dans votre bonne Sœur, lesquelles avec l'humilité composent votre esprit. Oh ! mes Sœurs, voilà une grande chose en peu de paroles ! La simplicité est autant que qui dirait : Un cœur qui va droit à Dieu, un cœur sans finesse, un cœur ouvert à ceux à qui il faut, un cœur qui ne se met point en peine de ce que l'on dira de son procédé, parce qu'il ne cherche qu'à plaire à Dieu ; un cœur fermé aux créatures et à la vanité : ce cœur-là, composé de la sorte, ressemble à un vaisseau plein d'une liqueur précieuse qui ne s'évapore point étant bien bouché.

Voilà, mes Sœurs, ce que l'on a dit en substance de cette bonne Sœur ; et je crois que cela est vrai ; j'ai reconnu dans sa retraite qu'elle était sans façon, et allait bonnement, ce qui m'a édifié ; et ce que je vous puis dire, c'est que je n'ai vu en elle que du bien. La simplicité était peinte sur son visage, cette vertu vous est propre avec les deux autres, qui composent l'esprit de votre Compagnie ; c'est pourquoi vous devez tâcher de l'acquérir, et de la conserver si vous l'avez.

- Une autre Sœur rapporta que la défunte avait été tentée contre sa vocation au commencement et qu'elle avait eu beaucoup de peine à résister à la pensée de la quitter ; mais que sa docilité à bien recevoir les avis qu'on lui donna à ce sujet, la rendit victorieuse de son ennemi.

Deuxièmement, qu'elle était fort laborieuse, secourable, douce et affable au prochain ; troisièmement, qu'elle était fort obéissante aux Supérieurs, ne censurant jamais leur conduite ; quatrièmement, qu'elle était fort modérée en ses paroles, et si mortifiée qu'elle cédait facilement aux sentiments de ses Sœurs.

- Mes Sœurs, dit M. le Directeur, remarquez bien ce qui a été dit entre autres. choses de la défunte : Qu'elle était ménagère du bien des pauvres, c'est-à-dire qu'elle avait grande affection à leur conserver ce qui leur appartenait ; or une Sœur qui ménage et sait bien mettre toutes choses bout à bout, c'est-à-dire qui ne laisse rien perdre, et qui ne fait aucune dépense superflue, cette

Fille-là fait bien la charité aux pauvres, et c'est cette charité-là, mes Sœurs, que Dieu demande de vous.

Les gens riches donnent ce qui leur plait aux pauvres, et vous, vous pouvez leur donner plusieurs pistoles par an par votre bonne économie ; cela est de grande conséquence, et il y va de votre obligation, car ne pas ménager ce qui est aux pauvres, c'est leur faire tort et se rendre coupable.

- Une autre Sœur dit que la défunte avait un grand zèle pour l'instruction des pauvres, et qu'elle en gagnai beaucoup à Dieu par les bonnes paroles qu'elle leur disait ;

Qu'elle avait tant de charité pour eux, qu'elle leur procurait tout ce qu'elle pouvait pour leurs besoins. J'ai aussi remarqué qu'elle était fort mortifiée et dure à elle-même. **[397]**

Il lui arriva dans le temps qu'elle fut tentée contre sa vocation d'y succomber, se résolvant de s'en aller ; de sorte que s'étant éveillée la nuit suivante, et pensant à ce dessein, elle vit un grand fantôme qui l'épouvanta si fort, qu'elle n'eut plus envie de s'en aller, voyant bien que Dieu lui faisait voir ce dragon afin de la détourner de son mauvais dessein, et lui faire connaître que sa tentation venait de l'ennemi du salut.

- Voyez-vous, mes Sœurs, dit M. le Directeur, voilà qui vous doit servir à connaître l'auteur de vos tentations ; cette bonne Fille, par sa simplicité, a déclaré la sienne à ses Supérieurs, et sa docilité à suivre leurs avis et bons conseils a fait qu'elle a persévéré jusqu'à la mort ; mais pour mettre fin à son irrésolution, Dieu permit qu'elle vît ce dragon, lequel ne cherche qu'à nous dévorer, comme parle l'Apôtre saint Pierre. C'est pourquoi soyons sobres et vigilans sur nous-mêmes, car c'est un lion rugissant qui cherche sa proie : il ne faut pas attendre que Dieu nous le fasse voir comme à cette bonne Sœur, car cela n'arrive pas tous les jours ; mais croyons ceux qui nous tiennent sa place. Voilà bien des vertus en cette bonne Fille, ce qui me fait croire qu'elle est dans le Ciel.

- Ma Sœur la Supérieure dit ensuite : Mon Père, il est bien vrai ce que nos Sœurs ont dit de sa simplicité, car elle paraissait en ses paroles et en ses actions, comme aussi dans ses habits, où elle n'avait ni curiosité, ni afféterie, les portant tels qu'on les lui donnait.

Elle était fort laborieuse au service des pauvres, ce qui lui avait donné une grande infirmité qu'elle a portée patiemment sans se plaindre ; elle a été long-temps Sœur Servante à la paroisse Saint-Roch, et fut envoyée, au sortir de là, à Brienne. Elle était si humble et si patiente qu'on ne nous a jamais fait de plaintes de sa conduite, quoiqu'elle ait eu à souffrir partout.

Au retour de Brienne, elle fut quelque temps à la Maison, et on l'envoya en plusieurs paroisses tenir la place de celles qu'on faisait venir pour faire la retraite, à quoi elle n'apportait aucune difficulté, et y allait volontiers dans un esprit de charité.

Comme elle était fort patiente et ne se plaignait guère, on crut qu'elle pourrait, quoique infirme, servir les pauvres de Fontenay-aux-Roses, ce qui fit qu'on l'y envoya ; mais j'ai appris par sa Sœur compagne, qu'elle y avait souffert jusqu'à la mort.

Elle était fort exacte aux pratiques et Règles de la Communauté. Etant venue un jour, de Fontenay à la Maison, assez proche de la fête de Notre-Dame de mars, elle s'oublia de demander permission pour la rénovation des vœux, et quoiqu'elle eût beaucoup de peine à marcher, elle revint à pied exprès pour cela.

- M. le Directeur dit ensuite : Mes Sœurs, on a remarqué de grandes vertus en cette bonne Fille, entre autres son humilité, sa modestie et son obéissance, ce doit être là votre partage. Elle avait de la charité pour les pauvres et pour ses Sœurs, que peut-on désirer davantage dans une Sœur de la Charité qui persévère toute sa vie dans la pratique de ces belles vertus ? Elle était prête à aller partout où on la voulait envoyer, cela marque son obéissance et sa charité, procurant à vos Sœurs le bien de faire la retraite, en remplissant leur place, sans se mettre en peine combien de temps elles y

demeureraient, et cela fait voir sa simplicité et son humilité. On a aussi remarqué qu'elle était fort modeste et de bon exemple, cela suit les autres vertus.

Lorsque j'ai eu le bien de lui parler, elle m'a témoigné un grand amour et estime pour sa vocation, comme aussi beaucoup d'amitié pour ses Sœurs ; et nous pouvons dire que toutes les vertus dont nous venons de parler se trouvent renfermées dans l'amour de la vocation. Imitez-la donc, mes Sœurs, et vous participerez à son bonheur qui est grand, puisqu'elle possède Dieu.

La deuxième défunte de qui il a été parlé en cette Conférence, est notre Sœur Marie Dufour, décédée à Arras, le 27 octobre 1687, après dix ans de vocation, ayant été reçue dans la Compagnie le 17 octobre 1677. Son père, Nicolas Dufour, et sa mère, Marie Quelle, étaient habitants de la paroisse de Linnesi, diocèse de Rouen, à cinq lieues de la ville, où elle fut baptisée le 24 février 1652. **[398]**

- Mes Sœurs, dit M. le Directeur, donnez gloire à Dieu en rapportant les vertus que vous avez remarquées en notre Sœur Marie Dufour.

- Une Sœur s'étant levée, dit : Mon Père, elle avait beaucoup de charité pour les pauvres, et ils avaient bien de la confiance en elle. Elle avait aussi un grand zèle pour l'instruction des enfants ; elle paraissait fort récolligée et marcher en la présence de Dieu.

Elle était fort douce et pleine de charité pour nos Sœurs, ce que j'ai remarqué lorsquelle fut envoyée à Saint-Quentin, où sa Sœur Servante a été malade à l'extrémité ; car elle lui a rendu et fait rendre tous les services qu'elle a pu désirer pour la rétablir en santé, s'il lui eût été possible, n'épargnant rien pour cela ; ce qui m'édifia beaucoup.

- Une autre Sœur, avec laquelle la défunte avait demeuré, dit : Ma Sœur Dufour était si obéissante, qu'il semblait qu'elle n'eût jamais de répugnance à faire ou à ne pas faire ce que la Sœur Servante lui disait, et je ne lui ai point vu faire de fautes contre cette vertu. Avec cela, elle était fort candide et naïve, et était fort soigneuse pour tout ce qu'elle avait à faire, tant pour les pauvres que pour le petit ménage des Sœurs.

Elle était bien patiente et ne se plaignait de personne, ne disant jamais de mal du prochain, et n'en voulant point entendre mal parler aux autres ; elle se retirait si elle ne les pouvait pas empêcher.

Elle était si humble que, lorsqu'il arrivait quelque chose de mal, elle le prenait pour elle, comme si elle en eût été la cause. Elle était laborieuse et fort amie du silence, ne parlant que dans la nécessité, et était fort posée et modeste.

- Mes Sœurs, dit M. le Directeur, voilà de grandes vertus que la grâce divine avait mises dans cette bonne âme ! La simplicité, l'amour du silence, sont des vertus qui éloignent beaucoup de défauts, comme la vanité, la causerie, etc. Or, cette bonne Fille, au lieu de cela, aimait à garder le silence ; oh ! voilà une grande vertu, puisque, comme il est écrit : Vous dites qu'elle ne parlait point mal de personne, ; il s'en suit de là qu'elle excusait son prochain en son absence, car, on ne parle pas volontiers mal des personnes en leur présence. Mes Sœurs, elle faisait en cela l'office d'un ange qui n'inspire que le bien. Il se trouve des gens dans le monde qui font tout autrement, parlant mal de tout le monde, n'épargnant pas mêmeles évêques ni les prêtres ; mais dans votre Communauté, ne s'en trouverait-il point qui imitassent le monde en cela, parlant trop facilement des défauts du prochain et même de leurs Sœurs avec qui elles ont demeuré ? Oh ! mes Sœurs, ce serait une médisance effroyable, de laquelle il se faudrait confesser, et la réparer vis-à-vis des personnes de qui on a mal parlé, si l'on veut satisfaire à son devoir. Cette défunte n'avait pas ce défaut ; tâchons de l'imiter, et demandons à Notre-Seigneur cette grâce qu'il a opérée dans ces bonnes âmes : car c'est lui, mes Sœurs, qui opère par sa grâce tout le bien qui se trouve dans nos âmes, qui sont ses ouvrages.

- Une Sœur s'étant levée témoigna avoir quelque chose à dire. M. le Directeur répondit : Dites, ma Sœur, ce que vous avez remarqué ; c'est l'esprit de Dieu, et ce lui est agréable, de rapporter ainsi bonnement ce qu'on a remarqué de bien.

- Elle était, dit la Sœur, fort intérieure, ce qui paraissait par son extérieur, qui était très-modeste. J'ai aussi remarqué sa promptitude à l'obéissance, étant toujours prête à aller partout quand on le requérait d'elle ; son grand amour pour le travail, et sa condescendance aux sentiments de ses Sœurs.

- Une autre Sœur ajouta que ma Sœur Marie Dufour avait non-seulement un grand soin de servir les pauvres malades, mais aussi de procurer toutes les assistances possibles aux pauvres honteux ; qu'elle avait beaucoup de support pour ses Sœurs, montrant, à celles qui ne le savaient pas, la manière de faire les choses qu'elles ignoraient, et cela avec beaucoup de douceur, témoignant de la compassion plutôt que de l'impatience. Elle était aussi fort dévote et fidèle à ses exercices spirituels, et bien patiente à l'égard de tous ceux auxquels elle avait affaire. J'ai aussi remarqué **[399]** qu'elle avait un grand amour pour sa vocation, et qu'elle n'était point tendre sur elle-même, ayant été employée à la Maison aux plus grands travaux, particulièrement à faire les potages pour les pauvres honteux, dès son entrée, et ensuite aux paroisses les années suivantes ; de quoi elle s'acquittait très-bien. Enfin, ce que j'en puis dire en général, c'est que c'était une Fille faite dès son entrée, et qu'elle a bien rempli son temps, travaillant sans relâche à la pratique du bien.

- M. le Directeur voulant finir cet entretien dit : Mes Sœurs, tout ce qui vient d'être rapporté confirme que cette âme était une fidèle servante de Dieu ; elle ne se plaignait point de ses Sœurs, ni de leur infirmité, ni de leur peu d'adresse, Oh ! que j'estime cela !, c'est supporter le. fardeau des autres dans l'esprit de charité. Il y en a, mes Sœurs, qui font tout le contraire, évitant le travail, craignant de se fatiguer, et ne voulant faire que leur petit emploi, comme l'école, et en viennent jusqu'à dire : Je ne suis envoyée ici que pour cela. Or, cette bonne défunte ne faisait pas de même, et ne se mettait pas en peine de conserver sa santé, s'abandonnant tout à Dieu. En effet, mes Sœurs, qu'importe de mourir jeune, l'on vit assez long-temps quand on vit bien.

Il y a un grand éloge dans la sainte Ecriture en faveur de ceux qui meurent jeunes et qui ont bien servi Dieu, disant qu'en peu de jours, ils ont fait un grand chemin, c'est-à-dire qu'ils ont fait le voyage du Ciel en peu de temps. Cette bonne Fille jouit de Dieu, encourageons-nous à l'imiter.

Benedictio.

20. CONFÉRENCE

FAITE PAR M. TALEC, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOS SŒURS CHRISTINE RIBAULT, MADELEINE BAUGARD, HÉLÈNE DE MARIOLLES ET NICOLLE BILDET.

Notre chère Sœur Christine Ribault était de la ville de Rennes, en Bretagne. Son Père, Jean Ribault, et sa mère, Guyonne Royardy, demeuraient sur la paroisse Saint-Aubin, où elle fut baptisée le 10 octobre 1651. Elle fut reçue le 7 décembre 1680, et mourut au service des pauvres à Brienne, le 11 janvier 1688.

M. NOTRE DIRECTEUR commença la Conférence par notre Sœur Christine Ribault, et avant que de faire parler nos Sœurs, sa Charité dit :

Mes Sœurs, ces Conférences sur les vertus de vos Sœurs défuntes sont fort utiles et agréables, car on entend parler avec plaisir de ce que l'on aime, or la vertu est de soi fort aimable. Dans le monde on laisse, après la mort, des biens temporels qui consistent en quelques maisons et autres héritages ; mais ce que vos Sœurs vous laissent, sont des richesses spirituelles qui sont bien d'une autre valeur ; car une vertu chrétienne vaut mieux que les perles et les diamants les plus précieux.

Une Sœur étant interrogée sur ce qu'elle avait remarqué des vertus de la défunte, répondit : Ma Sœur Christine était bien humble ; car encore qu'elle eût beaucoup d'esprit et d'intelligence, elle ne se produisait point, et il semblait qu'elle n'osait paraître. Elle avait beaucoup de charité pour les pauvres, et un grand amour pour la pureté ; était fort sobre et aimait la pauvreté, la **[400]** pratiquant très-volontiers, portant ses habits vieux et rapiécetés. Elle avait un grand zèle pour l'instruction des pauvres, les cherchant et ramassant pour leur faire la lecture et l'instruction.

-Tout ce que notre Sœur vient de rapporter, dit M. le Directeur, je l'ai remarqué en la défunte ; elle était fort éloignée de l'estime d'elle-même, et elle fut fort affligée de se voir nommée Sœur Servante lorsqu'on l'envoya à Brienne, et il fallut bien dire des choses pour la résoudre à prendre soin de cet Etablissement.

Elle avait grâce de Dieu pour l'instruction du prochain. Allant un jour à Chaville où vous avez des Sœurs, elle fit rencontre, sur le chemin, d'une personne qui était depuis long-temps dans le désordre du péché, ce qu'elle ignorait. Cependant s'entretenant de bonnes choses avec ce pauvre homme, ses paroles le touchèrent de telle sorte, qu'il lui découvrit son malheur, et lui demanda comment il en pourrait sortir. Dieu inspira à notre Sœur de lui dire qu'il fallait se déclarer et prendre conseil, s'offrant à parler pour lui à Saint-Lazare, afin de lui faire faire une retraite, ce qu'il fit ; et par les bons conseils qu'on lui donna, il fut remis dans la voie de son salut.

Elle avait de grandes peines intérieures, et elle les communiquait simplement et patiemment, sans manquer à l'observance de ses Règles.

- Une Sœur dit : que quand ma Sœur Christine voyait quelque personne qui parlait mal du prochain, elle se mettait à genoux pour la prier de cesser.

Ma Sœur la Supérieure dit ensuite : que Dieu avait permis que la défunte eût de grandes tentations contre sa vocation au commencement de son entrée, et qu'elle en avait profité pour s'avancer dans la vertu ; que partout où elle avait demeuré pour le service des pauvres, on avait remarqué son exactitude à l'observance des Règles, et sa droiture à suivre l'intention des bienfaiteurs dans la distribution des aumônes.

Qu'elle avait témoigné l'amour de sa vocation dans une circonstance où bien d'autres auraient été ébranlés ; c'est qu'un de ses frères, fâché de ce qu'elle avait choisi de se faire servante des pauvres, lui écrivit que sa mère avait besoin de son secours, et qu'elle ne pouvait subsister sans elle ; mais comme notre Sœur avait l'esprit éclairé, elle découvrit incontinent le piège de son ennemi, et ne se mit point en peine, sachant bien que sa mère ne pouvait pas manquer.

Pour son obéissance elle était ponctuelle, et dans ses moindres doutes, elle prenait avis afin de ne rien faire qui ne fût bien. Elle a été un peu de temps avec les jeunes Sœurs du séminaire, lesquelles ont été fort édifiées d'elle et de ses bons entretiens. J'ai aussi remarqué qu'elle avait de bas sentiments d'elle-même et de tout ce qu'elle faisait, et un si grand ressentiment de ses fautes, qu'on ne savait comment la consoler. Enfin, c'était une Fille de vertu, et c'est à cause de son mérite qu'elle avait été mise Supérieure des Filles du Tiers-Ordre à Rennes, avant qu'elle fût de la Compagnie.

M. le Directeur reprenant son discours, dit : J'ai remarqué à peu près les mêmes choses qui ont été dites de cette bonne défunte. Pour la pureté, elle l'avait en grande recommandation, et évitait avec grand soin ce qui la pouvait ternir. Elle avait une grande fidélité au service de Dieu, et un

dégoût de toutes les choses de la terre ; on voyait toujours en elle une grande droiture d'esprit ; je lui ai souvent parlé, et j'ai connu à fond toutes les qualités de son esprit qui était grand et éclairé pour une Fille.

Elle pratiquait de grands actes de vertu lorsqu'elle demeurait encore dans le monde ; et elle avait un si grand zèle pour le salut des âmes, que je crois qu'elle aurait donné son sang et sa vie pour cela, et une si grande horreur du péché, qu'il n'y a rien qu'elle n'eût voulu souffrir plutôt que d'en commettre un seul.

Vous avez entendu, mes Sœurs, la violence qu'il lui a fallu se faire pour conserver sa vocation, dans laquelle elle s'affermissait à proportion qu'elle souffrait ; elle était bien éloignée de celles qui succombent à la moindre tentation, et qu'on ne peut retenir, quelque chose qu'on leur dise. Or les esprits fermes, comme était la Sœur Christine Ribaultt ne sont pas comme cela, mais elles **[401]** ont patience et temporisent, et font résolution de se tenir dans la Communauté tant qu'on voudra les y retenir, demandant toujours à Dieu la grâce de lui être fidèle comme elle a fait. Elle avait une grande prudence, ce qu'elle a bien fait voir à Brienne, où elle trouva de si grandes difficultés qu'elle en écrivit ici tout au long, et se comporta comme il lui fuit conseillé ; ce qui fut pris en fort bonne part de M. et de Mme la Comtesse, de sorte que, sans les offenser, elle abolit quelques coutumes qui n'étaient pas bien.

Une Sœur ajouta à ce qui a été dit, que ma Sœur Christine avait souffert avec grande patience pendant sa maladie, et que ses entretiens avaient été édifiants jusqu'à la mort.

Voilà, mes Sœurs, dit M. le Directeur, ce que vous voyez, telle vie, telle fin. Tâchons de l'imiter.

La seconde défunte est notre Sœur Madeleine Beaugard, morte à Lyon le 1er juillet 1688. Elle avait été reçue dans la Compagnie, le 26 avril 1681, âgée de dix-neuf ans, ayant été baptisée à Alençon en l'année 1662, le 24 août.

Voyons, mes Sœurs, dit M. le Directeur, ce que l'on a remarqué en cette bonne Sœur.

Les Sœurs qui parlèrent témoignèrent toutes avoir remarqué en elle, beaucoup de charité et de douceur envers ses Sœurs compagnes, une grande modestie et recueillement intérieur ; ce qui faisait qu'elle était fort aimée, parce qu'avec cela elle faisait bien toutes choses, et était de bon accord avec toutes ses Sœurs. Voilà ce qui a été remarqué pendant le peu de temps qu'elle a été au séminaire, ayant été envoyée à Lyon pour faire l'école, où elle a fait un merveilleux fruit.

Voici ce que ma Sœur Anne Du Pred, Sœur Servante à Lyon, en a écrit à la Supérieure, le 3 juillet 1688.

«C'est pour vous donner avis, ma chère Sœur, de la mort de notre Sœur Beaugard, qui est décédée le 1er de ce mois, à six heures du soir, après seize jours de maladie, et avoir reçu tous ses sacrements avec une pleine connaissance, ce qu'elle a conservé jusqu'à la fin.

Elle a toujours témoigné une grande joie de mourir Fille de la Charité. Comme elle avait bien vécu et était morte au monde, elle aimait beaucoup son état. Elle avait de grands talents ; pour de la santé, elle n'en avait que très-peu ; mais en récompense elle avait un grand courage, ce qui faisait qu'elle aurait travaillé au-delà de ses forces, si on l'avait laissée faire.»

Voici un petit recueil de ses vertus écrites par la même Sœur Du Pred.

Les vertus que nous avons remarquées en notre Sœur Madeleine Beaugard sont, premièrement, un grand détachement du monde ; deuxièmement, une grande ponctualité à nos Règles et à s'acquitter de son emploi ; troisièmement, un grand amour pour les pauvres, de quelque qualité qu'ils fussent ; quatrièmement, un grand amour pour sa vocation et pour le travail, quoiqu'elle fût trés-faible.

Elle renouvela ses vœux avant de recevoir le saint Viatique, et fit une confession générale avec une grande présence d'esprit. Quoiqu'elle fût en délire, Dieu lui donna toute la connaissance

nécessaire à une action si importante. Depuis qu'elle eut communié, on ne remarqua pas qu'elle eût perdu la présence de Dieu, car toutes les fois qu'on lui parlait de lui, elle répondait fort juste, et tout ce qu'elle disait n'était que de bonnes paroles, faisant bien voir par là que, pendant sa vie, elle ne s'était entretenue que de Dieu. Elle a gagné l'indulgence plénière, et est morte en grande paix après une maladie de quinze jours, et trente heures d'agonie fort douce, pendant laquelle elle se recommanda à nos prières.

Notre Sœur Marie Leroy, qui était à Lyon avec la défunte, a aussi rendu ce témoignage ; que pendant le voyage qu'elle fit de Paris à Lyon, en la compagnie de Mme la comtesse de La Chaise, elle se rendit très-fidèle à la pratique de ses Règles, ce qui édifia si fort cette bonne dame, qu'elle obligea ses demoiselles à garder le silence quand la Sœur le gardait, et elles faisaient avec elle les prières, l'oraison, et autres exercices de piété, comme si elles eussent été dans une religion.

Etant arrivée à Lyon, cette bonne dame ne pouvait s'empêcher de parler de la grande estime **[402]** qu'elle avait conçue de la sagesse et de la modestie de notre dite Sœur, et elle en fit un particulier éloge dans l'assemblée des Dames de la Charité dont elle était Supérieure.

De plus, j'ai remarqué en ma Sœur un grand amour pour le silence, et si elle était obligée de parler dans ce temps-là, c'était à son grand regret. Elle ne se contentait pas de garder le silence de parole, mais elle le gardait aussi en ses actions, se comportant avec tant de modestie et de circonspection, qu'on n'aurait pas su qu'elle était dans la chambre si on ne l'eût vue, prenant garde à ne point faire de bruit en travaillant, en se couchant ou en se levant ; ce qui était à grande édification.

Son exactitude à l'oraison n'était pas moins grande, car elle n'y manquait que le moins qu'elle pouvait, se diligentant si bien dans ce qu'elle avait à faire, qu'elle trouvait du temps pour faire sa Méditation. Elle était toujours habillée un quart d'heure avant les autres, profitant de ce temps-là pour prévenir les empêchemens qui pouvaient survenir.

Elle faisait de même le long de la journée, et observait la même exactitude dans ses incommodités qui étaient assez fréquentes.

J'ai toujours attribué les grandes grâces qu'elle a reçues de Dieu dans sa dernière maladie, à sa fidélité pour l'acquit de ses obligations ; car c'est une chose admirable que de l'avoir vue dans de si belles dispositions. Dès le deuxième ou troisième jour de sa maladie, elle n'eut point de repos qu'on ne lui eût donné les Sacrements, et s'étant confessée le soir pour communier le lendemain, elle passa toute la nuit à s'y préparer ; le dimanche elle reçut le saint Viatique avec beaucoup de dévotion. Après la communion, elle demeura dans un grand recueillement jusqu'à deux heures après midi, que me voyant seule auprès d'elle, elle me témoigna la grande estime qu'elle faisait de sa vocation, et la crainte qu'elle avait eue de la perdre.

Le soir, elle se fit donner l'Extrême-Onction, ayant l'usage libre de ses sens ; elle fit paraître une grande modestie, ne voulant pas que le garçon qui répondait au Prêtre, demeurât auprès de son lit pendant qu'on en découvrait le pied, et nous recommanda de ne la laisser voir à personne après sa mort. Enfin je n'ai jamais vu malade si fort occupé de Dieu, que l'a été cette chère défunte pendant sa maladie.

- M. le Directeur dit ensuite : Voilà, mes Sœurs, comment Dieu nous fait voir qu'il avait choisi cette bonne Fille pour son service ; on vient de nous la représenter ornée de toutes les vertus requises à une vraie Fille de la Charité ; premièrement, de la patience, de la douceur, de la charité, de l'humilité et d'un grand courage pour le travail. Voilà les richesses que les élus emportent de ce monde-ci dans l'autre.

Voyez, mes Sœurs, vous qui êtes nouvellement reçues dans la Compagnie, quel exemple vous avez aujourd'hui en cette bonne défunte ? Encouragez-vous donc à la pratique de la vertu dès le commencement, et ne faites pas comme celles qui, après avoir travaillé quatre ou cinq ans, commencent à se relâcher comme s'il n'y avait plus rien à craindre ; cette bonne Fille n'a pas fait

comme cela, au contraire, elle a toujours avancé dans le chemin de la perfection ; c'est pourquoi Dieu l'a récompensée de bonne heure.

En voilà une autre dont la course a été encore plus courte : C'est la bonne Sœur Hélène de Mariolle.

Elle était fille du sieur Jean de Mariolle et de Marie Gaulejac, son épouse, habitants de Belbezé, au diocèse d'Agen, où ladite Sœur fut baptisée le 12 octobre 1665.

Elle fut reçue à la Compagnie le 15 juin 1687, et, comme elle fit le voyage dans la grande chaleur, elle gagna un si grand mal de tête, qu'il ne la quitta qu'à la mort, quoique l'on eût fait humainement tout ce qu'il était possible pour la guérir. Ayant donc passé le temps d'épreuve plus malade qu'en santé, comme on reconnut de très-bonnes qualités en elle, et qu'on espérait qu'elle pourrait guérir, elle fut reçue à l'habit le 8 décembre 1687 L'année suivante, au printemps, on l'envoya à Charenton avec nos Sœurs, pour voir si l'air des champs la pourrait remettre ; mais il en arriva tout autrement, car elle y mourut le 12 juillet 1688.

Les Sœurs qui furent interrogées à ce sujet, **[403]** rapportèrent avoir été fort édifiées de la patience et douceur avec lesquelles elle avait supporté son mal ; secondement, que c'était un esprit bien fait qui prenait les choses en bonne part, et qu'elle s'accommodait, par vertu, à l'esprit pauvre et simple de la Maison, tant à ce qui regarde l'ordinaire qu'aux autres choses.

Elle a parfaitement édifié, non-seulement nos Sœurs qui l'ont servie dans sa maladie, mais aussi M. le Curé de Conflans qui lui a administré les Sacrernents. Elle avait des sentiments si chrétiens, et était si bien résignée à la mort, qu'elle consolait un chacun.

- Or sus, Dieu soit béni, dit M. le Directeur, la meilleure noblesse est la vertu ; sans cela, toutes les conditions les plus rélevées ne sont rien à estimer.

Voyons ce qu'on a remarqué en notre Sœur Nicole Bildet. Elle fut baptisée à la paroisse Saint-Remi, au diocèse de Toul, en Lorraine, le 12 janvier 162o. Son père, Didier Bildet, et sa mère, Anne Pienfon, étaient habitants du village de Rouginville.

Elle fut reçue dans la Compagnie le 13 septembre 1645, et prit l'habit le 25 décembre suivant, avec notre Sœur Elisabeth Hélo. Elle fit ses premiers vœux le 24 juin 1649, et est décédée à la Maison, le 13 juillet 1688, et fut enterrée à Saint-Laurent le. lendemain 14 dudit mois.

Une Sœur qui avait derneuré avec ma Sœur Nicole Bildet, dit qu'elle aimait beaucoup le travail ; qu'elle était si humble, que, lorsqu'elle revenait un peu tard de la visite des pauvres, et que l'heure des exercices était passée, elle nous en demandait excuse. Elle était fort soigneuse de cacher, autant qu'elle pouvait, le bien qu'elle faisait : ayant une fois procuré quelques aumônes à un pauvre, elle voulut que je les lui donnasse moi-même, crainte que cela parût venir d'elle.

Elle parlait peu, parce qu'elle était amie du silence ; mais la vertu ou elle a le plus excellé, c'est dans la charité du prochain, et je n'ai jamais vu une Fille parmi nous qui en pût avoir davantage, ni servir les pauvres avec un si grand détachement ; car si elle eût pu, elle leur aurait donné ce qu'elle avait pour vivre, aussi bien que sa peine.

- Une autre Sœur dit : Monsieur, il y a vingt-trois ans que je demeurais avec ma Sœur Nicole Bildet au service des pauvres galériens à la Tournelle, et j'ai remarqué en elle une grande exactitude à nos Règles ; et quand le service des pauvres l'avait empêchée de se trouver à quelque exercice spirituel dans le temps prescrit, elle le reprenait aussitôt qu'il lui était possible ; car elle était fort dévote, mais sa dévotion n'était point mal entendue, je veux dire qu'elle préférait le service qu'elle était obligée de rendre aux pauvres, à toutes ses dévotions.

Elle assistait à la grand'messe et au sermon, quand elle le pouvait. Elle avait la mémoire si heureuse, qu'elle savait par cœur presque tout l'office divin, ce qui faisait. qu'il ne lui fallait point de livre.

J'ai remarqué aussi qu'elle faisait toutes ses actions avec grande pureté d'intention, et qu'elle était d'un naturel doux, bénin et affable.

Elle avait aussi grande charité et support pour ses Sœurs ; je l'ai éprouvé moi-même, lorsque je la priai de m'avertir de mes défauts, elle disait qu'elle en avait plus que moi, et elle aurait cru faire une faute, si elle avait fait quelque chose autrement que ses Sœurs.

Elle avait un grand respect pour nos Supérieurs, et était bien fidèle à exécuter leurs ordres. Elle avait beaucoup d'amour pour sa vocation, ce qui la rendait infatigable dans le service des pauvres. Elle se levait vers les trois heures du matin en été, parce que la viande ne peut se garder long-temps, et s'en allait à la boucherie, d'où elle revenait chargée de soixante-quinze livres de viande, sans vouloir nous permettre de la soulager en cela, ni d'y aller à notre tour. Je l'ai vue quelquefois donner à ces pauvres nos portions même, quand la viande était trop courte, pour ne leur pas donner sujet de plainte ou de murmure.

Quand il arrivait des forçats bien tard, et que les gardes venaient demander des paillasses, si elle n'en avait pas assez de remplies, elle prenait **[404]** celle de son lit, et la leur donnait de bon cœur, car elle aimait beaucoup la pauvreté ; elle la pratiquait en toutes choses, soulageant les pauvres à peu de frais, parce qu'elle était savante aux remèdes simples.

Elle avait une si bonne méthode pour faire l'école aux petites filles, qu'en quinze ou seize mois de temps, elle leur apprenait à lire, et aurait voulu montrer à toutes les Filles de la Charité à la faire comme elle. Elle nous recommandait fort d'avoir de la charité et de la douceur pour les pauvres malades. Quand la chaîne passait, elle procurait à chaque pauvre galérien un écu ou quatre francs qu'elle demandait aux personnes charitables. Elle avait l'esprit si bien fait qu'elle tournait toutes choses en bien. J'ai aussi remarqué qu'une de ses oraisons jaculatoires les plus ordinaires était celle-ci :

- Une autre Sœur rapporta qu'ayant eu une maladie dangereuse aux galériens, qui faisait craindre qu'elle n'en relevât pas, tous les pauvres voyant que Dieu lui avait redonné la santé, en témoignèrent une joie extraordinaire.

Elle a toujours été employée dans les lieux difficiles, aux galériens, comme il a été dit ; à Saint-Sulpice, lorsqu'elles n'étaient que trois ou quatre Sœurs pour servir les pauvres d'une si grande paroisse. Elle a aussi beaucoup demeuré dans les villages, comme à Houïl, à Chantilly et à Saint-Ange, ou Villecerf, près Fontainebleau, qui a été le dernier lieu où elle a achevé de se consumer ; car s'étant blessée au bras, en allant servir les pauvres dans les villages, elle laissa aigrir la plaie, ne se donnant pas le repos nécessaire pour en pouvoir guérir. On manda aux Supérieurs le danger où elle était, ce qui fit qu'ils y envoyèrent une Sœur pour voir si elle était en état d'être transportée jusqu'ici ; ce qui ayant été trouvé possible, elle fut conduite à Ia Maison vers la fin de l'automne de l'année 1687 ; d'où l'on peut voir qu'elle a été sept ou huit mois dans une grande souffrance, car elle perdait beaucoup de sang par cette plaie, et ç'a été pendant cette longue maladie qu'elle a fait paraître une grande patience et beaucoup d'autres vertus que je ne puis rapporter dans ce menu détail ; je dirai seulement qu'elle paraissait avoir l'esprit toujours occupé de Dieu, ou du moins elle l'y élevait fort souvent. Considérant avec quel soin nos Sœurs infirmières servaient les Sœurs malades, elle dit un jour qu'elle aurait désiré de mourir au coin d'un buisson, afin de n'être pas si bien assistée ; ce qui faisait bien connaître le grand fond d'humilité qui était dans cette chère défunte.

Un jour ou deux avant sa mort, elle fut saisie d'une grande crainte des jugements de Dieu ; mais s'étant confessée de nouveau, elle recouvra la paix de son âme qu'elle rendit à Dieu, après avoir reçu tous ses Sacrements, vers les six heures du soir, le 12 juillet 1688, en présence de Mme la duchesse de Ventadour et de plusieurs Sœurs ? **[405]**

21. CONFERENCE DU 20 DECEMBRE 1688,

FAITE PAR M. TALEC, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOS SŒURS SIMONE MICHIN, MARIE GRAND-REMY, ANNE COULLEMIER, MARGUERITE LAUVERNIAT ET MARIE SOLET.

Ma Sœur Simone Michin était fille de Denis Michin, et de Madeleine Moran, son épouse, habitants de Coudray-sur-Seine, où elle fut baptisée le 26 août 1662. Elle fut reçue dans la Compagnie le 10 avril 1680, et est décédée au service des pauvres malades, à la paroisse Saint-Barthélemy à Paris, le 15 novembre 1688.

M. LE DIRECTEUR commençant la Conférence dit à une Sœur : Quelle raison avez-vous, ma Sœur de vous entretenir des vertus de vos Sœurs défuntes, Dieu en est-il glorifié ?

- Oui, Monsieur.

- Et pourquoi, ma Sœur ?

- C'est, dit la même Sœur, que Dieu leur a donné grâce pour les pratiquer.

- Nous sommes donc impuissants pour la pratique du bien, sans le secours de la grâce divine ?

- Oui, Monsieur, répondit la Sœur ?

- Oui, mes Sœurs, l'âme est impuissante d'elle-même ; mais Dieu vient à son secours par sa grâce, lorsqu'il s'agit de pratiquer quelque vertu, soit en évitant le mal, soit en faisant le bien, et sans cela nous ne saurions rien faire qui vaille ; mais la grâce de Dieu ne manque point de venir à notre secours au besoin, soyons-y donc fidèles. Hélas ! qu'arrive-t-il tous les jours ? C'est que Dieu étant tout prêt de nous aider, nous lui résistons ; il nous appelle intérieurement à la pratique de la vertu, et nous ne lui répondons point. Oh ! mes Sœurs, ne craignons-nous point de le rebuter et d'attirer sur nous son indignation ?...

Le prophète Samuel étant encore jeune, fut appelé de Dieu pendant son sommeil jusqu'à trois fois, et ne sachant pas que ce fût la voix de Dieu, il crut que c'était le grand-prêtre Héli qui l'appelait, et il se leva autant de fois pour savoir ce qu'il lui voulait. Ah ! mes Sœurs, ce n'est pas faire comme ce bon Prophète que de faire la sourde oreille aux inspirations de Dieu ! Combien comettons-nous d'irrévérences envers lui, par nos distractions dans nos prières vocales et mentales ? Combien d'affronts lui faisons-nous après nos communions, le laissant seul et lui tournant le dos, s'il faut parler ainsi, ne pouvant gagner sur la légèreté de nos esprits de demeurer en sa présence une demi-heure, non pas même un quart d'heure ? Dieu se plaint de son peuple dans la sainte Ecriture, en disant : Ce peuple m'honore du bout des lèvres, et son cœur est bien loin de moi ! En effet, dire son chapelet et beaucoup d'autres prières, faire des communions et n'en être pas plus récolligées, c'est se moquer de Dieu et faire comme les hypocrites.

Y a-t-il encore quelque autre raison qui nous rende ces sortes d'entretiens recommandables ? Oui, mes Sœurs ; et quelle est-elle ? C'est que la vertu doit être honorée, et comme on ne peut pas bien la louer ni l'honorer durant la vie, il le faut faire après la mort. Or sus donc, mes Sœurs, la considération des vertus de vos Sœurs quand elles sont décédées, est un grand moyen, comme il a été dit, pour vous encourager à la pratique de ces mêmes vertus.

Une autre raison, c'est que de tout temps le Saint-Esprit a excité les bons à louer la vertu des [406] gens de bien après leur mort, comme nous voyons de Noé, d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, ainsi que des prophètes, dont les vertus sont rapportées dans la sainte Ecriture.

Les personnes même de votre sexe ont été aussi louées pour leurs vertus, comme Sara, Rebecca, Rachel, la mère du prophète Samuel et autres vertueuses femmes ; pourquoi cela ? Pour donner exemple aux autres et les animer à imiter leurs vertus.

Venons maintenant au récit des vertus remarquées en nos Sœurs ; on ne peut pas dire tout le bien qui est en elles, parce que les bonnes âmes cachent leurs vertus autant qu'elles peuvent pour pratiquer l'humilité.

- Une Sœur dit : Ce que j'ai remarqué en ma Sœur Michin, c'est qu'elle avait beaucoup de charité pour les pauvres malades et prisonniers ; qu'elle travaillait beaucoup quoique faible et incommodée ; que ses soins particuliers tendaient surtout à secourir les plus abandonnés.

Elle avait aussi beaucoup de support et de condescendance pour ses Sœurs ; voilà, mon Père, ce que j'ai remarqué.

- M. le Directeur reprenant, dit : Cette Sœur étant tombée malade, elle ne laissa pas de servir les malades, même les plus difficiles, comme les prisonniers, cela est à remarquer ; elle était condescendante envers ses Sœurs, c'est l'effet d'un cœur humble et tendre pour le prochain ; cette condescendance est un effet de la charité, de l'humilité et de la mortification. Je vous ai dit souvent qu'un acte de vertu est suivi de plusieurs autres, de même le défaut d'humilité fera qu'on ne condescendra pas par un esprit d'orgueil, ne soumettant ni son jugement, ni sa volonté. Or, pour faire un acte de condescendance, il faut pourtant cela, Notre-Seigneur le faisait, il écoutait avec une grande douceur et condescendait par sa grande bonté au désir des pauvres malades.

Une autre Sœur dit : Elle a eu beaucoup de support pour moi pendant que j'ai eu le bien de demeurer avec elle.

- Est-ce une grande vertu, ma Sœur, que le support, dit M. le Directeur ?

- Oui, Monsieur.

- De quelle vertu dépend le support ?

- C'est de la charité, dit la Sœur.

- Oui, dit M. le Directeur, c'est une branche qui sort de la racine de la charité, qui nous apprend à tolérer avec support les défauts du prochain ; pour cet effet, il est besoin d'avoir bien de la vertu, particulièrement si on est en charge ; car il ne faut pas souffrir le vice, il le faut corriger, mais avec douceur, patience et humilité, pensant souvent que l'on a de plus grands défauts que ceux qu'on remarque daus les autres : les bonnes âmes en usent de la sorte et c'est un bon moyen pour acquérir l'humilité.

- Une Sœur étant interrogée dit avoir remarqué en la défunte une grande affection pour la pratique de nos Règles ; qu'elle se tenait toujours dans un rang fort bas, ne s'en faisant point accroire pour la confiance que nos Supérieurs lui avaient fait paraître, la mettant si jeune Sœur Servante, charge dont elle s'acquittait si bien qu'elle contentait les dames et les pauvres, sans préjudicier à ses obligations.

De plus, dit la Sœur, j'ai été fort édifiée de sa grande patience à souffrir les peines de sa dernière maladie, dans laquelle elle était aussi tranquille que dans un autre temps, même aux approches de la mort

Mes Sœurs, dit M. le Directeur, c'est 'un don de Dieu, et le fruit des vertus qu'on a pratiquées durant la vie, que de mourir en paix. Cette bonne âme s'est regardée comme un enfant qui va au-devant de son père avec joie.

- Une autre Sœur dit : J'ai remarqué que ma Sœur Simone Michin était fort obéissante et avait grande crainte d'offenser Dieu ;

Qu'elle était fort exacte à se bien préparer à faire ses confessions et communions, craignant toujours de ne pas bien faire ces saintes actions. M. le Directeur dit : Cela est bon et louable de craindre de faire des fautes où il n'y en a point ; mais il ne faut pas que ce soit par scrupule, comme dit saint Grégoire.

- Ma Sœur la Supérieure étant requise de dire ses remarques, rapporta ce qui suit : **[407]**

Notre Sœur Simone Michin ayant été présentée par M. son père, qui était un fort homme de bien, elle nous parut fort délicate pour sa complexion, ce qui nous fit hésiter si nous la devions recevoir ; mais comme il paraissait à beaucoup de marques que sa vocation venait de Dieu, on ne laissa pas de la recevoir, attendu que son père, qui ne donnait sa fille au service des pauvres que pour ne se point opposer à la volonté de Dieu, serait toujours prêt à la reprendre, si elle n'avait pas la force de résister à la fatigue.

Mais Dieu lui conserva toujours un grand amour pour sa vocation, ce qui lui faisait aimer tous les exercices et pratiques de la Compagnie, et à se bien acquitter de son devoir partout ; de sorte qu'elle se faisait aimer aussi bien étant Sœur compagne, que Sœur Servante, n'ayant jamais donné sujet de plaintes contre elle.

Et de plus, qu'elle était fort obéissante, sincère et véritable dans ses réponses et reddition de compte ; qu'elle était fort patiente, non-seulement pour porter ses infirmités, mais aussi pour supporter les défauts de ses Sœurs ; car nous lui avons souvent donné des Sœurs nouvelles, lesquelles n'avaient aucune expérience, et elle ne s'en plaignait point, leur apprenant avec beaucoup de charité et de douceur la manière de bien faire les choses. Elle était si affectionnée à son état qu'elle ne manquait pas de le témoigner à sont Père lorsqu'il l'allait voir, et je crois que ce fut elle qui lui donna la pensée de nous faire le don de 5oo livres qu'il donna à la Communauté, en considération de sa fille, et c'était son dessein d'en donner encore autant, s'il n'eût pas été prévenu par la mort.

- M. le Directeur reprenant, dit : De tout ce qui vient d'être rapporté, je ne m'arrêterai qu'à une chose, qui est sa naïveté et simplicité, parce que c'est une vertu qui honore beaucoup Dieu, qui est un esprit simple et véritable ; c'est pourquoi on l'appelle la première vérité. Or, cette Vertu de simplicité est une participation de l'esprit de Dieu. Il se faut mortifier quelquefois pour pratiquer la simplicité, surtout quand il s'agit de dire des choses qui nous humilient ; travaillez donc, mes Sœurs, à acquérir cette vertu qui est très-grande.

La deuxième défunte dont ou a parlé en cette Conférence est notre Sœur Marie Grand-Remy. Elle était fille de Charles Grand-Remy et de Nicolle Mienne ; ils étaient de la paroisse Saint-Nicolas, dans la ville de Meaux, où elle fut baptisée le 3 septembre 1665,.

Elle fut reçue dans la Compagnie, âgée de vingt ans, le 3 octobre 1685, et mourut au service des pauvres à Belle-Isle, le 14 novembre 1688.

- M. le Directeur ayant demandé en général ce qu'on avait remarqué, une Sœur se leva et dit : Mon Père, j'ai remarqué en ma Sœur une grande estime et amour pour nos Règles, qu'elle observait le plus exactement qu'il lui était possible. Une grande condescendance et soumission de volonté et de jugement à celui des autres qu'elle préférait au sien.

M. le Directeur dit à ce sujet : Voilà de grandes vertus que vous venez de rapporter, ma Sœur ; pour moi, j'ai été fort édifié de cette bonne défunte à son retour de Chony, d'où elle revint toute fortifiée dans la vertu. Pour sa vocation, elle y était fort affectionnée et bien résolue d'y persévérer.

- Ma Sœur la Supérieure voyant que peu de nos Sœurs avaient connu la défunte, attendu qu'elle avait été employée pendant deux ans ou environ à servir les pauvres malades à Versailles et à Chony, avant que d'être envoyée à Belle-Isle, se leva, et rapporta ce qui suit :

J'ai ouï dire à une de nos Sœurs, qui n'est pas présente ici, que notre défunte Sœur se trouvant à un passage d'eau où il fallait se faire porter par un homme, aima mieux se mouiller que de souffrir que cet homme la touchât ; elle témoigna pour cela une si grande répugnance, que nos

Sœurs qui étaient avec elle en furent très-édifiées, voyant bien que c'était par pudeur et modestie. Ce qui me fit admirer son obéissance, c'est lorsqu'on lui proposa d'aller servir dans l'hôpital de Belle-Isle, où il n'y a pour l'ordinaire que des soldats et des matelots, à quoi elle n'apporta aucune difficulté. **[408]**

Elle était fort obéissante et avait l'esprit libre et dégagé, ne se souciant pas à quoi on l'employât. Nous l'avions retirée d'un lieu pour lui faire faire sa retraite, et un besoin nous ayant pressé de donner du secours dans un Etablissement, où il y avait de nos Sœurs malades, il ne se trouva aucune Sœur en état d'y aller, que notre chère défunte ; de sorte que lui ayant proposé ce besoin, elle ne témoigna aucune peine d'y aller ni de différer sa retraite.

Elle a si bien fait partout où elle a été envoyée, qu'on n'en a fait aucune plainte ; elle était remplie d'amour pour sa vocation, et était d'un grand secours pour le travail ; on n'avait qu'à lui en présenter, elle ne disait jamais c'est assez. Elle avait beaucoup d'esprit, mais elle ne le faisait pas paraître.

Elle avait une grande modestie, jointe à une gaieté grave, qui la rendait aimable à un chacun. Voilà ce que j'ai remarqué.

- Notre Sœur Anne Loquineau, Sœur Servante à Chony, ayant appris le décès de ma Sœur Marie Grand-Remy, écrivit, le 3 décembre, une lettre au sujet des vertus qu'elle avait remarquées en elle pendant qu'elles avaient demeuré ensemble audit lieu.

«La première vertu, dit-elle, que j'ai remarquée en notre chère défunte, est une grande soumission pour faire tout ce qu'on désirait d'elle. Deuxièmement, un grand amour pour sa vocation. Troisièmement, une grande charité à bien servir les malades, donnant exactement à un chacun selon son besoin, sans aucune partialité, se portant à secourir les plus infirmes et ceux qui avaient des incommodités plus répugnantes à la nature, exécutant ponctuellement les ordonnances des médecins. Quatrièmement, elle avait aussi une charité bien cordiale envers ses Sœurs qu'elle soulageait en tout ce qu'elle pouvait, selon leur besoin, les supportant dans leurs petits défauts, sans jamais s'en plaindre, quoi qu'elle en ait eu sujet, si elle eût voulu écouter la nature.

Cinquièmement. Il me semble que je puis dire sans exagération qu'elle avait les trois vertus qui composent l'esprit des Filles de la Charité. Premièrement, pour l'humilité, elle l'a pratiquée en beaucoup de rencontres, étant très-fidèle à continuer les pratiques qu'elle avait apprises au séminaire ; car aussitôt qu'elle avait fait quelque petite faute, elle en demandait pardon à genoux, ce qui me donnait de la confusion. Deuxièmement, pour sa simplicité, je l'ai reconnue en tout ce qu'elle me disait, car elle était fort sincère, et allait droit à Dieu en tout ce qu'elle faisait, ne cherchant qu'à lui plaire. Troisièmement, pour la charité envers les pauvres, je l'ai déjà dit, elle était fort fervente à les secourir, ainsi que ses Sœurs, sans se plaindre de personne, ni dire aucune parole contre la charité ; c'est ce que je ne puis m'empêcher de répéter, et qu'elle ne m'a donné aucun sujet de mécontentement ; mais, au contraire, beaucoup de satisfaction et de soulagement.»

- M. le Directeur reprenant le sujet, dit : C'est dire beaucoup en peu de mots, que de rapporter de cette bonne Fille, qu'elle était toujours prête à faire ce qui lui était marqué par l'obéissance, et qu'elle n'avait point d'attache aux lieux quoiqu'on l'aimât beaucoup dans les endroits ou elle a demeuré ? Toutes ne sont pas de même, les unes s'ennuient de faire l'école, d'autres de servir les hommes et de demeurer trop long-temps dans un hôpital. Oh ! mes Sœurs, ne soyez point comme cela, mais plutôt travaillez à acquérir cette vertu d'indifférence et de charité qui faisait supporter à notre Sœur les défauts de ses Sœurs compagnes sans se scandaliser.

Voyons ce qu'on a remarqué de la troisième défunte, notre Sœur Anne Coullemier.

Ladite Sœur était fille de Jean Coullemier et de Marie Vinort, ses père et mère, de la paroisse Saint-Nizier, dans la ville de Troyes en Champagne, où elle fut baptisée l'année 1667.

Elle fut reçue dans la Compagnie le 12 février 1686, et ayant été envoyée servir les pauvres à Sedan, incontinent, après qu'elle eut reçu l'habit, elle y mourut le 2 octobre 1688.

M. le Directeur demandant en général qui avait connu la défunte, il fut répondu qu'il y avait peu [409] de Sœurs présentes qui eussent demeuré avec elle ; il s'en trouva seulement une qui dit : J'ai remarqué en cette bonne défunte un grand désir de servir Dieu en la personne des pauvres, et une grande sincérité et droiture d'esprit.

- Notre Supérieure dit qu'elle avait remarqué en notre Sœur Anne Coullemier, dès lors qu'elle se présenta, un grand amour pour sa vocation qu'elle a préférée à la condition d'une religieuse ; car M. le Grand-Vicaire de Troyes, qui était son oncle, apprenant qu'elle avait la volonté de se donner au service de Dieu, lui offrit de l'aider à entrer en religion si elle le voulait ; mais elle le remercia de sa charité, lui faisant savoir qu'elle aimait mieux être Fille de la Charité où elle croyait que Dieu l'appelait pour servir les pauvres ; de sorte que, poursuivant son dessein, elle fut reçue à sa grande satisfaction et à la nôtre aussi : car c'était une Fille qui promettait beaucoup, étant douée d'un esprit bien fait et d'une forte santé qui aurait dû faire espérer une longue vie.

- Une des Mères du séminaire a témoigné que cette chère défunte n'avait point de propre volonté, étant toujours prête à ohéir, et se mettant à faire tout ce qui lui était enjoint avec beaucoup de ferveur et d'amour de Dieu.

Elle dit qu'elle avait remarqué en elle une grande prudence et un esprit plein de reconnaissance envers Dieu et ses Supérieurs pour l'avoir reçue dans la Compagnie.

Nos Sœurs de Sedan nous ont mandé avec regret le décès de la défunte, et ont dit avoir remarqué en elle à peu près les mêmes vertus écrites ci-devant, particulièrement l'amour de sa vocation et la reconnaissance pour sa réception, les priant de le témoigner à ses Supérieurs. Son humilité lui a fait dire à la mort qu'elle ne voulait pas qu'on parlât d'elle après son décès.

- M. le Directeur dit ensuite, que du moment qu'elle s'était présentée pour témoigner le désir qu'elle avait d'entrer en la Compagnie, elle avait paru fort détachée du monde et sincère dans ses paroles : une âme pleine de bons sentiments et accomplie en toutes sortes de vertus.

C'est pourquoi, dit M. le Directeur, je ne doute point qu'elle n'ait été bien reçue de Dieu après sa mort, puisqu'elle avait un si grand zèle pour le servir en la personne des pauvres, car il ne mesure pas la récompense par la longueur du temps qu'on a employé au travail, mais à la pureté d'intention et à la ferveur avec lesquelles on s'y est employé.

Notre Sœur Marguerite Lauverniat a été la quatrième défunte dont il a été parlé en cette Conférence.

Elle était fille de Jean Lauverniat et de Francoise Michel, ses père et mère, de la paroisse de Mouvetier, au diocèse de Clermont en Auvergne, ou elle fut baptisée le 15 décembre 1664.

Elle a été reçue dans la Compagnie le 26 septembre 1687 ; et ayant presque toujours été malade, elle est décédée à la Maison le 24 novembre 1688.

- Une Sœur. étant interrogée, dit : J'ai remarqué que la défunte était fort silencieuse, ne parlant que bien à propos ; elle était bien douce et avait beaucoup d'amour pour sa vocation, n'appréhendant rien tant que de la perdre. J'ai été fort édifiée de sa patience à supporter les rebuts qu'on lui a fait éprouver lorsqu'elle postulait, à cause de ses infirmités qui faisaient douter si on la devait recevoir ou la congédier ; néanmoins elle persévéra toujours dans la poursuite de son dessein, et obtint enfin d'être reçue. Dieu ayant permis qu'elle ait été exercée par des peines intérieures après son entrée, elle les a portées avec beaucoup de patience sans se laisser abattre à la tristesse, ni les témoigner à d'autres qu'à ceux à qui il fallait.

- Dieu soit béni, dit M. le Directeur, des grâces qu'il a faites à cette bonne Fille et à toutes les autres.

Voyons celle qui reste. C'est la Sœur Marie Solet décédée à Thisy le 1er novembre 1688.

Ladite Sœur Marie Solet était fille de Jacques Solet et de Marie Sole, son épouse, habitants de la paroisse de la Roche, au diocèse de Luçon.

Elle fut recue dans la Compagnie le 20 novembre 1679, âgée d'environ vingt-deux ans. Elle prit l'habit le 21 mai 168o, et fit ses premiers vœux le 25 mars 1685. Elle est décédée au ser **[410]** vice des pauvres malades dans la ville de Thisy, paroisse Saiut-Georges, au diocèse de Mâcon, le jour de la Toussaint 1688.

Voyons, dit M. le Directeur, qui est-ce qui l'a connue ?

Une Sœur qui avait demeuré avec elle à Thisy, dit qu'elle avait remarqué en notre Sœur Marie Solet, entre plusieurs vertus dont elle était douée, une grande exactitude à la pratique de nos Règles ; deuxièmement, elle avait, dit-elle, beaucoup de support et de patience à me supporter dans mes défauts ; troisièmement, elle ne se faisait point de peine que les pauvres s'adressassent à moi plutôt qu'à elle, à cause qu'ils ne la connaissaient pas encore, de quoi cette Sœur s'humilia.

- Voilà, mes Sœurs, dit M. le Directeur, beaucoup de choses édifiantes que cette bonne Sœur vient de nous dire, entre autres l'exactitude aux Règles : sans doute que cette bonne défunte avait entendu dire ce que disait un grand Pape, d'une personne exacte aux Règles de sa religion ou d'une Communauté quelconque, savoir, qu'il ne demandait autre chose pour la canoniser.

Les Règles sont de puissants moyens pour bien garder les commandements de Dieu, et on les appelle les avant-gardes. Ceci est une belle comparaison qui se touche au doigt ; car, lorsqu'une ville est assiégée, l'ennemi attaque premièrement l'avant-mur ; lequel étant à bas, la ville est en danger ; mais qui défendra la fausse porte et l'avant-mur défendra pareillement la ville.

Disons-le même d'une personne qui est fidèle à l'observance de ses Règles ; elle le sera parfaitement à la garde des commandements de Dieu, en quoi consistent nos principales obligations ; et puisque cette bonne Sœur a bien su garder ses Règles, il y a sujet de croire qu'elle a aussi gardé les commandements de Dieu.

Nous marquerons ici ce que nos Sœurs Marie Leroi et Louise Tonnelier nous ont écrit des vertus qu'elles ont remarquées en cette bonne défunte.

Premièrement, ladite Sœur Tonnelier, qui était sa compagne, dit : J'ai remarqué que ma Sœur Marie Solet avait un grand mépris d'elle-même, et qu'elle me faisait paraître lorsqu'elle me disait de faire quelque chose, ajoutant que je le ferais mieux qu'elle, ce qui me faisait aussi remarquer son humilité, car elle était adroite en toutes choses.

Elle avait un grand support pour ses Sœurs, ce qu'elle a bien exercé en mon endroit, me montrant à faire ce que je ne savais pas, avec une grande douceur.

La veille du jour où elle tomba malade, une femme lui avait dit toute sorte d'injures, parce qu'elle ne voulait pas payer une médecine qu'elle avait été demander à nos Sœurs avec promesse de la leur payer ; mais elle manqua à sa parole, et ne voulut plus entendre parler de paiement, quoiqu'elle en eût le moyen. Notre chère défunte lui parla avec beaucoup de douceur, et le deuxième jour de sa maladie elle l'envoya quérir pour lui demander pardon, ce qui édifia plusieurs personnes, et moi en particulier qui fus la plus surprise ; mais notre chère Sœur me dit qu'elle voulait témoigner à cette femme qu'elle ne lui voulait point de mal, et qu'elle était prête à lui rendre service plus que jamais. Voilà ce que j'ai remarqué de particulier.

Notre Sœur Marie Leroy, qui avait eu ordre d'aller de Lyon où elle demeurait, soulager notre dite Sœur Marie Solet pendant sa maladie, et qui lui a succédé après sa mort, a écrit ce qui suit :

J'ai remarqué en ma Sœur Marie Solet pendant que j'ai eu le bien de demeurer avec elle à la Maison des Invalides et à celle de Lyon, une grande charité pour les pauvres et beaucoup de support pour ses Sœurs ; une grande exactitude à la pratique de nos Règles, prenant bien garde de ne se point éloigner des pratiques de notre Maison.

Elle était fort reconnaissante des grâces que Dieu lui avait faites en la retirant d'avec ses parents qui étaient hérétiques, ce qui la portait à en parler souvent, ainsi que des grandes difficultés qu'elle avait eues pour se maintenir dans l'exercice et les pratiques de notre sainte Religion.

Sa mère était catholiqu ; elle laissa, en mou [411] rant, sa fille fort jeune entre les mains de son père qui était fort obstiné dans son erreur ; c'est pourquoi il ne lui permettait pas d'aller à l'Eglise comme elle l'eût désiré ; mais, lorsque son père l'envoyait au Prêche, elle se servait de cette occasion pour aller à la sainte Messe, et comme elle ne pouvait pas si bien cacher l'affection qu'elle avait pour notre sainte religion, que cela ne parût, son père et ses autres parents l'observaient quand elle sortait, la faisant suivre jusqu'à l'Eglise, et lorsqu'ils étaient assurés qu'elle y était allée, ils lui faisaient de grands reproches, tenant à déshonneur qu'il y eût quelqu'un dans leur famille qui fût catholique.

Je lui ai entendu dire une fois à ce sujet, qu'elle avait passé un Carême entier à ne manger que du pain, faute d'avoir la liberté de se préparer autre chose, et aussi parce qu'il n'y avait qu'elle de catholique dans la maison de son père ; de sorte que voyant l'endurcissement de ses proches et ne pouvant plus vivre au milieu de tant d'obstacles à son salut, elle se résolut d'en sortir, et pour cet efret, elle s'en alla trouver M. l'évêque de Luçon pour lui déclarer son dessein.

Ce bon évêque la reçut fort charitablement, lui promettant sa protection, et quoiqu'elle n'eût pris que fort peu d'habits et de linge à la sortie de la maison de son père, sa Grandeur ne jugea pas à propos qu'elle y retournât, mais il l'envoya à l'hôpital avec nos Sœurs en attendant qu'il la pût placer. Or, notre chère défunte voyant agir nos Sœurs au service des malades, elle conçut le désir de les imiter et d'embrasser notre vocation, pour laquelle elle témoigna tant d'affection, qu'elle y fut enfin reçue, quelques difficultés qui s'y opposassent.

Il a bien paru dans la suite que c'était un vrai appel de Dieu, car je puis dire que c'était une des bonnes Filles de la Charité que j'aie jamais vues, sans faire tort à aucune.

Elle a toujours témoigné un grand amour pour sa vocation, et comme je l'ai déjà dit, une grande exactitude à la pratique des Règles, particulièrement de celles qui nous recommandent le support les unes envers les autres, ce que j'ai remarqué en plusieurs rencontres particulières.

Elle ne blâmait jamais le procédé de ses Sœurs, et lorsqu'on y trouvait à redire en sa présence, elle ne disait rien du tout, faisant paraître par son silence qu'elle n'approuvait pas cela. Elle témoignait aussi avoir grande crainte de faire de la peine à aucune de ses Sœurs, cherchant tous les moyens d'avoir la paix et concorde avec elles.

J'ai aussi remarqué en elle une grande foi pour les mystères de notre sainte religion, et un grand zèle pour le salut de ses parents qu'elle recommandait souvent à Dieu.

Elle fut sensiblement affligée en apprenant que son père était mort dans son erreur, et que sa tante avait emmené avec elle deux de ses sœurs dans le Danemarck, lorsque le roi voulut obliger les Huguenots à se rendre. Je crois que cette affliction n'a pas peu contribué à sa mort, quoiqu'elle ne soit arrivée que deux ans après ; car elle craignait qu'ayant laissé ses sœurs toutes jeunes, elle neût été cause de leur perte ; et si nos Supérieurs lui eussent voulu permettre, elle serait allée les chercher pour les retirer du naufrage.

J'ai aussi remarqué qu'elle avait une ferme espérance en la bonté de Dieu, et qu'elle ne craignait point la mort, disant à celles qui témoignaient l'appréhender, qu'il ne fallait pas se laisser aller à une si grande crainte, puisqu'il n'y avait que le péché mortel qui pût nous séparer de Dieu ; que pour elle, elle ne voudrait rien souffrir sur sa conscience qui lui fit craindre la mort ; en disant cela, il semblait qu'elle la désirât plutôt que de la craindre, afin de voir plus tôt le bon Dieu.

Pendant que nous demeurions ensemble aux Invalides, j'ai remarqué en elle une grande patience à supporter les reproches que lui faisaient nos Sœurs, à cause qu'ayant pour pénitence de jeûner une fois la semaine, elle ne voulait point prendre le petit morceau qu'on donne à toutes, même au jour de jeûne de règle, à cause de l'air des malades ; et comme elle n'osait pas déclarer son obligation, l'une la taxait de singularité, [412] l'autre de suivre sa propre volonté ; à quoi j'ai aussi bien failli que les autres, et elle souffrait tout cela sans se justifier.

J'ai admiré la grande grâce que Dieu lui avait faite dans sa dernière maladie ; car ayant témoigné dès le commencement un grand désir de recevoir les Sacrements, M. le curé et le médecin n'en tinrent pas compte, parce qu'ils ne la croyaient pas si malade qu'elle était ; cependant elle entra dans un délire si étrange, qu'elle était incapable de les recevoir, ce qui dura deux ou trois jours, au bout desquels Dieu, par sa bonté, lui redonna son bon sens ; ce fut un dimanche, vers les six heures ; ce qui nous donna lieu de lui faire administrer le saint Viatique, qu'elle reçut avec grand témoignage de foi et de révérence, ayant demandé avant cette dernière communion la bénédiction apostolique et l'absolution générale de tous ses péchés.

Elle a témoigné jusqu'à la mort l'amour qu'elle avait pour l'union et le support qui doivent être entre nous ; car étant dans le transport, qui ne lui permettait pas de répondre juste à ce qu'on lui demandait, néanmoins quand on lui parlait de quelque chose qui tendait à cela, elle ramassait le peu de forces qui lui restaient pour élever son esprit à Dieu, apparemment pour demander cette grâce pour la Compagnie. Enfin, elle a rendu son âme à Dieu dans ces belles dispositions, le jour de la fête de tous les Saints, entre huit et neuf heures du matin Je puis dire qu'elle était aimée de Dieu et du monde, car tous ceux de ce lieu-là la regrettent beaucoup, à cause de sa grande charité, qui ne lui permettait pas de se donner aucun relâche, nonobstant la difficulté des montagnes qui sont fort âpres en ce pays-là. Tous les ecclésiastiques des deux paroisses de la ville de Thisy vinrent chez nous le soir du jour de sa mort, et récitèrent devant le corps tout le Psautier. Le jour de l'enterrement, les deux curés, revêtus de chapes, chantèrent les vigiles des morts, avec tous les autres prêtres ; lorsqu'ils eurent fini, elle fut portée à l'église, où on lui fit un service fort solennel, auquel tout le peuple de la ville assista avec grande dévotion, allant même tous à l'offrande. Elle fut enterrée dans une chapelle dédiée à la sainte Vierge, parce qu'une bonne demoiselle, qui appartenait cette chapelle, obtint cela de M. le curé.

- Mes Sœurs, dit M. le Directeur, la fidélité de cette bonne Sœur a l'observance des Règles, et à se tenir aux Pratiques de sa Communauté, est fort considérable ; c'est en quoi vous devez l'imiter, comme aussi dans son silence et dans sa grande charité pour les pauvres. Une personne silencieuse montre qu'elle est unie à Dieu ; je ne répéterai pas toutes les vertus qui ont été remarquées, vous les avez entendues et vous devez vous les appliquer et remercier Dieu de les lui avoir données.

Ma Sœur la Supérieure dit ensuite, que dès l'entrée de notre dite Sœur à la Communauté, elle avait remarqué en elle une grande modestie, sagesse et obéissance. Pendant qu'elle a demeuré céans, elle a continué à édifier la Compagnie, et on a toujours rendu bon témoignage de sa vertu dans tous les lieux où elle a été envoyée pour servir les pauvres.

- Vous voyez, mes Sœurs, dit M. le Directeur, l'effet de ce qui est porté dans votre Règle, que vous recevez cent fois plus d'honneur et de vraie satisfaction an sujet d'un peu de service que vous rendez aux pauvres, que vous n'en auriez osé espérer si vous fussiez restées chacune dans vos familles ; cela ne doit-il pas vous faire aimer et estimer votre vocation ? Oui, sans doute.

Nous ne laisserons pas de prier Dieu pour le repos de ces bonnes âmes, afin de contribuer en ce que nous pourrons de notre part à leur soulagement, si elles sont redevables de quelques peines à la justice divine.

Sancla Maria, succurre, etc. *Benedictio*. **[413]**

22. CONFERENCE

FAITE PAR. M. TALEC, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOTRE SŒUR CATHERINE DU NEZ,

DÉCÉDÉE LE 2 SEPTEMBRE 1688,

ET SUR CELLES DE NOTRE SŒUR ÉLISABETH LE SIGNE,

DÉCÉDÉE LE 20 SEPTEMBRE DE LA MEME ANNÉE.

Notre Sœur Catherine Du Nez était fille de Nicolas Du Nez et de Catherine Poitevin, ses père et mère, lesquels demeuraient sur la paroisse Saint-Jacques de la ville d'Eu, où elle fut baptisée le 15 janvier 1665. Elle fut reçue au séminaire de la ville d'Eu, le 1er novembre 1685, et mourut au service des pauvres, à la paroisse Saint-Martin, faubourg Saint-Marceau, à Paris, le 2 septembre 1688.

Ce que l'on peut dire de cette bonne Fille, c'est qu'elle a servi les pauvres avec affection dans la paroisse Saint-Roch, où elle a demeuré environ un an, et à celle où elle est morte, par une décharge de cerveau qui l'étouffa en peu de temps.

Ce qui a été remarqué d'elle en particulier, c'est une grande exactitude à nos Règles, et particulièrement à celle du silence.

- Une Sœur a rapporté qu'elle était fidèle à s'accuser de ses fautes, et prenait fort bien les avertissements qui lui étaient faits, continuant à remplir ses petits emplois, sans témoigner aucune peine de ce qu'on lui avait dit. Ses entretiens les plus ordinaires étaient sur les vertus qu'elle avait remarquées en nos Sœurs, et elle ne parlait point de leurs défauts.

Je voudrais bien, avec la grâce du bon Dieu, imiter en ma Sœur Catherine Du Nez son égalité d'esprit quand on me fera la charité de m'avertir de mes fautes.

La seconde défunte dont il a été parlé est notre Sœur Elisabeth Le Signe ; elle fut reçue en la Compagnie le 21 août 1687. Elle était fille de Pierre Le Signe et de Marie Pique, son épouse, habitants de la paroisse de Bieu-Châtel, près de Sceaux, au diocèse de Paris, où elle fut baptisée le 3o mars 1666.

Ayant été envoyée servir les pauvres à Chaumont en Bassigny, incontinent après qu'elle eut pris l'habit, elle y mourut six mois après, le 20 septembre 1688.

Nos Mères du séminaire ont été très-édifiées des vertus de cette bonne défunte, particulièrement de sa grande modestie, de sa prompte obéissance à faire tout ce qu'on lui disait, dans une grande simplicité, douceur et humilité ; et comme elle était très-laborieuse, elle fut choisie pour aller servir les pauvres et secourir nos Sœurs qui étaient malades à l'hôpital de Chaumont. Notre Sœur Catherine Ferré, Sœur Servante audit Chaumont, écrivant à notre Supérieure, lui dit que pendant les six mois qu'elle avait eu le bien de demeurer avec notre dite Sœur Le Signe, elle n'a pu remarquer en elle une seule faute ; et, afin qu'on la croie mieux, elle ajoute qu'elle dit purement la vérité. Elle dit encore que cette bonne Fille était avantagée d'une douceur tout angélique, ce qui la rendait fort aimable ; qu'elle était fort obéissante, et avait un grand désir du bien, particulièrement d'aimer le bon Dieu. Elle avait beaucoup d'estime et d'amour pour sa vocation.

Lorsque nous nous entretenions du bon Dieu ou du bonheur que nous avions de le servir, dit la même Sœur Ferré, je remarquais qu'elle res **[414]** sentait une grande joie et contentement dans son âme ; pour moi je crois que l'amour qu'elle portait à Dieu et le désir ardent qu'elle avait de l'aimer toujours davantage, l'ont fait mourir.

Elle avait un si grand mépris du monde que c'était sa croix d'être obligée quelquefois de converser avec les personnes du dehors ; au contraire, elle se trouvait fort consolée lorsque nous n'étions que nous quatre ensemble, parce qu'elle était dans son élément.

Pendant le mois d'août 1688, elle nous dit plusieurs fois que ce mois-là lui semblait bien long, qu'elle ne savait ce qu'elle attendait dans le suivant, mais qu'il lui tardait bien qu'elle y fût.

Etant tombée malade et ayant reçu le saint Viatique, je lui dis qu'elle avait bien du bonheur d'avoir Notre-Seigneur dans son cœur. Oui, me dit-elle, et j'espère de le voir bientôt visiblement. Voyant bien qu'elle se disposait à mourir, nous nous recommandâmes à ses prières, à quoi elle répondit : Priez le bon Dieu pour moi aujourd'hui, et d'aujourd'hui en huit j'espère le prier au Ciel pour vous.

Elle a reçu tous ses Sacrements avec une parfaite connaissance ; je lui ai fait faire les vœux, croyant que vous l'approuveriez dans cette extrémité, qui ne nous permettait pas de vous les demander ; ce qu'elle a fait de tout son cœur avec grande ferveur. Après avoir prononcé les paroles de la formule, elle s'assoupit un peu en apparence, car la voulant réveiller, je lui dis : Ma Sœur, vous dormez ; ne songez-vous pas au bon Dieu ? Elle répondit qu'oui, et qu'elle venait de se donner derechef à Notre-Seigneur tout entière, son âme, son corps et tout ce qui était en elle.

Ensuite elle me pria de ne lui pas ôter son scapulaire quand elle serait trépassée, et jetant un profond soupir elle dit tout haut : Tout cela se fit le dimanche, après avoir reçu le saint Viatique ; le jour s'étant passé dans une grande souffrance, elle entra dans un grand assoupissement, et son esprit commença à se brouiller ; ce que voyant MM. les médecins, ils la firent ventouser, et lui donnèrent l'émétique ; mais la pauvre enfant n'eut pas la force de porter la violence de ces remèdes, car elle est morte dans l'opération, témoignant à notre Confesseur, qui l'exhortait en ce dernier passage, le regret qu'elle avait d'avoir offensé Dieu.

Je prie Notre-Seigneur de me faire la grâce d'être héritière de ses vertus.

Benedictio.

23. CONFÉRENCE DU 5 JUIN 1689,

FAITE PAR M. TALEC, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOS SŒURS ANNE DE VAUX ET FRANÇOISE FIANCHON,

L'UNE ET L'AUTRE DÉCÉDÈE A LA MAISON.

La Conférence commença par notre Sœur Anne de Vaux. Elle fut reçue en la Compagnie le 2 décembre 165l. Elle était native de la paroisse Saint-Germain d'Ardivilliers, au diocèse de Rouen, où elle fut baptisée au mois de décembre 1629. Son père s'appelait Charles de Vaux, et sa mère Charlotte Couturier.

MES SŒURS, dit M. le Directeur, c'est une sainte pratique en votre Compagnie et en la nôtre de s'entretenir des vertus des personnes qui sont décédées, et il est de conséquence de parler de ces choses. Je vous avoue que je suis plus touché quand on traite ce sujet que tout autre ; car, quand **[415]** on parle des vertus de ceux qui ont vécu parmi nous, cela nous excite à la pratique des mêmes choses, et on se dit à soi-même : Pourquoi ne ferais-je pas comme telles et telles qui sont présentement assurées de leur salut ?

Deuxièmement, cela honore Dieu qui a fait en elles, par sa grâce, tout ce qu'elles ont pu faire de bien ;

Troisièmement, la sainte Ecriture nous enseigne cette pratique en plusieurs endroits, et lorsque les Israélites voulaient exciter leurs enfants à la pratique de quelque grande action, ils leur représentaient l'exemple de leurs ancêtres, comme Abraham, Isaac, Jacob et autres patriarches.

Je vous ai déjà dit en quelque autre rencontre, que les actions les plus remarquables des personnes de votre sexe n'ont pas été oubliées ; et l'Ecriture les remarque aussi bien que celles des patriarches. Voilà donc, mes Sœurs, comme il est de la dernière conséquence de vous remettre en mémoire, et de vous entretenir des vertus de vos Sœurs pour vous exciter à les imiter.

Notre Sœur Anne Devaux est la première de qui nous parlerons ; que chacune de vous dise ce qu'elle a remarqué !

- Une Sœur dit : Mon Père, j'ai remarqué en ma Sœur Anne une grande charité et union avec ses Sœurs. Elle avait une grande douceur et une parfaite conformité et résignation à la volonté de Dieu, particulièrement dans les choses pénibles qu'elle supportait bien patiemment. J'ai encore remarqué en elle un grand détachement des choses de la terre.

- Une autre Sœur dit : J'ai remarqué en ma Sœur Devaux une grande exactitude à l'observance de ses Règles ; et même dans le temps de ses infirmités, je ne l'ai jamais vue manquer au lever de quatre heures. Etant devenue fort incommodée quelques années avant sa mort, elle fut obligée de discontinuer le service des pauvres qu'elle aimait beaucoup, elle supporta tout cela avec bien de la patience, prenant ses souffrances et toutes les mortifications qui lui arrivaient, comme venant de la main de Dieu.

- Une autre Sœur dit : 'Monsieur, j'ai remarqué en la défunte, comme on a déjà dit, une grande résignation aux volontés de Dieu, beaucoup d'humilité, un grand détachement des choses du monde, une patience admirable à bien souffrir, ce qui la rendait toujours contente. Elle était fort mortifiée et dure à elle-même, n'écoutant pas son mal ; quoique âgée, elle était des premières levées à quatre heures, et ne perdait point de temps, s'occupant toujours à quelque chose selon ses forces.

- Une autre Sœur dit : Une chose particulière que j'ai remarquée, est le contentement et la paix qui ont toujours paru en elle pendant son séjour à la Maison, et aussi qu'elle avait une grande obéissance en toutes choses, supportant avec bumilité, et sans se plaindre, ce qui lui arrivait de pénible.

Ma Sœur la Supérieure dit après toutes les autres, que ma Sœur Anne Devaux, avait paru fort laborieuse dès son entrée à la Compagnie ; que c'était une Fille d'une bonne conduite et affectionnée à la pratique de ses Règles ; qu'elle avait bien édifié partout où elle avait demeuré, et rendu de bons services aux pauvres dont elle avait été regrettée dans les lieux d'où l'obéissance l'avait retirée.

Long-temps avant sa mort elle eut une grande maladie ; et n'ayant qu'une jeune Sœur avec elle, qui n'avait guère d'expérience, elle souffrit beaucoup n'étant pas secourue dans ses besoins, de sorte qu'il lui en resta une sciatique qui la rendit boiteuse le reste de ses jours, et l'obligea d'aller avec un bâton. J'ai appris cela long-temps après, et lui ayant demandé la cause de son incommodité, j'admirai sa patience de ce qu'elle ne s'était jamais plaint de celle qui lui avait causé cela.

J'aurais bien d'autres choses à dire si elles n'avaient été rapportées par nos Sœurs ; je dirai seulement qu'elle avait une si grande humilité, qu'elle reconnaissait et remerciait pour le moindre service qu'elle recevait, et qu'elle était si indifférente et si peu attachée à sa volonté, qu'on en faisait tout ce qu'on voulait ; qu'enfin toute sa vie a été à édification et consolation à toute la Compagnie.

On a touché seulement en passant sa mortifica **[416]** tion, mais elle était très-grande, et sa patience aussi. Etant restée un grand jour de fête pour garder la Maison pendant qu'on était au sermon et à vêpres, je l'allai voir, et la trouvai au lit où elle était malade d'une fluxion à la tête, laquelle s'étant déchargée dans la bouche l'empêchait de manger, si ce n'était quelque chose de

liquide ; elle n'avait presque rien pris ce jour-là, n'ayant pu user de ce que l'infirmière lui avait présenté ; cependant comme elle n'avait point de fièvre elle se trouvait dans le besoin qu'elle supportait fort doucement sans dire un mot de plainte contre celle qui aurait dû y pourvoir.

Elle n'était point difficile pour ce qui regarde la nourriture et les autres nécessités. Elle a toujours observé les jeûnes de l'Eglise et même le Carême, quoiqu'elle ne fût pas en état de porter le maigre ; mais son zèle était si grand qu'elle ne cherchait point de dispense. Sa maladie ayant commencé par une oppression de poitrine avec une grosse fièvre, on crut que son abstinence y avait pu contribuer ; le mal, quoique violent, ne l'empêcha pas de prier Dieu souvent jusqu'à la nuit qu'elle mourut, disant aux Sœurs qui étaient auprès d'elle pendant qu'on était allé à l'église pour chercher l'Extrême-Onction : Mes Sœurs, priez Dieu pour moi, car je n'ai plus la force de le faire. Peu de temps après avoir reçu les saintes Huiles, elle passa doucement comme un enfant, ayant les yeux et la bouche fermés, de sorte que si on ne l'avait vue expirer, on l'aurait prise pour une personne qui dormait.

Mes Sœurs, dit M. le Directeur, profitons de l'exemple de cette bonne Fille. Etre âgée et infirme, et ne pas laisser de se lever à quatre heures, se mortifier, souffrant tout sans se plaindre, prenant toutes ses peines comme venant de la main de Dieu ; voilà, mes Sœurs, le chemin royal pour arriver au Ciel, et quand vous verrez des personnes agir comme cela, dites : Il y a là de l'amour de Dieu. Quoi ! toute la vie se mortifier, se conformer à la volonté de Dieu, et se rendre ponctuelle à la pratique des Règles et autres vertus ! vous pouvez bien juger qu'une pareille vie est précieuse devant Dieu.

Mes Sœurs, je suis bien édifié des bons exemples que vous a laissés votre bonne Sœur ; profitez-en et vous rendez avaricieuses pour ramasser cette succession spirituelle. Donnez-vous bien de garde de la tendresse ou paresse qui porte à se plaindre pour la moindre incommodité que l'on ressent, et à demeurer au lit à quatre heures, ne faisant pas conscience de perdre son oraison et de s'occuper de ce qui regarde la vie ; oh ! que cela est mal et dénué de vertu, de se laisser em porter aux plaintes et aux murmures, sous prétexte qu'on est âgé et incommodé ! Il semble à quelques-unes qu'elles doivent aller se plaindre et sonner comme à la trompette leurs maux partout. Est-ce là imiter la patience de Notre-Seigneur, et sa conformité à la volonté de Dieu son Père, lorsqu'il lui envoya le calice de sa Passion ? Vous voyez bien que non, et que votre bonne Sœur n'a pas fait ainsi.

Voyons celle qui suit, c'est notre bonne Sœur Françoise Fianchon. Elle fut reçue à la Compagnie le 9 août 1644. Elle est décédée à la Maison le 12 mai 1689.

Mes Sœurs, dit M. le Directeur, que celles qui ont connu la défunte rapportent ce qu'elles ont remarqué en elle de plus édifiant.

- Une Sœur s'étant levée, dit : Ma Sœur Francoise Fianchon aimait extrêmement la sainte pauvreté, et avait un grand soin des pauvres malades qu'elle servait avec un grand zèle.

- Une autre Sœur rapporta qu'elle avait connu la défunte dès les premières années de sa vocation, et qu'elle était très-laborieuse ; qu'ayant été employée plusieurs années au jardin, elle avait été d'une grande utilité à la Communauté ; qu'elle était fort secourable et cordiale envers ses Sœurs, prenant toujours pour elle le pire et le plus fort travail.

- Une autre Sœur dit qu'elle était bonne ménagère du bien des pauvres, et avait grand soin des pauvres malades ; qu'elle était fort sobre au manger, ne se souciant guère de son corps.

- Une autre Sœur dit qu'après plusieurs années de vocation elle fut mise Sœur Servante à Saint- Médard, où elle gagna l'amitié d'un chacun **[417]** par sa grande charité pour les pauvres. Je me souviens en disant ceci, que lorsqu'elle venait à la Maison, on la voyait s'en retourner à sa paroisse souvent chargée d'une hotte et de quelque pauvre enfant trouvé qu'elle portait à l'Hôtel-Dieu ; ce qu'elle a toujours pratiqué, tandis qu'elle a demeuré à l'Hôtel-Dieu pour la collation des pauvres malades.

- Une autre Sœur dit que ma Sœur Francoise Fianchon avait reçu un soufflet de quelque pauvre, et que la joie qu'elle éprouva d'avoir trouvé l'occasion de souffrir cela pour Dieu, lui fit tendre l'autre joue. Lorsqu'elle était malade, elle ne désirait rien tant que de mourir en priant Dieu.

-Voilà, dit M. le Directeur, beaucoup de vertus exercées par cette bonne Sœur ; cette charité et complaisance envers ses Sœurs : cette mortification qui lui faisait choisir le pire pour elle en toutes choses ; cette exactitude à être la première au travail, à prendre le plus pénible ; l'amour de la pauvreté, la bonne économie du bien des pauvres ; cette union et cordialité envers ses Sœurs, remarquez bien cela, mes Sœurs, et cette sobriété au manger ; c'est montrer bien de la vertu que de ne point se soucier de la nourriture, et de prendre ce qui nous est présenté tel qu'il est ? Or, voilà en tout cela un grand trésor de vertu.

Mais ce qu'il y a de plus considérable, c'est qu'après avoir reçu un soufflet sur une joue, elle tendit l'autre pour en recevoir un autre ; c'est suivre à la lettre la parole de Notre-Seigneur, qui dit dans le saint Evangile : l'ou vous frappe sur une joue, présentez l'autre.

Je vous ai déjà dit ce qui se passa devant un Pape au sujet d'un Saint qu'on désirait faire canoniser, et duquel il fut rapporté plusieurs miracles, sur lesquels ou ne dit rien ou peu de chose ; mais lorsqu'on en vint à rapporter que le Saint avait reçu un soufflet en allant par les rues, sans avoir fait paraître aucune impatience, mais qu'au contraire, il s'était mis à genoux devant la personne qui l'avait frappé, pour lui demander pardon, un cardinal, présent à ce récit, et qui s'était assoupi pendant le rapport des miracles et des vertus de ce Saint, entendant dire qu'il avait souffert d'être frappé à la joue sans témoigner de passion, dit avec admiration : Vraiment, voilà un grand miracle que celui-là !

Vous vovez par là, mes Sœurs, l'estime qu'il faut faire de la patience.

- Une Sœur s'étant levée, dit : J'ajoute à tout ce qui a été dit ci-dessus, que la défunte ne se contentait pas d'avoir de la charité pour les pauvres malades, les enfants trouvés et toute sorte du pauvres affligés ; mais qu'elle avait une charité et une compassion universelle pour tout le monde.

On ne saurait dire combien elle a eu de fatigues à la chambre de la collation de l'Hôtel-Dieu ; car, outre le soin d'apprêter la même collation tous les jours et de faire la gelée, non-seulement pour les malades, mais aussi pour vendre au-dehors à tous ceux qui viennent en acheter, ce qui est l'ouvrage ordinaire que nos Sœurs doivent faire ; elles avaient dans ce temps-là l'obligation de récevoir les enfants trouvés, que MM. les Administrateurs faisaient lever à toute heure, mais le plus souvent la nuit ; de sorte que notre défunte, qui en avait le soin, était toujours la première à se lever pour les recevoir et les apporter, le plus souvent qu'elle pouvait, à la Maison du faubourg Saint-Lazare, où était le Bureau et les Nourrices.

Ce fut sa charité qui inspira et procura l'établissement de la quête qui se fait pour les enfants trouvés dans Notre-Dame, ce qui est un des grands biens qu'on ait pu procurer à ces pauvres enfants. On a toujours remarqué en elle l'amour du travail, la bonne économie et l'accroissement du bien des pauvres ; elle ne se plaignait d'aucune incommodité, quoiqu'elle en dit de grandes, ayant gagné un rhumatisme à la suite de ses grands travaux, duquel elle ne tenait compte, m'ayant dit plusieurs fois à moi-même, que lorsqu'elle avait sa hotte pleine d'enfants trouvés, ou autre chose sur son dos, elle avait peine à plier les bras, tant elle y avait de mal ; que néanmoins, après avoir marché une partie du chemin, elle se trouvait soulagée ; c'est pourquoi, disait-elle il ne fallait pas la plaindre.

Lorsqu'il arrivait quelque affliction publique, il semblait qu'elle l'eût voulu porter elle seule, **[418]** tant elle était affligée, et quand il y avait sujet de craindre pour la moisson ou pour la vendange, elle exhortait tous ceux à qui elle parlait de prier et de faire prier Dieu pour la conservation des biens de la terre. Elle m'a souvent dit : Mon Dieu, ma Sœur, que deviendront les pauvres laboureurs et autres gens de campagne ? Ne se trouvera-t-il personne qui engage Mgr l'Archevêque à faire faire des prières publiques à cet effet, afin que les riches aient meilleur moyen d'assister les pauvres ?

Elle n'avait pas seulement de la charité pour procurer des assistances corporelles au prochain, mais elle en avait encore pour ce qui regardait leurs besoins spirituels ; et elle ne pouvait souffrir sans grande peine les offenses commises contre Dieu, désirant les pouvoir empêcher et excitant ceux qui pouvaient remédier au mal, à le faire selon leur pouvoir.

M. le Directeur dit à ce sujet : Cela est bien recommandable en cette bonne Fille de s'intéresser si fort à la gloire de Dieu ? C'est encore un grand exemple pour vous, sa charité à bien ménager le bien des pauvres ? C'est leur faire l'aumône autant de fois qu'on s'applique à conserver leur bien et à bien user de ce qui leur appartient. C'est encore bien pratiquer l'amour de Dieu, que de ressentir les offenses faites à sa bonté ? Quel amour du prochain en tout ce que vous avez rapporté ! Admirez ce mouvement de charité qui la portait à désirer qu'on priât Dieu pour les biens de la terre, afin que les pauvres n'eussent pas tant de nécessités. Considérez-la, je vous prie, chargée de ces petits enfants qu'elle tâchait d'assister en la manière qu'il lui était possible ! Voilà bien des marques d'une grande charité, et par conséquent de grands motifs pour vous encourager toutes à la fidèle pratique des obligations de votre vocation.

Oh, ça ! mes Sœurs, qui êtes encore jeunes et dans votre commencement, voilà de riches exemples à imiter ! Souvenez-vous-en souvent, particulièrement de cette fidélité à observer la Règle, de cette mortification, de cette indifférence pour les choses de la terre, de cette humilité qui la portait à avoir un si grand mépris d'elle-même ; enfin, mes Sœurs, repassez tout cela dans votre mémoire, afin d'en tirer profit.

Sancta Maria, etc. Benedictio.

24. CONFÉRENCE DU 19 JUIN 1689,

FAITE PAR M. TALEC, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUES EN NOS SŒURS CATHERINE TASSIAU, CLAUDE CRENOUX, BARBE BEQUET, JACQUELINE DE MONTIGNY ET MARTHE MARIAU.

M. le Directeur commença par notre Sœur Catherine Tassiau, décédée le 21 décembre 1688. Elle avait été reçue en la Compagnie le 16 août 1668. Son père, Matthieu Tassiau, et sa mère, Marie Clavier, étaient habitants du village de Vissouby, au diocèse de Paris, où elle fut baptisée le 21 septembre 1646.

LA première Sœur qui fut interrogée dit qu'une raison qui nous devait porter à parler de nos Sœurs défuntes, était que cela nous encourage à les imiter.

- Croyez-vous, dit M. le Directeur à la même Sœur, que Dieu demande cela de nous ?

- Oui, dit la Sœur.

- Oui, mes Sœurs, Dieu désire qu'on s'entretienne des vertus des bons pour les imiter, et même qu'on se souvienne des méchants et des malheurs qui leur arrivent pour n'y pas tomber.

Il est fait mention, dans l'Histoire sainte, des **[419]** déportements de Caïn et d'Abel, des vertus de l'un et des vices de l'autre. Caïn était le premier fils d'Adam et devint extrêmement vicieux ; Abel, an contraire, était fort vertueux et docile, il sacrifiait à Dieu le plus beau et le meilleur de son troupeau ; ce que Dieu témoignait lui être agréable, et non ce que Caïn lui offrait, qui n'était que

quelque méchant agneau et brebis galeuse ; c'est pourquoi Dieu n'agréait pas ses dons, et Caïn, devenant envieux contre son frère, le tua, parce qu'il était fâché de le voir plus favorisé de Dieu que lui.

Vous voyez donc, mes Sœurs, qu'il est fort utile de profiter de tout ce qui a été écrit pour notre bien, et c'est ce qui a porté les Anciens à écrire ce qui se passait de leur temps ; c'est encore ce qui fait que beaucoup de bons religieux mettent par écrit les vertus de leurs frères défunts pour les apprendre aux jeunes, afin de les exciter à bien faire.

Or, mes Sœurs, vous devez les imiter en cela, et même les surpasser, si vous pouvez. Or sus, mes Sœurs, que celles qui ont remarqué quelques vertus dans la vie de cette Sœur défunte les disent.

- Une Sœur rapporta avoir été fort édifiée de la soumission de ma Sœur Catherine Tassiau, particulièrement lorsqu'elle fût ôtée de l'office de Sœur Servante, dont elle ne témoignait pas se soucier, ni se mettre en peine de ce qu'on voulait faire d'elle. J'ai aussi remarqué, dit la même Sœur, qu'elle parlait fort peu.

- M. le Directeur dit à ce sujet : Cela est bien louable d'être ainsi soumise, après avoir été Sœur Servante, et d'être indifférente pour les emplois, parce qu'on regarde la conduite des Supérieurs comme celle de Dieu.

Il y en a qui font tout le contraire : lorsqu'après avoir gouverné quelque temps, on les veut mettre sous l'obéissance, ou les changer de lieu, elles se laissent aller à des raisonnements qui les jettent dans le chagrin, dans les plaintes et dans le murmure ; c'est, mes Sœurs, ce que vous devez éviter.

- Une autre Sœur dit : J'ai toujours vu ma Sœur Catherine avoir un esprit fort posé. C'était une Fille qui avait la pureté en grande recommandation, et qui avait une grande pudeur, craignant les moindres sujets de dangers.

Elle avait avec cela une grande douceur et respect pour toutes ses Sœurs. Ayant été employée à servir nos Sœurs malades à l'Infirmerie, elle s'en acquittait avec grand soin et charité.

- Une autre Sœur dit ensuite qu'elle avait remarqué en elle une grande retenue et sagesse, et qu'il n'avait jamais rien paru de jeune ni de léger dans sa conduite, soit dans son emploi de Sœur Servante, soit dans celui de Sœur compagne, et qu'elle avait toujours eu une modestie virginale en toute sa composition extérieure.

- Une Sœur rapporta que la défunte avait une grande charité pour les pauvres, et qu'elle disait Souvent à ses compagnes : Mes Sœurs, faisons du bien aux pauvres tant que nous pourrons pendant que nous sommes en ce monde, nous le retrouverons en l'autre.

- Ma Sœur Supérieure dit ensuite : Ma Sœur Catherine Tassiau aimait fort la pratique des Règles, non-seulement pour elle, mais encore pour ses Sœurs, ne pouvant souffrir de déréglement dans les paroisses où elle demeurait, sans en avertir les Supérieurs, ce qui n'était pas trouvé bon de toutes ; mais elle a souffert à ce sujet, sans en rien témoigner, se tenant toujours fidèle à son devoir.

Elle était d'une complexion assez délicate, cependant elle n'a pas laissé de bien travailler l'espace de plus de quinze ans, étant Sœur Servante à la paroisse Saint-Benoît, après y avoir été compagne de notre défunte Sœur Antoinette Richevillain. Étant devenue malade, elle traîna longtemps, et comme on vit qu'elle ne pouvait reprendre ses forces, on la rappela à la Maison, où, ayant recouvré un peu de forces, on l'employait tantôt à une chose, puis à une autre ; à quoi elle n'apportait aucune résistance.

Comme son mal principal était une sécheresse de poumons, cela ne l'empêchait point d'agir toujours un peu ; on lui a quelquefois donné de l'ouvrage au-delà de ses forces, ce dont on ne s'apercevait que lorsqu'elle tombait malade, ce **[420]** qui m'a donné bien du scrupule quelquefois. Sa grande patience lui faisait passer par-dessus beaucoup de petites peines qu'elle souffrait sans se plaindre. Enfin on se résolut de l'envoyer aux champs, dans l'espérance qu'elle pourrait s'y mieux

porter, mais peu de temps après elle y devint plus mal, et comme c'était un village où il y avait peu de commodités pour y. pouvoir traiter une malade, on envoya une de nos Sœurs pour la voir et lui demander ce qu'elle aimerait le mieux, ou que nous lui envoyassions le inédecin de la Maison, ou une voiture pour l'y amener ? elle choisit le dernier avec tant de démonstrations de joie, qu'il semblait qu'elle s'en allait mieux porter ; ce qui ne fut pourtant pas, car elle ne s'est point relevée de cette maladie, pendant laquelle on a remarqué en elle une grande obéissance et une patience achevée, prenant ce qu'on lui donnait avec beaucoup de reconnaissance. Quoique malade, elle ne laissait pas de montrer son exactitude aux exercices spirituels, en la manière que le peut une infirme. Je ne répéterai pas ce qui a été dit de sa sagesse, et de sa grande modestie, je dirai seulement que c'était un vrai miroir de pureté entre nous autres.

Elle reçut le saint Viatique avec une grande dévotion, et on a toujours remarqué pendant sa vie qu'elle avait un soin particulier de se préparer à la réception des Sacrements. Elle ne reçut point les saintes Huiles, parce qu'elle ne paraissait pas si près de sa fin. Ayant demandé à boire, elle remit sa tête sur le chevet de son lit, et trépassa presque sans qu'on s'en aperçût.

- Mes Sœurs, dit M. le Directeur, vous devez remarquer ce qui a été dit pour en tirer profit ; premièrement, son zèle pour le bon ordre, ne pouvant rien souffrir de mal sans en avertir ; deuxièmement, sa constance et sa patience à porter ses infirmités sans se plaindre ; troisièmement,. sa docilité a se laisser changer d'un lieu à un autre. On voit quelquefois des Sœurs qui se plaignent, disant qu'on les remue trop souvent et qu'on les ballotte ; on n'a point vu cela en cette bonne défunte ; au contraire, elle avait une grande douceur, patience et modestie.

Voilà, mes Sœurs, comment il faut faire ; je suis bien édifié de tout ce qui a été dit. Voyons la seconde défunte.

C'est notre Sœur Claude Crenoux, décédée le 27 décembre 1668, à Vitry-Ie-François. Elle était fille de François Crenoux et d'Anne Diot, soit épouse, habitants de la paroisse Saint-Gilles, au diocèse de Vannes en Bretagne, ou elle fut baptisée le 18 août 1668. Elle fut reçue dans la Compagnie le 31 octobre 1685, et en reçut l'habit le 11 avril 1686.

Une Sœur étant interrogée, dit : J'ai toujours remarqué en ma Sœur Crenoux un esprit fort égal pendant qu'elle a demeuré ici, et un grand amour pour le travail.

Lorsqu'elle a été employée au service des pauvres, elle l'a fait avec grande charité et douceur. Elle était prompte à leur donner le soulagement dont ils avaient besoin, et fort courageuse dans les services qu'elle leur rendait, n'appréhendant aucun mal.

Quoiqu'elle fût jeune, elle les encourageait beaucoup à bien porter leur maladie, et était fort exacte à leur porter la nourriture et les remèdes ordonnés en temps et lieux.

Elle avait beau être fatiguée, elle n'en témoignait point de peine. Elle aimait beaucoup ses Règles et prenait grand soin de les bien pratiquer, surtout le silence et le support envers ses Sœurs. Elle m'a paru fort détachée de toutes les choses mondaines ; elle ne pouvait du tout entendre mal parler de son prochain ni d'aucune chose qui blessât tant soit peu la charité, sans témoigner sa peine par une douce réprimande. Elle ne pouvait pas même entendre parler des choses dont elle n'avait que faire.

Elle aimait extrêmement le séminaire ; pour cela elle faisait toujours des instances pour y aller les mercredis, disant qu'elle y apprendrait des choses qu'elle ne savait pas.

- Ma Sœur Supérieure rapporta ensuite ce qu'elle avait appris et remarqué de cette défunte, commençant par dire que c'était un petit Séraphin en charité, et qu'elle avait si bien fait partout, qu'elle n'avait jamais donné aucun sujet de **[421]** plainte contre elle. Qu'elle craignait si fort de faire de la peine aux Supérieurs, ou a ses Sœurs compagnes, qu'elle portait cela jusqu'à l'excès. Dès qu'il lui était arrivé de manquer à quelque petite chose de son emploi, ou d'avoir par mégarde mécontenté tant soi peu quelqu'une de ses Sœurs, elle venait s'en accuser avec larmes. Pendant qu'elle a derneuré aux Invalides, on l'appliquait comme nos autres Sœurs au service des malades, et

on lui donna entre autres emplois, le soin de ramasser et de nettoyer les compresses des blessés, ce qui n'est pas un emploi des moins rebutants et fatigants, cependant elle le reçut avec joie et s'en acquitta fort bien.

Elle était fort douce et obéissante, paraissant faire avec joie tout ce qu'on lui ordonnait.

Lorsqu'on la retira des Invalides pour lui faire faire la retraite, ma Sœur Julienne La Boue me parlant de ses dispositions, me dit qu'il fallait prendre garde au travail qu'on lui donnerait, parce qu'elle était si active, qu'elle ruinerait bientôt sa santé, si on ne veillait sur elle.

On se résolut, au mois de juin, de l'envoyer à Brienne où il fallait une maitresse d'école ; nous l'adressâmes à nos Sœurs de Vitry-le-François, pour la faire conduire jusqu'audit lieu ; mais elle y fut blessée par un accident qui arriva le premier ou le deuxième jour de son arrivée. Nos Sœurs de Vitry nous ont écrit avec douleur que cette pauvre Fille avait beaucoup souffert, et que sa blessure était presque sans remède.

Ma Sœur Courtois nous a mandé, depuis, qu'elle avait souffert l'opération du trépan avec beaucoup de patience, ainsi que les douleurs qui s'ensuivirent, l'espace de près de trois mois, n'étant morte que le 27 décembre, comme il a été dit.

M. le Directeur ayant entendu ce qui venait d'être rapporté, dit : Je n'ai vu cette bonne Fille qu'en retraite, j'ai remarqué en elle cet esprit tranquille et paisible que quelqu'une de vous a rapporté. On dit qu'on n'avait jamais fait de plaintes contre elle ; oh ! que voilà qui est beau dans une jeune Sœur. Vous voyez aussi, mes Sœurs, par l'accident qui lui est arrivé, que Dieu donne à ses serviteurs et à ses servantes des occasions pour se sanctifier par les croix qu'il leur envoie. On peut dire que cette mort est une perte pour votre Communauté ; je la regarde comme telle, d'autant qu'elle vous a ravi un fort bon sujet à la fleur de son âge. On peut aussi la regarder comme une mort précieuse devant Dieu, c'est pourquoi il nous le faut bénir de tout ce qui nous arrive.

Voyons celle qui suit : c'est la Sœur Barbe Bequet. Elle était fille de Jacques Bequet et d'Anne Douay, son épouse, babitants de la ville de Douai, au diocèse d'Arras, où elle fut baptisée le 27 décembre 1664.

Comme elle n'avait pas demeuré long-temps à la Maison après son retour d'Autun, M. le Directeur demanda s'il y en avait quelqu'une qui eût remarqué quelque chose ?

- Une Sœur dit : J'ai remarqué en ma Sœur Barbe un grand zèle pour le service des pauvres, et beaucoup d'amour pour la pratique de nos Règles qu'elle désirait entendre lire souvent afin de les mieux retenir. J'ai aussi remarqué qu'elle était fort soumise.

Comme il ne se trouvait point d'autre Sœur qui eût connu la défunte, la Supérieure dit : Elle fut envoyée à Autun, aussitôt qu'elle eut pris l'habit, elle y a passé trois ans en travaillant beaucoup pour le service des pauvres ; c'est pourquoi il se trouve peu de nos Sœurs qui l'aient connue ; mais j'ai appris par sa Sœur Servante, notre Sœur Elisabeth Bourdois, que cette défunte avait une grande simplicité, humilité et charité. La simplicité lui persuadait que tout le monde était tel qu'il paraissait, ainsi elle ne se pouvait défier de personne. L'humilité lui faisait croire que tout le monde était meilleur qu'elle. Pour la charité, elle en avait extraordinairement, ce qui fit que pendant la maladie de sa Sœur Servante, elle supporta le travail de deux Sœurs avec beaucoup de courage sans se plaindre, ce qui lui causa dans la suite de grandes incommodités qu'elle supportait avec beaucoup de patience.

Elle avait tant d'amour pour Dieu, qu'elle portait à son amour et à son service toutes les per **[422]** sonnes à qui elle parlait, et les exhortait en même temps à faire la charité aux pauvres.

La même Sœur Bourdois m'a encore dit que la défunte était fort mortifiée ; qu'elle avait fait beaucoup de pénitences dans le monde avant que d'entrer en la Compagnie, par l'ordre d'un Religieux qui était son confesseur, ce qu'elle aurait bien voulu continuer, s'il lui eût été permis ; qu'elle était fort dévote, surtout à la sainte communion.

Ayant été mandée de s'en revenir ici en 1688, elle tomba malade et fut obligée de s'arrêter à Auxerre avec sa Sœur compagne, jusqu'à ce qu'elle eût recouvré assez de force pour achever son voyage. Cependant, après l'avoir fait reposer quelque temps, et lui avoir fait faire la retraite, comme elle nous parut assez bien remise, on la choisit pour aller à l'hôpital d'Évreux, où on avait besoin de secours. Pour le peu de temps qu'elle y a demeuré en santé, elle a pratiqué les vertus d'obéissance, d'humilité, et autres dont il a été parlé. Pour moi, j'ai aussi remarqué cela avant qu'elle y allât, ainsi que sa grande soumission à la volonté de Dieu et à celle de ses Supérieurs. Elle aimait toutes ses Sœurs également, et était bien aise d'être avertie de ses défauts. Enfin, j'ai admiré comment en si peu de temps, elle s'était tant avancée dans le chemin de la vertu.

Elle a beaucoup souffert dans sa dernière maladie ; car la gangrène s'étant mise en plusieurs endroits de son corps, les chirurgiens qui la voulaient guérir, la déchiquetèrent plusieurs fois, ce qu'elle endura fort patiemment pour l'amour de Dieu ; elle mourut le 19 février 1689, environ trois ans et demi après son entrée à la Maison, qui fut le 4 juillet 1685.

- Voilà, dit M. le Directeur, de belles remarques pour le peu de temps que vous avez connu la défunte ; Dieu en soit béni ! J'ai aussi remarqué en elle un esprit fort calme et un grand attachement à Dieu, et une parfaite soumission à sa divine Providence.

La quatrième Sœur, dont il a été parlé en cette Conférence, est notre Sœur Jacqueline Montigny, fille de Claude Montigny et de Michelle le Songeux, son épouse, habitants de la ville de Rennes, en Bretagne, où elle fut baptisée le 1er mai 1662. Elle fut reçue dans la Compagnie le 2o mai 1687, et prit l'habit le 15 août suivant. Elle mourut à la paroisse Saint-Médard, le 11 juin 1689.

Voyons, dit M. le Directeur, ce qu'on aura remarqué en elle ; car les vertus qu'on vient de rapporter dans les autres, lui conviennent selon ce que j'en ai connu.

- Une Sœur dit l'avoir connue avant son entrée en la Compagnie, et qu'étant d'une famille qui ne manquait pas de biens de fortune, elle avait eu tous les moyens de recevoir une fort bonne éducation.

Elle est venue dans la Compagnie, poussée par le seul désir de travailler à son salut ; et, pour cet effet, elle quitta généreusement toutes choses pour embrasser notre état. Je sais de plus qu'ayant été reçue selon ses désirs, elle ne respirait autre chose que de travailler à sa perfection ; et pour cela, elle désirait qu'on ne lui laissât passer aucune faute sans l'en avertir et la mortifier. Elle avait aussi une grande modestie, qui édifiait beaucoup tous ceux qui la voyaient.

- Une autre Sœur dit avoir remarqué en la défunte une grande douceur et support pour ses Sœurs, procurant, autant qu'elle pouvait, la paix entre elles. Elle avait une grande égalité d'esprit, beaucoup de charité pour les pauvres qu'elle servait avec affection, n'en renvoyant jamais de mécontent. Elle ne manquait pas de leur faire la charité spirituelle en même temps que la corporelle, ainsi qu'il est ordonné par la Règle, les instruisant des choses nécessaires au salut, et en portant beaucoup à faire des confessions générales, ne les quittant point qu'ils n'eussent fait leur devoir de bon chrétien. M. le curé de Saint-Médard ainsi que sa Sœur Servante en ont dit beaucoup de bien, entre autres, qu'elle était fort édifiante par sa piété, ce qui la faisait aimer d'un chacun. Elle avait beaucoup d'humilité, ce qui la rendait prompte à demander pardon lorsqu'elle pensait avoir fait quelque faute. Elle avait aussi beaucoup d'affection et d'exactitude pour l'observance des Règles. **[423]**

- Une autre Sœur rapporta avoir remarqué qu'elle avait montré une grande patience dans la maladie dont elle est morte, et une grande obéissance, prenant tous les remèdes et la nourriture qu'on lui donnait, avec grand courage.

J'ai aussi remarqué qu'elle était fort résignée à la volonté de Dieu, tant en santé qu'en maladie ; qu'elle avait beaucoup de dispositions à faire tout ce que les Supérieurs pouvaient lui ordonner. On ne l'entendait jamais parler contre la charité, car elle avait la conscience fort délicate, ce qui lui donnait de l'horreur de tout ce qui pouvait offenser Dieu.

Le désir qu'elle avait de sa perfection, la portait à demander instamment à ses Sœurs, qu'elles lui fissent la charité de l'avertir de ses fautes tous les mois. Enfin, je puis dire avec vérité qu'elle était dans la pratique de tout ce qui regarde le service de Dieu. Avec cela, elle faisait un grand mépris de toutes les louanges du monde et d'ellemême, ne pouvant supporter sans peine ce qui tournait à son avantage. Elle avait aussi une modestie et une pudeur admirables.

- M. le Directeur dit ensuite : Nous remarquerons, mes Sœurs, par toutes ces rares vertus que vous avez connues en cette bonne Fille, que c'était une âme élue de Dieu, puisqu'elle a commencé dès son enfance à le servir ; oui, dès ses plus tendres années, ses bons parents l'ont instruite et élevée dans la piété. Je fus bien édifié de voir cette Fille, dès son arrivée ici ; je remarquai en elle cette modestie, ce détachement de tout, même de ses dévotions particulières, pour s'adonner aux obligations de sa vocation et à la pratique de ses Règles. Sa principale dévotion était la conformité à la volonté de Dieu dans tout ce qui lui arrivait de pénible. Elle avait de la sensibilité, mais elle savait bien s'en humilier, lorsqu'elle l'avait fait tomber en quelque faute, et c'est pour cela que Dieu nous laisse des défauts et des imperfections, afin de nous humilier et de nous obliger à les confesser. Cette bonne Fille connaissait bien ce faible en elle ; mais, comme elle avait beaucoup de zèle pour se perfectionner dans votre état, elle désirait et recevait bien les avertissements qu'on lui donnait. Selon ce que j'en ai connu, je ne feindrai pas de vous dire, mes Sœurs, que je crois que cette âme a conservé son innocence baptismale.

La cinquième et dernière Sœur de laquelle il a été parlé en cette Conférence, est notre Sœur Marthe Mariau, qui n'a demeuré parmi nous qu'environ quinze mois ; y ayant été reçue le 13 février 1688, elle est décédée à Lyon le 3o mai 1689.

Elle était fille de Jacques Mariau et de Louise Bourgalois, son épouse, habitants de la Flèche au diocèse d'Angers, où elle fut baptisée le 5 février 1658.

- M. le Directeur dit : Mes Sœurs, vous ne pouvez pas avoir remarqué, beaucoup de choses en cette défunte, puisqu'elle n'a été que très-peu ici ; néanmoins, on peut être édifié des bonnes qualités qui portèrent à la choisir pour l'envoyer si loin, quoiqu'elle fût toute nouvelle en la Compagnie.

- Une Sœur dit avoir remarqué en notre Sœur Marthe Mariau une grande égalité d'esprit et une grande constance à surmonter les peines et difficultés qu'elle rencontra, lorsqu'elle fut résolue de suivre sa vocation ; car comme elle était chez son frère, qui était curé près de la Rochelle, et qu'elle gouvernait sa maison, elle eut beaucoup de peine à se tirer des mains de ce frère ; mais parce qu'elle aimait beaucoup sa vocation, elle rompit tous ces liens, et partit au plus fort de l'hiver pour venir de la Rochelle ici.

- Une autre Sœur dit : J'ai remarqué qu'elle avait un grand amour pour sa vocation, et qu'elle encourageait ses compagnes d'office à bien garder les Règles, auxquelles elle se rendait elle-même fort exacte pendant qu'elle a demeuré ici. J'ai remarqué avec cela qu'elle était fort prudente en ses paroles, et quoiqu'elle fût d'une naissance au dessus du commun, on ne l'entendait point parler de ses parents, ni s'entretenir de choses inutiles.

Ayant été employée incontinent après sa retraite à un office des plus rudes de la Maison, savoir la buanderie, elle y a travaillé avec grand courage, ce qu'elle n'a pu faire sans se faire violence, n'étant pas accoutumée au fort travail. Elle **[424]** était fort obéissante et faisait avec bien de la joie tout ce qu'on lui ordonnait. Voilà, Monsieur, dit la Sœur, ce dont je me souviens.

- Vous voyez, mes Sœurs, dit M. le Directeur, que Dieu prend beaucoup de vos Sœurs à la fleur de leur âge. Il est dit dans la sainte Ecriture, que Dieu retire certaines personnes de ce monde, de crainte qu'elles ne tombent dans la corruption du péché, et cela par un effet de sa grande bonté pour ces âmes-là.

Oh çà ! mes Sœurs qui êtes jeunes, d'après ce que vous venez d'entendre, ne regardez pas votre vie comme si elle devait être de longue durée, mais réglez-la si bien que vous ne craigniez pas de mourir jeunes. Donnez-vous de bon cœur à notre Dieu, et mettez tous vos soins à le servir avec

fidélité, pratiquant toutes les vertus propres à la sanctification de vos âmes. Voilà de quoi il s'agit, tout le reste n'est rien ; on ne parle, comme vous voyez, à la mort, que du bien qu'on a fait pendant la vie ; le vice et les imperfections ne méritent pas qu'on s'en souvienne, et vous n'entendez pas rapporter les actes d'orgueil, d'impatience, ni tous les autres vices, mais les vertus et tout le bien que les défuntes ont fait avec la grâce de Dieu. Pensez donc à cela, mes Sœurs, vous demandant à vous-mêmes : Si Dieu m'appelait maintenant, qu'emporterais-je avec moi ? Où sont les actes d'humilité d'obéissance, de charité et autres que j'aurais à lui présenter ? Que si nous n'avons point travaillé à la vertu, craignons de ressembler à ceux dont parle la sainte Écriture qui se sont trouvés les mains vides. Employons donc bien le temps que Dieu nous donne pour amasser des vertus à pleines mains.

Mes Sœurs, je vous laisse sur ce bon passage ; que l'exemple de vos Sœurs vous anime à la pratique des vertus dont elles vous ont donné l'exemple, surtout encouragez-vous bien à garder vos Règles, comme ont fait vos Sœurs défuntes ; en ce faisant, assurez-vous que vous serez riches de vertus à la mort, et que Dieu vous regardera de bon œil.

Je supplie sa divine bonté de vous en faire la grâce et de vous donner sa sainte bénédiction.

Sancta Maria, etc. Benedictio.

25. CONFÉRENCE DU 18 SEPTEMBRE 1689,

FAITE PAR M. TALEC, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOS SŒURS TOUSSAINTE ALLOU ET CLAUDE CROSSET,

DECEDEES A LA MAISON AU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'ANNEE 1689,

Notre chère Sœur Toussainte Allou a été reçue dans la Compagnie le 11 septembre 1648 ; elle y a demeuré quarante-un ans. Elle était de la paroisse de Saint-Aubin, près Liancourt en Beauvoisis, où elle fut baptisée le 11 mars 1628.

Notre Sœur Claude Crosset fut baptisée le 4 juin 1629, au diocèse de Troyes en Champagne. Elle fut reçue en la Compagnie le 13 octobre 1655.

M. LE DiRECTEUR commença et dit : Mes Sœurs, le sujet de cette Conférence est sur les vertus de vos Sœurs défuntes.

Le premier point est des raisons que nous avons de nous entretenir des vertus de nos Sœurs défuntes ;

Le deuxième est sur les vertus qu'on a remarquées en nos chères Sœurs Claude Crosset et Toussainte Allou ;

Et le troisième ce qu'on se propose d'imiter en elles.

Celles qui les ont bien connues diront ce qu'elles ont remarqué en notre Sœur Claude, par laquelle nous commencerons. [425] - Une Sœur dit : Monsieur, j'ai pensé qu'une raison pour nous entretenir du bien qu'on a remarqué en nos Sœurs, est que cela nous encourage à les imiter.

La première vertu que j'ai remarquée en ma Sœur Claude est l'humilité. Quand elle allait voir les pauvres, elle ne leur promettait rien, et leur disait : Venez chez nous, nous verrons avec nos Sœurs. Quand elle était revenue de la visite des malades, elle disait ce qu'elle avait vu de leurs besoins, et rendait compte de tout ce qu'elle avait avec une grande simplicité et charité envers ses Sœurs, qu'elle instruisait en leur demandant leur avis ; car lorsque quelqu'une de ses Sœurs lui répondait qu'elle fit ce qu'elle jugerait le plus à propos : ah ! ma Sœur, disait-elle, ne me dites point cela, je vous prie, il faut dire simplement sa pensée. Elle suivait exactement l'ordonnance des médecins pour le traitement des malades, et recommandait à ses Sœurs de faire le même.

J'ai aussi remarqué sa grande charité envers les pauvres malades, car elle se sacrifiait tellement à leur service, qu'elle y aurait passé les jours et les nuits, plutôt que de manquer à leur donner ou préparer tous leurs petits besoins.

- Une autre Sœur dit : J'ai eu le bien de demeurer avec elle, et pendant ce temps-là, j'ai remarqué qu'elle avait beaucoup de respect et de soumission envers les Supérieurs. Elle nous recommandait fort l'obéissance aux mêmes Supérieurs, disant qu'ils ne nous ordonnaient rien qu'avec grande charité, et pour notre sanctification.

Elle était fort exacte aux Règles, et nous exhortait à la même exactitude. C'était une Fille fort simple en ses paroles et en toute sa manière d'agir.

Dans sa maladie, j'ai remarqué en elle beaucoup de patience, car elle ne se plaignait point, et prenait les choses comme elles lui étaient présentées, quoique quelquefois un peu mal assaisonnées.

- Ma Sœur Supérieure dit ensuite : Monsieur, j'ai pensé, sur le premier point de la Conférence, qu'une des raisons qui nous devaient porter à nous entretenir des vertus de nos Sœurs après leur décès, c'est, premièrement, parce que nous les devons regarder comme nos Mères, qui nous ont précédées dans la Compagnie et dans la pratique des vertus, et qu'ainsi nous les devons imiter.

Nous perdons beaucoup de bonnes choses de ma Sœur Claude, pour n'avoir pas ici les Sœurs qui ont demeuré avec elle dans les établissements où elle a servi les pauvres.

J'en ai toujours entendu parler comme d'une Fille de paix, d'union et de support avec ses Sœurs, et je n'en ai jamais reçu de plaintes.

Elle a demeuré à Saint-Jacques-la-Boucherie peu après qu'elle eut pris l'habit, et elle s'acquitta fort bien du service des pauvres. Elle a aussi demeuré long-temps Sœur Servante à Metz, où elle a contenté et les Dames de la Charité et les pauvres.

Ayant été rappelée de là, elle fut envoyée faire le nouvel établissement du petit Saint-Quentin, où, quelques années après, étant devenue dangereusement malade, on se trouva obligé de la rappeler, à cause d'un reste de paralysie qui, dès lors, affaiblit un peu son esprit ; ce qui fit que depuis ce temps-là, on ne l'éloigna plus de la Maison. Tout ce que je puis dire, c'est qu'elle a toujours été d'un esprit fort doux, aisé à conduire, aussi bien dans sa vieillesse que dans sa jeunesse, et que les pauvres l'ont regrettée partout.

La paralysie l'ayant arrêtée au lit quelque temps avant sa mort, elle a beaucoup édifié la Compagnie par sa patience à supporter son mal, et par sa douceur et sa tranquillité d'esprit ; de sorte qu'on n'eût pas dit en la voyant qu'elle eût rien enduré.

Voyant approcher la fête de Saint-Lazare, il lui vint un grand désir d'avoir recours à Dieu par l'intercession de ce grand Saint, auquel elle avait beaucoup de confiance, afin d'obtenir sa guérison, se recommandant aux prières de la Communauté, et demandant qu'on fit une neuvaine à ce grand Saint à son intention.

Il y avait quelque temps qu'on ne lui permettait plus la sainte communion, craignant qu'elle [426] n'eût pas le jugement assez sain ; malgré cela, on la portait toujours à la chapelle les fêtes et dimanches pour entendre la Sainte Messe. Or, le propre jour de Saint-Lazare, ayant demandé à se confesser et à communier, le confesseur l'ayant trouvée en état de le faire, elle communia avec beaucoup de dévotion et de satisfaction pour son âme, et encore deux autres jours après, savoir le dimanche et le jour de la sainte Vierge ; après quoi, la paralysie s'étant tout-à-fait formée, elle n'eut plus de connaissance, et mourut, comme il a été dit, le 10 septembre 1689.

- Une autre Sœur dit ensuite : Mon Père, je me souviens, quand elle commença à se sentir de sa paralysie, qu'allant la voir un jour le matin qu'elle ne pouvait plus se remuer dans son lit, elle me dit : Il y a long-temps qu'à l'élévation de la sainte Hostie, je demande au bon Dieu qu'il me fasse la grâce d'accomplir sa sainte volonté ; eh bien ! mon Dieu, disait-elle dans sa simplicité, voilà donc que vous m'exaucez, je vous remercie de la part que vous me faites de votre sainte croix.

Il n'y avait qu'à lui dire un mot d'édification, pour lui faire parler du bon Dieu et de la satisfaction qu'elle avait prise au service des pauvres ; elle disait à ce sujet : Oh ! que j'ai pris de plaisir à secourir ces pauvres familles ! En effet, lorsqu'elle demeurait aux champs, elle rendait service à ces pauvres gens avec la plus grande charité.

J'ai encore remarqué en elle qu'elle tendait toujours à l'obéissance, quoiqu'elle n'eût pas sur la fin la liberté entière de son esprit.

- Voilà, dit M. le Directeur, de bonnes remarques, et il est de grande conséquence de s'entretenir des vertus de vos Sœurs après leur mort, d'autant que cela donne sujet de louer Dieu, puisqu'il les leur a données pour le glorifier ; cela sert aussi à édifier la Compagnie, et, comme il a été dit, à y conserver le premier esprit. Cela vous donne aussi de la joie d'apprendre ce que plusieurs d'entre vous ne savaient pas : ce sont des richesses et des trésors dont vous héritez après le décès de ces bonnes âmes ; cela leur donne aussi de la joie à elles-mêmes, lorsqu'elles sont devant Dieu, et qu'elles voient que vous suivez le bon exemple qu'elles vous ont laissé ; que si elles sont en purgatoire, cela adoucit leurs peines, et je ne doute pas que leur bon ange ne leur porte ces bonnes nouvelles pour les rejouir et les animer à glorifier Dieu. Voilà donc, mes Sœurs, de très-bonnes raisons pour vous porter à continuer ces Conférences et à bien remarquer les vertus de vos Sœurs, cela servira à la postérité. La sainte Eglise, dès son commencement, a été dans cette pratique, et c'est ce qui nous sert à présent. Combien de braves écrivains ont-ils pris de peine à écrire la Vie des Saints et les combats des Martyrs ? C'est ce qui nous anime présentement au service de Dieu et ce qui nous sert d'une grande consolation.

J'ai reconnu que ce que l'on a dit de la bonne Sœur Claude Crosset est véritable. Lorsque je demeurais à Metz, je l'ai vue plusieurs fois, j'ai remarqué que c'était une fille d'une admirable douceur, et fort respectueuse ; ordinairement, ces personnes là sont humbles, paisibles, et gouvernent tout avec calme et tranquillité : la paix et l'union règnent où elles sont. Remarquez, je vous prie, ce qu'on a dit : Qu'elle n'osait rien donner aux malades sans l'ordre des médecins, crainte de leur faire du mal, au lieu de les soulager ; cela condamne bien le procédé de quantité de jeunes Sœurs, lesquelles n'ayant ni l'âge, ni l'expérience, se donne souvent la liberté d'aller au-dessus des ordres que le médecin donne pour le traitement des malades, s'appuyant trop sur quelque peu d'expérience. Donnez-vous bien de garde, mes Sœurs, d'en user de la sorte, car ce serait vous charger la conscience des accidents qui en peuvent arriver ; mais suivez plutôt l'exemple de votre bonne Sœur Claude, qui non-seulement suivait l'ordre prescrit exactement, mais même demandait avis à ses Sœurs compagnes pour plusieurs autres choses nécessaires aux pauvres. Bel exemple pour les Sœurs Servantes, quand on demande à ses Sœurs compagnes ce qu'elles pensent qu'il faudrait faire dans les occasions tant soit peu douteuses, mais cela bonnement et cordialement. Vous ne sauriez [427] croire, mes Sœurs, combien cette manière d'agir attire de bénédictions sur vos Maisons ; c'est aussi un excellent moyen pour se faire aimer de ses Sœurs, et entretenir parmi vous l'union et la paix.

Voyons maintenant ce que l'on a remarqué en notre Sœur Toussainte Allou.

- Une Sœur répondit : J'ai remarqué en ma Sœur Toussainte Allou les trois vertus qui composent l'esprit de la Compagnie ; savoir, l'humilité, la simplicité, la charité, et elle disait souvent : Je suis une misérable pécheresse, indigne de toutes les choses que la charité de mes Sœurs leur fait me donner. Dans cet esprit d'humilité, elle souffrait patiemment ce qui lui arrivait de fâcheux.

Je désire faire mon possible pour imiter ses vertus, mais particulièrement sa patience.

- Une autre Sœur dit aussi avoir remarqué en elle beaucoup d'humilité, particulièrement, dit-elle, lorsque je lui disais quelque parole sur ce qu'elle faisait ; car la crainte qu'elle avait d'avoir mal fait, la faisait aussitôt se mettre à genoux pour demander pardon.

Quand on lui disait de se mettre un meilleur habit (car elle portait ses hardes vieilles jusqu'à l'extrémité), elle répondait : Je ne mérite pas d'être autrement vêtue, nos Supérieurs ont trop de charité pour moi.

Elle craignait d'être à charge à la Communauté, et de n'y pas gagner son pain. Je la voyais souvent pratiquer des actes d'humilité et se mettre à genoux, tantôt devant une Sœur, tantôt devant une autre pour leur demander pardon.

- Une autre Sœur dit avoir remarqué en ma Sœur Toussainte un esprit de reconnaissance qui la portait à remercier les personnes pour le moindre service qu'elle en recevait. Elle se portait toujours aux ouvrages les plus vils et les plus pénibles de la Maison, étant fort soigneuse de ne point perdre de temps.

Elle a toujours été fort charitable et fort tendre pour les pauvres malades ; ayant servi long-temps les pauvres de la paroisse Saint-Laurent, elle s'en est si bien acquittée, que M. le Curé disait que c'était une sainte, et quand elle lui parlait, c'était avec tant de charité et de simplicité, qu'elle le faisait rentrer en lui-même.

Lorsqu'on lui parlait des défauts qui se rencontrent quelquefois dans les pauvres, elle ne le pouvait pas croire.

Elle était fort douce et respectueuse, ne se plaignait jamais de rien, et disait au contraire qu'elle était toujours mieux qu'elle ne méritait.

Elle a aussi servi les pauvres à Saint-Sulpice, dans ses premières années, et elle fit paraître dans une occasion son courage et l'amour qu'elle avait pour la pudeur, en donnant un rude soufflet à un homme qui voulait badiner avec elle et la baiser.

Une Sœur ayant rapporté qu'elle avait eu recours aux prières de ma Sœur Toussainte, pour obtenir de Dieu la grâce d'achever un ouvrage difficile, dit quaussitôt qu'elle eut prié Dieu l'ouvrage s'acheva très-facilement.

Une autre Sœur dit qu'elle était fort soigneuse de demander à faire la retraite tous les ans, et de se bien préparer à la confession et à la communion ; et on peut dire que, depuis son entrée jusqu'à sa mort, elle a toujours persévéré dans la pratique des vertus de simplicité, d'humilité, de douceur, d'obéissance et de charité.

Elle avait un grand amour pour le travail, et était fort respectueuse envers tout le monde, bien silencieuse, et appliquée à Dieu.

- M. le Directeur ayant entendu le rapport des Sœurs dit ce qui suit : Mes Sœurs, entre toutes les vertus qu'on a rapportées de cette bonne défunte, la simplicité est celle qui fait son caractère particulier ; et comme les visages se font reconnaître par la différence des traits que la nature leur a donnés, ainsi on reconnaît que la simplicité que vous avez remarquée en cette bonne âme, était le sien particulier. Oh ! mes Sœurs, le riche caractère dans une âme, que la vertu de simplicité ! laquelle ne va pas ordinairement seule, car l'humilité et la charité l'accompagnent.

Elle ne pouvait souffrir qu'on parlât mal de personne, cette vertu-là a aussi pour compagne, la douceur. Les âmes douces et simples aiment aussi la pauvreté, ne se souciant guère d'elles **[428]**

mêmes, ni des commodités de la vie présente ; elles sont fort patientes quand il leur arrive quelque peine, ne s'impatientant point et ne se laissant point aller au murmure. Elles ne savent point user de duplicité ni de finesse ; enfin, mes Sœurs, voila toutes les vertus ramassées dans la simplicité, et j'ai pris plaisir à vous en entendre parler, car je les ai remarquées dans la défunte dans les occasions qui se sont présentées : c'est pourquoi je ne m'étonne pas de son courage dans cette circonstance où sa pudeur fut en danger, cela marque bien qu'elle était pure et chaste : Il y a des cœurs mous et sans courage qui auraient grand besoin d'imiter cette bonne Sœur, laquelle est, comme je crois, devant Dieu, jouissant de la récompense de ses bonnes œuvres.

-Une Sœur voyant qu'on était près de finir la Conférence dit que, le lendemain que notre Sœur tomba malade, il lui prit une si grande faiblesse qu'on crut qu'elle allait mourir : c'est pourquoi on courut aux saintes Huiles qu'elle reçut ; et après elle demanda à communier, ce qui lui fut accordé en même temps : mais quand elle voulut se confesser, elle ne put rien trouver à dire, et communia avec une dévotion admirable. Après sa mort son visage devint fort beau.

-Ah ! mes Sœurs, dit M. le Directeur, c'est une grâce spéciale que Dieu lui a donnée, et qu'il a accordée à plusieurs autres bonnes âmes ; c'est comme un présage de leur gloire future ; ah ! qu'elles sont heureuses ! Tâchons donc, mes sœurs, de profiter de cet entretien ; que chacune de vous prenne la résolution d'imiter la bonne Sœur Toussainte Allou dans ces quatre ou cinq vertus que vous-mêmes avez remarquées : la simplicité, l'humilité, la Charité, l'obéissance, la patience et les autres vertus qui ont été rapportées au commencenient de cette Conférence ; c'est, mes chères Sœurs, l'heureux partage que vous ont laissé vos Sœurs défuntes, souvenez-vous de prier Dieu pour elles.

Benedictio.

26. CONFÉRENCE DU MOIS DE JANVIER 1690,

FAITE PAR M. TALEC, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOS SŒURS MARIE JONQUIÈRES, CATHERINE LELOUP, MARGUERITE TROUVÉ, JACQUELINE DURIEUX ET LOUISE MOLINIER.

COMMENCONS dit M. le Directeur, par ma Sœur Marie Jonquières, qui est morte la première à Seignelet le 24 juillet 1689. Elle était fille d'un marchand droguiste de la ville de Blois, diocèse d'Orléans, où elle fut baptisée le 26 mars 1648. Elle fut reçue en la Compagnie le 15 janvier 1676.

M. le Directeur s'informant qui avait connu la défunte, une Sœur dit : Mon Père ayant demeuré avec elle, j'ai remarqué qu'elle avait une grande obéissance, et je lui ai ouï dire plusieurs fois qu'elle aurait mieux aimé mourir que d'y manquer jamais.

-Sur cela, M. Talec, interrompant la Sœur, dit : Oh ! que voilà qui est beau ! Qui dit obéissance dit une perpétuelle mortification, une mort continuelle, la destruction de l'orgueil et de l'amour-propre.

- La même Sœur reprenant dit qu'elle avait une grande humilité, ce qui la rendait patiente à endurer et à supporter ses Sœurs dans leurs manquements et imperfections, même celles qui lui étaient le plus contraires, et pour lesquelles elle avait moins de sympathie. Moi-même lui ayant parlé d'une peine que j'avais touchant une de mes **[429]** Sœurs qui avait l'humeur un peu rude, elle

me dit que s'étant trouvée en pareil cas, elle s'était servie de ce moyen pour se surmonter ; savoir, que lorsque la Sœur qui lui faisait de la peine passait par quelque endroit, elle allait après elle baiser les traces de ses pas lorsqu'elle le pouvait faire sans être aperçue. J'ai aussi remarqué dans cette chère défunte qu'elle ne cherchait rien tant qu'à se faire mésestimer, cachant autant qu'elle pouvait ce qui aurait pu lui attirer de l'estime et de la considération.

Sa principale pratique était l'attention à la sainte présence de Dieu qu'elle imprimait autant que possible dans l'esprit de ses Sœurs compagnes et de ses écolières. Elle parlait fort peu, mais ce qu'elle disait faisait beaucoup de fruit par l'estime qu'on avait de sa vertu, surtout de sa grande douceur envers un chacun. Voilà, mon Père, ce que je puis dire, et qu'elle m'a beaucoup édifiée, et toutes celles qui ont demeuré avec elle.

- Ma Sœur Supérieure étant priée de dire ce qu'elle avait remarqué, dit que c'était une personne remplie de bonté, laquelle, par sa charité, humilité et simplicité, procurait la paix partout où elle était ; de sorte qu'on la pouvait appeler ange de paix.

Sa douceur la rendait aimable à tout le monde, mais particulièrement à ses Sœurs, et sa Sœur Servante disait d'elle que c'était son soutien, sa joie et sa consolation dans le lieu où elles demeuraient et où elles avaient beaucoup de croix à porter ; ce qui fut cause qu'on se résolut de l'y renvoyer après sa dernière retraite, quoique quelqu'une de nous eût bien voulu la retenir pour s'en servir ailleurs ; et elle-même aurait bien désiré n'y pas retourner ; mais sitôt qu'elle vit que c'était la volonté des Supérieurs, elle s'y soumit très-volontiers. Enfin, pour tout dire en un mot, la vie de cette chère Sœur a été un tissu de toute sorte de vertus.

Voici ce que les Sœurs chez qui elle est morte nous ont écrit de ses vertus :

Premièrement, elle avait un grand amour de Dieu, et elle l'inspirait à son prochain ;

Une grande dévotion au saint Sacrement de l’autel, ou plutôt à tous les mystères de notre sainte religion ; elle avait aussi une grande confiance en Dieu.

L'amour qu'elle avait pour sa vocation la portait à engager ses Sœurs à aimer et à conserver la leur, et elle n'avait point de plus grande peine que lorsqu'elle savait que quelques-unes de ses Sœurs étaient tentées contre leur vocation ; et encore qu'elle eût beaucoup de charité pour toutes, c'était pourtant à celles-là qu'elle la faisait paraître davantage, les exhortant et encourageant par ses bons entretiens à surmonter leurs peines.

Elle avait aussi une grande charité pour les pauvres malades, et lorsquon lui en donnait le soin, on la voyait très-souvent auprès de leur lit, leur donnant ce dont ils avaient besoin, et les exhortant à faire de bonnes confessions. Dieu lui avait donné le talent de toucher les cœurs, car elle les savait si bien prendre que, sans leur donner de confusion, elle leur faisait connaître le déplorable état de leur âme.

Quand il y avait des pauvres malades au dehors de l'hôpital, elle allait elle-même demander quelque assistance pour les soulager, importunant sans aucun respect humain les personnes qui ne montraient pas avoir de bonne volonté pour cela, quoiqu'elles en eussent le moyen.

Elle avait un don particulier pour consoler de pauvres malades et les personnes affligées, et par ses paroles pleines d'onction, de douceur, de cordialité et d'humilité, elle gagnait le cœur d'un chacun.

Pour les malades qui étaient dans l'hôpital, elle était toujours la première à se lever la nuit pour aller voir ce dont ils pourraient avoir besoin, et souvent elle y allait sans lumière, crainte d'éveiller ses Sœurs. J'ai remarqué de plus qu'elle avait une grande union avec Dieu, qui la faisait marcher en sa sainte présence, et pratiquer fidèlement les exercices spirituels.

Elle était affectionnée à prier Dieu pour les besoins de notre Communauté, et aussi pour les Sœurs défuntes ; et Dieu permet qu'on fasse pour elle ce qu'elle a fait pour les autres ; car après qu'elle avait prié pour ceux à qui elle était plus **[430]** obligée, elle n'oubliait pas de prier Dieu pour le repos des âmes du purgatoire.

Elle était encore bien fidèle à prier Dieu pour les besoins de la Congrégation de Saint-Lazare, en vue des obligations que nous lui avons.

Elle avait une si grande patience et condescendance aux volontés de ses Sœurs, qu'elle ne les contredisait en rien, agissant à leur égard avec autant de déférence que pourrait faire une Fille qui ne viendrait que d'entrer en Communauté. Plus de cent fois j'ai admiré sa patience à me supporter dans ma manière d'agir, ce que je ne puis écrire sans grande confusion. Elle avait une si grande soumission et ponctualité à l'obéissance, qu'elle n'y apportait aucun délai ; un grand détachement de tout ce qui la concernait et des choses que le monde aime, ne cherchant qu'à servir Dieu et les pauvres avec lesquels elle prenait beaucoup de plaisir, et elle était toujours la première à les assister à la mort avec un amour et un zèle tout-à-fait édifiants.

Je demande pardon à Dieu de tout mon cœur du mauvais usage que j'ai fait de tant de bons exemples que j'ai eus en cette chère Sœur défunte, que je puis dire avoir été une vraie Fille de la Charité. Je désire l'imiter en ses vertus au moins après sa mort, puisque je ne l'ai pas fait pendant sa vie.

- M. le Directeur dit : Mes Sœurs, voilà de belles vertus, et je les crois véritables, quoique je n'aie jamais connu la défunte que par ses lettres que j'ai toujours remarqué être pleines d'onction.

Bénissons Dieu, mes Sœurs, de toutes les grâces qu'il a faites à cette bonne âme.

Voyons la seconde défunte ; c'est notre Sœur Catherine Leloup. Elle était fille de Dominique Leloup et de Catherine Loyen, son épouse, habitants de Saint-Mihiel en Lorraine, diocèse de Verdun, où elle fut baptisée le 1er mars 1667, Elle fut reçue dans la Compagnie le 24 juillet 1685, et est décédée au service des pauvres à l'île de Ré, le 1er novembre 1689.

- M. le Directeur s'adressant à une Sœur qui était venue du même pays avec elle, lui dit : Vous plaît-il, ma Sœur, nous dire ce que vous en savez ?

- Mon Père, dit la Sœur, j'ai toujours remarqué qu'elle avait une grande horreur du péché, et beaucoup d'amour pour sa vocation. Elle était si circonspecte en ses paroles, qu'on ne l'a jamais entendue mal parler de ses Sœurs. J'ai remarqué de plus qu'elle était fort obéissante, faisant tout ce qu'on lui ordonnait sans retardement ni raisonnement, quoique quelquefois cela fût au préjudice de sa santé. Voilà ce que je puis dire. Je désire l'imiter en sa ferveur.

- Ma Sœur Supérieure dit ensuite que la défunte avait beaucoup édifié le séminaire pendant qu'elle y avait demeuré, et que, comme elle savait fort bien lire et écrire, on l'avait choisie lorsqu'elle était encore toute nouvelle, pour l'envoyer, avec plusieurs autres de nos Sœurs, à Rochefort, pour servir les pauvres malades, et faire l'école aux pauvres petites filles, particulièrement à celles des nouveaux catholiques, selon l'ordre que M. Jolly, notre très-honoré Père, en avait reçu de M. le marquis de Seignelet ; et elle, avec deux autres, furent placées à l'ile d'Oléron, où la défunte fut appliquée à l'école qu'elle a faite avec un grand fruit pour les âmes, et elle l'a mise sur un si bon pied qu'on l'a beaucoup regrettée. Ayant été envoyée trois ans après à Rochefort, pour y faire la retraite chez nos Sœurs, elle reçut ordre de s'en aller, quelques semaines après, à l'île de Ré, ou elle ne fut pas plus tôt arrivée, qu'elle tomba malade d'une fièvre pourpreuse avec vomissement, qui l'emporta en peu de jours.

J'ai appris d'une de nos Sœurs qui était à l'île de Ré lorsque la défunte y arriva, qu'encore qu'elle n'y eût resté en santé qu'environ huit ou quinze jours, elle avait remarqué qu'elle était fort courageuse au travail quoiqu'elle fût petite ; qu'étant tombée malade, il parut, dès le commencement de sa maladie, qu'elle entrerait en délire, ce qui obligea de la faire confesser et communier de bonne heure, car incontinent après elle perdit la raison. Et comme ses Sœurs compagnes s'affligeaient beaucoup de cette mort prématurée, M. le Curé, qui l'avait administrée, leur dit qu'il ne la fallait point regretter, parce que c'était une âme bien pure et bien disposée. **[431]**

- M. le Directeur dit : Mes Sœurs, je me sonviens de l'avoir vue quand elle alla à Oléron au sujet des nouveaux convertis, elle partit avec grand courage, quoiqu'elle ne sût où elle allait ; cependant la voilà qui emporte sa couronne toute jeune : Dieu en soit béni !

La troisième Sœur défunte est ma Sœur Marguerite Trouvé. Elle était fille de Pierre Trouvé et de Gabrielle Samson, son épouse, habitants de la paroisse d'Herbelet, où elle fut baptisée le 25 septembre 1657. Elle fut reçue en la Compagnie le 26 mars 1689, et est décédée à Criel, le 12 décembre 1689.

- M. le Directeur dit : Mes Sœurs, il y a peu de temps qu'elle était parmi vous, que les Sœurs du séminaire disent ce qu'elles ont remarqué en elle.

- Une Sœur s'étant levée rapporta qu'elle avait remarqué en cette bonne défunte, premièrement, qu'elle faisait toutes ses actions pour l'amour de Dieu ; deuxièmement, qu'elle avait de bas sentiments d'elle-même, et que par esprit d'humilité, elle disait qu'elle n'était capable de rien, sinon de faire de la peine à ses Sœurs : et on voyait que cela partait du cœur et qu'elle croyait dire la vérité.

-Notre Sœur Marie Guérin, qui a soin du séminaire, dit ensuite qu'elle n'avait jamais vu de défauts en notre Sœur Marguerite Trouvé ; mais, au contraire, qu'elle lui avait remarqué beaucoup d'humilité, prenant les fautes de ses Sœurs sur elle, et s'estimant indigne de servir les pauvres. Elle avait une grande obéissance et ne répliquait jamais sur ce qu'on lui disait. Elle était fort reconnaissante du bienfait de sa vocation, et disait souvent qu'elle avait grande obligation à Dieu de l'y avoir appelée. Elle avait aussi un grand recueillement intérieur et beaucoup de confiance en Dieu.

Ma Sœur Supérieure dit qu'elle avait considéré avec admiration la conduite de Dieu sur cette bonne Fille, dès la première fois qu'elle s'était présentée pour être reçue en la Compagnie, en ce que l'interrogeant sur ce qu'elle avait tant tardé à venir, vu qu'elle-même disait qu'il y avait deux ou trois ans qu'elle en avait le désir, elle répondit que sa mère, qui avait eu besoin d'elle, l'en avait empêchée ; et que se voyant approcher de trente ans, elle n'aurait osé se présenter, si elle n'avait vu plusieurs de ses compagnes du même âge être reçues. Elle avait beaucoup d'esprit pour une fille des champs, et encore plus de vertu ; je n'ai jamais su qu'elle eût donné le moindre mécontentement à nos Sœurs, ni dans la Maison, ni dans le lieu ou elle est décédée. Voilà ce que j'ai cru être obligée de dire pour la gloire de Dieu, qui honore ainsi notre Compagnie, en lui donnant des sujets remplis de vertus.

Cette bonne Sœur, dit M. le Directeur, était en estime pour ses bonnes qualités, de sorte que, lorsqu'il fallait choisir quelque bon sujet pour envoyer au loin, on ne manquait pas de la proposer comme une Fille de vertu sur laquelle on pouvait compter.

Enfin on jeta les yeux sur elle, pour l'envoyer dans l'un des Etablissements de Mlle d'Orléans, où elle n'a pas fait long séjour, selon ce qui vient d'être rappporté d'elle. Elle prenait son vol pour parvenir à une plus grande perfection, lorsqu'il a plu à Dieu de l'appeler sitôt à lui ; c'était assurément une âme bien précieuse à ses yeux. Son saint nom en soit béni.

La quatrième défunte dont nous allons parler est notre Sœur Jacqueline Durieux, fille de Jean Durieux et de Jacqueline Hochel, habitants de la paroisse de Gavy, au diocèse d'Arras, où elle fut baptisée le 15 janvier 1667. Elle fut reçue en la Compagnie le 20 mars 1689, et en reçut l'habit le 29 juillet suivant ; peu après, comme c'était une Fille qui avait de belles qualités et qui paraissait avoir plus d'âge qu'elle n'en avait, elle fut choisie pour être envoyée à Brest où on demandait du secours, à cause du surcroît des malades et blessés qu'on amenait à l'hôpital.

Mais elle y devint malade elle-même presqu'aussitôt qu'elle y fut arrivée, et les médecins, après y avoir apporté tous les remèdes possibles sans aucun effet, crurent que c'était l'air de cet hôpital qui causait son mal, et ils dirent que si on la voulait empêcher de mourir, il fallait la faire **[432]** changer d'air ; ce que la Sœur Servante ayant écrit aux Supérieurs, ils permirent de la faire conduire chez nos Sœurs de Rennes, supposé qu'on la trouvât en état de supporter la fatigue du

voyage ; mais elles ne furent pas à moitié chemin, que la pauvre malade se trouva obligée, avec notre Sœur Lucie Michau qui la conduisait, de s'arrêter dans la ville de Guingamp, où elles arrivèrent la veille de Noël ; elle y mourut le 28 décembre de l'année 1689.

- M. le Directeur s'informant en général de ce qu'on avait remarqué en ladite défunte, quelques Sœurs répondirent qu'elle était fort douce, modeste et obéissante, et que c'était au sujet de ses vertus qu'on lui avait donné l'habit un peu avant le temps ordinaire.

- La Supérieure, voyant que personne n'avait plus rien à dire de la défunte, parce qu'elle avait très-peu demeuré à la Maison, dit : Mon Père, j'ai aussi remarqué les mêmes vertus rapportées ci-dessus. Lorsqu'elle partit de son pays pour venir ici, elle relevait d'une grande maladie ; mais comme on nous avait dit que l'air de Brest était fort vif, on se persuada qu'elle y serait mieux qu'à Paris, dont l'air est d'ordinaire peu favorable aux filles de province ; cela, joint à ce qu'elle paraissait se porter assez bien, fit qu'on l'y envoya. Tout le regret que j'ai eu à ce sujet, est qu'on se soit avisé si tard de la faire changer d'air, quoique, selon les apparences, elle ne pouvait pas relever de cette maladie.

Le bon Dieu lui a fait beaucoup de grâces, lui donnant une grande résignation à sa sainte volonté, ce qui a tenu son âme en paix jusqu'à la mort ; c'est ce que nous en a écrit M. le curé de la paroisse Saint-Michel qui l'a confessée et lui a administré tous les Sacrements. Elle a été visitée et consolée de tous les ecclésiastiques de cette paroisse, même des révérends Pères Capucins qui sont en cette ville.

Notre Sœur Lucie Michau nous a mandé beaucoup de bien de celle défunte, entr'autres choses, que lorsqu'elle s'en était allée à Brest, elle avait témoigné beaucoup de joie d'avoir été choisie pour un lieu où il y avait tant à souffrir, faisant voir par là qu'elle ne cherchait pas à fuir la peine. Elle avait une grande douceur envers tout le monde, et elle souffrait son mal avec tant de patience qu'elle édifiait ceux qui la voyaient.

Etant proche de sa mort, on lui demanda si elle n'avait rien à mander à son père ? elle répondit que non, sinon de lui dire qu'il priât Dieu pour elle, et de lui faire savoir qu'elle était morte Fille de la Charité, bien contente et bien reconnaissante des grâces que Dieu lui avait faites.

La même Sœur Lucie nous a aussi mandé que M. le curé de Saint-Michel l'avait fait enterrer dans l'église, devant l'autel de le sainte Vierge, et qu'elle avait eu un Service fort solennel, où beaucoup de monde avait assisté.

- Vous voyez par là, dit M. le Directeur, comme la divine Providence prend soin de ceux qui s'abondonnent à elle de la bonne manière. C'est ce qui vous doit encourager à aller partout où le service des pauvres vous appelle, lorsque vous y êtes envoyées par vos Supérieurs, vous assurant que Dieu aura soin de vous et de tout ce qui vous concerne, faisant tout réussir à votre salut, pourvu que vous lui soyez fidèles et que vous vous teniez bien attachées à vos Règles.

Voyez la grande grâce qui a été départie à cette bonne fille ; elle avait entendu dire que les Filles de la Charité avaient beaucoup de fatigues au service des soldats blessés dans l'hôpital de Brest, et qu'il y avait eu de ses Sœurs, lesquelles par le surcroît de travail y étaient tombées malades, et même que quelques-unes y avaient perdu la vie, à cause de l'infection du lieu : et avec tout cela elle y va joyeusement.

Oh ! mes Sœurs, il faut avoir un grand courage pour en venir là, et il n'y a que Dieu seul qui puisse faire de tels effets dans une âme ! Quoi ! unejeune Fille exposer sa vie pour aller assister qui ? des pauvres gens qui ont été victimes des malheurs de la guerre ; enfin, pour aller assister des soldats que tout le monde craint d'aborder ; cela est touchant !

Dieu soit béni à Jamais du courage qu'il a donné à cette bonne âme ; demandons-lui la grâce, mes chères Sœurs, de l'imiter en toutes ses vertus. **[433]** La cinquième défunte est la Sœur qui est décédée à Nogent-le-Rotrou, c'est notre Sœur Louise Molinier. Elle était de la ville de Saint-Flour,

où elle fut baptisée le 23 novembre 1659. Son père s'appelait Pierre Molinier, et sa mère Jeanne Roche.

Elle fut reçue en la Compagnie le 3o juillet 1684, et est décédée au service des pauvres, à l'Hôtel-Dieu de Nogent-le-Rotrou, au diocèse de Chartres, le 3o décembre 1689.

- Une Sœur ayant été interrogée par M. le Directeur, dit qu'elle avait remarqué que la défunte aimait bien ses Règles ; qu'elle était douce, humble et modeste, et qu'elle aimait le travail, s'y employant avec ferveur.

- La Supérieure étant priée de dire ce qu'elle avait remarqué, répondit qu'elle ne savait rien de particulier de la défunte, sinon que ses Sœurs compagnes et les personnes qui l'avaient connue n'en avaient jamais fait de plaintes.

- M. le Directeur dit à ce sujet : La sainte Ecriture voulant louer les gens de bien, dit que ce sont des âmes dont personne ne s'est plaint. Ainsi, il y a lieu de croire que cette bonne Fille était du nombre de ces âmes qui ont conservé leur innocence par leur bonne vie. C'est ce qui est dit de saint Joseph, patron au séminaire, qu'il n'a jamais donné sujet à personne de se plaindre de sa conduite. Quand on n'aurait dit autre chose de cette bonne Fille, ce serait assez pour faire son éloge ; je l'ai connue avant qu'elle partît, et j'ai remarqué que c'était une bonne âme qui était fort soigneuse de son intérieur.

- Une Sœur s'étant levée dit que la défunte l'avait beaucoup édifiée lorsqu'elles demeuraient ensemble aux Invalides, parce qu'elle parlait aux malades avec grande douceur, et qu'elle avait une modestie rare.

J'ai remarqué de plus qu'elle était très-fidèle à la pratique de ses Règles, quittant toutes choses au premier son de la cloche, et disant en même temps à ses compagnes : Allons, mes Sœurs, voilà la cloche qui nous appelle. Elle était fort laborieuse, quoiqu'elle fût d'une faible complexion, comme il a été remarqué ; et c'est en cela, dit M. le Directeur, qu'on remarque la fidélité d'une personne et la force de la grâce de la vocation qui anime et encourage au service de Dieu et des pauvres, sans craindre de devenir infirme, comme il peut arriver en effet ; mais qu'importe, pourvu qu'on plaise à Dieu, il n'y a rien à perdre avec lui, et si on contracte quelque maladie ou infirmité en le servant, il aura soin de nous, et fera que nous serons heureux en ce monde et en l'autre. Ainsi, mes Sœurs, encouragez-vous à supporter les travaux de votre vocation ; je prie Notre-Seigneur de vous en faire la grâce.

Benedictio. [434]

27. CONFERENCE DU 21 MAI 1690

FAITE PAR M. JOLLY, NOTRE TRÈS-HONORÉ PÈRE,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOTRE SŒUR CATHERINE BILLIARD,

DÉCÉDÉE LE 10 MAI, LA DEUXIÈME ANNÉE DE SON OFFICE DE DÉPENSIÈRE.

Elle était de la ville d'Angers, fille de Pierre Billiard et d'André Marie, son épouse, de la paroisse Saint-Michel, où elle fut baptisée le 14 avril 1653. Elle fut reçue en la Compagnie le 18 décembre 1670, prit l'habit le 15 août 1671, et fit ses premiers vœux le 25 mars 1675.

MES Sœurs, dit M notre très-honoré Père, le sujet de la Conférence est sur les vertus de la Sœur Catherine Billiard.

Ils y a trois points : Le premier, est des raisons que vous avez de vous entretenir des vertus de celles qui meurent en votre Compagnie ;

Le deuxième, quelles sont les vertus qu'on a remarquées en la Sœur Catherine Billiard ;

Le troisième, en quoi on désire l'imiter.

Ma Sœur Louise Lefèvre, vous plaît-il nous dire ce que vous avez remarqué en notre Sœur Catherine Billiard ?

- Mon Père, je n'y ai pas encore bien pensé, n'en avant pas eu le loisir ; cependant j'ai remarqué qu'elle avait une grande douceur, charité et support pour toutes nos Sœurs, et qu'elle avait une grande prudence dans toute sa conduite.

- Une autre Sœur dit ensuite : Mon Père, j'ai remarqué en ma Sœur Catherine Billiard qu'elle avait une grande charité et douceur, non-seulement pour nos Sœurs, mais aussi pour les pauvres qu'elle tâchait de contenter de tout son possible et d'assister en tout ce qu'elle pouvait, et elle supportait avec patience les difficultés qu'elle rencontrait au service des mêmes pauvres.

J'ai aussi remarqué qu'elle avait beaucoup de prudence dans les avertissements qu'elle se trouvait obligée de faire à ses Sœurs compagnes ; et lorsqu'elle savait que quelqu'une avait de la peine au sujet de sa vocation, elle la consolait et l'encourageait à la supporter pour l'amour de Dieu.

- Une autre Sœur dit : Mon Père, je n'ai pas eu le bien de demeurer avec elle, mais les Dames de Saint-Paul m'en ont fait un grand récit, et en disent beaucoup de bien, témoignant un extrême regret de ce qu'on l'a retirée de ce lieu.

Les nouveaux convertis, et surtout les pauvres honteux, la regrettent et disent tous avoir beaucoup perdu lorsqu'on la leur a ôtée ; il y en a même qui sont inconsolables, voyant qu'il n'y a plus d'espérance de la ravoir.

- Une autre Sœur dit : J'ai remarqué en ma Sœur le véritable esprit d'une bonne Fille de la Charité, savoir : l'humilité, la charité et la simplicité. Elle avait avec cela l'esprit de pauvreté et l'amour de nos Règles ; quoiqu'elle eût d'ailleurs beaucoup de charité pour toutes ses Sœurs, c'était surtout à l'égard de celles qui étaient malades qu'elle la faisait paraître davantage, prenant un grand soin de leur donner et leur procurer tous leurs besoins.

-Une autre Sœur dit : J'ai remarqué en ma Sœur, une patience héroïque et une grande humilité à souffrir tous les rebuts et mortifications qu'on lui a fait essuyer dans les commencements qu'elle était à la paroisse Saint-Paul ; nous faisions **[435]** alors des potages pour les pauvres honteux ; el comme plusieurs Dames se trouvaient à la distribution, quand ma Sœur Catherine se présentait pour nous aider, on la rebutait, disant qu'elle ne faisait rien qui vaille, et elle souffrait cela avec un visage égal sans rien répliquer ; et comme je craignais que cela ne lui eût fait de la peine, je la voulais consoler, mais elle me disait que cela ne lui était pas pénible.

Elle avait une très-grande soumission et obéissance aux Supérieurs dans les choses les plus répugnantes à la volonté. Elle éprouva une grande peine lorsqu'on la nomma Sœur Servante, et comme je l'en voulais consoler, elle me dit qu'elle la voulait bien souffrir pour faire pénitence de ses péchés. Elle avait une conduite admirable et aimable tout à la fois, à cause de sa douceur, et elle aimait beaucoup le bon ordre en toutes choses.

Elle avait tant d'horreur du murmure, qu'elle ne le pouvait souffrir, et si quelques-unes de ses Sœurs s'y laissaient aller, elle les faisait cesser aussitôt. Elle corrigeait ses Sœurs si adroitement, si doucement et si charitablement, qu'elles n'en concevaient aucune peine contre elle.

Elle avait tant d'amour pour la chasteté, qu'on n'a jamais remarqué qu'elle ait blessé tant soit peu cette vertu par ses paroles et actions.

Elle était si prudente, honnête et respectueuse en parlant aux Dames et autres personnes, qu'elle obtenait pour les pauvres tout ce qu'elle leur demandait, Dieu lui ayant donné le talent de persuader facilement le bien qu'elle proposait à faire.

Elle était fort soigneuse de veiller aux besoins des pauvres, et à prendre garde si ses Sœurs s'acquittaient bien de leur devoir envers eux ; elle les visitait elle-même autant qu'elle pouvait, quoiqu'elle eût beaucoup d'autres occupations qui l'en eussent pu empêcher.

Elle était bien exacte à l'observance des Règles, surtout à la garde du silence. Lorsqu'elle fut nommée Sœur Servante, elle pria ses Sœurs avec beaucoup d'humilité de l'instruire sur ce qu'elle avait à faire pour se bien acquitter de son devoir, et elle ne faisait rien sans demander leur avis, quand même elles auraient été plus jeunes qu'elle.

435

- Une autre Sœur dit : Mon Père, j'ai remarqué en ma Sœur Catherine Billiard, tout ce que nos Sœurs ont dit de sa charité pour les pauvres, mais particulièrement à l'égard de ce qui concernait leur salut, dont elle prenait un grand soin et recommandait le même à ses Sœurs, nous disant qu'il ne fallait pas se contenter de leur porter la portion, mais qu'il fallait joindre la charité spirituelle à la corporelle.

S'il arrivait que quelqu'une de nous autres oubliât quelque chose à faire pour les pauvres, et que les Dames de la Charité vinssent à s'en plaindre ; ma Sœur Catherine leur en demandait pardon, sans rejeter la faute sur celle qui avait manqué, ni s'excuser.

Elle avait un grand amour pour la mortification, et j'ai entendu dire qu'il fallait que ses Supérieurs arrêtassent son zèle qui aurait passé les bornes de la discrétion.

- Ma Sœur Barbe Hoignard ayant été priée par M. Jolly, de dire ses pensées, se leva et dit : Une raison qui m'a semblé nous devoir porter à nous entretenir des vertus de nos Sœurs défuntes, c'est, premièrement, que Dieu en est glorifié ; et, en second lieu, que cela nous édifie beaucoup. Mon Père, j'ai remarqué en ma Sœur Catherine un grand recueillement intérieur et qu'elle avait beaucoup de piété, ne manquant point de fidélité aux exercices spirituels de la Communauté, même pendant ses infirmités, s'y rangeant autant qu'il lui était possible.

Elle avait une grande charité pour les pauvres, auxquels elle témoignait beaucoup de compassion pour leurs maux, et de désir de les soulager dans leurs nécessités, à quoi elle ne manquait pas ; ce qui faisait que ces pauvres gens témoignaient tant d'empressement pour la voir et lui parler, même depuis qu'elle ne demeurait plus à Saint-Paul.

- Ma Sœur Marguerite Coulon, Assistante, fut appelée ensuite, et dit : Mon Père, j'ai remarqué en ma Sœur, une grande patience à supporter les douleurs qu'elle a souffertes, l'espace de cinq mois entiers, dans une grande conformité à la volonté de Dieu. **[436]**

L'honnêteté et la civilité qui avaient toujours accompagné ses actions pendant sa vie ont encore bien paru dans sa maladie, se montrant fort reconnaissante pour les petits services qu'on lui rendait ; sa douceur et sa patience faisaient que nos Sœurs qui étaient auprès d'elle n'avaient presque point de peine à lui rendre les services nécessaires.

- Ma Sœur Supérieure, dit M. Jolly, dites-nous ce que vous avez remarqué ?

- Mon Père, répondit-elle, je ne m'arrêterai pas au premier point, et comme nos Sœurs ont fait plusieurs remarques que j'avais faites aussi, il serait inutile de répéter les mêmes choses.

Je dirai seulement ce qui n'a pas encore été touché. Elle fut envoyée, après avoir pris l'habit, à l'Etablissement de madame la duchesse de Ventadour, dans le Limousin, où elle souffrit d'étranges tentations intérieures qui l'eussent jetée dans le désespoir, si Notre-Seigneur ne l'eût puissamment secourue. On a remarqué la grande répugnance qu'elle avait pour les charges de la Compagnie, et néanmoins s'y voyant engagée par l'ordre de la divine Providence, elle dit confidemment à une de

nos Sœurs qu'elle s'abandonnait entièrement à l'obéissance, se consacrant au service de la Communauté pour faire tout ce que les Supérieurs trouveraient bon de lui ordonner, ce qu'elle a bien mis en pratique, allant volontiers faire la visite de nos Sœurs établies dans la Champagne et dans la Picardie, ce qu'elle n'a pu faire sans une grande vertu, étant d'elle-même fort timide et craintive, ce qui fût cause qu'on lui donna une Sœur pour l'accompagner. La Sœur qui l'accompagnait me dit qu'ayant pris une voiture exprès pour passer d'un lieu à un autre, l'homme qui les conduisait trouva quelque mauvais chemin, passa avec ses chevaux et sa charrette au travers d'un champ où il ne pensait pas faire grand tort ; mais le maître à qui appartenait ce champ étant survenu, se mit fort en colère contre ce pauvre charretier, qu'il menaça de faire payer bien cher le dégât de son champ ; ce que voyant la défunte, et le péril où était ce pauvre homme, elle descendit de charrette, s'alla jeter à genoux pour demander pardon à cet homme si courroucé, ce qu'elle obtint en l'apaisant par sa douceur et son humilité, de sorte qu'il les laissa aller.

J'ai remarqué de plus qu'elle avait une grande égalité d'esprit en toute rencontre, une charité égale pour toutes ses Sœurs, et une grande douceur. On peut dire qu'elle a souffert une sorte de martyre dans sa dernière maladie, car je ne crois pas qu'on puisse endurer des douleurs plus violentes que celles qu'elle a souffertes. La confusion qu'elle eut de se voir obligée de souffrir l'opération par un chirurgien lui a été plus dure que son mal même, et elle ne s'y serait jamais pu résoudre, si elle n'eût cru que c'était l'intention de ses Supérieurs, lesquels ne l'avaient osé ordonner, sachant qu'il y avait péril de mort, quoiqu'ils désirassent fort qu'elle pût échapper de cette maladie.

Ce en quoi elle m'a plus édifiée, c'est qu'au plus fort de ses douleurs elle avait recours à Dieu, le priant tout haut et de toutes ses forces, qu'il ne l'abandonnât pas, et qu'il eût pitié d'elle, répétant la même prière plusieurs fois.

- M. Jolly, notre très-honoré Supérieur, ayant entendu parler les Sœurs, dit : Mes Sœurs, cette Conférence est pour rendre honneur et gloire à Dieu des dons et grâces qu'il a mis dans cette belle âme.

Oui, mes Sœurs, parler des vertus des défuntes, c'est le louer et le glorifier ; tandis qu'elles vivent sur la terre on ne peut les louer, parce qu'il n'y a point de vertus assurées tandis que nous vivons ! tel a bien commencé qui peut finir mal ; c'est donc après la mort qu'on peut faire un juste discernement des vertus des défunts, et qu'on les peut louer à bon escient, car ils ne sont plus sujets à la tentation de la vanité.

Dieu nous avertit de rejeter et de mépriser les louanges des hommes ; il est dit dans la sainte Ecriture. Et une personne qui, après avoir bien travaillé, vient à se laisser aller à l'esprit de vanité, met son salut bien en danger. **[437]**

On compare une âme vertueuse et pleine de mérites, mais qui vient à se relâcher, à un vaisseau sur mer chargé de belles marchandises et de pierres précieuses, dans lequel il viendrait à entrer plusieurs gouttes d'eau ; elles le feraient ainsi couler au fond de la mer, et il serait perdu. Mes Sœurs, ce que font ces gouttes d'eau dans ce vaisseau, les louanges auxquelles les personnes vertueuses prennent plaisir font le même, et les mettent dans la voie de perdition.

Il y a sujet de croire que notre Sœur n'a point fait cela, puisque selon ce qui a été remarqué entre les vertus que Dieu lui avait données, l'humilité était une des principales ; laquelle lui faisait reconnaître que Dieu est l'auteur de toutes les vertus qui sont dans les bonnes âmes, et que c'est lui qui les donne à qui il lui plait ; aussi lui en rapportait-elle toute la gloire.

C'est en cela, mes Sœurs, que vous la devez imiter, lorsqu'à l'occasion des bonnes œuvres que Dieu vous fait la grâce de faire, on vous donne des louanges ; attendu que si vous ne prenez garde à vous, la nature se laissera aller à la vaine complaisance et à la vanité, après quoi vous ne devez point attendre de récompense dans le Ciel. C'est pourquoi, mes Sœurs, il faut veiller sur nous soigneusement, afin de ne pas travailler en vain.

Oh ! que nous avons sujet de craindre, mes Sœurs, que les vertus qu'on vient de rapporter ne nous soient un sujet de condamnation à notre mort, si nous ne faisons notre possible pour les mettre

en pratique ! Car pourquoi ne pourrions-nous pas faire ce qu'une Fille qui était de chair et d'os, comme nous, a fait ?

Nous avons les mêmes Règles et les mêmes grâces qu'elle a eues, c'est ce qui nous doit encourager à vivre vertueusement et exemplairement comme elle a fait. Faisons réflexion, mes Sœurs, sur les personnes que Dieu a retirées de votre Compagnie depuis peu de temps, lesquelles étaient de bons sujets, et surtout notre chère défunte, qui aurait pu rendre de bons services à la Communauté. Vous savez le regret qu'ont eu toutes les Dames de la Charité de Saint-Paul, ainsi que tous les pauvres, de l'avoir perdue ; combien ils la louaient et l'estimaient !

Or, l'approbation universelle d'un si grand peuple, comme est celui de cette paroisse, est un grand préjugé qu'elle avait beaucoup de vertu ; c'est pourquoi Dieu a trouvé bon de la retirer à lui après plusieurs autres.

Vous voyez, mes Sœurs, que les jeunes s'en vont, et nous, nous irons après elles, nous ne savons pas quand ! Souvenons-nous donc que la vie ne nous est donnée que pour nous préparer à la mort, et que nous devons mourir plus tôt que nous ne pensons. Tâchons d'acquérir les vertus qu'a pratiquées cette bonne défunte ; c'est pour cela qu'on fait cette Conférence qui peut être fort utile.

Je l'ai vue plusieurs fois, et je ne me ressouviens pas de lui avoir remarqué un défaut, sinon que ce qui est vertu dans les autres pouvait tenir lieu d'imperfection en elle, par la peine qu'elle avait au sujet de sa charge. Je vous ai dit le bien, et je vous dis aussi le mal.

Il est vrai que toutes les charges sont dangereuses pour ceux et celles qui se les procurent et les désirent ; mais quand la volonté de Dieu nous est manifestée, et que l'obéissance nous les impose, il se faut soumettre. Or elle avait une très-grande répugnance pour les charges, et un si grand éloignement de toute supériorité, que cela était un défaut chez elle.

Elle avait un grand bon sens et était très-sage, répondant juste et en peu de paroles sur ce qui était proposé, ferme et constante à soutenir le bien, ne paraissant jamais troublée.

Elle a fait des visites à la campagne chez vos Sœurs, où elle a fort bien tout réglé avec une charité ingénieuse et une grande sagesse pour discerner ce qu'il fallait tolérer d'avec ce qu'il couvenait de redresser, c'est-à-dire qu'elle savait discerner le bien d'avec le mal.

Elle était humble, patiente, et avait une grande mortification. Elle avait la présence de Dieu en grande recommandation, recourant à lui dans ses grandes douleurs avec un cœur amoureux, lui offrant ce qu'elle souffrait, et lui demandant la pa **[438]** tience dont elle a eu grand besoin ; et il ne faut pas douter que sa bonté ne l'ait puissamment secourue, la rendant forte dans ses afflictions.

Mes Sœurs, voilà un grand exemple qui doit vous être un puissant motif pour vous faire aimer votre état et la Compagnie en laquelle Dieu vous a appelées, qui vous donne à toutes tant d'occasions de servir Dieu et le prochain. Profitez-en donc bien, et ne les négligez pas ; ce sera le moyen d'avoir part aux vertus de votre Sœur et à sa sainte mort. Saint Augustin dit une belle chose en parlant de l'estime et de l'honneur qu'on doit rendre à la vertu des gens de bien : Ceux-là, dit ce grand Docteur, louent vraiment la vertu, qui la pratiquent eux-mêmes. Faisons-le donc, mes Sœurs, et nous honorerons les vertus que Dieu a départies à vos Sœurs défuntes.

Sancta Maria, etc. Benedictio.

28. CONFERENCE DU 18 JUIN 1690,

FAITE PAR M. TALEC, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOS SŒURS JEANNE-MARIE CEINTEREAU, CATHERINE BONNELLE,

MADELEINE PRIGNIER, JULIENNE FRENAY, MARIE VONNORSE ET GABRIELLE DAUSSY.

Ladite Sœur Ceintereau était fille d'André Ceintereau et de Renée Champion, de la paroisse de Morlon, entre Saumur et Loudun, au diocèse de Poitiers, où elle fut baptisée le 22 janvier 1620. Elle fut reçue dans la Compagnie le 30 avril 1645, et mourut à la Maison le 18 mars 1690.

CETTE Conférence se divise en trois points, à l'ordinaire, lesquels étant lus, M. le Directeur s'adressant à ma Sœur Madeleine Ménage, lui demanda : Est-ce une bonne pratique, ma Sœur, de s'entretenir des vertus de nos Sœurs défuntes ?

- Oui, mon Père, répondit-elle, parce que cela nous encourage à pratiquer la vertu, et nous invite à imiter celles qu'on a remarquées en elles. J'ai remarqué en ma Sœur Jeanne-Marie une grande charité pour ses Sœurs, particulièrement envers celles qui étaient malades, auxquelles elle rendait tous les services qu'elle pouvait, surtout dans les choses les plus dégoûtantes. Je désire de l'imiter en cette pratique d'humilité et de charité, autant que je le pourrai.

- M. le Directeur dit : Mes Sœurs, voilà deux vertus que vous avez remarquées en cette bonne Sœur, qui vous conviennent bien, étant souvent auprès des pauvres malades, comme votre vocation le requiert. On nous a lu aujourd'hui qu'un bon religieux, étant employé fort long-temps à faire le réfectoire, s'ennuya de faire toujours la même chose, et douta si c'était la volonté de Dieu qu'il exerçât toujours la même fonction : c'était une bonne âme à qui Dieu se communiquait dans l'oraison ; il lui fit connaître que c'était cela même qu'il demandait de lui, parce qu'il pratiquait, en ce faisant, deux grandes vertus, à savoir, l'humilité et la charité, en ce que cela était bas, et qu'il rendait service à toute la Communauté. Notre bonne Sœur a pratiqué les mêmes vertus à sa mamère : apprenez de là, mes Sœurs, combien vous devez estimer les emplois bas et ravalés, et recevez-les de bon cœur quand Dieu vous les fera donner, puisque cela lui est si agréable.

- Une autre Sœur dit : Mon Père, j'ai remar **[439]** qué en ma Sœur Jeanne une grande simplicité, douceur, et une fort grande reconnaissance des moindres services qu'on lui rendait ; j'ai aussi remarqué qu'elle était fort exacte à l'obéissance, que ses entretiens étaient remplis de bas sentiments d'elle-même, et qu'elle supportait avec grande patience ses infirmités.

- Une autre Sœur remarqua qu'elle avait eu beaucoup de courage à résister à des Huguenots qui voulaient lui faire changer de religion ; qu'elle était infatigable au travail, d'une grande soumission à ce qu'on voulait d'elle ; qu'elle servait ses Sœurs avec affection, leur demandant pardon pour les plus petits déplaisirs qu'elle croyait leur avoir donnés, et pour des choses à quoi elles n'avaient pas pris garde. Elle était fort paisible, jamais elle n'avait de débats ni de contestation ; au contraire, elle s'attribuait tout le mal qui arrivait, et disait que c'était parce qu'elle était méchante, et que ses péchés en étaient la cause.

- M. le Direcieur dit au sujet de ce qui vient d'être rapporté : 0 mes Sœurs, voilà de grandes vertus que vous avez remarquées en cette bonne Fille ! Oh la belle âme ! Voyez comme elle a fait éclater sa foi en résistant à ces hérétiques ; il semble que sa foi se fortifiait dans les combats qui lui étaient livrés, comme il paraît, puisque Dieu lui a fait la grâce de prendre la résolution d'embrasser votre état. C'est ainsi que les tentations et combats qui lui étaient livrés lui servaient à s'enraciner davantage dans notre religion. Elle avait une humilité si simple et si cordiale qu'elle remarquait ses fautes, quoiqu'elles fussent si légères que ses Sœurs n'y avaient pas pris garde. Oh ! la belle vertu ; voilà comme font les bonnes âmes, elles sont fort soigneuses de leur intérieur... Voilà, mes Sœurs, de belles vertus à imiter.

- Ma Sœur Supérieure étant appelée, répondit : Ma Sœur Marguerite Chétif l'ayant rappelée d'Angers, je la ramenai en revenant de Belle-Isle, en 1667. Nos Sœurs d'Angers témoignèrent

beaucoup de regrets de son départ, à cause de son bon travail au service des pauvres. Etant de retour ici, elle a continué l'espace de vingt-trois ans à servir dans les offices qui lui ont été donnés, ne demeurant pas, pour ainsi dire, un moment oisive. Dieu lui fit la grâce d'apprendre à saigner, quoiqu'elle fût déjà bien âgée ; et, en trois ans ou environ qu'elle a servi les pauvres à la paroisse de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, il n'est arrivé aucun accident aux pauvres qu'elle y a saignés ; ce qui a été remarqué comme une grâce particulière.

Elle avait, comme nos Sœurs ont rapporté, une grande simplicité, était fort naïve, disant les choses comme elle les pensait, surtout quand elle craignait d'avoir offensé Dieu ; et comme souvent elle me disait les peines qu'elle avait, surtout quand elle voulait se confesser, j'ai connu, avec le temps, que le sujet de ses peines et scrupules venait de ce qu'elle ne faisait pas de discernement entre le sentiment et le consentement, croyant que toutes les mauvaises pensées qui lui passaient par l'esprit étaient des péchés ; ce qui lui faisait dire souvent qu'elle était méchante ; et, lorsqu'elle était obligée de changer de confesseur, il fallait le prévenir, à cause qu'elle disait plus de mal contre elle qu'elle n'en faisait.

Elle était bien obéissante, et n'eût pas voulu rien faire contre l'ordre, ce que j'ai remarqué en certaines occasions où nos Sœurs lui demandaient quelque chose dont elle avait le maniement ; elle ne le leur donnait pas sans me le venir demander.

Etant tombée malade fort dangereusement quelques années avant sa mort, et en danger de demeurer paralytique, elle s'affligea fort, se représentant qu'elle ne pourrait plus agir, et pria Dieu avec tant de ferveur qu'il plût à sa bonté lui donner assez de forces pour travailler toujours jusqu'à la fin de sa vie, qu'il parut qu'elle avait été exaucée ; car, depuis ce temps-là, elle commença à se mieux porter, et n'a cessé d'agir selon ses forces jusqu'à la veille de sa mort.

Elle a porté long-temps une grande infirmité sans recevoir aucun soulagement, ne la voulant pas déclarer par pudeur ; elle avait un mal de tête presque continuel, de sorte qu'à peine pouvait-elle prier Dieu. Elle a eu un grand dégoût quelques années, ne pouvant manger de viande ni même prendre de bouillon gras, de sorte qu'il **[440]** fallait lui donner du maigre si on voulait qu'elle mangeât, ce qui n'était pas toujours prêt. Ainsi elle avait souvent sujet de pratiquer la patience et la mortification ; car, à raison de cette nourriture particulière, elle n'allait qu'à la seconde table qui n'est jamais si bien réglée que la première, à cause que toutes ne se peuvent pas ranger à même temps, et souvent cette pauvre Fille était oubliée ; ce qui obligea la Supérieure de la prier de venir dorénavant à la première table, à quoi elle obéit, quoiqu'avec peine, par la crainte qu'elle avait d'en donner à nos Sœurs les cuisinières ; et après y avoir été elle remercia ladite Sœur, témoignant être fort consolée, et continua toujours à y aller.

Comme elle ne pouvait plus aller aux pauvres, elle faisait son petit office qui était d'avoir soin de la basse-cour, dans l'esprit de charité, se consolant de rendre ce petit service à ses Sœurs. Et de plus, elle a pris le soin volontairement de soulager nos Sœurs infirmes dans les choses les plus sales et répugnantes à la nature, dans ce même esprit de charité ; ce qu'elle m'a fait connaître dans les occasions, quand je lui demandais pourquoi elle se fatiguait tant, et ne laissait pas faire telles choses à l'infirmière.

Elle a souffert de grandes tentations contre la foi, et de grandes craintes touchant son salut, se reconnaissant si grande pécheresse ; ce qu'elle témoigna encore un peu avant que de mourir à M. le curé de Saint-Laurent, lui demandant, avec sa simplicité ordinaire : Monsieur, Dieu me pardonnera-t-il mes péchés ? Sur laquelle demande sa Charité lui fit une belle exhortation sur la confiance que nous devons avoir en Dieu ; et incontinent après, elle entra en l'agonie, et mourut paisiblement, après avoir reçu tous les Sacrements.

- M. le Directeur reprenant, dit : Mes Sœurs, j'ai connu cette bonne Sœur, et il est vrai qu'elle était simple et naïve à dire les choses et à s'édaircir dans ses doutes. Elle avait une grande pureté de conscience et soin de son intérieur, grande crainte de Dieu et de lui déplaire ; c'était le sujet de tous ses chagrins, à quoi elle remédiait par sa simplicité à découvrir les sujets de sa crainte. 0 mes

Sœurs ! cela est louable dans une âme comme la sienne ! Vous avez remarqué en elle les vertus qui composent votre esprit, à savoir la charité, l'humilité et la simplicité, l'obéissance et la patience ; c'est en quoi vous la devez imiter et prier Dieu pour elle.

La deuxième défunte est notre Sœur Catherine Bonnelle.

Son père s'appelait Claude Bonnelle, et sa mère, Catherine Noret ; ils étaient de Liancourt, à douze lieues de Paris, au diocèse de Beauvais, où elle fut baptisée le 27 de juin 1643. Elle est entrée dans la Compagnie le 9 de mai, et en reçut l'habit le 8 septembre suivant ; elle mourut à Guise au service des pauvres malades de l'Hôtel-Dieu de ladite ville, le 20 de mars 1690.

Venons maintenant, dit M. le Directeur, à notre Sœur morte à Guise ; que celles d'entre vous qui l'ont connue disent ce qu'elles ont remarqué de bon en elle.

- Mon Père, j'ai eu le bonheur de demeurer un peu de temps avec elle à l'Hôtel-Dieu des passants, à Montlhéry, où j'ai reconnu qu'elle était bonne ménagère du bien des pauvres, ramassant jusqu'à la moindre guenille et morceau de linge que les pauvres passants avaient laissé ; ensuite elle le nettoyait et blanchissait, ce qui servait à ensevelir d'autres pauvres, quand il en décédait.

J'ai encore remarqué sa prompte obéissance, car elle était toujours prête à faire tout ce qu'on lui disait, quelque difficile qu'il fût, n'apportant jamais d'excuse ni de réplique. Elle était fort fidèle à employer le temps destiné au travail, et fort soigneuse de bien instruire ses écolières, qui étaient au nombre de soixante pour l'ordinaire. Voilà, mon Père, ce que j'ai remarqué.

- Une autre Sœur a rapporté que notre défunte Sœur Catherine Bonnelle était fort silencieuse et mortifiée.

- Une autre a dit : J'ai remarqué en elle un grand amour pour la pureté, ce qui la faisait fuir tout ce qui lui était contraire, se servant fidèlement des précautions marquées dans notre Règle pour sa conservation. Elle était fort exacte à nos Règles, surtout au lever de quatre heures et au **[441]** coucher de neuf heures. Elle était fort patiente à souffrir toutes les peines qui lui arrivaient, et particulièrement celles que je lui ai données pendant que nous sommes demeurées ensemble. J'ai remarqué de plus qu'elle avait une particulière dévotion à la sainte Vierge, et je lui ai entendu dire qu'elle ne lui avait rien demandé qu'elle ne l'eût obtenu. Elle était fort patiente dans ses maladies et ses incommodités ; voilà ce dont je me puis souvenir.

- Ma Sœur la Supérieure étant appelée pour dire ce qu'elle avait remarqué, répondit : Mon Père, j'ai entendu dire à nos Sœurs qu'elle était fort soigneuse des pauvres malades, leur donnant à point nommé tout ce dont ils avaient besoin, quand cela dépendait d'elle, et qu'elle était fort ménagère du bien des pauvres. Elle était beaucoup portée à la mortification, et avait une si grande haine pour son corps, qu'elle aurait ruiné sa santé, si on ne l'avait arrêtée dans sa ferveur.

- Une autre Sœur rapporta qu'avant vu ma Sœur Bonnelle servir nos malades à l'infirmerie, elle avait remarqué en elle une grande charité et douceur, leur donnant bien volontiers ce qu'elles lui dernandaient.

Ayant presque perdu la vue dans une maladie, il lui vint une forte pensée que si elle voyait la sainte face de Notre-Seigneur, qui est gardée dans un couvent de religieuses, au-dessus de la ville de Laon en Picardie, elle serait infailliblement guérie. Elle était pour lors au service des malades dans un hôpital assez proche de ce lieu, et quelques personnes charitables lui ayant fait offre de payer la dépense de son voyage, elle les remercia bien humblement, disant qu'elle voulait attendre la réponse de ses Supérieurs, auxquels elle en avait fait la proposition. Elle a pratiqué un bel acte d'obéissance en cette rencontre, s'en revenant à Paris, suivant l'ordre qu'elle en avait reçu de ses Supérieurs. Cependant, M. Jolly, notre très-honoré Père, content de sa soumission, permit, quelque temps après, qu'on l'envoyât à l'hôpital de Guise, servir les pauvres avec nos autres Sœurs, pour faire son voyage à la sainte fâce, et elle obtint, selon sa foi, la guérison du mal de ses yeux.

- J'ai remarqué, dit M. le Directeur, en cette bonne Fille, un grand zèle pour le bon ordre, et qu'elle faisait tout son possible pour y contribuer, selon qu'il est porté dans votre Règle.

Passons à la bonne Sœur Prignier, morte à Rochefort ; Julienne Frenay, morte à Brest ; Marie Vonnorse, à la Fère en Picardie ; et Gabrielle Daussy, à Toulouse.

Mes Sœurs, vous pouvez dire ce que vous avez remarqué de ces quatre dernières défuntes, tout de suite, comme les choses vous viendront en la mémoire.

Ma Sœur Marie Guérin, vous qui avez plus de connaissance, étant appliquée au soin des jeunes Sœurs, comme vous êtes, dites-nous, s'il vous plaît, ce que vous avez remarqué ?

- Mon Père, répondit-elle, j'ai remarqué en ma Sœur Madeleine Prignier un grand amour pour sa vocation, et un parfait mépris pour les choses de la terre, dont elle ne faisait non plus d'état que de la boue. Elle avait une grande douceur et soumission, acceptant fort volontiers tous les petits emplois qu'on lui donnait, étant fort indifférente pour le travail qu'on lui faisait faire, et dont elle ne se plaignait jamais.

Pour ma Sœur Julienne Frenay, c'était une bonne Fille, bien docile et sans bruit, de bon travail ; elle est demeurée un peu de temps à Clichy, où elle a été fort regrettée par sa Sœur Servante ; voilà ce que j'en puis dire.

Ma Sœur Marie Vonnorse était une Fille très laborieuse, elle avait un naturel fort vif, mais elle travaillait pour le corriger, et recevait humblement les avertissements.

Pour ma Sœur Gabrielle Daussy, j'ai remarqué en elle un grand désir de plaire à Dieu et de s'humilier, et ç'a été le motif qui l'a portée à embrasser notre état qui paraît si abject, le préférant, àcause de cela, à plusieurs autres plus honorables que ses parents lui présentaient ; et il a fallu qu'elle se soit fait violence pour y parvenir, car son esprit était bien opposé aux maximes de notre Communauté.

Ma Sœur Anne Gaubert dit ensuite : Mon Père, ma Sœur Gabrielle Daussy venait nous voir à **[442]** Saint-Germain-l'Auxerrois, lorsqu'elle postulait pour venir à là Communauté ; j'ai remarqué dès lors le grand amour qu'elle avait pour sa vocation, j'ai admiré aussi sa grande prudence à ménager et gagner l'esprit de sa mère qui était veuve, et n'avait qu'elle d'enfant, qui faisait toute sa consolation ; elle vivait fort à son aise, et donnait à sa fille toute liberté honnête pour faire ce qu'elle voulait, mais on ne lui pouvait pas parler du dessein de venir chez nous sans l'offenser ; cependant sa fille se comporta avec tant de soumission qu'elle gagna sa mère et tous ses parents pour avoir leur consentement afin d'embrasser notre état, leur faisant entendre qu'elle se sentait appelée de Dieu à ce genre de vie, et non à vivre dans la Religion qu'ils lui proposaient, et qu'elle désirait suivre la volonté de Dieu. Voilà, mon Père, ce que j'ai cru être obligée de dire.

- Ma Sœur la Supérieure dit aussi : Mon Père, pour ne pas répéter ce que nos Sœurs ont dit, je dirai seulement que ma Sœur Madeleine Prignier était un très-bon sujet ; et avec ce qui a été dit d'elle, j'y ai remarqué de plus une grande modestie : c'est pour cela qu'elle fut proposée pour l'envoyer à Rochefort comme une Fille de grand exemple ; et ma Sœur Catherine Goujon, sa Sœur Servante, l'a gardée fort long-temps malade ou incommodée, espérant toujours qu'elle se ferait à l'air du pays. Elle a beaucoup édifié nos Sœurs par sa patience, douceur et soumission à la volonté de Dieu, ne demandant point à changer, quoiqu'elle se vît toujours infirme et incommodée. Elle était d'une des plus honnêtes familles de Vitry-le-Français, où elle fut baptisée le 29 janvier 1662. Elle fut reçue dans la Compagnie le 4 novembre 1687. Son père s'appelait Jean Prignier, et sa mère Marguerite le Sur. Elle est décédée à Rochefort, en 1690.

Notre Sœur Julienne Frenay, décédée à Brest le 30 avril de la présente année, n'est pas demeurée un an parmi nous. Elle était native de Vilaine-la-Juhée, au diocèse du Mans ; elle entra dans la Compagnie le 12 juillet 1689. Elle avait pratiqué la vertu depuis long-temps dans le monde ; et son confesseur qui nous l'a adressée, aussi bien que nos Sœurs d'Alencon, qui se sont informées d'elle avant sa réception, nous en ont mandé tout le bien qu'on peut souhaiter dans une Fille.

Pour ma Sœur Marie Vonnorse, elle fut reçue dans la Compagnie le 15 août 1689, elle est morte à la Fère en Picardie, le 8 mai suivant. Ce que j'en ai connu ici est que c'était une Fille de

bon sens, et qui avait l'esprit fort pénétrant ; elle travaillait à la vertu et paraissait un sujet de bonne espérance ; on nous a mandé qu'elle est morte dans la ferveur et dans le désir de se perfectionner.

Je ne puis presque rien ajouter à ce qui a été dit de ma Sœur Gabrielle Daussy, sinon que ma Sœur Marie Pellegrin, sa Sœur Servante, a mandé qu'elle avait une grande résolution de bien servir Dieu et les pauvres.

Elle fut reçue en notre Compagnie, âgée de 24 ans, le 23 janvier 1689. Son père s'appelait Emery Daussy, et sa mère Gabrielle Tillois ; ils étaient de la paroisse de Saint-Jacques-la-Boucherie, à Paris, où leur fille fut baptisée le 16 avril 1665. Elle est décédée à Toulouse, le 15 mai 1690.

Voilà quatre jeunes Filles qui paraissaient pleines de santé et de bonne volonté ; si je ne me tournais du côté de la volonté de Dieu, j'aurais peine à me consoler de cette perte ; mais comme sa bonté les avait données à la Compagnie, elle n'a rien pris que ce qui lui appartenait ; et je dois adorer ses desseins.

- M. le Directeur reprenant, dit : Il est vrai que ces bonnes Filles sont toutes louables pour le grand courage qu'elles ont témoigné en suivant si généreusement la vocation où Dieu les appelait. Le désir de travailler à leur perfection qu'on avait remarqué en elles, fut cause qu'on les choisit pour les envoyer si loin, où elles ont gagné leur couronne en peu de temps.

La Sœur Madeleine Prignier était une Fille de résolution, c'est pourquoi elle se détacha généreusement des vanités du monde. Elle avait une grande simplicité, et lorsqu'elle vous parlait, on voyait une grande naïveté dans ses paroles, et pour ainsi dire, son cœur sur ses lèvres. **[443]**

La Sœur Julienne Frenay était une Fille d'une simplicité admirable et qui avait de l'esprit ; elle était toute jeune : mais nonobstant cela on la choisit, à cause de sa sagesse, pour aller à Brest, où elle est morte. Il fallait passer tout près de son pays pour se rendre à sa destination, mais on l'a jugée assez forte pour l'exposer à cela, et on n'a pas eu peur qu'elle succombât à la tentation et perdît sa vocation ; elle a bien montré qu'on avait eu raison de compter sur elle. On ne voit pas souvent qu'une personne qui a de l'esprit soit bien simple, cela ne se rencontre guère, mais c'est ce qui a bien paru en notre Sœur Julienne.

Pour la bonne Sœur Marie Vonnorse, elle avait un grand courage et un naturel fort, comme il a été remarqué, mais elle s'en servait pour le bien. Oh ! qu'elle aurait été capable de grandes choses si elle avait vécu des années ! c'est ce qui la fit juger propre pour le lieu où elle est décédée, parce qu'il y a des difficultés à essuyer, sans parler du service des malades, qui pour l'ordinaire sont des soldats, la ville étant un lieu de passage ; c'est donc là, mes Sœurs, où elle a été une victime de la charité, puisqu'elle s'y est consumée pour l'amour de Dieu. Notre-Seigneur parlant de la charité, dit qu'il n'y en a point de plus grande que celle qui fait donner sa vie pour ses amis. Or cette bonne Sœur a donné la sienne pour les amis de Dieu, qui sont les pauvres. Oh ! qu'elle est heureuse ! et que voilà de grands exemples pour vous, mes Sœurs !

La bonne Sœur Gabrielle Daussy était une Fille fort sage et posée, qui préféra l'état d'une pauvre Fille de la Charité, servante des pauvres malades, à celui d'une dame religieuse. Ses parents la voyant résolue de quitter le monde, lui proposèrent d'entrer dans une Religion, et toutes choses étaient préparées pour l'y recevoir si elle l'eût voulu ; mais son cœur n'ayant pas d'attrait pour cela, elle s'en excusa du mieux qu'il lui fut possible, se sentant toujours attirée au service des pauvres ; ainsi elle préféra la condition humble et pauvre d'une Fille de la Charité, à tous les honneurs et satisfactions qui se trouvent dans une Religion. Voilà une forte vocation, mes Sœurs : préférer les rues et les salles des hôpitaux à un cloître et à la cellule d'une Religieuse ; enfin préférer le travail et les fatigues qui se trouvent au service des pauvres malades, à la douceur et au repos des Religieuses, il n'y a que Dieu qui puisse faire cela ! Et nous pouvons dire ce que Notre-Seigneur a dit à son Père éternel, lui rendant grâces de ce qu'il avait révélé ses divins mystères aux petits et aux humbles, et les avait cachés aux sages et aux prudents du monde.

N'a-t-il pas fait la même chose à toutes ces bonnes Filles, et n'avons-nous pas grand sujet d'en remercier sa divine bonté ? Oh ! sans doute, mes Sœurs, il le faut faire et vous encourager à les imiter, surmontant généreusement toutes les difficultés que vous rencontrerez dans les exercices de votre vocation ; c'est la grâce que nous demanderons à Notre-Seigneur, priant sa bonté de leur remettre les peines dont elles pourraient être redevables à sa divine justice.

Sancta Maria, succurre, etc. Benedictio.

[444]

29. CONFERENCE DU 17 DÉCEMBRE 1690

FAITE PAR M. TALEC, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOS SŒURS FRANÇOISE BROCHARD, MARIE TOUSSON ET JEANNE ALIOT.

- Ma Sœur Françoise Brochard était native de Maison-sur-Seine, fille de Nicolas Brochard et d'Adrienne Belavoine. Elle fut baptisée le 20 mars 1647. Elle fut reçue dans la Compagnie le 11 septembre 1667, prit l'habit le jour de Noël suivant, et fit ses premiers vœux le 25 mars 1676, et est décédée à l'Hôtel-Dieu de Pithviers, l'an 1690.

M. LE DIRECTEUR interrogeant une Sœur : Dites-nous, ma Sœur, pour quelle raison on se doit entretenir des vertus de vos Sœurs défuntes ?

- Elle répondit que cela retournait à la gloire de Dieu, premier auteur et principe de toute vertu.

- Une autre Sœur dit : que cela donnait lieu de remercier Dieu des grâces qu'il avait faites à nos Sœurs.

- Cela est vrai, dit M. le Directeur, que Dieu est honoré quand on fait mémoire de la vertu des bonnes âmes, parce que sans sa grâce elles ne l'auraient pas eue. Venons au second point. Ma Sœur, quelle vertu avez-vous remarquée en la Sœur Françoise Brochard ?

La Sœur qu'on interrogeait, répondit que dans le peu de temps qu'elle l'avait connue, elle y avait remarqué beaucoup de douceur et de charité.

- Une autre Sœur dit : Mon Père, ma Sœur Françoise Brochard avait une grande égalité d'esprit dans toutes sortes de rencontres, et m'a fort édifiée par sa charité, douceur et condescendance envers un chacun.

- Une autre Sœur rapporta que notre Sœur était une colombe sans fiel, ne gardant point de ressentiment contre les Sœurs qui lui faisaient de la peine, et qu'elle était prompte à demander pardon à celles à qui elle craignait d'avoir donné quelque déplaisir.

Une autre Sœur dit qu'elle aimait le travail et la pratique de la pauvreté, et qu'elle traitait fort doucement les pauvres qui se présentaient à la porte pendant qu'elle était portière ici. De plus, j'ai remarqué, dit la même Sœur, qu'elle employait bien son temps, s'occupant de tout ce qu'elle faisait avec affection. Voilà, mon Père, ce que j'ai remarqué.

- M. le Directeur demanda s'il n'y avait plus personne qui eût quelque chose à dire, et ne s'en étant point trouvé, ma Sœur Supérieure prit la parole et dit :

Mon Père, ma Sœur Françoise Brochard a toujours été fort affectionnée au travail, et ne s'est jamais démentie de son devoir. Elle faisait tout son possible pour contenter tous ceux qui avaient affaire à elle ; et, malgré beaucoup de difficultés qu'elle a trouvées dans les paroisses où elle a été, et où elle avait à supporter des humeurs fâcheuses et contraires à la sienne, elle a toujours souffert sans se plaindre ; enfin, on peut dire d'elle qu'elle est morte en travaillant, quoiqu'elle eût un asthme qui l'incommodait beaucoup. Voilà, mon Père, ce que fai remarqué ; et encore, qu'elle était fort secourable aux pauvres et à ses Sœurs.

M. le Directeur dit ensuite : J'ai reconnu en cette bonne Sœur, une grande simplicité qui est une des vertus qui composent votre esprit ; sa **[445]** langue et son cœur étaient toujours d'accord ensemble. Il m'a paru aussi qu'elle avait de l'affection et beaucoup de bonté pour ses Sœurs et pour les pauvres, et une marque qu'elle faisait bien son devoir partout, c'est qu'on la redemandait dans les lieux où elle avait déjà été.

Il est vrai aussi, ce qu'on a dit, qu'elle a toujours travaillé malgré son grand mal de poitrine dont elle ne se plaignait point, demeurant en repos, parce que son indisposition était connue des Supérieurs. Enfin Dieu l'a prise dans le travail, car elle n'a pas cessé de servir ses malades, jusqu'à ce qu'elle ait été contrainte de céder au mal. Cela est bien louable, et j'estime que cela venait de l'amour qu'elle avait pour Dieu qui la portait à servir ses pauvres, le regardant en eux. Mes Sœurs, ce qu'il y a à faire pour nous, c'est de l'imiter en ses vertus.

Pour notre Sœur Marie Tousson, elle entra en la Compagnie le 13 avril 1678. Son père Etienne Tousson et sa mère Madeleine Frenoir, étaient habitants de la paroisse Saint-Pierre de la ville de Milly, au diocèse de Sens, où elle fut baptisée le 24 septembre 1656. Elle est décédée à l'Hôtel-Dieu de Chauny en Picardie, le 9 décembre 1690, a été enterrée le lendemain dans la chapelle dudit Hôtel-Dieu.

- M. le Directeur interrogeant une Sœur sur ce qu'elle avait remarqué en notre dite Sœur Marie Tousson, elle répondit : Mon Père, lorsque je demeurais avec elle à Angers, j'ai remarqué qu'elle était d'un très-grand exemple par son exactitude aux Règles, par sa simplicité et droiture d'intention, car elle ne cherchait qu'à plaire à Dieu en tout ce qu'elle faisait.

Elle était fort sociable, s'accommodant fort bien avec ses Sœurs qui étaient employées avec elle dans les offices. On la mit à l'apothicairerie, qui est un des plus grands offices de cette Maison, où elle se rendit habile en peu de temps, ayant beaucoup d'ouverture d'esprit, quoiqu'elle n'eût alors que vingt-deux ans. Elle s'est comportée dans cet emploi avec une grande retenue, ne parlant point aux chirurgiens et apothicaires sans nécessité, quoique les Sœurs employées à cet office de la pharmacie, aient souvent occasion de se trouver parmi eux pour leur fournir les drogues et onguents nécessaires.

Quand on la reprenait de quelque faute, elle recevait cela avec beaucoup d'humilité et de reconnaissance envers celle qui lui faisait cette charité.

Une autre Sœur dit avoir remarqué en notre défunte une grande fermeté dans sa vocation, témoignant à ses pareils qui la sollicitaient pour la mettre autre part, une ferme résolution de se tenir au service des pauvres ; et comme on lui fit entendre une fois que son père étant malade, avait besoin d'elle, les obligations des enfants envers leurs pères et mères la mirent en peine sur ce qu'elle devait faire, ce qui la porta à demander avis ; et lui ayant été conseillé de recommander cela à Dieu, elle le fit, et incontinent après, on lui apporta la nouvelle que son père était mort. J'ai encore remarqué sa charité et condescendance aux votontés de ses Sœurs ; et, pendant qu'elle a eu soin de

l'apothicairerie de la Maison, elle avait grand soin des malades et infirmes, et était attentive à leur donner les secours dont elles avaient besoin ; et quand elle en savait qui, par timidité, n'osaient parler de leurs infirmités, elle les prévenait. Enfin, je puis dire, ce me semble, que ma Sœur Tousson avait l'esprit d'une Fille de la Charité, ayant remarqué en elle une grande douceur et charité, tant pour nos Sœurs que pour les pauvres malades ; une grande sincérité et simplicité en ses paroles, un grand zèle pour son avancement en la vertu, et pour cet effet, elle se rendait fort soigneuse d'assister aux instructions et autres exercices de la Règle.

Ma Sœur la Supérieure dit ensuite : Mon Père, je pourrais bien répéter une bonne partie des vertus que nos Sœurs ont remarquées en ma Sœur Marie Tousson ; mais, comme cela serait inutile, je dirai seulement que tout le monde la regrettait fort à Chauny, pour sa charité. M. le curé m'en écrit fort avantageusement, et dit entr'autres choses, que ses Sœurs compagnes nous priaient de recommander à la Sœur Servante qu'on enverra pour la remplacer, d'avoir autant **[446]** de charité pour elles que la défunte en avait. Ce que j'ai remarqué de plus que ce qui a été rapporté, est que dès son entrée à la Communauté, elle a paru avoir l'esprit mûr, et on n'a jamais aperçu en elle aucune légéreté. Elle avait la conscience fort tendre, ce qui la rendait soigneuse de prendre avis dans les moindres doutes ; elle était fort exacte aux Règles, et a toujours été très-ferme dans sa vocation.

- M. le Directeur ayant entendu le rapport de nos Sœurs, dit : Cette bonne défunte travaillait toujours, quoiqu'elle fût incommodée ; elle avait beaucoup d'honnêteté dans ses manières d'agir. Les Sœurs de la Charité sont obligées de respecter un chacun, particulièrement les pauvres qui sont leurs maîtres, et dont elles sont les servantes ; or, c'est ce qu'elle faisait, honorant son prochain pour l'amour de Dieu. Remarquez de plus, mes Sœurs, sa fermeté dans sa vocation, sa grande retenue dans cette apothicairerie d'Angers, à l'égard de tant de gens ; cela est bien délicat d'avoir à converser avec tant de personnes du monde, et surtout de l'autre sexe, sans se laisser surprendre à la dissipation ; cela est bien digne de remarque et d'imitation pour vous : et il faut demeurer d'accord qu'elle a eu besoin d'une grande sagesse pour en venir là ; cette sagesse est un don de Dieu, et il y a sujet de l'en remercier.

Je vous recommande, mes Sœurs, de bien pratiquer les vertus de modestie et de sagesse, surtout quand vous avez des emplois qui vous obligent à converser avec les externes. Il faut tâcher de contenter tout le monde, mais sans blesser sa conscience ni faire parler de soi ; et pour cela, éviter autant que vous pourrez les entretiens fréquents et inutiles avec les médecins, chirurgiens et apothicaires. Vous ne sauriez être trop délicates sur ce point, où il est facile de glisser si on n'est bien sur ses gardes. Or sus, Dieu soit béni ! il me semble avoir remarqué qu'elle était bien obéissante. Quoiqu'elle eût une fort mauvaise poitrine qui la faisait souffrir davantage les jours d'abstinence, néanmoins elle n'eût pas voulu manquer à un jeûne sans permission. Elle a de plus fait paraître sa charité envers vos Sœurs malades, employant avec zèle tous les moyens qu'elle a eu de la pratiquer pendant qu'elle a été à votre apothicairerie.

Voyons maintenant ce qui regarde notre Sœur Jeanne Aliot.

Notre dite Sœur Jeanne Aliot était fille d'Edme Aliot et de Marie Pique, son épouse, habitants du village de Ponchis, au diocèse de Langres, où elle fut baptisée le 20 avril 1664. Elle fut reçue en la Compagnie, le 15 août 1689, et reçut l'habit à Noël de la même année ; et ayant été envoyée quelques mois après à Brest avec d'autres de nos Sœurs pour secourir celles qui y étaient déjà et qui servaient les pauvres soldat, blessés, elle y mourut le 10 d'août 1690.

- M. le Directeur s'adressant aux Sœurs qui gouvernaient les jeunes Sœurs au séminaire, leur dit de rapporter ce qu'elles avaient remarqué en cette bonne Sœur dans le peu de temps qu'elles l'avaient eue au séminaire.

Elles dirent donc que c'était une Fille qui était venue à la Compagnie, pleine d'un grand désir de servir Dieu, et que tout d'abord elle s'était adonnée avec ferveur à toutes les pratiques de la Maison ; qu'elle était propre à tout ce qu'on lui disait de faire ; qu'il n'était pas besoin de la

surveiller, parce qu'elle employait fort bien son temps, et qu'il lui fallait plutôt une bride qu'un éperon, tant elle était courageuse ; qu'enfin elle avait beaucoup édifié toutes ses Sœurs, et qu'elles n'avaient pas remarqué en elle de défauts essentiels.

- Ma Sœur la Supérieure dit ensuite de notre défunte Sœur Jeanne Aliot, qu'elle avait paru visiblement être envoyée de Dieu, comme vous l'avez vu, mon Père, ainsi que toutes nos Sœurs qui se rencontrèrent à l'assemblée, une des fêtes de la Pentecôte, l'année même de son entrée à la Communauté ; mais comme la Compagnie ne sait pas les particularités qui concernent sa vocation, je rapporterai ce qu'elle nous répondit dans l'examen que votre Charité lui fit subir, l'interrogeant sur les motifs qui la portaient à venir parmi nous. Elle nous dit qu'elle avait appris la couture, et qu'ayant entendu dire qu'on gagnait plus à ce métier en la ville de Nantes qu'à Paris, où les couturières sont en grand nombre, elle s'y en était [447] allée demeurer depuis quelques années, et que là elle avait fait connaissance avec une fille qui avait eu dessein de faire nombre parmi les Filles de la Charité, même y avait été reçue, mais s'en était allée par découragement ; que cette Fille lui racontant ce qu'elle savait de notre Institut, lui donna le désir, ou plutôt ce fut le bon Dieu, lui donna, dis-je, le désir de l'embrasser ; et qu'elle lui dit même sur-le-champ que si elle avait trouvé une si bonne Maison que celle dont elle lui parlait, elle n'aurait eu garde d'en sortir ; et qu'ayant recommandé son dessein à Dieu, elle s'y était toujours affermie de plus en plus, c'est ce qui l'avait déterminée à se venir présenter. Comme on lui donna espérance de la recevoir, si, après avoir bien pesé devant Dieu les avis et éclaircissements qu'on lui donnait, elle persistait dans sa résolution, elle s'en alla fort contente et ne manqua pas de revenir au temps qu'on lui avait marqué, faisant conduire ici avec elle tout ce qui pouvait lui appartenir. Mais ce qui nous édifia le plus, ce fut sa grande générosité et confiance en Dieu et aux Supérieurs, ne se mettant en peine de rien, que de bien faire ses exercices et emplois, de sorte qu'à la voir agir on eût dit qu'elle avait été toute sa vie dans la Compagnie.

Je ne répète pas ce que nos Sœurs qui ont soin du séminaire ont dit d'elle, quoique je l'aie aussi remarqué ; ce fut à cause de toutes ses bonnes dispositions qu'elle fut choisie, bientôt après avoir pris notre habit, pour l'envoyer à Brest, où elle a parfaitement édifié nos Sœurs qui la regrettent beaucoup. Elle a eu le bonheur de gagner son jubilé, de recevoir tous ses sacrements en pleine connaissance et de faire ses vœux avant que de mourir, et elle a fait une si belle mort que cela a consolé nos Sœurs dans leur affliction.

Dieu soit béni ! dit M. le Directeur. Il est vrai que c'était un très-bon sujet qui aurait rendu de grands services aux pauvres si Dieu l'avait laissé vivre plus long-temps ; mais il sait mieux que nous ce qui est le plus avantageux à nos âmes. Je le supplie de répandre de plus en plus ses grâces sur toute la Compagnie, afin qu'elle continue à lui rendre service en la personne des pauvres, et qu'il vous fasse la grâce, mes Sœurs, de profiter de l'exemple de ces bonnes défuntes dont nous venons de nous entretenir, et pour lesquelles je vous recommande d'offrir à Dieu vos prières ; j'y joindrai aussi les miennes : car, mes Sœurs, les moindres petites fautes à nos yeux paraissent très-grandes aux yeux de Dieu, devant lequel les Anges tremblent.

Sancta Maria, etc. Benedictio Domini, etc.

30. CONFERENCE DU 22 AVRIL 1691,

FAITE PAR M. TALEC, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOS SŒURS MARIE PRÉVOST ET JEANNE CERFEUILLET.

Notre dite Sœur Marie Prévost était fille de Louis Prévost et de Jeanne de La Broce, ses père et mère, habitant, lors de sa naissance, la paroisse Saint-Nicaise, dans la ville de Rouen, où ils la firent baptiser le 29 janvier 1622. Puis dans la suite, étant venus demeurer à Paris, sur la paroisse Saint-Roch, ma Sœur Marie Prévost demanda à être reçue en la Compagnie, ce qui lui fut accordé le 21 novembre 1646. Elle mourut à la Maison, le 22 décembre 1690.

MES Sœurs, dit M. le Directeur, le sujet de cette Conférence est de vos Sœurs défuntes, dont il n'a point encore été parlé ; vous avez de grandes raisons pour ne pas discontinuer une si excelente pratique qui nous fait penser au jugement de Dieu, et qui retourne à sa gloire : vous êtes assez persuadées de cela, c'est pourquoi nous passerons tout de suite au second point qui est **[448]** des vertus remarquées, en notre bonne Sœur Marie Prévost. Pour moi, je vous dirai par avance que j'ai remarqué en elle des marques de prédestination.

- Une Sœur étant interrogée, dit qu'elle avait remarqué en ma Sœur Marie Prévost une grande charité pour les pauvres malades et pour les enfants trouvés ; qu'elle avait une particulière dévotion à la sainte Vierge, et une grande patience à supporter les petites peines qui lui arrivaient.

- Une autre dit avoir remarqué en la défunte une grande exactitude au silence et aux autres pratiques de nos Règles ; qu'elle était fort humble, demandant pardon de ses fautes.

- Une autre Sœur dit que ma Sœur Marie avait une grande patience, souffrant en silence les incommodités qu'elle ressentait, et ne faisant point connaître les peines qu'on lui faisait quelquefois. Elle dit encore qu'elle avait remarqué qu'elle était bien obéissante, et faisait avec joie tout ce qu'on lui ordonnait.

- Une autre Sœur dit qu'elle avait une grande simplicité et beaucoup d'estime pour sa vocation. Que Dieu l'avait secourue extraordinairement dans une rencontre où elle se trouva servant les malades à Villeneuve-le-Roi ; revenant un jour seule de visiter quelques pauvres malades dans un village d'alentour, elle se trouva fortement exposée par la rencontre d'un homme plein de vin : mais elle, quoique faible, se sentit tellement forte et animée contre ce misérable, qu'elle le jeta par terre et se sauva de ses mains ; ce qu'elle a toujours reconnu pour une des grandes grâces qu'elle ait jamais reçues de Dieu. Notre Sœur dit encore qu'elle était fort charitable, non-seulement pour les pauvres, mais encore pour toutes les personnes qu'elle savait être dans la nécessité, leur procurant toutes les assistances qu'elle pouvait.

- Une autre Sœur a rapporté qu'elle avait entendu dire à la Supérieure de la Charité de Villeneuve-le-Roi, pendant qu'elle y demeurait, que ce qui l'édifiait en ma Sœur Marie, était le grand soin qu'elle prenait de ses malades qu'elle servait fidèlement et promptement, sans que sa dévotion, qui était grande, la fit remettre le secours qu'elle leur pouvait donner, à un autre temps ; mais qu'elle savait fort bien reprendre les exercices de piété qu'elle avait été obligée de laisser. La même Sœur dit de plus, que la défunte était demeurée plusieurs années au service des pauvres enfants trouvés, où elle avait beaucoup travaillé, et qu'elle avait une grande cordialité et amour pour ses Sœurs.

- Une autre Sœur dit avoir remarqué particulièrement son exactitude au lever de quatre heures, quoiqu'elle fût incommodée, et qu'elle était toujours la première à l'ouvrage ; et aussi qu'elle avait beaucoup de sobriété, et craignait fort de donner la moindre peine à ses Sœurs.

- Une autre dit avoir remarqué en elle une dévotion toute particulière au saint sacrement de l'autel, et pour le service divin ; ce qui avait encore mieux paru pendant le temps que la maladie lui avait affaibli l'esprit, car elle voulait toujours assister à la sainte Messe, se confesser et communier aux jours ordinaires ; mais comme on craignait toujours qu'elle ne fût pas capable de cela, la Supérieure et autres Sœurs consultèrent notre Directeur à ce sujet. Il dit qu'il fallait suivre le sentiment de son propre confesseur, ce qui fut fait ; celui-ci jugea qu'il ne fallait pas la priver des

sacrements, attendu qu'elle ne faisait rien de mal ; ainsi elle se soumettait et obéissait à tout ce qu'il lui ordonnait, jusqu'à ce qu'elle devint si mal qu'on fût obligé de lui faire garder le lit.

- Une autre Sœur dit ensuite qu'elle avait remarqué en la défunte une grande promptitude à s'humilier et à demander pardon, lorsqu'elle croyait avoir donné quelque sujet de peine à quelqu'une ; et qu'elle avait un grand respect pour nos Supérieurs et pour tout ce qui venait de leur part.

- Deux autres Sœurs rapportèrent avoir remarqué, en ma Sœur Marie, une grande charité et tendresse de mère envers les pauvres, auxquels elle procurait tout le bien qu'elle pouvait ; et de plus, une grande sincérité dans ses paroles.

- M. le Directeur ajouta à ce qu'avaient dit nos Sœurs, qu'il avait aussi remarqué en ma Sœur Marie Prévost, son amour ardent pour la sainte **[449]** Communion, que cela procédait de sa grande foi pour cet auguste Sacrement, et qu'il n'en avait jamais vu une plus grande ni une plus vive en qui que ce soit ; et qu'elle avait aussi beaucoup d'amour pour la Retraite spirituelle. Or sus, Dieu soit béni ! Passons à la bonne Sœur Jeanne Cerfeuillet.

Notre dite Sœur Jeanne Cerfeuillet était fille de Toussaint Cerfeuillet, et de Marie Augé, habitants de la paroisse de Mons, près Huisseau, diocèse de Chartres, où elle fut baptisée le 24 février, l'an 1653. Elle fut reçue dans la Compagnie le 8 mars 1675, et est décédée au service des pauvres petites orphelines de l'Hôtel-Dieu de Cahors, le 15 mars 1691, à onze heures du matin.

La première Sœur qui parla de notre chère défunte, dit avoir remarqué en elle, dès le commencernent de son entrée, une grande fidélité à l'observance des Règles ; et, de plus, qu'elle faisait tout son possible pour aider à ses Sœurs compagnes, afin qu'elles n'y manquassent pas. Qu'elle était toujours prête à aller où l'obéissance la voulait envoyer, témoignant beaucoup d'indifférence pour les lieux et emplois.

- Une autre Sœur dit qu'elle avait beaucoup d'amour pour sa vocation, et qu'elle avait refusé les propositions qui lui avaient été faites par son curé et par son père de retourner chez elle. Qu'ayant été envoyée servir les malades de l'hôpital de Notre-Dame de Cahors, elle a passé les douze ans qu'elle y a demeuré, dans la pratique fidèle et continuelle de toutes les obligations d'une bonne Fille de la Charité, selon le témoignage qu'en ont donné nos Sœurs qui servent les malades et les enfants dans ce lieu-là, particulièrement ma Sœur Michelle Percheron, qui était sa Sœur Servante pendant ces douze années.

Ladite Sœur Percheron nous écrit : «que la défunte avait une si grande exactitude pour l'observance de nos Règles, qu'elle se serait fait grande conscience de manquer à la plus petite. Et pour les exercices spirituels, elle y était si appliquée à Dieu, que rien ne la pouvait troubler ni interrompre ; ce que, dit-elle, j'ai reconnu plusieurs fois. Dans ses infirmités, elle ne laissait pas de se lever à l'heure de la Communauté ; que s'il arrivait quelquefois qu'elle ne le pût, elle faisait si bien qu'elle ne perdait ni l'oraison ni les prières, quand elle les aurait dû faire en travaillant.

Elle ne se contentait pas d'être fidèle aux exercices spirituels, mais elle avait beaucoup de charité pour procurer le même bien à ses Sœurs, les avertissant de leur devoir, et leur offrant de faire en leur place l'ouvrage qu'elles eussent dû faire en ce temps-là ; et quelque chose que ce fût qu'il y eût à achever au moment où l'heure sonnait pour faire la prière, elle la quittait aussitôt et se mettait à genoux, ne pouvant s'empêcher de témoigner sa peine lorsque quelqu'une d'entre nous ne quittait pas promptement pour se trouver à l'Oratoire.

Pour l'obéissance, elle y était fort exacte, faisant promptement tout ce qu'on lui disait, et non-seulement cela, mais elle ne s'éloignait jamais de ce qu'elle pouvait présumer être selon l'intention et volonté des personnes auxquelles elle devait obéir, et était toujours prête à venir et à aller partout où on voulait. Elle disait à ce sujet que celles qui faisaient autrement étaient en danger de leur salut. Elle avait aussi en grande recommandation la pratique de la pauvreté, estimant que ce qu'il y avait de moindre, tant pour le vivre que pour le vêtir, était le plus convenable pour elle ; et il fallait souvent la quereller pour l'empêcher de manger des choses gâtées et qui eussent pu lui faire

mal. Par cet esprit de pauvreté que Dieu lui avait communiqué, elle avait grand soin de ménager le bien des pauvres, et on était assuré que rien ne se perdait de ce qui était à sa disposition. Que s'il arrivait à quelqu'une d'entre nous de faire quelque faute contre cette vertu, elle y remédiait en la manière qu'elle le pouvait, quand ce n'eût été qu'en ôtant un morceau de bois du feu, lorsqu'il y en avait plus que le nécessaire.

Elle avait aussi un amour tout particulier pour la chasteté et pour la pratique de tout ce qui peut contribuer à sa conservation ; pour cet effet, elle avait une grande modestie, ne levant point les yeux pour rien remarquer, s'il n'était **[450]** nécessaire. Elle était très-fidèle à la Règle qui défend les légèretés, ne souffrant jamais qu'on lui touchât les mains. En toute occasion, même dans ses maladies, elle se tenait toujours couverte fort modestement, et jamais nous ne lui avons entendu dire de paroles messéantes ou peu considérées.

J'ai déjà dit qu'elle était fort obéissante et toujours prête à faire ce qui lui était enjoint ; j'ajouterai ici qu'ayant été envoyée trois ou quatre fois de cet hôpital, où elle demeurait, aux Orphelines, pour secourir nos Sœurs, elle n'a témoigné avoir aucune répugnance, ni pour y aller, ni pour en revenir ; et voulant savoir sa disposition intérieure à ce sujet, je lui demandai en laquelle des deux maisons elle eût mieux aimé demeurer ; elle me répondit qu'il lui était indifférent de demeurer en tel ou tel lieu, pourvu que l'autorité l'eût ordonné. Elle était toujours dans la même disposition à l'égard de tous les emplois qu'on lui donnait. Je ne pourrais spécifier toutes les occasions où son obéissance et indifférence ont paru spécialement et nous ont beaucoup édifiées.

Elle avait une grande charité et douceur pour les pauvres malades, lesquels elle tenait fort proprement, ne manquant pas de leur fournir tout ce qui leur était nécessaire, quand il était en son pouvoir de le faire.

L'humilité et la simplicité étaient ses chères vertus, et je puis dire qu'elle en était toute remplie. Elle a souffert fort patiemment toutes les infirmités et maladies que Notre-Seigneur lui a envoyées, et a toujours paru fort soumise à la volonté de Dieu, faisant souvent des actes de conformité à cette divine volonté, particulièrement dans la dernière maladie qu'elle eut aux Orphelines, où l'obéissance l'avait fait passer, à cause de son infirmité. Elle a long-temps combattu le mal avant de s'aliter, et bien loin de s'ennuyer de souffrir, elle montrait un grand désir de souffrir encore davantage, pour l'amour de Dieu, auquel elle a paru unie jusqu'au dernier soupir de sa vie. Voilà, ma Sœur, ce que j'ai remarqué en notre chère défunte.»

- Après qu'on eut achevé de lire ce que ma Sœur Percheron nous avait mandé de notre Sœur Jeanne Cerfeuilllet, une autre Sœur qui avait demeuré audit Hôpital des Malades, dit qu'ayant été voir notre dite Sœur malade aux Orphelines, elle en avait toujours été fort édifiée, à cause de sa soumission à la volonté de Dieu. Qu'une fois, entr'autres, s'entretenant ensemble sur la conformité que nous devons avoir à cette sainte volonté, la malade témoigna être plus contente d'accomplir cette sainte volonté de Dieu dans la maladie que dans la santé ; ce qui faisait qu'elle désirait souffrir toujours de plus en plus. Une autre fois ma Sœur Jeanne entendant nos Sœurs Anne Pavoine et Marie Dupuy, qui étaient dans sa chambre, s'entretenir de leurs dispositions intérieures, l'une disant à l'autre qu'elle la trouvait heureuse d'avoir quelque chose à souffrir pour l'amour de Dieu ; et celle qui était indisposée répondant que jusqu'alors elle en avait fort peu profité, notre Sœur Jeanne qui était malade, tirant des forces de sa faiblesse même, leur dit, le plus haut qu'elle put : Ah ! mes Sœurs, si par le passé vous n'avez pas profité de vos maladies et incommodités, faites résolution de mieux faire à l'avenir, et ne perdez pas un si grand mérite qu'est celui des souffrances, car on ne peut le réparer lorsqu'il nous est une fois échappé. La même Sœur Anne Pavoine ayant entendu la Conférence que M. Maréchal, Missionnaire et confesseur de nos Sœurs, leur fit au sujet des vertus remarquées en la défunte, nous a dit à son retour ici, que ce Missionnaire avait témoigné une grande estime pour elle, et qu'entr'autres choses il avait dit qu'il avait remarqué en elle un grand éloignement du péché, et de la moindre chose qui en approchât ; que l'ayant entendue plusieurs fois en ses confessions particulières et générales, il avait eu peine à trouver en elle un péché qui fût matière d'absolution ; et qu'il l'estimait comme une âme prédestinée.

La même Sœur a dit avoir aussi remarqué en la défunte beaucoup d'autres vertus, dont nous ne parlons point ici, parce qu'elles ont été dites en partie, mais nous ajouterons seulement ce qui n'a pas été dit, qui est qu'elle aimait beaucoup [451] la vérité et sincérité, et qu'elle était fort simple et n'avait aucun respect humain pour personne. Elle montra bien la sainte liberté avec laquelle elle agissait, lorsqu'étant sur le point de recevoir le saint Viatique, M. le curé de Saint-Urcisse, au moment de la communier, lui demandant si elle n'avait rien sur sa conscience qui lui fît peine, la malade avant que de répondre regarda sa Sœur Servante, et lui demanda tout haut s'il lui était permis de dire à ce Monsieur ce qui pouvait lui faire peine, attendu qu'il ne les confessait pas d'ordinaire. Ce trait de simplicité édifia beaucoup M. le curé, lequel la fit enterrer dans le cimetière de sa paroisse, tout contre la porte de sa maison, par où il passait pour aller à l'église, afin de s'en mieux souvenir ; et il l'avait en telle estime qu'il conseillait à ses pénitentes de se recommander à ses prières en leur particulier.

- Après que M. le Directeur eut exhorté la Compagnie, à son ordinaire, à l'imitation des vertus de ces chères défuntes, il termina la Conférence en prononçant les paroles de la bénédiction.

Suncta Maria, etc. Benedictio Domini, etc.

31. CONFERENCE DU DIMANCHE 6 MAI 1691,

FAITE PAR M. TALEC, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOS SŒURS GABRIELLE JOURDAIN ET DENISE BENOIT.

Mes Sœurs, dit M. le Directeur, c'est ici la continuation des Conférences sur. vos chères Sœurs défuntes ; nous commencerons par notre Sœur Gabrielle Jourdain. Elle était fille dEdme Jourdain, et de Jeanne Tartenez, hahitants du bourg des Vertus, au diocèse de Châlons en Champagne. Les malheurs des guerres ayant fait perdre les livres de l'église, on n'a pu trouver son extrait de baptême. On ne peut fixer non plus l'époque de son entrée en la Compagnie. Elle mourut à la Maison, le 25 janvier 1691.

M. le Directeur interrogea les Sœurs qui l'avaient connue ; il n'y eut que celles qui l'avaient vue à la Maison depuis que son infirmité avait obligé les Supérieurs à l'y rappeler, qui purent répondre, à cause que notre dite Sœur avait presque toujours demeuré aux établissements des champs, et que les Sœurs avec qui elle avait demeuré étaient décédées.

- La première Sœur qui parla, dit avoir remarqué que la défunte avait une grande force d'esprit, supportant courageusement les difficultés qu'elle rencontrait ; deuxièmement, une grande sincérité dans ses paroles ; troisièmement, qu'elle avait une grande humilité et mortification, ne disant jamais rien des choses qu'on lui donnait pour sa nourriture, quoiqu'elle fût malade ; et recevait de la main de Dieu tout ce qui lui arrivait de fâcheux.

La seconde qui parla, dit qu'elle avait une grande dévotion, et qu'elle était rès-fidèle au silence, ne disant point de paroles inutiles.

Une autre Sœur dit qu'elle était bien fidèle au travail, pendant lequel elle entretenait l'union et la paix entre ses Sœurs, ne souffrant point de contestation qu'elle n'essayât d'apaiser.

- M. le Directeur dit ensuite qu'une personne qui était sincère en ses paroles avait beaucoup d'autres vertus. Qui dit une personne sincère dit une personne véritable, et partant point menteuse, point légère, ni point railleuse. On a dit qu'elle était humble ; l'humilité conduit au Ciel, selon la **[452]** parole de Notre-Seigneur qui dit que celui qui s'humiliera sera exalté, c'est-à-dire sera conduit au Ciel. On a encore dit qu'elle était mortifiée, et qu'étant malade elle recevait indifféremment tout ce qu'on lui donnait, et souffrait sans plainte ni murmure toutes les peines qui lui arrivaient ; cela est beau, mes Sœurs, et imitable.

- Notre Sœur Marguerite Coulon, Assistante, parla ensuite, et dit que notre chère défunte avait beaucoup de charité pour nos Sœurs malades, quoiqu'elle fût elle-même incommodée ; qu'elle avait exercé cette charité particulièrement à l'égard d'une de nos Sœurs qui, ayant été long-temps malade et affaiblie d'esprit, faisait un peu plus de peine qu'une autre malade, criant souvent jour et nuit, à cause des frayeurs qu'elle avait. Cependant notre Sœur Jourdain, bien loin de se plaindre de la perte de son repos, se levait la nuit pour aller consoler la pauvre malade et lui rendre les petits services dont elle avait besoin lorsque les veilleuses étaient absentes ; et comme on craignit avec raison que le défaut de repos pendant un si long temps ne rendit tout-à-fait malade ma dite Sœur Jourdain, on lui offrit de la changer de lieu, ou bien d'éloigner d'elle la pauvre infirme, à quoi elle s'opposa charitablement, témoignant être fort contente d'avoir occasion de faire ce peu de bien.

Ladite Sœur Assistante, poursuivant, dit qu'elle avait remarqué avec édification la fidélité de la défunte à la pratique des Règles, particulièrement au lever de quatre heures, quoiqu'elle fût devenue si pesante et si infirme, qu'elle ne pouvait marcher qu'à l'aide de deux béquilles, et cela même dans les temps les plus rudes et les plus incommodes. Elle avait une grande confiance en la bonté de Dieu, et une entière conformité à sa sainte volonté.

- Deux autres Sœurs dirent ensuite que notre Sœur Jourdain se levait la nuit pour secourir les Sœurs malades, afin de donner lieu aux autres de se reposer. Elles ajoutèrent qu'elle ne perdait point de temps, et qu'elle avait eu beaucoup de charité pour elles.

Notre Sœur Françoise Carcireux dit que notre Sœur Gabrielle était toujours disposée à faire plaisir à toutes nos Sœurs en tout ce qu'elle pouvait. Elle avait beaucoup de reconnaissance pour les petits services qu'on lui rendait à elle-même, ce qui venait de sa grande humilité.

- Une autre Sœur dit que la défunte s'estimait fort heureuse dans ses infirmités et maladies, puisqu'il avait plu à Dieu de les lui envoyer ; et qu'on ne pouvait avoir plus de charité et de condescendance qu'elle en avait pour nos Sœurs infirmes.

- Mes Sœurs, dit M. le Directeur, voilà toutes les vertus qu'on peut demander dans une Fille de la Charité : l'humilité, la mortification, la charité, la patience, la confiance en Dieu, l'amour du travail et la fidélité à la pratique de ses Règles ; il n'en faut pas davantate pour sanctifier une âme. Je vous dirai à ce sujet que je suis fort édifié quand je vais dans vos infirmeries, trouvant que toutes celles qui le peuvent s'emploient au travail en silence ; voilà qui est grand devant Dieu, mes Sœurs, de faire travailler pour son amour ses pauvres mains et bras malades, selon leur pouvoir. Oh ! cela n'est pas sans récompense ; on a trouvé après la mort de plusieurs Saints leurs corps incorruptibles, ou quelques parties d'iceux qui s'étaient le plus employées au service de Dieu. On a dit que notre Sœur avait une grande confiance en Dieu, quoiqu'elle se reconnût coupable. Je sais que je ne vaux rien, mais j'espère en Dieu, qui est mon Père, et que j'aurai le bonheur de le voir au Ciel ; c'est ce qu'elle me dit à moi-même lorsque j'allai la voir, lorsqu'elle était bien près de sa mort. Je la trouvai remplie de cette même ferveur qui l'avait toujours animée au service de Dieu, et qui faisait voir qu'elle n'avait envisagé que sa gloire et le désir de lui plaire et de le glorifier ; c'est pourquoi, encore qu'elle eût de la crainte, c'était une crainte filiale qui ne lui ôtait pas la confiance ; or, mes Sœurs, c'est là la marque des enfants de Dieu. Je vous avoue que la voyant dans de si bonnes dispositions, je me fis des reproches à moi-même, m'en voyant si éloigné ; et je dis : Voilà une belle âme.

- Ma Sœur la Supérieure faisant son rapport, dit : Notre, Sœur Gabrielle Jourdain a toujours été fort laborieuse et humble ; lorsqu'elle fut reçue [453] en la Compagnie, elle ne craignait point de dire qu'elle était une pauvre fille qui gagnait sa vie en son pays en allant à la journée. Lui demandant un jour d'où lui était venue une si grande incommodité que celle qu'elle éprouvait, elle me dit que c'était d'avoir eu bien du mal et du travail dans quelque village où elle servait les malades ; en disant cela, elle me témoigna avoir eu bien de la joie et de la consolation en les servant. Je ne répéterai point ce qui a été rapporté touchant sa charité envers nos Sœurs malades, quoique je l'aie vue moi-même ; je dirai seulement une chose qui n'a pas été touchée, qui est qu'elle avait un grand courage à supporter son infirmité, et qu'elle n'a point cessé d'aller à la sainte messe, quoiqu'avec grande peine, et même dans les temps les plus fâcheux. Elle a souffert son mal avec grande patience, sans témoigner aucun ennui ni faire la moindre plainte ; voilà ce que je puis dire de cette bonne défunte.

- Mes Sœurs, dit M. le Directeur, vous êtes heureuses de demeurer avec des personnes qui vivent de la sorte, et vous devez bien aimer votre vocation qui vous a associées avec de si bonnes âmes.

Passons à notre Sœur Denise Benoît, de laquelle il a été fait mention au commencement de cette Conférence.

Notre Sœur Denise Benoît était fille de Pierre Benoît et d'Adrienne Carcireux, son épouse, habitants de la paroisse de Saint-Martin de Senents, près la ville de Beauvais en Picardie, où elle fut baptisée le 14 avril 1634. Elle fut reçue dans la Compagnie le 10 mai 1660. Elle mourut à la Maison au mois de mars de la présente année 1691.

- M. le Directeur s'informant de ce qui avait été remarqué en notre dite défunte, il lui fut répondu par une Sœur qui l'avait connue particulièrement, qu'elle était grandement exacte à la pratique des Règles, et qu'elle suivait ponctuellement tout ce que les Supérieurs lui ordonnaient, qu'elle était fort secourable aux pauvres, soit qu'elle fût à la ville ou aux champs, ce qui édifiait beaucoup le prochain, et j'en ai ouï parler en des termes fort honorables à des personnes externes qui la connaissaient.

- Une autre Sœur a rapporté qu'elle était fort sincère et véritable en ce qu'elle disait, et mettrait la paix entre ses Sœurs, apaisant les petites contestations qui s'élevaient quelquefois, par quelques mots agréables. Elle a dit aussi qu'elle était fort exacte à se lever à quatre heures, et témoignait un grand amour pour la pratique de toutes nos Règles ; qu'elle avait une grande dévotion à la sainte Vierge et à saint Joseph.

- Une autre Sœur dit que la défunte avait un amour tout particulier pour la sainte Communion, et que la grande consolation qu'elle y recevait ne se pouvait cacher, paraissant toute remplie de joie les jours qu'elle avait communié, parce qu'elle considérait le grand bonheur d'avoir le bon Dieu dans son âme. Lorsqu'elle était malade, elle obéissait si ponctuellement au médecin touchant les ordonnances qu'il lui prescrivait, que cela était au point de se faire de grandes violences pour prendre les remèdes qu'il jugeait à propos. En un mot, tout ce que je puis dire, c'est qu'elle avait le vrai esprit d'une bonne Fille de la Charité.

- Dieu vous bénisse, ma Sœur ! vous nous dites beaucoup de bien de cette bonne Fille, disant qu'elle avait l'esprit de votre Compagnie.

- Ma Sœur la Supérieure dit ensuite que notre dite défunte avait véritablement ce qui avait été rapporté, qui est de posséder les trois vertus qui composent notre esprit, mais encore un amour tout particulier pour la pureté et pour ce qui peut contribuer à son ornement et à sa conservation, s'attachant beaucoup à la pratique des avis qui nous sont donnés dans nos Règles au chapitre qui traite de la chasteté. Dans ce même esprit de pureté, elle ne pouvait souffrir rien d'indécent dans le prochain ni aucune légèreté dans ses Sœurs, sans les en reprendre, ou en avertir les Supérieurs, en esprit de charité.

Elle a une fois éprouvé combien Dieu nous est favorable et assiste de son secours au besoin les bonnes âmes qui se trouvent exposées à quelque danger. Un jour de Conférence, étant restée seule [454] à la Maison, un misérable, revêtu d'un surplis, feignant d'avoir besoin de quelque chose, fit en sorte qu'il ouvrit la porte brisée, et entra où était notre Sœur Benoît, à laquelle il voulut faire violence, et l'aurait perdue, si Dieu ne l'eût assistée en doublant ses forces pour quelle pût se défendre généreusement. Il est vrai néanmoins que la violence qu'elle se fit et la frayeur qu'un cas si étrange lui causa, pensa la faire mourir sur-le-champ, et lui occasionna une grosse maladie.

Le dernier lieu où elle a servi les pauvres, ç'a été à Chantilly, où elle a été fort regrettée à cause de sa charité. Nous la fîmes venir ici deux ou trois ans avant sa mort, pour faire sa retraite, et pour la faire voir au médecin, à cause d'une grande infirmité qui lui était survenue ; mais elle ne put se résoudre à consulter personne, se contentant de le dire à ses Sœurs, aimant mieux porter son mal tant qu'il plairait à Dieu, que de s'exposer au jugement du médecin en le lui déclarant ; il ne fut pas jugé à propos de la contraindre, vu que sa répugnance à se confier aux secours de l'art, ne venait que de sa pudeur. Cependant ayant été redemandée à Chantilly, on l'y envoya, et elle y resta au service des pauvres qu'elle n'abandonna point quoiqu'elle souffrît beaucoup ; mais comme on nous avertit que son incommodité était augmentée à un tel point qu'elle ne pouvait plus agir, on la fit revenir ici, où elle a continué à souffrir son mal patiemment jusqu'à la mort.

- Notre Sœur Geneviève Brisard ayant longtemps demeuré avec notre Sœur Denise Benoît, a écrit ce mémoire après son décès :

«Les vertus que j'ai remarquées en ma Sœur Denise Benoît sont, premièrement, une grande soumission et obéissance aux Supérieurs, suivant leurs ordres à la lettre, et même leurs intentions quand elle les savait ; deuxièmement, un grand amour pour sa vocation et pour s'acquitter de toutes ses obligations, disant dans ces occasions qu'il fallait faire son devoir dans l'état où Dieu appelle un chacun, sans s'arrêter à ce que le monde pourrait dire ; et que sans cela on était en danger de son salut ; troisièmement, un grand éloignement du monde et de ses maximes, pour cela elle évitait tant qu'elle pouvait la conversation non nécessaire avec les externes, et coupait court avec eux ; j'ai remarqué cela plusieurs fois, ce qui m'a beaucoup édifiée. Elle disait à ce sujet que les longs discours n'étaient pas propres à édifier le prochain, mais plutôt la fidélité à se bien acquitter de son devoir envers les pauvres ; et que le monde savait bien remarquer quand une Fille de la Charité faisait bien son devoir ou non.

Quatrièmement, sa grande patience à supporter trois ans entiers une infirmité, très-douloureuse, sans avoir jamais témoigné qu'elle se lassât de souffrir ; et lorsque le mal était plus fort, elle jetait ceux qui la voyaient dans l'admiration de la voir tant souffrir sans se plaindre ; au contraire, c'était alors qu'elle était plus attentive à demander excuse de la peine qu'elle donnait, et à témoigner sa reconnaissance pour les plus petits services qu'on lui rendait.

La cinquième vertu que j'ai remarquée en elle, est une grande confiance en la miséricorde de Dieu ; et pendant que nous avons demeuré ensemble à Chantilly, elle en a donné bien des preuves, dans le danger où elle s'est trouvée plusieurs fois de mourir de ce mal qu'elle a porté trois ans. Voilà ce que je puis dire de notre chère défunte.»

- Mes Sœurs, dit M. le Directeur, voilà de grands motifs d'encouragement à la vertu pour les unes et pour les autres. Prions Notre-Seigneur qu'il nous fasse la grâce de le servir avec ferveur jusqu'à la fin.

Sancta Maria, etc. Benedictio. [455]

32. CONFERENCE DU 9 SEPTEMBRE 1691,

FAITE PAR M. TALEC, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOS SŒURS MARIE GAUDECHAL, MARTINE DUPOND, MARGUERITE MAUGUIN, ANNE JOUET ET PHILIPPE DE COUSTRE.

Notre Sœur Marie était fille de Jacques Gaudechal et de Geneviève Blanchet, ses père et mère, habitant pour lors la paroisse de Saint-Germain, dans la ville d'Argenton, où elle fut baptisée le 28 décembre 1669. Elle fut reçue en la Compagnie le 8 avril 1688, et est décédée à Paris, à la paroisse Saint-Médard, le 29 mai 1691.

M. LE DIRECTEUR commença l'entretien en disant : Mes Sœurs, ce sujet de Conférences vous doit être agréable, puisqu'il sert à vous découvrir les vertus de vos Sœurs défuntes ; c'est néanmoins un sujet de joie et de tristesse tout ensemble, vous faisant en même temps ressouvenir de leur mort, qui vous a privées de leur compagnie. Quel bien, demanda-t-il ensuite à une Sœur, peut-il revenir à la Compagnie de cet entretien ?

Mon Père, dit la Sœur, cela nous doit encourager en notre vocation, et à remercier Dieu des grâces qu'il a faites à nos sœurs.

- Oui, mes Sœurs, cela sert à ce que notre Sœur vient de dire ; et de plus, cela fait souvenir qu'il faut mourir, et que pour bien mourir, il faut bien vivre.

- On a rapporté ensuite que notre dite Sœur Marie Gaudechal, qui n'a été que trois ans et quelques jours dans la Compagnie, était une Fille d'une grande modestie, sagesse, douceur et obéissance ; que c'était à cause de ses vertus et du grand amour qu'elle avait pour sa vocation qu'on l'avait gardée, parce que les Supérieurs, voyant bien qu'elle n'avait pas de force pour supporter les travaux de la Compagnie, et que d'ailleurs elle était pulmonique, se seraient crus obligés de la rendre à ses père et mère ; mais ils ne le firent pas, crainte d'abréger sa vie par la douleur qu'elle aurait reçue si ait venu là. Ainsi, on l'a gardée malade jusqu'à la mort ; et la voyant si languissante, on l'envoya chez nos Sœurs de Saint-Médard, quoique ce fût sa paroisse, parce que son père y demeurait depuis long-temps, pour voir si l'air de ce quartier, dans lequel elle avait été élevée, ne contribuerait point, avec le lait d'ânesse que le médecin avait ordonné, à sa guérison. Ce fut en cette rencontre qu'elle nous confirma bien dans l'idée que nous avions déjà de son amour pour l'état auquel Dieu l'avait appelée, car son père et sa mère, qui l'aimaient parfaitement, firent ce qu'ils purent pour lui persuader de retourner chez eux, attendu qu'elle n'était point en état de servir les pauvres ; mais elle refusa généreusement d'acquiescer à leur désir.

- Notre Sœur Appoline de Bray, Sœur Servante à Saint-Médard, a écrit ce qui suit :

«J'ai remarqué en notre chère défunte une grande douceur et patience à supporter son infirmité, un grand amour pour sa vocation, et une entière confiance en Dieu pour cela, quoiqu'elle se vit fort infirme. Une de nos Sœurs lui ayant dit, peut-être pour l'éprouver, qu'elle ferait bien de s'en aller chez son père, elle ne lui répondit rien ; mais me rapportant ce que cette Sœur lui avait dit, elle me témoigna avoir grande confiance en la parole que nos Supérieurs lui avaient donnée, qu'elle mourrait Fille de la Charité ; et puis demeura en paix, s'abandonnant à la divine Pro [456] vidence. C'était un samedi qu'elle me dit cette petite peine ; le lendemain, après qu'elle eut communié, je lui demandai à quelle intention elle avait fait cette grande action. Elle me répondit qu'elle avait demandé à Dieu qu'il lui fit la grâce de la retirer de ce monde, de crainte qu'elle ne succombât aux insinuations de sa mère, qui cherchait à la retirer de sa vocation, qu'elle aimait plus que sa vie. Tous ses entretiens n'étaient que de l'amour qu'elle portait à son état et de la mort ; il a paru que Notre-Seigneur l'avait exaucée, car elle mourut le lendemain, quoiqu'il n'y eût point d'apparence qu'elle fût si près de sa fin n'étant point alitée.»

- Notre Sœur Martine Dupond est la seconde défunte ; voyons ce qui la concerne.

Elle était fille de Jean Dupond et de Marthe Lahaute, ses père et mère, habitants d'un petit village près Paris. Elle fut reçue en la Compagnie le 3 juillet 1690. Et ayant été envoyée à Toulouse, elle y est décédée le 9 juin 1691.

On a rapporté de la défunte qu'elle était forte et travaillait beaucoup, et qu'ayant paru d'un esprit mûr et bien disposé à entrer dans la pratique des vertus propres à la Compagnie, on lui avait donné l'habit au bout de quatre mois, et bientôt après on l'avait envoyée à Toulouse avec ma Sœur Marie Pélegrin, où elle a été d'une grande édification à toutes nos Sœurs de cette Maison, pendant le peu de temps qu'elle y a demeuré.

C'est le témoignage que notre Sœur Marie Pélegrin en a rendu en donnant avis de sa mort, qui les a toutes affligées, les privant d'une si bonne Fille.

- Dieu soit béni, mes Sœurs, dit M. Talec. Voilà deux bonnes Filles que Dieu a perfectionnées en peu de temps ; c'est un exemple pour vous autres jeunes, qui vous doit animer à vous livrer tout d'abord au bien, à leur imitation.

Voyons pour notre Sœur Marguerite Mauguin, qui est la troisième défunte.

Elle était fille de Gilbert Mauguin et de Gilberte Bourbion, habitants de la paroisse de Saint-Georges, à Bourbon, où elle fut baptisée le 9 juillet 1656. Elle fut reçue en la Compagnie le 10 novembre 1672. Elle est décédée à la Maison le 20 juillet 1691, vers les six heures du soir.

M. le Directeur interrogeant une Sœur, celle-ci lui dit : Mon Père, j'ai remarqué en ma Sœur Marguerite Mauguin une grande charité et support pour ses Sœurs dans le temps qu'elle a élé Sœur Servante ; elle les instruisait avec grande bonté et patience de tout ce qui était nécessaire, tant pour le service des malades que pour ce qui regardait leur propre perfection. J'ai aussi remarqué en elle une grande égalité d'esprit, et qu'elle ne se laissait point aller à l'impatience dans les accidents fâcheux qui lui arrivaient. Elle avait aussi l'esprit de pauvreté, choisissant le plus vieux linge pour son usage.

Dieu vous bénisse, ma Sœur, dit M. le Directeur, de nous avoir appris des choses si utiles à la Compagnie ! Voyez-vous, mes Sœurs, le soin que cette bonne défunte prenait de ses Sœurs, fait voir qu'elle faisait l'office de mère envers elles, apprenant aux nouvelles les choses qui regardent la Communauté et leurs emplois au service des pauvres. C'est ce que doivent faire toutes les Sœurs Servantes pour se bien acquitter de leurs obligations, et avoir grand soin de leur donner bon exemple ; car ce sont de jeunes plantes sur lesquelles, comme sur de la cire molle, on imprime ce que l'on veut. Si vous êtes exactes à la pratique de vos Règles, elles le seront aussi ; et si vous ne l'êtes pas, ce sera merveille si elles le sont. On a encore dit qu'elle avait une grande patience à supporter celles qui étaient tardives à apprendre les choses ; elle ne faisait pas comme celles qui, aussitôt qu'elles ont une Sœur un peu imparfaite, viennent s'en plaindre. 0 mes Sœurs ! il faut un peu de patience pour former quelqu'un à la vertu ; car elle est difficile, et il faut faire beaucoup de violence à la nature, surtout au commencement. Voilà, mes Sœurs, comme cette chère défunte s'est comportée à l'endroit de ses Sœurs ; ce qui nous marque les qualités que doit avoir une Sœur Servante, laquelle par ce moyen rendra de grands services à la Communauté, faisant de sa Maison un petit séminaire.

- Une autre Sœur dit ensuite : Mon Père, j'ai **[457]** pensé qu'une raison pour nous entretenir des vertus de nos Sœurs défuntes, est notre utilité propre, nous faisant souvenir de nos dernières fins, et une deuxième, que cela est fort édifiant pour toute la Compagnie. J'ai connu ma Sœur Marguerite Mauguin dès son entrée à la Communauté, où elle a été envoyée fort jeune, et reçue sur le bon témoignage que nos Sœurs de Bourbon en donnèrent. Elle était dès lors si sage qu'on l'aurait prise pour une fille de vingt-cinq ans ; ayant été employée à faire les petites écoles, aux champs et à la ville, pendant ses preinières années de vocation, elle s'acquittait fort bien de cet emploi. Mais comme elle n'avait pas une parfaite santé, les Supérieurs jugèrent, et elle aussi, qu'elle se porterait mieux, si elle s'exercait au travail ; c'est pourquoi elle fut envoyée au service des pauvres à Saint-Sulpice : et y ayant demeuré quelque temps, la Sœur Servante, qui était notre Sœur Catherine

Goujon, étant tombée malade, elle fut portée à la Maison, et la Sœur Servante qui fut mise à sa place n'ayant pu y rester que fort peu de temps, notre Sœur Mauguin la remplaça pour la conduite, et s'acquitta dignement de cet office, comme il a été rapporté par une de nos Sœurs : faisant garder les Règles et les gardant elle-même, et particulièrement le silence, apprenant aussi à lire et à écrire à ses Sœurs autant qu'elle pouvait. J'ai remarqué de plus et entendu dire qu'elle avait une grande charité pour les pauvres, et qu'elle avait une telle grâce à représenter leurs nécessités aux Dames, qu'elle obtenait pour leur soulagement tout ce qu'elle demandait.

- Une autre Sœur a confirmé ce qui a été rapporté de sa charité pour l'instruction de ses Sœurs, disant qu'elle faisait cela de si bonne grâce, qu'elle embaumait les cœurs par ses discours ; qu'elle avait une grande douceur et égalité d'esprit : en quoi, dit la Sœur, j'ai souhaité de l'imiter.

- Une autre Sœur a dit : Lorsque nous revenions du service des pauvres, et qu'elle était arrivée avant nous à la Maison, elle revenait au-devant de nous pour nous décharger de nos marmites, et compatissant à notre peine, elle nous disait : Hélas ! pauvres enfants, que vous avez chaud ; et nous faisait changer de linge lorsqu'il en était besoin ; enfin elle avait tant de bonté pour nous, que quelquefois les larmes nous en venaient aux yeux.

- La Supérieure nouvellement déposée dit : Je pourrais rapporter la plus grande partie des vertus qui ont été remarquées en notre chère défunte ; mais comme cette répétition serait inutile, je dirai seulement qu'ayant eu une forte maladie à Saint-Sulpice, il fut jugé à propos de l'en retirer après sa convalescence, pour la mettre en quelque endroit plus doux ; et en effet elle fut envoyée à Charenton, où le travail est beaucoup plus léger qu'à Saint-Sulpice ; mais sa santé ne s'y rétablit point. Sa Sœur compagne, qui était ma Sceur Marguerite de Veaux, m'a assuré qu'elle a souffert comme une martyre, pendant qu'elle y a demeuré, par les grandes douleurs qu'elle endurait par tout le corps, ce qui l'empêchait de dormir, de sorte qu'elle devint dans un état pitoyable, ce dont elle ne se plaignait pourtant pas ; mais un habile chirurgien l'ayant vue, et ayant considéré son mal, jugea que si on lui voulait sauver la vie, il fallait l'envoyer aux eaux de Bourbon ; ce que les Supérieurs ayant accordé, elle y fut conduite, mais n'en ayant pas reçu de soulagement, son mal se jeta sur une cuisse, ce qui obligea le chirurgien à y faire une ouverture. Cette opération la retint tout l'hiver au lit chez nos Sœurs de Moulins où elle souffrit beaucoup. Le temps propre à voyager étant venu, et sa plaie un peu mieux, on la fit revenir à Paris où elle n'a fait que souffrir jusqu'à la mort, mais avec une patience admirable et très-édifiante : car on la voyait toujours dans une grande douceur et sérénité de visage, de sorte qu'il ne paraissait point qu'elle souffrît. Comme sa maladie fut de longue durée, elle eut toute sorte d'occasions d'exercer sa patience ; car outre les continuelles douleurs qu'elle ressentait, elle éprouvait un grand dégoût, et prenait fort peut de nourriture. J'ai ouï dire à quelques-unes de nos Sœurs qu'elle avait de la peine à se résoudre de prendre ce qui la pouvait fortifier et prolonger sa vie, afin **[458]** de souffrir davantage. Sa plaie s'étant beaucoup agrandie quatre à cinq mois devant sa mort, elle souffrit extraordinairement, surtout étant au lit qu'elle était obligée de garder presque toute la journée à cause de sa position ; mais au reste il n'y avait point de situation où elle ne fût très-mal à son aise, et où elle n'endurât de grandes douleurs. Elle était pourtant contente de se tenir en la posture où on la mettait, et de ne pouvoir se remuer, quoiqu'on ne puisse concevoir combien elle a souffert, ne trouvant pas toujours ses infirmières au besoin pour la secourir. Cependant jamais elle ne m'en a parlé qu'une fois, me priant fort doucement de lui faire donner du linge un peu plus doux pour panser ses plaies. Et m'informant du sujet de cette demande, vu qu'on avait bien recommandé qu'elle ne manquât de rien, quelqu'une de nos Sœurs m'avertit que la pauvre malade avait beaucoup souffert des infirmières, tantôt par leur oubliance, et quelquefois par défaut de prévoyance et de tendresse. Toutes les Sœurs malades qui étaient à l'infirmerie, et celles qui l'ont servie et pansé ses plaies ont témoigné avoir été fort édifiées des vertus qu'elles ont vu pratiquer à cette chère malade, disant qu'elle avait une grande sagesse et retenue dans ses paroles, qu'elle n'en disait point d'inutiles et jamais contre la charité ; que lorsqu'elle avait demandé quelque chose dont elle avait un véritable besoin, et qu'elle savait bien n'être point contre l'intention de la Supérieure, elle ne témoignait aucune aigreur, ni ne faisait aucune plainte à la Sœur qui la lui avait refusée ou négligé de la lui donner. Elles ont encore

remarqué en elle une grande modestie et pudeur, qui a paru en ce que n'ayant que les mains libres, elle s'en servait soigneusement pour empêcher qu'il n'y eût rien à découvert que ce qui était précisément nécessaire pour la panser ; et s'il arrivait qu'en la retournant elle vît quelque partie de son corps découverte, ce qui, malgré les précautions qu'on pouvait prendre, pouvait arriver quelquefois, parce qu'on ne pouvait la toucher sans lui faire mal, on la voyait s'efforcer à rarnasser le linge qui était autour d'elle, ce qui faisait dire à notre Sœur Anne Danneau, qui la pansait tous les jours, que nous pouvions bien dire que nous avions une vierge et martyre en cette chère défunte. La gangrène s'étant mise à sa plaie, c'est par où elle a fini sa vie.

- Notre Sœur Marguerite Coulon, Assistante, dit : Mon Père, j'ai remarqué que ma Sœur Marguerite Mauguin avait beaucoup de piété et un grand zèle pour la réception des Sacrements. Toute malade qu'elle fût, elle eut le désir de faire la retraite encore une fois, et la fit en effet un peu avant que de mourir. Voilà, mon Père, ce que j'ai remarqué de particulier ; les autres vertus que j'ai vues en elle, ont été rapportées par nos Sœurs.

- Une autre Sœur dit ensuite qu'elle avait remarqué en notre dite défunte un grand éloignement de la vue des hommes, lorsqu'elle n'avait point nécessité absolue de leur parler, et que lorsque Messieurs les prêtres venaient pour s'informer de la demeure des malades qu'ils avaient à visiter, elle évitait les conversations inutiles et se contentait de leur rendre raison de ce qu'ils désiraient.

- Une Sœur qui avait déjà parlé dit de plus que la défunte était fort secourable aux pauvres malades et aux pauvres honteux, ne laissant point passer d'occasion de faire la charité ; et qu'un jour une jeune fille bien faite étant venue demander l'aumône à notre porte, elle vit bien qu'elle était en danger de péril si on ne lui prêtait la main ; c'est pourquoi elle l'adressa à ma dite Sœur Mauguin, à Saint-Sulpice, pour qu'elle tâchât par le moyen de quelques Dames de la mettre en lieu de sûreté, à quoi ma Sœur Mauguin s'employa de grand cœur, la faisant recevoir au grand hôpital, par le moyen de madame de Guise, et la recommandant à une de ses Sœurs qui était Officière audit hôpital, avec autant d'affection que si cette fille eût été sa propre sœur.

- Une autre Sœur dit que tous les pauvres qui avaient été assistés par son moyen, témoignèrent beaucoup de regret lorsqu'on fut obligé de la retirer de Saint-Sulpice ; et qu'une pauvre femme entr'autres ayant appris sa mort, vint à la porte de notre Maison, où trouvant son corps, **[459]** elle pleura amèrement, disant que ladite Sœur lui avait sauvé la vie et à son mari.

- Ma Sœur Supérieure, après que toutes les autres eurent parlé, dit : J'ai remarqué, en ma Sœur défunte un esprit juste ; elle exprimait nettement ses pensées, ne s'embarrassant point, et disant ce qu'elle avait à dire en peu de mots. Elle était si patiente que je ne l'ai jamais entendue se plaindre de ses Sœurs Servantes, pendant qu'elle a été Sœur compagne. Pour sa modestie, je n'en ai pas vu une plus grande dans une seule Fille du séminaire. Je ne répéterai point ce qui a déjà été rapporté, mais je désire bien de l'imiter dans sa grande modestie et égalité d'esprit.

- M. le Directeur dit : Mes Sœurs, ayant eu le bien de la voir dans sa maladie, j'ai remarqué en effet qu'elle souffrait avec joie et avec un esprit fort doux et paisible ; elle était dans son lit comme sur la croix, souffrant son mal en silence pour l'amour de Dieu. Voyez aussi la dévotion de cette bonne Fille, de vouloir faire la retraite pour se préparer à la mort ; voilà qui est de grande édification. Elle a beaucoup souffert et long-temps, sans discontinuation... Il y a quelque chose de remarquable dans le voyage qu'elle fit à Bourbon ; elle était à la porte de sa mère qui l'aimait tendrement, et cependant elle a voulu revenir pour mourir dans sa Communauté ; c'est aimer son état que d'en agir de la sorte ! J'ai aussi remarqué cette grande prudence en sa conduite, dans les difficultés qui lui survenaient ; elle ne décidait rien avec précipitation, mais après y avoir pensé trois ou quatre jours en elle-même, elle venait les proposer et suivait ce qui lui avait été conseillé et ordonné. Elle avait la conscience bien pure et ne passait pas facilement sur les doutes qu'elle pouvait avoir ; cette délicatesse spirituelle provenait de la lumière du Saint-Esprit, de sorte que la crainte de faire quelque chose mal à propos, la faisait venir exprès de Saint-Sulpice me trouver, pour savoir comment elle devait agir dans les occasions. Elle n'était pas de complexion forte, et cependant elle était employée dans une des plus fortes Paroisses de Paris, où elle ne s'est pas

épargnée, tandis qu'elle a eu de la santé. Enfin on peut la regarder comme une victime de la charité, qui a été consommée en elle par sa patience dans les souffrances. Tâchons, mes Sœurs, de l'imiter dans toutes ses vertus.

Voyons ce que l'on a remarqué en notre Sœur Anne Jouet.

Elle était fille d'un honnête marchand, appelé Pierre Jouet, et de Philippe Cloteau, ses père et mère, habitants de Rennes en Bretagne, sur la paroisse Saint-Aubin, ou elle fut baptisée, le 5 septembre 1653. Elle est décédée à la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, au service des pauvres, le 30 août 1691.

M. le Directeur interrogeant une Sœur sur ce qu'elle avait remarqué en la défunte, elle répondit qu'elle avait remarqué en elle un grand amour pour sa vocation, qu'elle était fort intérieure et bien patiente dans sa maladie.

- Notre Sœur Jeanne Girardin, qui avait demeuré avec elle quelque temps, dit : Mon Père, j'ai remarqué qu'elle était fort douce et respectueuse envers toute sorte de personnes, et surtout à l'égard des pauvres. Elle avait une grande exactitude à la pratique de nos Règles, et une grande dévotion pour la réception des saints Sacrements.

- Une autre Sœur parlant ensuite dit qu'elle l'avait vue arriver à la Maison, il y avait environ neuf ans, que dès-lors elle paraissait toute vertueuse. Elle avait une grande modestie et beaucoup d'autres bonnes qualités ; comme elle était de faible complexion, elle avait bien de la peine à supporter le gros travail, duquel pourtant elle ne se retirait pas, s'y employant avec grand courage. Quand elle fut arrivée au temps de prendre l'habit, on ne laissa pas de le lui donner, quoiqu'elle parût avoir peu de force ; espérant que sa vertu et les bonnes qualités qui étaient en elle suppléeraient à ce défaut ; mais ayant gagné un gros rhume l'hiver suivant, on craignit qu'elle ne fût poitrinaire, ce qui lui causa une grand frayeur de perdre sa vocation. Elle porta pourtant cette peine avec patience, ne parlant de ces craintes qu'à ceux à qui il fallait qu'elle en parlât ; et, suivant les avis qui lui furent donnés, elle s'abandonna entièrement à **[460]** ce qu'il plairait à Dieu de permettre qu'il lui arrivât.

Ayant été envoyée pour servir les pauvres à la paroisse de Saint-Côme, où elle a demeuré cinq ou six ans, elle s'y comporta si bien dans l'exacte observance des Règles et dans l'union avec sa Sœur Servante, que les Supérieurs n'ont jamais eu de plaintes à son sujet. Une autre chose qui m'a bien édifiée en elle est que, venant à la Maison aux Conférences et pour faire sa revue, elle ne s'amusait jamais à parler avec aucune de nos Sœurs sans nécessité, quoiqu'il y en eût de son pays pour lesquelles elle avait une sincère amitié. Lorsqu'elle avait fait son affaire, elle se présentait à la Supérieure pour demander la permission de s'en retourner ; et j'ai remarqué plusieurs fois qu'elle se tenait dans une grande modestie et silence, attendant que les autres Sœurs des paroisses eussent dit ce qu'elles avaient à dire, et ne se serait pas avancée si on ne l'avait prévenue, quoiqu'elle n'eût qu'un mot à dire. Comme elle parlait peu et était ferme à se tenir à ses obligations, appuyant en toutes rencontres sa Sœur Servante, elle n'était pas beaucoup aimée des Dames à cause de cela ; mais comme elles n'osaient pas s'en plaindre n'y en ayant pas de sujet valable, elles lui faisaient souvent porter leur impatience, la mortifiant et lui refusant ce qu'elles auraient accordé à une autre. Ce qui contribuait encore au défaut d'affection de ces bonnes Dames, c'est qu'une, entre les autres n'était pas encore guérie de la peine qu'elle s'était faite pour le changement d'une Sœur à laquelle elle était fort attachée.

La Supérieure ayant eu besoin de changer la Sœur Servante de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, jeta les yeux sur elle pour remplir cette place, et comme elle était fort humble, elle témoigna grande crainte de ne se pas bien acquitter de cet office, elle pria la Supérieure de lui donner quelque Sœur ancienne plus expérimentée qu'elle ne croyait être, afin de l'aider à bien servir les malades. On lui en donna une qui était assez infirme, mais la charité et bonne intelligence qui étaient entre elles, faisaient qu'elles s'acquittaient fort bien du service des pauvres de la paroisse. Mais comme ma dite Sœur Anne Jouet était très-fervente, et que sa Sœur compagne était souvent incommodée, le plus

fort du travail tombait sur elle, sans que pourtant elle s'en plaignît jamais. Il y a grand sujet de croire que sa dernière maladie lui est venue pour avoir travaillé au-delà de ses forces, puisque ç'a été une pleurésie avec fluxion de poitrine ; et cette maladie l'a fait mourir.

- Ma Sœur Mathurine Guérin dit que dès la première année de son entrée en la Compagnie, elle avait gagné un rhume pour avoir eu froid après un gros travail qui l'avait fait suer, et cela faute d'avoir témoigné un petit besoin qu'on lui aurait facilement accordé si on l'avait su. L'hiver suivant, ayant été obligée de garder l'infirmerie quelques jours, il y eut une Sœur qui dit aux autres que cette Fille paraissait poitrinaire, ce que la malade ayant entendu, elle commença à s'attrister, craignant la perte de sa vocation, joignant à ce qu'elle venait d'entendre, la délicatesse de sa complexion et le souvenir de quelques paroles qui lui avaient été dites par notre Supérieure, lorsqu'elle lui avait fait part de ses craintes. Tout cela la jeta dans de telles inquiétudes, ne sachant si on la garderait ou non, et la poussa si avant, qu'elle fut en grand péril de succomber à la tentation de découragement qui la pressait : mais ayant demandé conseil à une Sœur en laquelle elle avait beaucoup de confiance, parce qu'elles avaient été ensemble au même Office, elle se laissa persuader que si elle demandait à quitter l'habit de Servante des pauvres, elle se rendrait responsable devant Dieu de la perte de sa vocation ; et se confiant en Dieu, elle s'abandonna à la Providence divine, s'appliquant de tout son pouvoir à l'observance des Règles et au service des pauvres.

- Notre Sœur Anne Gobert, quatrième Officière de la Communauté, ayant été voir notre chère défunte en sa maladie, rapporta qu'elle l'avait trouvée dans de violentes souffrances, et qu'elle les supportait avec bien de la patience et résignation à la volonté de Dieu. Elle ajouta : Comme je demeurai auprès d'elle quelques jours **[461]** avant sa mort, je remarquai qu'elle était fort obéissante, prenant tout ce qu'on lui donnait, sans faire paraître la répugnance et la peine qu'elle avait de le prendre ; et d'ailleurs, ne demandant rien de ce qui aurait pu lui faire plaisir. J'ai appris des Dames et de nos Sœurs, qu'elle avait une si grande charité pour les pauvres malades, qu'elle leur rendait tous les services dont ils avaient besoin, et leur portait, elle seule, la plus grande partie de leurs portions. Le médecin me parlant d'elle me dit qu'il y avait plus de six mois qu'elle ruinait sa santé, pour vouloir entreprendre au-delà de ses forces, et que l'avertissant de se ménager un peu, elle lui avait répondu : Monsieur, cela importe peu que je vive plus ou moins, pourvu que je fasse mon devoir envers Dieu et mes malades. Pendant sa maladie, elle avait toujours soin de recommander à sa compagne de donner aux malades ce qui leur était nécessaire ; et, s'oubliant du danger où elle était, elle me disait : Si vous voulez, ma Sœur, je les irai voir ; à quoi je lui dis : Non, ma Sœur, vous êtes trop mal pour vous lever, demeurez en repos, nos Sœurs feront ce qu'il faut. Eh bien donc, me dit-elle, je vous prie de le leur bien recommander. Mlle la Trésorière des pauvres malades avait tant de charité et d'estime pour elle, à cause de sa vertu et du grand soin qu'elle avait des pauvres malades lorsqu'elle était en santé, qu'elle venait la voir plusieurs fois le jour, et même elle a passé les nuits avec elle pour la veiller ; regrettant beaucoup la perte que la paroisse allait faire par la mort de cette bonne Fille, laquelle lui dit une fois avec grande affection : Mademoiselle, je vous supplie d'avoir bien soin des pauvres, que je vous recommande autant que je le puis ; faites-leur tout le bien que vous pourrez, pour l'amour de Dieu ; vous voyez bien que je m'en vais mourir, je vous prie de prier Dieu pour moi, et je le ferai pour vous.

Elle avait une grande crainte des jugements de Dieu et de la mort qu'elle voyait approcher à grands pas ; c'est pourquoi elle s'y prépara par la réception des sacrements qu'elle reçut dans des dispositions vraiment chrétiennes, rendant grâces à la bonté de Dieu de s'être donné tout à elle. Voici une de ses aspirations les plus ordinaires : 0 mon Dieu ! n'entrez point en jugement avec moi, mais faites-moi miséricorde par les mérites de votre mort et passion, en laquelle je mets toute mon espérance ; et lorsque les craintes de la mort et de ses suites lui revenaient en l'esprit, on lui aidait à produire de nouveaux actes de confiance en Dieu, ce qu'elle faisait avec grand zèle.

Elle a témoigné jusqu'à la fin un grand amour pour sa vocation, et grande reconnaissance pour la charité que nos Supérieurs lui avaient faite de la garder, étant aussi faible et délicate qu'elle était. Je l'engageai un peu avant sa mort de prier Dieu pour la conservation de notre Communauté ; aussitôt, s'élevant à Dieu, elle me dit : Je le ferai de tout mon cœur, j'y suis bien obligée. Le matin

du jour qu'elle mourut, un des Messieurs de Saint-Nicolas la venant voir avant sa messe, lui dit qu'il s'en allait la dire, et qu'elle lui dit ce qu'elle désirait qu'il demandât à Dieu pour elle ; à quoi elle répondit qu'elle le suppliait de lui demander une grande foi et la patience pour bien souffrir. Quelques Dames de la Charité la venant voir, elle leur fit la même demande. Elle édifiait beaucoup tous ceux qui la voyaient dans de si bons sentiments, et ils témoignaient désirer d'aussi bonnes préparations à la mort, s'entredisant : Ah ! qu'elle est heureuse d'avoir si bien vécu et de mourir de même ! Enfin, le médecin désespérant de sa vie, lui dit franchement ce qu'il en pensait ; elle reçut cette nouvelle avec grande résignation à la volonté de Dieu, qui lui fit la grâce de la conserver dans une parfaite connaissance jusqu'à la fin : entendant la recommandation de l'âme avec dévotion, et prononçant plusieurs fois le saint nom de Jésus et de Marie, elle rendit son âme à Dieu sur les trois ou quatre heures du soir.

Le lendemain, allant savoir de M. le Curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet l'heure de l'enterrement, il se mit à faire l'éloge des vertus de la défunte, de laquelle il dit, entre autres choses, qu'elle était fort humble et avait beaucoup d'ordre en ce qu'elle faisait pour les pauvres de la paroisse, qui perdaient plus que personne dans la **[462]** mort de cette chère Sœur. Ce bon Mousieur voulut lui-même faire son enterrement.

- M. le Directeur dit ensuite : Ce qu'on a remarqué de cette bonne défunte me donne lieu de vous dire, mes Sœurs, qu'il faut bien prendre garde de dire ce que vous croyez qui peut porter les Supérieurs à renvoyer une Fille, si ce n'est à eux-mêmes, lorsque vous croyez y être obligées en conscience ; mais de dire indifféremment devant celles qui sont présentes : Voilà une poitrine perdue, cette Fille ne demeurera pas ; c'est un mauvais discours ; il faut avoir plus de charité que cela, et s'abstenir de dire ce qui peut désoler une pauvre Fille. Vous remarquerez aussi, mes Sœurs, un grand exemple de ce que doivent faire les personnes affligées de tentations contre leur vocation ; vous voyez la peine qu'a eue la défunte dans les commencements, mais elle n'a rien fait sans conseil, et a cru ce qu'on lui a dit. Faites le même, mes Sœurs, déclarez vos peines à ceux qui vous peuvent aider à les porter pour l'amour de Dieu ; et ne prenez jamais de résolutions dans le temps de votre trouble, mais suivez les avis de vos Supérieurs, et espérez d'achever comme elle votre vie au service des pauvres.

Elle était de délicate complexion et un peu faible, mais avec cela elle avait beaucoup de vertu, ce qui lui a donné une glorieuse persévérance dans sa vocation, et une heureuse mort. Mes Sœurs, j'ai su qu'elle a beaucoup souffert au commencement de son séjour à Saint-Nicolas ; et quelques Sœurs, poussées de l'esprit du diable, ont voulu la perdre de réputation, disant qu'elle ne savait rien et qu'elle n'était point capable de remplir son emploi ; mais cela ne fit aucune mauvaise impression, au moins qui ait eu de la durée, sur l'esprit des gens de bien. Cela nous apprend qu'il ne faut pas se mettre en peine de ce que l'on peut dire de nous ; c'est ce qu'elle a fait, supportant avec patience ce qu'on disait à son désavantage, sans en rien témoigner à ces mêmes Sœurs qu'elle connaissait fort bien. Mais si elle gardait le silence sur ce qui la touchait personnellement, elle ne laissait point passer d'autres fautes à ses Sœurs compagnes, sans les en avertir charitablement, choisissant le temps auquel elle croyait qu'elles recevraient mieux ce qu'elle avait à leur dire, comme seraient les jours de communion ; et si elle s'apercevait que la Sœur à qui elle faisait la correction se choquât d'abord, elle s'arrêtait et ne disait pas un mot, remettant la chose à une autre fois. Par cette prudence et patience, elle a gagné une Sœur qui avait peine à la goûter au commencement, de sorte que dans la suite elles vécurent ensemble dans une grande union.

C'est un exemple de sa patience et de sa mortification que je vous ai bien voulu rapporter, pour vous apprendre la manière de se bien comporter avec les personnes que nous connaissons avoir de l'antipathie contre nous.

Or sus, voyons si on a quelque chose à dire de ma Sœur Philippe de Coustre, décédée à Saint-Sulpice.

Elle était fille de François de Coustre, gentilhomme, et de Marie de Saint-Quentin, son épouse. Elle fut baptisée à la paroisse de Béthène, à Reims, fut reçue en la Compagnie le 7 mars 1690, et mourut à Saint-Sulpice le 30 août 1691.

- Une Sœur dit : Mon Père, ce que j'ai remarqué en ma chère Sœur défunte est sa grande modestie et sagesse, son grand courage à s'accoutumer au travail, quoiqu'elle fût une fille de qualité ; et encore que M. son père n'eût pas laissé de bien à ses enfants, on se ressent toujours de sa naissance ; mais elle ne parlait de rien qui pût tourner à sa louange. Après avoir reçu l'habit, ayant été envoyée servir les pauvres malades aux Incurables, elle s'en est acquittée avec charité et édification, jusqu'à ce que le temps fût venu de faire sa seconde Retraite : alors on la retira pour la lui faire faire, et après on l'envoya à Saint-Sulpice, où elle a beaucoup travaillé au service des pauvres malades, et a procuré de grandes charités aux pauvres honteux ; et Dieu lui avait donné une telle grâce à représenter les besoins des pauvres, qu'un certain homme riche, qui faisait de grandes aumônes aux personnes les plus abandonnées et chargées d'enfants, ne lui pouvait rien refuser de ce qu'elle lui proposait, la faisant même juge de ce qu'il devait donner en **[463]** certaines rencontres. Cest Mlle de Mainville, qui a servi long-temps de Demoiselle d'honneur à Mme la grande Duchesse de Toscane, et qui ne s'en est retirée que pour avoir la liberté de faire plus de bien, qui nous avait amené ma Sœur de Coustre dans un voyage quelle fit ici ; elle nous en dit beaucoup de bien, ce que notre Sœur à bien confirmé dans le peu de temps qu'elle a vécu parmi nous.

- Dieu soit béni ! en voilà deux, dit M. le Directeur, qui ont eu le temps de pratiquer beaucoup de vertus, comme vous voyez, mes Sœurs, par tout ce qui a été remarqué, et deux ou trois que Dieu a perfectionnées d'abord, et, pour ainsi dire, dès le moment qu'elles ont correspondu à la grâce de leur vocation. Cela nous fait voir, mes Sœurs, qu'il faut travailler fortement et de bonne heure à l'acquisition de toutes les vertus nécessaires à notre état et à notre perfection, et ne pas compter sur de longues années de vie pour remettre ce travail à un âge plus avancé, puisque nous ne savons pas notre sort, ni les jeunes, ni les anciennes. Dieu a permis que toutes ces bonnes Filles aient eu des sujets de souffrances, par lesquels elles se sont rendues agréables à Notre-Seigneur, qui se plaît dans la patience qu'il voit dans ceux et celles qui souffrent volontiers pour son amour les peines qui leur arrivent en cette vie.

Embrassons donc, mes Sœurs, de bon cœur toutes les croix, les peines qu'il plaira à Dieu nous arriver ou nous envoyer ; demandons-lui cette grâce par les mérites de Notre-Seigneur.

Sancia Maria. Benedictio.

33. CONFÉRENCE DU 21 OCTOBRE 1691,

FAITE PAR M. TALEC, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOTRE SŒUR JEANNE BONVILLIERS.

Notre dite Sœur Jeanne était fille de François Bonvilliers et de Louise Foullon, ses père et mère, habitants de Clermont, diocèse de Beauvais, où elle fut baptisée en 1630. Elle fut reçue dans la Compagnie le 20 janvier 1652, et est décédée à Paris, à Saint-Etienne-du-Mont, le 2 octobre 1691.

M. LE DIRECTEUR interrogeant une Sœur sur ce qu'elle avait remarqué en notre dite Sœur défunte, elle répondit qu'elle avait reconnu en elle une grande humilité et patience à supporter

beaucoup de reproches et d'injures des pauvres, quand elle ne pouvait pas les contenter ; et, au lieu de se plaindre d'eux, elle les remerciait et nous disait à ce propos que les Saints avaient cherché des occasions de souffrir, ce qui lui apprenait à bien prendre celles que la Providence lui présentait. Elle avait une si profonde humilité que bien loin de se croire capable de faire quelque chose, elle disait qu'elle était novice en la vertu, et qu'elle n'en savait que l'A, B, C. Elle a supporté de longues années une infirmité qui n'était connue de personne, et ne laissait pas de bien travailler avec cela, ce qui m'a beaucoup édifiée lorsque je l'eus appris. Tous ses entretiens n'étaient que de Dieu ou des choses qui portaient à son service ; je m'en souviendrai toute ma vie, moyennant la grâce de Dieu.

- Notre Sœur Marguerite Lepage étant priée d'écrire ce qu'elle avait dit à la Conférence de la défunte, a donné ce qui va suivre écrit de sa main :

J'ai reconnu en ma Sœur Jeanne Bonvilliers un grand amour de Dieu et une grande piété, **[464]** ce qui paraissait lorsqu'elle priait Dieu ; car elle le faisait avec une si grande ferveur, et se tenait dans une posture si dévote, que c'était assez de la voir pour être excité à la dévotion.

Lorsque le travail du service des pauvres lui donnait quelques moments de relâche, elle employait utilement son temps.

Quand les jours de communion approchaient, elle ressentait de si grandes consolations intérieures qu'elle ne pouvait les cacher, paraissant dans une allégresse incroyable. Elle était fort unie à Dieu en tout temps, et les choses de la terre ne la touchaient en rien. Elle avait si bonne estime du prochain que pour peu de charité et de bien qu'elle vît pratiquer aux personnes, elle les estimait des Saintes. Elle avait souvent devant les yeux l'exemple des Saints, parlant d'eux avec beaucoup de ferveur et d'amour.

Il y a environ quatorze ans que j'eus pour la première fois le bonheur de demeurer avec elle, et je remarquai dès ce temps-là qu'elle avait beaucoup de charité pour les pauvres, ne se rebutant point pour les difficultés qu'elle rencontrait en voulant leur procurer du bien.

Il m'arriva quelque peine assez difficile à porter pour moi, mais elle me la fit passer en m'encourageant à la supporter pour l'amour de Dieu ; elle avait ce don là, de consoler par ses paroles pleines d'onction les personnes affligées, particulièrement les pauvres.

La voyant un jour pleurer au réfectoire, je pris la liberté de lui demander ce qu'elle avait ; elle me dit que la lecture que l'on venait de faire, qui était sur l'amour de Dieu, l'avait fort touchée. Elle était fort sensible aux mortifications, qu'elle recevait des Supérieurs ou des Sœurs Servantes, mais elle se retenait dans le moment où on la reprenait, et après avoir versé quelques larmes, elle élevait son cœur à Dieu, disant qu'il fallait boire le calice, et qu'elle en méritait bien d'autres pour ses péchés. Pendant un assez long temps que j'ai demeuré avec elle en deux différentes fois, je ne l'ai jamais vue manquer au lever de quatre heures, ni se plaindre de la pauvreté dans les habits, ni de la nourriture, quoiqu'une Sœur Servante, entre les autres, lui ait témoigné avoir de la peine de ce qu'il lui fallait plus de nourriture qu'une autre. Il est vrai que comme elle travaillait beaucoup, elle mangeait de même, mais des choses ordinaires et dont la Communauté usait. Cette Sœur ne lui a pas marqué sa peine une fois seulement, mais plusieurs ; ce que la chère défunte a supporté fort patiemment. Elle était fort cordiale et retenue en ses paroles, je ne lui en ai jamais entendu dire une qui pût offenser personne. Quand on la prenait pour la Sœur Servante, parce qu'elle était fort âgée, elle répondait aux personnes qui se méprenaient qu'elle était la dernière de la Communauté.

- Une autre Sœur dit que ma Sœur Bonvilliers, passant un jour chez nos Sœurs des galériens, comme elle était encore dans la cour, la servante d'un locataire de la maison lui jeta une chaudronnée d'eau sur la tête, dont elle fut toute mouillée ; elle n'en fit que rire, témoignant être bien aise de cela ; et au lieu de s'en plaindre, elle pria encore Dieu pour cette servante. J'ai remarqué qu'elle était fort diligente dans tout ce qu'elle faisait, et son cœur paraissait si fort embrasé de l'amour de Dieu, qu'on en était tout embaumé. Je ne l'ai jamais vue qu'elle ne m'ait fort édifiée.

- Une autre Sœur dit : Mon Père, un jour ma Sœur Jeanne Bonvilliers me rencontrant dans les rues, bien chargée, elle m'aborda et s'offrit avec grande cordialité à me décharger, quoiqu'elle fût

elle-même assez embarrassée, allant porter la portion à ses malades ; ce qui me rendit toute confuse, voyant une telle charité envers une jeune Sœur comme moi.

- Une autre dit que la défunte était toujours prête à rendre service au prochain ; qu'elle semblait être un Séraphin en l'amour de Dieu et du prochain, et que pour peu de temps que l'on conversât avec elle, on remarquait qu'elle pratiquait quelque acte de cet amour. Qu'elle avait paru en tout une fille de foi, d'espérance, de charité, d'humilité et de mortification ; disant, quand il lui arrivait quelque souffrance, qu'il fallait boire au calice, montrant par là qu'elle se souvenait de la passion de Notre-Seigneur. **[465]** - Ma Sœur Marguerite Coulon, Assistante, dit : Mon Père, ce que j'ai remarqué en la défunte, c'est qu'elle a beaucoup souffert d'humiliations et de mépris, ne se souciant guère d'elle-même, ce qui se voyait entre autres choses dans la pauvreté de ses habits, n'y cherchant aucune affectation. J'ai aussi admiré sa grande charité pour les pauvres, et qu'elle ne laissait pas de retourner représenter leurs besoins aux personnes qui l'avaient rebutée. Elle avait un grand détachement de ses parents, car passant un jour devant le logis de sa sœur, elle mit son tablier sur sa tête, de peur d'être reconnue.

Notre Sœur Marguerite De Jean, qui a été sa dernière Sœur Servante à Saint-Etienne, étant priée de dire ce qu'elle avait remarqué de la défunte, répondit : Mon Père, j'ai remrqué qu'elle avait un grand désir de la sainte communion, et elle aurait souhaité la recevoir tous les jours s'il lui avait été permis ; elle avait aussi une dévotion extraordinaire au saint Sacrifice de la Messe, et elle aurait voulu se lever dans sa dernière maladie pour aller l'entendre, se persuadant qu'elle le ferait bien, même elle en demanda la permission au médecin, quoiqu'elle fût hors d'état de le pouvoir faire. J'ai aussi remarqué qu'elle portait un grand respect à ses Sœurs, jeunes et anciennes ; elle n'aurait passé devant aucune sans leur faire la révérence, quand même elles n'auraient pas encore eu l'habit. Ce qu'on a dit de sa charité pour les pauvres est bien véritable, car elle était infatigable, ne se rebutant point pour les injures et reproches qu'on lui faisait lorsqu'on se trouvait importuné de ses demandes ; et quoiqu'on la menacât en de certaines maisons de lui fermer la porte si elle y retournait, elle ne laissait pas de le faire au besoin, gagnant les personnes et les adoucissant par son humilité et charité. Elle avait une dévotion toute particulière à se lever à quatre heures du matin ; et lorsque la voyant fatiguée, je la priais de se reposer quelquefois, elle tâchait de me persuader qu'elle n'en avait pas besoin ; et moi, pour le lui faire faire, je lui disais que si elle ne se reposait pas, elle n'irait point à la sainte Messe le lendemain, ce qui l'obligeait à sy soumettre ; mais elle ne se reposait que fort peu de temps, par la crainte qu'elle avait d'être trop pressée pour ses prières. Nos Sœurs ayant rapporté plusieurs autres vertus de cette chère défunte, je ne les répéterai point ici ; voilà seulement ce que j'ai remarqué de particulier en elle.

- Ma Sœur Marguerite Chétif étant interrogée dit presque les mêmes choses qui ont été dites, c'est pourquoi nous les omettons ici, excepté ce qui suit qui est : Qu'elle avait toujours été fort édifiée de la patience et autres vertus qu'elle avait vues en elle ; qu'entr'autres choses, un jour disant sa coulpe, elle s'accusa d'avoir été deux fois hors de la présence de Dieu dans une semaine. Quand j'ai été à Saint-Etienne, quelquefois j'ai remarqué qu'elle gardait un grand silence pendant le repas, et qu'elle paraissait fort recueillie en la présence de Dieu. Une personne lui demandant un jour, si elle ne voulait rien mander à ses parents, elle lui répondit qu'elle n'avait ni parents, ni amis sur la terre, et que son pays était le Ciel.

- Ma Sœur Mathurine Guérin dit : J'ai remarqué dès l'entrée de ma Sœur Bonvilliers à la Communauté, une grande piété et modestie en elle ; elle avait eu envie d'être Ursuline ; je ne sais pas pourquoi elle n'y entra point ; je la vis recevoir par notre bonne Mère Mlle Legras, à laquelle, en donnant son argent, elle demanda qu'après sa mort il fût donné une petite somme d'argent à trente-trois pauvres, et dit pour le repos de son âme trente-trois messes, le tout en l'honneur des trente-trois années que Notre-Seigneur a vécu sur la terre ; ce qui lui fut accordé et fut mis par écrit. Incontinent après qu'elle eut pris l'habit, on l'employa au service des pauvres, et peu d'années après Mlle Legras la fit Sœur Servante à Saint-André-des-Arts, où elle fit paraître toutes les vertus de charité, d'humilité et de simplicité dont il a été parlé ci-dessus.

Elle a été aussi employée à la conduite dans les villages, mais les Supérieurs ayant reconnu que sa charité pour les pauvres était si grande, qu'elle ne se pouvait retenir de donner quand elle rencontrait des personnes fort nécessiteuses, ils craignirent qu'elle n'excédât son pouvoir, faisant [466] quelque chose contre la justice, donnant aux uns ce qui aurait été donné pour les autres ; cela joint à son humilité qui la faisait chercher plutôt à obéir qu'à commander, fit qu'on la remit Sœur compagne, et elle l'a été plusieurs années avant sa mort, à son grand contentement : car ce lui était un moyen d'être plus unie à Dieu, n'ayant soin que d'obéir. A ce que j'en ai pu connaître, elle avait dans un haut degré les trois vertus qui composent notre esprit, savoir : l'humilité, la simplicité, et une grande charité, comme il a été remarqué. Elle avait avec cela un grand amour pour la pureté, s'éloignant fidèlement de toutes les occasions qui l'auraient tant soit peu ternie. Elle se rencontra une fois en grand péril : faisant voyage, le messager qui la conduisait s'étant trouvé seul avec elle dans un passage fort propre à son malheureux dessein, lui voulut faire violence ; mais elle, s'étant mise à genoux pour prier Dieu, conjure cet homme de la tuer, lui présentant sa gorge à couper, plutôt que de lui faire souffrir une telle méchanceté ; ce qui toucha cet homme, qui la laissa sans lui faire de mal, et même il lui demanda pardon de sa mauvaise volonté. Elle mettait cette grâce au nombre des plus grandes que Dieu lui avait faites, et elle avait bien raison, car ce fut un miracle.

Elle avait une grande dévotion à la sainte Vierge, disant à son honneur l'*Ave, maris stella* et son chapelet le plus souvent qu'elle pouvait ; c'est ce que j 'ai entendu dire à une de nos Sœurs.

- M. le Directeur dit ensuite : Mes Sœurs, j'ai reconnu dans la communication que cette bonne Fille m'a faite plus d'une fois qu'elle n'agissait que par la foi et la charité pour Dieu et le prochain ; c'était là la nourriture de son âme, joint à une grande espérance en Dieu ; et tout ce qu'elle disait et faisait, partait de ces vertus qui remplissaient si bien toutes les puissances de son âme, que les maximes du monde n'y avaient point d'entrée. Il faut que j'avoue que je prenais un grand plaisir dans sa communication, parce que tout ce qu'elle disait venait de l'Esprit de Dieu. Comme souvent on s'était fait de la peine au sujet de ces aumônes qu'elle demandait pour les pauvres, je l'avertissais des fautes qu'elle pouvait avoir faites ; quoique ces fautes eussent été des vertus dans une autre, elle ne laissait pas de paraître bien aise d'être avertie. Mais, comme j'ai dit, ce qui paraissait défaut en elle ne l'était point, parce qu'elle n'agissait que selon l'esprit de l'Evangile dont elle était toute remplie ; et lorsqu'elle voyait un bien à faire, sa volonté s'y portait tout aussitôt avec un tel amour, qu'elle n'avait pas la liberté de penser à autre chose, sinon à le faire ; c'est pourquoi ceux qui ne connaissaient pas son fonds, l'accusaient sans raison.

Mes Sœurs, ce que nous avons à faire à présent, c'est de remercier Dieu des grâces qu'il a faites à cette bonne Fille, et cependant ne pas laisser de prier Dieu pour elle, afin que s'il lui reste quelque chose à payer à la divine Justice, elle puisse être soulagée par vos suffrages.

Benedictio.

[467]

34. CONFERENCE DU DIMANCHE 4 NOVEMBRE 1691,

FAITE PAR M. TALEC, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOTRE SŒUR FRANÇOISE CERFEUILLET.

Ladite Sœur Françoise Cerfeuillet fut baptisée à la paroisse de Mons, le 30 juillet 1648. Elle fut reçue en la Compagnie le3 décembre 1674, et mourut à la Maison, le 3 octobre 1691.

La première Sœur qui parla dit : Mon Père, j'ai remarqué en ma Sœur Françoise une si grande affection pour nos Règles, qu'elle n'y a jamais manqué de propos délibéré ; un si grand zèle pour la pratique du bien, qu'elle ne manquait pas de se punir quand elle avait fait quelque faute ou pris quelque heure de repos dont elle ne croyait pas avoir tout-à-fait besoin. Elle était fort exacte, comme j'ai dit, à la pratique de toutes les Règles, représentant, sans respect humain, à ses Sœurs qui y manquaient, la faute qu'elles faisaient ; comme elle fit une fois à quelques-unes qui s'entretenaient de choses et d'autres pendant le repas, leur disant que ce n'était pas là le temps de parler. Voilà, mon Père, ce que j'ai remarqué.

- Dieu vous bénisse, ma Sœur ! dit M. le Directeur.

- Une autre Sœur rapporta que la défunte avait un grand zèle pour son salut et pour la réception des saints sacrements, mais qu'elle ne s'en approchait jamais sans permission. Qu'elle avait une si grande obéissance et détachement de sa volonté propre, qu'elle était toujours prête à quitter tout ce qu'elle faisait, quand on la priait de faire quelqu'autre chose, et même si on lui faisait défaire ce qu'elle avait fait, elle en était aussi contente que si on lui eût dit qu'elle avait bien fait.

- Voilà qui marque, dit M. le Directeur, une Fille qui vivait selon Dieu, et il est vrai que j'en ai plusieurs fois été édifié. Continuez, mes Sœurs.

- J'ai remarqué, dit une Sœur, que la défunte était fort sobre, ne se plaignant jamais de la nourriture, et au contraire elle disait que ce qu'on lui donnait n'était que trop bon pour elle. Quand on lui donnait quelques petites douceurs dans sa maladie, elle demandait permission d'en faire part aux autres Sœurs malades qu'elle disait en avoir plus besoin qu'elle. J'ai aussi remarqué en elle une grande patience pendant sa maladie qui a été fort longue, et quoiqu'elle fût paralytique de la moitié du corps, elle ne perdait jamais de temps : Dieu lui ayant laissé les mains libres, elle s'occupait à coudre, étant fort soigneuse de demander de l'ouvrage afin de n'en pas manquer, ce qui ne l'empêchait pas d'être fort recueillie en la présence de Dieu, qu'elle ne perdait guère de vue, comme je le crois.

- Voilà qui est beau, dit M. le Directeur ; Dieu vous bénisse, ma Sœur ! J'ai été souvent étonné, la voyant si infirme qu'elle l'était, où elle pouvait prendre des forces pour le travail qu'elle faisait avant que d'être arrêtée par le mal, car elle y a long-temps résisté. Il faut croire, mes Sœurs, que c'était Dieu qui agissait là-dedans, lui donnant des forces pour faire tout ce qu'elle faisait.

- Une autre Sœur dit : Mon Père, j'ai remarqué en ma Sœur Françoise un grand amour pour sa vocation, en ce que M. le curé d'une paroisse où elle servait les pauvres, la sollicitant de quitter la Compagnie pour l'associer à une Communauté de Filles de sa même paroisse, elle lui résista **[468]** courageusement. Et dans une autre occasion, son propre père étant tombé malade, on lui manda que n'ayant personne pour le soulager, elle était obligée en conscience d'y aller, et que le monde murmurait contre elle à ce sujet ; mais sans se laisser surprendre à toutes ces tentations, elle écrivit à ses Supérieurs, leur fit connaître que toutes ces nouvelles n'avaient pas de fonds, que son père n'était point si dépourvu de secours qu'on le disait, et que tout cela ne tendait qu'à la perte de sa vocation ; de sorte qu'avec l'avis des mêmes Supérieurs, elle tint ferme et mit fin à toutes ces importunités. Voilà, mon Père, ce que j'ai remarqué.

Dieu vous bénisse, ma Fille ! dit M. le Directeur. Mes Sœurs, voilà ce qu'il faut faire lorsqu'il vous arrive quelques difficultés, il faut toujours consulter ceux à qui Dieu a donné grâce pour vous conduire, comme fit cette bonne Fille, et ne jamais demander d'avis en pareils sujets à ceux auxquels Dieu n'a pas donné grâce pour cela ; crainte qu'ils ne vous donnent des avis préjudiciables,

quoique bons selon leur sens : et c'est avec grande raison que cet avis a été inséré dans vos Règles. Tenez-vous-en là, mes Sœurs, suivez toujours les avis de vos Supérieurs, et soyez assurées que c'est là le chemin du Ciel.

- Une autre Sœur dit ensuite : J'ai remarqué en ma Sœur Françoise une grande douceur et charité envers ses Sœurs, auxquelles elle portait un grand respect. Elle avait aussi beaucoup de douceur et de charité pour le prochain ; c'était une Fille accomplie pour la modestie, pour la pureté et la dévotion. Elle disait que les fêtes et dimanches étaient trop courts pour prier Dieu. Sa dévotion ne l'empêchait pas de faire ce qui était de son devoir. Je n'ai jamais vu en elle aucun acte de colère, et il semblait qu'elle fût sans passion, tant elle était bien réglée en sa manière d'agir. Elle avait si grande peur de blesser la charité, qu'elle n'aimait pas à converser avec les personnes qu'elle savait être trop libres à parler du prochain ; et lorsqu'elle se voyait obligée de répondre à la Supérieure, ou de lui donner avis de ce qui se passait entre elle et ses Sœurs, elle lui disait à ce sujet : Mon Dieu, ma Sœur, ne parlé-je point contre la charité en vous disant telle chose ? Enfin, mon père j'ai reconnu en elle une si grande horreur du péché, qu'elle évitait soigneusement toutes les plus petites occasions de le commettre.

- M. le Directeur, ayant entendu ce qu'on vient de rapporter, le confirma en disant : J'ai remarqué ce qui a été dit de cette bonne Fille, touchant sa grande pudeur et modestie ; son seul maintien donnait de la dévotion, et il semblait, à la voir, que c'était un ange. Elle avait, en effet, une très-grande horreur du péché, pour petit qu'il fût ; voilà qui est beau, mes Sœurs, et qui marque le vrai caractère d'une âme qui vit selon Dieu, fuyant tout ce qui parait lui déplaire, et s'appliquant à la pratique de toutes les vertus ; c'est le moyen de faire ce que dit saint Paul, qui est de se dépouiller continuellement du vieil homme, et de se revêtir du nouveau, qui est Jésus-Christ. Mes Sœurs, n'y a-t-il plus personne qui ait remarqué quelque chose qui augmente notre joie, car c'est ici un sujet de réjouissance spirituelle, puisqu'il nous découvre à tous un trésor qui jusqu'à présent avait été caché, au moins à plusieurs d'entre vous ?

- Une Sœur s'étant levée dit : Mon Père, j'ai remarqué en ma Sœur Françoise une grande mortification et dureté sur son corps, car, comme elle était presque toujours froide à cause de sa paralysie, elle souffrait cela sans se plaindre et encore plusieurs autres incommodités, ne se pouvant du tout remuer de la place où on l'avait mise ; et quelquefois y ayant voulu essayer, elle tombait à terre, et on l'a trouvée parfois en cet état, attendant que quelque Sœur vînt pour la relever ; et au lieu de se plaindre, elle se mettait à rire, paraissant toujours contente. Je la trouvai un jour dans un lieu fort incommode ; je m'avisai de lui demander où était son infirmière, et combien il y avait qu'elle était là ; elle me dit, en excusant la Sœur qui était allée à la messe, qu'elle l'avait oubliée. Ce qui me fit davantage admirer sa vertu, c'est que si je ne lui avais rien demandé, elle ne m'aurait rien dit ; cela me fait croire qu'elle **[469]** en a bien souffer d'autres pendant une si longue maladie.

Je pourrais bien dire presque toutes les vertus que nos Sœurs ont rapportées, en ayant aussi été témoin au moins de la plupart, mais cette répétition serait inutile ; je dirai seulement qu'elle était fort clairvoyante pour les choses spirituelles, ce qui la rendait si exacte à l'observance des Règles pour son particulier, et la faisait souffrir lorsqu'elle voyait ses Sœurs y manquer. J'ai entendu dire à quelqu'une de nos Sœurs que, voulant lui rendre quelque office de charité pour la réchauffer elle l'avait remerciée, disant que ce n'était pas la peine, que le bon Dieu la réchaufferait ; elle avait cependant une grande reconnaissance pour les petits services qu'on lui rendait. Pendant sa maladie, elle a toujours eu la dévotion de faire son oraison et autres prières du matin à l'heure de la Communauté, priant à cet effet quelqu'une de nos Sœurs de l'aider à se lever le matin, et à la mettre sur une chaise, où, à son avis, elle faisait mieux ses exercices de piété que dans le lit.

Elle a eu la consolation d'entendre la sainte messe et de communier toutes les fêtes et dimanches jusqu'au dernier de sa vie. Le 30 de septembre, quoiqu'elle fût plus nul qu'à l'ordinaire, ayant avec sa paralysie une fluxion de poitrine, qui s'augmenta si fort le même jour, qu'on lui fit administrer le sacrement de l'Extrême-Onction, craignant qu'elle ne mourût la nuit ; mais ayant passé jusqu'au lendemain, elle conçut un grand désir d'entendre la sainte messe et d'y communier

pour la fête du saint Ange-Gardien, assurant à ma Sœur Supérieure qu'elle serait encore en vie le matin, ce qui fut ainsi ; car M. notre très-honoré Père, ayant été averti de la dévotion de cette bonne Fille, nous fit la charité de nous faire dire la sainte messe, quoique nous ne l'eussions point encore eue à tel jour, et la malade eut la consolation de l'entendre et d'y communier, ce qui consola beaucoup toute la Communauté, voyant de tels effets de la bonté de Dieu envers cette chère malade.

Ma Sœur Supérieure étant allée voir ladite malade, la pria que, quand elle serait allée à Dieu, elle lui recommandât bien tous les besoins de la Communauté, et qu'elle lui demandât particulièrement de bonnes servantes des pauvres, capables de bien prendre l'esprit de bonnes Filles de la Charité, à quoi la malade répondit avec assurance qu'elle le ferait de bon cœur ; et la Supérieure répétant : C'est de bonnes filles, ma Sœur, qu'il faut demander à Dieu, car nous n'en avons pas besoin d'autres. - Laissez-moi faire, ma Sœur, je sais bien comme il les faut, dit la malade. - Elle est allée à Dieu comme un enfant s'en irait à son bon père, sans aucun témoignage de crainte, sur la fin du troisième jour d'octobre.

M. le Directeur, avant que de finir cette Conférence, dit : Mes Sœurs, j'ai aussi remarqué en cette bonne Sœur une grande égalité d'esprit ; or, c'est une marque de grande perfection dans une âme en qui cette qualité se trouve ; au contraire, celles qui n'ont pas assez de vertu sont fort changeantes, et vous les voyez tantôt gaies, tantôt tristes, selon les diverses occasions ; tantôt elles aiment le bien, et tantôt elles ne l'aiment plus ; enfin elles sont changeantes comme la lune. Voilà l'image de l'esprit du monde, mes Sœurs ; mais les âmes qui se donnent à Dieu de la bonne sorte, ressemblent au soleil ; elles sont toujours les mêmes, imitant en cela Dieu qui est toujours le même. Je ne craindrai pas de dire que voilà de grandes marques de sainteté en cette âme ; et je puis dire aussi que je n'ai jamais vu de plus grandes marques d'humilité, de patience et de toutes les vertus chrétiennes, que celles que j'ai remarquées en elle ; car, dès la première Retraite où j'eus le bien de la confesser, je me dis à moi-même : Voilà un trésor. Et dans sa dernière Retraite, je remarquai qu'elle était toujours des premières aux Entretiens.

Elle avait l'extérieur fort modeste et dévot, mais ce qu'il y a de meilleur, c'est que l'intérieur répondait à ce bel extérieur ; et il n'y avait rien en elle du vieil homme, tout était du nouveau, à savoir notre Seigneur Jésus-Christ. Oh ! la grande âme ! oh ! la bonne Fille ! ô mes Sœurs, les beaux exemples de vertus que vous avez aujourd'hui en **[470]** cette bonne Sœur ! N'ai-je pas eu raison de vous dire que ce vous doit être un grand sujet de joie d'avoir eu parmi vous une si bonne Fille ? Profitez-en donc bien. Elle avait de plus une grande confiance en Dieu, ce qui lui a fait dire avec simplicité, étant presque à l'agonie, qu'elle savait bien comme il fillait des sujets pour la Communauté, et que, quand elle serait au Ciel, elle en demanderait à Dieu. Il est vrai, mes Sœurs, que cela avec les autres belles dispositions que j'ai connues en cette âme m'a si fort touché, que je n'ai pu m'empêcher d'en parler à nos Messieurs : ils en furent dans l'admiration.

Souvenez-vous donc, mes Sœurs, de tout ce que vous venez d'entendre, et donnez-vous à Dieu pour imiter ces belles vertus. Je prie Notre-Seigneur de nous en faire la grâce à tous.

Benedictio.

35. CONFERENCE DU 30 JANVIER 1694,

FAITE PAR M. TALEC, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOTRE SŒUR MARGUERITE CHÉTIF,

Elle était fille de Louis Chétif et de Marie Le Voisne, de la paroisse Saint-Sulpice, à Paris, où elle fut baptisée le 8 septembre 1621. Elle fut reçue en la Compagnie des Filles de la Charité le ler mai 1649, et est décédée à la Maison ; le 9 janvier, à minuit sonnant l'an 1694.

M. LE DIRECTEUR dit : Mes Sœurs, voyons ce qui a été remarqué en notre défunte Sœur Marguerite Chétif, vous l'avez toutes connue, et Dieu l'a conservée longues années parmi vous : ainsi je ne doute pas qu'il ne s'y rencontre beaucoup de matière.

- La première Sœur qui parla fut une convalescente qui dit : J'ai remarqué que ma Sœur Chétif, ayant été mise à l'infirmerie un an avant sa mort, à cause de ses infirmités, elle s'est servie bien à propos de cette occasion pour pratiquer plusieurs actes de charité envers nos Sœurs malades, comme d'aller voir le soir, avant que de se coucher, s'il ne leur manquait point quelque chose.

Il a été rapporté ensuite qu'on avait remarqué qu'elle préférait les sentiments de ses Sœurs aux siens propres, et cela, même durant le temps de ses offices de Sœur Servante et de Supérieure ; et jamais, ajouta la Sœur, je ne l'ai entendue mal parler du prochain, et elle ne voulait pas qu'on en parlât, quoique ses fautes fussent publiques. Elle avait un si grand respect pour les prêtres, que je l'ai vue plusieurs fois baiser la terre par où ils avaient passé. Cet acte a été remarqué par sa compagne d'office à la sacristie.

- Une Sœur qui n'avait pas l'habit, dit avoir remarqué une grande charité en ma Sœur Chétif, en ce qu'étant bien incommodée, elle se relevait la nuit pour donner aux Sœurs malades ce dont elles avaient besoin, couvrant les unes dans le frisson et leur donnant même ce qui lui servait, donnant des bouillons aux autres avec une très-grande charité. J'ai aussi remarqué sa grande reconnaissance pour les moindres services qu'on lui pouvait rendre : car un jour qu'elle avait besoin d'un pot d'eau, le lui ayant donné, elle me remerciait autant de fois qu'elle me rencontrait, me témoignant le plaisir que je lui avais fait.

Ma Sceur Françoise Carcireux se levant dit **[471]** avoir remarqué en ma Sœur Marguerite Chétif toutes les vertus chrétiennes en un éminent degré, particulièrement la simplicité, l'humilité et la charité ; vertus qu'elle tâchait d'inculquer à toute la Communauté dans toutes les instructions qu'elle faisait, étant Supérieure, et dans toute autre rencontre, lorsque la Supérieure ou quelque Officière la priait de faire faire la répétition de l'oraison ou quelqu'autre instruction, sur lesquelles Dieu versait sa bénédiction, parce qu'elle parlait d'une manière pleine d'onction, et paraissait toute pénétrée de ce qu'elle recommandait. Enfin, c'était une âme si vertueuse qu'il ne paraissait point de passion déréglée en elle ; je crois qu'elle a beaucoup travaillé à les modérer, étant d'un naturel assez prompt, ce qui lui servait de sujet d'humiliation. J'ai aussi remarqué en elle une grande prudence lorsqu'elle faisait des avertissements qu'elle savait bien faire à propos en temps et lieux, ne disant rien sur ce qui la regardait ; au contraire, elle était plutôt prête à s'accuser.

- Mes Sœurs, dit M. le Directeur, j'ai remarqué cela en cette bonne Sœur, qu'elle était fort prompte à s'accuser, ce qui est bien remarquable dans une personne de son âge ; oui, cette bonne Sœur était si humble, que quand on donnait quelque avertissement commun, touchant les fautes commises par plusieurs, si elle se trouvait tant soit peu coupable, elle se mettait à genoux tout aussitôt pour demander pardon et pénitence, et ne se relevait pas sans avoir baisé la terre ; oh ! voilà ce que fait l'esprit d'humilité dans une bonne âme comme était la sienne ! Bel exemple pour celles qui étant couvertes d'imperfections depuis les pieds jusqu'à la tête, ont peine à se reconnaître quand on les avertit de leurs fautes, mais au contraire se tiennent fermes, sans fléchir ni s'humilier, songeant plutôt par quel endroit elles pourront s'excuser.

- Après que M. le Directeur eut cessé de parler, une Sœur rapporta avoir remarqué que ma Sœur Chétif était fort reconnaissante pour les moindres services qu'on lui rendait, et aussi qu'elle avait un grand courage et ferveur pour s'acquitter de tous les exercices de la Communauté. Elle était si humble, qu'il semblait à l'entendre qu'elle fût ignorante, s'informant des moindres choses aussi bien auprès des Sœurs nouvelles qu'auprès des anciennes. Ce que j'ai encore remarqué, c'est la grande crainte qu'elle avait d'offenser Dieu en quoi que ce fût ; elle avait une si grande sensibilité pour les fautes qu'elle craignait avoir faites, qu'on voyait qu'elle en était vivement touchée.

- Voilà, dit M. le Directeur, qui fait voir que notre chère défunte ne ressemblait point à ces âmes dures qui ne veulent pas croire facilement avoir failli en des choses où il y a quelquefois de grandes fautes ; cette disposition de n'être pas touché des fautes commises contre Dieu est bien dangereuse ! Il faut demander à Notre-Seigneur la grâce d'imiter cette bonne Fille, en veillant soigneusement sur notre intérieur, de crainte qu'il ne nous arrive d'être infidèles à la grâce et d'éteindre la lumière qui nous fait découvrir les fautes où les meilleures âmes ne peuvent pas s'empêcher de tomber parfois, à ceuse de la fragilité humaine.

- Une Sœur se levant dit : J'ai remarqué lorsque j'ai eu le bien de faire la retraite pendant que ma Sœur Chétif la conduisait, qu'elle nous exhortait avec grand zèle à la fidélité que nous devons à Dieu par la pratique de nos Règles ; et qu'elle avait grand soin de nous faire garder le silence.

- Ma Sœur Marie Moreau, notre Supérieure, dit ensuite : J'ai eu le bien de voir et de connaître ma Sœur Chétif dès mon entrée à la Maison, car étant nouvellement sortie de l'office de Supérieure, elle avait soin du séminaire où elle faisait de si belles instructions qu'on se trouvait tout animé à la pratique de la vertu ; elle était si pleine de bons sentiments pour Dieu, qu'elle avait peine à les contenir ; elle était remplie de charité pour le prochain et d'estime pour notre vocation ; et elle voulait que nous apprissions, par cœur et comme en forme de catéchisme, la manière et les conditions avec lesquelles nos Bègles nous enseignent de servir les pauvres malades. Elle ne souffrait point que nos Sœurs conservassent le moindre refroidissement **[472]** l'une contre l'autre, et quand elle s'apercevait qu'il était arrivé entre elles quelques petites contestations, elle les obligeait de s'en demander pardon l'une à l'autre et de s'embrasser.

Ayant été envoyée à Angers avec le nombre des Sœurs destinées pour les nouveaux emplois dont nos Supérieurs étaient convenus de charger la Compagnie, j'eus le bien d'aller avec elle, et j'ai remarqué sa grande soumission et patience dans le voyage : car elle était si fort incommodée de la poitrine et d'un crachement de sang, qu'il fallait qu'elle eût de la vertu pour s'exposer aussi volontairement qu'elle fit à faire ce voyage ; et pendant les cinq années qu'elle y a démeuré, elle a beaucoup édifié la Communauté d'Angers par la pratique de la patience, car l'air de ce lieu lui était fort contraire : de sorte qu'elle y a éprouvé beaucoup d'incommodités, et cependant elle était résolue d'y mourir sans demander son changement, à moins que cela ne vînt des Supérieurs.

Elle a eu beaucoup de contradictions à supporter dans les premières années qu'elle a passées dans ce lieu-là, parce que plusieurs personnes de la ville n'approuvaient pas les changements que les adininistrateurs avaient faits ; et d'un autre côté, les domestiques qui occupaient ces offices étaient fâchés contre nos Sœurs, parce qu'ils croyaient qu'elles en étaient cause, de sorte qu'il fallait l'humilité et le courage de ma Sœur Chétif, pour supporter tout cela, et pour nous montrer à toutes la manière dont il fallait se comporter en ces occasions : à quoi ne servait pas peu l'union et la bonne intelligence qu'elle avait avec toutes ses Sœurs, qu'elle excitait de tout son possible à la fidèle observance des Règles et à bien servir les malades. Elle avait une grande dévotion à tout ce qui concernait le service de Dieu, mais elle ne s'y attachait point, étant toujours prête à quitter ou abréger ses exercices de piété, quand la nécessité des malades le requérait, se contentant d'une seule messe les jours de communion, et nous avertissant d'offrir à Dieu le service que nous rendions aux malades en actions de grâces de la sainte communion.

Elle avait un grand zèle pour conserver en ses Sœurs l'estime de notre vocation, et s'il arrivait que quelqu'une de nous vînt à se démentir en quelque chose de son devoir, elle en était si sensiblement touchée, qu'elle s'écriait tout haut : Mon Dieu, faut-il que notre Communauté se

relâche et commence à déchoir si tôt de son premier esprit ! Elle a toujours persévéré dans ce grand zèle qu'elle avait pour la conservation de l'esprit de la Compagnie, et s'est rendue exacte à toutes les Règles jusqu'à la fin de sa vie, particulièrement au lever de quatre heures ; et comme je la voyais. depuis plus d'un an aller toujours en déclinant et se traîner avec grand'peine je la priais souvent de se reposer, ne croyant pas qu'elle fût en état de se lever à quatre heures ; mais elle me répondait qu'elle n'en avait pas besoin, me priant très-humblement de ne la pas priver du grand bien et de tant de grâces qu'on reçoit en se trouvant aux exercices avec la Communauté ; ce qui m'a obligée de la laisser faire tant qu'elle a pu, et en effet elle a été peu de jours allitée. Je lui ai souvent fourni matière de patience, ne lui donnant pas le temps de me dire tout ce qu'elle croyait être obligée de me faire savoir au sujet de la Communauté ou des pauvres, mais on n'entendait point sortir une parole de plainte ni de murmure de sa bouche ; au contraire, elle me disait souvent : Ma Sœur, ne vous ai-je point fait de peine un tel jour, en vous parlant d'une telle chose ? Et elle me demandait pardon avec grande humilité, ne me quittant point que je ne l'eusse assurée que je n'avais point de ressentiment, me disant pour s'en assurer : Ma Sœur, me pardonnez-vous ? Et il lui fallait dire oui, parce que sans cela elle n'aurait point eu de repos.

Lorsque je lui demandais quelque avis, après me l'avoir donné, elle me disait avec beaucoup d'humilité : Voilà, ma Sœur, ce que je pense ; mais il faut avoir recours à Dieu, il vous donnera lumière pour mieux connaître ce que vous-avez à faire, sans vous arrêter à ce que je vous dis. Elle avait une telle estime de l'obéissance, qu'elle demandait permission pour plusieurs choses qui lui avaient été déjà permises, parce qu'elle craignait toujours de faire quelque chose contre cette **[473]** vertu ; c'est pourquoi elle se faisait dire et expliquer le volonté des Supérieurs pour le moindre doute qui lui venait dans l'esprit.

Il est impossible de pouvoir exprimer la dévotion qu'elle avait au Saint-Sacrement de l'autel, dont elle ne se privait point d'elle-même, quoiqu'elle fût intérieurement conduite par un esprit de crainte et qu'elle passât pour scrupuleuse.

Il y avait déjà plus d'un an que nous la voyions mourante, et néanmoins elle tirait des forces de sa faiblesse même pour aller à la paroisse les dimanches et fêtes entendre la grand'messe et tout le service divin ; elle n'a pas manqué une seule fois de venir entendre la sainte Messe à la chapelle, et d'y faire la communion pendant sa maladie. Elle communia en viatique le lendemain des Rois, et ne croyant pas mourir si tôt, elle désira que je fusse moi-même demander à M. le Curé qu'il lui fit la grâce de la communier encore une fois le dimanche suivant ; car quoiqu'il n'y eût que trois jours qu'elle eût reçu le saint viatique, elle désirait s'y mieux préparer, parce que, disait-elle, je n'ai pas eu assez de dévotion. Je fus donc le samedi matin trouver M. le curé de Saint-Laurent pour ce sujet, lequel, connaissant bien la grande piété de notre chère défunte, après s'être élevé à Dieu, il me dit : Oui, ma Sœur, nous accordons cela à sa dévotion ; et il promit même qu'il s'y trouverait ; ce qui ayant été rapporté à la malade, elle en témoigna recevoir tant de joie et de consolation qu'elle en pleura, et demeura dans cette espérance toute la journée, s'entretenant avec Dieu du grand bonheur dont elle espérait jouir. On ne laissa pas de lui faire donner l'Etrême-Onction, voyant bien qu'elle baissait ; et elle passa comme un enfant qui s'endort, lorsque minuit commencait à sonner.

- Mes Sœurs, dit M. le Directeur, voilà de grands exemples de vertu ! Quoiqu'on ne puisse pas rapporter toutes les particularités d'une vie aussi longue et aussi exemplaire comme a été celle de notre bonne Sœur Chétif, il y en a pourtant assez pour donner bien de l'ouvrage à celles qui la voudront imiter et qui voudront entreprendre de vaincre les difficultés qui se rencontrent dans le chemin de la perfection, comme elle a fait. Je crois qu'elle a bien de la joie à présent d'avoir été fidèle à Dieu dans tous les états pénibles où elle s'est trouvée ; mais encore qu'on ait vu éclater de grandes vertus dans les gens de bien pendant leur vie, nous ne pouvons pourtant pas dire absolument que Dieu leur ait fait la grâce d'être trouvés justes à l'heure de leur mort ; car il faut une si grande pureté pour paraître devant ses yeux, que nous avons toujours lieu de demeurer dans l'incertitude touchant leur état. C’est pourquoi je recommande à vos prières nos Sœurs défuntes ; il faut nous entraider dans nos besoins spirituels encore plus que dans les corporels. Or, nous n'avons point de meilleur moyen d'aider les défunts, que de prier pour eux, et nous y sommes d'autant plus

obligés, que nous sommes tous membres de la sainte Eglise, et que nous roulons tous ensemble comme l'eau d'une rivière, avec cette différence que les uns demeurent en cette vie, combattant contre les tentations, et les autres sont passés au-delà du pont, ayant déjà satisfait à l'ordonnance divine qui oblige tous les hommes à mourir. Or, comme nous ne savons pas quelles sont les âmes qui vont droit dans le sein de Dieu, n'ayant rien à payer en Purgatoire à la justice divine, c'est ce qui nous oblige à prier Dieu pour les défunts. Voilà votre bonne Sœur Chétif passée au-delà du pont avec plusieurs autres, ainsi il faut avoir la charité de prier Dieu pour leur soulagement, et si bien vivre, qu'au sortir de cette vie, nous puissions aller tout droit dans le sein de Dieu ; prions-le qu'il nous donne sa sainte bénédiction. Comme nous ne pouvons pas écouter aujourd'hui toutes celles qui auront à parler, ce sera pour la quinzaine, Dieu aidant. *Benedictio*. **[474]**

36. DEUXIEME CONFERENCE DU 14 FEVRIER 1694,

FAITE PAR M. TALEC, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOTRE SŒUR MARGUERITE CHÉTIF.

M. LE DIRECTEUR, après avoir dit qu'un motif qui nous devait porter à assister avec dévotion à la Conférence qui se fait au sujet des vertus des défuntes, était que cela est un puissant moyen pour nous aiguillonner à travailler à bon escient à notre propre perfection, interrogea quelques Sœurs à l'ordinaire.

- Une Sœur dit avoir remarqué en ma Sœur Marguerite Chétif, premièrement, une grande égalité d'esprit parmi les événements qui arrivent dans la vie et qui sont arrivés pendant qu'elle a été Supérieure de la Compagnie ; deuxièmement, une grande révérence pour les cérémonies de l'église, et un grand support et condescendance à toutes sortes d'esprits, quoique contraires au sien ; ce qui faisait qu'elle avait la paix avec tous.

- Une autre Sœur dit avoir remarqué que dans sa maladie elle avait une grande soumission à prendre les remèdes qui lui étaient ordonnés, quoiqu'elle y eût une extrême répugnance. Elle avait une telle charité, qu'elle ne pouvait souffrir la moindre parole qui pût offenser le prochain, sans en témoigner de la peine, et elle détournait adroitement ces sortes de discours.

- Une autre Sœur qui avait demeuré à Angers avec elle, dit avoir remarqué sa grande charité et ferveur au service des pauvres ; car quand elle entendait sonner la cloche pour donner le repas aux malades, elle quittait tout pour se rendre aux salles, et il semblait qu'elle eût voulu y voler pour y être des premières, si elle eût pu. Elle n'avait pas moins de charité pour ses Sœurs lorsqu'elles étaient malades, nous disant que c'était là notre première obligation, et lorsque les jeunes avaient quelque temps de reste après que les malades étaient servis, elle était soigneuse de leur enseigner à lire, à écrire et tout ce qu'elles doivent savoir pour se rendre capables de se bien acquitter de leurs obligations. Sa patience nous a beaucoup édifiées pendant tout le temps qu'elle y a demeuré, dit la même Sœur, car elle a eu beaucoup à souffrir au sujet des nouveaux emplois dont on nous avait donné le soin ; mais son humilité et sa douceur contribuaient beaucoup à calmer tous les esprits.

- Notre Sœur Marguerite Gubillon, Assistante, dit ensuite : Une grande partie de ce que je pourrais dire a été rapporté par nos Sœurs, mais je me souviens d'une chose qui me semble marquer l'amour qu'elle avait pour la pauvreté : c'est qu'un jour, pendant son office de Supérieure, le pain manqua à la Communauté lorsque la cloche sonnait pour l'examen avant le repas ; ce que ma Sœur

Chétif apprenant, elle témoigna en ressentir une grande consolation par la joie qui parut sur son visage. Elle ne laissa pas pourtant de pourvoir aux besoins de la Communauté.

- Notre Sœur Geneviève Cailloux rapporta que ce qu'elle avait remarqué en ma Sœur Chétif était sa profonde humilité, qui parut particulièrement lorsqu'elle se vit élue Supérieure après le décès de Mademoiselle, notre bonne Mère : car elle était toute consternée, et aurait bien souhaité qu'on en eût élu une autre à sa place. Elle recommandait souvent d'avoir grand soin de bien ménager ce qui appartenait aux pauvres, et aussi le bien de la Communauté dans l'esprit de pauvreté, non pas pour devenir riches, car, disait-elle : J'ai **[475]** merais mieux voir la Maison s'abîmer, que de la voir devenir riche.

- Une autre Sœur rapporta, au sujet de son humilité, qu'allant un jour avec elle dans Paris, par un temps de pluie, elles aperçurent Mlle de Lamoignon dans son carrosse, mais ma Sœur Chétif dit à sa compagne : Cachons-nous dans quelque lieu ; car, si Mademoiselle nous voit par une si grande pluie, elle nous fera monter dans son carrosse ; ce qui m'a fait remarquer qu'elle ne cherchait point à se produire, mais à se cacher. Tous ceux qui la connaissaient, l'estimaient une sainte ; et elle tout au contraire, elle se croyait une grande pécheresse, ne cherchant qu'à s'abaisser et à s'humilier.

- En effet, dit M. le Directeur, l'humilité était en elle un trésor caché, et l'on peut dire qu'elle l'avait en un haut degré, tâchant de ne pas perdre l'occasion de la pratiquer.

- Ma Sœur Mathurine Guérin rapporta qu'elle avait toujours entendu parler de ma Sœur Chétif comme d'une personne d'une haute vertu. Elle entra, étant encore dans le monde, dans une maison où l'on vivait fort chrétiennement, et dont elle a toujours parlé avec grande estime et reconnaissance envers Dieu pour la grâce qu'il lui avait faite, de trouver une si heureuse rencontre, où elle avait eu tous les moyens de continuer à travailler à sa perfection.

Etant entrée dans la Communauté, on l'a toujours regardée comme un modèle de vertu : pendant qu'elle a été Sœur compagne, les Sœurs Servantes n'ont point eu de plaintes à faire d'elle, parce qu'elle leur était fort soumise, respectueuse et cordiale en tout.

Elle fut choisie vers l'année 1653, pour aller avec deux. autres Sœurs en Pologne, se joindre à celles qui y étaient déjà ; mais elles ne passèrent pas Rouen, ayant su par les nouvelles, que la guerre s'était élevée dans ce royaume, ce qui les obligea de revenir sur leurs pas, par un ordre de la divine Providence, qui la destinait à la conduite de la Compagnie.

Bientôt après, M. Vincent et Mlle Legras l'envoyèrent commencer un nouvel établissement dans la ville d'Arras, à la prière des Dames de la Charité de Paris, qu'une bonne fille dévote de la ville d'Arras avait instruites du grand besoin des pauvres de ce lieu, et de la bonne volonté de plusieurs personnes charitables qui contribueraient à les assister, si elles avaient deux Filles de la Charité ; de sorte que, sans d'autre appui ni assurance, M. Vincent et Mlle Legras choisirent ma Sœur Marguerite Chétif, et ma Sœur Radegonde Lenfantin, pour s'en aller avec la bonne Fille qui était venue les demander, et avec laquelle il semblait n'y avoir rien à craindre ; mais comme elle s'était trouvée malade en sortant de Paris, elle mourut à Amiens, et Dieu, par cette mort, priva nos Sœurs de tous les secours qu'elles espéraient.

Avant que d'achever d'écrire ce que j'ai remarqué de ladite défunte, nous copierons ici le mémoire que ma Sœur Radegonde Lenfantin a fait écrire, n'ayant pu se trouver à cette Conférence, attendu qu'elle était aux champs.

«Nous fûmes envoyées à Arras, ma Sœur Chétif et moi, avec une Fille dévote qui était venue de ladite ville exprès pour emmener deux Filles de la Charité, pour y servir les pauvres malades ; laquelle étant tombée malade à Paris, ne laissa pas de se mettre en chemin avec la fièvre, dans l'espérance qu'elle se porterait mieux étant hors de l'air de Paris ; mais il en arriva tout autrement, car sa fièvre redoubla, ce qui nous obligea de nous arrêter à Amiens, on elle mourut au bout de quinze jours. Je ne saurais dire tous les soins et fatigues que ma Sœur Chétif prit pour elle tant sur le chemin que pendant sa maladie, se chargeant avec joie de lui rendre tous les services les plus bas et les plus pénibles : après l'enterrement de cette bonne fille, nous nous en allâmes à Arras, où étant

arrivées, nous ne savions de quel côté tourner, n'ayant personne qui prît le soin de nous retirer, sinon une bonne Dame qui nous logea l'espace de quinze jours par charité. Nous fûmes quelques semaines à aller de maison en maison prendre notre nourriture et notre coucher, sans que j'aie entendu un seul mot de plainte sortir de la bouche de ma Sœur Chétif ; au contraire, elle [476] souffrait toutes ces incommodités avec une joie inexplicable et un visage serein et content : nous trouvâmes grande quantité de pauvres abandonnés de tout le monde, remplis d'infection et de vermine ; ma Sœur Chétif nettoyait avec beaucoup de courage, sans s'épargner ni témoigner de répugnance, toutes les saletés qu'elle trouvait chez ces pauvres gens, lesquelles faisaient bondir le cœur, seulement à les voir. Après qu'elle avait fait du mieux qu'il lui était possible pour nettoyer leurs ordures, elle apportait toutes leurs pauvres guenilles pour les laver et les leur rendre. Enfin je ne finirais point si je voulais dire en détail tous les actes de charité qu'elle a pratiqués au commencement de cet établissement, et toutes les violences qu'elle s'est faites pour en venir à son affermissement, en surmontant toutes les répugnances de la nature. Elle avait beaucoup de sensibilité, et était facile à se dégoûter des saletés qu'on trouve autour des malades ; cependant elle ne s'écoutait en rien, n'en faisant pas semblant. Je l'ai vue vomir plusieurs fois en pansant une fille qui avait une jambe si pourrie que les vers en sortaient ; et cela ne l'a pas empêchée de lui rendre toujours service, se gardant bien de m'y envoyer une seule fois. Nous avions huit paroisses à servir, dont il y en avait deux fort nombreuses, ce qui fatiguait tellement la pauvre défunte, qu'elle en était quelquefois réduite à n'en pouvoir plus, et avec cela elle ne disait jamais mot pour se plaindre ; et, pour lui faire prendre quelque peu de repos, il fallait user de finesse, lui proposant d'aller entendre quelque sermon ou Office d'église, et pour lors elle condescendait par obéissance, quoiqu'elle fût ma Sœur Servante. Elle prenait pour pratique de ne résister à rien de ce qu'on voulait d'elle, pourvu que cela fût selon la Règle, à laquelle elle était fort exacte. Elle avait une si grande cordialité et bonté, que je ne saurais l'expliquer.»

Ma Sœur Mathurine Guérin reprenant, dit : J'ai reconnu en ma Sœur Chétif une si grande humilité et désistance d'elle-même, qu'elle était toujours prête à suivre les avis et sentiments des autres. Elle était si secrète que jamais elle ne disait rien des choses qu'elle craignait pouvoir préjudicier tant soit peu au prochain.

Elle avait un grand zèle pour que la Compagnie se conservât dans son premier esprit, et elle souffrait beaucoup lorsqu'elle voyait quelqu'une de ses Sœurs s'en éloigner. Ayant appris un jour une faute assez notable contre la fidélité que nous devons avoi à la distribution des aumônes qu'on met entre les mains des Filles de la Charité, elle sut qu'une Sœur Servante à Saint-Jean-en-Grève, sous je ne sais quel prétexte, pour avoir moyen de secourir les pauvres dans un temps de nécessité, avait réservé quelques sommes d'argent au lieu de les distribuer dans le temps qu'on lui avait prescrit ; ce qui toucha si fort ma Sœur Chétif, qu'elle en fut malade l'espace de trois mois : cela commença par un vomissement de sang qui la mit en grand péril de sa vie, et on peut dire qu'elle en a demeuré infirme le reste de ses jours. Ayant été envoyée à Angers en 1670, lorsque la Compagnie se chargea de la dépense de la grande cuisine et de la pharmacie, lesquelles avaient été occupées jusqu'alors par des officiers, elle était encore fort incommodée de cet accident qui lui était arrivé dans le commencement de son premier triennal, et n'était pas encore quitte de son crachement de sang. Elle témoigna une grande soumission en entreprenant ce voyage et la conduite d'une si grande Maison en l'état ou elle se trouvait. Pendant les cinq années ou environ qu'elle y demeura, il n'est pas possible d'exprimer avec quelle ferveur elle servait les pauvres malades, veillant même comme les autres, excepté dans le temps qu'elle y fut malade. En 1674, ayant été élue économe de la Communauté, elle revint à la Maison où elle continua à édifier toutes nos Sœurs par sa grande exactitude à toutes les Règles ; je dis à toutes, car il serait difficile d'en trouver quelqu'une qu'elle eût négligée. Surtout elle ne manquait jamais au lever de quatre heures, à moins qu'elle ne fût bien malade. Elle avait une charité excessive pour ses Sœurs et pour les pauvres, qu'elle ne pouvait voir dans l'affliction ou la nécessité, [477] sans faire son possible pour leur procurer la consolation dont ils avaient besoin ; et elle souffrait beaucoup, lorsque ceux auxquels elle s'adressait pour cela ne témoignaient pas entrer dans ses sentiments.

Etant sortie de son office d'Econome, elle fut mise au service des pauvres vieilles gens du Nom-de-Jésus, où elle a demeuré quelques années, après lesquelles elle a toujours demeuré à la Maison, tantôt appliquée aux écritures, et d'autres fois au service des pauvres honteux de la paroisse, où elle a toujours continué dans la pratique de nos Règles, et de toutes les vertus qui ont été remarquées ci-dessus.

Quand elle parlait de Dieu à la Communauté, soit dans les instructions on répétitions de l'Oraison, on ne la pouvait entendre sans avoir le cœur touché de dévotion.

Ma Sœur Marguerite Coulon, qui a demeuré avec elle à Angers, nous a écrit qu'elle avait un si grand amour pour le service des pauvres, qu'elle se mettait à tout, quoique bien infirme, même aux plus bas offices, comme de vider les pots de chambre et bassins, changer les malades les plus infects, balayer, laver la vaisselle, etc.

Elle ne manquait pas, en faisant les lits des malades, de les instruire et consoler, pratiquant à la lettre ce qui est dit dans nos Règles, pour bien servir les pauvres ; elle nous exhortait souvent à ne rien négliger à leur égard. Sa charité pour nos Sœurs n'était pas moindre, tant en santé qu'en maladie. J'ai aussi remarqué qu'elle avait de très-bas sentiments d'elle-même, s'accusant de ses fautes, quoique très-légères, avec grand regret et confusion, se croyant une grande pécheresse, quoique sa vie fût fort sainte. Elle était si respectueuse et obéissante aux Supérieurs, quelle suivait leurs avis à la lettre.

Elle était fort prudente et réservée à parler des choses qui regardaient le secret, ne parlant du prochain qu'en bien et avec estime.

Sa résignation à la volonté de Dieu était fort grande, supportant avec patience les peines qui lui arrivaient, elle n'en paraissait pas plus abattue ; et je l'ai vue, dans des occasions fâcheuses à supporter, conserver une grande égalité d'esprit ; enfin je pourrais dire qu'elle avait toutes les vertus chrétiennes.

- Une autre Sœur nous a écrit qu'ayant passé un peu de temps à la Maison, on l'avait mise à écrire avec ma Sœur Chétif, et que lui voulant demander deux ou trois avis sur quelque chose, sitôt qu'elle s'aperçut qu'elle ne pourrait s'empêcher de lui dire quelques défauts de nos Sœurs en parlant, elle lui dit : Ma Sœur, c'est aux Supérieurs à qui il faut vous adresser et non pas à moi.

Quoiqu'elle fût bien infirme et caduque, elle se croyait encore obligée aux jeûnes du Carême, ce qui m'a fort édifiée. Ayant remarqué un jour que j'avais parlé sèchement à mes Sœurs dans une occasion, elle me fit la charité de m'avertir, et m'exhorta à faire tout mon possible pour entretenir l'union et la paix en ce qui dépendrait de moi ; à quoi, disait-elle, ne contribuera pas peu la douceur et la bonne estime que nous devons avoir pour nos Sœurs.

- Mes Sœurs, dit M. le Directeur, j'ai aussi remarqué, comme plusieurs de vous, que la bonne Sœur Marguerite Chétif avait une âme fort reconnaissante, non-seulement envers Dieu, mais aussi à l'égard des hommes, remerciant humblement pour les moindres services qu'on lui pouvait rendre. Comme il n'y a personne qui ne fasse des fautes, lorsqu'elle reconnaissait être tombée en quelqu'une, elle s'en humiliait aussitôt et en avait un si grand déplaisir que je ne saurais l'exprimer. C'est ce que j'ai admiré bien des fois.

Elle avait encore une grande tendresse pour les pauvres, ressentant leur mal et pauvreté, comme une bonne mère ressentirait les incommodités de ses enfants ; oh ! voilà les marques de la vraie charité !

Elle s'accusait de ses fautes avec grande humilité, les exagérant plutôt que de les diminuer, et c'est en cela qu'on doit remarquer la vraie humilité.

J'ai remarqué beaucoup d'autres bonnes choses en elle dont je ne me souviens pas à présent ; je la recommande à vos prières.

- Après que M. le Directeur eut fait le rapport **[478]** ci-dessus, la Sœur Assistante qui avait déjà rapporté, dans la première Conférence, la douce mort de notre chère Sœur, dit de plus,

qu'encore que ma Sœur Chétif eût beaucoup appréhendé la mort, elle ne la craignait pourtant point dans sa dernière maladie, ne croyant pas qu'elle fût si proche de sa fin comme elle était ; mais comme on la voyait baisser, on avertit M. Gendrault, son confesseur, de la disposer à recevoir l'Extrême-Onction, crainte de surprise ; à quoi la malade se disposa, quoiqu'avec un peu de peine, ne se croyant pas si proche de sa fin, et aussi parce qu'elle espérait communier le lendemain. Comme je fus la voir les vers trois ou quatre heures après qu'elle eut reçu les saintes Huiles, elle me dit : Elle demeura fort tranquille jusqu'à neuf heures et demie du soir, qu'elle dit à celle qui la veillait : après quoi elle s'endormit dans cette espérance de la communion, mais elle passa, comme il a été dit, vers la mi-nuit.

On a attribué aux prières de ma Sœur Chétif la préservation du grand malheur qui devait arriver, lorsque le feu prit la nuit dans notre buanderie ; car après avoir prié Dieu et la sainte Vierge, à la chapelle, avec plusieurs Sœurs, elle s'en vint au feu : puis, présentant son scapulaire à un des Pères Récollets, qui était venu pour nous secourir, elle le pria de le jeter dans le feu au nom de la sainte Trinité et de la sainte Vierge, ce que fit ce bon Père, et incontinent le feu commença à s'amortir, et ne passa point le premier étage. Après que le feu fut tout éteint, on retrouva le scapulaire entier sans être aucunement brûlé, lequel ayant été remis à notre chère Sœur, elle le reçut avec joie et actions de grâces. Le Père Récollet ayant vu ce qui était arrivé, l'admira, et dit à quelques-unes de nos Sœurs, qu'assurément nous avions une Sainte parmi nous, parlant de ma Sœur Chétif, sans la connaître.

- M. le Directeur ayant entendu ce qui avait été dit touchant le scapulaire jeté dans le feu, demanda ce que l'on avait fait dudit scapulaire ; et il lui fut répondu qu'on l'avait enseveli avec elle dans sa bière. On a mal fait, dit M. le Directeur, il devait être gardé avec estime : c'est la coutume quand il arrive quelque chose d'extraordinaire, d'en conserver les marques.

Voilà, mes Sœurs, de grands trésors pour votre Communauté, si vous savez bien imiter les vertus que cette bonne défunte a pratiquées pendant sa vie ; Dieu seul en connaît le prix, car nous autres, nous ne voyons pas l'intérieur des personnes ; faisons notre possible pour nous appliquer à la pratique de ce qui a été rapporté. Nous ne pouvons pas aujourd'hui parler des autres défuntes proposées dans le billet de la Conférence, car il se fait tard, ce sera pour la première fois, cependant je recommande à vos prières toutes ces bonnes défuntes.

Benedictio. **[479]**

37. CONFÉRENCE

FAITE PAR M. TALEC, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOTRE SŒUR CATHERINE GOGUIN.

DÉCÉDÉE LE 6 JUILLET 1694.

Elle était fille de Brice Goguin, marchand de fer, et de Françoise Bachèle, son épouse, habitants de la ville de Bayeux en Normandie, où elle fut baptisée le 9 février 1649. Elle fut reçue à la Compagnie le 22 août 1673, prit l'habit le 1er novembre de la même année, et fit ses vœux le 25 mars 1679.

LA première Sœur qui parla de ladite défunte, dit qu'elle avait beaucoup de charité et de douceur envers les pauvres, un grand zèle pour leur salut ; qu'elle était bien exacte au silence, parlant fort peu, même avec les externes avec lesquelles elle coupait court, selon l'avertissement donné dans nos Règles : elle était très-active au travail, et elle en a eu beaucoup dans la paroisse de Saint-Sulpice, où elle était Sœur Servante, laquelle est une des plus considérables de Paris. Elle ne s'épargnait point, montant chez les malades avec beaucoup de courage, et exhortant ses Sœurs compagnes à faire le même, chacune dans son quartier, sans se contenter de donner le bouillon aux gardes des malades qui se présentaient pour le prendre à la porte de la montée de leurs chambres. Et pour animer ses Sœurs, et les encourager à porter la portion jusque dans la chambre du malade, elle leur disait qu'il y avait grâce toute particulière à prendre cette peine, attendu que cela leur donnait moyen de voir leurs malades, et de leur dire quelques paroles d'encouragement pour profiter de leurs maladies.

Elle avait un talent tout particulier pour exciter les personnes charitables à faire des aumônes aux pauvres, et il n'y a que Dieu qui sache combien elle a procuré d'assistance à tous les pauvres de cette paroisse, non-seulement aux malades, mais aux pauvres honteux qu'elle connaissait, procurant aux uns, du lait et de la farine pour leurs enfants ; faisant habiller les autres, et leur faisant donner du pain. Elle faisait aussi mettre des enfants en nourrice, parce que leur mère n'avait point de lait ; enfin, elle savait si bien représenter les misères des pauvres, qu'il était difficile de refuser ce qu'elle demandait, car on voyait sa grande compassion qui la faisait quelquefois pleurer sur leurs misères.

Mme la duchesse de Guise, qui était Supérieure de la Charité de ladite paroisse, lui faisait faire beaucoup de bien, particulièrement aux enfants. Elle faisait faire des potages pour les pauvres honteux, pendant l'hiver et le carême, ce qui n'était pas une petite fatigue avec le service des malades, à quoi notre défunte s'employait avec un courage infatigable, ce qui n'a pas peu contribué à sa mort.

- Une autre Sœur dit qu'elle fut envoyée en sortant du séminaire, au service des pauvres de l'hôpital de Mauré, où elle eut beaucoup à souffrir pendant quelques années, parce qu'il n'y avait pas les commodités nécessaires, étant obligée d'aller quérir de l'eau pour le service de l'hôpital, au bas d'une montagne, ce qui la fatiguait beaucoup ; et même lorsqu'on la retira à la Maison, elle éprouvait un grand mal d'estomac, ce qui l'empêcha pas de l'envoyer à l'hôpital de Gex, pour y assister les malades et nouveaux convertis, et où elle a beaucoup travaillé pour les pauvres, à l'édification de tout le monde qui l'a connue. **[480]** Et c'est par une conduite particulière de la Providence sur ce pauvre hôpital, que notre chère Sœur, après en avoir été retirée, fut placée à Saint-Sulpice, dans le faubourg Saint-Germain, où elle se trouvait proche des personnes qui pouvaient faire du bien à cet Etablissement qui ne subsiste que par les charités des Dames de Paris, et de MM. les abbés de Brisaciers, lesquels ont donné lieu à l'établissement de nos Sœurs dans l'hôpital de Gex. On procura à l'hôpital plusieurs aumônes de la cour ; mais ma Sœur Catherine y a beaucoup contribué, s'intéressant autant à cette Maison que si elle y avait encore demeuré, et cela par la grande charité qu'elle avait pour les nouveaux convertis dont on recevait tous les pauvres malades dans l'hôpital, aussi bien ceux qui n'étaient pas convertis que ceux qui l'étaient : c'est ce qui se fait encore, et Dieu se sert souvent des secours qu'ils reçoivent dans cette Maison pour leur faire abjurer leurs erreurs avant de mourir, et c'est ce qui animait la défunte à leur procurer le plus de biens qu'elle pouvait, car son zèle était très-grand pour les nouveaux convertis.

- Une autre Sœur dit avoir remarqué en ma Sœur Catherine une grande exactitude aux Règles, qu'elle était la première à observer. Elle avait une très-grande affection à contribuer à la perfection

de ses Sœurs compagnes, faisant son possible pour leur faire apprendre ce qui était nécessaire pour le bien des pauvres et de la Communauté ; j'ai aussi remarqué qu'elle avait beaucoup d'humilité, recevant fort bien les avertissements que lui donnaient les Supérieurs, pour lesquels elle avait aussi un grand respect.

- Une autre Sœur rapporta encore que le grand zèle qu'elle avait pour la conversion des hérétiques lui avait fait demander de retourner à Gex pour leur rendre service, et continuer à les instruire et exhorter à embrasser notre sainte religion, comme elle a fait pendant qu'elle y a demeuré ; ce qui fait qu'on l'a beaucoup regrettée. Elle ne se mettait guère en peine des dangers qui se rencontrent dans ce pays, où nos Sœurs sont souvent en péril de leur vie par la malice des huguenots, qui haïssent beaucoup les catholiques.

- Une autre Sœur a rapporté qu'elle avait une grande charité à servir les pauvres malades, et qu'elle était comme infatigable, montant jusqu'à trente et quarante escaliers dans un jour pour les aller voir et leur donner elle-même le bouillon, qu'elle leur faisait prendre devant elle. Comme j'ai eu le bonheur de demeurer avec elle, dit la même Sœur, j'ai remarqué sa grande exactitude à nos Règles, ne voulant pas que nous y manquions non plus qu'elle, et nous défendant de l'attendre pour les repas, qu'elle nous ordonnait de faire aux heures marquées. Elle avait tant de soin des malades, qu'un jour où il m'arriva d'en oublier un, elle me dit que pour pénitence je ne mangerais point de potage ; et elle m'envoya en porter un à ce pauvre, disant qu'il valait mieux nous priver d'en manger que d'en laisser manquer à ce pauvre malade.

- Ma Sœur Marie Moreau dit ensuite : J'ai remarqué que ma Sœur Catherine Goguin avait beaucoup de charité pour ses Sœurs ; elle les aimait tendrement, comme aurait pu faire une propre mère, leur donnant ou leur procurant tout ce dont elles avaient besoin, tant en santé qu'en maladie, faisant aussi son possible pour rendre les Sœurs nouvelles, qu'on lui donnait, propres à la Compagnie ; j'ai aussi remarqué, ce qui a déjà été dit en partie, qu'elle avait une grande simplicité dans ses paroles, n'usant point de détours ni d'équivoques pour cacher la vérité. Elle avait beaucoup d'humilité, aimant à être avertie de ses fautes, et priant souvent la Supérieure et ses Sœurs de lui faire cette charité. Elle avait un si grand amour et respect pour les pauvres, qu'elle se plaignait de n'avoir pas assez de forces pour les employer à leur service ; de là vient qu'elle éprouva une peine très-sensible lorsqu'on la retira de Gex, parce qu'elle avait une grande affection à instruire les nouveaux convertis de ce pays ; cependant elle s'en revint avec une grande soumission, sans raisonner, et elle a dit depuis en confidence à une de ses Sœurs, qu'elle croyait que la consolation qu'elle ressentait au service de Dieu lui veinait uniquement de sa grande bonté, à cause des violences qu'elle s'était faites en cette rencontre pour son amour.

- Ma Sœur Anne Varin rapporta ensuite que **[481]** la défunte avait beaucoup d'amour pour sa vocation ; qu'elle avait eu le bonheur d'être avec elle dès son entrée au séminaire, et qu'ayant pris l'habit, elle avait été envoyée en Maison avec une Sœur qui était un peu rude, et où elle avait beaucoup souffert ; qu'au sortir de ce lieu-là, il s'était présenté une occasion où elle avait bien fait voir l'amour qu'elle avait pour sa vocation : car étant dans une paroisse où on l'aimait beaucoup, il y eut un Monsieur qui lui offrit de la faire entrer en Religion ; il lui acheta même un habit pour lui donner en échange de celui de Fille de la Charité qu'elle portait, s'offrant aussi à lui payer sa dot, si elle voulait accepter la condition. Après avoir écouté cette proposition sans donner de réponse certaine, elle s'en vint trouver M. notre Directeur, à qui elle dit l'offre qu'on lui faisait, lui disant : Voyez, mon Père, ce que je dois faire et ce que je dois répondre à ce bon Monsieur ? Je n'ai pas tout retenu ce que lui dit M. le Directeur ; mais entr'autres choses, il lui fit connaître que c'était une tentation pour lui faire perdre la vocation que Dieu lui avait donnée : ensuite de quoi, elle s'en alla remercier ce bon Monsieur, lui disant qu'elle mourrait Fille de la Charité, moyennant la grâce de Dieu.

- Une autre Sœur a rapporté qu'elle avait une grande dévotion à la sainte Vierge, et qu'étant proche de la mort, elle dit à ses Sœurs qu'elle voyait une dame. On crut que c'était la sainte Vierge qui la venait assister.

- Or sus, mes Sœurs, dit M. le Directeur, après avoir entendu toutes nos Sœurs, voilà beaucoup d'actes de charité, d'humilité et autres vertus que cette bonne Sœur a pratiquées pendant sa vie, dont nous ne devons pas douter qu'elle n'ait reçu la récompense au Ciel ; mais voilà un acte particulier fort remarquable qu'on a rapporté : c'est de refuser d'être Religieuse sans qu'il lui en coûtât rien, et préférer le service des pauvres, qui est si pénible, au repos de la Religion ; cela est quelque chose qui mérite d'être admiré et imité. Les filles, pour l'ordinaire, se portent plutôt à être Religieuses qu'à se rendre servantes des pauvres, et leurs parents et amis les aiment mieux aussi en Religion que non pas dans votre Compagnie, quoiqu'il n'y ait point d'état plus parfait dans l'Eglise que le vôtre ; c'est pourquoi vous le devez aimer par-dessus les autres et remercier Dieu très-souvent de vous y avoir appelées. Vous étonnez-vous que cette bonne Fille ait reçu tant de grâces de Dieu et de courage pour le service des pauvres après un acte si généreux ? Elle trouve une occasion favorable pour entrer en Religion, elle le communique sagement à son Directeur pour suivre ses avis ; voilà qui est dans l'ordre, et c'est ainsi qu'il faut faire dans les difficultés qui se présentent ; il lui dit que c'est une tentation procurée par le démon, et en effet, c'en était une ; car, comme je l'ai déjà dit, y a-t-il un état meilleur dans le monde que le vôtre, et qui rende plus de service à Dieu ? Notre-Seigneur l'a lui-même préconisé et lui a promis une grande récompense. C'était bien dit que c'était une tentation ; car passer d'un état si parfait dans un autre qui l'est moins, c'est une tentation, c'est reculer dans la perfection : car que font les Religieuses dans leur monastère ? Elles disent l'office divin, leur chapelet, etc. Tout cela est bon ; mais les pauvres mourraient de faim si vous ne faisiez que cela, et s'il ne se trouvait personne pour les secourir ; donc, mes chères Sœurs, votre vocation est bien plus excellente que celle des Religieuses : aimez-la donc bien et vous y affectionnez sans pourtant mépriser ni rien dire contre celle des Religieuses, que vous devez estimer beaucoup au-dessus de vous, par esprit d'humilité. Il est rapporté de saint Francois de Sales, qu'il disait aux Filles de la Visitation qu'elles devaient estimer beaucoup plus les autres Religions que la leur ; mais qu'elles devaient aimer leur institut beaucoup plus que les autres. Je vous en dis de même, mes Sœurs ; aimez votre état par-dessus tous les autres, et vous y affectionnez, comme étant le plus excellent et relevé qu'il y ait dans l'Egglise, et celui dans lequel Dieu veut que vous le glorifiiez, en rendant service à ses pauvres membres ; je ne crains pas de vous le répéter plusieurs fois.

- Une Sœur a rapporté ici ce que M. le curé de Saint-Sulpice dit à la louange de notre chère **[482]** défunte, à toutes les personnes qui étaient présentes à la porte de la sacristie, le jour de son enterrement. Nous faisons aujourd'hui, dit-il, la fête de quatre Saints qui ont exposé leur vie au service des pestiférés, et bien qu'ils n'aient pas répandu leur sang comme des martyrs, l'Eglise ne laisse pas de les honorer comme tels, parce qu'ils ont exposé leur vie pour la charité du prochain. La bonne Sœur Catherine, que nous venons d'inhumer, en a fait autant. La paroisse a fait une grande perte en la mort de cette bonne Fille, car elle procurait beaucoup de bien à tous les pauvres, et elle y a pris des peines incroyables ; mais entr'autres, elle a fait un acte héroïque de charité avant de tomber malade. On la vint avertir un jour qu'une pauvre femme était alitée et fort malade d'une fièvre maligne et pourpreuse ; cette bonne Fille, pressentant ce qui lui devait arriver en allant la servir, vit bien qu'elle pourrait prendre son mal ; néanmoins, après avoir réfléchi sur ses obligations, elle s'abandonna à la divine Providence, et s'en alla la voir : l'ayant trouvée fort mal, elle fut obligée de lui rendre quelque service particulier qui l'obligea de prendre la malade entre ses bras ; en sorte que sur-le-champ ladite Sœur se sentit frappée du même mal que cette pauvre femme, et voilà la cause de sa mort. Jugez si elle ne s'est pas exposée à la perte de sa vie pour le secours du prochain, et s'il n'y a pas lieu d'espérer qu'elle aura la récompense promise par Notre-Seigneur à ceux qui perdent la vie pour son amour.

38. CONFÉRENCE DU 2 FÉVRIER 1698,

FAITE PAR M. DURAND, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOTRE SŒUR RENÉE L'AGNEAU.

Elle était fille de Matthieu L'Agneau, écuyer, sieur de Marche, et de demoiselle Nicole Bellot, son épouse, habitants du village de Marche, de la paroisse de Champegeneteux, près la ville du Mans. Elle fut reçue à la Compagnie le 17 septembre 1660, à l'âge de trente ans, et prit l'habit le 3 décembre suivant. Elle est décédée au service des pauvres, le 16 décembre 1697, à la paroisse de Sainte-Marie-du-Mont.

Mes Sœurs, dit M. le Directeur, je prie celles qui l'ont connue de nous dire ce qu'elles ont remarqué ; car pour moi, je n'ai pas eu le bien de la connaître.

- Ma Sœur Assistante s'étant approchée, lut un billet qui avait été transcrit sur ce que les Sœurs de Sainte-Marie-du-Mont, où elle a demeuré, ont remarqué en elle.

Voici donc la copie du billet qui contient une bonne partie des vertus qu'on a pu remarquer en sa vie :

Son appel à la vocation des Filles de la Charité a quelque chose d'extraordinaire, comme elle-même l'a raconté à quelques-unes de nos Sœurs.

Faisant réflexion, dit-elle un jour, sur différentes vocations, et considérant laquelle je pourrais choisir, je me disais à moi-même : Je ne veux point de celle-là ni de celle-ci ; je me représentais ensuite plusieurs Communautés et Religions ; mais je trouvais que dans ces Maisons on y était trop à son aise, qu'il n'y avait pas assez d'humiliations ni d'abjections pour moi, car je sentais comme une faim insatiable de mortifications et d'humiliations, n'ayant pas plus de joie que de rencontrer les occasions d'en faire des actes.

Comme elle était dans ces pensées, appuyée sur une fenêtre qui donnait sur la rue, deux de nos Sœurs de la paroisse Saint-André-des-Arts à Paris **[483]** vinrent à passer, portant du bouillon aux pauvres malades de ladite paroisse ; elle les considéra attentivement, et fut si charmée de les voir, que dès-lors elle prit la résolution de se faire Fille de la Charité ; ce qu'ayant communiqué à un ecclésiastique qui était son parent, il l'en détourna autant qu'il put, et lui dit que si elle embrassait cet état, il la renierait pour sa parente ; mais elle n'en tint pas grand compte et chercha les moyens de postuler et de se faire recevoir à la Compagnie. S'étant donc présentée et ayant déclaré son dessein aux Supérieurs, elle fut reçue ; mais avant que d'entrer, elle eut une forte tentation qui la dégoûta si fort de sa vocation, qu'étant venue un jour à la Maison, il lui semblait que nos Sœurs étaient comme des monstres : et autant elle avait eu d'affection pour elles avant sa tentation, autant elle en conçut de mépris, étant presque résolue de ne pas poursuivre son dessein. Cependant elle alla trouver son confesseur et lui communiqua sa peine ; ce bon Monsieur lui dit que c'était une tentation du démon, qui, par ses ruses ordinaires, trompe ainsi les âmes, et qu'il la voulait détourner de sa bonne résolution. Si cela est, dit-elle, je me moquerai bien de lui, car j'embrasserai cet état. En effet, elle passa par-dessus sa tentation, et entra au mois de septembre, comme il a été dit.

Ce même ecclésiastique, son parent, dont il a été parlé, l'étant venu voir un jour, elle fut le recevoir avec son tablier de lessive, car on lavait alors ; quand il la vit dans cet équipage, si mal vêtue, il lui demanda où elle avait mis ses beaux habits ? Elle lui répondit qu'elle ne les voulait jamais voir, et en effet elle les fit défaire pour servir d'ornement aux autels ; de sorte que la voyant si ferme et si constante dans sa résolution, il lui dit qu'elle avait choisi la meilleure part et qu'elle ne lui serait point ôtée.

Une de ses parentes, puissamment riche, fit tout ce qu'elle put pour lui faire perdre sa vocation ; à cet effet, elle lui offrit tout ce qu'elle voudrait ; mais ces promesses ne furent pas capables d'ébranler sa constance, et cette dame voyant qu'il n'y avait rien à gagner sur son esprit, lui demanda si elle voulait au moins qu'elle pût la recommander à ses Supérieurs ; mais elle le refusa et la remercia très-humblement.

Etant fille unique, elle devint héritière de tout ce qui appartenait à ses père et mère, qui, après leur décès, avaient laissé des biens fort considérables ; mais ayant intention d'en assister les pauvres, elle obtint de M. Alméras, notre très-honoré Supérieur, de faire l'établissement de deux de nos Sœurs, et de consacrer tout son bien au service des pauvres, quoiqu'elle n'en ait pu jouir que d'une partie, selon la coutume du Maine. Elle fit cela dès l'année 1668, avant que de partir pour aller avec ma Sœur Marguerite Gabillon, à Ussel en Limousin, où elle a demeuré quelques années, jusqu'à ce qu'elle fût élue Officière en la place de ma Sœur Suzanne Chanteau, qui fut dépensière deux ans après ; laquelle ayant été envoyée à Bernai, voir nos Sœurs malades dont plusieurs étaient déjà mortes à son arrivée, y mourut bientôt elle-même quelque temps après.

Après que ma Sœur L'Agneau fut sortie d'office elle fut envoyée à Sainte-Marie-du-Mont, où elle a fait des charités qui ne se peuvent nombrer, au moyen des libéralités de Mme la duchesse de Ventadour, et par sa grande économie et industrie à procurer le bien des pauvres. Elle avait tant d'amour pour la vertu de pauvreté, qu'elle ne voulait rien avoir de superflu, et aimait à être mal vêtue, portant ses habits si mauvais, qu'une autre aurait eu de la peine à s'en servir. On n'oserait mettre en écrit toutes les pratiques de mortification qu'elle a faites dans les lieux où elle a servi les pauvres, particulièrement à Ussel, et à Sainte-Marie-du-Mont, de crainte que quelques Filles de la Charité qui nauraient pas un tempérament aussi fort que le sien, la voulussent imiter dans sa manière de vie et dans sa grande pauvreté, et ne se missent par-là en danger de perdre leur santé. Un jour, les pauvres la trouvèrent si transie de froid, qu'ils la crurent en danger de mort, et comme elle ne pouvait presque plus parler, ils l'emmenèrent comme ils purent à l'hôpital, et elle, voyant qu'on apprêtait une bassinoire pour chauffer son lit et la faire coucher, ne le voulut jamais permettre : tant elle avait de du [484] reté pour son corps ! et les Sœurs furent contraintes de la laisser coucher toute froide. Si elle s'apercevait qu'aux heures des repas, nous lui eussions mis dans sa portion quelque chose de meilleur que ce qu'on donnait aux pauvres, elle n'avait pas le courage de manger. Pendant les dernières années qui ont été si dures pour les pauvres, le pain d'orge dont les mêmes pauvres n'avaient pas leur suffisance, était la nourriture ordinaire de notre dite Sœur, et quand il n'y en avait point dans la Maison, on ne pouvait lui en faire manger d'autre, sinon du pain bis et sec, et c'était là sa nourriture la plus délicieuse : toutefois, quoiqu'elle eût grande peine quand elle voyait quelques Sœurs trop délicates pour la nourriture, elle ne les contraignait point à la suivre dans cette vie pénitente. Quand Mme la grande duchesse de Ventadour lui envoyait quelque chose de bon pour la régaler, elle n'y goûtait jamais, mais elle le donnait aux pauvres. Elle pratiquait encore la pauvreté dans son coucher, n'ayant pour matelas qu'un sac de bourre tout en boulot sur lequel elle se jetait pour se reposer, quoiqu'elle fût bien incommodée les dernières années de sa vie, d'une grosse toux qui l'obligeait de passer plus de la moitié des nuits sur son séant ; et avec cela, elle ne laissait pas d'être la première levée à quatre heures, la première à l'oraison et à toute sorte de travail.

Elle ne voulut jamais permettre dans sa dernière maladie, qu'on lui mit un lit de plume sous elle. Enfin, elle n'avait pas de plus grande mortification que lorsqu'on lui voulait donner quelque soulagement, se plaignant de ce qu'on avait trop soin d'elle.

On ne voyait en elle aucun trait d'amour-propre ; n'ayant que du mépris pour elle-même et beaucoup de charité pour les pauvres, elle préférait leur service à tout autre intérêt. Elle était fort industrieuse pour leur faire apprendre à gagner leur vie, et comme il y avait des petits garçons dans l'hôpital, elle les faisait travailler pour les retirer du libertinage. Elle faisait toutes les semaines une lessive du linge des pauvres, qu'elle lavait elle-même, sans vouloir être aidée de personne. Quand elle voyait les pauvres faire des fautes considérables, elle les corrigeait, en leur retranchant quelque

petite chose sur leur repas, se privant elle-même avec eux pour leur faire concevoir davantage la douleur de leur faute.

Elle avait une haute estime de son état, ce qui lui faisait rendre de continuelles actions de grâces à Dieu de l'y avoir appelée ; elle estimait aussi beaucoup toutes les mortifications et abaissements qui se rencontrent dans les emplois des Filles de la Charité. Elle avait un tel respect pour les pauvres, qu'elle regardait en eux la personne de Notre-Seigneur ; elle ne se plaignait jamais des mépris et injures qu'ils lui faisaient, disant à ce propos : Et quand on lui demandait pourquoi elle voulait être traitée comme les pauvres, elle répondait : N'est-il pas juste que les servantes soient traitées comme leurs maîtres ?

Elle avait beaucoup d'amour de Dieu, et elle s'élevait souvent. à lui par cette oraison jaculatoire qu'elle répétait tout haut :

Elle se préparait avec une grande ferveur à la réception des Sacrements, dont elle s'approchait aussi souvent que la Règle le permet, mais non davantage, s'attachant à ses obligations.

Elle a eu une grande force d'esprit à supporter l'espace de plus de vingt ans les contradictions que plusieurs personnes lui ont fait essuyer sur des choses qui regardent le soulagement des pauvres, ayant même gagné notre confesseur contre elle, qui la privait quelquefois de l'absolution, sans que pour cela elle se soit découragée ni désistée de son entreprise, qui allait au soulagement des pauvres ; ce qui fut reconnu dans la suite par ceux qui l'avaient le plus contrariée, et fit qu'ils entrèrent dans ses sentiments, les croyant raisonnables, même le Directeur des pauvres.

Dieu lui avait aussi donné le talent d'obtenir des grands, presque tout ce qu'elle voulait pour le service des pauvres ; aussi était-elle très-prudente, discrète et de bon conseil. Quand quelques uns se plaignaient à elle, elle ne se tournait pas du côté des mécontents, mais elle tâchait de leur faire **[485]** connaître leurs torts, et cela à l'égard de tout le monde : ce qui faisait que lorsqu'il était arrivé quelque dispute, et que quelqu'un avait été offensé, on la venait chercher, la priant de faire les accommodements et d'obtenir les grâces qu'on désirait des personnes offensées ; à quoi elle réussissait fort bien.

Il y avait déjà bien des années qu'elle était fort incommodée, et qu'en la regardant on croyait voir le visage d'une morte, car on ne pouvait pas voir nune personne plus usée ni plus décharnée qu'elle ; il n'y avait que la ferveur qui la faisait marcher ; une autre qu'elle n'aurait bougé du lit. Enfin, elle fut saisie d'une grande douleur de côté avec une grosse fièvre ; et le premier jour de sa maladie, elle se leva encore à huit heures. Elle a été confessée et a reçu l'Extrême-Onction en bonne connaissance, et dit à trois habiles médecins qui l'étaient venus visiter, qu'elle ne voulait pas de remèdes.

En effet, il y en avait peu ou point du tout à lui faire, parce que c'était un corps usé. Elle a été visitée et encouragée à se disposer à la mort par nos bons prêtres ; quand ils lui rappelaient la présence de Dieu, elle s'efforçait de dire à haute voix : Bonté de Dieu infinie ! Bonté infinie ! Lorsque le prêtre lui dit que l'Extrême-Onction donnait force contre les efforts du diable : elle, pleine de confiance en Dieu, répondit que le démon ne pouvait rien si Dieu ne lui permettait.

Elle a été fort patiente pendant le cours de sa maladie, n'ayant l'esprit, ni engagé, ni inquiet de quoi que ce soit. La voyant approcher de la mort, je lui demandai pardon ainsi que ma Sœur compagne, des peines et contradictions que je lui avais données.

Elle nous dit qu'elle nous priait aussi de lui pardonner tout ce qui aurait pu nous mal édifier dans ses actions, dans lesquelles elle n'avait pourtant jamais eu que de bonnes intentions. Elle est morte le sixième jour de sa maladie, à cinq heures du matin.

Mme la duchesse lui a fait faire un bel enterrement auquel elle a assisté elle-même en répandant beaucoup de larmes d'avoir perdu une si bonne ménagère pour les pauvres ; à l'exemple de Madame, la noblesse de Sainte-Marie et des environs y assista avec beaucoup de peuple. Voilà ce que nos Sœurs de Sainte-Marie-du-Mont ont mandé de notre défunte Sœur Renée L'Agneau.

- M. le Directeur ayant entendu ce récit, dit : Mes Sœurs, voilà un grand exemple de vertu pour vous. Vous voyez une fille de qualité avantagée selon le monde, mépriser les grandeurs et les aises qu'elle pouvait avoir, pourquoi ? pour embrasser un état pauvre, méprisé et ravalé, préférablement à tous les autres, parce qu'il s'y trouvait beaucoup d'humiliations et de confusions ; c'est là agir par vertu, et chercher uniquement Dieu. Cela a du rapport à la fête d'aujourd'hui, où nous voyons un rare exemple d'humilité en la sainte Vierge, qui se soumet sans nécessité à la loi de la purification, elle qui était sans tache. L'humilité, mes chères Sœurs, est la vertu des âmes chrétiennes, comme elle a été celle de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge.

Vous voyez combien cette bonne Sœur a eu d'amour pour la pauvreté, et comme elle a vécu dans l'esprit de mortification et d'humilité, ne faisant aucun cas d'elle-même, refusant les bons traitements que Mme la duchesse lui voulait faire, disant pour raison qu'il n'était pas juste que les servantes fussent mieux traitées que leurs maîtres, se conformant en tout à leur manière de vie pauvre : voilà qui est consolant, mes Sœurs ; remercions Dieu de tant de vertus et de grâces qu'il a mises en cette bonne Sœur, et tâchons de l'imiter.

Quelques-unes d'entre vous serez peut-être envoyées en des lieux où il faudra souffrir beaucoup de disette ; souvenez-vous alors de l'amour qu'elle avait pour la pauvreté, afin de vous animer à l'imiter. Elle a donné des marques de sa confiance en Dieu et de sa générosité dans le mépris qu'elle a fait des tentations du diable ; en effet, il n'est qu'une fourmi quand on lui résiste ; au contraire, il devient un lion quand on lui donne prise sur soi : c'est pourquoi prenons garde à ne lui donner aucune entrée.

-Ma Sœur Alexis Gaudin se levant, dit : Mon **[486]** Père, les Supérieurs l'ayant envoyée pendant trois ou quatre mois, lorsquelle était encore en office, pour gouverner la Maison des Enfants-Trouvés, à Bel-Air, où j'avais le bonheur de demeurer pour lors, je fus beaucoup édifiée de sa ferveur, car elle allait à la lessive, portait le linge, et étant de retour à la Maison, au lieu de se sécher et de changer comme les autres, elle montait le linge au grenier et le mettait en pile. Enfin, elle était la première au gros travail

Dans les répétitions de l'oraison, elle nous disait que les Filles de* la Charité devaient être tout amour. Et dans d'autres occasions, pour exciter celles qui étaient peu ferventes au travail, elle était des quarts-d'heure à ne dire autre chose que ces paroles : Amour, amour, amour. Elle nous encourageait beaucoup en toute occasion, à faire ce que nous faisions pour l'amour de Dieu.

- En effet, mes Sœurs, dit M. le Directeur, ayant l'honneur de porter le beau nom de Filles de la Charité, vous ne devez respirer que l'amour de Dieu. Il y avait un grand saint qui, pour animer ses Religieux à l'amour de cette vertu, fit mettre partout trois fois en écrit : Charité ! charité ! charité !

La charité est crucifiante, elle détruit la cupidité, la curiosité, l'orgueil, l'avarice, l'envie et tous les vices. Où il y a beaucoup de charité, il y a peu de convoitise ; et plus nous avons de convoitise, moins nous avons de charité. La charité est douce, patiente et bénigne ; elle ne s'élève point, elle souffre tout, ainsi qu'a fait la défunte, laquelle s'est consumée pour la charité, ne tenant compte d'elle-même, et mortifiant tous les appétits de la chair en la traitant rudement. Nos vertus n'approchent pas de celles de cette bonne Sœur ; je prie Notre-Seigneur de tout mon cœur, de nous faire la grâce de l'imiter ; cependant je prononcerai les paroles de la bénédiction.

Benedictio.

39. CONFÉRENCE DU 7 FÉVRIER 1699,

FAITE PAR M. DURAND, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOTRE SŒUR BARBE FIRON.

Ma Sœur Barbe Firon était fille de Jean Firon, et de Françoise Luce son épouse, habitants de la paroisse Saint-Germain, au diocèse de Meaux en Brie, où elle fut baptisée le 25 mai 1625. Elle fut reçue en la Compagnie le 5 juin 1651, et prit l'habit le 25 juillet suivant. Elle mourut au service des pauvres de l'hôpital de Maurée, à six lieues de Châteaudun, le 23 décembre 1698.

MES SŒURS, dit M. le Directeur, cette Conférence est sur les vertus qu'on a remarquées en ma Sœur Barbe Firon.

Ma Sœur Antoinette Pomier, vous plaît-il nous dire ce que vous avez remarqué ?

Mon Père, j'ai remarqué en ma Sœur, pendant que j'ai été avec elle à Maurée, une grande exactitude à l'observance des Règles, particulièrement au lever de quatre heures, quoiqu'elle fût âgée ; et quand son Assistante la priait de se reposer, elle s'en excusait bien humblement, disant qu'il fallait qu'elle travaillât ; en effet, elle tâchait de dérober tout le travail qu'elle pouvait à ses Sœurs, et comme on ne voulait pas lui laisser pétrir le pain, cela étant trop rude pour elle, elle s'en allait faire les lits ou autre chose.

Elle avait beaucoup de charité pour ses Sœurs, particulièrement lorsqu'elles étaient malades ; j'ai aussi remarqué en elle une grande humilité, s'estimant la moindre de toutes, et prenant pour elle ce qu'il y avait de plus mauvais, soit dans le linge, soit dans la nourriture ; et dans le service [487] qu'elle rendait aux Malades, ce qu'il y avait de plus pénible et de plus répugnant à la nature. Je lui ai entendu dire, en faisant la répétition de l'oraison, que'elle s'étonnait en considérant son incapacité, comment on l'avait pu recevoir à la Communauté ; que Dieu lui avait fait une grâce toute particulière de ce qu'il n'avait pas permis qu'on connût ses fautes dès le commencement ; car, si on l'eût connue telle qu'elle était, disait-elle, on ne l'aurait pu souffrir dans la Maison. Voilà quels étaient les sentiments qu'elle avait d'elle-même.

Elle avait une si grande charité pour les pauvres melades, qu'elle ne s'épargnait en rien pour les soulager, et le grand soin qu'elle en avait, faisait qu'ils étaient bientôt guéris.

J'ai éprouvé à mon égard sa grande charité, lorsque j'étais malade, car elle était toujours à chercher les moyens de me soulager, disant à celles qui la taxaient d'empressement, que ses Sœurs étaient les premiers pauvres, et que si nous n'avions pas soin d'elles, comment pourrions-nous avoir soin des autres ?

Pour l'obéissance, je la lui ai vu pratiquer à l'égard de ma Sœur Françoise qui était son Assistante, comme. la plus jeune d'entre nous l'aurait pu faire. Elle était fort exacte à observer tous les jeûnes de l'Eglise et ceux de la Règle. La dernière année que je l'ai vue, le médecin lui dit de ne pas tant travailler à cause de ses infirmités et de son son grand âge. Ah ! dit-elle, quand je ne pécherai plus, je cesserai de travailler ; c'est peut-être ici la dernière année de ma vie. Elle avait une dévotion toute particulière à la sainte Vierge, et elle disait que la meilleure manière de l'honorer ainsi que les Saints, ne consistait pas tant dans les prières qu'on leur faisait qu'à imiter leurs vertus. Lorsqu'elle me donnait des avis, elle me disait : Ma Fille, ayez toujours la pureté d'intention en tout ce que vous faites : c'est le moyen de plaire à Dieu. En agissant ainsi, vous ferez bien tout ce que vous faites ; et sans cela, tout ce que nous pouvons faire ne sert de rien. Ce qui me fait croire qu'elle était dans cette pratique. J'ai aussi remarqué qu'elle avait beaucoup d'estime pour les Supérieurs, faisant grand état de leurs lettres, et suivant leurs avis fidèlement.

Voici ce qu'ont écrit les Sœurs compagnes de Maurée touchant les vertus de la chère défunte.

Premièrement, elle avait beaucoup de zèle à observer et à faire observer les Règles le plus exactement qu'il lui était possible. Elle avait une grande humilité et simplicité, se mettant la première à genoux devant ses Sœurs, lorsqu'elle croyait les avoir offensées, quoique nous fussions toutes plus jeunes qu'elle. Elle avait la conscience fort tendre, ne croyant pas avoir jamais rien fait qui eût pu plaire à Dieu. Une de ses Sœurs a dit n'avoir jamais vu plus d'exactitude qu'elle en avait à suivre les intentions des Supérieurs. Elle avait la sainte pauvreté en si grande recommandation, qu'un moment avant sa mort, elle nous recommandait de ménager le linge pour sa personne. Elle est morte dans un dénûment général de toutes les choses de la terre, desquelles on n'a rien trouvé après sa mort qui lui fût particulier, ce qui marque son parfait détachement. Elle ne nous a rien tant recommandé pendant sa maladie que l'exacte observance de. nos Règles, nous priant de lui pardonner tous les mauvais exemples et sujets de peine qu'elle croyait nous avoir donnés. Après quoi elle est décédée dans une paix et tranquillité admirables : plût à Dieu nous faire la grâce d'imiter ses vertus !

- Une autre Sœur dit : J'ai remarqué en ma Sœur Firon, lorsqu'elle était à Charenton, où je fus envoyée à l'occasion des toiles que la Cominunauté faisait blanchir, qu'elle était fort ménagère du bien des pauvres. Elle avait une grande condescendance à l'égard de ses Sœurs compagnes, et un grand soin de ses pauvres malades, leur portant tous les jours la portion, quoiqu'il y en eût qui fussent bien éloignés : quand ils avaient pris médecine, elle les allait voir l'après-diner, s'informant comment ils se trouvaient ; et quand il y avait des saignées à faire, elle les faisait, et ménageait si bien son temps qu'elle était toujours revenue pour les exercices spirituels marqués dans la Règle. Elle avait beaucoup de zèle pour la conservation du premier esprit de la Compa [488] gnie. La dernière fois qu'elle est venue à la Maison faire la Retraite, elle me demanda, comme j'allais souvent par les paroisses de Paris, si je ne remarquais point que l'esprit primitif de la Comniunauté diminuât un peu ; que pour elle, quoiqu'elle y allât fort peu, il lui semblait y voir quelque déchet, ce qui lui faisait si grande peur, qu'elle priait Dieu de tout son cœur qu'il lui fit la grâce de la retirer de ce monde avant que cela arrivât, et que, si on n'y prenait garde, cela arriverait plus tôt qu'on n'y pensait, si les Supérieurs n'y remédiaient bientôt.

- M. le Directeur dit : Mes Sœurs, voilà d'excellentes vertus qu'il ne faut pas laisser perdre, mais les ramasser et s'étudier à les mettre en pratique. Cette bonne Sœur aimait le travail ; elle ressemblait à cette femme forte dont il est parlé dans la Sagesse, qui ne mangeait point son pain dans l'oisiveté, et qui a donné moyen aux pauvres de subsister. Encouragez-vous, mes Sœurs à porter le travail qu'il vous faut soutenir pour le service des pauvres ; vous en avez quelquefois beaucoup au-delà de ce que vous pouvez faire ; mais cette vie est si courte et l'éternité est si longue, que cela mérite blen que nous fassions des efforts pour nous la rendre heureuse. Le Saint-Esprit dit dans la sainte Ecriture : Faites tout ce que vous pourrez faire en cette vie ; car après, il n'y a plus de travail ni de quoi mériter pour racheter les peines dues aux péchés qu'on a commis, et il faudra payer jusqu'au dernier denier.

- Une autre Sœur dit : J'ai remarqué en ma Sœur Barbe Firon, pendant qu'elle était Assistante, qu'elle avait beaucoup de zèle pour le bien de la Compagnie, marquant avoir bien de la joie quand elle voyait venir des filles fortes qui pourraient soutenir le service des pauvres. J'ai remarqué encore qu'elle avait une grande simplicité, un esprit fort droit et une grande union avec Dieu.

- Une autre Sœur dit, qu'elle était fort exacte aux Règles, particulièrernent au lever de quatre heures. Elle nous exhortait avec affection à ne chercher que Dieu seul dans le service des pauvres ; elle était si fervente, qu'elle nous dérobait, quand elle pouvait, le travail que nous devions faire, et en faisait plus que nous, quoique âgée et infirme. - Une autre Sœur dit que la défunte n'avait pas reposé dans l'espace de sept ans, se levant tous les jours à quatre heures, veillant fidèlement les malades à son tour.

- Mes Sœurs, dit M. le Directeur, on a remarqué que ma Sœur Barbe avait une grande bonté pour les pauvres, qu'elle allait les servir elle-même, quoique bien éloignée et infirme, s'informant soigneusement de leur état. Vous remarquerez, mes Sœurs, que voilà le premier esprit des Filles de

la Charité que de prévenir les besoins des pauvres sans attendre qu'ils les demandent ; oh ! l'excellente charité !

- Ma Sœur Mathurine Guérin dit ensuite que ma Sœur Barbe Firon avait fait l'Etablissement de l'hôpital de Sainte-Reine, en l'année 1665, qu'elle y avait travaillé fidèlement au service des pauvres, l'espace de quatorze ou quinze ans, jusqu'à ce qu'elle fût élue Assistante, en l'année 1680. Il ne se peut dire combien de fatigues elle a eues dans ce nouvel Etablissement, étant obligée de recevoir et d'assister tant de pauvres malades atteints de ce fâcheux mal qu'on appelle de Sainte-Reine, parce que les pèlerins qui en étaient atteints et qui faisaient le voyage avec dévotion, en étaient guéris. On peut juger par ce que nos Sœurs ont rapporté de sa ferveur, combien elle s'est enrichie de vertus dans ce lieu-là. Les Supérieurs n'ont jamais reçu de plaintes d'elle ; au contraire, on n'a jamais rapporté que des choses à sa louange, pendant qu'elle a demeuré là.

Etant revenue de ce lieu pour exercer son office d'Assistante, elle nous a beaucoup édifiées par sa manière d'agir, humble et soumise ; elle ne s'élevait pas pour être Assistante ; au contraire, elle se mettait à toute sorte d'ouvrages avec les jeunes Sœurs, parce qu'on bâtissait alors dans la Maison, et qu'on ôtait la terre des caves. Il est vrai que toute la Communauté y travaillait avec elle, autant que les offices pouvaient le permettre ; mais c'était toujours très-édifiant de la voir travailler si volontiers à son âge. J'ai encore remarqué qu'elle avait une grande sobriété et mortifica **[489]** tion dans son manger, n'étant nullement difficile pour ce qu'on lui donnait, froid ou chaud, cela lui était indifférent. Elle n'avait nulle recherche pour son linge, aimant à porter ses habits tels qu'ils étaient, vieux et rapiécés, et quand on lui en parlait, elle disait qu'ils étaient encore trop bons pour elle. A la sortie de son office, elle fut envoyée à l'hôpital de Maurée, où elle a achevé de consommer sa vie au service des pauvres malades de cet hôpital ; portant avec grande patience une infirmité qui lui était survenue en suite des grands travaux que son zèle lui avait fait entreprendre pour le bien des pauvres. Environ un an avant sa mort, elle a fort souhaité de venir à la Maison : ce qu'ayant demandé à notre Supérieure, il lui fut accordé de faire ce voyage, ce qui a été pour elle une grande consolation ; et après avoir fait la retraite et pris quelque repos, elle retourna à Maurée où elle vient de mourir, bien contente d'avoir fini ses jours au service de Notre-Seigneur et de ses pauvres membres. Voilà à peu près ce que j'ai remarqué.

- Mes Sœurs, dit M. le Directeur, ce qui vient d'être rapporté nous fait remarquer que cette bonne Sœur était bien remplie de l'esprit de Dieu, et qu'elle avait un grand fonds d'humilité, travaillant beaucoup et ne s'en estimant pas davantage : elle pratiquait l'avis que Notre-Seigneur donnait à ses Apôtres, lorsqu'il leur disait : Je vous en dis de même, mes Sœurs, si vous êtes élevées par quelque office au-dessus des autres, tenez-vous dans le rang de celles qui sont au-dessous de vous.

Plusieurs ont rapporté son grand courage et sa charité pour les malades ; il faut demeurer d'accord que lorsqu'on sert de certains malades qui sont fâcheux et difficiles à contenter, c'est montrer un grand esprit de foi que de ne point sortir de son devoir à leur égard, de les traiter de paroles douces et de les servir avec ferveur comme a fait notre bonne Sœur qui n'a pu faire ce qu'elle a fait qu'en regardant Notre-Seigneur dans ces pauvres infirmes, lequel dans le temps de sa Passion a été comme un lépreux. Ce qui est encore fort remarquable, c'est d'aller chez les pauvres leur porter tous leurs besoins, et chercher tous les moyens de les soulager. Je vous prie, mes Sœurs, de bien remarquer cela.

On se plaint dans les Paroisses, que les Filles de la Charité se relâchent dans ce point ; qu'on fait venir plusieurs fois les pauvres pour chercher leurs portions, se couvrant de certains prétextes qui ne sont pas toujours vrais, mais qui doivent donner à penser qu'on ne se gêne pas. Oh ! mes Sœurs, il faut se corriger de cela et épargner la peine de vos pauvres autant que vous pouvez. La charité et cordialité est prévenante ; il faut prévenir les pauvres et leur épargner la peine et la confusion autant que vous pourrez ; en faisant cela, vous imiterez Notre-Seigneur qui nous a prévenus par sa bonté, nous appliquant toutes les grâces que nous ne lui avions pas demandées. Cette bonne Sœur nous donne aujourd'hui quantité de bonnes pratiques, savoir : l'humilité, la

simplicité et la charité pour les pauvres ; la ferveur au travail pour le service des mêmes pauvres, l'exactitude à ses Règles, ne prenant pas prétexte de son ancienneté, ni de son office d'Assistante, pour se dispenser du train commun. Elle a pratiqué ce qui est marqué aujourd'hui dans l'Evangile, travaillant fidèlement selon ce que Dieu prescrit à Adam après son péché, lui ordonnant de gagner son pain à la sueur de son visage. Depuis la chute de ce premier père du genre humain, la terre étant devenue stérile, il faut la cultiver si on en veut retirer du fruit. Notre bonne Sœur aimant le travail et ne se voulant point reposer, montrait bien savoir cette leçon, c'est pourquoi elle ne s'épargnait point, traitant son corps fort rudement ; en effet, il le faut traiter fort rudement, comme un ennemi, et se souvenir de ce qu'a dit le Saint-Esprit ; que celui qui le délicatera, en sentira la révolte et la persécution.

Le corps est le serviteur de l'âme, il le faut assujétir et le rendre souple pour l'asservir, et cela toute la vie, comme dit saint Paul : Vous avez commencé à courir dans la voie de la justice, courez de telle sorte que vous puissiez mériter la couronne. Il y avait un bon Evêque qu'on exhor **[490]** tait à prendre un peu de repos ; il répondit : Donnez-moi un moment dans lequel je ne sois point évêque, et je le prendrai pour me divertir ; mais comme je suis continuellement dans l'obligation de visiter mon diocèse, de reprendre les pécheurs, et de consoler les affligés, je ne peux pas me reposer. De même, notre chère défunte faisait à peu près de même lorsqu'elle disait : Donnez-moi un moment où je ne puisse plus pécher ni offenser mon Dieu, et je me reposerai et ne me gênerai pas. Elle savait bien que le travail, l'oraison et la prière sont les armes spirituelles que Notre-Seigneur nous a données pour surmonter les tentations de notre ennemi. Ah ! mes Sœurs, il faut louer Dieu des grâces qu'il a faites à notre bonne Sœur, et le remercier d'avoir donné un si excellent sujet à la Communauté des Filles de la Charité qu'elle a tant édifiées par toutes ses vertus qui viennent d'être rapportées, surtout par sa douceur et sa charité ; c'est la grâce que je demande pour vous à NotreSeigneur.

Benedictio.

40. CONFÉRENCE DU 22 FÉVRIER 1699,

FAITE PAR M. DURAND, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOTRE SŒUR GENEVIÈVE BRISSARD.

Elle était fille d'Augustin Brissard, vigneron, et de Marie Rousselle sa femme, de la paroisse Saint-Martin, au village de Serceuille, diocèse de Paris, où elle fut baptisée le 13 janvier 1647. Elle fut reçue à la Communauté le 19 janvier 1665, et prit l'habit le jour de la Sainte-Trinité, le 31 mai 1665. Elle est morte au service des pauvres malades, à Triel près Poissy, le 25 janvier 1699, un dimanche au matin.

M. LE DIRECTEUR commençant à interroger nos Sœurs, une d'elles se leva, et dit : J'ai remarqué en ma Sœur Geneviève une grande douceur et un cœur généreux pour pardonner les injures qu'on lui faisait ; j'en ai remarqué un acte qui m'a beaucoup édifié. Un certain homme étant mécontent d'elle, écrivit une lettre fort fâcheuse à nos Supérieurs à son désavantage ; il n'y avait pas la dixième partie de vrai dans tout ce qu'il avait écrit ; cependant comme les Supérieurs sont obligés de tout écouter et de s'informer de la vérité, notre Sœur, quoique innocente, ne laissa pas de souffrir

beaucoup de peine et de mortification en entendant ce dont elle était accusée : mais elle n'en témoigna jamais la moindre chose à cet homme, et bien plus, elle redoubla sa charité pour lui et pour les siens. Comme j'en avais de la peine, et ne pouvais souffrir que ma Sœur fût si libérale en son endroit, je lui dis un jour : Ma Sœur, il semble que vous vouliez autoriser le péché de cet homme, car depuis qu'il a écrit contre vous, vous lui faites plus de bien que jamais. À quoi elle me répondit : Ma Sœur, vous n'avez point de vertu, ni charité pour votre prochain, ni amour pour Dieu : ne savez-vous pas que nous devons faire du bien à ceux qui nous font du mal, et que Notre-Seigneur a prié pour ses ennemis ? Comme elle connaissait la répugnance que j'avais à voir assister cet homme, elle se cachait de moi pour lui faire du bien.

J'ai remarqué de plus, que ma Sœur avait un grand zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut du prochain, haïssant le péché, et faisant son possible pour n'en point commettre ni en souffrir en ses Sœurs. Elle faisait aussi son possible pour retirer du péché les personnes qu'elle savait y être engagées et avec lesquelles elle avait occasion de converser quelquefois. **[491]**

J'en ai connu cinq qu'elle a converties ; entre autres un homme qui n'avaît point été à confesse depuis 22 ou 23 ans pour ne point vouloir quitter une occasion de péché ; même il n'entrait pas à l'église, il ne craignait ni Dieu ni sa justice, ni même la justice des hommes, menaçant M. le cur & et ses prêtres de les tuer ; enfin, il était si déterminé et si emporté, qu'on ne savait s'il était insensé : voulant toujours continuer son méchant commerce, nonobstant tout ce que les personnes charitables lui pouvaient dire, ma Sœur voulant trouver les moyens de convertir ce pauvre misérable, le faisait venir quelquefois chez nous pour mettre du bois en pile, ou faire quelqu'autre ouvrage, et cela pour avoir lieu de lui parler, et de lui représenter le péril où il était de son salut. Elle gagna premièrement de le faire aller quelquefois à l'église, et de renvoyer les méchantes créatures qui le perdaient et causaient les mauvais traitements qu'il faisait à sa femme et à ses enfants, qu'il traitait quelquefois avec tant d'inhumanité, que cela faisait compassion à tous ceux qui en avaient connaissance. Cependant ma Sœur continuait à faire travailler cet homme dans le besoin, ce qui nous faisait de la peine à nos Sœurs et à moi, et nous lui disions : Ma Sœur, vous pourriez prendre quelqu'autre personne qui vivrait selon Dieu, et serait bien aise de gagner ce que vous donnez à cette homme ? Elle nous répondit : Mes Sœurs, laissez-moi faire, je vous prie ; je demande à Dieu de tout mon cœur qu'il devienne malade, et si la maladie le prend, il se convertira. Peu après, sa femme et deux de ses enfants étant tombés malades, ce pauvre homme fut obligé de venir trouver ma Sœur pour les lui recommander, et la pria de leur faire la charité dans cette extrémité, lui promettant de faire tout ce qu'elle souhaiterait touchant les choses qui regardent son salut. Ma Sœur, bien consolée de le voir dans cette disposition, prit un soin tout particulier de ces pauvres malades, leur procurant tout ce dont ils avaient besoin tant pour l'âme que pour le corps ; et ce qui est admirable, c'est que cet homme fut tout à coup changé ; devenant doux, charitable pour sa femme et ses enfants, et veillant jour et nuit pour leur rendre service dans leurs maladies, ne prenant ni repos ni repas qu'il ne leur eût fourni tous leurs besoins, ce qui faisait l'étonnement de tous ceux qui le voyaient. Environ au bout de trois semaines ou un mois, ce pauvre homme devint malade, se confessa plusieurs fois, et donna des marques d'une vraie pénitence. Il demanda pardon à M. le curé, à ses prêtres, aux Sœurs de la Charité, et à quantité d'autres personnes du scandale qu'il leur avait donné, et reçut tous ses Sacrements. Ensuite, nous eûmes le bonheur de l'assister à la mort, ou nous eûmes beaucoup de consolation en le voyant mourir en bon chrétien.

J'ai encore connu une femme qui était dans le péché il y avait dix-huit ans ; ma Sœur la connaissait fort bien, mais feignant de ne rien savoir de son désordre, elle l'accostait, lui parlait doucement au sujet de sa pauvreté, lui demandait la cause pourquoi elle était si mal habillée ? Cette pauvre femme se voyant ainsi prévenue avec tant de douceur et de charité, déclara à ma Sœur, sans qu'elle lui demandât, le mauvais état de sa conscience, et combien de temps il y avait qu'elle n'avait. été à confesse ; ce qui donna lieu à notre chère défunte de l'avertir de ce qu'elle devait faire pour retourner à Dieu, pourvoyant en même temps à tous ses besoins tant corporels que spirituels, et la mettant en état de subsister. Ensuite elle la mit entre les mains d'un bon confesseur, et lui donna moyen de sortir des occasions du péché, en lui fournissant par ses charités de quoi gagner sa vie.

Elle nous envoyait même quelquefois la voir dans sa petite chambre pour la consoler. Il y en eut encore deux autres semblables dont elle prit le même soin, et ce que j'ai beaucoup admiré en ces rencontres, a été sa grande prudence à l'égard de ces pauvres créatures, cachant autant qu'elle pouvait leur mauvaise vie. Une de ces pauvres femmes étant tombée malade environ deux ans après sa conversion, elle lui donna pour garde, une femme qui faisait la même pénitence qu'elle, étant aussi convertie, afin, disait-elle, qu'elle n'eût rien à lui reprocher ; et cette pauvre malade mourut de cette maladie. Pour les deux autres à qui elle avait servi, elles ont con **[492]** tinué à bien vivre, et même elle leur a procuré une retraite, prenant soin pendant ce temps-là de faire donner du pain à leurs enfants ; et il paraissait bien que Dieu avait cette charité pour agréable, car il inspirait en ce temps-là plusieurs personnes riches de lui donner de l'argent pour assister les pauvres, selon le besoin qu'elle en avait pour leur soulagement ; entre autres, un bon Monsieur lui ayant demandé une médecine, il lui donna un louis d'or pour cela ; mademoiselle sa fille nous donnait tout ce qu'elle gagnait au jeu pour assister les pauvres, et madame sa mère donnait souvent, sans vouloir que cela fût connu ni de M. le curé, ni de Mme la Trésorière. Un autre Monsieur qui nous était inconnu, venait fort souvent nous apporter de l'argent, et lorsqu'il ne trouvait pas ma Sœur il nous le donnait ; je lui demandais quelquefois quelle était son intention, mais il me disait : Je vous prie de donner cela à votre Sœur, qu'elle en fasse ce qu'elle voudra. Ainsi elle avait moyen de satisfaire à toutes les charités qu'elle entreprenait sans la connaissance de Mme la Trésorière, parce que les personnes qui faisaient ces aumônes ne le voulaient pas, désirant d'être cachées aux yeux des hommes. Ayant une fois rendu compte de ce qu'elle avait reçu, il lui resta deux cents livres qu'elle donna à la même Trésorière ; et comme je lui demandais d'où cela venait, elle me dit qu'elle n'en savait rien : que c'était la divine Providence qui faisait tomber cela entre ses mains ; vous eussiez cru voir une autre sainte Geneviève, pourvoyant à tous les besoins des pauvres. Elle avait une dévotion toute particulière à la sainte Vierge et à sainte Geneviève, sa bonne patronne, ayant grande confiance en sa protection ; elle avait un chapelet fait du bois de sa châsse, dont Dieu permettait qu'elle se servît pour faire en quelque sorte des miracles, ce qu'elle a vu plusieurs fois. Pour mon particulier, j'ai vu une Dame qui demeurait dans notre corps de logis, être en danger de mort ; elle fit heurter à la porte de notre chambre environ à l'heure de minuit, pour dire à ma Sœur de faire prier Dieu pour elle : ma Sœur nous appela pour prier pour cette pauvre malade ; elle me donna son chapelet et ses Reliques pour les porter à cette Dame ; je trouvai M. son mari qui était dans la dernière affliction, croyant que sa femme allait mourir ; toutes les personnes qui étaient allées pour la secourir n'avaient pas plus d'espérance. Etant entrée dans la chambre, je mis le chapelet et les Reliques que ma Sœur m'avait données an col de la malade, qui parut y avoir bien de la confiance ; je m'en revins au plus tôt dire à nos Sœurs en quel état je l'avais vue, et peu après on nous vint dire qu'elle se portait très-bien, ce qui me fit croire que Dieu avait accordé cette grâce à la prière de ma Sœur, et toutes les personnes qui étaient présentes ont assuré que la chose n'avait pu se faire sans miracle. Voilà ce que j'ai remarqué pendant trois ans que j'ai demeuré avec ma Sœur Geneviève Brissard, à la paroissse Saint-Merry.

Voici ce que ma Sœur Radegonde Mouillée, qui demeurait à Charenton, nous a écrit au sujet de la défunte :

J'ai remarqué en ma Sœur Geneviève Brissard, pendant qu'elle demeurait à Brienne, une grande modestie qui était telle, qu'elle causait de l'admiration à tous ceux qui la regardaient, particulièrement à l'église, où elle était les mains jointes et toujours dans une posture fort dévote. Comme j'ai eu le bien d'aller à son école, je puis dire que si je sais quelque chose, c'est à elle à qui j'en ai l'obligation ; elle ne me traitait pas en maîtresse, mais en mère, me parlant avec tant de douceur que cela était capable d'enlever le cœur. Sa donceur et sa cordialité ne s'exerçaient pas seulement à mon égard, mais aussi envers toutes ses écolières. Après Dieu, je lui ai toutes les obligations de ma vocation, par tous les soins charitables qu'elle a pris de moi, et par tant de bonnes paroles et instructions qu'elle m'a faites, ce qui m'engageait d'aller toujours avec elle lorsqu'elle allait visiter les pauvres malades. Elle me disait un jour, que si elle avait à être blâmée, elle aimait mieux l'être pour avoir trop de douceur que de rudesse. Depuis que j'ai le bien d'être à la

Compagnie, elle m'a bien exhortée à avoir bon courage, me disant souvent : Ma chère Sœur, cette vie ne durera pas toujours, tout finit avec le temps ; ne vous arrêtez [493] qu'à Dieu seul et à le contenter. Aimez bien votre vocation, car c'est un trésor de grand prix que le monde ne connaît pas, et afin de le bien conserver, mettez-vous sous la protection de la sainte Vierge.

Elle était fort condescendante envers ses Sœurs, suivant plutôt leurs sentinments que le sien ; elle témoignait se bien souvenir des paroles que Notre-Seigneur nous a enseignées. Enfin, on apprenait toujours quelque chose de bon en sa conversation.

- Une autre Sœur dit : Elle nous recommandait fort souvent de ne nous point attacher aux créatures, nous disant : Elles tireront de vous ce que vous ne devez pas leur accorder, et elles vous tromperont. Et comme cela lui arrivait fort souvent de nous parler de la sorte, je lui demandai une fois : Ma Sœur, que vous ont donc fait les créatures pour que vous ne les aimiez pas ? Elle me répondit : Ma Sœur, mon secret est pour moi ; si vous saviez ce que je sais, vous ne me demanderiez pas cela : mais, croyez-moi, il ne faut s'attacher qu'à Dieu, et celui qui s'attache à l'homme, périra avec l'homme.

Une de ses Sœurs compagnes se fit quitte d'une grande attache qu'elle avait à son confesseur, par ses charitables instructions. Elle était fort soigneuse de faire lire les Règles et de les observer ; elle avait une telle pureté d'intention dans toutes ses œuvres, qu'elle les faisait comme s'il n'y eût eu que Dieu et elle sur la terre.

- Mes Sœurs, dit M. le Directeur, cette grâce que la défunte avait reçue de convertir les âmes, était une marque de son union avec Dieu ; et ce grand zèle qu'elle avait pour la pratique des Règles et pour les faire lire de temps en temps, était un signe de sa fidélité et qu'elle en faisait son principal, se nourrissant intérieurement de la manne qui est cachée dans ces Règles, lesquelles ont été données de Dieu. Car que pensez-vous, mes Sœurs, que soient les Règles ? C'est un abrégé émané de la parole de Dieu ; et c'est un point de très-grande importance que les Sœurs Servantes doivent bien observer, car c'est une lecture des plus utiles qu'on puisse faire que celle des Règles. Cette bonne défunte montrait bien par-là qu'elle avait l'esprit de sa vocation ; car les Règles, comme je viens de le dire, sont des expressions de la parole de Dieu, et c'est le Saint-Esprit qui les a inspirées à M. Vincent et à Mlle Legras, votre bonne Mère ; aussi cette bonne défunte se nourrissait intérieurement de ce pain délicieux.

- Une autre Sœur dit : J'ai remarqué que ma Sœur Geneviève Brissard avait une grande bonté pour ses Sœurs ; tout était commun entre elles. Elle souffrit une fois une grande calomnie contre son honneur, et néanmoins elle ne laissa pas de rendre tous les services possibles à la personne qui l'avait calomniée et qui avait tâché de la mettre en mauvaise réputation. Cette même personne étant devenue malade de la maladie dont elle mourut, ma Sœur Brissard l'allait souvent voir pour la consoler et lui témoigner par ses charitables visites, qu'elle n'avait aucun ressentiment de tout ce qu'elle avait dit contre elle.

La même Sœur dit devant toute l'assemblée, que ma Sœur Geneviève Brissard n'étant pas éloignée d'elle, elle fut la trouver pour lui faire part d'une grande tentation qu'elle avait contre sa vocation, dans l'espérance qu'après sa sortie de la Communauté, elle pourrait lui être de quelque secours ; mais elle trouva en ma Sœeur Geneviève tout autre chose qu'elle ne croyait, et reçut d'elle de si bons avis qu'elle ne songea plus à quitter sa vocation. Elle lui recommanda sur toutes choses de ne se point communiquer à d'autres personnes qu'à nos Supérieurs, ajoutant que les ecclésiastiques et Religieux n'ont pas toujours grâce pour nous bien conseiller, et qu'elle avait connu une Sœur qui s'était fort mal trouvée d'avoir eu recours dans ses peines a quelqu'une de ces personnes-là.

Mes Sœurs, dit M. le Directeur, vous devez être bien aises d'entendre rapporter les vertus de vos Sœurs, car leurs vertus sont comme un parfum dont la bonne odeur console et édifie ; cela nous fait voir que la bonté de Dieu, qui a animé notre chère Sœur à faire ce qu'elle a fait, doit nous animer aussi à marcher sur ses traces, afin de [494] glorifier Dieu comme elle a fait, le

remerciantde ses miséricordes. Cette bonne Sœur a imité sainte Thérèse, qui faisait du bien à ceux de qui elle avait été maltraitée ; cette Sainte avait tant de charité qu'il était passé en proverbe, que pour être ami de Thérèse, il fallait lui avoir fait du mal. N'est-ce pas un grand sujet de consolation pour votre Compagnie d'avoir eu un aussi bon sujet que cette chère défunte, laquelle ayant été maltraitée et calomniée, faisait du bien en récompense ? C'est ce qu'il faut faire dans ces occasions-là, rendre le bien pour le mal et faire le plus de charités aux pauvres les plus ingrats et les plus rebutants. Cette bonne Sœur a bien fait voir qu'elle aimait sa vocation ; aussi est-ce une grande grâce que l'appel de Dieu à cet état, lequel fournit les occasions de pratiquer tant de vertus : car c'est l'esprit de la vocation qui attire tant de grâces spirituelles sur les âmes qui s'y sont engagées.

- Une autre Sœur dit que notre chère défunte avait bien de l'éloignement et du détachement des créatures, et un grand amour pour la pauvreté ; elle recevait aussi volontiers les avis de ses Sœurs ; une fois une d'entre elles lui fit présent de quelque chose, elle demanda à ses Sœurs compagnes si elles croyaient que cela fût conforme à notre état ? Il y en eut une qui lui dit tout simplement qu'elle croyait que non. Elle témoigna être bien aise de cet avis, et renvoya la chose incontinent.

De plus, elle avait une grande charité pour les pauvres, tâchant de les soulager en tout ce qu'elle pouvait, et témoignant bien de la douleur de ne les pouvoir soulager comme elle aurait souhaité. Elle avait un grand recueillement intérieur qui l'attachait à Dieu, et la détachait des choses de la terre. Elle aimait tellement la pauvreté, qu'elle n'avait pour son usage que le simple nécessaire ; on ne lui a trouvé après sa mort, que son chapelet, ses Heures, un petit livre du saint Sacreinent, sa croix des vœux, et un crucifix.

Elle se confessa le samedi, pour communier le lendemain qui était le 25 janvier, fête de la Conversion de saint Paul. Elle se trouva mal dès le soir, et passa la nuit dans de grands vomissements ; elle ne voulut point permettre qu'on appelât personne jusqu'au matin, que M. le curé passant devant notre porte, on lui dit que ma Sœur était fort mal depuis le soir : de sorte que la voyant, il jugea que c'en était fait, et il n'eut que le temps d'aller chercher l'Extrême-Onction, et de lui administrer ce sacrement. Voilà quelle a été la fin de notre chère Sœur.

- Mes Sœurs, dit M. le Directeur, cettebonne défunte vous apprend à bien aimer votre vocation, et à faire votre possible pour bien remplir les charges que l'obéissance vous impose, servant les pauvres comme elle a fait, avec douceur et amour, vous tenant fidèlement aux avis de vos Supérieurs, et à la pratique de vos Règles. C'était avec raison qu'elle conseillait à ses Sœurs qui avaient de la peine, de ne point se communiquer à d'autres qu'à leurs Supérieurs, surtout les peines de la vocation, d'autant que les personnes qui n'ont pas connaissance de votre état, ne vous peuvent pas donner de bons conseils comme ceux qui se sont donnés à Dieu pour cela. Il faut mander à Notre-Seigneur l'esprit qu'il avait donné à cette bonne défunte, à savoir d'être prête et disposée à servir tantôt les pauvres malades, et puis à faire les écoles ; car, quoique le service des pauvres malades soit de grande conséquence, il est aussi très-important de bien instruire la jeunesse, et celles qui y sont appliquées doivent faire leur possible pour se bien acquitter de cet emploi : pour cet effet, il faut qu'une maîtresse d'école fasse en sorte de se faire craindre et aimer tout ensemble, qu'elle ait la tendresse d'une mère, et la fermeté d'un père ; pour cela il faut beaucoup de prudence pour faire un saint mélange de ces deux vertus, et pour tenir les écolières dans leurs devoirs sans trop violenter ces jeunes esprits, leur donnant une honnête liberté, et non pas les tenir dans l'esclavage. Vous n'êtes pas seulement destinées à leur apprendre à lire, vous êtes de plus obligées de leur enseigner à craindre, à servir et à aimer Dieu, leur inspirant avec cela, la dévotion à la sainte Vierge, et tout ce qui concerne la piété chrétienne.

Voilà, mes Sœurs, à quoi vous oblige votre vo **[495]** cation, et à quoi vous êtes obligées de vous exercer fidèlement.

Cependant il faut prier Dieu pour le repos de l'âme de cette bonne Sœur, afin que s'il restait encore quelque chose à payer à la justice divine, il plaise à Notre-Seigneur lui appliquer le mérite de sa passion, et lui faire miséricorde. Amen.

Benedictio.

41. CONFÈRENCE DU 8 MARS 1699,

FAITE PAR M. LE JUMEAU,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOS SŒURS MARIE PÉLÉGRIN ET JEANNE HUOT.

Notre chère Sœur Marie Pélégrin était fille de Claude Pélégrin et de Claire Verde, ses père et mère, habitants de la ville d'Agde en Languedoc, où elle fut baptisée le 2 février 1646. Elle fut reçue à la Communauté le 10 juin 1671 ; elle prit l'habit le 25 mars 1672 ; elle fit ses premiers vœux le 25 mars 1677. Elle mourut au service des pauvres de l'hôpital Saint-Charles, à Amiens, le 5 février 1699.

M. LE JUMEAU, après le *Veni Sancte*, se donna la peine de lire le billet de la Conférence qui consistait en trois points ordinaires, mais il ne fut pas parlé du premier point, parce que mondit sieur, avant d'interroger personne, lut un Mémoire que nos Sœurs d'Amiens avaient écrit touchant les vertus qu'elles ont remarquées en notre chère Sœur Marie Pélégrin.

Premièrement, sa piété envers Dieu et son zèle pour sa gloire ont été non-seulement remarqués par nos Sœurs, mais aussi par plusieurs autres personnes ; et les pauvres de cette Maison ont été très-édifiés de son recueillement et de sa modestie à l'église ; ils disent qu'elle y était comme immobile. Elle était aussi fort zélée pour contribuer à la gloire de Dieu et à la perfection de nos Sœurs, et on l'a vue pleurer lorsqu'elle en voyait quelqu'une s'écarter de son devoir, parce qu'elle croyait que Dieu y était offensé. C'était le zèle de la gloire de Dieu qui la portait à une si grande régularité pour la pratique de nos Règles et le bon ordre de cette Maison : de sorte que, dès le commencement de sa maladie, tout enflée et hydropique qu'elle était, elle se levait tous les jours à quatre heures.

Elle était encore très-régulière pour tout ce qui concernait la pauvreté, l'obéissance et la chasteté ; et quelques-unes de nos Sœurs m'ont assuré qu'elles avaient été fort édifiées de sa modestie et retenue en parlant aux personnes de l'autre sexe. Pour le silence, elle y était si fidèle, qu'étant à Rennes, où elle a été faire l'Etablissement, une de nos Sœurs étant arrivée de Paris pendant qu'on faisait la lecture de deux heures, elle ne fit point interrompre la même lecture, mais saluant la Sœur en silence, elle ne lui parla qu'après l'oraison qui finit à trois heures.

M. Le Jumeau interrompant la lecture, éleva et loua fort la régularité et grande exactitude de notre chère Sœur à la pratique des Règles, et dit qu'il n'avait jamais rien vu de mieux rédigé et de plus judicieux que nos Règles, qu'il n'y avait rien de plus propre pour avancer dans la perfection, que la fidèle pratique de ce qui y est marqué. Sur la grande retenue et modestie de la défunte à parler aux personnes de l'autre sexe, il dit Mes Sœurs, ne passons pas cela sans réflexion car quelque vertu que vous puissiez remarquer dans les personnes de l'autre sexe, ayez toujours beaucoup de retenue avec elles, surtout avec les ecclésiastiques et Religieux ; jamais il ne faut leur témoigner trop de liberté, mais leur parler tou **[496]** jours avec beaucoup de modestie, de circonspection, de retenue et de sagesse, coupant court et ne disant rien de superflu. Je ne puis

m'empêcher de vous dire à ce sujet ce que j'ai vu et remarqué en la princesse d'Epinoy. Elle avait une si grande retenue en parlant aux personnes de l'autre sexe, que même en parlant au prince d'Epinoy, son frère, elle le faisait avec autant de respect, de civilité et d'honnêteté, que si elle eût parlé à un étranger ; et le prince tout de même parlait à sa Sœur avec beaucoup de respect et de modestie, le chapeau bas, comme si elle n'eût point été sa Sœur.

Sur son obéissance, M. Le Jumeau a fort recommandé la pratique de cette vertu, disant que saint Benoît avait dit que l'union et l'obéissance des inférieurs aux Supérieurs était l'âme des Communatités. Oh ! mes Sœurs, que cela est beau d'avoir une grande soumission et subordination envers les personnes qui nous sont données de Dieu pour Supérieurs ! Ensuite on reprit la lecture du mémoire des Sœurs d'Amiens après que M. Le Jumeau eut cessé de parler, et on dit qu'elle avait un grand support pour nos Sœurs. On a remarqué au sujet de quelques-unes qui lui avaient donné de l'exercice dans les commencements qu'elle était en cette Maison, que c'est à celles-là à qui elle témoignait plus de cordialité et de bonté ; elle a même dit à une de nos Sœurs dans une occasion, que c'était assez de sentir quelque indisposition contre quelqu'une de ses Sœurs pour leur témoigner plus de cordialité. Il est vrai qu'au sujet de sa conduite en général à l'égard de nos Sœurs, il semble qu'il y avait un peu trop de sévérité pour les porter au bien ; mais elles ont reconnu que ce n'était qu'un effet du zèle qu'elle avait pour la gloire de Dieu et leur propre perfection : elles ont toutes conçu un grand respect pour elle. Une autre Sœur dit que se trouvant dans une peine d'esprit fort affligeante, elle la lui découvrit avec confiance, et que notre chère défunte lui parla avec tant de bonté, que ses bons avis la guérirent tout-à-fait.

Son support et sa charité pour les pauvres étaient admirables ; elle exhortait aussi nos Sœurs à ce même support : aussi tous les pauvres de cette Maison lui ont donné des marques de leur estime et du regret qu'ils ont eu de la perdre. Une de nos Sœurs qui a demeuré à Rennes et à Saint-Malo, a dit qu'elle avait une charité infatigable pour le service des malades ; que souvent elle les allait voir, étant elle-même plus malade que ceux qu'elle allait visiter.

- Ah ! mes Sœurs, dit M. Le Jumeau, voilà une véritable vertu que d'avoir de la cordialité pour les personnes qui nous contrarient. On rapporte d'une Religieuse, que lorsqu'elle avait reçu quelque déplaisir de ses Sœurs, la vengeance qu'elle en tirait était de prier Dieu pour elles. Oh ! que voilà qui est beau ! Quant à ce qu'on vient de dire de la fermeté de notre chère défunte, comme ses Sœurs étaient persuadées que la petite sévérité qui paraissait en sa conduite ne provenait que de zèle, non-seulement pour la gloire de Dieu, mais aussi pour leur bien et leur perfection, elles ne s'en plaignaient point, et même une d'entre elles qui avait l'esprit troublé fut guérie par ses bons avis. Vous remarquerez, mes Sœurs, à cette occasion, qu'il est difficile à une personne qui conduit et gouverne une Communauté, d'être si juste qu'elle n'excède point ou en la rigueur ou en la mollesse, qui sont deux extrémités à éviter ; c'est pourquoi ceux qui conduisent doivent souvent se recommander à Dieu et lui demander la grâce de bien tenir le milieu.

On a encore dit que cette bonne défunte avait beaucoup de charité ; je vous dirai à ce sujet, mes Sœurs, que Mlle de Melun, dont je viens de vous parler, et qui était princesse d'Epinoy, s'étant donnée au service des malades, il y en avait un fort dégoûtant pour sa maladie, duquel cette bonne princesse sentit une grande répugnance, et la nature ayant horreur de l'approcher, elle retourna jusqu'à trois fois auprès de lui, afin de se vaincre et de se surmonter. Voilà un acte généreux pratiqué par cette bonne demoiselle, qui peut être imité par les Filles de la Charité dans l'occasion.

Il est marqué dans la vie de M. Vincent, qu'un **[497]** certain homme qui lui faisait bien de la peine, s'en venait quelquefois à Saint-Lazare, tête levée, parlant sans aucun respect ; cependant M. Vincent le recevait à bras ouverts, avec grande cordialité. C'est ce qu'a fait notre bonne Sœur, ne cherchant qu'à plaire à Dieu, n'agissant point par humeur ni boutade.

- Une Sœur, ayant repris la lecture du Mémoire des Sœurs d'Amiens, continua ainsi : Elle avait une confiance en Dieu très-grande pour entreprendre les cures les plus difficiles ; étant fort expérimentée pour panser les plaies, elle y réussissait toujours fort bien avec la grâce de Dieu,

guérissant les gangrènes, coupant avec courage comme un très-expérimenté chirurgien : elle m'a dit à moi-même, par occasion, une cure qu'elle avait faite, où assurément il paraissait du miracle.

Sa patience a été un peu à l'épreuve dans cette Maison, où MM. les administrateurs l'ont fait souffrir, lui refusant ce qu'elle leur demandait pour les pauvres, avec des paroles un peu dures. Nos Sœurs ont remarqué qu'elle était fort tranquille dans ces occasions, ne se plaignant point de ces Messieurs ; et même une fois, quelque personne lui demandant son sentiment au sujet d'une chose où ces Messieurs lui avaient fait de la peine, elle se trouva embarrassée sur ce qu'elle devait répondre, ne voulant point blâmer leur conduite, et aussi ne pouvant point dire qu'elle les approuvât dans cette occasion.

- Ah ! dit M. Le Jumeau, voilà qui était bien délicat, et il fallait avoir beaucoup de prudence pour ne point faillir en cette occasion.

- On reprit ensuite la lecture de cette sorte : Sa patience dans sa maladie a été fort grande, car elle a long-temps souffert ; si quelquefois la pauvre nature, accablée de maux, se laissait aller à quelque petit accablement ou abattement, tout à l'heure elle s'élevait à Dieu par des actes d'amour et de conformité à sa sainte volonté. Elle a toujours joui d'une grande tranquillité d'âme pendant sa maladie, et elle est morte dans une grande paix.

- Une Sœur dit avoir remarqué en bien des occasions, que quand quelqu'une de nos Sœurs paraissait devant elle avec un peu d'émotion et emportement d'humeur, pour lors on la voyait prendre un grand calme, et parler dans ces occasions avec beaucoup de douceur et de modération.

- Mes Sœurs, dit M. Le Jumeau, les gens de bien meurent ordinairement dans une grande paix et tranquillité d'esprit : j'ai connu un grand serviteur de Dieu, qui pendant sa vie craignait fort la mort ; néanmoins Dieu lui fit la grâce, lorsque l'heure fut venue, de la recevoir fort tranquillement. Voilà une Fille qui a reçu la même grâce ; M. Durand m'en a parlé comme la connaissant, parce qu'il a demeuré dans ce pays-là ; elle était de la ville d'Agde, et elle avait été en pension dans une Communauté où elle avait été formée à la piété, et mondit sieur m'a rendu témoignage de sa grande pureté et innocence de vie ; enfin, à ce qu'il m'a dit, c'était une vraie Fille d'oraison qui était fort unie à Dieu ; elle avait aussi une grande dévotion à son Ange gardien. Si nous étions fidèles, nous recevrions de grandes grâces par le moyen de nos Anges gardiens, et souvent quand nous sommes dans l'abattement et le découragement, ils nous viennent secourir et relever le courage pour suivre le bien que nous avons commencé.

Après qu'on eut fini la lecture du Mémoire des Sœurs d'Amiens, M. Le Jumeau demanda aux Sœurs qui étaient présentes, s'il y en avait quelqu'une qui eût quelque chose à dire ?

Ma Sœur Jeanne Toret se levant, dit : J'ai bien de l'obligation à ma Sœur Pélégrin pour m'avoir procuré ma vocation : comme j'étais encore chez mon père, je fus si édifiée de sa charité et union avec ses Sœurs compagnes, que c'est ce qui m'excita à embrasser notre vocation, la préférant à plusieurs autres couvents, tant il y avait d'édification entre elle et ses Sœurs. La régularité et la cordialité qu'elles avaient toutes ensemble étaient admirables ; aussi l'aimait-on si fort, qu'on lui donnait tout ce qu'elle demandait pour les pauvres, et si quelquefois elle trouvait quelques difficultés, elle ne se rebutait pas, mais elle supportait cela avait constance et fermeté.

-Ma Sœur Françoise Carcireux dit ensuite : **[498]** M. Lebas procura à la Communauté ma Sœur Marie Pélégrin, de laquelle il s'était servi avant qu'elle y entrât, l'employant à faire l'école et les instructions aux grandes filles avec beaucoup de succès, ce qui lui acquit beaucoup de réputation : car elle avait le talent de bien parler et de s'énoncer avec beaucoup de facilité. Sa grande piété s'accrut fort sous la conduite de M. Lebas, où elle s'était mise dès sa jeunesse, et a continué à suivre ses ordres jusqu'à ce qu'il l'envoyât ici, où elle a trouvé un grand changement à la vie qu'elle menait, qui était fort paisible et applaudie de tout le monde. Cependant elle a bien montré sa solide vertu, puisqu'elle y a persévéré jusqu'à la mort.

Ma Sœur Marguerite Coulon ayant appris la mort de Sœur Pélégrin, nous a mandé de Trévoux, où elle est, qu'elle avait toujours remarqué en notre chère défunte une grande fidélité à la

pratique de nos Règles, un grand zèle pour le service des pauvres, un talent admirable pour bien parler de Dieu aux pauvres, et même aux riches dans les occasions ; je lui ai aussi remarqué un courage invincible pour surmonter les difficultés qu'elle rencontrait. Elle était fort amie de la sainte pauvreté, qu'elle pratiquait autant qu'elle pouvait. Elle était aussi fort sobre pour sa nourriture. Voilà ce que j'ai remarqué en elle durant le temps que j'y ai demeuré.

- Ma Sœur Françoise Pinselon dit : J'ai remarqué que ma Sœur Marie Pélégrin était fort intérieure, qu'elle aimait à parler de Dieu. Tous les jours, après son oraison, elle paraissait tout enflammée de l'amour de Dieu. La matinée, après la méditation et les prières de la Communauté, elle ne pouvait souffrir que nos Sœurs parlassent, même à voix basse, jusqu'après la messe.

Elle avait beaucoup de mépris pour ce qui ressentait l'esprit du monde, témoignant avoir de la peine quand quelque Dame disait quelque chose à son avantage et témoignait désirer de s'entretenir avec elle. Je lui ai oui dire fort souvent que le mépris était plus avantageux pour nous que l'estime ; c'est pourquoi elle fuyait tant qu'elle pouvait l'entretien des personnes du monde, disant qu'une Fille de la Charité qui aime à communiquer avec le monde ne ferait jamais progrès dans la vertu.

Lorsque les Dames venaient chez nous et qu'elles s'informaient de nos emplois, louant le bien que notre Institut procurait aux pauvres, elle s'humiliait beaucoup, disant que nous étions les dernières dans l'Eglise, et de très-faibles instruments dont Dieu voulait bien se servir pour secourir les membres de notre Seigneur Jésus-Christ.

Quand elle avait remarqué que quelqu'une de ses Sœurs avait dit aux Dames quelque chose à propos qui la pouvait faire passer pour une personne d'esprit, elle la reprenait de cela, lui disant qu'elle se serait bien passée de dire telle chose, et que quand il venait en pensée, en semblables occasions, de dire quelque chose qui fût capable de nous attirer de l'estime, il fallait réprimer ces belles pensées, afin de passer pour un esprit plus commun.

Elle était très-fidèle à l'observance de toutes nos Règles, et avait l'esprit de la Communauté en toutes choses, tant pour le spirituel que pour le temporel ; elle voulait cette même fidélité dans toutes les Sœurs qui demeuraient avec elle, leur faisant rendre compte de ce qui les avait empêchées de se rendre aux heures de la Communauté, les obligeant de n'y jamais manquer sans nécessité, afin, disait-elle, de faire ce que Dieu demande de nous, qui est de nous sanctifier dans notre état. Mes Sœurs, nous disait-elle souvent, nous pouvions nous sauver dans le monde sans observer de Règles, mais dans une Communauté nous ne pourrons jamais nous y sauver que par l'observance des Règles.

Elle avait l'esprit de pauvreté en un haut degré, n'ayant jamais pour elle que le nécessaire, et étant d'ailleurs si libérale envers les pauvres, qu'elle voulait qu'ils ne manquassent de rien, n'épargnant point l'argent pour acheter des drogues d'un très-grand prix pour les soulager dans leurs maladies. Elle avait un talent tout particulier pour panser des plaies de grande conséquence, et dont, avec la grâce de Dieu, elle opérait la guérison ; les gens du monde regardaient ces cures comme des miracles. **[499]**

Le sujet de nos récréations était pour l'ordinaire sur l'entretien et la manière de secourir les panvres ; elle nous faisait lui demander comment il fallait panser les plaies, ou traiter les malades en leurs différentes maladies, nous l'enseignant aussi avec toute l'affection possible. Elle avait l'esprit fort vif : lorsqu'il arrivait quelque chose qui lui faisait de la peine, on la voyait se réprimer et s'empêcher de dire ce qu'elle pensait, quoique fort juste, mais elle se retenait pour pratiquer la vertu de douceur en ce moment ; elle se modérait tellement, qu'elle semblait un agneau par la douceur de ses paroles, et on voyait bien qu'elle était en la présence de Dieu. Elle priait aussi souvent une de nos Sœurs de l'avertir de ses fautes. Voilà ce que j'ai remarqué pendant le temps que j'ai eu le bien de demeurer avec elle.

MÉMOIRE

ENVOYÉ PAR NOS SŒURS DE TOULOUSE,

Au sujet des vertus qu'elles ont remarquées en feu ma Sœur Marie Pélégrin, pendant six ans qu'elle y a demeuré.

NOTRE Sœur Anne Goix, une des premières compagnes que ma Sœur Pélégrin mena avec elle pour faire l'Etablissement de l'hôpital à Toulouse, commence ainsi : J'ai remarqué en ma Sœur Pélégrin, premièrement, un grand amour pour la pratique de nos Règles, entr'autres, celles qui recommandent la mortification des sens ; deuxièmement, une grande vertu d'obéissance, lui ayant entendu dire plusieurs fois que c'était une chose bien glorieuse de mourir en obéissant ; troisièmement, l'amour de la pauvreté en ce qui regarde le ménagement du bien des pauvres jusque dans les moindres choses ; quatrièmement, sa chasteté. Elle était tellement retenue en tout ce qui regarde cette vertu, que la moindre chose qui l'aurait pu blesser, lui faisait peine ; j'ai su que dès son enfance, elle avait eu un grand amour pour cette belle vertu, ayant fait vœu de la garder toute sa vie, lorsqu'elle était encore dans le monde. Cinquièmement, j'ai aussi remarqué sa douceur et son humilité, car encore qu'elle fût d'un naturel prompt et violent, sitôt qu'il lui était arrivé de se laisser aller à quelque acte contraire à ces vertus, on la voyait rentrer en elle-même par une élévation d'esprit à Dieu, ce qui lui était fort ordinaire ; on l'a vue même se mettre à genoux devant les personnes du monde à qui elle croyait avoir donné quelque sujet de peine. Je l'ai vue aussi s'y mettre devant une de nos Sœurs, laquelle lui disait qu'elle la croyait fâchée contre elle, à cause de quelque réponse mal à propos qu'elle lui avait faite ; ma Sœur Pélégrin lui répondit qu'elle n'était point fâchée ; mais comme cette Sœur ne le voulait point croire, elle se mit aussitôt à genoux, et lui dit en l'embrassant : Tenez, ma Sœur, voilà mon cœur qui n'a rien contre vous.

J'ai aussi remarqué qu'elle accomplissait parfaitement le précepte de l'Evangile, qui dit Car on l'a vue plusieurs fois s'employer pour des personnes qui lui étaient fort contraires, lesquelles n'avaient pas honte, après avoir fort mal parlé d'elle, de la prier de s'entremettre pour elles en des affaires de conséquence, ce qu'elle faisait avec autant de charité que si c'eût été ses plus grands amis, et lorsqu'on lui disait à cette occasion : Ma Sœur, comment pouvez-vous agir de la sorte ? elle répondait doucement : Ah ! ma Sœur, c'est l'esprit de Dieu et l'esprit de l'Evangile qui nous le commande. Il est à remarquer qu'elle ne traitait personne avec plus de douceur et de cordialité que celles qui lui avaient fait souffrir quelque chose, et il suffisait qu'elles lui eussent donné quelque mécontentement pour la porter avec plus d'affection et de joie à leur rendre toute sorte d'assistances et de bons services, disant que, par la grâce de Dieu, elle n'avait pas le moindre ressentiment contre ces personnes, et que si elle eût été prête à mourir, elle n'aurait rien eu à confesser sur ce sujet. Septièmement, elle avait un grand amour pour Dieu, et il paraissait bien que celui qu'elle avait pour ses ennemis procédait infailliblement de celui-là ; car elle en était si remplie, que lorsqu'elle nous parlait de Dieu dans ses exhortations ou entretiens, **[500]** il paraissait qu'elle en était tout animée, surtout quand elle sortait de l'oraison ; on voyait alors qu'elle avait puisé à la source du divin amour. Huitièmement, son amour pour les pauvres malades était un amour de mère, n'épargnant rien, ni sa santé, ni ses forces, non plus que tout ce qui dépendait d'elle, pour leur procurer du soulagement, soit pour le corps, soit pour l'âme, ou pour défendre leurs intérêts. Neuvièmement, sa douceur était grande, mais elle l'avait acquise en se surmontant ; car au commencement que j'ai eu le bien de la connaître, elle avait un abord sévère qui donnait de la crainte lorsqu'on s'approchait d'elle ; mais elle avait tellement travaillé à l'acquisition de la vertu de douceur, qu'elle n'était plus la même les dernières années qu'elle est restée ici. Dixièmement, j'ai encore remarqué en elle une grande force d'esprit et une si grande constance pour la poursuite du bien, que lorsqu'il s'agissait de soutenir quelque chose pour la gloire de Dieu et pour le bien des pauvres, elle aurait tenu tête aux personnes les plus qualifiées ; et en effet, elle leur faisait voir ses raisons avec tant de ferveur, de charité et de bonne grâce, qu'elles entraient facilement dans ses sentiments. Elle a eu d'autant plus

besoin de ce grand zèle, qu'elle a eu plus de difficultés au commencement de cet Etablissement, et on peut dire qu'elle a souffert en toutes manières autant qu'une créature peut souffrir ; c'est ce qui lui donnait lieu de dire après que le plus fort des difficultés fut passé, que la mort pourrait venir quand elle voudrait, parce qu'elle ne la craignait plus après ce qu'elle avait enduré.

Il ne sera pas hors de propos de rapporter ici une chose qu'elle m'a dit tout simplement lui être arrivée, qui est que l'obéissance lui ayant ordonné de faire une chose à laquelle elle avait beaucoup de répugnance, elle en ressentit bien de la peine, à raison de ses infirmités ; de quoi se plaignant amoureusement à Dieu, dans l'impossibilité où elle se croyait être d'accomplir ce commandement, dans ce moment elle entendit une voix au fond de son âme qui lui dit : Ma fille, je suis plus ton père que les personnes qui doivent te servir de père ; et dès-lors elle sentit sa peine tellement soulagée, qu'elle n'eut plus aucune difficulté. Ce fut devant le très-saint Sacrement qu'elle fit cette amoureuse plainte, et je ne m'étonne pas qu'elle ait reçu cette faveur ; je crois qu'elle en a reçu beaucoup d'autres, à cause de l'union qu'elle avait avec Jésus-Christ, principalement après la sainte communion. Lorsqu'elle faisait son oraison, on la voyait comme tout absorbée, et quand elle en sortait, elle semblait sortir d'un autre monde ; il paraissait bien qu'elle avait puisé à la source du divin amour. Elle avait un si grand zèle de notre perfection, qu'elle nous faisait voir et reconnaître les plus petites fautes qui se commettaient contre l'obéissance, contre la pauvreté, la charité et autres vertus que nous sommes obligées de pratiquer, nous aidant à nous en corriger par les bons avis qu'elle nous donnait ; et lorsque nous lui témoignions quelque répugnance à faire ce qui était de notre devoir, et qu'elle connaissait que cette répugnance n'était pas bien fondée, elle tenait ferme, ne relâchant rien en faveur de la nature qu'elle voulait faire mourir ; mais elle nous disait qu'elle n'était portée à cela que par le pur désir de notre perfection ; j'ai bien expérimenté sa charité, et éprouvé que cette fermeté nous était fort utile.

Sa vertu n'a pas été seulement remarquée par nous autres et par toutes les personnes de la Maison qui la voyaient agir chaque jour, mais encore par plusieurs autres personnes de grand mérite qui en ont rendu témoignage pendant sa vie, et encore après sa mort, entre autres M. le grand-vicaire qui est notre confesseur, et qui connaissait sans doute la grande pureté de son âme, lequel a dit, ayant appris son décès, qu'il était fort touché et rempli d'estime pour sa vertu, et que c'était assurément une sainte Fille.

- Notre Sœur Madeleine Challe écrit ce qui suit de la chère défunte :

Je puis ajouter à ce que ma Sœur Anne Goix a remarqué ci-devant, et que j'ai remarqué aussi bien qu'elle : Premièrement à l'égard de son grand amour envers Dieu, que, sortant un jour de l'oraison, elle fut un assez long espace de temps comme hors d'elle-même, car on ne pouvait tirer aucune parole d'elle, jusqu'à ce que s'étant aperçue **[501]** qu'elle n'était plus à l'oraison, cela la rendit toute confuse.

J'ai reconnu aussi en cette chère défunte, que Dieu lui avait donné le don de calmer les consciences, l'ayant éprouvé moi-même plusieurs fois, et par le rapport de nos Sœurs. Elle avait de plus un grand zèle pour ce qui regarde l'honneur et la bonne réputation de notre Communauté. J'ai aussi remarqué qu'elle avait beaucoup d'amour pour la sainte pauvreté ; il me serait difficile de marquer tous les actes que je lui ai vu pratiquer, prenant garde qu'on ne fit point de dépenses superflues et qu'on ne mît point trop de bois au feu à la fois, mais seulement le nécessaire pour apprêter la nourriture aux pauvres. Elle allait même jusqu'à ôter quelques bâtons du feu, lorsqu'elle croyait qu'il y en avait de trop, et nous faisait des remontrances à ce sujet, nous disant qu'il y aurait bien des Filles de la Charité qui porteraient des bûches en l'autre monde pour se brûler.

- Notre Sœur Marie Leroy, Sœur Servante à Toulouse, à la place de notre dite Sœur Pélégrin, a écrit ce qui suit :

Premièrement, quoiqu'il semble que nos Sœurs Anne Goix et Madeleine Challe aient dit en substance tout ce qui se pouvait dire touchant les rares vertus qu'on a remarquées en feu ma Sœur Marie Pélégrin, et quoique je n'aie pas eu l'avantage de demeurer si long-temps avec elle que nos

deux Sœurs, je dirai cependant à la gloire de Dieu, que j'ai toujours été fort édifiée de sa grande exactitude à la pratique de nos Règles, particulièrement à celles qui regardent l'esprit fondamental de notre Institut, savoir : l'humilité, la charité et la simplicité. Quant à l'humilité, elle avait de très-bas sentiments d'elle-même, ce qui paraissait en ce qu'elle préférait le sentiment de ses Sœurs au sien, et cela d'une façon fort cordiale, pourvu qu'il n'y eût rien contre le bon ordre ni contre la Règle.

Une de nos Sœurs ayant été envoyée à Toulouse dans les dernières années qu'elle y est restée, laquelle avait demeuré dans un grand Hôtel-Dieu, ma Sœur Pélégrin la priait souvent de l'avertir des fautes qu'elle remarquerait dans sa conduite, lui avouant tout simplement qu'elle n'avait jamais conduit de grands hôpitaux que celui-ci. Je ne puis marquer ici tous les différents actes de vertu que notre chère défunte a pratiqués, mais je puis dire en raccourci qu'elle n'y manquait pas en toutes les occasions qui se présentaient, et qu'il n'y a pas une de nos Sœurs qui l'ait pratiquée, qui n'en ait été édifiée.

Pour ce qui est de sa grande charité et de son amour de Dieu, c'est un sujet sur lequel je ferais beaucoup mieux de me taire que de parler, car on peut dire sans exagération qu'elle a excellé en ce point. Il faudrait en être aussi remplie qu'elle était, pour en pouvoir dire les particularités ; je dirai seulement que, nonobstant ses grandes occupations dans cette Maison, elle paraissait toujours être en la présence de Dieu, et que lorsqu'elle était à l'oraison, elle y était comme immobile, et aussi lorsqu'elle entendait la sainte Messe, pendant laquelle elle avait toujours les yeux fermés. Lorsqu'elle faisait faire la répétition de l'oraison, ses paroles étaient tout embrasées ; je suis encore contrainte d'abréger sur ce sujet. Nos Sœurs ont remarqué combien elle était soigneuse de pratiquer la sainte pauvreté, mais elle ne se contentait pas d'y être fidèle elle-même, elle y excitait aussi nos Sœurs dans toutes les occasions, et par un esprit de pauvreté aussi bien que de mortification, elle ne s'asseyait ordinairement que sur un petit tabouret large d'un demi-pied en carré, où elle était obligée de rester quelquefois long-temps à coudre ou à filer, ses infirmités ne lui permettant pas de faire autre chose ; je suis bien assurée qu'elle n'y pouvait être que très-mal à son aise, ce que j'ai voulu éprouver moi-même, et je vous assure qu'il m'aurait été difficile d'y rester seulement une heure ; enfin, en toute rencontre, on voyait reluire en elle cet esprit de pauvreté, en son vêtement, en sa nourriture, et en toutes les petites commodités qui sont permises sans faire tort à l'esprit de pauvreté ; elle la pratiquait au dernier degré, n'ayant ni livres, ni aucunes bagatelles curieuses qui amusent si souvent les personnes de notre sexe, à leur grand dommage ; **[502]** elle ne s'attirait point les bonnes grâces de ses Sœurs, non plus que des personnes de dehors, par aucun présent, croyant qu'elle aurait fait une grande faute contre la pauvreté si elle eût fait cela ; quoique quelques personnes la blâmassent de cette grande exactitude, elle ne s'en mettait pas en peine, mais élevait aussitôt son cœur à Dieu, disant avec joie : Que Notre-Seigneur voyait son cœur, qu'il était son juge, et non les créatures. Dieu ayant permis qu'en bien des rencontres elle ait été blâmée de ce qu'elle avait fait avec grande pureté d'intention, on la voyait se réjouir et tressaillir d'allégresse dans ces occasions, et elle était plus gaie ces jours-là qu'à l'ordinaire.

Nonobstant qu'elle fût si unie intérieurement avec Dieu, elle était toujours la première à mettre les autres en train à la récréation, et elle ne le perdait pas plus de vue en cette action que dans les autres, ce qui nous la faisait admirer, voyant de quelle manière elle faisait toutes choses en son temps. C'était une Fille qui n'avait aucun respect humain, se mettant au-dessus de ce qu'on pourrait dire, et pourvu que Dieu fût content, cela lui suffisait. Elle ne savait ce que c'était de faire ou recevoir aucune visite, si la charité ou la nécessité ne le requérait ; mais lorsqu'il s'agissait de rendre quelques services spirituels à quelques personnes affligées, elle ne le refusait point, et ces mêmes personnes en restaient fort consolées et édifiées. Elle avait une mémoire et une présence d'esprit admirables, prévoyant tout, même pendant la maladie. Son zèle pour la perfection de nos Sœurs était admirable.

Pour sa patience dans les maladies, il est difficile de l'expliquer au degré qu'elle la pratiquait ; son désir d'être délivrée de ce corps mortel, afin de jouir plus tôt de la vision de son Dieu, était fort grand. Je pourrais encore écrire les remarques de deux de nos Sœurs qui ont resté avec notre chère

défunte, mais je ne pourrais le faire sans beaucoup de redites ; c'est pourquoi je me contenterai de dire que tout ce que nous en pouvons dire et écrire n'est rien en comparaison de ce qui en est.

- Ma Sœur Mathurine Guérin dit ensuite : J'étais à la Maison quand notre Sœur Pélégrin se donna à Dieu dans la Compagnie ; ce fut par le moyen de M. Lebas, grand missionnaire, et qui a fait des biens non pareils dans ces provinces de Languedoc et autres éloignées ; il avait appliqué cette bonne Fille à régenter dans les écoles du pays, où elle faisait merveille. Je puis dire sans exagération qu'elle était plus vertueuse quand elle est entrée dans notre Maison que d'autres après bien des années de vocation ; partout où elle a été appliquée au service des pauvres, elle y a été à édification au-dehors et au-dedans, et on la regardait comme un miroir de toutes les vertus, particulièrement de l'obéissance.

Elle fut envoyée à Rennes en Bretagne, au commencement de l'Etablissement qui se fit en cette ville, vers l'année 1674. Elle y édifia beaucoup toutes les personnes qui avaient part aux charités qui se faisaient dans ce lieu. Après avoir demeuré là six ou sept ans, elle fut choisie et envoyée pour commencer l'Etablissement en la ville de Saint-Malo, en l'année 1681.

Je ne répéterai pas ce qu'on en a déjà dit ; aussi bien n'y a-t-il que Dieu qui sache tous les biens qu'elle y a faits pendant environ six ans qu'elle y a demeuré, jusqu'à ce qu'elle fût élue Assistante de la Communauté, où elle a exercé son zèle et sa vertu durant trois ans, à l'édification de toute la Compagnie : non pas qu'elle ait été approuvée de toutes, car elle semblait trop vive et trop exacte à celles qui n'aimaient pas la régularité ; ainsi elle n'a pas manqué de mortifications ni de contrariétés. A la sortie de son office d'Assistante, elle fut envoyée à Toulouse pour y faire l'Etablissement de l'hôpital, où elle a, comme partout ailleurs, fait beaucoup de bien pendant les six ans qu'elle y a demeuré ; après quoi on la changea, et elle fut priée de faire la visite dans les Etablissements de nos Sœurs qui se trouveraient sur sa route, ce qu'elle fit ; elle demeura malade chez nos Sœurs à l'ile d'Oléron, et y resta quelques mois, jusqu'à ce qu'elle fût rétablie, et remise en état de continuer sa route ; elle arriva ici vers la Fête-Dieu de l'année 1696, et après s'être reposée et avoir fait sa retraite, elle fut envoyée à l'Etablis **[503]** sement d'Amiens dans l'hôpital Saint-Charles, où ma Sœur Marie Moreau était depuis quelques mois, en attendant une autre Sœur Servante. Ce que j'ai remarqué et admiré à l'égard de cette bonne défunte est qu'elle a toujours été employée à la conduite des Etablissemens fort difficiles, où elle a beaucoup souffert de peines et de difficultés, tant du côté des personnes qui avaient le gouvernement du bien des pauvres, que du côté de nos Sœurs, particulièrement de quelques-unes, desquelles elle devait et même espérait recevoir beaucoup de secours pour l'hopital de Toulouse : cependant Dieu permit que deux de ces mêmes Filles, se dégoûtant de leur vocation, donnèrent beaucoup de peines à notre chère défunte, et après tout il fallut les rappeler et les renvoyer chez leurs parents ; cela fut si sensible à cette chère Sœur, que je m'étonnai comment elle n'était pas devenue malade.

- M. Le Jumeau dit : Mes Sœurs, il faut bénir Dieu des vertus qu'il a fait la grâce à cette bonne Fille de pratiquer ; l'idée qu'on en peut et doit prendre en les entendant rapporter, sont les motifs qui nous doivent porter à la pratique des mêmes vertus ; ces petits entretiens font quelquefois plus de fruit que des sermons : il faut bénir Dieu d'avoir inspiré à notre glorieux Père, M. Vincent, de mettre en usage parmi vous cette sainte pratique des Conférences sur les vertus de vos Sœurs défuntes, qui sont des moyens pour vous exciter à la pratique des vertus que vous entendez qu'elles ont exercées ; c'est à quoi il faut être fidèles, car elles ne vous profiteront de rien sans cela, et je ne crains point de vous répéter que ces entretiens sont plus utiles aux Filles de la Charité que si elles entendaient les sermons d'un grand prédicateur ; car, pour l'ordinaire, que rapporte-t-on de ces beaux sermons ? Le Père Bourdaloue parlant de lui-même, disait quelquefois : Quel fruit voit-on de mes prédications ? Quelles conversions, quelles réconciliations, quelle extinction de procès voit-on résulter de mes sermons ? C'est ce que je ne vois point ; tout ce qu'on retient de la prédication se réduit et se termine à dire : Voilà un homme riche en belles conceptions, voilà un excellent prédicateur ! etc. Oh ! ce n'est pas cela que le pauvre prédicateur prétend, mais la correction des mœurs, etc. De sorte, mes Sœurs, que ces petits entretiens familiers qui se font entre vous, simplement, produisent plus de fruit, comme je l'ai dit, que ces grands sermons ; aussi sont-ce des

obligations pour nous d'imiter ces bonnes Sœurs, venant à la pratique de ce qu'elles ont fait ; car que vous profiterait-il que notre Sœur Marie Pélégrin ait été une Fille fort unie à Dieu, cordiale avec ses Sœurs, sage et honnête, gagnant tout le monde par son exemple, fort régulière, gardant fidèlement ses Règles, si vous ne l'imitez pas en vous rendant semblables à elle ? Dieu ne vous demande pas de l'estime pour elle ; de quoi cela lui servirait-il ? Elle n'en sera pas plus glorieuse dans le Ciel. Voilà donc, mes Sœurs, un pressant motif pour nous d'imiter les exemples de vertu que cette bonne Sœur nous a laissés. La Sœur Marie Pélégrin était non-seulement chrétienne, mais Fille de la Charité, comme vous, Laquelle, quoique infirme, faisait toutes choses bien, se levait à quatre heures comme les autres, ne laissant pas de veiller à la conduite d'un hôpital.

Venons maintenant à la seconde Sœur défunte, qui est notre Sœur Jeanne Huot, décédée au Nom-de-Jésus.

Elle était fille de Paul Huot et de Marguerite Drugeon, ses père et mère, habitants de la paroisse Saint-Etienne de Montgé, près Plecy-Belle-Ville, au diocèse de Meaux, où elle fut baptisée le 17 juillet 1630. Elle fut reçue dans la Compagnie le 18 juin 1649, prit l'habit au mois d'août suivant, et fit ses premiers vœux le 15 octobre 1654. Elle mourut au service des pauvres de l'hôpital du Nom-de-Jésus, le 6 février 1699. Nous allons marquer en abrégé ce qui a été dit de ses vertus.

La première de nos Sœurs qui parla, dit avoir remarqué beaucoup d'humilité en ma Sœur Jeanne Huot, disant d'elle-même dans les occasions qu'elle n'était capable de rien, et qu'elle ne méritait pas de manger le pain qu'elle mangeait.

- J'ai remarqué, dit une autre, qu'elle avait un grand support pour ses Sœurs compagnes, qu'elle avait recours à Dieu dans ses difficultés ; je l'ai vue **[504]** quand elle avait quelque peine se jeter à genoux devant le saint Sacrement, d'où revenant peu après elle paraissait toute consolée. J'ai aussi reconnu qu'elle avait un grand soin de donner les besoins aux pauvres malades qui l'aimaient beaucoup à cause de sa charité et de sa douceur à leur égard. Voilà ce que j'ai remarqué en cette chère défunte.

- Une autre Sœur dit avoir remarqué en notre dite Sœur Huot, qu'elle rendait une exacte obéissance à ses Sœurs Servantes ; qu'elle avait beaucoup d'humilité, se regardant et obéissant comme la dernière de toutes. Elle avait aussi une grande fidélité pour le bon emploi du temps, et aimait beaucoup le travail. Elle avait une si grande charité pour les pauvres, qu'ils étaient consolés quand ils la voyaient, et souhaitaient d'être servis par elle, connaissant qu'elle les servait avec affection. J'ai encore remarqué en elle une grande vertu, qui est qu'elle ne se plaignait jamais de la conduite des Supérieurs.

- Je vous dirai à ce sujet, mes Sœurs, dit M. Le Jumeau, qu'on a beaucoup dit de cette bonne Fille, quand on a rapporté qu'elle ne se plaignait jamais. Une âme qui a l'humilité de cœur n'a jamais de plainte dans la bouche, parce qu'elle ne croit jamais qu'on lui fasse tort. Oh ! mes Sœurs ! la belle disposition dans une âme de ne se plaindre jamais de personne ! Quoiqu'on lui en ait donné sujet, jamais elle ne dira : On ne me traite pas si bien que ma Sœur telle, à laquelle on fait telle et telle chose ; mais pour moi on n'a garde de m'accorder de telles grâces ! Oh ! non, mes Sœurs, jamais une âme humble ne dira cela, mais plutôt en s'humiliant elle dira : On me traite beaucoup mieux que je ne mérite.

- Ma Sœur Françoise Moreau a rapporté que ma Sœur Jeanne Huot, étant Sœur Servante à la Ferté-Vidame, avait beaucoup souffert dans ce lieu-là, et qu'elle avait bien pratiqué la vertu de patience pendant huit ans qu'elle y a demeuré. Une autre Sœur dit qu'étant presque toujours malade à Paris, elle fut envoyée pour être Sœur Servante au Coudrai ; après on l'envoya faire l'école pour laquelle elle avait beaucoup de talent, à Ville-Neuve-le-Roy, avec ma Sœur Marie Prévot, qui y était Sœur Servante. Elle y a demeuré quelques années sans témoigner aucune répugnance d'être sous l'obéissance.

Ma Sœur Anne Deschamps ayant demeuré avec la défunte au Saint-Nom-de-Jésus, a rapporté qu'elle avait remarqué en elle un grand fonds d'humilité qui lui faisait rendre grâces à Dieu avec

beaucoup d'affection, des faveurs qu'elle avait reçues de sa bonté, entre autres de ce que depuis long-temps elle n'était point Sœur Servante. Elle avait une grande pureté d'intention dans ses actions, les faisant en vue de Dieu. J'ai aussi remarqué qu'elle avait beaucoup de soumission pour faire tout ce qu'on lui disait, quand même ç'aurait été une de nos jeunes Sœurs qui lui aurait dit de le faire.

Elle avait une grande simplicité et droiture en ses paroles et manières d'agir. Quoiqu'elle fût infirme, elle aimait le travail et en faisait autant qu'une plus forte. Elle passait quelquefois les nuits à secourir les malades et pauvres vieilles gens pour lesquels elle avait beaucoup de charité. Elle était fort ménagère du bien des pauvres, encourageant et exhortant nos Sœurs à faire le même.

Elle avait une grande conformité à la volonté de Dieu, dans tous les événements où il y avait quelque peine à souffrir. De plus, elle avait une dévotion fort tendre pour la sainte Vierge.

Elle était fort circonspecte, surtout quand il s'agissait de parler du prochain, se donnant bien de garde de rien dire contre la charité ; et elle disait à ce sujet à ses Sœurs, que pour ne pas manquer en cela, il fallait bien prendre garde à ses fautes et non point à celles des autres.

Elle avait une grande douceur pour les pauvres et aussi pour ses Sœurs. Voilà ce que j'ai remarqué.

- Voilà qui est fort bon, mes Sœurs, dit M. Le Jumeau, et bien à remarquer ; cette bonne fille craignait de dire quelque chose contre la charité, elle avait bien raison : car il faut prendre garde à ne rien faire ni dire qui soit capable de rompre l'union, comme pourrait être l'imprudence et l'exagération dans les rapports faits plutôt par humeur et par boutade, peut-être par ressentiment de ce **[505]** qu'on n'a pas été traité à son gré, que par charité. Au nom de Dieu, mes Sœurs, n'agissons pas par boutade ni par mauvaise humeur ; ne vous laissez jamais aller au murmure, quelque tort qu'on puisse vous avoir fait, il faut éviter les plaintes ; car encore une fois, une Fille qui a l'humilité dans le cœur, n'a garde de croire qu'on la maltraite, et vous ne l'entendrez jamais dire : Oh ! je vois bien qu'on n'a aucune considération pour moi, on m'en veut, s'il y a quelque chose de rebutant et de mal aisé, c'est pour moi ! Non, mes Sœurs, une âme humble ne pense jamais qu'on lui fasse tort ; au contraire, quelque peine qu'on lui donne, elle se persuade qu'elle en mérite bien davantage, et a toujours présentes à son esprit, ses infidélités, ses résistances à la grâce, et ses manquements, s'estimant beaucoup au-dessous de ce qu'elle mérite.

S'il arrive qu'on vienne à dire à une âme humble : Ma Sœur, une telle a dit telle chose de vous (ce qu'il ne faut jamais dire, car on ne doit rapporter que ce qui peut fomenter et entretenir la charité, et non pas ce qui l'altère), cette bonne Fille écoutera paisiblement celle qui lui dira telle chose ; et lui répondra avec douceur et fermeté : Je veux croire, ma Sœur, que vous me faites ce rapport simplement et sans réflexion, mais je vous prie une autre fois de ne me plus tenir de tels discours ; elle ne saurait tant dire de mal de moi qu'il y en a. Ainsi elle sera bien éloignée de conserver aucune peine de ce qu'on lui a rapporté.

Je vous prie, mes Sœurs, qu'on se donne de garde de cette pernicieuse pratique de rapporter à ses Sœurs, ce qu'on a entendu dire de mal d'elles, car cela n'est propre qu'à désunir les cœurs, et à semer la division entre vous ; ainsi lorsque vous parlez ensemble, il ne faut jamais dire que ce qui peut édifier et maintenir la charité : et dans les occasions où l'on voit quelque Sœur affligée au sujet de ces mauvais rapports qu'on pourrait avoir faits d'elle, il faut tâcher de la consoler et lui dire : Ma Sœur, j'ai de la peine à croire cela, car je suis sûre que cette Sœur-là vous aime bien, ayant pris votre parti en telle rencontre ; que si elle s'est échappée à dire quelque chose qui vous ait offensée, c'est par surprise ou par mauvaise humeur. Voilà, mes Sœurs, comme il faut faire pour entretenir la charité, et ne jamais la blesser.

- Notre Sœur Mathurine Guérin dit ensuite : Il semble que je n'aie rien à ajouter à ce que nos Sœurs ont rapporté, n'ayant pas eu le bien de demeurer avec la défunte ; je dirai seulement qu'ayant été reçue à l'âge de 19 ans en l'année 1649, j'étais pour lors à Liancourt, c'est pourquoi je n'avais pas eu le bien de la voir jusqu'à son retour d'Angers où elle ne derneura guère, y étant devenue

malade. Je la vis quelque temps à la Maison à son retour, je fus bien édifiée de sa modestie, elle a beaucoup édifié la Compagnie par sa docilité et son humilité qui lui faisait conserver la paix pour elle et les Sœurs avec qui elle se trouvait au service des pauvres, comme les Sœurs qui ont demeuré au Saint-Nom-de-Jésus l'ont rapporté, et où il parut qu'elle fut bien éloignée d'être fâchée de n'être point Sœur Servante ; elle en était au contraire consolée et en louait Dieu. C'est une vertu, qui est bien rare, car il n'arrive que trop souvent, que les Filles étant mises Sœurs compagnes après avoir été Sœurs Servantes, viennent à se troubler, se laissant persuader que les Supérieurs n'ont plus de confiance en elles, ce qui leur sert de tentation ; or, notre chère Sœur n'en était pas là, car elle vivait si contente dans son état, que non seulement elle ne faisait point de plaintes, mais à peine l'entendait-on parler d'elle ; voilà ce qui m'a semblé tout à la fois admirable et imitable.

-Mes Sœurs, dit M. Le Jumeau, voilà de belles instructions que cette bonne Sœur vous a laissées, elle a bien rempli le beau nom de charité que vous portez ; soyez fidèles à l'imiter et à vous tenir toujours fort unies les unes avec les autres. Je vous trouve les Filles les plus heureuses du monde, pourvu que vous ayez ensemble cette union : c'est pourquoi vous ne devez rien épargner pour jouir de ce bien et vous le conserver. Vos emplois sont assez pénibles et rebutants à la nature, sans vous causer des peines les unes aux autres.

Je finis en vous recommandant cette manière de vie agréable, bienfaisante et charitable, selon l'exemple que vos deux Sœurs défuntes vous ont laissé.

Benedictio Domini, etc. [506]

42. CONFERENCE DU 17 MAI 1699,

FAITE PAR M. HÉNIN, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOS SŒURS ANNE BIGNON, MARIE CHESSE, FRANCOISE PIGEON ET FRANCOISE DARRAGON.

Notre Sœur Anne Bignon est la première dont on a parlé à la Conférence. Elle était fille de Pierre Bignon et de Marguerite Bourdillon, son épouse, habitants de la paroisse d'Héricy, diocèse de Sens, où elle fut baptisée le 13 février 1656. Elle entra dans la Compagnie le 28 juin 1675. Elle en prit l'habit le 13 octobre suivant ; elle fit ses premiers vœux le 25 mars 1681, et décéda au service des pauvres de Narbonne, le 29 mars 1699.

Ma Sœur Marie Chevalier dit : Nous fûmes envoyées ensemble à Montpellier ; je remarquai pendant tout notre voyage une grande modestie et silence en cette chère Sœur, ne lui ayant pas entendu dire une parole inutile. Elle avait une humilité d'enfant et docilité admirables ; nous avons demeuré trois ans ensemble à la paroisse de Montpellier, où elle a eu beaucoup de travail ; et, quoilqu'elle fût d'une complexion fort délicate, je ne l'ai jamais vue s'en plaindre, ni dire une seule parole rude aux pauvres. J'ai aussi remarqué pendant ce temps-là qu'elle était fort exacte à garder le silence, fort circonspecte en ses paroles, ne disant rien de contraire à la charité. Elle était si fidèle à l'obéissance à sa Sœur Servante, que je ne me souviens pas de l'y avoir vue manquer pendant les trois ans qu'elle a demeuré avec elle. Elle était fort soigneuse à faire ce qui était ordonné : je ne l'ai point vue avoir aucun débat ni contestation avec ses Sœurs compagnes : sa douceur et son affabilité les empêchaient de naître. Elle était très-fidèle à la pratique de nos Règles, particulièrement à l'oraison mentale, que je ne lui ai jamais vu omettre. Elle avait beaucoup d'amour pour sa vocation,

ce qu'elle a bien témoigné dans une occasion où elle rencontra une personne externe qui lui fit quelques propositions capables de la lui faire perdre, si Dieu ne lui avait fait la grâce d'y résister, comme elle fit généreusement. On la regardait dans ce pays comme une personne de mérite, et aussi en avait-elle beaucoup, et bien du support pour ses Sœurs. Quand je fus mandée pour revenir à Paris, je la laissai à ladite paroisse, où elle a continué à servir les pauvres jusqu'à ce que nos Supérieurs l'aient envoyée à Narbonne, à la place de la Sœur Servante qu'on rappelait ici. Ce que j'ai remarqué encore, c'est sa stabilité, n'ayant pas demandé une seule fois à changer pendant l'espace de vingt-trois ans qu'elle a demeuré en ce pays, quoiqu'elle y ait eu plusieurs difficultés à supporter.

- Ma Sœur Judith Gauthier, qui demeurait à l'hôpital des malades à Montpellier, pendant que madite Sœur Anne Bignon servait les pauvres malades à la paroisse, dit qu'elle avait reconnu en la défunte une grande douceur et égalité d'esprit en tout temps et à l'égard d'un chacun.

- Ma Sœur Olive Dubois dit ensuite : Je fus envoyée à Narbonne peu de temps après ma Sœur Anne Bignon, et j'ai appris qu'elle avait porté la marmite à la paroisse de Notre-Dame-de-la-Miséricorde, à Montpellier, avant d'être envoyée à Narbonne, et qu'elle a porté ce rude travail avec grand courage pendant sept ou huit ans. J'ai eu le bien de demeurer avec notre chère défunte environ dix ans, et j'ai toujours reconnu pendant tout ce temps-là que c'était une Fille **[507]** fort régulière et fidèle à la pratique des Règles, et portant ses compagnes à y être fidèles. Nous étions encore alors à la Maison de la Charité ou Hôpital général, où nos Sœurs ont demeuré plusieurs années, servant aussi les pauvres de la ville, apprêtant la nourriture pour tous les pauvres de la Maison, et avec cela ayant encore le soin de la Manufacture des pauvres Filles, qu'on occupait dans cet Etablissement à faire des boutons.

Elle a beaucoup souffert de la part des Dames de la Charité, parce que, les ayant priées de nous décharger de l'obligation où les Sœurs qui nous avaient précédées s'étaient mises d'aller les avertir tous les mois, et chacune en particulier, quoiqu'elles fussent au nombre de soixante, de se trouver à la Conférence que le Supérieur de leur Compagnie leur faisait, et elles n'y voulant point consentir, ma Sœur Anne Bignon, voyant que nous étions accablées d'ouvrage et que nous avions à peine le temps de remplir nos devoirs envers nos pauvres, tint ferme à s'en excuser, et ne voulut plus qu'on continuât à aller les avertir, sachant que si elles le voulaient, elles sauraient bien trouver quelque moyen de nous exempter de cela. Ce procédé déplut aux Dames et lui attira si fort leur disgrâce qu'elles avaient peine à la voir et même à la souffrir dans cette assemblée, qui avait lieu tous les mois ; elle fut obligée de s'en absenter pendant quelque temps et d'envoyer deux de ses Sœurs à sa place, car il fallait qu'il y eût toujours quelquesunes de nous pour rendre compte des malades.

J'ai reconnu en elle beaucoup de charité pour toutes ses Sœurs, particulièrement pour celles qu'elle savait avoir de la peine, s'efforçant de les consoler et de les instruire à tirer profit de leur état d'affliction. Elle avait aussi une charité infatigable pour les pauvres malades et honteux, qui donnent bien plus de peine à Narbonne qu'ailleurs ; car nous n'assistons pas seulement les pauvres malades ordinaires qu'on reçoit à l'hôpital, mais encore les pauvres artisans dénués de moyens, les pauvres honteux, de quelque qualité qu'ils soient. Nous avons même assisté quelque fois de pauvre noblesse, dont la nécessite n'était connue que de peu de personnes, en sorte qu'il fallait avoir beaucoup de prudence pour ne point découvrir le bien qu'on leur faisait. Or, ma Sœur Anne était toute propre à cela, et ne témoignait jamais en être importunée ; jamais je ne l'ai entendue se plaindre qu'elle eût trop d'ouvrage, ni ne l'ai vue se laisser aller à un seul acte d'impatience.

Elle avait beaucoup de piété, ce qui la rendait très-fidèle à la pratique de nos Règles ; et le temps qui nous restait, les dimanches et les fêtes, après le service des malades, elle l'employait à entendre le divin office. Elle avait beaucoup de dureté pour elle-même ; et comme je savais qu'elle était fort infirme, j'aurais souhaité lui faire prendre quelque douceur en ses repas, mais elle ne le pouvait souffrir, ne voulant rien que ce qui était ordonné pour la petite Communauté.

Elle était ferme à refuser ce qu'on lui proposait contre ses obligations, et à faire toutes choses dans l'ordre, et cela avec tant d'honnêteté et de cordialité qu'elle n'offensait personne ; au contraire, elle était honorée et estimée d'un chacun..

Etant encore logées dans la Maison de la Charité, que nous occupions toujours (malgré le désir que les Dames qui avaient soin des malades de la ville avaient de nous en voir sortir pour la plus grande commodité desdits malades), parce que MM. les administrateurs s'opposaient à notre changement de demeure ; mais la divine Providence nous en fit sortir par l'accident que je vais dire, que ce soit à la plus grande gloire de Dieu.

La nuit entre la fête de sainte Agathe et de sainte Dorothée, au commencement de février, vers les dix heures du soir, le clocher de l'église fut abattu par le vent qui était fort grand, et tomba justement sur le toit d'une petite chambre qui était au-dessus de celle où ma Sœur Anne était couchée. Cette chambre que le clocher enfonça, était une espèce de petit magasin où il y avait quantité de meubles, lesquels tombèrent, avec le plancher, dans la chambre où était ma Sœur Anne ; et le poids de tous ces décombres ayant encore enfoncé cette chambre, le tout tomba dans la sacristie, où notre pauvre Sœur se trouva ensevelie parmi tous **[508]** ces débris. Nous étant éveillées au bruit de ce fracas, nous nous levâmes, et trouvant, contre l'ordinaire, du feu dans nos chambres, nous allumâmes la lampe, et regardant du côté où nous avions entendu ce grand bruit, nous apercûmes avec grande frayeur la chute des deux chambres, et ayant appelé notre dite Sœur, elle ne nous répondit point ; alors nous la crûmes morte. Dieu donna cependant à ma Sœur Mille qui était pour lors avec nous, assez de courage pour descendre dans la cour et aller crier à l'aide, et avertir le prêtre de la Maison, qui avait les clefs de la sacristie pour la venir ouvrir ; car ma Sœur Marie Guyard et moi étions moitié mortes de frayeur. Pour entrer en la sacristie, il fallut avoir des ouvriers et enlever les portes, à cause des pierres, des tuiles et des bois qui avaient rempli le lieu. On ne voyait ni n'entendait ma Sœur Anne ; ainsi chacun la croyait morte. Quand les hommes eurent jeté dehors une partie de ces matériaux, notre chère Sœur, entendant les hommes qui travaillaient à ôter de dessus elle ces pierres, jeta quelques petites plaintes qui firent connaître qu'elle n'était point morte. Ainsi les hommes ayant achevé de la dégager, la tirèrent de là bien à propos, car elle n'eût pas pu y résister plus longtemps, et elle aurait péri si le secours ne fût venu. On ne lui trouva aucune blessure ni meurtrissure, ce qui fut regardé comme un vrai miracle ; elle fut trouvée fort modestement, et son bras sur son visage, comme pour le garantir et lui donner de l'air, sans savoir comment cela s'était fait. Le bois du lit où elle était couchée lorsqu'elle tomba, fut trouvé tout en morceaux et tout brisé, et elle demeura bien près de deux heures avant que d'être retirée de ce péril. Mais une autre grande marque de la protection de Dieu sur nous dans ce fâcheux accident, c'est que, dans la frayeur où nous étions, nous ne nous jetâmes pas toutes dans le trou que la chute du clocher avait fait.

Quand donc les ouvriers eurent trouvé ma Sœur Anne, un d'eux la prit entre ses bras, et la porta sur le lit d'une des femmes de la Maison, et une de nos Sœurs la saigna ; et s'étant reposée jusqu'au matin, on la porta chez les Filles de la Croix pour la faire reposer. Pour nous, nous demeurâmes encore quelques jours dans la Maison, et nous allions tous les soirs coucher chez les mêmes Filles, en attendant qu'on nous eût disposé une autre Maison dans la ville ; voilà comment nous sommes sorties de cet hôpital, et c'est le trait le plus remarquable de ce que j'ai appris de notre chère défunte.

Ma Sœur Mathurine Guérin dit : Mon Père, nos Sœurs qui étaient compagnes de la défunte quand cet accident arriva, m'écrivirent toute cette histoire, et même ma Sœur Anne Bignon m'en écrivit elle-même aussi, avec témoignage de grande reconnaissance envers Dieu, disant qu'elle menait une vie nouvelle depuis ce temps-là. J'ai toujours ouï dire beaucoup de bien d'elle ; comme elle fut reçue et envoyée à Montpellier par ma Sœur Nicole Haran, notre Supérieure, pendant les deux ans que je fus à Angers, je n'ai jamais eu le bien de la voir : mais comme je recevais ses lettres pendant le temps que j'ai été en office, j'ai reconnu qu'elle avait une conduite fort prudente, ferme et douce ; qu'elle avait beaucoup de support pour ses Sœurs. J'ai remarqué, comme on a dit, sa grande soumission à demeurer dans les lieux où l'obéissance l'avait placée, n'avant jamais demandé de

changer de lieu à autre, si ce n'est quelques années avant que nous eussions dessein de la rappeler ici, et lui ayant témoigné notre désir, elle répondit que nous ferions ce que nous voudrions, qu'aussi bien elle était devenue fort infirme.

- Ma Sœur Jeanne Guittois, Sœur Servante à l'hôpital de Narbonne, et une des compagnes de notre chère défunte écrivirent avoir remarqué en elle ce qui suit :

«Qu'elle a eu une grande patience et conformité à la volonté de Dieu pendant toute sa maladie qui a duré six mois ou davantage. Lorsque je l'allais voir, et que je lui disais qu'elle en pourrait revenir, elle me répondait que si elle désirait la santé, ce n'était que pour avoir le temps de former ses deux Sœurs qui étaient fort jeunes.

Elle avait un grand amour de Dieu et pour sa vocation, ne manquant point à l'observance des **[509]** Règles, particulièrement aux exercices spirituels, et avait beaucoup de support et de charité pour ses Sœurs et pour les pauvres malades et honteux, auxquels elle procurait tout le bien qu'elle pouvait ; ce qui a fait qu'elle a été fort regrettée dans la ville ; aussi était-elle une véritable Fille de la Charité.

Elle a reçu tous les Sacrements avec bonne connaissance ; M. le curé l'étant venu voir, lui demanda entre autres choses, si elle était bien résignée à la volonté de Dieu pour mourir. Elle lui répondit, en élevant la voix autant qu'elle put : Je suis prête à recevoir le Seigneur, qu'il vienne quand il lui plaira. Ce sont-là ses dernières paroles ; elle mourut aussitôt qu'elle les eut prononcées. Voilà ce que nous avons remarqué en cette chère défunte.»

Ma Sœur Marie Chesse a été la deuxième défunte dont on a rapporté les vertus dans cette Conférence.

Elle était fille de Guyon Chesse et de Jeanne Cornier, ses père et mère, habitants de Landugeant, entre Nantes et Saint-Malo, où elle fut baptisée le 28 octobre 1637. Elle fut reçue en la Compagnie le 30 septembre 1657. Elle prit l'habit le 24 décembre 1657. Elle fit ses vœux le 25 mars 1662, et elle est morte au service des pauvres dans l'hôpital de Gex, le 19 avril 1699.

- Une de nos Sœurs anciennes dit que ma Sœur Marie Chesse était venue fort jeune à la Maison avec M. Cornier, son oncle, qui venait pour entrer à la Mission. Cette bonne Fille était bien instruite dans la piété, elle savait fort bien lire et écrire ; on l'envoya à Saint-Paul servir les malades, où elle donna bien de la satisfaction. De là elle fut envoyée avec ma Sœur Carcireux et ma Sœur Anne de Noailles, faire l'Etablissement de Narbonne, que Mgr l'archevêque Fouquet avait obtenu de M. Vincent. Elle y eut sa bonne part des peines et des difficultés qui s'y rencontrèrent, y ayant demeuré au moins seize ou dix-sept ans. Le choix que M. Vincent et Mlle Legras firent d'elle pour l'envoyer si loin, marque bien l'estime qu'ils faisaient de sa vertu.

- Ma dite Sœur Carcireux dit ensuite que ma Sœur Marie Chesse était une fille bien élevée ; qu'elle avait été mise en pension aux Ursulines, lesquelles auraient été bien aises de la retenir parmi elles, voyant ses belles qualités, si la Providence n'en avait disposé autrement, l'appelant aux Filles de la Charité.

Elle fut envoyée avec nous, comme il a été dit, faire l'Etablissement de Narbonne : nous fûmes bien heureuses du choix de cette bonne Fille, car elle trouva bien de quoi exercer sa vertu ; avant été d'abord logées dans une Maison qui était fort débordée, aussi ne contenait-elle pas des Filles fort sages, mais de mauvaise vie, qu'on y retenait par force, et avec lesquelles nous étions au péril de nos vies. Nous fûmes quelques années dans cette Maison, pendant lesquelles notre chère défunte signala son courage, sa sagesse, sa retenue en ses paroles, souffrant avec patience tout ce que ces créatures vomissaient contre elle, modérant ses passions de telle sorte, que je ne sache pas l'avoir vue se laisser échapper à rien dire ni faire qui ressentît la colère ni l'impatience, quoiqu'on en eût des occasions à tous moments, où les plus forts se seraient laissé aller, à moins d'une grâce toute particulière, comme celle dont elle a été gratifiée par la bonté de Dieu, ainsi qu'il a paru à tous ceux de cette Maison pendant l'espace de plusieurs années. Elle a bien su réunir l'esprit de Marthe avec celui de Marie ; car dans les embarras et le travail dont nous étions chargées, elle a conservé un

esprit récolligé et intérieur. Sa douceur, sa modestie, son humilité et sa piété, ont été les plus beaux ornements de sa sainte vie ; avec tout cela son obéissance était grande, et on n'avait pas à craindre qu'elle outrepassât sur aucune chose qui lui avait été ordonnée.

Elle était fidèle et affectionnée à sa Règle tout de même que si elle avait été auprès des Supérieurs, et particulièrement en ce qui concernait la chasteté et la pauvreté. Il ne m'est pas possible de rapporter tous les actes qu'elle a faits de ces vertus, et je peux dire que toute sa vie en a été un tissu, et que ce que j'en ai dit n'en est qu'une faible esquisse ; elle y joignait encore une grande charité pour les pauvres et pour ses Sœurs, avec **[510]** lesquelles elle conservait la paix bien aisément. Après avoir demeuré à l'Hôtel-Dieu de Narbonne dix-sept ans, les Supérieurs l'envoyèrent à l'hôpital de Gex pour remplir la place de Sœur servante, où elle a fait des biens qui ne sont counus que de Dieu seul, par son zèle et sa grande charité pour les pauvres nouvellement convertis, et même pour ceux qui n'étaient pas encore convertis ; mais comme la pauvreté les faisait aller à l'hôpital lorsqu'ils étaient malades, il s'y en est beaucoup converti avant la mort. Enfin notre chère Sœur laissa une très-bonne odeur par ses vertus et par le bien qu'elle procura à cette pauvre Maison.

Ma Sœur Mathurine Guérin parla ensuite, et dit : Ma Sœur Marie Chesse avait en un haut degré toutes les vertus qui viennent d'être rapportées, mais entre toutes, sa douceur et sa charité étaient charmantes. Ayant été rappelée de Gex quelque temps après, on la mit Sœur Servante au Saint-Nom-de-Jésus, où ces bonnes vieilles gens étaient parfaitement contents de sa conduite ; et lorsqu'elle en fut ôtée pour être faite économe de la Maison principale, les mêmes pauvres la regrettaient toujours. Elle fut donc trois ans dans son office, duquel elle s'acquitta fort bien, à l'édification et consolation de toute la Communauté. Je puis dire avec toute vérité, que je n'ai jamais vu une plus grande union et cordialité entre elle et les autres Officières.

Pour mon particulier, comme j'étais dans ce temps-là en office, j'en ai reçu de grandes consolations et repos d'esprit pour tout ce qui concernait son emploi. Après que son triennal fut expiré, M. Jolly, notre très-honoré Père, se souvenant du bien qu'elle avait fait à Gex, nous dit qu'il fallait l'y renvoyer, qu'elle était fort bonne avec les nouveaux convertis, et qu'elle y ferait plus de bien qu'ailleurs ; ainsi on se disposa à l'y faire retourner.

- Voici ce que ma Sœur Renée Léger qui est revenue de Gex, a dit avoir remarqué en ma Sœur Marie Chesse. Elle dit premièrement : J'ai demeuré environ sept ans avec cette chère Sœur, et pendant ce temps-là j'ai remarqué en elle une grande exactitude à la pratique de nos Régles, particulièrement au lever de quatre heures, hiver et été, quoiqu'elle fût bien incommodée. Elle demeurait quelquefois assise sur son lit long-temps avant quatre heures, pour écouter sonner l'horloge de la paroisse, par la crainte qu'elle avait de manquer à se lever à l'heure marquée par la Règle, et afin de nous y faire lever aussi. Elle tenait la main à ce que ses compagne manquassent point aux Règles nous en donnant l'exemple elle-même, et nous y exhortant par ses instructions, nous disant que quand nous les garderions, elles nous garderaient. Elle nous demandait tous les mois la charité spirituelle, quoique nous ne fussions que de jeunes filles avec elle, et après qu'on lui avait dit quelque petite chose, elle nous remerciait bien humblement, nous promettant de prier Dieu pour nous, comme nous étant obligée. Elle n'a jamais voulu permettre qu'on bassinât son lit, quoique malade, et comme le pays étant fort froid et l'hiver très-rude, semblaient nous obliger à le faire, elle ne le voulut point souffrir. Elle était si mortifiée, qu'elle n'approchait que très-peu du feu quand elle était en santé.

Elle se levait la nuit à l'insu de ses Sœurs, quoiqu'elle fût incommodée, pour voir aux besoins des malades de l'hôpital, et aussi quand elle avait quelques Sœurs malades, disant pour raison que ses compagnes faisaient tout l'ouvrage qu'il y avait à faire au-dehors de l'hôpital, qu'il fallait qu'elles se reposassent la nuit, et que pour elle, il fallait bien qu'elle se levât, puisque, disait-elle, elle ne faisait rien ; quoique cependant elle fût continuellement occupée pour le service des pauvres, et qu'elle fit plus qu'elle ne pouvait. Elle se mortifiait, autant que possible, en tout, ne nous permettant point de lui faire du bouillon exprès pour elle dans ses maladies, ni d'y mettre de la

volaille. Une de nos Sœurs étant tombée malade, et son lit étant dans la chambre de notre défunte, elle voulait à toute force s'en aller coucher dans la salle des femmes, crainte de l'incommoder, et l'aurait fait si nous ne l'en eussions empêchée ; montrant par là que quoiqu'elle fût si dure à elle-même, elle était très-charitable et douce envers **[511]** ses Sœurs, tant en santé qu'en maladie, car elle modérait leur travail corporel selon leur besoin.

Sa charité s'étendait encore à subvenir tant qu'elle pouvait aux besoins des pauvres de tous les quartiers et villages circonvoisins de Gex, procurant pour les vêtir et nourrir ; enfin c'était la bonne mère des pauvres, et qui avait soin de les raccommoder et soulager. Elle en a assisté quelques-uns qui manquaient de linge et de tous les petits ustensiles du ménage, n'ayant rien du tout. Elle prenait soin elle-même de laver leurs méchants habits pour les raccommoder ; elle faisait filer le chanvre qu'elle faisait venir dans le jardin de la Maison, à de pauvres femmes, pour leur faire gagner leur vie et pour les revêtir elle-même si elles en avaient besoin, elle en achetait même d'autre, si celui de la Maison ne suffisait pas pour les occuper.

Quand elle avait quelque quart d'heure de relâche, elle prenait un livre, et s'en allait dans la salle les catéchiser et les instruire.

Elle a toujours jeûné les Carêmes, quoique la nourriture fût très-pauvre en ce pays-là. Elle était fort affectionnée et fidèle à vivre selon l'usage de la Communauté ; et comme elle savait qu'au commencement on ne mettait ni veau ni mouton dans le pot de celles qui se portaient bien, elle ne voulait pas aussi qu'on en mît dans le nôtre ; et cela aussi, en vue de la misère des pauvres qui à peine avaient du pain. Elle a même cessé de prendre le peu de vin qu'elle avait permission de prendre à cause de la faiblesse de son estomac. Elle prenait aussi du pain bis pour son usage, gardant le plus blanc pour les malades. Dans le temps des plus grandes misères, elle ne discontinuait pas ses aumônes qui étaient très-abondantes, bien que ses Sœurs compagnes lui voulussent persuader de les modérer, par la crainte de manquer pour l'avenir ; mais elle leur répondait : J'espère que Dieu y pourvoira ; il faut donner dans le besoin. En effet, Dieu ne lui a pas manqué, lui donnant dans sa bonté moyen de continuer. Elle était fort ponctuelle à exécuter les ordonnances des médecins, soit à l'égard des malades, soit à l'égard de ses Sœurs ; et si les choses qui étaient ordonnées ne se trouvaient pas à la Maison, elle ne feignait point de les envoyer chercher à Genève, qui est à quatre ou cinq lieues de là, disant que la Règle l'ordonnait.

Elle était en grande réputation en ce pays-là par sa piété et bonne vie : quoiqu'elle ne fût plus en état de pouvoir aller visiter souvent les malades dans les villages, elle se dérobait quelquefois à ses Sœurs, qui l'en auraient empêchée, à cause de sa faiblesse, afin d'y aller ; et quand elle avait fort avancé son chemin, elle mandait à ses compagnes, par quelqu'un qu'elle trouvait sur sa route, où elle allait, et leur faisait dire qu'elles ne se missent point en peine d'elle.

Lorsque ses compagnes avaient eu quelque démêlé entre elles, le soir elles se demandaient pardon, alors notre Sœur le leur demandait aussi, s'imputant la faute plutôt qu'à elles. Elle était si clairvoyante sur les besoins du prochain, qu'elle s'apercevait bientôt quand ses Sœurs compagnes avaient quelque peine d'esprit. Pour y remédier, elle prenait celle qu'elle voyait être troublée, pour aller avec elle aux champs visiter les pauvres malades, assurant les autres qu'elle irait bien, et qu'il n'y avait point si loin ; et puis en marchant, elle s'informait de la santé de la Sœur, lui disant qu'elle voyait du changement en son visage, qu'elle la priait de lui dire quelle en était la cause, si ce n'était point qu'elle eût quelque peine, soit à son sujet, soit pour autre chose, et qu'elle y remédierait, moyennant la grâce de Dieu. Cette cordialité faisait qu'on lui déchargeait volontiers son cœur, et elle consolait et encourageait si bien, que celle qui était allée avec elle revenait contente à la Maison. Toutes ses Sœurs en faisaient l'expérience en pareil besoin.

- Une de nos Sœurs qui a demeuré quatre ans avec la défunte, dit avoir remarqué qu'elle était presque toujours unie à Dieu, et on pouvait dire que son corps était en terre, et son esprit au Ciel, ce qui se connaissait par le peu de paroles qu'elle disait, n'ayant pas remarqué qu'elle en ait dit d'inutiles pendant les quatre ans que j'ai eu le bien de demeurer avec elle. Elle était d'une humeur égale, ne parlant pas plus haut dans un **[512]** temps que dans un autre, sa douceur et son égalité

d'esprit faisaient croire qu'elle était sans passions. Elle était très-fidèle à faire son oraison, n'y manquant jamais, quoiqu'elle fût obligée d'aller aux villages, alors elle la faisait en chemin, ou à la maison avant que de sortir.

Dans la conversation, j'ai remarqué que lorsqu'on tenait des discours du monde, elle s'endormait ; et quand on parlait de Dieu, jamais cela ne lui arrivait. Elle employait si bien le temps qu'on ne la voyait jamais oisive ; et quand elle allait voir les malades dans les villages, elle portait de l'ouvrage avec elle, comme un tricot ou autre chose. Elle avait un don particulier de pourvoir à tous les besoins des pauvres. Un jour d'hiver, ayant trouvé une pauvre famille qui n'avait point de bois, elle me fit prendre, et elle aussi, chacune notre brassée de bois, pour la porter le lendemain matin à ces pauvres gens, la faisant jeter dans leur jardin, afin qu'ils ne vissent point qui leur avait fait cette charité ; c'était assez loin de chez nous et dans un temps de neige. Elle avait une grande compassion des pauvres qu'elle voyait nus, prenant grand plaisir à les rhabiller, et à raccommoder leurs pauvres hardes, qui étaient quelquefois tout en lambeaux. Elle avait une grande charité pour tous les pauvres généralement ; ce qui la faisait estimer comme une sainte. Elle n'en avait pas moins pour ses Sœurs ; quand elles étaient malades, elle ne savait que leur faire, se mettant, si l'on peut parler ainsi, en quatre pour les soulager ; mais quand elle était malade elle-même, elle n'avait que de la dureté pour elle, ne voulant jamais prendre de bouillon où l'on avait mis cuire de la volaille. Un jour que M. son oncle l'était venu voir, une personne voulut nous donner un poulet pour nous donner moyen de faire un petit extraordinaire, mais jamais elle ne le voulut prendre. Enfin, sa mortification était si grande, qu'elle paraissait en tout : dans sa nourriture, prenant toujours le pire pour elle ; dans ses habits, étant toujours vêtue fort pauvrement, et le linge le plus mauvais et le plus grossier était pour elle. Elle était de plus fort régulière et exacte à l'observance de nos Règles, et particulièrement à celle du silence qu'elle gardait presque toujours.

M., le Doyen de Gex, écrivant à notre Supérieure, le 21 avril 1699, dit ce peu de mots : «La très-vertueuse Sœur Marie Chesse, mourut avant-hier comme une sainte, ainsi qu'elle a vécu ; la perte que cette petite ville fait, et moi en particulier de cette chère Sœur, qui avait un zèle ardent et éclairé pour la gloire de Dieu, pour le salut et le soulagement des pauvres, accompagné d'une sagesse et d'une prudence très-rare, m'a plongé dans une tristesse de laquelle je ne pourrai revenir que par la consolation que j'attends de vous par vos saintes paroles et par le choix que vous ferez d'une Sœur qui vienre remplir sa place. C'est ce que je vous demande avec confiance, et après avoir rendu témoignage à la vertu, et au mérite des trois chères Sœurs qu'elle a laissées dans une affliction d'autant plus grande, qu'elles l'aimaient et honoraient comme leur bonne mère, etc.»

La principale des trois compagnes de notre défunte, écrit à ma Sœur Supérieure :

MA TRES-CHERE SŒUR,

«Celle-ci est pour vous faire savoir la mort de ma très-chère Sœur Marie Chesse, qui vient de décéder tout présentement à deux heures du matin, ce 19 avril, le huitième jour de sa maladie. Je ne vous puis dire l'affliction où nous sommes, mes deux Sœurs et moi ; elle a été deux jours à l'agonie, pourtant avec sa connaissance, elle n'a pas témoigné un seul moment d'impatience, nonobstant sa grande souffrance, et comme nous lui témoignions le désir de la soulager et de diminuer son mal, elle nous répondit que ce n'était pas la volonté de Dieu, et qu'il fallait souffrir et accomplir la volonté dut Seigneur en ce monde. Tout ce que je vous puis dire d'elle dans l'affliction où je suis, c'est que je ne lui ai jamais vu omettre une seule de nos Règles, car elle y était si exacte, qu'il semblait à la voir qu'elle fit son noviciat.»

- La Sœur Servante qui fut envoyée en place de feu ma Sœur Marie Chesse, à Gex, écrit ce qui **[513]** suit : «Tout le monde de ce pays tenait ma Sœur Marie Chesse pour une Sainte ; et pour moi, ce que je puis dire au récit que m'en ont fait nos Sœurs, c'est que je ne sais pas ce qu'il faudrait faire pour être Sainte, que cette chère Sœur n'ait fait. Elle aimait beaucoup les pauvres, et les a

assistés jusqu'au dernier moment. Elle ne souffrait jamais qu'on s'entretînt des défauts du prochain, pour petits qu'ils fussent. Elle pratiquait le vœu de pauvreté dans une si grande régularité, que ses pauvres habits ne sont que pièces et morceaux. Elle avait si peur d'avoir du linge trop fin, que lorsque nos Sœurs lui en donnaient qui était un peu plus fin que celui qu'elles portaient, elle cachait celui-ci pour en prendre de plus gros. Je vous dirai de plus que les chemisettes qu'elle portait sont comme de petits cilices, tant elles sont grosses et dures enfin, ma Sœur, j'aurais bien des choses à vous dire à son sujet, si j'entreprenais de vous marquer tout ce qu'en disent les personnes qui l'ont connue ; mais ce serait trop long. On peut dire d'elle en général, qu'elle avait toutes les vertus pour les pratiquer chacune dans les occasion ; et à l'égard de l'amour qu'elle avait pour Dieu, je trouve plusieurs écrits de sa main qui me font connaître combien elle l'aimait.»

- La troisième Sœur dont on a parlé en cette Conférence est ma Sœur Françoise Pigeon, morte à Montpellier, à l'hôpital Saint-Eloi, le 26 avril 1699. Elle était fille de Jean Pigeon et d'Anne de Lalande, habitants de la paroisse d'Ingoville, diocèse de Rouen, où elle fut baptisée le 3 octobre 1667. Elle fut reçue en la Compagnie le 8 juin 1690, et en prit l'habit le 7 septembre de la même année.

Voyons, mes Sœurs, ce qu'on a remarqué de cette chère défunte, dit M. le Directeur :

- Ma Sœur Anne Dupré, qui avait eu notre Sœur Pigeon avec elle, dit qu'elle avait remarqué que la défunte était fort exacte à nos Règles, fort silencieuse en tout temps, et qu'elle avait beaucoup de charité pour les pauvres petits enfants de cette Maison de la Charité de Lyon, où elle demeurait pour lors.

- Une autre Sœur dit que notre chère défunte avait beaucoup souffert à Angers, parce qu'elle avait beaucoup de zèle pour le bien, et un grand désir de se perfectionner et apprendre tout ce qui pouvait être utile à une Fille de la Charité pour le service des pauvres ; et parce que quelques-unes de nos Sœurs jugeaient qu'elle était trop ardente pour cela, elles la mortifiaient, ne lui permettant pas de faire ce qu'elle aurait souhaité. Après avoir demeuré à Angers quelques années, elle fut rappelée à la Maison, où, après sa Retraite et quelque temps de séjour, elle fut envoyée aux Incurables.

- Ma Sœur Barbe Hoignard, qui était pour lors Sœur Servante en cette Maison, dit ensuite : J'ai remarqué en elle une grande simplicité et docilité pour se laisser conduire et suivre les avis qu'on lui donnait. C'était une fille remplie de soin et d'ardeur pour le soulagement des malades, s'y employant assidument et entièrement. J'ai aussi remarqué en elle une charité très-cordiale pour nos Sœurs, qu'elle secourait dans tout ce qu'elle pouvait ; et lorsqu'elle voyait que celles qui devaient veiller la nuit avaient quelque incommodité, elle s'offrait à veiller pour elles, quoique ce ne fût pas son tour, afin de les secourir. Elle avait une grande obéissance, et était toujours prête à faire tout ce qui lui était ordonné. Voilà ce que j'ai remarqué dans le temps qu'elle était avec nous aux incurables.

Une autre Sœur dit que c'était une Fille qui avait un grand zèle pour le service des pauvres. De son naturel, elle était fort vive, et lorsqu'il lui échappait quelque parole prompte, elle revenait aussitôt.

- M. le Directeur dit : Ma Sœur Françoise Pigeon fit la Retraite avant que d'être envoyée à Lyon : j'ai remarqué en elle toutes les vertus que l'on a rapportées ci-dessus ; je la trouvai fort affectionnée à son avancement spirituel, et désireuse d'apprendre tout ce qui peut rendre utile une Fille de la Charité dans la variété des emplois qui sont affectés à leur état. Ce zèle pour apprendre était modéré et soumis aux ordres des Supérieurs ; il est plus admirable dans une jeune Sœur qu'une **[514]** indiflérence affectée, ou une négligence à se rendre habile, de crainte d'être exposée à trop de travail.

-Notre Sœur Françoise Darragon a été la quatrième défunte dont il a été parlé dans la Conférence.

Elle était fille de François Darragon et de Noëlle Minié, ses père et mère, habitants du village d'Epinay-sur-Orge, près Paris, où elle fut baptisée le 11 décembre 1661. Elle fut reçue le 9 juin 1684, prit l'habit le 8 décembre suivant, et fit ses vœux le 25 mars 1690. Elle mourut au séminaire de la ville d'Eu, le 30 avril 1699.

Comme cette chère défunte n'a guère demeuré à Paris, il n'y a pas eu grand'chose de rapporté. La première Sœur qui parla fut ma Sœur Jeanne Fleury, qui dit : Nous avons demeuré ensemble aux Petites-Maisons ; j'ai remarqué qu'elle avait un grand soin des pauvres malades, auxquels elle rendait tous les services imaginables avec grande charité. J'ai encore reconnu en elle une grande douceur et obéissance envers ses Sœurs Servantes.

- Ma Sœur Mathurine Guérin dit ensuite que dès son entrée à la Communauté elle avait paru d'une humeur fort douce, fort modeste et très-modérée dans toutes ses actions ; que bientôt après avoir pris l'habit on l'envoya dans une paroisse pour servir les malades, et incontinent elle tomba elle-même malade ; on la ramena à la Maison où elle demeura long-temps alitée. Quelques années après, elle fut envoyée à Cahors, à l'hôpital des malades, où nos Sœurs ont remarqué qu'elle avait beaucoup d'humilité et de charité. On n'a jamais eu sujet de faire d'elle aucune plainte, et dès son entrée et les commencements de sa vocation, elle a paru intérieure et fort patiente à supporter son mal, n'ayant jamais eu une santé parfaite. C'est pour cela qu'ayant été rappelée de Cahors à la Maison, elle fut envoyée quelque temps après au séminaire de la ville d'Eu, parce que tout infirme qu'elle était, elle faisait beaucoup par son exemple.

- Mes Sœurs, dit M. le Directeur, je ne puis parler ici des vertus de ces défuntes qu'en général, ne les connaissant pas toutes, sinon notre Sœur Darragon que j'ai connue à Cahors. Selon la parole du Sage, il faut remarquer les vertus des défunts pour les rendre honorables dans la mémoire de ceux qui leur survivent. On remarque que les bonnes œuvres faites et bien pratiquées ont bien d'autres effets que les paroles. Dans l'*Ancien Testament* on remarquait les vertus des hommes les plus saints et vénérables, comme celles d'un Abraham, Moïse et autres. Dans le *Nouveau*, la sainte Eglise a eu soin de remarquer et faire écrire les vertus et martyres des chrétiens pour les rendre non-seulement honorables, mais aussi imitables. Vous saurez que ce n'est point la coutume de louer les personnes pendant leur vie, mais bien après leur mort, car pendant qu'on est dans le monde on ne peut louer avec sûreté. On avertit bien les personnes de leurs défauts pour les aider à avancer dans la vertu ; mais après la mort, c'est leur rendre justice de louer les vertus qu'elles ont pratiquées ; par ce moyen on les rend mémorables. J'ai vu dans un certain pays, que le curé, après avoir fait enterrer quelqu'un de ses paroissiens, et avoir dit le *Libera*, faisait une exhortation aux assistants, touchant les vertus et les choses qui rendaient recommandable et imitable le défunt. On a dit une chose de la bonne Sœur Anne Bignon qui tient du miracle ; en effet, c'est un miracle évident qu'elle ait été préservée dans les débris et la chute de ce clocher et de ces chambres. Voilà comme Dieu protége les âmes qui le servent ; et il préserve non-seulement leurs corps de tous dangers, mais aussi leurs âmes de la mort éternelle. Quand vous apprenez la mort de quelqu'une de vos Sœurs, il faut prier Dieu de vous faire héritière des vertus qui étaient en elle, et dire à Dieu : Mon Dieu, voilà la Communauté privée d'un tel sujet ; elle est allée à vous pour jouir pendant toute l'éternité du fruit et de la récompense de ses bonnes œuvres ; donnez-moi sa charité, son humilité, sa simplicité, et les autres vertus que vous lui avez fait la grâce d'acquérir.

On a dit, parlant de la Sœur Marie Chesse, qu'elle avait mené une vie angélique ! Voilà une belle remarque, et qui mérite qu'on y fasse une grande attention ; car qu'est-ce que mener une **[515]** vie angilique ? sinon vivre dans une grande pureté, aimer Dieu et servir le prochain. Saint Thomas enseigne que dès le moment qu'une personne a reçu l'usage de la raison, elle est obligée de faire trois actes, savoir : un acte de foi, d'espéranœ et d'amour de Dieu. Qui est-ce parmi vous qui a pensé à cela étant encore dans le monde ? Ainsi sitôt que vous vous résolvez de quitter le monde et d'embrasser votre vocation, il faut vous retourner vers Dieu par la pratique de ces trois actes, imitant les Anges qui en firent de même après leur création. Les bons Anges qui furent fidèles à Dieu, que firent-ils ? Après avoir résisté à la tentation des mauvais anges, ils se tournèrent vers Dieu, et furent confirmés en grâce et en gloire, s'occupant à louer Dieu et à le glorifier. Ainsi, les

Filles de la Charité, quand elles entrent à la Maison, doivent se tourner vers Dieu par un acte de foi, d'espérance et de charité, car peut-être étaient-elles engagées dans l'esprit du monde, et n'étaient point tournées vers Dieu. C'est pourquoi, s'étant dédiées à son service, elles doivent s'exercer et s'occuper de Dieu par des actes d'humilité, de charité et autres qu'elles peuvent pratiquer, car elles ont des occupations qui ne les empêchent pas de s'appliquer à Dieu, auquel elles peuvent et doivent penser en servant leurs malades, ou en travaillant à préparer ce qui est nécessaire pour leur soulagement.

Les ecclésiastiques n'ont pas cet avantage, étant obligés d'étudier et de lire quantité de livres pour se rendre capables d'instruire les autres. Pendant que leur esprit est ainsi occupé, ils ne peuvent pas s'appliquer à Dieu ; mais pour vous, mes sœurs, qui êtes occupées à servir les pauvres, vous pouvez imiter les Anges qui pensent continuellement à Dieu et ne le perdent jamais de vue, étant toujours tournées vers lui par la contemplation et union avec Dieu, selon le degré plus ou moins élevé où vous êtes ; car les unes commencent et les autres sont plus avancées ; les unes sont dans un degré plus élevé, et les autres dans un moindre, selon la fidélité qu'elles y apportent.

L'oraison, mes Sœurs, n'est pas une inaction, comme on l'a voulu enseigner en ce temps ; c'est l'erreur des quiétistes, elle a été condamnée. L'oraison donc est une action ; et ainsi une Sœur qui est bien unie à Dieu mène une vie angélique, comme on a fort bien dit de votre bonne Sœur. Non seulement les Anges pensent à Dieu et l'aiment sans cesse, ainsi que vous pouvez faire, mais aussi ils sont occupés à avoir soin de tout le monde ; et vous, mes Sœurs, Dieu vous a choisies pour l'aimer sur la terre comme les Anges l'aiment dans le Ciel, et encore pour avoir soin du prochain l'une dans un hôpital, l'autre dans une paroisse, et l'autre dans un village à instruire les enfants qui d'un côté, qui d'un autre. Or, il se faut bien acquitter de toutes vos fonctions, et chacune à l'égard de toutes les personnes qui vous sont confiées, et voir : Çà, ai-je dans mon emploi le respect que je dois avoir pour les pauvres ? Quand je leur parle, est-œ avec douceur ? Voyez, mes Sœurs, examinez-vous, et regardez bien à vous imitez les Anges. Ne les traitez-vous pas rudement ? Ne les rebutez-vous point ? Ne vous tenez-vous point importunées de leurs importunités ? Il faut prendre garde à ces défauts et s'en corriger si on trouve y être tombée ; car, mes Sœurs, la vie d'une Fille de la Charité doit être une vie angélique en pureté, en amour de Dieu et du prochain, et tout son exercice sur la terre doit être d'aimer Dieu et de penser à lui, en rendant service aux pauvres.

La seconde vertu des Anges est leur pureté : ainsi une Fille de la Charité doit mener une vie pure et éloignée des choses du monde et de ses maximes ; elle s'est retirée du monde pour mener une vie différente de celle du monde, c'est-à-dire, une vie toute pure en son esprit, en son corps et en son cœur ; ainsi elle mène une vie angélique. Les Anges contemplent Dieu et vivent purement, mais aussi ils sont employés au service des hommes et conversent parmi eux ; de même une Fille de la Charité mène une vie angélique en conversant avec les hommes, rendant service aux pauvres, travaillant et agissant des mains, lorsqu'au milieu de tout cela, son esprit ne laisse pas d'être fixé en Dieu, comme font les Anges qui l'envisagent toujours.

Les Anges se sont non-seulement entièrement **[516]** donnés à Dieu après leur création, mais ils ont toujours persévéré, et n'ont jamais discontinué de l'aimer, adorer et servir depuis qu'ils l'ont une fois reconnu pour leur Créateur et souverain Seigneur ; il faut de même qu'après vous être données à lui dans la Communauté, vous y persévériez dans la pratique des vertus qui composent votre esprit, et dans l'observance de vos Règles. Car encore que vous n'y soyez pas engagées dès en y entrant, il faut dès le commencement et à la suite, vivre toujours en Filles de la Charité, dans le dessein d'y persévérer toute votre vie. Il y en a qui vivent dans la Communauté, mais qui ne vivent pas en Filles de la Charité, se laissant aller aux tentations et petites difficultés qui les dégoûtent de leur vocation. Or, vous avez dû examiner votre vocation avant que de l'embrasser, et prévoir les difficultés qui vous y pourraient arriver ; on vous les a même bien représentées ; c'est pourquoi, y étant entrées, il ne faut pas penser à la quitter, ni qu'aucune tentation vous ébranle. Mais ce n'est pas assez de persévérer dans la vocation où vous êtes, il faut encore faire son devoir sans se relâcher : c'est ce que plusieurs ne font pas ; car on en voit qui ont bien commencé à observer la Règle, à servir les pauvres avec grande charité, et puis quelque temps après ce n'est plus cela.

Vous avez remarqué, en ce que vos Sœurs viennent de dire des défuntes, les trois vertus qui composent votre esprit particulier : la charité en est le fondement ; or cette vertu ne consiste pas seulement à servir les pauvres avec grande affection, à avoir grand soin de les soulager, mais aussi elle doit faire que vous vous aimiez les unes les autres. Une fille sera douce et respectueuse aux pauvres, mais à ses Sœurs elle ne leur dira pas une bonne parole ; ce n'est pas là avoir la charité, car elle doit être dans l'intérieur de la Maison, et commencer entre vous pour être vraie charité, car votre Sœur vous est plus proche que ce pauvre ; ainsi il faut commencer à aimer votre Sœur, et puis après pratiquer la charité envers les pauvres.

Considérez cette grande union que nos bonnes Sœurs ont eue avec Dieu ! Quel effet et quel bien nous revient-il de cette union avec Dieu ? C'est de nous faire éviter le péché, quel qu'il soit, et de tenir notre âme pure et agréable aux yeux de Dieu. Cette union se fait par la récollection et l'oraison, ou plus ou moins élevée, car c'est par l'oraison que nous connaissons Dieu plus parfaitement, selon le don que sa bonté communique à chacun, et cette connaissance nous porte à l'aimer et à éviter tout ce qui peut lui déplaire. De sorte qu'une âme unie à Dieu ne fait presque point de fautes ou très-rarement. Vous ne la voyez jamais en discorde, ni tomber dans les imperfections que commettent celles qui ne sont pas unies à Dieu d'où vient qu'on se dit des paroles choquantes, que l'on se picote les unes les autres ? C'est qu'on a l'esprit dissipé et désoccupé de Dieu.

La seconde vertu qui compose votre esprit et qui a paru en vos Sœurs défuntes dont vous venez de parler, c'est l'humilité. Voyez ce que l'on a dit de l'une d'entre elles, qu'elle priait ses Sœurs tous les mois de l'avertir de ses défauts, quoiqu'elle fût beaucoup plus âgée qu'elles : Avertir une personne, c'est dire qu'elle est imparfaite, qu'il y a quelque chose en elle de méprisable : on ne vous méprise pas pourtant en vous avertissant, mais au contraire on vous fait une très-grande charité.

M. Vincent, notre très-vénérable Père, dit que l'humilité doit être comme naturelle aux Filles de la Charité, et qu'à moins de cette vertu, on a de la peine à réduire les esprits hauts et fiers ; et ils ne sont pas propres à votre Communauté, à moins qu'ils ne soient bien résolus de travailler à l'acquisition de l'humilité.

La troisième vertu qui compose votre esprit, c'est la simplicité que le monde remarque en vous et en vos manières d'agir, et c'est ce qui a attiré la bénédiction de Dieu sur votre Communauté. Il n'y a pas long-temps qu'un grand Prélat, parlant à M. Pierron, notre Supérieur, au sujet de quelques-unes de vos Sœurs, lui disait : J'ai plusieurs Filles dans mon diocèse, qui servent les pauvres, mais je remarque en elles autant d'ajustement presque que si elles étaient du monde, et un certain je ne sais quoi de compliment, qui ne me plaît point. On m'a sollicité de les employer et de m'en servir, mais je ne l'ai pas voulu ; j'ai préféré **[517]** vos Filles à celles-là, parce qu'elles vont simplement et sans façon ; elles travaillent beaucoup et ne s'en font point accroire. Les deux seules que j'ai, font plus de bien dans mon diocèse, que quinze ou seize d'autres Communautés de Filles qu'il y a.

Voilà, mes Sœurs, ce qui vous attirera toujours l'amour et l'estime de Dieu et du prochain. Tandis que vous ne chercherez qu'à plaire à Dieu seul, et à vous bien acquitter de votre devoir ; oui, assurez-vous que votre Communauté fleurira et se maintiendra, et pendant que vous serez fidèles à conserver votre esprit, votre Compagnie sera en bénédiction. Vos chères Sœurs défuntes vous ont laissé l'exemple ; si vous le conservez, vous le laisserez aussi à celles qui vous suivront ; mais si vous le perdez, elles ne l'auront point, et ne l'ayant point, petit à petit la Compagnie se détruira. Prenez-y garde, car quiconque serait cause d'un si grand mal, mériterait un grand châtiment de Dieu.

Ce que j'ai remarqué en notre Sœur Francoise Darragon, pendant trois ou quatre ans que je l'ai vue à Cahors où j'ai demeuré, ç'a été une grande patience. Elle était souvent malade, comme on a dit, et néanmoins elle ne se plaignait point, ne contredisant à rien ; elle n'avait point de démêlé avec ses Sœurs, avait un grand soin de purifier sa conscience et de la tenir nette, ne manquant pas de se

confesser tous les huit jours, pendant qu'elle était alitée, quoiqu'elle ne communiât pas. Elle était soigneuse de faire sa retraite régulièrement tous les ans, et si son état d'infirmité ne lui permettait pas d'y être huit jours, elle y restait toujours deux ou trois jours.

Elle était fort silencieuse, fort recueillie, et aussi d'une grande douceur. Elle avait une grande exactitude à ne rien demander pour son soulagement, et ne refusait rien non plus de ce qu'elle pouvait accorder ; c'est, mes Sœurs, ce qu'il nous faut imiter ; et encore sa grande douceur envers les malades, qu'elle servait avec beaucoup de charité. Vous avez occasion de faire cela fort souvent, pratiquant cette vertu de charité à l'égard des pauvres malades, les traitant doucement, cordialement, les portant de plus à faire un bon usage de leur maladie, en les exhortant à une grande conformité à la volonté de Dieu, à l'exemple des saints Anges, qui la feront pendant toute l'éternité. De plus, une Fille de la Charité imite les Anges, lorsqu'elle ne manque jamais à son oraison et à toutes les pratiques des Règles qu'elle doit observer exactement, même dans les devoirs extérieurs, tâchant d'être toujours unie à Dieu, et de ne perdre jamais, autant qu'elle peut, sa divine présence. Voilà ce que c'est que d'agir en vraie Fille de la Charité. C'est à quoi je vous exhorte, mes Sœurs, et de bien imiter ce que vous venez de rapporter de vos Sœurs défuntes.

Benedictio Domini, etc. Sancta Maria, etc. **[518]**

43. CONFÉRENCE DU MOIS DE JUILLET 1699,

FAITE PAR M. HÉNIN, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOTRE SŒUR MARIE CLEMENT.

Elle était fille de Louis Clément et de Jeanne d'Estay, habitants de la ville de Rethel, diocèse de Reims, où elle fut baptisée le 9 juin 1641. Elle fut reçue à la Compagnie le 18 mai 1662. Elle est décédée au service des pauvres à Varsovie, en Pologne, le 12 mars 1698.

Notre Sœur Frameoise Vaurimor, étant revenue de Pologne au mois de juin 1699, fut interrogée sur les vertus qu'elle avait remarquées en ma dite Sœur Marie Clément, ou qu'elle avait entendu rapporter aux autres Sœurs de ce lieu-là. Nous avons écrit dans un Mémoire ce qui va suivre, afin de le lire à notre Communauté à la Conférence qui se fait de nos Sœurs défuntes.

Voici donc ce que ladite Sœur nous a dit : Ma Sœur Marie Clément était fille d'un marchand de vin, demeurant dans la ville de Rethel en Champagne ; ses père et mère étant morts, elle demeura orpheline à l'âge de dix ans ; et, bientôt après, elle fut servir les pauvres dans l'hôpital de ladite ville, où elle demeura environ huit ans. Etant sortie de cet hôpital, elle alla chez quelques-uns de ses parents, où elle demeura environ deux ans ; et ayant entendu parler de la Communauté des Filles de la Charité, elle se sentit attirée à chercher les moyens d'y pouvoir entrer. Comme elle avait une de ses sœurs qui demeurait dans Paris, elle prit de là sujet d'y venir pour la voir ; ce qu'elle fit sans pourtant lui déclarer d'abord son dessein : mais s'adressant à un confesseur qui était de la paroisse Notre-Dame, elle lui découvrit sa pensée, et lui demanda son avis touchant le dessein

qu'elle avait d'entrer en notre Communauté, lequel lui dit qu'elle ne pouvait pas mieux faire que de choisir le service des pauvres. Ainsi elle se présenta à la Supérieure ; et, après avoir postulé à l'ordinaire, elle fut reçue le 18 mai 1662. Après avoir pris l'habit, elle fut envoyée servir les pauvres dans une paroisse de Paris ; dans ce temps-là même, elle fut fortement tentée de quitter la Communauté, pour aller servir les pauvres à l'Hôtel-Dieu de Paris ; mais ayant déclaré sa pensée au confesseur, il lui fit entendre que c'était une tentation du diable, mais une des plus fines, pour lui faire quitter la vocation où Dieu l'avait premièrement appelée ; ce qu'elle crut, et se résolut de ne plus penser à cela, mais de persévérer au service de Dieu et des pauvres dans la Compagnie.

Elle fut choisie pour aller en Pologne avec ma Sœur Jeanne Nepveu, en l'année 1660. A son arrivée dans ce royaume, elle fut quelque temps bien incommodée de diverses sortes de maux, qui lui durèrent bien un an, ce qu'elle souffrit avec bien de la patience ; ensuite se portant un peu mieux, elle fut envoyée à la ferme de pain, que nos Sœurs sont obligées de faire valoir ellesmêmes, parce que c'est un des meilleurs revenus de l'Hôpital. Elle y eut beaucoup à souffrir ; je ne sais pas bien le temps qu'elle y demeura ; mais je sais qu'elle en fut retirée pour être appliquée à servir les pestiférés, dont il y avait un grand nombre à Varsovie. Elle, avec ma Sœur Jeanne Nepveu, furent destinées à servir tous ces pauvres gens l'espace de trois mois, séparées de toutes les autres Sœurs, pendant lequel temps Dieu les conserva l'une et l'autre en santé pour le service de ces pauvres abandonnés. Il y avait quelques personnes qui s'étaient dévouées à porter ou faire **[519]** porter les provisions nécessaires, tant pour les malades que pour les Sœurs, afin que les mêmes Sœurs n'eussent pas besoin de sortir d'autour des malades, qu'elles servaient avec grande joie et consolation.

Mais Dieu permit en récompense que de méchantes gens intentèrent une grosse calomnie contre l'honneur de ma Sœur Marie Clément, dans ce temps-là même, l'accusant d'un mauvais commerce avec un homme qui avait été commis pour acheter les provisions nécessaires pour les pestiférés. Ce mauvais bruit s'étant répandu, il fut su de plusieurs personnes qui en crurent ce qu'elles voulaient. Cela fut un grand sujet de souffrance pour notre chère Sœur, qui la porta généreusement pour l'amour de Dieu. La maladie contagieuse ayant cessé, le Supérieur de la Mission et la Sœur Servante jugèrent à propos de l'envoyer à la campagne dans une des Maisons appartenant aux orphelines, tant pour lui faire prendre un meilleur air, que pour l'empêcher de boire la confusion qui lui revenait de cette calomnie ; mais elle, jugeant prudemment que son éloignement confirmerait le soupçon qu'on avait sur elle, pria instamment le Supérieur de l'en dispenser ; et voyant qu'il persistait à l'y envoyer, elle s'alla jeter au pied de la croix du cimetière où avaient été enterrés ceux qui étaient morts de la maladie, pour demander à Dieu la grâce du changement de la volonté de son Supérieur ; elle fit sa prière avec tant de ferveur et de douleur, qu'elle demeura bien là l'espace d'une heure, après quoi elle retourna au même Supérieur, pour lui demander la grâce de ne point aller aux champs, où il la voulait envoyer, ce qu'elle obtint de ce bon Monsieur.

Ensuite de cela, les Religieuses Carmélites connaissant, soit par réputation, soit par la connaissance qu'elles en avaient d'elles-mêmes, les grands talents que Dieu avait donnés à notre Sœur Marie (car nos Sœurs fournissent auxdites Religieuses une grande partie des remèdes dont elles ont. besoin, et les allaient saigner) désirèrent lui faire quitter sa vocation, et firent tout ce qu'elles purent l'espace de deux ans, sans pourtant qu'elle se soit laissé jamais gagner ; et comme elle ne se sentait point portée à suivre leurs conseils, elle n'en parlait point à nos Sœurs, regardant cela comme une chose indifférente. Cependant quelques personnes de dehors ayant entendu parler du dessein des Religieuses, et voyant quelquefois notre Sœur Marie y aller, se persuadèrent aisément qu'elle avait envie de quitter son état ; elles en avertirent les Supérieurs, donnant même sujet de la soupçonner d'avoir envie de faire quelque tort à l'hôpital des Orphelines, ce qui fit qu'on l'envoya aux champs où elle eut fort peu de maniement. Cela lui donna sujet de croire qu'on se méfiait d'elle ; mais elle supporta cette épreuve avec beaucoup de générosité, ainsi que plusieurs infirmités dont Dieu l'avait affligée, comme la pierre, la gravelle, deux descentes, et avec cela elle était menacée de paralysie, ce qui la prenait fort souvent. Elle était encore sujette à la migraine, qui

lui durait vingt-quatre heures, pendant lesquelles elle ne buvait ni ne mangeait ; néanmoins, avec tout cela, elle ne laissait pas de satisfaire à toutes ses obligations pendant l'espace d'environ vingt-un ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de sa vie.

C'était une Fille fort exacte à la pratique des Règles, qui aimait le bon ordre, et qui contribuait de tout son possible, sans respect humain, à aider les autres à le garder. Elle était fort cordiale avec ses Sœurs, ayant un grand support pour elles. Elle était si patiente, qu'elle ne se plaignait jamais de ce qui lui faisait de la peine, soit du côté de ses Sœurs, soit à l'égard de ses besoins, parce qu'elle craignait fort de blesser la charité. Elle a souffert beaucoup d'incommodité du froid, faute des habits nécessaires pour s'en garantir dans l'hiver, qui est fort rude dans ce pays-là, Dieu permettant que ceux qui avaient soin de la conduite, n'y prissent pas garde, ou qu'elle-même, par esprit de mortification, fût bien aise de se servir de ces occasions, afin de souffrir pour l'amour de Dieu : ce qui a beaucoup contribué à ses infirmités.

Elle fut élue Assistante, pour la seconde fois, en l'année 1695 ; et au commencement de l'année 1698, une maladie pourpreuse et fort maligne, qu'on disait être une branche de la peste, se **[520]** mit parmi les soldats allemands qui étaient en garnison à Varsovie. On ne jeta point les yeux sur d'autres Filles de la Charité que sur ma Sœur Marie Clément, qui avait accoutumé de servir les malades dans les cas extraordinaires comme celui-là. On lui fit donc la proposition d'aller secourir les pauvres soldats malades dans leurs cahutes, où ils étaient plusieurs ensemble, couchés par terre sans aucune assistance de personne. Notre dite Sœur, qui était déjà fort touchée de compassion pour ces pauvres gens, reçut fort agréablement cette nouvelle ; et si elle n'avait point eu pour pratique de ne jamais rien demander ni refuser, elle se serait offerte d'elle-même pour les aller servir, dès aussitôt qu'elle apprit ce besoin. La voilà donc qui s'en va de bon cœur à ces pauvres malades ; et ne trouvant rien à leur donner, elle fut obligée d'aller représenter leurs besoins aux personnes de qui elle espérait quelque secours ; à quoi Dieu donnant bénédiction, il se trouva des personnes charitables qui donnèrent de quoi les assister ; et par ce moyen, comme ces soldats n'étaient point catholiques, il y en eut plusieurs qui se sont convertis dans leurs maladies, tant de ceux qui sont morts que de ceux qui sont réchappés, et cela par les bons soins de notre Sœur, ce qui a été un sujet d'admiration pour plusieurs. Quelques-uns d'entre eux, qui n'avaient point voulu écouter les ecclésiastiques qui avaient eu la charité de les aller voir, pour les instruire des mystères de notre foi, afin de les convertir s'ils eussent pu, écoutaient favorablement notre Sœur, quand, après avoir appris cela, elle venait à leur faire de petites réprimandes charitables en leur donnant leurs besoins : ainsi elle gagnait sur leur esprit, par la grâce de Dieu, ce que ces bons prêtres n'avaient pu faire, et ils embrassaient notre religion.

Il y en eut un, entre autres, qui, se montrant plus obstiné, ne voulait écouter personne que notre dite Sœur : encore eut-elle bien de la peine à lui persuader les choses nécessaires à son salut ; enfin, s'étant laissé gagner, il abjura son hérésie, et notre Sœur procura qu'il fût porté à l'hôpital Saint-Jean, parmi les autres malades, elle aida même à le porter et à le laver des ordures qui étaient sur son pauvre corps, ainsi que la Sœur qui nous a rapporté ceci, comme en ayant été témoin. Avant donc été nettoyé et couché, on le disposa à recevoir les derniers Sacrements.

Ce fut une conversion admirable que celle de ce pauvre homme ; car il fut tellement touché de Dieu, qu'il ne savait se taire, et ne cessait d'admirer la bonté de Dieu sur lui. Il communia avec de grands témoignages de foi, de joie et de consolation. Les Pères Jésuites qui l'assistèrent à la mort, étaient ravis d'admiration, voyant une si belle conversion et des marques d'une si grande piété. Ce bon homme ayant demandé qu'on lui donnât le Crucifix après la communion, il le baisa avec beaucoup de dévotion pendant presque une demi-journée ; il ne cessait de l'adorer et de le baiser, et quand on lui donnait du bouillon à prendre, il tenait toujours son Crucifix d'une main, n'ôtant point les yeux de dessus. Il était touché d'une si grande contrition, qu'il publiait tous ses péchés, et faisait pleurer tous ceux qui l'entendaient et qui étaient témoins d'une si belle conversion. Les Pères Jésuites, qui ne l'abandonnèrent point, dirent n'en avoir jamais vu une pareille ; on peut dire que Dieu s'est servi, en cette occasion, de la bonté et de la charité que notre chère Sœur a exercées en

l'assistant dans sa maladie, et ce ne fut pas une petite consolation pour elle de le voir mourir en bon chrétien.

Quelque temps après l'heureuse mort de ce pauvre homme, ma Sœur Clément fut prise de la même maladie de ces pauvres soldats, dont elle mourut au bout de huit jours. Ce qu'il y a de plus remarquable en sa maladie, c'est qu'elle s'informait affectueusement de la Sœur qui allait servir les pauvres en sa place, de l'état de leur maladie ; et il semblait, à l'entendre, qu'elle aurait souhaité la santé, si c'eût été la volonté de Dieu, pour aller encore soulager ces pauvres gens. Mais ce qui a fait connaître jusqu'où allait sa charité, c'est qu'environ trois ou quatre heures avant de mourir, le médecin l'étant venu voir, et lui demandant comment elle se portait, après avoir répondu qu'elle se portait comme il plaisait à Dieu, **[521]** elle dit ensuite : Monsieur, c'est à ma Sœur que voilà à qui il faut penser ; car si on ne la secourt, elle deviendra dans un pauvre état. C'était la Sœur Servante. Regardez donc, Monsieur, dit-elle, ce qu'il lui faudrait faire, et n'épargnez rien pour son soulagement ; car nous avons encore bien besoin d'elle. L'heure de l'examen étant venue, le médecin se retira, et toutes nos Sœurs s'en allèrent, excepté moi, qui demeurai auprès de la malade, voyant bien qu'elle approchait de sa fin ; mais elle ne le croyait pas ; ce qui me fit lui dire : Ma Sœur, pensez-vous au bon Dieu ? Elle me répondit que oui. Eh bien ! lui dis-je, si c'était sa volonté de vous prendre à présent, n'en seriez-vous pas bien contente ? A quoi elle répondit : Hélas ! si c'est sa sainte volonté que je meure de cette maladie, son saint Nom soit béni ! mais je ne le crois pas, s'il plaît à Notre-Seigneur. Je ne laissai pas de lui faire faire des actes de foi, d'espérance, de confiance en Dieu et de contrition de ses péchés, et autres : je la priai ensuite de reposer sa tête sur l'oreiller, croyant qu'elle voulait se reposer ; en effet, elle fut un quart-d'heure sans rien dire, et puis tout d'un coup prenant sa croix des vœux où l'Indulgence plénière était appliquée pour l'heure de la mort, elle dit avec un esprit tout étonné et comme surpris, cinq fois le *Pater* et l'*4ve,* prononcant les paroles avec une si grande dévotion et vivacité d'esprit, que ceci me fit voir qu'il y avait du changement en elle ; cela m'obligea à lui dire : Ma chère Sœur, dites avec moi les actes de foi, de résignation et d'amour de Dieu, acceptant la mort de bon cœur pour l'amour de lui ; et comme elle répétait les mêmes actes, elle tourna la tête du côté droit, en me disant : N'est-ce pas la fille du roi qui vient ici ? Pour la contenter, je lui dis, oui, mais il faut dire avec elle tout ce qu'elle vous dira ; elle tenait toujours la vue attentive de ce côté-là, ce que j'observai, et lui fis faire quelques actes des vertus de foi, d'espérance et de charité ; elle demeura tout court sur un acte d'amour de Dieu. Cependant le dîner étant achevé, toutes nos Sœurs montèrent à la chambre de notre chère malade qui les regarda toutes et ne parla plus. Par bonheur elle avait recu le saint Viatique le jour avant, avec beaucoup de dévotion, car on n'eut que le temps de lui faire donner les saintes Huiles, et elle mourut aussitôt qu'elle les eut reçues.

Enfin, on peut dire que la vertu qui a le plus excellé en elle, était la vraie charité pour son prochain, et un grand support pour toutes ses Sœurs ; jamais on ne l'entendait mal parler d'aucune : bien éloignée de cela, elle excusait toujours les absentes, disant qu'elles n'étaient pas là pour se défendre, et que chacune faisait du mieux qu'elle pouvait.

Quand il y avait quelques-unes de nos Sœurs malades, elle ne se donnait de repos ni jour ni nuit, jusqu'à ce qu'elles eussent ce qui leur était nécessaire ; ce qu'elle faisait d'un si grand cœur, que cela consolait les malades.

Pour les Règles, elle y était si exacte, qu'elle n'en aurait pas omis une, et elle tâchait de faire son possible pour que ses Sœurs le fissent aussi, tenant un si bon ordre dans la Maison, que toutes avaient le temps nécessaire pour s'acquitter de leurs offices, et se ranger aux exercices, aux heures marquées. Elle avait le don de maintenir la paix entre toutes ses Sœurs et aussi avec les pauvres. On peut dire qu'elle avait une très-grande charité pour tous les malades de l'hôpital Saint-Jean, où elle a demeuré quelque temps, mais ses soins s'étendaient particulièrement aux plus abandonnés, et comme des personnes de qualité lui envoyaient quelquefois des présents pour l'obliger à avoir plus de soins pour leurs gens malades qu'ils y avaient fait recevoir, elle dit à ce sujet : Ces personnes-là ont moyen de faire assister leurs malades ; quand j'aurai satisfait aux plus abandonnés, si j'ai du temps et de quoi donner, je m'appliquerai à servir ces autres-là. Et elle refusait les présents qu'on lui

voulait donner pour son particulier, ne voulant point être obligée de servir les pauvres par respect humain et intérêt.

- Mes Sœurs, dit M le Directeur, je ne connaissais point cette bonne Fille, mais à présent je la connais bien par ce qu'on en vient de dire ; voilà comme les Saints ont vécu, ils n'en ont pas [522] fait davantage que ce qui vient d'être rapporté de cette bonne Sœur. J'ai remarqué entre les autres, une chose qui parait commune et qui est pourtant bien particulière, c'est qu'elle ne parlait jamais mal du prochain et qu'elle défendait les absents, particulièrement ses Sœurs, disant : C'est en quoi il nous la faut imiter : cependant on manque bien dans la Communauté à suivre l'exemple que cette bonne Sœur nous a laissé, et on détracte facilement de ses Sœurs ; il faut donc imiter cette bonne défunte en ne parlant jamais des défauts de notre prochain : ce sont-là des vertus héroïques et non communes ; tout ce que vous venez de dire est très-excellent, et si elle avait été dans le commencement de l'Église, ce serait une Fille à canoniser, car c'est-là la vie d'une Sainte. Pourquoi a-t-on tant d'estime pour les Saints ? C'est qu'ils ont beaucoup souffert de peines et de tourments, de grandes calomnies et fausses accusations ; vous voyez que votre bonne Sœur en a beaucoup souffertes et des plus sensibles qu'une Fille puisse souffrir, comme a été cette calomnie sur son honneur qui est ce qu'il y a de plus cher aux Filles ; elle souffrit cela sans s'excuser, et néanmoins Dieu l'a justifiée, non pas par ses paroles, mais par sa bonne vie. Celles qui s'excusent aux moindres avertissements, sont bien éloignées de la pratique de cette bonne Sœur. Elle a abandonné sa justification à Dieu qui a pris soin d'elle ; il ne faut donc point s'excuser ni par paroles ni par écrit, parce que souvent on fait une plus grande faute en se voulant justifier, que la faute première dont on tâche de se laver.

Notre-Seigneur en son Evangile, dit qu'il n'y point de plus grande charité que d'exposer sa vie pour le prochain. Or, vous voyez comme notre Sœur a exposé la sienne, puisqu'elle en est morte ; c'est par là qu'elle a mérité la récompense du martyre.

Une autre chose fort admirable, est sa persévérance dans la pratique de la vertu. Il y en a qui commencent bien, mais ne persévèrent pas ; or, celle-ci n'a point discontinué, mais a persévéré jusqu'à la fin à faire le bien qu'elle avait entrepris, nonobstant ses infirmités : elle avait bien commencé, et elle a toujours avancé de vertu en vertu, et s'est affermie de plus en plus dans le bien de sorte qu'il n'y a point eu d'éclipse en la vie de cette bonne Fille ; elle n'a pas ressemblé à celles qui se relâchent et se découragent après avoir travaillé quelques années au service des pauvres et à la pratique de leurs Règles, comme nous voyons en plusieurs qui se contentent d'avoir rendu à Dieu quelques services, et écoutant leurs infirmités, se renferment dans une infirmerie comme ne devant plus rien faire ; et au lieu de profiter de ce temps de repos, se laissent aller à causer, à médire, et souvent à murmurer de ce qu'on ne les emploie pas, disant que si on les employait elles travailleraient encore bien. Et d'où vient qu'on ne vous emploie pas ? C'est à cause de votre méchante humeur, parce que si on vous employait, vous feriez plus de mal que de bien. Ces Filles-là sont bien éloignées de la perfection de la défunte dont nous venons de parler.

- Ma Sœur Élisabeth de Vaux, qui a demeuré environ huit ans en Pologne avec ma Sœur Marie, a écrit un billet des vertus qu'elle a remarquées en elle, et des choses qu'elle a entendues de la propre bouche de madite Sœur Clément, touchant sa vocation et la tentation qui lui vint en servant les pauvres à Saint-Jacques de la Boucherie, de quitter notre Compagnie pour aller à l'Hôtel-Dieu, parce que, disait-elle, nous n'avions pas assez d'austérités ; ce que son confesseur ayant entendu, il se moqua d'elle, disant que c'était une tentation des plus fines, et ayant été désabusée, comme il a été dit, elle n'y pensa plus. Nous ne reprenons pas tout ce que ladite Sœur a écrit, parce que cela est compris en substance dans ce qui a été rapporté ci-devant ; nous parlerons seulement de son zèle pour l'instruction des petites filles au soin desquelles ma Sœur Barbe Bailly, Sœur Servante, l'appliqua ; elle leur apprenait à faire la tapisserie et la dentelle ; de plus, quand elle avait du temps de reste, elle l'employait à traduire en langue polonaise le ca **[523]** téchisme qu'elle avait apporté de France, afin de le faire apprendre à ces petites filles, lesquelles elle instruisait si bien, que, quand il venait des prêtres leur faire le catéchisme, ils disaient n'avoir pas un plus grand plaisir que d'interroger ces enfants sur le catéchisme, parce qu'elles savaient parfaitement bien

répondre. Quand elle se voyait obligée de leur faire quelque correction, elle le faisait avec grande prudence, et jamais par passion ; enfin elle avait beaucoup de charité pour elles, aussi bien que pour tous les pauvres.

Elle avait une attention toute particulière à la prière, ne pouvant souffrir qu'on fit aucun bruit ni autre chose qui pût interrompre ; et quoiqu'elle eût beaucoup de peine à se tenir à genoux, elle ne se voulait pourtant point asseoir pendant l'oraison et la prière.

Elle a encore été employée à servir les pestiférés pendant que j'ai demeuré dans ce lieu ; une femme de notre hôpital était avec elle, et le Frère Delorme de la Mission y fut aussi appliqué par M. le Supérieur ; il y en avait sept ou huit cents, et elle demeura à les servir l'espace de huit mois avec une charité et un zèle infatigable, ne se donnant de repos ni jour ni nuit. Sa charité s'étendait encore à nous autres parmi ce grand travail, priant le Frère de nous venir voir, parce qu'étant quatre jeunes Filles exposées aux pestiférés de l'hôpital, elle craignait que nous fussions exposées toutes à la fois à prendre cette maladie.

- Ma Sœur Marie Boullard, Sœur Servante à l'hôpital de Dourdan, ayant appris la mort de ma Sœur Marie Clément, a envoyé à notre Supérieure le mémoire des vertus qu'elle avait remarquées en la défunte pendant qu'elle demeurait en Pologne.

Les vertus, dit-elle, que j'ai remarquées en notre Sœur Marie Clément durant dix-huit ans que j'ai eu le bonheur de demeurer avec elle à Varsovie en Pologne, sont, premièrement, qu'elle a toujours été exacte à l'emploi de la journée, ne manquant jamais de se lever à quatre heures, à moins qu'elle ne fût malade ou incommodée ; deuxièmement, elle était presque toujours en la présence de Dieu, faisant toutes ses actions avec grande présence d'esprit ; troisièmement, elle n'a jamais désobéi, faisant tout ce quon lui donnait à faire, soit que cela fût répugnant ou agréable ; elle était toujours prête à rendre service avec bien de la charité ; quatrièmement, elle avait une grande fidélité à se bien acquitter de son devoir, particulièrement pour toutes les choses spirituelles dont elle était chargée ; cinquièmement, j'ai remarqué que pendant deux ans qu'elle a eu le soin des Filles de la Maison, elle n'a jamais manqué de leur apprendre ce qu'il faut savoir pour être bonne chrétienne, et elle leur montrait l'exemple ; sixièmement, sa modestie était tout-à-fait exemplaire, particulièrement lorsqu'elle parlait aux personnes de l'autre sexe, ecclésiastiques ou autres, elle avait toujours la vue basse, et était modestement composée ; septièmement, elle avait beaucoup de support pour toutes nos Sœurs, beaucoup de charité pour leur rendre service, particulièrement en temps de maladie, pendant lequel elle était infatigable nuit et jour : c'était une Fille de paix qui ne faisait jamais aucun rapport mal à propos, et était fort cordiale avec ses Sœurs. J'ai aussi remarqué qu'elle était fort humble, n'ayant que du mépris pour elle-même ; quoiqu'elle eût de fort bonnes qualités, elle ne s'en faisait point accroire pour cela, se tenant toujours dans de bas sentiments d'elle-même ; elle savait fort bien le polonais, ce qui la rendait d'autant plus utile aux pauvres. Enfin, je finirai en disant que notre chère Sœur, pendant douze ou quinze ans, a eu soin particulièrement des pauvres malades qui étaient dans notre Maison de Varsovie ; elle pansait leurs plaies ainsi que celles des teigneux ; elle a toujours fait cet office de charité avec beaucoup de soin et de douceur pour les pauvres, dont elle avait une grande compassion. Comme la peste était souvent en ce lieu, notre chère Sœur a été une fois l'espace de huit mois dans les champs pour assister quatre mille pestiférés, leur faisant des bouillons, et leur rendant tous les services dont ils avaient besoin, avec quatre femmes qu'on lui avait données pour l'aider ; mais ces quatre femmes moururent de cette maladie en moins de douze jours, et à mesure que nous lui en envoyions d'autres, elles mou **[524]** raient de même ; néanmoins, à la vue de toutes ces morts, notre chère Sœur avait une si grande confiance en Notre-Seigneur, qu'elle n'appréhendait point la maladie. Dieu l'en a garantie, la conservant en parfaite santé.

Nous avons laissé à dessein une remarque que M. le Directeur avait faite sur ce que l'autre Sœur revenue de Pologne avait rapporté pour terminer cette Conférence.

- Une autre remarque entre autres, dit M. le Directeur, est le don que Dieu lui avait donné de contribuer à la conversion des hérétiques ; il semble qu'il aurait fallu pour cela beaucoup de science

et d'éloquence, mais sa simplicité et son zèle surpassaient cette éloquence, et elle touchait plus les âmes en leur expliquant naïvement les mystères de notre religion, que des hommes doctes et savants.

Voilà ce qui a été dit par les trois Sœurs revenues de Pologne en divers temps, au sujet de la vie de ma Sœur Marie Clément, écrite fidèlement sans exagération, et ce que M. Hénin, notre Directeur, a dit à ce sujet dans la Conférence qu'il nous a faite le 26 juillet 1699.

44. CONFÉRENCE DU 6 SEPTEMBRE 1699,

FAITE PAR M. LE JUMEAU, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOTRE SŒUR JULIENNE LORET,

Madite Sœur Julienne était fille de François Loret et de Jeanne Harnois, ses père et mère, habitant sur la paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Pas, où elle fut baptisée le 7 octobre 1622. Elle entra à la Communauté le 9 juin 1644, et elle est décédée à Fontainebleau, le 9 août 1699.

MES Sœurs, dit M. le Directeur, quoiqu'il y ait quelques autres Sœurs défunies, nous nous contenterons de parler de notre chère Sœur Julienne Loret.

On lut ce qui suit, qui a été remarqué par M. Durand, sur les vertus de cette chère défunte.

La Sœur Julienne Loret est née à Paris, d'une honnête famille ; elle perdit M. son père et Mme sa mère fort jeune. Dieu lui suscita M. de Lafosse et son épouse, père et mère de M. de Lafosse, missionnaire et prêtre de la Congrégation de la Mission. Ladite Sœur Julienne fut élevée avec Mlle de Lafosse leur fille ; elle suça la piété et la dévotion dès son bas âge, et alla toujours croissant en vertus, comme fait l'aurore qui s'avance jusqu'à son midi. Elle était de petite taille, fort honnête, respectueuse, parlait peu et fort juste ; c'était un petit corps qui renfermait une grande âme ; généreuse, bienfaisante, circonspecte, spirituelle, adroite, et qui, comme l'on dit, savait bien son monde, joignant la prudence du serpent à la simplicité de la colombe.

C'est pour elle un bonheur tout particulier, comme pour les anciennes Sœurs qui vivent encore, d'avoir été élevée sous les yeux de notre vénérable Père M. Vincent, et sous ceux de Mlle Legras ; c'est lui et elle qui ont formé cette Compagnie, qui est présentement, et si nombreuse, et si étendue pour le service de l'Eglise.

Notre chère Sœur a pris l'esprit primitif dans sa source, et l'a conservé religieusement ; elle est entrée dans les assemblées, où on a dressé les réglements admirables que nous avons lus avec tant de consolation ; elle y a donné son avis.

Elle a servi de secrétaire dans toutes les Conférences auxquelles elle a assisté, et qu'a tenues [525] notre vénérable Instituteur, soit pour les règlements des offices, soit sur les Règles, soit sur les vertus convenables aux Filles de la Charité, soit enfin dans celles ou l'on s'est entretenu des actes de vertu des Sœurs défuntes ; et cette chère Sœur, avec quelques autres, ont si bien pris l'esprit et le style de notre bon Père, que l'on dit, quand on lit ces mêmes Conférences : Oui, voilà M. Vincent qui parle ; c'est lui-même, c'est son vrai esprit. Ma Sœur Julienne a rendu par-là un service très-considérable à toute la Communauté, qui se nourrit et se nourrira, dans la suite des temps, du lait de la parole de Dieu, digérée par son vénérable Père et Instituteur, comme tout ce

qu'elle a recueilli de Mlle Legras, si remplie de l'esprit de saint Vincent, qui n'était autre que l'esprit de Notre-Seigneur.

Ma Sœur Julienne a été une de celles qui ont mis en pratique les délibérations prises pour de certains offices, comme pour commencer l'office d'Assistante. Elle a été la première qui fut donnée à Mlle Legras, et conduisait sous elle toute la Communauté, à laquelle elle présidait souvent, Mademoiselle étant malade ; elle s'en reposait sur sa sage conduite. Elle a été encore remise d'autres fois dans ce même emploi, et elle aurait très-bien rempli celui de Supérieure, si elle avait eu autant la vigueur du corps qu'elle avait celle de l'esprit

Elle s'est façonnée à toutes sortes d'occupations ; à instruire les jeunes personnes, à conduire les Exercitantes, à composer les remèdes, en quoi elle était fort habile ; à saigner, ce qu'elle faisait admirablement bien, étant des plus adroites à panser les plaies, et des plaies des plus rebutantes, dont les chirurgiens n'osaient approcher. Elle coupait, tranchait généreusement quand il le fallait ; enfin elle avait une aptitude à tous les arts et à tout ce qui peut être utile à une Fille de la Charité. Elle en a dressé sans nombre, et plusieurs se font honneur et plaisir de l'avoir eue pour Mère et Maîtresse en ceci, et l'auront toujours en vénération.

Elle a bien fait partout où elle a demeuré, mais particulièrement à Fontainebleau, où elle a été plus long-temps ; c'est le théâtre où elle a fait paraître les talents que Dieu lui avait donnés pour le service des pauvres malades.

C'est là qu'elle a édifié la paroisse par l'exemple qu'elle y a donné de toutes les vertus chrétiennes, d'une foi très-ferme, d'une piété sincère, d'une charité épurée, d'une constance à l'épreuve. On avait en elle une entière confiance ; les personnes de son sexe la regardaient comme leur Mère et leur Directrice dans la dévotion, elles la consultaient, lui disaient leurs peines, leurs tentations, prenant conseil auprès d'elle de ce qu'elles avaient à faire pour le choix d'un état. Plusieurs se sont consacrées à Dieu par ses avis ; il y en a un bon nombre qui sont entrées dans votre Compagnie.

Les filles mondaines la trouvant dans leur chemin, elle leur faisait une prudente correction de l'excès qu'elle remarquait en leur extérieur, qui n'était pas assez modeste ; plusieurs ont pris le parti de la dévotion et de la fréquentation des Sacrements, par son exemple et ses avis. Elle faisait la consolation des veuves, des orphelins et des personnes affligées.

On la consultait même pour les affaires domestiques et temporelles, comme pour les spirituelles, parce qu'elle était très-bonne économe, et s'entendait à toutes choses ; son exactitude était admirable et sans pareille, tant pour les exercices spirituels que pour l'emploi de la journée et du temps, dont elle était bonne ménagère, n'en perdant pas un moment, étant toujours occupée à quelque chose ; et elle disait tout simplement, que ce serait le sujet sur lequel elle aurait le moins de compte à rendre à Dieu, ne pouvant demeurer à rien faire. Saint Ambroise, à ce propos, compare agréablement les vierges aux abeilles, disant qu'elles doivent toujours travailler à leur exemple, faisant la cire, qui sert aux autels, et le miel, qui sert d'aliment et de remède.

Ses confessions et communions, et même ses communications étaient réglées, et elle ne manquait pas d'un iota à ce que la Règle lui prescrivait là-dessus ; elle faisait sa revue tous les mois, et souvent un jour de retraite.

Ses fautes ordinaires étaient plutôt de petites omissions que des fautes de commissions ; elle **[526]** avait la conscience fort tendre et délicate, l'ombre du péché lui faisait peur, et ce lui était un martyre d'en avoir l'idée et quelque sentiment. Elle gémissait avec saint Paul, sentant en elle le combat de la partie inférieure avec la supérieure, et désirait, avec ce grand Apôtre, la séparation de son corps d'avec son âme, pour être dans une heureuse liberté d'être tout à Dieu. Le monde lui faisait horreur, et elle soupirait après le Ciel, pour y être en la compagnie des vierges, qui suivent Jésus leur époux en quelque part qu'il aille, et désirait de chanter ce cantique qu'elles seules ont l'avantage de chanter, parce qu'elles sont vierges. Elle disait souvent, comme sainte Catherine de

Gênes : L'amour ou la mort, et se plaignait amoureusement à Notre-Seigneur de ce qu'elle ne mourait point comme celle-ci ou celle-là, qui étaient plus jeunes qu'elle.

Sa ferveur au service divin était admirable ; elle venait exactement les dimanches et fêtes aux grandes messes, aux vêpres et au Salut, quand il y en avait. Assidue aux prédications et aux prônes, sa modestie et sa piété prêchaient plus efficacement que le Prédicateur ; elle s'est trainée à la paroisse autant qu'elle a pu, quoiqu'éloignée de la Maison.

Sa patience a été à l'épreuve : on lui fit boire un jour, dans une assemblée de Dames, une sensible confusion, par un reproche d'une chose qui ne s'était point passée de son temps ; il en coûta beaucoup de soupirs et de larmes à la pauvre Sœur Julienne Loret. Elle a eu des Sœurs qui l'ont fatiguée par leur humeur : une, entre autres, fit des rapports à la Maison, ce qui donna lieu à sa déposition de Sœur Servante, sur un malentendu. La divine Providence le permit ainsi pour exercer cette chère Sœur, pour épurer son âme, pour lui faire honorer la sujétion de Notre-Seigneur en sa vie cachée, pour raffiner en elle toutes les vertus, surtout celle de l'humilité, par cette humiliation, se voyant Sœur compagne, après avoir été tant d'années dans les premiers rangs.

Voici une résolution qu'elle prit sur ce sujet, en une retraite qu'elle fit en 1694 :

Cette dépendance lui a fait faire mille et mille actes d'humilité et de conformité à la volonté de Dieu. Achevons ce sommaire des vertus de notre Sœur défunte, en disant que nous pouvons présumer qu'étant sortie de ce monde, chargée du mérite de tant de bonnes œuvres spirituelles et corporelles, elle jouit présentement dans le Ciel d'une gloire abondante ; et qu'ayant tant souffert de peines, de fatigues, de rebuts dans l'exercice de la charité, tant de tentations de toutes les sortes, qu'elle a surmontées, surtout pour conserver inviolablement une vertu qui lui était plus chère que la prunelle de ses yeux, dont elle avait fait un vœu perpétuel, qu'ayant enfin instruit tant de personnes des principaux Mystères de notre sainte religion et des maximes les plus pures de l'Evangile, elle est couronnée, en la compagnie des Anges et des Saints, de ces trois auréoles que l'on donne, l'une aux Martyrs, la seconde aux Vierges, et la troisième aux Docteurs, puisque saint Bernard assure que les combats qu'il faut soutenir pour conserver la patience, la charité et la pureté, sont un martyre plus long et plus pénible que celui qui se termine en peu d'heures par la main d'un bourreau, par le fer ou par le feu ; c'est ce qui doit consoler et encourager les Filles de la Charité, qui peuvent espérer la même récompense dans les exercices des emplois de leur vocation. Notre vénérable Père respectait celles qui mouraient au service des pauvres malades ; plaise à Dieu nous faire la grâce d'achever notre course aussi heureusement qu'a fait cette chère défunte, qui est morte, ou, pour mieux dire, qui s'est endormie dans le baiser du Seigneur. Elle est du nombre des vierges sages, prudentes et vigilantes, ayant été au-devant de son Epoux avec la lampe allumée, et elle est entrée dans le cabinet et le sein de sa gloire, dont elle jouira pendant toute l'éternité.

La Sœur Julienne Loret faisait régulièrement la retraite tous les ans ; c'était toujours avec beaucoup de satisfaction et de fruit. Elle a mis, en peu de mots, par écrit les considérations qu'elle fit dans sa première retraite ; et dans la seconde, **[527]** qui est plus pour la vie illuminative et unitive que pour la purgative, elle prit des résolutions conformes aux sujets de méditation qu'on lui donna à Fontainebleau, où elle était pour lors. Tout ce qui y est marqué est de bon sens et de pratique, ce sont autant de maximes fondamentales de la vie intérieure et spirituelle ; il n'y a rien de trop guindé. Elle marchait par la voie commune, tel que notre très-honoré Père l'a enseigné aux deux Compagnies qu'il a formées, selon la simplicité de l'Evangile.

Elle s'appliquait, comme il faut toujours faire, dans ses retraites, à connaître ses principaux besoins, son penchant et sa passion dominante, à chercher les remèdes efficaces pour la dompter. Elle tendait toujours à s'humilier, en vue de ces petites faiblesses auxquelles les âmes les plus saintes sont sujettes, Dieu les laissant dans cette vue-là pour les anéantir en sa présence, pour les tenir dans la crainte et sur leurs gardes, pour qu'elles aient recours à lui, et pour les convaincre qu'elles ont toujours besoin de son secours, et qu'il faut incessamment avoir les armes à la main ; c'est l'épée de la mortification qu'il faut joindre à la vigilance et à la prière. Les vues et les intentions de cette chère Sœur étaient fort épurées, elle ne regardait que la gloire de Dieu dans toute

sa conduite ; son plaisir était de lui plaire uniquement, son appréhension de faire la moindre chose qui lui fût désagréable. Sa facilité à se tenir en la présence de Dieu était merveilleuse ; elle était peu distraite dans ses oraisons et ses exercices spirituels. C'est qu'elle était aussi fort recueillie et modeste ; elle inspirait par là aux autres le recueillement. Souvent elle demandait à Dieu la persévérance en sa grâce : je ne sais si j'ai pu remarquer un péché mortel dans la confession générale qu'elle m'a faite de toute sa vie. Dieu l'a prévenue de ses douces bénédictions dès son bas âge, il l'a mise sous l'ombre de ses ailes et de sa protection. Ayant perdu M. son père et Mme sa mère, lorsqu'elle était encore en bas âge, Dieu en prit soin, et la fit élever en la manière que nous l'avons dit dès le commencement ; ainsi c'est une fille de sa Providence, qu'il destinait au service des membres de Jésus-Christ son Fils, qui sont les pauvres.

RÉSOLUTIONS

DE MA SŒUR JULIENNE LORET

AVEC LES PRATIQUES DE PIETE QU'ELLE METTAIT EN USAGE

Le tout extrait des Mémoires écrits de sa main, que l'on a trouvés après sa mort, arrivée le 9 août 1699. Ellefut inhumée le 10 du même mois ; elle était âgée de soixante-seize ans.

Je suis entrée en la Compagnie des Filles de la Charité le 9 juin 1644 ; j'ai pris l'habit de cette sainte Maison, le 10 juillet de la même année, et j'ai fait les vœux le 25 décembre 1649.

Julienne LORET, *Ind. Fille de la Charité.*

Ma première Retraite fut le 21 juin 1644 ; ma deuxième fut le 7 juin 1645.

PREMIERE MEDITAT10N. - *De la Création et de la Fin pour laquelle nous sommes créées.*

- J'ai fait résolution de m'humilier beaucoup dans la vue de ma bassesse, et de ne commettre aucun péché, qui seul peut effacer la ressemblance que je puis avoir avec Dieu ; de me détacher de moi-même et de ma propre volonté, et de n'aimer purement que Dieu, puisque c'est la fin pour laquelle je suis créée.

DEUXIEME MÉDITATION. - *Des Bénéfices de Dieu.* - J'ai une grande confusion d'avoir si mal usé de tant de Sacrements, d'inspirations, en l'appel à ma vocation ; j'ai fait résolution d'être plus fidèle à l'observance de nos Règles, aux inspirations et aux autres grâces que je reçois de la bonté de Dieu.

TROISIEME MEDITATION. - *De la Mort.* - J'ai pensé à l'incertitude de la vie, et comme il faut tout quitter, je fais résolution de me détacher dès à présent de toutes les choses de la terre, de me garder des plus petites fautes, et de m'unir étroitement avec Dieu, de qui la mort ne me saurait jamais séparer ; il n'y a que le péché qui en soit capable. **[528]**

QUATRIEME MÉDITATION. - *Du Péché.* - J'ai une grande confusion, voyant la multitude de mes péchés et mon ingratitude envers Dieu : j'ai fait résolution de prendre tous les moyens qui me seront possibles pour déraciner mes mauvaises inclinations, particulièrement celle de l'orgueil et quelqu'autre, à laquelle j'ai reconnu être plus encline ; et comme je ne passe point de jours sans offenser Dieu, je n'en passerai aussi aucun sans faire quelques actions de vertus, désirant de satisfaire à Dieu pour mes péchés.

CINQUIEME MEDITATION. - *Du Jugement*. - Je me suis arrêtée sur ce mot d'abandonnement !.... Allez, maudit ! et aussi sur ces paroles : Venez, etc. J'ai pensé que Notre-Seigneur ne nous dit point que l'enfer nous est préparé comme le paradis, et qu'il ne tient qu'à nous de prendre dès cette vie le chemin que nous voulons tenir. J'ai vu que mes péchés méritaient bien l'enfer ; mais me confiant en la bonté de Dieu, j'ai fait résolution de me juger moi-même et de faire pénitence dès cette vie, et de surmonter les difficultés et les peines qui me pourront arriver avec la grâce de Dieu.

SIXIEME MEDITATION.- *De la Contrition*.- J'ai vu combien j'ai abusé des grâces et des faveurs reçues de Dieu continuellement ! J'ai fait résolution, comme un enfant prodigue, de recourir à Dieu avec la contrition et les larmes, comme à mon Père, avec espérance qu'il me recevra à pardon, pourvu que je ne l'offense plus à l'avenir.

SEPTIEME MEDITATION. - *Du Purgatoire*. - J'ai pensé aux peines de ce lieu-là, et aur egret qu'a l'âme de se voir privée de la vue de Dieu par sa faute..... J'ai fait résolution de n'avoir affection à quoi que ce soit, et de n'avoir plus de tendresse qui m'empêche de faire pénitence dès cette vie.

HUITIEME MÉDITATION. - *De* l'*Imitation de Notre-Seigneur*. - J'ai pensé qu'il était bien raisonnable de suivre et d'imiter un si bon maître, j'ai fait résolution d'imiter sa vie, en pratiquant les vertus qu'il a exercées sur la terre, et embrasser la pauvreté, le mépris, la haine des choses de la terre, dans la pensée que Dieu le demande tout particulièrement de notre vocation.

NEUVIEME MEDITATION. - *De l'Humilité de Notre-Seigneur*. - J'ai vu que toutes ses actions, ses pensées, ses œuvres, n'étaient qu'humilité, méprisant les grandeurs, passant pour le fils de Joseph, et pour un idiot et insensé : j'ai fait résolution d'être plus humble en mes pensées, paroles et œuvres, et de ne jamais rien dire pour donner bonne estime de moi, et de m'estimer toujours la moindre de toutes.

DIXIEME MEDITATION. - *Notre-Seigneur va au Temple*. - J'ai pensé qu'il n'y a aucune chose qui tourne à la gloire de Dieu, que je ne sois obligée de faire, à l'exemple de la sainte Vierge : j'ai fait résolution de quitter toutes les choses qui me touchent de plus près dans le monde, pour suivre Notre-Seigneur dans la vocation à laquelle il m'a appelée, et de ne point arrêter mon esprit aux tentations ni conseils qui m'en pourraient détourner, et aussi de conserver les consolations divines et chercher Notre-Seigneur, non point parmi le monde, mais dans le temple et lieux dédiés à son service, et de conserver une grande paix dans mon cœur, afin que Notre-Seigneur y puisse demeurer.

ONZIEME MEDITATION. - *De la Mansuétude et Douceur de Notre-Seigneur, qui parait en ses paroles, en ses effets, en son visage*. -'ai une grande confusion de voir en moi tout le contraire de cette vertu ; j'ai fait résolution d'avoir plus de douceur en mes paroles, et de regarder si ce que je dirai ne pourra contrister personne ; de montrer aussi de la douceur sur mon visage, et d'avoir une grande compassion de la misère d'autrui, le soulageant autant que je pourrai.

DOUZIEME MEDITATION. - De la Pauvreté du Fils de Dieu. - J'ai considéré qu'il a été pauvre toute sa vie ; et que prétendait-il par cette pauvreté ? Premièrement, de nous en donner l'exemple ; deuxièmement, de condamner la convoitise déréglée des enfants d'Adam, et de découvrir la vanité des richesses ; troisièmement, de faire voir aux hommes le prix inestimable de cette vertu, et de la leur persuader par son exemple, et nommément aux Religieux. J'ai fait résolution d'aimer beaucoup cette vertu, et de remercier souvent **[529]** Notre-Seigneur de m'avoir appelée à une vocation où je puis si facilement imiter sa pauvreté, puisqu'elle a pour exemple même Notre-Seigneur, et de ne me jamais plaindre quand il me manquera quelque chose, me souvenant que Notre-Seigneur a été bien plus pauvre.

TREIZIEME MEDITATION. -*De la Sainte Trinité*. - J'ai fait résolution d'y avoir une grande dévotion, et de faire connaître tant que je pourrai ce grand mystère à ceux qui lie le sauront point, afin que Dieu soit glorifié de tous.

QUATORZIEME MEDITATION. - *De la Vie cachée de Jésus*.- J'ai considéré les actions qu'il a faites en la maison de la sainte Vierge et de saint Joseph ; j'ai eu une grande confusion de me voir si éloignée de ses vertus : j'ai fait résolution de faire mes actions à la vue de Dieu seul, et non point des hommes, craignant d'avoir quelque motif de respect humain ou de vaine gloire, et aussi de me plaire beaucoup dans les offices les plus pénibles, bas et mortifiants, à l'exemple de Notre-Seigneur, et d'avoir une obéissance comme la sienne, prompte, joyeuse, aveugle et persévérante.

QUINZIEME MEDITATION. *De la Résignation du Fils de Dieu au temps de sa Passion*. - Oui, Jésus s'est résigné à la volonté de Dieu son Père, à la volonté des hommes et à la volonté des démons mêmes ! J'ai fait résolution de ne vouloir jamais que ce que Dieu voudra et permettra qu'il m'arrive, de quelque part qu'il vienne, et de détester ma propre volonté, n'en ayant point d'autre que celle de Dieu et de mes Supérieurs.

SEIZIEME MEDITATION. - *De l'Amour de Nôtre-Seigneur au temps de sa Passion*. - J'ai considéré ce grand amour qui lui faisait chercher toutes les occasions et les lieux où il pourrait souffrir : j'ai fait résolution de ne plus fuir les occasions de souffrir, mais, au contraire, de me réjouir dans les souffrances, et d'en désirer toujours davantange ; d'aimer ceux qui me feront souffrir et de pardonner à un chacun, ne montrant jamais aucun ressentiment de quoi que ce soit, et le tout pour l'amour de Dieu.

DIX-SEPTIEME MEDITATION. - *De la Patience au temps de sa Passion*. - J'ai considéré sa patience en trois façons : Premièrement, à souffrir les affronts ; deuxièmement, à endurer les douleurs ; troisièmement, à supporter les injures. J'ai eu une grande confusion de voir ma lâcheté. J'ai fait résolution de n'être plus si tendre aux douleurs, et aussi de n'être plus si impatiente quand il se présentera des occasions de souffrir et de faire pénitence de mes péchés, qui ont été la cause des souffrances de Notre-Seigneur.

DIX-HUITIEME MÉDITATION. - *De la Mort de Jésus-Christ*. - J'ai considéré comme Notre-Seigneur a donné pour nous jusqu'à sa propre vie : j'ai fait résolution de me consacrer tout à lui, et non pour un temps, mais jusqu (à la mort, qui m'unira plus parfaitement à lui, et d'avoir recours dans toutes mes peines, soit d'esprit ou de corps, à sa bonté, et d'aimer la sainte pauvreté, que j'exercerai jusqu'à la fin, avec sa sainte grâce.

PRATIQUES ET RESOLUTIONS.

1re. Qu'il ne faut jamais se peiner de ses peines mêmes.

2e. De penser que ce n'est pas la peine qui me trouble, mais mon immortification, et moi-même.

3e. Demander à Dieu de ne se point peiner d'aucune chose.

4e. Faire l'oraison quelquefois sur le sujet : Qu'il faut prendre tout de la main de Dieu, de quelque facon que nous soyons.

5e. Tous les jours, après la sainte communion, soit sacramentelle ou spirituelle, renouveler l'offrande faite de moi-même à Dieu, en me donnant tout de nouveau à lui.

6e. Essayer de ne point manquer de faire tous les jours un quart-d'heure d'oraison sur les passions qui me dominent le plus.

7e. Aller toujours à l'oraison avec grande estime de l'honneur que nous recevons de traiter avec Dieu.

8e. M'y bien préparer, avoir soin de ne m'y pas assoupir.

9e. Avoir soin de faire souvent des actes intérieurs d'humilité, de soumission, d'acceptation de l'état auquel Dieu voudra que je sois. **[530]**

10e. De penser qu'il faut être sainte, et pour l'être, qu'il faut avoir la pureté de cœur et la persévérance.

11e. Ne point chercher que l'on approuve mes actions, et ne point m'attendre qu'on les trouve bonnes.

12e. Fuir l'honneur, n'en point désirer, ne s'y point attendre.

13e. Fuir toute tendresse intérieure et extérieure.

14e. Fuir les attaches spirituelles et corporelles.

15e. Soin de la persévérance en ma vocation ; en remercier souvent Dieu ; en faire grande estime.

16e. Résister aux tentations, en les méprisant et recourant à Dieu.

17e. Faire souvent mon examen sur toutes ces choses.

18e. Soin d'observer les mortifications qui me sont permises.

19e. M'attacher à l'observance des Règles.

20e. Soin de se souvenir de la présence de Dieu.

21e. Fuir d'être bien venue auprès de qui que ce soit.

22e. Fuir l'applaudissement des créatures.

23e. Soin de plaire à Dieu.

24e. Ne faire jamais rien en faveur de mes passions, quoi qu'il m'en coûte.

25e. Soin de la douceur, humilité, charité et support envers toutes.

C'est ce que je vous demande, mon Dieu, de tout mon cœur, par les mérites des actions de votre cher Fils, et les prières de sa sainte Mère.

Après qu'on eut fini la lecture des résolutions de ma Sœur Julienne Loret, M. Le Jumeau fit parler ma Sœur Mathurine Guérin, laquelle dit ce qui suit :

Mon Père, lorsque j'ai eu le bien d'entrer en la Compagnie, qui fut en 1648, au mois d'octobre, ma Sœur Julienne Loret était Assistante à la Maison, sous Mlle Legras, notre bonne et très-honorée Mère, et c'était elle qui conduisait toute la Communauté, parce que Mademoiselle n'était point en état d'assister à aucun exercice. Il n'y avait point alors de séparation entre les anciennes et les nouvelles ; mais toutes généralement témoignaient beaucoup de respect et d'amitié à ma Sœur Julienne, laquelle, de son côté, avait beaucoup de bonté, de charité et de support pour nous toutes. C'était un esprit aussi bienfait et aussi doux qu'on peut le désirer. Il paraissait entre elles et les autres Sœurs plus anciennes une grande union et bonne intelligence ; enfin, quand je pense à ce temps, j'ai de la consolation, me remettant dans la mémoire les pratiques de vertu que je voyais dans nos bonnes Sœurs anciennes. Car on n'entendait point parler dans la chambre de travail, si ce n'était des choses spirituelles et édifiantes : comme des résolutions, de l'oraison, de la manière de la bien faire, de la bonne intention qu'on doit avoir en travaillant, etc. Voilà ce que j'ai remarqué pendant que j'ai été sans l'habit de la Maison.

Étant revenue des champs, où j'avais été envoyée en 1652, ma Sœur Julienne fut envoyée à un certain Etablissement, que je ne nomme pas à dessein. M. le curé de ce lieu-là était accusé d'être janséniste ; et comme nous avions deux Sœurs établies dans ce lieu pour le service des pauvres, M. Vincent, entendant parler des difficultés qu'elles avaient au sujet de leur confession, jugea à propos de les retirer de là. Et afin de faire la chose le plus doucement et prudemment qu'il serait possible, il décida, avec Mlle Legras, d'y envoyer ma Sœur Julienne Loret, laquelle, ne pouvant supporter de voiture, ni carrosse, ni charrette, fut obligée de faire le voyage à pied, qui était approchant de vingt-cinq à trente lieues, ce qu'elle ne fit pas sans grande fatigue ; et quand les affaires furent terminées, elle revint à la Maison comme elle était allée. Je rapporte cette histoire pour faire voir la

grande confiance que nos Supérieurs avaient en notre chère défunte. Elle a été aussi quelque temps à l'Etablissement de Fontenay-aux-Roses ; mais elle n'y a pas été bien du temps, car elle fut encore élue Assistante, quelques années avant la mort de Mademoiselle. J'avais l'honneur d'écrire avec elle les Conférences que M. Vincent, notre très-honoré Père, nous faisait, dans lesquelles sa Charité nous explique nos Règles, les dernières années de **[531]** sa vie, avant que d'être alité. Comme je fus envoyée à La Fère en Picardie, en l'année 1659, elle continua seule à écrire l'explication des Règles pour les Sœurs de paroisse ; et Mademoiselle, notre bonne Mère, étant tombée malade au commencement de l'année 1660, ma Sœur Julienne continua de conduire la Communauté pendant tout ce temps, et eut le bonheur, avec ma Sœur Françoise Paule et ma Sœur Barbe Bailly, d'assister jusqu'à la mort de notre très-honorée Mère. Mais les remarques de ce qui se passa à cette précieuse mort, ont été recueillies par notre chère Sœur Julienne Loret. Voilà ce que j'ai remarqué et vu pendant le vivant de Mademoiselle, après la mort de laquelle ma Sœur Chétif ayant été nommée Supérieure par M. Vincent, pour remplir la place de Mademoiselle, ma Sœur Julienne fut aussi nommée pour être son Assistante ; et ayant exercé cet office trois ans, on commença à établir le séminaire, où elle fut appliquée quelque temps. Je ne peux rien dire davantage sur cela, car je n'étais pas à la Maison ; je ne dirai rien non plus de ce queelle a fait à Fontainebleau, M. Durand l'ayant suffisamment remarqué.

Ma Sœur Julienne fut encore élue Assistante de ma Sœur Nicole Haran, notre Supérieure, et elle était dans l'exercice de cet office, quand je revins d'Angers, en l'année 1676 ; elle m'a bien édifiée pendant le temps qu'elle a achevé son office, par sa douceur et par sa charité envers les pauvres, aussi bien qu'à l'endroit de nos Sœurs. Elle fut renvoyée, après son triennal, à Fontainebleau, où elle a toujours demeuré au service des pauvres malades, jusqu'au moment où il a plu à Dieu l'appeler à lui.

- M. Le Jumeau ajouta ensuite : Je ne sais, mes Sœurs, ce qu'il vous semble de tout ceci que vous venez d'entendre ; mais, pour moi, je vous assure que cela m'édifie beaucoup, et que je suis tout embaumé de tant de vertus pratiquées par cette bonne Sœur : ainsi vous devez bien tâcher de profiter de ces beaux exemples ; car assurément vous serez responsables devant Dieu, si vous n'en profitez pas. M. Durand s'est fait un plaisir de mettre au jour les vertus qu'il a écrites de cette bonne Fille, comme l'ayant eue longtemps sous sa conduite, et on est persuadé qu'il n'a rien écrit dont il n'eût eu une parfaite connaissance ; c'est une personne à qui votre Compagnie a beaucoup d'obligation, et vous êtes bien obligées à prier Dieu pour lui.

Enfin, mes Sœurs, je m'étais proposé de vous dire bien des choses ; mais ce qui vient d'être dit suffit, et je vous assure que voilà qui est beau et de grande édification.

Un ancien philosophe, c'est Sénèque, si je ne me trompe, disait que la vertu est un ancien précepte ; en effet le chemin de la vertu est long, et il y a long-temps qu'il nous a été tracé par Notre-Seigneur, lequel a été suivi par les hommes de tous les temps ; néanmoins il est difficile à connaître, et la pratique de la vertu est aussi fort difficile, au moins dans sa perfection. Mais ce qui nous facilite ce chemin si difficile à passer, ce sont les exemples que nous ont donnés ceux qui ont vécu parmi nous ; car, en matière d'exemple, tous ne touchent pas également, mais ceux que nous avons vus ne nous laissent pas d'excuse. Nous avons les exemples de Niotre-Seigneur, de la sainte Vierge, et ceux de tant de Saints, mais quelquefois ils nous paraissent difficiles, pour ne pas dire impossibles ; mais quand on dit : Cela s'est pratiqué par une Sœur qui a demeuré parmi nous ; c'est une telle qui a fait ceci ou cela, et qui n'avait pas plus de force et de santé que nous : c'est pour lors qu'on s'anime dans le désir de les imiter.

Dans les arts mécaniques, chaque ouvrier cherche à se perfectionner chacun dans son métier ; or, pour cela ils s'appliquent à imiter ceux qu'ils voient être parfaits dans leur même métier. Par exemple, un cordonnier, pour bien faire un soulier, en regarde un autre devant soi, qui a été fait de la main d'un maître, et habile dans son métier ; ainsi, mes Sœurs, pour vous bien former à la vertu, il faut souvent vous remettre devant les yeux les bons exemples que vos Sœurs vous ont laissés, par les vertus qu'elles ont pratiquées. Pour moi, je vous assure que je suis charmé d'entendre cela.

Comme il est tard, nous n'aurons [532] pas le temps de faire beaucoup de réflexions sur les vertus rapportées en notre bonne Sœur Julienne.

On a eu grande raison de remarquer entre toutes ses vertus la grande douceur de cette bonne Fille ; car c'est une vertu qui vous est fort nécessaire, entre toutes les autres, et c'est par la douceur qu'on gagne beaucoup sur les pauvres. Et au contraire, lorsqu'on voit dans une Fille de la Charité un abord rude, une mine sévère, cela rebute tout le monde. Mais aussi quand on a de la douceur, et qu'on ne se laisse point aller à son humeur violente et emportée, surtout dans les occasions qui se présentent, où il y a quelque chose à souffrir, cela édifie le prochain, et c'est ce qu'on appelle la vertu de douceur.

J'ai remarqué aussi cette grande déférence qu'elle avait pour ses Sœurs anciennes. C'est en quoi, mes Sœurs, vous devez l'imiter ; et M. Durand, sachant que je venais faire cette Conférence, m'a fort recommandé de vous dire quelque chose sur ce sujet, c'est-à-dire, de vous recommander le respect, particulièrement envers les anciennes, lesquelles n'étant plus en état d'être Sœurs Servantes, soit par le défaut de santé, soit par le manque de forces suffisantes pour exercer cet office, ne laissent pas de continuer le service des pauvres, autant qu'elles peuvent, sous la conduite des autres Sœurs Servantes, qui sont plus jeunes qu'elles ; lesquelles doivent les traiter avec respect et beaucoup de charité, eu égard au service qu'elles ont rendu aux pauvres pendant qu'elles l'ont pu. Je vous prie donc, mes Sœurs, lorsque vous serez Sœurs Servantes en des endroits où il y aura des Sœurs anciennes, d'avoir beaucoup égard au respect que vous leur devez ; si vous profitez de ce qui vient d'être dit, vous vivrez, moyennant la grâce de Dieu, en vraies Filles de la Charité et en bonnes Filles de M. Vincent. Ayez aussi grand soin de garder la pureté et d'éviter les occasions qui pourraient vous faire tomber dans le vice contraire, comme les compagnies et entretiens non nécessaires avec les externes ; comme aussi de pratiquer les autres vertus qui composent l'esprit de votre Compagnie, et dont votre bonne Sœur Julienne Loret était si bien partagée.

Benedictio Domini, etc. Sancta Maria, etc.

45. CONFÉRENCE DU 4 OCTOBRE 1699,

FAITE PAR M. DURAND, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOTRE SŒUR BARBE BAILLY.

Née au village de Drois, près de Vitry-le-Français, au diocèse de Troyes en Champagne, où elle fut baptisée le 1er juin 1628, elle fut reçue en la Compagnie des Filles de la Charité le 8 octobre 1645 ; elle reçut l'habit le 25 novembre suivant, fit ses premiers vœux le 8 décembre 1648 et mourut au service des pauvres à l'hôpital dAlançon, le 21 août 1699.

M. LE DIRECTEUR commença à interroger nos Sœurs sur ce qu'elles avaient remarqué en ma Sœur Barbe Bailly.

- Ma Sœur Geneviève Doinel dit : ce que j'ai remarqué en cette bonne défunte, c'est qu'elle a beaucoup travaillé pour les pauvres petits enfants trouvés, au service desquels elle fut appliquée toute jeune. J'ai encore remarqué en elle une grande charité pour les Sœurs malades, ayant grand soin de leur donner toutes leurs nécessités, et de leur fournir du linge chaud pendant l'hiver, dans

leurs fièvres, afin de les réchauffer ; elle avait [533] beaucoup de patience pour supporter les peines et les travaux qui lui survenaient. J'ai encore remarqué une grande fidélité à la pratique des Règles, nonobstant le grand embarras que nous eûmes pendant la première guerre de Paris, pour le service des Enfants-Trouvés ; car, à cause de tous les troubles que cette guerre apportait, nous avions beaucoup de peine à les faire subsister, quoique la divine Providence, par la charité de la Reine-Mère, leur fournit le nécessaire. Nous avions pour Sœur Servante dans cette Maison de Bicêtre, notre Sœur Geneviève Poisson ; mais comme elle était toujours en allant et venant pour prendre avis des Supérieurs, toute la conduite tomba sur ma Sœur Barbe : quoiqu'il y eût douze Sœurs et onze cents enfants trouvés à gouverner, elle s'acquittait de tout cela fort bien et sagement, toute jeune qu'elle était, n'ayant pas plus de quatre ans de vocation. J'ai dit le grand soin qu'elle prenait de ses Sœurs malades, aussi bien que des enfants ; mais j'ai oublié de dire une particularité de sa charité, qui est que pendant que nous faisions la récréation le soir, elle se tirait doucement de notre Compagnie pour aller chauffer les chemises et les linges de nuit, blancs, qui étaient destinés pour chaque Sœur, de crainte que les prenant trop humides, cela ne nous fit mal.

- Ma Sœur Carcireux dit ensuite : J'ai remarqué en feu ma Sœur Barbe Bailly une grande modestie, beaucoup de régularité, particulièrement pendant les trois ans qu'elle a exercé l'office d'Econome ; on a toujours parlé de sa conduite avec éloge partout où elle a été employée, soit en Pologne, soit aux Invalides, où elle a été la première, et à Alençon, où elle est décédée.

- Une autre Sœur dit avoir remarqué en ma Sœur Barbe une grande exactitude à garder et à faire garder la Règle, et qu'elle se mortifiait fort souvent en son manger, prenant tout ce qu'on lui présentait, quoique fort répugnant à son goût, au point que cela lui faisait bondir le cœur ; mais elle se surmontait.

Ensuite, on lut quelques lettres de nos Sœurs d'Alençon ; la première contenait ce qui suit : «J'ai remarqué en ma chère Sœur Barbe Bailly une grande charité envers les pauvres, particulièrement les malades et les pauvres enfants, lesquels elle servait comme une véritable Mère ; elle avait aussi une grande charité pour nos Sœurs, ce qui la rendait attentive à les soulager promptement dès la moindre incommodité qu'elles avaient, les faisant reposer lorsqu'elle voyait qu'elles en avaient besoin. Quelqu'empêchée qu'elle fût lorsque les Sœurs avaient besoin de lui parler, elle les écoutait et abordait avec joie et douceur, lors même qu'elle était en compagnie, prenant de là occasion de s'en retirer prudemment, disant qu'il était nécessaire d'écouter ce que nos Sœurs avaient à lui dire ; et ce qui est admirable, c'est qu'elle ne marquait jamais le moindre ennui, quelque temps qu'elles la tinssent, et même pour des choses de peu de conséquence, elle leur rendait raison de tout, bien cordialement. Elle avait beaucoup d'estime et d'amour pour la pauvreté, et n'aurait pas voulu faire la moindre chose contre cette vertu.

J'ai encore remarqué en elle une grande obéissance à ses Supérieurs, inculquant cette même obéissance à ses Sœurs autant qu'elle pouvait dans ses Instructions, n'en faisant guère où elle ne recommandât fortement la pratique de cette vertu, avec l'observance de nos Règles ; enfin, tout ce qui touchait la pauvreté et l'obéissance lui était si recommandable, qu'elle ne manquait pas de nous avertir des moindres fautes que nous pouvions faire contre ces vertus, nous donnant l'exemple par la pratique de ce qu'elle nous recommandait ; sa vie était une continuelle mortification, recevant des peines assez souvent, et les supportant bien patiemment, ce qui lui arriva surtout dans une fort considérable qui parut au sujet de quelques personnes de la ville qui n'approuvaient pas sa conduite, et faisaient leur possible pour la contrarier et mortifier, ce qui aurait accablé et découragé une personne qui n'aurait pas eu la patience de ma Sœur Barbe. Elle avait une si grande humilité qu'elle ne voulait jamais parler d'elle-même, et lorsqu'elle s'y trouvait obligée, ne s'en pouvant défendre, elle le faisait avec de [534] si bas sentiments qu'il paraissait bien qu'elle se regardait la dernière de toutes les Sœurs.

Voilà ce que je puis dire avoir remarqué en cette chère défunte, depuis que j'ai eu le bien d'être sous sa conduite à Alençon ; au moins ce que ma ménoire m'a pu fournir.»

On lut ensuite une lettre de ma Sœur Françoise Rohard, qui était Assistante de ma Sœur Barbe depuis plusieurs années à Alençon, qui commence ainsi : «Ma chère Sœur, pour répondre à la vôtre, pour donner gloire à Dieu et édifier nos chères Sœurs, nous nous sommes assemblées pour parler des vertus que nous avons remarquées dans notre Sœur Barbe Bailly, quoique ce nous ait été un sujet de renouveler nos douleurs, en pensant à la perte que nous avons faite.

Nous ne saurions jamais tout écrire. Les vertus que nous avons remarquées sont en si grand nombre, qu'il y en aurait pour remplir un gros volume : nous dirons seulement en abrégé celles qui ont paru davantage en elle. La charité est la première, elle en faisait des actes continuellement envers toute sorte de personnes ; mais où elle a le plus excellé, c'est envers nos chères Sœurs, particulièrement dans leurs maladies et infirmités. C'est là où cette belle vertu a paru avec le plus d'éclat et d'une manière toute parliculière, car elle ne s'attendait à personne pour leur faire les remèdes et leur donner ce dont elles avaient besoin, voulant le faire elle-même autant qu'elle le pouvait. Elle avait tant à cœur cette vertu de charité, qu'elle nous en parlait souvent dans ses Instructions, et nous l'aurait gravée bien avant dans le cœur, si elle l'avait pu, nous en parlant avec tant de zèle qu'on en avait le cœur tout pénétré après l'avoir entendue ; de là on peut juger de la pratique qu'elle en faisait.

Nous avons aussi remarqué en ma Sœur Barbe une profonde humilité en plusieurs rencontres, particulièrement lorsque quelqu'une d'entre nous lui avait donné quelques sujets de peine ; car elle était la première à s'humilier, ce qui nous a souvent donné de la confusion, et fait rentrer en nous-mêmes pour mieux connaître nos fautes. Nous avons encore remarqué que quand elle avait reçu quelque humiliation, c'était alors qu'elle paraissait plus gaie, et nous disait, parlant des choses qui tournaient à sa confusion, que tout allait bien ; et nous apprenions après que c'était le contraire.

Elle avait une grande patience, supportant ses infirmités presque continuelles, sans se plaindre jamais de ce qu'elle souffrait ; de là vient qu'elle était toujours dans une grande égalité d'esprit, se reconnaissant indigne de souffrir quelque chose pour Dieu ; ainsi elle recevait comme une grâce tous les sujets de peines et de souffrances, comme des faveurs de Notre-Seigneur.

Elle nous disait souvent dans nos maladies et infirmités : Que nous sommes heureuses, mes Sœurs, de ce que Dieu nous trouve dignes de souffrir quelque chose pour son amour ! Ce sont les paroles qu'elle nous a dites plusieurs fois pour nous encourager lorsqu'elle nous voyait chagrines, lâchant de nous relever le courage et nous fortifier pour supporter le mal qu'il plaisait à Dieu de nous envoyer.

Elle était d'une exactitude à la pratique de nos Règles, telle que l'on n'en peut pas souhaiter une plus grande, et cela à l'égard de toutes, mais particulièrement au lever du matin, n'y manquant aucun jour, quoiqu'elle eût pu s'en dispenser à cause de ses infirmités, ayant été fidèle à cette Règle jusqu'à la mort, quoique souvent elle se trouvât si mal qu'elle avait peine à s'habiller, ce qui l'empêchait quelquefois de l'être à la demie. Elle avait une grande dureté sur elle-même, particulièrement dans ses maladies, pendant lesquelles elle ne voulait pas souffrir qu'on fit pour elle aucune particularité ; et si nous lui faisions quelquefois prendre quelques douceurs, ce lui était une peine insupportable, et il n'y fallait pas retourner une autre fois, quoiqu'elle fût fort facile pour tout autre chose qu'on désirait d'elle. Cependant elle n'était pas comme cela pour ses Sœurs, car elle ne voulait pas qu'elles manquassent de rien. Elle avait une grande douceur à l'égard de toute **[535]** sorte de personnes, particulièrement celle qui lui donnaient le plus de peine : c'est ce que nous avons remarqué plusieurs fois à l'égard de nous autres ; et quand nous lui avions parlé rudement, c'était alors qu'elle nous montrait plus de douceur. Elle pratiquait fidèlement la pauvreté en toutes rencontres, et surtout à son égard, se privant même quelquefois du nécessaire ; et quand nous lui disions qu'elle devait prendre ses besoins, elle répondait qu'elle était trop bien, nous recommandant la pratique de cette vertu bien particulièrement.

Nous avons remarqué qu'elle avait une grande modestie dans son maintien et en tout temps, ce qui a aussi été remarqué de plusieurs personnes externes, lesquelles ont témoigné en avoir été fort édifiées. Elle avait cette vertu si à cœur, qu'elle nous la recommandait souvent ; la veille du jour

qu'elle tomba malade, elle nous fit une instruction principalement sur cette même vertu, qui dura près de trois quarts d'heure, et cela avec tant de zèle et de ferveur, que nous en étions toutes surprises.

Elle était ennemie des entretiens inutiles et des visites, n'en faisant jamais sans une grande nécessité, et encore fallait-il qu'elle se fit violence quand elle ne pouvait s'en dispense ; et elle nous exhortait de tout son pouvoir de n'en jamais faire en quelque lieu que la Providence nous employât, disant que cela était tout-à-fait contraire à l'esprit des bonnes Filles de la Charité, que c'était une occasion de beaucoup perdre de temps, lequel nous étions obligées d'employer pour les pauvres, et que c'était le leur dérober l'employant en des visites inutiles, et que Dieu nous en demanderait un compte bien exact. Depuis quelque temps il nous a paru en elle un grand détachement de toutes les choses de la terre, et elle était fort éloignée de l'esprit du monde.

M. notre confesseur la venant voir et la trouvant à toute extrémité, lui dit qu'elle nous donnât sa bénédiction, ce qu'entendant elle s'en voulut excuser, disant qu'elle n'était qu'une misérable, et qu'elle n'avait point de bénédiction à nous donner, paraissant se confondre en elle-même dans la vue de ses défauts ; elle nous la donna pourtant, à la prière que lui en fit ce Monsieur, nous recommandant encore avec toute la force qu'elle pouvait avoir, d'être fidèles à nos Règles et au service des pauvres ; que si nous le faisions, Dieu nous bénirait.

Voilà ses propres paroles : depuis cela elle a paru dans une grande union avec Dieu ; mais pour tout dire en un mot, nous avons toutes en général et chacune en particulier, ressenti et éprouvé dans nos besoins la bonté et charité de cette chère Sœur et Mère tout ensemble. Jugez, ma chère Sœur, de la douleur que nous avons eue en faisant une si grande perte, qui aura bien de la peine à sortir de nos esprits, surtout de celles qui ont eu le bonheur de demeurer long-temps avec elle.»

Il a encore été lu un billet des vertus qu'une de nos Sœurs avait remarquées pendant qu'elle demeurait avec elle aux Invalides, qui commence ainsi : «A la plus grande gloire de Dieu. J'ai rémarqué en ma Sœur Barbe, une grande humilité en toutes rencontres. Premièrement, en son parler bas, et à ne rien dire qui tournât à sa louange. M. Mansart, ingénieur, étant venu aux Invalides une fois pour lui parler du plan des Infirmeries qu'on avait dessein de faire, il lui dit que M. de Louvois lui avait dit qu'il prît son avis sur cela ; sur quoi ma Sœur Barbe s'excusant comme n'ayant pas assez d'esprit ni d'expérience pour cela ; ce bon Monsieur lui répétait : Ma Sœur, M. de Louvois m'a envoyé à vous pour recevoir vos ordres sur le sujet du bâtiment de vos infirmeries ; ce qui la fit résoudre à lui parler selon les besoins des salles nécessaires pour loger les soldats malades, et les lieux pour les offices, avec tant d'esprit et de bon sens, qu'ils dressèrent ensemble le plan des Infirmeries, tel qu'il se voit bâti à présent, sans qu'on y ait rien changé, et cela dans une heure de temps, ce qui édfia beaucoup ce bon Monsieur, considérant avec quelle force elle avait tâché de s'en dispenser, voyant bien que c'était par humilité ce qu'elle **[536]** en faisait ; je lui en ai ouï parler plus de dix ans après. C'était l'esprit de ma Sœur Barbe de se cacher autant qu'elle pouvait, ne faisant paraître son esprit et bonnes qualités que dans la nécessité. Pour moi, je tiens qu'on n'a jamais pu connaître toutes les vertus de cette bonne Fille, et que pour lui rendre justice, on peut, dire que c'était un assemblage de toutes les vertus et bonnes qualités nécessaires à une vraie Fille de la Charité. Elle était toujours fort recueillie et en silence, ne parlant que dans la nécessité, ce qui ne procédait pas d'une humeur mélancolique, car elle était fort gaie naturellement, et cette gaîté paraissait même sur son visage en toutes rencontres ; ce qui faisait que, donnant quelques bons avis, ou faisant quelque charitable correcion à quelques personnes, elle les fortifiait plutôt que de les accabler et décourager, ce que j'ai remarqué en plusieurs, et l'ai éprouvé moi-même.

Ma Sœur Barbe avait une grande force d'esprit pour supporter toutes les choses contraires, ne faisant jarnais paraître ni connaître à ses Sœurs ses peines intérieures, et lorsqu'elle en avait quelques-unes, c'était alors qu'elle paraissait avoir plus de contentement. Elle était si active et si bonne ména-gère du temps, qu'en l'espace de huit ans que j'ai demeuré avec elle, je n'ai jamais

remarqué qu'elle ait perdu un quart d'heure ; je ne lui ai aussi jamais entendu parler des défauts de personne.

- Après avoir entendu le contenu du billet qu'on vient de lire, une Sœur dit : Je commencerai, premièrement, à parler de ce que j'ai vu pendant plusieurs années qu'elle fut appliquée à servir Mlle Legras, notre bonne Mère, et de sa grande charité et intérêt pour la conservation de cette chère personne, laquelle étant fort infirme et d'une délicate complexion, avait grand besoin qu'on prît garde à lui faire prendre de la nourriture, et comme elle était fort mortifiée avec son dégoût ordinaire, ma Sœur Barbe tâchait à lui faire du bouillon un peu plus fort ; mais, comme elle eût voulu se passer avec l'ordinaire, regardant même quand elle était debout, la viande que ma Sœur Barbe mettait dans son petit pot, elle lui en faisait ôter, croyant qu'il y en avait toujours trop pour elle ; mais ma Sœur Barbe, qui n'était pas moins prudente que charitable, trouvait bien le moyen de la tromper, et cela n'a pas peu servi a la faire subsister jusqu'à l'âge qu'on sait qui est de plus de soixante-huit ans ; et madite Sœur a toujours continué à la servir jusqu'à la fin de sa dernière maladie, après laquelle M. Vincent, notre glorieux Père, l'envoya en Pologne, Mademoiselle étant morte il y avait environ deux ou trois mois ; elle est demeurée en Pologne six ou sept ans, et n'en serait pas si tôt revenue, si elle ne fût tombée dangereusement malade pour le grand froid qui la saisit, et dont elle ne se prit pas assez tôt de garde. Je crois que Dieu permit cela pour les grands biens qu'elle a faits depuis aux pauvres : car ayant repris sa santé, elle fut employée à la paroisse de Saint-Paul, où elle se comporta fort bien pendant qu'elle y fut.

Elle fut élue Econome de la Maison ensuite, et pendant ses trois ans on ne peut dire les actes de charité qn'elle a exercés envers toutes les Sœurs de la Communauté, mais surtout à l'égard de nos Sceurs malades, à toutes lesquelles elle était d'un grand secours, attendu qu'elle était naturellement portée à faire la charité, mais encore parce qu'elle avait beaucoup de science et d'expérience pour les malades ; et j'ai vu de nos Sœurs abandonnées des médecins, et jugées à la mort, qu'elle a retirées heureusement de ces grands périls par ses petits remèdes et soins charitables.

A la sortie de son office, M. Joliv, notre très-honoré Père, et ma Sœur Nicole Haran, pour lors Supérieure, l'envoyèrent faire l'Etablissement des Invalides pour le service des pauvres soldats malades, avec le nombre de Sœurs qui fut ordonné ; je ne me souviens pas bien combien elles furent d'abord, mais M. de Louvois en augmenta bientôt, jusqu'au nombre de trente ; ainsi ce fut elle qui, avec l'aide de Dieu, commença à y mettre le bon ordre qu'on y voit encore à présent, ce qui édifie tous ceux qui visitent cette Maison, et mondit seigneur de Louvois témoignait, dans toutes les occasions, la haute estime qu'il faisait **[537]** de la vertu et bonnes qualités qu'il reconnaissait en ma Sœur Barbe. Mais comme nos Supérieurs virent l'ordre de cette Maison mis sur un bon pied, ils résolurent de retirer ma Sœur Barbe, après l'y avoir laissée sept ou huit ans, afin d'accoutumer les officiers à souffrir les changements des Sœurs Servantes, même du vivant de Mgr de Louvois, auquel ayant proposé celui de ma Sœur Barbe, sa Grandeur y donna les mains. Ce qui a été remarqué, même après sa sortie, a été sa fidélité à se tenir à l'usage pauvre et simple de la Communauté, quelque abondance et richesse qu'elle eût entre les mains ; car dans les lieux destinés pour l'usage de nos Sœurs, elle n'y a rien laissé faire contre la pauvreté. Je ne dis rien de sa régularité et fermeté pour le bon ordre, parce que cela a été dit.

Après sa sortie des Invalides, elle fit sa retraite à la Maison, et peu après, elle fut envoyée à l'Hôtel-Dieu de Chartres, on elle demeura peu : la Sœur Servante d'Alençon ayant eu une grande maladie, on en prit sujet de la faire revenir à la Maison, et ma Sœur Barbe fut envoyée pour gouverner ce grand Hôpital, en l'année 1685, où elle a beaucoup travaillé par les ordres de Mme de Guise, laquelle se servit de cette chère défunte pour distribuer toutes les grandes charités que son Altesse Royale faisait faire à tous les pauvres de la ville ; et comme ma Sœur tenait son Hôpital et tous les pauvres dans une grande propreté, madite Dame se faisait un plaisir de les aller servir très-souvent. On ne peut pas dire tous les biens que ma Sœur Barbe a faits et procurés à l'Hôpital d'Alencon, non plus que toutes les croix et traverses qu'elle y a souffertes, car elle a été persécutée par plusieurs, entr'autres des administrateurs, et quelques autres personnes que je ne nomme pas, lesquelles n'approuvant pas sa conduite, témoignaient beaucoup de peine à la souffrir. Mais sa force

d'esprit a assez paru en tout ce qui a été dit ci-devant ; elle n'a jamais perdu courage et a toujours continué à s'acquitter de ses obligations envers Dieu et le prochain. Ce que j'ai beaucoup admiré, en considérant la conduite de Dieu et celle de nos Supérieurs à l'endroit de notre chère Sœur défunte, est qu'elle a toujours été employée en des lieux difficiles ; car y a-t-il quelque chose de plus affreux à une jeune fille que la maison de Bicêtre, où il y avait une si grande quantité d'enfants à gouverner, et où on était souvent dans les alarmes pendant la guerre ; et même il y avait beaucoup de soldats qui allaient et venaient, faisant la ronde pour essayer d'y entrer ? Elles avaient beaucoup de peine à faire subsister les enfants, et ils étaient en péril de mourir bientôt de faim et de misère, si la Reine-Mère n'y avait pourvu par sa charité ; et lorsqu'elle fut à Alencon, sa charité s'étendait sur toutes les personnes qu'elle pouvait assister, et on peut dire que notre Seigneur Jésus-Christ agissait en elle. Le soin qu'elle avait des enfants de l'Hôpital, tant pour le spirituel que pour le temporel, était admirable ; elle leur faisait faire une heure d'oraison mentale tous les jours en travaillant, prenant elle-même le soin de leur faire apprendre à lire et à écrire. Sa charité n'était pas moins grande pour les pauvres malades, leur donnant elle-même les remèdes, les saignant lorsqu'ils en avaient besoin, et procurant qu'ils reçussent de bonne heure les sacrements. Après le soin de ceux de la Maison, sa charité s'étendait sur tous les pauvres malades de la ville, mais de telle sorte qu'on pouvait dire qu'elle leur était une véritable mère, procurant que Mme la Duchesse de Guise donnât de quoi leur faire avoir du pain, du bois, outre la portion ordinaire, des habits et du charbon pendant l'hiver ; elle avait aussi soin de leur faire faire le catéchisme par un bon prêtre destiné à cela ; elle avait aussi une grande charité pour nos Sœurs, et lorsqu'elle les voyait incommodées, elle les faisait reposer. Elle n'aurait pas fait la moindre chose contre l'obéissance, et, quand elle voyait une Sœur prompte et affectionnée à cette vertu, elle en recevait une grande consolation. Elle avait aussi un amour particulier pour les souffrances, je l'ai remarqué dans des choses fort considérables et mortifiantes, ne faisant point paraître avoir de peine pendant ce temps, quoiqu'elle ne pût s'empêcher d'en avoir.

Elle paraissait presque toujours en la présence **[538]** de Dieu, c'est pourquoi elle était toujours d'une humeur égale ; son humilité était si profonde qu'elle s'estimait la moindre de toutes ses Sœurs, ne parlant jamais d'elle qu'elle ne donnât sujet de penser que ce qu'elle disait partait du peu d'estime quelle faisait d'elle-même et de toutes ses œuvres.

Ma Sœur Jeanne Beaulieu dit avoir éprouvé en sa personne la grande charité de ma Sœur Barbe, en deux maladies dangereuses et mortelles dont elle a été guérie et ramenée comme de la mort à la vie, par les bons soins qu'elle a eus d'elle, ainsi que trois autres de nos Sœurs qui étaient abandonnées du médecin : car elle avait beaucoup de science de la médecine, dont elle se servait bien à propos pour le soulagement des malades.

Ma Sœur Pierrette Guyot a rapporté qu'elle était bien exacte aux Règles, particulièrement au lever de quatre heures ; et avait une si grande charité pour ses Sœurs malades, que de crainte que les veilleuses n'eussent pas assez de soin de leur donner leurs besoins, elle se levait la nuit pour les visiter ; ce qu'ayant été remarqué, quoiqu'elle fit ce qu'elle pût pour ne point faire de bruit ni être aperçue, on fut contraint d'en avertir notre Supérieure, parce qu'elle interrompait trop son sommeil, et il lui fut défendu de le faire davantage ; elle était fort soigneuse qu'elles ne manquassent de rien, et observait fidèlement les ordonnances du médecin à leur égard.

Lorsqu'on lui donnait quelques Filles qui n'avaient pas encore l'esprit de la Communauté, elle prenait à tâche de les corriger, faisant ce qu'elle pouvait avant d'en parler aux Supérieurs, disant qu'ils en avaient assez d'autres ; et elle y réussissait quelquefois très-bien par sa charité et sa douceur, de sorte qu'au lieu de rebuter ces mêmes Filles, elles l'en aimaient davantage, reconnaissant lui être redevables de la conservation de leur vocation. Elle avait pour maxime, lorsqu'elle avait fait quelque avertissement qui aurait pu fâcher une Sœur, de lui parler incontinent après avec plus de cordialité que devant, ce qui faisait que celle qui avait eu de la peine de l'avertissement était bientôt calmée, voyant la douceur de ma Sœur Barbe à son égard, ce que j'ai éprouvé moi-même plusieurs fois.

Elle a eu une grande patience à supporter une Sœur qui, se tenant offensée de ses avertissements, se plaignit à M. le curé : ce qu'elle supporta avec tant de vertu qu'elle n'en témoigna aucun ressentiment, paraissant aussi gaie qu'à l'ordinaire ; et cette Fille qui lui avait causé tant de peine n'a pas persévéré dans la Compagnie, aussi n'en avait elle pas l'esprit.

Il serait trop long de rapporter tout ce qu'il lui a fallu souffrir dans cette Maison pour y maintenir le bon ordre et nous porter à la pratique des vertus qui nous sont si nécessaires ; mais ce qui est admirable, elle ne laissait pas de s'acquitter de son devoir sans se décourager. Elle était si pleine de l'esprit de la Compagnie, qu'elle nous faisait souvent de très-belles instructions sur la pratique de l'obéissance, de la simplicité ou autres vertus qui composent notre esprit, nous rapportant toujours quelque chose de la conduite de Mlle Legras notre bonne Mère, et de la régularité de nos premières Sœurs, et disait à ce sujet que Mademoiselle avait tant de désir de bien établir la Communauté dans la pratique exacte de la vertu d'obéissance, qu'elle ne laissait pas passer la moindre faute contre, et qu'elle-même ayant été envoyée pour arrêter une place au coche, et lui ayant été ordonné ce qu'elle donnerait pour arrhes, et ayant donné quelques sous davantage, Mademoiselle fit retarder le voyage, après l'avoir reprise de sa désobéissance.

Elle nous recommandait aussi fort particulièrement la pauvreté et le bon ménagement du bien des pauvres, nous rapportant l'exemple de la reine de Pologne, qui épargnait sur tout ce qu'elle pouvait, pour avoir plus de moyen de faire la charité aux pauvres, jusqu'à porter des souliers rapiécés, et filer par dévotion le fil à coudre le linge de l'hôpital. J'ai encore remarqué en ma Sœur Barbe Bailly, quoique je fusse encore dans le monde, une si grande modestie et maintien de dévotion, soit à l'église, soit en servant les malades, que cela nous édifiait beaucoup, mes compagnes et moi, et nous encourageait à quitter le monde. Elle était **[539]** le matin une des premières dans les salles pour faire les lits et les choses les plus basses et répugnantes à la nature.

- M. le Directeur reprenant le discours, dit : Mes Sœurs, il est certaines âmes que Dieu destine et choisit entre les autres pour servir de modèle et d'exemple parfait aux autres, et il est certain que si parmi vous il y a des modèles de vertu, la Sœur Barbe peut bien être mise dans ce nombre ; et on peut dire d'elle ce que dit le Sage, qu'il y a des mères qui laissent de bons enfants à la postérité, et de qui on aura mémoire ; c'est le Saint-Esprit qui dit de la femme forte : Sa bonne conduite lui acquerra une gloire immortelle.

La Sœur Barbe peut être regardée comme une bonne mère spirituelle, qui laissera une mémoire perpétuelle à la Communauté des Filles de la Charité, tant par les bons exemples qu'elle lui a donnés, que par la pratique continuelle des vertus qu'elle y a exercées et les bons services qu'elle lui a rendus.

Il en est des Communautés comme d'une armée : Dieu destine certaines personnes pour être des exemples aux autres et servir à leur gouvernement. Ainsi, dans une armée, il y a des capitaines et des généraux pour conduire toute l'armée : de même aussi il y en a entre vous et dans votre Communauté, que Dieu choisit pour la gouverner, et qui excellent dans la pratique de la vertu requise à cela, comme on a remarqué en celles qui ont été appelées de Dieu pour servir de fondement à votre Institut ; et on peut dire de notre Sœur Barbe qu'elle est de ce nombre, et aussi qu'elle vérifie ce que le Sage a dit du juste, qu'il se comporte de telle sorte que toutes ses œuvres sont des exemples de vertu pour les autres.

La Sœur Barbe Bailly ayant vécu long-temps dans la Compagnie des Filles de la Charité, elle y a engendré quantité de Filles spirituelles en Notre-Seigneur ; c'est pourquoi elle peut être regardée comme une des Mères de la Compagnie qui en doit avoir mémoire à perpétuité pour ses héroïques vertus qui doivent être écrites pour les lire et en rafraîchir la mémoire afin de les imiter ; car nous pouvons dire qu'entre les Filles, de la Charité, elle est l'incomparable, et lui attribuer ce que l'Eglise dit de tous les saints confesseurs, chacun en particulier, le jour de leur fête, afin de les honorer avec plus de gloire : Il ne s'en est pas trouvé un semblable à lui. Ce que la même Eglise répète en la fête de chacun en particulier ; cela se dit aussi de tous les Saints, quoiqu'il y en ait beaucoup ;

néanmoins chaque Saint a excellé en quelque vertu particulière qui ne se trouve point dans les autres.

Le particulier de ma Sœur Barbe a été l'humilité, mais une humilité généreuse qui faisait quelle ne s'abattait point dans les peines et humiliations qui lui étaient suscitées, ne s'élevant point non plus dans les louanges. Elle s'est vue, comme l'on dit, élevée sur le trône par l'estime et les louanges des personnes de la première qualité, et tout à coup rabaissée par les contrariétés et la mauvaise estime qu'on a conçue contre sa personne ; néanmoins cela ne l'a point étonnée, ni n'a point abattu son courage ; au contraire elle a souffert, aidée de la grâce de Dieu, avec égalité d'esprit et beaucoup de patience. Je l'ai vue à Alençon dans une visite que j'y fis, pendant laquelle j'ai remarqué en elle deux qualités admirables, à savoir, un esprit ferme et généreux ; on n'y voyait rien de bas ni de rabaissé, quoiqu'elle fût bien humble ; elle fit paraître sa générosité dans ses actions et dans ses peines ; je n'entre pas dans le particulier de sa personne, je ne veux parler que de ce qu'elle a souffert de la part des créatures ; elle en a eu beaucoup à porter dans ce lieu-là, en sorte que la Communauté se trouva obligée de demander à Dieu de lui donner la patience : en effet, elle en fit bon usage. Elle ne s'élevait point dans l'élévation et l'applaudissement, ni ne s'abattait point dans les souffrances, mais elle les endurait avec joie et courage, recevant tout avec égalité d'esprit sans rien dire, faisant comme saint Paul lorsqu'il était à la cour parmi les grands : il se rendait poli pour s'accommoder à leur esprit, sans que pour cela il cherchât à s'élever ni à être estimé ; et quand il était dans les prisons, il se tenait dans son humilité sans s'affliger.

Elle avait une grande fermeté dans toutes ses entreprises, et quand elle voyait que l'on condam **[540]** nait ce qu'elle faisait avec bonne intention, elle espérait y réussir, et se comportait avec une vertu mâle, ne désistant point jusqu'à ce qu'elle en fût venue à bout, se servant des moyens requis pour y réussir. Lorsqu'elle alla à Alençon, c'était une Maison qui était en un piteux état et toute délabrée ; il y avait fort peu d'appartements pour loger les pauvres, mais elle n'y fut pas long-temps sans y établir le bon ordre, obtenant en moins de deux ans que l'on fit bâtir des salles où les pauvres fussent fort bien logés et soulagés. Elle ne donna pas seulement le bon ordre pour le temporel de cette Maison, mais aussi pour le spirituel, et cela d'une manière douce et cordiale, attirant tous ces pauvres gens par cet esprit de douceur, de sorte qu'ils rentraient dans leur devoir fort facilement, parce qu'elle leur parlait doucement sans les rudoyer.

Je vous ai déjà dit qu'il y avait deux vertus en la Sœur Barbe qui ne sont pas communes dans les personnes de votre sexe, qui sont la générosité et la constance, qui la faisaient entreprendre des choses dont les hommes eussent eu peine à venir à bout, et néanmoins elle y réussissait fort bien, de sorte qu'il faut dire qu'elle avait une vertu surnaturelle qui la portait à ne point entreprendre les choses à la légère, et qu'il a paru que l'esprit de Dieu la dirigeait, et qu'elle fut aidée de son bon Ange ; car qu'est-ce qui faisait que Mme la duchesse de Guise l'estimait si fort, et lui donnait moyen de faire tant de bien, sinon parce qu'elle voyait en elle un grand fonds de vertu ? Elle était ravie de l'avoir dans son hôpital, reconnaissant les bons talents que Dieu lui avait donnés pour élever les enfants dans la crainte de Dieu, et en faire des temples de religion, de quoi elle s'acquittait fort bien, faisant, comme il est dit dans l'Ecriture, un édifice spirituel composé de pierres précieuses. Par la bonne éducation et le soin qu'elle prenait d'instruire ces pauvres enfants, elle gagna si adroitement leurs esprits, que visiblement on pouvait juger que l'esprit de Dieu agissait avec elle. Je vous ai dit comme elle conduisait ses Sœurs en paix, avec douceur et charité ; elle n'en avait pas moins pour les pauvres qu'elle servait avec un soin et une activité admirable, leur procurant tous les secours dont ils avaient besoin, avec l'agrément de Mme de Guise.

Il y avait un temple de huguenots à Alençon, ma Sœur Barbe en obtint la démolition par le moyen de ma dite Dame ; et elle mit si bien à profit ce qui en provint, qu'elle accommoda l'hôpital par son économie et bon ménage. Il y en a qui ont beaucoup d'or et d'argent et autres choses qu'ils laissent périr, et dont ils ne font rien ; mais notre chère Sœur n'en faisait pas de même, elle ne s'est pas contentée de faire du bien à l'hôpital, demandant pour lui les revenus avec les matériaux des Huguenots ; elle s'est encore employée à l'édifice spirituel, édifiant un temple vivant dans son âme au Seigneur par la pratique des vertus, et au salut des pauvres qu'elle instruisait et faisait instruire,

car elle n'a pas seulement pris soin des malades, mais encore des vieillards, des filles et des enfants : sa charité s'étendait vers tous, et n'en exceptait aucun. L'administration de cet hôpital est fort difficile, cependant ma Sœur Barbe a si bien su ménager l'esprit des Administrateurs, qui sont composés d'ecclésiastiques, magistrats et autres, qu'elle les tournait à son sens, et les faisait toujours venir à ses fins, en sorte qu'ils étaient obligés de lui accorder tout ce qu'elle demandait, tant elle avait de pouvoir sur leurs esprits ; et elle s'en est bien servie pour l'avantage de l'hôpital, et a fort bien réussi en toutes ses entreprises. Qui est-ce qui faisait cela ? c'était l'esprit de Dieu qui la conduisait et dirigeait en toutes ses actions.

Lorsque je fus faire la visite à Alençon, je fûs fort édifié de son procédé. Pour l'ordinaire, les Sœurs Servantes craignent que, lorsqu'on va faire la visite chez elles, les autres Sœurs ne donnent connaissance des choses qui regardent le service des pauvres, ou leur conduite envers leurs compagnes ; mais elle, tout au contraire, exhortait généreusement ses Sœurs à tout découvrir, tant pour ce qui regardait la Maison que pour ses déportements : Dites hardiment, leur disait-elle, tout ce qui me regarde, sans rien appréhender, afin qu'on m'avertisse de mes défauts, et soyez **[541]** assurées que je le trouverai bon ; de sorte qu'elles furent toutes consolées et encouragées après la visite, dans laquelle elles n'avaient rien à dire, parce qu'elles savaient bien que toutes choses étaient bien réglées. Pour leur égard, chacune dit avec liberté ses petites difficultés, recevant agréablement les avertissements qu'on lui faisait pour son avancement spirituel. Qu'est-ce qui faisait cela ? c'était l'esprit de générosité de ma Sœur Barbe, qui ne craignait rien et qui animait ses Sœurs à la même chose. En effet, quand on observe bien ses Règles, qu'on est mortifié et qu'on marche droit dans la vertu, qu'on ne se cache point, et que l'on est bien aise que sa conduite soit connue, on n'appréhende point, et on va tête levée. Ces bonnes Filles furent extrêmement consolées de cette visite, et moi en mon particulier je le fus aussi beaucoup, et il en réussit de grands biens ; et, comme vous voyez cette constance dans la pratique du bien l'a fait persévérer jusqu'à la mort, en sorte que l'on peut dire qu'elle a pratiqué la vertu des saints, et que sa mort a été précieuse devant Dieu.

46. CONFÉRENCE DU 22 AVRIL 1703,

FAITE PAR M. HÉNIN, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOS SŒURS NICOLE BOQUET, MARIE DESJARDINS ET FRANÇOISE COLAFRE.

MES Sœurs, dit M. le Directeur, commençons par notre Sœur Nicole Boquet.

Notre Sœur Nicole était fille de Jean Boquet et de Madeleine Lequin, ses père et mère, habitants de la ville de Crèque, paroisse Notre-Dame de la Conception, diocèse de Lyon, où elle fut baptisée, le 24 mars 1626 ; elle entra en notre Communauté le 25 juin 1649, et en prit l'habit le 14 août de la même année, et fit ses premiers vœux le 17 septembre 1654. Elle est morte au service des pauvres insensés, à l'hôpital des Petites-Maisons, à Paris, le 17 février 1703.

Voici ce que notre Sœur Marie Pachau, Sœur Servante aux Petites-Maisons, a écrit touchant les vertus remarquées en notre Sœur Nicole Boquet.

Madite Sœur Nicole fut envoyée aux Petites-Maisons au commencement de l'année 1696, âgée d'environ soixante-dix ans, où elle fut mise à servir les pauvres insensés ; de quoi elle s'est parfaitement bien acquittée, et avec plus de zèle et de ferveur qu'on n'eût dû en espérer d'une personne de son âge : ils l'ont même blessée plusieurs fois, et fort maltraitée ; mais bien loin d'en

témoigner aucun ressentiment, elle était ravie de recevoir leurs mauvais traitements, et disait fort souvent qu'elle désirait de tout son cœur de mourir en leur rendant service. Dès la première année qu'elle y fut, Dieu lui envoya une belle occasion d'exercer sa charité envers un pauvre insensé qu'on nous amena, qui avait une jambe à demi pourrie, et presque pleine de vers. Il était affligé de cette plaie depuis un très-long temps : il y avait bien trois ans qu'il était en pension chez un particulier, où il était traité par des chirurgiens qui lui avaient appliqué tous les remèdes imaginables, mais sans aucun effet, car sa plaie était jugée incurable ; et sitôt qu'il fut arrivé, on le fit voir au chirurgien de cette Maison, qui fut bientôt rebuté de le panser, aussi bien que le garçon des cours, à cause de sa grande infection. Un chacun l'abandonna sans plus vouloir en approcher. Notre chère défunte voyant cela, se prit **[542]** elle-même à le traiter avec tant d'affection et de confiance en Dieu, qu'avec de petits remèdes communs et innocents dont elle se servit, elle le guérit parfaitement en moins de rien ; en sorte que cette guérison m'a toujours semblé miraculeuse.

Elle guérit pareillement une pauvre fille, aussi insensée, à qui les ongles des pieds étaient tombés par le mal et les efforts qu'elle avait faits pendant sa folie. Nous lui avons vu faire plusieurs autres cures semblables ; car c'était toujours elle qui pansait et soignait ces pauvres gens, quoiqu'elle fût fort avancée en âge ; elle était si vigilante qu'elle leur donnait leurs besoins, et faisait toutes choses en temps et lieu, et avec beaucoup d'adresse.

Nous avons toutes remarqué son zèle et sa ferveur au service de Dieu et des pauvres ; car elle ne laissait passer aucune occasion sans en donner des preuves. Elle était toujours prête à secourir son prochain ; on ne peut voir une plus grande charité que la sienne. Dès qu'elle fut arrivée ici, elle commença de veiller la nuit les malades à son tour, tout comme les plus jeunes ; elle l'eût même fait plus souvent, si on le lui eût permis ; et lorsqu'il se trouvait quelqu'une de nos Sœurs incommodée ou embarrassée, elle profitait soigneusement de cette occasion ; car elle demandait avec tant d'instance la grâce de remplir la place de celle qui défaillait, qu'on était obligé de la lui accorder pour satisfaire son grand zèle ; en sorte qu'elle veillait plus souvent que les autres. Et quand, sur la fin de sa vie, ses grandes infirmités nous obligèrent à les lui retrancher tout-à-fait, elle en eut une peine incroyable, et, par ailleurs, elle faisait tout ce qu'elle pouvait pour s'en revenger. Pour cet effet, quoiqu'elle fût extrêmement pieuse et dévote, elle se retranchait fort souvent, les fêtes et dimanches, d'entendre la grand'messe et le Sermon, et gardait la Maison, afin de donner quelque soulagement et consolation à nos Sœurs, en compensation des veilles qu'elle omettait.

Elle s'est toujours levée à quatre heures, excepté un mois ou deux avant sa mort, qu'elle n'en pouvait du tout plus ; encore avait-elle bien peine à s'y déterminer, jusqu'à ce qu'on l'assurât que nos Supérieurs voulaient qu'elle ne se levât qu'à cinq heures, et pour lors elle s'y soumit sans réplique ; mais, hors ce temps-là, elle était toujours la première à l'oraison. Elle était fort affectionnée à ce saint exercice, et s'en acquittait avec tant de ferveur et de dévotion, que tous ceux qui la voyaient en étaient édifiés ; car, quoiqu'elle fût dans un âge décrépit et toute courbée, elle s'y tenait toujours à genoux et les mains jointes. J'admirais en cela souvent sa constance, qui me semblait tout extraordinaire ; je crois que la longue habitude qu'elle en avait contractée lui en facilitait la pratique. Mais avec tout cela, elle m'a donné plusieurs fois sujet de m'humilier, voyant ma lâcheté et mon peu de courage à l'imiter dans sa ferveur.

Notre chère Sœur défunte a toujours fort honoré et respecté nos Supérieurs ; elle avait tant de soumission à leurs ordres, que quand elle avait des peines et difficultés, il suffisait de lui dire : Ma Sœur, nos Supérieurs désirent telle chose de vous ; tout à l'heure elle demeurait calme et paisible. Un jour, on lui apporta une lettre de ma Sœur la Supérieure ; après en avoir entendu la lecture, elle la prit, la baisa plusieurs fois par révérence, et puis elle la porta sur elle comme une relique, tant elle avait d'estime de tout ce qui venait de nos Supérieurs.

Elle était admirable en son obéissance : c'est une chose remarquable de voir que, quand on l'envoya ici, elle sortait d'un lieu dont elle avait la conduite il y avait vingt ans on plus, et avait presque toujours eu le gouvernement partout ou elle avait demeuré. Cependant cette bonne Fille, pendant qu'elle fut ici, se rendit la plus soumise et la plus obéissante de toutes, étant l'exemple de

toutes nos Sœurs en la pratique de cette vertu, à laquelle elle avait tant d'affection et un si grand désir de ne pas laisser passer d'occasions de la pratiquer, que, même quand elle voyait quelques unes de nos Sœurs se détourner tant soit peu de la soumission qu'elles devaient avoir, elle en ressentait une peine extrême ; elle les prenait quelquefois en particulier pour les avertir de leurs [543] fautes, leur faisant connaître le mérite de cette vertu, et leur en inspirait de l'amour.

Elle avait aussi beaucoup de charité pour nos Sœurs, les aidant et les prévenant en toute occasion, recherchant continuellement les moyens de les soulager. Quand il y en avait quelqu'une de malade ou incommodée, quoiqu'elle n'en eût pas le soin, elle ne laissait pas de les aller voir fort souvent, les consolant et encourageant. Lorsqu'elles avaient besoin de quelque chose, elle y remédiait, mais toujours de concert avec l'infirmière. Elle a agi de la même manière dans tous les lieux ou elle a demeuré, ayant toujours eu beaucoup de support et de charité envers ses Sœurs compagnes ; elle les instruisait, leur montrait à saigner, à panser les plaies, et à préparer les remèdes ; elle tâchait de leur apprendre tout ce quelle savait, afin de les rendre capables de bien servir les pauvres. Sa charité ne pouvait souffrir ni plaintes ni murmures, ou autres entretiens contre le prochain ; elle reprenait charitablement ceux qu'elle entendait tenir de tels discours.

Elle était toute prête à s'humilier en toute chose et en toute occasion ; elle s'emparait ordinairement des ouvrages les plus vils et les plus pénibles, elle se rendait toujours parmi les plus jeunes et les moindres ; et très-souvent elle se jetait à genoux devant nos Sœurs, leur baisait les pieds, leur demandant pardon de quelques fautes qu'elle croyait avoir commises à leur égard, quoiqu'il n'y en eût aucune ; mais son humilité lui faisait trouver à redire à tout ce qu'elle faisait et disait, car on ne remarquait point les fautes dont elle s'accusait. Quand il lui arrivait de dire quelque petite parole de travers à nos Sœurs, elle n'était point en paix jusqu'à ce qu'elle s'en fût humiliée devant elles. Pour cet effet, elle les cherchait promptement, jusqu'à ce qu'elle les eût trouvées, pour leur demander pardon : car elle ne pouvait garder dans son cœur aucun ressentiment contre personne, ni souffrir qu'on en eût contre elle, quoiqu'elle n'eût point de tort. Elle cherchait toujours la première à se réconcilier, lorsqu'il y avait eu entre elle et quelqu'une de ses Sœurs la moindre petite pique, et elle redoublait alors ses témoignages d'amitié et de bienveillance.

Elle a toujours été fort sobre, et se contentait de tout ce qu'on lui donnait, bon ou mauvais ; elle n'a jamais voulu souffrir qu'on lui donnât rien de particulier, quoique son âge et ses infirmités l'eussent requis. Quand on lui donnait quelques petites douceurs, au lieu de les manger, elle les cachait pour les donner à ses malades, qui souvent n'en avaient pas si besoin qu'elle. Quelque incommodité qu'elle ait eue, elle a toujours suivi le train de la Communauté, et conservé jusqu'à la fin une fidélité inviolable à l'observance de nos Règles ; elle s'en acquittait avec tant de ponctualité, et de ferveur, que nous en étions tout édifiées. Elle a même toujours observé les jeûnes, tant de la Règle que de l'Église, sans en omettre aucun, quoique depuis longtemps son âge l'en eût dispensée. Quelquefois, que je croyais m'y devoir opposer, je lui disais : Ma Sœur, vous en faites trop, vous n'êtes plus en âge de faire cela. Elle me parlait avec beaucoup de douceur, me disant avec une grande soumission : Hélas ! ma Sœur, je suis encore assez en âge d'offenser Dieu ; il faut que je fasse pénitence, je vous prie de me laisser faire tant que je le pourrai ; et quand je ne le pourrai plus, je vous le dirai. Mais elle ne s'en est jamais plaint, et elle a toujours persévéré jusqu'à la mort dans ces saintes pratiques.

Elle avait l'amour du travail dans un si haut degré, que je ne crois pas qu'elle ait passé inutilement une heure de temps en toute sa vie, tant elle en faisait un saint usage ! Elle était continuellement occupée à quelque chose d'utile, selon ses forces, même dans le temps des récréations, où l'on a quelques petits moments de relâche ; elle se récréait fort gaiement avec les autres, mais toujours en travaillant. Sa ferveur était si grande au travail et au service des malades, qu'elle promettait souvent à nos Sœurs de réciter son chapelet ou autres prières pour elles, si elles voulaient lui céder leurs places pour aider la Maison, et faire ce qu'il y avait à faire autour des malades. Son grand zèle la portait à être toujours la première à tout ; elle avait ordinairement la meilleure [544] part à tout le bien qui se faisait dans les lieux ou elle était ; aussi n'eut-elle rien de plus sensible que quand on lui ôta un peu devant sa mort, à cause de sa caducité, le soin des

malades et des pauvres insensés, car elle désirait mourir les armes à la main ; mais comme on voyait qu'elle avait peine à se soutenir, on lui donna un office un peu plus doux, ce qui lui faisait souvent dire qu'elle n'était plus propre à rien. Elle demandait toujours à Dieu la grâce de pouvoir servir les pauvres jusqu'à la mort, afin de ne pas leur être à charge ; aussi ce Dieu de bonté lui a-t-il donné cette consolation, étant morte dès le troisième jour de sa maladie, d'une mort aussi douce que celle d'un petit enfant. Elle trépassa sans faire paraître la moindre peine, et sans aucun effort : il y a tout sujet de croire qu'une si douce mort, précédée par une si sainte vie, a été précieuse devant Dieu, ayant vécu soixante-dix-sept ans, et en ayant passé cinquante-huit dans notre Communauté, avec un zèle et une ferveur extraordinaire, et une si grande fidélité à se bien acquitter de tous les devoirs de notre état. Combien de gloire a-t-elle donnée à Dieu par tant d'actes de vertus si souvent réitérées, durant une si longue suite d'années qu'elle a employées dans l'exercice d'une continuelle charité, dont j'ai ressenti moi-même les effets en plusieurs rencontres, aussi bien que toutes nos Sœurs qui ont demeuré avec elle ! Sa vie a été un modèle de vertus ; aussi a-t-elle toujours été fort aimée et regrettée dans tous les lieux où elle a demeuré.

Notre chère Sœur aspirait fort souvent vers le ciel, et voyait finir avec joie la fin de sa carrière, dans l'espérance qu'elle avait de jouir bientôt, par la miséricorde de Dieu, de la gloire éternelle. Nous avons tout lieu de croire qu'elle la possède dans un haut degré, car nous n'avons rapporté ses vertus qu'en abrégé : ce qui vient d'être dit n'étant qu'un échantillon de ce qu'elle a fait, n'ayant eu le bien de la posséder que dans les dernières années de sa vie, où elle commençait à s'affaiblir ; mais nous pouvons juger par la génénérosité qu'elle a eue en son déclin, quelle a été sa ferveur dans la fleur de son âge.

Toute sa vie elle a été fort dure à elle-même elle se mortifiait en tout. Quand il y avait quelque chose de doux ou de commode, ce n'était jamais pour elle ; au contraire, elle prenait toujours le pire : quelque peu devant sa mort, on eut toutes les peines du monde à l'obliger à se servir d'un petit lit de plume et d'un oreiller, qu'on lui donna, à cause de sa caducité et infirmité. Elle pratiquait la pauvreté en toutes choses : quand ses habits étaient trop vieux et mauvais, il fallait user d'adresse pour les lui ôter ; elle ne voulait point ouïr parler de s'en défaire, elle n'eût pas même voulu porter des souliers qu'il n'y eût des clous dessous, tant elle avait d'amour pour la sainte pauvreté. Je ne m'arrête pas à spécifier les actes qu'elle en pratiquait souvent, car je n'aurais jamais fait ; elle s'était tant habituée à agir par cet esprit de pauvreté, qu'elle exercait cette vertu avec autant de plaisir que les autres y trouvent de difficultés.

Après sa mort, M. notre confesseur nous exhorta à l'imiter, nous disant qu'il n'avait pas connu une personne plus soumise et plus obéissante à ses Supérieurs, plus charitable envers le prochain, ni une conscience plus pure que la sienne ; il dit que l'ombre du péché lui faisait horreur, et que sa ferveur était quelque chose d'extraordinaire dans un âge si avancé. Elle était aussi fort discrète et réservée avec les externes, surtout avec les hommes, et très-particulièrement avec MM. les ecclésiastiques ; elle ne s'arrêtait jamais à leur parler que dans une pure nécessité. Elle honorait tout le monde, mais elle n'avait de familiarité avec personne ; cependant chacun l'aimait et la respectait beaucoup, à cause de sa vertu.

- Notre Sœur Marie Papin dit qu'elle avait remarqué en notre Sœur Nicole Boquet, beaucoup d'amour et de respect pour nos Supérieurs, et une grande tendresse de conscience ; qu'elle était toujours la première à tous les exercices spirituels ; et que, quoiqu'elle fût fort infirme, elle faisait toujours son oraison à genoux, et avec tant d'application et de dévotion, que tous ceux qui la voyaient en étaient fort édifiés. Elle était aussi ordinairement la première aux gros travaux, et avait **545]** une charité consommée pour les pauvres et pour ses Sœurs. Ma Sœur Marie Papin ajouta qu'elle avait beaucoup d'humilité, et une si grande obéissance et soumission qu'elle n'eût pas voulu sortir ni faire la moindre chose sans permission.

- Après cela, M. le Directeur dit : Hé bien ! mes Sœurs, voilà de belles remarques que vous avez faites en cette bonne Fille ; son humilité, son obéissance, son grand amour pour le travail, et son affection aux exercices spirituels.

La dernière fois qu'elle fit la retraite, elle sortait d'une grosse maladie dont elle avait pensé mourir ; mais Dieu lui redonna encore un peu de temps la santé pour continuer ses travaux ; et dans cette retraite elle marqua un grand désir de reprendre le service des pauvres. C'est une grâce spéciale, mes Sœurs, d'être fervente jusqu'à la fin : voilà un exemple à conserver pour la Communauté, car il en est bien peu qui se maintiennent jusqu'à quatre-vingts ans dans l'amour de Dieu et du travail sans se relâcher, ni sans avoir aucune particularité.

Cela est rare et beau de voir une fille à cet âge observer exactement tous les jeûnes de l'Eglise et ceux qui sont ordonnés par la Règle ; voilà, mes Sœurs, une vertu bien solide. Il me semble que les Filles de la Charité ne sont pas, à l'heure qu'il est, trop exactes aux commandements de l'Eglise ; pour peu de chose elles se dispensent facilement du jeûne, et mangent des œufs et de la viande ; mais quand on est bien fidèle et fervent, on est fidèle et exact jusqu'à la fin. Vous voyez, mes Sœurs, que cette défunte n'en a pas usé de la sorte, elle a été fidèle et courageuse jusqu'à la mort ; tâchez de l'imiter en cela, et de vous élever comme elle au-dessus de la nature, qui ne cherche que ses commodités quand on la veut écouter.

Venons, dit M. le Directeur, à notre Sœur Marie Desjardins.

Notre Sœur Marie Desjardins était fille de Pierre Desjardins et d'Etiennette Richard, ses père et mère, habitants du village de Bieurre-le-Châtelet, paroisse Saint-Martin, où elle fut baptisée le 8 septembre 1668. Elle entra en la Compagnie le 23 février 1688, elle en prit l'habit, le ler d'août de la même année ; elle fit ses premiers vœux le 25 mars 1693, et mourut à Langres au service des pauvres, le 9 mars 1703.

- Voici ce que notre Sœur Claude Jalabert écrit à ma Sœur la Supérieure, touchant la mort de notre Sœur Marie Desjardins.

Celle-ci est pour vous donner avis que notre Sœur Marie Desjardins est décédée hier sur le minuit ; sa maladie a été si prompte et si briève que je n'ai pu vous le faire savoir. Elle tomba malade lundi 5 mars, et est morte le vendredi suivant, d'une inflammation de poitrine dont elle souffrait de si violentes douleurs, qu'elle jetait des cris effroyables ; on entendait siffler ses poumons ; elle a néanmoins, par la grâce de Dieu, recu tous ses Sarrements avec grande dévotion et une présence d'esprit admirable dans une maladie si aiguë. Elle l'a conservée jusqu'à la fin, malgré la violence de ses douleurs, avec une parfaite résignation à la volonté de Dieu, et une si grande piété, qu'elle tenait toujours son crucifix à la main jusqu'à ce qu'elle fût expirée.

Pendant sa vie, nous avons remarque en elle une grande affection pour le service des pauvres ; aussi la regrettent-ils comme une vraie mère. Tous ceux qui l'ont connue sont extrêmement touchés de sa mort.

C'était une fille fort aimable, d'une humeur douce et soumise ; elle obéissait aveuglément et sans réplique à tout ce qu'on lui ordonnait ; elle avait un grand amour pour sa vocation ; enfin, ma chère Sœur, c'était une vraie et bonne Fille de la Charité, ce qui nous donne lieu d'espérer qu'elle est bienheureuse au ciel.

Voici ce encore que M. Duserrey de Saint-Broin, administrateur de l'hôpital de Langres, écrit à ma Sœur la Supérieure.

C'est avec bien de la douleur que je vous écris la perte que nous avons faite de ma Sœur Marie Desjardins, qui fut enterrée hier. C'est moi, ma [546] chère Sœur, qui l'avais amenée de Paris avec ma Sœur Andrée que vous rappelâtes l'an passé, à notre grand regret.

Pour la défunte, on peut dire qu'elle était une des plus zélées Filles de votre Institut, plus charitable envers les pauvres, qui en sont tous inconsolables, et une des plus patientes personnes que l'on puisse jamais voir dans les afflictions qui lui arrivaient, ce qui nous donne tout lieu d'espérer qu'elle est dès maintenant dans le Ciel.»

- Notre Sœur Sulpice Chenot, qui a demeuré à Metz avec notre chère défunte, ayant appris sa mort, a écrit à son sujet à ma Sœur la Supérieure, ce qui suit :

Ayant appris avec douleur le décès de notre Chère Sœur Marie Desjardins, j'ai cru vous faire plaisir en vous faisant le récit des vertus que j'ai remarquées en elle. Premièrement, elle avait un si grand amour et une si haute estime de sa vocation, qu'elle aurait sacrifié mille vies si elle les avait eues, pour la conserver. On ne peut pas comprendre, et encore moins exprimer, les actions de grâces qu'elle rendait à Dieu de l'avoir appelée à notre état.

Elle était si embrasée de l'amour de Dieu, qu'elle eût bien voulu y attirer tout le monde ; elle y exhortait un chacun par ses paroles si insinuantes, et des empressements si vifs, qu'on remarquait facilement, par son extérieur, que son cœur en était tout-enflammé. Elle nous faisait clairement entendre que nous sommes tous également et étroitement obligés à ce saint exercice, puisque nous ne sommes créés que pour cette fin, et que toute la perfection consiste dans la charité.

Elle avait tant d'attrait pour l'oraison, et la faisait avec une si grande exactitude, que tous les plaisirs et toutes les satisfactions du monde n'étaient pas capables de l'en divertir un moment. Son cœur était si vivement pénétré des vérités éternelles, qu'elle en paraissait souvent tout extasiée. Quand elle était à l'Eglise, elle se tenait à genoux, les mains jointes et élevées vers ciel ; elle était si appliquée à Dieu, qu'elle demeurait comme immobile, en sorte que son extérieur excitait efficacement un chacun à l'amour de la prière, et à un vrai désir de plaire à Dieu. Je l'ai même souvent ouïe pendant son sommeil, faire plusieurs élancements d'amour vers Dieu ; je crois que sa sainte présence lui était continuelle, aussi faisait-elle toutes ses actions avec beaucoup de diligence et de perfection. Quand quelques-unes de nos Sœurs lui demandaient : Ma Sœur, êtes-vous en la présence de Dieu ? elle répondait avec une sainte ferveur : Oui, j'y suis par sa sainte grâce. Elle avait aussi une grande vénération pour toutes les choses saintes, pour les prêtres, et pour tout ce qui servait au saint autel.

Elle appréhendait beaucoup les peines du purgatoire ; je l'ai remarqué dans l'accident qu'elle eut, portant une chaudière pleine de potage qui se renversa sur elle, et qui lui brûla de telle sorte un bras, que la peau en fut enlevée depuis le coude jusque sur la main ; cette douleur fut si sensible qu'elle en tomba en défaillance, et sitôt qu'elle fut revenue de son évanouissement, elle s'écria : Ah ! mes Sœurs, que nous devons bien craindre les peines du purgatoire ; pour moi je m'en vais tant aimer Dieu à l'avenir, moyennant sa sainte grâce, que son amour me servira de flammes pour purifier mon âme des souillures qu'elle a contractées par ses péchés et ses infidélités.

Elle avait une tendre affection pour les pauvres ; en parlant d'eux, elle les nommait toujours ses chers maîtres ; elle les servait avec une douceur non pareille, et excusait leurs défauts et leurs faiblesses. Bien loin de les reprendre sévèrement quand ils lui avaient dit quelque chose de fâcheux et de désobligeant, elle les gagnait par sa douceur. Mon cher frère ou ma chère sœur, leur disait-elle, vous n'y pensez pas ; le bon Dieu est offensé en telle chose ! Ces pauvres gens rentraient incontinent en eux-mêmes, et se proposaient de mieux faire, tant ils étaient édifiés de sa façon d'agir ! [547]

Elle était si détachée de toutes choses, que je l'ai vue changer d'office, et passer dans tous ceux de l'Hôpital, sans jamais témoigner le moindre mécontentement, et toujours dans une tranquillité et égalité d'esprit admirables : ce qui nous édifiait. Elle tâchait de contenter tout le monde par un esprit de charité, elle se faisait tout à tous comme saint Paul, sans toutefois intéresser sa conscience : car elle n'était pas capable de faire la moindre faute de propos délibéré, sans néanmoins être scrupuleuse, mais fort exacte à l'observance de nos Règles, et toutes les pratiques et devoirs de notre état. Elle souhaitait pareillement que toutes nos Sœurs fussent animées du même esprit, et elle tâchait de le leur inspirer, afin qu'elles s'acquittassent toutes parfaitement de nos obligations. Elle avait une grande charité et support pour nos Sœurs, les regardant toutes comme les épouses de Notre-Seigneur ; en cette pensée, elle nous servait avec respect et affection non pareille, soit qu'elle fût à la cuisine ou ailleurs.

Je n'aurais jamais fait, ma chère Sœur, si je me remémorais les actes de vertu que je lui ai vu pratiquer ; le seul souvenir de son bon exemple est capable de m'exciter à la vertu ; je me sens une dévotion toute particulière envers cette chère défunte ; je la crois Bienheureuse, c'est ce que je vous puis dire, ma chère Sœur, et suis avec respect, etc.»

- Après la lecture de ces lettres, M. le Directeur dit : Mes Sœurs, voilà bien des vertus que l'on vient de rapporter de cette bonne Fille ; il faut prendre exemple sur elle, et vous appliquer à l'imiter, surtout en son amour envers Dieu ; voyez, comme il brûlait et animait son cœur ; de même, Mes Sœurs, vous devez agir en toutes vos actions par un pur amour de Dieu et un vrai désir de lui plaire.

Venons à ma Sœur Françoise Colafre, dit M. le Directeur.

Notre Sœur Françoise était fille de Henri Colafre et d'Anne Chapelot, ses père et mère, habitants de Bleré, paroisse Saint-Christophe, où elle fut baptisée le 28 février 1664. Elle entra en notre Communauté le 8 novembre 1685, prit l'habit le 11 avril 1686. Elle fit ses premiers vœux le 25 mars 1691, et est morte à l'Hôpital de Blaye, le 3 avril 1703.

Qui est-ce qui l'a connue ?

- Ma Sœur Marie Papin dit qu'elle avait remarqué en notre chère défunte une grande charité et support envers toutes, mais particulièrement envers nos Sœurs malades ; elle était bien aise d'en avoir d'infirmes pour avoir occasion d'exercer la charité en leur endroit ; elle faisait tout de son mieux pour les guérir ; et quand, par ses bons soins, elle les avait bien rétablies en santé, elle les renvoyait pour servir les pauvres autre part, et priait instamment nos Supérieurs de lui en renvoyer de malades, pour tâcher de les guérir, disant que l'air de ce lieu-là était fort bon.

- Voilà, dit M. le Directeur, un acte de vertu bien héroïque, et une charité bien désintéressée. Demander les infirmes pour les guérir ! C'est un exemple particulier pour les Sœurs Servantes, car il en est bien peu qui veulent supporter ces sortes de personnes ; il y en a même qui, dès qu'elles voient leurs Sœurs malades, ne les peuvent souffrir ; tout aussitôt elles tâchent de s'en défaire et de s'en décharger. Ah ! mes Sœurs, que cette conduite est opposée au nom que vous portez ! L'exemple de cette bonne Fille vous doit animer autant que vous pourrez, à la consolation des infirmes, tâchant de les supporter pour l'amour de Dieu, avec beaucoup de patience et de douceur.

J'ai remarqué moi-même, dit M. le Directeur, beaucoup de soumission eu cette bonne Fille ; elle était fort ponctuelle à l'obéissance. Quand on la rappela du lieu où elle était pour faire la retraite, elle revint incontinent sans résistance ; et, quoiqu'elle y fût fort aimée et considérée, elle ne témoigna aucune peine de son retour. Après sa retraite, il lui fut proposé d'aller commencer l'établissement de Blaye, près Bordeaux, ce qu'elle accepta joyeusement ; et, comme c'était un Hôpital délaissé depuis long-temps, nos Sœurs qui l'accompagnaient et elle, y ont souffert plusieurs incommodités, et y ont trouvé tant d'immondices et un si mauvais air, que ma Sœur Fran **[548]** çoise y a gagné la mort, pour s'y être mise et employée avec un. courage admirable. C'est, mes Sœurs, un grand sacrifice qu'a fait votre Communauté, parce qu'elle perd en elle un excellent sujet, pour avoir voulu fonder ce nouvel Etablissement ; peut-être qu'elle nous servira plus au Ciel qu'elle n'eût fait sur la terre. Dieu bénit déjà ce qu'elle a commencé, car tout le monde a été si touché de sa

mort, que tous les habitants contribuent maintenant à faire raccommoder cet Hôpital ; M. de Chamillart, et le Roi même a ordonné qu'on y fournit les choses qui y sont nécessaires, et qu'on y fit tout ce qu'il faut ; ainsi, il y a tout lieu d'espérer que cet Hôpital sera dans la suite un des mieux établis que vous ayez. Comme on a vu mourir si promptement une Fille de si bonne façon, qui donnait tant d'espérances, et qui paraissait d'une santé si parfaite, son décès a excité tous les habitants de cette ville à contribuer de leurs moyens pour secourir les pauvres de cet Hôpital, qui était dans une si grande infection qu'il faisait horreur, en sorte qu'ils ont donné les mains pour approprier toutes choses.

Il y a encore ma Sœur Marguerite Gubillon mais elle mérite bien une Conférence entière, et de plus, voilà déjà une heure passée ; ainsi, nous la remettrons pour la prochaine fois.

Benedictio.

47. CONFÉRENCE, DU 6 MAI 1703,

FAITE PAR M. HÉNIN, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOTRE SŒUR MARGUERITE GUBILLON,

Notre chère Sœur était fille de Pierre Gubillon et de Charlotte Le Vacher, ses père et mère, habitants de la paroisse Saint-Leu-Taverny, où elle fut baptisée le 16 février 1646.Elle entra en notre Communauté le 19 mars 1667, et prit l'habit le ler mai suivant. Elle est morte à notre principale Maison, le 5 avril 1703.

On a commencé la Conférence par la lecture d'un billet que ma Sœur Jeanne Tardif a écrit de Metz, à ma Sœur la Supérieure, touchant les vertus qu'elle a remarquées en notre chère défunte. Voici ce qu'elle écrit :

Vous pouvez bien juger quelle a été notre affliction en apprenant la mort de notre chère Sœur Marguerite Gubillon ; il semble qu'elle prévoyait bien que Dieu disposerait de sa vie dans peu de temps, par l'étroite recommandation qu'elle nous faisait de prier sa divine bonté qu'elle lui accordât la grâce de se bien préparer à la mort. Ah ! plût à Dieu, ma chère Sœur, qu'elle m'eût laissée héritière de ses grandes vertus, de sa sagesse, de sa prudence, de sa discrétion et de sa conformité à la volonté de Dieu : c'est ce que j'ai reconnu en elle d'une manière toute particulière. Nous avons bien prié Dieu pour elle, et même elle a eu plusieurs messes ici. Tous nos pauvres qui l'ont connue ont aussi prié Notre-Seigneur pour elle, particullièrement nos enfants, aux prières desquels elle avait beaucoup de confiance. Quoique je ne puisse douter qu'elle ne jouisse maintenant de la récompense de ses travaux, et que cette dernière maladie, où elle a tant souffert, ne lui ait servi de Purgatoire pour achever de purifier en elle les moindres taches de ses péchés, nous ne laissons pas de la recommander aux prières. **[549]**

Voici ce qu'ont remarqué les Sœurs des Invalides en notre chère défunte :

Elle avait une très-haute estime de sa vocation ; elle en parlait avec tant d'affection et d'une manière si avantageuse, que cela était capable d'affermir les esprits les plus inconstants en notre état. Notre chère Sœur était fort exacte à l'observance de nos Règles, elle n'en eût pas omis la moindre sans cause légitime ; elle ne manquait jamais au lever de quatre heures, si elle n'en était empêchée par quelque indisposition considérable ; le jour même qu'elle tomba malade de la maladie dont elle est morte, elle s'était mise encore en devoir de s'habiller pour venir à l'oraison du matin avec les autres ; mais par bonheur, une de nos Sœurs entra dans sa chambre qui la trouva proche de son lit, qui n'en pouvait plus. Cette Sœur la voyant en cet état, la pria instamment de se remettre au lit ; ce qu'elle fit par une humble condescendance.

Il est certain que notre chère Sœur avait un attrait singulier pour l'oraison, aussi s'y rendait-elle fidèlement deux fois le jour ; et lorsqu'elle en était empêchée par quelque affaire indispensable, elle la reprenait dans un autre temps avec une grande exactitude. Elle nous exhortait fort souvent à nous bien appliquer à ce saint exercice, nous disant qu'un bon moyen pour faire bien l'oraison était de conserver la présence de Dieu en faisant ses emplois, et tâcher de ne rien faire pendant le jour qui puisse déplaire aux yeux de la divine Majesté. Elle ne manquait que très-rarement à se trouver à tous les exercices de la Communauté, et y était ordinairement toujours la première.

Elle avait un si grand fonds d'humilité qu'elle s'étonnait souvent comment on la pouvait souffrir, et de la grande charité, disait-elle, qu'on avait à la supporter ; elle se jugeait incapable de faire aucun bien, et se regardait comme la dernière de de la Compagnie. Elle aspirait à être dans quelque petit village pour y servir les pauvres, dans la pensée qu'elle avait d'y être moins connue et estimée. Elle avait de si bas sentiments d'elle-même, qu'elle n'en pouvait parler qu'avec mépris. Je suis, disait-elle, une pauvre fille de village qui gardais les troupeaux de mon père, et que le bon Dieu a tirée de la cacnpagne pour la mettre dans une Communauté dont les emplois sont si relevés ; quelles actions de grâces ne lui en dois-je pas rendre !

Son humilité faisait encore qu'elle s'attribuait toutes les fautes qui se faisaient entre nous ; lorsqu'on se trouvait dans l'obligation de lui en demander pardon, elle disait : Ah ! mes Sœurs, c'est à moi à vous le demander ;.je suis cause des fautes que vous commettez, tant par mon mauvais exemple que par mon peu de capacité pour la conduite, et choses semblables. Jamais elle ne disait de paroles de reproche, quoiqu'on fût retombé plusieurs fois dans une même faute ; cela n'empêchait pas néanmoins qu'elle ne donnât les avis nécessaires, et qu'elle ne fit les avertissements qu'elle voyait être obligée de faire, mais d'une manière si honnête et si prudente, qu'on aurait eu tort de s'en plaindre.

Elle avait une grande charité, pour le prochain, singulièrement pour nos Sœurs, qu'elle recevait toutes avec grande affabilité ; et lorsqu'elle savait ou se doutait que quelques-unes avaient de la peine, elle les prévenait et compatissait beaucoup à leur souffrance ; aussi Dieu donnait tant d'onction à ses paroles, que c'était assez de lui dire ses peines pour en être soulagé ; plusieurs de nos Sœurs l'ont expérimenté, et en ont rendu témoignage ; aussi était-elle toujours disposée à recevoir toutes celles qui souhaitaient de lui parler ; jamais elle n'en rebutait aucune. Elle supportait même avec bien de la charité celles qui étaient capables de rebuter une patience moins solide que la sienne ; et quand elle se trouvait empêchée par quelque occupation indispensable qui ne lui permit pas de les entendre sur-le-champ, elle leur disait : Mes Sœurs, je vous prie d'attendre un peu, quand je serai débarrassée, je vous ferai appeler ; et si elle n'avait pas la commodité dans le cours de la journée, elle priait le soir nos Sœurs veilleuses de lui faire venir une telle Sœur.

Jamais elle ne parlait mal de ses Sœurs ni de Personne, prenant toujours le parti des absents, quand même ils auraient été répréhensibles ; mais dans le particulier, elle savait bien faire tomber la **[550]** faute sur qui il appartenait, faisant connaître à nos Sœurs qui avaient failli le mal qu'elles avaient fait, et les obligeait à demander pardon à celles avec qui elles avaient contesté. Elle nous donnait tous les avis qu'elle jugeait convenables pour nous corriger de nos imperfections, et pour acquérir les vertus dont nous avions le plus de besoin ; et lorsqu'elle donnait des avis ou faisait

quelque avertissement, elle nous disait : Hélas ! mes Sœurs, j'ai plus besoin que qui que ce soit de pratiquer les choses que je crois être obligée de vous dire.

Elle était aussi fort candide, elle ne savait ce que c'était que duplicité, agissant en tout fort simplement, mais particulièrement à l'égard de ses Supérieurs, pour lesquels elle avait un grand respect et soumission. De là vient qu'elle exécutait ponctuellement tout ce qui venait de leur part ; elle se serait fait un grand scrupule d'omettre la moindre petite chose qu'elle savait être ordonnée d'eux, ou qu'elle croyait être suivant leur intention ; et même l'on peut dire qu'elle excédait à ce sujet en certaines occasions, où elle pouvait fort bien faire des choses sans intéresser sa conscience ; cependant elle ne le voulait point faire sans permission. Lorsqu'on lui disait que nos Supérieurs trouveraient bon qu'elle fit les choses dont il s'agissait, elle répondait : Il est vrai, mais Dieu bénit ce que nous faisons par obéissance ; et de plus, disait-elle, quand j'ai proposé quelque chose à nos Supérieurs, et qu'elle ne réussit pas selon mon désir, je n'en suis ni plus ni moins satisfaite, et je ne trouve rien de si beau que d'agir de concert et par obéissance.

Elle avait une patience invincible ; quoiqu'elle fût d'un naturel fort vif, jamais il ne lui échappait aucune parole mal à propos, ni qui pût blesser personne, et encore moins celles qui étaient sous sa conduite. Bien éloignée de cela, elle se faisait peine lorsqu'elle croyait n'avoir pas reçu nos Sœurs avec assez de cordialité, ou leur avoir parlé plus froidement qu'à l'ordinaire, et tout aussitôt elle les envoyait chercher pour leur faire excuse. Elle agit encore de la même manière en sa dernière maladie ; quoique son esprit fût fort travaillé, elle fit dire à plusieurs de nos Sœurs de la venir trouver, parce qu'elle croyait leur avoir donné quelque peine.

Notre Sœur Marguerite Gubillon avait encore une grande sobriété ; la nourriture la plus grossière et tous les aliments les moins délicats étaient trop bons pour elle, à ce qu'elle disait. Elle avait peine qu'on lui donnât autre chose que ce que la Communauté avait, et souvent elle donnait sa portion à une autre, la croyant meilleure que celles qu'on donnait à nos Sœurs. Lorsqu'elle était malade, si on lui présentait quelque fruit ou quelques douceurs, elle s'en privait pour les donner aux malades ; et quand on la pressait d'en manger, elle priait la Sœur infirmière de lui aller quérir ceux qui étaient destinés pour les malades ; entre lesquels elle prenait les plus mauvais, et leur envoyait les meilleurs, disant qu'ils en avaient plus besoin qu'elle ; elle se faisait même scrupule de prendre un œuf frais. Un jour, on lui présenta un poulet, parce qu'elle relevait de maladie, et commençait un peu mieux à manger et à se mieux porter ; mais elle ne le voulut jamais manger, quelque instance qu'on lui en fit ; elle en donna une partie à une de nos Sœurs qui était à l'infirmerie, et l'autre, elle l'envova à un malade.

Elle avait tant d'amour pour la pauvreté, qu'elle ne pouvait souffrir de superflu ; ses habits étaient fort pauvres, et conformes à l'usage de la Communauté. Elle avait une si grande exactitude en la pratique de cette vertu, qu'elle n'aurait pas donné quoi que ce soit sans permission : on lui avait fait présent d'un chapelet et de quelques images, elle pria une de nos Sœurs de demander à ma Sœur la Supérieure d'agréer qu'elle le donnât à Mlle Le Vacher, sa cousine. Enfin elle dit un jour, à certaine occasion, qu'elle n'avait jamais eu lieu de se confesser d'aucune faute contre son vœu de pauvreté. Elle était fort détachée du monde et de tout ce qui peut donner quelque satisfaction ; son entretien ordinaire était de Dieu, et lorsqu'on lui parlait de choses indifférentes, ce lui était une peine. Rien ne lui plaisait que Dieu seul, duquel elle conservait la présence presque continuelle **[551]** ment. Le souvenir de la mort faisait aussi l'occupation la plus fréquente de son esprit ; son détachement a paru en plusieurs rencontres, mais particulièrement à l'égard de feu M. son frère, qui avait un extrême désir de la voir en sa dernière maladie ; et pour lors, ma Sœur la Supérieure qui était en charge, demanda à M. Jolly, notre très-honoré Père, d'heureuse mémoire, permission que ma Sœur Gubillon l'allât voir avant sa mort, attendu même que c'était son frère unique, et lui pareillement, qui n'avait qu'elle de sœur, qu'il aimait tendrement. Cependant, M. Jolly ne trouva pas à propos de lui accorder cette demande, ce que notre chère Sœur défunte prit si bien, qu'elle parut aussi contente du refus qui lui fut fait, que si on lui eût accordé la permission dy aller. Elle avait une affection égale pour toutes nos Sœurs ; la dernière venue lui était aussi chère que la plus ancienne. Elle était ennemie de la partialité ; néanmoins, elle n'a pas laissé d'être taxée de ce défaut

par quelques-unes de nos Sœurs, qui la croyaient plus portée pour les unes que pour les autres, mais elles se trompaient fort en cela ; il est vrai qu'elle parlait souvent à quelques-unes, mais c'était à des esprits difficiles, dont les Supérieurs étaient embarrassés, et ne savaient ordinairement où les placer. Notre chère Sœur défunte tâchait de les gagner par sa douceur, et les attirer à leur devoir, d'où venait que celles qui n'en savaient pas le motif, blâmaient sa conduite en cette occasion ; elle le savait très-bien, néanmoins cela ne fut pas capable de refroidir sa charité et bonté envers celles qui la blâmaient non plus qu'envers celles qui lui attiraient cette censure.

Elle supportait avec beaucoup de douceur la dureté des humeurs : elle fut envoyée à Ussel avec une Sœur Servante, dont les manières étaient tout-à-fait opposées aux siennes ; les Supérieurs lui firent offre de la changer, et de la faire passer dans quelque Etablissement, où elle aurait été in-comparablement mieux qu'au dit Ussel, tant pour le spirituel que pour le temporel ; mais elle remercia humblement ses Supérieurs de la charité qu'ils avaient pour elle, et les pria de la laisser là. Elle y resta autant que la Sœur Servante y demeura. La divine providence permit qu'elles fussent rappelées toutes deux ensemble.

Elle recommandait toujours à nos Sœurs, d'avoir un grand soin des pauvres malades, et de ne pas les laisser manquer de ce qu'ils pouvaient avoir besoin ; de les traiter honnêtement, sans pourtant se rendre trop complaisantes ni condescendantes lorsqu'il s'agissait de maintenir l'ordre qui doit être observé en cette Maison.

On n'aurait jamais fait si on voulait s'engager à dire toutes les vertus dont Dieu avait avantagé notre chère Sœur défunte ; bien qu'elle ait excellé en toutes celles que nous venons de rapporter, on peut dire néanmoins que sa conformité à la volonté de Dieu, son total abandon à sa divine providence, ont éclaté par-dessus toutes les autres. Dans tous les événements les plus fâcheux, pour toute repartie elle disait : La sainte volonté de Dieu soit faite et accomplie à jamais. Ce grand abandon entre les mains de Dieu faisait naître en elle une entière confiance en lui, et une grande défiance d'elle-même ; elle se jugeait incapable de remplir la place qu'elle occupait. Elle tâchait aussi de nous insinuer cette défiance de nous-mêmes, dans les instructions qu'elle nous faisait, nous disant qu'il fallait toujours nous défier de nos propres forces, et nous regarder comme de faibles instruments, desquels la bonté de Dieu se voulait bien servir pour secourir ses chers membres les pauvres.

Quoique notre chère défunte eût une grande tendresse de conscience, et fût fort pieuse, néanmoins sa dévotion n'était point à charge à celles qui avaient le bonheur d'être avec elle, et n'omettait, pour cela, jamais rien de ce qui concernait ses obligations ; lors même qu'on s'offrait à elle pour la soulager en quelque chose, elle nous remerciait, nous disant : Mes Sœurs, laissez-moi faire, vous avez assez de travail sans vous en donner davantage. Sa dévotion pour la réception des Sacrements était fort édifiante, il n'est pas nécessaire d'en dire les particularités, toutes nos Sœurs qui l'ont connue en savent assez sur ce sujet. Jamais elle ne se retirait de la sainte communion si elle n'en était empêchée par quelque **[552]** incommodité considérable ; plusieurs de nos Sœurs l'ont même entendue dire que si elle s'était privée elle-même une fois de la sainte communion, elle s'en repentirait le reste de ses jours.

Une de nos Sœurs lui dit une fois, qu'elle avait eu de la peine contre elle, à cause du refus qu'elle lui avait fait de quelque chose qu'elle croyait lui devoir être accordée : notre chère défunte lui témoigna beaucoup de cordialité, et la reçut avec plus d'honnêteté et de bonté que si elle lui eût dit la chose la plus obligeante. Ce refus au reste se trouva très-avantageux pour cette Sœur, ce qu'elle reconnut fort bien, et en demeura d'accord dans la suite.

Elle était fort reconnaissante des moindres petits actes de charité qu'on lui rendait ; elle appréhendait beaucoup de donner de la peine à nos Sœurs qui étaient auprès d'elle dans ses maladies ; elle leur faisait de nouveaux remerciements à chaque petit service qu'elles lui rendaient, recevant si agréablement tout ce qu'on lui présentait qu'on en était édifié ; elle faisait le même étant en santé. Elle était aussi fort respectueuse envers nos Sœurs, c'était un plaisir de la voir dans les lieux où elle se rencontrait avec elles ; jamais elle ne les abordait sans leur faire une profonde

révérence, et nous parlait à toutes avec autant de civilité qu'une inférieure ferait à sa Supérieure. Elle nous exhortait pareillement à nous respecter et à avoir de la déférence les unes pour les autres, parce que, nous disait-elle, c'est un moyen fort propre pour conserver la paix et l'union entre nous.

Comme elle ne pouvait veiller, ainsi que nous autres, les malades à son tour, elle nous disait souvent qu'elle portait une sainte envie à notre bonheur. Elle nous recommandait toujours d'avoir bien soin des malades, parce que, disait-elle, vous y êtes obligées, et on se repose sur vous. Elle nous avertissait aussi de ne pas manquer d'offrir à Dieu nos veilles, et lui dire : Seigneur, saint Pierre ne put veiller une heure avec vous, mais j'espère que vous me ferez la grâce de passer la nuit tout entière pour l'amour de vous ; et elle disait qu'elle ne doutait pas qu'une veille bien passée dans les infirmeries des Invalides, n'abrégeât dix ans de purgatoire.

Une de nos Sœurs qui avait derneuré quelque temps aux Invalides, en ayant été retirée pour son peu de sociabilité, y fut renvoyée quelques mois après, si bien qu'à son arrivée, notre chère Sœur Gubillon crut ne lui avoir pas fait assez d'accueil ; c'est pourquoi elle lui en demanda pardon en présence de toutes nos Sœurs. Elle faisait la même chose en plusieurs rencontres, lorsqu'elle croyait avoir fait quelque avertissement avec trop de sévérité, ce qui ne lui arrivait que fort rarement, car l'on peut dire que ses répréhensions étaient plutôt des témoignages de son affection que des corrections ; cependant elle en demandait souvent pardon à nos Sœurs. Elle se donnait aussi toutes les peines imaginables pour les instruire, tant des choses qui leur étaient nécessaires pour se bien acquitter de leurs obligations, que de celles qui regardaient leur propre perfection. Elle tâchait surtout de les rendre capables de bien instruire les enfants ; pour cet effet, elle s'appliquait autant qu'elle pouvait à leur apprendre à lire, et même sa dernière maladie commença par un gros rhume qu'elle gagna dans un corridor, où elle faisait lire nos Sœurs tout le long de l'hiver ; ainsi elle se consommait dans un perpétuel acte de charité.

- Une de nos Sœurs dit qu'elle avait eu le bonheur de demeurer avec notre chère défunte, environ trois ans, et que pendant ce temps, elle avait remarqué en elle plusieurs vertus, et particulièrement un grand amour pour le travail ; elle mettait la main à tout, quoique sa santé en fût souvent altérée ; et quand on la priait de prendre quelque chose pour son soulagement, elle disait : Mes Sœurs, au nom de Dieu, je vous prie de ne me point gêner là-dessus.

Elle était d'un grand exemple par son exactitude à l'observance de nos Règles. Elle avait l'esprit vif ; cependant elle avait tant de pouvoir sur elle-même que personne n'en recevait aucune peine, car elle condesciendait aux autres en toute chose qui n'était point contraire à nos Règles. Elle était fort ferme quand il s'agissait de main **[553]** tenir le bon ordre, faisant en sorte que toutes fissent leur devoir.

Elle était animée d'un grand amour de Dieu et d'un véritable esprit de pénitence ; de là vient qu'elle souffrait toutes ses peines et infirmités avec grande joie et conformité à la volonté de Dieu.

- Ma Sœur Joubert dit qu'elle avait remarqué en ma Sœur Gubillon une grande douceur et humilité ; quand elle ordonnait quelque chose à nos Sœurs, elle le faisait d'une manière si honnête qu'il était comme impossible de la refuser, quelque aversion qu'on eût pu avoir à faire la chose. Si elle eût cru avoir donné le moindre sujet de peine à nos Sœurs, elle leur en demandait pardon sur-le-champ.

- Il est vrai, dit M. le Directeur, qu'elle avait une grande douceur qui était capable de gagner les esprits les plus revêches. C'est une vertu qui est nécessaire à toutes, mais spécialement à celles qui conduisent ; car quand elle est poussée et brusquée, comme font plusieurs Sœurs Servantes, qui parlent avec hauteur à leurs Sœurs, et leur disent : Allez ici, allez là, cela les rebute beaucoup, et les indispose à recevoir, comme il faut, les avertissements qu'on leur donne. Ainsri, mes Sœurs, tâchez d'hériter de cette vertu de douceur que notre Sœur défunte possédait en un si haut degré, afin de gagner les cœurs à Jésus-Christ.

- Une autre Sœur dit qu'elle avait une grande charité envers les pauvres, et un grand zèle pour l'avancement et la perfection de ses Sœurs ; mais qu'elle avait la prudence, quand elles faisaient

quelque faute devant les malades ou les externes, de ne les reprendre jamais sur-le-champ, le faisant en particulier, leur donnant les avis nécessaires pour s'en corriger.

-Il y a, dit M. Hénin, quelque chose à corriger aux Invalides ; on se parle, dit-on, l'une à l'autre en faisant les lits, comme à la récréation, au lieu de garder le silence ; voilà qui est très-mal édifiant et bien dangereux, car cela peut donner lieu aux soldats de vous parler avec trop de familiarité ; il faut se corriger de ce défaut.

- Ma Sœur Mathurine Guérin dit qu'elle aurait bien des choses à dire touchant ma Sœur Gubillon ; que dès qu'elle entra en la Compagnie, elle parut une fille faite, fort prudente, soumise et obéissante, et était par sa charité la consolation de nos Sœurs malades. Elle promit beaucoup dès son commencement, et dès lors elle possédait toutes les vertus dans un haut degré.

- Ma Sœur Francoise Carcireux dit que notre chère défunte était un magasin de vertus et un trésor caché ; qu'elle avait une si profonde humilité qu'elle cherchait toujours la dernière place en tout lieu, et qu'elle avait une égalité et une présence d'esprit merveilleuse ; qu'en un mot, sa vie a été une continuelle prédication.

- Ma Sœur Marie Guérin, Assistante, dit que ma Sœur Gubillon était si remplie de Dieu, et ses paroles avaient tant d'onction et de grâce, que quand on s'adressait à elle, quelque peine que l'on eût, on en recevait toujours quelque consolation. Elle avait une patience invincible : on l'envoya à Ussel avec une Sœur Servante qui lui fit bien de la peine, quoiqu'elle fût néanmoins fort vertueuse ; mais elle était un peu rude, et appliquait leur pension à la nourriture des pauvres, de quoi notre chère défunte souffrait plusieurs incommodités, ce qui l'obligea un jour de s'adresser à son confesseur pour lui déclarer sa peine ; sur quoi ce bon Monsieur lui dit : Ma Sœur, il faut souffrir avec patience, c'est Dieu qui le permet ainsi, il veut cela de vous présentement. Elle prit cela en si bonne part qu'elle dit elle-même par après, que cela lui avait servi non-seulement en cette rencontre, mais de plus qu'il lui avait aidé à supporter tout ce qu'elle avait rencontré de plus fâcheux pendant tout le cours de sa vie. Elle avait aussi un profond respect et une entière soumission à l'égard de nos Supérieurs, qu'elle a conservés jusqu'au dernier soupir. Sa charité était universelle : jamais on ne lui entendait dire une seule parole en mal du prochain. Je fus aussi très-édifiée de son humilité, et surtout de l'avoir vue une fois chercher avec empressement une de nos Sœurs pour lui demander pardon d'une chose de très-peu de conséquence ; lorsqu'on la blâmait, la joie paraissait sur son visage, et quand on lui donnait des **[554]** louanges, elle s'affligeatit. Enfin, il y a plus de vingt ans que nous la voyions infirme, sans jamais se relâcher en rien ; elle a toujours observé nos Règles à la lettre, et même le lever de quatre heures, auquel elle était fort exacte.

- Une autre Sœur dit qu'elle avait eu le bien de demeurer avec elle au Mans, et que jamais elle n'avait vu une pareille douceur et charité. Nous étions trois, dont il y en eut une qui tomba malade ; elle en eut un soin si extraordinaire que pendant toute sa maladie, elle était jour et nuit autour de son lit pour la changer et lui donner ses besoins.

Elle n'avait pas moins d'affection pour les pauvres : quand elle allait visiter les malades, sitôt qu'elle entrait chez eux, ils étaient tout consolés de la voir, car elle avait une douceur et une cordialité qui lui donnaient grâce pour consoler et édifier un chacun. M. notre confesseur avait tant d'estime pour elle, qu'il nous disait souvent : Mes Sœurs, vous êtes avec une sainte.

- Notre très-honorée Supérieure, ma Sœur Julienne La Boue, dit qu'elle a reconnu en notre chère défunte toutes les vertus ci-dessus déduites, et que comme il serait inutile de les répéter, elle se contente d'ajouter qu'elle a remarqué en elle un cœur droit et sincère, et un esprit si soumis, que, quoiqu'elle lui eût donné permission générale de faire tout ce qu'elle jugerait à propos, eu égard à sa prudence et bonne conduite, néanmoins, dit-elle, tout aussitôt qu'il lui arrivait quelque chose d'extraordinaire, elle s'adressait à moi, son indigne Supérieure, pour me consulter et recevoir mes avis en tout ce qu'elle avait à faire.

- Hé bien ! mes Sœurs, dit M. le Directeur, vous devez considérer ma Sœur Gubillon comme un exemple de toutes les vertus ; il est certain que c'est un modèle à conserver pour toute la

Communauté, et sur lequel vous devez jeter les yeux, afin de l'imiter, pour bien renouveler l'esprit de votre Compagnie, lequel a relui en elle d'une manière toute particulière. Vous voyez qu'elle était prudente dès sa jeunesse, et que dès lors elle était déjà fort avancée en la vertu ; c'est pourquoi elle y était consommée en sa vieillesse et y a persévéré jusqu'à la mort. Je connus la Sœur Marguerite Gubillon pour la première fois dès l'année 1682, dans une visite que feu M. Jolly m'envoya faire à Alançon, où elle était ; elle l'avait même demandé, non pas pour les autres, mais pour elle seule, car elle était fort peinée. Quand je fus arrivé là, j'y trouvai tout en ordre, et tout le monde content et en paix, à la rèserve d'elle qui était fort mécontente, parce quelle croyait ne s'acquitter jamais bien de ses obligations ; il fallut beaucoup la consoler là-dessus.

Elle me dit que sa plus grande peine ne venait pas du dehors, ni du côté des pauvres ; que par la grâce de Dieu, elle venait facilement à bout de les contenter ; mais qu'au regard de ses Sœurs, elle ne pouvait réussir, et que de là provenait tout son chagrin. Il est vrai, mes Sœurs, que cela est bien affligeant de voir des Filles de la Charité plus difficiles à satisfaire que les gens du monde ; car, comme elle disait, elle contentait facilement les administrateurs et les pauvres ; mais avec toute sa prudence, ses Sœurs trouvaient à redire en elle. Le profit que vous devez tirer de là, mes Sœurs, est de ne jamais faire de peine, autant que vous pourrez, à ceux qui vous conduisent ; tâchez plutôt de les soulager de tout votre pouvoir, et recevez en bonne part les avertissements qu'ils vous donnent. Souvenez-vous qu'ils sont chargés de vos âmes, et qu'ils en doivent répondre au jugement de Dieu ; et pour cela, mes Sœurs, il faut vous accoutumer à vous contenter de peu, et à vous soumettre en toutes choses.

Pendant qu'elle fut en ce lieu, j'y retournai encore une autre fois, et je trouvai pareillement toutes choses en ordre et grande union, de quoi je fus fort consolé. Mais quelque temps après, y étant renvoyé pour la troisième fois, j'y trouvai bien du changement ; la Sœur Gubillon n'y était plus, tout était bouleversé et déréglé. Les unes avaient des cottes longues, les autres avaient des pois à part, il y avait de beaux rideaux à leurs lits, des courte-pointes, tout cela allait très-mal. La Sœur Servante, qui y était, faisait l'oraison de quiétude apparemment, qui se terminait à bien dorloter son corps, et ne prendre aucun soin ; cependant on la laissa encore un peu de temps, **[555]** mais pourtant il en fallut venir au changement. Vous voyez, mes Sœurs, la différence qu'il y a entre les conduites, et comme les choses vont mal quand celles qui conduisent n'ont point l'esprit de la Compagnie, et de quelle conséquence il est que les Sœurs Servantes soient bien régulières ; car une Sœur Servante doit toujours être la première à tous les ouvrages et se tenir toujours dans l'humilité, sans rien avoir de singulier ni aucune particularité. Notre Sœur défunte possédait éminemment toutes les qualités et vertus nécessaires pour bien gouverner ; je la trouvai ici à mon retour, en 1685, niais fort changée, avec un visage décharné ; elle portait, comme dit saint Paul, la mortification de Jésus-Christ continuellement sur son corps, et avançait toujours de vertus en vertus. Vous venez d'entendre quelle était sa régularité, comme elle fuyait toute singularité et a toujours suivi le train commun sans se relâcher en rien ; voilà un exemple qui est rare et beau, tâchez de le bien imiter.

Je crois que je ne dois pas omettre de vous dire ici que, touchant le changement de Supérieure qui se doit faire dans peu de temps, quelques-unes de nos Sœurs dirent à notre chère défunte aux Invalides, qu'on avait dessein de l'élire pour remplir cette charge, elle n'en fit que rire sur-le-champ ; mais néanmoins, saisie de cette crainte, peu de temps après, elle me vint trouver, et me dit : Mon Père, j'ai entendu dire telle chose ; mais je vous prie, au nom de Dieu, de n'y point penser, je n'en suis nullement capable, et j'aimerais mieux mourir mille fois. Je lui fis réponse : «Ma Sœur, il y a encore bien du temps d'ici-là ; elle s'en retourna dans une profonde paix qui me la fit admirer. Il est vrai, mes Sœurs, que nous avions quelque vue sur elle dans cette conjoncture, comme ayant toutes les qualités propres pour cela, mais il est à croire qu'elle a demandé à Dieu qu'il l'exemptât de ce fardeau, et nous pouvons conjecturer par sa maladie, qu'il l'a exaucée et lui a accordé l'effet de ses prières. Il serait à souhaiter que l'on pût conserver notre Sœur qui est en office, ce serait un grand bonheur si l'ordre le permettait ; mais il en faut venir au changement pour obéir à Dieu et suivre les Règles. C'est pourquoi, mes Sœurs, adressons-nous à Dieu et même à cette chère défunte, car je crois qu'elle est au ciel, afin qu'elle nous obtienne de son infinie bonté,

les lumières pour connaître et choisir celle qu'il a destinée de toute éternité à cet emploi, et recommandons beaucoup cette affaire à Dieu d'ici à la Pentecôte, et nous souvenons à jamais des vertus que cette défunte a pratiquées.

Benedictio.

[556]

48. LA VIE

DE NOTRE VÉNÉRABLE SŒUR MATHURINE GUÉRIN,

DEUXIÈME SUPÉRIEURE DE NOTRE COMPAGNIE, APRÈS NOTRE VÉNÉRABLE MÈRE Mlle LEGRAS ;

DECEDE A LA COMMUNAUTE LE 18 OCTOBRE 1704.

CHAPITRE PREMIER.

Sa naissance et son éducation.

MA Sœur Mathurine Guérin naquit le 16 mai 1631, dans la ville de Moncontours, diocèse de Saint-Brieuc, province de Bretagne, d'honnêtes parents, médiocrement pourvus des biens de fortune, fort craignant Dieu. Son père se nommait Maurille Guérin, et sa mère Jeanne Philippes. Ils étaient fermiers des moulins du seigneur de Langourla ; ils prirent un très-grand soin d'élever leur fille dans la piété, et de lui faire apprendre à lire et à écrire. Elle reçut, dès sa naissance, de grandes faveurs de Dieu, tant dans l'ordre de la nature que dans l'ordre de la grâce ; sitôt qu'elle commenca d'atteindre l'usage de la raison, on remarqua en elle tous les avantages du corps et de l'esprit que l'on pouvait souhaiter dans une fille bien née ; c'est-à-dire la beauté, la bonne grâce, une taille fort avantageuse accompagnée d'une modestie angélique.

Les qualités de son âme surpassaient encore beaucoup celles de son corps ; elle avait un bel esprit, fort vif et pénétrant ; un jugement solide, une mémoire très-heureuse, un naturel candide, honnête et obligeant, qui la rendait aimable à tout le monde, ce qui la rendit digne de l'affection singulière d'une très-honnête et vertueuse demoiselle, fille du seigneur de Langourla, qui eut fort à cœur l'éducation de cette jeune enfant.

Dieu, qui prend un soin tout particulier de ses élus, se servait de cette pieuse demoiselle et d'une autre bonne fille dévote que ses parents lui avaient donnée pour maîtresse d'école, aussi bien que d'un saint ecclésiastique, son oncle, pour lui inspirer la piété, répandant en même temps dans son âme une infinité de lumières et de grâces, auxquelles sa divine Majesté connaissait qu'elle serait fidèle dans la suite de sa vie. Sa maîtresse d'école avait un talent particulier pour inspirer la piété à la jeunesse : ce fut auprès d'elle que notre chère Sœur Mathurine commença de sucer le lait de la dévotion, et qu'elle fit le bon fondement de la sainte vie qu'elle a menée. Elle s'attacha dès lors si fortement à la vertu, qu'elle étouffa d'abord, malgré le penchant de la nature corrompue, les sentiments des choses du monde ; elle en conçut un tel dégoût et mépris, qu'elle fit divorce avec lui avant même de le connaître, de manière que tous les vains et frivoles plaisirs et amusements de la vie qui ont ordinairement tant de charmes pour les jeunes gens, n'ont jamais eu aucun avantage sur elle, et s'ils ont eu quelque entrée dans son âme, ce n'a été que pour en concevoir une très-parfaite horreur, car les divertissements, même les plus innocents, lui étaient des supplices. Il serait à souhaiter que son humilité ne nous eût pas ôté la connaissance de tant de petites pratiques de piété et de mortification auxquelles elle se façonna dès sa plus tendre jeunesse, et de tous les autres moyens dont elle se servait alors pour s'affermir contre elle-même, et pour se rendre victorieuse de ses ennemis visibles et invisibles du salut. Ce [557] serait à la Compagnie un grand sujet

d'édification si l'on en était assez amplement informé, pour pouvoir en toute vérité rapporter en détail quelle était sa grande assiduité à la prière, sa fidélité à se retirer des compagnies, son soin à fréquenter souvent les divins Sacrements, sa grande confiance en Dieu, sa tendre dévotion envers la sainte Vierge, et quantité d'autres vertus sur lesquelles nous n'osons nous étendre pour ne pas nous éloigner d'un seul pas de la vérité et de la simplicité qui font l'ornement de ce recueil.

Nous pouvons seulement dire avec certitude qu'elle a passé sa jeunesse dans une grande innocence et retenue. Quelques-unes de nos Sœurs, qui ont demeuré à Vannes, ont rapporté à ce sujet avoir ouï dire à deux vertueuses filles du pays de notre chère défunte, lesquelles demeuraient Maison des retraites des Dames établies en cette ville, que l'on conservait dans leur pays une haute estime d'elle ; qu'elle avait, dès sa jeunesse, de très-bonnes inclinations ; que l'on remarquait en elle un certain air de modestie et de piété qui n'était pas commun aux autres filles : elle était l'exemple du pays, en sorte que toutes les mères la proposaient à leurs filles pour modèle. Elle a eu le bonheur d'être du nombre de ceux et de celles qui ont porté le joug du Seigneur dès leur enfance. L'on peut facilement juger, par les prémiers sentiments de piété que Dieu lui inspira, les grands desseins qu'il avait sur elle de toute éternité. Il lui donna, dès ses plus tendres années, comme nous l'avons vu, un parfait mépris du monde, et une forte inclination de se faire Religieuse. Elle ne respirait qu'après le cloître, et se sentait au dedans d'elle-même fortement pressée de se consacrer à Dieu. Ce désir fut si véhément qu'il l'obligea de le faire dans le secret de son cœur, en attendant l'heureux moment de le pouvoir faire d'une manière plus ouverte. Il fallait que son confesseur reconnût en elle un attrait bien extraordinaire de la grâce, pour lui permettre de faire des vœux à l'âge de onze à douze ans. Notre chère Sœur n'en demeura pas là, elle cherchait sans cesse un asile assuré contre la corruption du siècle, afin de conserver inviolablement la virginité qu'elle avait promise à Dieu ; elle tentait toutes les voies imaginables pour réussir dans son dessein, elle fit une infinité de projets pour se retirer du monde, duquel les maximes lui étaient insupportables, mais sans en pouvoir venir à bout, car les endroits où elle se proposait de se retirer, n'étaient pas ceux où Dieu la destinait, et cet heureux moment auquel sa divine Majesté avait déterminé de lui faire connaître clairement sa volonté sur elle, n'était pas encore arrivé.

La Providence a des ressorts bien admirables pour conduire les choses à leur fin, qui souvent nous sont inconnus et nous paraissent même étranges. Elle se servait en cette rencontre de l'autorité de ses parents pour l'empêcher d'entrer en Religion. La tendre affection qu'ils lui portaient, la crainte de perdre en elle une fille si bien née, les engageait à la retenir de si près, qu'elle ne trouvait pas moyen de postuler à son gré nulle part : car dès la première fois qu'elle avait pu parler aux Supérieurs de quelque Maison religieuse pour leur témoigner sa bonne volonté, elle n'avait pas la liberté d'y retrourner davantage ; aussi n'avançait-elle à rien de ce côté-là, ce qui l'affligeait beaucoup, sans toutefois la décourager : au contraire ce désir allait s'augmentant en elle de jour en jour. Son père et sa mère voyant enfin sa constance, lui donnèrent permission d'entrer au couvent des Carmélites à Rennes. Elle y alla avec une joie indicible, croyant à cette fois avoir trouvé cet heureux rempart qu'elle désirait avec tant de passion, mais cette joie ne fut pas de longue durée. Dieu qui avait d'autres desseins sur elle, et la réservait à bien d'autres choses, renversa son entreprise par l'occasion d'une grosse maladie qu'il lui envoya avant qu'elle fut reçue au noviciat, ce qui l'obligea de retourner chez son père, lequel après sa parfaite guérison se résolut de la marier, la pressant fortement de ne plus penser à l'état de Religieuse. Oh ! mon Dieu ! combien cette proposition fut dure à notre chère Sœur, qui depuis longtemps déjà avait fait choix de Notre-Seigneur pour époux, et eût certainement mieux aimé mourir que de lui manquer de fidélité. Elle pria tout d'a **[558]** bord son père de ne lui faire, à cet égard nulle instance, alléguant qu'elle était encore trop jeune pour penser à entrer dans le mariage, et elle fit tous ses efforts pour divertir son père de ce dessein qu'il avait sur elle, mais en vain ; car nonobstant toutes ses représentations, il persista toujours si fortement dans sa résolution, qu'il la promit à un jeune homme, et commença tout de bon à disposer ce qui était nécessaire et convenable pour en venir à l'effet. Voilà donc notre chère Sœur bien étonnée et consternée de voir ses parents invincibles là-dessus : ne sachant plus quelle machine remuer pour détourner ce rude choc, elle se détermina enfin de mettre au jour ce

qu'elle tenait bien secret, savoir qu'elle avait fait vœu de virginité. A ces paroles le bon père soupira grandement, et lui promit de la laisser en repos à l'avenir. Elle demeura donc encore quelque temps en cette situation, espérant avec confiance que tôt ou tard la divine Providence lui présenterait les moyens de se retirer du monde, dont elle avait toujours un parfait éloignement ; et encore que pour lors elle ne vit aucune apparence à cela, sa confiance en Dieu ne diminua point non plus que pour toutes les traverses qu'elle avait eues à ce sujet ; elle lui fit toujours avec persévérance la même demande, et avec une nouvelle ferveur.

Certainement, une âme moins généreuse que la sienne se serait rebutée à la vue de tant d'obstacles, qui ne furent pour elle que des épreuves de sa fidéfité, et Dieu qui ne manque jamais de seconder les justes desseins de ses élus, vint, sur ces entrefaites, à son secours, lui faisant enfin connaître l'état de vie où il la voulait, par le moyen des Messieurs de la Mission établis à Saint-Méen, qui, par l'ordre de la sainte Providence, allèrent faire la Mission aux environs de Langourla, où notre Sœur demeurait pour lors. Elle s'y rendit assidûment pour entendre la parole de Dieu, qu'elle gravait au milieu de son cœur, et pour participer aux grâces que Dieu accorde aux personnes qui assistent assidûment aux exercices. Elle fit sa confession générale à M. Thibaut, très-saint Prêtre de la Mission ; elle lui communiqua le dessein qu'elle avait de se consacrer à Dieu dans un Ordre religieux, mais qu'elle y trouvait d'étranges obstacles de la part de ses parents, qui n'y voulaient point consentir ni lui donner de dot pour y entrer. Ce bon Monsieur, qui était fort éclairé intérieurement, reconnut bien que de si pressants mouvements devaient avoir leurs effets, et que Dieu avait de grands desseins sur cette âme, et qu'il la voulait dans un état de perfection ; il lui proposa notre Compagnie, et lui dit à peu près ce qui en était, qu'elle aurait pour modèle Jésus-Christ, auquel il lui faudrait tâcher de se conformer, embrassant à cet effet la pauvreté, les mépris et les souffrances ; qu'en un mot, il faudrait renoncer à ses sentiments et à ses lumières particulières, à ses inclinations et à sa propre volonté, pour se sacrifier comme une victime au service de Dieu et des pauvres malades ; mais aussi, que si elle remplissait bien le nom et l'état de Fille de la Charité, elle serait infailliblement du nombre des prédestinées. Notre Sœur écoutant avec attention la proposition que lui faisait ce saint Missionnaire, et les bons et salutaires avis qu'il lui donnait, pensa que c'était là le lieu où Dieu, de toute éternité, l'avait destinée ; elle le pria fort de lui procurer ce bonheur, ce qu'il fit ; écrivant au plus tôt aux Supérieurs de Paris, et quelque temps après, il en eut réponse en sa faveur : on lui manda que la Communauté l'agréait sur son rapport, et qu'elle était reçue. Il lui fit aussitôt savoir cette si agréable nouvelle, qui lui causa une joie qui ne saurait s'exprimer ; mais la difficulté était d'avoir l'approbation de ses parents, qui n'y voulaient point entendre. Cependant le jour de son départ fut assigné par MM. de la Mission, qui eurent même la bonté d'aller la quérir avec quelques autres filles de ce pays, qui étaient aussi reçues en la même Compagnie. Il fut donc pour lors question d'en faire hautement la proposition à ses parents ; son père, surtout, en fut si consterné, qu'il en resta tout hors de lui ; et sans vouloir entendre raison, il sortit promptement, et s'en alla faire quelques affaires qu'il avait dehors. Voilà encore notre chère Sœur bien en peine, et embarrassée en cette conjoncture ; quel parti prendra-t-elle pour le meilleur ? D'un côté, elle se sent intérieurement et for **[559]** tement appelée de Dieu en la Compagnie des Filles de la Charité ; de l'autre, elle n'ignore pas l'obéissance quelle est obligée de rendre à ses parents, et n'ose, pour ce sujet, disposer d'elle-même sans leur agrément ; enfin elle se voit avec douleur sur le point d'être obligée de faire ses excuses aux MM. de la Mission. Mon Dieu, qui pourrait exprimer la peine et l'anxiété où elle était comme abîmée ? Il est cependant bien vrai de dire que Dieu se sert des contradictions et des difficultés, pour disposer les âmes de ses plus chers élus aux opérations de sa grâce, et que quand on s'abandonne totalement à lui, toutes choses succèdent à sa gloire et à notre vrai bien.

Dans cette perplexité d'esprit, notre chène Sœur Mathurine fut inspirée de s'adresser à la sainte Vierge, à laquelle elle portait une singulière vénération et une tendre eonfiance ; elle la pria humblement de fléchir le cœur de son bon père, afin qu'il lui donnât son consentement. Avec cette confiance et cette dévotion, elle quitta tout sur-le-champ, et s'en alla dans une chapelle voisine qui lui était dédiée ; elle y fit sa prière avec toute la foi et la ferveur possible, pendant laquelle il lui vint

en pensée d'attendre là son père, qui devait y passer en s'en retournant à la maison ; ce qu'elle fit ; et aussitôt qu'elle l'aperçut, elle courut se jeter à ses pieds, lui parlant de cette sorte : «Serait-il bien possible, mon très-cher père, que vous voulussiez vous opposer plus long-temps à la sainte volonté de Dieu et à mon bonheur ? Vous souhaitez, dites-vous, que je reste auprès de vous ; mais je vous prie de vous souvenir que vous ne vivrez pas toujours, et que peut-être vous me laisserez bientôt orpheline au monde, qui m'est insupportable, et auquel, par la miséricorde de Dieu, il ne m'est plus permis de penser. Ah ! mon cher père, si vous m'aimez autant que vous dites, ne retardez pas davantage mon bonheur, et ne vous opposez plus à mon vrai bien ; laissez-moi quitter tout-à-fait ce siècle corrompu : puisque la divine Providence en fait naître une occasion si favorable, ne me la laissez pas échapper, je vous en conjure ; vous en auriez peut-être un éternel regret vous-même. Ce pauvre bon père se sentit si fort touché et attendri de ces paroles, qu'il se trouva tout à coup changé, et qu'il consentit sur-le-champ à tout ce qu'elle désirait. Dieu sait quelle joie elle ressentit alors. Elle ramassa promptement ses hardes, et prit le chemin de Rennes, ville qui commence la route de Paris. Son père voulut tout au moins l'accompagner jusque-là, tout pénétré qu'il était de douleur de la perte qu'il faisait d'une si chère et si bonne fille il eut cependant assez de constance pour la voir partir de Rennes pour Paris. Mais hélas ! peu de temps après l'aroir perdue de vue, ses regrets s'augmentèrent si vivement, qu'il retourna sur ses pas, à dessein de la ramener chez lui ; mais Dieu, toujours très-attentif au bien de ses élus, ne permit pas qu'il pût la rejoindre. Il s'en retourna donc seul, fort affligé. Sa bonne mère pareillement demeura fort désolée de la privation d'une si bonne fille, qu'elle avait bien raison d'aimer tendrement pour tant de belles et bonnes qualités dont Dieu l'avait partagée ; elle fut plusieurs années sans pouvoir se consoler de son absence, et quand elle recevait quelque sujet de mécontentement de ses autres enfants, sa menace ordinaire était qu'elle les quitterait et s'en irait demeurer avec sa fille Mathurine, auprès de laquelle elle finirait ses jours en paix. En effet, Dieu lui donna cette consolation ; car notre dite Sœur ayant été envoyée par nos Supérieurs avec quelques autres pour commencer l'établissement de l'hôpital royal de Belle-Isle en Bretagne, sa bonne mère y alla pour la voir. Dieu voulut qu'elle y tombât malade et y mourût en paix entre les bras de sa très- chère fille, notre Sœur Mathurine.

CHAPITRE II.

Son entrée dans la Compagnie ; son temps de Séminaire, et les endroits où elle a demeuré.

Il est assez difficile de déterminer le temps auquel on doit se donner à Dieu dans les Maisons religieuses ou Communautés ; quelques-uns prétendent qu'il est fort avantageux d'attendre un âge tout-à-fait mûr, afin de bien connaître ce que l'on fait, et d'avoir moyen de mieux revenir des vains amusements du siècle : cependant personne **[560]** ne doute que l'enfance et la tendre jeunesse n'y soient encore plus propres, parce qu'elles fournissent de très-grands avantages pour la vie religieuse ou de communauté, à cause de l'innocence et de la docilité qui en sont comme inséparables. Notre vénérable Sœur Mathurine était en cette belle disposition, âgée seulement de dix-sept ans, lorsqu'elle quitta son pays et ses parents pour lesquels elle n'avait pas moins de tendresse qu'ils en avaient pour elle. L'amour de Dieu dont elle était remplie, et le désir qu'elle avait d'être à lui sans réserve, étouffait chez elle les sentiments de la nature, et la détacha généreusement de tout ce qu'elle avait de plus cher au monde pour s'unir étroitement à Notre-Seigneur, et se venir joindre à notre Communauté ; elle y entra le douzième de septembre de l'année 1648. Sitôt qu'elle fut arrivée dans ce lieu qu'elle désirait avec tant d'empressement, elle se jeta aux pieds de M. Vincent et de Mlle Legras, les priant de la recevoir au nombre de leurs Filles, ce qu'ils firent en effet comme des père et mère fort charitables.

Quelques jours après son arrivée, ils lui firent faire la Retraite, où elle renouvela sa constante résolution d'être tout à Dieu, et d'obéir toute sa vie très-ponctuellenment à tout ce que les

Supérieurs lui ordonneraient de sa part. Elle ne fut pas plutôt entrée au Séminaire qu'elle s'y appliqua avec tout le soin possible à en bien prendre et conserver l'esprit.

Nous avons cette consolation, que, quoique nous traitions en ce chapitre d'un temps fort reculé du nôtre, nous n'y disons cependant rien qui ne soit véritable et rapporté par nos Sœurs ses contemporaines. Les vertus qui reluisaient le plus en elle, étaient sa piété, son humilité, son exactitude, sa douceur inaltérable, et sa rare et angélique modestie, avec un religieux silence : elle parlait peu et toujours à propos. Elle sut tout d'abord allier si bien la mortification intérieure et extérieure avec l'oraison mentale, qu'elle devint en peu de temps maîtresse de ses passions, et purifia si bien son cœur de tout amour-propre, qu'il fut pur, généreux et constant, ce qui a été le principe d'une infinité de biens qu'elle a faits dans la suite de sa vie, tant au-dedans, qu'au-dehors de la Compagnie. On lui donna l'habit le 24 décembre 1648. Elle fit au bout de cinq ans ses premiers vœux, usités parmi nous ; elle eut le bonheur de voir long-temps M. Vincent et Mlle Legras, et nos premières Sœurs, dont les exemples et pieux discours lui donnèrent, avec la grâce de Dieu, tant d'estime et d'amour pour sa vocation, qu'elle se proposa fortement, d'en remplir très-parfaitement tous les devoirs : ce qu'elle fit aussi, embrassant d'abord, mais tout de bon et de tout son cœur, la vertu et la pratique de nos saintes Règles, aussi bien que l'attention aux plus petites choses et l'exactitude à toutes les pratiques de vertu et de piété qui sont plus particulièrement en usage dans le Séminaire, ce qu'elle a toujours continué de faire avec la même ferveur dans les emplois qu'elle a eus, et dans toutes les Maisons où elle a demeuré, quelques oppositions et difficultés qu'elle y ait rencontrées, s'attachant si fortement à Dieu et à son cher état, que rien ne fut jamais capable de ralentir son zèle. Bientôt après son arrivée, ses compagnes s'en retournèrent à leur pays ; cela ne la dégoûta nullement ; au contraire, elle redoubla sa ferveur pour s'acquitter toujours de mieux en mieux de son devoir. Il se trouva encore bientôt après une Sœur qui avait un mauvais esprit et de pernicieux conseils, elle fit tous ses efforts pour la dégoûter de son état, lui en disant des choses étranges ; entre autres, qu'on lui ferait souffrir des choses inouies, et qu'après en avoir tiré de bons services et avoir épuisé ses forces on la renverrait chez elle. Ces discours eussent sans doute ébranlé une âme moins constante que la sienne ; mais elle, sans s'émouvoir de tout cela, s'en alla trouver Mlle Legras, lui raconta doucement ce qui s'était passé, ajoutant d'une manière simple et humble, que si elle ne la trouvait pas bonne pour la Compagnie, elle eût la charité de la congédier plus tôt que plus tard, afin qu'elle pût trouver où se placer en quelque autre endroit au-service du bon Dieu.

Mlle Legras, notre très-honorée Mère, la pria de lui nommer la Sœur qui lui avait tenu de tels propos, mais ne sachant pas son nom, elle la lui **[561]** dépeignit seulement. Mademoiselle dit à notre Sœur Mathurine : Allez, ma Fille, n' ajoutez point foi à tous ces mauvais discours, celle qui vous les a tenus est bien mal intentionnée, elle n'a point certainement l'esprit de Notre-Seigneur ; continuez à bien faire votre devoir, et vous persévérerez, Dieu aidant dans notre Communauté, et y serez bien contente si vous y cherchez toujours la gloire de Dieu et votre salut. Sachez, ma chère Fille, que l'on ne renvoie point celles qui ont bonne volonté comme vous. Notre chère Sœur, dont l'esprit était docile et très-soumis, demeura en paix sans s'arrêter jamais plus à aucune pensée de découragement ; elle ne s'embarrassait de rien que de suivre ponctuellement et docilement les ordres ou avis qu'on lui donnait. Après qu'elle eut pris l'habit de la Communauté, on l'envoya servir les pauvres malades à la paroisse de Saint-Jean-en-Grève, mais elle y tomba presque aussitôt malade, ce qui obligea nos Supérieurs de l'en retirer. Après sa guérison elle fut envoyée à Liancourt, où Dieu l'éprouva par les contradictions et les humiliations comme l'or dans la fournaise. En effet, elle fut très-rigoureusement exercée par la Sœur Servante sous la conduite de laquelle elle se trouva, c'était une Fille remplie de l'esprit du monde, et n'ayant point celui de son état, qui après avoir beaucoup fait souffrir la Compagnie, en sortit finalement : cette Fille voulait obliger notre Sœur à faire quantité de choses directement opposées à notre sainte vocation, comme d'aller manger chez les externes, se trouver aux assemblées, et autres semblables choses contraires à nos saintes Règles et à la modestie de notre Institut. Notre Sœur Mathurine, quoique fort jeune pour lors, avait tout le discernement qu'il lui fallait pour savoir qu'elle n'était pas obligée de lui obéir en

choses semblables ; et inspirée et fortifiée de l'esprit de Notre-Seigneur, elle lui résistait fortement, étant toujours d'ailleurs soumise à ses volontés ; et bien loin de se relâcher par ses mauvais exemples, ils lui servaient au contraire à la faire pratiquer la vertu, tantôt d'humilité, tantôt de charité, tantôt de mortification, de vigilance et d'attention sur soi-même pour se tenir sur ses gardes, et ne s'attacher qu'à Dieu et à son devoir. En cela semblable aux abeilles qui amassent du miel sur les plus amères plantes, ce lui fut un nouveau motif de se méfier d'elle-même et de se confier uniquement en Dieu. Sa Sœur Servante s'attira la raillerie de plusieurs par ses manières trop libres avec les externes, et elle donna à certains esprits mal bâtis et animés contre elle, occasion de la calomnier injustement en son honneur : je dis injustement, car, quoiqu'elle fût fort irrégulière, il n'est pas vrai de dire que jamais elle en fût venue à cette extrémité de donner sujet d'aucune atteinte en cette matière ; on ne laissa pas néanmoins de l'accuser sur l'honneur, et ce vice qu'on lui imputa faussement rejaillit sur ses compagnes, et premièrement sur notre Sœur Mathurine qui en était l'aînée, l'autre étant la plus jeune.

Les moyens dont Dieu se sert quelquefois pour purifier les âmes sont bien amers, car peut-il y avoir quelque chose de plus sensible à une âme pure et chaste que de se voir taxée à cet égard. Nos dites trois Sœurs étaient regardées à Liancourt comme des filles de mauvaise vie, on les montrait au doigt avant même qu'elles s'en aperçussent ; ce qu'elles commencèrent de faire le jour de la fête de saint Joseph, allant à confesse, à l'ordinaire. Le confesseur, prévenu à leur désavantage sur le crime prétendu, sans cependant s'en expliquer ouvertement avec elles, commençant par notre Sœur, lui dit au tribunal : Allez, vous êtes une fourbe, vous venez vous accuser de petites fautes, et vous recelez les énormes péchés que vous commettez ; cherchez un autre confesseur, car pour moi, je n'ai pas d'absolution à vous donner, ni à vos deux autres Sœurs, auxquelles il parla de la même sorte, selon toute apparence. Elles se retirèrent toutes trois humblement et restèrent en cette situation l'espace de quatre mois, privées de la réception des saints sacrements, ne satisfaisant pas même à leur devoir pascal. Enfin notre Sœur Mathurine, ne sachant le pourquoi d'une telle conjoncture, donna avis à M. Vincent de ce qui se passait ; il jugea à propos qu'elles restassent en cet endroit jusqu'à [562] ce que Dieu, par sa bonté ordinaire, eût dissipé une si noire calomnie, en les exhortant à en faire un saint usage.

Mlle Legras, notre très-honorée Mère, alla ensuite trouver Mme de Liancourt à Paris, pour la prier d'avoir la bonté de remédier à ce mal, quand elle serait à Liancourt, ce qu'elle ne manqua pas de faire dès qu'elle y fut arrivée. Premièrement, elle s'informa de M. le curé des raisons pour lesquelles il traitait ainsi les Filles de la Charité établies en sa paroisse, refusant même au temps pascal de les admettre aux sacrements divins, ce qui était notoire à tout le monde du pays. Il lui dit qu'elles étaient très-mal notées, que deux jeunes garçons, qu'il lui nomma, lui avaient hautement soutenu devant la Communauté des Prêtres, qu'ils avaient vu entrer deux hommes en leur hôpital en plein minuit, et même pendant la grand'messe et vêpres, fêtes et dimanches, citant tant de particularités qu'il était presque impossible de ne les pas croire.

Mme la duchesse de Liancourt envoya chercher notre Sœur Mathurine, et elle lui dit ouvertement le crime qu'on lui imposait, aussi bien qu'aux deux autres, ce qu'elles n'avaient pu jusqu'alors découvrir. Notre dite Sœur, sans s'émouvoir du tout d'une telle calomnie, qu'elle supporta, au contraire, avec une douceur et une patience capables d'édifier cette bonne duchesse, lui répondit : Madame, je mets toute ma confiance en Dieu, et j'espère de lui seul toute ma justification, c'est plus son affaire que la mienne, et ma cause est la sienne.

Mme de Liancourt étant inspirée sur-le-champ, pour savoir le fond de la calomnie, de faire ce que fit Daniel en faveur de la chaste Susanne, c'est-à-dire d'interroger séparément et ensuite ensemble les deux garçons qui en étaient les auteurs, elle pria M. le curé de se placer à point dans une chambre prochaine, d'où il pût les entendre répondre aux interrogations ; or, comme l'injustice était de leur côté, ils se coupaient à toutes paroles et se contredisaient de telle sorte, qu'ils se seraient fait faire leur procès. Ils se trouvèrent si déconcertés qu'ils furent obligés d'avouer ingénument leurs mensonges et malicieuses calomnies ; ce qu'ayant entendu, M. le Curé resta confus d'avoir ajouté foi à tous ces faux rapports, et d'avoir si indignement traité nos chères Sœurs.

Mme la duchesse de Liancourt était si fâchée contre ces calomniateurs, qu'elle les eût fait punir publiquement, si notre Sœur Mathurine n'eût encore après cela demandé grâce pour eux, ne voulant pas même les connaitre, étant si morte à elle-même qu'elle se refusa courageusement cette satisfaction.

M. Vincent, notre très-honoré Père, fut fort édifié de sa rare prudence dans un âge si peu avancé, et de la conduite qu'elle avait gardée avec sa Sœur Servante ; il la blâma seulement d'avoir soutenu tant et de si rudes épreuves et combats, sans lui en avoir donné avis plus tôt. Il la désigna dès lors à Mlle Legras pour secrétaire ; il la chargea en outre de l'économie de la Maison, du soin de fournir les besoins à nos Sœurs, et de l'éducation des jeunes filles du Séminaire, offices desquels on remarqua qu'elle s'acquittait parfaitement bien, de paroles et d'exemples, ainsi que plusieurs de nos chères Sœurs qui étaient de son temps, et celles qui furent confiées à sa conduite dans leur Séminaire l'ont rapporté à la Conférence faite sur ses vertus.

CHAPITRE III.

Le temps et les lieux où elle a été Sœur Servante ; la bonne manière dont elle s'y est toujours comportée.

Pendant les trois ou quatre années que notre Sœur Mathurine demeura à la Maison, sous la conduite de M. Vincent et de Mlle Legras, nos très-honorés Père et Mère, elle avança à grands pas dans la voie de perfection ; elle était l'exemple de toute la Communauté, qu'elle gouvernait bien souvent avec beaucoup de sagesse, dans l'absence de Mademoiselle, qui l'estimait comme ayant une rare prudence ; elle se forma en peu de temps à toutes sortes d'emplois, à saigner, à panser, à composer les remèdes, etc. Elle n'ignorait rien de ce qui peut rendre une Fille de la Charité utile aux pauvres malades. Elle avait un style ad **[563]** mirable pour dicter des lettres, s'énonçant en peu de mots, clairement et d'une manière honnête et simple, selon les personnes avec lesquelles elle traitait ; et le tout si conforme à l'esprit de notre Compagnie, qu'on a toujours tâché, jusqu'à présent, de le suivre de plus près que l'on peut.

M. Vincent et Mlle Legras la regardaient comme un sujet accompli et très-propre à être mis en œuvre, ce qu'ils firent en effet, l'envoyant à La Fère, en Picardie, en qualité de Sœur Servante, où elle commença de faire valoir son talent ; elle y fit beaucoup de bien aux pauvres, édifia fort le prochain par les exemples dune rare piété ; et plusieurs personnes, touchées et animées par ses bons avis, se consacrèrent à Dieu. Elle était fort exacte au-dedans de la Maison, et par là elle y maintenait en vigueur la Règle et le bon ordre. Jamais elle n'eût changé, résolu ni entrepris quoi que ce soit sans l'avoir auparavant proposé aux Supérieurs et aux personnes de qui elle dépendait pour la conduite de cet hôpital ou Hôtel-Dieu. Sa fidélité à l'oraison, au lever de quatre heures et aux autres exercices spirituels de la Compagnie, était admirable. Elle fut fervente depuis son Séminaire jusqu'à la mort, en quelque charge ou emploi qu'elle fût appliquée, sans s'épargner, choisissant toujours ce qu'il y avait de plus bas et de plus pénible à faire. Nos Sœurs de son temps ont en effet rapporté qu'on l'a toujours regardée comme un trésor que Dieu avait donné à la Compagnie : elle s'y sacrifia aussi à tout comme une victime, montrant toujours à ses Sœurs le bon exemple, et contribuant de tout son pouvoir à les bien perfectionner, principalement celles qu'elle avait sous sa conduite, auxquelles elle témoignait, comme une bonne mère, toute sorte de confiance, de tendresse et de vraie cordialité.

Après s'être parfaitement bien acquittée de son devoir à l'hôpital de La Fère, elle fut rappelée à Paris par M. Vincent, et envoyée par lui, avec deux de nos Sœurs, commencer notre Établissement à Belle-Isle, que M. Foucquet avait entrepris. Elle y trouva beaucoup d'exercice, et y eut des peines incroyables pour s'accommoder ; car un peu après leur arrivée en cette île, mondit sieur Foucquet fut destitué de sa charge, et tous ceux qui étaient employés de sa part furent obligés de se retirer ; en sorte que le port de cette île resta presque désert. Nos Sœurs furent aussi sur le

point de se retirer à Paris ; elle alla pour cet effet trouver M. de Chevigny, lieutenant du roi à la citadelle, pour prendre congé de lui et se retirer, avec son agrément, ce qu'il ne lui voulut pas permettre ; il la pria, au contraire, de faire en ces pénibles commencements tout de son mieux pour rétablir cet hôpital, fort délabré ; que l'on verrait dans la suite ce qui se pourrait pour l'y aider. Elle ménagea si bien toutes choses, qu'en peu de temps elle l'accommoda à merveille. Elle y a fait bâtir une chapelle, dédiée à Notre-Dame, qui depuis a toujours été fort fréquentée de toutes les personnes du pays par une singulière dévotion. Pendant que l'on bâtissait cette chapelle, notre Sœur Mathurine servait de manœuvre, portant elle-même les pierres et autres matériaux pour sa construction. Elle était infatigable au travail, sans cependant négliger en un seul point le soin des malades, ni l'observance exacte des Règles. Sa charité toujours agissante portait tout le monde à la piété, de paroles et d'exemples, elle contribua par là à la sanctification et conversion de plusieurs personnes, et entre les autres, de M. de Chevigny, qui était lieutenant du roi à Belle-Isle. Notre-Seigneur, par un effet tout particulier de sa miséricorde, voulant attirer à son service ce sien serviteur qui était du grand monde, et pensait peu sérieusement à l'affaire de son salut, se servit du bon exemple de la rare piété de notre chère Sœur pour l'exciter intérieurement à quitter sa charge et à renoncer aux vanités du siècle pour se faire prêtre de l'Oratoire, à Paris, où il s'est signalé en toute sorte de vertus. Il reconnut toujours notre Sœur Mathurine comme la cause seconde de sa conversion, avouant que jamais il n'avait pu résister à sa modestie angélique, et qu'il avait été obligé de lui rendre les armes ; aussi il lui en témoigna toute sa vie une vraie reconnaissance et la regarda comme sa mère spirituelle ; il la venait voir de temps en temps à la Communauté, et l'honora toujours comme une sainte Fille. **[564]**

Les habitans de Belle-Isle l'ont aussi toujours fort honorée, et ils conservent actuellement beaucoup de vénération pour sa mémoire. Enfin, après avoir accompli la volonté de Dieu et ses desseins à Belle-Isle, elle fut élue Assistante de la Communanté ; elle reçut ordre de se rendre à Paris, et en y venant, de se rendre à Angers, je veux dire d'y passer. Elle partit donc incessamment, et elle fut obligée, dans la saison la plus rude de l'année, de marcher à pied une grande partie du chemin, parce que tout était couvert de neiges épaisses, portant ses hardes sur son dos. En cet équipage, elle se fit une dangereuse entorse au pied, qui lui causa d'extrêmes douleurs ; et se faisant toujours violence pour avancer chemin, elle anima tellement cette entorse, qu'elle fut obligée de se mettre au lit, et de séjourner à Angers pendant quelques mois. Dieu sait combien, pendant ce temps, elle y fit de bien en toutes manières, et quelle consolation ce fut à nos Sœurs de la posséder ce peu de temps. Elle y reçut un second ordre de revenir à Paris, où elle fut élue Supérieure, et non plus Assistante. Après six années de Supériorité, elle fut envoyée à Angers, où elle resta trois ans Sœur Servante. Elle fut derechef élue Supérieure générale, et ma Sœur Marie Moreau, nommée Sœur Servante en sa place à Angers, a rapporté avoir été charmée et édifiée du bon ordre qu'elle y gardait et faisait garder, pour le spirituel et le temporel. Notre dite Sœur Malhurine termina à Angers plusieurs affaires assez difficiles. Elle y fit augmentation de Sœurs fort nécessaires ; car en cet hôpital nous étions obligées de nous faire aider par des personnes externes, ce qui ne nous convenait nullement. MM. les administrateurs, gens fort difficiles, n'y voulaient point du tout entendre, et croyaient pouvoir réduire ma Sœur Mathurine de même qu'ils avaient réduit celles qui l'avaient devancée ; mais elle leur fit certainement voir qu'ils se trompaient. Elle leur dit, avec autant de résolution que de bonne grâce et d'honnêteté, qu'il lui fallait encore cinq Sœurs de Paris, qu'elle ne pouvait plus souffrir davantage ce mélange d'externes entre elles, et qu'en un mot, elle remmènerait toutes ses Sœurs à Paris, ou qu'ils lui en feraient venir cinq d'augmentation. Elle fut autorisée à cet effet de M. Joly, notre très-honoré Père ; et elle tint si ferme contre tous les trains de ces Messieurs, que, ne pouvant résister à sa fermeté, ils en passèrent enfin par où elle voulut, et lui accordèrent autant de Sœurs d'augmentation qu'il en était besoin, disant que jamais ils n'avaient vu une fille si masculine et généreuse, qu'elle avait un grand cœur et un esprit supérieur ; cependant elle eut toujours leur parfaite approbation et estime, et n'en sortit qu'à leur extrême regret, lorsque, à cause de sa très-sage et prudente conduite, elle fut élue Supérieure-Générale pour la troisième fois.

CHAPITRE IV.

Sa vie dans la Supériorité, et dans les bons services qu'elle a rendus à la Compagnie en général et dans le particulier.

Encore que l'honneur et la vertu soient ordinairement incompatibles, l'orgueil étant si naturel à l'homme qu'il est besoin d'une grâce toute divine pour ne pas dégénérer de la sainte humilité lorsqu'on se voit élevé en dignité, notre chère Sœur sut si parfaitement joindre cette aimable vertu à son élévation, qu'elle fut toujours la même dans la Supériorité, qu'elle avait été auparavant ; toujours fervente et fidèle aux mêmes saintes pratiques, toujours humble et soumise, exemplaire et zélée en toute sa conduite, entièrement dévouée au service de la Compagnie. Elle avait seulement environ trente-sept ans la première fois qu'elle fut élue Supérieure : ce lui fut dès lors une extrême angoisse, qu'elle ne ressentit pas moins par la suite toutes les autres fois qu'elle fut nommée au même office. La seule soumission à la volonté de Dieu était capable de lui faire baisser le col sous un si pesant fardeau : aussitôt qu'elle l'avait endossé, elle demandait des prières de toutes parts pour ses besoins particuliers, et s'attachait plus que jamais à bien remplir ses devoirs, au lieu de rechercher les priviléges et autres petites satisfactions de l'amour-propre. Elle n'épargnait ni soins ni peines pour le salut des âmes qui étaient commises à sa conduite ; elle faisait une **[565]** attention toute particulière à employer les sujets selon leurs talents, dissipait leurs tentations, les traitait avec douceur et bonté, et quand il était besoin de quelques avertissemens plus forts à l'égard de certains esprits, c'était toujours avec grande sagesse et prudence qu'elle le faisait ; enfin on peut dire qu'elle avait toutes les qualités convenables à l'office de Supérieure. M. de Chevremont, d'heureuse mémoire, notre Directeur, a dit à la Conférence avoir connu cette chère défunte en l'année 1685, et en avoir été fort édifié ; elle s'est consumée à la façon du flambeau, c'est-à-dire en éclairant le prochain. Ma Sœur Marie Guérin, Supérieure, a dit avoir remarqué tant de vertus et de grâces en cette chère défunte, qu'elle n'y pouvait penser sans s'abaisser profondément devant Dieu, de lui succéder en la Supériorité, se reconnaissant si éloignée de son mérite et de ses rares vertus.

M. Joly, notre très-lionoré Père, avait pour elle une très-grande estime, aussi bien que MM. nos Directeurs de son temps. Elle avait une pénétration admirable dans les affaires spirituelles et temporelles ; M. Vincent et Mlle Legras, nos très-honorés Instituteurs, n'avaient (pour ainsi parler) eu que le temps de faire le projet de notre Compagnie, et notre Sœur Mathurine était destinée de la divine Providence pour accomplir et suivre à la lettre leurs desseins, et conserver l'esprit primitif de la Compagnie, à qui de son temps elle a donné le lustre et la perfection.

Elle remédia fort sagement à un certain abus et petit désordre qui se trouvait au commencement parmi nous, en ce que chacune tirait copie de nos saintes Règles selon sa dévotion, en sorte qu'il ne se trouvait presque point de livres entiers, outre qu'elles se trouvaient répandues au dehors par le moyen de celles qui sortaient de la Compagnie ; notre Sœur y pourvut dans peu par la remontrance qu'elle fit à M. Alméras, notre très-honoré Père, qui donna ordre à M. Fourrier, très-saint et vertueux Missionnaire, d'arranger nos. Règles par chapitres, afin qu'on en donnât ensuite un livre à chacun de nos Etablissements, et qu'on obligeât à même temps la Sœur Servante de les tenir sous la clef pour en faire la lecture au moins une fois par mois, comme il se pratique présentement partout ; c'est un bon office qu'elle a rendu en cela à la Compagnie. Il s'est cependant trouvé quelques esprits mal faits, qui se sont érigés en critiques sur sa conduite, disant que nos Règles n'étaient plus de M. Vincent et de Mlle Legras, mais celles de ma Sœur Mathurine, qui, selon leur sens, les a réformées à son gré ; ce qui ne fut jamais, puisqu'elle n'y a rien changé, ni n'a même contribué à leur arrangement que par ses bons avis et par les lumières qu'elle a données à mesure qu'elle a été interrogée seulement. On lui est encore redevable de quatre gros volumes de Conférences de M. Vincent, notre trèshonoré Instituteur, que notre vénérable Mère, Mlle Legras avait recueillies sans avoir eu le temps de les rédiger ; outre celles-là, elle a encore rédigé celles où l'on s'est entretenu des vertus de nos Sœurs défuntes, rendant en cela de très-excellents services à la

Compagnie, qui se nourrit actuellement en notre principale Maison de Paris, du bon lait de cette parole de Dieu, convenable à nos besoins.

Pendant sa Supériorité, elle a encore fait faire plusieurs bâtiments qui composent la plus grande partie de la Communauté, qui lui ont coûté beaucoup de soins et de fatigues. Mais avec quel zèle et quel soin n'a-t-elle pas soutenu les pierres vives de l'édifice spirituel de la Compagnie, y travaillant sans relâche, et priant Dieu incessamment de la protéger ? Ce fut à l'époque de sa troisième élection à la Supériorité, que Dieu, pour récompenser ses vertus, et surtout cette foi vive dont toutes ses actions étaient animées, accorda à ses prières et par l'intercession de saint Vincent, la guérison miraculeuse d'un ulcère qui lui était survenu à la jambe, et qu'elle portait depuis trois ans. Ce mal qui faisait horreur à voir, et qui ronge jusqu'aux os, avait été jugé incurable par de célèbres médecins ; et ma Sœur Mathurine, fatiguée des remèdes et de leur inutilité, avait fini par tout abandonner. Cependant, pleine de confiance et de foi, elle s'adressa à notre saint Fondateur, commença une neuvaine à son tombeau ; et le der **[566]** nier jour de cette neuvaine, en un instant, elle se trouva parfaitement guérie (1 Ce miracle est rapporté avec toutes ses circonstances dans la Vie de saint Vincent.).

Voici la teneur d'une lettre écrite au sujet de notre chère Sœur Mathurine, à ma Sœur la Supérieure, par M. Moreau, Missionnaire à Versailles, autrefois notre Directeur.

Versailles, le 24 Décembre 1704.

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

»On ne peut prendre plus de part que j'en prends à la perte que vous venez de faire : vous savez quelle liaison j'avais avec votre Sœur Mathurine Guérin, c'était une des premières Filles de la Charité que j'aie connue lorsqu'on m'ordonna à Saint-Lazare d'aller rendre mes petits services à votre Communauté ; je trouvai en cette bonne fille un esprit supérieur, et je l'admirais dans les assemblées pour sa pénétration et sa justesse, surtout pour le discernement des esprits de vos Sœurs, dont elle avait une ample connaissance, qui s'est tout autrement augmentée par la suite, puisqu'elle a été souvent en charge. Ce qui me surprenait le plus, était son égalité d'esprit dans les révolutions qui arrivent assez souvent dans les Communautés, ou de la part du dehors ou de celle du dedans. Elle venait bonnement exposer les choses avec tranquillité, et apportait les remèdes qui lui paraissaient convenables, soumettant le tout aux personnes qu'elle respectait. Une affaire considérable arriva un jour dans un de vos établissements, le remède y devait être apporté aussi à propos qu'il le fut. Une de nos Sœurs employa un ministre d'Etat, pour empêcher de faire ce que les Supérieurs souhaitaient pour de bonnes raisons ; M. notre Supérieur-Général ne fut point écouté : notre Sœur Mathurine Guérin, toute pleine de confiance en Dieu et de courage, s'en va trouver le ministre d'Etat. Elle lui représenta, par des raisons si vives et si fortes, la nécessité du changement qu'on souhaitait, qu'il fut obligé gracieusement de le lui accorder, ajoutant ces remarquables paroles : Ma chère Sœur, vous avez trop d'esprit pour une Fille. Il est vrai aussi que son esprit n'était ni ordinaire ni commun. Elle ne recherchait en tout que la gloire de Dieu, était d'une très-grande sagesse. Nous étions obligés quelquefois de parler d'un ton ferme à une Sœur ; la Fille qui n'était pas contente, s'en allait trouver ma Sœur Mathurine, qui se doutait de ce qui venait d'arriver ; sa Charité la consolait, lui faisant à même temps connaître que si on lui avait parlé de la sorte, on n'avait eu d'autre vue que son bien, la priant d'y faire attention, et ainsi elle guérissait le mal prétendu. Quel zèle pour le bon ordre et le Réglement ! Elle était fort attentive à donner les avis généraux et particuliers pour entretenir votre Communauté en son premier esprit et même l'y perfectionner ; elle a donné de ses lumières pour les statuts qui y sont et les autres Réglements

qu'on a cru y devoir établir ; elle s'est attachée, à la vue de ce bon ordre, à dresser plusieurs cartes pour les emplois de la Compagnie ; l'expérience qu'elle en avait lui a donné beaucoup de part à toutes ces choses. Elle trouva un jour, dans sa famille, une épreuve des plus sensibles ; j'admirai la manière dont elle passa la chose : il fallait qu'elle eût bien l'esprit de Dieu pour ne pas demeurer long-temps dans l'abattement et la peine et tristesse.

M. notre Supérieur-Général lui fit une forte correction au sujet de quelques bâtiments où on avait un peu excédé ; elle prit tout le tort pour elle, sans charger quelques autres, du nombre desquels j'étais. Oh ! que de biens cette bonne Fille a procurés à votre Compagnie ! Que de gloire y a-t-elle rendue à Dieu ! Dans le temps que j'ai été à votre service, sa divine Majesté l'exerçait par de grandes peines d'esprit, que sa délicatesse de conscience lui grossissait sur quelques imperfections dont elle avait peine de se défaire, ce qui la portait quelquefois au découragement. Il est assez difficile que des personnes exposées à une grande conduite ne soient sujettes **[567]** à quelque penchant d'humeur ; la Sœur Mathurine ressentait cela vivement dans ses retraites et communications avec le Directeur ; elle avait beaucoup d'attrait pour l'oraison et pour tous les exercices spirituels, et un goût tout particulier pour la sainte communion, qu'elle eût faite volontiers tous les jours s'il lui eût été permis. Plusieurs autres choses très-édifiantes sur la vertu et le mérite de cette chère défunte m'échappent, ceci même est fort peu en ordre, et vous y trouverez, ma chère Sœur, peu de suite. Elle est un parfait modèle pour toutes vos Sœurs, elles voient en elle comme elles doivent travailler à la perfection de leur état ; les anciennes et les jeunes, les Sœurs Servantes et les Sœurs compagnes y trouvent de quoi s'encourager, s'instruire et s'édifier. J'espère que notre chère Sœur Mathurine priera pour nous tous au ciel, prions aussi pour elle en cas qu'elle en ait besoin ; je l'ai fait et je le ferai encore de tout cœur, j'y suis obligé par plusieurs considérations. Je n'oublierai jamais votre chère Communauté, je la porte dans mon cœur et je l'offre tous les jours à Dieu au saint autel, priant toujours sa divine Majesté de la bénir de plus en plus, je suis de toute mon affection, en l'amour de Notre-Seigneur,

MA TRES-CHERE SŒUR,

Votre très-humble et obéissant Serviteur,

MOREAU, I. P. D. L. C. D. L. M.»

Autre Lettre à M. Le Jumeau, Missionnaire à Saint-Lazare, par M. Hénin.

J'ai reçu avec douleur la nouvelle du décès de notr e chère Sœur Mathurine. Hélas ! elle sentait sa fin, car quelques jours avant mon départ, sans le savoir, elle voulut faire une confession générale de toute sa vie, qui a été fort innocente. Je voudrais être à la Conférence que l'on fera à son sujet, si elle n'est déjà faite, pour profiter de ce que l'on dira, ou de ce que l'on a dit de ses vertus ; j'y aurais aussi rapporté ce que j'en ai remarqué. Elle est morte les mains pleines de bonnes œuvres, elle ne craignait pas seulement le péché, mais encore l'ombre du péché ; et elle croyait toujours dans ses infirmités n'en faire point assez pour s'élever au-dessus de la nature, etc.»

CHAPITRE V.

Ses infirmités ; sa caducité ; ses dernières maladies, et enfin sa sainte mort, qui a couronné toutes ses bonnes œuvres.

Tous les hommes veulent être heureux, les justes et les impies ; mais tous n'ont pas les mêmes sentiments de la béatitude. Les uns mettent leur félicité dans les plaisirs, dans les honneurs, dans les agréables passe-temps, etc., et les autres mettent la leur dans la possession de Dieu, source de tout bien, et dans les croix et les souffrances. Il était nécessaire à notre chère Sœur Mathurine Guérin, pour rendre son sacrifice plus parfait, de joindre le mérite des souffrances à toutes les autres bonnes œuvres de son état et de sa vie si pieuse et si sainte. Il fallait sans doute qu'elle fût exercée comme elle l'a été par de grandes et fréquentes maladies, particulièrement sur ses dernières années. Quoique Dieu l'eût avantagée d'un bon tempérament, elle ne laissa pas de ressentir plusieurs incommodités et fâcheuses maladies, même dès sa jeunesse, tant à Paris qu'aux autres endroits ; et outre ces grandes maladies, elle a toujours eu des infirmités habituelles depuis sa seconde élection à la Supériorité, qui fut en l'an 1675. Son grand zèle et son soin infatigable pour son troupeau, lui causèrent des douleurs extrêmes de tête à la suite des temps ; mais quelques souffrances qu'elle endurât, on ne l'entendit jamais pousser une parole de plainte, elle était toujours d'une égalité d'esprit et d'une tranquillité très-édifiante. Aussitôt que son mal lui donnait quelque peu de relâche, elle était la première à consoler celles qui étaient auprès d'elle, par qui elle se laissait gouverner comme un petit enfant ; obéissant de même aux ordres du médecin, qui disait quelquefois n'avoir jamais vu un esprit mieux fait et **[568]** plus soumis. On lui donna une fois par mégarde un remède à contre-temps, qui faillit lui causer la mort ; on courut à l'Extrême-Onction, et très certainement il n'y eut que les ferventes prières offertes à Dieu pour elle par toute la Communauté, capables de la sauver d'un pareil danger. Quand elle fut revenue d'un tel accident, jamais elle n'en témoigna la moindre peine à celle qui lui avait donné ce remède ; elle reçut ensuite encore de sa main, avec douceur et sans témoigner aucune répugnance tous les remèdes qu'elle lui présenta. Et lorsqu'elle était à l'infirmerie, elle ne se couchait point avant l'heure, et ne se reposait jamais le matin sans en avoir demandé et obtenu la permission. Elle assista toujours autant et même plus qu'elle ne put, s'il faut ainsi dire, aux exercices spirituels de la Communauté. Elle prenait un plaisir singulier à entendre chanter des cantiques spirituels ; c'était là le meilleur moyen de la récréer pendant ses infirmités. Elle en faisait le sujet de ses méditations, aussi bien que des lectures spirituelles qu'elle entendait toujours avec goût et dévotion. Elle avait une ardeur extrême pour la sainte Communion ; aussi Dieu lui fit la grâce de la recevoir avec toute la Communauté le matin du jour de sa mort, en des sentiments de dévotion et de piété angélique, après avoir assisté de même, non sans fatigue, à la sainte messe, avec la permission de ma Sœur la Supérieure, à qui elle l'avait fait demander par son Infirmière. Le reste de la journée, elle ne cessa de remercier Dieu du bonheur qu'elle avait eu de communier ; enfin l'après-midi, comme l'on s'aperçut que ses forces diminuaient beaucoup, on lui administra l'Extrême-Onction qu'elle reçut avec beaucoup de religion ; et sur les trois heures elle rendit son esprit avec une paix si parfaite, qu'elle paraissait au-dehors en mourant, et même après son décès. Plusieurs personnes de mérite, tant ecclésiastiques que séculiers, l'estimaient comme une Sainte, et la croient au rang des bienheureux, selon le témoignage qu'ils en ont rendu de vive voix et par lettres. On lui a fait célébrer en plusieurs endroits des messes et des services fort solennels pour la perfection de son bonheur éternel.

REMARQUES EDIFIANTES

ET INSTRUCTIONS UTILES

DE M. DE CHEVREMONT, NOTRE DIGNE DIRECTEUR,

SUR LES VERTUS

DE FEU NOTRE SŒUR MATHURINE GUÉRIN.

Après avoir entendu ce qui a été rapporté des vertus de notre chère Sœur Mathurine Guérin, vous voulez bien, mes chères Sœurs, que je vous dise l'idée que je m'en suis faite : j'ai cru devoir vous la proposer comme un rare exemple de vertus que vous devez imiter, et pouvoir vous dire par proportion à son sujet, ce que saint Ambroise dit de la sainte Vierge : Elle est non-seulement le modèle de votre sexe et de toutes les personnes consacrées à Dieu, mais encore de tous les chrétiens. Vous trouvez, mes Sœurs, je dis avec quelque proportion, le même en votre Sœur Mathurine Guérin défunte, c'est un parfait modèle de vertu pour toutes, pour les anciennes et pour les jeunes, pour les saines et pour les malades et infirmes, pour les Sœurs Servantes et pour les compagnes ; pour les Supérieures et pour les Officières ; elle a passé dans tous ces états avec édification, et a pratiqué toutes les vertus qui vous sont proposées. Elle a très-fidèlement rempli tous les devoirs de son état, duquel elle possédait fort l'esprit primitif. Vous trouvez certainement en elle toutes les instructions et les lumières nécessaires pour vous bien acquitter de vos obligations de Filles de la Charité : il faut à cet effet que les jeunes considèrent avec quelle ferveur et docilité cette chère Sœur s'est comportée en ses commencements ; elles verront comme dès lors on doit être fidèle à Dieu. Celles qui sont plus avancées et qui ont la conduite, apprendront de son exemple le support, la douceur, la cordialité et la bonne manière d'élever leurs Sœurs ; son humilité et sa parfaite régularité. Les anciennes doivent regarder comme elle s'est comportée hors de charge, sa soumission, son amour pour l'obéissance et la pauvreté ; combien elle était patiente dans ses maladies et **[569]** conforme en tout à la volonté de Dieu. Elle se laissait conduire comme un enfant, était d'une simplicité et droiture de cœur admirable, pratiquait la charité en union de la grande miséricorde de Dieu. N'est-ce pas le véritable esprit de votre état ? elle a enfin travaillé tout de bon à l'affaire de son salut, et voulant se préparer de nouveau à la mort, elle fit une confession générale à M. Hénin.

Vous avez entendu ce qu'il en dit en sa lettre, que non-seulement elle avait horreur du péché, mais que l'ombre même du péché lui faisait peur. Elle ne flattait ni son corps ni ses sens ; bien loin aussi de s'arrêter à la vanité, elle aimait et recherchait les humiliations. Vous avez vu avec quel courage et quelle générosité elle souffrit à Liancourt d'être attaquée en sa réputation par l'endroit le plus sensible, avec quelle fermeté elle supporta cet affront sans aucune consolation de la part des créatures, puisque M. leur confesseur qui devait être pour elles, fut plutôt contre, refusant même de leur administrer les divins Sacrements ; avec tout cela, elle ne demanda point son changement, mais elle demeura humble et constante dans ce lieu, attendant son secours et sa justification de Dieu seul, et l'ordre de sa sainte Providence. Il faut certainement de la vertu et du courage pour supporter avec tant de tranquillité une telle calomnie. Elle fit paraître en cette rencontre sa grande confiance en Dieu, et le parfait mépris qu'elle faisait de l'estime des hommes et des choses de la terre. Ah ! mes Sœurs, qu'une âme est forte quand elle est unie à Dieu et bien détachée d'elle-même ! rien ne la peut ébranler ; elle demeure attachée à lui dans les afflictions comme dans les consolations, elle goûte la paix parmi la guerre, et le repos au milieu des travaux, parce que tout est facile à celui et à celle qui aime, dit fort bien le dévot Thomas à Kempis, auteur du livre de l'*Imitation de notre Seigneur Jésus-Christ*. C'est cet amour de Dieu qui a porté notre Sœur Mathurine Guérin à se conserver jusqu'à la fin de sa vie dans une grande ferveur, et à être fort exacte observatrice de tous les Réglements. Ne peut-on pas dire avec. vérité qu'elle est parvenue à sa fin, ayant si parfaitement rempli les devoirs de son état ? C'était l'unique voie par laquelle Dieu la voulait toute sienne, elle lui fut fidèle dès sa jeunesse ; aussi les jeunes Sœurs la doivent imiter.

Mais étant chargée de la conduite des autres, quelles entrailles de mère, quelle rare et grande charité n'a-t-elle point eue pour ses chères Sœurs ! Quelle fut son application aux affaires, sa pénétration à connaître les esprits et à les conduire et employer selon leur fort et leur faible, sa vigilance, sa grande douceur et sa prudente fermeté lorsqu'il s'agissait de garder et faire garder les Réglements ! Voilà quelle devrait être la conduite de toutes les Sœurs Servantes ; mais hélas ! combien s'en voit-il aujourd'hui de ce caractère ?

Quel a encore été son bon exemple, son zèle pour le salut des âmes et son attention à édifier le cher prochain ! par là elle a secrètement converti plusieurs personnes du monde, nous l'avons entendu au sujet de M. le lieutenant du Roi à Belle-Isle. Oh ! quelle joie et quelle bénédiction de pouvoir ainsi contribuer au salut des âmes ! Quelle récompense dans le Ciel, après avoir si constamment persévéré dans la pratique du bien, nonobstant son âge avancé et ses grandes infirmités très-fréquentes ! Il est souvent à craindre qu'on vienne à perdre dans. la vieillesse ce quon avait acquis de mérites dans la jeunesse. Ah ! mes chères Sœurs, quoique vous soyez âgées, il ne faut pas oublier votre devoir ; et, si vous voulez remporter le prix et la victoire et arriver à l'heureux terme dune glorieuse éternité, il faut, à l'exemple de votre chère Sœur Mathurine Guérin, persévérer dans le bien jusqu'à la mort.

Je prie Notre-Seigneur de vous en faire la grâce, et de sa part je prononcerai les paroles de la bénédiction. *Benedictio Domini,* **[570]**

49. CONFERENCE DU 1er MAI 1707,

FAITE PAR M. DE CHEVREMONT, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOS SŒURS CATHERINE DE LACROIX ET JEANNE NEVEUP.

Notre chère Sœur Catherine de Lacroix était fille dAntoine de Lacroix et de Barbe Caffin, ses père et mère. Elle fut baptisée le 22 octobre 1642, en l'église paroissiale de Conflans. Elle entra en la Compagnie le 11 avril 1664 ; elle en prit l'habit le 25 mai de la même année, fit ses premiers vœux le 25 mars 1672, et elle est morte à Paris, le 18 février 1707.

Ma Sœur Catherine Joubert dit : J'ai remarqué en ma Sœur Catherine de Lacroix, avec qui j'ai eu le bonheur de demeurer environ vingt ans, une piétié exemplaire, surtout dans l'église, ne pouvant souffrir qu'on y fit des immodesties ; et lorsqu'elle assistait au service divin, c'était toujours dans une posture humble et modeste qui faisait paraître qu'elle était pénétrée de respect pour la présence de Dieu qui repose au très-saint Sacrement de l'autel.

Elle avait une grande dévotion à la très-sainte Vierge et aux Saints ; elle célébrait leurs fêtes avec toute la piété et dévotion possible.

Quand la fête de l'Annonciation de la sainte Vierge approchait, où nous faisons la rénovation de nos vœux, elle avait beaucoup de crainte de ne se pas bien disposer. Lorsqu'elle était revenue de Saint-Lazare, où elle venait de faire la rénovation des saints vœux, je lui disais : Hé bien ! ma Sœur, vous venez donc de vous consacrer à Dieu tout de nouveau ? Elle me répliquait : Ah ! ma Sœur, je ne sais ce que j'ai fait, j'ai lieu de craindre de n'avoir pas apporté les dispositions nécessaires à une si sainte action ; mais elle faisait bien voir par l'exacte pratique de ses vœux, qu'elle savait bien ce qu'elle faisait.

Elle avait une affection toute particulière pour la sainte pauvreté ; elle portait ses habits et tout ce qui servait à sa personne, jusqu'à ce que ce fût usé et hors d'état de servir du tout. Dans le ménage, elle n'y pouvait rien voir de superflu. Pour la nourriture, elle a toujours gardé une grande frugalité ; quand elle mangeait, elle pratiquait toujours la mortification, prenant le pire pour elle. Elle ne se chauffait jamais que dans une grande nécessité, et s'il y avait du bois inutile au feu, elle le retirait incontinent ; elle s'occupait aux gros travaux pour s'échauffer, disant que plus on s'approchait du feu, plus on se voulait chauffer.

Pour le vœu de chasteté, elle le gardait dans sa dernière exactitude, éloignant d'elle toutes les paroles et les discours capables de flétrir tant soit peu la pureté ; en allant par les rues elle gardait une grande modestie.

Elle avait tant d'amour pour l'obéissance, qu'elle eût mieux aimé mourir que de contrevenir aux ordres des Supérieurs ; elle avait même une si grande déférence pour ses compagnes, qu'elle ne voulait rien faire sans leur avis.

Elle avait une charité consommée pour tout le monde, mais particulièrement pour les pauvres, et quoiqu'elle n'eût pas souvent l'occasion de les secourir, cependant lorsqu'ils se présentaient à elle ou qu'elle les voyait souffrir, elle mettait tout en usage pour les soulager, et leur donnait toute la consolation quelle pouvait. Elle faisait le même à l'égard de nos Sœurs, soit en santé, soit en maladie, les supportant beaucoup, les excusant en leurs petits défauts, et elle ne souffrait jamais qu'on parlât mal de personne. Quand nos Sœurs **[571]** lui causaient quelque peine, elle se contentait de leur dire aux occasions : Ma Sœur, je prie Dieu qu'il vous le pardonne ; elle supportait ainsi toutes les mortifications qu'elle recevait de la part du prochain avec une grande patience, sans en murmurer jamais : au contraire, elle disait que c'était de petites occasions de souffrir que le bon Dieu lui envoyait pour son salut, que ses péchés en méritaient bien d'autres.

On ne l'entendait jamais se plaindre de ses infirmités, quoiqu'elle en eût beaucoup ; elle les supportait avec une grande patience et un courage invincible. Elle avait aussi une grande dévotion à la passion de Notre-Seigneur ; elle la prenait tous les vendredis pour sujet de ses méditations ; elle pratiquait en ce jour quelques actes de mortification pour l'honorer, et prenait ce jour-là pour son oraison jaculatoire : *0 crux, ave, spes unica*.

La crainte qu'elle avait d'offenser Dieu, la faisait toujours marcher en sa sainte présence. Elle avait une très-haute estime de sa vocation ; tous les jours, en s'habillant, elle baisait son linge et ses habits avec respect et affection. Quant à nos chères Règles, elle les gardait et faisait garder avec une grande exactitude ; elle se levait toujours à quatre heures, à moins qu'elle ne fût fort incommodée.

- Ensuite ma Sœur Françoise Vaurimore dit : J'ai eu le bonheur de demeurer quelque temps avec ma Sœur Catherine de Lacroix ; j'ai remarqué en elle un grand amour pour l'obéissance. Un jour nos Supérieurs lui envoyèrent une de nos Sœurs pour demeurer avec elle, mais comme cette Sœur n'était pas assez forte pour soutenir les emplois du lieu où on la plaçait, cela lui déplut un peu ; cependant malgré ses répugnances elle ne laissa pas de la recevoir avec respect et soumission, disant que tout ce qui venait des Supérieurs venait de la part de Dieu. Elle embrassa notre dite Sœur avec beaucoup d'affection et de cordialité ; et comme notre Sœur lui dit qu'elle ne la pourrait guère soulager, n'étant capable que de très-peu de chose, ma Sœur Catherine lui répondit : Ma Sœur, en faisant ce que vous pourrez, Dieu sera content et nous aussi ; et tandis que notre Sœur fut avec elle, elle ne lui témoigna jamais aucun mécontentement ; au contraire, elle eut pour elle toute la charité et le support qu'on peut souhaiter.

Elle pratiquait la mortification dans toutes les occasions : on remarquait dans ses manières d'agir qu'elle était toujours présente à elle-même, et que la nature était entièrement soumise à la grâce. Elle était fort intérieure, parlant peu et avec circonspection ; aussi ce qu'elle disait. était toujours fort à propos. Pour la nourriture, elle prenait tout ce qu'il y avait de plus méchant pour elle, prenant ordinairement les restes et le rebut des autres pour faire sa portion. Une de nos Sœurs la regardant une fois agir de la sorte, lui dit : Hé ! ma Sœur, pourquoi faites-vous cela ? Ma Sœur

Catherine lui repartit sans se troubler : Hélas ! ma Sœur, tout cela n'est-il pas trop bon pour une misérable comme moi, qui ne suis plus bonne à rien ? Elle travaillait continuellement aux plus gros et vils offices de la Maison ; et quand il faisait grand froid, je ne l'ai jamais vue s'approcher du feu pour se chauffer. Un soir qu'elle avait été fort incommodée pendant le jour, et qu'il faisait un rude froid, on lui voulut bassiner son lit, mais elle ne le voulut pas souffrir ; au contraire, elle prit de là occasion de s'humilier : «Ah ! nous dit-elle, mes Sœurs, il ne faut pas tant écouter la nature, si j'étais chez moi, à peine aurais-je du pain et un lit pour me coucher, et vous voulez bassiner notre lit ? Il ne faut donner à son corps que le nécessaire ; il nous en fait bien accroire quand on le veut écouter ; mais il le faut négliger si on veut sauver son âme.»

Elle avait aussi un grand soin de cacher les défauts du prochain, particulièrement de nos Sœurs. Si quelques-unes se laissaient aller à en parler, elle prenait incontinent le parti des absents, et détournait adroitement le discours ; mais, quand cela arrivait à des personnes sur qui elle avait autorité, elle les en reprenait sur-le-champ, et leur disait : Mes Sœurs, si nous voulons vivre selon la justice et la vérité, nous ne devons rien dire contre la charité ; ainsi, par son bon exemple et ses entretiens, elle maintenait la paix et l'union entre nous toutes. **[572]**

Elle avait une grande douceur qui la rendait respectueuse et honnéte envers tous, et la main tenait tranquille en toute les peines qui lui pouvaient arriver ; on n’apercevait jamais en elle aucun chagrin ni aigreur d'esprit, et ne faisait point de plaintes de personne, mais elle s'adressait à Notre-Seigneur, et lui disait : Ah ! mon Sauveur, il faut que vous ayez bien une autre patience pour me supporter dans mes misères ! Lorsque quelques-unes de nos Sœurs s'accusaient des fautes où elles étaient tombées, elle leur disait avec une douceur admirable : «Voulez-vous contenter Dieu et avoir son amitié, appliquez-vous à bien reconnaître votre faute, afin de la regretter et de vous en corriger. Souvenez-vous des moyens qui nous sont donnés dans nos Règles, et vous en servez sans vous troubler ni chagriner davantage ; si vous êtes fidèles, vous arriverez bientôt à la perfection de notre état.»

Allant un jour par les rues, une femme l'attaqua et lui dit beaucoup d'injures ; et pour toute réponse, notre chère Sœur lui dit : Ma chère Dame, je prie le bon Dieu qu’il vous remplisse de ses grâces, et qu'il vous fasse connaître la vérité, et vous verrez que je n'ai pas eu mauvaise intention en agissant de la sorte, et même que je ne l'ai fait que pour votre plus grand bien. En effet, le lendemain cette femme lui vint demander excuse, et la remercier de la charité qu'elle lui avait procurée. Eh bien ! dit ma Sœur Catherine de Lacroix, en souriant : Profitez de cette occasion, apprenez de là à ne rien dire de fâcheux à personne, et à ne point parler des choses que vous ne soyez bien informée ; quant à moi, je n'ai eu aucune peine de ce que vous m'avez dit, si ce n'est qu'autant que le bon Dieu y était offensé.

Elle avait un grand amour pour la pauvreté, ayant grand soin de ne rien laisser perdre. Il paraissait en toutes choses qu'elle n'avait que Dieu en vue, le servant avec droiture, faisant toutes ses actions avec justice, simplicité et vérité. Elle disait souvent :

M. le Directeur parla ensuite et dit : Ce qu'on vient de dire de votre Sœur Catherine de Lacroix fait bien connaître qu'elle avait bien l’esprit de votre état : elle était humble, simple, charitable et obéissante. Oui, mes Sœurs, ce qu'on en a rapporté est très-véritable ; sa simplicité paraissait en toutes ses manières, et j'admirais moi-même la pauvreté de ses habits ; j'ai quelquefois été la voir aux Petites-Maisons, je la trouvais, toujours dans le travail, avec des habits si pauvres et si usés qu'ils étaient changés de couleur. Elle avait une simplicité sans affectation : quand on voit cela dans quelques-unes d'entre vous, c'est une marque qu'elles ont l'esprit des vraies Filles de la Charité. Oui, mes Sœurs, il faut aimer les habits pauvres et les emplois bas ; votre Sœur s'occupait aux ouvrages les plus rudes et les plus ravalés, et avec tout cela elle était toujours gaie et contente, car la grâce et la vertu paraissent au-dehors. Elle était toujours égale, toujours exacte à ses exercices de piété, et avait un soin tout particulier de conserver la paix et l'union entre ses Sœurs. Elle était obéissante et entièrement soumise aux ordres de ses Supérieurs ; voyez les traits de son obéissance : on lui envoie une Sœur qui ne lui convient pas, et pour qui elle n'a point d'inclination ; néanmoins

elle la reçoit sans murmurer et sans lui dire aucune parole fâcheuse ni lui faire aucun reproche. D'où vient cela ? C'est qu'elle avait l'esprit d'obéissance ; elle voyait que cette Fille était infirme et ne la pouvait soulager, mais elle disait en elle-même : Cela vient de mes Supérieurs ; si je leur résiste, je ferai contre l'ordre de Dieu. C'est pourquoi, malgré sa répugnance, elle la reçut avec cordialité, et lui témoigna qu'elle était contente ; voilà une obéissance parfaite. Quand on remarque des défauts en ses Sœurs, il ne faut pas pour cela chercher à s'en défaire, il faut se supporter les unes et les autres, et s'entr'aider à gagner le Ciel. Voyez son humilité : quand on lui voulait procurer quelques petits soulagements, Hélas ! disait-elle, si j'étais chez moi, je n'aurais peut-être pas de pain à manger, et vous voulez bassiner notre lit ! Elle se souvient de sa condition, et ne se méconnaît pas. Elle pratiquait, comme **[573]** on a dit, la pauvreté en toutes choses, et jusque dans son manger, elle prenait le pire pour elle.

Pour son exactitude aux exercices de piété, je l'ai remarque en sa dernière maladie, où j'eus la consolation de la voir plusieurs fois : j'admirais son application à Dieu, et sa fidélité à dire son chapelet, à réciter ses prières vocales, à faire son oraison et ses examens, car le mal ordinairement entraîne l'esprit et la volonté. Elle avait une grosse fièvre, et néanmoins, malgré son mal, elle s'élevait continuellement à Dieu, ce qui marque qu'elle en avait contracté une forte habitude. Elle était bonne malade, parce qu'elle avait été bonne en santé ; elle pratiquait la vertu pendant sa vie, et elle a persévéré jusqu'à la fin ; durant sa maladie, elle a pratiqué la patience et la conformité à la volonté de Dieu. Elle savait qu'elle était venue de lui, qu'il était le maître de toutes choses, et elle en tirait du profit ; elle n'était pas comme celles qui s'impatientent, qui s'inquiètent et n'ont soin que de leurs corps. Croyez-vous, mes Sœurs, qu'on ne soit à l'infirmerie que pour y être pansé et recevoir du soulagement corporel ? Il faut, disait notre très-honoré Père, y glorifier Dieu et édifier le prochain par la patience et soumission aux ordres du Seigneur. On doit prendre les remèdes et les soulagements qu'on nous donne en esprit d'obéissance, et ne pas faire comme il y en a, qui ne veulent obéir ni au médecin, ni à l'infirmière, et qui ne veulent faire que ce que bon leur semble, sans se mettre en peine des Règles qu'on doit garder dans les infirmités. Votre Sœur Catherine de Lacroix n'était pas de même, elle se plaignait de ce que son mal ne lui permettait pas de s'appliquer assez fortement à Dieu ; j'étais touché et édifié de voir tant de ferveur en elle dans l'état où elle était ; on peut dire que c'était une bonne dévote. Voilà, mes Sœurs, comme nous devons être ; quand on entend parler des vertus des autres, cela nous doit exciter à les imiter.

Venons à notre Sœur Jeanne Neveup.

Elle était fille de Jacques Neveup et d'Antoinette Baron, ses père et mère, habitants de la paroisse de Yeres, diocèse de Paris. Elle fut baptisée le 10 août 1635 ; elle entra en notre Communauté le 13 février 1663, et elle est morte en Pologne au service des pauvres, le 8 février 1707,

Voici ce que ma Sœur Marguerite Potel a écrit à ma Sœur la Supérieure, touchant les vertus de notre chère Sœur Jeanne Neveup.

De Varsovie, ce 13 Février 1707.

J'ai eu le bonheur de demeurer dix-huit ans avec notre chère Sœur Jeanne Neveup, dans notre principale Maison de Varsovie ; je puis dire avec sincérité que cette bonne Fille était pleine de l'esprit de Dieu, et toujours dans la pratique de toutes les vertus qui composent l'esprit de la Compagnie ; je lui ai des obligations non pareilles pour le bon exemple qu'elle m'a donné, surtout par la grande charité qu'elle avait pour les pauvres malades, particulièrement pour les pestiférés. Je me suis toujours souvenue que quand la maladie contagieuse fut à Varsovie, il y avait quatre mille personnes pestiférées dans la ville, que l'on conduisit dans les champs, environ à un quart de lieue

de la ville ; il y en avait plus de la moitié qui étaient pauvres et si abandonnés, qu'il n'y avait personne qui leur donnât un verre d'eau, de sorte que M. le Supérieur de la Mission qui est aussi le nôtre, fit une assemblée pour délibérer laquelle d'entre nous irait secourir ces pauvres abandonnés ; notre chère Sœur Jeanne Neveup se fut jeter à ses pieds, le suppliant à deux genoux et avec abondance de larmes, qu'il lui fit la grâce de l'y envoyer ; mais M. notre Supérieur ne jugea pas à propos de satisfaire son zèle en cela. Le sort tomba sur notre chère Sœur Marie Clément, qui était aussi fort zélée pour le service de ces pauvres délaissés, et qui les secourut avec un courage invincible jusqu'au dernier soupir de sa vie. Elle fut huit mois dans ce saint exercice, continuellement entourée de corps morts ; cependant Dieu lui fit tant de grâce, qu'il la préserva de tout mal au milieu de cette corruption. Quand le mal fut apaisé, elle s'en revint pleine de mérites et de santé. Notre chère Sœur Jeanne Neveup, voyant que le sort n'était pas tombé **[574]** sur elle pour ces malades hors deJa ville, résolut de revenger par ailleurs ; elle nous pria de lui laisser le soin de tous les malades de l'hôpital, qui étaient environ six vingts, dont quatre-vingts étaient attaqués de la maladie contagieuse ; il en mourut trente-deux. C'était une merveille de voir la vigilance de notre chère défunte ; elle n'en laissa mourir aucun sans Sacrements, étant sur pied jour et nuit, toujours autour de ces pauvres moribonds pour leur donner tous les secours imaginables, tant pour le spirituel que pour le temporel : et quand ils étaient morts, elle les ensevelissait, faisait leur fosse, les portait sur son dos et les enterrait elle-même ; et ceux qui en guérissaient, elle les pansait et traitait avec beaucoup de soin. Dieu donna tant de bénédiction à ses travaux, qu'elle ne reçut aucune incommodité dans ce mauvais air, et pas une d'entre nous n'eut seulement mal au bout du doigt durant ce temps. Je l'attribuais, cette grâce et cette faveur du Ciel, aux mérites et aux prières de notre chère Jeanne Neveup ; on peut dire qu'elle aimait véritablement sa vocation, elle avait tant d'effecfion et d'estime pour nos emplois, qu'elle préférait notre état à tous les avantages de la terre. Aussi résista-t-elle généreusement aux sollicitations des dames Carmélites et de la Visitation qui la voulaient attirer dans leurs Couvents, lui faisant offre de la faire Dame de Chœur, si elle y voulait entrer ; mais elle leur dit nettement qu'elle était surprise de leur procédé, de la vouloir retirer d'un état où Dieu l'avait appelée, et qu'elle aimait si chèrement, que si elle avait mille vies, elle les sacrifierait volontiers l'une après l'autre pour le conserver ; de sorte que ces bonnes Religieuses ne lui en osèrent plus faire la proposition, et furent toutes fort édifiées du grand amour qu'elle avait pour sa vocation.»

On lut encore la lettre suivante, datée de Varsovie.

Celle-ci est pour vous assurer de mes profonds respects et obéissance, et vous donner avis de la tristesse où nous sommes de la mort de notre chère Jeanne Neveup, arrivée à notre extrême regret. Il, n'est pas en mon pouvoir de vous dire la douleur de mon cœur sur cette perte, et celle qu'éprouve toute notre Communauté, car nous n'avions plus qu'elle de Mère en Pologne ; nos Messieurs de la Mission la regrettent aussi beaucoup. Depuis que je suis en Pologne, je n'ai point vu de Fille de la Charité si universellement regrettée de tout le monde et particulièrement des pauvres qu'elle servait dans ce royaume depuis quarante-trois ans ; chacun la canonise, et dit hautement que c'est une Sainte. M. de Tarlot, Supérieur de la Mission de Varsovie, nous dit après sa mort : Mes Sœurs, consolez-vous, notre Sœur Jeanne est au Ciel, vous n'en devez pas douter. Il a voulu, ainsi que tous ces Messieurs, avoir son corps, et nous nous sommes toutes jointes à ces bons Pères, afin d'obtenir qu'elle fût à Sainte-Croix, dans le caveau, avec toutes nos autres chères Sœurs défuntes ; et les Messieurs du chapitre nous ont accordé cette grâce. Je n'ai jamais vu un si bel enterrement : tout le chapitre a assisté au convoi, et a conduit le corps jusqu'au bout de la paroisse, où M. de Tarlot avec toute sa Communauté l'attendait. Ces Messieurs remirent entre leurs mains ce cher dépôt avec une cérémonie et un ordre non pareil, de sorte que tout le monde en était édifié ; et ensuite ils se séparèrent.

Je ne vous marque rien des vertus de cette chère défunte, car M. de Tarlot n'en a pas encore fait la Conférence ; je vous dirai seulement que ce qui éclatait le plus en elle était son ardente charité envers les pauvres malades qu'elle servait avec un courage infatigable, les ramassant partout où elle les trouvait, soit dans les rues ou ailleurs, pour les porter dans son Hôpital. On lui a vu faire en ces occasions des actes de vertu tout-à-fait héroïques : elle ne regardait point de quelle nation étaient ces pauvres gens, soit qu'ils fussent Polonais, Allemands, Suédois ou Français, elle les ramassait également ; et quand on lui disait : Mais, ma [575] Sœur, vous n'y pensez pas d'amasser tout le monde, dans l'hôpital, et vous voyez qu'il n'y a presque rien ? Ah ! ne vous en mettez pas en peine, disait-elle ; Dieu est un bon Père qui pourvoit à tout ; et en effet, quelque surcharge de malades qu'elle ait eue, ils n'ont jamais manqué de rien. Elle compatissait beaucoup aux misères du pauvres, leur donnant toujours tous les secours spirituels et corporels qui étaient en son pouvoir ; mais autant elle avait de tendresse et de douceur à l'égard de son prochain, autant elle avait de rigueur et de dureté, pour elle-même, se contentant souvent dans ses repas d'un petit morceau de pain sec, afin de donner aux pauvres ses portions. Quelque caduque et infirme qu'elle ait été, elle n'a jamais voulu prendre aucune nourriture particulière, suivant en tout le train commun de la Communauté. Elle avait un courage merveilleux pour se surmonter en toutes choses : quoiqu'elle fût agée de soixante-douze à soixante-treize ans, elle ne s'écoutait point ; elle a supporté une infirmité très-longtemps, sans en rien témoigner du tout ; elle souffrait les rebuts, les mépris et les mauvais traitements sans se plaindre. Elle fut une fois chez un prince au sujet des pauvres, et le portier la frappa et la traita indignement ; elle souffrit cela avec grande patience, défendant même à la Sœur qui était avec elle d'en parler à personne.

C'était une Fille accomplie et ornée de toutes les vertus, et qui était pour nous d'un grand exemple ; hélas ! ma chère Sœur, nous avons fait une grande perte ! Je croyais bien que Notre-Seigneur m'aurait fait la grâce de mourir avant elle, car je tombai malade, la veille de la Conception de Notre-Dame, d'une grosse fluxion de poitrine, qui me réduisit à l'extrémité ; la plus grande consolation que j'eus en cette maladie fut la présence de notre chère défunte qui me venait souvent voir ; mais le bon Dieu m'a laissée pour porter encore cette affliction qui m'est très-sensible : cette chère Sœur n'a été que six jours malade ; elle nous a autant édifiées à la mort qu'elle avait fait pendant sa vie.»

Après la lecture de la lettre ci-dessus mentionnée, ma Sœur Françoise Vaurimore fit, sur les vertus de ma Sœur Jeanne Neveup, les remarques suivantes :

Quoique sensiblement touchée de la mort de ma chère Sœur Jeanne Neveup, je ne laisserai pas de dire que nous avons sujet de nous réjouir de son bonheur ; nous avons tout lieu de croire qu'elle est heureuse dans le Ciel, puisque, pendant toute sa vie, elle a toujours fait paraître en toute sa conduite un zèle ardent pour procurer l'honneur de Dieu. Elle n'avait point d'autre vue en toutes ses actions que sa plus grande gloire et l'accomplissement de sa sainte volonté ; ainsi elle tâchait de s'acquitter saintement des obligations de son état, se mettant au-dessus de toutes les considérations humaines pour s'attacher à l'ohservance de ses Règles. Elle a toujours paru fort dure à elles-même, ne manquant point de se lever à quatre heures ; elle ne se reposait pas, même après avoir veillé la nuit, elle travaillait toute la journée dans les salles comme si de rien n'eût été.

Quoiqu'elle fût fort incommodée, elle ne mangeait que du pain sec à déjeûner, encore faisait-elle quelque chose en le mangeant : car elle ne pouvait être un moment à rien faire, elle faisait conscience de perdre le moindre temps. Une Dame lui dit un jour qu'elle se fatiguait beaucoup, qu'il fallait prendre un peu de relâche, et qu'autrement il n'était pas possible de subsister long- temps, à l'âge où elle était. Notre chère Sœur lui répondit : Madame, il faut qu'un bon soldat meure les armes à la main ; ce serait un larcin qu'une Fille de la Charité ferait aux pauvres, si elle perdait un quart d'heure de son temps, puisqu'elle a consacré à Dieu tous les moments de sa vie pour être employés au service des pauvres ; ainsi, Madame, il ne faut point nous flatter là-dessus, et de plus, si nous avons le bonheur de bien employer notre temps en cette vie, nous nous reposerons durant l'éternité. Cette bonne Dame lui dit pour lors : Ah ! ma chère Sœur, que l'amour de Dieu a de force chez vous, j'envie votre bonheur ! Mais son humilité lui fit [576] faire cette réponse : Hélas ! Madame, je n'ai

encore rien fait, je ne suis qu'une misérable, propre à tout gâter. Son plus grand plaisir était de s'employer aux plus bas offices de la Maison ; son humilité lui faisait aussi demander le conseil des autres dans tous les doutes où elle se trouvait, craignant de faillir en suivant ses sentiments ou ses propres lumières ; et si quelque affaire ne réussissait pas, elle s'en imputait la faute, et disait souvent que ses péchés étaient la cause des misères publiques et de tous les accidents qu'elle voyait arriver. Si quelqu'un lui faisait de la peine ou lui disait quelque chose de fâcheux, elle disait qu'elle en était la cause, et, quoiqu'elle eût la conduite, on ne s'en apercevait dans aucune de ses manières.

Elle avait un grand amour pour la sainte pauvreté, portant ses habits forts vieux et usés, mais toujours fort propres, quoiqu'ils fussent rapiécés, et elle ne pouvait souffrir qu'il se perdit quelque chose, manque de soin et de prévoyance ; elle veillait soigneusement sur toutes choses.

Elle était fort prudente et discrète en ses paroles, ne parlant jamais d'aucune affaire qu'à ceux à qui il était nécessaire d'en donner connaissance pour les expédier. On peut bien dire de ma Sœur Jeanne ce que M. son confesseur en a dit après l'avoir entendue en une confession générale qu'elle lui fit dans une maladie qu'elle eut en l'année 1699. Ce bon Monsieur assura qu'elle était encore dans son innocence baptismale, et qu'il n'avait jamais trouvé un cœur si pur et qui allât plus droit à Dieu. Elle avait une grande soumission à sa divine volonté dans les divers événements ménagés par sa Providence ; et lorsqu'il se présentait quelque occasion de souffrir, elle les acceptait de bon cœur, disant ces paroles : Ah ! c'est mon bon Dieu qui le veut ainsi, son saint nom soit béni ; la plus grande grâce qu'il me puisse faire en ce monde est de souffrir pour son amour. Elle a bien fait paraître cet amour qu'elle avait pour Dieu dans l'exactitude qu'elle avait à tous ses devoirs de piété et de mortification, puisque la vieillesse, les infirmités, ni les maladies qu'elle a eues, et qui étaient très-graves, ne l'empêchaient pas d'y vaquer ; et son amour pour le prochain était si pure, si désintéressé qu'elle n'avait pas moins d'affection pour les étrangers que pour les personnes de sa connaissance.

Elle avait un abord affable et gracieux qui gagnait le cœur de tout le monde, et le sien était toujours ouvert aux plus misérables, de sorte que quand il se trouvait dans Varsovie des gens abandonnés, soit Turcs, Allemands, Juifs ou Barbares, et autres qui ne savaient que devenir, ils s'entredisaient les uns aux autres : Allons à l'hôpital demander la Sœur charitable, elle aura pitiè de nous ; et elle les recevait tous avec tant d'affection et de bonté, qu'ils avaient en elle une confiance toute particulière ; ses soins et ses bons exemples en ont converti plusieurs, joints aux petits mots qu'elle leur disait de temps en temps pour leur faire connaître Dieu, et que c'était de lui qu'ils recevaient leur soulagement et leur guérison. Ah ! mes enfants, leur disait-elle, si vous connaissiez celui qui vous a donné l'être, et qui veut vous guérir de toutes vos misères, vous vous convertiriez à lui de tout votre cœur. Elle les entretenait souvent des bontés et des miséricordes de Dieu, et des grands biens qu'il prépare à ses élus dans l'éternité ; ses paroles étaient si pleines d'onction et de grâces, et faisaient tant d'impression dans les cœurs de ces pauvres gens, que plusieurs prenaient les moyens de se convertir, lui disant tout simplement : Hé bien ! ma bonne Mère, à qui faut-il s'adresser pour devenir bon comme vous ? Et quand elle les voyait en ces bonnes dispositions, elle avertissait promptement les confesseurs ordinaires de l'hôpital, à qui elle disait, dans sa simplicité : Allons, Messieurs, dépéchons-nous, et faisons tous nos efforts pour conduire à Dieu ces pauvres âmes qui ont coûté si cher à JésusChrist.

Ces bons Messieurs disaient que ma Sœur Jeanne Neveup gagnait plus d'âmes à Dieu que les plus grands prédicateurs, et qu'ils en avaient compté jusqu'à trente-trois dans une année, qui s'étaient convertis à Dieu par son moyen. Elle exerçait particulièrement sa charité à l'égard des pauvres malades les plus dégoûtants et les plus difficiles ; elle **[577]** tâchait d'être tous les matins la première dans les salles, afin de changer et nettoyer les moribonds, pour faire les lits et vider les bassins ; lorsque quelques-unes de nos Sœurs lui dérobaient ces bonnes œuvres, elle disait que c'était sa paresse qui la privait de la meilleure partie de son ouvrage. Elle avait un zèle si grand pour les pauvres abandonnés, qu'elle les allait chercher jusque dans les fumiers ; car c'est la coutume du pays que les pauvres étrangers se vont réfugier là, attendant le secours de la miséricorde de Dieu ; et dès lors que ma Sœur Jeanne apprenait qu'il y en avait quelques-uns, elle courait aussitôt les tirer

de la pourriture, leur disant : Mes chers enfants, venez avec moi à l'hôpital, je ferai tout mon possible pour vous soulager. Quand ces pauvres gens l'entendaient parler ainsi, ils se disaient les uns aux autres : Ah ! voici notre bonne Mère. Elle les emmenait avec elle, leur aidant à marcher dans le chemin, et quand ils étaient arrivés à l'hôpital, elle les lavait, nettoyait et couchait fort chaudement, leur donnant tout ce dont ils avaient besoin, leur disant ensuite : Hé bien ! mes enfants, à présent que vous êtes plus en repos, disposez-vous à faire une bonne confession, afin de vous réconcilier avec notre bon Dieu qui a tant d'amour pour vous.

Un jour qu'elle revenait de dehors la ville, elle trouva cinq ou six personnes toutes transies de froid, et comme ce lieu était un peu éloigné, elle entra dans une petite chaumine qu'elle trouva proche de là ; où, ayant fait du feu, elle y mena ces pauvres gens pour les réchauffer l'un après l'autre, et puis elle leur dit : Allons, mes chers enfants, à l'hôpital ; nous y trouverons encore quelque chose de meilleur qu'ici. Mais comme, lorsque ces pauvres gens furent à moitié chemin, ils ne pouvaient plus marcher, elle leur dit : Asseyez-vous ici, et je vous vais chercher le chariot de l'hôpital. Pendant qu'elle était occupée à les faire asseoir sur le chariot, Mgr l'évêque de Culme, premier administrateur de l'hôpital, passant par là, s'arrêta à considérer ma Sœur Jeanne dans ce saint exercice, et quelqu'un de ces pauvres gens lui dit : Ah ! Monseigneur, elle nous en a bien fait d'autres, depuis le matin qu'elle est autour de nous. Monseigneur s'approcha, et voulut savoir tout ce qui s'était passé, de quoi il était en admiration ; mais il fut bien plus surpris lorsque, voulant parler à ma Sœur Jeanne, elle lui dit : Pardon, Monseigneur, je ne puis m'arrêter ; car ces pauvres gens sont transis et ont besoin d'être réchauffés ; et elle monta dans le chariot avec eux, les exhortant tout du long du chemin à la patience et résignation à la volonté de Dieu ; et étant arrivée à l'hôpital, elle leur donna tout ce dont ils avaient besoin avec joie et contentement. Ce bon évêque étant le lendemain à la cour, raconta à la reine, en présence du roi et de toute la cour, ce qu'il avait vu faire à ma Sœur Jeanne Neveup ; Sa Majesté lui répliqua : Ah ! que Dieu est glorifié par cette âme-là ! Si je vous disais, dit encore la reine, l'action que je lui ai vu faire l'hiver passé, au sujet de trois pauvres femmes qui s'étaient retirées dans un coin de muraille. Cette bonne Sœur vint à passer ; je lui fis signe de venir à moi ; elle me fit une profonde révérence. et me dit : Votre Majesté me pardonnera, la charité de Jésus-Christ nous presse : et elle s'en fut droit à ses pauvres femmes, puis les embrassant, elle ramassa leur pauvre grabat, et elle les emmena avec elle ; et ce qui me toucha davantage, c'est qu'elle prit entre ses bras l'enfant d'une de ces femmes, qui était tout galeux et plein d'ordure, et l'emporta. avec elle à l'hôpital ; et sitôt qu'elle eut couché et accommodé ces pauvres gens, elle me vint trouver et me dit : Que plaît-il, Madame, à Votre Majesté Je vous demande pardon, mais je ne pouvais différer une action si pressante que celle-là. Je lui dis alors : Il est vrai, ma Sœur, et je me suis bien apercu que vous étiez à la joie de votre cœur. Sans doute, dit Mme la chancelière, qu'elle s'applique de telle sorte au service des pauvres, qu'on ne la peut posséder un moment ; il faut qu'elle ait reçu des grâces toutes particulières de Dieu, pour faire ce qu'elle fait. Le roi, qui était présent à tout ce récit, dit d'un ton haut et plein de reconnaissance : Il y a sujet de louer Dieu, des grands biens que fait notre bonne Sœur Jeanne, et de l'édification qu'elle donne en cette ville, et **[578]** même à tout le royaume ; car j'ai ouï faire l'éloge de sa charité à plus de cent cinquante lieues d'ici : deux gentïlshommes de la Prusse m'ont dit s'être convertis par les exhortations que cette bonne Fille fait aux malades de l'hôpital. Ce détail donna à toute la cour une haute estime de ma Sœur Jeanne Neveup.

Elle aimait tant les pauvres, que dans une maladie qu'elle eut et où elle n'attendait que la mort, elle n'avait aucun contentement que d'entendre parler d'eux ; elle s'informait auprès de toutes nos Sœurs qui l'allaient voir, s'ils n'étaient point négligés ; et craignant de ne les avoir point servis assez bien durant sa vie, elle dit à son confesseur, qui lui demandait si elle n'était pas bien contente de se voir proche d'aller recevoir la couronne qu'elle avait gagnée au service des pauvres : Ah ! Monsieur, je suis disposée en tout à la volonté de Dieu, mais je souhaiterais pourtant, s'il l'avait agréable, qu'il me donnât encore dix ans pour les employer au service des pauvres, afin de réparer les fautes que j'y ai faites. Dieu lui accorda sa demande, car dès ce moment elle commença à se

mieux porter, et dès qu'elle put se traîner, elle alla dans les salles y travailler avec une ferveur tout extraordinaire.

Elle avait beaucoup de support pour toutes ses Sœurs, cachant leurs petits défauts, excusant leurs intentions, les soutenant dans leurs peines et les encourageant dans leurs tentations, elle les aimait toutes également et avait un grand soin d'elles pendant leurs maladies.

La peste étant à Varsovie, tout le monde fut obligé de se retirer hors la ville, et même nos Sœurs quittèrent en partie, et elle resta seule dans l'hôpital pour avoir soin d'un grand nombre de pauvres orphelines. Je ne finirais pas si je voulais rapporter en détail toutes les vertus que j'ai remarquées en ma Sœur Jeanne Neveup ; c'est pourquoi je n'ajouterai plus qu'une chose que j'ai apprise de la bouche de ses parents, qui est que dès sa jeunesse, il paraît que Dieu l'avait destinée pour quelque chose de grand ; car dès l'âge de huit à neuf ans elle se consacra à lui d'une manière toute particulière, et se mit sous la protection de la sainte Vierge dans l'église de Notre-Dame, et pour marque de sa consécration, elle prit la résolution de dire tous les jours une prière, à quoi elle a été fidèle jusqu'à la fin. On la voyait se retirer d'avec les autres enfants, et s'abstenir de tous les passe-temps de la jeunesse ; elle n'avait autre contentement qu'à se retirer dans son petit oratoire pour prier Dieu.

Mes Sœurs, dit M. le Directeur, nous pouvons dire après vos Sœurs de Pologne, que votre Sœur Jeanne Neveup était une vraie sainte, qui avait bien l'esprit de votre vocation ; et une marque de cela, c'est qu'elle s'appliquait volontiers aux fonctions de votre état. Elle aimait les pauvres, elle les allait chercher par les rues, les ramassait amoureusement et les traitait charitablement ; c'était une digne Fille de la Charité. J'ajouterai à ce qu'on a rapporté ce qu'un de nos Frères me dit quand il sut qu'elle était morte : Ah ! Monsieur, me dit-il, c'était une sainte Fille ; je l'ai connue en Pologne en l'année 1673. Elle a fait des biens inconcevables en ces pays-là, en soulageant les pestiférés ; elle assistait même un de nos Frères qui en était atteint ; elle les servait avec un zèle et un courage invincible, elle les servait sans crainte et ne s'étonnait de rien, non pas même de la mort. C'est par là, mes Sœurs, qu'on voit et qu'on connaît si on a l'esprit de M. Vincent et de Mlle Legras, dont la principale occupation était le service des pauvres malades. Quand une Fille de la Charité néglige les pauvres, elle n'a pas l'esprit de son état ; s'il s'en trouvait qui ne voulussent pas aller visiter les malades, de crainte de gagner la fièvre, qui refusassent de monter au quatrième ou cinquième étage, ce ne seraient pas des Filles de la Charité. Il ne faut pas, mes Sœurs, craindre le mal, il faut visiter les malades les plus dégoûtants, les essuyer et nettoyer, et monter jusque dans les greniers ; vous devez trouver de la joie en cela et du plaisir. Un homme qui a l'esprit de la guerre se donne bien de garde de négliger les occasions de signaler son courage : un soldat qui craint les coups n'est pas bon pour l'armée, et ne mérite pas de porter les armes ; s'il craint les hasards, il est indigne d'être soldat. De même, mes **[579]** Sœurs, une Fille de la Charité qui laisse aux autres le soin des malades les plus dégoûtants, est indigne de l'être ;.il ne faut point craindre de se salir ni de gâter ses mains. Quand on a l'esprit de son état, on n'appréhende point la peine et on ne se rebute de rien, on se mêle volontiers parmi les malades les plus infects et les plus sales. Voyez cette bonne Fille qui avait des entrailles de charité pour les pauvres malades, comme elle portait ces pauvres enfants tout galeux et puants ; oh ! que c'était une digne Fille de la Charité ! Elle ne s'amusait point à penser qu'elle avait beaucoup de travaille, elle a toujours continué jusqu'à la fin ; quand on est animé d'un véritable zèle, on s'oublie soi-même pour secourir son prochain ; il y a tant de vos Sœurs dans les provinces qui n'ont point de santé, et néanmoins elles se sacrifient comme des victimes au service des pauvres, et ménagent toutes les occasions de les secourir. Quand une Fille de la Charité a l'esprit de sa vocation, elle ne se rebute jamais ; quoiqu'elle soit infirme, âgée et caduque, n'importe, elle travaille aux fonctions de son état, dont la principale est le service des pauvres. Animez-vous donc, mes. chères Sœurs, à l'exemple de cette bonne défunte, au soulagement des malades ; car si vous les négligiez, votre Compagnie périrait ; c'est ce qui la fait estimer des rois, des grands et de tout le royaume ; mais quand on voit que vous négligez les pauvres, on vous méprise, on dit que vous mangez inutilement le bien des pauvres. Tâchez donc d'imiter les vertus de votre Sœur défunte,

c'est une sainte Fille qui est grande dans le Ciel ; vous pouvez implorer son intercession en votre particulier.

- Mes Sœurs, continua M. le Directeur, pour conclure cette Conférence, disons avec saint Augustin : Dieu conduit les justes par des voies droites. La *Vie des Saints* est une Règle pour bien vivre : Dieu fait naître dans le monde des personnes dont la sainteté éclate, pour nous montrer les voies qu'il faut tenir pour arriver à lui. Dieu est admirable dans ses Saints : il s'est rendu admirable dans un Job par la patience qu'il a exercée ; dans un Joseph, par son amour pour la chasteté : il s'est rendu admirable dans un Abel par son innocence, dans Noé par son espérance, et dans Abraham par son obéissance ; de même en tous les autres Saints. Il fait cela pour sa gloire, et il prétend que nous tirions du profit de toutes les vertus qu'il nous fait paraître dans ces Saints. Notre Seigneur Jésus-Christ est le soleil de justice qui nous éclaire, mais il y a aussi la lune et les étoiles qui sont les amies vertueuses qui nous montrent la voie que nous devons suivre ; car il n'y a rien de si efficace ni de si touchant que l'exemple des personnes de piété, et surtout de nos semblables. Ah ! mes Sœurs, quand vous vous représentez la ferveur et l'amour de la pauvreté de votre bonne Sœur Catherine de Lacroix, cela ne vous touche-t-il point, et ne pouvez-vous pas vous dire ce que saint Augustin se disait à lui-même quand il considérait la *Vie des Saints* : Ne peux-tu pas faire ce que tant de personnes aussi faibles que toi ont bien fait ? Voilà ce que vous vous devez dire pour vous animer à la pratique des vertus que vous avez remarquées en vos Sœurs défuntes. Dieu a retiré cette année plusieurs saintes Filles de votre Compagnie : votre Sœur Catherine de Lacroix, votre Sœur Jeanne Neveup et votre Sœur Jeanne Tardif, dont on a parlé depuis peu ; ces Filles étaient arrivées à un haut degré de vertu. Il faut donc, mes Sœurs, travailler à acquérir et conserver l'esprit de votre Compagnie qui est un esprit de charité, d'humilité et de simplicité. Cet esprit est une abondante participation de celui de Notre-Seigneur, c'est l'âme de notre âme. Ce n'est pas assez, mes Sœurs, d'avoir l'habit, il faut avoir la grâce de Dieu et l'esprit de votre état ; ce n'est pas l'habit qui fait l'homme saint, ni le religieux : les prêtres ni les moines ne seront pas saints, si leur vie ne correspond à leur caractère ; c'est l'esprit qui nous fait véritablement membres du corps mystique de Jésus-Christ. Tertullien dit qu'il y avait des chrétiens qui n'étaient qu'imaginaires, parce qu'ils n'avaient point conservé l'esprit du christianisme. Judas, dit-il, avait l'apparence d'apôtre, il était de leur nombre, mais il n'en avait pas l'esprit, c'est ce qui a **[580]** été cause de sa réprobation. Vous avez eu le bonheur, mes chères Sœurs, d'être reçues dans la Compagnie, on vous en a donne l'habit ; mais ne vous contentez pas de l'extérieur, tâchez d'en acquérir l'esprit, car Dieu ne vous reconnaitra que par cet endroit. Mais vous direz : Il y a vingt, trente et quarante ans que je suis Fille de la Charité ! Si vous avez rempli votre devoir, à la bonne heure ; si vous avez été humble, obéissante et charitable, si vous avez aimé la pauvreté et le mépris du monde, et si vous avez eu ce zèle de la gloire de Dieu, du salut et du soulagement du prochain, tel que le doit avoir une vraie Fille de la Charité, car sans cela vous vivriez inutilement dans votre état ; s'il se trouvait parmi vous quelque Fille d'intrigue, qui recherchât l'estime des hommes, qui n'eût point d'attache à ses Règles, ni de soumission à ses Supérieurs, Dieu lui dirait à l'heure de la mort : Allez, je ne vous connais point. Ah ! Seigneur, lui dirait-elle, j'ai beaucoup travaillé ! Oui, lui répondrait-il, mais vous n'avez travaillé que pour vous, vous n'avez pas recherché ma gloire, vous n'avez recherché que la vanité, que les louanges et l'applaudissement des hommes et votre contentement ; retirez-vous de moi, car vous n'avez point eu l'esprit d'une Fille de la Charité. Voyez, mes Sœurs, combien il est important de conserver l'esprit de son état ! Une Fille de la Charité qui a cet esprit aime ses Règles et tout ce qui regarde sa vocation ; si elle voit quelque chose qui soit opposé au bien de la Communauté dans l'Etablissement où elle est, elle en donne avis aux Supérieurs, sans aucun respect humain ; car elle dit en elle-même : Je suis obligée d'en écrire, et si je ne le fais pas, je me rends moi-même coupable de cette faute.

Tâchez donc, mes chères Sœurs, de bien acquérir l'esprit de votre vocation, et d'en porter les marques, dont la première, qui regarde l'extérieur, est d'aimer les habits pauvres et simples, n'avoir aucune affectation ni pour le linge, ni pour la coiffure, ni même dans son marcher ; être bien aise qu'on nous avertisse de nos défauts ; car quand on voit une Fille de la Charité qui lève la tête, qui a

de certains airs de vanité, qui fait la dame, et qui observe si on la regarde, on dit facilement : Cela ne durera point, cette Fille est pleine de vanité, elle ne persévérera pas dans son état, car elle n'en a pas l'esprit. La seconde marque est de s'employer volontiers aux fonctions de son état, de travailler avec joie et constance, et toujours avec subordination ; car une bonne Fille de la Charité est obéissante, non-seulement quand elle est compagne, mais encore quand elle est Sœur Servante ; elle consulte les Supérieurs sur les moindres difficultés, elle n'emploie rien sans le consentement de MM. les administrateurs et des Dames de la Charité des paroisses, elle demeure toujours dans la soumission, elle ne fait rien de sa tête et ne s'oublie jamais de son devoir ; et une Sœur compagne ne consulte point son zèle, elle ne fait rien que par ordre de sa Sœur Servante. La troisième marque, mes Sœurs, c'est de vivre en charité et union les unes avec les autres, et de garder soigneusement les Règles de son état ; voyez comme faisait votre bonne Sœur Catherine de Lacroix, avec quelle douceur elle supportait les petits défauts de ses Sœurs, comme elle maintenait la paix et l'union entre elles ! Quand elles avaient manqué en quelque chose, elle leur disait doucement : Ah ! mes Sœurs, souvenez-vous de vos Règles ; et elle les encourageait à mieux faire. Voilà, mes Sœurs, ce que fait l'esprit de la Compagnie ; tâchez donc de vous en remplir de plus en plus, Dieu vous l'a inspiré dès que vous êtes entrées à la Communauté ; commencez de bonne heure à correspondre aux grâces qu'il vous présente, et aux desseins amoureux qu'il a sur vous.

Le premier moyen, mes Sœurs, de vous bien remplir de l'esprit de votre état, c'est de renoncer à toute curiosité, vanité et sensualité, et de vous vider entièrement de l'esprit du monde. D'où vient, dit saint Augustin, que les Apôtres reçurent si abondamment le Saint-Esprit le jour de la Pentecôte ? c'est qu'ils étaient vides d'eux-mêmes et de l'esprit du monde. C'est une peste, il faut s'en donner de garde ; il ne faut point se livrer avec les gens du monde : Il est difficile, dit un saint Père, de s'entretenir avec eux sans contracter leurs manières. Combien a-t-on vu de Filles qui **[581]** faisaient si bien dans leur séminaire, et quand elles ont été placées, elles se sont relâchées ! D'où vient cela ? c'est qu'elles ont fait des connaissances avec les externes ; elles écoutent les lonanges, elles croient faire des merveilles, elles font les maîtresses, elles agissent comme bon leur semble, elles se livrent toutes au dehors, et ne font point d'oraison. 0 mes Sœurs, que cela est dangereux ! Prenez-y garde, au nom de Dieu ; tenez-vous toujours réservées, et ne vous familiarisez jamais avec qui que ce soit, Prêtres ou Religieux ; que vos entretiens soient saints, qu'ils soient modérés, et gardez avec eux de justes mesures.

Le second moyen, mes Sœurs, est la prière. D'où vient que vos chères Sœurs défuntes se sont si bien maintenues dans l'esprit de votre état ? c'est qu'elles étaient Filles d'oraison. Voyez cette bonne Sœur de Lacroix, comme elle aimait la piété, aussi bien dans la maladie que dans la santé ; dans le plus fort de son mal, elle tâchait de s'acquitter de ses exercices spirituels, et votre Sœur Jeanne Neveup, qui se faisait scrupule de perdre un seul moment de temps, disant que c'était un larcin ; néanmoins, pendant même qu'elle était chargée du soin des pestiférés, et accablée de travail, elle ménageait toujours le temps de vaquer à la prière. 0 mes Sœurs, croyez-vous pouvoir vous maintenir dans le détachement qui vous est nécessaire, ni vous bien acquitter de vos emplois, en négligeant la prière ? Non, non, vous avez besoin de forces pour remplir vos devoirs, et quand vous vous retirez de l'oraison, Dieu vous retire ses grâces, sans lesquelles vous ne pouvez persévérer dans le bien. Prenez donc résolution de ne point manquer à l'oraison, si l'obéissance ou la nécessité ne vous en exempte ; c'est ce que vous récommande M. Vincent, notre très-honoré Père. Il y en a qui aiment mieux l'action que l'oraison, qui aimeraient mieux balayer et travailler que prier. Vous faites l'accessoire, mes Sœurs, et négligez le principal ; si vous voulez vivre en bonnes Filles de la Charité, il faut être intérieures, recueillies, et Filles d'oraison. Celles qui aimeraient mieux balayer et travailler que de prier, font mal ; il ne faut pas se dissiper, car quand vous feriez tout ce qu'il vous plaira, si vous ne le faites avec esprit intérieur, et si vous n'êtes fidèles à Dieu, vous ne serez pas sauvées, quoique vous mouriez dans votre état. Quoique vous soyez infirmes et âgées, il ne faut pas trop `vous écouter, mes Sœurs ; quand on flatte trop son corps, on néglige son âme, on perd des richesses spirituelles, et on finit par la chair, après avoir commencé par l'esprit.

Le troisième moyen, mes Sœurs, est la mortification : il y a beaucoup de peine à soutenir les emplois de votre vocation, on trouve sans cesse des occasions de souffrir, et le démon ne manque pas de nous livrer plusieurs combats, partant il faut bien du courage et de la générosité pour surmonter toutes les difficultés qui se rencontrent. Le vrai chrétien, dit à Kempis, trouve mille sujets de douleur, car il est impossible de conserver la grâce de Dieu et de vivre en paix et union avec son prochain, si on ne se fait une continuelle violence. Souvenez-vous, mes Sœurs, que vous êtes venues en Communauté pour travailler, pour faire pénitence et pour mener une vie parfaite ; ainsi vous devez toujours travailler à vaincre vos passions et votre humeur. Il faut se mortifier jusqu'a la fin : on a souvent plus de peine à se vaincre dans la suite des années que dans les commencements ; Dieu permet cela afin qu'on n'entre pas en présomption de ce que l'on a fait dans sa jeunesse ; prenons ces moyens, mes Sœurs, soyons fidèles à Dieu, quelque chose qu'il nous arrive, fuyons l'esprit du monde, faisons bien l'oraison, soyons bien recueillies ; car si vous passez votre temps dans la dissipation, à dire des paroles inutiles, et même quelquefois contre la charité, ne croyez pas après cela pouvoir bien faire l'oraison ; c'est tenter Dieu, mes Sœurs, que de se présenter devant lui l'esprit rempli de bagatelles. Le Saint-Esprit nous avertit qu'il faut préparer son âme avant de faire l'oraison ; faites-le donc, mes Sœurs, et vous souvenez de tout ce qu'on vous a dit de vos bonnes Sœurs défuntes. N'est-il pas vrai que vous voudriez mourir aussi heureusement qu'elles ont fait ? Imitez donc leurs vertus, car si vous voulez mourir de la mort des justes, **[582]** vivez de la vie des justes : vivez détachées du monde, soyez fidèles à vos Règles, acquittez-vous dignement de vos emplois, et vous mourrez de la mort des justes : je prie Notre-Seigneur de nous en faire la grâce à tous.

Benedictio Domini nostri.

50. REMARQUES

DE QUELQUES-UNES DE NOS SŒURS.

AU SUJET DES VERTUS DE NOTRE SŒUR MARGUERITE LE LANDAIS.

Elle était fille de Jean Le Landais et de Marguerite Le Bailleu, habitants du village de Saint-Avy, paroisse de Bressée, au diocèse du Mans, où elle fut elle fut baptisée le 23 décembre 1638. Elle entra en la Compagnie le 26 juin 1665, et en prit l'habit le 29 Septembre de la même année ; et le 18 septembre 1668, dans une grande maladie qu'elle eut, on lui accorda les vœux, comme elle le désirait, pour contenter sa ferveur. Elle les fit ensuite au bout de ses cinq ans, à l'ordinaire, et elle mourut au service des pauvres, dans l'hôpital de Lezoux, le 14 avril 1709.

On commença par lire la lettre de M. le curé de Lezoux, à ma Sœur la Supérieure.

Nous perdîmes hier à dix heures du matin notre chère Sœur Marguerite Le Landais. Sa vertu, son économie et sa vigilance qui ont soutenu cette Maison, nous la font regretter au-delà de tout ce que nous pouvons vous en exprimer. Je ne dis rien de la manière édifiante dont elle elle a vécu, ni de la sainte mort qu'elle a faite ; le Seigneur l'a exercée par une maladie de huit mois, et elle en a

passé quatre et demi alitée. Toute notre ville est affligée de l'avoir perdue, et nous ne nous consolerions jamais si nous n'espérions quelque digne sujet qui soutiendra ce que cette chère défunte a fait avec tant de prudence. C'est elle qui par ses soins, son intelligence et son bon gouvernement, a empêché cette Maison de donner du nez en terre ; et nous vous prions très-humblement, de vouloir bien, par charité, nous donner une personne qui soit vigilante, d'une bonne santé, et qui soit capable de gouverner l'extérieur et l'intérieur de cette maison ; car sans une Fille de ce caractère, il faut compter que notre hôpital est ruiné, dans ce temps de misère extrême., etc.»

Ensuite plusieurs de nos Sœurs parlèrent ; la première fut ma Sœur Supérieure, qui dit : Mon Père, il m'a paru à la manière d'agir simple de ma Sœur Le Landais, qu'elle possédait le premier esprit de la Compagnie ; ce que j'en ai vu ici à son retour de Saint-Denis m'a fort édifiée, car elle parlait avec tant d'humilité et de simplicité qu'on avait plaisir à l'entendre, aussi bien qu'à voir sa docilité envers ses Supérieurs et son grand amour pour le travail ; quoiqu'elle fût fort âgée, et incommodée à cause de sa mauvaise poitrine, elle ne s'épargnait en rien, et prenait part à tous les gros ouvrages, comme à la lessive, etc. Je n'ai rien remarqué de particulier, ne l'ayant pas pratiquée autrement.

- Une autre Sœur dit qu'elle avait eu le bonheur de demeurer avec elle environ cinq ans, et quoiqu'elle ne fût alors que compagne, elle lui servit beaucoup pour l'encourager et la fortifier dans sa vocation et dans la pratique de la vertu : car étant infirme et ayant été envoyée dans la même Maison pour prendre les eaux, elle se trouvait dans un chagrin et un ennui qui augmentait son mal. Notre chère Sœur Le Landais s'en aperçut ; et comme son âme jouissait d'une grande paix et que son esprit était toujours égal et d'une grande gaieté, elle ne manquait pas en toutes les **[583]** occasions de lui dire de petits mots pour la réjouir et la faire sortir de cet état de chagrin ; ce qui lui servit beaucoup et pour son âme et pour la santé de son corps. Elle dit de plus avoir remarqué que notre chère défunte était très-fervente et très-mortifiée, qu'elle était d'une très-grande exactitude à nos saintes Règles et surtout au lever de quatre heures, incommodée ou non ; et que plus elle souffrait, plus elle était gaie ; et que c'était à la joie extraordinaire qui paraissait sur son visage, qu'on s'apercevait qu'elle était dans la souffrance. Elle gardait un silence presque continuel, paraissant toujours en la présence de Dieu ; elle avait aussi une grande charité et un grand support pour ses Sœurs compagnes, beaucoup de zèle et de ferveur pour le service des pauvres ; elle était toujours la première à la lessive, surtout quand il faisait grand froid et qu'il fallait la laver dans l'eau glacée, et aussi à tous les gros travaux auxquels elle s'employait de tout son cœur, sans jamais s'épargner.

- Une autre Sœur dit que, passant à Sainte-Reine, elle y avait vu notre chère Sœur Le Landais, et que par occasion elle lui avait ouï dire qu'elle faisait tant d'état de l'obéissance, qu'elle ne donnait pas permission à son esprit ni à son jugement de raisonner sur ce qu'on lui disait de faire, et qu'elle se trouvait prête à obéir en toutes choses en aveugle, d'autant que ce n'était point à celui qui doit obéir à examiner si le commandement est juste et raisonnable, mais bien à celui qui commande ; et que ce petit discours l'avait édifiée et encouragée à l'obéissance.

Ma Sœur Gabrielle Dupuis, qui a été envoyée à la Communauté par ma Sœur Le Landais pendant qu'elle était à Lezoux, et qui l'a encore vue long-temps pendant son séjour en Bretagne, dit que notre chère Sœur défunte avait l'esprit bon et solide, qu'elle était de bonne humeur, honnête et civile à tout le monde ; que chacun prenait plaisir à s'entretenir avec elle à cause de l'estime qu'on faisait de sa vertu, et que dès le commencement de l'Etablissement, on l'a toujours regardée comme une Fille remplie de l'esprit de Dieu ; sa manière humble, fervente, laborieuse et pleine d'onction faisant bien voir qu'une conduite si accomplie ne pouvait venir que de la plénitude de l'esprit de Dieu qui était véritablement en elle. On la regardait comme un flambeau, et chacun s'adressait à elle avec la confiance d'en être éclairé ou consolé dans ses difficultés, doutes ou afflictions. Les personnes peinées accouraient à elle comme à une personne extraordinaire, pour en prendre conseil sur la conduite qu'elles devaient tenir, et cela a duré pendant quatorze ans qu'elle y a demeuré. En arrivant à Lezoux, elle fut conduite à l'hôpital qui n'était point achevé de bâtir ; il n'y avait ni portes,

ni fenêtres, ni chaises, ni lits, ni aucune autre chose nécessaire ; et ce qui pis est, le seigneur du lieu qui l'avait fait venir avec sa compagne, sembla les abandonner, ne leur donnant ni de quoi assister les pauvres, ni de quoi subsister elles-mêmes. Notre chère défunte fut d'abord un peu étonnée de se voir dans une si grande disette, éloignée des Supérieurs, et présumant bien qu'on aurait beaucoup de peine à obtenir de ce seigneur le nécessaire même le plus absolu, parce qu'une vieille servante qui avait beaucoup de crédit sur son esprit, le détournait de leur faire aucun bien ; Dieu le permettant ainsi pour éprouver en cette occasion sa foi et sa confiance. Elle ne se découragea cependant point pour cela, et souffrit assez long-temps avec grande patience cette extrême pauvreté ; si elle en ressentait quelque peine, c'était plutôt pour l'amour des pauvres que pour elle-même.

Pendant ce mauvais temps, les voisins, qui avaient conçu une grande estime de notre chère Sœur, lui envoyaient tour à tour de quoi se nourrir elle et sa compagne, ce qui ne les empêchait pas de souffrir quelquefois de grands besoins, parce que ceux qui avaient la bonne volonté de leur faire la charité, s'attendaient les uns sur les autres, et ainsi elles demeuraient souvent sans secours. Notre chère Sœur fit un si bon usage de ce temps de peines qui aurait été capable d'accabler une vertu médiocre, que sa ferveur ne fit que s'accroître ; et je lui ai souvent ouï dire que jamais elle n'avait été si contente, et n'avait jamais ressenti tant de paix et de joie intérieure qu'en ce **[584]** temps-là. Elle se regardait comme un pauvre qui reçoit l'aumône aux portes des personnes charitables, et avait grande reconnaissance envers Dieu de ce qu'il l'avait choisie préférablement à tant d'autres pour pratiquer ainsi la pauvreté. Elle disait n'avoir jamais éprouvé tant d'amour et d'affection pour la pratique de ce saint vœu, et que si elle n'avait été obligée d'avancer l'œuvre qui lui était confiée par les Supérieurs, elle aurait souhaité demeurer de la sorte le reste de sa vie, tant elle avait de désir de souffrir et d'être humiliée pour l'amour de Notre-Seigneur. Ce n'était pas en elle insensibilité ou indifférence naturelle, car elle était vive et très-sensible, mais l'effet de sa vigilante et continuelle pratique de la vertu, car cela paraissait en elle, et donnait grand sujet d'édification.

Comme ses intérêts particuliers lui ont toujours été de beaucoup inférieurs à ceux de la Communauté et au soulagement des pauvres, lorsqu'elle vit que le temps s'écoulait et qu'elle n'avançait en rien, elle chercha les moyens de gagner ce bon Seigneur par sa douceur et sa fermeté, et Dieu lui fit la grâce d'y réussir. Il commença à lui donner de quoi accommoder la Maison ; peu après il lui donna de quoi assister les pauvres, et ensuite pour subsister elles-mêmes, et donna des terres et des revenus pour fournir aux besoins de l'hôpital ; et lorsqu'on disait à ce seigneur qu'il recevrait la récompense de tout le bien qu'il faisait aux pauvres, il avait coutume de dire : Ce ne sera pas moi qui serai récompensé, ce sera la Sœur Marguerite qui me le fait faire, car sans elle je ne le ferais pas ; elle a le talent de tirer de moi tout ce qu'elle veut pour les pauvres ; cette Fille est remplie de l'esprit de Dieu ; je suis si content d'elle que je ne lui refuserai plus rien. En effet, elle n'avait qu'à proposer pour avoir, ce qui lui a donné moyen de bien établir l'hôpital et les secours pour les pauvres de la ville ; elle n'avait de préférence que pour les plus pauvres et les plus malades, auxquels elle s'appliquait avec plus d'affection, ne se trouvant jamais fatiguée quand il était question de les aider. Elle enseignait à ses compagnes à les servir avec le même zèle, et leur inspirait une haute estime d'un si saint emploi.

51. REMARQUES

DE QUELQUES UMES DE NOS SŒURS

AU SUJET DES VERTUS DE NOTRE SŒUR JULIENNE DOYEN.

Elle était native de Melun, au diocèse de Sens, de la paroisse Saint-Aspaix, où elle fut baptisée en l'année 1652. Son père se nommait Nicolas Doyen, et sa mère Jacqueline Le Lair. Elle entra en la Compagnie le 20 avril 1676. Elle en prit l'habit le l5 août suivant, fit ses premiers vœux le 25 mars 1682, et mourut à la Maison, le 6 décembre 1709.

UNE de nos Sœurs commença l'entretien et dit : Puisque c'est l'usage de la Communauté de conférer des vertus de nos Sœurs défuntes, voici un petit abrégé des vertus de ma Sœur Julienne Doyen, que j'ai eu l'honneur de connaître dès son enfance, et dans laquelle on n'a jamais remarqué les amusements des autres enfants, mais plutôt toutes les marques d'une prédestinée. Aussitôt qu elle eut l'âge de discrétion, elle entra courageusement dans la pratique de la mortification tant intérieure qu'extérieure, macérant son corps afin de le soumettre à l'esprit et se disposer à ce grand don d'oraison qu'elle a paru posséder toute sa vie. Elle accompagnait cette mortification d'une **[585]** humilité très-profonde et d'une charité ardente envers le prochain, se privant même de son petit nécessaire pour assister les pauvres, et se dédiant tout au service des malades et des prisonniers, pansant leurs plaies, leur distribuant les aumônes qu'elle quêtait, les soulageant et consolant de tout son pouvoir, et suivant les criminels jusqu'au pied de leur gibet, ensevelissant ceux qui avaient le bonheur d'être enterrés en terre sainte ; ceux même qui étaient exposés sur les grands chemins, ressentaient les effets de sa charité par le secours des messes qu'elle faisait dire pour le repos de leurs âmes, ce qui fit que M. son directeur, qui était fort expérimenté dans la conduite des âmes, trouvant tant de perfection en cette bonne Fille, lui permit à l'âge de dix-huit ans de faire vœu de chasteté perpétuelle, qu'elle a gardé avec toute l'exactitude possible ; et se sentant attirée de plus en plus par l'amour divin à quitter le. monde, elle entra à la Communauté à l'âge de vingt-quatre ans, où elle a rempli tous les devoirs d'une vraie Fille de la Charité. Elle a toujours paru posséder et être dans la pratique des trois vertus théologales, car dans toutes ses actions on voyait reluire cet esprit de foi et cette attention à la présence de Dieu, auquel elle offrait toutes ses actions, ce qui lui attirait des grâces pour s'acquitter avec exactitude de nos saintes Règles, car elle faisait si bien qu'elle n'y manquait pas, surtout au lever de quatre heures et à tous les exercices, avec une ponctualité merveilleuse, et prévoyait toujours ce qui aurait pu les interrompre, afin d'en avancer le temps : elle préférait ce qui est d'obligation à ce qui n'est que de surérogation. On remarquait aussi en elle une ferme espérance, qu'on peut dire être la marque d'une âme qui a toujours bien vécu, mais cette espérance était humble et sans présomption. Elle était plus soumise qu'un petit enfant, et agissait plutôt en compagne qu'en Sœur Servante, dont la place semble exiger quelque marque d'autorité, mais son partage était ce qu'il y avait de plus humble et de plus bas ; elle disait que la Sœur Servante devait toujours faire le plus pénible. Elle était infatigable dans le travail et dans le service des malades ; elle allait toujours aux plus difficiles, et ne se donnait pas un moment de repos quand elle en avait de bien malades, les allant voir plusieurs fois le jour ; et pendant vingt-cinq ans qu'elle a été à la paroisse Saint-Louis, elle n'a pas mécontenté un seul pauvre, ce qui n'est pas une petite chose. La pureté d'intention avec laquelle elle agissait attirait les bénédictions de Dieu sur tout ce qu'elle faisait, et lui donnait grâce pour contenter ses pauvres ; elle était toujours comme une tourterelle gémissant sur leur misère.

J'ai aussi remarqué qu'elle travaillait incessamment à la mortification des sens ; elle était fort soigneuse de mortifier ses yeux : j'ai pris plaisir en bien des occasions à lui faire regarder des choses curieuses ; mais elle n'en faisait rien, et disait qu'il n'y avait rien sur la terre capable de contenter ses yeux ; il n'y avait que les beautés du Ciel qui pussent lui plaire, et l'on peut dire que son esprit y était continuellement attaché pour en considérer les charmes. Pour l'ouïe, elle en était privée depuis plusieurs années, ce dont elle remerciait la divine Providence ; mais si elle n'entendait point la voix confuse des créatures, en récompense elle entendait bien celle du Créateur. Elle était attentive à mortifier son goût, spécialement les jours de jeûne, se contentant d'un seul repas mal assaisonné, se refusant un peu d'eau hors le repas, dans les chaleurs de l'été, ce qui lui causait de grandes inflammations, et ce qui a occasionné sa surdité ; elle faisait cette mortification en réparation du morceau fatal de notre premier Père. Pour l'odorat, elle lui refusait tout ce que les sensuels lui accordent, et en récompense elle lui accordait toutes les puanteurs les plus infectes ; et pour le toucher, on peut dire que son corps, aussi bien que son esprit, était tout-à-fait crucifié. Elle

ne se donnait aucun relâche dans l'exercice des mortifications les plus rudes, elle les pratiquait avec ardeur, et souffrait lorsque je m'en apercevais ; car je la veillais de près, ne pouvant comprendre comment un corps pouvait soutenir tant de mortifications ; et dans ces occasions, elle me disait avec sainte Thérèse : Le paradis mérite bien cela. Il me faudrait avoir marché sur les pas **[586]** de cette fidèle servante du Seigneur, pour en pouvoir raconter les vertus ; mais je m'en trouve bien éloignée.

On pourrait peut-être croire que ses vertus n'ont pas été exercées ; mais il faudrait avoir été témoin, comme moi, de toutes ses souffrances pour être bien persuadé du contraire. Néanmoins, je crois devoir les passer sous silence ; je dirai seulement que j'ai su, par occasion, qu'elle a eu beaucoup à souffrir à Guise, où elle a demeuré sept ans Sœur compagne. Quoiqu'elle apportât tous ses soins pour remplir ses devoirs, pour demeurer dans une parfaite soumission, prenant toutes les préciautions possibles pour se maintenir en paix ; cependant Dieu, voulant épurer cette âme élue, permit qu'elle y ait toujours été exercée et traversée par une réprouvée, pour ainsi parler, qu'il a rejeté enfin de la Compagnie après s'en être servi, comme un père jette les verges au feu après en avoir châtié son enfant. Dieu lui fit la grâce d'en faire un bon usage, en rendant toujours le bien pour le mal. Il permit aussi quelques tracasseries dans la paroisse, qui lui causèrent bien des peines, quoiqu'avec le temps, son innocence et la droiture avec laquelle elle avait agi aient été bien reconnues ; mais la divine Bonté s'est servie de ces moyens pour purifier de plus en plus cette belle âme, et contenter le désir qu'elle avait d'une plus grande solitude, afin de s'unir plus intimement à Notre-Seigneur. Pour s'en faciliter les moyens, elle souhaitait beaucoup retourner à la Maison ; mais son exactitude dans l'observance de nos saintes Règles, et surtout de celle qui nous enseigne qu'il ne faut rien demander ni refuser pour ce qui regarde les choses de la terre, lui fit croire qu'il était plus parfait d'abandonner son désir à Dieu, et de rester dans l'état où la sainte obéissance la tenait. Aussitôt que les Supérieurs lui eurent fait connaître leur volonté en la rappelant à la Maison, elle s'y rendit avec joie, comme à la source de la régularité et de la piété ; elle en savourait les écoulements avec une douceur incroyable. L'odeur de ses vertus embaumait toutes nos Sœurs ; on ne saurait voir une plus grande exactitude à la Règle, à l'obéissance, et à faire toutes choses avec ferveur et dévotion. Elle était d'une grande assiduité à son travail, et nos Sœurs qui la fréquentaient, assurent qu'elle en faisait autant elle seule que trois autres ensemble, étant naturellement fort habile à tout ce qu'elle faisait ; elle se serait fait conscience de perdre un seul moment, comme nos Règles nous le recommandent, et cela dans un silence et un recueillement intérieur qui édifiait. Quand quelques Dames de la paroisse Saint-Louis la venaient voir, elles s'en retournaient tout édifiées et embaumées de ses discours et du détail qu'elle leur faisait de la charité que nos Supérieurs avaient pour elle, disant qu'elle était confuse de toutes leurs bontés, leur parlant du bon ordre de la Communauté et des vertus qu'on y pratiquait, disant que toutes nos Sœurs étaient des Saintes, qu'elle était la seule lâche et peu fervente. Elle répétait souvent comme avec transport : Ah ! quelle bonté de m'avoir retirée de l'embarras des créatures ! 0 heureuse solitude qui me tenez unie à mon Dieu ! Ce qui faisait dire à ces Dames qui l'entendaient parier de la sorte : Quel plaisir d'avoir l'entretien de cette sainte âme !

Dieu permit encore, pour favoriser son amour pour la solitude, qu'on la mît coucher dans la chambre qui donne sur l'église et sur le cimetière de Saint-Laurent ; elle y demeurait aussi le jour pour travailler et pour soulager une Sœur ancienne fort infirme, qu'elle a servie jour et nuit pendant près d'un an, avec une assiduité, une affection et une tendresse de fille envers une mère ; elle animait à la patience cette chère malade, en lui présentant la gloire que ses souffrances lui mériteraient, si elle les souffrait courageusement pour l'amour de Notre-Seigneur. Elle lui baisait ses pieds enflés, disant qu'un jour ils seraient tout éclatants de gloire ; et avec une teudresse et un amour qui surpassent tout ce qu'on pourrait en dire, non-seulement elle la soulageait dans son corps, mais aussi elle fortifiait son âme, et l'a encouragée à souffrir une si longue et si pénible maladie avec une patience édifiante, et à mourir dans une grande paix et amour de Dieu. Mais tout cela n'empêchait point ses oraisons jaculatoires et ses **[587]** colloques amoureux avec Notre-Seigneur ; jetant souvent les yeux vers l'église, elle s'écriait : Divin Jésus ! que votre amour est fort et puissant,

puisqu'il vous porte à vous cacher et à demeurer ainsi sous ces faibles accidents au très-saint Sacrement ; faites-moi la grâce de communier sans cesse spirituellement. Lorsqu'elle regardait le cadran, elle disait avec ferveur : 0 heureux coup qui sonnera ma dernière heure pour me procurer le bonheur d'être pour toujours unie à mon Dieu ! Lorsqu'elle voyait creuser les fosses, elle disait : Ce qui termine la gloire des hommes est le but de mes désirs.

Elle avait aussi une dévotion toute particulière envers la sainte Vierge, et ne manquait pas tous les jours de réciter son chapelet. Elle avait dans la chambre où elle couchait une image de cette divine Mère, pour laquelle elle avait une vénération toute particulière, et dont elle disait avoir reçu des grâces spéciales.

- Une autre Sœur dit avoir aussi remarqué en notre chère défunte cette dévotion à la sainte Vierge, et qu'elle lui avait même avoué en avoir reçu des secours rniraculeux, et entre autres, dit-elle, un dont je suis témoin. Elle avait une incommodité à la jointure de la main, d'un effort qu'elle avait fait ; il s'y était formé un calus presque de la grosseur dune noix ; nous lui avons fait plusieurs remèdes sans aucun succès ; quelque temps après, elle me montra sa main qui était parfaitement guérie : je lui demandai comment cela s'était fait ; elle me dit que c'était la sainte Vierge ; qu'ayant mis la main sur son image qui était dans sa chambre, elle s'était trouvée parfaitement guérie.

- Une autre de nos Sœurs qui couchait dans le même dortoir, dit qu'elle se sentait excitée à aimer Dieu, et pleine de confusion de son peu de ferveur, entendant les affections et les tendresses amoureuses qu'elle poussait vers le Ciel durant la nuit. Comme elle était sourde et qu'elle ne s'entendait point, elle ne pensait point être entendue des autres : c'est pourquoi elle ne prenait pas tant de précautions pour donner air, pour ainsi dire, à ce cœur tout ardent de l'amour de son Dieu. Cette même Sœur, qui était presque toujours avec elle, dit n'avoir jamais vu une humilité si profonde, ni une plus grande rigueur envers elle-même ; sa vie était un exercice non interrompu de toutes sortes de mortifications intérieures et extérieures ; cependant on pourrait à peine exprimer sa grande tendresse et sa douceur pour les autres. Depuis la mort de la Sœur malade qu'elle avait servie et assistée avec tant de ferveur, elle parut encore plus pénitente : je sais qu'elle lui avait promis de jeûner trois jours de suite au pain et à l'eau pour le repos de son âme, ce qu'elle fit aussitôt qu'elle en eut obtenu la permission, se contentant d'un seul repas qui n'allait pas, je crois, à un quarteron de pain. Elle était toujours unie à Dieu, et avait une faim extrême de la sainte communion, de laquelle elle aurait désiré se rassasier plus souvent, mais elle se soumettait à la Règle ; néanmoins son amour pour ce pain de vie lui faisait dire : Ah ! quand nous serons là-haut, nous n'aurons plus besoin de permission. Elle s'était unie de prières avec deux de nos Sœurs à qui elle disait qu'il fallait offrir toutes leurs prières ensemble pour le soulagement des âmes du purgatoire et pour obtenir la paix. Une de nos Sœurs la pria de demander à Dieu qu'il inspirât aux Supérieurs de l'envoyer aux champs, afin qu'elle se portât mieux ; mais elle lui répondit qu'il était plus parfait de laisser agir la divine Providence. Elle était elle-même d'une exactitude et ponctualité admirable à l'obéissance ; aussitôt que les Supérieurs lui avaient fait connaître leur volonté, elle obéissait sans jamais contrevenir en la moindre chose ; ce que notre Sœur dit avoir remarqué en plusieurs occasions particulières.

Son exactitude et ponctualité à la Règle allaient de pair avec son obéissance : comme elle n'entendait point la cloche, elle priait avec instance cette Sœur de l'en avertir, surtout à quatre heures, afin qu'elle pût faire son oraison et toutes ses autres prières, pour après s'appliquer à son travail, lui promettant de prier Dieu pour elle si elle le faisait.

- Une autre Sœur, ayant demeuré avec notre chère Sœur Doyen à Guise, confirma ce qu'on **[588]** venait de dire, assurant qu'on ne saurait suffisamment louer cette chère défunte, tant sa conduite était admirable, pleine de sagesse et de toutes les vertus les plus solides. Jamais fille ne fut plus zélée à secourir et les pauvres et ses Sœurs, plus affecionnée à servir les malades, plus mortifiée en tout, plus modeste, plus recueillie, plus édifiante au-dedans et au-dehors ; tout le monde l'admirait, et cependant elle eut beaucoup à souffrir dans cet endroit par l'envie et. la jalousie d'une fausse Sœur, pour le dire ainsi, qui, après avoir scandalisé la Compagnie par ses

irrégularités et ses désobéissances, en fut enfin rejetée. Cette méchante Fille lui donna un grand exercice, et la calomnia auprès des Supérieurs qui la rappelèrent à Paris, mais qui la firent retourner à Guise, sans doute parce qu'ils avaient reconnu son innocence ; mais l'envie continuant plus que jamais à la noircir, elle fut rappelée pour la seconde fois et envoyée à la paroisse de Saint-Louis en l'lle. Notre Sœur dit que, dans ce temps d'affliction, elle avait souvent vu notre Sœur Doyen, toute pénétrée de douleur et fondant en larmes, mais d'une manière si douce, si paisible et sans jamais prononcer un mot de plainte, ce qui l'avait beaucoup édifiée de voir tant de patience et de douceur d'esprit.

-Une de nos Sœurs qui avait demeuré quatorze ans avec notre chère défunte, dit avoir remarqué en elle beaucoup de ferveur et d'amour de Dieu, ce qui la portait souvent à dire : Ma Sœur, animons-nous l'une l'autre à avancer dans la vertu ; faisons bien toutes nos actions pour le bon Dieu, et soyons fidèles et exactes à l'observance de nos saintes Règles, puisque ce sera sur quoi nous serons jugées.

La soumission et le respect qu'elle avait pour nos Supérieurs, faisait qu'elle me disait souvent : Faisons si bien, ma Sœur, par notre fidélité, que nous ne leur donnions point de mécontentement, et faisons toutes nos actions comme si nous avions le bonheur d'être devant leurs yeux. Son exemple avait encore plus de force que ses paroles, car on remarquait en elle une attention à la présence de Dieu, et une grande vigilance sur elle-même en toute chose, surtout à la garde du silence, car elle ne le rompait point qu'elle n'y vit de la nécessité. J'ai aussi, dit la même Sœur, remarqué son humilité et sa déférence ; quoiqu'elle fût ma Sœur Servante, elle ne faisait rien sans me le proposer et demander mon sentiment ; quelquefois je m'en voulais excuser, elle me disait qu'elle se défiait de ses propres lumières, et qu'elle était bien aise d'avoir les miennes, que deux avis valent mieux qu'un. Si les Dames lui proposaient quelque chose, elle leur disait : Permettez, Mesdames, qu'avant de rien conclure, je le propose à ma Sœur Marie. Quand je lui disais : Mais, ma Sœur, pourquoi faites-vous ainsi ? Ne pouviez-vous pas résoudre cela de vous-même ? Elle me répondait : Ma Sœur, c'est que cela fait paraître une plus grande union entre nous. Mais quand elle s'apercevait que j'avais l'air triste ou peiné, elle venait à moi avec une douceur et une cordialité qui gagnait le cœur, et me disait : Qu'avez-vous, ma chère Sœur ? Ne vous aurais-je pas donné sujet de peine en quelque chose ? Si cela est, je vous en demande pardon. Son humilité édifiait beaucoup le prochain, et souvent on me disait : Mon Dieu, ma Sœur, que ma Sœur Julienne est humble ! Cette humilité produisait en elle un grand mépris d'elle-même et de toutes les commodités de la vie, et lui faisait chérir la pauvreté ; elle croyait toujours être trop bien, et quand je lui représentais qu'elle avait besoin de quelque vêtement, elle me répondait qu'il fallait manquer de quelque chose pour pratiquer la pauvreté. De cette même source naissait l'amour du travail ; elle y était toujours la première, et elle se mettait à tout ce qu'il y avait de plus humiliant.

Sa charité envers les pauvres était sans bornes : elle était ingénieuse à leur épargner la honte et la peine de lui demander, leur donnant des rendez-vous fort éloignés de la paroisse pour leur fournir leurs besoins sans que le monde s'en aperçût. Sa tendresse et sa compassion pour eux la faisaient souffrir quand elle ne les pouvait assister selon leurs besoins. Pour les pauvres malades, on peut dire qu'elle les a servis avec toute la perfection qu'une Fille de la Charité peut le faire, et **[589]** qu'elle était dans la pratique habituelle des cinq conditions que nos saintes Règles demandent de nous ; savoir, la compassion, la douceur, la cordialité, le respect et la dévotion. Sa charité se faisait encore paraître envers les petits enfants ; quand Mme la Trésorière ne leur donnait pas selon leurs besoins, elle tâchait d'exciter la compassion des autres Dames pour en obtenir ce qui manquait : ce que ces Dames ne pouvaient lui refuser, à cause de l'estime et de l'affection qu'elles avaient pour elle, la regardant comme une Sainte, admirant sa charité et sa simplicité, ce qui leur donnait une parfaite confiance en elle. Elles m'ont souvent fait connaître combien elles en étaient édifiées, ainsi que de notre union, et me disaient : Mon Dieu, ma Sœur, que vous êtes heureuse ! Sa charité éclatait encore davantage envers ceux et celles qui lui faisaient de la peine ou qui lui disaient des paroles désobligeantes ; c'était alors qu'elle les traitait avec plus de douceur, ce qui les faisait rentrer

en eux-mêmes, et ils lui venaient demander pardon ; elle leur répondait : Vous ne m'avez point offensée, et cela avec sa cordialité ordinaire ; et ces pauvres gens s'en retournaient tout édifiés.

Son Infirmière a rapporté que l'ayant servie pendant sa dernière maladie, qui fut assez longue, elle n'avait jamais vu malade plus aisée, plus tranquille et plus reconnaissante que notre chère défunte pour les moindres services qu'on lui rendait, et qu'elle craignait d'avoir eu de l'amour-propre à la servir, tant elle s'en faisait un plaisir ; elle dit de plus qu'elle avait aussi une grande charité pour nos Sœurs malades, et qu'elle avait conservé jusqu'à la mort l'esprit de mortification et de pénitence, se refusant les petites douceurs qu'on lui donnait dans son besoin, croyant toujours pouvoir s'en passer, et que cela ne lui était pas nécessaire. Elle avala un bouillon fort mauvais qu'on lui avait donné par mégarde, nonobstant la grande répugnance qu'elle y sentit, offrant cette mortification à Notre-Seigneur qui l'avait ainsi permis.

Quelques jours avant sa mort, Dieu, voulant épurer cette âme élue, permit qu'elle fût travaillée d'une forte tentation de désespoir, lui semblant que ses péchés étaient si énormes qu'il n'y avait plus rien à espérer pour elle que l'enfer ; son infirmière s'aperçut bien qu'elle était travaillée de quelque peine violente. Son confesseur l'étant venu voir, elle lui dit : C'en est fait, Monsieur, il n'y a plus rien à espérer, je m'en vais être précipitée dans les abîmes infernaux. Le bon Père, qui connaissait la pureté de cette âme, n'oublia rien pour la rassurer et fut plus d'une heure à l'exhorter, répondant par écrit à tout ce qu'elle lui disait. Enfin, Dieu, par sa bonté, apaisa cette tempête, et la fit jouir d'un calme et d'une confiance merveilleuses ; en sorte qu'elle ne pouvait s'empêcher de témoigner à toutes nos Sœurs qui l'approchaient l'ardent désir qu'elle avait d'aller s'unir à son principe, élevant ses yeux et ses mains vers le Ciel, disant qu'elle s'en allait vers lui, marquant ainsi l'ardent amour dont son cœur était consumé ; sa joie et sa confiance en mourant faisait désirer à toutes nos Sœurs le bonheur de mourir comme elle. Elle demanda le saint Viatique avec instance deux jours avant sa mort, ayant un désir extrême de le recevoir ; mais une de nos Sœurs qui ne la croyait pas si proche de sa fin, fut cause qu'on lui différa cette grâce jusqu'au lendemain ; quoiqu'elle se vît hors d'espérance de voir le lendemain et de pouvoir recevoir cette faveur, néanmoins elle se soumit et supporta paisiblement la peine de se voir privée d'un bien qu'elle désirait avec tant d'ardeur.

La piété qu'elle avait eue toute sa vie envers la sainte Vierge augmenta en ce dernier moment ; elle pria qu'on mit au pied de son lit son image, pour laquelle elle avait eu tant de dévotion, afin qu'elle pût toujours la voir ; elle la regardait amoureusement, et lui disait : 0 divine Marie, plus nette et plus blanche que le lis, ce fut l'amour qui vous ôta la vie, et moi c'est la peine de mes péchés qui me fait mourir !

- Une autre de nos Sœurs dit avoir remarqué en notre chère Sœur Doyen une profonde humilité, qui lui faisait avoir de si bas sentiments d'elle-même, qu'elle ne croyait pas mériter qu'on lui rendit le moindre service ; c'est pourquoi elle en **[590]** témoignait tant de reconnaissance et en paraissait toute confuse. Notre Sœur dit aussi avoir remarqué particulièrement son obéissance dans sa dernière maladie ; elle avait de grandes répugnances pour toutes sortes de remèdes ; mais sitôt quion lui disait que le médecin l'avait ordonné, elle se faisait violence et faisait entendre que la seule obéissance était capable de les lui faire surmonter. Elle ne parlait plus que de Dieu et du bonheur de jouir de lui dans la gloire, ce qui lui donnait un grand désir de mourir pour s'aller réunir à son centre.

52. CONFERENCE

FAITE PAR M. DURAND, NOTRE DIRECTEUR,

AU SUJET DES VERTUS REMARQUÉES EN NOTRE SŒUR GABRIELLE DUPUY.

Ma Sœur Gabrielle Dupuy était fille de Philippe Dupuy, bourgeois de Lezoux, et de Marie Perronné, ses père et mère, de la province d'Auvergne, au diocèse de Clermont, où elle fut baptisée le 20 février 1661. Elle entra à la Communauté le 3 septembre 1678, et mourut à la Maison le 12 mars 1710.

Ma Sœur Supérieure fut la première qui parla, et dit que ma Sœur Gabrielle était entrée au séminaire, âgée seulement de dix-sept ans, et que néanmoins elle paraissait déjà une Fille vertueuse, et toute faite, pleine de sagesse et de modestie et affectionnée à l'observance des Règles ; et qu'elle était l'exemple et l'édification du séminaire. Cependant Dieu permit pour l'éprouver, qu'on s'aperçût qu'elle avait la gorge grosse ; et dans la crainte qu'on eut que cela n'augmentât, on la fit voir à une personne qu'on croyait habile, et qui assura qu'elle grossirait encore et que cela serait monstrueux ; c'est pourquoi on différa sa prise d'habit l'espace d'un an, pour voir si on s'apercevrait de cette croissance prétendue, ce qui aurait donné du chagrin à une autre. Mais le grand amour qu'elle avait pour sa chère vocation et sa grande confiance en Dieu, fit que sa constance ne l'ébranla aucunement, et que son esprit demeura dans son égalité ; néanmoins le grand désir qu'elle avait de quitter son habit qui était assez à son avantage, étant de très-honnête famille, fit qu'elle obtint permission de demander quelque argent à un de ses oncles, qu'elle avait à Paris, pour avoir un habit : ce qu'ayant obtenu, elle s'en fit faire un de serge et s'en revêtit, en attendant qu'on lui fit la grâce de lui donner celui de la Communauté, afin d'avoir lieu de s'humilier et de se mépriser davantage. Ses compagnes du séminaire qui l'aimaient, voulurent un jour lui compatir et la consoler sur ce retardement, mais elle leur témoigna par son air grave et résolu, qu'elle n'avait pas besoin de ce secours, leur disant que Dieu qui l'avait appelée à la Communauté la soutenait par la confiance qu'elle avait en sa bonté. Enfin ayant obtenu ce cher habit, elle l'aima et estima tant, qu'elle le porta jusqu'à ce qu'il fût tout en guenille ; ensuite elle pensa sérieusement à correspondre à la grande grâce qu'elle avait reçue, à bien prendre l'esprit de sa chère vocation, et à l'obtenir de la miséricorde de Dieu, par la fidélité à l'observance de nos chères Règles, par la haine de soi-même, et par sa ferveur ; il a bien paru par la suite qu'elle l'avait obtenu de son infinie bonté. Sa vertu a encore paru avec éclat dans sa dernière maladie, par la patience et douceur d'esprit qui nous a caché la violence de son mal.

Après ce récit, on lut une lettre adressée à ma **[591]** Sœur Supérieure ; elle était de ma Sœur Cuiffin, qui avait été compagne de ma Sœur Gabrielle pendant plusieurs années à Vannes ; en voici la teneur.

J'ai bien de la douleur de la mort de ma chère Sœur Dupuy. La Communauté fait une très grande perte ; et ce n'est pas sans sujet qu'elle vous a été si sensible, car c'était un de ses meilleurs sujets. Pour mon particulier, j'ai perdu une bonne et véritable amie qui a bien eu de la bonté pour moi, quoique je lui aie été un exercice de patience. Je crois bien que depuis le temps qu'elle est à la Maison, ses vertus ne vous sont pas inconnues, néanmoins je vous dirai quelque chose de ce que j'ai remarqué en notre chère défunte : j'ai eu l'avantage d'être sept ans sous sa conduite, j'avais une grande confiance en elle ; ses manières d'agir m'ont fait beaucoup d'impression, et me sont aussi présentes que si j'étais encore avec elle ; le bon Dieu me fasse la grâce d'en bien profiter. J'ai toujours remarqué en ma Sœur Gabrielle un grand amour de Dieu, un amour fort, constant et généreux ; quand il s'agissait de la gloire de Dieu, et du service des pauvres, elle était infatigable. Elle disait qu'il fallait aimer Dieu à nos dépens ; elle parlait des perfections divines avec tant d'ardeur et d'affection, qu'elle insinuait en l'âme la dévotion à ce divin amour : car on voyait qu'elle

parlait de l'abondance de son cœur, et qu'elle était vivement pénétrée de ce qu'elle disait. Je sais qu'elle a eu ici, avant que j'y fusse, des peines et des chagrins qui ne sont pas ordinaires et qui ont été de longue durée, et jamais nul externe n'a remarqué quelle eût le moindre contre-temps ; elle était toujours tranquille, d'un esprit égal, bienfaisante à toutes les personnes à qui elle avait affaire. J'ai encore remarqué en ma Sœur Gabrielle une grande affection pour la mortification ; elle en faisait souvent des actes extérieurs très-sensibles et très-humiliants qui sont venus à ma connaissance, et elle refusait à ses sens les satisfactions les plus innocentes ; et tout cela par esprit d'anéantissement devant Dieu, pour lui faire des sacrifices et des amendes honorables dans son cœur ; car c'était là sa grande dévotion de s'offrir à sa divine Majesté pour devenir victime de son amour. Tous ses désirs ne tendaient qu'à faire mourir le vieil homme, ce que j'ai connu, non-seulement en toutes ses actions, mais encore dans ses paroles, par l'ouverture de cœur que nous avions ensemble. Lorsque nous nous entretenions de nos pensées en l'oraison, des bons mouvements et lumières que nous y recevions, elle trouvait que c'était un bon moyen pour nous avancer dans la perfection ; j'ai connu par expérience, qu'elle avait bien raison et que cela m'animait beaucoup. J'ai toujours remarqué en cette chère Sœur, que sa grande attention à la présence de Dieu produisait en elle cette modestie angélique et cette gravité dans toutes ses paroles et actions, et cet esprit intérieur qui la faisait si bien spiritualiser ce qu'elle faisait. Mais ce qui augmentait ma confiance envers elle, c'était l'humilité profonde et les bas sentiments qu'elle avait d'elle-même ; elle aspirait à devenir l'enclume de la Maison, et que tout le monde fût en droit d'y frapper, sans jamais faire paraître le moindre ressentiment. Son attrait la portait à vouloir être l'égoût de toutes les mauvaises humeurs et contre-temps qui arrivent dans la Maison ; et avec cela elle conservait un esprit tranquille qui ne respirait que paix intérieure. Si le service des pauvres et les affaires de la Maison lui donnaient quelque temps, elle s'en servait pour aller dans les églises où le saint Sacrement était exposé, et s'il arrivait que l'on eût besoin d'elle, j'étais assurée de la trouver là, et tout au bas de l'église.

J'ai encore remarqué en ma chère Sœur Gabrielle un grand zèle pour la perfection de ses Sœurs ; elle désirait leur avancement spirituel comme le sien propre ; elle n'épargnait ni sa peine ni ses soins pour les instruire de leurs devoirs. Souvent je lui marquais mon étonnement de la peine et fatigue qu'elle prenait pour cela, vu que, moi toute la première, je répondais si mal **[592]** à sa bonne volonté, ce qui m'est un grand sujet de confusion devant Dieu : elle me répondait qu'elle s'estimait heureuse d'être comme une chandelle qui se consume en éclairant les autres, ce que je crois qu'elle a continué jusqu'à la mort. Je tâcherai, avec la grâce de Dieu, d'imiter ses exemples pour m'avancer en la vertu.

On lut ensuite un passage d'une lettre de ma Sœur Pierrette Guérin à ma Sœur Supérieure.

La perte que fait la Communauté est grande, car c'était une Fille rare que ma Sœur Dupuy. Je l'ai connue en ses voyages de Bretagne ; c'était un sujet rare, d'autant qu'elle se sacrifiait de bon cœur pour maintenir et conserver le bon ordre, avec un zèle infatigable pour l'avancement de la perfection de ses Sœurs ; une Fille morte à elle-même, mais tout à Dieu et au prochain, patiente, sans plainte ni murmure : c'est pourquoi je l'appelle une Fille rare, n'y en ayant pas beaucoup de cette trempe.»

- Une Sœur dit que la force de son esprit et son grand courage s'étaient bien signalés en ce voyage, car elle y allait pour des affaires bien fâcheuses et pénibles, et qui cependant ont réussi autant heureusement qu'on le pouvait souhaiter pour le bien de la Compagnie ce qu'on peut attribuer à sa foi et confiance en Dieu, et à ses prières ferventes, car sans miracle les choses ne pouvaient prendre le tour qu'elles ont pris.

Après cette remarque de la Sœur qui vient de parler, on lut une lettre de ma Sœur Françoise Aveline.

Je ne puis vous dire assez combien j'ai été édifiée de la vertu de ma chère Sœur Dupuy pendant cinq ans que j'ai demeuré avec elle à Hennebon, particulièrement de son exactitude admirable à l'observance de nos saintes Règles, et de la foi vive avec laquelle elle servait nos chers pauvres ; car il semblait à la voir qu'elle voyait Notre-Seigneur en eux ; elle leur parlait de Dieu d'une manière si animée qu'elle leur rendait leurs souffrances douces ; elle ne voulait pas qu'on leur refusât jamais les choses qui leur étaient nécessaires, tant pour la nouriture que pour les remèdes et linge ; mais elle n'avait pour elle que de la dureté, se privant entièrement de toutes les douceurs dans la nourriture et en toutes choses.

Dans un temps de maladie contagieuse où nous avions plus de cent soixante malades, encore que la maison ne fût que pour quarante, c'étaient des Anglais et Irlandais qui avaient quitté leur pays pour conserver leur foi, et qui abordaient en ce pays : presque toutes les personnes qui les avaient soignés tombèrent malades, et plusieurs en mouraient ; néanmoins ma Sœur Gabrielle demeura en parfaite santé au milieu de la grande fatigue et du mauvais air. Nous avions du vin à la cave, et plusieurs personnes de la ville nous en offiraient afin qu'elle en prît. M. notre confesseur, MM. les administrateurs et autres, et nous-mêmes la pressions d'en prendre un peu, seulement comme préservatif ; elle répondit à tout cela que son meilleur préservatif était la confiance en Dieu ; et jamais elle n'en prit ni n'en recevait de personne, ce qui fut admiré de toute la ville. On fut si étonné, de la voir se soutenir avec tant de vigueur, que MM. les échevins en firent récit à Mgr de Vannes, qui ne put s'empêcher de regarder cela comme un miracle, voyant que les autres personnes succombaient à ce mauvais air.

Pour l'union, elle était très-grande entre nous, et elle nous aimait toutes également ; elle ne souffrait jamais qu'on parlât mal de personne, mais surtout de nos Sœurs. Elle était si silencieuse et intérieure, qu'on voyait bien qu'elle ne perdait pas la présence de Dieu. Elle ne faisait jamais aucune visite, et elle n'en avait pas moins l'estime de tout le monde, car chacun l'aimait et honorait ; et c'était sa grande retenue qui était le sujet de l'estime qu'on avait pour elle. Sa prudence était si grande qu'elle ne parlait qu'après avoir réfléchi à ce qu'elle disait.»

- Ma Sœur Letarge dit que pendant six ans **[593]** qu'elle avait demeuré à Hennebon avec ma Sœur Gabrielle, elle avait remarqué sa patience et son support à l'égard de ses compagnes, qui lui ont donné un terrible exercice, et qu'elle n'a jamais pu comprendre comment cette chère défunte qui était si vive, a pu endurer tout ce que ces Filles lui ont fait souffrir ; sans en avoir jamais fait un mot de plainte aux Supérieurs, et spécialement de la plus jeune : car les choses étaient si extraordinaires, que jamais personne ne lui aurait conservé sa vocation ; et néanmoins jamais mère n'eut plus de tendresse pour une Fille qui serait très-chère, que ma Sœur Gabrielle en avait pour elle, quoiqu'on ne puisse écrire ce que cette Sœur lui a fait souffrir. Cependant Dieu bénit sa patience, et elle a eu la consolation de la voir prendre le bon esprit de la communauté, rendre service aux pauvres et persévérer dans sa vocation. Ma Sœur Gabrielle était si exacte à la Règle qu'on n'y peut rien ajouter, ni à sa vigilance pour ménager son temps, surtout celui de l'oraison ; et elle faisait si bien qu'elle n'y manquait jamais. Elle la faisait avec tant de ferveur que cela paraissait sur son visage qui en était tout enflammé, et les paroles qui sortaient de sa bouche embrasaient les cœurs ; quelque froid que l'on fût, on se sentait excité à aimer Dieu et à bien faire l'oraison. Souvent je lui disais : Ma Sœur, apprenez-moi à faire l'oraison comme vous ? Elle me répondait : Hé bien ! ma Sœur, il ne tient qu'à vous ; Dieu ne cherche que des cœurs qui veulent être tout à lui pour y verser ses grâces ; et puis elle m'enseignait avec une bonté de mère, ce que je devais faire, etc.

Le révérend Père Charles de Lambal, Vicaire des Capucins, nous fut donné des Supérieurs pour confesseur ; c'était un saint et un grand Directeur, qui connut bientôt le grand courage de cette chère Sœur à correspondre aux desseins que Dieu avait sur elle ; c'est pourquoi il ne négligeait rien, et employa le grand talent que Dieu lui avait donné pour gagner sa confiance, car il s'apercevait bien de l'éloignement et de la répugnance qu'elle avait pour lui, et qui n'était pas petite ; il gagna doucement sa confiance, et aussitôt qu'il l'eut obtenue, il ne manqua pas de s'en servir pour la faire marcher dans les voies de l'humilité et de l'anéantissement, et tout ce qu'il en faisait était pour corriger en elle cette petite manière prompte et hautaine qui paraissait en elle, et que pourtant Dieu lui a laissée toute sa vie pour la sanctifier et tenir cachées toutes ses grandes vertus sous ce défaut apparent. Les personnes qui l'approchaient de plus près connaissaient bien que c'était plutôt une grâce de Dieu qu'un défaut, puisque dans les plus grandes peines, jamais on ne vit personne plus constante et plus douce, plus patiente et résignée qu'elle, ni qui eût un courage plus intrépide, qui ne s'étonnait et ne se fatiguait de rien. Il n'y avait que dans les petites choses où il semblait que cette petite humeur avait part ; ce qui la confondait et humiliait devant Dieu, et lui était un sujet devant ses Sœurs de se mettre souvent à leurs pieds. Ce bon Père de Lambal, dis-je, ne manquait pas une occasion pour l'humilier jusqu'à l'excès pour ainsi dire, et je lui en ai vu pratiquer si fréquemment entre nous des actes si particuliers et inusités dans la Compagnie, que je les laisse sous silence ; et il fallait un courage et un attrait extraordinaire pour la mortification et humiliation pour en venir là.

J'ai encore remarqué qu'elle avait un soin tout particulier que les malades fussent servis à temps et heure, et qu'ils eussent tous leurs besoins. Elle était aussi très-vigilante sur la conduite de ses Sœurs, et avait soin de savoir tout ce qui se passait dans l'hôpital qui avait besoin de sa surveillance, car il y avait dans la maison un chapelain et des domestiques de l'un et de l'autre sexe. Elle maintenait chacun dans son devoir par sa seule présence qui était grave, et en imposait sans qu'elle parlât.

-Une autre Sœur qui a demeuré aussi à Hennebon plusieurs années avec ma Sœur Gabrielle, dit avoir remarqué en elle, outre ce qu'on a déjà dit, une fidélité tout extraordinaire à quitter tout lorsque la cloche sonnait pour les exercices ; quand elle aurait été avec les personnes les plus qualifiées, et dans la plus belle compagnie du monde, elle prenait aussitôt congé, et disait : Messieurs ou Mesdames, voilà la cloche qui m'ap **[594]** pelle aux exercices, il faut que je m'en aille ; et ils y étaient si faits, qu'ils n'en témoignaient aucune peine, et en étaient parfaitement édifiés. Elle dit aussi qu'elle n'a jamais vu une personne plus exacte au silence que cette chère défunte, et que sa mortification s'étendait à toute chose, et qu'elle l'a toujours vue coucher sur un matelas de bourre très-dure et par pelotons, plus propre à fatiguer le corps qu'à le délasser.

- Ma Sœur Hélène Desgrovois, qui a demeuré long-temps avec ma Sœur Gabrielle à Vannes, dit qu'elle a toujours remarqué en cette chère défunte un esprit des plus forts et des plus constants qui se puisse voir, dans les rencontres si fâcheuses qu'elle a eu à supporter dans ce lieu, et qui arrivaient tous les jours. On peut dire qu'elle y a souffert une espèce de martyre pendant l'espace de six ans, où nous étions, dit-elle, tous les jours à la veille de rompre l'Etablissement et de nous en revenir à Paris ; et entr'autres il y avait une Dame qui semblait gagée pour la contrarier en tout, afin de nous rebuter ; mais la douceur et la bonne grâce avec laquelle cette chère défunte l'abordait, lui abattait les armes, et elle ne savait où elle en était, et cependant tous les jours elle ne manquait pas de recommencer, et cela pendant six années. Je demandais quelquefois, dans mon étonnement, à ma Sœur Gabrielle, comment elle pouvait ainsi se métamorphoser, ayant souvent le cœur outré de douleur et les larmes aux yeux avant que la Dame arrivât ; et aussitôt qu'elle paraissait, elle reprenait son air gai et content, comme si jamais elle n'avait eu la moindre peine, quoique tous les jours elle vît vider la Maison et perdre tout le bien des pauvres sans y pouvoir remédier. Mais Dieu, enfin content de la patience de notre chère défunte, humilia celle qui était la cause de tous ces troubles, comme sa malice le méritait ; elle perdit les bonnes grâces de notre fondatrice, qui reconnut enfin la fausseté de tout ce qu'elle lui avait fait entendre, et la Dame qui avait tant exercé nos Sœurs, reconnut aussi le mérite et la vertu de notre chère défunte et de ses compagnes, et ainsi nos Sœurs ont continué à rendre de grands services aux pauvres. Pour mon particulier, la charité de

ma Sœur Gabrielle a été extrême, et surtout pour me soulager dans mes infirmités corporelles et spirituelles. Ses pratiques journalières et vertus me sont toujours présentes, jamais je n'ai trouvé une Fille plus intérieure et dans l'usage d'une mortification si générale et si continuelle. Mon esprit est trop borné pour vous pouvoir marquer tout le bien que j'ai vu en cette Chère Sœur ; je ne saurais exprimer que par mes larmes et mes sanglots le regret que j'ai d'avoir perdu une si chère Sœur.

- Une autre Sœur, qui a encore demeuré à Vannes avec ma Sœur Gabrielle, dit avoir remarqué qu'elle agissait avec une foi vive et animée de la présence de Dieu, et que c'était ce qui donnait une si grande onction à ses paroles et qui persuadait si fort la vertu. Elle dit encore qu'elle n'avait jamais eu de Sœur Servante qui fit si bien l'instruction sur nos Règles, et qui fit connaître si à fond la perfection où elles nous conduisaient, car cette chère défunte ne s'arrêtait pas à l'écorce, mais elle nous faisait comme goûter et savourer le suc et la mœlle qui y est renfermé. Je n'ai jamais trouvé, dit cette Sœur, personne qui m'ait tant persuadé la pratique de la vertu, non-seulement par ses paroles, mais encore plus par ses exemples, qui avaient beaucoup de force sur mon esprit et m'étaient un pressant motif pour la pratique de l'humilité et mortification, si j'avais été fidèle ; car c'étaient les deux vertus où elle semblait exceller davantage ; et je n'ai jamais connu personne avoir un plus grand fonds d'humilité et mépris d'elle-même, quoique son extérieur fît paraître tout le contraire. Elle avait de l'esprit infiniment et une pénétration qui n'était pas commune ; ce qui me faisait admirer davantage cette humilité si profonde.

Une personne d' esprit et d'un grand mérite disait qu'en toute la ville d'Hennebon, il n'y avait pas un esprit si pénétrant que le sien. Elle n'avait pas moins de courage et de patience, et je n'ai jamais connu personne plus douce, plus résignée et plus constante qu'elle, ce qui a bien paru dans toutes les grandes souffrances qu'il lui a fallu essuyer dans Vannes, où l'on peut dire **[595]** que son courage, sa confiance en Dieu, et son obéissance ont relui avec éclat Quand elle reçut l'ordre des Supérieurs pour y venir, elle était dans un lieu où tout le monde l'aimait et l'honorait ; elle avait tenu la maison en bon ordre, et elle prévoyait que celle qui allait remplir sa place ne maintiendrait pas les choses comme elle, et de plus, qu'il lui fallait aller essuyer ce que cette Sœur aurait dû porter ; car, quoique la tempête ait été excitée par une fausse Sœur qui n'avait pas l'esprit de son état, néanmoins celle qu'elle allait remplacer s'en était attiré une partie, faute de prévoyance. Cependant, malgré tout cela, aussitôt que ma Sœur Gabrielle eut ordre des Supérieurs pour se rendre audit Vannes, elle n'allégua aucune raison, et s'y en vint avec une douceur d'agneau, et y entra, comme l'on dit, tête baissée, sans se mettre en peine de tout ce qui allait fondre sur elle dans cette Maison, sans s'étonner non plus qu'un rocher contre qui toutes les vagues de la mer se vont briser ; et son courage nous anima et nous fortifia toutes. Quoique cela durât bien l'espace de six années, jamais elle n'a paru rebutée ni étonnée, elle paraissait plutôt comme triomphante : et il n'est pas possible de rendre la douceur avec laquelle elle parlait et agissait avec les personnes qui nous étaient contraires, en sorte qu'elle les désarma, et a remis cette Maison en estime et bonne odeur, et l'a mise en état de faire un grand bien aux pauvres. Mais une vertu moindre que la sienne aurait succombé et rompu l'Etablissement, surtout ayant permission des Supérieurs, comme elle l'avait, de nous en retourner à Paris, par la pitié qu'ils avaient de nous voir tant souffrir et pâtir, même pour notre nécessaire, car on employait tout ce qu'on pouvait s'aviser pour nous faire en aller ; et on peut attribuer, après Dieu, tout le bien que nos Sœurs font en cette ville, à la vertu et au courage de ma Sœur Gabrielle. J'ai aussi remarqué que, dans ce temps de peine et de soufrances, Dieu soutenait notre chère défunte par des grâces sensibles et extraordinaires ; car un jour que nous étions, elle et moi, devant le Saint-Sacrement qui était exposé, je m'aperçus que l'amour divin l'enflammait de telle sorte qu'elle ne pouvait plus supporter ses ardeurs, et fut contrainte de sortir de l'Eglise : mais je compris assez, en la voyant, que son mal n'était pas naturel ; c'est pourquoi je demeurai en repos en attendant son retour, sans faire semblant de rien.

J'ai encore remarqué que son amour pour la pauvreté paraissait en tout ; elle portait ses habits fort vieux, et ils n'étaient. jamais assez mauvais pour elle. Elle n'avait rien de particulier, ni en habits ni en babioles ; j'ai su d'elle, par hasard, qu'elle ne se couvrait jamais plus en hiver qu'en été, l'on voyait bien que cela procédait de ce grand mépris et dureté qu'elle avait pour elle-même. Une

de nos Sœurs me disait un peu devant sa mort, que ma Sœur Gabrielle avait plus de dureté pour elle, qu'elle n'en aurait pour un chien, de qui assurément elle aurait eu plus de pitié, qu'elle n'en avait pour elle-même ; il est vrai qu'il n'y avait chose si petite où sa mortification ne s'étendît : elle n'usait jamais de rien qui pût flatter les sens, ni ne sentait jamais de fleurs, ni ne s'arrêtait jamais à quoi que ce soit qui eût pu lui faire plaisir ni lui donner aucune satisfaction ; enfin elle paraissait morte à tout, et était si accoutumée à souffrir, qu'elle ne faisait aucun état de toutes les peines de corps et d'esprit qui lui arrivaient. Il n'y avait que les vendredis, où je remarquais que ses souffrances étaient si grandes, qu'elle en paraissait extrêmement abattue et fatiguée, soit qu'elle fit des austérités, ou que Notre-Seigneur lui donnât quelque part à ces sacrées souffrances.

Son exactitude était très-grande pour l'observance de nos chères Règles ; dans le temps du silence, elle faisait son ouvrage avec un recueillement qui nous donnait de la dévotion et nous excitait à faire le même ; et dans les temps sérieux, elle ne parlait que de choses nécessaires, et toujours on voyait, en ce qu'elle disait, les bas sentiments qu'elle avait d'elle-même, et le grand désir qu'elle avait d'obéir et d'être soumise.

Une Sœur qui demeurait à Sangeon, près de Saintes, lorsque ma Sœur Gabrielle fut envoyée en ce pays et en plusieurs autres provinces, pour **[596]** y faire la visite, dit avoir remarqué qu'elle prenait toujours les voitures les plus incommodes, se servant souvent de méchantes haridelles pour faire gagner les pauvres gens, et leur donner moyen d'avoir du pain, en sorte qu'elle se voyait souvent obligée d'aller à pied par la pluie et le mauvais temps ; elle a souffert des fatigues incroyables dans un si long voyage.

Une autre Sœur dit l'avoir souvent accompagnée dans ses voyages, et qu'elle lui avait raconté combien Dieu et son bon Ange l'avaient protégée et assistée, et particulièrement une fois que, passant sur un pont qui vint à casser sous ses pieds, elle resta sur un petit bout de planche, aussi prêt à tomber dans l'eau ; mais qu'à l'instant, elle se sentit retenue par le corps par une main invisible, mais si palpablement, qu'elle en demeura aussi certaine que si elle l'avait vue de ses propres yeux, et qu'elle devait périr infailliblement, si elle n'avait été soutenue d'une protection toute spéciale de Dieu ; car le danger était trop évident, pour qu'elle en pût échapper sans ce secours. Elle me disait tout cela pour me faire comprendre jusqu'où va la bonté de Dieu envers ceux qui l'aiment et le cherchent en vérité. Elle m'entretenait aussi quelquefois, par récréation, des fatigues qu'elle avait endurées dans ses voyages, allant très-souvent à pied par la pluie et le manvais temps, quelquefois sans boire ni manger, pour n'en pouvoir trouver. Je lui disais à cela : Ma Sœur, n'aviez-vous pas bien de l'ennui ? Elle me répondait qu'elle ferait toujours tout ce qu'elle pourrait pour la Communauté, et même au péril de sa vie. Je l'ai aussi accompagnée dans quelques-unes de ses visites ; elle s'y comportait avec tant de cordialité, douceur et bonté, embrassant nos Sœurs avec tant de tendresse, que, quoique d'abord elles parussent ennuyées, sa manière si pleine de tendresse et charité gagnait aussitôt leur confiance pour lui parler à cœur ouvert, et pour écouter avec affection tous les avis qu'elle leur donnait. Elle voyait après cela M. le Curé, et toutes les personnes à qui nos Sœurs avaient affaire ; et, s'il y avait quelques troubles dans le lieu, elle remettait tout en paix et en bonne intelligence avant son départ ; car Dieu lui avait donné un talent tout particulier pour gagner les personnes. Elle parlait si juste et si à propos, qu'on ne pouvait apporter aucune résistance à ce qu'elle demandait ou souhaitait.

Les Conférences ou exhortations qu'elle faisait ordinairement à nos Sœurs, dans ses visites, étaient sur l'humilité, la douceur, la charité, l'observance de nos Règles, l'estime de notre vocation, le mépris du monde et de toutes ses vanités, la fuite des externes, l'estime que nous devons toujours avoir des personnes consacrées à Dieu, et que nous devons regarder les pauvres comme nos maîtres. Voilà les entretiens qu'elle faisait à nos Sœurs ; elle les exhortait aussi à l'union les unes envers les autres. J'ai admiré sa grande égalité d'esprit dans diverses occasions, où un cœur moins généreux que le sien en eût été ébranlé ; mais principalement lorsque la lingerie du séminaire fut brûlée. Elle était allée secourir et consoler ma Sœur Coulon, qui était malade aux Incurables ; on l'envoya quérir pour lui apprendre cette nouvelle. Quoique sa surprise fut grande, apprenant un si fâcheux accident, et qu'il n'était resté de linge que ce que nos jeunes Sœurs avaient sur le corps, et

qu'il n'en restait même qu'une partie de celui de l'infirmerie, ce qui était une perte très-considérable ; néanmoins, ayant su la tristesse où était la Sœur qui avait donné lieu à l'accident, elle s'en alla aussitôt à elle avec un visage aussi serein et riant que si rien n'était arrivé, lui disant : Hé quoi ! ma Sœur, faut-il ainsi vous affliger ? Allez, cela n'est rien, le bon Dieu nous en donnera d'autre ; laissez-moi faire, devant qu'il soit peu, je veux que nos Sœurs aient deux garnitures de linge ; et continuant toujours à la consoler, sans jamais lui en marquer le moindre déplaisir. Mais quelques jours après, je pris la confiance de lui demander de ses nouvelles sur ce sujet ; elle me dit qu'elle en avait eu bien gros sur le cœur, et qu'elle croyait que cela la ferait mourir ; mais que quand elle en témoignerait sa peine, cela serait bien inutile, la chose étant sans remède.

Une Sœur qui à demeuré trois ans avec ma Sœur Gabrielle, à la cuisine, quand elle était Officière [597] dit avoir remarqué sa grande charité envers nos Sœurs, particulièrement envers les malades et infirmes, leur fournissant avec affection tous leurs besoins, spécialement à celles qui se rendaient les plus difficiles, et pour lesquelles, par conséquent, elle aurait pu avoir moins d'inclination ; mais au contraire, ç'a été dans ces occasions que sa vertu a bien paru, car elle servait ces chères Sœurs incommodées toutes les premières, avec une si grande douceur et affection, qu'en trois ans je ne l'ai jamais vue s'impatienter pour quoi que ce soit de rebutant qu'on lui ai dit dans les infirmeries. Nos jeunes Sœurs qui l'accompagnaient en revenaient tout édifiées de sa vertu à supporter tout ce qu'on lui disait de désagréable et de fâcheux. Sa mortification était continuelle, se privant dans les repas de presque tout ce qu'on lui présentait, et faisant si bien son compte, que ce qu'on lui servait elle le donnait à quelqu'une de nos Sœurs, qu'elle disait en avoir plus besoin qu'elle ; et pour elle, elle se passait fort souvent avec le pain et le potage. Si on lui faisait quelque présent, elle le recevait avec bien de l'honnêteté ; mais ce n'était pas pour elle, c'était pour la première de nos Sœurs qu'elle croyait en avoir besoin. Sa mortification n'était point scrupuleuse, car elle demandait avec simplicité ce dont elle croyait avoir besoin quand elle était fatiguée ou incommodée ; et sa soumission d'esprit était extraordinaire, elle se soumettait à l'obéissance comme un petit enfant, sans se prévaloir de son ancienneté.

- Une Sœur a fait une remarque sur sa charité et affabilité envers nos Sœurs qui arrivaient des champs, elle les recevait comme une mère ; à l'égard de celles qui avaient de la peine, elle les consolait et soulageait en tout ce qu'elle pouvait. Elle veillait à ce que rien ne manquât dans les infirmeries ; elle dit aussi que le séminaire profitait sous sa conduite, et qu'on s'en apercevait visiblement par la modestie, recueillement et régularité qui paraissaient dans les jeunes Sœurs. Les Sœurs anciennes qui connaissaient ma Sœur Gabrielle, disaient que c'était un trésor caché, et qu'on ne la connaissait qu'en la voyant de près, et qu'on ne pouvait comprendre le bien qu'elle faisait. La même Sœur dit encore avoir remarqué sa patience dans une maladie qu'elle eut pendant son office, c'était une pleurésie ; elle souffrait sans jeter aucune plainte, et avec tant de douceur qu'il semblait qu'elle n'eût aucun mal ; ce qui édifiait nos Sœurs de l'infirmerie.

- Une autre Sœur dit avoir été témoin du grand zèle que ma Sœur Gabrielle avait pour le bien de la Communauté et de sa grande charité à supporter nos Sœurs, et particulièrement celles qui avaient de la peine ; il faut dire qu'elle se faisait tout à tous, pour porter toutes nos Sœurs à faire leur devoir et à avancer dans la vertu. Elle avait l'humilité fort à cœur, et ne pouvait souffrir qu'une Fille de la Charité fût orgueilleuse et s'en fit accroire, nous montrant par ses exemples le vrai chemin de l'humilité, car elle ne parlait jamais d'elle ni de sa famille ; pour ce qui la regardait, elle choisissait toujours le moindre, et était si détachée de ses parents qu'elle n'en parlait presque jamais, etc..... Pendant qu'elle était à Vannes, on lui manda la mort de son Père, qui l'aimait tendrenment, et dont elle n'avait eu aucune nouvelle depuis long-temps ; mais sa parfaite résignation pour toutes choses l'avait rendue insensible ; et après avoir appris cette nouvelle si triste, on l'entendait dire : Mon Dieu, il y a long-temps que je vous en ai fait le sacrifice, je vous le renouvelle. Elle paraissait morte au monde : son détachement se fit surtout remarquer à l'égard de sa sœur Michelle ; après six ans d'épreuve, les Supérieurs se trouvèrent en doute s'ils l'admettraient aux saints vœux, à cause qu'elle paraissait d'une santé trop faible ; notre chère défunte les pria et pressa fort de décider de son sort pendant qu'elle était directrice du séminaire, afin que si elle n'était

pas propre à notre état, elle lui rendit ses habits et la congédiât elle-même, disant qu'elle aimait mieux sa Communauté que sa sœur.

Elle souffrait avec grande constance les contradictions, les moqueries, les calomnies ; cela a bien paru à Vannes, où elle a soutenu une grande et longue persécution ; mais sa sagesse et bonne conduite a tout fait réussir au bien des pauvres, et à sa propre satisfaction et honneur de la Compa [598] gnie. Son grand courage n'a pas moins paru dans ses visites qui l'ont consumée à cause des fatigues qu'elle y a endurées. Son désintéressement était fort grand ; elle ne se recherchait en rien ; sa vive et prompte pénétration à connaître l'esprit et les qualités des sujets a été admirée, ainsi que sa diligence à en rendre compte aux Supérieurs, et sa fidélité à exécuter leurs ordres pendant ce tempslà, par rapport à toutes les Maisons et les personnes qu'elle visita avec un heureux succès. Sa prudence a encore paru dans les assemblées touchant les affaires de la Maison, dont elle pénétrait le fond, les suites et les inconvénients, et disait, sans attache, son seutiment, qui était ordinairement bon et juste ; elle ne s'arrêtait pourtant pas à ses propres lumières pour ce qui regardait nos jeunes Sœurs : quoiqu'elle les connût bien, elle consultait M. le Directeur en lui disant leurs qualités avant de les proposer au conseil. Elle était fort discrète pour ne pas découvrir les défauts du prochain dont elle connaissait facilement le faible, et pour ne pas faire des demandes curieuses à l'égard de la conduite et les secrets des assemblées et autres affaires qui le méritaient. Elle était l'ennemie de toute finesse, ruse, politique, respect humain, du mensonge et de toutes supercheries, etc... Elle aurait pu gagner la bienveillance des personnes de la plus haute qualité pour des intérêts humains, mais elle ne le faisait pas, parce que cela lui semblait trop bas et indigne d'une âme chrétienne. Encore qu'elle fût extrêmement clairvoyante, elle ne s'ingérait point des offices des autres, ni ne les blâmait point pour les manquements qu'elle y remarquait, et ne se mêlait que de son emploi. Elle était fort soumise à ses Directeurs et confesseurs, suivant exactement leurs avis et conseils, et quelque zèle qu'elle eût pour les austérités, aussitôt qu'ils les lui refusaient, elle en demeurait là. Elle était fidèle aux pratiques qu'elle recevait de leur charité ; elle les consultait avec confiance dans ses difficultés, et leur rendait compte de l'état de son âme avec sincérité ; les pratiques pénibles et humiliantes dans lesquelles elle s'est exercée, comme il a été dit, n'ont toujours été faites que par les avis et ordonnances de ses confesseurs, qui pensaient par-là détruire en elle cette vivacité naturelle qui lui a toujours été un sujet de peine et de confusion, encore que toute sa vie elle ait fait tout ce qu'elle pouvait pour la réprimer, comme elle nous le dit dans sa dernière maladie. Mais Dieu lui avait laissé cette imperfection pour lui fournir une continuelle matière de vertu et de mérite, et pour contrebalancer les belles qualités qu'il lui avait données avec tant d'avantage, que les personnes externes et expérimentées disaient qu'elle aurait été parfaite en toute chose sans ce défaut naturel ; car elle avait un esprit vif, pénétrant et juste, un jugement solide et une heureuse mémoire ; elle était régulière, charitable, patiente, pieuse, laborieuse, industrieuse et courageuse pour entreprendre les commissions les plus difficiles ; heureuse et expéditive dans l'exécution ; intrépide pour parler aux grands, et pour réduire les sujets rebelles et opiniâtres. Avec cela, elle était si humble qu'elle refusait tous les emplois honorables, et aurait même fait des fautes, s'il lui eût été permis, pour s'en faire juger incapable, encore qu'elle possédât toutes les qualités propres pour les soutenir. Son appréhension était si grande dans le temps des élections, qu'elle en paraissait tout abattue ; car elle était si pénétrée de bas sentiments d'elle-même, qu'elle croyait toujours ne rien faire de bien, mais qu'elle gâtait tout ; c'est pourquoi elle s'attribuait à elle-même toutes les fautes qui se faisaient dans le Séminaire, et le peu de progrès que les jeunes Sœurs faisaient en la vertu. Son support était très-grand à l'égard de ces jeunes Filles, qui souvent n'ont pas toute l'éducation qu'il serait à désirer ; elle a essuyé bien des grossièretés, des paroles fâcheuses, sans en faire semblant ; elle ne prenait pas garde à ce qui la touchait. Quand il s'agissait du bien de la Communauté, elle ne négligeait rien, quelques grandes difficultés et souffrances qu'il lui fallût essuyer ; elle ne s'arrêtait ni aux répugnances, ni aux difficultés, elle surmontait tout avec courage et en se confiant en Dieu ; de cette aimable confiance elle tirait toutes ses forces, c'était tout son appui. On lui disait parfois que si elle faisait connaître certaines choses, elle ne souffrirait pas tant ; elle répondait qu'elle n'a [599] vait garde, que c'était l'affaire de Dieu, qu'il savait bien toutes choses, et que pour elle, il fallait seulement qu'elle demeurât en patience : et prenait de là occasion de porter les autres à cette

soumission et patience dans les peines qui nous arrivent dans cette vie. Elle disait qu'il ne fallait pas se plaindre de ce que l'on souffre injustement, mais qu'il fallait laisser à Dieu le soin de notre justification ; aussi l'a-t-elle fait fort souvent. L'on a remarqué que son esprit était si grand qu'il surpassait celui de son sexe.

M. Vatel, notre très-honoré Père, a dit qu'elle avait un esprit mâle, et qu'il n'en connaissait pas un pareil. Son humilité profonde cachait à ses yeux la plus grande partie de ses bonnes œuvres, et lui donnait de si bas sentiments d'elle-même, qu'elle disait qu'elle ne savait comment on pouvait se servir d'elle en la moindre chose, parce qu'elle n'était capable que de tout gâter. C'était du fond de son cœur et dans la sincérité qu'elle parlait ainsi ; aussi quand quelqu'une avait mal fait, elle disait que c'était elle qui en avait été la cause ; tant ce fonds d'humilité qui était en elle l'anéantissait, et lui faisait croire être seule capable de toutes les fautes, et que toutes faisaient mieux qu'elle ! Je ne pouvais m'empêcher de lui faire remarquer quelque partie des grands biens qu'elle faisait ; mais elle n'en était point persuadée, elle disait que ce n'était pas elle. C'était aussi ce bas sentiment d'elle-même qui lui faisait, si fort appréhender les emplois honorables, non à cause de la peine et du travail qu'il y a à les soutenir, car son courage était infatigable, mais parce qu'elle s'en croyait incapable. Cette belle vertu remplissait tant son âme qu'il semblait qu'elle s'écoulât dans celles qui l'approchaient, car on ne pouvait communiquer et converser avec elle qu'on ne se sentît pénétré d'amour pour cette chère vertu ; c'est pourquoi nos jeunes Sœurs du séminaire s'étaient mises dans la pratique de ne jamais s'excuser quand on les avertissait ; elles venaient elles-mêmes s'accuser de leurs fautes.

J'ai aussi remarqué sa charité universelle envers toutes nos chères Sœurs ; elle ne pouvait en voir aucune de peinée sans les prévenir pour tâcher de les soulager ; aussi voyait-on de tout côté des Sœurs la venir chercher pour lui communiquer leurs peines ; et plusieurs m'ont assuré lui avoir des obligations très-grandes. J'ai su qu'une entre autres l'avait étrangement exercée, et que néanmoins, dans le même temps qu'elle la faisait souffrir, ma Sœur Gabrielle redoublait sa charité pour elle. Cette même charité s'étendait à ne jamais découvrir les défauts du prochain : quand elle était obligée de faire quelque avertissement, c'était toujours en particulier. Je lui ai donné un sujet de peine très-sensible, qu'elle a supporté avec une charité et douceur admirable, sans jamais me faire connaître le moindre ressentiment. Quand elle me voyait plus triste qu'à l'ordinaire, elle me venait chercher et se jetait à genoux devant moi pour savoir ce que j'avais, et me demandait pardon des sujets de peine, qu'elle disait m'avoir donnés ; et quoique je l'assurasse que je ne savais en quoi, et qu'elle ne m'en avait donné aucun sujet, elle disait que je le lui célais : elle me priait de lui dire tout ce que je voyais en elle qui me ferait peine, et qu'elle voulait s'en corriger ; elle me jetait dans la confusion.

- Ma Sœur Anne, de l'apothicairerie, dit avoir remarqué depuis qu'elle y est que ma Sœur Gabrielle avait une grande dureté sur elle-même, quoiqu'elle remarquât bien qu'elle souffrait presque continuellement ; elle s'éloignait toujours des petits soulagements qu'on lui proposait, s'excusant adroitement. Dans la maladie dont elle mourut, elle a toujours paru tranquille ; quoiqu'elle souffrît des douleurs fort sensibles, cela ne l'empêchait pas d'avoir un visage gai et serein. Il me parut qu'elle avait quelque pressentiment de sa mort prochaine : car le second jour de sa maladie, elle me dit qu'elle en mourrait ; je lui dis : Comment pouvez-vous dire cela ? Et je lui dis encore qu'il n'y avait aucune apparence, qu'il fallait donc qu'elle souffrît bien du mal qui ne paraissait pas ? Mais elle ne me fit aucune réponse. Une Sœur a aussi remarqué dans ses maladies, particulièrement en sa dernière, sa soumission et docilité à tout ce qu'on exigeait d'elle, etc. **[600]** Une autre a parlé de sa grande modestie, et dit qu'il ne fallait que la regarder pour rentrer en soi-même. Elle recherchait toutes les occasions de pratiquer l'humilité ; et dans la dernière Retraite, je la vis à la Conférence du vendredi, quoique ce ne soit pas la coutume.

- Une autre Sœur dit que Notre-Seigneur l'avait traitée comme une de ces fidèles épouses, lui ayant fait part de sa croix et de ses souffrances presque tout le temps qu'elle a été au Séminaire, parce que Sa Majesté voyait bien le bon usage qu'elle en ferait, et qu'elle le glorifierait par sa patience et son humilité, sa force, son courage et sa résignation à sa trés-sainte volonté. Il me

semble que je puis dire, d'après ce que j'ai vu et entendu, et ce qu'elle m'a dit elle-même de sa propre bouche, non par plainte, mais par manière de parler, des choses qu'on lui imposait et qu'on a fait entendre à M. le général, et qui cependant n'ont jamais été, je puis dire qu'elle a été criblée comme le froment qu'on sépare d'avec la paille. Mais il faut avouer qu'il n'y avait que Dieu qui pût la soutenir de sa main forte et puissante pour résister aussi long-temps qu'elle a fait ; car pour moi le cœur me saigne et les larmes me viennent aux yeux de douleur et de compassion ; c'est pourquoi je crois que Dieu a achevé de purifier son âme dans le purgatoire, et qu'elle est allée jouir de lui et recevoir de sa main libérale la récompense de ses travaux et souffrances.

- Nos Sœurs qui lui aidaient à conduire le Séminaire, ajoutent ce qui suit à ce qui a été dit : La douleur pressante que nous avons d'avoir perdu une si bonne Mère, comme était pour nous ma chère Sœur Gabrielle, nous empêche de dire de vive voix ce que nous avons remarqué de ses vertus, pendant le peu de temps que nous avons vu le bonheur de demeurer avec elle ; c'est pourquoi, afin de pouvoir édifer la Compagnie, nous avons fait ce petit recueil, qui sera seulement de ce que son humilité ne nous a pu cacher ; car nous pouvons dire qu'elle possédait les vertus au dernier degré, encore qu'elles ne parussent pas autant qu'en celles qui ne les pratiquent pas, à cause que Dieu, pour lui donner matière d'exercice et l'occasion de pratiquer des vertus héroiques, dont la plupart de nos Sœurs sont témoins oculaires, lui avait laissé un défaut naturel, qui était une grande vivacité et promptitude, qui la faisait quelquefois parler d'une manière un peu sèche, quoique contre sa volonté ; car aussitôt que cela lui était échappé, elle se faisait des reproches, s'humiliait, se croyant elle seule coupable des fautes de toutes les autres, et se confondant si profondément devant Dieu, qu'elle nous jetait dans la plus grande confusion. Et non contente de cela, elle se jetait souvent à nos pieds, pour nous demander pardon des peines qu'elle croyait nous avoir faites ; et cela, pour des choses si légères, et de si peu de conséquence, qu'à peine y avions-nous réfléchi, étant persuadées comme nous étions, et étant sûres de son bon cœur, que bien loin de vouloir nous faire peine, elle ne cherchait qu'à nous faire plaisir, ainsi qu'à toutes nos chères Sœurs ; c'est pourquoi nous l'aimions et honorions, et nous aurions volontiers demeuré toute notre vie avec elle, si Dieu l'avait permis. Mais c'était un fruit mûr ; la divine Bonté s'est contentée de sa bonne volonté et du grand désir qu'elle avait de travailler de plus en plus, et de toutes ses forces, à l'œuvre qu'il lui avait confiée, en formant le grand nombre de nos Sœurs qui étaient encore tout nouvellement au Séminaire. Elle était ravie de joie de les voir arriver, et disait : Nous avons des ouvrières pour travailler à la vigne du Seigneur ; et son cœur était tout pénétré d'un amour maternel envers elles, et les aimait toutes également. Pour celles qui avaient des talents propres à se faire aimer particulièrement, elle leur marquait moins de tendresse, et tâchait de les faire avancer à la vertu, les mortifiant, et ne leur laissant rien passer, afin de faire un bon fondement, et rendre leur vertu solide. Nous pouvons dire avec vérité que la Communauté a perdu, en cette chère défunte, un sujet des plus zélés qu'elle ait pour la conservation de l'esprit primitif, et un esprit des plus solides, fort, généreux, constant, courageux, étendu, éclairé, pénétrant, discret, pieux, et uni à Dieu ; et enfin, que c'était un trésor caché et un miroir de vertus... **[601]** Elle n'avait que Dieu en vue en tout ce qu'elle faisait ; et sitôt qu'elle connaissait qu'il y allait des intérêts de Dieu, elle mettait bas tout respect humain, et ne se souciait ni de la peine ni du travail pour procurer la gloire et l'honneur dû à sa divine Majesté. Nous avons remarqué que c'était le grand don dont Dieu l'avait avantagée, même dès sa tendre jeunesse, que le zèle de sa gloire, et c'est ce qui lui donnait tant d'amour pour tous les exercices de piété, mais particulièrement pour l'observance de nos chères Règles. Elle avait un plaisir incroyable à les entendre lire, aussi bien que les Conférences de M. Vincent, et celles qu'on a faites sur nos chères Sœurs défuntes ; elle ne s'en lassait jamais, et disait : Oh ! si j'avais le temps, que je ramasserais et copierais tout cela ; et que j'aurais de contentement, parce qu'il me semble que cela est un puissant moyen pour animer nos chères Sœurs à l'imitation des vertus de ces chères défuntes. Pendant son office de Dépensière, elle a profité de tous ses petits moments pour copier un livre des Conférences de M. Vincent, et a tâché d'en avoir un de nos chères défuntes, en priant quelqu'une de nos Sœurs de lui faire ce plaisir, puisque, disait-elle, je suis privée de le pouvoir faire, quoique ce fût la plus grande consolation que je puisse avoir au monde. Mais comme sa principale dévotion était de s'attacher à ses devoirs, elle se privait volontiers de tout, préférant

toujours, comme disent nos chères Règles, ce qui est d'obligation à ce qui n'est que de surérogation : c'est ce qui faisait qu'elle n'avait aucune attache à ses exercices spirituels, s'en privant dans toutes les rencontres, pour donner au prochain toute sorte de satisfactions, et particulièrement à nos jeunes Sœurs, lesquelles elle surveillait avec grand soin, voulant tout voir et connaitre par elle-même, pour y apporter aussitôt le remède convenable.

Nous avons encore remarqué que cette chère défunte possédait, non-seulement l'humilité dans un haut degré, mais aussi la charité et simplicité, qui sont les trois vertus qui composent notre esprit. Cette aimable vertu d'humilité reluisait en elle en toutes choses : elle ne parlait jamais de ce qu'elle avait fait qui pût tendre à l'élever dans l'esprit des autres ; et pourquoi ? parce que l'obéissance l'avait presque toujours appliquée à des offices qui l'élevaient, en quelque manière, au-dessus de ses Sœurs. Elle se regardait toujours comme la dernière, et soupirait toujours après la dernière place, et désirait ardemment d'être dans la soumission et dépendance, et n'avoir aucune charge, qui lui paraissait toujours un lourd fardeau. Elle était humble dans son marcher et en son maintien, et cherchait toujours, soit à l'église, soit ailleurs, les places les plus pénibles et les plus humiliantes ; je crois que l'on peut dire qu'elle n'échappait pas une seule occasion d'humiliation, et qu'elle les embrassait de tout son cœur. Elle ne se lassait point de recommander la pratique de cette chère vertu à nos jeunes Sœurs, leur disant, entre autres choses, qu'elles étaient les petites servantes des pauvres, et qu'elles devaient toujours porter cette pensée empreinte dans leur mémoire, afin de se conserver dans le mépris d'elles-mêmes, et ne jamais s'en faire accroire pour les talents de nature ou de grâce dont Dieu les avait avantagées, si elles voulaient faire quelque avancement en la vertu, et se rendre utiles au service des pauvres ; d'autant que Dieu donne sa grâce aux humbles, et la refuse aux superbes, et ainsi ne veut point se servir des âmes pleines d'elles-mêmes.

Nous savons avec quelle générosité et grandeur d'âme elle portait les humiliations qu'elle a eues à essuyer, et qui ont été assez fréquentes sur la fin de sa vie, Dieu le permettant pour achever ce qu'il avait commencé en cette belle âme. La douceur d'esprit, le contentement et gaieté extraordinaires qui paraissaient en elle dans ces occasions, édifiaient beaucoup, et on voyait bien qu'elle regardait Dieu en toutes choses, et adorait ses divines volontés ; c'est pourquoi elle ne s'étonnait de rien. Son amour pour Dieu se faisait voir et connaître par celui qu'elle portait au prochain ; car elle l'exercait envers tous sans exception, et se donnait, pour ainsi dire, sans réserve. Cet amour paraissait particulièrement envers nos Sœurs anciennes, qu'elle aimait et respectait, étant toujours **[602]** prête à leur faire plaisir, et portait nos jeunes Sœurs à faire le même ; et pour les exciter, elle leur disait souvent que nos Sœurs anciennes étaient nos mères ; que c'était elles qui, par leur fidélité et bons exemples, nous avaient engendrées en Notre-Seigneur, et que nous devions baiser les pas par où elles passent, pour marquer par là l'estime que nous faisons d'elles. Elle voulait qu'elles fussent toujours prêtes à leur rendre service, ne les refusant en rien, et qu'elles ne leur marquassent jamais aucune peine ni trouble, quand elles les détournaient de leurs offices, mais seulement d'en venir avertir quand elles les occupaient pour long-temps, afin qu'on fit suppléer par d'autres à ce qu'elles devaient faire, les exhortant à aller au devant de ces chères Sœurs, quand elles les voient chargées, et de leur faire une profonde révérence, en les priant de leur donner leur charge, ou bien au moins de leur permettre de les aider. Mais elle ne voulait pas qu'elles se donnassent la liberté de parler de pair à compagnon avec elles, parce que, disait-elle, cela est contraire au respect. Elle leur recommandait encore de ne pas rester par la Maison aussitôt qu'elles avaient fait leur emploi, parce qu'outre le temps qu'elles perdaient, cela était contraire aux pratiques qu'on avait observées de tout temps dans le Séminaire ; c'est pourquoi elle les exhortait à s'y ranger promptement aussitôt leur ouvrage fini.

On remarquait aussi la simplicité dans toutes les actions de notre chère défunte ; ses paroles étaient toujours accompagnées de naïveté et de candeur ; il n'y avait ni fard, ni détour, ni déguisement ; et on pouvait s'assurer que ce qu'elle disait était de l'abondance de son cœur et avec vérité. Elle disait franchement sa pensée à nos jeunes Sœurs, non pour leur faire de la peine, mais par le zèle de la gloire de Dieu et de leur avancement. Elle souffrait avec bien de la douleur les fautes opposées aux trois chères vertus qui composent notre esprit, et gémissait de voir si peu de

disposition dans la plupart des filles sans l'habit, pour prendre cet esprit primitif de la Compagnie, et pour se rendre solidement vertueuses. Elle disait parfois dans l'amertume de son cœur : Adieu. ce premier esprit, il s'en va, puisque cette simplicité et droiture ne se trouvent plus parmi nos jeunes Sœurs, ni cette docilité à croire ce qu'on leur dit pour leur avancement, comme on le voyait dans nos chères Sœurs anciennes, mais que plutôt on remarque qu'on a pris un esprit déguisé et plein de feintise. Que cela est affligeant, disait-elle encore, de voir si peu de piété ! on ne sait quel motif ces filles ont eu pour quitter le monde, car si elles avaient cherché Dieu, elles n'agiraient pas comme elles font. Néanmoins elle ne se rebutait pas, et employait tous les grands talents que Dieu lui avait donnés pour gagner ces sortes d'esprits par toutes les voies imaginables, et malgré même les répugnances qu'elle y sentait, parce qu'elle croyait, disait-elle, que Dieu demandait cela d'elle. Elle nous disait dans ces occasions qu'il n'y avait rien de plus puissant pour encourager une âme dans les difficultés qui se trouvent dans les emplois, que la vue de Dieu et le désir de remplir ses devoirs pour lui obéir et accomplir sa très-sainte volonté. C'est pourquoi elle piquait si vivement, pour ainsi dire, ces âmes lâches qui ne se veulent faire aucune violence, et qui n'aspirent qu'à leur liberté et à être bientôt hors du Séminaire ; c'est ce qui fait qu'elles la redoutaient : mais les Filles qui cherchaient vraiment Dieu et qui travaillaient à prendre l'esprit de leur état, l'aimaient tendrement, et avaient une parfaite confiance en elle. Nous avons ouï dire à plusieurs de nos Sœurs : 0 mon Dieu ! il ne faut pas s'arrêter à l'extérieur de ma Sœur Gabrielle ; qu'il est trompeur ! à la voir, il semble qu'elle n’est que rigueur, et c'est la bonté même ; que je l'aime ! et qu'elle m'est d'un grand aide pour me corriger de mes fautes ! car il me semble qu'elle pénètre le fond de mon cœur et connaît mes fautes avant que je les lui dise, et mieux que je ne les connais moi-même. Et cela les animait à travailler avec un grand courage à leur avancement et à devenir de vraies Filles de la Charité. Ainsi la conduite de ma Sœur Gabrielle n'a été que très-utile et édifiante au Séminaire, et jamais elle n'a découragé les Filles comme on le voulait faire croire, mais plutôt elle a bien su réduire les esprits qui **[603]** semblaient dans les commencements ne vouloir prendre en aucune façon à la vertu, et les animait par son zèle et vigilance, et qui, après Dieu, anront obligation à sa charité de leur persévérance ; et non sans bien des contradictions, car elle a souffert étrangement dans cette dernière année. Il semblait que Dieu achevait de purifier cette âme, et il ne fallait pas une moindre vertu que la sienne pour supporter toutes ses peines et demeurer au Séminaire, ni une moindre indifférence, abandon et détachement que le sien. Elle aurait été ravie de rester dans le petit village où on l'avait envoyée pour secourir et consoler une de nos Sœurs malades qui mourut incontinent après son arrivée. Elle croyait qu'on l'avait envoyée à dessein de l'y laisser demeurer ; elle s'estimait fort heureuse de ce séjour : quand elle nous en parlait après son retour, ce n'était que comme avec des transports, et elle appelait ordinairement ce village son paradis, tant la douceur de la solitude et l'éloignement des créatures lui avaient fait de plaisir ! Néanmoins, voyant qu'on la voulait encore au Séminaire, elle y rentra dans son abandon ordinaire pour achever son sacrifice, étant toute prête de porter ce lourd fardeau qui n'a aucun agrément, et de consumer pour le service de Dieu le peu de vie qui lui restait. Son amour pour l'obéissance envers ses Supérieurs était si grand, que sitôt qu'elle connaissait leurs intentions il n'en fallait pas davantage pour les lui faire exécuter, renonçant aussitôt à toutes ses lumières pour les accomplir de point en point, obéissant sans aucun retardement. Nous lui disions quelquefois : Mais, ma Sœur, que ne représentez-vous vos raisons à nos Supérieurs, qui auraient sans doute la bonté d'y entrer, et vous dispenseraient de telle et telle chose ? Elle nous répondait : Non, mes Sœurs, il faut laisser faire Dieu, il sait mieux que moi ce qui m'est propre et ce qu'il veut faire de moi, c'est son œuvre ; il fera que tout réussira à sa gloire et selon sa volonté ; et demeurait paisible.

Quoiqu'on ait remarqué son amour pour nos chères Règles, nous dirons encore sa grande fidélité et exactitude, n'en rompant jamais que quand la charité le requérait. Elle exhortait et animait nos jeunes Sœurs à faire le même, et à s'assujettir aux pratiques et usages de la Communauté et à ceux du Séminaire. Surtout elle leur recommandait de ne jamais rien faire sans permission, conseils ou avis des personnes qui les conduisent, et que c'était le moyen de faire toujours la volonté de Dien et de n'être jamais trompée par le diable, et enfin le moyen de devenir de bonnes Filles de la Charité, et la consolation des Supérieurs, et d'être toujours contente et heureuse, etc.

Sa fidélité aux vœux allait de pair avec celle des Règles ; il ne fallait que la regarder pour connaître qu'elle était toute consacrée à Dieu ; car la pauvreté de ses habits, l'éloignement de la vanité, et de toute singularité, tant pour le vêtir que pour la nourriture, le montrait assez. Elle voulait s'unir en tout à la Communauté ; et quoique ses grands travaux, sa délicatesse naturelle jointe au défaut d'appétit, fit qu'on croyait être obligé de lui donner quelques petites douceurs, néanmoins, elle ne pouvait souffrir qu'on fit aucune attention à ses besoins, et avait une adresse merveilleuse pour se priver de ce qu'on lui donnait, et le donner à d'autres. Il est vrai que sa dureté pour elle-même paraissait aller à l'excès, car elle se refusait généralement tout ce qui aurait pu donner quelque soulagement à la nature ; mais pour ses sœurs, c'était une charité consommée. Pendant qu'elle a été Dépensière, elle leur donnait avec largesse, quoique sans prodigalité ; il semblait qu'elle n'était jamais satisfaite, tant elle craignait qu'elles n'eussent pas leurs besoins. La vertu de chasteté reluisait aussi en elle avec éclat : sa modestie, sa pudeur, son maintien composé, sa retenue et l'estime qu'elle en faisait, donnait assez à connaître qu'elle possédait cette aimable vertu.

- M. le Directeur, après avoir entendu tout ce qu'on vient de rapporter, dit : Mes Sœurs, voilà bien des vertus que vous avez remarquées en notre chère Sœur Gabrielle Dupuy ; il ne faut pas s'en étonner puisqu'elle avait fait un fondement si solide. Elle avait bâti cette tour de l'Evangile, cest-à-dire une vraie et profonde humilité, qui, selon saint Augustin, est la première, la seconde, et la base de toutes les vertus. **[604]**

Vous avez remarqué sa patience dans les épreuves, sa soumission à ses Directeurs quoiqu'ils l'humiliassent ; elle n'a pas demandé d'en changer pour cela. Elle aimait les pauvres, les servant avec foi ; elle aimait ses Sœurs pour leur bien spirituel ; elle aimait la régularité dans la Communauté, etc. Voilà un modèle, mes Sœurs, vous ferez bien de l'imiter dans son humilité, et vous plaire à être contrariées et éprouvées ; imitez-la au sujet de sa soumission à aller aux confesseurs qui vous sont marqués. Il y a des Sœurs capables de gâter tout ; il y en a qui se soustraient des confesseurs qui sont nommés, et vont même jusqu'à s'adresser à des religieux. Mes Sœurs, ceux qui vous sont nommés ont grâce pour vous conduire : imitez la chère défunte qui se tenait à ceux qui lui étaient marqués ; autrement ce ne sera plus direction. Imitez-la aussi dans son amour pour les pauvres : on se plaint qu'on leur dit des paroles dures, fâcheuses et désobligeantes ; vous les nommez vos maîtres, mes Sœurs, et vous faites gloire de porter la qualité de leurs servantes ; servez-les donc avec affection, et non par manière d'acquit ; respectez-les, car pourrait-on souffrir qu'un domestique parlât en ces termes ? Oh ! non.

Elle aimait les Conférences de M. Vincent ; et à présent on veut des livres nouveaux, qui vous rempliront d'orgueil. Mes Sœurs, on vous en donne qui sont propres à vos emplois, servez-vous-en, et écoutez volontiers les Conférences : c'est où vous puiserez l'esprit de votre Communauté. J'ai fait réflexion qu'on a dit que la défunte ne se mettait pas en peine d'avoir de bons habits ; elle aimait à les porter vieux ; il y en a qui ne font pas de même, et on remarque qu'elles n'en veulent pas porter de vieux ; cela ne convient pourtant pas mal à une Fille qui a renoncé au monde, et qui a fait vœu de pauvreté, de porter des habits usés ; et le monde n'en est pas mal édifié, au contraire il admire cela.

J'ai aussi remarqué la modération que notre chère défunte a fait paraître à l'égard de la Sœur qui lui avait dit des duretés ; elle était Officière, ainsi elle avait droit de la reprendre ; néanmoins, voyez : la Sœur s'est échappée, et cela est arrivé, sans doute, faute d'éducation ou par passion et colère. Oh ! mes Sœurs, il faut bien prendre garde de tomber jarnais dans des fautes semblables ; il ne faut pas répondre quand on est repris, quoiqu'on pense avoir raison. J'ai été averti que cela est arrivé dans quelques paroisses, où il y a quelques Sœurs qui reçoivent mal les avertissements ; et je sais qu'il y en a qui ont dit à leur Sœur Servante : Allez, vous dites toujours, pour moi je m'ennuie de tout cela ; et qui répondent même au chapitre, le vendredi. Voyez, mes Sœurs, s'il y a de la subordination, et si cela n'attirerait pas la malédiction de Dieu, si on ne se corrigeait promptement de ces fautes-là. Je supplie Notre-Seigneur de nous en faire la grâce et celle d'imiter les vertus de notre chère Sœur Gabrielle Dupuy.

53. PRÉCIS

DES VERTUS REMARQUEES EN NOTRE SŒUR MARIE DURAND, *dite* DE CARABELLE.

ELLE était native de Carabelle, et elle y fut baptisée le 93 septembre 1672. Son père se nommait Pierre Durand, seigneur de Carabelle, près la ville d'Agen, et sa mère, Mlle Marguerite Bénac, dame d'une très-haute piété et d'une grande charité, aimant à exercer l'hospitalité envers les pauvres. Son château était l'asile des malheureux de ce pays-là. Elle a élevé ses filles dans le même exercice de charité, lesquelles croissant en âge, croissaient aussi en ferveur. Il y en eut trois qui **[605]** formèrent la résolution de dire un éternel adieu au monde, et de se consacrer à Dieu et au service des pauvres dans notre Communauté. Les deux plus jeunes, nommées Suzanne et Marie, en firent les poursuites auprès de nos Sœurs d'Agen, lesquelles ayant obtenu permission de partir, furent accompagnées une partie du chemin par M. leur frère, qui était ecclésiastique. Ce leur fut un nouveau sacrifice quand il fallut se séparer de ce cher frère qu'elles aimaient tendrement ; mais le désir de contenter Dieu et de répondre à leur saint appel, adoucit leur peine. Elles arrivèrent heureusement à la Communauté le 3 octobre 1695, et y furent reçues avec joie, sur l'espérance qu'elles donnèrent de devenir de bonnes servantes des pauvres.

Elles avaient laissé leur sœur aînée, nommée Marguerite, pour la consolation de la famille, mais elle ne tarda guère à les suivre, et toutes trois ont déjà reçu la récompense de leurs travaux. Notre Sœur Suzanne étant décédée au service des pauvres de la paroisse de Saint-Jean-en-Grève à Paris, en odeur de sainteté, une Dame voyant son corps exposé à la porte, s'en approcha avec confiance, priant Dieu de tout son cœur, par les mérites de Notre-Seigneur et de la Sœur qui était dans la bière, de vouloir la délivrer d'une peine d'esprit qui la fatiguait étrangement depuis long-temps, ce qui lui fut accordé sur-le-champ ; elle se trouva délivrée de sa peine, et rétablie dans une paix et une tranquillité admirables ; ce qui l'obligea de dire à nos Sœurs : Vous avez, mes Sœurs, une Sainte en la personne de ma Sœur Suzanne ; et elle leur déclara la grâce qu'elle venait de recevoir par son intercession. De quoi il ne faut pas s'étonner ; car cette chère Sœur s'était fait de grandes violences, non-seulement pour étouffer tous les. sentiments d'affection et de tendresse qu'elle avait pour sa famille, et en particulier pour le frère dont nous venons de parler, qu'elle chérissait, et dont elle était aussi tendrement aimée, mais aussi pour réprimer sa vivacité qui surpassait tout ce qu'on en peut dire, et pour s'assujettir aux manières et pratiques de la Communauté et de personnes qu'elle trouvait grossières en comparaison de l'éducation qu'elle avait reçue. Elle a toute sa vie, c'est-à-dire l'espace de sept ans, combattu les tentations que le démon lui suggérait à cette occasion, et a enfin obtenu le don de la sainte persévérance.

Notre Sœur Marguerite, leur aînée, est morte à Fontenai-aux- Roses, le 29 février, où elle a été fort regrettée de tous les habitants. Ces trois chères Sœurs ont été d'une grande utilité aux pauvres, par leur adresse à saigner et panser, aussi bien qu'à les gouverner dans leurs maladies, y ayant été stylées dès leur plus tendre jeunesse. Madame leur mère et elles faisaient des cures admirables sur des personnes abandonnées des médecins et chirurgiens, ce qui donnait de l'étonnement. Elles guérissaient, avec un onguent appelé l'onguent des Morts, même les cancers ; grâce qui a été continuée à ces chères Filles dans la Compagnie : d'où l'on peut conjecturer le bien qu'elles y ont fait aux pauvres.

Pour notre Sœur Marie dont nous écrivons plus particulièrement, elle prit l'habit le 1er janvier 1696 ; elle fut envoyée aux Invalides où elle se comporta avec tant de courage, de sagesse et de

prudence, que peu après elle fut choisie pour aller à Saint-Omer, où elle fit ses premiers vœux le 25 mars 1700, et où elle a fini son sacrifice le 20 août 1716.

Dieu avait avantagé notre chère Sœur d'une candeur d'âme et d'une douceur d'Ange, ce qui la rendait docile et facile à conduire. Elle embrassait les emplois les plus rudes et les plus vils avec une humilité, une paix et une tranquillité d'enfant ; l'on pouvait dire d'elle ce que Notre-Seigneur dit du bon Nathanaël : que c'était une vraie Israélite, en qui il ne se trouvait aucun détour, et en qui l'esprit de Dieu agissait. Nonobstant l'estime générale qu'on avait pour elle, Dieu, par sa miséricorde, n'a pas voulu l'exempter d'avoir part à sa croix, lui en ayant donné une très grande, en affligeant une de ses compagnes d'une maladie des plus extraordinaires, laquelle lui a fait souffrir un martyre très-long et très-pénible, par les peines et les fatigues que cette Sœur lui donnait nuit et jour, sans que jamais elle en ait fait la **[606]** moindre plainte, ni demandé d'en être déchargée ; aussi Dieu en a tiré sa gloire, et elle de très-grands avantages. Sa foi en a été bien plus vive et plus animée, et son amour beaucoup plus ardent et plus enflammé. On vit en cette occasion qu'il est vrai que tout tourne au bien de ceux qui aiment Dieu, et que tout ce qu'il permet ici-bas est pour le bien de ses élus.

-Une Sœur qui avait demeuré avec notre Sœur Durand à Saint-Omer, a rapporté avoir remarqué en elle une vive foi et une grande confiance en Dieu en toutes choses, mais particulièrement en trois occasions : la première, qu'étant réduite à l'extrémité, elle se souvint qu'on leur avait envoyé quelque relique de notre bienheureux Père, elle se la fit poser sur la tête, en faisant le signe de la croix, avec espérance que Dieu la guérirait par l'intercession de son serviteur, et en effet, elle se trouva parfaitement guérie ; deuxièmement, elle fit la même chose à deux autres malades qui se trouvèrent aussi guéris ; troisièmement enfin, cette même confiance la mettait au-dessus de tous les événements de la vie, qu'elle recevait avec beaucoup de conformité à la volonté de Dieu. Son amour pour lui paraissait particulièrement par la tendresse et charité tout extraordinaire qu'elle avait pour les pauvres malades, qu'elle servait avec grand respect, et pourvoyait à tous leurs besoins jour et nuit avec grand soin. Elle n'en avait pas moins pour ses Sœurs, les aimant et supportant comme une tendre mère ; s'il fallait les avertir de leurs fautes, elle le faisait d'une manière si cordiale, que cela les encourageait plutôt que de les affliger.

Sa patience à souffrir et à se mortifier dans son vivre, quoiqu'elle fût fort infirme, était très-édifiante ; bien loin de rechercher ses appétits, elle prenait le pire pour elle, et ne s'épargnait en rien dans le travail, s'y rendant toujours la première : en un mot, j'ai remarqué en elle toutes les vertus d'une vraie Fille de la Charité. On la regarde et estime comme une Sainte dans Saint-Omer, et j'ai ouï dire à M. Tisson, grand-vicaire et notre confesseur, à qui ma Sœur Carabelle avait fait sa confession générale, qu'elle n'avait jamais commis de péché mortel ni même véniel de propos délibéré.

Voici deux lettres écrites à ma sœur supérieure après le décès de notre chère Sœur, l'une de M. le grand-vicaire et confesseur, et l'autre de M. Nolle, aussi grand-vicaire, tous deux de très-saints prêtres et fort affectionnés à la Communauté, qui nous feront voir l'estime et la charité de ces bons serviteurs de Dieu pour notre défunte pendant sa vie et même après sa mort, par les honneurs funèbres qu'ils lui ont rendus, bien au-delà de ce que nous pouvons désirer ; jusqu'à faire des largesses et aumônes aux pauvres, n'ayant rien omis pour marquer leur vénération pour la mémoire de notre chère défunte.

Lettre de M. Tisson, chanoine et grand-vicaire de Saint-Omer, confesseur.

La perte que nous venons de faire de notre très-chère Sœur Marie de Carabelle, est très sensible aux pauvres de cette ville, à nos Sœurs de la Charitée, à toutes les personnes qui avaient le bien de la connaître. Elle mourut le 20 de ce mois, après avoir été éprouvée par une longue maladie de poitrine, et purifiée par les sacrements de la sainte Eglise. Jamais on ne l'a entendue se plaindre de la longueur de son mal ni des incommodités qui en sont inséparables : si quelquefois elle désirait la santé, ce n'était que pour être en état de continuer ses services aux pauvres, et ses désirs sur cela étaient si tranquilles et si soumis, qu'on voyait bien qu'elle ne cherchait pas sa volonté, mais celle de Dieu. Elle a conservé jusqu'au dernier moment la présence et la sérénité de son esprit. Toujours humble sous la main de Dieu, mais toujours pleine de confiance aux mérites de notre Seigneur Jésus-Christ mourant en croix pour son salut. Il n'a pas été nécessaire de la consoler ni de la rassurer contre les frayeurs de la mort ; elle a rendu de bon cœur sa vie à Dieu qui la lui avait donnée, et elle est allée au-devant de l'Epoux avec tous les mérites d'une vie sainte et d'une **[607]** mort heureuse. Elle a passé à nos yeux d'une manière si imperceptible, qu'à peine a-t-on pu remarquer son dernier soupir.

Les obsèques se firent le lendemain dans sa paroisse avec un très-grand concours de peuple, et elles furent aussi honorables que son état le pouvait permettre. Sa mémoire sera en bénédiction, et l'exemple de ses vertus soutiendra et animera ses chères Sœurs qui en ont été témoins ; la confiance dont elle m'honorait me les a fait connaitre d'une façon particulière. Elle avait une tendre et solide piété, une conscience pure et innocente, une modestie et une douceur charmantes, une charité compatissante et généreuse envers les pauvres, et une patience à l'épreuve de tout.

Je croirais manquer de foi et de confiance aux promesses de Jésus-Christ Notre-Seigneur, si je doutais du salut de cette sainte Fille : elle m'est présente au saint autel, où je demande à Dieu une fin aussi heureuse que la sienne. Obtenez-moi par vos prières une si précieuse grâce, et faites-moi l'honneur d'être persuadée que je suis avec respect,

MA TRES-HONOREE SŒUR,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

TISSON.
Chanoine et Grand-Vicaire de Saint-Omer.»

Lettre de M. Nolle, grand-vicaire,

Nous venons de voir l'accomplissement de ces paroles de l'Ecriture :

Vous aurez sans doute été informée de quelles bénédictions il a plu à Dieu d'accompagner celle de notre chère Sœur Marie de Carabelle, décédée le 20 de ce mois après une longue infirmité ; mais j'ai cru que vous ne pouviez l'apprendre par trop d'endroits, et qu'on pourrait trouver un nouveau, sujet d'édification dans ce témoignage que nous rendons à sa mémoire. Ce témoignage au reste est si général, si uniforme et si avantageux qu'il ne peut être fondé que sur une vertu universellement reconnue. Telle a été celle de notre chère défunte, qui s'est sanctifiée par une conduite très-exacte et très-régulière dans l'accomplissement de ses devoirs. Sa piété et son amour pour Dieu ont été le fondement de cette régularité, et reconnaissant la volonté de Dieu dans les obligations de son état, elle a mis sa principale dévotion à les remplir avec une exacte fidélité.

L'expérience qu'elle avait faite des bontés de Dieu envers elle, avait augmenté de telle sorte la confiance qu'elle avait en lui que nul événement n'a jamais été capable de l'affaiblir, et cette confiance ne l'a jamais abandonnée jusqu'au dernier instant de sa vie. Elle ne s'appuyait, ni sur ses travaux ni sur ses œuvres, qu'elle comptait pour rien, mais sur les miséricordes de Dieu, qui faisaient toute son espérance, sa tranquillité et sa paix.

Il arrive assez souvent que la délicatesse de conscience dégénère en inquiétude, et qu'une crainte excessive trouble le repos qui devrait être le fruit de la pureté du cœur ; c'est ce qu'on ne se souvient point être arrivé à la défunte ; le calme intérieur et la paix dont elle jouissait au dedans étant aussi grand que l'étaient son attention et sa fidélité à éviter les moindres fautes. Je crois que sa pureté d'intention, son humilité à prendre les avis dont elle croyait avoir besoin, et sa docilité à les suivre y contribuaient aussi beaucoup. La paix du dedans se rendait au-dehors, tout annonçait la tranquillité de son âme ; la sérénité de son visage, une gaieté modeste, l'égalité de son esprit, et surtout une douceur, qui au jugement de tout le monde a fait, avec la confiance en Dieu, son principal caractère, et qui était le fruit d'une grande attention sur elle-même et d'une continuelle mortification de ses passions.

Quelque soin que ses Sœurs aient pu prendre de lui épargner les peines qui sont inséparables de la conduite des autres, elle n'a cependant manqué ni de matière ni d'occasions de pra **[608]** tiquer la patience et la douceur. C'est à ces épreuves que la vertu se reconnaît, et c'est aussi dans ces rencontres qu'elle en a donné les marques les plus certaines et les plus édifiantes.

Son emploi la mettait dans la nécessité de donner ordre à différentes choses ; elle le faisait d'une manière si charitable et si prévenante qu'on eût eu honte, je ne dis pas de s'en excuser, mais même d'y sentir de la répugnance : on ne peut quelquefois se dispenser d'avertir ou de reprendre ; mais elle l'a toujours fait avec tant de sagesse et de douceur, que l'on n'en avait pour elle ni moins de confiance, ni moins d'affection ; tout faisait impression, tout rendait la vertu aimable. Elle ne se répandait pas en de longs discours, mais sa vie parlait pour elle, peu de paroles et beaucoup d'exemples : on voyait une Fille préposée à la conduite des autres ne se souvenir du rang qu'elle tenait parmi ses Sœurs que pour les soulager ou les prévenir dans leurs travaux, choisir pour elle les plus humiliants, les plus rudes, surmonter par le zèle de sa charité la faiblesse de sa complexion, avoir un amour tendre pour la pauvreté et. la simplicité, qu'elle pratiqua toujours dans sa nourriture, dans son vêtement et dans tout le reste.

Elle aimait ses Sœurs et les portait toutes dans son cœur ; si quelqu'une d'entre elles tombait malade, la tendresse de sa charité ne lui donnait point de repos. Elle était jour et nuit, autant que ses occupations le lui permettaient, au lit de sa malade, l'encotirageant, la consolant, et n'oubliant rien de ce qui pouvait la soulager. Quand les besoins des pauvres et les devoirs de sa charge l'obligeaient à communiquer avec les personnes de dehors, c'était toujours avec tant de prudence et de modestie, jointes à cette douceur qui lui était devenue comme naturelle, que ces personnes ne pouvaient se défendre de lui donner leur confiance, dont elle n'a jamais usé qu'en faveur du nécessiteux, car c'était son inclination dominante. Je ne sais si la compassion était crue avec elle dès son enfance, comme le saint homme Job le dit de lui-même, mais je puis assurer qu'elle en avait du moins acquis une si heureuse habitude, qu'on ne pouvait être ni plus touché du besoin des pauvres malades, ni plus porté à les secourir qu'elle ne l'était. 0n eût dit qu'elle ressentait toutes les infirmités, et qu'à l'exemple de son divin Maître, elle ressentait et portait leurs maladies et leurs langueurs. Il est des maux dont la seule vue révolte les sens et qui sont accompagnés de circonstances si fâcheuses, qu'on n'a point trop de toute sa réflexion, de tout son courage, et, je l'ose dire, de toute sa vertu pour s employer à y remédier ; c'était précisément ces sortes de misères qui reveillaient davantage sa tendresse et sa charité ; elle oubliait la faiblesse de sa complexion et son état d'infirmité pour courir les soulager, et ne souffrait qu'avec peine qu'on la prévînt dans ce charitable exercice, se dérobant quelquefois des mains de ses Sœurs, lorsque, pour ménager une santé déjà chancelante et qui leur était si chère, elles croyaient devoir s'opposer à cette ardeur de son zèle.

C'est dans de tels et semblables exercices que cette vertueuse Sœur a consommé ses jours par une mort que nous avons tout sujet de croire précieuse devant Dieu ; elle a été précédée par une longue maladie, qui n'a servi qu'à achever de la purifier, et à faire même paraître le fond et la solidité de sa vertu ; une des plus grandes consolations quelle a eues pendant sa maladie a été de descendre du rang qu'elle avait parmi ses Sœurs, et de n'avoir plus d'autre soin que celui d'obéir. Affranchie des inquiétudes que donne la conduite des autres, elle ne pensa plus qu'à demeurer tranquillement sur la croix, où le désir de souffrir pour Dieu, encore plus que son mal, la tenait attachée. Son amour pour cette croix la portait à y ajouter chaque jour par de nouvelles privations, quelques souffrances et quelques mortifications, ce qu'elle pratiqua encore la veille de sa mort, se privant généreusement d'un soulagement que l'ardeur de la fièvre qui la constituait lui avait d'abord fait désirer : en un mot, toujours égale, toujours contente, également tranquille dans les différents **[609]**

Scanné par Claudine LAUTISSIER